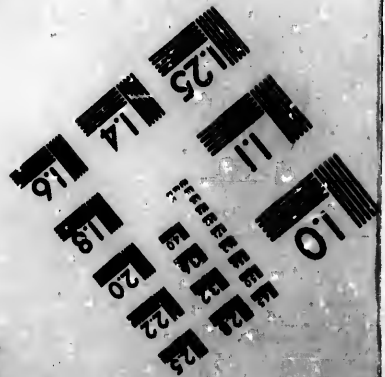
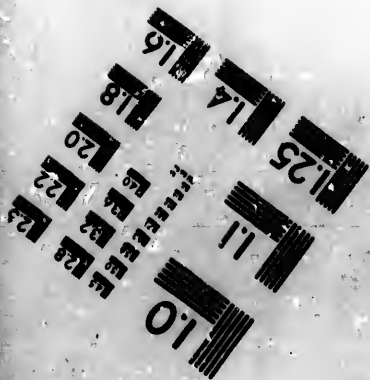
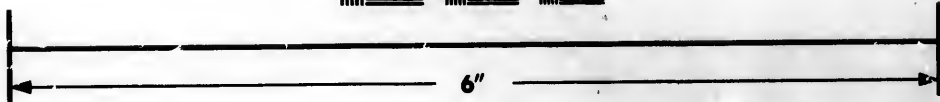
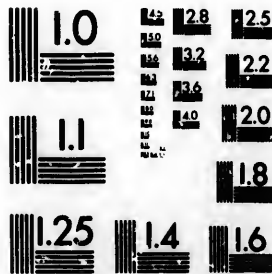


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

22 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4903

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | Various pagings. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							X				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

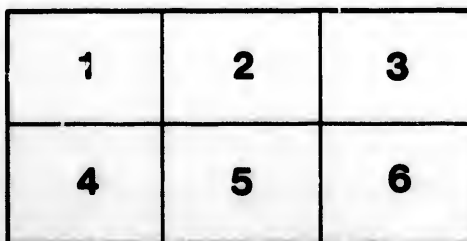
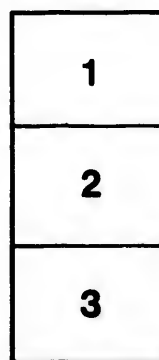
Laurentian University
Sudbury

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

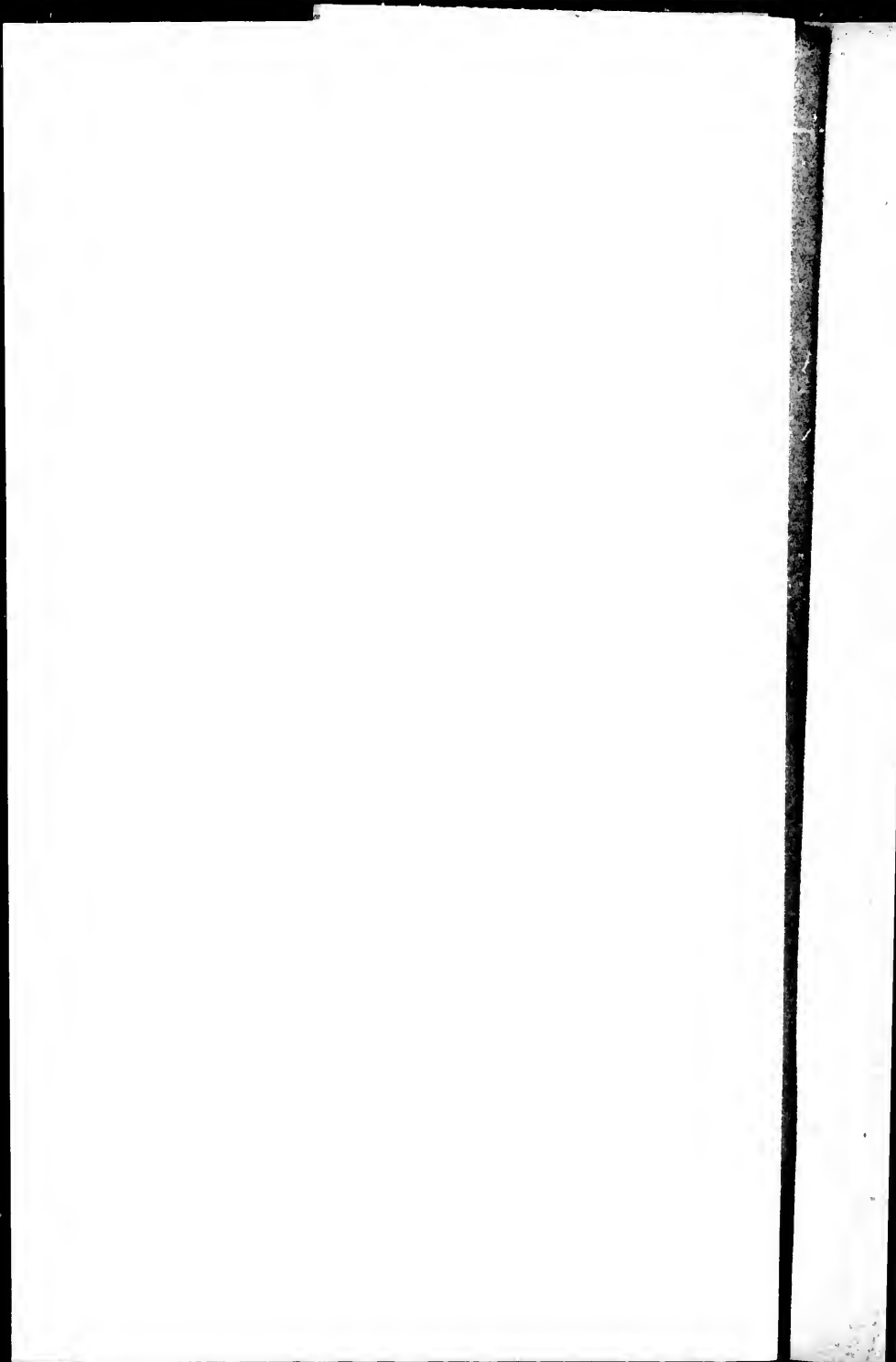
Université Laurentienne
Sudbury

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



6

PIERRE MARGRY

MÉMOIRES ET DOCUMENTS.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

ORIGINES FRANÇAISES

DES

PAYS D'OUTRE-MER

DÉCOUVERTES ET ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS

DANS L'OUEST ET DANS LE SUD

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

(1683-1724)

TOME CINQUIÈME

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES ET CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1837

ÉT

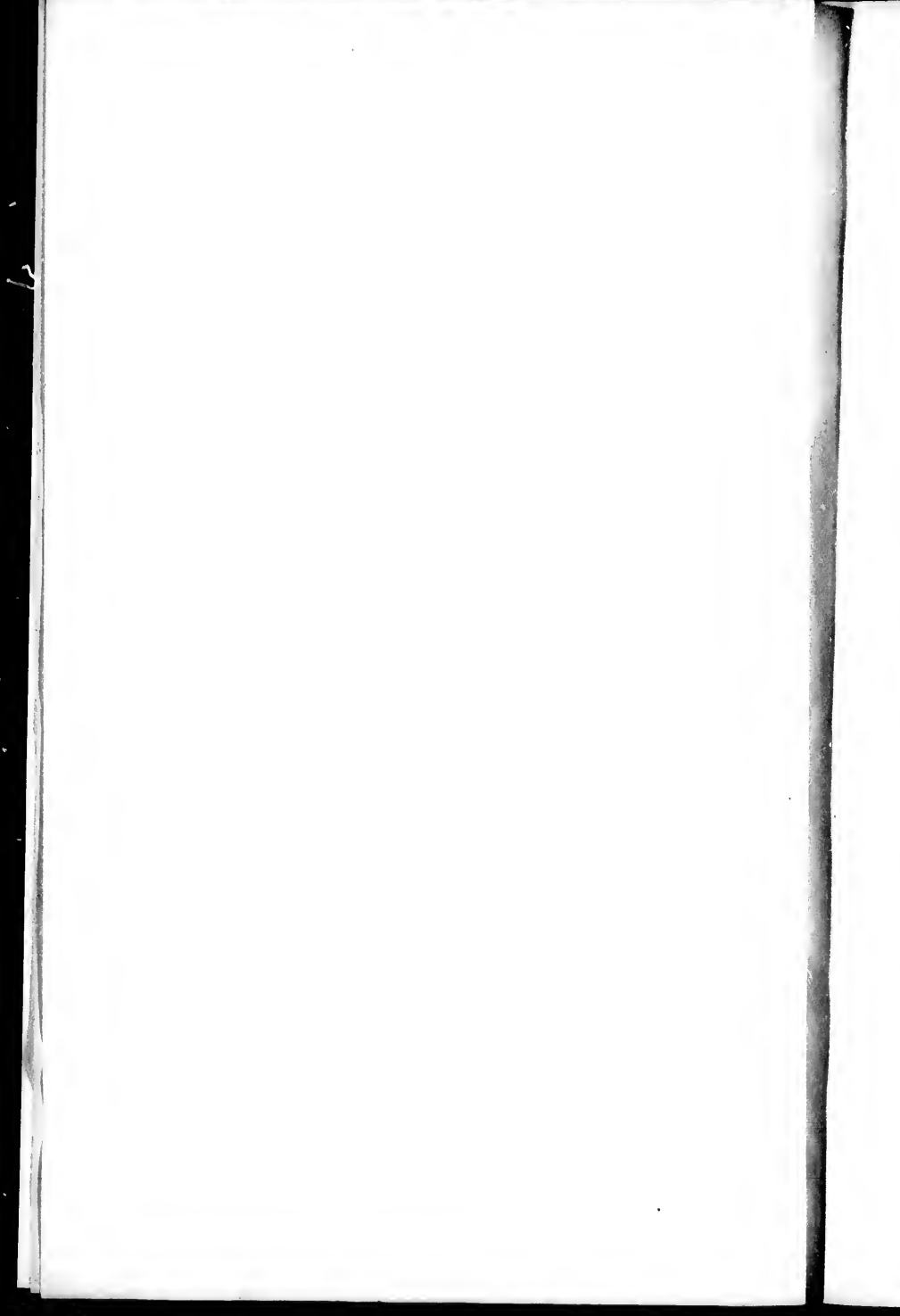
M

DÉCOUVERTES
ET
ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS
DANS L'OUEST ET DANS LE SUD
DE
L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE
(1614-1754)
MÉMOIRES ET DOCUMENTS ORIGINAUX

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR PIERRE MARGRY

Membre de la Société d'Histoire de France
et de plusieurs Sociétés historiques des États-Unis.



CINQUIÈME PARTIE

PREMIÈRE FORMATION

D'UNE

CHAÎNE DE POSTES

ENTRE

LE FLEUVE SAINT-LAURENT

ET

LE GOLFE DU MEXIQUE

(1683-1724)

M. le marquis de Denonville disoit souvent
que le Roy de France n'estoit point assez grand
seigneur pour mettre en valeur un si grand
pays, car nous ne faisons que commencer à
entrer sur les bornes de son immensité.

(AUBERT DE LA CHESNAYE, 1697.)

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES et CIL. FLEGLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—
M DCCC LXXXVII

三

一

二

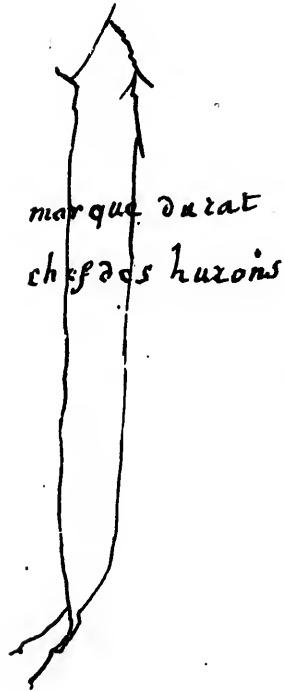
三

四

FAC SIMILE des signatures des trentenaires
le traité de Paix conclu l'année précédente avec
Général du Canada.



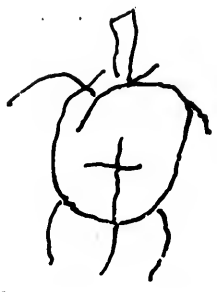
Toareng
Son nont



Signatures des trente huit Chefs Indiens, ayant ratifié à Montréal, le 4 Août 1701,
 la précédente avec les Iroquois par le Chevalier de Callières, Gouverneur

(Archives du Ministère de la Marine et des Colonies)

Volume 19 de la Correspondance générale du C.



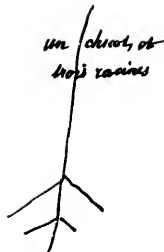
Toarenguenion soueson
 Sonnotkan p^r les onneis



le brochet mesocet
 les staouass dusable aben



marque du village des marous

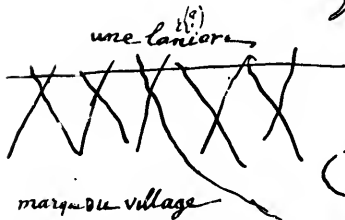


un chevre, ou trois ramins

marque du village des poutsataÿs



marque du village de Kas Karim



une laniora

marque du village des oïlatarions



marque du village



marque du chef



marque des Sakis



marque du village



marque de Kinatouan chef



marque des Olagamis



marque du village des Puants, yabainis chef.



marque des malhomines chef past chieso Dessant



marque du village nypyna Couscain chef Delfon



metkiana dessant

Signé: le Chevre de Calherid Bocharo Champagny



8. ta & libris
p^r les outasacs
sinago.



haronhiutaka
chef du sault.



mechayon
chef de la montagne.



Kalesiskingis
p^r les Kiskahon

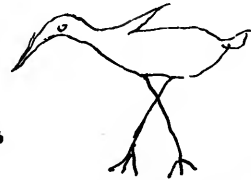
Elle's esse
p^r la fourche



marque des
messisages



marque des ami kois
chef ma hun gan

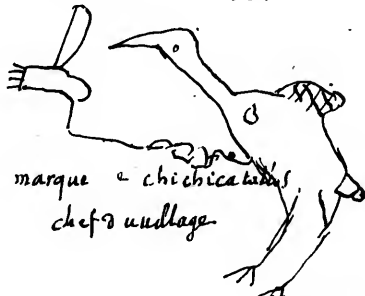


marque des sauteurs
chef - ga banque.



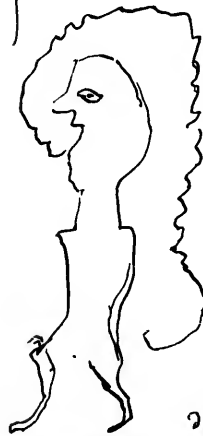
marque des
algonkins.

marque du village
des pangichias



marque de chichicatikas
chef du village

marque du village
etablie à la riviere
s^e Joseph.



marque de
Bilimie chef.



marque du village
de Kouera Kouitamon



marque du village
des peurica



marque du village des
Tapeu et aua



marque du
village des
Monygouens

I.

II.

III.

IV.

Ire
Fre
ma
mo

2

INTRODUCTION

- I. Les documents de ce volume, en rappelant la formation d'une première chaîne de postes entre les lacs du Canada et le golfe du Mexique, donneront lieu de comparer l'état présent aux villes primitives, construites en bois et s'élevant, en certains endroits, du milieu des inondations. Si humbles que fussent ces commencements, il a été nécessaire de lutter pour avoir le droit d'établir ces premiers postes, de même qu'il avait fallu combattre pour avoir l'honneur de découvrir le pays. — Le Comte de Frontenac, rappelé en 1682 et renvoyé en 1689, assure, dans son second gouvernement, l'avènement des grands résultats promis par les entreprises de Cavalier de La Salle. C'est ce que doit montrer cette introduction.
- II. Entre les causes ayant motivé son retour, se trouve, comme question principale, celle de la possession des grands Lacs, qui a fait naître deux politiques. — Par la faute de Louis XIV de n'avoir pas acquis ou conquis New-York pour être maître du pays des Iroquois, la guerre, que M. de Tracy avait portée chez ces Sauvages, n'avait été qu'une demi-mesure dangereuse. — Elle avait laissé derrière eux les Anglais, qui devaient se faire leurs alliés contre nous pour s'avancer sur nos territoires. En conséquence, la paix ayant été rétablie, le Comte de Frontenac avait cru sage de se ménager les bonnes dispositions des Iroquois. — Une autre raison majeure l'y engageait. La paix avec eux, en tenant ouvertes les routes que leurs partis de guerre suraient barrées, avait permis de faire les découvertes de l'Ohio, de l'Ouabache et du Mississipi; elle devait donner aussi le moyen de les conserver. Mais, ces découvertes ayant déplacé le cours du commerce des pelleteries, ceux qu'avait lésés ce changement avaient fomenté une nouvelle guerre, qui devait éclater après le rappel du Comte de Frontenac. — La conduite de M. de La Barre avec les Iroquois, ainsi qu'avec les Anglais, dans cette circonstance, devait compromettre l'établissement des Français tant dans le Canada que dans les pays récemment découverts.
- III. L'urgence de remédier aux conséquences de la conduite de M. de La Barre fait remplacer celui-ci par le Marquis de Denonville, qui cherche d'abord à établir des rapports mieux réglés entre les Français et les Sauvages. — Il s'applique à réprimer les désordres des anciens chevaliers du Calumet et des Coureurs de bois. M. de Denonville veut rendre un autre service. — Dans la pensée que la possession des Lacs importe à la conservation du commerce du Pays d'en Haut, il projette, à son tour, entre le Canada et les Illinois une chaîne de postes.
- IV. Il ne tarde pas à abandonner ce dessein, à la suite de ses hostilités contre les Iroquois, auxquelles il a été poussé par l'ancienne faction opposée au Comte de Frontenac. Sous son gouvernement, cette faction est toute-puissante; mais ses manœuvres n'ont d'autre effet que d'exposer le Canada à sa perte et d'annihiler momentanément le résultat des découvertes de Cavalier de La Salle.

V.

a

22 - 2411

- V. Le Comte de Frontenac, dans l'imminence des dangers que court la Nouvelle-France, y est renvoyé, à la grande colère du parti qui l'a tant rappelé. Il s'efforce d'assurer le chemin des Lacs. Il attaque les Iroquois qu'il n'a pu ramener à la paix, et repousse les Anglais. Il reprend en même temps le projet de la chaîne de postes de M. Denonville, projet qui n'était d'ailleurs que le sien et celui de Cavalier de La Salle.
- VI. Le Comte veut tirer parti des Pays d'en Haut. — Les nations alliées, dont la confiance a été ébranlée par la conduite de MM. de La Barre et de Denonville, la retrouvent entière, sous M. de Frontenac. Il protège les vues du baron de La Hontan sur le rétablissement d'un poste au Détroit des lacs Érié et Huron, qu'avait ordonné M. de Denonville. Il soutient aussi Lamothe-Cadillac, auteur d'un projet pour garder, avec des bâtiments de guerre légers, les rivières, les détroits et les lacs sur la route ordinaire des Anglais et des Iroquois. — Missilimakinak, dont cet officier est nommé commandant, concourt avec le fort de Catarocouy, rétabli par Frontenac, à maîtriser les Sauvages. Ces avantages prouvent l'utilité des postes dans les Pays d'en Haut.
- VII. Dans le temps même des succès contre les Iroquois l'ancienne faction, contraire au Comte de Frontenac, se relève. M. de Champigny, son chef, reprend la question des congés et des Coureurs de bois. Il conteste la nécessité de s'étendre au loin. — Le manque de débouché des pelleteries en France provoque une plus grande sévérité. — Le Roi, influencé, supprime les congés et les postes. Violence de la faction et ses accusations contre le gouverneur.
- VIII. L'antagonisme entre les officiers et les missionnaires, qui a déjà éclaté dans l'intérieur de la colonie et se poursuit dans les Pays d'en Haut, doit empêcher de revenir sur la mesure du Roi. Les missionnaires attaquent le commerce des chefs de postes. Ils leur reprochent aussi de s'égalier à eux et de vouloir commander aux Français et aux Sauvages. Lamothe-Cadillac, de son côté, leur impute de peser sur les consciences, de faire des sermons séditieux et de vendre leurs absolutions fort cher.
- IX. La suppression des congés et des postes des Pays d'en Haut affligeant le Canada, M. de Champigny propose de laisser seulement des commandants à Missilimakinak et aux Miamis; mais, les commandants ayant déclaré qu'ils ne peuvent pas vivre avec leurs seuls appointements, le Roi maintient son ordonnance, et ne conserve que les Illinois, à la condition de ne pas faire de commerce; les missionnaires sont autorisés à continuer leurs missions. Le résultat des découvertes de Cavalier de La Salle se trouve compromis une troisième fois.
- X. Comme pour couronner la vie du Comte de Frontenac, le traité de Ryswick et la paix conclue avec les Iroquois vont consacrer ses services. Cette double paix ranime l'idée et donne les moyens de tirer parti des entreprises du Découvreur. Tandis que M. de Champigny parvient, un moment, à faire le vide autour du Canada pour laisser ces solitudes aux missionnaires, le Comte, près de mourir, continue de soutenir contre les Anglais les droits de la France sur les Lacs, il appelle aussi l'attention du Ministre sur le Mississipi; il insiste sur la nécessité de s'établir dans les pays découverts par La Salle, sur l'impossibilité des officiers d'y demeurer sans une indemnité. Enfin il envoie en France Lamothe-Cadillac, qui propose l'établissement du Détroit et doit y réussir. Jérôme Pontchartrain accepte avec faveur ce projet en même temps que ceux de postes sur l'Ouabache et le Mississipi. Il achève d'ouvrir une ère nouvelle pour les établissements et les découvertes. A la fin de son ministère le Canada et la Louisiane jusqu'au golfe du Mexique sont en voie de se joindre.

I

La reconnaissance par mer de l'embouchure du Mississipi et les établissements de d'Iberville au bas du grand fleuve ainsi que sur les bords du golfe du Mexique avaient achevé de ce côté les explorations de Cavalier de La Salle, et commençaient l'exécution du plan d'une chaîne de postes, indiqué par lui, en plaçant les Français à l'une des extrémités de ses découvertes¹. Mais comment et quand arriverait-on à réunir celle-ci aux Lacs et par les Lacs aux villes du Bas-Canada? C'était un nouveau problème à résoudre.

Les documents de ce cinquième volume ont pour objet de faire connaître la manière dont s'est annoncée cette réunion, qui devait être le principe de la vie pour ces vastes pays encore déserts.

Les premiers de ces documents nous feront assister aux tentatives d'occupation de plusieurs points, depuis le lac Champlain jusqu'aux Illinois; on verra ce projet de communications échelonnées, abandonné en 1688 et 1689; repris une fois encore en 1690, abandonné de nouveau en 1696, repris définitivement en 1698.

Une description, en 1695, de l'île Missilimakinak par Antoine de La Mothe, sieur de Cadillac, et un certain nombre de pièces, concernant l'établissement des Français au Détroit des lacs Erié et Huron, laisseront ensuite entrevoir ces deux postes rivaux à leur début, ainsi que les régions environnantes.

Enfin, après avoir montré, autant que la place nous le permettait, les préludes de la colonisation sur les Lacs, d'autres documents rappelleront une entreprise semblable sur l'Ouabache et la rivière des Miamis en partant du lac Erié.

Par là se trouvera exposée sommairement l'initiative des Pionniers sur les grandes avenues septentrionales du Mississipi. Mais, pour donner une idée de la formation entière des anneaux

1. Voir l'introduction du IV^e volume.

de la chaîne de postes, nous rattacherons cette partie du Nord aux premiers postes du Sud, dont le quatrième volume nous a offert la création dans ses détails.

Ici, après qu'une relation étendue aura continué d'esquisser, de 1699 à 1722, la naissance successive des établissements aux côtes du Mexique, sur le Mississipi et plusieurs de ses affluents, on remarquera une série de mémoires et de lettres concernant la fondation de la Nouvelle-Orléans et celle de la Balise. Nous aurons, ainsi, accentué d'une manière plus ferme et plus précise le souvenir de la prise de possession effective du fleuve, au moment où le financier Law dirigeait une grande émigration sur la Louisiane, qui, suivant l'expression de l'ingénieur Pauger, « faisait alors toute l'espérance du Royaume et, pour, ainsi dire de l'Europe. »

Ces documents auront donc indiqué, tant au Nord qu'au Sud, les divers points sur lesquels se sont fixés les premiers groupes de population, qui ont rattaché le Canada à la Louisiane par deux courants d'émigration, partant l'un du Canada, l'autre du Bas-Mississipi. C'est alors que l'œuvre de Cavalier de La Salle, près de devenir féconde, aura commencé à s'emparer de l'avenir sous les apparences les plus humbles, comme le chêne qui vient de poindre à la surface de la terre.

Un illustre écrivain, ayant à parler de l'empereur Julien, proclamé à Lutèce et élevé sur le bouclier par ses troupes, s'arrête un moment au texte du *Misopogon*, qui décrit la ville des *Parisii*, située sur une île que des ponts de bois joignaient aux deux bords de la rivière : « On se plaît, dit-il, à rechercher l'origine des grandes cités comme à remonter à la source des grands fleuves. »

La découverte des terres, et ensuite la naissance des premiers bourgs, la formation des premières villes, sont les origines d'un pays. Par conséquent notre recueil, qui rassemble les documents concernant l'un et l'autre de ces grands actes, doit permettre de comparer les territoires et les cités, tels que nous les voyons, au sol trouvé sauvage et aux cités qui se sont élevées sur ce sol.

Pour se faire une idée approximative de l'importance de l'œuvre des Découvreurs et des Pionniers dans l'étendue de la

chaîne de postes que représente ce volume, voyons simplement les chiffres de population dans des lieux où les Français ont frayé la route.

En 1880, dans la partie voisine du lac Champlain, l'État de Vermont y présentait Burlington avec 11,364 et Rutland 12,149 âmes. En 1860, dans la partie nord du lac Ontario, par exemple, le recensement anglais montrait dans le comté de Frontenac, c'est-à-dire à Frontenac, 27,437 habitants, et à Kingston, 13,743. A Toronto il y en avait 44,821. — Depuis vingt-cinq ans le chiffre doit s'être élevé de beaucoup, mais je n'ai pas sous la main d'élément d'information sur ce point.

Plus heureux du côté des États-Unis¹, je vois en 1880, sur la partie sud du lac Ontario, c'est-à-dire les côtes occidentales de l'État de New-York, Buffalo avec 155,134 habitants.

Puis sur le lac Érié, aussi aux côtes occidentales des États de Pensylvanie et de l'Ohio, nous distinguons Cleveland avec 160,146 habitants; Toledo, 50,137, et Sandoské, 15,838.

L'État d'Indiana, que parcourent l'Ouabache et la rivière des Miamis, nous offre Indianapolis avec 75,056 habitants. Vincennes, l'ancien poste français, n'en a que 7,680.

Le lac Saint-Clair et le lac Huron nous mènent à l'État de Michigan où est le Détroit Pontchartrain avec 116,340 âmes, et de là vers l'Ouisconsin où nous trouvons Milwaukee, peuplé de 115,587 habitants.

Au Sud de l'Ouisconsin est l'Illinois avec Chicago la Reine des Lacs, qui ne compte pas moins de 503,185 âmes, tandis que Peoria, un de nos anciens postes, en a seulement 29,259.

Dans l'État de Minnesota, au Nord-Ouest de l'Ouisconsin, s'élève Saint-Paul avec ses 41,473 habitants et Minneapolis avec 46,887.

Au Sud de l'État d'Illinois est l'État du Missouri; la ville de Saint-Louis y a des proportions considérables de population, 350,518 habitants.

L'État du Mississippi paraît bien pauvre. Les chiffres ne s'en

1. Tous ces chiffres de la population des villes que je cite sont tirés de l'*American Almanac and Treasury of Facts*, publié par M. Ainsworth Spofford.

élèvent pas, aux Natchez, au-dessus de 21,373 habitants, à Vicksburg, de 11,814.

A l'Ouest, en descendant le fleuve, l'État de Louisiane, dans lequel est la Nouvelle-Orléans, est fier de ses 216,090 habitants, fier aussi de son avenir, tandis que le premier chef-lieu des établissements français dans l'Alabama n'a que 29,132 âmes.

On peut apprécier par ces chiffres les effets de l'action de la France, continués par le temps. Nous ne représentons pas ici tous les États qui lui doivent leur origine; c'en est assez, pour admirer le point où l'on est déjà parvenu, de considérer les faibles commencements, que ce cinquième volume met sous les yeux.

Dans les comparaisons que l'on sera porté à faire, on remarquera, par exemple, à la date de 1695, Missilimakinak, qu'on surnomme le Gibraltar de l'Ouest américain, avec ses maisons de bois, de pièce sur pièce, couvertes d'écorces de cèdre; seules, les maisons des Jésuites l'étaient de planches.

En 1710, les cinquante et quelques pionniers, qui sont au fort du Détroit Pontchartrain, ne nous apparaissent pas mieux logés. Ils occupent des maisons construites de pieux debout et de terre, couvertes d'herbes, celle du Commandant comme les autres. Depuis que le Roi n'en fait plus la dépense, il n'y a que deux maisons de pièce sur pièce : la chapelle qu'habite le missionnaire récollet et le magasin de la Compagnie, hors du fort. A une demi-portée de fusil, il y a une méchante grange et une maison qui sert d'étable.

Telle était, quatre ans après sa naissance, la ville où, en 1851, Jacques Ampère admirait une rue d'une demi-lieue de long, et large comme les plus grandes de Paris et de Londres. Quelle différence avec la ville de 1710, mais aussi entre les deux époques que d'événements, que de changements opérés, auxquels le Détroit a eu sa part. L'avènement de la Démocratie en Amérique, annoncé, en 1711, par un de nos administrateurs de l'Acadie, avait été déjà l'objet des études du comte de Tocqueville, venu au Détroit en 1831, et l'on pouvait avoir une haute estime pour elle en France, lorsqu'elle y était représentée, de 1836 à 1842, par un homme du Détroit, le général Cass, qui, après avoir fait

à M. Ampère les honneurs de sa ville, y recevait encore en 1876 le prince Napoléon.

Les villes auxquelles les Français ont donné naissance dans l'Amérique du Nord conservèrent longtemps le pauvre aspect de leurs commencements, à en juger par l'état de la capitale de la Nouvelle-France, en 1726. — Québec, d'où trente-six ans avant, le Gouverneur lançait aux Anglais des paroles si fières, et qui aujourd'hui, sous la domination britannique, est d'une si grande importance politique, semblait alors au Marquis de Beauharnais et à l'intendant Dupuy tout ce qu'il y avait de plus disgracieux, même de plus effrayant à voir. Les murs de ses maisons n'étaient toujours composés que de pieux de bois de neuf à dix pieds de hauteur; la plupart étaient renversés par le travers des rues, de telle sorte qu'on eût dit que ce n'était qu'un chantier, et, pour ajouter à l'analogie, les particuliers faisaient de grandes provisions de bois à brûler, qu'ils plaçaient le long des maisons. C'était là un danger permanent d'incendie, auquel n'échappa pas la Nouvelle-Orléans, construite primitivement aussi en bois. En 1788 elle était entièrement détruite par les flammes, et il ne lui restait de son passé que son emplacement, du reste, si admirablement choisi ¹.

Je ne doute pas toutefois que le souvenir de ce choix ne soit assez intéressant pour faire, suivant la pensée de Chateaubriand, apprécier aux habitants de cette ville les documents, où ils verront les difficultés qu'elle a dû surmonter pour s'élever du sein d'une inondation presque continue sur le terrain, qui, d'après les ordres de la Compagnie d'Occident (14 avril 1718), devait être le long du Mississipi, dans l'endroit le plus commode pour la communication avec la Mobile, soit par mer, soit par le lac de Pontchartrain.

Le projet de cette ville étant déjà dans l'esprit des administrateurs dès octobre 1717, avec le nom même du Régent, on se

1. « Tout ce que l'on peut dire en faveur de celui qui en jeta les fondements, c'est qu'il n'y avait, à une grande distance, aucune position plus belle, plus élevée ou plus saine. Plus haut elle aurait été trop éloignée de la mer, plus bas elle aurait été plus sujette encore aux inondations. » *Voyage dans les deux Louisianes, 1801-1803*, par Perrin du Lac.)

mit en 1718 en mesure de l'exécuter; mais les eaux du fleuve, qui débordaient deux fois l'an, inondaient les trois quarts des quarante lieues que la Compagnie se réservait depuis le Détour des Anglais jusqu'au canal de Manchac. Les eaux couvraient les îles qui se trouvaient dans les passages, principalement celles qui étaient entre les deux passes du fleuve. — Ces eaux y croussaient des deux et trois mois, et rendaient l'air malsain.

C'était à désespérer de construire jamais une ville sur un terrain vaseux, spongieux, entouré de cyprières et de pays noyés. *En 1719 il n'y avait que quatre maisons.* C'était l'embryon de la ville du Croissant, de cette reine du Mississipi, aujourd'hui si fameuse comme l'un des plus grands marchés du Nouveau Continent; encore l'on ignorait si cet embryon pourrait subsister. Cette année-là, l'inondation, qui avait duré six mois, avait obligé les pionniers à quitter et à aller s'établir aux Natchez, où le terrain était plus élevé et les chaleurs moins grandes. Malgré ces obstacles, M. Leblond de La Tour, ingénieur en chef, ordonnait le 9 mars 1722 à M. de Pauger d'aller à la Nouvelle-Orléans dresser une ville régulière. En 1723, cette ville devenait le chef-lieu de la colonie, et bientôt après on y faisait des levées pour protéger contre des inondations périodiques les maisons construites, qui, en 1800, étaient plus de huit pieds au-dessous du niveau du fleuve. Mais, comme le disait alors un voyageur, le peu de solidité des ouvrages, dont dépendait la sécurité des habitants, faisait toujours frémir à l'idée du danger qu'ils couraient chaque année, aux mois de mai et de juin, d'être engloutis ou submergés.

Le rapprochement des commencements de ces villes avec leur importance présente n'est pas tout ce qui fait l'intérêt de ce volume, non plus que l'honneur d'avoir présidé à leur naissance. — L'éloignement où elles sont les unes des autres, perdues en quelque sorte au milieu des villes plus récentes, marque les espaces immenses, que les Pionniers avaient à parcourir pour communiquer entre eux, et l'appui que les premiers entrepôts leur prêtaient dans leurs courses d'un point à un autre.

Le travail constant de l'homme pour améliorer la terre et pour se l'approprier, pour constituer des groupes de sociétés qui

étendent peu à peu le monde civilisé, offre à l'esprit le spectacle d'une série de conquêtes de la volonté, spectacle qui oblige au respect. Ce volume, dont le titre nous indique le résultat général d'actions particulières, possède doublement ce caractère.

Il a fallu, en effet, pendant longtemps, une forte volonté pour obtenir le droit de tirer parti des terres découvertes, de même que cela avait été nécessaire pour avoir la gloire de les découvrir.

Il a été nécessaire aussi de combattre non-seulement contre la rivalité des peuples européens, contre les indigènes propriétaires du sol, mais aussi contre des factions, qui s'efforçaient de substituer leurs intérêts particuliers à l'intérêt public.

Là où, aujourd'hui, se sont installés des millions d'habitants qui en attendent d'autres, quelques missionnaires prétendaient confisquer pour eux seuls cette immensité, dont ils voulaient éloigner les officiers du Roi, leurs garnisons et les voyageurs qui, suivant l'expression de Cooper, annonçaient l'approche de la nation, comme des vapeurs mobiles précèdent l'arrivée du jour.

Le manque de place nous a empêché de laisser voir suffisamment ce côté de notre tableau. — Ce qui importait avant tout, c'était de rendre, pour ainsi dire, visible, la création de la première chaîne de postes entre le Saint-Laurent et le golfe du Mexique. Nous l'avons fait, mais nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de montrer, au moins en partie, la chute des obstacles, qui barraient le chemin de l'une à l'autre extrémité des pays nouveaux.

L'exposé de ces luttes doit précéder naturellement celui des progrès obtenus grâce à elles. Si l'on veut savoir ce que ces progrès ont coûté, il est nécessaire de voir les empêchements qui les ont retardés.

Je vais donc exposer sommairement comment le Comte de Frontenac, qui avait été rappelé en 1682, a, dans un second gouvernement, rendu libre le chemin et soutenu l'occupation des pays de l'Ouest et du Sud, dont il avait, après Jean Talon, protégé les découvertes.

Le lecteur va se retrouver ainsi devant la faction qui avait

voulu les entraver et avait provoqué le rappel du gouverneur. On verra comment il triompha de ses ennemis et mérita le titre de Père du pays; mais il faut dire, auparavant, comment ses anciens adversaires rendirent nécessaire son retour en s'engageant dans une voie qui ne faisait pas que rendre inutiles les découvertes de Cavalier de La Salle, mais qui faillit perdre le Canada.

II

Si nous nous plaçons en face d'un pays, récemment découvert, dont il reste beaucoup à explorer, et où l'on veuille s'établir au milieu de nations sauvages, les premières conditions, qui nous paraissent essentielles, c'est la paix avec ces peuples, afin d'avancer facilement; c'est, à cet effet, le règlement équitable des rapports entre eux et les éclaircisseurs; c'est un choix habile des chefs qui dirigent ou surveillent les mouvements; c'est encore le choix des lieux, d'où l'on veut rayonner sur toute l'étendue de ce pays.

Pour peu que l'on ait observé l'entrée des Français dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi, l'on a pu remarquer que ce grand acte s'est accompli dans l'intervalle de deux guerres avec les Iroquois, et que le Comte de Frontenac avait pris un soin tout particulier d'entretenir la paix avec eux, soin que certaines influences s'étaient comme appliquées à contrarier.

Au moment même de son rappel, le Comte écrivait en cour : « Vous verrez, Monsieur, par la lettre que m'adresse le Père supérieur de Michilimakinak, l'alarme que prennent les cinq nations des environs et les secours qu'elles demandent, et que vous sçavez bien que je ne suis pas en estat de leur donner et moins encore de suivre le conseil, que le Père voudroit m'insinuer, de faire la guerre aux Sonnotouans, ce qui n'est qu'une suite de ceux qu'ils m'ont donnés, depuis quelques années, auxquels je n'ay pas estimé devoir déférer » (1682).

Le Comte de Frontenac, en se refusant à ces invitations, avait

suivi la politique que commandaient et son peu de forces et l'enseignement des précédents. Nous avons manqué, du côté du lac Ontario et de l'Atlantique, l'occasion de nous garantir, à l'avenir, d'un grand danger et de nous assurer un avantage précieux. Il ne fallait pas perdre par imprudence celui auquel nous étions réduits.

Ce péril, qu'il eût été sage et hardi de détourner de nous, avait été aperçu deux fois par les chefs du Canada, qui, de 1663 à 1667, avaient exposé la nécessité de le conjurer. Le 4 août 1663, dans ses beaux projets pour la grandeur de la France dans l'Amérique du Nord, le baron Dubois d'Avaugour avait, entre autres idées, émis celle que, si le Roi voulait lui accorder quelques milliers d'hommes bons au combat et au travail, il pousserait du côté des Iroquois pour dissiper cette canaille, qui menaçait sans cesse le Canada, puis pour *arrêter le progrès des hérétiques, c'est-à-dire les Hollandais et les Anglais possesseurs des costes*, enfin pour s'ouvrir sur la mer une communication, qui ne fût pas sujette aux glaces comme le Saint-Laurent, fermé pendant six à sept mois. Le baron d'Avaugour trouvait bon alors d'exagérer la cruauté des Iroquois, afin de mieux couvrir les desseins que l'on pourrait former « de crainte que l'ignorance des Anglois et que la foiblesse des Hollandois n'en prissent jalousie et ne se précautionnassent ». Selon lui, cependant, l'on ne devait faire que très peu de cas de ce qu'ils occupaient. Ce n'était alors, à proprement parler, « qu'une coste pour des pescheurs et de petite considération au grand Estat de l'Amérique, dont le fleuve du Saint-Laurent estoit comme le centre et le traversoit d'un bout à l'autre ».

Quelques mois après cette lettre, ce que le baron d'Avaugour avait proposé de faire pour la France, sans être écouté, l'Angleterre l'exécutait pour son compte. En pleine paix, le roi Charles II concédait au duc d'York et d'Albany, Jacques, son frère, tout le territoire qui s'étendait depuis la rivière du Connecticut jusqu'à la baie de la Delaware; une expédition partait sous les ordres du colonel Nicholl, et, en octobre suivant, toute l'ancienne possession des Hollandais était occupée. La Nouvelle-Amsterdam dans l'île de Manhatte prenait le nom de New-York et Orange devenait

Albany. Nous avons perdu par là un avantage, qui finit par tourner contre nous. Il y eut pourtant, un moment, le moyen d'en arrêter le danger. Cette usurpation de territoire ainsi que la prise de la Guinée, autre possession des Hollandais, avait suscité entre les deux peuples une guerre que Louis XIV avait voulu arrêter; mais le Roi s'était trouvé engagé par le traité de 1662, qui l'obligeait de secourir les Provinces-Unies. Aussi, les Anglais de la Nouvelle-York, dans le commencement de leur occupation, avaient-ils été effrayés de voir arriver près de Schenectady, à quelque distance d'Orange, le gouverneur du Canada, M. de Courcelles, qui n'en voulait qu'à la nation iroquoise des Aniez, mais avait été égaré par son guide. La crainte des Anglais, que notre gouverneur ne vint s'entendre avec les colons hollandais, était une indication de ce qu'il y avait à faire. On eût pu, en temps de guerre, accomplir le projet du baron d'Avagour. Mais on s'en était tenu à une attaque des Aniez.

Le 13 décembre 1665, les Iroquois étaient venus demander que l'on leur confirmât la paix, tant pour leur nation que pour les Goyogouins. Le 25 mai 1666, les Sonnantouans reconnaissaient l'autorité du Roi. Le 7 juillet 1666, les Onnecius demandaient la paix en leur nom ainsi qu'en celui des Aniez. Ces derniers, seulement, furent exceptés de la clémence du marquis Prouville de Tracy, qui, malgré son grand âge et l'éloignement, voulut les aller châtier. Le colonel Nicholl appela alors à son secours les colons de la Nouvelle-Angleterre, lesquels s'excusèrent. Les Français s'arrêtèrent à prendre possession, le 17 octobre 1666, du fort d'Andaouagué et des quatre forts conquis sur les Iroquois. Dans l'acte de prise de possession figure un Duguesclin. Cependant Jean Talon vit alors, lui aussi, l'importance qu'il y avait à occuper la Nouvelle-Hollande, et, si on ne s'en emparait pas, combien le moment était propice pour l'obtenir par négociation. Malheureusement il fallut passer outre.

Le traité de Brede (31 juillet 1667) laissa les Anglais maîtres de la Nouvelle-York jusqu'en 1673, que les Hollandais la reconquirent, mais pour peu de temps. En novembre 1674, nous avions définitivement pour voisin et pour ennemi un peuple qui ne cesserait de pousser et de protéger les Iroquois contre nous,

afin de s'en faire un instrument utile à ses vues. C'était là le danger dont j'ai parlé plus haut.

Colbert avait objecté, au nom du Roi, qu'il trouvait, à former un grand et puissant État en Canada, divers obstacles qui ne pouvaient être surmontés que par le temps. Quelque respect que j'aie pour la mémoire de ce grand ministre, je me demande s'il ne lui était pas possible d'aider à cette action du temps, qui devait lui répondre par le succès de nos rivaux. Il me semble que pour des résultats importants il faut savoir oser et savoir dépenser, quand, plus tard, une prétendue prudence doit nous faire perdre le fruit des efforts insuffisants, auxquels nous avons cru sage de nous borner.

Faute de mieux, en nous résignant à ce voisinage, nous devions empêcher que les Anglais n'usurpassent les avantages, que nous pourrions tirer de notre position acquise dans le pays des Iroquois. Partie par intimidation, mais surtout par caresses, il fallait contenter des peuples, sur lesquels les Anglais, également leurs voisins, devaient tenter aussi d'exercer leur influence à nos dépens. En conséquence, Talon avait, en 1670, proposé d'aller établir des postes au Nord et au Sud du lac Ontario, à la fois pour barrer le passage aux Anglais de la Nouvelle-York et d'Albany et en même temps pour conserver à la Nouvelle-France les pelleteries, que les Anglais de Boston et les Hollandais de Manatte et d'Orange tiraient des Iroquois et que ceux-ci chassaient sur les terres de la domination du Roi ou sur celles, dans l'étendue desquelles il pouvait donner la loi.

Le voyage de M. de Courcelles au lac Ontario en 1671 et celui de M. de Frontenac en 1673 n'avaient pas eu d'autre objet. M. de Frontenac avait commencé à le réaliser par l'établissement d'un fort à la baie de Catarocouy, dans le Nord du lac Ontario.

Et, comme après le châtement des Aniez une partie des troupes était rentrée en France, il avait cru que le Canada, manquant de forces, avait tout intérêt à s'attirer l'amitié des Iroquois, qui pouvaient, en temps de paix, lui procurer un grand commerce, et, en temps de guerre, fermer aux Français le chemin des lacs. L'esprit beliqueux et la politique de cette nation l'avaient fait redouter, et avoir la paix avec elle, c'était l'avoir partout. Mais

cette conduite ne convenait pas à tout le monde. Le fort de Catarocouy donnait au commerce des pelleteries un cours différent de celui qu'il avait suivi jusque-là. Tout ce qui venait de pelleteries du côté des Outaouas descendait seulement par la rivière du Long-Sault, au Nord du Saint-Laurent et n'y entrait qu'au lac des Deux-Montagnes, à 10 ou 12 lieues de Montréal, tandis qu'avec l'établissement du fort de Catarocouy les pelleteries pouvaient descendre par la navigation des Lacs, qui se continuait depuis le Lac Supérieur et même jusqu'au Lac Ontario.

Dans ces conditions, des hommes, intéressés à faire le commerce par le Nord et à passer par la rivière des Outaouas voyaient dans les Iroquois des concurrents au Sud, et en même temps des rivaux dans les Français, qui suivaient cette voie nouvelle.

Ces deux intérêts contraires étaient entretenus par les haines des Sauvages des Pays d'en Haut contre les Iroquois.

Ceux qui faisaient le commerce des pelleteries du côté des Outaouas avaient choisi pour entrepôt Missilimakinak, où le Père Marquette avait établi une mission, en même temps que le Comte de Frontenac avait fondé Catarocouy avec le concours de Cavalier de La Salle, qui déjà, dans ses voyages antérieurs, avait commencé un établissement à la rivière Saint-Joseph¹.

Ainsi que les trois premiers volumes de ce recueil l'ont fait connaître, ces postes étaient devenus le point de départ d'entreprises rivales. Le Découvreur s'était porté, sous les auspices du Comte de Frontenac, de la baie de Catarocouy jusqu'au golfe du Mexique, tandis que le pays des Outaouas et la baie des Puants avaient été le foyer d'hostilités contre lui, sans cesse renaissantes. Il était alors advenu sur un plus petit théâtre entre nos Français ce qui était arrivé entre les Vénitiens et les Portugais, quand

1. Deuxième volume de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* par La Potherie, page 131.

« Les Illinois qui avaient accompagné Jolliet dans son voyage avec le P. Marquette, le ramenèrent par un chemin plus court de deux cents lieues et le firent entrer dans la rivière Saint-Joseph, où M. de La Salle avait commencé un établissement. »

ces derniers eurent découvert le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance. Les Vénitiens avaient conjuré avec le Soudan d'Égypte la ruine du commerce portugais : ici les hommes, habitués au commerce par la Rivière des Outaouas, voulaient ruiner ceux qui se servaient de la route des Lacs, à moins qu'eux-mêmes ne pussent s'en emparer. Or, parmi les inventions de ces adversaires, il n'avait pas été trouvé mieux, à cet effet, que de chercher à exciter le Gouverneur à la guerre contre les Iroquois, sous un prétexte ou sous un autre, cette guerre devant envelopper Cavalier de La Salle dans ses conséquences.

Les raisons que ses ennemis donnaient pour engager cette guerre étaient celles-ci :

Les Iroquois, ayant soumis depuis vingt ans tous leurs voisins, s'étaient attachés au commerce avec les Anglais de la Nouvelle-York, avec lesquels ils avaient trouvé un commerce plus avantageux qu'avec nous, parce que le castor, exempt entre autres servitudes, du droit du quart qui se payait au Canada, valait chez les Anglais beaucoup plus que chez nous. En conséquence, les Iroquois avaient essayé d'accroître ce commerce, et comme ils ne pouvaient mieux y réussir qu'en détruisant les Outaouas, nos alliés depuis trente ans, qui nous procuraient à eux seuls les deux tiers de tout le castor destiné à passer en France, ils avaient saisi, pour faire la guerre à ces peuples, le prétexte de la mort d'un capitaine sonnontouan, tué en 1679 par un Illinois dans le fort des Outaouas Kiskakons à Missilimakir k, et médité de s'emparer de ce dernier poste, où ils donneraient aux Anglais le moyen de s'établir avec eux.

Si un tel dessein réussissait, les Iroquois, en s'emparant de cet entrepôt, empêchaient les Sauvages de ces contrées d'apporter du castor à Montréal. Il s'agissait donc d'éviter d'être dépouillés de nos avantages, et comme, quelque traité que l'on fit avec les Iroquois, la cause subsistant toujours, ils ne manqueraient pas de profiter de la moindre occasion pour tâcher de se rendre maîtres de nos alliés et de nos postes, la conclusion naturelle était la destruction des Iroquois ; mais, malgré ce qu'on pouvait dire, le Comte de Frontenac, pendant son premier gouvernement, avait persisté à tout faire pour s'attirer l'affection de ces

derniers. C'était grâce à cette politique qu'il avait eu l'honneur de donner à la France la vallée du Mississipi, et la même conduite lui paraisait nécessaire pour lui en conserver les immenses territoires. *Imperium facile iis artibus retinetur quibus partum est.*

Dans cette vue, depuis 1673, époque de la fondation du fort de Catarocouy, Frontenac n'avait pas cessé, dans divers voyages, de témoigner aux Iroquois une bienveillance qui les lui avait attachés, et, en 1682, lorsque les Outaouas, les Miamis et les Hurons, parmi lesquels se trouvait Andiaronk, depuis si fameux dans sa nation, étaient venus lui demander de faire la guerre aux Iroquois, il ne la leur avait permise qu'à la condition de ne pas aller chercher les Iroquois, mais de se défendre dans leurs villages, où il leur conseillait de se fortifier et de s'entraider, les exhortant à faire courir un collier à cet effet parmi les Nipissingues, les gens du Sable, les Outaouas Sinagos, les Malhominois, les Pouteouatamis, les Puants, les Sakis, les Noquets, les Outagamis, les Illinois, etc.

Il y avait lieu d'espérer, nonobstant des contradictions intéressées, que la paix aurait été maintenue, si ses ennemis ne l'eussent fait rappeler. Le 11 septembre 1682, Teganissorens, chef Onontagué, député par les cinq nations iroquoises, et descendu à Montréal avec M. de La Forest, avait assuré que les Iroquois ne voulaient faire la guerre ni aux Kiskakons, ni aux Hurons, ni aux Miamis. Le choix de Teganissorens pour député indiquait de bonnes dispositions, car il était le petit-fils de Niregouentaron, chef des Onnontagués, qu'avait gagné le Comte de Frontenac en 1673, et, en 1682, ce gouverneur avait témoigné au petit-fils les mêmes sentiments de bonté. Il était vrai que les Goiogouins et les Sonnontouans poussaient à la guerre. Oréaoué, chef Goiogouin, avait fait retirer le Père Carheil de sa mission et amené dans son village, par surprise, six Tionnonnatés, de nos alliés. Oréouahé était un homme extrêmement fier et jouissant d'une grande influence dans sa nation, mais le Comte de Frontenac eût su le ramener, comme la suite le prouvera. Malheureusement son rappel avait tout perdu, en livrant son successeur aux passions de la faction qui lui avait été contraire.

La guerre allait donc se renouveler bientôt, et les conséquences les plus funestes devaient en découler.

A son arrivée en 1682, M. de La Barre avait dit qu'il ne faisait pas grand cas des explorations de M. de La Salle, qu'au surplus il n'avait pas l'esprit de découverte, mais celui de faire valoir le pays connu (12 novembre 1682). On avait appris bientôt ce qu'il entendait par l'art de faire valoir ce que d'autres avaient eu tant de peine à découvrir. Comme on l'a vu dans les volumes précédents, il envoyait des hommes à lui s'emparer des forts de Catarocouy et des Illinois, appartenant à Cavalier de La Salle, et il remplaçait dans les missions de ces postes les Récollets par les Jésuites, leurs rivaux et leurs ennemis, avec lesquels la lettre du Père Enjalran, écrite en date du 26 août 1683 et placée en tête de ce volume, constate qu'il était d'accord. Pendant ce temps-là, plus de deux cents canots, auxquels il en avait vendu la permission, étaient sur les chemins du pays des Outaouas. Les alliances des membres du Conseil Souverain avec les Coureurs de bois empêchaient celui-ci de rendre des arrêts contre eux. Le parti, opposé au Comte de Frontenac et à Cavalier de La Salle, ne pouvait mieux manifester les raisons de son hostilité. Il n'en avait pas eu d'autre que sa jalousie des privilèges du Découvreur nécessaires pour payer les dépenses de ses explorations, et aussitôt que ce parti avait eu le pouvoir, il l'en avait dépouillé pour en jouir lui-même. Seulement la jalousie et la cupidité de ses ennemis n'avaient pas tardé à retomber sur leur tête. — Il n'y aurait eu là rien assurément de très regrettable, si le Canada n'en eût souffert, pendant près de dix-huit ans, jusqu'à manquer d'en périr, sans compter que la Louisiane demeura comme inutile durant ce même nombre d'années.

La permission que M. de La Barre avait accordée aux Iroquois, pendant que La Salle remontait le Mississipi, de piller et de tailler en pièces les Français, qu'ils trouveraient sans un signe particulier, avait été interprétée par les Sonnontouans d'une manière funeste aux sept canots, que M. de La Barre et La Chesnaye envoyaient aux Illinois s'emparer du poste de La Salle. Ce malentendu devint l'occasion d'une guerre avec les Iroquois, d'où M. de La Barre se tira sans leur demander d'autre répa-

ration que la promesse de payer les marchandises pillées, et, à sa honte, sans avoir garanti les Illinois et les autres nations alliées des attaques des Sonnontouans et des Onnontagués, qui n'avaient pas signé le traité conclu par le gouverneur. M. de La Barre, homme de peu de tête, en engageant la guerre, s'était mis dans l'alternative soit d'être battu, soit de s'humilier. Le Comte de Frontenac n'avait pas, lui, calculé seulement les forces de l'ennemi au moment du combat. Il s'en était rendu compte dès le commencement de son gouvernement et n'avait pas eu besoin que le Père Jean de Lamberville lui fit observer trop tard, comme à M. de La Barre, que peu de bandits en Italie avaient insulté des troupes six fois plus nombreuses, et que les beurriers de Bourgogne avaient donné autrefois bien de la peine au prince de Condé.

Il se fût en tout cas bien gardé, s'il avait eu à réprimer leurs hostilités, d'imprudentes lettres de genre de celle de M. de La Barre, qui donna lieu au gouverneur de la Nouvelle-York de mettre en avant les prétentions des Anglais à la possession du pays des Iroquois et du lac Ontario. Le colonel Dongan écrivait le 23 juin 1684 à M. de La Barre : « Ces Sauvages sont sous notre gouvernement, comme il appert par les lettres patentes de Son Altesse Royale et de Sa Majesté le roi d'Angleterre et de leur propre soumission à ce gouvernement. Ainsi que cela est manifeste par nos écrits, les territoires de Son Altesse Royale s'étendent aussi loin que la rivière du Canada, et cependant le peuple de votre gouvernement ne laisse pas de venir sur le grand Lac comme aussi de ce côté des deux Lacs, qui est une chose que l'on aura peine à croire en Angleterre. »

Ainsi, par cette double faute de M. de La Barre, l'entrée des ennemis de Cavalier de La Salle et du Comte de Frontenac dans les pays, que le premier avait découverts et commencé à établir par la protection du second, avait eu pour effet de compromettre les grands avantages, qu'on devait attendre d'héroïques efforts. Suggérée par les ecclésiastiques, dit Nicolas Perrot, décidée, avec six marchands dans le cabinet de M. de La Barre, selon le rapport de M. de Meules, l'Intendant, la guerre, commencée mais non poursuivie, avait excité les Iroquois contre la Nouvelle-France, et, même après la paix, laissé des ferments d'hostilité

qui devaient éclater, encore une fois fermer alors les chemins du Sud et de l'Ouest, en même temps que déterminer un rapprochement des Iroquois avec les Anglais, qui songeaient à se servir d'eux pour étendre leurs domaines. Le Comte de Frontenac n'avait donc eu que trop raison.

III

Évidemment, si nous voulions continuer notre œuvre de colonisation dans ce continent, il fallait arrêter les suites de nos propres fautes, de manière à reprendre sans partage notre autorité sur les Lacs, à nous fixer sur leurs bords et à passer outre, lorsque nous le jugerions nécessaire.

Pour cela, à l'extérieur, il fallait affaiblir des ennemis puissants, dominer les Iroquois, contenir les Anglais et rattacher à notre cause les alliés, qui avaient été amenés à douter de nous.

Il fallait à l'intérieur combattre une faction, qui cherchait depuis longtemps à accaparer la souveraineté jusque dans les forêts. Pour ne pas laisser de prétexte à cette faction, qui bouleversait tout, dès qu'elle ne dirigeait pas, et *qui dirigeait mal* lorsqu'elle était au pouvoir, il fallait régler la marche vers les pays nouveaux, en sorte qu'elle ne nuisît pas à la colonie déjà établie et concilier nos avantages avec nos devoirs envers les peuples indigènes.

Ce n'était là, il est vrai, qu'une question de surveillance. Seulement, comment constituer cette surveillance? Elle devait avoir pour premiers instruments les chefs des postes et les missionnaires. Mais quelles seraient les attributions des uns et des autres? Pourrait-on les délimiter? Les premiers s'accorderaient-ils avec les seconds? Quelles ressources aussi assignerait-on à ces hommes, qui s'offraient également à tant de fatigues, à tant de privations et s'exposaient à tant de dangers?

Tels sont les divers aspects de la formation de la première chaîne de postes, établie sur les terres, dont les volumes précédents

ont fait connaître l'exploration. Dans cette organisation d'une société naissante, des questions imprévues se succèdent coup sur coup; un résultat s'échafaude sur un autre. Des projets les renversent, d'autres systèmes les rétablissent, et les faits les plus éloignés concourent vers un but, auquel il semblait que la raison dût conduire tout droit et sans attendre.

Nous allons voir présentement comment le gouvernement du marquis de Denonville, mestre de camp des dragons de la Reine, essaya à la fois de dominer les embarras qui résultaient du gouvernement de M. de La Barre et de réunir le Canada aux Illinois, pendant que Cavalier de La Salle poursuivait ses découvertes au Sud, et que son frère, l'abbé Jean, allait revenir du Texas à Québec, en traversant l'intérieur des terres.

Dès le début de son gouvernement, le marquis de Denonville s'occupa de mettre fin à la licence des voyageurs, qui pénétraient le plus avant dans les pays même inconnus pour y faire la traite avec les Sauvages et qui ont été, à bien dire, les précurseurs de la colonisation. M. de Denonville voulut aussi, dans la même vue, régler les congés ou permis de traite, puisque c'était aux abus qui en avaient été faits que le Ministre de la Marine attribuait la guerre de M. de La Barre avec les Iroquois et son humiliation.

Les Canadiens, il est vrai, avaient, avec les Sauvages, des rapports qu'il importait de modifier. Vivant au milieu d'eux, entourés de pays immenses que d'autres Sauvages habitaient encore, ils avaient la curiosité des Romains devant les effrayantes futaies de la Germanie, où l'on pouvait cheminer soixante jours sans en trouver le bout. C'étaient d'ailleurs pour eux une vie, des impressions nouvelles, qui pouvaient cependant reporter les esprits les plus cultivés d'entre eux vers les temps où leurs ancêtres, eux aussi, portaient leur chevelure relevée sur le sommet de la tête couverte d'un casque fait en forme de museau de bête sauvage et surmonté de cornes d'élan, d'ailes d'aigle ou d'une crinière flottante. Les Canadiens retrouvaient là également, dans la guerre et devant les supplices, un peuple dont Horace eût dit, comme de la Gaule : *Non paventis funera*.

D'autres raisons plus immédiates avaient amené un rappo-

chement, auquel ces arrière-petits-fils des Gaulois et des Germains avaient semblé prendre un plaisir particulier.

Le Comte de Frontenac, lui-même, se mêlait paternellement aux Sauvages dans certaines occasions. Du reste ses lieutenants étaient loin d'opposer aucune barrière aux Indiens. Cavalier de La Salle n'avait-il pas écrit sur sa barque ces mots : « Nous sommes tous Sauvages » ? Afin même d'opérer une fusion plus prompte entre les deux races, le Comte de Frontenac eût voulu, comme Jean Talon en avait témoigné le désir (27 octobre 1667) que les Missionnaires leur apprissent notre langue avant toutes choses. En 1672 le Comte avait témoigné aux Pères Jésuites son étonnement de ce que, de tous les Sauvages qui étaient avec eux à Notre-Dame-de-Foi, mission située à une lieue seulement de Québec, il n'y en eût pas un qui parlât français. « Je leur ay dit, écrivait-il, que je croyois que dans leur mission, ils devoient songer, en rendant les Sauvages sujets de Jésus-Christ, de les rendre aussi sujets du Roy; que pour cela, il falloit inspirer l'envie d'apprendre notre langue comme les Anglois leur apprennoient la leur, essayer de les rendre plus sédentaires et de leur faire quitter une vie si opposée à l'esprit du Christianisme, puisque le moyen de les rendre chrétiens étoit de les faire devenir hommes. »

C'est ainsi que M. de Frontenac, dans son voyage au lac Ontario, en 1673, avait pris six filles et trois petits garçons des Iroquois pour les faire élever à la française. « Je vous avoue, écrivait-il alors à Colbert, que, sans faire l'homme de bien, je suis persuadé qu'il ne peut y avoir une meilleure dévotion, et que, quand je songe que, pour dix louis par an, on peut rendre chrétienne une petite Sauvagesse, en la faisant élever chez les Ursulines, qui en ont fort grand soin, je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'argent mieux employé. Je prétends bien tirer l'estocade là-dessus à madame votre femme. » Le Comte avait, dans ce voyage, adopté pour fille la nièce de Niregouentaron. Homme d'esprit et d'imagination, plein d'élan, s'intéressant aux usages, au langage de ces nations primitives, il avait en outre en lui un fonds de bonté sans affectation, qui le faisait réellement leur chef, comme il l'était des Français, unis-

né un rappo-

sant à leur égard les nécessités de la politique aux considérations d'un chrétien.

L'Intendant Jean Talon, M. de Courcelles et le Comte de Frontenac représentaient sur ce point une doctrine, qui ne convenait pas à certaines gens, dont MM. de Denonville et de Champigny s'étaient faits les adhérents. Le Marquis et l'Intendant ne songeaient guère à franciser les Sauvages. Tandis que c'était pour le Comte comme l'idée fixe d'un devoir à accomplir, le nouveau gouverneur et l'intendant regardaient ce projet comme chimérique et même dangereux. « L'on a cru bien longtemps, écrivait M. de Denonville, en date du 13 novembre 1685, que l'approche de nos habitations estoit un bien très considérable pour accoutumer ces peuples à vivre comme nous et à s'instruire de nostre religion. Je m'aperçois, Monseigneur, que tout le contraire est arrivé, car, au lieu de les accoutumer à nos loys, je vous assure qu'ils nous communiquent fort tout ce qu'ils ont de plus méchant, et ne prennent eux-mesmes que ce qu'il y a de mauvais et de vicieux en nous. »

Tout ce qu'il y avait de Sauvages, établis dans des bourgades comme à Sillery, à Lorette, au Sault de la Prairie, à la montagne de Montréal, tout cela paraissait à Denonville tenu dans une discipline et une règle qui faisaient plaisir à voir. Il n'y avait pas, selon lui, assurément de ville et de village en France aussi bien réglé, pourvu qu'il n'y arrivât quelque ivrogne de nos habitations. Et ils n'avaient certes rien d'équivalent dans le spectacle que présentaient les Sauvages errant et vaguant autour des seigneuries particulières. L'avis du Comte de Frontenac n'était pas pourtant que ce fût là tout ce qu'il y avait à faire.

Assurément, cette fréquentation constante des Canadiens avec les indigènes Sauvages, avait plus d'un inconvénient pour nos Français, tant dans la colonie que dans les bois. Comme, moralement, il est plus facile de descendre que de s'élever, on voyait les Canadiens rechercher les Sauvages par des côtés fâcheux, où la licence avait souvent une trop large part. Ils se mettaient tout nus comme les Indiens, non seulement au temps du Carnaval, mais encore tous les jours de régal. M. de La Barre avait dû détruire un ordre de chevalerie, que M. de

Denonville ne définit pas, mais qui peut-être était celui des Chevaliers du Calumet, créé par les Jésuites pour s'attirer les Sauvages. Par les plaintes, que ce Gouverneur porte contre les mœurs et les scandales, qui n'avaient pas cessé avec l'abolition de cet ordre de Chevalerie, il y avait à penser que nos Français n'y avaient pas trop justifié leur prétentions à la supériorité en civilisation.

Aussitôt qu'ils pouvaient porter un fusil, les jeunes gens s'en allaient dans les bois sous prétexte de chasse et de traite; leurs parents n'osaient les en empêcher. Des enfants de seigneurs, des fils de gentilshommes qui en prenaient le titre, ou simplement ceux qui voulaient le paraître, mettant de côté la charrue, la houe, la pioche et la hache, se jetaient dans les forêts, loin de la surveillance du gouverneur et du curé. Ils y entretenaient des Sauvagesses, les menaient à leurs chasses, mais ils payaient souvent cette liberté et ces plaisirs au prix de la faim, qui les réduisait à manger leurs chiens, quand la chasse ou la pêche venait à manquer. Il s'ajoutait aux attraits de cette vie indépendante l'idée, pour le plus grand nombre, des profits qu'ils pouvaient faire dans le commerce des pelleteries, dont les trois quarts venaient des peuples habitant aux environs des Lacs. Et alors la course dans les bois n'était plus une simple partie de plaisir.

La classe inférieure de ces Coureurs de bois se composait de gens qui, n'ayant pas le moyen d'acheter comptant les marchandises ou les quincailleries qu'ils portaient avec eux, se les faisaient avancer ainsi que leur équipement, à la condition de les payer au retour de leur voyage, qui durait ordinairement de quinze à dix-huit mois. Seulement les marchands, qui faisaient ces avances, les leur comptaient en monnaie du pays et retiraient d'eux des billets de la même somme en castors, qui leur étaient payés monnaie de France au bureau de la ferme; or, l'écu, qui avait cours dans le royaume pour trois livres, en valait quatre de la monnaie de la colonie.

Le traité conclu, commençait le voyage, dans lequel il fallait traverser les rivières et les lacs, toujours la rame à la main, porter aux endroits, où la navigation s'interrompait, ses canots sur son dos avec leurs marchandises, quelquefois, pendant plusieurs lieues, en se frayant un chemin. Dans ces courses, si le vent man-

quait ou était fortement contraire à la marche du canot, on était réduit parfois à attendre sept à huit jours à une pointe sans pouvoir la doubler, ce qui diminuait les vivres, que le voyageur n'avait pris qu'en petite quantité pour laisser plus de place aux marchandises, et alors on risquait de ne pouvoir remédier à la faim qu'avec des tripes de roche, une espèce de lichen, ou avec de la colle faite au moyen de peaux.

Mais aussi, lorsque les voyageurs arrivaient à quelque station, après les fatigues, les privations et les dangers, quelles longues heures d'oisiveté passées à jouer, à fumer, à boire de l'eau-de-vie, ou dans les débauches ! puis, quand ils revenaient dans la colonie, c'était, pour ainsi dire, le retour du matelot d'une longue campagne. Ils étaient au cabaret tant qu'il leur restait de l'argent. Ils y faisaient toutes les dépenses folles qu'on peut imaginer. Ils donnaient un écu au premier venu pour allumer leur pipe, ne voulant pas s'en donner la peine. Ils voyaient ainsi bientôt la fin de leurs profits et, en ce temps, ils cherchaient les moyens de faire un nouveau voyage.

Sous l'influence de ces divers genres d'attraction, beaucoup d'hommes laissaient en friche leurs terres, abandonnaient leurs femmes et leurs enfants, s'endettaient chez les marchands, de manière que tout le profit, à leur retour, ne suffisait pas à la nourriture de leurs familles. Les femmes et les enfants tombaient à la charge du public, et les femmes se débauchaient souvent comme leurs maris.

Lorsque le Marquis de Denonville, dont l'esprit d'ordre semble avoir été une des qualités principales, eut sous les yeux le fléau qui lui avait été signalé, il pensa devoir apporter contre lui la plus grande rigueur, sans même passer par des formalités de justice, qui n'auraient, disait-il, tendu qu'à des subtilités pour cacher le vice et des désordres infinis. A ses yeux, une justice militaire valait mieux que l'arrêt d'un juge, les preuves convaincantes n'étant pas toujours faciles à bien établir, et il ne consentait parfois à pardonner qu'à ceux qui le renseignaient sur les lieux, où passaient les Coureurs de bois, les moyens qu'ils employaient, les noms des principaux d'entre eux, qui étaient à la tête du commerce avec les Anglais.

Essayant de restreindre, de 1672 à 1682, un état de choses qui existait avant lui, le Comte de Frontenac avait vigoureusement poursuivi ces libertins, qui menaçaient, disait-il, de renouveler les Bandits de Naples et les Boucaniers de Saint-Domingue. Il n'y était pas parvenu, mais, en homme habile, il s'était rendu compte des raisons qui portent toujours aux extrémités des colonies une classe turbulente, ennemie de tout ce qui la gêne, et il s'était heureusement servi de cette population amoureuse des forêts, de la chasse et des aventures, pour les découvrir, qui rendront à jamais célèbre son premier gouvernement.

Toutefois, nos frontières ainsi reculées tant au Nord qu'au Sud, il fallait diminuer le nombre de ces éclaireurs. Ces enfants perdus de la civilisation devaient faire place à d'autres, plus réglés dans les relations qui allaient continuer avec les Sauvages, chez lesquels on avait pénétré. Il était nécessaire de les préparer au rôle de colons ou de les y maintenir. En 1685, il y avait plus de six cents hommes dans les bois. Le Marquis de Denonville en voulut réduire le chiffre au nombre, que l'arrêt du Conseil du 3 mai 1681 avait autorisé par l'octroi de vingt-cinq congés. Chaque congé était une permission d'équiper un canot d'écorce, conduit par trois hommes et pouvant porter trois ou quatre cents livres tant pour la traite que pour leurs vivres. Ces congés étaient accordés aux familles de pauvres gentilshommes ou aux officiers chargés d'enfants, qui pouvaient les faire valoir par eux-mêmes ou par des gens, auxquels ils les cédaient moyennant mille livres et qui les cédaient, à leur tour, à des voyageurs.

Le Marquis de Denonville ne fit pas que diminuer le nombre de ces derniers, il voulut l'épurer en établissant parmi eux une certaine discipline, et en faisant participer aux bénéfices des congés plus d'infortunes dignes d'intérêt; il donnait souvent ce congé à trois personnes.

Pour établir cette discipline, il fit contrôler le choix de ceux qui achetaient ces congés et de ceux qu'ils employaient.

Jusque-là, les Gouverneurs ne s'étaient pas préoccupés de savoir ceux qui s'en rendaient acquéreurs. C'étaient le plus souvent de petits marchands assez dérégés et de méchante conduite.

n'ayant, par conséquent, pas de scrupule à faire trois congés de deux, ni à les faire valoir par des fripons et des débauchés. Or, ces derniers ne se gênaient pas non plus pour porter avec eux dans les bois de l'eau-de-vie, malgré l'ordonnance du Roi en date du 24 mai 1679, au lieu de hardes et de marchandises. Il arrivait aussi qu'au lieu de rapporter leurs pelleteries dans la colonie, ils les conduisaient aux Anglais, qui les payaient plus cher. M. de Denonville veilla sur tous ces éléments de désordre et renouvela la défense de porter de l'eau-de-vie, au delà de trente pots pour l'aller et le retour d'un canot monté par trois hommes.

De cette manière, le marquis de Denonville crut avoir, en arrêtant la dissipation, donné satisfaction au Ministre de la Marine. Il lui promit, également, d'empêcher tout établissement sans ordre exprès du Roi, malgré l'envie qu'avait chacun d'être à la tête de la colonie pour avoir les castors des Sauvages avant tout le monde. Cette envie portait certains habitants à s'aller établir momentanément aux lieux où ceux-ci abordaient, et, si on ne les en eût empêchés, d'autres, probablement, eussent poussé jusqu'aux Outaouas. M. de Denonville assura que cela n'arriverait pas tant que le Roi le laisserait maître dans la Nouvelle-France. Mais il n'était pas libre autant qu'il le croyait de suspendre le mouvement, car il allait lui-même y prendre part. En effet, la première partie de sa tâche remplie, c'est-à-dire d'arrêter la dissipation de la Colonie, le Gouverneur s'occupa de la fortifier et de la garantir contre les Iroquois et les Anglais. Il crut, pour l'accomplissement de ce dessein, nécessaire de former une Chaîne de postes le long des Lacs. Et il lui fallait, pour cela, se porter en avant, seulement le spectacle qu'il avait sous les yeux ne lui donnait guère d'espoir d'y réussir.

Le Canada manquait de monde; la colonie semblait au Gouverneur avoir été plantée comme au hasard, tant les habitations étaient dispersées et éloignées, incapables, par là, de s'entresecourir, de telle sorte, écrivait M. de Denonville, que « cent hommes bien décidés pouvaient détruire la colonie ». Chaque seigneurie avait deux ou trois lieues de front. Les plus habitées ne comprenaient guère que trente ou quarante personnes, la plupart, douze ou quinze, et même cinq ou six seulement. Le plus fa-

cheux pour le peuplement, c'était, continuait-il, qu'il ne lui paraissait alors de remède que dans le grand nombre d'enfants, lesquels, pour ne pas perdre la société de leurs parents, viendraient s'établir auprès d'eux. Le Marquis demandait, néanmoins, que l'on changeât les concessions des particuliers, que l'on forçât ceux-ci à les mettre en valeur, que l'on en fit des villages, sans quoi, si les habitants ne demeuraient pas ensemble, l'on ne ferait jamais rien du Canada, ni pour la religion, ni pour la discipline.

Ensuite, pour arriver à quelque chose de bon, il fallait dépenser beaucoup, et pendant plusieurs années. Or, il n'était que trop vrai, le Marquis le rappelait souvent, que « le Roi n'était pas assez grand seigneur pour mettre en valeur un pays si vaste, dans lequel nous n'avions encore que commencé à pénétrer ». Et l'on admettait aisément ce jugement décourageant à voir le domaine du Roi dans la Colonie, où le souverain avait l'air, écrivait encore M. de Denonville, d'un gentilhomme dont les terres auraient été en décret.

Le Marquis alla du moins au plus urgent et s'occupa d'occuper les Lacs, ces lacs qui avaient si vivement frappé Dubois d'Avaugour, comme nous le voyons dans les lignes suivantes de son mémoire :

« La ville de Genève, pour estre sur un lac de 25 lieues de circuit, entourée de ses alliées qui la peuvent aisément secourir, pour cela, est très considérable, qui, d'ailleurs, ne seroit qu'une place de dix jours de tranchée à un corps de dix mille hommes.

« Si donc il en va de la sorte pour un poste si médiocre, que sera-ce de *plusieurs villes sur divers lacs* de plus grande considération et, de plus, que sera-ce des provinces entières, établies sur le grand fleuve Saint-Laurent, dont *les eaux avec tous les lacs* n'en font qu'un, qui n'a point d'autre entrée que Québec, si ce n'est à la manière des Sauvages dans de simples canots d'écorce? »

Le Baron, plein de foi et d'ardeur, ne pouvait deviner ce que l'avenir réservait à ces mers intérieures. Des villes commerçantes se sont élevées en effet sur leurs rives, comme il l'entendait. Des flottes de navires à voiles et à vapeur parcourent

ces eaux, sur lesquelles Cavalier de La Salle a lancé le premier bâtiment. Mais, hélas ! ces eaux ne sont plus françaises. Et qui sait si les choses ne se seraient point passées autrement, dans le cas où Louis XIV aurait soit pris, soit acquis New-York, et pu, dans une certaine mesure, écouter les projets du baron d'Avaugour et ceux de Vauban ? Malheureusement, notre nation impatiente et ne voyant que ce qu'elle a sous les yeux, ne sait pas sacrifier avec persévérance pour ce qu'il faut attendre.

Quoi qu'il en soit, les peuples, nés sur les bords de ces lacs, ne sauraient oublier les rêves que formait pour la France cet homme distingué, non plus que les projets du Marquis de Denonville, qui, lui aussi, résolut à son tour de faire la quelque chose de grand.

Le Marquis conçut, de 1685 à 1687, le dessein de mettre en sûreté la colonie et toutes ses avenues contre les Iroquois et les Anglais par la formation d'une chaîne de postes qui devait s'étendre du lac Champlain jusqu'à Missilimakinak et aux Illinois, laissant probablement à régler tout ce qui se ferait au Sud, lorsque Cavalier de La Salle en serait revenu.

Chambly, Catarocouy, Niagara, fixèrent d'abord son attention.

Dans sa pensée, Chambly était nécessaire pour que l'on pût communiquer par les terres et la prairie de la Madeleine et afin de veiller sur ce qui se passait au lac Champlain et à la rivière Richelieu (19 octobre 1686).

Catarocouy, sur le lac Ontario, semblait à M. de Denonville d'une conséquence extrême à conserver, et Niagara devait assurer la communication des lacs Ontario et Erié, rendre les Français maîtres du passage par lequel les Sonnontouans allaient à leur chasse de pelleteries. Ils n'en avaient pas sur leurs terres, et ils allaient également là qu'ils allaient pour se procurer de la viande.

Poursuivant son plan, M. de Denonville voulait des postes au Détroit du lac Huron et à Toronto pour couvrir les chasses des Outaouas et leur servir de retraite. Je ne serais pas étonné que l'idée de ces derniers postes ne lui eût été inspirée par le Père Enjalran, homme de tête, qui en soutenait le projet quinze ans plus tard.

Le premier poste établi au Détroit, entre le lac Erié et le lac

Huron, fut nommé le fort Saint-Joseph¹. Au moment où il paraissait sa marche contre les Iroquois, le 11 novembre 1686, le Marquis de Denonville écrivait : « Il sera très à propos que nos Canadiens maintiennent le poste, que le sieur Dulhut a retranché au Détroit du lac Érié. De cette manière, nos Coureurs de bois pourroient prendre ce chemin pour venir de Michilimakinak par le lac Érié à Niagara. »

Le 7 juin 1687, Morel de La Durantais, commandant pour le Roi au pays des Outaouas, Miamis, Pouteouatamis, Sioux, venait sur les bords de la rivière Saint-Denis, à trois lieues des lacs Érié et Huron, au Sud du Détroit, et là, au nom du Roi, réitérait la prise de possession des terres, dont il avait les chefs auprès de lui, et il ordonnait qu'il fût fait plusieurs logemens pour l'établissement des Français et Sauvages Chaouanons et Miamis, depuis longtemps propriétaires du Détroit.

Au Nord, Missilimakinak formait la communication avec le lac Supérieur comme avec les pays du Sud. En 1687, Morel de La Durantais y élevait un fort, pour lequel le sieur Pachot prêtait de l'argent, qu'il réclamait encore en 1702. Les Coureurs de bois y avaient un établissement considérable. C'était là qu'on assemblait toutes les pelleteries venant du Nord ou du Sud et les marchandises y restaient avant qu'on les transportât dans l'intérieur de la colonie.

Après le rappel de M. de Baugis, Saint-Louis des Illinois était commandé par Henri de Tonty et La Forest, les anciens lieutenants de Cavalier de La Salle.

En 1689, le sieur de Boisguillot commandait les Français aux environs d'Ouiscouche (Ouisconsin).

A la même époque, Nicolas Perrot résidait au poste des Nadouesioux. Il y était commis pour ménager les intérêts du commerce, tant au haut du Mississipi que parmi les Sauvages de la baie des Puants et Maskoutens et autres.

De 1682 à 1689, je trouve pour missionnaires, à Missilimakinak, le Père Enjalran, le Père Marest avec Nicolas Perrot; le

1. Greyselton Dulhut « established a post at the head of the Straight, or very near the present Fort Gratiot ». (James V. Campbell, *Outlines of the Political History of Michigan*, 1876.)

Père Allouez, aux Illinois, malgré les ordres du Roy. Le Père Milhet, à Catarocouy, occupait ce dernier poste. Le Père Lamberville était à Onnontagué; le Père de Carheil, chez les Goyogouins, avant qu'Orchaoué ne l'en fit retirer.

On voit ici à peu près l'ensemble des postes et des missions qui devaient former déjà, sous le gouvernement du Marquis de Denonville, autant de jalons pour les progrès d'un peuple à venir.

Le Marquis semblait indiquer nettement son dessein d'établir dans tous les endroits, où il y aurait des eaux et des cascades, des rorts et des barques, qui empêcheraient nos ennemis de naviguer d'un lac à l'autre. Il pensait qu'avec des barques sur les lacs, il pourrait tenir les Outaouas en respect et prêter la main aux Illinois, sans que les Français fussent obligés de subir l'ennui des nombreux portages qu'il y avait à faire.

IV

Tous ces desseins ne sont pas entièrement inconnus, au moins partiellement, de ceux qui se reportent aux documents des précédents volumes. Loin de le cacher, le Marquis de Denonville s'appuyait sur les actes du grand Découvreur.

« Le poste que j'ay fortifié à Niagara n'est pas une nouveauté, écrivait-il, puisque le sieur de La Salle y a eu une maison qui n'est ruinée que depuis un an, que le sergent Laffeur, que j'ay mis à Catarocouy, a abandonné par les menées des Anglais, qui ont sollicité le Sonontouan de le chasser. Il faut, Monseigneur, soutenir ce poste, celui de Dulhut au Détroit et *demeurer en possession de tous les Lacs, si vous ne voulez perdre tout le commerce des Pays d'en Haut.* »

Le Comte de Frontenac et Cavalier de La Salle n'auraient pas dit autre chose.

Les événements venaient d'ailleurs confirmer la nécessité d'un pareil plan. Il fallait élever des barrières autant contre les Anglais que contre les Iroquois, et Denonville, le 8 novembre 1685,

visait pour la troisième fois New-York, après d'Avagour et Jean Taion. « Le plus sûr remède, écrivait-il, contre les Anglois de la Nouvelle-York, seroit de l'acquérir du roi d'Angleterre, qui, dans l'état présent de ses affaires, aura besoin de l'argent du Roy, et par là nous serions maîtres des Iroquois, sans faire la guerre » ; mais lui-même, le 25 août 1687, ne croyait plus à un traité possible après la conduite des Anglois de New-York à l'égard de leurs compatriotes de la Virginie et de la Pennsylvanie, qu'ils faisaient attaquer par les Iroquois, pour leur ôter tout sujet de commerce avec eux. Leur avidité se servait de ces peuples comme d'un coin qu'ils enfonçaient partout où ils voulaient s'ouvrir une voie; ils prétendaient acquérir le lac Ontario, les terres du Sagouan, celles des Hurons, si ces derniers s'alliaient aux Iroquois, ainsi que toutes les terres du côté du Mississipi. En 1687, le colonel Dongan avait envoyé, sous la conduite de trois Coureurs de bois, à qui nos Français firent casser la tête, soixante hommes pour surprendre Missilimakinak. Si ces deux partis n'avaient été arrêtés et pillés, une révolte des Hurons et des Outaouas n'aurait pas manqué d'éclater, et eût été suivie de celle des autres nations plus éloignées. En 1688, sur un autre point, les Anglois tentaient également de nous traverser par l'occupation de la rivière Ouabache.

Il importait donc d'arrêter leur ambition, mais on n'était déjà plus en mesure de le faire aisément.

La faction, opposée au Comte de Frontenac, avait tenté d'arrêter tous les projets d'une chaîne de postes, lorsque ce gouverneur, par les mains de Cavalier de La Salle, commençait à la former en pleine paix. L'esprit de domination et d'exclusion des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, qui menaient cette faction, n'avait pu pardonner au Comte d'avoir mis à exécution la lettre du 17 mars 1674, par laquelle Colbert faisait connaître que ces missionnaires, qui avaient demandé de pousser en avant leurs missions dans les pays éloignés, « feroient mieux de s'appliquer à ce qui étoit proche », et cela au moment où le Gouverneur avait obtenu un renfort de Récollets pour contrebalancer le pouvoir des Robes noires, et lorsque ces Robes grises étaient destinées en partie à entreprendre les missions dans les régions d'où le minis-

tre écartait la Compagnie. « Se venger de ceux qui nuisent à nos projets en renversant les leurs, c'est ce que chacun fait », dit un des personnages de Beaumarchais. Le rappel du Comte avait vengé, en partie, la Compagnie de Jésus. Mais après cela, il restait à celle-ci de s'emparer de l'espace ouvert par les Récollets et par les Sulpiciens. Elle ne manqua pas de le tenter; seulement, ici, sa politique se trouva prise dans ses propres pièges. La guerre, à laquelle cette faction avait poussé, croyant peut-être qu'elle l'arrêterait, quand elle voudrait, à cause de l'influence de ses missionnaires sur une grande partie des Sauvages, devint un obstacle insurmontable par les fautes qu'elle commit.

Toutefois, la Compagnie, confiante en elle-même, pensa que, si elle tenait définitivement le pouvoir, elle parviendrait au moins à tourner la difficulté, dans le cas où elle ne saurait la renverser.

En conséquence cette faction, habile à accaparer hommes et choses, qui avait tourmenté MM. d'Argenson, d'Avaugour, de Mézy, Jean Talon, M. de Courcelles et le Comte de Frontenac, avait, après le rappel de ce dernier, attiré à elle M. de La Barre. Elle ne le tenait pourtant pas si bien qu'il ne justifiât le Comte de Frontenac dans une lettre du 12 novembre 1682, où il disait « que M. du Chesneau avoit donné dans bien des pièges qu'on lui avoit tendus, qu'il avoit esté beaucoup plus loin que le Comte dans des choses bien plus essentielles, et que l'Évêque avoit contribué à cette division », enfin que M. de Laval continuait à lui donner à lui-même beaucoup de peine, « voulant, par toute sorte de moyens, maintenir son autorité dans la politique et dans le civil, comme il l'avait dans le spirituel, se servant à tous propos de l'un pour parvenir à l'autre. »

Il y avait dans l'expression de ces sentiments comme l'écho de ceux de l'intendant de Meule, qui avait été le secrétaire de M. de Frontenac. Aussi, quand M. de La Barre eut quitté la colonie, M. de Meule n'avait-il pas tardé à le suivre. Les meneurs du pays voulaient des autorités plus souples. M. de Denonville, à son arrivée dans le gouvernement, avait courbé la tête devant eux. Honnête homme, je pense, il n'avait su ni qui croire ni à qui se fier, tant il avait « trouvé de manège et d'intéressement chez la

ph
re
dé
qu
Co
br
na
d'
de
co
re
ve
qu
son
qui
le
pui
sai
de
lote
Sim
c'est
1.
profit
cham
après
lui a
Pou
profit
une p
2.
parois
dans u
Québe
même
maiso
en ma
pose d
relle c
dans l
sa prop
conver

plupart des gens »; et il s'était livré à ceux que ses sentiments religieux lui indiquaient comme semblant mériter le plus de déférence. Peut-être l'influence de sa femme y entra-t-elle pour quelque chose. La Marquise, que Rouer de Villeray, au nom du Conseil Souverain, était venu complimenter de ce qu'elle avait osé braver la mer, avait dû porter son mari du côté où s'était rangé naturellement le nouvel évêque, Lacroix de Saint-Vallie, qui fit d'elle un portrait fort enthousiaste. Il résulta très probablement de cette agrégation qu'un jour, le Gouverneur, « après s'être consulté plusieurs fois devant Dieu », avait demandé le renvoi de l'Intendant, qui, suivant lui, faisait le commerce. Je veux croire, dit le baron de La Hontan, qu'il ait pu faire quelque commerce couvert; cependant il n'a fait de tort à personne; au contraire, il a procuré du pain à mille pauvres gens, qui seraient morts de faim sans son secours. En tout cas, le Marquis de Denonville aurait dû n'être pas aussi sévère, puisqu'il ne l'était pas pour tout le monde, et, tout d'abord, disait-on, pour sa femme, laquelle avait tenu, en 1687, boutique de marchandises dans le château de Québec et mettait ensuite en loterie le rebut¹. Concilier cette assertion et le jugement de Saint-Simon sur M^{me} de Denonville avec son portrait fait par l'Évêque², c'est ce dont je ne me charge pas.

1. Madame la Gouvernante, qui est d'humeur à ne pas négliger l'occasion du profit, a fait, jusqu'à la fin de l'hiver dernier, tenir dans le château de Québec une chambre, pour ne pas dire une boutique, pleine de marchandises, et trouvé moyen, après cela, de faire une loterie pour se défaire du rebut qui lui était resté, et qui lui a produit plus que sa bonne marchandise.

Pour ce qui est des intrigues de Monsieur son mary, bien des gens disent qu'il profite de l'occasion, mais je n'en dis rien, n'avançant que les choses dont j'ay une parfaite connoissance. (Lettre du 30 octobre 1688.) Arch. des Colonies.

2. A la tête de toutes les bonnes œuvres, toujours présente aux messes de paroisse, aux processions, aux saluts et à toutes les dévotions publiques, tantôt dans une église, tantôt dans une autre, elle a mis les actions de piété à la mode dans Québec, parmi les personnes de son sexe qui se font honneur de la suivre partout, même dans les hôpitaux, où elle sert les malades de ses propres mains, et dans les maisons des pauvres honteux, qu'elle assiste selon leurs divers besoins en santé et en maladie; elle les instruit, elle les console, elle panse leurs playes, elle leur propose des remèdes, elle fait leurs lits, et tout cela d'une manière si aisée et si naturelle qu'on voit bien qu'elle y est accoutumée.... Elle passe une partie de sa vie dans les monastères de filles, où on a cru devoir lui accorder une libre entrée pour sa propre consolation et pour celle des Religieuses, qu'elle édifie beaucoup par sa conversation et par sa conduite.

Le rappel de M. de Meules, devait donner au parti, déjà maître du Gouverneur, un Intendant tel qu'il l'entendait. Ce fut Jean Bochart, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil ¹; et il était fils d'un ancien Intendant en Limousin et depuis en Normandie, frère d'un archidiacre et chanoine de Rouen, qui fut nommé en 1687 évêque de Valence. Celui-ci, au dire de Legendre, était un gros garçon, qui aimait la joie pourvu qu'il ne lui en coûtât rien, et qui, à force de révérences, s'était enfin mis en place. — L'Intendant du Canada, tâchant, comme lui, de plaire aux puissances, — commença par se recommander en apportant un buste en bronze du Roi, qu'il fit élever à ses frais le 6 novembre 1686, sur la place de la basse ville de Québec, en grande cérémonie. Mais, ce qui était mieux, on le disait encore parent de l'ancien évêque M. de Laval, créature des Jésuites. Un d'eux même, qui avait été son régent, le Père de Carheil, lui faisait encore la leçon en 1702.

Ainsi, sous le gouvernement de M. de Denonville et durant l'intendance de M. de Champigny, la Compagnie de Jésus avait régné dans la colonie, et l'on comprend là comment les anciens adversaires de Frontenac et de Cavalier de La Salle jouissaient enfin des positions et des avantages qu'ils avaient enviés.

On avait vu même Nicolas Perrot ², qui avait tenté d'empoisonner l'illustre Découvreur, devenir un des chefs de poste de l'Ouest. Cavalier de La Salle, du reste, n'avait pu obtenir qu'une demi-réparation contre ses spoliateurs. M. de La Forest était bien rentré dans le poste de Catarocouy, mais M. de Denonville demandait que le Roi en retirât la propriété au Découvreur et laissât la traite libre aux habitants. Les Pères Jésuites, malgré les ordres du Roi, étaient aussi restés dans ce poste comme dans celui des Illinois, où nous avons vu le Père Allouez, embarrassé et inquiet, ne vouloir pas demeurer, lorsqu'il lui avait été dit que La Salle allait arriver ³. Enfin, les RR. Pères obtenaient, en 1686, le 1^{er} octobre, une concession

1. « Beau-frère de M. de Vannouis, conseiller au Parlement de Paris, intendant de Mme de Longueville et qui a force amis, étant très habile et très intelligent dans son métier. »

2. Premier volume, page 370.

3. Troisième volume, page 480. Journal de Joutel.

de terres et de vingt arpents de front le long de la rivière Saint-Joseph, ci-devant dite des Miamis. C'était à cet endroit, comme je l'ai rappelé, que Cavelier de La Salle avait établi un poste avant le retour de Jolliet de la découverte du Mississipi, et ce point devait bien être une de leurs missions favorites.

Je n'insiste pas sur les procédés de cette faction. Il importait seulement de les indiquer, parce qu'ils expliquent, avant comme après, bien des difficultés et des dessous de l'histoire.

Il était beau sans doute au Gouverneur, d'avoir relevé l'idée d'une chaîne de postes, même sous l'inspiration d'un parti qui devait profiter des avantages contestés par lui, au temps où il les envoyait. Maintenant, ces gens qui avaient, contrairement à la pensée du Comte de Frontenac, voulu la guerre contre les Iroquois avaient à prouver qu'ils étaient capables de la mener à bien; qu'ils sauraient triompher jusqu'au bout, et qu'après avoir fondé, outre les établissements commencés par Frontenac et La Salle, un poste au Détroit du lac Huron, par exemple, ils parviendraient à déblayer le chemin des Lacs et les avenues du Mississipi des hostilités des Iroquois et des Anglais, contre lesquels M. de Denonville se préparait à marcher depuis son arrivée. L'auteur du *Recueil sur les événements de la guerre* déclare que le Père Enjalran était le conseil du Marquis. Je dirai deux mots de cette guerre.

Dans l'hiver de 1687 l'ordre avait été donné aux troupes et milices de se rendre, à la fin de mai, à Montréal pour camper à l'île Sainte-Hélène. Le 11 juin le Gouverneur, ayant reçu 1,500 hommes de France, amenés par M. de Vaudreuil, maréchal des logis des mousquetaires, partit contre les Sonnontouans. La petite armée, composée des troupes réglées de France, de l'état-major, puis de quatre bataillons et de la noblesse de la Colonie, se complétait par des Sauvages chrétiens, après lesquels venaient les Outaouas, les Miamis, les Illinois, les Pouteouatamis, les Chaouanons, les Hurons. Les yeux étaient étonnés de cette cohue de nations barbares, nues, matachées, ayant le front peint en rouge ou en vert comme leurs joues, semées de points noirs ou blancs, le nez, les oreilles percés, chargés de bijoux de fer, et le corps couvert de toutes sortes de figures d'animaux.

Il était curieux de les voir portant un arc et des flèches dans les mains, des cornes à la tête, des queues au dos, mais l'on n'était pas moins saisi par la diversité des chants, des cris, des harangues en toutes sortes de langages.

Avec ses troupes et toutes ces nations, sous la conduite de Henri de Tonty, remarquable par sa main de fer, de Greyselon Dullhut, de Morel de La Durantais et de Nicolas Perrot, le Marquis de Denonville devait être supérieur aux Sonnotouans. A la suite des premières attaques, grand nombre de ces Sauvages périrent; leurs blés furent brûlés. Le Gouverneur ne s'était pas ménagé dans cette campagne, où plus de 300 hommes furent estropiés par les roches et les cailloux. Il marchait à pied dans les bois, portant ses vivres dans un havresac, harcelé par les maringouïns. Il n'avait jamais eu, écrivait-il, tant de peine depuis trente ans qu'il servait le Roi, ne se donnant pas plus de douceurs que le dernier des soldats. Il avait montré la plus grande bravoure à la tête du premier bataillon, où tout le feu des ennemis s'adressait, et les Sauvages, qui ne savaient combattre que derrière un arbre, l'admiraient, lui et le commandant de Montréal, Hector de Callières, en bras de chemise, l'épée à la main, à cause de la grande chaleur, chacun d'eux, dans son quartier, passant et repassant dans les rangs pour ranimer tout leur monde.

Mais il ne suffisait pas d'être un colonel valeureux; il eût fallu à M. de Denonville savoir s'inspirer de lui-même, et il se laissait mener par des gens, qui se croyaient habiles parce qu'ils n'avaient pas de scrupules, et qui firent payer cher à la Colonie une telle habileté en portant les Iroquois à une guerre sans pitié, à la suite d'une trahison indigne de militaires. Aussi ne venait-elle pas d'eux.

M. de Champigny, pour que la marche des troupes ne fût pas connue, s'était avisé d'un triste moyen. Précédant l'armée à Montréal, puis au fort de Catarocouy, il avait, chemin faisant, invité tous les Iroquois qu'il rencontrait à un festin, qu'il devait donner dans ce fort. Il y invita de même les Sauvages cabanés aux environs de ce poste. « Pendant ce temps-là, dit un témoin oculaire, il y avait des charpentiers qui disposaient des pièces de bois par coches et pour mettre tous les conviés aux ceps. Le jour

assigné, ces malheureux, à leur arrivée, étaient arrêtés et, comme il n'y avait point de logements pour servir de prison, on les mettait au nombre de quarante-cinq hommes aux cepts, chacun un pied à la coche, et un piquet leur servant de dossier, où une corde les attachait par le cou et leurs bras étaient serrés par des liens. Dans cette situation, ils chantaient à pleine tête leurs chansons de mort ¹. »

Après cette belle équipée, M. de Champigny repartait pour Montréal, d'où il envoyait en France, aux galères, les malheureux qui avaient cru pouvoir se confier à sa parole. On leur adjoignit Oreaoué, le fameux chef Goiogouen, qui, du temps de M. de La Barre, avait fait retirer de son village le Père de Carheil, ancien régent de M. de Champigny. Ce chef était l'un des deux plus considérables de sa nation. Les Anglais de New-York s'étaient servis de lui pour empêcher William Penn d'acheter la terre des Andastogoués, défaits par les Iroquois et les Anglais du Maryland.

Ce fut alors que, sous l'excitation produite par l'acte perfide de l'Intendant, se réalisa la prévision d'un Sauvage nommé Atarhéa. Le Marquis de Denonville et ses conseillers avaient cru, d'après ce qui s'était passé sous M. de Tracy, qu'une campagne heureuse découragerait les ennemis, qu'il contiendrait, du reste, par les postes qu'il allait former. Mais Atarhéa, qui avait comparé, devant le Gouverneur, les Iroquois à un nid de guêpes, n'avait eu que trop raison de dire qu'il n'y fallait pas toucher, si l'on n'avait pas le moyen de les écraser toutes à la fois. Les Jésuites seuls, conseillers de M. de Denonville, avaient empêché d'écouter ce Sauvage ².

Quoique vainqueur, le Marquis fut obligé de reconnaître l'erreur de sa conduite et redemanda les Iroquois envoyés aux galères. Déjà, le 6 juillet 1688, il avait écrit au commandant de Niagara d'abandonner ce poste, ordre que celui-ci avait exécuté le 15 septembre, de même que le 27 août le baron de La Hontan avait brûlé le fort Saint-Joseph du Déroit.

M. de Denonville alléguait à cette occasion la difficulté de soute-

¹ Recueil de ce qui s'est passé au sujet de la guerre depuis 1682. (Archives de la Marine.)

² *Ibidem.*

nir des postes éloignés, environnés de bois. Ces difficultés, accompagnées des souffrances du scorbut, étaient si grandes, disait-il, qu'on ne pouvait les concevoir. Il ajoutait que, quand les gens n'avaient pas la liberté de s'écarter plus loin que la demi-portée de fusil, sans courir le risque d'être assassinés par un Sauvage caché derrière un arbre, cela chagrinait tellement le soldat qu'il tombait aussitôt malade. Aux effets de ce chagrin se joignaient ceux qui résultaient de la nécessité de se nourrir de viandes salées.

Dans les raisons, que donna M. de Denonville, de l'abandon du poste de Niagara, il mit en avant la grande dépense de l'entretien et le peu d'avantages, que l'on en avait tirés pendant les quatorze mois qu'on l'avait conservé, les Sauvages n'ayant pas tué à l'ennemi plus de deux hommes.

Le Gouverneur exposait sa détresse et son insuffisance en témoignant de son admiration pour ses conseillers ordinaires.

Il écrivait, le 6 novembre 1688 : « Il n'y a que Dieu qui ait pu, cette année, garantir tout le pays de sa ruine. Je n'y ai aucune part, le Père de Lamberville aourné l'orage avec une grande habileté. Parmi les premiers blessés à l'attaque des Sonnontouans, se trouvoit le Père Enjalran, qui gouvernoit les missions des Outaouas. » L'abbé de Belmont rapporte qu'il avait eu les hanches percées par un coup de fusil. « C'est un très grand mal pour nous, écrivait M. de Denonville, que cette blessure l'ait empêché de remonter, car c'est un homme d'esprit, de grand crédit, qui a bien conduit toutes choses à Michilimakinak, et à qui le pays a de grandes obligations : sans lui, il y a longtemps que l'Iroquois seroit à Michilimakinak. » M. de Denonville disait encore : « D'ailleurs, c'est l'habileté des Jésuites, qui a soutenu les affaires de ce pays, et le nombre d'amis qu'ils se sont acquis parmi les Sauvages. »

Le chevalier Hector de Callières, qui parlait plus librement, expliquait, il est vrai, cette habileté en disant que le Père de Lamberville avait amusé les Iroquois de l'espérance de la paix.

Pour le Chevalier, il pensait qu'au lieu de toutes ces négociations sans dignité il vaudrait mieux attaquer New-York par terre et par mer, si on le pouvait. L'avis ne déplut pas à M. de Denonville, qui aurait bien voulu, l'année précé-

dente, se dispenser de marcher contre les Iroquois, voyant qu'il ne pouvait faire les choses qu'à demi. C'est pourquoi il écoute l'offre que lui fit Hector de Callières d'aller en France demander au Roi, en son nom, de mettre la colonie en état de faire ce grand effort. Le Chevalier représentait déjà vingt-cinq ans de beaux services dans des emplois distingués, dont vingt en qualité de capitaine du régiment de Piémont et les cinq autres comme inspecteur des troupes et commandant en plusieurs forts ou châteaux, d'où il avait été envoyé à Montréal en 1684. Le Gouverneur le regardait comme un homme de bon esprit et un fort bon officier. « Il n'y en avait jamais eu, écrivait-il, de plus capable ni de si affectionné au service. C'est pourquoi il fut résolu qu'il irait exposer la situation du Canada et soumettre au Roi ses projets. »

Le choix de l'envoyé était bon par cette raison, mais il l'était aussi par une autre considération, qui pouvait faire espérer qu'il aurait assez de crédit pour se faire écouter.

Fils du commandant de Cherbourg¹, ancien gouverneur du comte de Matignon, lieutenant-général de Normandie, Hector de Callières et son frère, François, le diplomate qui allait être l'année suivante de l'Académie française, se trouvaient dans une sorte d'intimité respectueuse avec le Ministre de la Marine, Seignelay, marié en secondes noces, en 1679, à Caroline-Thérèse de Matignon. Or quelques lignes de l'abbé Bernou, écrites en 1683, après la mort de Colbert, montrent l'ascendant qu'avait déjà sur le jeune ministre le futur plénipotentiaire de la paix de Ryswick. « Je crois, écrivait l'abbé Bernou à l'abbé Renaudot, que les conseils de M. de Callières ne seront pas inutiles à M. de Seignelay dans ce changement pour lui persuader de s'appliquer davantage et de ne donner sujet de plainte à personne, dans un temps, où apparemment beaucoup de gens chercheront des prétextes de parler. »

En attendant le retour du Commandant de Montréal, M. de

1. M. Henri Jouan, capitaine de vaisseau, dit, dans sa notice sur Nicolet, Hector de Callières, fils de Jacques de Callières, seigneur de la Rochechellay et de Saint-Romuald, maréchal de bataille des armées du Roy et de Madeleine Pottier, fille de Pottier, seigneur de Courcy près Coutances.

Denonville continua de temporiser, et, comme il le disait, d'allonger les affaires. Cette temporisation produisit le plus mauvais effet. Il y perdit le reste de confiance que pouvaient avoir en lui les nations alliées et les Iroquois, qu'on amusait en attendant les moyens de les écraser.

Les nations alliées, qui voyaient ce soldat constamment en négociations, craignaient l'amitié de cet homme faible plus que sa colère, se demandant si elles ne seraient pas sacrifiées à leurs ennemis dans un traité semblable à celui qu'avait conclu M. de La Barre.

Leur pensée se fit jour dans les précautions et les ruses d'un Huron, que nous avons vu, en 1682, parmi les chefs des Pays d'en Haut, venus prier M. de Frontenac de faire la guerre aux Iroquois; il se nommait Andiaronk¹. C'était une espèce d'Ulysse indien, un mélange de bravoure et d'astuce. Les Français le nommaient le Rat. Sous le nom de cet animal, « emblème de misère, de meurtre et de rapine² », il devait se rendre célèbre, en empêchant, pendant près de douze ans, toute réconciliation avec les Iroquois. Il était venu dans cette intention de Michilimakinak à la tête d'un parti de quarante Hurons à Catarocouy. Ayant feint de retourner chez lui, il s'était embusqué au passage des ambassadeurs iroquois et après avoir, dans une charge, tué le plus considérable d'entre eux, il avait emmené les autres, au nombre desquels se trouvait Teganissorens, l'ancien ami du Comte de Frontenac, prétendant qu'il agissait ainsi au nom du gouverneur de la Nouvelle-France, qui lui avait ordonné de les massacrer, mais il déclara à Teganissorens que tel n'était pas son dessein, à lui, et il le renvoya avec les autres ambassadeurs à leur village, indignés contre M. de Denonville. De retour lui-même dans le sien, il employa d'autres manœuvres pour exciter les Iroquois davantage contre les Français.

Il avait voulu tuer la paix, comme il disait, et il l'avait tuée en effet.

Le Marquis de Denonville avait bien fait dire que le coup sur Teganissorens était un acte perfide, auquel les Français étaient étrangers, et il espérait encore renouer les négociations, mais rien

1. Page 16 de cette Introduction. — 2. Alphonse Toussenel, *l'Esprit des bêtes*.

n'aboutissait; en juillet 1689 les choses étaient toujours dans le même état qu'au départ du vaisseau, qui avait emmené le chevalier de Callières. Les colons, ceux surtout qui étaient à la tête du pays, souffraient beaucoup, obligés qu'ils étaient de se retirer dans des forts ou réduits, dans lesquels, naturellement, ils vivaient moins bien que dans leurs habitations. L'on craignait d'ailleurs que l'ennemi n'attaquât les voyageurs descendant des Outaouas. Les marchands étaient, à ce sujet, dans la plus grande anxiété relativement à leurs pelleteries. Il y avait sur d'autres points des sujets d'alarme.

Le 14 juillet, on avait eu, dans la Colonie, des nouvelles de la Révolution d'Angleterre, arrivée le 7 mai et de la déclaration de guerre; on avait su enfin que, le 27 juin, les Sonnantouans, les Goyogouins, les Onnontagués et les Onnéious avaient renouvelé leur alliance à Albany. On pressentait quelque chose, mais le malheur devait dépasser toutes les craintes.

Dans la nuit du 4 au 5 août, à l'île de Montréal, pendant une tempête horrible de pluie et de grêle, quatorze cents Iroquois, passant le lac Saint-Louis, venaient se placer par pelotons, en manière de corps de garde, à toutes les maisons durant 7 lieues, pillant, égorgeant, empalant les femmes ou leur ouvrant le ventre, rôtissant les enfants sur la cendre chaude et les mangeant, cassant la tête aux hommes, tuant les bestiaux, brûlant les maisons et les granges.

Plus de deux mois encore après, les peuples et les soldats n'étaient pas revenus de la pensée de ces atrocités, qui avaient dévasté surtout le canton de la Chine. Plus de cent vingt personnes, tant hommes, femmes qu'enfants, avaient été emmenées et deux cents massacrées.

Le massacre de ce village, que Cavalier de La Salle avait commencé à former, fut suivi immédiatement d'ordres du Marquis de Denonville de se replier partout. De même qu'il avait défendu à M. de Subercase de poursuivre les Iroquois, il faisait enjoindre à M. de Valrenne de démolir le fort de Catarocouy. Les Français, qui avaient eu le courage de demeurer sur les concessions, que le Découvreur leur avait accordées de ce côté, avaient été exposés aux plus grands dangers. M^{lle} d'Alonne, par exemple, qui avait aidé Cavalier de La Salle de son argent, avait été prise

à Catarocouy, où les Iroquois l'avaient fait monter sur une souche de bois, coiffée du chapeau de la Chaudière-Noire, grand chef d'Onnontagué.

Ainsi c'en était fait du projet de la Chaîne de Postes. L'abbé Jean Cavelier, qui était remonté du Texas par l'intérieur des terres, pendant que se passaient tous les événements de cette guerre, était à peine rentré en France que rien de tout ce que son illustre frère avait aimé, projeté, exécuté, n'avait été épargné.

Dans la première époque de son antagonisme contre le Découvreur, le parti qui lui était contraire avait voulu le devancer, puis l'arrêter dans ses entreprises sans y réussir. Dans une seconde période qui s'écoule de 1682 à 1689, les fautes de ce même parti, en cherchant à dépouiller Cavelier de La Salle et à se substituer à lui, avaient mis le Canada à deux doigts de sa perte par la guerre avec les Iroquois, tandis que les manœuvres de M. de Beaujeu et de Lamothe-Aignon, ses agents, amenaient le désastre de la colonie du Texas et l'assassinat de celui que Nicolas Perrot avait autrefois tenté d'empoisonner. La mort d'un grand homme, le résultat de ses travaux annihilé pendant de longues années, le danger imminent que courait la Nouvelle-France, c'était tout ce qu'avait su faire alors ce parti pour justifier son ambition d'un pouvoir absolu.

Les RR. Pères de la Compagnie de Jésus, d'après certaines coïncidences, semblent avoir très bien senti la fausse situation qu'ils s'étaient faite par leur part dans ce double désastre, bien qu'ils en ignorassent encore l'étendue. Aussi ils envoyaient un des leurs en France, en même temps que partait l'abbé Cavelier. Lorsque celui-ci avait quitté Québec, en 1688, le 21 août, pour aller chercher un navire qui le conduirait en France, dans la même barque que lui se trouvait le Père Enjahan¹, c'est-à-dire celui dont nous avons retrouvé une lettre, placée en tête de ce volume, montrant la part qu'il avait prise à la conduite violente de M. de La Barre contre Cavelier de La Salle. Il allait sans doute désavouer des actes qu'on leur avait imputés, comme le Père de Lamberville l'avait fait en 1682 (20 septembre), au moment du rappel du Comte de Frontenac.

1. Troisième volume, journal de Joutel.

V

L'arrivée presque simultanée de l'envoyé du Marquis de Denonville indiquant l'état désespéré du Canada, celle de l'abbé Cavalier venant annoncer la mort du Découvreur, durent causer une grande agitation dans le cercle de l'abbé Renaudot, auquel appartenait François de Callières. Le savant académicien, pas plus que l'abbé Bernou, n'avait cessé de tenir ses regards fixés sur l'Amérique et de se préoccuper de ce que devenait M. de La Salle. Il avait eu des nouvelles de son entreprise par Saint-Domingue, dont le gouverneur était son obligé (3 mai 1688). L'avis de la triste fin de leur ami dut porter un coup au cœur des deux bons prêtres. Mais c'était là un mal irréparable. Le Marquis de Seignelay avait fait déjà tout ce qu'il avait pu, en donnant ordre d'enfermer aux Tours de la Rochelle le sieur Aigron, auteur de la perte de l'*Aimable*. Pour les autres ennemis du Découvreur, c'étaient des responsabilités morales que le Ministre ne pouvait atteindre et qu'il fallait laisser à Dieu. Il n'y avait donc plus qu'à s'occuper de son œuvre, à sauver, si cela était encore possible, la colonie du Texas, comme celle du Canada. Ici du moins la punition des coupables pouvait être de voir le salut de la Nouvelle-France confié au chef qu'ils avaient fait rappeler, et sous les auspices duquel la Louisiane avait été découverte. Ce fut ce qui arriva.

L'abbé Bernou paraît avoir joué dans cette circonstance le rôle du soldat d'Albuquerque, frappant de son bourdon de pèlerin le tombeau de son ancien général et lui criant : Lève-toi, on perd ce que tu as conquis¹. Déjà en 1683, le 31 août, le fidèle ami du Découvreur avait écrit que, d'après ce qu'il savait du Canada, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'y renvoyer le Comte de Frontenac, mais cette pensée alors était prématurée. Le retour du

1. *Histoire du Portugal* par Ferdinand Denis, 309.

Comte n'eût rendu que plus violentes les passions qui avaient déterminé son rappel. On crut qu'il suffirait d'envoyer un autre évêque, qui neutraliserait les effets de la conduite du premier et préparerait l'établissement des curés fixes. On espérait aussi que le choix d'un gouverneur plus sage que M. de La Barre ramènerait la paix avec les Iroquois. Mais le caractère de M. de Denonville n'avait fait qu'accroître toutes les difficultés, et l'on se trouvait, en 1689, devant la menace d'événements redoutables, qui ne permettait plus d'ajourner. Or la demande, qu'avait faite le Marquis, de lui renvoyer des Iroquois condamnés aux galères, indiquait assez hautement comme seul capable de remédier à ce qui se passait, le Comte de Frontenac, qui avait toujours favorisé cette nation et s'était fait aimer d'elle. Il fallait d'ailleurs un homme d'énergie et d'initiative contre les Anglais, qui poussaient les Iroquois contre nous et allaient le faire avec d'autant plus d'animosité que Louis XIV se préparait à soutenir le Roi Jacques, l'ancien duc d'York, contre le prince d'Orange, son gendre.

Ce fut ainsi que l'avis, en 1683, donné en petit comité d'amis, semble avoir fini par prévaloir sous l'influence, sans doute de François de Callières et de l'abbé Renaudot, que l'abbé Bernou appelait ses étoiles polaires. Tous deux du reste entraient dans l'intimité du Marquis de Seignelay. Lorsque ce ministre, malade, se faisait lire les Psaumes par Racine, qui les paraphrasait, l'abbé Renaudot était là au nombre des auditeurs émus. Il y avait eu très vraisemblablement dans l'union de ces trois hommes une influence sérieuse en faveur du retour de l'ancien gouverneur du Canada. Mais la justice ne va pas vite, quand ceux qui ont donné de mauvaises impressions sont aux aguets pour les entretenir.

Jusqu'en 1689, le Comte de Frontenac, depuis son rappel, était demeuré sous le coup d'intrigues qu'il était plus facile d'entrevoir qu'expédient de révéler, comme le disait plus tard le Père Goyer, Récollet. Le Comte avait écrit, le 14 novembre 1680, au Maréchal de Bellefonds que, « si grande que fût la prévention de M. Colbert au sujet de sa promptitude et de la part qu'il avait à toutes les divisions du Canada, il ne désespérait pas de le voir bientôt désabusé, ne doutant pas qu'on ne lui fit connaître qu'il

était celui de tous qui y avait peut-être le moins contribué. » M. de La Barre lui-même avait, on l'a vu, témoigné dans ce sens auprès du Ministre. Le Roi avait bien, en 1685, accordé à Frontenac une gratification de 3,500 livres, mais quelle en était la signification? Quoique les devoirs de sa condition et de sa naissance le retinssent à la Cour, le Comte n'avait pu, depuis sept ans, avoir une audience du Roi. « Il y avoit, pour se faire entendre de lui, comme une barrière infranchissable. Le Roy ne se laissoit approcher qu'en passant. Le grand seigneur, comme le plus subalterne de tous états, lui parloit librement allant à la messe ou en revenant, passant d'un appartement à un autre, ou allant monter en carrosse; les plus distingués, même quelques autres, à la porte de son cabinet, mais sans oser l'y suivre; c'estoit à quoi se bernoit la facilité de son accès. Aussi ne pouvoit-on s'expliquer qu'en deux mots, d'une manière fort incommode, et toujours entendu de plusieurs qui environnoient le Roy, ou, si on étoit plus connu de lui, dans sa perruque, ce qui n'estoit guères plus avantageux. La réponse sûre estoit un « Je verrai », utile, à la vérité, pour s'en donner le temps, mais souvent bien peu satisfaisante, moyennant quoi tout passoit nécessairement par les Ministres, sans qu'il pût y avoir jamais d'éclaircissement, ce qui les rendoit maîtres de tout ». » Le Chevalier Hector de Callières venant faire connaître les besoins et les désirs du Canada, la situation du Comte de Frontenac changea. Le Ministre s'occupa forcément de lui. « Il avoit tellement gagné la confiance des Sauvages dans son premier gouvernement qu'on fut *obligé de le prier de retourner*. »

En même temps que le comte de Frontenac, âgé alors d'environ soixante-dix ans, étoit nommé pour la seconde fois Gouverneur de la Nouvelle-France, et comme pour nous prouver l'influence des Callières sur ce retour du Comte, le Marquis de Seignelay faisoit agréer au Roi le projet de l'attaque de New-York par mer et par terre. Cette dernière partie de l'entreprise devoit être commandée par Hector de Callières, à qui le Roi se proposoit de donner, en cas de succès, le gouvernement de la

1. Mémoires de Saint-Simon.

province conquise. Le Chevalier, de plus, avait le commandement général du Canada, à défaut et dans l'absence du Comte de Frontenac, et l'on réservait au Marquis de Denonville, sous les ordres du Duc de Beauvilliers, beau-frère du Marquis de Seignelay, la position de sous-gouverneur du Duc de Bourgogne, comme récompense de ses vertus, propre à dissimuler le motif vrai de son changement. C'était à croire que toutes les difficultés du Canada s'étaient traitées comme en famille.

L'expédition contre New-York devait manquer par la faute des vents; mais cette contrariété même eut indirectement, en produisant un homme inconnu, un effet heureux sur la création des postes de l'Ouest et du Sud. C'est ce que l'on verra plus tard.

Après bien des lenteurs, habituelles alors au port de Rochefort pour les armements, le Comte, dont les instructions remontaient au 7 juin 1689, partait de La Rochelle sur l'*Embuscade*, commandée par M. de La Caffinière; mais les vents contraires ne lui permirent pas d'atteindre Chédabouctou avant le 12 septembre, après cinquante-deux jours de route. Le 18 de ce mois seulement, il quittait l'*Embuscade* pour monter sur le *Saint-François-Xavier*, après avoir laissé au sieur de La Caffinière ses ordres sur l'exécution de l'entreprise projetée. Le 25 septembre, étant en panne près de l'île Percée, il apprenait l'irruption des Iroquois dans l'île de Montréal. Il eût voulu alors envoyer le Chevalier de Callières en avant; mais, toujours contrarié par le mauvais temps et ne trouvant aucun bâtiment qui pût lui servir, ce ne fut que le 12 octobre qu'il parvint à Québec.

Lorsqu'il y arriva, à huit heures du soir, il fut accueilli par les transports de joie de la Colonie. Le Père Olivier Goyer, dans l'oraison funèbre du Comte, prononcée neuf ans plus tard, rappelait cet accueil. « Quand on aperçut, disait-il, ce navire, ou pour mieux dire ce char de triomphe flottant, qui ramenait ce désiré des nations, les illuminations dissipèrent les ténèbres de la nuit, tandis que les acclamations en troublaient le silence et la tranquillité. Les rochers, qui bordent le Saint-Laurent, en retentirent, et les échos, par une successive et fidèle répétition, prévenaient dans les lieux éloignés la diligence de ceux qui portaient une si agréable nouvelle. »

La
pom
et de

A

étaie

pas

Mme

alors

gné,

mon

aller

fâché

cinqu

servi

d'être

s'étai

place

noble

Canad

Calliè

Mlle e

de flu

Les

l'arriv

viden

répar

aux s

de co

La

Canad

que e

avait

1. 10

goutte

(la nép

fluxion

Coular

Sévign

La Hontan raconte que le Comte de Frontenac marcha en pompe jusqu'au fort, où il fut salué de trois décharges de canon et de mousqueterie.

A son débarquement, le Conseil Souverain et les autorités étaient venus le recevoir ; mais cette fois, Rouer de Villeray n'eut pas à complimenter la gouvernante, comme il avait fait pour M^{me} de Denonville. Si en 1672 la Comtesse de Frontenac, âgée alors de quarante ans seulement, avait pensé, avec M^{me} de Sévigné, que « c'est une triste chose que d'habiter un nouveau monde, de quitter celui que l'on connoit et que l'on aime pour aller vivre dans un autre climat, avec des gens qu'on seroit fâché de connoître dans celui-ci », en 1689, c'est-à-dire à l'âge de cinquante-sept ans, la Comtesse, désabusée depuis longtemps des servitudes brillantes, comme l'avait témoigné son refus en 1678 d'être dame d'honneur de la princesse de Conti, la Comtesse s'était attachée plus étroitement à ses habitudes du quartier de la place Royale, où M^{me} de Coulanges pouvait la réunir avec les plus nobles et les plus charmants gouteux du monde¹. Les froids du Canada l'eussent encore plus maltraitée. Lorsque Hector de Callières était arrivé en France, la Comtesse, et l'autre Divine, M^{lle} d'Outrelaise, son amie, étaient éclopées et toujours pleines de fluxions.

Les cinq jours que durèrent les réjouissances à Québec, à l'arrivée du Comte, furent pour lui de ces jours rares, où la Providence envoie aux hommes, obligés de toujours combattre, des réparations et des marques de sympathie tellement supérieures aux souffrances et aux injustices subies, qu'ils n'ont plus même de colère contre leurs auteurs.

La réparation, du reste, avait commencé à Versailles. Les Canadiens ne faisaient que ratifier celle du Roi dans l'audience que celui-ci avait donnée enfin au Comte de Frontenac, qui y avait trouvé le moyen de se disculper et de montrer les fautes

1. 10 Janvier 1689. Hier M^{me} de Coulanges donna un très-joli souper aux gouteux. C'étoient l'abbé de Marsillac, le chevalier de Grignan, M. de Lamoignon (la néphrétique tient lieu de goutte). Sa femme et les Divines, toujours pleines de fluxions, moi, en considération du rhumatisme que j'eus, il y a douze ans, Coulanges, qui mérite la goutte. (VIII^e volume, p. 402. *Lettres de Madame de Sévigné*. — Édition de M. Régnier.)

de ses adversaires dans la conduite du pays. Si le Roi donnait difficilement des audiences, quand on en obtenait, comme dit encore l'illustre peintre de sa cour, il y avait tout à gagner. « Là, quelque prévenu qu'il fût, quelque mécontentement qu'il crût avoir reçu, il écoutait avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclairer et de s'instruire. Il n'interrompait pas pour y parvenir. On y découvrait un esprit d'équité et de désir de connaître la vérité, et cela quoique en colère quelquefois, et jusqu'à la fin de sa vie. Là, tout se pouvait dire, pourvu que ce fût avec cet air de respect, de soumission, de dépendance, sans lequel on se serait encore plus perdu que devant; mais avec lequel aussi, en disant vrai, on interrompait le Roi à son tour, on lui niait vivement des faits qu'il rapportait; on élevait le ton au-dessus du sien, en lui parlant, et tout cela non seulement, sans qu'il le trouvât mauvais, mais en se louant après de l'audience qu'il avait donnée et de celui qui l'avait eue, se défaisant des préjugés ou des faussetés qu'on lui avait imposés, et le marquant après par ses traitements. »

C'était ce que le Comte de Frontenac avait éprouvé. Homme de beaucoup d'esprit, comme je l'ai avancé déjà d'après plusieurs témoignages et de nombreux passages de sa correspondance, il était doué d'une éloquence naturelle, cultivée par l'étude et entretenue par l'habitude de ce qu'il y avait de plus grand à la Cour. Son air noble, mêlé de douceur, son bras droit, dont il ne se servait plus, depuis qu'il avait été cassé à Orbitello en 1646, parlaient déjà en sa faveur, quand même, filleul du roi Louis XIII, avec lequel son père, Henri de Frontenac, avait été élevé, il n'aurait pu invoquer la mort de celui-ci au combat de Saint-Antonin et les services de son grand-père. Ce dernier, compagnon de misère et de périls de Henri IV, lui avait sauvé la vie dans une circonstance, où, le Roi étant attaqué par deux ligueurs, Antoine de Frontenac avait abattu le baron de Frinet d'un coup de sabre, tandis qu'Henri IV faisait son affaire de l'autre assaillant, le Comte de Château-Regnault, en lui criant : Rends-toi, Philistin. Tous ces souvenirs, qui rattachaient ainsi ces trois générations de bons serviteurs à la famille royale et avaient assuré à Louis de Frontenac la protection de Gaston d'Orléans, après la mort de

Louis XIII, avaient, ainsi que sa belle conduite au siège de Candie, recommandé en 1672 le Comte de Frontenac, pour le gouvernement du Canada de préférence au Comte de Grignan ; mais Louis XIV se plut à reconnaître les nouveaux services que le Comte lui avait rendus, et ceux qu'il pouvait lui rendre encore, lorsqu'il lui eut fait comprendre ce qui s'était passé dans la Nouvelle-France du temps de M. du Chesneau et le danger que la Colonie courait par la guerre avec les Iroquois. En effet, l'impression que le Roi reçut de son entretien avec le fils d'Henri de Frontenac se montra tout entière dans la grâce particulière qu'il savait mettre à ses actes de bienveillance : « Je vous renvoie en Canada, lui dit-il, où je compte que vous me servirez aussi bien que vous avez fait ci-devant. »

Le Comte justifia la confiance des Canadiens comme celle du Roi, en se montrant à la hauteur des difficultés que lui avaient créées ses prédécesseurs. Dans son premier gouvernement, il avait ajouté à l'étendue et à la richesse de la Nouvelle-France par les grandes découvertes des hommes qu'il y avait employés ; dans le second, il devait paraître surtout en chef politique autant que militaire, et les services qu'il allait rendre en cette qualité devaient ajouter à la gloire d'un règne dont il a été, avec Jean Talon, le plus digne représentant en Amérique.

Il commença d'abord par relever les Canadiens de l'abattement dans lequel ils étaient plongés. Et, pour cela, il prit aussitôt une conduite toute différente de celle de M. de Denonville avec lequel il se brouilla avant son départ. La prise de Corlar commença par répandre la joie dans la colonie, qui bientôt se trouva disposée à faire la guerre offensive. Frontenac envoya alors partis sur partis. Il fit connaître en même temps aux Iroquois que ce n'était pas à eux qu'il en voulait, mais aux Anglais, qui les avaient engagés à ne plus obéir à Onontio, leur père. Il avait ramené de France, en vue d'aider à la réconciliation avec eux, trois Iroquois, parmi lesquels le chef Goyogouin, Oréaoué, qu'il traitait comme un familier, le logeant près de lui au château de Québec. Il le leur envoya pour essayer un rapprochement, pendant qu'il animait les peuples des Pays d'en Haut, descendus à Montréal, à reprendre les armes.

On vit même, à ce propos (novembre 1690), dans une scène des plus saisissantes dont nous pouvons nous faire une idée par les dessins de Catlin¹, comment cet homme, qui songeait pourtant à franciser les Sauvages, avait le talent de s'identifier avec leurs usages au point qu'on eût dit un véritable Indien.

Les Outaouas, les Hurons et les Népissiriniens étant venus le saluer pour savoir sa volonté à l'égard des Iroquois, le Gouverneur prit lui-même la hache qu'il avait fait suspendre chez eux par Nicolas Perrot, puis il entonna la chanson de guerre la hache à la main, ainsi que les principaux chefs français, qui se joignirent à lui. De leur côté, à ce que rapporte La Potherie, les Iroquois du Sault et de la Montagne, les Hurons et les Népissiriniens connaissent le branle, de sorte que l'on eût dit autant de possédés, à voir les gestes et les contorsions qu'ils faisaient. Le bruit de leurs chichicoués, espèces de gourdes qui contenaient des cailloux, leurs cris et leurs hurlements, que M. de Frontenac imitait pour se conformer à leurs usages, augmentaient encore la fureur bachique. Certes le maréchal de Bellefonds n'eût pas reconnu là le danseur élégant des branles du Bal de la Reine, Anne d'Autriche, où le Comte de Frontenac et lui figuraient dans le carnaval de 1658.

Un mois avant, la venue des Anglais devant Québec avait donné lieu au Gouverneur de se montrer sous un aspect qui se sentait mieux de la grandeur de la Cour de France.

L'obligation dans laquelle ils furent de lever le siège de cette ville montra aux massacreurs de La Chine et de La Chesnaye (août et novembre 1689) que les Français n'étaient pas tous morts, comme le disaient Messieurs de New-York et de Boston, qui craignaient à leur tour l'invasion de leur pays. Dans la nuit du Samedi au Dimanche 22 octobre de cette année, les ennemis, qui étaient descendus le 16 avec une assurance insolente, s'étaient rembarqués avec tant de désordre qu'ils avaient abandonné une partie de leurs canons.

Louis XIV fit consacrer par une médaille le souvenir de cette victoire, que le Comte avait en quelque sorte annoncée par la

1. Letters and Notes on the Manners, Customs and Condition of the North American Indians, by George Catlin, planche 104, 1^{er} volume.

fierté de ses paroles à l'officier de William Phips qui venait le sommer de rendre la ville et lui demandait une réponse écrite. « Allez dire à votre commandant que je lui rendrai ma réponse par la bouche de mes canons. »

Bientôt on sentit de toutes parts que le Comte avait ramené avec lui l'honneur et la fortune. Les Iroquois le comprirent aussi, mais quand il n'était plus temps de profiter de ses avances. Poussés par les Anglais, ils avaient brûlé les deux compagnons du chevalier d'Aux, envoyé en ambassade, et dont l'un était Collin, l'interprète, avec lequel Oreaoué était revenu de France. Peu même s'en était fallu que l'ambassadeur n'eût un sort semblable, si les Iroquois n'avaient dit aux Anglais, qui les y excitaient, qu'ils missent eux-mêmes le feu au bûcher.

Un jour, à la suite de cet événement, le Comte se plaignait au chef Goyogouin de ce que les Iroquois n'avaient pas voulu voir en lui, à son retour, l'ancien Onontio qui les avait tant aimés, et de ce que l'un et l'autre n'avaient pas mieux réussi dans leurs efforts pour rétablir l'harmonie entre les Français et les Iroquois.

« Je m'imaginai, dit Frontenac à Oreaoué, qu'à mon retour toutes les nations reconnaîtraient à qui mieux mieux un père qui venait à leur secours et qui s'était allé reposer en son premier pays, croyant tous ses enfants en paix. J'attendais une grande reconnaissance de tous les villages pour la vie que j'avais rendue à Oreaoué, homme si considérable parmi eux. J'ai pleuré apprenant ton malheur, j'ai pleuré la désolation de Tsonnontouan; je l'ai cru devoir faire, car vous m'avez autrefois trop aimé pour que je n'aie pas les tendresses que j'ai dû avoir pour les enfants que j'ai adoptés le premier. Mes prédécesseurs avaient adopté les Outaouas et leurs alliés, mais c'est moi-même qui vous ai nommés les enfants d'Onontio, unissant votre cabane à la mienne. Si vous avez été trahis pendant mon absence, vous ne l'avez jamais été en ma propre personne; prenez-vous-en à l'Anglais qui a voulu séparer les enfants de leur père et renverser la terre qui, depuis, a été ensanglantée de votre sang, de celui des Français et autres qui étaient vos frères; c'est ce qui m'a obligé de me venger moi-même en vengeant mes enfants par Corlar, qui

a été brûlé. Il ne tenait qu'à moi de faire tomber ma jeunesse sur Anié, on ne lui aurait pas résisté; mais j'ai toujours eu un cœur de père, et, bien loin de faire du mal, j'ai commandé que, si on en trouvait de ce village, on ne leur dît mot; mes ordres ont été exécutés. »

Après ces vues générales sur ses propres rapports avec les Iroquois, Frontenac reportait son intérêt sur celui qui l'écoutait. « Ils ont bientôt oublié, disait-il, un chef aussi vaillant que toi. Ils ne reconnaissent non plus celui qui vient de si loin pour le leur ramener. » Frontenac disait encore qu'il avait fait renaitre Oreaoué, afin d'en faire pour lui un véritable fils, à qui il serait tout entier, « et si ta nation a si peu de considération pour toi, sache, achevait-il, que je veux que tu sois considéré de toute celle des Français. »

Au rapport de Bacqueville de La Potherie, rien n'était plus touchant que cet entretien, et la manière, dont Oreaoué, le chef orgueilleux, écoutait les paroles du vieux gouverneur, donnait lieu de penser qu'il abandonnait désormais sa nation pour n'être plus qu'un même cœur et un même esprit avec Onontio. Si l'on joint l'impression d'un sentiment aussi élevé au spectacle de scènes telles que celles que j'ai rapportées ailleurs, on voit comment ce gentilhomme fastueux de la cour la plus polie du monde avait su mériter le surnom que lui donne La Potherie de « Délices des Nations alliées ».

Le Comte de Frontenac voulut être aimé, et il l'était. Il voulut être craint aussi, et il finit par venir à bout des Iroquois, qu'il n'avait cessé de faire harceler, lorsqu'il vit qu'on ne pouvait rien obtenir d'eux que par la force. Et, en effet, ils se sentirent bientôt mal à l'aise par la vigueur de ces petites expéditions, de ces combats partiels, dans lesquels se distinguèrent les Hertel, les d'Hosta, les La Jemerays, les Greyselon Dulhut, les Clément Duvault de Valrenne. Ce dernier, qui avait plus de trente ans de services, qui avait reçu plusieurs blessures, comptait parmi ses aïeux quatre gentilshommes du nom de Clément, ayant porté le titre de maréchaux de France au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis. Plusieurs chefs Sauvages signalaient également leur bravoure dans les combats contre les Iroquois

et, parmi eux, Oréaoué et La Plaque, chef du Sault Saint-Louis. Oréaoué commandait partis sur partis, et c'était à qui d'entre les nations aurait l'honneur de l'accompagner. Nos Sauvages se portaient parfois si près des ennemis qu'ils entendirent un jour parler dans Orange.

Les Iroquois, se voyant poursuivis avec une telle vivacité par des chefs dont ils étaient les premiers à reconnaître la valeur, commençaient à être lassés, et même les Sonnontouans, qui étaient le plus à la portée de nos alliés, avaient été forcés d'abandonner leurs villages, à cause des pertes qu'ils avaient éprouvées, et ils s'étaient joints aux Goyogouins.

Enfin, en 1694, un chef d'Onontagué, Teganissorens, dont j'ai parlé plusieurs fois, vint le 23 Mai demander la paix au nom de sa Confédération, disant que, si elle était accordée, ils ne se vengeraient pas des coups que pourraient frapper sur eux les Hurons, les Outaouas, les Illinois, les Miamis, les Renards, les Sokokis et autres, jusqu'à ce qu'ils en fussent avertis.

On fut surpris alors des dix colliers offerts par le chef Iroquois, à l'appui de ses paroles pleines de respect et de soumission, quand on songeait à l'orgueil que sa nation avait toujours affecté.

Autrefois, ces Iroquois ne présentaient que deux colliers, celui de la guerre et celui de la paix : Choisissez, disaient-ils. Cette fois Teganissorens s'excusait sur ce que les prédécesseurs du Comte avaient châtié trop rudement leur nation, qu'elle avait perdu l'esprit et fait la guerre aux Français. Teganissorens disait avoir ôté la hache à ses alliés, et il demandait que les Français fissent de même.

Au nombre des colliers qu'il joignait à ses paroles, un d'eux se rapportait au rétablissement du fort de Catarocouy. Teganissorens disait que la terre était toute souillée de sang et surtout au fort de Catarocouy, que les Iroquois prendraient une pioche pour la fouiller bien avant et en effacer toutes les traces. Le Comte répondit le lendemain, dans une assemblée, qu'il avait plaisir à voir qu'ils voulaient nettoyer le sang du fort et qu'ils souhaitaient qu'on y replantât ce bel arbre (c'est-à-dire le fort), à l'ombre duquel ils fumaient autrefois si paisiblement et où l'on faisait de si bonnes affaires. Il ajoutait qu'il y travaillerait au plus tôt et que les racines entreraient profondément dans la terre.

Le 10 Septembre de la même année, Oréaoué, qui faisait merveilles dans la guerre, cherchait cependant à aider aux négociations, dans la pensée que nos ennemis étaient de bonne foi. Il venait, en conséquence, avec cinq chefs Sonnontouans et Goyogouins, prier Onontio de vouloir bien renverser la grande chaudière de guerre, suspendue en l'air, qui bouillait depuis si longtemps.

Mais le Comte de Frontenac s'était aperçu que les Iroquois se servaient des délais obtenus par eux pour se ravitailler et aussi pour tenter de détacher de nous nos alliés. Ils allaient à la Manhatte et à la Nouvelle-Angleterre chercher des secours, et, en réalité, ils ne voulaient pas comprendre nos alliés dans la paix. Les Bostonnais poussaient les Iroquois et les habitants de la Nouvelle-York à faire la guerre pour opérer une diversion qui leur permit de se défendre contre les Abénakis ou d'obtenir le désarmement (1694-95). Frontenac déclara par conséquent que, tant que les Iroquois viendraient isolément et sans se soumettre aux conditions promises par Teganissorens, ils seraient regardés comme espions. Il reprenait après cela les hostilités et annonçait aux ennemis qu'ils en pouvaient faire autant; il disait à nos alliés qu'il n'écouterait plus de paroles de paix, qu'il n'accepterait la paix qu'autant qu'ils y seraient compris. Ces peuples dirent alors que puisque Onontio ne les abandonnait pas, il était réellement leur père et qu'il n'avait qu'à leur commander. La guerre avait donc recommencé, seulement il fallait entretenir les bonnes dispositions partout.

Ainsi, dès 1693, tout avait changé de face dans la Nouvelle-France, tant est puissante la force d'une volonté intelligente, qui laisse apercevoir son but et les moyens d'y arriver.

Au reste Frontenac n'avait pas moins relevé le moral des colons et des soldats par l'ardeur qu'il communiquait que par le soin qu'il prenait de parer à tout par son activité, par son adresse et son énergie.

Le Canada était ouvert de tous côtés, chaque maison était sur le bord des bois, par conséquent exposée aux incursions des ennemis. Pour y remédier, il avait fait réunir en villages tous les colons qui s'étaient fixés le long des côtes, au-dessus des Trois

Rivi
élevé
six s
petite
de Sa
ordo.
vrag
mêm
égale
de bo
des pa
couvr
bles l

1. «
qui a e
le long
en seur
été pris
d'appar
réunion
que le l
maison,
traigne
travaille
plus est
verra pa
seront d
au lieu
aux hab
d'y aller
long, q
(109)
2. Ve
pendant
Durham

Anno 16
Augusti
— Exce
Fronten
ante reb
ac pent
arcom e
in perfid
bus reg
sculptit.

Rivières¹. Il faisait entourer ces villages de bonnes palissades, élever de petites redoutes de distance en distance. En moins de six semaines, la clôture de Québec avait été faite de pieux et de petites redoutes de pierre intercalées. A son arrivée, le Château de Saint-Louis était dans un état à ne pas être réparé. Il en avait ordonné un sur les mêmes fondements, annonçant que cet ouvrage ferait la beauté de Québec, quand il serait achevé². De même qu'il avait fait tracer l'enceinte de cette ville, Montréal également avait reçu des fortifications. De plus, les compagnies de bourgeois pour la défense du pays avaient été organisées; dans des parties plus éloignées, les forts de Sorel et de Chambly, qui couvraient le Montréal, étaient réparés. Enfin il rendait impossibles les portages, par lesquels les ennemis étaient forcés de passer.

1. « Nous avons rendu compte à Sa Majesté, les années dernières, de la réunion, qui a été faite en villages, de tous les habitans qui s'estoient estendus et habituez le long des costes au-dessus des Trois Rivières, sans quoy il n'y en auroit eu aucun en seureté contre les incursions des ennemis: et si la même précaution n'a pas été prise pour ceux qui sont au-dessous, c'est que nous avons remarqué le peu d'apparence, qu'il y avoit, que les ennemis y pussent venir. Il sera aisé de faire ces réunions partout, lorsqu'ils seront estendus dans la profondeur, mais n'estant que le long de la rivière, et chacun ayant son champ derrière et aux costés de sa maison, on ne sauroit les obliger à se réunir, qu'en mesme temps on ne les contraigne à les abandonner, et on leur osteroit par là toute facilité qu'ils ont de travailler sur leurs habitations; mais comme les terres desertées ne se peuvent plus estendre qu'en profondeur, ce qui se fait par l'accroissement des familles, on verra par la suite les peuples s'habituer dans ces terres, et lorsque les bois en seront dehors, il sera facile d'establir des villages au milieu de chaque seigneurie, au lieu que présentement, si on faisoit cette réunion, il seroit presque impossible aux habitans de planter leurs habitations, à moins qu'ils ne prissent la résolution d'y aller et venir sur la rivière, à cause des ruisseaux et des eaux qui sont tout le long, qui empêchent entièrement l'usage des charroys. »

(1691, 5 novembre. Lettre de MM. de Frontenac et de Champigny.)

2. Voici l'inscription, fort bien gravée sur une feuille de cuivre, trouvée en 1854, pendant qu'on démolissait un bastion du fort Saint-Louis pour préparer la place Durlam :

D. O. M.

Anno reparatæ Salutis millesimo sexcentesimo nonagesimo tertio. — Regnante Augustissimo, Invictissimo et Christianissimo Galliarum Rege, Ludovico Magno XIII. — Excellentissimus ac Illustrissimus Dominus Ludovicus de Buade, Comes de Frontenac, totius Novæ Franciæ societ et iterum prorox — Ab ipsomet triennio ante rebellibus Novæ Angliæ incolis hanc civitatem Quebecensem obsidentibus pulsis ac punitis devictis et iterum, hocce supra dicto anno, obsidionem militantis, hanc arcem cum adjectis munitis in totius patriæ tutelam, populi salutem, necnon in perfricandum Deo tum suo Regi legitimo gentis iterandam confusionem, sumptibus regis edificari curavit, ac primam hunc lapidem posuit. — Joannes Soullard sculpsit.

Le Bas-Canada était ainsi occupé à se défendre et à attaquer; mais l'action de Frontenac ne s'arrêtait pas là. Il ne croyait pas qu'on dût abandonner les Pays d'en Haut, non plus que ceux du Sud; il reprenait, en conséquence, le plan de la Chaîne de postes.

VI

Le Comte était à peine débarqué en 1690, qu'ayant appris que le Marquis de Denonville avait ordonné de faire sauter le fort de Catarocouy, il avait fallu l'empêcher de l'aller rétablir lui-même. En 1691, il avait envoyé le sieur de Mantet dans ce fort, où cet officier trouva l'herbe poussée jusqu'à la ceinture, Frontenac en poursuivit le rétablissement.

Il devait avoir là, avec Chambly, les premiers postes de la ligne des Lacs, mais il fallait assurer aussi ceux des Outaouas. Il y avait déjà pourvu en partie, lorsqu'à son retour le sieur Zacharie Jolliet, frère du Découvreur, vint lui annoncer comment les Outaouas s'agitaient pour faire la paix avec les Iroquois, avis que confirmait une lettre d'un des missionnaires, résidant en cette île. Ce missionnaire, qui était le Père de Carheil, mandait au Comte de Frontenac que les démarches basses et honteuses des Français auprès des Iroquois n'avaient que trop révélé notre faiblesse aux nations Outaouases et que la nouvelle du massacre de La Chine avait achevé de nous perdre de réputation. A la vérité, les procédés de MM. de La Barre et de Denonville avaient bien suffi pour exciter ces nations à des tentatives de rapprochement avec leurs anciens ennemis.

On les avait obligés à faire, à cesser et à recommencer la guerre, sans qu'elles en sussent les raisons, et, n'y comprenant rien, elles n'avaient pu se défendre de la crainte qu'on ne les laissât accabler sans les secourir, ce qui les avait contraintes de chercher un accommodement pour leur sûreté. En conséquence, le Comte

de Frontenac avait renvoyé des commandants et des soldats dans le pays des Outaouas, à la rivière des Miamis, à Chicago et dans le Lac Supérieur. Laporte-Louvigny devait commander à Missilimakinak ; ce poste était le centre des nations Outaouases, et les peuples du lac Supérieur, du lac Huron et de celui des Illinois y tenaient ordinairement leurs assemblées solennelles. Nicolas Perrot était parti avec Louvigny, chargé de présents et de paroles pour les alliés.

Ces divers officiers devaient essayer de rompre les négociations engagées. De ce côté-là, les choses se présentèrent sous d'heureux auspices.

Laporte-Louvigny signala sa marche en prenant neuf des treize canots iroquois, qui s'opposaient à son passage. Dans cet engagement il tuait plus de trente hommes, il en blessait autant et faisait quatre prisonniers, deux hommes et deux femmes. Un de ces hommes, mené à Missilimakinak, fut donné par lui aux Outaouas, qui le mangèrent pour montrer aux Iroquois qu'ils ne voulaient pas de paix avec eux, si les Français faisaient la guerre.

Néanmoins, tout était loin d'être arrangé. Quoique Nicolas Perrot eût cherché, par les présents dont il était chargé, à rompre les négociations avec les Iroquois, deux partis restaient en présence, et, pour contenir les dissidents, il fallait plus que jamais se fortifier, en même temps qu'agir par persuasion. Ce fut ce que fit Frontenac, qui écrivait le 20 Octobre 1691 :

« Comme il y a présentement des soldats et des François à Missilimakinak, où le sieur de Louvigny a fait un fort, qui met en sûreté la maison des PP. Jésuites, et que nous en aurons un autre aux Miamis, ce sera le moyen, avec celui que M. de La Forest a aux Illinois, de faire mieux encore agir toutes les nations. »

Ce fut Legardeur de Courtemanche qui monta aux Miamis de la rivière Saint-Joseph avec le sieur Bissot de Vincennes, dont le dernier nom est aujourd'hui celui d'une ville de l'État d'Indiana.

En 1693, Nicolas Perrot était à la rivière Maramek, qui était l'abord d'une infinité de nations. D'Ailleboust de Mantet était à Chicago et Le Sueur à Chagouamigon, le seul endroit par où l'on pût monter aux Sioux.

Henri de Tonty, ainsi que La Forest, était aux Illinois avec douze soldats.

Au moyen des postes qu'il avait rétablis, le Comte de Frontenac, toujours en rapport avec les Sauvages des Pays d'en Haut, ranimait peu à peu leurs bonnes dispositions pour la domination française et le commerce avec la colonie.

En 1693, cent quatre-vingt-six canots, partis des Outaouas, abordaient à Montréal, où ils étaient amenés par six cents hommes, dont cent cinquante à cent soixante Français. L'arrivée des castors dans l'intérieur de la colonie était comme celle de l'or des galions pour les Espagnols.

Chaque fois que des Sauvages venaient voir le Gouverneur, ce dernier les recevait avec une bienveillance généreuse qui les attirait, mais si éloquent, si habile qu'il fût à les mener où il voulait, les présents étaient encore le langage qu'ils comprenaient le mieux et qu'ils appréciaient le plus. — Aussi MM. de Frontenac et de Champigny écrivaient-ils le 5 novembre 1694, que la nécessité de faire des présents était plus grande que jamais, et qu'ils n'exécutaient pas l'ordre, qu'ils avaient reçu, de ne plus payer le prix des ennemis tués.

Les visites, que lui faisaient les Sauvages des Pays d'en Haut et la résistance des Iroquois à sa première intention comme à son espoir de les ramener, portaient le Comte à penser que son action pour arriver à un résultat serait plus grande, si l'on pouvait encore établir d'autres postes plus rapprochés sur le chemin de nos alliés, leur servant de retraite et de lieu de repos, après des voyages de plusieurs centaines de lieues, d'où ils pourraient repartir pour la guerre, approvisionnés et avec de nouvelles munitions.

L'établissement de ces postes lui semblait aussi un moyen de barrer le chemin aux Anglais, qui continuaient de nous disputer la traite des pelleteries et n'épargnaient rien pour nous écarter des marchés qu'ils convoitaient. Ils n'avaient pas réussi jusque-là, mais rien n'assurait qu'avec de la persévérance ils ne parviendraient pas à s'avancer jusque sur nos terres. — Dès que les nations alliées avaient su qu'elles pouvaient se procurer auprès d'eux ce qui leur était nécessaire avec moins de peine et

à meilleur marché, l'influence française avait été menacée, et, dans l'opinion du Comte de Frontenac, il n'y avait, *pour nous conserver leur attachement, que des garnisons dispersées sur des points importants, et cela en aussi grand nombre que possible.* pour épargner aux Sauvages la peine de venir négocier dans les villes du Canada, puisque les Iroquois et les Anglais étaient tout prêts à leur porter leurs besoins.

Sans doute le manque de population dans la colonie, dont j'ai déjà dit quelque chose¹, ne permettait guère d'étendre nos relations parmi ces nations autant que le Comte l'aurait voulu.

En 1692, le Canada ne comptait que 12,431 habitants; en 1695, 13,639, et en 1698, époque de la mort de ce Gouverneur, la population n'était que de 15,355. — Assurément ces chiffres, quoique élevés relativement au petit nombre des émigrations, parce que les femmes peuplaient beaucoup et que les enfans mouraient peu, ces chiffres correspondaient mal aux conditions exigées par l'œuvre à entreprendre. — Le Comte de Frontenac comprenait, aussi bien que le Marquis de Denonville, la nécessité d'une colonie forte sur le Saint-Laurent, et les graves inconvénients, qu'il pouvait y avoir à éparpiller un petit nombre d'hommes dans une étendue de terres assez grande pour que l'émigration constante de l'Europe, depuis plus de cent ans, soit encore bien loin de la remplir.

Cependant nous ne pouvions nous soustraire à ces conséquences de notre position. Ne fût-ce que pour se défendre, nul peuple n'a fait autant que les Français en Canada, avec aussi peu de moyens, et ç'a été une gloire pour eux d'avoir affronté les obstacles, même quand on ne les surmontait pas. Un des titres de Frontenac également, c'est d'avoir eu confiance en lui-même et dans le pays qu'il gouvernait pour aller de l'avant. Ici il eut à cœur de réaliser, au moins, le programme du Marquis de Denonville. Si le Marquis avait reculé après s'être avancé, cependant il avait vu juste les points principaux à occuper, et le Comte, outre les postes que nous l'avons vu réoccuper, songea à reprendre le Détroit des lacs Érié et Huron.

1. Page xxvi.

Deux jeunes officiers rappelèrent son attention sur ce point, et l'un d'eux finit par réussir à créer ce poste, qui est devenu l'une des villes les plus importantes des États-Unis.

Le premier de ces officiers était le Baron Armand de La Hontan. En 1687, il avait été envoyé commander le fort Saint-Joseph du Détroit, que Daniel Greyselon Dulhut venait d'établir, sur les ordres du Marquis de Denonville, et il se souvenait parfaitement des vues de ce gouverneur dans l'établissement de ce poste. « Il est absolument nécessaire pour le service du Roi et de la colonie, avait écrit le Marquis à M. de La Durantais (6 juin 1686), que vous reteniez auprès de vous tout le plus de Français que vous pourrez, au détroit du lac Érié et au portage de Toronto, puis dans une autre lettre, datée du même jour, adressée à Greyselon Dulhut, M. de Denonville expliquait que le lieu où il l'envoyait était d'une conséquence *d'autant plus grande qu'il devait mettre le Canada en relations avec les Illinois* », c'est-à-dire avec la Louisiane.

Cette dernière considération, qui faisait d'un établissement dans ce lieu un des anneaux les plus importants de la chaîne de postes, devait intéresser encore davantage Frontenac, qui était le promoteur de la découverte de ce dernier pays.

Le Baron demandait cinquante matelots basques, à cause de l'habileté et de l'adresse des marins de cette province. Il exprimait ensuite le désir d'avoir deux cents soldats choisis dans les troupes du Canada. — Avec ces moyens, il se proposait de faire trois fortins en différents endroits, le premier à la décharge du lac Érié, le second au lieu où il avait commandé en 1687 et en 1688, et le troisième à la pointe de l'embouchure de la baie de Toronto. — Quatre-vingt-dix hommes devaient suffire, selon lui, pour garder les trois redoutes. De là il devait lui être facile de transporter, quand il voudrait, avec ses bâtiments, quatre cents Sauvages dans le pays des Iroquois; il en pourrait envoyer deux mille et porter autant de sacs de blé d'Inde qu'il en faudrait pour l'entretien de ces forts durant l'hiver et l'été. — L'occupation de ces postes permettrait de faire des chasses abondantes dans toutes les îles, d'entreprendre des traversées, où l'on poursuivrait les Iroquois dans leurs canots, que l'on coulerait à fond.

parce
étaient
Le
grine
de pa
toute
Il d
M. de
dicai
cier p
Charl
cessio
témoi
fils d
avait
En eff
femme
une n
tante,
le Béa
ment
Béarn
quant
à lui,
avait c
pouva
frégate
d'Olér
C'était
ment,
le bier
grands
tune.

1. Les
eante c
abbé s
chevaler

parce que ces derniers étaient lourds et que ceux des Français étaient légers.

Le Comte de Frontenac agréa ce projet, comme propre à châgriner les Iroquois en temps de guerre et à les contenir en temps de paix. Le Baron de La Hontan, à ses yeux, méritait d'ailleurs toute sympathie par lui-même comme en mémoire de son père.

Il était venu en Canada avec les trois compagnies envoyées à M. de La Barre, en novembre 1683. — L'acte de vente et l'adjudication par décret de la terre de La Hontan, dont le jeune officier portait le nom, adjudication faite le 4 décembre 1684 sur Charles Carpentier, bourgeois de Paris, curateur créé à la succession vacante du sieur Isaac du Loin d'Arce et d'Estein, témoignaient trop certainement qu'Armand de La Hontan, son fils d'un second mariage avec Françoise de Tacheux de Couttes¹, avait pris, en venant dans la colonie, une résolution désespérée. En effet, le baron Isaac n'ayant pas eu d'enfant de sa première femme, Jeanne Guérin, qu'il avait épousée le 8 février 1648, une nièce de cette dernière avait revendiqué une somme importante, qui avait réduit à l'extrémité l'héritier d'un homme auquel le Béarn avait les plus grandes obligations. Conseiller au Parlement de Pau et réformateur du domaine des eaux et forêts de Béarn, le baron Isaac de La Hontan était parvenu à grossir de quantité de ruisseaux les eaux des deux Gaves béarnais. — Grâce à lui, l'Adour avait été tellement renforcé que la barre de Bayonne avait cessé d'être un obstacle, et qu'un vaisseau de cinquante canons pouvait alors entrer avec plus de facilité qu'auparavant une frégate de dix. — En grossissant également les eaux du Gave d'Oléron, il avait facilité la descente des mâts des Pyrénées. C'étaient là des services qui méritaient considération doublement, car le Baron Isaac avait engagé l'avenir de ses enfants pour le bien public. Il n'avait pas su éviter l'écueil dans lequel les grands sentiments jettent souvent les hommes de médiocre fortune.

1. Les noms du père et de la mère du Baron n'étaient pas lisibles dans l'obligeante communication qui m'en a été faite. Ses mémoires nomment d'Escouttes l'abbé son oncle, qui lui donna cent louis, avec lesquels il paya les frais d'une chevalerie de Saint-Lazare.

Plus que d'autres, le Comte de Frontenac était capable d'apprécier une telle situation, et il se plut à l'espoir qu'il aiderait le jeune Baron à se relever. Il assura au Ministre que, malgré sa jeunesse, l'officier était fort capable de soutenir cette entreprise, s'étant attiré l'affection des Sauvages. Mais rien de tout cela ne devait aboutir. Le Baron de La Hontan, ayant été chargé par le Gouverneur de porter ses lettres en cour, sa belle conduite en passant par Terre-Neuve, où il concourut à délivrer Plaisance des Anglais, lui fit donner la Lieutenance de Roi de cette place. C'était une compensation, jusqu'à un certain point, du refus qu'on lui faisait des quarante matelots et de la permission d'élever ses trois forts, qui, dirent les Bureaux, porteraient les Sauvages nos alliés à faire la guerre aux Iroquois plutôt qu'à chasser le castor. — Quand cela eût été, il n'y avait là que du bien à en tirer, puisque l'on était en guerre avec ces peuples et qu'on ne pouvait leur arracher la paix. — Quoi qu'il en fût, le pauvre Baron, éconduit, fut réduit à s'en tenir au titre de Lieutenant de Roi auprès d'un gouverneur, avec lequel il ne put s'entendre, ce qui l'obligea, pour éviter la Bastille, de s'échapper de Plaisance, presque aussi pauvre que quand il était venu en Canada et n'emportant de son passage dans la Nouvelle-France que la notoriété, due à la publication de vingt-cinq de ses lettres, encore furent-elles arrangées de manière à en discréditer l'auteur, au moins sur un point.

La contrariété qu'éprouva le Comte par le refus au Baron de La Hontan ne devait pas lui faire abandonner son projet, qui fut représenté, l'année suivante, par un autre officier, de grand avenir, du nom d'Antoine de Lamothe-Cadillac, et qui était entré dans l'histoire de la Colonie par des circonstances assez singulières.

En 1689, M. de La Caffinière, que nous avons vu amener le Comte de Frontenac à Chedabouctou, en était parti pour aller à Port-Royal, d'où il espérait gagner ensuite les côtes de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York. Mais, avant de quitter Port-Royal, le commandant de l'*Embuscade* avait cru nécessaire de se procurer un guide, connaissant bien les pays de nos ennemis; or Lamothe-Cadillac, remplissant ces conditions, lui avait été donné, à cette occasion, par le gouverneur, M. de Menneval.

C
fam
Cadi
leme
— A
père
Aprè
il av
mais
ment
Pens
tout
bonne
lines.
au d
dillac
était
1. II
la date
Son
à-dire.
donne s
ses qua
Quan
de-La-
bonté d
Jusqu
comme
Fen M.
erois q
mémoir
de La
en 168
temps
projet f
n'était
ment s
Cadillac
dit qu'
en Acad
curisse
terres d
2. No

C'était alors un homme âgé d'environ 28 ans, d'une bonne famille de Languedoc¹. Son père, Jean de Lamothe, seigneur de Cadillac, de Launay (?) et de Montel (?), était conseiller au Parlement de Toulouse; sa mère se nommait Thérèse Malenfant. — Antoine de Lamothe-Cadillac, qui porta du vivant de son père le nom de Launay², avait d'abord servi en France. Après avoir été cadet dans le régiment de Dampierre-Lorraine, il avait été lieutenant dans celui de Clairembault en 1677, mais soit qu'il ne s'y trouvât pas bien, soit qu'il fût tourmenté du désir de voir, il avait passé en Canada vers 1683. Pensait-il aussi y trouver quelque toison d'or? je ne sais. En tout cas, il paraissait n'avoir encore, en 1687, rencontré d'autre bonne fortune qu'une fille de seize ans, élevée chez les Ursulines. Elle se nommait Thérèse Guyon. C'était une paysanne, au dire du gouverneur de l'Acadie, qui n'aimait pas Cadillac, et disait pis que pendre de lui, mais par le fait elle était fille d'un bourgeois de Québec, et en outre filleule de

1. Il m'a été jusqu'ici impossible de connaître d'une manière précise le lieu et la date de sa naissance.

Son acte de mariage en date du 25 juin 1687 le dit âgé de vingt-six ans, c'est-à-dire, né en 1661 ou vers 1661; son acte de décès du 18 octobre 1730 lui donne soixante-treize ans, ce qui nous reporte à 1657. Mais en 1703 il parle de ses quarante-sept ans, et il recule ainsi jusqu'en 1656.

Quant à son lieu de naissance, qu'on a déclaré avoir découvert à Saint-Nicolas de-La-Grave, M. l'abbé Clavé, curé de cette paroisse, qui par deux fois a eu la bonté de chercher pour nous, n'a trouvé aucun acte qui confirmât cette assertion.

Jusqu'à de plus amples informations, nous croirons Cadillac né à Toulouse, comme l'avance un acte notarié: reste à établir la date de son arrivée en Canada. Fen M. l'abbé Ferland, notre honorable ami, a mis en avant l'année 1680. Je crois qu'il y a là une erreur, dans la lecture du chiffre qui se trouve dans un mémoire de Cadillac sur l'attaque de New-York, intitulé: «*Projet que le sieur de La Motte Cadillac a donné le premier et avant que personne y eût pensé en 1680, et sur lequel la Cour pourrait avoir fait quelque attention, c'est du temps de M. le Marquis de Seignelay, M. le Comte de Frontenac ayant lu ce projet fut du même avis. l'envoya en Cour, à ce qu'il me dit*». En 1680 l'on n'était pas en guerre avec l'Angleterre. Il faut, suivant moi, lire en 1689. Le document sur lequel nous nous basons pour fixer 1683 comme date de l'arrivée de Cadillac est ce passage d'une lettre de lui, datée du 31 août 1703, dans lequel il dit qu'il n'avait pu vaquer à ses affaires depuis vingt ans qu'il était en Canada ou en Acadie. Comme on le voit, les brouillards de la Garonne jusqu'à présent obscurcissent tout ce qui concerne l'origine de ce personnage et jusqu'aux noms des terres de son père, rien ne nous apparaît clairement.

2. Notice de M. l'abbé Verreau.

M. Chartier de Lotbinière, Lieutenant de la prévôté de cette ville, et elle avait apporté quelque bien à son mari qui comptait s'en servir pour exploiter des concessions qu'il venait d'obtenir, l'une d'une seigneurie de deux lieues sur la mer, nommée Douaquek (État du Maine), et une autre comprenant l'île du Mont Désert¹. Il attendait la confirmation par le Roi de ces concessions pour y faire un établissement considérable, écrivait le sieur de Goutin (27 novembre 1689). Il est possible qu'il ait été attiré de ces côtés-là par un de ses parents, nommé Gargas, qui avait précédé ce dernier en Acadie dans les fonctions d'ordonnateur, en même temps que par la présence d'un ami, nommé de Miramont. Gargas et Miramont sont deux terres du Lan-guedoc.

Quoi qu'il en soit, et faute de mieux, Cadillac essayait d'arranger sa vie, lorsque la Providence mit sur sa route M. de La Caiffinière, qui l'emmena sur l'*Embuscade*, mais les vents contraires repoussèrent le navire jusqu'en France où il était à Rochefort, le 29 décembre de cette année. Cela ne faisait pas les affaires du Roi, non plus que celles du capitaine et du chevalier de Callières, qui s'attendait toujours à attaquer New-York.

Lamothe-Cadillac, seul, devait profiter de ce contre-temps, ne fût-ce que par l'avantage de figurer avec honneur dans l'histoire, mais il lui fallut d'abord s'acheter par de cruelles épreuves. Pendant plus de sept mois à la suite de la Cour, il vivait d'emprunts et demandait de l'emploi. Pour ajouter à ses peines, pendant qu'il était ainsi retenu, le Port-Royal avait été pris et son habitation pillée, sans qu'on lui eût laissé seulement « la valeur de trente sous ». Le succès prend quelquefois d'étranges voies, qui sembleraient conduire au désespoir. Ce fut ce qui intéressa vraisemblablement à lui et concourut à le mener dans la direction où il rencontra la renommée.

Cadillac avait plus que de l'instruction, il avait des idées sur la politique, sur le militaire, sur la colonisation, sur le pouvoir royal dans ses rapports avec l'Église, sur la conduite à tenir

1. Il espère aussi que Sa Majesté aura égard qu'il a eu à l'Acadie une seigneurie de deux lieues avec une île de quatorze lieues en titre de haute, moyenne et basse justice et un fief au Port-Royal (placet de La Mothe Cadillac, 1718).

enve
verve
comm
Raud
Tout
faire
conn
Seule
l'Acad
dans
sien.
avaier
l'on se
passai
compl
et com
M. d
tants q
lorsqu
nauté,
Les pr
partag
citeurs
montra
toilette
ces prè
et plus
excité
Lamou
après le
son an
représe
Goutin
C'était.
France
C'était
ne l'écc
v.

envers les Indiens, et ces idées, il les soutenait avec une certaine verve gasconne. Il pénétrait au fond des questions, ses lettres comme ses mémoires avaient du trait et de la finesse, et Jacques Raudot, l'intendant, écrivait plus tard qu'il avait l'esprit insinuant. Toutes ces qualités réunies étaient déjà propres assurément à le faire distinguer; mais ce qui importait surtout alors, c'était la connaissance qu'il possédait des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Seulement Cadillac avait contre lui des notes du gouverneur de l'Acadie, M. de Menneval, homme faible et encore moins maître dans son gouvernement que M. de Denonville ne l'était dans le sien. Les prêtres y prétendaient à l'autorité rigoureuse qu'y avaient exercée les Capucins. Heureusement pour Cadillac que l'on savait dans les Bureaux de la Cour comment les choses se passaient dans la Nouvelle-France, et Cadillac crut bon de compléter leur science sur ce point, que de Goutin confirmait et complétait à son tour.

M. de Menneval, à ce qu'il paraît, n'ordonnait rien à ses habitants qu'il ne l'envoyât communiquer à un certain abbé Peti., et lorsqu'il était question de proposer quelque chose à la Communauté, M. de Menneval tenait l'assemblée devant le séminaire. Les prêtres voulaient connaître de tous les différends, faire les partages des successions, passer des actes, être parties et sollicitateurs de toutes les affaires. — Un d'eux, Franc-Comtois, qui montrait les rigueurs les plus grandes, jusqu'à propos de la toilette des femmes, voulait établir l'Inquisition. Un autre de ces prêtres abusait de la confession. La jeune M^{me} de Lamothe et plusieurs autres femmes s'en étaient plaintes. Tout cela avait excité une grande irritation des habitants, irritation à laquelle Lamothe-Cadillac avait pris part avec son ardeur de Méridional, après le renvoi des sieurs de Gargas, son parent, et de Marimont, son ami. — Aussi M. de Menneval ne le ménageait pas, il le représentait comme chef d'une cabale, tendant avec les sieurs de Goutin et de Soulègre à le traverser en tout ce qu'elle pourrait. C'était, à l'en croire, un méchant esprit, « un estourdy chassé de France pour je ne sais quels crimes », disait le bonhomme. — C'était avancer bien légèrement des énormités; c'est pourquoi on ne l'écouta pas trop, surtout quand la prise de Port-Royal eut

justifié le reproche qu'on lui faisait de s'être trop confié à l'abbé Petit, instrument fatal de la perte de cette ville. — L'administration de la Marine se ressentait d'ailleurs de ce qui se passait autour d'elle, et, quand depuis sept ans les esprits étaient en France agités par les discussions sur les libertés gallicanes depuis l'assemblée de 1682, lorsque le Roi avait envoyé à Rome le Marquis de Lavardin maintenir ses privilèges à la tête d'officiers et de gardes de la marine, il était bien difficile aux bureaux d'être sévères pour des résistances à des excès de pouvoir du clergé. Dans ces circonstances, le premier Commis, que Cadillac était parvenu à intéresser à son sort, faisant un rapport sur lui, glissa, en raison de la jeunesse de son protégé sur les choses qui lui paraissaient mauvaises et, tout en reconnaissant que Cadillac « était assez éveillé pour être capable des pratiques dont M. de Menneval l'accusait », dit « qu'il y avait lieu d'espérer qu'étant averti qu'il ne pourrait éviter d'être châtié, s'il retombait dans les mêmes fautes, il pourrait devenir un bon habitant et à même de rendre des services ».

En conséquence, le Marquis de Seignelay, qui était « le meilleur cœur d'homme qui fût au monde, s'il était d'une vivacité inexprimable, rimant richement en Dieu, dans son premier feu », le Marquis de Seignelay avait fait dédommager Cadillac des frais de son voyage involontaire et l'avait recommandé. Quelques mois après la mort du jeune ministre (3 novembre 1690), M. de Pontchartrain recommandait à son tour Cadillac en ces termes : « Le sieur de Lamothe-Cadillac, gentilhomme de l'Acadie, ayant eu ordre de s'embarquer pour le service du Roy, sur le vaisseau l'*Embuscade*, sur lequel il avoit relasché en France, Sa Majesté, ayant été informée que pendant son absence son habitation a été ruinée, sera bien aise que le sieur de Frontenac luy donne de l'employ en ce qu'il le jugera propre pour son service et qu'il l'assiste autant qu'il le pourra » (7 avril 1691). Mais, comme s'il devait épuiser toutes les infortunes avant d'entrer dans une période de réparations, Cadillac, à son retour, avait encore le malheur de perdre, vers le mois de juin de cette année, tout ce qui lui restait, en ramenant sa femme et ses enfants à Québec dans une barque, qui avait été prise à l'entrée du Saint-Laurent

par un corsaire de Boston. Ainsi avait paru sur la scène, dépouillé de tout, un homme à qui son intelligence et son activité allaient bientôt donner un rôle important.

Compatissant aux épreuves du pauvre gentilhomme, que ballottaient depuis plusieurs années la mer et la fortune, le Comte de Frontenac, qui obéissait par là aux recommandations du Roi, nomma d'abord Cadillac lieutenant dans les troupes de la Colonie, à la place du sieur de Longueil, fait capitaine. Le Gouverneur ne croyait pas pouvoir moins pour lui, puisqu'il avait été déjà lieutenant en France. Mais bientôt il avait reconnu qu'il ne fallait pas laisser confondre dans la foule un gentilhomme capable, « bien intentionné », qui savait plaire et se rendait utile. — En 1692, il annonçait qu'il l'utiliserait sur les côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre.

Aux yeux de Cadillac, New-York était la « source originale et la pierre de touche » de toutes les guerres que nous avions eues et que l'on devait avoir encore contre les Iroquois. — Donc il fallait prendre cette ville, après quoi ces Sauvages, qui tiraient d'elle leurs secours, seraient « comme un vaisseau entre deux terres, battu de la tempête et forcé de donner ses débris aux rochers ». Mais pour prendre New-York, notre officier voulait des vaisseaux seuls, sans qu'on empruntât de secours au Canada. « Il est bon, écrivait-il, d'y laisser les forces qui y sont, car quelle apparence d'envoyer des troupes de terre, sur lesquelles on doit faire fond ! » Et comme un homme qui avait l'expérience de l'affaire de M. de La Caffinière, il ajoutait : « Qui peut promettre qu'elles arriveront dans l'endroit qui leur sera prescrit et dans le temps qu'on pourra prétendre ? — Les ordres de France ne seroient pas plus tôt arrivés qu'il faudroit songer à trouver des bateaux, des canons et des vivres... Et qui sait et peut répondre que, lorsque les troupes et les habitants seront en marche sur les terres étrangères, les Iroquois ne feront pas une fausse route ? Ils n'ont qu'à nous laisser passer et à venir, et ils trouveront le pays sans monde, sans défense, et pourront tout détruire sans danger. » Dans la crainte de pareils événements, Cadillac proposait ailleurs de garder avec des *bâtiments légers les rivières, les détroits et les places qui se trou-*

voient sur la route ordinaire des Sauvages et des Anglois venant d'Orange. (Lettre de Frontenac et Champigny, 4 novembre 1693.) La construction du Griffon par Cavalier de La Salle, le projet de La Hontan et les propositions de Cadillac marquent dans l'histoire de l'Amérique du Nord les débuts de cette marine intérieure, qui, dans les guerres de 1776 et de 1813, devait engager de brillants combats sur les lacs Champlain, Ontario et Érié.

L'activité de Cadillac, apportant, chaque année, pour le service le produit de ses études et de ses réflexions, lui mérita un avancement rapide. Il fut ainsi, après avoir reçu en 1693 1,500 livres de gratification, nommé en 1694 enseigne de vaisseau et capitaine des troupes, et dans une lettre au ministre de cette année, le gouverneur le qualifiait « d'homme de distinction, plein de valeur et de capacité ».

Ses desseins sur la défense des lacs semblent l'avoir indiqué naturellement pour remplacer M. de La Porte-Louigny, que ses affaires personnelles appelaient en France. Il fut en effet nommé commandant du poste de Missilimakinak et des pays environnants.

Par sa position entre les lacs Michigan et Huron, ce poste avait une importance très grande, premièrement parce que c'était là qu'abordaient toutes les marchandises, dont l'on trafiquait chez les Sauvages de la baie des Puants, chez les Illinois, les Miamis et les nations du Mississippi, mais aussi par la raison que c'était le lieu de passage de ces mêmes peuples, sur lesquels les Français pouvaient avoir toute action.

Le fort s'appelait de Buade, nom patronymique du Comte de Frontenac. Ce fort était de pieux : la garnison en était bien disciplinée et les hommes qui la composaient étaient des plus robustes.

Il y avait là un couvent de Jésuites, un village de Français composé de soixante maisons, un village de Hurons et un autre d'Outaouas, contigus l'un à l'autre. Les maisons étaient sur le bord du lac Huron. Les Sauvages représentaient environ 7,000 âmes, mais de plus, pendant deux ou trois mois, il venait à Missilimakinak beaucoup d'autres personnes. — Enfin les terres, parfaitement cultivées, produisaient une quantité de blé d'Inde suffisante pour l'usage des Français et des Sauvages.

Ce poste, avec la subordination des postes circonvoisins, demandait un chef habile et ferme, capable de diriger les Sauvages, nos alliés, contre les Iroquois.

Le Comte de Frontenac jugea sans doute que nul homme n'était plus capable que Cadillac de s'identifier avec eux et de les tourner contre l'ennemi commun. — Missilimakinak et Catarocouy étaient alors, dans son esprit, les deux termes sur les Laes pour venir à bout d'une hostilité qui désolait depuis trop longtemps le pays; mais, comme ils étaient bien éloignés l'un de l'autre, il ne perdait pas de vue le Détroit et Toronto, indiqués par le Marquis de Denonville, et, sans doute pour ne rien faire qu'à bon escient, il remettait à son lieutenant le soin d'étudier le terrain, le caractère et les inclinations des Sauvages, pour voir si l'on ne pourrait pas essayer de ces côtés quelque plan qui s'accordât avec les pensées qu'avait déjà le gouverneur pour la francisation des Indiens, et que La Mothe Cadillac partageait.

Frontenac était rentré dans la colonie avec toutes les mêmes manières de voir de son premier gouvernement, et celle-là surtout lui tenait en tête. — En 1691, le 20 Octobre, il écrivait qu'on devrait toujours laisser les Sauvages avec les Français, afin de les franciser, « autrement, ajoutait-il, ils seront plus nuisibles qu'utiles au service du Roi et à celui de Dieu même, mais c'est un Évangile que je n'ai jamais pu faire recevoir en ce pays. Il y a si longtemps que je le presche sans succès que je devois en être rebuté et m'en taire. » Or Cadillac s'était exprimé de même sur ce sujet, dans son mémoire sur l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, en rappelant comment, à Boston, les Anglais avaient enseigné leur langue à certains Sauvages et leur avaient donné de petites pensions, à condition qu'ils enseigneraient leurs camarades et leur jeunesse, après quoi, ils leur avaient appris à lire et à écrire, en augmentant peu à peu leur pension, suivant le soin qu'ils prenaient de l'instruction de leur nation, si bien, rapportait Cadillac, qu'insensiblement ces Indiens avaient même oublié leur langage, s'étaient rendus habiles, savaient l'Écriture sainte, prêchaient, et avaient des ministres de leurs écoles et plus sages et plus religieux que les Anglais, aux-

quels ils étaient entièrement soumis par cet esprit de religion, bien plus que c'était le pilier le plus fort de leur colonie.

Cadillac inférait de ce succès des Anglais, que nos missionnaires eussent dû observer la même pratique, et il ajoutait : « Les gouverneurs qui ont été et qui sont dans ce pays ont toujours été dans ce dessein, mais jusques ici ils n'en ont pu venir à bout. Je crois en connoître le mystère, mais quelque autre le pourra développer. En tout cas, il n'y a rien de si certain qu'il n'est rien d'aussi incommode que de voir des gens qui arrivent tous les jours pour parler aux gouverneurs et auxquels on ne sauroit répondre, si un missionnaire ne sert d'interprète, qui bien souvent augmente ou diminue ce qui est dit de part et d'autre, suivant que l'intérêt l'y engage. »

Pour terminer, Cadillac disait : « Ce qui est de plus fâcheux, c'est que ces gens-là qui nous sont très nécessaires pour la guerre, nous sont pour la plupart du temps inutiles, parce que ni les officiers, ni les soldats, ni ceux mêmes du pays, ne savent les commander, ne sachant pas leur langue, et qu'eux s'accommodent mal de nos injonctions, ne sachant pas la nôtre. »

Plus tard Cadillac devait tâcher de mettre en œuvre ces idées, mais, pour amener les Indiens à parler le français, pour arriver à les franciser, il fallait connaître leurs caractères, leurs traditions, parler soi-même leur langue ; ce fut ce à quoi il s'appliqua dès son arrivée à Missilimakinak, — cela n'était pas facile. — « Avec ces barbares et très méchantes nations, il n'est pas de la prudence, disait-il, de trop les questionner dans leurs premières entrevues. Il s'agit d'abord de les ménager et de les humaniser insensiblement, à quoi on ne réussit pas mieux que par la voie de la conversation, mais on n'arrive pas à ce but de plein saut, on ne possède pas tant de langues différentes en un seul jour. C'est beaucoup faire que de pouvoir s'énoncer dans ce qui est précisément nécessaire pour parvenir à toucher l'objet qu'on s'est proposé. »

Malgré ces embarras, Cadillac ne tarda pas à devenir très habile à parler aux Sauvages, et il acquit même la réputation d'y surpasser tout le monde.

Cette habileté lui permit de mener les conseils et de négocier personnellement avec les chefs importants.

Le soin, que Cadillac prenait d'observer tout autour de lui, nous a valu le mémoire publié dans ce volume, et il est curieux d'y voir la préoccupation du commandant au sujet de l'origine des indigènes avant les recherches du Père Lafitau et celles de l'abbé Bobé; mais ce qui est plus intéressant, ce sont ses vues sur le parti à tirer de ces régions, et notamment le chapitre consacré à la Mer de l'Ouest.

Ce mémoire, et celui qu'il avait écrit précédemment sur l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, nous font reconnaître déjà en Cadillac un esprit d'observation très distingué; c'était évidemment un homme de mérite, qui venait de mettre le pied dans ces contrées, où il devait demeurer dix-sept ans, et jouer un rôle principal soit par le zèle et l'habileté qu'il déploya dans la guerre contre l'Iroquois, soit par la fermeté avec laquelle il défendit la dignité des commandans de poste, que les missionnaires avaient voulu se subordonner, soit par sa constance à faire remarquer l'importance, les peines et les travaux des officiers et la nécessité de leur donner de quoi vivre sans faire le commerce, soit enfin par la lutte qu'il devait engager contre une grande partie de la colonie, pour assurer l'établissement du Détroit.

Les hautes fonctions qu'il remplit ensuite dans la Louisiane et l'influence qu'il eut sur son développement en lui donnant la protection du financier Crozat, achèvent de faire de lui un personnage important après Cavalier de La Salle et d'Iberville dans l'histoire de la chaîne de postes entre le Canada et le golfe du Mexique.

Le premier service, par lequel il se fit remarquer dès son arrivée à Missilimakinak, fut le concours efficace qu'il donna au Comte de Frontenac de 1695 à 1696, pour la guerre contre les Iroquois et la conservation des diverses nations dans notre alliance.

Un chef Huron, nommé le Baron, cherchait alors à détacher les Outaouas de notre cause, et, quelque temps après, il essayait de les porter à aller manger les Miamis, suivant l'expression des Sauvages (conseil 16 mai 1695).

Les Miamis formaient un poste ressortissant de Missilima-

kinak. Un parti d'Iroquois avait, peu de temps auparavant, tenté de frapper un coup sur cette nation; mais, après avoir pris des femmes et des enfans, comme les Iroquois s'approchaient du fort français, où commandait Legardeur de Courtemanche, ils n'avaient pas encore mis leurs fusils dans la palissade qu'un feu terrible dirigé sur eux les avait obligés d'abandonner leur entreprise, en emmenant leurs morts sur des brancards.

Cadillac, averti de cette attaque des Iroquois, avait été également informé des projets du Baron et il avait su les déjouer. Il avait eu toutefois de la peine à décider les Sauvages à marcher contre les Iroquois, dans la persuasion où ils étaient que le Comte de Frontenac avait fait la paix avec eux.

Néanmoins, à force de brigues, de cabales, de conseils, de soins, de fatigues et de ruses, Cadillac était parvenu à en échauffer un certain nombre, mais il dut remettre au Gouverneur le soin de les convaincre qu'il ne ferait pas sans eux la paix avec les Iroquois. — Cette conviction, ils allaient l'avoir, lorsque, descendus à Montréal, ils verraient le Comte de Frontenac disposé à marcher contre leurs ennemis, par l'envoi qu'il venait de faire, à Catarocouy, pour rétablir ce poste, qui devait servir à protéger son attaque contre les Onnontagués.

Après tout, avait dit le Comte aux nations alliées, elles pourraient agir comme elles l'entendraient. Il était assez fort pour faire la guerre sans elles, quoiqu'il eût été bien aise qu'elles se joignissent à lui pour tirer vengeance de la mort du grand nombre de leurs neveux massacrés et brûlés par les Iroquois, sous les yeux mêmes des députés, envoyés par les Outaouas pour demander la paix.

Le Baron, qui avait continué ses pratiques dans l'intention de faire la paix aux Hurons sans le concours d'Onontio, assistait à ces conseils, où le Comte parlait si fièrement aux alliés, et il reconnut bientôt les effets de cette conduite ferme et loyale sur les Outaouas et les Hurons, dont une partie à leur retour céda aux excitations de Lamothe-Cadillac. — Celui-ci les anima si bien alors que les deux chefs principaux des Outaouas acceptèrent la guerre dans un conseil tenu le 24 octobre 1695.

Faisant allusion au rétablissement du fort de Catarocouy, ou

Le Comte de Frontenac allait faire ses préparatifs pour combattre les Onontagués : « Regardez avec joie, leur avait dit Cadillac, c'est là qu'est la grande chaudière, où toute la terre va prendre ce qui sera nécessaire pour soutenir la guerre jusqu'à la fin. Ne vous impatientez pas, cette chaudière n'est pas encore cuite. Elle le sera bientôt. Pour lors, Onontio invitera tous ses enfans au festin, et ils y trouveront de quoi se rassasier. Les larmes et les soumissions de l'Iroquois ne seront plus reçues comme par le passé. Leur perte est inévitable. »

Alors Onaské proclama son dessein de se rendre aux désirs d'Onontio.

Le plus considérable des Outaouas, la Grosse-Tête, avoua que s'il avait trempé dans les projets de paix, c'était sans dessein, puisque son fils Mikinak avait pleuré de voir les députés iroquois reçus avec leur collier, qui proposaient la paix. « Il ne s'est point peigné depuis, mais tu vas lui voir le visage mataché et les cheveux rafraîchis. Son cœur est gai. Il entend à la guerre, ainsi que tu le souhaites. C'est ma pensée, qui est celle de cette terre. Qui me regardera et pourra trouver mauvais ce que je fais ! » Tous les autres chefs parlèrent sur le même ton.

Quelque temps après, malgré les colliers et les présents que lui offraient ceux de la nation, Onaské levait un parti. On cherchait à lui débaucher son monde; la brigade était poussée même si loin que, la nuit, on lui avait coupé ses canots, mais rien ne l'avait arrêté et il n'avait pas tardé à joindre Mikinak au détroit du Lac Érié, où Ouilamek, chef Pouteouatamis, les allait trouver avec 30 hommes de sa nation. — Ces lieux furent alors le théâtre d'une action vigoureuse de nos trois chefs.

Les Iroquois avaient chassé sur les terres voisines du détroit, en fort bonne intelligence avec les Hurons. Pendant tout l'hiver, les Outaouas avaient traité quantité de marchandises, dont les Anglais leur avaient chargés, quand l'avis, donné par les Hurons de Missilimakinak, des partis d'Onaské, de Mikinak et d'Ouilamek les fit partir en toute hâte, mais les trois chefs firent si grande diligence qu'ils les atteignirent et les attaquèrent vigoureusement. Les Iroquois, après un rude combat, furent obligés de se jeter à l'eau pour la plupart. D'après le rapport de ceux qui

furent pris, plus de quarante guerriers se noyèrent et les trois chefs rapportèrent à Missilimakinak trente chevelures, et emmenèrent avec eux trente-deux prisonniers, hommes, femmes et enfans. Le butin montoit de quatre à cinq cents robes de castor, sans parler de plusieurs marchandises qui restaient de ce que les Anglais leur avaient donné.

Ce coup eut pour conséquence de rompre entièrement les commencemens de paix entre les Iroquois et les Nations des Pays d'en Haut.

Les services de Lamothe-Cadillac dans son poste de Missilimakinak étaient donc de la plus grande importance; mais, comme je l'ai fait entendre, ils en allaient acquérir une plus grande encore, de ce qu'ils étaient combinés avec les entreprises du Comte de Frontenac.

Le canot, que Lamothe-Cadillac lui dépêcha, le trouva lui-même le 25 Juin, oubliant ses soixante-seize ans, pour aller attaquer les Onontagués avec une petite armée, qui pouvait s'élever à 2,400 hommes.

Le 26 juillet 1696, on était à l'entrée de leur rivière, qui était extrêmement étroite et pleine de rapides.

Le 30, le portage de tous les bateaux, canots et hardes commença. On ne pouvait passer qu'à pied, et le Comte de Frontenac s'attendait à en faire autant, ainsi que tout le monde, quand il fut enlevé dans son canot par une cinquantaine de Sauvages, chantant et poussant des cris de joie qui durent trouver de l'écho à Paris, jusque dans le quartier de la place Royale et de l' Arsenal.

Le Comte de Frontenac eut toutefois le chagrin de n'avoir pas rencontré les Onontagués qui, ayant appris l'arrivée des Français, s'étaient entués et avaient brûlé leur village.

Pour châtier ces malheureux et les rendre incapables de nuire pendant longtemps, il brûla, lui, à son tour, leurs blés. Le Comte jugea un acte semblable également nécessaire contre le village des Onneïous, et le chevalier de Vaudreuil reçut l'ordre de l'exécuter, quoique ces derniers eussent député vers lui, pour demander la paix, un Français nommé Fleur d'Épée, leur prisonnier depuis six ans. Le Comte de Frontenac ne la leur accorda

qu'à
mille
Ce
tenac
attaq
lui et
L'a
trepri
l'Acad
facile
serait
coup
l'emmen
Les
impos
dispen
les blé
de pre
Après
puissa
de pei
leur av
blé va
livre
d'Inde
tenac
point
lors de
tous
cieux.
ses vo
campa
D'après
contra
condit
plus q
le con

qu'à la condition de venir s'établir parmi nous avec leurs familles.

Ces rigueurs n'étaient pas dans le caractère du Comte de Frontenac, mais elles lui parurent forcées, parce que l'on n'avait pu attaquer encore New-York et la Nouvelle-Angleterre, comme lui et le chevalier de Callières l'avaient toujours désiré.

L'année précédente, le 2 novembre 1695, il regretait que l'entreprise sur les possessions anglaises de Terre-Neuve et de l'Acadie n'eût pas été complétée par là. « On pouvait, disait-il, facilement entreprendre de bombarder Manatte et Boston, ce qui serait d'une bien plus grande importance, en coupant tout d'un coup la racine du mal, qui nous vient de ce côté-là et principalement de Manatte (New-York). »

Les Anglais lançant toujours contre nous les Iroquois, il était impossible au Comte, faute de pouvoir frapper les premiers, de se dispenser de réduire les seconds à toute extrémité, et en brûlant les blés des Onontagués et des Onneious, il avait pour objet de prendre ses ennemis par la famine.

Après l'expédition de M. de Denonville, qui avait diminué la puissance des Iroquois, les Sonnotouans avaient eu beaucoup de peine à subsister pendant plusieurs années. Les Anglais ne leur avaient pu fournir suffisamment de vivres ni de poudre. Le blé valait alors à Orange jusques à 25 francs le minot, et la livre de poudre une pistole. Les Agniers avaient peu de blé d'Inde, ceux des Onneious étaient détruits, et le Comte de Frontenac se demandait si les Sonnotouans ne se souviendraient point du prix élevé, auquel l'Onontagué avait porté ses vivres, lors de leur ruine, puisque, pour en avoir de lui, les Sonnotouans avaient été obligés de donner leurs colliers les plus précieux. Il n'y avait donc plus que l'Oyogouen qui pût secourir ses voisins; mais pourrait-il y suffire, pendant que les partis en campagne interrompaient la chasse et la pêche des Iroquois? — D'après tous ces faits, le Comte de Frontenac avait pensé qu'il contraindrait les Iroquois à mourir de faim ou à accepter les conditions qu'il voudrait leur imposer, et il l'espérait d'autant plus que la campagne contre les Onontagués avait été faite sans le concours des alliés, qui ne croyaient pas cette entreprise pos-

sible sans leur appui. Mais, si enfin ces derniers se mettaient de la partie, la victoire était assurée.

Seulement, je le répète avec le Comte de Frontenac, pour entretenir les Nations des Pays d'en Haut dans leurs bonnes dispositions à l'égard des Français et les engager à faire de leur côté de grands efforts pour la ruine de l'ennemi commun, il fallait qu'il demeurât des Français à Missilimakinak et dans les autres postes, que le Comte avait rétablis dès son retour, afin de donner du cœur aux alliés. Comment, en effet, leur persuader de faire la guerre pour les Français, si ceux-ci ne leur en offraient pas les moyens, c'est-à-dire, ni poudre, ni balles, ni marchandises? — Comment, de trois à cinq cents lieues, détournerait-on l'exécution de leurs mauvais desseins? Quels chefs pourrait-on gagner, quelles intrigues pourrait-on déjouer, puisque ceux qui étaient près d'eux avaient déjà bien de la peine à y réussir avec tous leurs soins et leur application?

C'était ainsi que Cadillac avait pu surveiller et surveillait encore les menées du Baron, qui était allé s'établir chez les Miamis avec trois ou quatre cabanes, et de là ne cessait point, pour attirer les Anglais dans l'intérieur des terres, de négocier avec les Iroquois, chez qui un certain nombre des siens étaient allés se fixer.

Toute la conduite de Lamothe-Cadillac à Missilimakinak depuis deux ans, la rupture des négociations des Outaouas avec les Iroquois, à la suite des partis heureux qu'il avait lancés contre eux, prouvaient, en un mot, la nécessité d'un commandant français dans les pays lointains pour diriger les esprits de nos alliés, pour effrayer nos ennemis et maintenir l'ordre parmi toutes ces nations, car il s'élevait à chaque instant entre elles des discordes, dont nos Français pouvaient devenir les victimes. Ainsi Nicolas Perrot, qui avait été pillé par les Miamis, eût été brûlé par eux, si les Renards ne s'y étaient pas opposés.

C'était, néanmoins, à ce moment où le gouverneur de la Nouvelle-France et le commandant de Missilimakinak hâtaient le triomphe des Français dans cette guerre, dont la faction contraire au Comte de Frontenac avait été l'instigatrice, que le Canada apprit avec terreur que les congés pour les Pays d'en Haut allaient cesser et que la suppression des postes devait suivre.

D'o
point,
été éci
trer en
Dar
une p
dences
Dès
pratiq
Pontcl
Mal
de sui
ment.
ménag
démêl
il pria
quer q
tant er
et de s
devoir
torité
des co
vu les
étaient
bre 16
précéd
repos
quer à
fiance
faire d
faire.

VII

D'où partait le coup? Il fallait l'attribuer, jusqu'à un certain point, à la faction qui conservait toujours le ressentiment d'avoir été écartée de la découverte des pays lointains et qui voulait y rentrer en souveraine.

Dans l'opposition qu'elle avait résolu de faire au Comte, c'était une partie du plan, sur lequel celui-ci avait eu certaines confidences.

Dès 1691, sa femme l'avait instruit des manœuvres que l'on pratiquait auprès de son parent le Comte Louis Phelypeaux de Pontchartrain, qui venait de succéder au Marquis de Seignelay.

Malgré cet avis, le Comte de Frontenac avait pris la résolution de suivre la route qu'il s'était tracée dès son premier gouvernement. Seulement, sans changer de conduite, il s'était proposé de ménager ses adversaires pour épargner au Ministre l'ennui de démêlés semblables à ceux de son premier gouvernement. Mais il pria, à ce propos, M. de Pontchartrain de vouloir bien remarquer que, tout en ayant maintenu le Canada en pleine prospérité tant en dedans qu'au dehors, il n'avait pas laissé d'être sacrifié et de succomber sous les artifices et les fureurs de ceux dont son devoir l'avait *obligé de reprimer les entreprises ainsi que l'autorité excessive et abusive*. Sa révocation les avait *rendus maîtres de conseils et de la direction du gouvernement*; l'on en avait vu les tristes effets, et il était occupé à réparer les maux qui en étaient résultés. « Je suis fort esloigné, écrivait-il le 20 Octobre 1691, du dessein de blâmer la conduite de ceux qui m'ont précédé. Je vous laisse à en juger, mais je ne pourrois estre en repos ny avoir toute la liberté d'esprit dont j'ai besoin pour vacquer à tout ce que j'ai à faire, si je n'estois dans une entière confiance que la cabale, qui se renouvelle contre moy, ne pourra faire d'impression au préjudice de la justice que vous voudrez me faire. »

Le Comte de Frontenac parlait alors des difficultés que lui suscitaient « la jalousie de diverses personnes et l'iniquité des ecclésiastiques, qui commençaient à traiter d'impies ceux qui étaient obligés de résister à leurs passions et à leurs intérêts ». Au surplus, si l'on trouvait à propos qu'il leur laissât faire ce qu'ils voudraient, il serait déchargé d'une infinité de soins et de ménagements, « dans lesquels, disait-il encore, je ne puis avoir d'autre intérêt que celui de l'avantage de la Colonie, du commerce du Royaume et du repos de ses sujets, dont je porte seul le fardeau ».

Il semblait malaisé, en vérité, de taxer d'impiété le Comte de Frontenac, toujours préoccupé, à travers certaines faiblesses que je suis le premier à reconnaître, de la recherche et de l'étude de ses devoirs dans ce qu'ils avaient de plus élevé. Depuis quarante ans, il s'astreignait rigoureusement, chaque jour, à une lecture spirituelle, et certes ce n'était pas à lui que s'appliquaient ces mots d'un saint directeur : « qu'il ne falloir pas s'attendre à de grandes choses de quelqu'un qui ne savoit pas s'entretenir avec Dieu ». En 1691 (15 octobre) il avait demandé au Roi un aumônier qui fut toujours à sa suite. Chaque jour il entendait la messe, même dans les temps les plus rudes; il se préparait encore à la communion par la retraite, et, dans le bien qu'il répandait autour de lui, les malheureux seuls connaissaient ses charités.

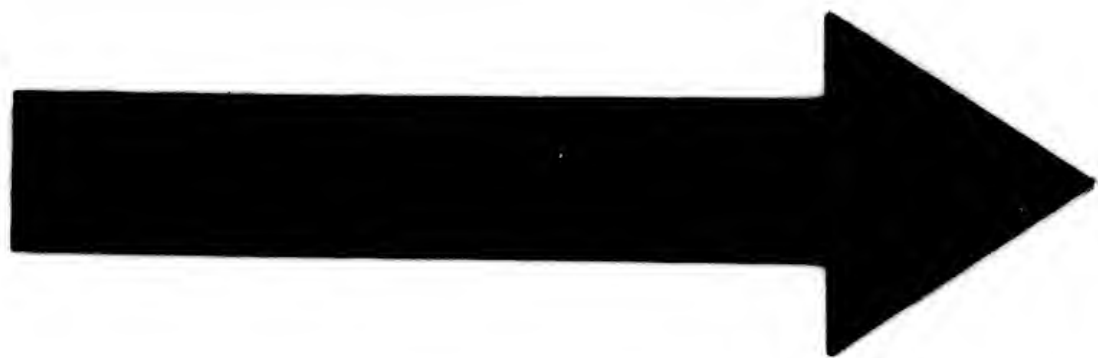
Cependant ses habitudes pieuses n'empêchaient en rien les insinuations de ses ennemis : un d'eux, en effet, a eu le soin de nous avertir que les lectures du Comte étaient des livres jansénistes et que ses retraites n'avaient guère de mérite, loin de là, car « il en revenait toujours plus animé contre l'Église et contre les gens de bien, persécutant la Confrérie de la Sainte-Famille, ainsi que les prêtres et les magistrats qui défendaient la cause de Dieu et le parti de la Justice ». Il restait à savoir si l'Église, que le Comte était censé attaquer, n'était pas une petite Église n'ayant rien de commun avec la grande, si la Sainte-Famille n'était pas une ces sociétés qui, à l'occasion, deviennent des ligues contre ceux qui n'en font point partie, et si la cause de Dieu était réellement exposée lorsque le gouverneur veillait sur le repos et la liberté des peuples en les protégeant contre un régime qui menaçait d'être « pire que les Inquisitions d'Espagne et d'Italie ».

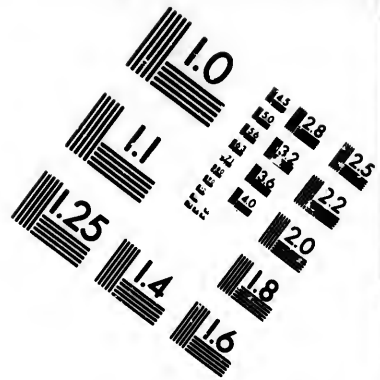
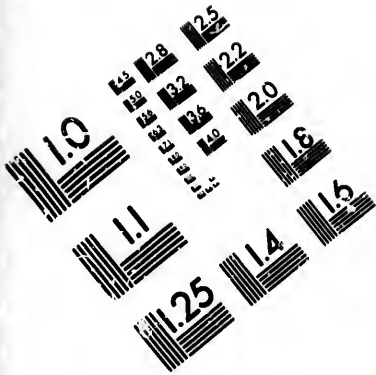
Ce
suffit
Gouv
Comte
par le
était v
paré p
et qui
Front
yeux
monie
Les
le 12
L'es
tions,
côté l'
de la
a que
il était
mesure
tants e
était n
nous a
Nouve
contre
futur f
ras sur
maison
bâir p
leur av
aller d
avec le
fesser
contre
obligé
fermer
telle; s

Ce n'est pas le lieu d'entrer dans de pareilles discussions : il suffit de montrer l'espèce de gens qui prenaient parti contre le Gouverneur et jusqu'où ils allaient. On sait comment le rôle du Comte de Frontenac à leur égard, dès 1672, lui avait été imposé par les circonstances dans lesquelles le gouvernement du Roi était venu enlever le Canada à une oligarchie qui avait tout préparé pour elle, qui ne voulait pas se laisser arracher le pouvoir et qui pesait encore sur les consciences, au point que le Comte de Frontenac était obligé de demander pour les Récollets de nouveaux privilèges, par lesquels ils fussent autorisés à servir d'aumôniers aux troupes comme à faire les fonctions curiales.

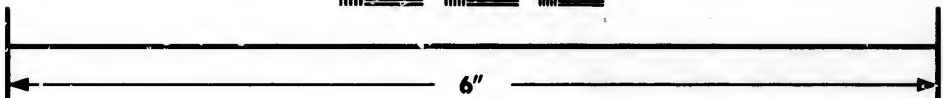
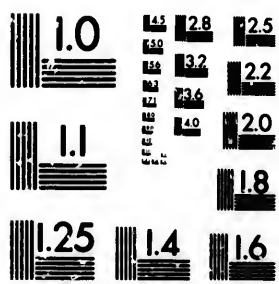
Les lettres patentes à ce sujet avaient été enregistrées à Québec le 12 octobre 1693.

L'existence de cet ordre, l'augmentation même de ses attributions, étaient en effet bien nécessaires pour contre-balancer d'un côté l'esprit d'intrigue d'un autre ordre tout-puissant, qui faisait de la confession un moyen de domination et d'espionnage, auquel la Sainte-Famille ne concourait que trop. D'autre part, il était nécessaire de contenir un zèle irréfléchi qui manquait de mesure et aurait dû se régler sur le besoin d'attirer des habitants en Canada, où personne ne devait vouloir venir, si l'on y était moins libre qu'en France. Lamothe-Cadillac, du reste, nous a donné, en 1694, une idée de ce qu'eût été la vie dans la Nouvelle-France, si le gouverneur n'avait protégé les habitants contre certaines prétentions. « M. le Comte de Frontenac, écrit le futur fondateur de la ville du Détroit, n'aurait pas tant d'embaras sur les bras, s'il n'avoit pas aboli un Hiéricho, qui étoit une maison que Messieurs du Séminaire de Montréal avoient fait bâtir pour renfermer, disoient-ils, les filles de mauvaise vie; s'il leur avoit permis de prendre des soldats et des officiers pour aller dans les maisons en arracher les femmes à minuit, couchées avec leurs maris, pour avoir été au bal ou en masque et les faire fesser jusques au sang dans ce Hiéricho; s'il n'avoit rien dit contre des curés, qui faisoient la ronde avec des soldats et qui obligeoient en été les filles et les femmes à neuf heures de se renfermer chez elles; s'il avoit voulu défendre de porter de la dentelle; s'il n'avoit rien dit sur ce qu'ils refusoient la communion à





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
2.0 2.2
1.8

10
11
12

des femmes de qualité pour avoir une fontange ; s'il ne s'opposoit point encore aux excommunications, qu'on jette à tort et à travers, aux scandales qui s'ensuivoient ; s'il ne faisoit les officiers que par la voie des communautés ; s'il vouloit défendre le vin et l'eau-de-vie aux Sauvages, et s'il ne disoit mot sur le sujet des curés fixes et les droits de patronage. Si M. le Comte étoit de cet avis, ce seroit assurément un homme sans pareil, et il seroit bientôt sur la liste des plus grands saints, car on les canonise dans ce pays-ci à bon marché. »

C'étoient là, en vérité, sans aller plus loin, les griefs qu'on avoit contre le Comte, et le ressentiment en étoit d'autant plus vif qu'on n'osait l'avouer, car il signifioit le regret d'un pouvoir possédé avant le gouvernement du Roi et presque recouvré un moment avec le Marquis de Denonville et M. de Champigny. Mais ce dernier, à l'arrivée du Comte de Frontenac, avoit dû subir une volonté plus forte que la sienne. Son orgueil en avoit souffert, et la jalousie qu'il en avoit ressentie, sentiment que le Comte signalait, avoit donné un chef naturel aux ennemis de ce dernier, dont les principaux étoient habitués d'ailleurs à s'effacer derrière quelqu'un.

Cet intendant fut pour le Comte de Frontenac, pendant son second gouvernement, ce qu'avoit été M. du Chesneau dans le premier, seulement avec plus de tenue généralement. Dominé par la supériorité réelle du Comte de Frontenac, il étouffait devant lui ses colères ; mais le Diable semble n'y avoir rien perdu, car elles éclatoient auprès du Ministre en contradictions, en reproches, et surtout en insinuations, genre dans lequel M. de Champigny excelloit.

Jamais, disoit-il, M. de Frontenac n'avoit autant maltraité M. du Chesneau qu'il le maltraitait lui-même. Selon lui, le Comte vouloit rendre un intendant sans autorité et le dépouiller de ses fonctions ; un intendant n'étoit que son caissier et son comptable et sa conduite à son égard tendoit à un excès de domination et à une appropriation générale de toutes les affaires, sans excepter les devoirs plus particuliers de l'intendant. M. de Champigny, enfin, ajoutait qu'il n'entretenoit la paix qu'en cédant sur toutes choses.

Ces accusations et cette soumission par générosité s'accordaient

mal avec ce que mandait de son côté le Comte de Frontenac, qu'il avait pour M. de Champigny toutes les complaisances qu'un amant a pour sa maîtresse. Par malheur, il ne savait comment l'on se rapprocherait, si, à chaque avance qu'il faisait, M. de Champigny s'éloignait toujours. En admettant les paroles du Comte, l'on pouvait trouver que son caractère et les rôles avaient bien changé depuis son premier gouvernement, où il ne voulait pas signer avec M. du Chesneau, disant qu'il ne croyait pas qu'il fût de sa dignité de « couplier avec un intendant ». Mais il y a lieu de penser qu'il était sincère et que M. de Champigny eût dû lui montrer plus de bon vouloir, lorsqu'on voit, après sa mort, cet intendant le regretter devant la hauteur et les manières désobligeantes, avec lesquelles le Chevalier de Callières lui faisait expier ses procédés envers son prédécesseur. M. de Champigny, à ce propos, écrivait le 26 mai 1699 : « Je n'avois encore rien vu de pareil ny d'approchant depuis treize ans que j'ay l'honneur d'être intendant en ce pays. »

Au milieu des embarras suscités à M. de Frontenac par M. de Champigny, le point qui semble avoir préoccupé ce dernier le plus vivement, c'est d'empêcher les voyages dans les Pays d'en haut, et tout d'abord le rétablissement du poste de Catarocouy, à la tête de la ligne des Lacs, cette route qui nuisait au commerce par Michilimakinak.

L'opposition de l'Intendant s'était manifestée sur ce point avec une ardeur stimulée autant qu'aveuglée par la passion de son parti, qui depuis 1674 mettait obstacle à cet établissement.

Il avait commencé par dire que le poste de Catarocouy, situé dans une baie, n'occupait aucun passage et empêchait seulement les Sauvages de chasser à la portée du fusil. Mais le Comte avait répondu bon, et, le 15 novembre 1692, il écrivait au Ministre : « J'ose vous le dire et le soutenir contre qui que ce soit, au péril de ma teste, que, quand l'occasion s'en offrira, je ne sçaurois rendre un plus grand service au Roi, ni rien faire de plus avantageux pour la Colonie que de rétablir ce poste, qui est également nécessaire et pendant la guerre et pendant la paix. » Néanmoins M. de Champigny poursuivait son travail souterrain : le ministre mandait au Comte de Frontenac, le 14 juin 1695, que le Roi ne

trouvait pas encore bon le rétablissement, à cause de la dépense, qui diminuerait, d'autant, les fonds destinés à faire la guerre aux ennemis. Frontenac répondit qu'il ménagerait mieux ces fonds en brusquant la fin de cette guerre par une campagne contre les Onontagués. Et alors, fort du résultat obtenu par lui, il ne craignait pas d'annoncer à M. de Pontchartrain qu'il n'eût pu faire une marche, aussi difficile et aussi longue que celle des habitations chez les Iroquois, sans avoir un lieu sûr pour retirer les malades et en faire les magasins de vivres et de munitions de guerre. « L'expérience, que l'on a eue en cette campagne, ajoutait-il, doit prévaloir sur les spéculations de certaines gens peu instruits de la situation du pays, et je crois qu'il n'en reste guère en Canada, pour peu de bon sens qu'ils aient, qui ne conviennent que l'on ne peut absolument se passer de ce fort en temps de guerre. Son utilité n'est contestée par personne. »

Il y avait, d'après les documents qu'on a pu lire, dans l'opposition de M. de Champigny à cet établissement une contradiction évidente avec les plans de M. de Denonville pour une chaîne de postes, plans que l'Intendant avait servis, mais que la faction n'avait pas eu l'habileté de mener à bien. Ce fut là du reste le rôle de ce parti, de 1689 à 1715, dans la succession des faits d'où dépendaient la naissance et le maintien des établissements des Lacs et au Sud. Lorsqu'il perdait le pouvoir, ce parti combattait ce qu'il avait soutenu, jusqu'au jour, où, se retrouvant en selle, il reprenait de nouveau les arguments de ses anciens adversaires en faveur des projets qu'il avait repoussés.

Aussi le Comte, qui connaissait les « vilaines intrigues » de ses ennemis, s'attendait-il constamment à quelque nouvel artifice. Et, en même temps qu'il agissait pour le bien, il se préparait à faire des apologies de sa conduite.

M. de Champigny opposait à l'établissement des postes éloignés, ainsi qu'à la distribution des permis de traite, la nécessité de faire prévaloir la culture des terres ou la création de pêcheries sur le commerce des pelleteries.

Il consentait à mettre en valeur les terres concédées depuis 30 lieues au-dessous de Québec jusques à 10 lieues au-dessus de Villemarie, mais il n'allait pas au delà. Il avait en haine le

Coueurs de bois surtout, parce qu'ils se dérobaient aux travaux qu'il préférait. Suivant lui, le Roi n'avait voulu favoriser la vente du castor que jusqu'au jour, où les habitants du Canada seraient en état de profiter des autres avantages du pays.

Sans doute ce système, en ramassant, en groupant la colonie, donnait à cette étendue circonscrite une force réelle; mais l'Intendant ne tenait pas, comme cela était nécessaire, compte des extrémités, non plus que des raisons politiques du Canada, sur lesquelles reposaient cependant le commerce le plus important du pays et la conservation du territoire convoité par les Anglais.

« L'on croit avoir assez fait comprendre, dit un mémoire de 1699, que le seul et unique fondement pour payer toutes les marchandises de France qui entrent en commerce, c'est la troque qui se fait d'une partie avec les Sauvages contre leurs pelleteries de castors, originaux, loutres, martres, pécans, ours, marmottes, louns et autres en très grand nombre, qui composent un capital si considérable, qu'il y a eu de telles années, que des originaux seuls il s'en est vendu en France vingt-six à vingt-sept mille peaux à 20 francs la pièce, qui ont produit au delà de cinq cent mille francs. L'on convient que la chasse des originaux n'est pas si abondante à présent, mais elle est bien récompensée par d'autres espèces. »

M. de Champigny n'observait pas assez tout cela; mais, de plus, il méconnaissait les conditions d'existence, imposées aux habitants par la nature même de la contrée qu'ils occupaient.

Le Canada était habité en longueur pendant 90 lieues sur les rives du Saint-Laurent, depuis la rivière au Loup au-dessous de Québec jusqu'au bout de l'île de Montréal. Il était donc plus naturel aux gens du gouvernement de Québec de se diriger vers la mer et d'aller faire la pêche. Quant à ceux du gouvernement de Montréal qui était à la tête du pays, dans la direction des Grands Lacs, il leur convenait, plutôt que de faire cent vingt lieues tant à monter qu'à descendre pour chercher de l'emploi à Québec, de se jeter dans l'intérieur des terres, où les bois leur offraient la ressource du castor.

Le Comte de Frontenac avait reconnu hautement l'importance des pêches et aurait voulu même qu'on s'en assurât la possession exclusive. « Ce seroit, écrivait-il, une conquête plus importante

que celle des Indes. Les mines s'épuisent, au lieu que les pêches sont inépuisables. » La guerre avec l'Angleterre et avec les Iroquois n'étoit pas d'ailleurs favorable pour se procurer ces avantages. Cependant Champigny avait obtenu un beau succès en 1694 en faisant envoyer du blé en France, dans le temps de la disette. Le ministre l'en avait félicité, mais ce n'étaient que des promesses pour un avenir plus ou moins prochain, et qui ne faisaient encore que s'indiquer. Le Ministre faisait donc bien d'y pousser ainsi qu'à l'exploitation des bois, à la culture des chanvres, dont il pouvait y avoir grand débit en France. Mais il fallait de l'argent pour établir des pêcheries, de même que la cherté de la main-d'œuvre s'opposait encore à la construction de navires au Canada.

Il en était donc résulté naturellement qu'à Montréal surtout, et même à Québec, on avait porté les yeux vers les Pays d'en Haut, et l'on ne pouvait guère, ce semble, empêcher les habitants d'aller chercher leur vie, là où elle leur était le plus aisée. Sans doute, l'examen des inconvénients, qui en résultaient et que j'ai signalés, avait porté Colbert à fixer les trois villes principales du Canada, Québec, les Trois-Rivières et Montréal, pour y recevoir les Sauvages des pays éloignés, en défendant aux Français d'aller dans les bois au delà du chiffre de 25 canots; néanmoins, vers cette époque même, la liberté de la traite avait trouvé un avocat dans M. de Meules. Cet intendant, plus intelligent mais d'apparence moins correcte que M. de Champigny, faisait observer que, si les Outaouas étaient venus quelquefois au nombre de 200 canots, c'était tout au plus si vers 1684 l'on en voyait 40 ou 50, et alors le peu de profit, que l'on faisait dans les trois foires, tombait entre les mains de quatre ou cinq gros marchands, qui traitaient en vingt-quatre heures toutes les pelleteries, et ainsi peu d'habitants profitaient de cette traite. « Je trouve plus à propos, écrivait-il, que 200 canots Français aillent chez les Sauvages, plus tost que 200 canots sauvages viennent à Montréal, parce que, dans ce nombre de canots, il y a au moins 4 ou 500 Français qui sont occupés et tous en état, par le petit profit qu'ils espèrent y faire, de se bien établir dans le pays et, estant fatiguez de ces voyages, d'employer

eurs profits à bastir des maisons et à faire des habitations. Cela employe mesme beaucoup de fainéans, qui ne savent que faire et sont toujours à la charge de leurs familles. Ce qui nous rendroit les maîtres, par succession de temps, de tous les Sauvages, et le grand nombre des François qui seroient dans les bois détourneroit nos voisins d'attirer à eux la traite des Sauvages ou de la faire eux-mêmes dans les bois et d'aller chercher les pelleteries comme font les François. »

M. de Meules pensait encore que, cette traite étant libre sans qu'on en eût acheté la permission 12 ou 1500 livres, les François vendraient aux Sauvages à bien meilleur marché, « ce qui ferait que ceux-ci tiendraient bien plus grand compte de nous ».

L'objection, présentée autrefois, que les voyageurs français causaient un tort considérable aux nations de Missilimakinak, qui étaient faites les commissionnaires de nos marchandises parmi les peuples les plus éloignés, n'avait plus de fondement, car nous ne connaissions pas, en ce temps-là, une multitude de peuples qui étaient devenus nos alliés et se montraient plus fidèles que les Outawas. Or, si l'on enlevait aux François la liberté d'aller dans les Pays d'en Haut, Missilimakinak continuerait de faire le commerce, mais le castor irait à Orange et chez les Anglais.

Ainsi, relativement au commerce des Pays d'en Haut et aux voyages, qui devaient rendre nécessaire l'établissement de postes et d'entrepôts, il y avait eu de tout temps des idées contradictoires. En tout cas, si le commerce des pelleteries offrait tant d'avantages à la colonie, il n'y avait qu'une raison de le limiter, c'était qu'il était reconnu excessif et qu'on n'en trouvât plus le débouché en France.

Certains gens, il était vrai, pensaient que l'on en était arrivé à ce point.

D'après un mémoire de 1696, la sortie des castors pour la Métropole et autres pays, qui autrefois pouvait s'élever à 80 millions, devait avoir été portée à plus de 150 millions par an, sans comprendre ceux de la Baie d'Hudson qui tirait, bon an, mal an, 20 millions. Or, de l'avis de certaines gens, le Royaume ne pouvait ni consommer ni débiter à l'étranger l'extrême quantité qu'on recevait des Coureurs de bois, ceux-ci ayant obtenu encore

depuis peu, sous différents prétextes, la permission d'occuper des postes extraordinairement éloignés de la Colonie; en outre, au dire de M. de Champigny, ceux qui s'étaient jetés du côté du Sud avaient infesté le Canada de tout le castor inférieur¹.

Le premier conseiller, qui tenait tête à M. de Frontenac dans le Conseil Souverain, dont il ne voulait le regarder que comme un membre honoraire, Rouer de Villeray, étant agent et contrôleur de la ferme, vint sans doute, en cette occasion, à la rescousse de M. de Champigny, dont il ne cessait de se montrer le champion en diverses circonstances. Aussi l'Intendant le protégeait-il. Mais les opinions mêmes de M. de Villeray pouvaient n'avoir pas toute l'autorité désirable, car, lorsque les Fermiers Généraux voulaient réduire la sortie des castors au chiffre de 50 milliers, des négociants, qui proposaient d'en faire une compagnie spéciale, établissaient qu'on pouvait pousser la vente au moins à 146 milliers.

L'écart de ces chiffres et de celui des Fermiers Généraux était trop considérable, pour que ces derniers fussent dans le vrai. Les négociants l'attribuaient au manque d'industrie, d'activité de leur administration qui ne s'appliquait pas assez à chercher les moyens d'écouler leurs marchandises. Ils leur reprochaient de ne pas pousser, par exemple, à populariser l'usage des manchons; de ne pas empêcher les fraudes dans la confection des chapeaux, fraudes qui diminaient la vente du castor de moitié par le mélange de laine, du poil de lapin et autres matières de mauvais aloi.

1. Il y avait diverses espèces de castor :

Le castor gras était le castor mis en robe et longtemps porté par les Sauvages.

Le demi-gras, aussi mis en robe, n'avait pas été porté autant de temps.

Le castor veulle, également en robe, n'avait presque pas été porté.

Le castor en robe avait été passé, mais peu porté.

On appelait castor Moscovie celui qui, sorti de la bête, n'était ni passé ni mis en robe, et était le plus propre pour la Moscovie.

Le castor sec sortait de la bête, mais n'était ni passé ni mis en robe. Il était généralement nommé bardeau, parce que le cuir en était très épais, qu'il était exposé à la vente chargé de chair, les Sauvages l'ayant mal gratté et apprêté exprès pour trouver leur compte dans le poids.

Le castor gras d'été était le castor passé par les Sauvages pour leur service d'habillement. — Le castor sec d'été était le même, à la différence qu'il n'était ni passé ni apprêté depuis qu'il était tiré de dessus la bête, et il n'avait pas été porté

Selon ces négociants, la vente certaine de cent mille chapeaux, tant en France qu'au dehors, devait d'abord assurer celle de cent milliers de livres de castor, une livre de castor brut donnant huit onces de castor de matière toute préparée pour chapeaux, que l'on pouvait vendre 25 francs, bien meilleurs que ceux que l'on débitait alors. Il fallait, du fort au faible, pour les chapeaux que l'on voulait très légers huit onces, mais il convenait que l'on en vendit plus des deux tiers au-dessus de dix onces ¹.

Les négociants disaient encore que les Fermiers Généraux n'étaient pas aptes à régir une affaire où plus de facilités dans la vente pouvaient aussi amener plus de débouchés et plus de profits. D'habiles négociants, écrivaient-ils, troquent leurs marchandises contre des marchandises. C'est un abus de vouloir vendre nos denrées pour de l'argent. La nature a distribué ses dons de manière que nous eussions besoin les uns des autres, et, si nous voulons envoyer nos denrées dans les pays étrangers, nous devons en même temps en tirer en échange celles qui pourroient leur procurer quelque utilité. Ce ne sont pas les fermiers qui entrèrent dans ces vues. »

D'après les faits que je viens d'exposer, la traite des pelleteries, bien gouvernée, n'était pas aussi exposée à périr que les Fermiers et M. de Champigny voulaient bien le dire. Il ne fallait pas non plus abandonner les postes, car aussitôt les Anglais trouveraient le moyen d'y entrer et d'y rester.

C'était assez déjà que, maîtres du castor de la Baie du Nord, et particulièrement du port Nelson, ils en eussent de quoi fournir la Hollande, l'Allemagne et l'Espagne. Seulement il fallait veiller sur les proportions possibles à établir. Mais, comme je l'ai montré, l'on n'était pas d'accord à ce sujet. Or l'Intendant s'évertuait, pour diminuer la traite, à diminuer le nombre des congés.

¹. Voici la base sur laquelle les négociants fixaient le prix d'un chapeau.

Les Fermiers vendaient la livre de tous castors, du fort au faible, 10 livres.

Il revenait, aux ouvriers travaillant de leurs mains à la fabrique du chapeau, à 35 sols;

Aux teinturiers, travaillant encore sous les chapeliers, 20 et 25 sols de façon pour chaque chapeau.

L'apprêt était payé 10 sols.

Le droit coûtait 10 autres sols.

Il s'était déjà plaint, en 1690, que les permis, qui ne devaient pas dépasser le nombre de vingt-cinq à trois hommes par canot, n'employaient pas moins de 143 hommes, tandis que dans sa pensée 80, faisant la traite aux Outaouas et aux Illinois, suffisaient. En tout cas, suivant lui, il ne fallait pas excéder 40 congés; avec ce chiffre, le Gouverneur devait avoir le moyen de faire porter ses ordres, ce qui éviterait de grandes dépenses, auxquelles on était obligé en envoyant des voyageurs exprès, missions qui, à l'entendre, pouvaient couvrir des fraudes et cacher des trafics secrets, comme les congés mêmes, que le Comte distribuait.

A la vérité, écrivait l'Intendant, le 4 novembre 1693, « ce sont d'agréables ordres, quand ils procurent à un particulier le moyen de gagner considérablement, estant certain qu'ils produisent, par chacun canot, 400 livres de profit, sans risque, à le négociier dans Montréal, et 3 ou 4,000 livres en le faisant valoir. Il est bien fâcheux de voir accorder toutes ces grâces, pour la plus grande partie, à une seule famille du pays, qui est celle du capitaine des gardes de M. de Frontenac, dont sont trois officiers, qui ont monté pendant que d'autres familles n'y ont aucune part. Il m'a été rapporté par différentes personnes que le secrétaire de M. de Frontenac faisait de grands profits sur les dits ordres ou congés, qu'il avoit reçus cette année, d'un seul homme sur le castor qu'il avoit descendu, deux mille livres pour lui avoir procuré les moyens de monter.

« Je n'ay osé toucher cette corde, terminait M. de Champigny, car ce seroit tout perdre, mais l'affaire est assez de conséquence pour vous en donner avis. »

J'ignore jusqu'à quel point il fallait admettre les accusations de M. de Champigny contre le secrétaire de M. de Frontenac, qui, du reste, n'avait point d'appointements, quoique les secrétaires de province en eussent en France. Peut-être, en se payant d'abord lui-même, le secrétaire faisait-il comme Gil Blas avec le duc de Lerme. Venu en 1672 en Canada parfaitement ruiné

Ces divers déboursés s'élevaient ainsi à 14 livres environ.

Il fallait ensuite faire une part pour la subsistance du chapelier, compter son loyer de maison, celui de sa boutique et autres frais, — et enfin lui assurer un profit.

D'après ces calculs, chaque chapeau pouvait être vendu 24 livres 9 sols 10 deniers.

protégé contre ses créanciers par des lettres d'État, le Comte de Frontenac était-il mieux dans ses affaires en 1690? Je ne sais; il ne m'est pas permis de m'arrêter à des conjectures, auxquelles porteraient des médisances de la Grande Mademoiselle sur les goûts dispendieux du Comte, peu en rapport avec son état de fortune. « De même, dit Vauvenargues, qu'on ne peut jouir d'une grande fortune avec une âme basse et un petit génie, de même on ne saurait jouir d'un grand génie ni d'une grande âme dans une fortune médiocre. » Je ne serai donc pas éloigné de penser que ses appointements étaient insuffisants au comte de Frontenac et qu'il ne se défendait pas plus à lui-même certains avantages qu'il ne les interdisait à ses officiers, quand le Roi ne donnait pas à ces derniers de quoi vivre et n'envoyait pas de secours à leurs petites garnisons, les laissant se débrouiller eux-mêmes.

Je ne puis, toutefois, m'empêcher de faire remarquer que M. de Champigny mettait plus que du zèle à accuser le Comte. Toujours est-il que ses plaintes furent suivies de l'ordre donné par le Roi dans la dépêche du 8 mai 1694, que tous les congés du gouverneur eussent le visa de l'intendant. C'était un encouragement pour lui à continuer ses insinuations. Il n'y manqua pas. La ferme du castor y joignit ses observations. Quand, dit un mémoire du 26 octobre 1694, à 5 ou 600 lieues de Québec, il n'y avait pas de nation qui eût des Français avec des marchandises pour les traiter à mesure que les Sauvages tuaient les castors, ils en faisaient des robes, ils les engraisaient en les portant et ils ne se mettaient pas en peine d'amasser tant de castor sec; ils n'en apportaient pas, qui ne fût bien apprêté et propre pour le commerce de Moscovie.

Pressée ainsi par la Ferme sur la trop grande abondance de castors, pressée par les plaintes de l'intendant sur les abus des congés, l'administration prit un parti radical. Par une ordonnance du 21 mai 1696, dérogeant en cela aux articles 351 et 352 du Bail du 17 mars 1687, défense fut faite alors à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, d'aller en traite dans les *profondeurs des bois, sous quelque prétexte que ce fût, à peine des galères*. Le Roi somma, en outre, ceux qui y étaient de s'en retirer pour conserver à la Nouvelle-France le débit du castor,

ne devaient pas
mes par canot,
dis que dans sa
nois, suffisaient.
40 congés; avec
le faire porter ses
quelles on était
ions qui, à l'en-
er des trafics se-
distribuait.
re 1693, « ce sont
articulier le moyen
ls produisent, par
à le négocier dans
Il est bien fâcheux
grande partie, à une
ine des gardes de
ont monté pendant
a été rapporté par
e Frontenac faisait
s, qu'il avoit reçu
il avoit descendu
moyens de monter
M. de Champigny
sez de conséquences
ette les accusations
e M. de Frontenac
s, quoique les secré-
ut-être, en se payant
me Gil Blas avec
parfaitement ruiné
ron.
du chapelier, compter
— et enfin lui assurer
du 24 livres 9 sols 10

« nécessaire à la consommation et au commerce du Royaume et ainsi qu'aux Sauvages et aux négociants le profit de ce commerce par un bon prix et fournissant le castor de qualité convenable ». Le Roi ordonnait que le castor ne serait plus reçu que dans les lieux publics et ordinaires de la Colonie, où il serait apporté par les Sauvages, ainsi qu'il s'était pratiqué avant l'usage des congés, afin que tous les habitans de la Colonie pussent en profiter.

VIII

Si le désir, qu'avait l'Intendant, de contrecarrer le Comte de Frontenac, sous le prétexte de rétablir l'équilibre dans la vente des castors, avait amené en partie cette ordonnance, la vente de l'eau-de-vie, *compliquée d'autres questions*, n'avait pas été non plus étrangère à une mesure qui devait avoir pour effet d'arrêter tout mouvement de population au delà du Bas-Canada.

Lamothe-Cadillac commandait à Missilimakinak déjà depuis quelque temps, lorsqu'avait éclaté entre les missionnaires et lui un différend, résultant de la difficulté d'exécuter les ordres du Roi, suivant leur interprétation par le Gouverneur ou par l'Intendant, homme dévoué à la Compagnie de Jésus.

Le Ministre de la Marine avait écrit en 1691, le 7 avril, à l'Evêque de Québec, M. de Saint-Vallier, la lettre suivante :

« La continuation des plaintes de ceux qui négocient en Canada et de la plupart des habitans m'oblige de faire les mesmes remontrances que feu M. le Marquis de Seignelay vous a faites, l'année dernière, sur les empêchemens qu'ils reçoivent dans le commerce de l'eau-de-vie et du vin, dans lequel ils sont inquiétés par le zèle immodéré de quelques ecclésiastiques, sous le prétexte des abus que les Sauvages en font, et, comme il m'a paru que le Roy y a ci-devant pourvu par son ordonnance de 1679, il est de grande conséquence que vous preniez *la peine d'examiner très soigneusement ce qui se passe de la part des ecclésiastiques en cela et dans les autres choses qui peuvent*

troubler les consciences mal à propos, afin que par votre prudence vous les réduisiez dans les bornes où ils doivent se contenir pour leur ministère. Il est bon même que vous preniez garde si leur zèle n'est point excité par des passions et intérêts particuliers. Sur quoy je ne peux m'empescher de vous répéter ce qui vous a esté escrit, l'année dernière, à cet esgard, que les sujets du Roy ne peuvent faire de commerce en Canada, si utile au Royaume, que celuy du vin et de l'eau-de-vie et qu'il n'y en a aucun, où ils ayent un si grand avantage sur les Anglois et les Hollandois. D'ailleurs, il me semble qu'il n'y a aucun endroit du monde chrétien où on ayt fait un cas de conscience du débit de l'eau-de-vie, dont l'usage est en soy très salutaire, et les François ont esté établis près d'un siècle en Canada avant qu'on se soit avisé d'émouvoir cette question, qui sembleroit devoir se réduire à en empescher l'abus, autant qu'on peut, comme il se pratique ailleurs. Cependant Sa Majesté veut bien que ce qu'elle a statué par ladite ordonnance pour empescher ces abus soit exécuté. »

Cette lettre, comme on le voit, permettait la vente de l'eau-de-vie, se bornant à en défendre l'excès. Scablement il semble que cette lettre ne servit qu'à animer les Missionnaires dans une question où Colbert avait pris parti contre le cas réservé qu'avait voulu établir Mgr de Laval.

De 1690 à 1693 les Jésuites dressèrent plusieurs mémoires en opposition à la tolérance du Ministre, et peut-être, pour avoir plus facilement raison de leurs adversaires, exagéraient-ils l'effet des désordres résultant de la vente de l'eau de feu. — Un de ces mémoires citait, par exemple, la nation des Algonquins comme réduite par là du chiffre de 2,000 à 150 hommes.

L'ivrognerie, en Europe, n'est pas particulière aux hommes du Nord. — Elle a eu, de même que la débauche, ses poètes qui sont allés s'échouer dans les asiles de l'idiotisme et de la folie. — Nous n'avons donc pas à nous étonner d'un genre d'excès que Pline disait aussi funeste à l'homme que la ciguë ; mais les Missionnaires nous le montrent, chez les Sauvages de notre colonie, poussé au delà de toute imagination. Ils disaient que ces derniers ne prenaient pas d'eau-de-vie pour se reconforter, mais

pour s'enivrer, sans être arrêtés par les réglemens de police. — Une ordonnance de M. de Meules avait inutilement condamné à une amende de cinquante francs le dernier cabaretier chez lequel aurait bu un sauvage ivre. Ces empêchemens ne servaient qu'à faire chercher par les Sauvages des ruses pour se procurer de l'eau-de-vie. Portant sous leur couverture, qui leur servait d'habillement, une chaudière de fer-blanc ou un petit baril de bois, ils allaient quêter de porte en porte un petit coup, qu'ils mettaient dans leur chaudière jusqu'à ce qu'ils en eussent assez; sinon ils se réunissaient plusieurs, qui abandonnaient leur part à l'un d'eux, de manière qu'il eût de quoi se contenter, c'est-à-dire une mesure d'ivresse, une *ivrognerie pleine*. Alors ils se mettaient à boire sans manger, pour que l'eau-de-vie eût toute son action; et, quand ils sentaient leur tête tourner, ils s'en réjouissaient et commençaient à chanter leur chanson de mort, dans laquelle ils lançaient des imprécations contre leurs ennemis. — Puis, lorsque l'ivresse les possédait, dépouillés de leurs couvertures, ils couraient nus, le couteau à la main, se réjouissant de voir fuir devant eux les femmes et les enfans « comme s'ils étaient devenus les maîtres du monde ». Les fureurs bachiques de ces fous étaient on ne peut plus dangereuses. Le massacre, l'incendie, le viol, marquaient souvent leur passage à Montréal, à Québec, dans les lieux habités. L'ivrognerie leur était à eux-mêmes aussi très-préjudiciable. « Outre, dit un mémoire, qu'ils réduisent leurs familles à la faim, à la nudité et à toutes sortes de misères, vendant tout ce qu'ils ont pour boire, ils brisent, étant ivres, tout ce qu'ils rencontrent dans leur logis; ils jettent leurs enfans dans le feu, quelquefois dans des chaudières d'eau bouillante. Ils les ont quelquefois mangés. Ils s'entre-brûlent avec des tisons, ils s'entre-déchirent le visage et le corps avec les dents, tandis que ceux qui les ont enivrés se divertissent de ce spectacle. Ils s'entr'arrachent le nez et se rendent hideux à voir. Ils s'entre-tuent, sans épargner leurs plus proches parens, voire même leurs père et mère. Ils se précipitent dans les eaux et se noient souvent. »

En 1693, l'auteur d'un autre mémoire le terminait par ces

mots : « Si Sa Majesté sçavoit seulement ce qui se passa l'année dernière (1692) à Québec, à Montréal et aux Outaouas, je suis sûr qu'elle mettroit ordre à des excès aussi outrés que ceux qui s'y sont commis, car les meurtres des Sauvages se sont renouvelés à Montréal, quantité s'y sont grièvement blessés étant ivres... A Québec des hommes et des femmes-Sauvages, ivres et nus, se sont entraînés dans les rues, où, à la vue et au grand scandale de tout le monde, ils ont fait publiquement, comme des bêtes brutes, des choses honteuses et infâmes les uns et les autres... »

Un tel état de choses, même quand on l'aurait exagéré, méritait assurément l'attention de l'Administration comme celle du Gouverneur aussi bien dans l'intérieur de la colonie que dans les Pays d'en Haut, où l'ivrognerie s'était propagée, au point que, M. de Louvigny ayant voulu empêcher la vente de l'eau-de-vie à Missilimakinak, il y avait eu sédition de la part des voyageurs, qui y trouvaient de grands gains. Un pot y valait en effet cent livres en pelleteries. Le prix ordinaire était de cinquante, et, d'après une note de 1699, il ne s'y portait pas moins de quarante barriques.

M. de Champigny, qui était fort avant dans les idées des Missionnaires, voulait interdire ce commerce; mais le Comte de Frontenac, d'après les intentions exprimées par la lettre du Ministre que j'ai citée, continuait de tolérer la vente de l'eau-de-vie, pourvu qu'on ne s'enivrât pas.

Cette divergence d'opinions entre les deux premières autorités de la Colonie devait amener le Commandant de Missilimakinak dans de graves ennuis, qui ne tardèrent pas à être suivis d'autres.

Voici comment les choses commencèrent :

Un jour Onaské, chef des Kiskakons, revenant de son expédition contre les Iroquois, avait présenté à M. de Lamothe-Cadillac des chevelures qu'il avait apportées. Il lui avait ensuite donné une petite esclave, et il avait ajouté ces paroles : « Mon père, je ne te dirai point ce que j'ai fait. Les Français, qui ont hiverné au Sagouinan, t'en ont sans doute informé. Je crois que tu sais qu'on m'a lié les bras, les jambes et le milieu du corps, qu'on a pendu des fusils et des chaudières pour m'arrêter. J'ai passé par-dessus tout. Je t'ai écouté, mon père. J'ai fait ta volonté. J'ai accompli ta parole. Tiens-moi, je te prie, celle que tu m'as donnée, fais

boire de l'eau-de-vie aux guerriers. Je m'y suis engagé. Je n'en veux point goûter. Je leur en ai promis. Ils ont fait ce que tu souhaitais. Ils ne t'ont point menti. Ils ont tué des guerriers et n'ont point fait d'esclaves. Ne leur mens pas. Fais-les boire. »

Tous les autres ayant tenu à peu près le même langage, M. de Lamothe-Cadillac avait ordonné qu'on leur distribuât dix pots pour deux cents hommes, mais, dans la nuit, les Sauvages avaient trouvé le moyen de s'en procurer d'autres. Il y eut alors une vive excitation, sans désordre toutefois; seulement leurs chants mirent en mauvaise humeur les Missionnaires, qui voulaient qu'on leur obéît. En conséquence, les 25 et 27 mars 1695, le père Pinet prêchait contre les désordres scandaleux, qu'il prétendait qu'il y avait eu.

C'était, selon M. de Lamothe-Cadillac, une accusation lancée contre toute raison et fort mal à propos. En conséquence, il ne lui avait pas paru bon de la laisser passer.

Le Comte de Frontenac, dans son premier gouvernement, avait fait renvoyer en France l'abbé de Fénelon qui avait prêché contre lui. Si l'illustre archevêque de Cambray, son frère, écrivait plus tard que les prêtres, qui ne parlent pas pour défendre la maison de Dieu, sont nommés par l'Esprit-Saint des chiens muets, le Comte de Frontenac pensait, lui, avec d'autres ecclésiastiques éminens, parmi lesquels était son neveu Habert de Montmor, Évêque de Perpignan, qu'il y avait moyen de faire entendre la vérité sans offense, surtout sans jeter la dissension dans le pays et amoindrir l'autorité du représentant d'un Roi, qui, suivant ses propres expressions, savait prendre sa part d'un sermon, mais ne voulait pas qu'on la lui fit.

Fidèle et intelligent lieutenant du Comte, Lamothe-Cadillac partageait ses maximes sur ce point comme sur d'autres, ainsi que je l'ai montré.

A l'attitude qu'il prit, le supérieur de Missilmakina', le même que nous avons vu déjà envoyer la lettre de Couture, qui faisait de Cavalier de La Salle un fou furieux, reconnut la faute de son subordonné. Le Père Nouvel, par cette raison, l'avait amené à Lamothe-Cadillac pour que celui-ci entendit sa justification. Le supérieur et le prédicateur avaient alors promis de

faire une rétractation douce dans un billet, où ce dernier dirait que ses paroles avaient mal servi sa pensée dans l'entraînement de l'improvisation. Cette concession de la part de Lamothe, qui se tenait pour content de ce peu de mots, montrait qu'il avait le dessein de tout concilier, mais l'ennui qu'il avait témoigné de cet incident était aussi un avertissement pour les Pères de prendre garde dorénavant.

Par malheur, le Supérieur de la mission crut qu'il pourrait éluder sa promesse, ce qui allait tout aggraver.

Le Père Nouvel, après s'être concerté avec son entourage, avait résolu de donner l'interprétation du terme de *scandale public* qui était dans le sermon. Or, quelque temps après, Cadillac était allé à confesse. La communion, même la fréquente communion, est, on le sait, recommandée aux chrétiens catholiques. La confession, qui en est la première condition, amenait forcément le commandant de Missilimakinak au tribunal de pénitence, aux pieds du Père Nouvel. — Il n'y avait pas, à Missilimakinak, de religieux d'un autre ordre auquel il pût s'adresser. — Les Jésuites, on l'a vu, les écartaient partout de leur chemin, car la confession, entre leurs mains, étant un moyen d'information, d'action et de pression, la facilité de s'adresser

1. Ils ont tous une si grande envie de sçavoir, surtout ce qui se fait dans les familles, qu'ils ont des *inspecteurs à gages* dans la ville et dans toutes les costes, qui leur rapportent tout ce qui se fait dans les maisons, et leurs curiosités sont si grandes dans les confessions que cela met les consciences dans de grandes gehennes, ne se contentant pas de sçavoir la nature des offenses qu'on commet, mais voulant sçavoir aussi les noms des complices et mille autres circonstances qui ne sont point de l'essence de la Confession. Le tout, à ce qu'ils disent, pour la plus grande gloire de Dieu et pour prévenir le mal, et ce qu'il y a de plus fâcheux est qu'après qu'ils ont seeu les particularités que je vous marque, ils n'y trouvent point d'autre remède que d'avertir le mary de ce que fait sa femme ou la mère de ce que fait sa fille. S'ils ne le font pas par eux-mesmes, ils le font fait par leurs émissaires, de sorte qu'une chose qui n'est point, ou tout au plus qui n'est que secrète, devient en moins de rien publique, dont il a pensé arriver trois ou quatre accidens notables.

Voyant que ce désordre augmentoit, je leur déclaray que je ne prétendois pas autoriser le vice, puisqu'ils avoient pu remarquer qu'aussitôt qu'ils m'étoient venus avertir de quelque scandale, j'y avois donné l'ordre qu'ils y avoient souhaité, mais que le premier délateur, qui se mèteroit de scandaliser le prochain sans en avoir eu de bonnes preuves, je le traiterois comme un calomniateur et le ferois punir sévèrement. (Extrait d'une lettre du Comte de Frontenac à Colbert, 13 Novembre 1673. Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

soit à des Récollets, soit à des Sulpiciens, eût diminué le pouvoir qu'ils tenaient déjà par l'éducation des enfans. Donc Cadillac, au tribunal de pénitence, avait trouvé de la part du Père Nouvel de grandes difficultés pour obtenir l'absolution. — Le confesseur prétendait, d'après certains avis, que Lamothe-Cadillac avait ajouté et changé certains mots du prédicateur; mais, le Commandant de Missilimakinak lui ayant réparti qu'il n'avait rien altéré dans la déposition des témoins, le Père Nouvel lui avait demandé de brûler le procès-verbal, ce que celui-ci n'avait pas voulu faire. Le Père Nouvel avait alors persisté dans ses refus pour l'absolution, ce que voyant, Lamothe-Cadillac, qui ne se sentait, disait-il, rien sur la conscience qui lui reprochât, s'était levé du confessionnal. Il avait ensuite envoyé par écrit ses raisons au Père, qui n'avait pas répondu. — Ainsi, le missionnaire se trouvant à la fois juge et partie, le Commandant devait lui céder ou renoncer à accomplir ses devoirs religieux.

Mais céder contre sa conscience n'était pas dans le caractère de M. Lamothe-Cadillac, homme très strict sur ce qu'il jugeait être son droit. — Il crut d'ailleurs, en cette occasion, comme officier du Roi, devoir faire respecter sa position et jusqu'à un certain point peut-être jugeait-il aussi nécessaire, sur ces terres éloignées, d'enrayer, dans la mesure de ses moyens, les habitudes tyranniques, dont il avait souffert en Acadie et qu'il avait rencontrées, l'année précédente, dans les villes de Québec et de Montréal, encore tout émue des scandales, auxquels avait donné lieu le parti extrême qui menait l'Evêque, homme doué de grandes qualités, mais passionné et trop prompt à croire ce qu'on lui disait.

Les choses étaient allées si loin avec lui, par suite de ces défauts, que l'on avait fait appel de ses actes comme d'abus et que dans le Conseil d'État, composé pourtant d'hommes modérés, le regret avait été exprimé qu'il ne pût pas se démettre de son évêché. où son zèle imprudent, disait-on, pouvait amener de nouvelles affaires. On avait même parlé de réparations publiques, auxquelles il eût dû être condamné, si l'on n'eût eu égard à la dignité de son sacerdoce, déjà compromise par les insultes et les colères de ceux qu'il avait attaqués injustement ou persécutés. —

La Colonie avait à se plaindre, tous les jours, de l'ingérence des prêtres et des missionnaires dans le temporel, et les Conseillers d'Etat étaient étonnés de leurs prétentions à vouloir mener la justice à leur guise, par des excommunications lancées, la plupart du temps, sur des dénonciations reconnues plus tard comme fausses, et sans les formalités exigées par les lois pour protéger l'honneur et le repos des citoyens. — L'Evêque, heureusement pour le pays, avait rencontré devant lui le Comte de Frontenac pour défendre les habitans accusés injustement ou poursuivis avec haine. Le Comte avait eu alors, en se bornant à montrer la vérité au Roi, le mérite de réduire au silence, momentanément, un parti qui jusque-là n'avait pas permis lui-même qu'on élevât la voix. Le Roi enfin, dans ces circonstances, avait pu voir la liaison du Conseil Supérieur et de l'Intendant abandonnant le Gouverneur, pour ne pas dire pis. — Aussi le Comte de Pont-Chartrain avait-il écrit à M. de Champigny, le 4 Juin 1695, que le Roi avait bien reconnu qu'il était opposé en tout au Comte de Frontenac, presque en tout sur les faits particuliers et même dans les faits généraux, « comme en ce qui s'en est ensuivi, disait-il, de divers mandemens de l'Evêque, avec lequel vous aviez paru peu en intelligence, avant qu'il eût été brouillé avec M. de Frontenac et en ce qui s'est passé au Conseil Souverain, où, au lieu d'être réuni à luy pour procurer justice à ceux qui y ont appelé comme d'abus des entreprises de M. l'Evêque, au lieu de *concourir en cela tous deux au maintien de l'autorité du Roy*, votre silence, pour ne pas dire autre chose, a donné occasion à ceux qui vouloient éluder ses remontrances et ses poursuites de le contrarier en tout. *S'il étoit demeuré dans le même silence* et qu'il eût aussi adhéré à l'oppression des plaignans, *Sa Majesté auroit pu luy reprocher d'avoir abandonné l'autorité qu'il vous a confiée.* »

Une partie de cette autorité confiée par le Roi au Comte de Frontenac était entre les mains de Cadillac, et le commandant de Missilimakinak pouvait avoir à cœur de la rendre entière, par cela seul qu'on tendait à la diminuer partout.

En s'établissant en Canada, le Pouvoir Royal s'était appliqué à remettre l'ordre dans tous les éléments qui constituaient déjà une

petite société et, en développant ces élémens, il s'était préoccupé d'empêcher les chocs ou les malaises, résultant de ce que soit ceux-ci, soit ceux-là prenaient une place qui ne leur appartenait pas; mais il avait d'abord dû se faire la sienne, ce à quoi il avait trouvé une forte opposition de la part de M. de Montmorency-Laval, créature de la Compagnie de Jésus. Colbert, forcé de reconnaître d'où venait cette opposition, n'avait pas, avec sa merveilleuse sagacité, jugé prudent de déclarer un mal tel que celui-là, « vu que, quelque remède qu'on y pût apporter, il eût toujours été pire que le mal même ». En conséquence, en usant de douceur, en employant une certaine habileté, enfin avec de la patience, sous laquelle se ferait sentir la ferme résolution d'arrêter tout envahissement, il avait compté que, quand le pays serait plus peuplé, on arriverait à tout arranger. — En attendant, selon le Ministre, il suffisait que l'autorité du Roy fût la plus reconnue pour qu'elle vint à prévaloir sur l'autre et à la contenir dans ses limites. — Telle est la substance de ses instructions à Jean Talon. Malheureusement, après cet intendant, ceux qui lui succédèrent avaient manqué à leur devoir, de même que deux gouverneurs qui formèrent une ligue avec le Conseil Souverain, les Évêques et les Communautés. Il en était résulté que, le maintien de l'autorité du Roi étant de nouveau confié au Comte de Frontenac, celui-ci avait eu une tâche plus difficile encore que dans son premier gouvernement. Toutefois il avait tenu bon, comme le témoignaient les dernières félicitations du Ministre.

Mais, pour que le Comte triomphât tout à fait, il fallait que ses lieutenants, dans les postes éloignés, sussent le remplacer, là où il ne pouvait point paraître et où la population n'était pas assez grande pour contenir les missionnaires tentés d'excéder leurs droits. Tel en Acadie, tout d'abord, l'abbé Petit¹, qui ne pouvait cacher le chagrin de voir la Cour prendre soin de ce pays et la Compagnie s'attacher à le faire subsister sans se rebuter des pertes qu'elle y éprouvait. — La raison en était qu'avant cela il était maître et gouvernait toutes choses, et même depuis, sous M. de Menneval, conservant ses manières

1. Dont j'ai déjà fait mention, pages Lxv.

de domination, il s'était fait un parti qui obligeait le gouverneur à ne rien faire sans s'être concerté avec lui. — Le Ministre écrivait, au sujet de ce Missionnaire, à M. de Saint-Vallier, le 7 Avril 1691 : « L'opinion qu'il paroist que le sieur Petit, qui dessert la cure de Port-Royal, a eue que les habitans de l'Acadie ne pouvoient se passer des Anglois, et la part, qu'il a eue à leur malheur dans tout ce qui s'est passé, m'obligent à vous prier d'envoyer un autre prebtre à sa place, ou, si vous ne le pouvez pas, de luy donner les advs que vous trouverez à propos pour changer de conduite et l'empescher de troubler, dans l'exécution des ordres du Roy, ceux que Sa Majesté charge d'agir dans l'Acadie pour son service. » Les représentations du Ministre n'empêchaient pas un des confrères de l'abbé Petit, curé des Mines, de gêner les officiers du Roy dans les secours qu'ils pouvaient tirer des habitans pour le service des troupes, cet ecclésiastique refusait même l'absolution à ceux qui s'engageaient avec M. de Villebon pour combattre les Anglois. Si les Missionnaires s'arrogeaient en Acadie tant d'autorité, elle n'était pas regrettable que par là. M. de Saint-Cosme, en 1694, avait excommunié, par trois dimanches consécutifs, Jean Thériot, le plus considérable habitant des Mines, commis par M. de Champigny en qualité de juge de ce lieu. Sa maison était l'asile des veuves, des orphelins et des gens nécessiteux. Mais il avait suffi des fausses imputations d'un valet, quoique condamné par les officiers de Port-Royal à lui faire réparation d'honneur, pour que le curé chassât Thériot de l'église, à la grande douleur des habitans, qui s'étaient mis à pleurer, disant hautement, au sortir de la messe, que leur honneur n'était pas en sûreté et qu'il ne tenait qu'au sieur de Saint-Cosme de leur en faire autant quand il voudrait.

L'Acadie étant un pays plus grandement peuplé que Missilimakinak, le gouverneur pouvait y être, pour ainsi dire, en conflit avec les Missionnaires, sans qu'il y eût de danger. Mais, à Missilimakinak, le conflit devenait en quelque sorte plus direct, plus personnel; la dispute, en conséquence, avec le caractère de Lamothe, ne devait pas tarder à s'envenimer. Excité par leurs premières résistances et par leurs faux-fuyants, Lamothe se montra

bien décidé à ne pas accepter pour maîtres ceux dont il avait signalé en plusieurs rencontres l'esprit dominateur. Sa conduite, du reste, semblait déjà toute tracée, à cet égard, par le reproche qu'il faisait lui-même à la mémoire de Jean Talon, de s'être laissé fléchir dans une certaine circonstance par la soumission momentanée de l'Évêque de Pétrée; or, c'était là jouer gros jeu avec peu de chances d'heureux succès et de repos désormais pour lui, s'il le continuait.

Les Missionnaires de Missilimakinak firent bientôt sentir à Lamothe-Cadillac ce que pouvait lui coûter sa manière de voir. Jusque-là il avait été bien avec eux, ils faisaient même son éloge; mais, les discussions ayant commencé, il avait remarqué des indices d'hostilité autour de lui; des officiers, dans des postes ressortissant de son autorité, lui avaient fait des algarades, pour lesquelles ils avaient été emprisonnés par ordre du Comte de Frontenac, à qui ils avaient été envoyés. Les Missionnaires serrèrent alors Cadillac de plus près. Un jour les Pères Nouvel et de Carheil vinrent l'inviter à faire descendre dans la Colonie un nommé Beauvais, que l'on accusait d'avoir eu commerce avec une femme. Celle-ci était partie pour le Montréal, dans la résolution de ne plus remonter; Cadillac n'était pas sûr, d'ailleurs, des accusations dirigées contre Beauvais, qui lui avait promis de ne jamais donner à personne lieu de se plaindre de lui. En conséquence, il répondit aux Pères qu'il trouvait étrange qu'on s'obstinât contre ce seul homme, et qu'il n'y voyait d'autre raison, que parce qu'il était attaché à son service, mais qu'il était résolu à le faire rester, jusqu'à ce qu'il fût convaincu de sa culpabilité.

On ne s'arrêta pas là. Puisque Lamothe-Cadillac n'aimait pas les sermons, les Pères se plurent dès lors à représenter Missilimakinak comme une ville fameuse par les infamies qui s'y commettaient tous les jours, par ses débauches, par les escroqueries, enfin par des désordres de toutes sortes. Les Pères prêchaient même souvent contre les scandales et les escroqueries, l'hostie sainte à la main.

Or, si nous en jugeons par le mémoire que le Père de Carheil adressait en 1702 à M. de Champigny, les sermons de son ancien Régent ne devaient pas être des plus doux pour le comman-

dant de Missilimakinak. Le Père ne faisait guère en effet, dans son mémoire, l'éloge des Commandans et des garnisons, au moment où il s'agissait, pour lui, de repousser le projet de l'établissement du Détroit par Cadillac.

D'après le Père de Carheil, tout le service prétendu qu'on voulait faire croire au Roi que les garnisons rendaient, se réduisait à quatre principales occupations :

« La première, écrivait-il, est de tenir un cabaret public d'eau-de-vie, où ils la traitent continuellement aux Sauvages, qui ne cessent point de s'enivrer, quelques oppositions que nous y puissions faire. C'est en vain que nous leur parlons pour les arrêter. Nous n'y gagnons rien que d'être accusés de nous opposer nous-mêmes au service du Roy, en voulant empêcher une traite qui leur est permise.

« La seconde occupation des soldats est d'estre envoyés d'un poste à l'autre par les Commandans pour y porter leurs marchandises et leur eau-de-vie, après s'estre accommodés ensemble, sans que les uns et les autres ayent d'autre soin que celui de s'entr'aider mutuellement dans leur commerce. Et, afin que cela s'exécute plus facilement des deux costés, comme ils le souhaitent, il faut que les Commandans ferment les yeux pour user de connivence et ne voir aucun des désordres de leurs soldats, quelque visibles, publics, et scandaleux qu'ils soyent, et il faut réciproquement que les soldats, outre qu'ils traitent leurs propres marchandises, se fassent encore les traiteurs de celles de leurs Commandans, qui, souvent même, les obligent d'en acheter d'eux pour leur permettre d'aller où ils veulent.

« Leur troisième occupation est de faire de leur fort un lieu, que j'ay honte d'appeler par son nom, où les femmes ont appris que leurs corps pouvoient tenir lieu de marchandise, et qu'elles seront mieux reçues que le castor, de sorte que c'est présentement le commerce le plus ordinaire, le plus continuel et le plus en vogue. Quelques efforts que puissent faire tous les missionnaires pour le décrier et l'abolir, au lieu de diminuer, il augmente et se multiplie tous les jours de plus en plus. Tous les soldats tiennent table ouverte à toutes les femmes de leur connoissance dans leur maison. Depuis le matin jusqu'au soir, elles y passent des

journées entières, les unes après les autres, assises à leur feu et souvent sur leur lit, dans des entretiens et des actions propres à leur commerce, qui ne s'achève ordinairement que la nuit, la foule étant trop grosse, pendant la journée, pour qu'ils puissent l'achever, quoique souvent aussy ils entre-laissent une maison vide de monde, pour n'en pas différer l'achèvement jusqu'à la nuit.

« La quatrième occupation des soldats est celle du jeu, qui a lieu dans les temps où les traiteurs se rassemblent. Il y va quelquefois à un tel point que, n'étant pas contents d'y passer le jour, ils y passent encore la nuit entière, et il n'arrive même que trop souvent, dans l'ardeur de l'application, qu'ils ne se souviennent pas, ou, s'ils s'en souviennent, qu'ils méprisent de garder les postes. Mais ce qui augmente en cela leur désordre, c'est qu'un attachement si opiniâtre au jeu n'est presque jamais sans une ivrognerie commune à tous les joueurs, et que l'ivrognerie est presque toujours suivie de querelles qui s'excitent entre eux, lesquelles, venant à paroître publiquement aux yeux des Sauvages, causent parmi eux trois grands scandales : le premier de les voir ivres, le second de les voir s'entre-battre avec fureur les uns contre les autres jusqu'à prendre des fusils en main pour s'entre-tuer, le troisième de voir que les missionnaires n'y peuvent apporter aucun remède. »

Ce Mémoire du Père de Carheil était assurément un de ceux que Lamothe appelait empoisonnés, mais auxquels il ne fallait vraisemblablement croire que sous réserves, tout comme aux propres paroles du Commandant, quand il s'exaltait contre les Missionnaires, à moins qu'on ne fût tenté de juger, comme le Singe de la fable de La Fontaine, devant lequel le Loup plaide contre le Renard.

Vraisemblablement, les soldats, les voyageurs et les Coureurs de bois n'étaient pas plus des héros de la Morale en action que les fondateurs de l'ancienne Rome. Mais Cadillac ne trouvait pas que ce fût une raison pour crier et prêcher qu'il tolérât le désordre et ne s'en mettait pas en peine. Colbert ne recommandait-il pas de n'apporter partout qu'une sévérité relative, disant que les gens bien établis et réglés du Royaume n'allaient pas dans les Colonies, qu'il fallait y souffrir doucement les fautes

dans lesquelles les habitants pouvaient tomber? Quelle tolérance, en conséquence, ne fallait-il pas avoir, si l'on jugeait que les voyageurs et des soldats n'avaient rien de commun avec ceux qu'on pouvait appeler déjà les bons bourgeois de Québec et de Montréal, ou les habitants des côtes! Mais le Père de Carheil ne pensait pas de même. Il est vrai que ce bon Père, qui avait fait comprendre Oréaoué dans les chefs Iroquois envoyés aux Galères. n'était pas précisément la Charité chrétienne, qui, suivant l'Évangile, n'est point téméraire ni précipitée, qui n'est point ambitieuse, ni ne se pique ni ne s'aigrit. C'était bien réellement « l'airain sonnante, une cymbale retentissante ».

Selon Lamothe-Cadillac, ce Père était l'homme le plus emporté, le plus mutin, le plus séditieux qu'il connût, et il semblait même vouloir le pousser à bout en cent occasions, jusqu'à faire penser qu'il désirait que Cadillac le battît, à la condition, bien entendu, qu'il lui ferait payer les coups, comme le prétendu Huissier des *Plaideurs*.

Charlevoix rappelle toutefois que le Rat, le Chef Huron, l'estimait homme d'esprit; c'est ce que Lamothe-Cadillac nous permettra encore de juger, en se plaignant d'une affaire dans laquelle on fut bien près d'en arriver aux voies de fait.

« Le Père de Carheil, écrit-il, me dit un jour que je ne suivais ni ne faisais suivre les ordres du Roy, que je permettois la traite de l'eau-de-vie et le scandale des François avec les Sauvages, contre les défenses que Sa Majesté avoit faites. Je luy répondis que j'avois des ordres de mes supérieurs et que je sçavois trop bien mon métier pour les changer ou altérer. Il me dit que je devois répondre à Dieu, et non aux puissances, lorsqu'elles ordonnoient quelque chose contre le dessein de Dieu, et que la permission de traiter de l'eau-de-vie étoit en opposition aux desseins de Dieu; que la connoissance que je devois avoir de cette opposition m'obligeoit nécessairement de ne point obéir aux puissances qui permettoient la traite de l'eau-de-vie, que la volonté de Dieu étant d'ôter aux Sauvages l'usage de cette boisson, et que la volonté du Sauvage étant d'en boire pour s'enivrer, je ne devois point renverser la volonté de Dieu pour acquiescer à celle du Sauvage, qui n'a point droit d'en boire, parce que le castor qu'il

a n'est pas à lui, mais à Dieu qui le lui a donné pour en faire bon usage, et non pour en boire de l'eau-de-vie, et, par conséquent, connoissant que le Sauvage faisoit un mauvais usage de son castor, je ne pouvois pas permettre de leur traiter de la boisson, quelque ordre que je puisse avoir de mes supérieurs. »

« Je lui répondis, continue Cadillac, que son discours sentoit la sédition de cent pas, et que je le priois de changer de langage. Il me répondit de nouveau que je n'exécutois point les ordres du Roy, et que je me donnois ici de grands airs. Je le pris par le bras et le mis hors du fort, le traitant de séditieux et de rebelle, sur les belles leçons qu'il me donnoit. »

Cadillac, reprenant ailleurs le même fait, l'étend et s'exprime ainsi : « Il me dit que je me donnois des airs qui ne m'appartenoient pas, en me portant le poing au nez. Je vous avoue, Monsieur, que je pensai oublier qu'il étoit prêtre et que je vis le moment où j'allois lui démonter la mâchoire; mais, Dieu merci, je me contentai de le prendre par le bras et de le pousser dehors avec ordre de n'y plus rentrer. »

Le Père de Carheil avait été, ici au moins, bien peu retenu. Il devait cependant ne pas ignorer qu'en 1673 le Comte de Frontenac, ayant entendu les mêmes doctrines dans un sermon, peu s'en était fallu qu'il ne quittât l'église avec ses gardes, en interrompant le prédicateur. Mais il était allé trouver le Vicaire général de l'Évêque et le Père supérieur des Jésuites, auxquels il avait demandé justice, et ceux-ci avaient désavoué le sermon. Le Comte avait alors dit que, si cela arrivoit encore, il mettrait le prédicateur en lieu où il apprendrait à parler, ajoutant « que tous deux pouvoient bien connoître quelle conséquence pouvoient avoir de tels discours sur l'esprit des peuples, qui ne sçavoient pas, comme eux, qu'on lisoit dans l'Écriture Sainte, que *les Rois avoient bien été Souverains Pontifes, mais non pas que les Souverains Pontifes eussent jamais été Rois*. »

Comme ses prédécesseurs d'il y avait vingt ans, le Père de Carheil était plein de l'idée des prérogatives que son ordre s'attribuait. Il est certain que dans son Mémoire de 1702, adressé à M. de Champigny, le Père s'indignait de la supériorité que les Commandants avaient commencé à prendre sur les Missionnaires, en s'at-

tin
va
po
ma
cri
à p
tou
nou
un
L
ava
que
enn
plac
C'
les v
Pérré
gensc
autori
verne
Charl
Qu
Roi ?
fait q
la nat
porter
se mit
Il n
pencha
moins
guait
favoris
tuît, p
amend
tât da
1. Jou

tirant toute l'autorité soit à l'égard des Français, soit sur les Sauvages. Il représentait que les Missionnaires n'avaient là d'autre pouvoir que de travailler inutilement, sous la domination des commandants, « *qui s'étaient élevés jusqu'à eux* » pour leur faire des crimes civils et leur intenter des actions prétendues juridiques, à propos des fonctions et du devoir du Missionnaire « comme l'a toujours fait, ajoutait-t-il, M. de Lamothe, qui ne vouloit pas que nous nous servissions du mot de désordre, et qui intenta, en effet, un procès au Père Pinet pour s'en être servi ».

Le passage est clair. La prétention, que les Missionnaires avaient eue jusque-là, d'être les premiers dans les postes de même que dans l'intérieur de la Colonie, est aussi manifeste que leur ennui de voir les représentants du pouvoir du Roi réclamer leur place afin de protéger les citoyens.

C'était toujours le même procès en Canada depuis longtemps; les vieillards se souvenaient de l'époque à laquelle l'Évêque de Pétrée excommuniait, pour certains actes que le Vicomte d'Argenson avait autorisés, et où des enfants, après une visite des autorités, recevaient le fouet *parce qu'ils avaient salué le Gouverneur avant l'Évêque*. Les enfants fouettés se nommaient Charles Couillard et Ignace de Repentigny¹.

Qui donc l'emporterait, des Missionnaires ou des officiers du Roi? En attendant, les peuples, comme jadis les enfants dans le fait que j'ai rappelé, souffraient de cette dispute, dans laquelle la nature peu endurente de Cadillac n'était pas susceptible d'apporter la modération nécessaire. Aussi, au lieu de se posséder, il se mit à riposter.

Il ne contestait pas l'inconvénient qu'il y avait à satisfaire le penchant des Sauvages à l'ivrognerie. Il le contestait d'autant moins que lui-même avait défendu de les enivrer; mais il alléguait que les Pères tiraient parti des fautes des marchands, qui favorisaient les Indiens dans ce genre d'excès. Cadillac rapportait, par exemple, que les Missionnaires leur imposaient des amendes pécuniaires considérables, et que le moins qu'il en coûtât dans ce cas, pour l'absolution, c'était vingt pistoles. Là-

¹ Journal des Pères Jésuites, p. 291. — Publié à Québec en 1871.

dessus Cadillac parlait assez nettement, et réfutait ce qu'avançait M. de Champigny sur les conséquences de la vente de l'eau-de-vie.

« On dira peut-être, écrivait le Commandant de Missilimakinak, que la traite de l'eau-de-vie rend les travaux des Missionnaires infructueux. Il faut distinguer cette proposition. Si ce sont des travaux pour le projet de commerce, que ces Missionnaires font de tout temps ¹, je l'accorde; si ce sont ceux qui empêchent ou reculent l'avancement à la prière ou à la connoissance de Dieu, je le nie. Car il est constant, et c'est un article qu'on ne peut désavouer, qu'il y a un grand nombre parmi eux, hommes et femmes, qui ne boivent jamais de l'eau-de-vie et qui, pour cela, n'en sont pas meilleurs chrétiens. Tous les Sioux, qui sont les plus nombreux, tous ceux qui habitent encore les environs du Lac Supérieur, qui ne veulent pas sentir seulement l'eau-de-vie, en sont-ils plus avancés en religion? Ils n'en veulent pas même entendre parler. Ils ne font qu'en rire. Cependant on jette hardiment *aux yeux des Européens des livres et des volumes entiers, où l'on ne parle que des conversions d'âmes, à milliers, dans ces pays-cy, et des pauvres missionnaires qui courent au martyre comme les mouches au sucre et au miel. Pour moy, qui suis témoin oculaire de tout ce qui s'y passe, je ne crois pas que je sois jamais d'humeur d'écrire sur ce ton-là.* »

Lamothe-Cadillac confirmait ici en partie les raisons, par lesquelles le Roi, de concert avec le Pape Clément X, avait arrêté la publication des Relations de la Nouvelle-France ². Peut-être.

1. *Journal des Jésuites*, 15 novembre 1645. — « Le bruit estant qu'on s'en alloit icy publier une defense qui avoit été publiée aux Trois Rivières, que pas un n'eust à traiter avec les Sauvages, le P. Vimont demanda à M. Deschastelets, commis général, si nous serions de pire condition soubz eux que soubz Messieurs de la Compagnie (des cent associés). La conclusion fut que *non et que cela iroit pour nous à l'ordinaire*, mais que nous le fissions doucement. »

2. Le Bref du 6 avril 1673 s'exprime ainsi : « Pour ces raisons et pour d'autres non moins graves, de l'avis des susdits cardinaux, par l'autorité apostolique, nous défendons par la teneur de ces présentes à toute personne de quelque état, rang, condition, même régulier de quelque ordre, congrégation, institut, que ce soit, et même de la Société de Jésus, quand même il faudroit en faire une mention spéciale et individuelle, de publier, par lui-même ou par un autre, aucun écrit ni livre dans lequel il s'agit des missions, ou de ce qui regarde les missions, sans une permission écrite donnée par la congrégation de ces mêmes cardinaux, laquelle devra être imprimée en tête de l'ouvrage. » (Année VERRÉAU, *Recue de Monrois*, Avril 1877, p. 169.)

ainsi que je l'ai dit, passait-il la mesure, tout comme les Missionnaires dans leurs incriminations contre les officiers. Les abus ne doivent faire oublier ni les vertus ni les services de ceux qui donnent lieu de se plaindre d'eux sur d'autres points.

L'Évêque, que nous avons vu tout à l'heure blâmé dans les jugemens du Conseil d'État, reste dans la mémoire du Canada pour sa fondation de l'Hôpital Général de Québec. M. de Saint-Cosme, si peu circonspect dans sa conduite en Acadie, meurt sur le Mississipi, martyr de sa foi. Pour moi, je n'hésite pas à compléter ce que j'ai dit ailleurs¹. L'histoire, malgré des fautes commises, doit, aux trois grandes époques de l'établissement du catholicisme dans l'Amérique du Nord, honorer le puissant concours que la civilisation européenne a reçu des prêtres et des religieux français. Nous n'avons pas besoin pour cela de légende merveilleuse, qui détruit au contraire la confiance. Il suffit pour l'inspirer d'un examen loyal des faits.

Au XVII^e siècle notamment, au début de la colonisation, les missionnaires, au milieu d'émigrants, la plupart du temps pauvres, d'un esprit inculte et même grossier, avaient pris naturellement une position supérieure. Par leur instruction, par leur richesse relative et leur influence en Europe, ou ils faisaient appel aux sentiments les plus élevés, ils contribuaient à l'extension de la mère patrie, à la propagation de la Foi avec l'appui des aumônes publiques et le secours de quelques grands cœurs. Ils entraînaient ainsi à venir partager leurs dangers dans les déserts, ou au milieu de peuplades sauvages que leur propre zèle allait tâcher de conquérir à Dieu. Le souvenir de ces dévouements, les travaux dans lesquels ils éclairaient, guidaient, soutenaient les premiers groupes de la colonie naissante, imposent la déférence et le respect, même à l'égard de leurs successeurs, qui n'avaient pas eu les mêmes peines. Mais à côté des hommes d'abnégation, de sacrifice, dont la modestie eût volontiers enveloppé leur noble vie d'une sainte obscurité, il s'en trouve d'autres, dont les actes ne rencontrent pas des témoignages aussi favorables. Or ces témoignages, il faut en tenir compte, puis-

¹ Premier volume, *Introduction*, page xxv.

qu'on ne peut pas ne point reconnaître les services de personnages qui ont dû réagir contre des tendances fatales.

Qu'on me permette, à ce propos, dans la crainte, où je suis, de paraître m'attacher à un parti plutôt qu'à la vérité, qu'on me permette, dis-je, de citer un manuscrit inédit, venant confirmer ce qui a été avancé dans ce volume et dans les précédents.

Il me semble, même quand je veux les taire, que je n'ai jamais trop de preuves; les pages suivantes me paraissent d'ailleurs utiles pour ajouter de nouveaux traits, par la main d'un témoin oculaire, à la connaissance de la vie des Canadiens, au moment où une partie d'entre eux se détachaient des premières habitations pour aller au loin en former de nouvelles.

« L'on compte, dit l'auteur du manuscrit que je vais citer, dans toute la colonie du fleuve Saint-Laurent, treize mille personnes, y comprenant les soldats, qui ont été envoyées depuis 1683 jusqu'à présent.

« L'occupation de l'habitant est d'abattre du bois pendant l'hiver, qu'il brûle sur le lieu quand il commence à défricher une terre. Quand son désert est avancé, il le mène pour chauffer et vendre, s'il est proche de quelque ville. Pendant l'été, il laboure la terre. Il est heureux, quand il en trouve une avantageuse et s'il travaille; sinon il est toujours misérable et pauvre. Le nombre de ces derniers est grand, car, encore bien qu'ils ne payent pas de tailles, néanmoins, toute l'espérance de leur profit n'estant que sur le bled qu'ils peuvent amasser, ils ont de la peine à se vestir et à fournir aux autres petites nécessités de leur famille, parce qu'ils n'en amassent pas plus ordinairement qu'il ne leur en faut. Leur nourriture est assez simple; ils vivent, pendant l'hiver, de lard, et, pendant l'esté, de lait et de quelques œufs. La chasse est rare. Il n'y a point d'autres fruits que des fraises et framboises à peu près sauvages. Il y auroit des pommiers en assez bon nombre, si on se donnoit la peine de les élever et de les conserver.

« Les ouvriers, qui ne sont pas débanchés, vivent aisément et peuvent amasser du bien; les marchands s'enrichissent en peu de temps. *Le profit qu'il y a à faire sur les marchandises fait que les communautés rentées en font venir de France et ont chacune leur magasin.* Les séminaristes et les P.P. Jésuites sont les

plus heureux et les plus riches. Ils partagent le profit qui se peut faire tant parmi les François que parmi les Sauvages. Les premiers, outre la pension que le Roy fait au Séminaire, sont encore, pour la plupart, chanoines et curés dans les meilleures paroisses du pays, desquelles ils ne laissent pas de recevoir un supplément de trois cents francs, que la Cour donne : ainsi un prestre qui est séminariste, chanoine, curé, reçoit trois revenus tout d'un coup et fait un grand profit pour le Séminaire.

« Les PP. Jésuites, qui abandonnent le soing des paroisses aux ecclésiastiques, se réservent celuy des Sauvages, qui leur apporte un plus grand profit temporel, veu que, en donnant quelques denrées à ces barbares, ils amassent quantité de castor. Ils font aisément ce petit trafic, veu qu'ils sont seuls parmi eux, et qu'ils permettent rarement et difficilement que les François les aillent trouver, à moins qu'ils n'y ayent leur part. L'autorité qu'ils se sont donnée dans le pays fait que les puissances, qui sont leurs créatures, et qui partagent avec eux le butin, suivent volontiers leurs volontés. Il n'y a ny officier de guerre et de justice, ny gentilhomme, qui ose raisonner sur ce qu'ils font, s'il ne veut pas perdre son office et se voir réduit à la mendicité, luy et sa famille. Aussy est-ce la politique du Canada de les tenir tous misérables, afin de les rendre sujets et soumis. Ils ne sont avancés qu'autant que les PP. Jésuites les *avancent*, et l'on peut dire sans blesser la vérité qu'ils tiennent tout le pays en servitude et en esclavage. Une si grande sujétion fait que tout le monde fait paroître à l'extérieur beaucoup de dévotion. Pourvu qu'un homme soit de la *Congrégation, qui est une confrérie établie chez les PP. Jésuites, il est dans les bonnes grâces et à couvert de toutes misères*. Une femme de mesme : si elle veut estre estimée, elle doit estre de la Sainte Famille, qui est une confrérie établie pour les femmes et filles dans la paroisse. Il n'y a personne qui ne fasse une nécessité d'estre dévot, au moins en apparence. Mais après cela vous jugez quelle peut être la dévotion d'un peuple dont les directeurs spirituels font une profession ouverte d'empire, de politique, d'intrigues, de fourberies, d'équivoques conti-

1. Voir, 1^{er} volume du Recueil, p. 370.

nuelles, pour ne pas dire mensonges, de chicanes, de calomnies et de vengeance ouverte, de vexations manifestes, de procès intentés malicieusement et gagnés injustement, d'un trafic accompli d'une avarice insatiable, qui flautent et adorent les vices de ceux qui entrent dans leur intérêt et qui persécutent cruellement les personnes innocentes et qui trouvent à redire à une conduite si peu chrétienne et raisonnable. C'est là néanmoins l'esprit principal et dominant de la Nouvelle-France, qui sans cesse fait gémir en secret un petit nombre de consciences droites et inflexibles à ces perverses maximes, mais qui gaste généralement tout un peuple, qui se voit dans une nécessité indispensable de s'y accommoder. »

Cet extrait, qui montre au moins les partis en présence, ne

1. Le document d'où cet extrait est tiré est intitulé : *Histoire chronologique de la Nouvelle France depuis sa découverte en 1504 jusques en 1632*. Il se trouve aux Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, parmi les papiers des Récollets, auxquels j'ai déjà emprunté deux pièces, placées par moi en tête du premier volume.

Le tableau que nous reproduisons paraît avoir été tracé à vingt ans de distance environ du retour de ces religieux dans le Canada. Je le crois antérieur au second gouvernement du Comte de Frontenac, favorable aux Récollets, car ce manuscrit parle de la ligue de l'Évêque, du Gouverneur et de l'Intendant contre eux. « Un Évêque, un Gouverneur, un Intendant, y est-il dit, agissent unanimement et travaillent sans cesse à renverser et terrasser ces pauvres religieux. »

L'auteur est un militaire qui, n'ayant pas alors à s'occuper d'affaires de sa profession, emploie les loisirs de l'hiver à examiner les événements qui se sont passés en Canada depuis sa découverte, et ajoute à ses lectures l'expérience « qu'il avait tirée de plusieurs années de séjour, et même celle de quelques personnes de sa connaissance » qui en raisonnaient pertinemment et sans passion. Il comptait diviser son ouvrage en trois parties, mais il n'avait terminé que la première jusques en 1632, et il l'avait adressée à un de ses amis pour la corriger et, s'il le voulait bien, pour l'augmenter.

Certains rapprochements donneraient à penser que ce désir et cet essai ont été suivis, à la fin de 1690, du livre fameux intitulé : *L'Établissement de la Foy dans la Nouvelle France par le Père Christian Leclerc, missionnaire Recollet*.

Ce dernier ouvrage, publié en 1691, et qui fut si utile à la renommée de Cavalier de La Salle, comme à celle des Religieux qui venaient de l'accompagner, n'était pas moins important pour avertir des intrigues dirigées depuis longtemps contre les Récollets, intrigues qui ne les avaient pas empêchés d'être les premiers Apôtres de notre religion dans le Canada et dans la Louisiane.

Les nouveaux ennemis qu'ils devaient subir en servant de contrepoises comme ils y avaient été destinés, n'indiquèrent que trop des inimitiés jalouses.

En 1693, leurs pouvoirs ayant été étendus comme je l'ai dit (page 79), on vit l'année suivante, leur maison de Montréal mise en interdit par l'Évêque à la suite d'une querelle de préséance de ce dernier avec le Chevalier de Callières. L'Évêque, allant même au delà de toute convenance, ajoutait à la violence de cette mesure

do
fin
ex
me
elle
ten
E
Gou
qu'i
à co
bien
arme
Le
Com
il pas
Qu
de Mi
tour, a
« Si
faudro
moyen
making
pût y c
gène q
leur re
y a mē
teux à
été obl
Assini
toute so
L'arr
le scand
Chevalier
partie de
ce qu'un
Sauvages
l'agence d
1. Mém

donne-t-il pas à réfléchir sur les influences qui régnaient à la fin du XVII^e siècle tant dans l'intérieur de la colonie qu'à ses extrémités, et ces pages, même en admettant une certaine passion motivée sans doute par des violences, ces pages n'expliquent-elles pas clairement les deux gouvernements du Comte de Frontenac comme les attaques qu'il eut à supporter?

En 1666, le 12 Mars, le Père Paré, à Québec, traitant le Gouverneur et l'Intendant de potirons nés en une nuit, disait qu'ils troublaient le repos public, mais qu'on leur donnerait bien à courir, comme on avait fait à d'autres, et on y remédierait bien. Il avait même crié comme un insensé : Aux armes! aux armes !

Les temps, il est vrai, n'étaient plus les mêmes; mais, si le Comte de Frontenac avait été déjà rappelé, pourquoi ne le serait-il pas encore?

Quoi qu'il en soit, le Gouverneur, en recevant du Commandant de Missilimakinak l'avis de ce qui s'y passait, s'en plaignit, à son tour, au Ministre.

« Si cela continuoit, écrivait-il le 2 Novembre 1695, il faudroit bien y trouver quelque remède, car il n'y auroit plus moyen que quelque officier qu'on enverroit, soit à Missilimakinak, soit aux Miamis ou aux Illinois et aux autres endroits, pût y demeurer par toutes les persécutions qu'on leur fait, sur la gêne qu'on donne à leurs consciences et sur l'absolution qu'on leur refuse, sitôt qu'ils ne font pas tout ce que l'on désire. — Il y a même sur cela un commerce d'intérêt et d'argent, qui est honteux à dire. M. de Tonty vous en auroit pu écrire, s'il n'avoit été obligé, pour se délivrer de tous ces tourmens, de s'en aller aux Assiniboels, de laisser M. de la Forest en son absence, qui, avec toute son adresse et sa douceur, aura bien de la peine à s'en tirer. »

L'arrêt du Roi supprimant les congés allait tirer le Comte de

le scandale d'insinuations calomnieuses, tendant à déshonorer les relations du Chevalier de Callières et du supérieur des Récollets. Quelques années après, une partie de l'opposition du Canada contre la fondation du poste du Détroit vint de ce qu'un Père Récollet devait être l'aumônier des Français, quoique la mission des Sauvages fût laissée aux PP. Jésuites. Ces faits devaient être signalés pour l'intelligence des documents qui suivent.

1. *Mémoires d'un Sulpicien*. Archives Nationales.

Frontenac d'embarras sur ce point. En effet, le Mémoire daté de Versailles, le 26 Mai 1696, entre autres explications, donnait celles-ci de l'arrêt qu'il envoyait :

« Il paroît à Sa Majesté que la guerre avec les Iroquois n'a point eu d'autre cause, particulièrement dans les derniers temps, que leur jalousie du commerce avec les Nations d'en Haut, pour se le conserver avec la Nouvelle-York et avec ces nations par l'avantage de la situation des établissemens des Iroquois, qui barrent le chemin des Anglois vers ces nations et d'elles avec la Nouvelle-York.

« Il résulte encore des relations des sieurs Frontenac et de Champigny que l'aliénation des Outaouas et autres provient de ce que les François, par leurs courses dans les profondeurs des terres, ont usurpé le commerce que ces nations faisoient avec les autres supérieures, et que quelques-unes de celles-cy, pour de menus intérêts, font la guerre aux alliées ou sont obligées de se rallier aux Iroquois, et qu'*enfin la course dans les bois, plus effrénée encore, l'année dernière, qu'elle ne l'a encore été, nonobstant les ordres de Sa Majesté et la réduction des congés au nombre de vingt-cinq, est la source de tous les désordres de la Colonie et qu'elle a donné lieu à des établissemens qui, en la divisant dans des régions si éloignées, la dissipent et renversent les vues, que Sa Majesté a eues et qu'on doit avoir uniquement de la réunir et d'appliquer les habitants à la culture des terres, à la pesche et aux autres choses, qu'elle a toujours recommandées et qu'ils peuvent tirer de la nature du pays et de leur application et industrie.*

« *La difficulté de la communication avec les Nations d'en Haut et même l'impossibilité, à cause de leur union avec les Iroquois, font penser à Sa Majesté que ledit sieur de Frontenac ne pourroit soutenir cette communication, à moins de dépenses insupportables, qui lui osteront les moyens de faire une plus forte guerre aux Iroquois pour les détruire, ou au moins pour les forcer à demander sincèrement la paix.* »

Le mémoire se terminait ainsi : « Sa Majesté, ayant considéré ce que lesdits sieurs de Frontenac et de Champigny ont écrit des mauvaises dispositions des Sauvages alliés et les difficultés

d'
pô
de
av
a n
da
Lo
La
pou
L
pha
soin
ne l
l'usa
L'In
dans
de la
au G
Sauva
fficie
par la
prime
plaisa
de ses
faire s
qui pé
pour d
à détr
dont i
« J'ave
sens p
succo
ment.
de Sai
tagués
aurait
depuis
v

d'une insupportable dépense pour la communication avec eux pour la guerre, a fait examiner de nouveau par son Conseil leurs depesches et mémoires, fait entendre les personnes, qui pouvoient avoir des connoissances de l'estat et des affaires de la Colonie *et a résolu d'abandonner Missilimakinak et autres postes occupés dans la profondeur des terres, à la réserve du fort Saint-Louis des Illinois*, à la condition par les sieurs de Tonty et de La Forest, à qui Sa Majesté en a conservé la concession, de ne pouvoir apporter ni faire apporter aucun castor. »

L'adversaire des postes éloignés, M. de Champigny, triomphait. Le Ministre toutefois, en se rendant à son opinion, eut le soin de rassurer le Comte de Frontenac, en lui disant que le Roi ne lui imputait en rien les désordres qui avaient eu lieu dans l'usage des congés; — mais le Gouverneur ne s'y trompait pas. L'Intendant remarquait un certain embarras du Comte avec lui, dans la pensée où il était, que M. de Champigny était l'auteur de la suppression des congés et de l'ordre, donné par le Ministre au Gouverneur, de remettre au magasin du Roi les présens des Sauvages, et aussi la cause qu'il n'avait plus la nomination des officiers. « Cette peine, écrivait Champigny, a encore augmenté par la fermeté que j'ai eue pour l'exécution de l'édit qui supprime les congés. » La récapitulation, dans laquelle il se complaisait, de tous les avantages enlevés à M. de Frontenac par suite de ses accusations ou de ses insinuations, semblait encore vouloir faire soupçonner ce qu'il ne disait pas. Le chevalier de Callières, qui pénétrait dans les souterrains du personnage, ne se gêna pas pour défendre le Comte. Ce dernier finissait par se lasser d'avoir à détruire perpétuellement les machines dressées contre lui, et dont il offrait au Ministre de lui faire connaître les auteurs. « J'avoue, avait-il écrit déjà, le 25 Octobre 1696, que je ne me sens plus la force d'y pouvoir résister, et qu'il faudra que j'y succombe, si vous n'avez la bonté de me vouloir scuteuir fortement. » Le Roi, pour lui rendre confiance, lui envoya la croix de Saint-Louis en récompense de sa campagne contre les Onontagués. — Le Comte trouva qu'elle venait un peu tard, qu'il aurait pu l'avoir lors de l'établissement de l'Ordre, étant estropié depuis cinquante ans et ayant, disait-il, contribué à sa première

institution. Mais, en ces sortes d'affaires, où la faveur prime souvent la justice, ce qui importe, c'est que la récompense soit légitimement acquise; et là-dessus M. de Champigny ne pouvait rien.

IX

Tout n'était pas fini cependant avec la Déclaration du Roi pour la révocation des permissions de traite au pays des Outaouas parmi les autres nations sauvages.

Aussitôt qu'il l'avait reçue en 1696, M. de Champigny avait fait enregistrer cette Déclaration au Conseil Souverain. Il l'avait également fait publier dans les lieux éloignés où il y avait des Français. Des précautions, en même temps, avaient été prises pour leur retour en 1698. Il n'avait pas dépendu de l'Intendant que cela ne fût pas plus tôt. Mais le Comte lui avait répondu d'abord que l'ordre était arrivé trop tard; puis, au printemps de 1697, quand M. de Champigny lui en avait parlé, il lui avait dit qu'indépendamment de l'ordre de la Cour, avant même de le recevoir, il avait écrit à Lamothe-Cadillac de faire revenir les Français des Outaouas et qu'il ne souhaitait pas y envoyer avant le retour de cet officier.

La véritable raison des délais qu'apportait le Comte à l'exécution de cette mission, c'était le pressentiment de l'effet qu'elle allait produire dans le pays et sur les Sauvages.

L'émotion générale était si visible que l'Intendant tenta d'éloigner de lui toute responsabilité en ceci. — Dans un mémoire, après avoir admiré, dans un langage tout patelin, la connaissance qu'avait le Ministre des officiers, qui, disait-il, ne voulaient commander dans les postes que pour y faire le commerce, M. de Champigny avait proposé de prendre un terme moyen, qui serait de conserver deux postes chez les Outaouas et de donner vingt-cinq congés comme à l'ordinaire. — Ce mémoire indiquait, comme les deux postes à conserver, ceux de Missilimakinak et de la rivière Saint-Joseph des Miamis, dans chacun desquels il y aurait dix ou douze soldats et un officier nommé par le Roi.

les
ég
glo
pos
pou
qu'
et le
plus
faire
béné
leter
M.
attach
en o
habit
Gouv
au pos
parce
avait q
il adm
lequel
L'ép
me sen
en pou
Michil
Ce p
accepté
la cons
pas reti
Tout
les Sau
lutions
le com
aux sold

« Ceux qui obtiendroient des congés, écrivait l'Intendant, feroient leur traite dans l'un des postes, où ils seroient envoyés et partagés également, afin d'être en état de résister aux Iroquois et aux Anglois, s'ils osoient y venir. On attireroit les Sauvages à ces deux postes et on leur feroit comprendre qu'on s'y établissoit seulement pour les protéger contre leurs ennemis, que les marchandises qu'on y apporteroit ne seroient que pour entretenir les François et les garnisons. On leur feroit connoître que le Roi ne vouloit plus que les François profitassent de la traite, que l'on pouvoit faire dans les pays les plus éloignés, et qu'il en laissoit tout le bénéfice aux Sauvages, lorsqu'ils viendroient apporter leurs pelletteries dans la colonie. »

M. de Champigny pensait que ce moyen suffirait pour se les attacher et les empêcher de se donner aux Anglais. Il espérait en outre que ces dispositions arrêteraient les murmures des habitants, et, pour tâcher en même temps de ramener à lui le Gouverneur, il songeait à lui faire une concession relativement au poste de Cataracouy, qu'il prétendait n'être cher au Comte que parce que celui-ci y faisait faire le commerce, et, puisqu'il y avait dans ce poste des vivres et des munitions pour deux ans, il admettait qu'on le conservât encore un certain temps, pendant lequel on pourrait connaître s'il était utile ou non ¹.

L'épreuve, qui en avait été faite depuis longtemps, suffisoit, ce me semble, mais c'était pour cela même que M. de Champigny en poursuivoit la suppression, pour faire plaisir aux créateurs de Michilimakinak et du poste Saint-Joseph.

Ce projet, patronné par le P. la C. (le Père Lachaise?), avait été accepté par la Cour, qui, à la date du 27 avril 1697, permettait la conservation de ces postes, si le Comte de Frontenac n'en avait pas retiré les détachements qui y étaient.

Toutefois, comme ce n'était que dans la seule vue de contenir les Sauvages, et d'empêcher qu'ils ne prissent entre eux des résolutions préjudiciables au bien de la colonie, le Roi interdisait le commerce, sous quelque prétexte que ce fût, aux officiers et aux soldats (27 avril 1697), et il ordonnait à Champigny de leur

1. Lettre du 28 Octobre 1696.

faire fournir, sur leur solde, tout ce qui serait nécessaire à leur subsistance et à leur habillement. A la même date, les Jésuites étaient autorisés à aller dans les profondeurs des terres tant aux Outaouas qu'ailleurs, mais le Roi leur imposait également quelques précautions. Ils pouvaient mener avec eux à leurs missions un ou deux domestiques, qui, une fois ou deux par an, leur portaient leurs besoins, en les soumettant à certaines mesures pour éviter les soupçons de commerce. Il leur était aussi ordonné de déclarer au sieur de Champigny les pelleteries dont les Sauvages leur auraient fait présent, et qui devaient ensuite être remises dans les magasins du Roi pour être vendues à son profit. Le Comte de Frontenac était autorisé enfin à conserver le poste de Catarocouy, s'il le croyait convenable au service, pourvu que l'on ne fût pas obligé à une plus grande dépense qu'à celle qui se faisait pour la garnison de Chambly et celle des Trois-Rivières.

Lorsque le Comte et l'Intendant reçurent cette décision, ils songèrent à prendre des arrangements en conséquence. Mais il y eut d'abord à s'occuper des dispositions nécessaires dans le cas où les Anglais attaqueraient Plaisance et Québec. La colonie fit les plus grands efforts à cet effet. Des partis allaient en même temps du côté des Colonies anglaises, et l'on attendait l'arrivée de Lamothe-Cadillac avec le convoi des Outaouas, ainsi que les trois cents Sauvages qu'il avait engagés à le suivre sur les exhortations du chevalier de Callière. Ce renfort aurait fort commodé les ennemis, en tenant la campagne, si l'on avait eu alors l'occasion de reprendre contre New-York et Boston les anciens projets de M. de Callière en 1689. Le Comte de Frontenac comptait alors sur l'utilité, dont pouvait être l'ancien guide de M. de La Caffinière. Il demandait pour Cadillac un brevet de lieutenant de vaisseau, en rappelant ses plans de Boston et de Manhatte.

Les préliminaires de la paix de Ryswick firent ajourner encore une fois tout projet de ce genre, désiré depuis si longtemps par les gouverneurs de la colonie; le Comte de Frontenac put alors du moins s'occuper plus tranquillement de ses autres intérêts.

To
ce qu
aux p
Les
voir e
sant q
seulen
ce qu
de la
les An
et bro
dans l
sujet
« A
nous
ajou
d'aban
détrui
nous s
compa
homm
Ona
sujet p
« Pu
autres
sions ?
les env
dités ?
ne leu
des ch
promis
porte e
plus n
le dis,
nous v
La h
la prou

Tout d'abord la venue des Sauvages donna lieu de reconnaître ce qui arriverait des mesures prises par la Cour relativement aux postes éloignés.

Les Outaouas, après avoir félicité le Comte de Frontenac de le voir en si bonne santé à son âge, lui exposèrent leurs affaires, disant qu'ils ne venaient pas en traite, n'ayant pas de castor, mais seulement pour l'écouter. Ils lui demandèrent, entre autres choses, ce qu'il fallait faire des Miamis. On se vantaient de savoir faire de la poudre ainsi que des armes et pourraient bien introduire les Anglais. Mais si les Miamis voulaient détruire leurs cabanes et brouiller la terre, comment les Outaouas les repousseraient-ils, dans l'abandon où on les tenait? Ce fut là, de leur part, un grand sujet de plaintes.

« Autrefois, dit le chef des Kiskakons, parlant pour tous, vous nous fournissiez la poudre et le fer pour vaincre nos ennemis; aujourd'hui tout nous manque. Nous avons été contraints d'abandonner nos corps pour battre ceux que nous venons de détruire. Ils ont la poudre et le fer. Comment pouvons-nous nous soutenir, si nous n'avons que nos casse-tête? Ayez donc compassion de nous, et considérez qu'il n'est pas aisé de tuer des hommes avec du bois. »

Onanguissé, le chef des Pouteouatamis, s'exprima sur le même sujet plus vivement encore.

« Puisque nous manquons de tout ce que vous nous envoyiez autrefois pour nos besoins, comment voulez-vous que nous fassions? La plupart de nos femmes, qui n'ont qu'un castor ou deux, les enverront-elles à Montréal pour avoir leurs petites commodités? En chargeront-elles des ivrognes, qui en boiront le prix et ne leur rapporteront rien? Ainsi, n'ayant dans notre pays aucune des choses qui nous sont nécessaires, comme vous nous aviez promis, l'année dernière, de nous les fournir, que, celle-ci, en ne porte encore quoi que ce soit, et que les François ne viennent plus nous visiter, vous ne nous verrez plus, mon père. Je vous le dis, si les Français nous quittent, c'est la dernière fois que nous viendrons vous parler. »

La harangue du Pouteouatamis, et la hardiesse avec laquelle il la prononça, fermèrent la bouche à tout le monde, et les plus

déclarés contre le castor, unique soutien du commerce du pays, ne purent, dit Frontenac, s'empêcher de laisser voir leur étonnement *malgré leur dissimulation naturelle*.

Le Comte se borna à répondre que, cette année, de grandes raisons l'empêchaient d'envoyer dans leur pays sa jeunesse en aussi grand nombre qu'il le ferait sans les grands desseins qu'il formait contre ses ennemis et les leurs. « Je ne puis pas, terminait-il, vous ouvrir mon cœur sur les entreprises que j'ai résolues; lorsque les feuilles seront rouges, peut-être les apprendrez-vous. Je travaille toujours à détruire l'Iroquois. Je médite sa perte, et bientôt vous trouverez la terre aplanie de ce côté-là. »

Il avait néanmoins préparé les envois dans les Pays d'en Haut, avec les réserves, commandées par le Roi, que les Français n'auraient précisément que ce qui leur serait indispensable pour leur subsistance, le commerce leur étant expressément interdit.

Au printemps, d'Ailleboust d'Argenteuil avait eu ordre de se mettre à la tête des soldats qui devaient monter à Missilimakinak, et le sieur Bissot de Vincennes était commandé pour aller aux Miamis.

La même recommandation de ne pas emporter de marchandises était faite aux quatre-vingt-dix voyageurs, descendus, en 1696, sans pelleteries, pour venir à l'expédition d'Onnontagué.

Ils étaient alors autorisés à aller chercher leurs pelleteries, mais sans prendre avec eux plus de 250 livres de marchandises en monnaie du pays, ce qui était tout juste le nécessaire pour vivre pendant leur hivernement. Enfin, Alphonse de Tonty, capitaine réformé, frère cadet d'Henri, le lieutenant de Cavalier de La Salle, s'était tenu, par ordre du Comte de Frontenac, près de Montréal, pour partir incessamment après l'arrivée du sieur de Lamothe et devait commander à Missilimakinak, si celui-ci ne voulait pas y retourner, ce qui eut lieu. Il avait exprimé là-dessus nettement son refus à cause des Missionnaires, gens, disait-il, qui veulent être maîtres partout où ils sont, qui ne peuvent souffrir personne au-dessus d'eux, et encore moins des *inspecteurs sur leurs intérêts*.

Le Gouverneur ne tarda pas à profiter de la présence de cet officier pour discuter ce qu'il était à propos de faire relative-

m
pr
pè
ten
Ga
nat
de c
l'aba
de I
faite
Le
de po
et san
qui n
idées
de m
comm
d'une
la situ
cinq co
y main
Lam
a, écriv
il s'agi
nécessa
apporte
jusqu'a
testable
journé
six cen
forte ra
taouas,
contrer
partout
grands
virois

ment à plusieurs affaires, concernant les pays éloignés, et sur les précautions à prendre pour en faire revenir les Français et empêcher, à l'avenir, d'y faire la traite.

Le Comte de Frontenac réunit à cet effet chez lui, le 11 Septembre, MM. de Vaudreuil, Provost, le marquis de Crisafi, Galiffet, Subercase et Lamothe Cadillac, auxquels se joignit naturellement M. de Champigny. Le gouverneur leur demanda de classer, par écrit, ce qu'ils pensaient sur la conservation ou l'abandon des forts de Missilimakinak et d'ailleurs. Une lettre de Lamothe-Cadillac, datée du 20 Septembre 1697, donne parfaitement les raisons présentées par cette assemblée.

Les Canadiens, écrivait-il, discontinuant de voyager, et tant de postes, depuis si longtemps soutenus, se trouvant sans officiers et sans soldats, le pays serait naturellement ouvert aux Anglais, qui n'épargneraient rien pour l'occuper. Prenant à partie les idées éraisées par M. de Champigny, Cadillac estimait le projet de maintenir les postes de Missilimakinak et des Miamis comme tout à fait impraticable. Ce n'était, suivant lui, que le feu d'une opinion peu réfléchie qui ne pouvait se soutenir, puisque la situation des pays ne permettait pas la continuation des vingt-cinq congés, sans le concours des garnisons, et qu'on ne pouvait y maintenir les forts sans l'appui des voyageurs.

Lamothe-Cadillac apportait là-dessus diverses raisons : « S'il y a, écrivait-il, un commandant à Missilimakinak et vingt soldats, il s'agit de les y entretenir; il faut leur faire apporter ce qui est nécessaire à leur subsistance. Or, l'on n'ignore point qu'il faut apporter cette solde à trois cents lieues de Montréal, et si l'on va jusqu'aux Miamis, à quatre cent cinquante lieues. Il est incontestable que pour munitionner le fort Frontenac, qui n'est qu'à six journées de nos habitations, il faut ordinairement un convoi de six cents hommes pour n'être point battu par l'ennemi. A plus forte raison, un plus grand nombre est nécessaire pour les Outaouas, à cause des plus fréquentes occasions, qu'on a, de rencontrer les Iroquois sur cette route. L'on va au fort Frontenac et partout ailleurs en bateaux. Pour aller aux Outaouas, il faut de grands et bons canots. — Les bons soldats savent voyager aux environs de Montréal, — mais, pour aller chez les nations éloignées,

il faut l'élite des Canadiens. Les plus vigoureux et les plus expérimentés y sont toujours embarrassés. Mais il ne suffit pas d'y aller, il faut que ce convoi revienne. Ce sont de nouveaux frais. Un fonds, par conséquent, doit exister à Missilimakinak pour s'équiper de nouveau, pour y avoir des vivres et des canots. On a besoin d'autres hommes, car ceux qui sont arrivés ne sont point ordinairement en état de descendre, leur fatigue est trop grande. Si l'on veut alléguer qu'il suffit de détacher trois ou quatre canots pour ce voyage, il faut conclure aussi qu'ils ne passeront jamais que par miracle ou, pour mieux dire, que par un pur hasard, parce que les ennemis, ayant connoissance de tout ce qui se passe parmi nous, se posteront en cent endroits différents, par petits partis, et trouveront par ce moyen, toutes les années, de quoi se munitionner eux-mêmes et faire des grillades de nos soldats.

« Mais quand bien même, terminait Cadillac, la Cour pourroit envoyer en sûreté la solde des soldats dans ces postes, quel moyen trouvera-t-elle de les y maintenir et de les conserver? On alléguera peut-être que les Iroquois ont rarement attaqué des forts, et qu'ainsi ces garnisons-là ne sont point trop risquées. Ce n'est pas non plus dans ces vues que la Cour les y doit entretenir. *Ce ne doit être que pour s'en remettre aux soins d'un commandant et à sa capacité, pour retenir tous nos Sauvages alliés dans nos intérêts, pour accorder les différends et les querelles qui s'engagent journellement de nation à nation, ou bien pour les désunir entre elles, si la politique et la nécessité le requièrent.* C'est dans ces fâcheuses conjonctures qu'on est obligé de se renfermer dans les forts et de prendre les armes contre nos Sauvages, qui font souvent de puissants efforts pour attirer chez eux les Anglois, dont le commerce les chatouille sans cesse, et si la Cour ne s'embarrasse point que l'Anglois s'y établisse, n'est-il pas de la prudence qu'elle en retire ses garnisons, sans les exposer à la honte infailible d'en estre chassées par ses ennemis ou plutôt d'en être écrasées par nos alliés mêmes? Quelle sûreté peut-on trouver parmi des peuples qui n'ont ni foi ni loi, ni aucune subordination? »

Tous ces raisonnements, appuyés par des officiers qui avaient

vu
ho
par
F
le C
et le
Cata
Cha
est l
niso
celle
C'éta
recom
mauv
temps
bonne
tester.
Irrit
en fave
et que
malgré
Champ
lui acc
de fair
1696 c
sion ac
feraien
Déclar
des pa
n'é né
tobre
dans le
serait t
s'attent
aller e
merce
est bon

vu de près les choses, détruisaient les projets donnés par des hommes qui ne voyaient que de leurs bureaux, à commencer par l'Intendant.

En présence des impossibilités auxquelles on le condamnait, le Comte de Frontenac ordonna d'abandonner Missilimakinak et les Miamis qui étaient fort éloignés, et il maintenait le fort de Cataracouy, qu'il envoyait ravitailler contre l'opinion de M. de Champigny; mais, écrivait le Gouverneur le 15 Octobre 1697, il est le seul de son sentiment dans ce pays. L'entretien d'une garnison dans ce poste n'entraînerait guère plus de dépense que celle de sa subsistance dans les postes de l'intérieur de la Colonie. C'était, ajoutait-il, le seul endroit par où, si la guerre venait à recommencer avec les Anglais, l'on pourrait être averti de leurs mauvais desseins et y faire un entrepôt contre eux. Enfin, en temps de paix, ce poste était le meilleur moyen d'entretenir une bonne intelligence avec les Iroquois, ce qu'on ne pouvait contester.

Irrité de voir qu'il ne réussissait pas à faire goûter ses projets en faveur des postes, que ses amis avaient leurs motifs de préférer, et que le Comte de Frontenac se maintenait sur le Lac Ontario, malgré toute son opposition depuis plusieurs années, M. de Champigny poussa les choses à l'extrémité. On ne voulait pas lui accorder son Missilimakinak et ses Miamis. Il résolut aussi de faire supprimer le poste des Illinois, que l'ordonnance de 1696 conservait, et il s'acharna à ce que le Roi retirât la permission accordée aux sieurs Tonty et de Laforest. Il disait qu'ils feraient le commerce, quoique le Roi le leur eût défendu, que la Déclaration de 1696 ne servirait qu'à leur procurer le monopole des pays éloignés. Déjà, en 1695 (6 Novembre), il avait incriminé le voyage de Tonty aux Assiniboels. Cette fois, le 13 Octobre 1697, il écrivait que Tonty et Laforest ne pouvaient rester dans leur fort que pour traiter du castor; autrement il leur causerait une dépense, qu'ils ne sauraient supporter. Ainsi, il fallait s'attendre, ce qui était indubitable, que, s'ils avaient la liberté d'y aller et d'y rester avec des Français, ils feraient seuls le commerce dans les pays éloignés, avec des profits immenses. « Il est bon même de vous informer, Monseigneur, qu'ils ont ac-

tuellement un magasin à Chicagou, au pays des Miamis, et un autre à Missilimakinak, et qu'ils ont envoyé des canots dans d'autres endroits, dont deux ont été pillés par des Sauvages Illinois, en voulant les faire passer chez les Sauvages nommés Sioux, qui sont ennemis des autres. Et, pour vous faire connoître en quelles mains et sous quel commandement sont tous les pays éloignés, il est à propos de vous dire que le sieur de La Forest commande à Missilimakinak, le sieur de Tonti (Henri), propriétaire avec lui du fort Louis des Illinois, est allé au pays des sauvages Assinibouels, qui est une nation très éloignée dans le Nord, où il y a abondance de castor. Le sieur de Tonti (Alphonse), capitaine réformé, son frère, est celui qui est parti de Montréal, à mon insceu, au commencement de Septembre, pour aller commander à la place du sieur de La Forest, à Missilimakinak, et le sieur de Liette, petit officier de troupes, cousin du sieur de Tonti, commande au poste de Chicagou, pays des Miamis. Tous n'ont qu'un même esprit et qu'un seul intérêt, tendant uniquement à la traite. »

Cette attaque contre les deux anciens officiers de Cavelier de La Salle était assez vive. Mais M. de Champigny devait avoir encore moins de ménagements à l'égard de Lamothe-Cadillac, qu'il avait rencontré constamment opposé à ses vues, et qui venait de montrer combien était ridicule le projet de l'Intendant de faire garder tous les Pays d'en Haut par 28 hommes. Cadillac disait bien que la jalousie de M. de Champigny contre le Comte de Frontenac devait retomber sur les protégés de ce dernier. Cependant il devait, il faut l'avouer, s'attendre à ce que l'on le voudrait toucher lui-même par ses côtés vulnérables. C'est ce que fit l'Intendant. Plusieurs fois, écrivait-il, il avait eu avis de plusieurs contraventions du commandant de Missilimakinak aux ordres du Roi, et aussi de certaines vexations exercées par lui au préjudice de voyageurs. Chaque fois il lui avait mandé de faire cesser ses sujets de plainte. Mais toujours M. de Lamothe lui avait répondu que ces plaintes n'avaient aucun fondement, et qu'il l'en convaincrerait aisément à son retour. Cadillac soupçonnait là-dessus « les mémoires empoisonnés » des RR. PP. et du P. de Carheil en particulier, de l'avoir desservi. Il allait bientôt en avoir la certitude.

sub
exte
obl
M.
pens
roir
que
Gasc
qui,
A l
vait :
et qu
partic
par là
Mon s
sieur c
en ren
par les
été per
beauc
mothe
osé se
accroir
intimid
d'arrest
justice
Le p
tuatio
an it su
orte-p
M. de C
admond
« Il y a
qui ont
1. Hist

Il était à peine à Montréal depuis un mois et demi, quand le subdélégué de l'Intendant mandait, à son tour, que Cadillac avait extorqué à des voyageurs quantité de castor pour qu'il ne les obligeât pas de descendre, ainsi que le voulait l'ordonnance. M. de Champigny et son subdélégué semblaient portés à faire penser que Cadillac avait le vice qu'Henri IV prêtait à son terroir natal. Un jour le jardinier de ce prince se plaignait à lui que les fleurs qu'il avait semées ne prenaient pas. « Sèmes-y des Gascons, ils prennent partout », avait reparti le spirituel Béarnais, qui, lui-même, déclarait qu'il eût été pendu, s'il n'eût été Roi¹.

A l'appui de ce qu'il avançait sur Cadillac, le subdélégué écrivait : « Jamais homme n'a amassé du bien en si peu de temps et qui ait fait autant de bruit par les torts qu'en reçoivent les particuliers, qui font les avances de ces sortes de traites, les ayant par là réduits à l'impossibilité de faire leur retour en la Colonie. Mon sentiment sur ce sujet auroit été que tout le castor que ledit sieur de Lamothe a fait apporter à Missilimakinak fût saisi pour en rendre une partie à ceux de qui il en a exigé, ainsi qu'il paroît par les déclarations et réquisitoires. On m'a assuré que, si en avoit été persuadé qu'on en eût rendu justice, il se seroit présenté beaucoup plus de gens pour le demander. Mais le sieur de Lamothe estant soutenu de M. le Comte de Frontenac, le reste n'a osé se plaindre, parce que ledit sieur de Lamothe leur a fait accroire qu'il remonteroit audit Missilimakinak, et cela pour les intimider et empescher de se plaindre. Le remède seroit encore d'arrester les lettres de change, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à la justice due aux principaux intéressés, qui sont les marchands. »

Le parti hostile au Comte de Frontenac se hâta d'exploiter la situation et de discréditer autant qu'il le pourrait cet homme, qui avoit surtout le tort d'avoir eu trop de fois raison, en se faisant le porte-parole du Gouverneur, dans des circonstances où l'Evêque, M. de Champigny, le Conseil Souverain, avaiènt été justement admonestés par le Ministre. M. de Frontenac le pensait ainsi. « Il y a longtemps, écrivait-il, que la grande finesse des personnes qui ont voulu décrier ma conduite en ce pays et nie faire des

1. *Historiettes de Tallemant des Réaux.*

affaires a la Cour a été de prendre les devants pour y donner de méchantes impressions contre ceux qui m'étoient affectionnés et dont ils croyoient que je pouvois me servir pour en rendre un compte fidèle, afin que l'on n'adjouast pas foi à leur témoignage» (19 Octobre 1698). Il défendit en conséquence Cadillac, qui de son côté écrivait : « Si les Jésuites n'avoient pas entrepris de me susciter de mauvaises affaires, M. de Champigny seroit entièrement dans mes intérêts ; mais, parce que j'ai banni les abus que les Missionnaires y avoient introduits, je n'ai pas servi le Roi à son gré. »

S. l'on ne poussa pas les choses aussi loin que le demandait le délégué de l'Intendant, celui-ci en fit assez pour afficher Cadillac. A cet effet, un sieur Moreau et un sieur Durand intentèrent un procès à l'ancien commandant de Missilimakinak.

Ces deux individus avaient été engagés par la femme de ce dernier, en Avril 1696, pour lui mener des marchandises. Mais, trouvant que le congé, qu'ils avaient reçu du Gouverneur pour un canot, pouvait, avec de l'adresse, s'augmenter d'un autre, ils avaient excédé le chiffre convenu pour Cadillac, et les deux conducteurs avaient ajouté des marchandises pour leur propre compte ou tacitement pour Cadillac.

Or, la vigilance du sieur de La Touche, en allant visiter les canots qui montoient à Missilimakinak, avait surpris celui qui passait en fraude, et il avait fait saisir le peu de marchandises qu'il y avait dedans, parce qu'il n'était pas encore chargé complètement. Malgré cette saisie, il était parti deux canots et demi ou trois pour Cadillac à Missilimakinak, et la vente avait été faite de 7,000 francs de marchandises, par l'intermédiaire de Moreau et de Durand.

Mais, un mois après cette vente, Durand ayant été emprisonné, par ordre de Cadillac, pour avoir refusé de payer le chien d'un Sauvage, qu'il avait blessé, Durand avait fait dire au commandant qu'il ne voulait point tenir le marché qu'il avait fait de ses marchandises, et Moreau, n'ayant pas voulu s'en charger seul, avait été mis en prison sous prétexte qu'il avait voulu faire évader Durand. Là n'était pas le plus grand mal, au dire de leur placet. Pendant que tous deux étaient prisonniers, Lamothe avait fait

enl
ava
à eu
dan
don
de r
Dura
élarg
la ra
leurs

Ils
tous l
et le r
Missil
tisfaits
les aye
même
et inté
tre eux
chacun
avoir n

De s
marcha
lui app
manqu
makina
garant
et l'obl

M. d
contest
faire as

Il ser
qu'on
constat
ments,
qu'enco
fort de

enlever de leur cabane non seulement les marchandises qu'ils avaient achetées de lui, mais encore celles qui leur appartenaient à eux-mêmes, outre leurs armes, vivres et hardes, et une cassette, dans laquelle Lamothe trouvait des factures de marchandises, dont ils ne lui avaient pas tenu compte et qui étaient en dessus de 100 livres permises par le congé. De telle sorte que Moreau et Durand s'étaient trouvés sans ressources lorsqu'ils avaient été élargis, et ils avaient été obligés d'emprunter pour vivre. C'était la raison pour laquelle ils venaient, dix mois après, exposer leurs prétentions.

Ils réclamaient principalement les 200 livres de leurs gages, tous les effets que Cadillac leur avait enlevés, selon leur valeur, et le montant de leurs billets et obligations. Le commandant de Missilimakinak leur ayant ainsi retiré le moyen d'en être satisfaits par les débiteurs, lorsqu'ils étaient dans lesdits lieux, et les ayant retenus depuis sans les représenter, s'en étant peut-être même fait payer, ils réclamaient le tout avec dépens, dommages et intérêts, sans que le sieur de Lamothe pût rien prétendre contre eux pour avoir porté des marchandises au delà de 100 livres chacun, dont ils avaient eu la permission, à laquelle ils disaient avoir même droit.

De son côté, Cadillac prétendait que les profits provenant des marchandises portées par eux au delà des 100 livres permises lui appartenaient, que Moreau et Durand lui redevaient ce qui manquait des marchandises qu'il leur avait vendues à Missilimakinak, lorsqu'il les avait reprises et qu'il ne devait pas être garant de ce qui était dû à Moreau et à Durand pour les billets et l'obligation dont il s'était saisi.

M. de Champigny, après qu'il eut été plaidé devant lui sur ces contestations et sur les autres qui en dépendaient, avait jugé l'affaire assez instruite pour être portée au Conseil Souverain et jugée.

Il serait inutile d'entrer dans les détails de ce procès. L'exposé qu'on vient de lire sur le mémoire de l'Intendant suffit pour constater que Cadillac avait fait le commerce contre les réglemens, et que par conséquent il avait encouru les mêmes peines qu'encourait en 1700 M. de La Porte-Louvigny, commandant du fort de Cataracouy.

Ce qui faisait ici évidemment le principal intérêt du procès, c'était que l'Intendant, le Conseil Souverain, les RR. PP. étaient fort aises de frapper un homme dévoué au Comte, avec l'espoir de montrer que lui aussi était mêlé au commerce.

Mais ce qu'il y avait de curieux dans cette poursuite, c'était de voir parmi les taons les plus animés du Conseil, M. de Ville-ray qui, tout en faisant son office très tranquillement, tenait une boucherie dans sa maison, faisait débiter la viande par son valet et recevoir l'argent par sa femme. Cela n'empêchait pas M. de Champigny de lui faire accorder certains avantages particuliers et de faire de lui les plus grands éloges. Il n'y a pas, écrivait-il, de meilleur sujet, qui ait plus d'honneur, de droiture et de fermeté sur ses obligations. Mais l'Intendant, avec plus de loyauté et de justice, aurait dû considérer d'autre part la nécessité de faire une situation meilleure aux commandants de postes, si l'on ne voulait pas qu'ils cherchassent des ressources pour leur propre vie en dehors de leurs appointements.

Un fait, d'ailleurs très important, pouvait les excuser jusqu'à un certain point, c'est que, pendant la durée des Congés, on n'avait jamais envoyé aux officiers, non plus qu'aux garnisons, ce qui leur était nécessaire, d'autant que cela ne se pouvait faire sans causer une forte dépense ni sans envoyer presque un aussi grand nombre d'hommes, qu'il en montait dans les canots accordés pour les congés. Cadillac l'avait prouvé. On avait donc toléré, tacitement mais logiquement, que les commandants de postes chargeassent leurs canots de marchandises et de tout ce qu'ils avaient jugé propre à subvenir aux dépenses nécessaires, tant pour leur voyage que pour leur séjour, et aussi pour résister soit aux entreprises de nos alliés, soit à celles des Anglais et des Iroquois.

Cadillac, lui, pouvait constater qu'il avait fait subsister son poste pendant deux ans, sans qu'il en coûtât rien au Roi ni que l'Intendant envoyât quoi que ce fût pour les garnisons établies.

Maintenant, sans prendre la défense des abus, si dans les marchandises l'on portait de l'eau-de-vie contre les ordonnances, il fallait dire aussi que c'était l'unique boisson qui pût soutenir les voyageurs canadiens, parce qu'elle cuisait le poisson et la mau-

vais
savan
éloig
pagn
Da
mun
pren
bouch
n'en p
passai
n'ayan
vie éta
Le C
qu'imp
comme
cées des
D'abc
étaient c
service
400 à 5
achetass
200, et, d
pour se
de trois
gages, leu
ils avaien
de l'offic
du poiss
Pour se
30 franc
abondan
et lorsqu
soit par
pouvait
« Si vo
la peine
même au

vaise nourriture, qui leur était trop ordinaire. Les voyageurs ne savaient ce que c'était que d'user de pain et de sel dans ces lieux éloignés, où les missionnaires eux-mêmes prenaient du vin d'Espagne pour dire la Messe.

Dans une lettre de 1688, je vois que durant la fatigue, communément les voyageurs Canadiens, pour réparer leurs forces, prenaient le baril d'eau-de-vie, mettaient le goulot dans leur bouche et en buvaient jusqu'à une chopine. Les plus retenus n'en prenaient qu'un demi-setier, souvent à jeun ; après quoi, ils passaient les rapides, puis s'endormaient sans songer à manger, n'ayant d'appétit que sur le soir, lorsque les fumées de l'eau-de-vie étaient dissipées.

Le Comte de Frontenac, devant la sévérité pharisaïque autant qu'impolitique de M. de Champigny, faisait appel à l'équité comme au bon sens de la Cour, en montrant les dépenses forcées des officiers et des soldats.

D'abord, afin d'arriver dans les endroits auxquels les officiers étaient destinés, ils ne pouvaient se dispenser d'engager à leur service trois Canadiens, à chacun desquels ils donnaient de 400 à 500 livres de gages par an. Il fallait ensuite qu'ils achetassent pour leur voyage un canot, qui leur en coûtait 200, et, outre cela, leurs vivres et autres provisions nécessaires pour se rendre seulement à Missilimakinak, c'est-à-dire à près de trois cents lieues. Là, les hommes, qu'ils prenaient à leurs gages, leur servaient à traîner le bois, éloigné de deux lieues, dont ils avaient besoin pour leur propre chauffage comme pour celui de l'officier. Ils étaient aussi occupés journellement à la pêche du poisson, qui était leur seule nourriture avec du blé d'Inde. Pour se procurer celui-ci auprès des Sauvages, il fallait payer 30 francs le minot, au prix où il était dans la plus grande abondance. Il en fallait un pour la nourriture de chaque mois, et lorsque la récolte ne réussissait pas, soit par l'effet des brumes, soit par les gelées, comme il arrivait souvent, le minot de blé pouvait valoir jusqu'à 80 livres.

« Si vous voulez, Monseigneur, écrivait le Comte, vous donner la peine de faire attention au prix où tout cela peut monter, même au plus bas, comment est-il possible qu'un capitaine, avec

sa paye, et les subalternes, avec une bien médiocre, à plus forte raison les soldats, puissent subsister et fournir tout à leurs frais, sans faire aucun commerce? »

Le Gouverneur défendait par là Cadillac. Mais l'ancien commandant de Missilimakinak ne l'avait pas attendu par la peinture qu'il avait faite de sa vie dans son poste. « Il n'y a personne, avait-il écrit, qui puisse se dispenser de vous dire, en honnête homme, que c'est le plus terrible séjour qu'on puisse jamais imaginer. On n'y mange ni pain ni viande, et l'on n'a pour toute nourriture qu'un peu de poisson avec du blé d'Inde, qui vaut, la plupart du temps, 50 livres le minot. Vous pouvez m'objecter qu'il y a bien du castor et des orignaux, mais c'est à deux cents lieues que les Sauvages les vont tuer. Ainsi il est impossible d'y avoir part. Et pour prendre le poisson et pour se faire conduire jusque-là, il en coûte 1,600 livres pour un canot, équipé de trois hommes, leur nourriture non comprise. Inférez, s'il vous plaît, quel doit être le revenant bon de la valeur de cent pistoles, qu'on permet au commandant d'y apporter. Si c'est là les avantages qu'un officier retire de sa capacité et de sa vigueur et du choix qu'on a fait de lui, il serait bon de n'en avoir donné aucune marque. Le Roi a-t-il jamais obligé un officier, que dis-je! un soldat ou matelot, de passer une année entière sans pain, sans vin, sans viande et sans pois? Un pauvre officier, qui sera obligé de ménager quarante nations, dont l'humeur et les inclinations sont tout opposées et les intérêts tout différents, après une année d'une misère déplorable, aura pour récompense le chagrin de se trouver endetté à son retour. C'est une fine politique pour en dégouter les plus hardis. »

Après cette peinture, on admet aisément avec le Comte de Frontenac que, quand il serait vrai que les commandants eussent fait dans les postes quelques médiocres profits, les risques et les fatigues, qu'ils étaient obligés de supporter parmi ces nations barbares, ne devaient pas leur être enviés. « Je trouve, écrivait le Gouverneur, que, si le sieur de Lamothe y avoit rencontré quelque douceur, ce seroit une légère récompense après les services qu'il a rendus, et dont je vous ai déjà marqué, l'année dernière, que j'étois très satisfait. »

Le
ment
les av
plus
M. de
sidéra
senter.
dont o
Le n
la néce
l'initiat
possible
encore
loin par
résolu p
makinak
qu'elle o
jamais d
surtout p
postes av
Iroquois
dans ces
Sauvages
tions. Ell
rétributio
Le Mir
M. de C
qu'il soit
l'estoit po
costés. Ils
de faire se
prinant l
dises de
plus haut
périence l
temps à
cher à la c

Les dispositions, prises ultérieurement pour les commandements des postes, firent voir que l'on avait senti non seulement les avantages qu'ils procuraient, mais encore la nécessité d'être plus juste envers les chefs qui en avaient le soin, tandis que M. de Champigny, avec une parcimonie de comptable, ne considérait que les chiffres et non les services qu'ils doivent représenter. « Ces postes, disait-il, causent tous les ans des dépenses dont on s'exemptera en les abandonnant. »

Le mérite, qu'avait eu le Comte de Frontenac, d'avoir soutenu la nécessité de ces postes était donc bien réel, comme celui de l'initiative prise par lui dans les mesures qui devaient rendre possible leur établissement. Mais, comme le Comte n'avait pas encore plaidé la cause des officiers, la Cour, qui voyait mal de loin par les yeux de l'Intendant, en apprenant qu'il avait été résolu par le Gouverneur d'abandonner les postes de Missilimakinak et des Miamis, malgré les moyens de conciliation qu'elle croyait avoir trouvés, se montra plus persuadée que jamais de la vérité de l'avis, qui lui avait été donné, que c'était surtout pour satisfaire à l'avidité de quelques officiers que ces postes avaient été fondés. Néanmoins, comme la guerre avec les Iroquois continuait, elle admettait, jusqu'à la paix, qu'il y eût dans ces lieux quelques personnes fidèles pour faire parvenir aux Sauvages alliés qui étaient de ce côté des armes et des munitions. Elles devaient les donner gratuitement, sans tirer aucune rétribution des Sauvages.

Le Ministre écrivait, à ce propos, au Comte de Frontenac et à M. de Champigny (21 mai 1698) : « Sa Majesté ne croit pas qu'il soit plus malaisé de faire subsister ces personnes qu'il ne l'estoit pour les François qui alloient ci-devant en traite de ces costés. Ils chargeront ces gens-là, aussi bien que les Missionnaires, de faire sçavoir à ces Sauvages que Sa Majesté a voulu, en supprimant les congés, leur faire avoir les denrées et les marchandises de France à meilleur marché, et leur payer le castor à un plus haut prix, qu'ils n'en retirent dans le bois, et comme l'expérience les convaincra de cette vérité, ils ne seront pas longtemps à reprendre ce chemin, et cela les engagera plus à s'attacher à la colonie que la prétendue commodité dans les bois. »

Au cas où la guerre avec les Iroquois aurait cessé, le Roi ordonnait non seulement la suppression de Missilimakinak, des Miamis, mais encore du fort de Catarocouy. Quant au poste des Illinois, le Roi trouvait bon qu'ils l'abandonnassent, s'ils ne pouvaient le soutenir autrement que par la traite des castors. Le Sueur pouvait continuer son établissement sur le Mississipi pour la découverte des mines.

Après cela les Missionnaires restaient seuls maîtres des pays éloignés, suivant leur désir, dont Champigny s'était fait l'interprète.

C'était donc pour aboutir à faire en leur faveur le vide autour du Canada que l'Intendant, depuis bientôt neuf ans, combattait le projet de la chaîne de postes, qu'il avait soutenu au temps du Marquis de Denonville. Le Comte de Frontenac et Cavalier de La Salle avaient pensé avoir ajouté d'immenses provinces à notre empire dans l'Amérique du Nord, mais M. de Champigny et ceux dont il recevait le mot d'ordre ne le permettaient pas, s'ils devaient y partager le pouvoir avec d'autres Religieux et si les officiers du Roi ne laissaient d'autre rôle aux missionnaires que d'évangéliser. N'avaient-ils pas jugé inconvenant *qu'un officier du Roi voulût s'élever jusqu'à eux* en commandant aux Français et aux Sauvages?

X

En homme vigilant, habitué à combattre, le Comte de Frontenac ne se découragea pas plus devant les ennemis intérieurs que devant les Anglais et les Iroquois. Et tout vaincu qu'il paraissait dans la question des postes éloignés, il revenait à la charge, ne perdant pas de vue non plus l'occupation du Mississipi, dont la découverte, sous son premier gouvernement, avait étonné les savants, mais qui restait encore sans résultats.

Du côté des Anglais, il regretait, comme le Chevalier de Callières, que la paix de Ryswick (7 Novembre 1697), dont le frère de ce dernier avait été le négociateur, eût encore une fois arrêté

leurs
cont
raison
voie
avait
Les
ser la
sujets
auxqu
Tou
la fin
d'Oran
velle-F
fit la so
des air
devait a
Par là i
découve
maladre
au sieur
qu'il lui
prétenti
ceux qu
découve
cun Hol
ment no
possessio
leur faire
Ainsi,
la paix,
avait sin
que mon
compte d
Plus clair
dent à M
en posses
faire des

leurs projets de 1689 contre la Nouvelle-Angleterre et surtout contre New-York. C'était un mécompte, mais c'était aussi une raison de plus pour ne pas laisser nos rivaux s'avancer dans la voie où ils s'étaient nous surprendre des avantages qu'on leur avait justement déniés.

Les Anglais prétendaient alors que les Français devaient cesser la guerre avec les Cinq Nations, puisque les Iroquois étaient sujets de la Grande-Bretagne. Ils en avaient donné divers motifs auxquels le Comte était loin de se prêter.

Tout d'abord, avant que l'on connût officiellement en Canada la fin des hostilités avec l'Angleterre, le sieur Delliüs, ministre d'Orange, qui était venu l'annoncer au Gouverneur de la Nouvelle-France, avait demandé, afin de rendre la paix solide, qu'on fit la séparation des deux colonies par des alignements tirés sur des aires de vent. D'après ce projet, le pays des Outaouas devait appartenir aux Anglais aussi bien que les parties du Sud. Par là il ne s'agissait pas moins que de toutes les régions qu'avait découvertes Cavalier de La Salle. C'était la conséquence des maladresses de M. de La Barre. Le Comte de Frontenac dit au sieur Delliüs « qu'il voyait bien qu'il avait bon appétit, mais qu'il lui serait difficile de démontrer sur quoi il fondait ses prétentions, puisque les Anglais n'avaient d'autres titres que ceux qu'ils tenaient des Hollandais; que les Français avaient découvert les pays du côté des Iroquois longtemps avant qu'aucun Hollandais eût connaissance des Sauvages, et qu'assurément nous n'abandonnerions pas sur leurs terres un droit de possession interrompu seulement par la guerre qu'on avait dû leur faire ».

Ainsi, le premier mot du Comte de Frontenac, à la nouvelle de la paix, était pour sauvegarder les pays que M. de Champigny avait sinon abandonnés, du moins rendus inutiles. Au souci que montraient les Anglais de les acquérir, on peut se rendre compte du patriotisme ou de l'étendue de vues de l'Intendant. Plus clairvoyant, le Gouverneur, en rendant compte de cet incident à M. de Pontchartrain, représentait que si les Anglais étaient en possession des terres des Iroquois, ils auraient le moyen de faire des magasins à Niagara, au lac Érié, ce qui leur donnerait

la facilité de ruiner la colonie en attirant le commerce de nos Sauvages des Pays d'en Haut.

Or il avait fait assez déjà pour avoir le droit d'espérer que les Iroquois viendraient bientôt, à leur tour, conclure la paix dans laquelle il les obligerait à comprendre nos alliés. Il est vrai que les Anglais ne voulaient pas de cette paix préparée en dehors d'eux; mais le Comte de Frontenac n'admettait pas que l'on regardât la guerre avec les Iroquois comme une conséquence de celle des Anglais avec nous. Suivant lui, c'était une confusion qu'il ne fallait pas laisser établir. Aussi, quoique la négociation continuât avec les Cinq Nations, avait-il toujours quelques partis en guerre contre elles, et il notifiât au Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre qu'il n'eût pas à s'ingérer de traverser une affaire commencée, qui était pour nous toute domestique; qu'au reste, le Roi de France et celui d'Angleterre nommeraient des commissaires à l'effet de régler les limites des deux colonies.

C'était là une conduite sage, ferme et digne à la fois, et les sentiments mêmes qui animaient le Comte dans ses rapports avec les Sauvages. Il voulait la paix avec les Iroquois, sans la chercher par des faiblesses, et il continuait de repousser avec indignation ceux qui voulaient exclure nos alliés de tout traité avec eux.

Un jour, un jeune Onontagué lui remettait un collier, représentant des propositions dans ce sens, ayant pour objet de venger la mort du chef de leur nation, nommé la Chaudière Noire. Le Comte lui avait alors jeté son collier au nez, en lui disant que puisque sa nation pleurait pour un coup si peu important, il leur donnerait bientôt l'occasion de pleurer d'une autre sorte. Et il exhortait en même temps les Outaouas à conserver toujours le casse-tête à la main. Des Onontagués étaient présents. Presque aussitôt un d'eux, qui était à la Montagne, envoyait trois colliers aux siens, pour les inviter à effacer cette mauvaise impression de l'esprit du Gouverneur et exciter sa nation à ne pas écouter les mauvais conseils des Anglais. Ceux-ci, disait-il, ne songeaient qu'à s'emparer de leurs terres.

Les embarras, qui se succédaient ainsi devant le Comte, ne faisaient que mettre en relief davantage son habileté et sa constance. Il contenait les ennemis, il ne demandait qu'à réparer les maux

de la
Canac
Les C
de Ry
compa
Cette
d'habi
désirab
pour q
cordée,
portass

La co
ciens p
protéger
le désir
Cataroc
Iroquois
guerre, y
pêche et

C'était
leur dési
A cet
nients de
sur la né
les abus
les repré
avaient l
celles qu
étaient d
1698). E
rappeler
cureur gé
commerc

1. « Non s
ils n'ont pas
merce publi
voyer aux O

de la guerre, et ses soins continuaient de rendre l'espérance aux Canadiens. Des terres déjà cultivées avaient été abandonnées. Les Canadiens y retournaient; mais, de plus, dès que le traité de Ryswick avait été publié, beaucoup de soldats des trente-cinq compagnies, qui garnissaient les forts, demandaient leur congé. Cette faveur, lorsqu'elle leur était accordée, faisait d'eux autant d'habitants. On leur donnait pour s'établir toutes les facilités désirables; leurs habits d'ordonnance leur restaient; en outre, pour qu'ils pussent subsister, une année de solde leur était accordée, en attendant que les terres qui leur étaient concédées portassent du blé et les autres denrées nécessaires.

La colonie, ainsi augmentée, tendait à retourner dans les anciens postes, et Frontenac, pour exciter M. de Pontchartrain à protéger les mouvements dans cette direction, lui faisait entrevoir le désir des habitants d'aller cultiver les terres du côté des forts de Catarocouy et de Chambly. Il exprimait même la pensée que les Iroquois, autrefois établis dans le premier de ces postes avant la guerre, y rentreraient à cause de la commodité de la chasse, de la pêche et d'autres avantages.

C'étaient, de la part des Canadiens, autant de manifestations de leur désir de recouvrer tous leurs champs d'action.

A cet effet, Frontenac reprenait son thème sur les inconvénients de la suppression des congés dans les Pays d'en Haut et sur la nécessité du rétablissement des postes. Il niait encore que les abus dans la profondeur des bois fussent aussi grands qu'on les représentait. Comme en 1696, il répétait que les personnes qui avaient le plus crié contre les excès des coureurs de bois étaient celles qui y *avaient le plus contribué par les gens qui leur étaient affidés* et avec qui elles avaient intérêt (10 Octobre 1698). En cela il n'avait peut-être pas tort, car en 1704, sans rappeler des témoignages déjà exposés, le sieur d'Auteuil, Procureur général, le 14 Novembre, écrivait beaucoup au sujet du commerce des PP. Jésuites¹, et plus tard deux Gouverneurs,

1. « Non seulement, Monseigneur, ces Révérends Pères en veulent aux biens-fonds, ils n'ont pas moins d'attachement aux meubles. — Par exemple, ils font un commerce public et ouvert d'un ou plusieurs canots qu'ils ont la permission d'envoyer aux Outaouas, sous prétexte d'y porter les besoins de leurs missionnaires et

qui n'avaient pas de passion contre eux, MM. de Beauharnais et de La Jonquière, répétaient les mêmes accusations. En 1749, ce dernier se plaignait que le Père Marcol, supérieur de la Compagnie de Jésus en Canada, cherchât à faire tomber sur le sieur Douville, commandant du Sault-Saint-Louis, l'accusation du commerce de contrebande que le Père Tournois, missionnaire de ce poste, faisait en réalité lui-même avec les Anglais par l'intermédiaire des demoiselles Desauniers et des Sauvages. Il est inutile d'en dire davantage.

Frontenac montrait encore que la présence des Français dans les pays éloignés ne les exposait pas à des risques aussi grands qu'on le disait, à cause des précautions que prenaient les commandants. Ils ne se dispersaient ni ne s'éloignaient des postes pour faire leur traite sans donner avis à ces derniers du lieu où ils allaient. Il ajoutait que cela ne leur avait jamais été permis que dans les temps où les Sauvages se séparaient eux-mêmes pour aller à la chasse. Or, la coutume des Français était toujours de se rendre des premiers dans les postes fortifiés, et l'on avait toujours pris de justes mesures pour les y faire entrer en nombre suffisant au Printemps, saison durant laquelle les Sauvages se rassemblaient.

Tous ces détails, comme ceux qui remplissent les chapitres précédents, paraîtront importants sans doute pour l'histoire des éclaireurs de ces pays éloignés et l'intelligence de la vie qu'on y menait. Ils font apercevoir les premières ébauches de société que le Comte de Frontenac se préoccupait d'étendre et de fortifier. Ainsi, dans les dernières lettres qu'il écrivit, il insistait encore sur la nécessité de poursuivre les entreprises de Cavalier de La Saïle. Déjà, l'année précédente, il avait envoyé le mémoire du sieur Laporte-Louvigny sur ce sujet, et, le 10 Octobre 1698, il le recommandait de nouveau. Quelques jours après, le 15 du même mois, il annonçait le départ pour l'Arkansas de

qui y portent de très grosses sommes en marchandises, qui montèrent, l'an dernier, à plus de 16,000 livres sans leurs autres commerces, tellement que, bien loin de donner aux Coureurs de bois un exemple qui les engage de revenir, cela les confirme dans la rébellion, n'estimant pas devoir être exclus d'un commerce que les Jésuites font publiquement et qui leur devrait être encore moins permis qu'à eux. »

M. de
général
ne cess
avait fa
endroit
et de
M. L'H
Paris e
à Chag
sortaien
du côté
Sioux.
bien un
d'occup
session a
Le Pr
n'avait t
il en no
ment et
qu'on av
proposai
bâtir de
on n'a pa
les princ
ordres d
divague
On ne
continua
quer Le
et La Fo
Comm
gens à M
d'homme
mines. «
trer dans
mener c
a cu le d

M. de Montigny, des Missions Étrangères, en qualité de vicaire général de l'Évêque de Québec; mais, ce qui était plus grave, il ne cessait, depuis quatre ans, de protéger Pierre Le Sueur, qui avait formé dans le haut du Mississipi un établissement à un endroit où il y avait, disait-il, des mines abondantes de cuivre et de plomb, dont Le Sueur avait envoyé des échantillons à M. L'Huillier, fermier général, qui en avait fait faire l'essai à Paris en 1696. Venu en France, il avait demandé qu'on formât à Chagouamigon un établissement pour que les Anglais, qui sortaient partout de leurs limites, du côté d'Ouabache comme du côté de la baie d'Hudson, ne nous devançaient pas chez les Sioux. Le Sueur exprimait, à ce propos, l'idée qu'ils pourraient bien unir le dessein de s'emparer du Haut-Mississipi avec celui d'occuper le bas du fleuve, dessein que leur faciliterait la possession de la Jamaïque.

Le Premier Commis, qui avait reçu les projets de Le Sueur, n'avait trouvé là que les visions à la faveur desquelles, écrivait-il en note, le sieur de La Salle avait proposé à la Cour l'armement et le débarquement d'un nombre considérable d'hommes qu'on avait laissés à l'embouchure du Mississipi, où Le Sueur proposait de s'ouvrir *une communication par les terres et de bâtir des vaisseaux*. « En un mot, ajoutait cet administrateur, on n'a pas encore proposé de plus grandes folies ni si fort contre les principes sur lesquels le Canada est établi et au préjudice des ordres du Roi pour empêcher que la colonie trop étendue ne se divague plus. »

On ne pouvait entrer mieux dans les vues de Champigny qui, continuant de s'acharner contre les postes éloignés, se mit à attaquer Le Sueur avec la même violence qu'il avait poursuivi Tonty et La Forest aux Illinois.

Comme Le Sueur, ainsi que La Forest, venait d'envoyer ses gens à Missilimakinak, Champigny se plaignait du grand nombre d'hommes qu'il employait pour la découverte de ses prétendues mines. « Pour peu, dit-il, que l'on ouvre les yeux afin de pénétrer dans les raisons qu'il a eues de demander la permission d'en mener cinquante, on pensera avec beaucoup de fondement qu'il a eu le dessein, après la suppression des congés (car c'est juste-

ment le temps qu'il a pris pour obtenir cette permission), de pouvoir faire seul et promptement tout le commerce des Pays d'en Haut et de se trouver comblé des avantages qui en proviendroient sans qu'on pût y remédier lorsqu'on s'en apercevrait. »

« On peut aussi, continuait Champigny, regarder Le Sueur comme l'auteur des troubles et des guerres qui sont survenus entre les Sioux et les autres nations qui vivoient en paix auparavant qu'il leur eût porté des armes et des munitions, ce qu'il a fait par la seule vue de traiter plus avantageusement. Dès le moment que ces Sauvages Sioux et d'autres nations fort éloignées tireront des Outaouas leurs besoins, et qu'ils seront obligés de passer chez eux pour venir les prendre dans la colonie, ils se garderont bien de leur faire la guerre (14 Novembre 1698). »

D'après l'Intendant, qui se répétait, Le Sueur et les gens du sieur de La Forest, ayant seuls la permission d'aller aux pays éloignés, devaient seuls jouir indirectement des grâces des 25 congés, qui valaient autrefois 25,000 livres de rente aux familles pauvres du Canada, « et qui vaudroient infiniment plus entre leurs mains, n'ayant point de concurrents pouvant former des obstacles à leur traite sur tel pied qu'ils la voudroient faire, et même d'eau-de-vie ».

M. de Champigny semblait supporter d'autant moins aisément une pareille pensée qu'à la tournure que prenaient les choses le reste des Français, dont on attendait le retour dans l'intérieur de la colonie, menaçaient de ne pas revenir. Il craignait qu'alors les cinquante hommes de Le Sueur ne fussent un renfort pour eux et ne leur fournissent des marchandises, Le Sueur ayant la liberté d'en porter autant qu'il lui plairait. Une bande de coupeurs de bois qui se révoltoient avait pour chefs Giguères et Bellefeuille. M. de Champigny ne s'était pas attendu à cette révolte. Il était également contrarié du dessein qu'avaient certains chefs Outaouas d'abandonner Missilimakinak. Il pouvait juger par là que l'ordonnance de 1696 aliénait de nous nos plus anciens alliés et jetait le trouble dans la colonie.

Pour répondre à tout ce que la malveillance pouvait suggérer, ainsi que pour obtenir du Ministre certaines concessions sur les divers points qu'il avait à cœur comme utiles au développement

et à la tr
Fronten
de la Co
Le Gouv
fait du c
qu'il vou
comme j
surtout d
trois ans.
tion. »

L'envo
mandatio
nières dis
lui échap
gratifiant
personnel

En effet
nait l'anci
tenac tom
pied de dix

Il fut al
syndic apo
une clause
remis à M
la chapelle
des-Champ

Ces Mor
et jouissait
des arts et

1. En 1688
même église.
partie considé
marguillier le
familles de Be
et elle avait ro
Scudéry, des 1

On admirait
opposé à l'aut
blanc.

et à la tranquillité des pays qui lui étaient confiés, le Comte de Frontenac envoya en France Lamothe-Cadillac représenter l'état de la Colonie, disant que cet officier en était parfaitement instruit. Le Gouverneur ajoutait : « Je suis persuadé que vous serez satisfait du compte qu'il vous en rendra, si vous voulez bien souffrir qu'il vous en entretienne. Il a toujours très bien fait son devoir, comme je vous en ai informé déjà par plusieurs de mes lettres, et surtout dans le commandement des Outaouas, où il a été pendant trois ans. C'est un homme qui mérite l'honneur de votre protection. »

L'envoi en France de Lamothe-Cadillac, qu'une telle recommandation allait mettre en lumière, était comme une de ces dernières dispositions que prend un homme public sentant la vie lui échapper, et qui, en récompensant ses bons serviteurs ou en gratifiant ses amis, tâche d'assurer, avec leur avenir, son œuvre personnelle.

En effet, presque aussitôt après le départ du vaisseau qui emmenait l'ancien commandant de Missilimakinak, le Comte de Frontenac tombait malade et mourait le 28 Novembre 1698, après plus de dix-huit ans de gouvernement dans la Nouvelle-France.

Il fut alors enterré dans l'église des Recollets de Québec comme syndic apostolique, père et protecteur spirituel de leur ordre; mais une clause de son testament énonçait le désir que son cœur fût remis à M^{me} Anne de La Grange, sa femme, pour être placé dans la chapelle de MM. de Montmor, en l'église de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, près de la fameuse abbaye de Saint-Martin ¹.

Ces Montmor étaient une famille qui avait de grandes alliances et jouissait d'une véritable notoriété dans le monde des sciences, des arts et des lettres.

1. En 1688, le maréchal de Vivonne avait exprimé la même volonté pour cette même église. — Saint-Nicolas-des-Champs, dont la paroisse comprenait une partie considérable de ce qu'on nommait le Maraïs, et, qui en 1652, avait pour marguillier le duc de Beaufort, le Roi des Halles, renfermait des caveaux pour les familles de Beauvilliers Saint-Aignan, de d'Ormesson, des Tallard, des Machault, et elle avait reçu les dépouilles mortelles de Budé, de Gassendi, de Madeleine de Scudéry, des historiens François et Adrien de Valois et du poète Théophile Viau.

On admirait dans la chapelle consacrée aux Habert de Montmor, sur le mur opposé à l'autel, une figure de la Mort sous la forme d'un squelette en marbre blanc.

Une fille de cette maison avait épousé successivement le Marquis de Thémines, fils du Maréchal de ce nom, et François Annibal d'Estrées, Marquis de Cœuvres, puis Henri-Louis Habert de Montmor, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et l'un des quarante de l'Académie française, s'était marié à Henriette de Buade, la troisième sœur du Comte de Frontenac¹. La première, Anne de Buade, était femme d'un neveu de Bassompierre François d'Épinay, Marquis de Saint-Luc, Chevalier du Saint-Esprit et Gouverneur de Guyenne; la seconde, Geneviève de Buade, était unie à Claude de Bourdeille, Comte de Montrésor, confident de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

On voit par ces détails le milieu dans lequel vivait le Comte de Frontenac, sans parler des Phélypeaux, auxquels il appartenait par sa mère, une Phélypeaux d'Herbaut. Seulement la clause de son testament marquait ses préférences parmi les siens, et ce qui m'er paraît le plus intéressant, c'est qu'à côté de sa vie publique elle révèle, pour ainsi dire à nos sympathies, la vie intime de cet homme dont on voit là les affections brisées, comme celles auxquelles il voulait rester uni jusque dans la tombe.

Par l'effet du triage qu'on fait à mesure qu'on se retire de la vie, le Comte, cet homme si aimable, ainsi que le qualifie le Duc de Saint-Simon, avait dû écarter avec la tristesse de la désillusion tous les souvenirs des brillantes séductions en compagnie desquelles on le rencontre dans des couplets contemporains. Il n'avait plus guère également avec sa femme, la Divine, que des relations de convenance, s'il faut en croire des paroles qu'on prête à celle-ci; d'un autre côté, ayant perdu le dernier lien qui les unissait, son fils tué jeune à la tête d'un régiment de l'Électeur de Cologne, il semblait que son cœur se fût réfugié dans la famille de sa sœur Henriette-Marie où il retrouvait des tendresses et un dévouement qui avaient commencé dès le plus bas âge, et s'étaient complétés par ceux de son mari et de ses enfants.

1. Il y a un portrait gravé de cette dame avec cette dédicace : *Henricæ Mariæ de Buadæ Frontenac Tibi Henrico Ludovico Haberto de Montmor, uxoris amatiss. effigiem D. D. Mellan.* Au rapport de Mariette, Boulle en avait un dessin extrêmement beau. Mellan, artiste fort renommé, avait gravé aussi le portrait du mari, qui avait pour lui une affection toute particulière.

Ces
Fronte
dans se
Henr
et des
connais
dignes
Nicolas
rappelai
c'était d
valier B
lusire m
commen
maison d
lire le T
Montmor
avait de p
portait le
gardaient
cette rech
cond fils d
Joly, que
été curé d
teur Masc
Entré d
paru l'élè
chaire, ce
modeste,
de le voir
de vingt-s
Sévigné, d
beau jeun
les audite
seul pass
Christ.

1. Le père
gneur de Fro

Ces derniers, en effet, pouvaient satisfaire chez le Comte de Frontenac les goûts de son esprit et même souterir son âme dans ses aspirations.

Henri-Louis Habert de Montmor, grand protecteur des lettres et des arts, se recommandait par ses talents comme par ses connaissances et sa générosité. Il reste de lui quelques traits dignes de mémoire. Une des chapelles de sa famille à Saint-Nicolas-des-Champs, où il avait fait placer le buste de Gassendi, rappelait qu'il avait été l'hôte et l'ami du philosophe, et, si c'était dans l'hôtel de Frontenac que Colbert avait logé le Cavalier Bernin, c'était dans la maison de son beau-frère que l'illustre ministre avait choisi les hommes éminents qui devaient commencer l'Académie des sciences. C'était dans cette même maison que Ménage avait entendu l'élève de Gassendi, Molière, lire *le Tartuffe*. Ce n'était pas qu'on y fût irréligieux. Les Montmor recherchaient au contraire la vérité dans ce qu'elle avait de plus élevé et de plus pur. Cette recherche même qui portait leur pensée vers un monde supérieur, dont ils se regardaient déjà comme citoyens, suivant l'expression de l'Apôtre, cette recherche paraissait avec éclat dans cette famille, par le second fils d'Henriette de Frontenac, digne paroissien de Claude-Joly, que ses sermons avaient fait distinguer, et qui, après avoir été curé de Saint-Nicolas-des-Champs, avait précédé le prédicateur Mascaron dans l'épiscopat d'Agen ¹.

Entré dans les ordres, le fils d'Henriette de Frontenac avait paru l'élève de Claude Joly sans le copier, et, lorsqu'il aborda la chaire, ceux qui l'avaient écouté l'avaient trouvé hardi quoique modeste, savant quoique dévot; aussi n'avait-on pas été étonné de le voir nommé, en 1680, évêque de Perpignan. Dès l'âge de vingt-sept ans, en 1671, il annonçait son avenir à M^{me} de Sévigné, qui écrivait à sa fille « n'avoir jamais entendu un aussi beau jeune sermon ». Dans ce sermon, Louis Habert avait prié les auditeurs de ne pas craindre la mort, *parce que c'étoit le seul passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-Christ*.

1. Le père du compagnon de Henri IV, Geoffroy de Buade, est qualifié de seigneur de Frontenac en Agenois. Il avait épousé Anne de Roque-Secondat.

En 1695, il y avait vingt-quatre ans que l'Évêque avait prononcé ce sermon lorsqu'il mourait à Montpellier à l'âge de cinquante ans, précédant son oncle dans ce terrible passage dont le chevalier de la Rivière disait que les bruits qui en couraient ne laissaient pas que d'embarrasser.

Le Comte de Frontenac, averti par cette nouvelle perte d'un des siens, s'était trouvé préparé, et le Père Goyer avait cru pouvoir assurer qu'il avait vu comment meurt un homme qui a bien vécu. Le digne Récollet, lorsque le Comte allait recevoir le viatique, s'était placé près de lui pour servir d'écho à la voix de l'Évêque de Québec qui commentait la Passion de Jésus-Christ et aussi pour recueillir les derniers sentiments du Gouverneur avec ses derniers soupirs. En tout cas, il pouvait le dire, le Comte, loin de ressembler en cela aux Bourdeille, ses alliés, des libres penseurs de ce temps-là, mourait dans les sentiments d'un chrétien, et, fait singulier, ce fut M. de Champigny qui lui en délivra le certificat dans une de ses lettres au Ministre.

L'Intendant et le Gouverneur s'étaient du reste réconciliés, il y avait déjà quelque temps, sur la demande du Comte de Pontchartrain.

M. de Champigny avait sacrifié au Ministre, ainsi qu'au Comte de Frontenac, le ressentiment des injures qu'il croyait avoir reçues à propos de l'affaire de Lamothe-Cadillac contre Moreau. Le Gouverneur avait alors fait mettre en prison le sieur Dupuy agissant sur la commission de l'Intendant. Il avait également défendu de mettre à exécution le jugement rendu par celui-ci contre Cadillac. M. de Champigny avait oublié tout et de plus arrêté la poursuite contre l'ancien commandant de Missilimakinak, à cause de son commerce d'eau-de-vie contre les ordonnances du Roi, M. de Frontenac ayant confirmé à l'Intendant qu'il avait donné à Cadillac des ordres contraires aux siens. Enfin cet officier ayant fait des excuses devant le Marquis de Vaudreuil et M. de Contré, commandant des vaisseaux venus en Canada, il lui avait pardonné de l'avoir accusé d'avoir pris part à ce commerce, qui se faisait aux Outaouas.

Ce premier apaisement de leurs querelles, quoique tous deux conservassent leur manière de voir, avait contribué à rendre plus

tranqui
même, l
qu'il exp
« Vou
aussi vé
de sa mo
« Cepe
Aussi il
pouvions
car, de lu
eu. Il en
sa maladi
seaux, qu
naissance.
pie en est
Le Com
beau Cruci
gny, femm
liquaire do
rapproché
touché l'au
prononcée
un de ces
gion, trou
n'avait en c
reusement
neur de la
Après l'a
de Québec
d'Hudson e
prétentions
Iroquois à
davantage,
porter le n

1. Ce docum
Bas Canada, L
de M. G. B. 1

tranquilles les derniers jours du Gouverneur. M. de Champigny même, lorsque celui-ci mourut, en garda une vive impression qu'il exprimait ainsi le 22 Décembre :

« Vous aurez de la peine à croire, Monseigneur, que je sois aussi véritablement et aussi sensiblement touché que je le suis de sa mort, après les démeslez que nous avons eus ensemble.

« Cependant il n'est rien de plus vrai, et on en est persuadé. Aussi il n'y a jamais eu que les différens sentimens que nous pouvions avoir pour le service du Roi qui nous ont brouillés, car, de luy à moy, comme particuliers, nous n'en avons jamais eu. Il en a usé d'une manière si honneste à mon égard pendant sa maladie, qu'on peut dire avoir commencé au départ des vaisseaux, que je serois tout à fait ingrat si je n'en avois de la reconnaissance. Le petit testament qu'il a fait dont je vous envoie copie en est une preuve. »

Le Comte de Frontenac avait légué à l'Intendant un fort beau Crucifix venant de M^{me} de Montmor, et à M^{me} de Champigny, femme d'un esprit et d'un cœur au-dessus du commun, le reliquaire dont il faisait usage. La grâce du divin Médiateur avait rapproché les deux chefs de la colonie, mais elle n'avait guère touché l'auteur des *Remarques sur l'Oraison funèbre du Comte*¹, prononcée par le Père Goyer. — Caché sous l'anonyme, c'était un de ces hommes qui, avec la prétention de défendre la Religion, trouveraient le moyen d'en éloigner les esprits, si elle n'avait en elle ses attractions, sa raison et sa puissance. — Heureusement les faits protégeaient la mémoire de l'ancien Gouverneur de la Nouvelle-France.

Après l'avoir fait respecter des Anglais qu'il avait repoussés de Québec et poursuivis dans leurs établissemens de la baie d'Hudson et de Terre-Neuve, après les avoir frappés dans leurs prétentions sur les terres du Lac Ontario, après avoir amené les Iroquois à la paix, qu'il aurait conclue lui-même s'il eût vécu davantage, après avoir fait découvrir la grande vallée du Sud, et porter le nom français jusqu'au delà du Lac des Assiniboëls,

1. Ce document était déposé à la Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée du Bas Canada. La copie, que m'en a prêtée vers 1843 M. Papineau, était de la main de M. G. B. Faribault.

après avoir rouvert toutes les avenues de la Colonie fermées par la guerre, Louis de Frontenac avait encore laissé dans la Nouvelle-France le souvenir de sa bonté jusque dans les rangs les plus humbles comme parmi les Sauvages. On l'avait vu arrêter de son argent des saisies ordonnées par la Justice. On citait de lui certaines circonstances dans lesquelles il avait gracieusement et gaiement aidé de pauvres diables qui avaient mis quelque esprit à réclamer son appui ; enfin les Sœurs de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines reconnaissaient en lui un bienfaiteur.

Les Canadiens, traités par lui doucement, lui savaient également gré d'avoir défendu leur liberté contre des rigueurs maladroites ou des ambitions dangereuses, et, lorsque le Père de Charlevoix l'accuse d'une basse jalousie, parce qu'il était obligé de protéger les Récollets dans des vues d'un équilibre nécessaire, il n'est que l'écho des ressentiments de sa Compagnie, que Bossuet disait, à cette époque même, *avoir plus d'intrigue que de crédit* ¹.

Assurément, le Comte de Frontenac, malgré les reproches qu'on pouvait lui adresser, n'en méritait pas moins le surnom glorieux de Père de la Patrie que lui décerne Bacqueville de La Potherye. Mais le contradicteur du Père Goyer, tout en convenant que le Comte avait beaucoup d'esprit, ne veut voir en lui qu'un *vieux renard*, qui ne savait que protéger le vice, et, entre autres preuves, il fait allusion à la représentation de *Nicomède* et de *Mithridate*, deux pièces, l'une de Corneille et l'autre de Racine, à laquelle le Comte invitait les hommes distingués de la colonie avec leurs femmes, ce qu'interdisaient à celles-ci les règles de la Sainte-Famille. L'anonyme oubliait que sous le gouvernement de M. de Montmagny, le 31 Décembre 1646, l'on avait représenté le *Cid* en présence de trois Pères jésuites et des Sauvages, dans le Magasin de la Compagnie des Cent associés ². Enfin, l'anonyme terminait sa critique par une pasquinade

1. Bossuet à l'abbé Bossuet, son neveu. — Versailles, 15 Avril 1697. — « Je ne doute pas que le Père de La Chaise n'ait bon ordre de se rendre attentif à cette affaire (celle de Sfondrate) et à celle de M. de Cambrai. Les Jésuites le favorisent ici ouvertement. Mais on ne s'en émeut guère et leur crédit n'est pas si grand que leur intrigue. » (Lettres sur l'affaire du Quietisme, *Œuvres complètes de Bossuet*, tome XII. — *Lettres sur le jansénisme*, Lefèvre, Paris, 1830.)

2. *Journal des Jésuites*, page 75.

où l'his
injustes
« Pou
peu de p
honorer
fermé da
la manières

Le Père
sérieusem
Un déni
d'une man
les raisons
esprits sup
avoir d'un
dignité per
défavorable
vant une c
quent les ré

1. Nous nou
qu'il a laissé d
« Le Comte
aussi sain qu'il
vivacité d'espr
de plusieurs, e
de France, sou
parts, et qu'il a
« Il parois
jusqu'à sa mor
mais on avoit
conduite qu'il
prévenir. L'éc
il ne se défit ja
peu démenti so
nation. Après t
et l'on s'aperç
Nouvelle-Franc
ment digne d'u

où l'histoire n'a rien à voir que les passions qui déshonorent les injustes et les violents.

« Pour conclure toutes ces remarques, écrivait-il, et dire en peu de paroles ce qu'on doit penser du discours prononcé pour honorer les funérailles du défunt, il semble que tout est renfermé dans ces quatre petits vers qui ont été faits à ce sujet en la manière qui suit :

Pour juger avec équité
De l'oraison faite à la gloire
D'un héros de pauvre mémoire,
Rien n'y manque hors la vérité.

Le Père de Charlevoix, heureusement pour lui, parlait plus sérieusement ¹.

Un dénigrement haineux et de parti pris, des faits présentés d'une manière perfide, des assertions qui prouvent qu'on ignore les raisons autant que le détail des choses, peuvent tromper les esprits superficiels et mal informés sur l'opinion qu'on peut avoir d'un homme. Le silence même que celui-ci s'impose par dignité personnelle ou par égard pour d'autres, peut lui être défavorable. Mais les esprits de quelque valeur s'arrêtent devant une condamnation quand, avec plus de soin, ils remarquent les résultats d'une vie qui, pour avoir été féconde en bien,

1. Nous nous faisons un devoir envers cet écrivain de reproduire le portrait qu'il a laissé du Comte de Frontenac.

« Le Comte étoit dans sa soixante-dix-huitième année, mais, dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, il conservoit toute la fermeté et la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avoit vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte et attaquée de toutes parts, et qu'il avoit trouvée sur le penchant de sa ruine.

« Il paroissoit avoir un grand fonds de religion, et il en donna constamment, jusqu'à sa mort, des marques publiques. On ne l'accusa jamais d'être intéressé, mais on avoit de la peine à concilier la pitié dont il faisoit profession avec la conduite qu'il tenoit à l'égard des personnes contre lesquelles il s'étoit laissé prévenir. L'âcreté de son humeur un peu atrabilaire et une *jalousie basse*, dont il ne se défît jamais, l'ont empêché de goûter tout le fruit de ses succès et ont un peu démenti son caractère, où il y avoit de la *fermeté, de la noblesse et de l'élevation*. Après tout, la Nouvelle-France lui devoit tout ce qu'elle étoit à sa mort, et l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissoit. » (*Histoire générale de la Nouvelle-France*, livre XVII, 3^e volume in-12, page 350.) C'est là une page réellement digne d'un historien, moins la faute originelle que nous avons signalée.

n'a pu s'inspirer que de nobles sentiments et de beaux desseins.

En ceci, du moins, les conséquences des actes du Comte de Frontenac ne se peuvent contester. Il eut de plus un bonheur, qui arrive parfois à ceux qui ne désespèrent pas. C'est que sa constance se trouva couronnée d'un heureux succès presque aussitôt après sa mort, par la protection même qu'il avait donnée en dernier lieu à Lamothe-Cadillac, à Pierre Le Sueur et au Chevalier de Callières, protection dont on lui avait fait un crime. Ces trois hommes allaient amener, en effet, les résultats que Fronterac avait poursuivis relativement à l'union du Canada et de la Louisiane; ils devaient assurer, à la fin de son second gouvernement, les conquêtes de son premier, c'est-à-dire commencer à utiliser les découvertes faites de 1670 à 1682.

Nonobstant le jugement porté contre les projets de Le Sueur, en 1697, pour l'exploitation de la mine de cuivre dans le haut du Mississipi, ce voyageur, je l'ai montré dans le quatrième volume, avait été écouté par d'honnêtes gens, connus pour tels par le Ministre (27 Avril 1697), parmi lesquels étaient le sieur de Remonville, Nicolas Thoissard et Argoud qui, faisait observer le Comte de Pontchartrain, bien qu'incertains sur l'ouverture de la rivière du Mississipi encore inconnue, consentaient à risquer leur argent pour faire valoir la mine de cuivre dont Le Sueur avait envoyé des échantillons et n'avaient demandé, pour les indemniser de leurs frais, que la vente des menues pelletteries.

Or leur proposition avait eu pour suite, conséquence ignorée jusqu'ici, l'envoi de d'Iberville à la recherche de l'embouchure du grand fleuve découverte en 1682, et, par une admirable coïncidence, le lendemain même du jour où le vénérable Père Goyer prononçait l'oraison funèbre de Frontenac, Le Moyne d'Iberville adressait du Cap Français de l'île Saint-Domingue au Ministre de la Marine sa première lettre, lui annonçant l'arrivée de la *Badine* et du *Marin* et leur départ pour le Mississipi. Quelque temps après, d'Iberville pénétrait dans le fleuve. Je ne trouve rien comme ces grandes coïncidences pour jeter une lumière sur ces vies militantes dont elles réalisent les pensées après de longs obstacles. On dirait que la Providence, prenant fait et cause pour elles, consacre en quelque sorte leur œuvre d'une manière visible,

admira
Ce ne f

La co

n'allait

d'Ibervi

dans la

Surgères

outre le

diquait l

venu ave

jusqu'au

s'établiss

aussi com

révolté b

daigner c

Le Mis

être le bur

C'était

posthume

Au mo

Cadillac l

ment de

vie au pro

verneur d

considérat

tant ses

trouvait q

rendait la

train d'em

pendant tr

tout en ré

sion à vin

marchandi

Sauvages d

voyageurs

trouveraie

au poste d

v.

admirable enseignement bien capable de soutenir les courages. Ce ne fut pas tout.

La colonisation du Bas Mississippi et des côtes du Mexique n'allait pas tarder à suivre ce premier succès. Ainsi qu'on l'a vu, d'Iberville, une fois l'embouchure trouvée, fondait un poste dans la baie du Biloxy. Dans un second voyage, d'Iberville et Surgères commandaient la *Renommée* et la *Gironde*. D'Iberville, outre le premier poste, établissait un fort sur le Mississippi et indiquait la nécessité d'occuper la Mobile (1699-1700). Le Sueur, venu avec d'Iberville, remontait dans une felouque le Mississippi jusqu'aux Sioux. Enfin, dans un troisième voyage, d'Iberville s'établissait à la Mobile (Mars 1702), et Remonville, qu'on avait aussi contrecarré, écrivait : « Il me paraît que ce pays, qui a révolté bien des gens contre moi, ne sera pas tout à fait à dédaigner et ne laissera peut-être pas d'être utile à l'État. »

Le Mississippi devenait populaire aussi en Canada, et il allait être le but des émigrations.

C'était la première récompense de Frontenac. Son triomphe posthume allait continuer.

Au moment où tout ce mouvement commençait, Lamothe-Cadillac le poursuivait dans le haut de la Colonie. Également de 1699 à 1702, il parvenait, à son tour, à donner la vie au projet du Baron de La Hontan, approuvé par le Gouverneur en 1693, et il avait réussi à le faire prendre en considération par le jeune Ministre de la Marine, en adaptant ses vues personnelles à celles de l'Administration qui trouvait que l'envoi surabondant des pelleteries en France en rendait la vente difficile. Lamothe avait offert à Jérôme Pontchartrain d'empêcher qu'il ne descendît trop de castor des Outaouas pendant trois ans, de 1700 jusqu'à la fin de 1703, pourvu que, tout en rétablissant les vingt-cinq congés, c'est-à-dire la permission à vingt-cinq canots de trois hommes chacun de porter des marchandises, on voulût bien lui accorder de réunir tous les Sauvages du Pays d'en Haut au détroit du lac Érié, parce que les voyageurs ne songeraient pas à aller plus loin, puisqu'ils ne trouveraient pas ailleurs de castor à acheter. Et, si l'on donnait au poste du Détroit une forte garnison, les voyageurs et les sol-

dat demeurant dans l'enceinte du fort, il n'y aurait pas de dissipation possible dans les bois. C'était à peu près le plan de M. de Champigny et des PP. pour Missilimakinak et pour les Miamis.

Lamothe-Cadillac avait basé son projet d'amener les Sauvages dans un même poste sur ce que les terres de cette partie étaient l'ancienne demeure des Outaouas, des Sakis et des Hurons, d'où les Iroquois les avaient chassés, il y avait plus de cinquante ans, vers les extrémités du lac Supérieur, c'est-à-dire à cinq cents lieues au Nord, dans un pays stérile et affreux. Depuis trente-deux ans, écrivait Cadillac, on les avait rapprochés du berceau de leurs nations en leur offrant de s'établir à Missilimakinak; mais les terres du Détroit étaient bien meilleures, plus fertiles, et tout portait à penser que, sur ses incitations, ils consentiraient à rentrer au foyer de leurs pères. Il serait ainsi, suivant son expression, leur Moïse, leur Caleb.

Si le fort Pontchartrain du Détroit devenait un poste important, Lamothe-Cadillac, reprenant les idées communes au Comte de Frontenac, à La Salle et à lui¹, se chargeait d'accoutumer les Sauvages à la subordination et à l'honnêteté.

L'habile et spirituel officier trouva le moyen de persuader le Ministre, et le chevalier de Callières appuya son projet contre le mauvais vouloir de M. de Champigny et du Père de Carheil. Il fit judicieusement remarquer que par le Détroit on pourrait gagner le Mississipi et le défendre. Les Anglais venaient d'essayer eux-mêmes de pénétrer sur le fleuve pour s'y établir.

Enfin le troisième objet des désirs du Comte de Frontenac

1. Au premier volume de ce recueil, page 335, l'on a vu les essais de La Salle en ce genre. Ce système, toujours combattu, a encore ses représentants éloquents : par exemple, Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface, dans un écrit publié sur le Nord-Ouest en 1869. J'ai sous la main également une lettre de Monseigneur Vital, évêque de Saint-Albert, appelant le concours des évêques de la Province de Québec en faveur des Sauvages de l'Ouest, dans ces termes :

« Il ne s'agit pas de faire de nos Sauvages, comme on dit dans le Nord, des Messieurs. Nous voulons en faire des Chrétiens, des hommes qui puissent vivre de leur travail.

« Les métis sont pour nous un moyen terme; nous n'amènerons pas les Sauvages que nous élevons à la hauteur des habitants de nos villes, mais ils arriveront à la civilisation des métis, civilisation qui vaut celle de beaucoup de paysans de France et d'ailleurs aussi, je pense. » (Évêché d'Ottawa, 29 Janvier 1883)

allait s
Iroquo
avait é
ses adv
par ces
Le C
tâcha, s
qui, so
bruits
pouvoir
Dans
10 Octo
plication
qu'il po
valier, i
médecin
guéri. S
M. de
Comte c
bord de
Comte, a
même fo
il l'est p
l'air d'y
velle-Ang
devait all
la succes
çonnant
le capita
aussitôt e
du Chev
devancé
au Minis
pour M.
Callières.
Il ne fa
pigny. si

allait se réaliser Je veux dire la cessation de la guerre avec les Iroquois, guerre qu'il avait empêchée de naître, dès 1676, et qu'il avait été obligé de soutenir, à son retour, lorsque l'incapacité de ses adversaires, arrivés à leurs fins, avait laissé accabler le pays par ces Sauvages qui avaient tout mis à feu et à sang.

Le Chevalier de Callières, dans son trop court gouvernement, tâcha, sur ce point, d'achever l'exécution des desseins de l'homme qui, son ami autant que son chef, l'avait protégé contre de faux bruits tendant à le faire passer pour malade au point de ne pouvoir lui succéder.

Dans une de ses dernières lettres, le Comte avait écrit, le 10 Octobre 1698, qu'il était toujours très satisfait du zèle et de l'application du Commandant de Montréal, et il assurait au Ministre qu'il pouvait agir aussi bien qu'il l'avait jamais fait. Le Chevalier, il était vrai, avait été affligé d'hydropisie, mais l'habile médecin, si dévoué et si désintéressé, Michel Sarrazin, l'en avait guéri. Seulement des gens voulaient qu'on ne le crût pas.

M. de Vaudreuil, particulièrement, songeait à la succession du Comte de Frontenac. Il était l'ami particulier et tout à fait du bord de M. de Champigny. Or, ce dernier, lors de la mort du Comte, annonçait avoir appris que M. de Callières était lui-même fort incommodé. « Cela ne m'a pas surpris, écrivait-il, *il l'est presque toujours.* » Quelle jolie insinuation, sans avoir l'air d'y toucher! En même temps, il faisait partir, par la Nouvelle-Angleterre, un bâtiment monté par un sieur Vincelot, qui devait aller demander, en son nom, au Comte de Pontchartrain la succession du Comte. Mais le Chevalier de Callières, soupçonnant les intrigues de ses compétiteurs, envoyait, de son côté, le capitaine de ses gardes, et Le Gardeur de Courtemanche, aussitôt en France, ayant trouvé le moyen de prévenir le frère du Chevalier, le plénipotentiaire du Traité de Ryswick avait devancé Jérôme de Pontchartrain auprès du Roi, qui répondit au Ministre, lorsqu'il lui demanda le gouvernement du Canada pour M. de Vaudreuil, qu'il venait de le donner au Chevalier de Callières.

Il ne faut pas s'étonner, après ces manœuvres de M. de Champigny, si le nouveau Gouverneur que Charlevoix dit pourtant

un homme de manières douces et engageantes ¹, n'eut pas alors pour l'Intendant, dissimulé et tendant des pièges, toute l'aménité à laquelle eût pu prétendre un homme loyal ou simplement bienveillant. Malheureusement les hommes publics, entourés de jalousies de toutes sortes, ont autant à veiller sur leurs propres intérêts que sur ceux qui leur sont confiés, et c'est une bonne fortune pour eux quand dans leur service même ils peuvent, à travers les coups fourrés, attacher leur nom à quelque grand acte qui recommande leur mémoire.

Le Chevalier de Callières, toujours contrarié dans la réalisation de ses projets d'attaque contre New-York, eut du moins le bonheur de conclure la paix avec les Iroquois et de faire reconnaître par ce service éminent sa sagesse et son habileté. Voici, dans le moins de mots possible, comment eut lieu ce grand événement qui marque dans l'extension de la Nouvelle-France, une de ses époques les plus importantes, puisque c'était celle où désarmait la nation qui avait inquiété les Français depuis Champlain.

Le 5 Mars 1699, trois considérables de cette nation, sur l'affirmation qui leur avait été donnée qu'ils seraient écoutés, étaient venus en députation. En Septembre 1700, les Iroquois et nos alliés étaient tombés d'accord sur les conditions de la paix. Le Chevalier de Callières, en conséquence, avait convoqué toutes les nations à une ratification du traité.

A cet effet, il avait envoyé les sieurs Lemoyne de Maricourt et Joncaire chez les Iroquois, auprès desquels ils avaient grand crédit, et presque aussitôt, Le Gardeur de Courtemanche, qu'il employait, on l'a vu, aux grandes commissions, était parti vers les Alliés, dans les Pays d'en Haut pour arrêter l'envoi des partis contre les Iroquois.

Lorsqu'il arriva à Missilimakinak avec le Père Enjalran, ce dernier crut nécessaire d'y demeurer pour disposer les Sauvages du lieu à suivre les ordres d'Onontio à leur retour de la chasse, et notre officier se mit en route pour visiter les diverses nations, mission aussi fatigante que difficile dans la saison où l'on était.

Le 29 Décembre il était à Saint-Joseph des Miamis, le 8 Avril

1. Page 108, troisième volume.

1701
Puans
des na
demeu
loir de
vingts
vait à
tants.

Le m
nations.
court, c

Lorsq
dans ce
vages de
France.

Toute
naient p
durèrent
res eut b

Les A
trentaine
Ils avaien
vaient an
Alliés eus

Dans c
nation de
confus et
moins co
voulait l
De ceux-
ron, l'am
été l'aute
massacre
fidèles.

Le 1^{er}
makinak
Rat, épu

1701 aux Illinois, le 29 à Chicago, le 14 Mai à la Baie des Puans et le 2 Juin il était à Missilimakinak avec les députés des nations qu'il avait visitées et leurs prisonniers. Obligé de demeurer jusqu'au 5 Juillet pour y étouffer le mauvais vouloir de quelques esprits remuants, il en partait avec cent quatre-vingts canots, trente desquels relâchaient par maladie, et il arrivait à Montréal le 28 de ce mois avec les cent cinquante restants.

Le même jour, descendaient deux cents Iroquois des quatre nations, amenés par le Père Bruyas et le sieur Lemoyne de Maricourt, capitaine des troupes.

Lorsque ceux-ci étaient venus à Onontagué, ils avaient trouvé dans ce village six Anglais qui avaient ordre d'empêcher ces Sauvages de se rendre à l'invitation du Gouverneur de la Nouvelle-France.

Toutes les nations arrivées, à l'exception des Aniez, qui venaient par une autre route, les pourparlers commencèrent; ils durèrent plusieurs jours, pendant lesquels le Chevalier de Callières eut bien de la peine à mettre les Sauvages d'accord.

Les Alliés étaient, en effet, dans le dessein de remmener une trentaine de prisonniers qu'ils avaient fait descendre avec eux. Ils avaient su que les Iroquois, contre les paroles données, n'avaient amené que deux des leurs avec douze Français. Or, si les Alliés eussent exécuté leur dessein, la guerre était rallumée.

Dans cette conjoncture, qui accusait si manifestement leur nation de mauvaise foi, les députés Iroquois se montraient tout confus et comme l'esprit renversé. Les conseils avaient néanmoins continué; mais les Alliés les plus désireux d'en venir où voulait le Chevalier de Callières ne savaient comment faire. De ceux-là était Andiaronk, surnommé le Rat, ce chef Huron, l'âme de la puissante nation Outaouase. En 1689 il avait été l'auteur de la rupture des négociations qui avait amené le massacre de la Chine, mais depuis il avait été l'un de nos plus fidèles.

Le 1^{er} Août, dans une assemblée où les Hurons de Missilimakinak et ceux de la Rivière Saint-Joseph s'étaient joints, le Rat, épuisé par la fatigue et par suite d'une violente grippe qui

avait sévi sur eux pendant leur route, rappela tous les efforts qu'il avait faits pour arrêter la guerre; mais on voyait bien tout son chagrin du manque des Iroquois à la parole donnée. Onanguissé, chef des Miamis, avait donc eu raison de dire qu'on s'avançait trop en ramenant leurs prisonniers, et le Rat avait eu tort de lui assurer qu'il aurait lieu d'être plus content de cette nation qu'il ne le croyait. « Que puis-je faire davantage, mon père, pour tes intérêts? » dit-il au Chevalier de Callières. Une circonstance vint en aide à celui-ci, en émouvant tous les esprits. Andiaronk, je veux dire le Rat, de même que le vieux William Pitt dans la Chambre des Lords en 1778¹, s'évanouit dans le conseil, et, lorsqu'il en partit, on dut le mener à l'hôpital.

Les soins qu'on prit de lui, les honneurs qu'on rendit, après sa mort, à cet homme réellement supérieur, les compliments de condoléance portés à sa nation par le Gouverneur, commencèrent à préparer les esprits à un apaisement, qui se continua lorsque, deux heures après M. de Callières, Tegankout, chef Sonnontouan, précédé de soixante Iroquois, à la tête desquels était le sieur Joncaire, vint avec beaucoup de gravité pleurer la mort du chef huron.

Le corps d'Andiaronk, porté de l'hôpital dans sa cabane, était étendu sur des peaux de castor; on lui avait mis sur la tête un chapeau orné d'un plumet rouge tout neuf; on l'avait couvert d'une grande couverture d'écarlate, une chemise blanche pardessus, avec un capot et des mitasses; une paire de souliers était à ses pieds, une chaudière de cuivre à droite de sa tête, un fusil et une épée à gauche.

Lorsque Tegankout fut arrivé près de lui, il demeura seul debout, pleurant la mort de son ancien ennemi pendant un quart d'heure; il s'assit ensuite, et Aouenano, l'orateur des Iroquois, prenant la parole, s'exprima en ces termes, au nom des quatre nations, par trois branches de porcelaine.

« Puisque nous ne sommes pas maîtres de la vie, dit-il, et que

1. Qu'il me soit permis, à propos de William Pitt, de signaler une faute d'impression que j'ai remarquée, il y a quelques jours seulement, dans l'Introduction du IV^e volume, où l'on a substitué le nom de Pitt à celui de Penn en 1682. — Je pense que tout lecteur a corrigé sans peine cette erreur.

celui q
car il r
Hurons
plus. J'
che vou
à nous
rons, e
douce q
Ensuiv
« Le s
le Rat q
« Nou
paix, de
nous vou
qu'il av
même ch
Père. Te
donc, par
« Par le
couvrons
mes frère
tâcher de
Le lenc
pompe m
aussi bien
Saint-O
soixante h
visage ma
quatre à q
après, et s
fleurs, sur
hausse-co
de la nati
et Mme de
réal, ferma
Le serv
deux déch

celui qui est au Ciel l'est seul, il faut le prier de vous consoler, car il n'y a point de remède dans votre malheur. Vous autres Hurons, vous avez perdu aujourd'hui ce que vous estimiez le plus. J'essuie donc vos larmes par ces trois branches. Je débouche votre gorge, afin que vous puissiez répondre à votre Père et à nous autres qui sommes vos frères, quand nous vous saluons, et par cette troisième nous vous donnons une médecine douce qui puisse rendre votre corps sain. »

Ensuite Aouenano, tirant un collier, continua ainsi :

« Le soleil est aujourd'hui éclipsé, c'est la mort de notre frère le Rat qui en est la cause.

« Nous vous prions, vous, chefs de guerre, et vous, chefs de paix, de ne vous point trouver dans les ténèbres; au contraire, nous vous prions d'avoir le même esprit, les mêmes sentimens qu'il avoit, de ne faire dorénavant qu'un même corps, qu'une même chaudière, et d'accomplir également la volonté de notre Père. Tel étoit le sentiment d'Andiaronk. Nous vous exhortons donc, par ce collier, d'en faire de même.

« Par le premier et par le deuxième grain de porcelaine, nous couvrons le corps de notre frère défunt, nous le pleurons aussi, mes frères. Mais, puisque le Maître de la vie l'a voulu, il faut tâcher de s'en consoler. »

Le lendemain eurent lieu les funérailles d'Andiaronk. Leur pompe montra dans quel degré d'estime le tenaient les Français aussi bien que les Sauvages.

Saint-Ours, premier capitaine des troupes, étoit à la tête de soixante hommes. Seize guerriers Hurons, en robes de castor, le visage mataché de noir pour marque de leur deuil, suivaient quatre à quatre, avec leurs fusils sous le bras. Le clergé venait après, et six chefs de guerre portaient le cercueil, couvert de fleurs, sur lequel étoit un chapeau avec son plumet, une épée et un hausse-col. Le frère d'Andiaronk, accompagné des fils du mort, de la nation Huronne et des chefs Outaouas, suivait le corps, et M^{me} de Champigny, M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, fermaient la marche.

Le service terminé, les soldats et les chefs de guerre firent deux décharges de fusil. Ils en firent une troisième en défilant,

lorsqu'on l'eut inhumé. L'inscription placée sur sa tombe portait ces seuls mots : *Ci-gît le Rat, chef des Hurons*. C'était simple, mais cela suffisait pour rappeler de quel poids cet homme avait pesé un moment sur les destinées de la Nouvelle-France.

Une heure après les funérailles, et lorsque les Hurons furent rentrés dans leurs cabanes, Joncaire, qui était fort considéré parmi eux, alla, à la tête de cinquante-trois Iroquois de la Montagne de Montréal, leur faire un compliment particulier sur la mort de leur chef.

Il leur parla par un soleil de porcelaine soutenu de deux colliers : « Le soleil s'étoit éclipsé, dit-il, et je le fais reparaitre. Il est vrai que le chef des Hurons est dans la terre, mais son esprit règne encore avec vous. » Joncaire les engagea, en conséquence, à garder pour les Français la fidélité que le mort leur avait montrée et à écouter toujours la parole d'Onontio.

Ce sentiment domina les résolutions des Alliés, qui firent comprendre aux Iroquois que c'était à lui qu'ils cédaient et à Onontio seul qu'ils remettaient leurs prisonniers, en lui permettant de les conserver jusqu'à ce que les Iroquois lui eussent rendu ceux qu'ils retenaient.

Tegankout dit alors au Chevalier de Callières : « Garde-les, puisque tu le veux ; nous nous en retournerons, et nous ne penserons plus à eux. Cependant, si tu avois voulu nous donner Joncaire notre fils, et nous remettre nos neveux sans difficulté, chacun chez nous se feroit un plaisir de te rendre tes Alliés, et on n'aurait point lieu de se méfier de ta sincérité. »

Les Hurons, les Outaouas et les Miamis, interrogés par le Chevalier de Callières, répondirent qu'ils consentaient à la liberté de leurs esclaves, s'il le jugeait à propos, mais que, si les Iroquois ne tenaient pas leur promesse en les remettant à Joncaire, ils n'auraient rien à se reprocher, et que leur peu de foi tournerait à leur confusion.

Toutes les difficultés étant ainsi aplanies, le 4 Août on se prépara à la conclusion de la paix.

En vue d'un acte aussi important, le Chevalier de Callières avait fait faire, dans une belle plaine en dehors de la ville, une enceinte formée de branches d'arbres, de cent vingt-huit pieds

de long
tout aut
neuf pic
vrait en
Près c
putés, ta
bitués pa
à part. C
Sable, le
Maskout
Nepissing
Gens du S
Pour u
Il renferm
ciers des
le peuple
ceux qui
les noms d
Onangh
tour de tête
oreilles; il
Saulteurs,
des Algon
cheveux en
derrière la
jeunes hom
ans, avait t
Le chef d
laid, avait
perruque p
de Callière
savait vivre
rises qui ac
Les inter
Abenakis d
le Père Enj
nois et les M

de long sur soixante-douze de large, avec une allée de dix pieds tout autour. Il y avait une salle couverte de feuilles de vingt-neuf pieds de long et de vingt-cinq de large, d'où l'on découvrait en face toute la place.

Près de treize cents Sauvages se trouvèrent là avec les députés, tant nos Alliés des Pays d'en Haut et ceux qui étaient habitués parmi nous que les Iroquois. Chaque nation s'était mise à part. C'étaient les Kiskakons, les Hurons, les Outaouas du Sable, les Outaouas Sinagos, les Pouteouatamis, les Sakis, les Maskoutens, les Folles-Avoines, les Saulteurs et les Puans, les Nepissingues, les Algonquins, les Amikois, les Abenakis, les Gens du Sault, les Gens de la Montagne.

Pour un plus grand ordre des soldats environnaient le camp. Il renfermait ce qu'il y avait de personnes de qualité, les officiers des troupes, les ecclésiastiques de chaque communauté et le peuple de Montréal. L'on se montrait les orateurs, de même ceux qui se distinguaient par leurs costumes. On se disait aussi les noms des interprètes.

Onanghissé, celui qui parlait pour les Mississagués, portait le tour de tête d'un jeune bison dont les cornes lui battaient sur les oreilles; il l'ôta lorsqu'il prit la parole. Ouachangué, chef des Saulteurs, avait un plumet rouge en forme de rayon. Un chef des Algonquins, habillé à la Canadienne, avait accommodé ses cheveux en crête de coq avec un plumet rouge qui lui venait derrière la tête. C'était lui qui, avec un parti d'une trentaine de jeunes hommes de sa nation, dont le plus âgé n'avait pas vingt ans, avait tué la Chaudière Noire, le grand chef des Onontagués.

Le chef des Outagamis ou Renards, Miskouasouat, homme fort laid, avait le visage peint de rouge et portait sur la tête une vieille perruque poudrée, toute mêlée, avec laquelle il salua le Chevalier de Callières comme avec un chapeau. Il voulait montrer qu'il savait vivre. Doué d'un grand flegme, il ne parut pas étonné des rires qui accueillirent sa politesse.

Les interprètes de ces nations étaient le Père Bigot pour les Abenakis et les Algonquins, le Père Garnier pour les Hurons, le Père Enjalran pour les Outaouas, Nicolas Perrot pour les Illinois et les Miamis, et le Père Bruyas pour les Iroquois.

Le Gouverneur ouvrit la séance en lisant ce qui suit : « Je me saisis de nouveau de toutes les haches et de tous vos autres instrumens de guerre, que je mets avec les miens dans une fosse si profonde que personne ne puisse les reprendre pour troubler la tranquillité que je rétablis parmi mes enfans, en vous recommandant, lorsque vous vous rencontrerez, de vous traiter comme frères et de vous accommoder ensemble pour la chasse, de manière qu'il n'arrive aucune brouillerie entre les uns et les autres. Et, pour que cette paix ne puisse être troublée, je répète ce que j'ai dit dans le traité que nous avons fait, que, s'il arrivait que quelqu'un de mes enfans en frappât un autre, celui qui aurait été frappé ne se vengera point ni par lui ni par un autre, mais il me viendra trouver pour que je lui en fasse faire raison, vous déclarant que, si l'offensant refusoit d'en faire une satisfaction raisonnable, je me joindrois avec mes autres alliés à l'offensé pour l'y contraindre, ce que je ne crois pas qui puisse arriver par l'obéissance que me doivent mes enfans, qui se ressouviendront de ce que nous arrêtons présentement ensemble, et, pour qu'ils ne puissent l'oublier, j'attache mes paroles aux colliers que je vais donner à chacune de vos nations, afin que les Anciens les fassent exécuter par leurs jeunes gens. Je vous invite tous à fumer dans ce calumet de paix, où je commence le premier, et à manger de la viande et boire du bouillon, que je vous fais préparer pour que j'aye, comme un bon père, la satisfaction de voir tous mes enfans réunis.

« Je garderai ce calumet qui m'a été présenté par les Miamis afin que je puisse vous faire fumer quand vous viendrez me voir. »

Lors que le Chevalier de Callières eut lu ce qu'il avait à faire connaître aux nations, les interprètes qui en avaient chacun une copie l'expliquèrent, après quoi les nations firent le cri de contentement, et, afin que ce que l'on venait de dire fût une loi inviolable, on distribua aux chefs de chacune d'elles trente et un colliers de porcelaine qui étaient à l'entrée de la salle, suspendus à une tringle placée sur de petites fourches de bois.

De La Potherye, Contrôleur de la Marine, qui assistait à cette assemblée, nous en a rapporté quelques discours, comme aussi

plusieurs
discours
poussée p
mis. Tou
d'Onontio
n'était pa
mépriser.

On ente
prisonnier

Couver

portait un
marchait
bien faits
en abordan
clarant qu

frères. Il le
« Que les
leur côté, q
pas fait com
propres enf

Ce calum
quois, les d
grands cris.

Vint le tou
de Chichiké
fils de ce de
quel était se
qui paraissa
imprimer le
lui aussi, p
dans les Pay
lui avait san
n'avoir pu,
décliver, et d
père, dit-il
vôtre. Si j'ai
langue l'exp

plusieurs des conférences tenues préalablement. Certains de ces discours frappent l'imagination par leur grandeur, leur fierté, poussée parfois jusqu'au dédain à l'égard de leurs anciens ennemis. Tous se résumaient en un abandon complet à la volonté d'Onontio. Quelques-uns disaient que, s'ils faisaient la paix, ce n'était pas par la crainte de l'Iroquois, qu'ils continuaient de mépriser.

On entendit entre autres, parmi les chefs qui amenaient des prisonniers de cette nation, Hassaki, le chef des Kiskakons.

Couvert d'une robe de castor qui traînait jusqu'à terre, ce chef portait une branche de porcelaine et un collier à la main. Il marchait d'un air majestueux, précédant quatre Iroquois fort bien faits qui avaient la tête baissée. Il les fit mettre à ses pieds en abordant le Chevalier de Callières, à qui il les donna en déclarant qu'il leur rendait la liberté, les regardant comme ses frères. Il leur donna ensuite un calumet pour fumer avec lui. « Que les Nations iroquoises sachent, dit-il en se tournant de leur côté, qu'il n'a tenu qu'à moi de les manger, et que je n'ai pas fait comme eux, que je les ai regardés comme nos frères et nos propres enfants. »

Ce calumet ayant été porté au vieux Tegankout, chef des Iroquois, les députés des quatre Nations le remercièrent par quatre grands cris.

Vint le tour de Quarante Sous, de Jean Leblanc, de Chingouessi, de Chichikatalo, chef des Miamis. Les Iroquois avaient brûlé le fils de ce dernier, il y avait quelques années, parce qu'ils savaient quel était son père. Suivi de deux Iroquois et de trois femmes qui paraissaient fort tristes, Chichikatalo s'avança d'un air à imprimer le respect et remit les prisonniers qu'il avait destinés, lui aussi, pour le feu. Le Gardeur de Courtenianche, envoyé dans les Pays d'en Haut pour annoncer à ce chef la convocation, lui avait sans doute fait changer d'avis, et il exprima le regret de n'avoir pu, faute de canots, en amener d'autres, qu'il était prêt à délivrer, et en ceci il avait étouffé ses ressentiments. « Hélas ! mon père, dit-il au Gouverneur, je n'ai point d'autre volonté que la vôtre. Si j'ai des oreilles, c'est pour écouter votre parole, et ma langue l'expliquera à ma nation. »

Moins triste et moins fier, le chef Nipissiriniem sembla ne voir dans la paix que la satisfaction de manger désormais tranquille sur sa natte et de chasser sans trouble.

L'Aigle, chef des Iroquois du Sault-Saint-Louis, félicita le Chevalier de Callières d'une paix dont il devait espérer le maintien.

« La promptitude, dit-il, avec laquelle tant de nations différentes sont parties des extrémités de ce vaste pays, le courage et la constance qu'ils ont fait paroître à surmonter la longueur, les fatigues et les risques du chemin pour venir entendre ta voix, marquent assez la disposition où ils sont de la suivre fidèlement. Toutes tes vues sont si droites et si raisonnables qu'il faudroit n'être pas homme pour refuser de s'y soumettre. Tu dois donc croire que la diversité de tant de langues qu'ils parlent, non plus que leurs intérêts et leurs ressentiments particuliers, ne sera nullement un obstacle à la bonne intelligence dans laquelle tu leur ordonnes de vivre. Ils ne feront désormais d'attention qu'au désir que tu as de les rendre heureux en arrêtant les suites funestes de la guerre par la paix que tu viens d'établir. »

Les quatre nations Iroquoises, qui avaient écouté tranquillement les sentimens des divers orateurs, prirent, à la fin, la parole par la bouche d'Aouenano qui présenta quatre colliers pour assurer de leur fidélité à garder les ordres d'Onontio et aussi à lui remettre les esclaves faits sur nos alliés, lorsqu'il irait les chercher. « Tu as planté, l'année dernière, un arbre de paix, dit-il au Gouverneur, et tu y mets des racines et des feuilles pour que nous soyons à l'abri; maintenant que tout le monde entend ce que tu dis, nous espérons qu'on ne touchera pas à cet arbre. Pour nous, nous suivrons tout ce que tu as réglé. »

Il remit alors deux prisonniers et s'engagea à ce qu'on rendrait les autres.

Pour terminer l'assemblée et consacrer le traité, MM. de Callières, de Champigny et de Vaudreuil fumèrent dans le calumet, que l'on porta ensuite aux Iroquois et aux députés de tous les Alliés, qui agirent de même. On le chanta et, à cet effet, trois Français passèrent alternativement à travers les diverses nations assises sur l'herbe. Ils marchaient en cadence, le visage animé; le

mouvement
paroles, n

Des so
dières, da
avait cou
monde, n

En der
rent de le
de ce gran
d'après l'
valier de C

Après la
tira derriè
assistèrent.

queterie et
plaisir à en
chacun exp
de vingt an
les ennemis
temps aupa

L'œuvre
et le Chev
sujet du Ro
Je me born
conséquenc

Profitant
de Lamothé
le Détroit a

1^{er} Juin 17

Alphonse de
Mais il avai
le Chevalier
tion des Iro
principaux
leurs maris

Lorsqu'e
de les voir

mouvement de leur corps, qui répondait à la véhémence de leurs paroles, marquait la cadence.

Des soldats apportèrent, pendant ce temps-là, dix grandes chaudières, dans lesquelles on avait fait bouillir trois bœufs que l'on avait coupés en petits morceaux. C'était bien juste pour tant de monde, mais la fête n'était pas dans le festin.

En dernier lieu, la paix fut ratifiée par les députés, qui signèrent de leurs armes. J'ai voulu conserver doublement le souvenir de ce grand événement par la reproduction de leurs signatures, d'après l'imitation fidèle qu'en avait fait faire lui-même le Chevalier de Callières, et dont je donne le fac-simile.

Après la signature du traité il fit chanter le *Te Deum*; l'on tira derrière l'enclos un feu de joie où la plupart des Sauvages assistèrent. L'air retentissait du bruit des boîtes, de la mousqueterie et du canon; mais ce que le Chevalier avait le plus de plaisir à entendre, c'étaient les marques de la satisfaction, que chacun exprimait de voir finir cette guerre qui avait duré près de vingt ans en la commençant à M. de La Barre, mais que les ennemis de M. de Frontenac avaient tâché d'engager longtemps auparavant.

L'œuvre de l'illustre Gouverneur, cette fois, était consommée, et le Chevalier put alors penser qu'il avait fait acte de bon sujet du Roi et d'ami fidèle. Je n'entre pas dans d'autres détails. Je me borne à fixer le fait comme à en marquer les premières conséquences.

Profitant de la sûreté des chemins désormais garantie, la femme de Lamothe-Cadillac et celle d'Alphonse de Tonty partirent pour le Détroit avec leurs familles. Cadillac avait quitté la Chine le 1^{er} Juin 1701, avec 50 soldats et 50 Canadiens ayant à leur tête Alphonse de Tonty, capitaine, Dugué et Chacornacle, lieutenants. Mais il avait reçu l'ordre de passer par la rivière des Outaouas, le Chevalier de Callières craignant sans doute quelque opposition des Iroquois et des Anglais. Cette fois les femmes des deux principaux officiers gagnèrent par le lac Ontario le poste où leurs maris étaient arrivés le 24 Juillet.

Lorsqu'elles abordèrent chez les Iroquois, ces derniers, surpris de les voir, leur firent de grandes caresses, les Iroquoises sur-

tout; elles leur baisaient les mains et pleuraient de joie, n'ayant jamais vu, disaient-elles, de Françaises venir volontairement dans leur pays. A les entendre, elles connaissaient par là, mieux que par toute autre chose, que la paix générale qui venait d'être signée, était sincère, puisque des femmes de distinction passaient chez eux avec tant de confiance. Les Alliés du Détroit ne les reçurent pas avec moins d'honneur. Les Outaouas se mirent sous les armes, et plusieurs décharges de fusils célébrèrent leur arrivée, comme le témoignage le plus considérable, qu'on voulait tout de bon s'établir chez eux et d'une manière durable.

Vers le même temps, les missions des Jésuites se formaient de nouveau dans le pays des Iroquois malgré les Anglais; en vain le gouverneur d'Orange (1702) avait-il présenté à ces nations un collier pour leur défendre de recevoir les missionnaires, il n'avait pas été écouté. Le Père de Lamberville avait pris bientôt possession du logement et de la chapelle que lui avait fait construire Lemoyne de Maricourt avant le départ de qui la messe avait été célébrée et le *Te Deum* chanté.

M. le Chevalier de Callières rétablit aussi, à la demande des Iroquois, un magasin de marchandises au fort de Cataracouy, pour y commercer avec les Français, et si l'on eût cru M. de Vaudreuil, l'on se fût en outre posté à Kenté, lieu de chasse des Iroquois, où nous avions autrefois une mission. Il proposait par là de fermer un chemin aux Anglais. Il représentait encore les périls qui pouvaient menacer notre colonie du côté d'Ouabache (1^{er} Octobre 1701), rapportant que, la sortie de ce fleuve dans le Mississipi ayant deux fourches, cinq Français avaient trouvé par l'une d'elles une rivière qu'ils avaient suivie pour aller à la Caroline, d'où ils avaient rapporté de la marchandise.

Quelque temps après, Juchereau de Saint-Denys avait fait accepter la création d'une tannerie sur l'Ouabache. C'étaient autant de jalons plantés sur la route du Canada au Mississipi, pendant qu'au bas de ce fleuve, d'autres indiquaient la marche ascendante vers les lacs. Les routes ouvertes attendaient des forts, des missions, des entrepôts. L'idée de la chaîne de postes tant au Nord qu'au Sud, était donc forcément en voie de progrès. Ce n'était qu'une question de constance et de temps. La Régence la précipita.

Le ma
il m'a ser
mené cet
résistance

Les doc
donnée au
obtenus s

Je me p
un mome
du jeune

pas quitter
au Canada

de telle sor
du côté d

Crozat, d
nouvelle in
Duché, ass

commerce
tant que co
du fleuve e
Laurent av

Ainsi, à
sentait dan
si l'on tena

Talon, de l
relativemen

l'Est. Mais
ses promess

neur sur le
sessions fra

le degré où
qui avaient
ses États, je

semaines a
le 28 Juille
raisons pou
laissent pas

Le manque de place m'empêche d'entrer dans les détails, mais il m'a semblé juste et nécessaire de montrer les efforts qui avaient mené cette idée jusque-là. C'est pourquoi j'ai fait l'histoire de la résistance que le Canada lui avait opposée.

Les documents de ce volume indiqueront en partie la suite donnée aux vues du Comte de Frontenac et aux premiers succès obtenus sous les auspices de Jérôme Pontchartrain.

Je me propose de montrer ailleurs comment le progrès parut un moment menacé par quelques oscillations dans la pensée du jeune ministre. Jérôme Pontchartrain toutefois ne devait pas quitter la Marine sans que le projet de réunir la Louisiane au Canada eût pris une consistance qui ne permit plus de reculer, de telle sorte que, lorsque la Régence du Duc d'Orléans arriva, du côté des terres du Mississipi auxquelles le patronage de Crozat, dû à l'habileté de Lamothe-Cadillac, avait donné une nouvelle impulsion, c'était déjà une maxime établie par le sieur Duché, associé du grand banquier, qu'on n'aurait jamais un commerce considérable ni une colonie utile au Royaume qu'autant que certaines habitations seraient formées sur le parcours du fleuve et des lacs pour la communication des terres du Saint-Laurent avec le golfe du Mexique.

Ainsi, à la mort de Louis XIV, la Nouvelle-France se présentait dans un ensemble donnant les plus grandes espérances, si l'on tenait compte des observations de Dubois d'Avaugour, de Talon, de Frontenac, de Denonville et de Le Moyne d'Iberville relativement aux ambitions des Anglais établis sur la côte de l'Est. Mais, au moment où la Compagnie des Indes répandait ses promesses, la justice obligeait l'histoire à en reporter l'honneur sur le règne précédent, qui avait plus que doublé les possessions françaises dans l'Amérique du Nord. Certes, à considérer le degré où les choses étaient parvenues, en résumant les obstacles qui avaient ralenti l'action du Roi sur cette partie naissante de ses États, je ne peux m'empêcher de rappeler ce que Colbert, six semaines avant sa mort, écrivait à l'intendant de Tours, le 28 Juillet 1683 : « Toutes les choses grandes ont beaucoup de raisons pour qu'elles ne soient pas entreprises, mais elles ne laissent pas de produire de grands effets lorsqu'elles sont sou-

tenues. Si le Roi avait voulu entendre des raisons contraires, il seroit resté en chemin et n'en auroit guère exécuté. » D'après les documents que nous avons produits, on ne peut nier que le soutien donné par le Roi à la découverte et au premier établissement des vallées du Mississipi ne justifie l'imposition de son nom à cette immense contrée comme si c'était sa chose particulière, et l'on peut dire qu'aujourd'hui les progrès de ce pays concourent en Amérique à conserver à Louis XIV le surnom de Grand, surnom dont, suivant le président Hénault, il était digne, indépendamment de toutes ses conquêtes.

PIERRE MARGRY.

T. 25 Septembre 1886.

LES

PREMIER

MAINT

RAPPO

CONTI

CHAMBLY, C.

ET HURO

MIAMIS, O

SAINT-PI

LES INCU

D'ENVA

QUIS I

ÉTABLI

DESSEIN

M. DE

v.

I

LES PAYS DEPUIS LE LAC CHAMPLAIN
JUSQU'AU MISSISSIPI

PREMIER PROJET D'UNE CHAÎNE DE POSTES POUR
MAINTENIR LE CHEMIN LIBRE ET FACILITER LES
RAPPORTS DU CANADA AVEC L'OUEST ET LE SUD DU
CONTINENT.

CHAMBLY, CATARACOUY, TORONTO, NIAGARA, DÉTROIT DES LACS ÉRIÉ
ET HURON, MISSILIMAKINAK, ILLINOIS, RIVIÈRE SAINT-JOSEPH DES
MIAMIS, OUISCONSIN, NADOUESIOUX, RIVIÈRE SAINTE-CROIX, RIVIÈRE
SAINT-PIERRE.

LES INCURSIONS DES IROQUOIS ET LES TENTATIVES
D'ENVAHISSEMENT DES ANGLAIS OBLIGENT LE MAR-
QUIS DE DENONVILLE A ABANDONNER LES POSTES
ÉTABLIS. LE COMTE DE FRONTENAC EN REPREND LE
DESSEIN AVEC VIGUEUR MALGRÉ L'OPPOSITION DE
M. DE CHAMPIGNY.

1683-1695

MIS

Lettre

Les lettres
ces Messies
un véritable
pour la pro
ment des r
leur ordon
tost ou t

i. Il y est f
lement.

LA ROUTE DES LACS

I

MISSILIMAKINAK ET LES PAYS VOISINS.

*Lettre du Père Enjalran à Lefèvre de La Barre,
gouverneur de la Nouvelle-France.*

Missilimakinak, 26 août 1683.

Les lettres précédentes¹ vous auront fait connoître que ces Messieurs qui sont chargés de vos ordres, et qui ont tous un véritable désir de répondre à votre vigoureuse conduite pour la protection de ceux qui vous seront fidèles et le chastiment des rebelles, avoient déjà prévenu en partie ce que vous leur ordonnés touchant les Poutentamis, qui assurément, tost ou tard, auront besoin d'estre humiliés. M. de La

1. Il y est fait allusion, volume II, page 332. Celle-ci sera reproduite littéralement.

Durantaye, d'abord après son arrivée, avoit député en diligence vers la Baye pour ensuite prendre des mesures, selon qu'on apprendroit de l'estat des choses que nous avions à craindre de la mutinerie et insolence de ces peuples. Si les canots qu'on attendoit de M. Duluth eussent esté icy, peut-estre eust-on fait quelque chose de plus efficace que n'aura fait M. de La Durantaye, passant seul de ce costé-là avec ses gens, pendant que Monsieur le chevalier de Baugy passoit d'un *autre costé afin de rencontrer le sieur de La Salle*, s'il venoit par le mesme costé qui est le plus court. C'est pourquoy ayant veu toutes vos pensées sur les advis divers, que vous avez receus de l'estat de ces nations, nous avons jugé avec M. Duluth qu'il seroit bon de se servir de l'occasion de ses gens, qu'il envoie aux Nadouessis par la Baye, et à qui d'autres personnes se sont jointes. Il est donc parti depuis le huitiesme du courant, avec une trentaine de personnes. Ils devoient aller jusques à la maison de Saint-François-Xavier, qui est dans le fond de la Baye, et laisser là leurs marchandises pour aller ensuite en estat de guerrier parler aux Pouteatamis et leur faire connoître en partie le ressentiment qu'avoit eu le nouvel Onontio de leurs assassinats passés et de la mauvaise disposition qu'ils tesmoignent avoir pour les François qui viennent dans leur païs, inspirant leur esprit de mutinerie aux autres nations. C'est la politique du misérable Ounanghissé, que, pour se mettre à couvert, il engage les autres dans son party, et quelle bonne volonté qu'il tesmoigne, il ne faut pas douter qu'il ne porte les Illinois, Miamis et autres à se passer des François, leur faisant espérer que luy et ses adhérents leur fourniront les marchandises. C'est pourquoy nostre maison luy fait ombre, croyant que cella favo-

rise le
enchor
crittes,
lera, et
voye a
présent
il vous
la Baye
en atten
légère t
les chose
cette exp
ture des
luth trav
qui anim
admirer,
prières p
desseins.
J'envoy
rieur, d'o
dire ce q
Baugy. Je
vaise ren
font de c
koutins,
quelqu'un
ménager
sauvage.
qui doit v
nois doiv

rise les desseins des François. M. Duluth, qui ne pouvoit enchoire partir pour le Lac Supérieur, par les raisons desjà escrites, fera un coup avantageux, parlant comme il leur parlera, et comme j'auray soin de vous l'escire par une autre voye avec le détail de toutes choses. Il me sullira pour le présent de vous dire, Monseigneur, qu'ayant le dessein, dont il vous a escrit, d'envoyer aux Nadouessis par le chemin de la Baye, il falloit le frayer et le rendre assuré pour ses gens, en attendant qu'on puisse prendre d'autres mesures, si cette légère tentative n'a pas l'effet qu'on prétend. On ménagera les choses selon vos intentions. Il y aura enchoire un bien en cette expédition qui ne sera pas petit, si on empesche la rupture des Outagamis avec les Sauteurs, à quoy M. Duluth travaillera avec une vigueur qui correspondra à celle qui anime vostre grand cœur, et que je ne puis assez admirer, ce qui nous oblige et engage à redoubler nos prières pour demander la bénédiction du ciel sur tous vos desseins.

J'envoye diverses lettres à nostre Révérend Père Supérieur, d'où il pourra puiser diverses connoissances, et vous dire ce qui regarde MM. de La Durantaye et le chevalier de Baugy. Je crains pour ce dernier qu'il ne fasse quelque mauvaise rencontre à cause des continuels actes d'hostilité qui se font de ce costé-là, l'Iroquois ayant enlevé cinquante Maskoutins, qui ne sont pas moins à craindre, s'ils rencontrent quelqu'un en poursuivant les aggresseurs. Il y a toujours à ménager le retour des Miamis et Illinois dans leur païs. Un sauvage, nommé Nassouascouat, qui vient de ces quartiers et qui doit vous aller voir le printemps, m'assure que les Illinois doivent retourner à leur païs, s'ils peuvent s'asseurer de

vosre protection. M. de La Durantaye a bien *rencontré le Père d'Alloués*, et je me réjouissois, *dans l'espérance que les choses pourroient réussir, selon que nous les avions projetées au commencement, et que ces Messieurs ménageroient ensemble avec luy ce qui regardoit M. de La Salle et les Sauvages de ces quartiers-là, mais une incommodité survenue à ce Père romp¹... ces mesures. Il sera un peu tard quand on advertira M. de La Salle, si M. le chevalier de Baugy ne s'est impatienté d'attendre si longtemps M. de La Durantaye, qui a eu bien des causes de retardement, outre que le chemin est plus long. Si tous ceux qui ont pris le chemin des Miamis et Illinois arrivent heureusement, M. le chevalier de Baugy ne sera pas seul à hyverner dans ces quartiers, selon la première pensée, qui estoit de ne point abandonner ces quartiers qu'on ne donnast enchoire une meilleure seureté aux Sauvages que ne leur donnoit le sieur de La Salle. J'ay donné à tout les advis que j'ay jugés le plus conformes à vos intentions.*

Le sieur de Boisguillot s'acquitte ici fidèlement de la charge qu'on luy a donnée pendant l'absence de ceux qui ont vos commissions. Il nous escrit ce que le Sieur Péré luy marque des dispositions des Sauvages du Nord, et moy je le marque ailleurs. N'ayant pas voulu vous embarrasser d'un tas de lettres que j'ay receu ou que j'escris et dont j'envoye ou l'original ou des copies au R. P. Supérieur qui en extraira ce qui vous doit estre communiqué, attendant que je me donne l'honneur de joindre au détail que je ferai les nouvelles que nous attendons tous les jours, qui nous fourniront de quoy

1. Arreste, mot rayé.

vous fa
possibl

Les I
verte.

LE

Extrait

Les Ir
sont plus
ont voulu
lesdits A
du Sud, e
Ils ont d
comme l
Missilim
toute con
du comm

vous faire connoître que c'est avec tout le respect et l'attaché possible que je suis,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

J. ENJALRAN D. LA C. DE J.

Les Hurons ne sont pas arrivés d'en bas ni de la découverte.

II

LES IROQUOIS VEULENT PÉNÉTRER

DANS LE SUD ET S'EMPARER DE MISSILIMAKINAK.

Extrait d'une lettre écrite au Roi par Lefèvre de La Barre.

4 novembre 1683.

Les Iroquois, voulant pousser leur profit plus loin, ne se sont plus contentés de porter leur chasse aux Anglois, mais ont voulu traiter celle des autres Sauvages pour en fournir lesdits Anglois et pour se rendre maîtres de toute la traite du Sud, dont nous avons été depuis longtemps en possession. Ils ont déclaré la guerre à trois ou quatre de ces peuples, comme les Illinois, les Miamis, les Outaouas et Hurons de Missilimakinak, *pour s'emparer de ce poste*, nous couper toute communication au Sud, et se rendre par là seuls maîtres du commerce.

III

DESCRIPTION DU PAYS DES IROQUOIS.

NÉCESSITÉ D'OCCUPER LES LACS ONTARIO ET ÉRIÉ POUR GARDER

LA COMMUNICATION AVEC LES OUTAOUAS ET PROTÉGER

LES ILLINOIS.

*Extrait du Mémoire concernant l'estat présent du Canada
et les mesures à prendre pour la seureté du pays.*

12 novembre 1685.

.....Pour éviter d'estre trop long, il est bon de se contenter de ces réflexions pour en faire sur l'ennemy, qui peut estre plus en estat d'inquiéter la colonie et songer aux remèdes.

Le plus à craindre est l'Iroquois, qui se trouve le plus puissant par la facilité qu'il a de s'armer chez ses voisins en leur enlevant leurs enfans en bas âge, qu'il naturalise. C'est le seul endroit qui augmente les Iroquois, car d'eux-mesmes, par leurs desbauches d'eau-de-vie qui les entraînent dans des désordres épouvantables, s'ils ne faisoient point d'esclaves, le peu d'enfans que leurs femmes élèvent ne les pourroit soutenir assurement.

Leur grand commerce d'armes et de munitions à bas prix chez les Anglois leur a donné jusques icy tout l'avantage qu'ils ont sur les autres nations, qui pour estre désarmées ont esté détruites par ceux-là qui en sont tout orgueilleux. Les Anglois mesme dans la Virginie en ont souffert et en souffrent encore tous les jours, mais l'intérêt du marchand d'Orange

et de M.
vouloien
nation pl
paux vill
dans. Le
hommes
d'Orange
cinquante
Le troisi
hommes,
gouin, qu
lieues du
sont, à c
armes, à c
Les So
insolents.
des vivres
cela que c
à propos, s
navigation
qui ne se p
Le poste
le mettant r
du lac Ont
sont esloig
costé du M
La situat
des barques
moyennant
Le trajet de

et de Manate l'emporte sur tout intérêt public, car s'ils ne vouloient pas leur vendre de la poudre, on réduiroit cette nation plus aisément qu'aucune. Elle consiste en cinq principaux villages qui, chacun d'eux, en ont d'autres petits dépendans. Le premier se nomme Anié, qui peut mettre deux cents hommes sur pied en estat de servir et qui sont à dix lieues d'Orange. Le deuxiesme est Onneioust, qui peut mettre cent cinquante hommes sur pied, à quinze ou vingt lieues d'Anié. Le troisieme est Onnontagué, qui peut faire trois cents hommes, à cent lieues de Montréal. Le quatriesme est Goyogouin, qui peut mettre deux cents hommes sur pied, à douze lieues du lac Ontario. Et les Sonnontouans, le cinquieme, sont, à ce que l'on dit, douze cents hommes portant les armes, à cinq lieues du lac du costé du Sud.

Les Sonnontouans, comme les plus forts, sont les plus insolents. Il ne faut pas croire que jamais on puisse mettre des vivres pour les troupes qui les iront chercher. Et c'est en cela que consiste tout le soin et toute la peine de le faire assez à propos, sans que l'ennemy s'en aperçoive, tant à cause de la navigation de la rivière, qui est remplie de rapides et cascades qui ne se passent que par portages, outre l'esloignement.

Le poste de Catarakouy me paroist le plus avantageux, en le mettant mieux en estat de deffense qu'il n'est : c'est l'entrée du lac Ontario, de l'extrémité duquel les Sonnontouans ne sont esloignez que de cinq à six lieues en beau pays, du costé du Midy.

La situation de ce fort est assez avantageuse pour y tenir des barques en seureté des vents et des insultes des Sauvages, moyennant quelque dépense qu'il y faudra faire pour cela. Le trajet de ce lac est de quarante à cinquante lieues à faire

pour débarquer au plus près des Sonnontouans. Les trois barques qui sont à Catarakouy seront d'une extrême utilité pour cette entreprise, en les mettant en estat de servir, car elles sont fort négligées.

On peut voir par le plan de ce fort qu'il auroit peu estre mieux placé dans la pointe de la langue de terre, qu'on auroit peu isoler, en faisant un fossé du costé de la terre ferme. Je crois qu'une muraille de vingt-cinq pieds de hault, flanquée de demy-tours, auroit peu sutlire pour des Sauvages qui n'ont point l'usage du canon.

Il me paroist d'une conséquence extrême que le Roy se rende le maistre absolu de ce lac, qui est de plus de trois cents lieues de tour. Je suis persuadé que les Anglois voudroient fort y avoir un poste. ce qui seroit d'un préjudice extrême à la colonie et à la puissance du Roy en ce continent, dont Sa Majesté aisément se peut rendre maistre sans aucune opposition. par l'establissement solide d'un poste avec des barques sur ce lac et par un autre fort et des barques sur le lac Erié, qui, par la rivière de Niagara, n'est esloigné de ce lac Ontario que de deux lieues. Mais comme ce poste ne se peut prendre qu'après avoir vaincu les Iroquois, avant que d'entrer dans le détail des moyens de se rendre maistre de cette nation, je diray encor sur la conséquence d'occuper ces postes, que les Anglois ont une facilité si grande pour s'y establir, qu'il n'y a que la seule puissance des Iroquois qui les a empeschés d'y avoir des postes; puis de Manatte et d'Orange on va très aisément à cheval au lac Ontario, n'y ayant que cent lieues de distance par un beau pays.

La conséquence du poste à occuper sur le lac Erié est aisée à juger, puisque de ce lac, avec des barques, on peut très

aiséme
grande
en resp
par ce l
et que
difficult
à dans
croisant
commen
dance.

L'OCC

AINSI

Est

Vous de
la plus gr
se servant
s'estant lie
de maniere
eux que l
Saguinan
les terres d

aisément aller à Missilimakinak, ce qui feroit une facilité très grande pour le commerce du pays et pour tenir les Outaouas en respect et les tenir dans l'obéissance du Roy; outre que par ce lac on seroit en estat de prester la main aux Illinois, et que cette communication avec barques osteroit bien des difficultés, qui se trouvent par la quantité de portages qu'il y a dans les rivières. Estant maistre de ces deux lacs en les croisant avec nos barques, les Anglois perdroient tout le commerce des castors de ce costé-là, dont ils ont abondance.

 IV

LES ANGLAIS ONT EN VUE
L'OCCUPATION DES LACS ONTARIO ET ERIE,
AINSI QU'É DES TERRES DU LAC HURON ET DU SAGUINAN.

Extrait d'une lettre de Denonville au Ministre.

Villemarie, 12 juin 1686.

Vous devez estre seur, Monseigneur, que les Anglois ont la plus grande part à l'insolence et arrogance des Iroquois, se servant d'eux adroitement pour estendre leur seigneurie, s'estant liez et associez avec eux comme une mesme nation, de manière que les Anglois ne prétendent pas moins avoir à eux que *le lac Ontario, celui d'Erie, toutes les terres du Saguinan, celles des Hurons*, s'ils s'allient à eux et à toutes les terres du costé du Mississipi.

Je ne vois de remède pour finir ces prétentions que d'estre les plus forts et d'humilier l'Iroquois et prendre de bons postes sur les lacs Ontario et Erié, quand il en sera temps.

De cette guerre commencée, nous avons à appréhender l'inquiétude de nostre peuple, qui a un penchant extrême de se tourner du costé de l'Anglois, qui l'attire tout autant qu'il peut.

Je ne puis me taire encore sur l'avarice de ceux qui ont entraîné la meilleure partie de nos Canadiens dans les bois, sans nulle précaution de la part de ceux qui avoient l'autorité du Roy en main pour retenir les libertins, qui, par la licence qu'ils ont prise contre les ordonnances du Roy *de porter en une année seule cent barques d'eau-de-vie* à Michilimakinak, se sont plongés dans les désordres et libertinages, qui ont esté à une telle extrémité que c'est merveille que les Sauvages ne les ayent pas tous assommés pour se garantir des violences qu'ils ont receu des François et jusqu'à leur oster leurs filles et leurs femmes. Tout cela, Monseigneur, et la dernière guerre, nous ont attiré un si grand mépris chez toutes les nations que nous ne devons songer à nous relever que par nous-mesmes, et à mortifier les Iroquois, sans le secours des Sauvages; après quoy, ils songeront à nous pour les détruire. Car, sans eux, je ne voy pas que nous les puissions suivre dans les bois; alors, ils songeront à s'unir à nous pour les détruire dans les nouveaux pays qu'ils peuvent songer à habiter du costé de la rivière Ohio vers les Andastes, qu'ils ont détruit en vue d'y avoir une retraite. Les Iroquois ont fait depuis peu de ce costé-là une alliance avec la nation des Loups, qui s'est obligée de donner douze cents hommes à l'Iroquois pour nous faire la guerre.

La se
chercher
se pourra
l'espéran
voudront
derrière l
envoyer d
Vous v
donner la
lettre que
Vous ve
au sieur d
à tous nos
pour occup
rer nos Sau
ront s'y jet
Pon pourra
à leur test
devant pas
faire.
Je n'ay
de cette an
d'avoir un
les Sauvag
entreprises
tous ces gen
donneray, l

La seule chose que je croy pouvoir faire à présent est de chercher à temporiser et tirer en longueur tant du mieux qu'il se pourra, cherchant à négocier jusques à l'an prochain, dans l'espérance que peut-estre les Illinois que j'ay envoyé avertir voudront bien s'assembler et s'approcher de l'ennemy par derrière le lac Erié. Mais il auroit fallu avoir des armes à leur envoyer dès cette année, en cette saison...

Vous verrés, Monseigneur, si vous voulez bien vous en donner la peine, les mesures que je prens là dessus par la lettre que j'adresse aux sieurs de La Forest et de Tonty.

Vous verrez encore, Monseigneur, par la lettre que j'escris au sieur de La Durantaye que j'ay nommé pour commander à tous nos François aux Outaouas, la mesure que j'ay *prise pour occuper des postes dans le Saguinan*, tant pour rasseurer nos Sauvages que pour inquiéter les Iroquois qui pourront s'y jeter cet hyver, et pour ameuter les Sauvages que l'on pourra rassembler des lieux les plus esloignez, et marcher à leur teste, car, pour nos Outaouas, je n'y compte rien, ne devant pas leur demander autre chose que de nous venir voir faire.

Je n'ay pas creu devoir arrester nos vingt et cinq congés de cette année, pensant qu'il est de très grande conséquence d'avoir un nombre de François aux Outaouas pour contenir les Sauvages en respect et les garantir des nouvelles entreprises de la part des Iroquois, outre que je prétends que tous ces gens-là me joindront dans un rendez vous que je leur donneray, lorsque je marcheray.

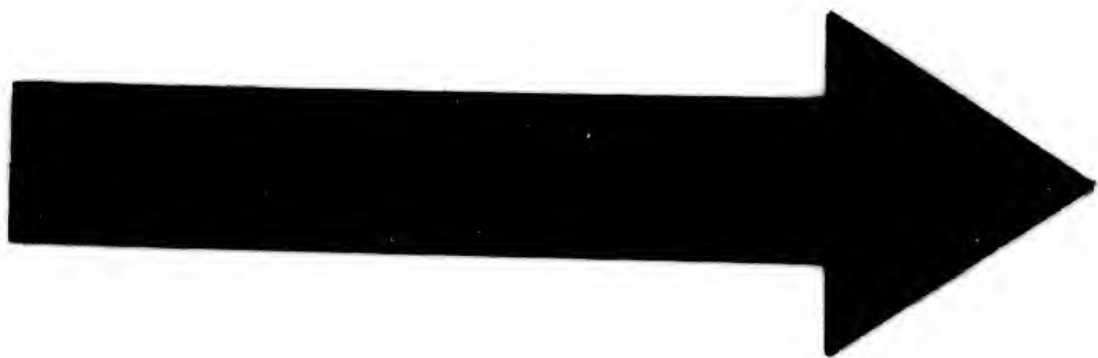
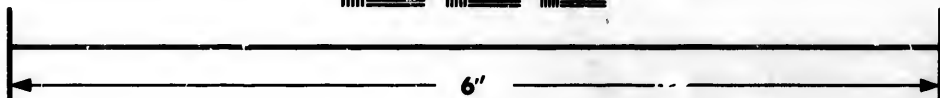
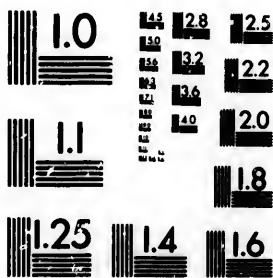
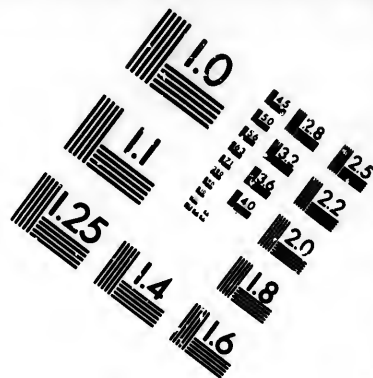
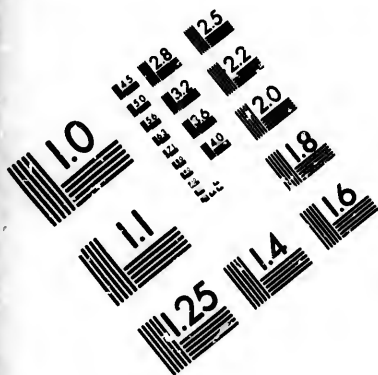


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14560
(716) 872-4503

15 12.8
16 13.2
17 22
18 20
19 8

10
11
12
13
14

V

LES ANGLAIS SUR LES LACS ONTARIO ET ÉRIÉ.

ILS CHERCHENT À PÉNÉTRER AUX OUTAOUAS.
 IMPORTANCE POUR LES FRANÇAIS DE S'ÉTABLIR À NIAGARA
 ET D'OCCUPER CATARACOUY ET CHAMBLY.

*Extrait d'une lettre du marquis de Denonville
 au Ministre.*

Québec, 8 may 1686.

J'apprends que la nouvelle que j'ay eu l'honneur de vous mander des canots anglois accompagnez des François déserteurs qui on. paru sur les lacs Ontario et Erié, allant aux Outaouas, est véritable. Il y en a dix, chargez de marchandises. Sur cela, Monseigneur, j'ay envoyé des ordres, à Missilimakinak, à Cataracouy et autres lieux, où nous avons des François, de courir sus et de s'en saisir, et je suis résolu d'envoyer encore un officier avec douze bons hommes joindre à Cataracouy le sieur d'Orvilliers, qui avec la barque du sieur de La Salle doit aller à Niagara pour y traiter avec les Sauvages Iroquois, au retour de leur chasse. Cet officier, avec vingt bons hommes, à la faveur de cette barque et de quelques canots que l'on luy donnera, s'ira poster à la rivière qui communique du lac Erié à celui d'Ontario vers Niagara, par où il faut de nécessité que les Anglois, qui ont monté dans le lac Erié, repassent avec leurs pelleteries pour s'en retourner chez eux.

Je r
 d'emp
 ront en
 peuven
 colonie
 à eux.
 fassent
 nous a
 de la C
 vérité,
 et sépa
 garantir
 seigneu
 dernier
 ques lie
 travaille
 seureté
 J'adj
 bien de
 en estat
 l'isle po
 Vous
 supplier
 mez de
 jours en
 Il est,
 de réfléc
 où nous
 Iroquois
 Les p

Je regarde, Monseigneur, comme une chose importante d'empescher ce commerce aux Anglois, qui sans doute ruineront entièrement le nostre, tant par le meilleur marché qu'ils peuvent faire aux Sauvages que pour les François de nostre colonie accoustumez à aller dans les bois, qu'ils attireroient à eux... Ce qu'il y aura bien à prendre garde est qu'ils ne fassent aucun tort aux Sauvages Iroquois, afin de ne pas nous attirer la guerre avant le temps, et contre les intérêts de la Colonie, qui demandent de n'estre pas primez : car, de vérité, elle pourroit en souffrir beaucoup, estant si dispersée et séparée que, sans un miracle de Dieu, on ne la sçauroit garantir des insultes d'un ennemy. J'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous en entretenir par ma lettre du 14 novembre dernier et de la nécessité qu'il y a d'avoir des réduits et quelques lieux fermés. Si la guerre se faisoit, il faudroit bien travailler à en faire à chaque seigneurie pour y mettre en seureté le peuple, ses grains et ses bestiaux.

J'adjouteray encor, Monseigneur, à cette lettre qu'il seroit bien de voir Villemarie fermée de murailles, à la teste de tout, en estat de tenir des magasins en seureté et de réfugier toute l'isle pour tenir teste aux ennemis.

Vous me permettez, Monseigneur, encore une fois de vous supplier très humblement de faire réflexion que les lieux fermés de murailles sont le seul salut d'un pays qui sera toujours en estat de périr, tant qu'il n'y en aura pas.

Il est, Monseigneur, très important que vous ayez la bonté de réfléchir sur l'estat présent des affaires dans la conjoncture où nous sommes, tant avec les Anglois qu'avec les Sauvages Iroquois.

Les premiers nous coupent le commerce par le Nord : à

cela je croy avoir donné tout l'ordre possible pour les terres, selon le pouvoir et au delà mesme de la puissance du pays.

Ils nous coupent aussy le costé du Sud par Niagara, d'où ils vont à l'ouest aux Outaouas. Je croy qu'il n'y a rien de plus à faire pour moy que d'envoyer les chercher pour les enlever, si on les peut joindre et les attendre au passage de Niagara. Si la bonne fortune veut que l'on réussisse à l'une et à l'autre entreprise, nous voylà les Anglois à dos. Par mer, ils sont plus puissans que nous. Ils nous fatigueront sur nos costes de l'Acadie, où ils ont desjà fait beaucoup de violences aux habitans et à nos pesches, avec leurs forbans qui courent fort. Ils chercheront encore à faire la guerre à la Compagnie de la baie du Nord.

Du costé de Niagara, si ils veulent continuer de commercer avec les Outaouas, ce passage est bien esloigné de nous pour y avoir tousjours l'œil afin de les y surprendre; cependant, on s'y appliquera.

A l'esgard des Sauvages Iroquois, ils travaillent tousjours bien puissamment à s'allier des Outaouas pour se les acquérir. Ils nous craignent et nous haïssent encore plus. Il n'y a pas à douter un moment que tost ou tard ils nous feront la guerre, et l'auroient desjà déclarée, si Onontagué, l'un de leurs cinq villages, ne s'y estoit ouvertement opposé. Sur cela, Monseigneur, permettez-moy de prendre la liberté de vous faire remarquer que leur esloignement de la colonie est grand, aussy bien que la difficulté des rapides pour les approcher diligemment avec ce qu'il faut de vivres. Outre cela, il n'est pas encore seur de les joindre en allant à eux: car, se sentant moins forts que nous, ils se retireront dans les bois. J'espère que ce ne sera pas une affaire de brusler leurs villages et des-

truire le
qu'ils pa
sieurs an
qu'à eux
si Dieu n
les incon
quand m
touans, c
les autre
plus vois
soutenir
tres, qui

Je suis
présent q
qu'ils se s
alliées. A
estat de l

Ce que
seroit d'es

La ma
présent av
blir dans
ter le fond
Ce que je
fassions o
souffriront
Niagara
lacs, nous
pour allen
cunes sur

truire leurs champs, mais ce n'est pas une chose assurée qu'ils périssent pour cela. La guerre peut aisément durer plusieurs années, tenant les bois comme ils font. Il ne tiendra qu'à eux de brusler tant qu'ils voudront de nos habitations, si Dieu ne les aveugle dans leur pouvoir. Voilà, Monseigneur, les inconvéniens qu'il peut y avoir à leur faire la guerre, et quand mesme nous aurions ruiné le village des Sonnotouans, ce qui est le seul ouvrage d'une campagne, parce que les autres en sont si esloignez qu'il est impossible d'aller au plus voisin, la mesme année ; et ainsi ce village pourroit se soustenir et relever la mesme année, par le secours des autres, qui se joindront à eux pour nous faire la guerre.

Je suis persuadé que les Iroquois veulent bien la paix, à présent qu'ils voyent des troupes, mais je ne croy pas du tout qu'ils se soumettent à ne plus la faire aux autres nations, nos alliées. Ainsi il n'y a pas de doute qu'il se faut mettre en estat de les humilier.

Ce que je croirois de plus utile pour en venir à bout, ce seroit d'establir un bon poste à Niagara.

La manière dont les Anglois se sont gouvernez jusqu'à présent avec les Iroquois, a esté, lorsqu'ils ont voulu s'establir dans leur voisinage, de leur faire des présents pour acheter le fonds et la propriété de la terre qu'ils vouloient occuper. Ce que je voy de plus seur est que, soit que nous leur en fassions ou que nous ayons guerre ou paix avec eux, ils ne souffriront que fort impatientement *de voir bastir un fort à Niagara qui nous assureroit la communication des deux lacs, nous rendroit maistres du passage des Sonnotouans, pour aller à leur chasse des pelleteries, dont ils n'ont aucunes sur leurs terres ; c'est aussy leur rendez-vous pour la*

chasse de leurs viandes, dont ce pays-là abonde, aussy bien que de toute sorte de pesche.

Ce poste seroit très avantageux pour le refuge des autres nations, qui sont en guerre avec eux et ne les osent approcher pour avoir trop de chemin à faire pour leur retraite.

Ce poste les tiendroit dans l'obéissance et dans la crainte, en faisant le fort assez grand pour y contenir un corps de quatre à cinq cents hommes pour leur faire la guerre, ce qui ne sçauroit se faire sans dépense, parce qu'il le faudroit fermer de murailles de simple closture ordinaire pour estre hors de toute insulte, ne pouvant estre secouru de nous.

Pour en assurer la construction, il ne faut pas douter un moment que, quand mesme nous aurions la paix avec eux, il faudroit y mener un corps pour la seureté des travailleurs. Le transport des vivres, tant pour la garnison que pour le corps qui s'y tiendra, est très cher, puisque le millier pesant, qui est la charge d'un canot, couste cent dix francs à porter de Villemarie en l'isle de Montréal à Cataracouy. Outre les simples vivres, combien faut-il d'autres ustensiles et de munitions ?

Ce poste, Monseigneur, fermeroit absolument tout le passage aux Outaouas, et nous mettroit en estat d'empescher que les Iroquois ne leur portassent des pelleteries : car, avec le réduit de Cataracouy, qui serviroit d'entrepot pour y tenir nos barques à couvert des vents en hyver, ayant des postes des deux costez du lac, nous pourrions nous rendre maîtres des chasses de cette nation, qui ne peut s'entretenir que par ce secours et qui ne tireroit que peu de chose des Anglois, si ils n'avoient plus de pelleteries à leur donner. Ce qu'il y a de seur est qu'ils leur en porteroient beaucoup moins que par le passé.

J'ai des
villiers av
donné afin
quois à Vil
quoy nous
moy-mesm
compte plu
neuve seul,
mais, pour
court pour
ment d'un p
On m'ass
et d'un très
environ le q
prends me c
années au pl
y a à craindr
la guerre, si
je que, si les
seroient bien
Si le dessein
plaist, des ma
des pierres.
Il est seur q
pourra diminu
que les affair
associez pour
Roy avec le pr
pos, pour le qu
ccer avec les Iro

J'ai dessein d'envoyer à Niagara, cette année, le sieur d'Orvilliers avec le sieur de Villeneuve, dessineur que vous m'avez donné afin d'en lever le plan, et, après que j'auray veu les Iroquois à Villemarie en l'isle de Montréal et que nous sçaurons à quoy nous en tenir avec eux, je voiray si je ne pourray point moy-mesme y aller faire un tour pour pouvoir vous en rendre compte plus seurement : car, pour s'en fier au sieur de Villeneuve seul, il est très bon, très seur et très fidele dessineur ; mais, pour le reste, il n'a pas l'esprit assez arrangé et l'a trop court pour pouvoir donner aucunes veues pour l'establissement d'un poste et pour en avoir la conduite de son chef.

On m'assure que les terres aux environs sont très bonnes et d'un très bon rapport, aisées à cultiver. Sa situation est environ le quarante-quatriesme degré. Tout ce que j'en apprends me confirme dans l'opinion que j'ay que, dans trois années au plus, ce poste se soustiendrait de luy-mesme. Il y a à craindre qu'en le faisant fortifier cela ne nous attire la guerre, si vous souhaitez qu'on l'évite ; mais aussi crois-je que, si les Sonnantouans nous voyoient bien établis, ils seroient bien plus souples.

Si le dessein vous convient, Monseigneur, envoyez, s'il vous plaist, des maçons et force outils à remuer la terre et tirer des pierres.

Il est seur que nos marchands feront au Roy un profit, qui pourra diminuer la dépense que le Roy y feroit, et je croy que les affaires estant pacifiées avec les Iroquois nos associez pourront faire trente mille francs de ferme au Roy avec le présent au Gouverneur que vous jugeriez à propos, pour le quart du castor et pour le privilège de commercer avec les Iroquois et non avec les autres nations, ce qui

seroit aisé à régler. Et je croy pouvoir vous avancer qu'après le premier bail d'un pareil établissement la recepte de cette ferme pourroit bien approcher de celle d'icy, surtout empêchant le commerce des Iroquois avec les Anglois. J'en escri-ray un mot à M. Morel, qui pourra vous en entretenir.

Je croy encor, Monseigneur, que l'establisement seur de ce poste seroit un grand avantage pour l'augmentation de la Religion par les facilitez que nous aurions dans la suite de mettre des barques sur le lac Erié, avec lesquelles on iroit aisément jusqu'à Missilimakinak, comme j'ay eu l'honneur de vous mander cet authomme.

...Je croy qu'il seroit à propos de composer la garnison de Cataracouy de gens détachez, au lieu d'y tenir une compagnie entière. Je voiray sur les lieux ce qui conviendra mieux pour le service, et feray relever la compagnie, si besoin est.

...Le voisinage des Anglois est très dangereux pour la colonie. Je voudrois bien que les affaires du Roy d'Angleterre demandassent qu'il s'en accommodast avec le Roy. Cela avanceroit bien les affaires de la colonie et apporteroit à l'Estat bien des commoditez, outre que les Iroquois seroient à nostre mercy, ne se maintenant que par eux.

J'ay envoyé un lieutenant avec dix-huit hommes au poste, où estoit le fort de Chambly, qui est un des passages pour aller aux Anglois par la rivière de Richelieu. J'ay donné ordre d'y arrester tous ceux qui y voudroient passer. Deux sergents de Macary ont déserté par cet endroit.

Je reçois tout présentement des lettres du sieur d'Orvilliers, qui commande à Cataracouy, par lesquelles il me mande que les Iroquois du village d'Onnontagué ont arrêté les cinq déserteurs de sa garnison, qui passoient chez eux pour aller

aux Ang
moy.

... Ce v
à la paix,
fait toute
engager à

... M. d
ce village
qu'ils y on

Si vous
der ce post
que le Roy
rez, s'il vo
se fasse. O

quatre mille
droits du R
chands d'icy
commencer.

sieur de La
peust payer
fort, s'ils ne

On m'esc
les barques
des grandes
en estat de s

aux Anglois, parce qu'ils n'avoient point de passeport de moy.

... Ce village, Monseigneur, est celuy de tous le plus porté à la paix, et qui, par les intrigues d'un nommé Otrehouaty, fait toutes les démarches auprès des Sonnontouans pour les engager à entretenir la paix avec nous.

... M. d'Orvilliers me mande que quantité de Sauvages de ce village ont passé par le fort pour aller à leurs chasses, et qu'ils y ont fort traité avec les gens de M. de La Salle...

Si vous approuvez, Monseigneur, que je continue de garder ce poste, il seroit bien à propos qu'il n'y eust point d'autre que le Roy qui en eust la propriété. En ce cas, vous manderez, s'il vous plaist, au profit de qui S. M. veut que la traite se fasse. On ne croit pas qu'elle puisse aller plus loin que quatre mille francs du pays, tous frais faits, non compris les droits du Roy. M. de La Salle l'a cédée à plusieurs marchands d'icy, qui, du consentement du sieur de La Forest, vont commencer, cette année, à l'exercer, en déduction de ce que le sieur de La Salle leur doit. Il seroit bien à souhaiter qu'il les peust payer tous : car, de vérité, cela les incommoderoit fort, s'ils ne l'estoient pas.

On m'escrit de Cataracouy qu'on ne sçauroit mettre à l'eau les barques eschouées que vers le 15 juin, qui est le temps des grandes eaux. Il y aura bien à y travailler pour les mettre en estat de s'en servir dans le lac.

VI

LE MARQUIS DE DENONVILLE

VEUT FAIRE OCCUPER LE DÉTROIT DU LAC ÉRIÉ ET LE PORTAGE
DE TORONTO.

*Extrait d'une lettre
du marquis de Denonville à M. de La Durantaye,
commandant aux Outaouas.*

Villemarie, 6 juin 1686.

Monsieur,

Je vous écris par le sieur de Juchereau que je vous envoie, en attendant que le R. P. Enjalran vous aille joindre à Michilimakinac, ce qui dépend de la restitution des prisonniers qui se fera à Cataracouy. Cependant, il est absolument nécessaire pour le service du Roy et de la colonie que vous reteniez auprès de vous tout le plus de François que vous pourrez, parce que je prétends faire occuper deux postes, l'un au destroit du lac Erié, et l'autre au portage de Toronto.

Je souhaite que le premier soit occupé par M. Dulhud, auquel vous donnerez vingt hommes. Je luy écris de se mettre en estat de partir avec cela pour aller audict destroit pour y choisir quelque lieu avantageux pour s'y retrancher, et après y avoir mis une personne seure, fidelle, et à son choix, qu'il y establira commandant.

OR

D'ÉTABLIR,

Lettre a

M

Quoyque
trouver pou
se peuvent
s'en devant
tution des p
beaucoup pl
vous mande
joindre à M.
pour exécute
nos alliez et

Vous verr
taye que mo
destroit du
sissiez un po
passage, y co
servir d'asyle

VII

ORDRE DU MARQUIS DE DENONVILLE

A GREYSELON DULHUT

D'ÉTABLIR, AU DÉTROIT DU LAC ÉRIÉ, UN POSTE QUI DOIT METTRE
LE CANADA EN RELATION AVEC LES ILLINOIS.

Lettre du marquis de Denonville à Greyselton Dulhut.

Villemarie, 6 juin 1686.

Monsieur,

Quoyque je vous aye mandé cette automne de venir me trouver pour conférer avec nous de bien des choses qui ne se peuvent écrire, — le R. P. Enjalran estant venu icy et s'en devant retourner à Michilimakinac, aussitost que la restitution des prisonniers aura esté faite, — vostre présence est beaucoup plus nécessaire aux Outaouas. C'est pourquoy je vous mande par celle cy de ne plus descendre, mais de vous joindre à M. de La Durantaye, qui doit estre à Michilimakinac pour exécuter les ordres que je luy envoie pour la seureté de nos alliez et amis.

Vous verrez par les letfres que j'escris à M. de La Durantaye que mon intention est que vous *occupiez un poste au destroit du lac Erié avec cinquante hommes, que vous choisissiez un poste* en lieu avantageux pour nous asseurer ce passage, y couvrir nos Sauvages qui vont à la chasse et leur servir d'asyle contre les entreprises de leurs ennemis et des

nostres. Vous ne ferez ny ne direz rien aux Iroquois, à moins qu'ils n'entreprennent quelque chose contre vous et contre nos alliez. Vous verrez encore par la lettre que j'escris à M. de La Durantaye que mon intention est que vous alliez à ce poste le plustost que vous pourrez avec une vingtaine d'hommes seulement, que vous établirez sous le commandement de tel vostre lieutenant, que vous choisirez pour estre le plus propre pour le commandement et qui vous conviendra le plus.

Après avoir donné tous les ordres que vous aurez jugé nécessaires pour la seureté de ce poste et avoir bien recommandé à vostre lieutenant de se tenir sur ses gardes et recommandé l'obéissance aux autres, vous vous rendrez à Michilimakinac pour y attendre le R. P. Enjalran, et apprendre ce que je luy auray communiqué de ce que je souhaite de vous. Ensuite, vous vous en retournerez avec trente autres hommes, que vous recevrez de M. de La Durantaye pour les mener audit poste. — Vous prendrez soin à ce que chacun se munisse de vivres nécessaires pour sa subsistance audit poste, où je ne doute pas qu'il ne se puisse faire quelque traite de pelleterie. Ainsi vos gens ne feront pas mal d'y porter quelque peu de marchandises.

Je ne sçaurois assez vous recommander d'entretenir avec M. de La Durantaye une bonne intelligence, sans quoy tous nos desseins deviendront à rien, et cependant le service du Roy et le public en souffriroient beaucoup.

Le poste où je vous envoie est d'autant plus de conséquence que je compte qu'il nous mettra en relation avec les Illinois, auxquels vous ferez sçavoir les choses dont le R. P. vous informera. Comptez que rien ne sçauroit estre de

si impor
que je v
R. P., à

Je vous
mandeme

Je ne
compter
vos avanta

Je vous
trop d'app

de vous po

pouvoient

vous au pri
c'est un gar

il pourroit

Je vous p
vez entrevo

LES RÉCO

Ex

A l'esgar
encore à Cat

si important que de vous appliquer à bien exécuter tout ce que je vous mandé et ce que je vous feray sçavoir par le R. P., à son retour de Michilimakinac.

Je vous envoye les commissions nécessaires pour le commandement de ce poste et pour vostre lieutenant.

Je ne vous dis rien de vos intérêts, mais vous devez compter que je feray avec plaisir tout ce qu'il faudra pour vos avantages, après cecy cependant.

Je vous répéteray encore une fois que vous ne sçauriez avoir trop d'application pour réussir en tout ce que je souhaiterois de vous pour les intérêts du service du Roy. — Si vos affaires pouvoient permettre que monsieur vostre frère fust auprès de vous au printemps prochain, j'en serois très aise : car, comme c'est un garçon entendu et qui vous seroit d'un grand secours, il pourroit aussi nous estre d'une grande utilité.

Je vous prie de ne rien dire de nos desseins que vous pouvez entrevoir, mais d'éluder tout cela.

VIII

LES RÉCOLLETS NE SONT PAS ENCORE RÉTABLIS

A CATARACOUY.

*Extrait d'une lettre de MM. de Denonville
et de Champigny au Ministre.*

Québec, 6 novembre 1686.

A l'esgard des Recollectz, nous n'avons pu les remettre encore à Cataracouy, estant nécessaire que le Père Lamber-

ville y reste pour ménager nos affaires avec les Onontaguez, s'il leur prenoit envie d'entrer dans quelque négociation.

IX

ACTE DE PRISE DE POSSESSION

DU PAYS DES IROUOIS DITS TSONNONTOUANS.

19 juillet 1687.

L'an mil six cent quatre-vingt-sept le 19 juillet, les troupes commandées par Messire Jacques-René de Brisay, chevalier, seigneur marquis de Denonville et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute l'estendue du Canada et país de la Nouvelle-France, en présence d'Hector de Callières, gouverneur de Montréal audit pays, commandant le camp sous ses ordres, et de Philippe Rigaut, chevalier de Vaudreuil, commandant les troupes du Roy, lesquelles estant rangées en bataille, s'est présenté à la teste de l'armée Charles Aubert, sieur de La Ches.aye, bourgeois de Québec, député par Messire Jean Bochart, seigneur de Champigny, Noroy, Verneuil et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances dans toute la France septentrionale. Lequel a dit et déclaré qu'à la requeste de mondit seigneur de Champigny, il prenoit possession du village de Totiakton, comme il a fait des autres trois villages nommez Gannagaro, Gannond'ata, Gannengaragé et d'un fort distant d'une demi-lieue dudit village de Ganna-

garo, c
tant et
de Sa M
villages
haute v
battu et
fait le dé
et de ce
quis acte
seiller du
Québec.
des Tsonn
jésuite, et
avec moy
susdits. A
quis de D
valier de G
de Ramesa
de Jésus, d
estant par
greffier en c

garo, ensemble de toutes les terres qui sont aux environs, tant et si loin qu'elles se peuvent estendre, conquises au nom de Sa Majesté. Et pour marque de ce, a planté à tous lesdits villages et forts les armes de Sa dite Majesté, et fait crier à haute voix : Vive le Roy, après que lesdites troupes ont battu et mis en fuite huit cents Iroquois Sonnontouans, et fait le dégast, brulé et ravagé leurs vivres et cabanes. Dont et de ce que dessus ledit sieur de La Chesnaye Aubert a requis acte. A luy octroyé par moy Paul Dupuy, escuyer, conseiller du Roy et son procureur au siège de la Prévosté de Québec. Fait audit village de Totiakton, le plus grand village des Tsonnontouans, en présence du Révérend Père Vaillant, jésuite, et des officiers des troupes et de la milice, tesmoins avec moy du procureur du Roy, soussignez les jour et an susdits. Ainsi signé en la minute : J.-René de Brisay, marquis de Denonville, Charles Aubert de La Chesnaye, le chevalier de Callières, Fleutelot de Romprey, de Desmeloizes, de Ramesay, de Granville, François Vaillant, de la Compagnie de Jésus, de Longueil, Saint-Paul et Dupuy. Ladite minute estant par devers moy, conseiller secrétaire du Roy, et greffier en chef au Conseil souverain à Québec, soussigné.

PEUVRET.

X

PRISE DE POSSESSION DE NIAGARA

PAR LE MARQUIS DE DENONVILLE.

31 juillet 1687.

Jacques René de Brisay, chevalier, seigneur marquis de Denonville et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute l'estendue du Canada et pays de la Nouvelle-France,

Aujourd'huy, dernier jour de juillet et an mil six cent quatre-vingt-sept, en présence d'Hector, chevalier de Callières, gouverneur de Montréal audit pays et commandant le camp sous nos ordres, et de Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, commandant les troupes du Roy, estant campez avec toute l'armée au poste de Niagara, au retour de la marche que nous avons faite aux villages Iroquois Tsonnontouans,

Déclarons, à tous, à qui il appartiendra, estre venus au camp de Niagara, situé au sud du lac Ontario, à l'ouest des Tsonnontouans, vingt-cinq lieues au-dessus, dans un angle de terre à l'est de l'embouchure de la rivière du mesme nom, qui est la descharge du lac Erié, venant des lacs Huron, Illinois, grand lac Supérieur et de plusieurs autres au-dessus dudit grand lac, pour et au nom du Roy, réitérer la prise de possession dudit poste de Niagara, plusieurs établissements y ayant esté faits cy devant depuis plusieurs années par

ordre
passé
de N
plusie
dont c
Salle a
gara, c
furent
ce qui
autres,
comme
logemen
ne pour
voyions
lequel
pour y
Troyes,
avec le
dits sold
Le pré
Gaillard
et subde
Canada,
scellé du
Callières
signer pa
marquis
de Vaudr
Collatio

ordre du Roy et nommément par le sieur de La Salle, ayant passé plusieurs années à deux lieues au-dessus du grand sault de Niagara, et où il fit et bastit une barque, qui a navigué plusieurs années dans les lacs Erié, Huron et des Illinois, dont on voit encore les chantiers. En outre ledit sieur de La Salle ayant estably des logemens avec des habitans audit Niagara, en l'année mil six cent soixante-huit¹, lesquels logemens furent bruslez, il y a douze ans², par les Sonnontouans, ce qui est un des sujets de mescontentement avec plusieurs autres, qui nous ont nécessité de leur faire la guerre; et comme nous avons cru que, tandis que la guerre dureroit, les logemens, que nous avons jugé à propos de remettre sur pied, ne pourroient pas demeurer en seureté, si nous n'y pourvoyions pas, nous avons résolu d'y construire un fort, dans lequel nous avons mis cent hommes des troupes du Roy pour y tenir garnison sous le commandement du sieur de Troyes, un des anciens capitaines des troupes de Sa Majesté, avec le nombre nécessaire d'officiers pour commander lesdits soldats.

Le présent a esté passé en nostre présence et de Monsieur Gaillard, commissaire de la part du Roy à la suite de l'armée et subdélégué de Monsieur de Champigny, intendant du Canada, lequel acte nous avons signé de nostre main et scellé du sceau de nos armes, et fait signer par Messieurs de Callières et Vaudreuil et par Monsieur Gaillard, et contre-signer par nostre secrétaire. Et ont signé : J. René de Brisay, marquis de Denonville; le chevalier de Callières, chevalier de Vaudreuil; Gaillard, et, plus bas, par Monseigneur, Tophlin. Collationné à l'original et demeuré en nos mains par moy,

1. Sic. Il faut lire : 1678. — 2. Et ici : deux ans.

conseiller secrétaire du Roy et greffier au Conseil souverain
soussigné. Signé : Peuvret avec paraphe.

Collationné à Québec, ce 12 novembre 1712.

VAUDREUIL, BÉGON.

XI

UNE COMPAGNIE ANGLAISE S'EST FORMÉE

POUR UN ÉTABLISSEMENT AUX ENVIRONS DE MISSILIMAKINAK.

LES FRANÇAIS LA PRÉVIENNENT PAR UN POSTE A NIAGARA.

*Extrait du Mémoire de l'estat présent des affaires du Canada
sur la guerre des Iroquois.*

27 octobre 1687.

Monseigneur me mande, par sa lettre du cinquième juin de cette année, avoir eu avis d'Angleterre qu'il s'y forme une Compagnie fort considérable, qui a pour but un établissement de commerce aux environs du grand lac, appelé la mer Douce, qui est le lac Huron de Missilimakinak.

C'est une suite de ce grand dessein qui commença à esclater dès l'an passé par l'envoy des gens du colonel Dongan qui furent à Missilimakinak, où l'on prit hauteur, ainsi que j'eus l'honneur de vous le mander. M. Dongan a cru avoir le dessus, ses gens ayant esté bien receus et appuyés des Iroquois, puissans et redoutés, dont il s'est fait le maistre. Il a

continu

rente h

J'ay e

ledit col

suis seur

S'ils avo

Il n'y a

droits du

de tous le

Le pos

veauté, pu

n'est ruin

j'ay mis à

glois, qui

Monseigne

et la posses

le commerc

RENOUVELL

FAIT

Olivier M
dant pour le

continué son dessein, cette année, avec les deux partis de trente hommes, commandez chacun par des officiers.

J'ay eu advis, ce printemps, de la Nouvelle-Angleterre, que ledit colonel Dongan se préparoit à les envoyer secourir, et suis seur que son dessein estoit d'occuper le poste de Niagara. S'ils avoient réussi, le pays estoit perdu. Les voilà primés. Il n'y a plus qu'à soustenir cette affaire. Le mémoire des droits du Roy établit assez la possession, où nous sommes, de tous les Lacs.

Le poste que j'ay fortifié à Niagara n'est pas une nouveauté, puisque le sieur de La Salle y a eu une maison, qui n'est ruinée que depuis un an, que le sergent La Fleur que j'ay mis à Cataracouy a abandonné par les menées des Anglois, qui ont sollicité le Sonnantouan de le chasser. Il faut, Monseigneur, soustenir ce poste, celuy de Dulhut au Destroit et la possession de tous les Lacs, si vous ne voulez perdre tout le commerce d'En Haut.

XII

MOREL DE LA DURANTAYE

RENOUVELLE LA PRISE DE POSSESSION DES TERRÉS DES ENVIRONS

DU DÉTROIT DES LACS ÉRIÉ ET HURON

FAITE PRÉCÉDEMMENT PAR CAVELIER DE LA SALLE.

7 juin 1637.

Olivier Morel, escuyer, sieur de La Durantaye, commandant pour le Roy au pays des Outaouas, Miamis, Poutcoua-

tamis, Sioux, et autres nations sous les ordres de M. le marquis de Denonville, gouverneur général de la Nouvelle-France,

Aujourd'huy, septiesme jour de juin mil six cent quatre-vingt-sept, en présence du R. P. Enjalran, supérieur des missions des Outaouas à Missilimakinak, de Sainte-Marie du Sault, des Miamis, des Illinois, de la baye des Puans et des Sioux, de M. de La Forest, cy devant commandant au fort de Saint-Louis aux Illinois, de M. Delisle, nostre lieutenant, et de M. de Beauvais, lieutenant du fort de Saint-Joseph au destroit des lacs Huron et Erié, Déclarons à tous, à qui il appartiendra, estre venu sur le bord de la rivière Saint-Denys, située à trois lieues du lac Erié dans le destroit desdits lacs Erié et Huron, au sud dudit destroit, et plus bas à l'entrée du lac Erié au Nord, pour, et au nom du Roy, réitérer la prise de possession desdits postes, faite par M. de La Salle pour la facilité des voyages qu'il fit et fit faire par la barque de Niagara à Missilimaquinac, ès années. . . . Auxquels dits postes nous aurions fait planter de nouveau un poteau avec les armes du Roy pour marquer ladite réitération de possession, et ordonné plusieurs logemens estre faits pour l'establissement des François et Sauvages Chaouanons et Miamis, de longtems propriétaires desdits pays du destroit et lac Erié, desquels ils se seroient retirez pendant quelque temps pour leur plus grande utilité.

Le présent acte passé en notre présence, signé de nostre main et du R. P. Enjalran, de la Compagnie de Jésus; de MM. de La Forest, Delisle et de Beauvais. Ainsy signé à l'original : Enjalran, Jésuite; de La Durantaye, Le Gardeur de Beauvais et F. de La Forest.

Colla
conseill
verain
Collatio

PRIS

DES

DE

DU PAYS DE

Nicolas
Nadouesic
gouverneu
France, p
toutes les
Nadouesic
haut du M
Roy, de to
Aujourd
vingt-neuf
Compagnie
v.

Collationné à l'original demeuré en mes mains par moy, conseiller secrétaire du Roy et greffier chef au Conseil souverain à Québec, soussigné. Signé : Peuvret, avec paraphe. Collationné à Québec, ce 12 novembre 1712.

Signé : VAUDREUIL, BÉGON.

XIII

PRISE DE POSSESSION PAR NICOLAS PERROT

AU NOM DE SA MAJESTÉ, DE LA BAIE DES PUANTS,
DES LAC ET RIVIÈRE DES OUTAGAMIS ET MASKOUTINS,
DE LA RIVIÈRE DES OUSKOUCHE, DE CELLE DE MISSISSIPI,
DU PAYS DES NADOUESIOUX, DES RIVIÈRES SAINTE-CROIX ET SAINT-PIERRE
ET AUTRES LIEUX PLUS ÉLOIGNÉS.

8 may 1689.

Nicolas Perrot, commandant pour le Roy au poste des Nadouesioux, commis par M. le marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant général de toute la Nouvelle-France, pour mesnager les intérêts du commerce parmi toutes les nations et peuples sauvages de la Baye des Puants, Nadouesioux, Maskoutins et autres du costé de l'Ouest au haut du Mississipi, et pour prendre possession, au nom du Roy, de tous les lieux, où il a cy devant esté et où il ira.

Aujourd'huy, huitiesme jour de may mil six cent quatre-vingt-neuf, en présence du R. P. Marest, missionnaire de la Compagnie de Jésus chez les Nadouesioux; de M. de Bois

Guillot, commandant les François aux environs d'Ouiskouche sur le Mississipi; Augustin Legardeur, escuyer, sieur de Caumont, et des sieurs Lesueur, Hébert, Lemire et Blein, déclarons à tous, à qui il appartiendra, estre venu à la Baye des Puants et au lac des Outagamis, rivière desdits Outagamis et Maskoutins, rivière des Ouiskouche et celle de Mississipi, nous estre transporté au pays des Nadouesioux, sur le bord de la rivière de Sainte-Croix et à l'entrée de la rivière de Saint-Pierre, sur laquelle estoient les Mantantous, et, plus haut, dans les terres au nord-est du Mississipi jusqu'aux Manchokatous, chez lesquels habitent la plus grande partie des Songeskitoux et autres Nadouesioux, qui sont au nord-est du Mississipi, pour, et au nom du Roy, prendre possession des terres et rivières où lesdites nations habitent, et desquelles elles sont propriétaires. Le présent acte passé en nostre présence, signé de nostre main, fait signer par ledit Révérend Père Marest, MM. de Bois Guillot et Caumont, des sieurs Lesueur, Hebert, Lemire et Blein. Fait au poste Saint-Antoine, ledit jour et an que dessus. Le présent acte est double, signé à l'original: Joseph J. Marest, de la Compagnie de Jésus, N. Perrot, Legardeur de Caumont, le sieur J. Hébert, Joseph Lemire et F. Blein.

Collationné, sur l'original en papier, estant au secrétariat du chasteau Saint-Louis de Québec, où il est resté, par le notaire royal en la prévosté de Québec, y résidant, soussigné, ce jourd'huy, vingt-cinq juillet mil sept cent cinquante.

DULAURENT.

CO

La con
de la Co
1686, par
d'une est
rivière Sa
sud du la
profondeu
pour bast
et légume
missionna
perpétuité
ladite con

XIV

CONCESSION ACCORDÉE AU PÈRE D'ABLON

ET AUTRES MISSIONNAIRES

SUR LA RIVIÈRE DES MIAMIS.

Extrait des confirmations de concessions.

Versailles, 24 mai 1689.

La concession faite, au Père d'Ablon et autres missionnaires de la Compagnie de Jésus établie audit pays, le 1^{er} octobre 1686, par les sieurs marquis de Denonville et de Champigny, d'une estendue de terre de vingt arpens de front le long de la rivière Saint-Joseph, ci devant dite Miamis, qui tombe dans le sud du lac des Illinois et Outagamis sur vingt arpens de profondeur, à l'endroit qu'ils trouveront le plus convenable pour bastir une chapelle et une maison, et semer des grains et légumes pour en jouir par ledit Père d'Ablon et autres missionnaires susdits, leurs successeurs ou ayants cause, à perpétuité, comme de leur propre, ainsi qu'il est porté par ladite concession.

XV

LE SIEUR DE LA FOREST

DEMANDE LA PROPRIÉTÉ DU FORT SAINT-LOUIS DES ILLINOIS EN COMMUN
AVEC HENRY DE TONTY.

Le sieur de La Forest représente qu'il a esté obligé de passer en France pour venir rendre compte de l'estat du fort Saint-Louis et des affaires du costé des Illinois, où le sieur de Tonty et luy ont esté abandonnés, sans aucun secours, depuis le départ du sieur de La Salle, et où ils ont néanmoins maintenu toutes les nations des environs sous l'obéissance du Roy, en serte qu'ils se sont trouvez en estat de mener à M. de Denonville deux cents hommes en guerre contre les Iroquois, aux propres frais du sieur de La Forest, comme il a fait dans toutes les expéditions pour lesquelles il a esté commandé.

Ledit sieur de La Forest représente qu'il fut envoyé en Canada en 1684, en qualité de capitaine dans les troupes de la marine; qu'il n'a reçu ses appointemens que pour l'année 1684, et qu'ils luy sont dus pour les cinq années suivantes; que, depuis que le sieur de La Salle a eu ordre de construire le fort de Saint-Louis dans le pays des Illinois, il a esté préposé pour y commander, et que le sieur de Tonty et luy en ont seuls soustenu les despenses, l'ont conservé, défendu et augmenté, ont entretenu le commerce et pris des mesures pour le rendre plus considérable, et que, par les partis des François et des Illinois qu'il a envoyés à la guerre contre les Iro-

quois, i
ont esté
Il den
appoint
Il off
fonction
accorder
poste est
pour en
sance du
Monseign
pose d'em
ses parent
soustenir
informée c
ny de ce q
il offre d'a
ment, et en
quel il aura
accorder de
La demo
auprès du I
les affaires
services qu
sieur de La
pens, il orde
afin qu'ils p
leur accorde
le commerce
Certificat

quois, il en a fait tuer 96 l'année dernière, dont les chevelures ont esté apportées au fort Saint-Louis.

Il demande qu'il plaise à Monseigneur luy faire payer les appointemens qui luy sont dus.

Il offre de continuer audit fort Saint-Louis les mesmes fonctions avec le sieur de Tonty, s'il plaist à Sa Majesté luy accorder la jouissance comme au feu sieur de La Salle, ce poste estant d'une très grande importance pour le Canada, et pour en entretenir toutes les nations voisines sous l'obéissance du Roy et en bonne intelligence avec ses sujets. Si Monseigneur agréé cette proposition et ses services, il se propose d'employer tout ce qui luy reste de bien et le crédit de ses parents et amis pour la conservation du fort et pour y soustenir le commerce. Et, comme Sa Majesté n'a pas esté informée des particularitez du voyage du sieur de La Salle, ny de ce que sont devenus les François qui estoient avec luy, il offre d'aller sur les lieux pour s'en instruire plus amplement, et ensuite venir rendre un compte exact de l'estat auquel il aura trouvé toutes choses, s'il plaist à Sa Majesté luy accorder de quoy subvenir aux frais de son voyage.

La demoiselle Tonty, par son placet, supplie d'appuyer auprès du Roy le mémoire présenté à Monseigneur touchant les affaires du pays des Illinois, afin que, considérant les services que le sieur Henry Tonty, l'un de ses frères, et le sieur de La Forest ont rendus depuis si longtems, à leurs despens, il ordonne qu'ils soient payez de leurs appointemens, afin qu'ils puissent acquitter leurs dettes et que Sa Majesté leur accorde ce qu'ils demandent pour soustenir leur poste et le commerce.

Certificat du marquis de Denonville, que les sieurs de

Tonty et de La Forest, capitaines dans les troupes de la Marine, ont servi, sous les ordres de M. de La Barre et les siens, tousjours à leurs frais et despens, n'ayant touché que la première année de leurs appointemens en 1684, et qu'en 1687 ils sont venus se joindre au fort de Frontenac, à la teste de plusieurs François et Sauvages qu'ils avoient amenés du pays des Islinois, à environ cinq cens lieues de là, ce qu'ils n'ont pu faire sans beaucoup de despense ; que, les ayant choisis pour les commander, la mesme année, à l'attaque des Sonnontouans, ils ont fait paroistre beaucoup de valeur, de sagesse et d'application dans toutes les occasions qui se sont présentées, sans qu'ils ayent jamais receu aucunes gratifications pour toutes les grandes despenses qu'ils ont esté obligez de faire.

Le sieur de Denonville, par son mémoire, mande qu'il sera difficile de trouver des gens pour aller chercher ceux que le sieur de La Salle a laissés du costé du Mexique.

 XVI

 ABANDON DU FORT DE NIAGARA

15 septembre 1688.

L'an mil six cent quatre-vingt-huit, le quinziesme jour de septembre avant midy, le sieur Desbergères, capitaine d'une des compagnies de détachement de la Marine et commandant du fort de Niagara, ayant fait assembler tous les offi-

ciers, l
naire, d
receu de
nant gé
velle-Fr
sente an
fortificati
qui se tr

Nous
détachée
ordre du
inventaire
resteront
Sa Majest
tiers de N
Première
Nous la
de bois de
de laquelle

laquelle fut
tous les offic
Item une ca
y a une bor
de ses gond
verte de d
planches aj
de lit.

ciers, le R. P. Millet de la Compagnie de Jésus, missionnaire, et autres pour leur communiquer les ordres qu'il a receu de M. le marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, dans toute l'estendue de la Nouvelle-France et pays de Canada, en date du 6 juillet de la présente année, par lesquels il luy est ordonné de démolir la fortification de ce fort, à la réserve des cabanes et logemens qui se trouveront en nature.

Nous chevalier de La Mothe, lieutenant d'une compagnie détachée de la marine et major dudit fort, avons fait par ordre dudit sieur commandant un procez verbal, qui porte inventaire de l'estat auquel nous laissons lesdits logemens qui resteront dans leur entier, pour maintenir la possession que Sa Majesté et les François ont depuis longtemps en ces quartiers de Niagara.

Premièrement :

Nous laissons dans le milieu de la place une grande croix de bois de charpente de dix-huit pieds de haut sur les bras de laquelle il est escrit en gros caractères ces mots :

REGN. VINC. ♡ IMP. CHRIS.

laquelle fut plantée, le jour du vendredy saint dernier, par tous les officiers et bénite par le R. P. Millet, avec solemnité. Item une cabanne où logeoit le commandant dans laquelle il y a une bonne cheminée, une porte et deux fenestres garnie de ses gonds, pantures et serrures, laquelle cabanne est couverte de quarante-quatre planches de sapin, six autres planches ajustées dans le dedans avec une espèce de bois de lit.

Item tout proche ladite cabanne est une autre cabanne, où il y a deux chambres, qui ont chacune leur cheminée lambrissées de planches et chacune une petite fenestre et trois bois de lit, la porte garnie de ses gonds et pantures, ladite cabanne couverte de cinquante planches de sapin et aux deux costez sont seize pareilles planches.

Item est tout devant la cabanne du R. P. Millet garnie de sa cheminée, fenestres et châssis avec des tablettes, un bois de lit et quatre planches ajustées dans le dedans, avec une porte garnie de ses pantures et gonds, laquelle est de vingt-quatre planches.

Item une autre cabanne vis-à-vis la croix dans laquelle il y a une cheminée lambrissée de planches et trois bois de lit, couverte de quarante-deux planches, avec trois pareilles planches d'un costé de ladite cabanne; — il y a une fenestre avec son châssis et une porte garnie de ses gonds et pantures.

Item une autre cabanne dans laquelle il y a une cheminée, une petite fenestre avec son châssis et une porte, laquelle est couverte de trente planches de sapin, il y a trois bois de lit dedans.

Item une boulangerie garnie de son four et cheminée, laquelle est couverte en partye de planches et le reste de pieux et boussillages aussy bien qu'un logement, qui tient au bout de ladite boulangerie, dans lequel il y a deux cheminées; — il y a, dans ladite boulangerie, une fenestre et une porte garnie de ses gonds et pantures.

Item un autre logement grand et vaste de bois de charpente où il y a une porte double garnie de cloux, de gonds et pantures avec trois petites fenestres. Ledit logement sans

chemin
douze
quatre-

Item
entouré
y a plus
planchey
et un ch

Item c
quels log

conséque

R. P. M

sieur Des

La Mothe

Gemeray,

et Maheut

en rade, —

et ont ain

Pierre Mi

chevalier

Gemeray;

tionné à l'o

secrétaire

Québec. S

tionné à Q

cheminée est planchéyé de douze madriers et environ de douze planches ajustées dedans et dehors, est couvert de quatre-vingt-deux planches.

Item un grand magasin couvert de cent trente planches, entouré de coulombage de huit pieds de haut, dans lequel il y a plusieurs pièces de bois servant de soliveaux et en partie planchéyé de plusieurs planches inégales, il y a une fenestre et un châssis à coulisse.

Item dessus l'escarpe un puy avec son châssis. Tous lesquels logemens sont tels qu'ils estoient l'hyver passé et par conséquent habitables, ce que tous les tesmoins, qui sont le R. P. Millet de la Compagnie de Jésus, missionnaire, le sieur Desbergères, capitaine et commandant, les sieurs de La Mothe, la Rabelle, de Murat, de Clérin et les sieurs de Gemeray, le chevalier de Tregay, tous lieutenants et officiers et Maheut, pilote de la barque la *Générale*, qui est à présent en rade, — certifient avoir veu et visité tous lesdits logemens et ont ainsi signé à la minute et original des présentes : Pierre Millet de la Compagnie de Jésus, des Bergères, le chevalier de La Mothe, de la Rabelle, de Clérin, de la Gemeray ; le commandeur de Treguier et Maheut. — Collationné à l'original demeuré en mes mains par moy, conseiller secrétaire du Roy et greffier en chef au conseil souverain à Québec. Soussigné aussi Peuvret, avec paraphe. — Collationné à Québec, ce 12 novembre 1702.

VAUDREUIL, BÉGON.

XVII

LE MARQUIS DE DENONVILLE

DONNE ORDRE DE DÉTRUIRE LE FORT DE CATARACOUY.

Extrait de ses instructions à M. de Valrenne.

24 septembre 1689.

.....De tout ce que dessus vous en prendrez ce qui vous conviendra, ne prétendant pas vous restreindre : car il se faut conduire selon les occurrences, tout cecy n'estant que pour vous donner lieu de penser à ce qui vous sera le plus expédient pour vostre retraite seure. Je m'asseure que le bon Dieu vous conduira tous à bon port, en prenant toutes ces précautions. Vous pourrez reculer ou avancer vostre départ selon l'estat de vostre garnison, les vivres que vous aurez et la santé de vos hommes. — J'aurois assez conclu de ne point brusler la maison, et de n'en abattre que ce que j'ai fait faire de nouvelles maçonneries, pour laisser entier tout ce que M. de La Salle a fait bastir; mais, comme je crains que les Anglois n'occupent ce poste, c'est ce qui me fait vous mander de ne rien espargner, si vous le pouvés faire.

..... Nou
je ne pus ar
les vaisseau
que le 14 du
de Denonvil
à Montréal,
aller joindre
Dès le len
estoit sur les
charger et po
Je donnay
pour transpo
day pour mo
s'en offroit.
Le mauvai
que je ne pu
à Montréal q
Il seroit dif
sternation gé
l'abattement

XVIII

RETOUR DE FRONTENAC EN CANADA.

ABANDON DU FORT DE CATARACOUY.

Extrait d'une lettre de Frontenac au Ministre.

15 novembre 1689.

..... Nous fusmes si contrariéz par le mauvais temps que je ne pus arriver à Québec que le 12 octobre sur le soir, et les vaisseaux qui portoient les vivres et munitions du Roy que le 14 du mesme mois. Je n'y trouvay point M. le marquis de Denonville ny M. de Champigny, qui estoient tous deux à Montréal, de sorte que je ne songeay plus qu'à les y aller joindre.

Dès le lendemain, on travailla au débarquement de ce qui estoit sur les vaisseaux et je fis disposer des barques pour charger et porter à Montréal ce qui estoit nécessaire.

Je donnay ordre aussy qu'on calfast quelques bateaux pour transporter un détachement d'habitans que je commanday pour mon escorte et pour servir à Montréal, si l'occasion s'en offroit.

Le mauvais temps et les pluies continuelles furent cause que je ne pus partir que le 20 d'octobre à midy, et arriver à Montréal que le 27.

Il seroit difficile de vous représenter, Monseigneur, la consternation générale que je trouvay parmy tous les peuples et l'abattement qui estoit dans les troupes. Les premiers n'es-

toient pas encore revenus de la frayeur qu'ils avoient eue de voir à leurs portes brusler toutes les granges et maisons, qui estoient en plus de trois lieues de pays, dans le canton qu'on appelle la Chine, y enlever plus de six vingtz personnes tant hommes, femmes qu'enfants, après avoir massacré plus de deux cents, dont ils avoient cassé la teste aux uns, bruslé, rosté et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants et fait des cruautéz inouïes et sans exemple.

Les troupes, de leur costé, estoient fort fatiguées des alarmes qu'on avoit eues à tous momens depuis ce funeste coup, y ayant tousjours des partis dans l'isle et autour, et beaucoup plus encores de ce que pendant plus de six semaines après cette irruption qui estoit arrivée le 5 d'aoust, on les avoit uniquement employées à Montréal à transporter tout le bled d'Inde des Sauvages de la mission du Sault, qui en estoit esloignée de trois lieues, et à leur y bastir un fort au lieu de celui qu'ils y avoient, où l'on a voulu qu'ils se soient retirez par des raisons qui me sont encore inconnues. Ce qui avoit tellement mis les soldats sur les dents et si fort usé tous les bateaux et les canots dont on s'estoit servy pour ce transport, qu'il auroit esté très difficile de faire faire quelque nouveau mouvement aux troupes sans leur donner du repos, et qu'on n'auroit pas trouvé vingt bateaux en estat de faire aucun voyage.

C'est ce qui obligea sans doute M. le marquis de Denon et M. de Champigny, lorsque je leur fis part du dessein qu'on avoit projeté, de me dire que l'exécution en estoit impossible, et dans une saison aussi avancée, qui ne l'estoit pas toutefois assez pour pouvoir marcher sur les glaces,

mais qui
navigation
convincer
suivre le c
qui estoit
alléges po
avoit réso
septembre
Valrenne c
point de co
faire saute
dedans, con
vous envoy
J'avoue,
que je ne p
ans qu'il est
suadé de l'i
années m'a
en peut retir
alliez, qui, s
longtemps.
Mais ce qu
résolution, s
avoit deman
insolentes qu
liers qu'ils lu
demandoient
fort, ce qui se
donner jamai
et leur faire u

mais qui l'estoit trop pour espérer se pouvoir servir de la navigation, avant qu'elles fussent venues. De sorte qu'ils convinrent tous deux qu'il n'y avoit autre chose à faire que de suivre le dessin, que M. le marquis de Denonville avoit formé, qui estoit d'envoyer cent cinquante hommes dans des canots alléges pour recevoir la garnison du fort Frontenac qu'il avoit résolu d'abandonner, ayant deparcé par terre, le 24 septembre, le sieur Saint-Pierre de Repentigny au sieur de Valrenne qui y commandoit, avec ordre, s'il ne luy *arrivoit point de convoy dans les premiers jours de novembre, de faire sauter le fort* avec toutes les munitions qui estoient dedans, comme vous verrez par la copie de sa lettre que je vous envoie.

J'avoue, Monseigneur, que cette déclaration me surprit et que je ne pus comprendre qu'un homme qui, depuis quatre ans qu'il est dans ce pays, le doit connoistre, ne fust pas persuadé de l'importance de ce poste, dont l'expérience de dix années m'a fait voir la conséquence et les avantages qu'on en peut retirer pour la conservation du commerce avec nos allies, qui, sans cela, se seroient donnez aux Anglois, il y a longtemps.

Mais ce qui m'estonna davantage fut qu'il eust pris cette résolution, sans avoir receu sur cela les ordres du Roy qu'il avoit demandez, et immédiatement après les propositions insolentes que les Iroquois luy avoient fait faire par des colliers qu'ils luy avoient renvoyés ; par l'un desquels, ils luy demandoient en des termes pleins d'ironie la démolition de ce fort, ce qui seul auroit dû estre capable de l'empescher d'y donner jamais les mains, pour ne pas augmenter leur fierté et leur faire un aveu si authentique de nostre foiblesse.

Je ne pus m'empescher de combattre ce sentiment par beaucoup de raisons, qui seroient d'un trop long détail et que l'inspection seule de la carte vous fera aisément connoistre, et de me résoudre, en suivant une partie de son projet, de tenter si je ne pourrois point empescher la perte de ce poste, que j'appréhende nous devoir ruiner de réputation dans l'esprit de nos alliez, quand ils verront qu'il n'y a plus de lieu où ils puissent espérer de trouver une retraite, et dans celui aussi des Iroquois, lesquels, suivant leur naturel arrogant, en seront beaucoup moins disposez à la paix.

Comme il y avoit un article dans la lettre que M. de Denonville escrivoit à M. de Valrennes, par lequel il sembloit luy vouloir insinuer d'attendre, s'il le pouvoit, tout le mois de Novembre, et que les eaux fussent plus hautes pour luy faciliter sa retraite, j'espéray avoir le temps de jeter un convoy dans ce fort, en joignant vingt-cinq canots de vivres et de munitions à ceux qui devoient porter les détachemens qu'on avoit résolu d'envoyer, et de me servir en mesme temps de cette occasion pour renvoyer trois des Sauvages qui sont venus de France, pour annoncer à toutes les nations Iroquoises que Sa Majesté leur avoit fait la grâce de leur rendre la liberté, et de les renvoyer tous avec leurs chefs, qui attendoient qu'ils les vinssent quérir et ramener.

J'ay donc fait préparer, avec le plus de diligence que j'ay pu, ce qui estoit nécessaire pour cette expédition; mais les pluyes continuelles qui ont rendu la voiture des vivres et munitions plus fascheuse, la difficulté de ramasser 50 canots dont on avoit besoing, et le peu de discipline qu'on a laissé glisser parmi les habitans, dont il faut nécessairement se servir pour la conduite des canots, et surtout dans les rapi-

des, a fa
embarqu
avoir este

Il n'y
Montréal,
lorsque le
sa garniso

Un reto
défendu su
brulé ou j

enfoncé troi
avoir bruslé
soldat deux

canons de fe
jusqu'au lac
un lieu, où i

plusieurs mi
tours qu'il y
et sous tous

du fort, il av
point que les
ne fust tout r

d'en sçavoir l
point à occup
des Outaouac
nous sont a
commerce.

Toute la ga
hommes, n'y e
bateau qui se

des, a fait que, malgré tous mes soins, je n'ay pu faire cet embarquement à la Chine, que le six de ce mois, après y avoir esté trois jours entiers.

Il n'y avoit pas deux heures que j'en estois de retour à Montréal, et le convoy n'avoit pas encore fait deux lieues, lorsque ledit sieur de Valrennes parut dans ses bateaux avec sa garnison.

Un retour si prompt surprit tout le monde, mais il s'en est défendu sur les ordres qu'il avoit. — Il a rapporté qu'il avoit bruslé ou jeté dans l'eau tout ce qu'il avoit pu, qu'il avoit enfoncé trois barques et jeté leurs ancres dans le bassin ; après avoir bruslé leurs câbles, qu'il avoit fait prendre à chacun des soldats deux ou trois fusils, qu'il avoit jeté dans l'eau tous les canons de fer ; que, pour les deux de fonte, il les avoit portez jusqu'au lac Saint-François, où il les avoit encore jetez dans un lieu, où il seroit aisé de les retrouver, et qu'il avoit fait plusieurs mines sous les bastions et murailles du fort sous des tours qu'il y avoit, dont l'une servoit de magasin aux poudres, et sous tous les bastimens, et qu'estant esloigné de cinq lieues du fort, il avoit entendu un si grand bruit qu'il ne doutoit point que les mines n'eussent fait un grand effet et que le fort ne fust tout renversé. — J'essayeray de trouver l'expédient d'en sçavoir la vérité et si les Iroquois ou Anglois ne songent point à occuper ce poste qui les peut rendre maistres absolus *des Outaouacs et de toutes les autres nations du Nord qui nous sont alliées, et par conséquent de tout nostre commerce.*

Toute la garnison est revenue au nombre de quarante-cinq hommes, n'y en ayant eu que six de noyez par l'accident d'un bateau qui se renversa dans un rapide. Ils n'ont trouvé per-

sonne sur leur route, ce qui auroit rendu la conduite du convoi fort aisée.

On compte qu'en armes, munitions et autres choses qui estoient dans le fort, il y en avoit pour vingt mille escus, ce qui n'est pas une petite perte.

XIX

LOUVIGNY ENVOYÉ A MISSILIMAKINAK

RELEVER LA DURANTAYE.

Extrait d'un Mémoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglois et les Iroquois durant l'année 1690, par lequel on connoist l'estat présent du pays.

Nous eusmes advis, l'hiver dernier, par deux François que le sieur de La Durantaye, commandant à Michilimackinac, envoya exprès sur les neiges, que les Outaouas estoient en volonté de faire la paix avec l'Iroquois sans nostre participation, et qu'ils s'estoient donné un rendez-vous pour se voir. — Estant important d'empescher ce coup, qui ne pouvoit avoir que de très facheuses suites, et causer la ruine entière de la colonie, puisque nous aurions eu ces Sauvages contre nous et perdu le commerce qu'on faisoit avec eux, qui seroit infailliblement tombé entre les mains des Anglois, — M. de Frontenac prit la résolution d'envoyer au pays des Outaouas cent quarante-trois hommes sous le commandement du sieur de Louvigny, capitaine re-

formé, le
sieur de
pour les
trouva fo
les soins
chez eux.
trois cano
de castors
traite à M
tenac pou
paroles, q
nous pouv
de sa part.
pelletteries
Le sieur
party de tre
hommes, en
canots iroqu
pour les reco
mes, essuya
rèrent sur la
canot. Ce co
Soixante se j
aller par ter
trouvèrent qu
après plusieurs
d'Iroquois, il
qui furent les
assure qu'ils
occasion, out
v.

formé, pour soustenir le poste de Michilimaquina, relever le sieur de La Durantaye et porter des présents à ces Sauvages pour les détourner de leur dessein, et nous les conserver. Il les trouva fort bien disposez, et prests à descendre à Montréal par les soins du sieur de La Durantaye, qui est en considération chez eux. Les Outaouas et autres nations au nombre de cent trois canots partirent dès le lendemain de son arrivée, chargez de castors et autres pelleteries pour les traiter. Ils firent leur traite à Montréal, conférèrent avec M. le comte de Frontenac pour les affaires de la guerre; ils portèrent plusieurs paroles, qui ne tendirent qu'à connoître les dispositions où nous pouvions estre à l'égard des Iroquois, comme il feroit de sa part. — Ils luy firent présent de plusieurs paquets de pelleteries et il leur fit donner des armes et munitions.

Le sieur d'Hosta, capitaine reformé, qui commandoit un party de trente hommes pour escorter les cent quarante-trois hommes, envoyez aux Outaouas, fit rencontre de quatorze canots iroquois à trente lieues de Montréal. S'estant avancé pour les reconnoître, un de nos canots, composé de dix hommes, essaya leur descharge en approchant de terre; huit demeurèrent sur la place, et les deux autres se sauvèrent dans leur canot. Ce coup l'obligea de relascher au gros de nos voyageurs. Soixante se joignirent avec luy et le sieur de Louvigny, pour aller par terre, où les ennemys s'estoient retirés. — Ils les trouvèrent qui venoient à eux; ils les chargèrent rudement, et, après plusieurs descharges de nos François, de quatorze canots d'Iroquois, ils en défirent dix et les quatre autres se sauvèrent qui furent les plus prompts à s'embarquer. Le sieur d'Hosta assure qu'ils ont perdu vingt à vingt-cinq hommes dans cette occasion, outre quatre prisonniers qu'il a amenez.

XX

FRONTENAC ENVOIE DU SECOURS

A MISSILIMAKINAK.

SUITES DE L'ABANDON DE CATARACOUY.

Extrait de la lettre du comte de Frontenac au Ministre.

30 avril 1690.

Je vous diray, Monseigneur, que les suites que j'avois préveues de l'abandonnement qu'on a fait du fort de Frontenac sont arrivées comme je vous les marquois, puisque les lettres que les Pères Jésuites, missionnaires à Missilimakinak, escrivoient au gouverneur qui devoit relever M. le marquis de Denonville, et dont ils ne sçavoient pas encore le nom, portent que les démarches basses et honteuses dont on s'est servy du costé des Iroquois ont fait connoistre aux Nations d'En Hault nostre foiblesse, l'appréhension que nous avions d'eux, et l'impuissance dans laquelle nous estions par conséquent de les secourir et de les protéger, ce qui les obligeoit à chercher les voies de s'accommoder sans nostre entremise pourne pas rester seuls exposez à leur furie et à leur cruauté. Vous verrez par la copie de celle du Père Carheil, où il y a plus de détail quedans les autres, que ces nations, quoyque sauvages, ne laissent pas de bien connoistre leurs intérêts.

Dans le temps que je receus ces avis, la saison ne permettoit pas de chercher les voies de remédier à ce mal, et d'essayer de conserver le poste de Missilimakinak, lequel entraîneroit, par sa perte, la ruine totalle de nostre commerce avec les

Nation
rendoit
un déta
aussyto
personn
vages, e
les prés
aiment l
esprits, c
Iroquois
mois de
s'abouch
Cepend
manière
de se dé
Iroquois
le faire, e
derniers.

DU FORT SAIN
AUX MÈM

Veux par le
20 may 167
général en

Nations d'En Haut, si les Anglois avec les Iroquois s'en rendoient une fois les maîtres. — Mais, je résolu d'envoyer un détachement de cent hommes pour s'y jeter dedans, aussytost que la navigation seroit libre, commandé par des personnes, qui, connoissant l'esprit et les manières de ces Sauvages, et qui, par le crédit qu'elles se sont acquis parmy eux et les présents qu'elles leur porteroient de toutes les choses qu'ils aiment le mieux, seroient peut-estre capables de ramener leurs esprits, et d'empescher la conclusion de leur traité avec les Iroquois, qui ne se devoit tout à fait terminer qu'à la fin du mois de Juin, qui est le temps auquel ils se sont donnez pour s'aboucher de rechef. — Je les feray partir au premier jour.

Cependant, je crus qu'il seroit bon d'occuper de telle manière les Anglois chez eux qu'ils le fussent plus du soing de se défendre que de celuy de nous venir attaquer avec les Iroquois par plusieurs endroits, comme ils se vantoient de le faire, et que nous avons advis qu'ils en sollicitoient ces derniers.

XXI

CONCESSION DES TERRES

DU FORT SAINT-LOUIS DES ILLINOIS AUX SIEURS DE TONTY ET DE LA FOREST
AUX MÊMES CONDITIONS QU'EN JOUISSAIT LE SIEUR DE LA SALLE.

Versailles, 14 juillet 1690.

Veü par le Roy, estant en son conseil, les lettres patentes du 20 may 1676 portant pouvoir au Gouverneur et Lieutenant général en Canada et à l'Intendant de la justice, police et

finances, audit pays de donner conjointement les concessions des terres tant aux anciens habitans qu'à ceux qui viendront s'y établir de nouveau, à condition que les concessions leur seront représentées dans l'année de leur date pour estre enregistrées et que les terres concédées seront défrichées et mises en valeur dans les six années du jour de leur concession à peine de nullité, lesdites lettres enregistrées au Conseil Souverain du Canada le 19 octobre 1676, l'estat des concessions faites par le sieur de Denonville, gouverneur et lieutenant général, et par le sieur de Champigny, intendant de justice, police et finances audit pays, depuis le 15 novembre 1688 jusqu'au 15 octobre 1689, de plusieurs fiefs, terres, isles et rivières

Veu aussi la requête présentée à Sa Majesté par les sieurs de La Forest et Tonty, tendante à ce qu'il luy plaise leur accorder l'establisement fait, au fort Saint-Louis des Illinois, par le sieur de La Salle, depuis la mort duquel ils le soutiennent avec beaucoup de despenses et de soins, et Sa Majesté voulant confirmer lesdites concessions, afin d'en rendre la jouissance paisible et perpétuelle aux dénommés ci-dessus et ayants cause et donner moyen, auxdits de La Forest et Tonty, en leur assurant la possession de l'establisement fait par ledit sieur de La Salle de travailler avec plus d'application à le maintenir et à l'augmenter.

Sa Majesté, estant en son conseil, a confirmé et confirme les concessions faites aux sieurs.

Ordonne pareillement que lesdits sieurs de La Forest et Tonty, leurs hoirs et ayants cause jouiront du fort Saint-Louis aux Illinois et terres concédées au sieur de La Salle, aux

termes
esté fait
dition
expédiée
lesdites
de Québ
Fait a
à Versail

LE GARDI
PU

Extr

Les mou
cet hiver et
quois, et les
ché qu'ils ne
Le voyage
de Repentign
ner avis, au
avons eus c
des victoires
bon estat où

termes et conditions portées par la concession qui lui en a esté faite et lettres patentes de confirmation et pour l'expédition du présent arrest, toutes lettres nécessaires seront expédiées. — Veut Sa Majesté que le présent arrest, ensemble lesdites concessions, soient enregistrées au Conseil Souverain de Québec, pour y avoir recours en cas de besoin.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles, le 14 juillet 1690.

 XXII

PAYS D'EN HAUT.

LE GARDEUR DE COURTEMANCHE EST ENVOYÉ A MISSILIMAKINAK,
 PUIS AUX MIAMIS, SOUS LES ORDRES DE LOUVIGNY.

Extrait d'une lettre de Frontenac au Ministre.

20 octobre 1691.

Les mouvemens que les Outaouacs et les Hurons ont faits cet hiver et ce printemps ont beaucoup embarrassé les Iroquois, et les ont en quelque façon retenus chez eux, et empêché qu'ils ne soient descendus en plus grand nombre.

Le voyage qu'à la fonte des glaces le sieur Courtemanche de Repentigny fit par mes ordres à Missilimakinak pour donner avis, aux Nations d'En Haut, des bons succès que nous avons eus contre les Anglois à la levée du siège de Québec, des victoires que le Roy avoit remportées en Europe et du bon estat où toutes choses estoient en ce pays, que nos enne-

mis essayoient de leur persuader estre entièrement désolé, les a beaucoup resjouis et les confirme de plus en plus dans les bonnes dispositions, où ils estoient, de ne point discontinuer de harceler l'Iroquois. Ils résolurent d'envoyer plusieurs partis, et quand le sieur de Courtemanche, qui n'y a séjourné que sept ou huit jours, les quitta, il y en avoit desjà cinq ou six en campagne, et d'autres en plus grand nombre se préparoient à les suivre peu de temps après.

Ce voyage estoit de la dernière conséquence, et il ne s'est fait qu'avec beaucoup de risque, ledit sieur de Courtemanche ayant passé, luy dixiesme, au milieu de tous les Iroquois qui environnoient l'isle de Montréal, et repassé de mesme avec autant de prudence et de conduite que de vigueur et de courage.

Je l'ay renvoyé, avec le sieur de La Forest et ceux qui portent les présents du Roy au poste des Miamis, sous les ordres du sieur de Louvigny. Et M. l'Intendant vous pourra mander que l'on a observé, dans l'envoy des personnes qui y sont montées, ce qui nous a esté prescrit dans nos dépesches.

Comme il y a présentement des soldats et des François à Missilimakinak, où le sieur de Louvigny a fait un fort qui met en seureté la maison des Révérends Pères Jésuites, *et que nous en aurons un autre aux Miamis*, ce sera le moyen avec celuy que M. de La Forest a aux Islinois, de faire encore mieux agir toutes ces nations, qui, se sentant appuyées par les François et excitées par les présents qu'elles recevront, se porteront plus volontiers à faire la guerre, quand elles verront qu'elles n'auront pas besoin de songer à aller à la chasse pour avoir de quoy achepter des munitions pour la faire et des hardes pour se couvrir. Aussi, j'espère faire faire une diver-

sion cor
effectz,
nation I
leur vill
qu'ils es
qui est u
eux.

Extrait

Je ne sc
Saint-Lou
Le sieur d
rendray co

sion considérable par ce costé-là, qui produira de très bons effectz, ayant desjà eu advis que les Tsonnontouans, qui sont la nation Iroquoise la plus voisine de ces cantons, avoient quitté leur village et s'estoient retirez à celuy des Oyogouins, disant qu'ils estoient las d'estre le bouclier des autres nations, ce qui est une marque qu'on a desjà fait plusieurs incursions sur eux.

XXIII

ÉTAT DU FORT DES ILLINOIS.

Extrait d'une lettre de M. de Champigny au Ministre.

12 novembre 1691.

Je ne sçaurois présentement vous rendre compte du fort Saint-Louis des Illinois, sinon qu'il est simplement de pieux. Le sieur de La Forest vient de partir pour y aller. Je vous rendray compte de sa conduite l'année prochaine.

XXIV

PROJET DE RÉTABLISSEMENT DU FORT

DE CATARACOUY.

Extrait d'une lettre du comte de Frontenac au Ministre.

15 septembre 1692.

Quand je vous ay parlé, Monseigneur, du fort Frontenac, et de l'utilité que j'en aurois pu tirer dans la continuation de cette guerre, ce n'a pas esté dans la pensée de le restablir incessamment, et aussitost que j'en aurois la permission de Sa Majesté. Je sçay bien que je ne suis pas en estat de le faire présentement par le peu de troupes que j'ay et qu'il ne faut pas séparer ny diviser ; mais, *j'ose vous dire, et le soutenir contre qui que ce soit et au péril de ma teste*, que, quand l'occasion s'en offrira, je ne sçaurois jamais rendre un plus grand service au Roy, ny rien faire de plus avantageux pour la colonie, que de restablir ce poste, qui est également nécessaire, et pendant la guerre, et pendant la plus profonde paix ; et que toutes les personnes qui diront le contraire, ou sont fort ignorantes de ce pays et n'ont guères profité du séjour qu'elles y ont pu faire, ou que des motifs de jalousie et d'intérêts particuliers les obligent à vous avancer des choses dont il est fort aysé de faire connoistre la fausseté, quand il vous plaira de vous informer de l'utilité dont il m'a esté, pendant les dix premières années de mon gouvernement, n'ayant maintenu les Sauvages en paix que par ce seul moyen, et des

avantages
tirés, quan
pays, ce q
vois pas tr
qui ne son
pourrois né
donner.

Enfin, M
post nécess
gnées, qui s
autres Natio
et avec plus
et jusques a
rés d'un lie
poursuivis. E
gouverneur p
tenir dans d
termes, leur
meschantes in

Pardonnez-
laquelle il vou
article, et ne n
est poussé pa
avoir esté le
certaine que j'a
m'obligera à v
raisons que je
les fois qu'on v

avantages que les gouverneurs qui m'ont succédé en ont retirés, quand ils ont voulu porter la guerre dans le cœur de leur pays, ce que j'aurois desjà fait depuis mon retour, si je ne l'aurois pas trouvé abandonné, ou par caprice, ou par des raisons qui ne sont pas peut-estre entièrement connues, mais que je pourrois néanmoins développer, quand il vous plaira me l'ordonner.

Enfin, Monseigneur, pour le dire en un mot, c'est un entrepost nécessaire pendant la guerre pour les expéditions esloignées, qui sert de retraite pour les partis des Outaouas et des autres Nations d'En Haut qui viendroient, plus librement et avec plus de confiance, harceler les Iroquois dans leur chasse et jusques aux portes de leurs villages, s'ils estoient assurés d'un lieu où ils pussent se retirer en cas qu'ils fussent poursuivis. Et, pendant la paix, c'est le seul endroit où un gouverneur puisse assembler les Sauvages, afin de les maintenir dans de bons sentimens, et, pour me servir de leurs termes, leur remettre l'esprit quand ils l'ont gasté par de meschantes impressions que des brouillons leur ont données.

Pardonnez-moy, s'il vous plaist, la chaleur trop grande avec laquelle il vous paroistra peut-estre que je vous parle sur cet article, et ne me faites pas l'injustice de croire que j'y suis plus que poussé par une espèce d'amour-propre et de souvenir d'avoir esté le fondateur de ce poste que par la connoissance certaine que j'ay de son utilité et de son importance, ce qui m'obligera à vous supplier de ne pas perdre la mémoire des raisons que je me donne l'honneur de vous marquer, toutes les fois qu'on voudra s'ingérer de vous en parler.

XXV

LAMOTHE CADILLAC

COMMANDANT DE MISSILIMAKINAK ET DES PAYS SITUÉS AU DELA.

16 septembre 1694.

Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Canada, Acadie, Isles de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale.

Le sieur de Louvigny, capitaine commandant à Missilimakinak, depuis l'année 1690, nous ayant tesmoigné avoir des affaires en France, où sa présence estoit nécessaire, nous luy avons permis de descendre pour y passer cette année. Et nous avons creu, pour remplir sa place, ne pouvoir faire un meilleur choix que de la personne du sieur de Lamothe Cadillac, capitaine des troupes du détachement de la Marine, dont nous connoissons la valeur, sagesse, expérience et bonne conduite, nous en ayant donné des marques en plusieurs occasions. Pour cet effet, nous avons donné au sieur de Lamothe Cadillac, au lieu et place du sieur de Louvigny, le commandement du poste de Missilimakinak, et *de tous les autres qui sont chez les nations esloignées*, à la réserve du fort Saint-Louis des Isinois, comme aussy du détachement des soldats qui montent dans lesdits lieux, et *des François qui vont faire commerce au país des Outaouais et chez les nations les plus esloignées*. Mandons et ordonnons à tous, officiers, soldats, et

voyage
sent le
pourro
qu'ils so
lac pour
ordonner
de la co
contre les
trancher
geurs qui
des Anglo
et autres q
Majesté, e
pour la seu
chez les Na
que nous lu
foy de quo
icelle, fait
l'un de nos

voyageurs qui sont dans les lieux, mesme à ceux qui composent le détachement qui monte présentement et autres qui pourroient y aller dans la suite, de quelle qualité et condition qu'ils soient, de reconnoistre ledit sieur de Lamothe Cadillac pour leur commandant, et luy obéir en tout ce qu'il leur ordonnera de nostre part pour le service du Roy et l'intérêt de la colonie, auxquels il pourra faire prendre les armes contre les ennemis de Sa Majesté, s'il le juge à propos; retrancher et fortifier pour mettre les officiers, soldats et voyageurs qui y vont faire commerce, à couvert des insultes tant des Anglois, Loups, Iroquois, que des nations Outaouaises et autres qui voudroient se soustraire de l'obéissance de Sa Majesté, et généralement faire tout ce qu'il jugera nécessaire pour la seureté du poste de Missilimakina et autres établis chez les Nations Outaouaises, conformément aux instructions que nous luy en avons données en date de ce jourd'huy. En foy de quoy, nous avons signé la présente commission à icelle, fait apposer le sceau de nos armes, et contresigner par l'un de nos secrétaires.

Signé : FRONTENAC.

Par Monseigneur,

DE MONSEIGNAT.

XXVI

OPPOSITION DE L'INTENDANT

AU RÉTABLISSEMENT DE CATARACOUY.

LES IROQUOIS ASSIÈGENT LE POSTE DES MIAMIS.

Extrait d'une lettre de M. de Champigny au Ministre.

Montréal, 11 août 1695.

J'ay toujours bien cru que les Iroquois n'agissoient pas sincèrement dans les propositions de paix qu'ils ont faites depuis quelques années, puisqu'ils ont, depuis ce printemps dernier, fait plusieurs entreprises contre nous, par petits partis qui ont tué et blessé quelques-uns de nos François et Sauvages en différentes occasions, sans donner aucun quartier à ceux qu'ils ont faits prisonniers. Ce qui ne nous doit plus faire douter de leurs intentions, et nous engager par conséquent à ne songer qu'à les humilier par une guerre plus forte que par le passé, et faire en cela ce que vous mandez à M. de Frontenac et à moy par les dernières lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous escrire.

J'aurois souhaité que, dans cette conjoncture, M. le comte de Frontenac n'eust pas songé à restablir le fort de Cataracouy et que sept cents hommes, tant soldats qu'habitans et Sauvages, qu'il a envoyés à cette expédition eussent esté employez à une autre plus utile. — J'ay cru estre dans l'obligation de luy représenter les dangereuses suites de ce dessein pour l'en destourner, me trouvant en cela du sentiment de tous ceux qui ont de l'expérience dans le service en

ce pays,
 advis, il
 fournir t
 ordonné.
 par laqu
 entreprise
 chement,
 estoit facil
 Montréal d
 Je luy rep
 j'auray l'ho
 lettres, ma
 changement
 garnison de
 elle sera ré
 sucez aura
 eu aucunes n
 est parti d'icy

 Les officie
 François occ
 autres nations
 fait quelques
 nuent de les h
 ces officiers, q
 a esté le print
 Iroquois qui
 ennemis, à ce
 occasions cinq

ce pays ; mais, après m'avoir dit que, quoy qu'il fust seul de son avis, il estoit dans la résolution de l'exécuter, je luy ay fait fournir toutes les choses nécessaires comme vous me l'avez ordonné. — La lettre que vous luy avez écrite par l'*Envieux*, par laquelle vous luy avez marqué de ne pas faire cette entreprise, estant arrivée le lendemain du départ de ce détachement, je croyois qu'il changeroit de dessein, ce qui luy estoit facile, parce qu'il y avoit encore alors des Sauvages à Montréal qui l'alloient joindre, n'en estant qu'à une journée. Je luy représentay pour cela une infinité de raisons, dont j'auray l'honneur de vous informer au long par mes autres lettres, mais le tout fut fort inutile et n'apporta aucun changement, si ce n'est qu'il y envoya ordre de diminuer la garnison de vingt hommes, en sorte qu'au lieu de cinquante, elle sera réduite à trente. — Je ne sçay pas encore quel succes aura eu cette entreprise parce que nous n'avons point eu aucunes nouvelles du détachement, depuis vingt jours qu'il est parti d'icy.

.

Les officiers qui commandent dans les postes que les François occupent chez les Outaouas, Illinois, Miamis et autres nations esloignées, me marquent que nos Sauvages ont fait quelques entreprises contre les Iroquois et qu'ils continuent de les harceler. — Le sieur de Courtemanche, un de ces officiers, qui commande au poste des Miamis, mande qu'il a esté le printemps dernier assiégé par deux cent cinquante Iroquois qui se sont retirez, ayant veu sa résistance ; les ennemis, à ce qu'on m'assure, ont perdu dans toutes ces occasions cinquante à soixante hommes. — Je vous infor-

meray, Monseigneur, du détail et de la vérité du tout plus amplement par le retour des vaisseaux que nous attendons.

 XXVII

DIFFICULTÉS

DE MM. DE LAMOTHE CADILLAC ET TONTY AVEC LES JÉSUITES.
 MISSILIMAKINAK. ILLINOIS. MIAMIS.

Extrait d'une lettre de Frontenac à M. de Lagny.

2 octobre 1695.

Le pauvre M. de Lamothe Cadillac auroit eu besoin de vous envoyer cette année un journal pour vous instruire de toutes les persécutions qu'on luy a faites dans le poste où je l'ay mis et où il fait merveilles, s'estant acquis beaucoup de crédit sur l'esprit des Sauvages qui l'ayment et qui le craignent ; mais il n'a pas eu le temps de le copier pour vous le faire tenir. — Je vous envoie une lettre de luy, avec une pour M. de Pontchartrain, et j'ay fait extraire de celles qu'il m'escrit quelques faits qui vous paroistront sans doute inouis.

Il n'y avoit que deux mois que les Pères, qui sont à Missilimakinak, m'en avoient escrit des merveilles et comme d'un homme le plus judicieux, le plus prudent et le plus ennemy du désordre, que j'eusse jamais pu envoyer en ce pays-là. Mais je ne sçay s'ils ont reconnu qu'il avoit trop d'esprit et

de pénéter
 langage
 moyen p
 officiers,
 luy ont fa
 j'ay esté
 esté descen
 jours, par
 certain Pè
 ques année
 des rolles
 La Chaise,
 promettent
 icy aucun
 bien y trou
 que quelque
 Miamis, Il
 toutes les pe
 donne à leur
 sytost qu'ils
 mesme sur
 honteux à di
 n'avoit esté
 s'en aller aux
 absence, qui
 peine à s'en l
 M. de La
 l'appuyiez et
 bien son devo
 vous envoyer

de pénétration et qu'ainsi ils ont jugé qu'il falloit changer de langage et qu'il ne leur estoit pas propre. Enfin on a trouvé moyen par une cabale toute visible de soulever trois ou quatre officiers, qui estoient dans des postes dépendans du sien et qui luy ont fait des algarades si extraordinaires et si inouïes que j'ay esté obligé de les faire mettre en prison, quand ils ont esté descendus et dont je ne les ai fait sortir que depuis quelques jours, parce qu'assurément ils méritoient davantage. — Un certain Père Careilh, Jésuite, qui m'avoit escrit, il y a quelques années, des lettres si insolentes, a joué dans tout cela des rolles estonnans. — J'en escriray un mot au R. P. de La Chaise, afin qu'il y donne ordre. Les supérieurs d'icy promettent assez de le faire, sans que j'en aye veu jusques icy aucun effect. — Cependant, si cela continuoit, il faudroit bien y trouver quelque remède, car il n'y auroit plus moyen que quelque officier qu'on enverroit, soit à Missilimakinak, Miamis, Illinois et autres endroits, pust y demeurer par toutes les persécutions qu'on leur fait, sur la gesne qu'on donne à leurs consciences et sur l'absolution qu'on leur refuse, sytost qu'ils ne font pas tout ce qu'on désire. — Il y a mesme sur cela un commerce d'intérêt et d'argent qui est honteux à dire. M. de Tonty vous en auroit pu écrire, s'il n'avoit esté obligé pour se délivrer de tous ces tourments de s'en aller aux Assiniboëls, de laisser M. de La Forest en son absence, qui avec toute son adresse et sa douceur aura de la peine à s'en bien tirer.

M. de La Mothe aura besoin, si on l'attaque, que vous l'appuyiez et que vous sousteniez hardiment qu'il fait très bien son devoir, jusques à ce que l'année prochaine il puisse vous envoyer un détail exact de tout ce qui s'est passé. — Je

n'ay pas cru devoir entrer en matière là-dessus avec M. de Pontchartrain, parce que je ne sçay si on osera remuer ouvertement cette pierre, mais plutost sous terre, selon toutes les apparences. — Je me suis donc contenté de luy marquer qu'il s'acquitte très bien de son devoir. — Il espère des bontés extraordinaires que vous luy avez tesmoignées, lorsqu'il estoit en France, que vous vous souviendrez de l'espérance que vous luy donnastes de luy procurer une lieutenance de vaisseau, quand vous en trouverez l'occasion. Il la mérite assurément, car il a beaucoup d'esprit, de cœur et de talents.

.

Il ne sera pas malaisé au sieur de La Forest de justifier que les Islinois s'appliquent à d'autres choses qu'à son commerce, s'il continue de faire ce que M. de Tonty y a fait, et s'il envoie une liste aussi ample que celle que ce premier a faite de toutes les chevelures qu'on a levées sur les Iroquois et que les Pères Missionnaires ont certifiée, comme vous l'avez pu voir.

Je serois plus intéressé que personne qu'il fust sujet à payer les debtes de feu M. de La Salle, parce que j'en suis le premier et le principal créancier.

FRONTENAC.

Extr
 Ce se
 des Illin
 en est m
 et demie
 Cette p
 Tonty, l
 ont droit
 vages de
 Perme
 cette trait
 de régler
 ans : car,
 peut facil
 et par là l
 peut augm
 nouveler l
 faire port
 les habits
 esloignez,
 les Sauvag
 mesme ter
 teroient les
 v.

XXVIII

HENRY DE TONTY VA AUX ASSINIBOELS

Extrait d'une lettre de M. de Champigny au Ministre.

Québec, 6 novembre 1695.

Ce seroit une injustice de ne pas recevoir le castor venant des Illinois, qui ne peut estre défectueux que lorsque le cuir en est mal appresté, ce qui fait qu'on ne reçoit que pour livre et demie tous ceux trop chargez de cuir qui pèsent davantage. Cette précaution engagera les sieurs de La Forest et de Tonty, propriétaires du fort Saint-Louis des Illinois, et qui ont droit seuls de traiter avec cette nation, à exciter les Sauvages de bien apprester leur castor.

Permettez-moy de vous dire, Monsieur, à l'occasion de cette traite qui se fait chez les Illinois, qu'il seroit important de régler le nombre des canots qui y devroient aller tous les ans : car, sous prétexte d'aller traiter chez cette nation, on peut facilement se répandre dans les autres endroits voisins, et par là le nombre des vingt-cinq congez, réglé par le Roy, peut augmenter à proportion. Il seroit aussy nécessaire de renouveler les ordres que Sa Majesté a cy devant donnez pour faire porter les présens destinez pour les Sauvages alliez, avec les habits et la paye des soldats en garnison dans les postes esloignez, par ceux qui ont des congez pour aller traiter avec les Sauvages afin d'en éviter la despense au Roy, et régler en mesme temps que ceux qui font la traite chez les Illinois porteroient les présens pour cette nation avec les habits et solde

de la garnison de soldats qui y est entretenue aux dépens de Sa Majesté.

Il a esté donné aux sieurs de La Forest et de Tonty un congé pour les indemniser de quelque despense qu'ils avoient faite pour le service du Roy dans les pays esloignez, et, au lieu de le faire exploiter chez les nations où l'on va ordinairement faire la traite, le sieur de Tonty s'est servy de ce congé pour aller, avec deux soldats de la garnison de Missilimakinak et quelques François qui se sont joints, au pays des Sauvages Assiniboëls, qui sont à cinq cens lieues de Missilimakinak du costé du Nord, dans l'espérance de faire de plus grands profits, cette nation n'ayant fait encore aucun commerce avec nous, ce qui ne peut servir qu'à augmenter le nombre du castor, et faire une plus grande diversion des François.

 XXIX

 RÉTABLISSEMENT DU FORT DE CATARACOUY.

Extrait d'une lettre du comte de Frontenac au Ministre.

4 novembre 1695.

Les pensées que vous avez eues sur les négociations des Iroquois se sont trouvées justes ; mais leurs fausses finesses et supercheries ont esté inutiles et ont mesme tourné contre eux, puisque la guerre n'en a pas discontinué par la quantité de partis que je n'ay pas laissé d'envoyer, et que nos Sauvages alliez en ont mieux reconnu leur perfidie et la nécessité où ils

son
seur
L
fort
cept
dont
cendu
tellen
idées
que n
l'enner
ment d
culier,
tesmoig
espérer
prises qu
Cette
temps et
homme,
restabli
on a trou
toutes de
la sorte q
des logen
desquelz l
travaillera
mandoit d
quitté, ay
nécessaires
Nous fer

sont de s'attacher davantage à nous, ne pouvant trouver de seureté que dans nostre protection.

Le détachement que j'avois fait pour le restablissement du fort Frontenac estoit parti quelques jours auparavant la réception de vostre lettre, et le désistement de cette entreprise, dont les principaux chefs des Outaouaks, qui estoient descendus à Montréal, avoient esté témoins oculaires, auroit tellement décrié les François dans leur esprit par les fortes idées qu'ils auroient conceues de nostre foiblesse ou de l'envie que nous aurions de renouer de nouvelles négociations avec l'ennemy, que cela auroit esté capable de les aliéner entièrement de nous, et de les faire songer à faire leur paix en particulier, sans nostre participation, après la joye qu'ils avoient tesmoignée publiquement de pouvoir, par ce rétablissement, espérer de trouver une retraite assurée dans toutes les entreprises qu'ils voudroient désormais former contre les Iroquois.

Cette expédition s'est faite heureusement, en très peu de temps et à fort peu de frais. Nous n'y avons pas perdu un homme, et quoyque je n'eusse prétendu pour le présent faire restablir que de pieux les bresches qui se trouveroient au fort, on a trouvé le moyen, en huit jours de séjour, de les refaire toutes de pierre, sans qu'il en ayt cousté un sol au Roy, de la sorte qu'il estoit avant qu'on l'eust abandonné, à la réserve des logemens, qui avoient esté bruslés, et à la construction desquelz la garnison de quarante-cinq hommes qu'on y a laissée travaillera tout l'hyver, M. le chevalier de Crisafy, qui commandoit ce détachement, et qui s'en est très dignement acquitté, ayant laissé au commandant tous les bois et matériaux nécessaires et prêts à mettre en œuvre.

Nous ferons en sorte, M. l'Intendant et moy, que la dépense

de l'entretien de ce fort sera modique, et les avantages qu'on en retirera considérables, du moins suis-je assuré que ce qu'on prendra des fonds du Roy pour cela ne sauroit estre plus utilement employé

Si j'ay eu, en de certaines rencontres, quelque fermeté à soutenir mes sentimens contre les reflexions et remontrances de certaines personnes, qui souvent, en ce pays, veulent raisonner de la guerre et sur des choses qui ne sont pas de leur mestier, j'ay eu du moins l'avantage que mes pensées ont réussi, et que je n'ay rien entrepris qui n'ait eu de favorables succès. Aussi ay-je essayé de prendre toutes les précautions possibles quand j'ay voulu les exécuter, et c'est ce qui a fait que, lorsqu'on m'a proposé de certains desseins, où je jugeois qu'on n'en pouvoit pas prendre d'assés grandes, j'ay creu les devoir remettre à d'autres temps, et jusques à ce qu'on eust pris les mesures qui devoient précéder leur exécution pour ne pas nous exposer à quelque fâcheux revers, qui détruiroit en un seul jour tous les avantages, que nous avons eus depuis six années.

La mesme raison m'a fait encore retarder cette marche générale de toutes nos troupes, jointes aux habitans et à tous nos Sauvages alliés, pour aller tambour battant et à teste levée enlever Onontagué, parce que j'ay creu qu'il seroit très difficile et très hasardeux de le tenter dans les conjonctures où nous avons esté les dernières années, par le peu de troupes que nous avions, et dont beaucoup ne sont pas capables de telles entreprises, et qu'il falloit attendre que vous en eussiez augmenté le nombre, pour ne pas laisser le pays en proye soit aux Anglois, s'ils venoient l'attaquer par en bas, soit aux Flamands de Manhate et d'Orange, si, après nous avoir laissés

monter
nous n'a
nécessai
tie des v
aussi él
vast plu
Anglois.
pour per
tirant.

Je n'a
nous app
pas dan
qu'ils n'
secours,
de paliss
ou fourr
les assist

L'exer
M. de D
dis, puis
suite, et f
n'est pas
seront au
tirez à tr
en estat d
le plus fa
de contin
nuels par
feroient p
terres, et

monter aux Iroquois, ils venoient se jeter sur Montréal, où nous n'aurions rien à leur opposer, outre que j'ay tousjours jugé nécessaire d'avoir un lieu d'entrepôt pour y laisser une partie des vivres, dont on ne peut se passer pour une expédition aussi éloignée, et pour servir de retraite, en cas qu'on trouvast plus de résistance qu'on ne se seroit persuadé, et que les Anglois, se joignant aux Iroquois, comme il leur seroit facile pour peu que l'entreprise durast, on fust poursuivy en se retirant.

Je n'ay jamais aussy bien compris quelle grande utilité cela nous apporteroit, puisque, si les ennemis ne nous attendoient pas dans leurs villages, comme il se pourroit faire en cas qu'ils n'eussent pas eu le temps d'appeler les Anglois à leur secours, nous ne pourrions au plus brusler que quelques pieux de palissades, qu'ils reviendroient planter quinze jours après, ou fourrager leurs bleds d'Inde dont les nations voisines, en les assistant, leur répareroient bientôt la perte.

L'exemple de ce qui est arrivé après l'expédition que fit M. de Denonville aux Tsonnontouans, justifie assez ce que je dis, puisqu'on a veu le peu d'eslect qu'elle a produit dans la suite, et fait connoistre que la destruction d'un village iroquois n'est pas ce qui nous délivrera de leurs incursions, puisqu'ils seront autant à craindre pour nous, quand ils se seroient retirés à trente lieues au delà de ceux qu'ils ont, et nous moins en estat de les y aller chercher de nouveau, mais que le moyen, le plus facile et de moindre despense pour en venir à bout, est de continuer à les tourmenter et inquiéter si fort par de continuel partis, qu'ils n'osent sortir de leurs villages, ce qu'ils feroient plus facilement s'ils s'enfonçoient davantage dans les terres, et estoient à une plus longue portée de nous; de sorte

que je ne doute point qu'en suivant cette conduite et les faisant harceler incessamment par nos Sauvages d'En Haut, on ne les force de venir bientôt de bonne foy nous demander la paix, parce qu'ils connoistront que leur seureté et leur subsistance dépendent de bien vivre avec nous et d'avoir nostre protection.

Le rétablissement du fort Frontenac me mettra en pouvoir d'exécuter ce que je marque, puisque, si une fois je puis y faire transporter assez de vivres pour la subsistance des troupes que je jugeray à propos d'y faire monter, je seray en estat de tout entreprendre avec moins de risque, d'engager plus facilement nos Sauvages à de continuel partis contre les Iroquois, se voyant assurez d'une retraite, et même de leur y donner un rendez-vous juste, lorsqu'on jugera à propos de les joindre à nos troupes pour une marche générale, ce qui autrement ne pourroit réussir que par hasard et par une espèce de miracle.

Ce sont ces considérations qui m'ont toujours persuadé que le rétablissement de ce poste estoit d'une indispensable nécessité. Je pourrois encore y en ajouter beaucoup d'autres, si elles n'estoient pas d'une trop longue discussion, et qui vous feroient connoistre que dans le nombre de ceux qui l'ont improuvé, et qui peut-estre l'improuveront encore, il y entre de la passion et de l'intérêt particulier, peu d'esgards pour le bien public, et moins encore pour le succès des armes du Roy.

J'espère que les avantages qu'on en retirera dans la suite me justifieront auprès de vous du trop grand attachement que j'ay toujours eu à cette pensée, et que je ne pus m'empescher de témoigner à feu M. de Seignelay lorsque je revins en ce pays, et qui se rendit à mes raisons après qu'elles eurent esté

bien
mesm
tion q

LES

Extr

Les I

enfants de
coup per
champ, c
des Franç
estre desc
lissade, q
tira sur e
morts au
dans leur
Courtema
aux Miam
nontio. Ils
luy remett
le maistre
respondit
où il ne le
eschange de
à haute vo

bien discutées. En tout cas, *si vous n'êtes pas dans les memes sentimens, je suis prest de subir toute la correction que vous voudrez m'en faire.*

XXX

LES IROQUOIS ASSIÈGENT LE FORT FRANÇAIS

DE LA RIVIÈRE SAINT-JOSEPH.

Extrait de la relation des évènements de 1694 à 1695.

Les Iroquois ayant enlevé trois femmes et trois ou quatre enfans des Miamis avec le plus jeune fils de leur chef et fait ce coup pendant que ceux-ci estoient occupez à piocher leur champ, ce qu'on appelle icy désert, s'avancèrent vers le fort des François, où commandoit le sieur de Courtemanche, sans estre descouverts. Ils mettoient desjà leurs fusils dans la palissade, quand ils furent repoussez si vigoureusement, et on tira sur eux de telle sorte qu'après avoir laissé de leurs gens morts au pied de la palissade, ils se retirèrent en désordre dans leur camp, apres avoir crié plusieurs fois au sieur de Courtemanche qu'ils n'en vouloient pas à luy, mais seulement aux Miamis, parce que la paix estoit faite entre eux et Onnontio. Ils l'invitèrent ensuite à venir dans leur camp, où ils luy remettroient les esclaves qu'ils avoient faits, dont il seroit le maistre à sa volonté. A quoy ledit sieur de Courtemanche respondit de son costé en les invitant de venir à son fort, où il ne leur feroit aucun mal et que là on pourroit faire un eschange des esclaves de part et d'autre, mais ces conférences à haute voix et à pleine teste ne produisirent que des injures,

et les ennemis se retirèrent. Cependant le sieur de Courtemanche, voulant sçavoir quelle route ils tenoient dans leur retraite, envoya des descouvreurs qui trouvèrent au bas de la rivière quinze brancards, par lesquels il jugea qu'il pouvoit bien y avoir trente blessez, outre quoy on remarqua dans les broussailles sept ou huit places ensanglantées qui faisoient croire que les corps avoient esté levez à la manière des Sauvages, afin qu'on n'en eust point de connoissance. Il est certain que le sieur de Courtemanche a agi dans cette occasion avec toute la prudence, l'activité et la valeur qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur et de conduite, pendant que lesdits Iroquois au nombre de trois ou quatre cents faisoient leurs efforts pour enlever les Miamis.

XXXI

M. DE FRONTENAC

VEUT RENFORCER LE POSTE DE SAINT-JOSEPH PAR LA JONCTION
DES MIAMIS DE MALAMEK.

Extrait d'une lettre du chevalier de Callières.

27 octobre 1695.

Le sieur Perrot, qui commande à Malamek, ayant eu ordre de M. le comte de Frontenac de descendre icy pour voir aux moyens de faire joindre les Miamis de ces quartiers à ceux de la rivière Saint-Joseph, par l'importance qu'il y a de soutenir ce poste contre les nouvelles entreprises que les Iroquois pourroient y faire, arrive le 14 de Aoust avec douze canots de plusieurs nations esloignées.

MISSILIM

LE FORT

TAMIS.

DE SAI

MISSISS

OUTAOUAS, H

KOUTENS.

SIOUX, ET

MISSILIMAKINAK ET PAYS SITUÉS AU DELA

LE FORT BUADE. ILES DU CASTOR, DES POUTEOUA-
TAMIS. BAIE DES PUANS. RIVIÈRES DE CHICAGO,
DE SAINT-JOSEPH, DE SAINT-PIERRE. SOURCES DU
MISSISSIPI, ETC.

OUTAOUAS, HURONS, MALHOMINIS, SAKIS, PUANS, OUTAGAMIS, MAS-
KOUTENS. PEANGUICHAS. PEORIAS. KIKAPOUS. TINTONS. AYOUÉS.
SIOUX, ETC.

re
ux
de
nir
ois
s de

DU S

CAPITAINE EN I
CI-DEVANT G
LES PAYS ÉL

Missilimaki

Il peut se fair
la forme, soit
Elle est dans
Elle est dans
tour; elle est à
elle n'est fréq
abondante qu

Vis-à-vis de
le bord du lac
des François,
chef de ce pay
mandans dans
y sont par le

France. Ce po

Le couvent

1. Ce lieu a tous
leurs c'est le grand
Nord ou du Midy.

RELATION
DU SIEUR DE LAMOTHE CADILLAC,

CAPITAINE EN PIED, AYANT UNE COMPAGNIE DE LA MARINE, EN CANADA,
CI-DEVANT COMMANDANT DE MISSILIMAKINAK ET AUTRES POSTES DANS
LES PAYS ÉLOIGNÉS, OU IL A ÉTÉ PENDANT TROIS ANNÉES.

I

MISSILIMAKINAK.

Missilimakinak signifie en nostre langue *l'Isle de la Tortue*. Il peut se faire qu'on la nomme ainsi, soit parce qu'elle en a la forme, soit pour y en avoir trouvé quelqu'une aux environs. Elle est dans le lac Huron, ayant à peu près deux lieues de tour ; elle est à une lieue et demie de la terre ferme inhabitée; elle n'est fréquentée que dans la saison de la pesche très-abondante qu'on y fait tout autour.

Vis-à-vis de cette isle il y a une grande anse de sable sur le bord du lac, et c'est dans son milieu qu'est situé le fort des François, où il y a garnison et où le commandant en chef de ce pays fait sa résidence, ayant sous luy divers commandans dans de différens postes ; mais les uns et les autres y sont par le choix du gouverneur général de la Nouvelle-France. Ce poste est appelé le Fort de Buade.

Le couvent des Jésuites¹, le village des François, celuy des

1. Ce lieu a tous les avantages qu'on peut souhaiter pour les Sauvages .. d'ailleurs c'est le grand abord de toutes les nations qui vont ou qui viennent du Nord ou du Midy. C'est pour cela que, dès l'année passée, prévoyant bien ce qui

Hurons et Outaouas sont contigus les uns aux autres, et tous ensemble bordent, comblent et achèvent le fond de l'anse.

Il est bon d'observer que dans ce pays-là le nom de ville est inconnu, en sorte que, si l'on vouloit parler de Paris, on le désigneroit par le mot de grand village.

La situation de ce poste est très-avantageuse, parce qu'il est tout proche du lac Huron, par où toutes les nations du Sud sont contraintes de passer, lorsqu'elles descendent à Montréal ou lorsqu'elles en reviennent, aussi bien que les François, qui veulent aller trafiquer dans les pays esloignez. Ny les uns ny les autres ne sçauoient passer sans estre decouverts, parce que l'horizon en est si beau que du fort on peut voir les canots, d'aussi loin que la vetie la plus fine les peut joindre. En un mot on peut dire que cet endroit-là est comme le centre de toute cette autre colonie, d'où l'on est tout porté et quasi à une égale distance, pour les autres postes établis, et parmy toutes les nations qui conversent avec nous.

Je ne sçais pas par quelle raison on a donné le nom de lacs à des abysmes d'eau d'une si grande et si vaste estendue. Le premier lac est donc appelé le *Lac Supérieur*, le deuxième, le *Lac Huron*, le troisième, le *Lac Michigan* ou *Illinois*, le quatrième, le *Lac Érié*, le cinquième, le *Lac Ontario*. Je crois qu'il est important et mesme nécessaire pour la satisfaction des curieux d'expliquer les raisons qu'on a pu avoir de diviser ce seul lac en cinq parties, je dis seul et un, puisqu'il est incontestable que ce sont les mesmes eaux, qui se communiquent et se joignent les unes aux autres.

est arrivé, nous y avons dressé une chapelle pour y recevoir les passans et cultiver les Hurons, qui s'y sont arrestez. Le Pere Jacques Marquette, qui les a suivis depuis la Pointe du St Esprit, continue d'avoir soin d'eux. (*Relation de la Nouvelle-France en l'année 1672. Mission de St-Ignace à Missilimakinak.*)

Il est r
Marie il
descendan
impratica
à-dire por
peut pour
principale
a 500 lieu
Or, celu
mais on pr
troit, qui a
vires peuve
s'élargit tou
Le lac Éri
troit, par où
lieues de tou
Ce dernier
qui a aussi 2
ble, où rien
Si bien qu
facilement
dans le milie
en canot, ma
que les vaiss
et sur le lac H
sur le lac On
On ne trou
qu'en pleine
20, 25, 30, 4
Missilimakinak

Il est néanmoins vrai qu'au village des Saulteurs de Sainte-Marie il y a un rapide, en sorte que, soit en montant, soit en descendant, toute navigation en barques ou navires y est impraticable. Il faut par conséquent y faire un portage, c'est-à-dire porter les effets par terre au-dessus des rapides. On y peut pourtant passer en canot ou en chaloupe. Voilà la raison principale pour laquelle on a divisé le lac Supérieur, qui a 500 lieues de tour, d'avec le lac Huron qui en a 600.

Or, celui-ci n'est point séparé d'avec le lac Michigan, mais on prétend qu'il n'est pas le mesme, à cause d'un détroit, qui a deux lieues de large, et par où les barques ou navires peuvent passer sans danger. Ce détroit passé, ce lac s'élargit tout d'un coup et peut avoir 300 lieues de tour.

Le lac Érié est aussi distingué du lac Huron par un détroit, par où les navires peuvent aisément passer. Il a 200 lieues de tour.

Ce dernier lac est séparé d'avec le premier, le lac Ontario, qui a aussi 200 lieues de tour, à cause d'une cheute invincible, où rien ne sçauroit passer.

Si bien qu'il n'y a rien de si aisé à concevoir, qu'on peut facilement naviguer autour de 1,800 lieues de pays, dans le milieu des terres et dans l'eau douce, non-seulement en canot, mais mesme en barque et gros navire, à cela près que les vaisseaux qui seroient sur le lac Huron, Michigan, et sur le lac Érié, ne pourroient passer sur le lac Supérieur ny sur le lac Ontario, où il faudroit faire des barques ou navires.

On ne trouve point de fond au large de ces lacs non plus qu'en pleine mer; et proche de la terre, il y a quasi partout 20, 25, 30, 40 et 50 brasses d'eau. Les courans, surtout vers Missilimakinak, y sont aussi rapides que la mer mesme. Peut-

estre pourroit-on en attribuer la cause aux vents, qui y sont fréquens. Mais l'expérience fait voir le contraire, car les courans portent toujours sans exception au vent, en sorte que si, par exemple, il vente nord, le courant porte au nord, et s'il vente sud, le courant porte au sud, et ainsi du reste des vents, et ce qui est encore de plus particulier, c'est que pendant le calme les courans portent du costé qu'il doit venter. Cette observation est infailible. Je laisse aux philosophes à raisonner sur cette matière, les assurant que le tesmoignage que je rends est véritable, comme il est vray de dire qu'il est jour en plein midy.

Quant au lac de Michigan, il y a marée, c'est-à-dire flux et reflux, par vingt-quatre heures, tout comme dans les mers du Sud, et les marées haussent ou diminuent, suivant le cours de la lune.

Il y a un petit lac à dix lieues de celuy-cy, dans la profondeur des terres, remarquable par son mouvement perpétuel. Il a environ deux lieues de long, et à chaque bout, il y a divers canaux qui se divisent en différens endroits et qu'on prendroit pour des fossez faits par la main des hommes.

Or, il arrive qu'on voit tantost un bout de ce petit lac à sec et tantost un autre, et les ruisseaux ou fossez, qui sont contigus, sont tantost vuides et tantost comblez jusqu'à déborder par-dessus, en sorte que ses eaux sont en une continuelle agitation, ne faisant que galoper d'un bout à l'autre et, comme on dit communément, jouer aux barres, et on diroit que c'est quelque lutin qui les ballote de cette manière là.

Puisque j'ay fait voir la situation du fort et du village des François et de ceux des Sauvages, je vais faire remarquer comme ils sont fortifiez et bastis. Leurs forts sont de pieux.

Ceux du
et ont en
est en dec
dessus, et
rang est à
pieds et d
terre. Or,
les pieux; a
faisant des
deux premie
6 pouces, c
n'empescher
il n'y a ny co
simple clostr
Quant à le
en terre des p
gues, qu'ils jo
obéir par le b
des escorces
que nous faiso
sent ensuite a
perches, qu'il
de sapin ou
lisses; ils laiss
qui suit d'un
sont closes et
rement 100 à
de hauteur. Il
a son petit ap
bout. Leurs r

Ceux du premier rang en dehors sont gros comme la cuisse, et ont environ 30 pieds de hauteur ; le deuxième rang qui est en dedans est à un grand pied du premier, qui est courbé dessus, et c'est pour le soutenir et l'accoster; le troisième rang est à 4 pieds du deuxième, et ce sont des pieux de 3 pieds et demy de diamètre, ayant 15 ou 16 pieds hors de terre. Or, en ce rang-là, ils ne laissent point de jour entre les pieux ; au contraire, ils les serrent, autant qu'ils le peuvent, faisant des meurtrières de distance en distance. A l'égard des deux premiers rangs, il y a un jour entre les pieux d'environ 6 pouces, et par ce moyen le premier et le deuxième rang n'empeschent point que l'ennemy ne soit à découvert, mais il n'y a ny courtines ny bastions, et ce n'est proprement qu'une simple closture.

Quant à leurs cabanes, elles sont en berceau. Ils piquent en terre des perches grosses comme les jambes, et fort longues, qu'ils joignent les unes aux autres en les faisant plier et obéir par le haut bout, après quoy i^{ls} les lient et serrent avec des escorces de bois blanc, dont ils font le mesme usage que nous faisons de notre fil et de nos cordages. Ils entrelasent ensuite avec des lisses de la grosseur du bras ces grandes perches, qu'ils couvrent d'un bout à l'autre avec des escorces de sapin ou de cèdre, qu'ils attachent aux perches et aux lisses ; ils laissent au faiste un jour d'environ 2 pieds de large, qui suit d'un bout à l'autre. Il est certain que leurs cabanes sont closes et qu'il n'y pleut point du tout ; elles ont ordinairement 100 à 130 pieds de longueur sur 24 de largeur et 20 de hauteur. Il y a un estage aux deux costez, et chaque famille a son petit appartement. Il y a aussi une porte à chaque bout. Leurs rues sont rangées comme nos villages.

Les maisons des François sont de bois, de pièce sur pièce, mais elles sont couvertes avec des escorces de cèdre. Il n'y a que celles des Jésuites qui sont couvertes de planches.

On doit considérer que sous le nom d'Outaouas quatre nations différentes y sont comprises. La première est celle des Kiskakons, c'est-à-dire des *Queues coupées*, et c'est la plus nombreuse; la deuxième est la nation du *Sable*, ainsi appelée parce que leur ancienne demeure estoit dans un pays sablonneux, leur village estant situé sur une anse de sable, mais l'Iroquois a chassé cette nation de ses terres; la troisième c'est le Sinago, et la quatrième est la Nassauaketoun¹, c'est-à-dire Nation de la Fourche, qui prend son étymologie du nom du Chef, ou bien plus vraisemblablement de la rivière dont ils sont originaires, qui fait une espèce de fourche, en se divisant en trois branches. Ces quatre nations sont alliées et bien unies ensemble, vivant en bonne intelligence entre elles et ne parlent aujourd'huy qu'une mesme langue.

La nation Huronne ne fait point corps avec les quatre précédentes. Aussi a-t-elle son village séparé de l'autre par une palissade. Elle parle une langue différente, en sorte que les uns et les autres ne s'entendent que par les interprètes. C'estoit autrefois la nation la plus puissante, la plus forte et mesme la plus nombreuse, mais l'Iroquois l'a détruite et l'a chassée de ses terres, en sorte qu'elle est à présent réduite à un fort petit nombre, et il est bon pour nous qu'elle le soit ainsi, car ce sont des hommes malins, intrigans, malintentionnez et capables de grandes entreprises, mais par bonheur leur épée est trop courte; néanmoins ne pouvant agir

1. De La Chesnaye met : Ounasacoetois.

en lyon
pour bro

Pour c
tier et ch
sont les f
la terre,
en bois d
réduire la
Leur réco
et melons

La pes
la faire on
ment séde
et qui ne n
le cours de
sistance. A
de meilleu
plus belle
jamais voi

Je crois
cher, puisq
devoir dire
cent poisso
comme des
truites qui
un très bon
le hareng, l
abondent e

On sera
de quelle m
v.

en lyons, ils agissent en renards, et mettent tout en usage pour brouiller les affaires entre nous et nos alliez.

Pour ce qui est des terres, chaque nation prend son quartier et chaque famille marque son terrain et ses champs; ce sont les femmes qui ont soin de cultiver et d'ensemencer la terre, et c'est en vérité un plaisir de les voir, avec un outil en bois dur en forme de gratte par un bout et plat par l'autre, rédnire la terre avec une vigueur et une diligence incroyables. Leur récolte consiste en bled d'Inde, pois, fèves, citrouilles et melons d'eau.

La pesche très-abondante et la commodité qu'il y a pour la faire ont donné occasion aux Sauvages de faire un établissement sédentaire en ces lieux-là. C'est une manne quotidienne et qui ne manque jamais; il n'y a point de famille qui, dans le cours de l'année, ne fasse une pesche suffisante pour sa subsistance. Au reste, il est impossible que l'on puisse manger de meilleur poisson; aussi est-il baigné et nourry dans l'eau la plus belle et la plus claire, la plus cristalline qu'on puisse jamais voir.

Je crois qu'il seroit inutile d'expliquer la manière de pescher, puisque chaque pays a sa méthode. Mais ce que je crois devoir dire, c'est le plaisir de voir lever en un filet jusqu'à cent poissons blancs. C'est le plus délicat du lac. Ils sont gros comme des abises en France. On prend aussi quantité de truites qui pèsent jusqu'à 50 livres; c'est assurément un très bon manger. Enfin l'esturgeon, le brochet, la carpe, le hareng, le poisson doré et cent sortes de poissons différents abondent en cet endroit du lac.

On sera peut-estre bien aise aussi de connoistre de quoy et de quelle manière les François et les Sauvages se nourrissent.

Voicy ce qu'on fait.

On scie un gros arbre, et on fait une bille d'environ 3 pieds de long; on la creuse d'environ 2 pieds, à peu près comme un mortier. On fait ensuite avec du bois dur un pilon de 5 pieds de long; on met après cela du bled d'Inde dans cette pile et on l'écrase à force de coups de pilon. Après qu'il est suffisamment pilé, on le vanne, et le son en est séparé, si bien qu'il ne reste que le gru, que l'on sasse pour en oster la farine; cela fait que ce gru demeure tout pur, net et blanc comme du ris. On le met bouillir dans une marmite ou chaudière avec de l'eau, et en mesme temps on fait cuire du poisson blanc dans une autre chaudière, et lorsqu'on voit que le gru est à demy cuit, on oste le poisson et on le délaye avec le bouillon du gru, qui se réduit en eau blanche comme du lait; on le jette ensuite dans la marmite, et avec une mouvette on le remüe, de mesme qu'on fait le ris, jusqu'à ce qu'il soit entièrement cuit, et comme la coutume du pays est d'avoir chacun son plat, chacun emplit le sien de cette soupe, que les Sauvages appellent Sagamité, c'est-à-dire diverses choses meslées ensemble pour les manger.

Cette nourriture n'est point friande, mais elle est assurément très-saine, car elle tient toujours le ventre libre, et elle est très-apéritive, car on urine jusqu'à cinquante fois par jour, et si jamais on ne mangeoit autre chose, on ne seroit jamais altéré, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs qui ont passé des mois entiers sans penser à boire. Je puis assurer que j'ay esté vingt jours sans ressentir la moindre altération, ce qui me donne lieu de croire que ce seroit une bonne nourriture à ceux qui sont atteints de la gravelle. Le soir on mange du poisson à toutes sauces, frit, rosty, bouilly, boucané, ou

en ra
ou m
appo
le for
Char
On
cuire
quand
En
santé;
ture,
l'autre
voir de
que la
néantm
fait sou
estre ag
contes d
temps-l
tage qu
les dém
Les
kinak e
200 lie
puis le
ou soix
gent et
dises;
Nous le
l'estoffe.

en ragoust; on n'a ny huile ny beurre, mais on a de la graisse ou moëlle d'original, de cerf ou de bœuf sauvage, qu'on apporte à Missilimakinak des Illinois ou de Chicagou, et dans le fond je crois que cette sauce est aussi bonne que celle des Chartreux ou des Minimes.

On fait du pain avec de la farine de bled d'Inde, qu'on fait cuire sous la cendre ou dans le sable bruslant. Il est bon, quand on a bon appétit, et il engraisse à merveille.

En tout temps on possède à Missilimakinak une bonne santé; on peut l'attribuer à la bonté de l'air ou de la nourriture, mais il est encore mieux de l'attribuer à l'une et à l'autre. Une preuve certaine de la bonté de ce climat, c'est d'y voir des vieillards, dont les petits-fils grisonnent, et on diroit que la mort n'a pas la force d'assommer ces spectres, qui ont néanmoins l'ouye bonne, et la veüe aussi, mais leur mémoire fait souvent des incartades, car ils soustiennent quelquefois estre agez de cent cinquante et deux cents ans; ils disent des contes et des histoires qu'ils soustiennent estre arrivées de ce temps-là, ce qui n'est point croyable, mais ils ont cet avantage qu'il ne se trouve personne qui puisse les contredire ou les démentir que par induction.

Les castors sont très-rares aux environs de Missilimakinak et les Sauvages de ce poste les vont chasser jusqu'à 200 lieues. Un bon chasseur n'en tue ordinairement, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de May, que cinquante ou soixante, quelquefois plus, quelquefois moins. Ils changent et troquent leurs peaux de castors avec nos marchandises; c'est ce qu'on appelle traiter, ou faire la traite. Nous leur fournissons de la poudre, des balles, des armes, de l'estoffe, du tabac et de tout ce qui est en usage parmi nous.

Si on pouvoit comprendre quelle fatigue il y a pour trouver du castor, on ne mespreroit pas tant cette marchandise, car il faut sçavoir que le convoi des François part ordinairement du Mont-Réal au commencement du printemps, ou bien vers le 15 de Septembre, si bien que dans ce pays-là les deux saisons sont fascheuses : l'une parce que c'est à la fonte des glaces et des neiges qui rendent l'eau vive et très-froide ; l'autre parce que c'en est le commencement ; or il y a quantité de rapides en chemin. Presque tousjours invincibles à la pesche, les Canadiens, qui sont ordinairement en chemise, nu-pieds et nu-jambes, lorsque leurs canots ne peuvent tenir contre la rapidité des eaux, s'y jettent dedans hardiment ; à force de bras, s'entr'aydant les uns les autres, ils en viennent à bout, mais non pas sans avoir leurs pieds et leurs jambes souvent escorchés, les roches estant si froides qu'elles se collent fort bien à leur peau et ne s'en détachent point sans enlever la pièce. Si cela n'arrivoit qu'une fois par jour, ce seroit peu de chose, mais ils font, au contraire, ce manège-là dans tout le cours de leur voyage.

Ce n'est pas tout : on trouve en chemin très-fréquemment des chûtes d'eau ou cascades, par où on ne peut monter ny descendre, si bien qu'il faut débarquer au pied des cascades et porter son canot sur les espauls par dedans le bois, et toutes les marchandises ou castors par-dessus les chûtes, et l'on se rembarque ; c'est ce que l'on appelle faire un portage. Il y en a qui sont de 200 lieues.

Il faut donc que les Canadiens fassent 300 lieues dans ce mouvement perpétuel et pénible avant d'arriver à Mississimakinak, ce qui fait voir leur force, leur vigueur et leur endurcissement à la fatigue, et il semble incroyable que le

co
fa
to
rée
les
suc
terr
lac
eslo
peau
L
s'en
au co
pour
à pro
comm
de fai
Mont
ils s'e
des c
teste,
Ce
main
filez,
grillé
tions
ment

corps humain puisse résister à un froid si extraordinaire.

Lorsqu'ils sont donc arrivez là, au lieu de songer à se refaire un peu de leurs fatigues, ils se dépeschent au plus-tost pour prendre leur party ailleurs, et passer outre. Ils se réquiptent ordinairement de canots, de vivres ; après quoy les uns gagnent le nord du lac Supérieur, et les autres le sud, et s'enfoncent par des rivières dans la profondeur des terres jusqu'à 200 ou 300 lieues ; il y en a qui, suivant le lac Michigan, vont par le sud jusqu'aux nations les plus esloignées. Tous ensemble n'ont en veüe que de faire des peaux de castor.

Lorsque les voyageurs ont débité leurs marchandises, ils s'en reviennent à Missilimakinak et s'y rendent ordinairement au commencement de juillet, où ils se réquiptent de nouveau pour descendre en convoy, si le commandant du país le juge à propos. Il est donc clair et très-intelligible que ceux qui commercent et font trafic des peaux de castor, sont obligez de faire pour le moins 1,000 lieues, avant d'estre de retour à Montréal, mais, outre cela, on ne peut concevoir les périls où ils s'exposent en sautant et passant par des bouillons d'eau, des chûtes et des cascades, qui font dresser les cheveux à la teste, lorsqu'on y fait réflexion.

Ce n'est pas tout : il faut risquer d'y perdre la vie par la main des Iroquois, qui dressent des embusches dans les défilez, et si l'on est pris en vie, il faut se résoudre d'estre grillé à petit feu. Il est vray qu'on prend toutes les précautions nécessaires pour éviter ce malheur, et qu'il est rarement arrivé que nos convoys ayent esté battus.

II

PORTRAIT DES SAUVAGES.

Tous les Sauvages en général sont bien découplés, de belle taille, extrêmement nerveux, vigoureux et forts, de grande fatigue. Tous ont les yeux noirs, la prunelle forte, la veüe fine, aiguë et perçante ; leurs cheveux sont gros et noirs ; leurs dents sont très-blanches, petites et bien rangées. Ils ont le col long, le ventre plat, le pied grand et les jambes longues ; ils n'ont point de poil au visage, ny en aucune partie du corps, et rarement voit-on parmy eux quelque boiteux ou bossu.

On peut dire sans façon que tous les Sauvages ont naturellement de l'esprit, mais comme il n'est point cultivé et qu'ils n'agissent en rien que par leur propre mouvement, ils sont restreints à sçavoir simplement ce qui se passe dans leur village et chez leurs plus proches voisins, tellement qu'ils regardent ce que les Européens leur racontent comme autant de chimères, dont l'imagination aime à se repaître et à s'entretenir. Il est aisé de remarquer qu'ils ont une idée charmante et une très-grande facilité pour le dessin, pour la peinture et pour la sculpture, et comme ils n'ont aucun usage de lettres ny d'écriture, Dieu leur a donné aussy en partage une très-heureuse mémoire.

Deux articles font la distinction des véritables hommes : le premier c'est la guerre, le deuxième c'est la chasse. Les meilleurs guerriers et les meilleurs chasseurs sont les plus

esti
par
sem
S
estre
s'ent
fusil
faire
Or, p
chass
beste
dent,
halcin
vreuil
ces ar
ou à f
je sca
cet ex
jusqu
de ten
ours
devan
mène
chasse
par to
cupen
pre sa
mesme
profite
amis c

estimez et les plus considérez et les plus recommandables parmy eux, si bien que celuy qui possède ces deux qualitez semble estre déclaré et publié pour un chef parmy sa nation.

Si le chasseur va de pair avec le guerrier, il ne faut point en estre surpris, car il faut sçavoir que tous les Sauvages vivent, s'entretiennent et font subsister une famille au bout de leur fusil, ou pour mieux dire de leur industrie, ruse et adresse à faire tomber les bestes dans les pièges qu'ils leur tendent. Or, pour y bien réussir, il faut avoir la pratique des lieux de chasse, connoistre les passages, les retraites, l'instinct des bestes, sçavoir supporter la peine, estre patient, heureux, ardent, vif, hardy, bon coureur; il faut avoir l'œil bon et bonne haleine. Ils chassent l'original, le cerf, la biche, l'ours, le chevreuil, le caribou, le castor et le breuf sauvage. Il faut tuer ces animaux dans les bois ou dans les prairies, à la surprise ou à force de jambes. Qu'on en pense ce qu'on voudra, mais je sçais bien qu'il faut avoir le jarret souple pour continuer cet exercice. Cependant un bon chasseur tue quelques fois jusqu'à douze bestes dans un jour, et c'est un plaisir de voir de temps en temps les Miamis amener dans leur village des ours monstrueux domptez à la course, et qu'ils conduisent devant eux à coups de houssine, comme des moutons qu'on mène à la boucherie. C'est dans ces occasions que les bons chasseurs font voir leurs prouesses, et comme il est vray que par tout païs ceux qui sont passionnez pour la chasse s'y occupent plustost pour leur plaisir particulier et pour leur propre satisfaction que pour le gain, le lucre ou la friandise, de mesme parmy les Sauvages les bons chasseurs sont ceux qui profitent le moins de leur chasse. Ils festinent souvent leurs amis ou leurs parens, ou bien ils distribuent les bestes qu'ils

ont tuées par cabanes ou par familles. Une preuve de la libéralité ou de la vanité qu'ils tirent de cette profession, c'est qu'en débarquant à leur village, il est permis à ceux qui se trouvent à leur débarquement de prendre ou d'enlever toute la viande qui est dans le canot de celui qui l'a tuée, et il ne fait qu'en rire. Cela fait croire suffisamment qu'ils ne songent qu'à nourrir le public, et, toute la nation se ressentant de semblables bienfaits, elle se trouve intéressée d'applaudir à un si noble exercice, d'autant plus qu'il arrive souvent qu'un seul chasseur fait subsister plusieurs familles ensemble, qui sans son secours, en certains temps et en certains lieux, mourroient de faim et de misère. Il ne faut donc point trouver tout à fait estrange s'ils font aussy grand cas d'un chasseur que d'un guerrier. La seule différence que j'y trouve, c'est que l'un est plus craint et plus redouté, et l'autre plus aimé et plus chéry.

Pour ce qui est de la guerre, tous les Sauvages ont la mesme maxime, mesme pratique, mesme mode et mesme façon de combattre. Leurs partis ou compagnies se forment de cette manière. Un chef de guerre s'abstient de manger et de boire et jeusne quelquefois huit jours durant; il se matache et se barbouille tout le visage en noir; il parle peu, il songe et resve nuit et jour, priant l'esprit qu'il a choisi pour son protecteur ou patron de luy donner des hommes. Cet esprit, en qui il a confiance, est quelquefois un corbeau, un aigle, une loutre, un ours, un renard, et ainsi des autres animaux, mais chacun a le sien en recommandation, qui est toujours celui qui s'est présenté à eux dans leurs songes et dans leurs veëttes, si bien que, s'ils ont pendant leur sommeil quelques visions de leurs ennemis, en certains lieux et en certains temps, et qu'enfin

leur
bon
Le
le vi
pour
leurs
pre.
mais
rang
que j
j'ay d
que le
temps
c'estoi
demeu
parce
et de la
sez vos
sennuy
par tou
content
Il fat
frères o
de bou
et faire
quitter
sur la n
jamais
morts.
Le c

leur veüe soit favorable pendant leur jeunesse, ils en tirent un bon augure et concluent qu'ils feront coup sur leurs ennemis. Le terme de resver estant une fois fini, ils se débarbouillent le visage, et le peignent de rouge, de noir, de blanc, mais pour l'ordinaire c'est de rouge seulement. Ils rafraichissent leurs cheveux, ils les huilent et se mettent enfin sur leur propre. Ils festinent ensuite la jeunesse et quelques vieillards, mais avant que de commencer à manger, le chef fait sa harangue à peu près en ces termes : « Mes frères, il est vray que je ne suis point un homme, vous sçavez néantmoins que j'ay déjà veu l'ennemy. Nous avons esté tuez. Il y a longtemps que les os d'un tel, nostre frère, reposent en tel lieu. Il est temps que nous les allions voir. Maintenant vous sçavez que c'estoit un brave homme. il mérite d'estre vengé. Nous avons demeuré paisiblement sur nostre natte. Je me lève aujourd'huy, parce que l'esprit qui me gouverne m'a promis du bouillon et de la viande fraische. Prenez courage, jeunesse, rafraichissez vos chevelures, matachez-vous, armez vos carquois, désennuyons nos morts ; faisons retentir des chansons de guerre par tout le village, réveillons nostre frère qui a esté tué, il sera content lorsqu'il sera vengé. »

Il faut observer que les Sauvages se traitent tousjours en frères ou compagnons, et que dans une harangue ce terme de bouillon ou de viande fraische signifie tuer des hommes et faire des prisonniers ; se rafraichir les cheveux, veut dire quitter le deuil ; se matacher, c'est se parer et s'orner ; rester sur la natte, c'est se reposer et vivre en paix. Ils ne parlent jamais de ceux qu'ils ont tuez ; ils ne parlent que de leurs morts.

Le chef ayant fini sa harangue, on lui respond par un

grand cry confus, pour marquer qu'on applaudit et qu'on approuve son dessein. Après quoy, ce capitaine ou quelque autre, par luy attiré, se lève dans la place, ayant le carquois en main, et chante en guerrier. Sa chanson n'est pour l'ordinaire qu'une répétition de ce qui a esté harangué. Ils chantent ainsi les uns après les autres, surtout ceux qui ont envie d'estre du party de la guerre. On mange ce qui a esté préparé. Il n'y a que celuy qui festine qui ne gousté à rien, se contentant seulement de fumer quelques pipes de tabac. Dès que le repas est fini, ils battent la caisse continuellement jusqu'à ce que le party soit entièrement formé.

Le jour du départ, les guerriers s'ajustent de leur mieux. Ils rougissent leurs cheveux ; ils peignent leurs visages de rouge et de noir avec beaucoup d'art et de gentillesse, aussi bien que tout leur corps. Les uns ont des tours de teste avec des queties d'aigles ou autres oyseaux ; les autres en ont avec des dents de bestes féroces, comme loups et tigres. Plusieurs, au lieu d'un chapeau, arment leurs testes de casque avec des cornes de cerf, de chevreuil ou de brœuf. Ils ont autour d'eux leurs arcs, leurs carquois et leurs flesches. Leurs canots paroissent de diverses couleurs et sont enjolivés de figures ou des armes du capitaine sur le devant du canot. On y voit la natte de guerre, le corbeau, l'ours ou quelque autre animal, comme je l'ay desjà dit, estant l'esprit qui doit conduire cette entreprise.

Dès qu'ils sont embarquez, ils poussent leurs canots au large environ quinze ou vingt pas, et se rangent en ligne, estant fort serrez, le bout de l'un n'avançant pas plus que l'autre, à quoy ils sont fort exacts. Le chef du party se lève ensuite tout debout dans le milieu du canot, ayant une gourde en sa

ma
cou
fasse
un c
hara
bien
eux,
prend
Le
cesse
blier,
ils font
instant
l'ennem
traits.
Quoy
d'estre d
n'en ont
Lorsq
douceme
tirent po
les trace
sont frai
qui ont
est fait,
a passé,
lors ils
d'autres.
On dir
que par s

main, dans laquelle il y a de petites roches dedans. Il la secoue, il chante en invoquant son esprit protecteur, afin qu'il fasse un bon voyage. Les guerriers respondent à son chant par un double *Ché* en aspirant, et les autres chefs qui sont à terre haranguent en mesme temps, animent les jeunes gens à se bien battre, à bien regarder dans la route devant et derrière eux, à faire bonne descouverte et à ne point se laisser surprendre.

Le chef de guerre, qui pendant ce temps-là chante sans cesse dans son canot, prie tout le village de ne point les oublier, s'ils sont tuez et de se souvenir de les venger. Cela fait, ils font tous ensemble un grand cry, en nageant au mesme instant vers la route qu'ils doivent tenir, comme s'ils voyoient l'ennemy, et l'on peut dire que leurs canots sont comme des traits.

Quoy qu'il en soit, cet équipage de guerre ne laisse pas que d'estre affreux à ceux qui n'y sont point accoustumez ou qui n'en ont jamais veu.

Lorsqu'ils sont arrivez dans le pays ennemy, ils marchent doucement; ils observent le silence, ont l'œil à tout et ne tirent point avec des armes à feu. S'ils tombent sur la piste et les traces de quelques-uns, ils demeslent aisément si elles sont fraisches ou vieilles; ils connoissent le nombre de ceux qui ont passé et combien il y a de jours que leur chemin est fait, si bien que sçachant le temps que leur ennemy a passé, ils sçavent à peu près où il peut estre, et pour lors ils se déterminent à le poursuivre ou à en chercher d'autres.

On diroit que ces gens-là se conduisent plutost par instinct que par science ou par raison, car si un homme ou plusieurs

sont découverts, leur perte est quasi toujours assurée et infail-
 lible. On a beau faire pour s'échapper, qu'on marche sur la
 mousse, sur les feuilles, dans les marais, sur les rochers
 memes, toutes les précautions qu'on prend pour sauver sa
 route sont fort inutiles, parce que ceux qui poursuivent tom-
 bent rarement en défaut. Ce qui est de plus particulier, c'est
 qu'ils connoissent par l'impression ou la tournure du pied de
 quelle nation sont ceux qui marchent devant eux.

Lorsqu'ils infèrent qu'ils sont assez proches de leurs enne-
 mis, ils détachent les meilleurs coureurs et les plus légers
 de leur troupe pour aller observer leur campement, c'est-à-
 dire là où ils doivent coucher, comme aussi quelles sont leurs
 armes et la situation du lieu. Il est nécessaire que les des-
 couvreur ayent de la ruse, de la pratique et de la fermeté,
 car il faut sçavoir que tous les partis de guerre, pendant leur
 campagne, font faire ainsi la découverte à trois ou quatre
 lieues aux environs de l'endroit où ils veulent camper ou
 coucher, et, les découvreurs estant de retour dans leur campe-
 ment, ceux qui n'ont rien vu en font leur rapport, et tous les
 autres, s'en remettant à eux, reposent et dorment tranquille-
 ment toute la nuit, leur coutume n'estant point de faire ny
 garde ny faction.

Ceux au contraire qui ont découvert l'ennemy, après avoir
 beaucoup observé, se rendent au gros ou rendez vous qui leur
 est marqué, et sur leur rapport on tient conseil. Après quoy
 s'ils se jugent assez forts pour attaquer, ils marchent incont-
 nent et ordinairement de nuit, ayant les découvreurs à leur
 teste, qui ne perdent point idée du chemin qu'ils ont fait, ny
 du cabanage de leurs ennemys. Lorsqu'ils les ont approchés à
 une distance, ils se jettent sur le ventre ayant tousjours l'œil et

Poreil
 les ail
 estant
 démar
 faire l
 faire l
 pattes
 du pis
 leur de
 cri. Lo
 ont de
 ils déc
 s'ils ve
 la hach
 lèvent
 prison
 foncen
 qu'à c
 ennem
 du mo
 leur ca
 riers e
 mesme
 qui cor
 coups
 avant
 pare e
 Dès
 chanso
 ble; il

l'oreille au guet et des découvreurs devant et derrière et sur les ailes. En cet estat ils attendent la pointe du jour, comme estant l'heure où l'homme est plus apesanti par l'envie et la démangeaison qu'il a de dormir, et pour mieux voir aussy à faire leur coup et pouvoir profiter du reste de la journée à faire leur retraite. Leur manière est de se traîner à quatre pattes comme des chats, et faire leurs approches à la portée du pistolet ; — ils se lèvent ensuite tout debout avant de faire leur descharge. Le chef du party fait son signal par un petit cri. Le reste fait en mesme temps une grande huée et, s'ils ont des fusils, ils font feu tout d'un coup sur l'ennemy, sinon ils décochent leurs flesches. Leur première descharge faite, s'ils voient l'ennemy troublé et en déroute, ils foncent dessus, la hache ou le casse-teste en main ; s'ils sont victorieux, ils lèvent la chevelure à ceux qui ont esté tuez. S'ils ont fait des prisonniers, ils les lient et garrottent si bien que les liens enfoncent dans la chair. Ils marchent après cela nuit et jour jusqu'à ce qu'ils soyent hors de danger et à couvert de leurs ennemis. Lorsqu'ils sont proches de leur village, ils détachent du monde pour donner advis de tout ce qui s'est passé dans leur campagne, après quoy on se prépare à recevoir les guerriers et à les haranguer avant d'entrer dans le lieu : mais en mesme temps l'on se dispose à faire l'entrée des prisonniers, qui commence tousjours par un salut de trois à quatre cents coups de bastons. qui leur fait donner cent fois du nez à terre, avant d'entrer dans la cabane de triomphe qu'on leur prépare et qui leur est destinée.

Dès qu'ils sont là, on leur dit de danser et de chanter leur chanson de mort. Leur chant est fier et lugubre tout ensemble ; ils racontent pour lors ce qu'ils ont fait pendant leur vie,

principalement le nombre de personnes qu'ils ont défait, leurs noms et quelles nations, l'endroit et comment ils ont fait leur coup. Tantost on les fait asseoir et tantost lever et toujours chanter, surtout quand quelque considérable vient dans la cabane pour les voir ; mais pendant qu'ils chantent de la sorte l'un leur arrache un ongle, l'autre leur fume un doigt dans une pipe ; on leur applique par intervalles un tison de feu sur la chair qu'on fait brusler jusqu'à l'os ; quelques-uns luy enlèvent des lopins qu'ils font cuire, et les mangent incontinent et s'en sucent les doigts comme d'un manger très exquis ; ils se divertissent et passent ainsi le temps deux ou trois jours durant, après quoy, les anciens, les chefs de guerre et les principaux du village s'assemblent pour délibérer de la vie ou de la mort de ces malheureux. Leur perte ou leur conservation dépend ordinairement des femmes, et voicy pourquoy. — C'est qu'il y en a qui ont perdu leur mary ou leurs enfans dans la guerre, et s'il s'en trouve qui, voyant des prisonniers bien faits ou plustost par boutade ou par caprice, les demandent pour remplacer les morts, en ce cas, le conseil ne les leur refuse jamais. D'abord qu'ils sont déclarez absous, on les délie, et les femmes ou filles qui les ont sauvez les amènent dans leurs cabanes ; elles leur lavent leurs playes, les huilent, et les enjolivent le mieux qu'elles peuvent, et à quelques jours de là on fait un festin dans la cabane, et les estrangers sont adoptés pour enfans de la maison, pour frères, gendres ou autres parens. Après quoy ils sont traitez honnestement, sans qu'on les insulte davantage, et ce qu'il y a de surprenant, c'est que ce sont les premiers qui vont en guerre contre leur propre nation et qui tuent ou amènent prisonniers leurs pères, leurs oncles ou autres parens indifférem-

me
de
ont
ven
ne p
j'ay
seil
com
ce qu
ils n'
pend
mun
biento
accord
mesme
jamais
compte
lement
don, le
vit quel
prédest
ger les
faire e
mis en
pauvres
mort, v
sont cor
Ces n
mort de
saisissen

ment, comme s'ils ne leur estoient rien du tout, faisant plus decas de la seconde vie qu'on leur a donnée que de celle qu'ils ont receue de leurs pères et de leurs mères, qu'ils voyent souvent brusler et déchirer par morceaux, pour avoir la dureté de ne point leur rendre la liberté après les avoir pris, car, comme j'ay desjà dit, la vie ou la mort des esclaves dépend ou du conseil ou des femmes; le conseil en distribue quelques-uns au commandant des François, et d'autres à différentes nations, ce qui confirme et ratifie les alliances. Dès qu'ils sont livrez, ils n'en sont plus les maistres, mais leur vie et leur mort dépend de ceux-ci ou de la nation à qui ils sont donnez. Le commun usage est de les faire mourir, en la manière qu'on verra bientôt, mais comme l'on a veu que le conseil des Anciens accorde la vie aux esclaves sur la demande des femmes, de mesme, si elles désirent leur mort, leur demande ne leur est jamais refusée, et parce que la nature trouve mieux son compte et se trouve plus contente et plus satisfaite principalement dans le sexe par la voye de la vengeance que du pardon, le sort en est quasi toujours malheureux. Si l'esclave vit quelquefois, il semble que ce n'est que par un miracle de la prédestination; le plus grand nombre des femmes aiment à venger les parents qu'elles ont perdu, ce qu'elles prétendent faire en faisant mourir ceux que le sort des armes a mis en leur pouvoir et à leur discrétion. Enfin, dès que ces pauvres malheureux François ou barbares sont destinés à la mort, voicy de quelle façon estrange et funeste manière ils y sont conduits.

Ces mégères remplies du souvenir et du ressentiment de la mort de leurs parens, à qui on a desjà fait le mesme sort, se saisissent de ces patiens. Elles les caressent d'abord, les

amènent chez elles ; elles les huilent et leur donnent à manger et les excitent à se bien remplir le ventre, parce qu'elles prétendent qu'ayant à faire un grand voyage, ils doivent faire un bon repas, ou bien prendre des forces pour souffrir plus longtemps et avec plus de courage. A les voir faire, on diroit qu'elles en usent ainsi par amitié, ou par compassion : mais ceux-ci, qui savent le contraire, ne se resjouissent point de ces sortes de gentilleses, car ils savent bien que ce qu'ils mangent leur sera de dure digestion. Pendant qu'on reçoit toutes ces mignardises de la part de ces dames, la jeunesse plante des poteaux, où ces infortunés doivent estre attachez, et dispose les feux, les outils, les ferremens, et tous les instruments qu'ils peuvent inventer pour assouvir et rassasier leur rage et leur férocité.

Tout cet appareil estant prest et achevé, on le fait sçavoir à celles qui dorlotent ces pauvres victimes. Tout d'un coup on voit changer cette douceur féminine en désespoir et en rage diabolique, et voicy de quelle manière celle qui a demandé la mort d'un prisonnier luy signifie le désastre qui l'attend. Elle appelle l'esprit ou l'ombre de son mary ou de son fils, ou de tel autre de ses parens qui a esté tué ou bruslé, et elle se sert de ces termes :

« Approche-toy, mon fils, prends courage ; je te fais aujourd'huy festin de viande fraische ; bois de ce bouillon ; agréé le sacrifice que je te fais de ce guerrier. Resjouis-toy donc, mon cher fils, il sera grillé, bruslé, on luy arrachera tous les ongles, on grillera cette viande, on en mettra à la chaudière, on luy appliquera des colliers de haches rougies dans le feu, on luy fumera paisiblement les doigts ; on luy arrachera les parties ; on boira dans son crâne, on luy lèvera la chevelure. Sois

conten
Sur
dit à ce
mon
bien,
mesme
Ce cri
au pot
celuy
puisse
prédit
faire se
sacrific
pour q
pendan
plustos
sa chan
qu'il a
brusler
à ne le
guerre.
du fon
n'en pa
regard
Mais
manière
fait fair
ongles e
lumets
n'est po
v

content, mon fils, repose-toy maintenant, tu seras vengé! »

Sur ces entrefaites, un des guerriers entre dans la cabane et dit à celui qui est déjà instruit de son sort : « Prends courage, mon frère, on te va brusler. » L'autre luy respond : « Cela est bien, je te remercie de la nouvelle que tu m'apportes. » A ce mesme instant, il se fait un cri horrible dans tout le village. Ce cri s'appelle un Sakakūa. On prend, on amène, on attache au poteau par les pieds, par les mains et par le milieu du corps, celui qui va représenter la scène la plus tragique que l'homme puisse jamais concevoir, car enfin la vieille sacrificatrice ne prédit qu'une partie des douleurs et des tourmens qu'on doit faire souffrir à sa victime en l'honneur de celui à qui elle est sacrifiée. Ce funeste appareil, qui devoit faire frémir celui pour qui il est préparé, je parle des Sauvages, ne luy est cependant qu'un sujet de mépris pour ses tyrans. Il n'est pas plustost serré au poteau qu'il chante d'un ton ferme et assuré sa chanson de mort, répétant toutes les actions guerrières qu'il a faites pendant sa vie, et de quelle manière il a fait brusler ses prisonniers, animant ceux qui sont autour de luy à ne le point espargner et à le faire mourir en homme de guerre. Je pense bien que tous ces discours ne partent point du fond du cœur; il est pourtant certain que son âme n'en paroist point troublée, ce que s'observe en ce que son regard est assuré et sa contenance égale.

Mais il est temps de commencer le bal et de voir de quelle manière on fait danser les personnages. Le premier pas qu'on fait faire aux prisonniers est de leur arracher avec les dents les ongles des mains les uns après les autres. Leurs pipes et calumets sont faits d'une pierre qui se creuse aisément et qui n'est point cassante; ils les emplissent de tabac et mettent le

doigt du patient dans le trou du calumet, qu'ils fument ainsi, les dix doigts l'un après l'autre. Après ce petit régal, cinq ou six ouvriers s'arment d'un tison ardent : les uns les appliquent sur la cheville du pied, sur les poignets et sur les tempes. Ils ne les ostent point que les nerfs et la chair n'en soit bruslée jusqu'à l'os ; c'est là le second pas du menuet. Le troisième est un collier de haches ardentes et rougies au feu, et qui tombent sur les espauls et sur l'estomach du captif ; on ne les en oste que lorsqu'elles sont froides et sans chaleur, et parce que ceux qui font cet exercice sont des gens de bon appétit, chacun avec son cousteau lève un lopin des fesses, dont ils font une grillade, qu'ils mangent sur-le-champ sans aucun assaisonnement, et pour laver les plaies et le sang qui en découle, les femmes ont des chaudières prestes, remplies d'eau bouillante qu'elles renversent dessus. On luy perce de temps en temps le col et les aisselles, avec des ferremens chauds et rougis dans le feu. On luy brusle les parties avec une escorce de bouleau, qui fait une flamme très ardente et très pénétrante, et pour finir un si indigne détail, il sutlit de dire qu'on ne luy laisse ny nerfs ny artères qui ne soient esprouvez par le feu ou par le fer. On luy leve en dernier ressort la chevelure, c'est-à-dire la peau, où les cheveux tiennent, et cela se fait avec tant d'art et d'adresse, qu'on l'oste tout d'une pièce, et on diroit que c'est une perruque. Cela fait, on jette sur cette chair vive et sanglante une poignée de cendre chaude et de sable bruslant, et lorsqu'ils voient que la chair est momifiée, ils luy donnent le coup de grâce, c'est-à-dire le coup de hache sur la teste, ou bien deux ou trois coups de cousteau dans le cœur. On luy coupe la teste, en mesme temps qu'on fait entendre par tout le village de grands cris de joye et de

resp
vict
C
pein
souf
très-
quoi
ou si
Or
maltr
de se
trouv
mais l
blant
lieu de
tyrisen
n'ont p
eux qu
et ils p
comme
la grim
l'eau, e
prendre
ennemy
leur par
divertis
ma nat
pleurez
Il n'est
guerrier

resjouissance, comme s'ils avoient remporté quelque grande victoire.

Ceux qui verront ce petit détail, auront peut-estre de la peine à le croire, et à se persuader qu'un mortel puisse tant souffrir et résister au feu sans mourir, mais on en doit estre très-convaincu, et c'est surtout la malice de la nation iroquoise, qui fait brusier ses esclaves, à petit feu, pendant cinq ou six jours consécutifs.

On pourroit encore s'imaginer qu'un personnage ainsi maltraité doit verser quelquefois des larmes, ou dans la force de ses tourments faire des cris dignes de compassion. Il s'en trouve à la vérité quelques-uns qui ne peuvent s'en défendre, mais la plupart semblent ignorer leur douleur et faire semblant de ne rien sçavoir de ce qui se passe chez eux, car au lieu de demander quartier, ils reprochent à ceux qui les martyrisent de la sorte, que ce sont des lasches et des femmes, qui n'ont pas le cœur de les dépiécer par le menu, et s'ils ont sur eux quelque partie exempte du feu, ils l'indiquent eux-mesmes, et ils prient de ne les point espargner, essayant depuis le commencement jusqu'à la fin toutes ces cruautés sans en faire la grimace. Ils demandent seulement à fumer ou à boire de l'eau, ce qu'on ne leur refuse jamais, et cela comme pour reprendre de nouvelles forces, afin de donner moyen à leurs ennemys d'exercer sur eux plus longtemps leur férocité, et ils leur parlent en ces termes : « Prenez courage, mes frères, divertissez-vous aujourd'huy, et si vous estes jamais pris par ma nation et que vous soyez brusiez dans mon village, ne pleurez point, ne criez pas, fumez paisiblement comme moy. Il n'est permis qu'aux femmes de verser des larmes ; un vray guerrier doit mourir comme je fais. »

La vanité d'estre réputez pour braves est la source, l'unique motif qui produit l'indifférence qu'ils ont pour le supplice et pour les tourmens, et la forme, la manière, la pratique de la punition et du chastiment, ne sont qu'un Pensez-y bien pour intimider ceux qui embrassent l'art militaire. Cet usage de supplicier ainsi estoit autrefois en horreur aux François, mais comme on s'est aperçu que l'humanité, qu'on exerceoit envers ces barbares, estoit regardée parmy eux comme une lascheté, et que cela leur donnoit lieu de venir plus souvent les attaquer, ne risquant tout au plus que d'estre pris ou tuez, les François se sont, à la fin, mis sur le pied de les brusler avec toutes sortes de cruautéz, tant il est vray qu'avec les loups on apprend à heurler. On ne s'est que trop tard avisé d'user de la sorte; on s'aperçoit bien maintenant, que leurs incursions sont moins fréquentes et leurs entreprises moins hardies. En un mot ce sont des hommes qui font auant d'estat de leurs vies que les autres, et s'ils ont de la bravoure et de la malice de faire paroistre une si grande fermeté, un si grand mespris de la mort, lorsqu'ils sont entre les mains ou à la discrétion de leurs ennemis, on peut dire aussi qu'ils prennent toutes les précautions possibles pour éviter non-seulement d'estre priz dans le combat, mais mesme qu'ils se sont fait une idée terrible et effroyable d'estre pris vivans pour estre ensuite exposez à la rigueur des tourmens. C'est pourquoy tous les coups qu'ils font sont à la surprise et ceux qui sont surpris sont tousjours battus. Cependant, dans cettce joncture, ils ont recours à leurs jambes, et il s'en sauve souvent quelques-uns, mais s'ils se trouvent tellement serrez qu'ils ne puissent point s'en desdire, et qu'ils soyent contraints de combattre quoyque leurs forces ne soyent pas égales, ils

agisse
chères
tions

On
sent ce
mes q
Alors
leur se
fantais
de leur
qu'elle
jamais
par ces
entre
et l'es
mary r
ont de
çons et
mary
fondée
qu'elle
au lieu
nu. C

agissent pour lors en désespérez, et certainement ils vendent chèrement leur peau. Voilà à peu près ce que toutes ces nations pratiquent en ce qui concerne les guerres et la chasse.

III

USAGES DES SAUVAGES.

On va voir maintenant diverses autres coutumes qui leur sont communes, comme d'espouser ou associer autant de femmes qu'il leur plaist et qu'ils en peuvent nourrir et entretenir. Alors qu'ils en sont las ou ennuyez, ils rejettent celles que bon leur semble, et les remplacent de quelques autres, si c'est leur fantaisie, et si les femmes pareillement ne sont pas contentes de leurs marys, elles les plantent là et s'associent avec un autre qu'elles trouvent à leur gré, si bien que par ce moyen il n'y a jamais rien de perdu, car l'un prend ce que l'autre quitte, et par ces usages fort naturels et très commodes, ils bannissent entre eux toute rancune ou antipathie qui trouble la vie et l'estat des familles. On voit néanmoins rarement que le mary rejette sa femme ny que la femme quitte son mary, s'ils ont des enfans. Mais si cela arrive, toute la progéniture, garçons et filles, appartient à la mère, sans qu'il soit permis au mary d'en retenir aucun malgré elle, parce que la mère est fondée sur le droit naturel, personne ne luy pouvant disputer qu'elle ne soit la mère des enfans qu'elle a mis au monde, au lieu que le père en est toujours incertain et souvent inconnu. C'est pour cette raison là que les Sauvages font leur

généalogie par les femmes, lorsqu'ils veulent faire preuve de leur prétendue noblesse. Or, parmi eux le nombre des enfans n'est jamais à charge à la mère; au contraire, elle en est plus respectée, plus honorée, plus estimée et plus riche. C'est pourquoy elle trouve plus facilement et plus promptement à se remarier, parce que celui qui l'espouse, prenant le nom de mary, prend celui de père et de chef de toute la famille, et par ce moyen il en est plus accrédité, car, si les enfans sont grands, ils soutiennent la cabane, c'est-à-dire la maison, soit par leurs actions guerrières, soit par la chasse ou bien par les alliances, qu'ils font en prenant d'autres femmes, et s'ils sont encore petits, le beau-père prétend et espère que, si on lui fait injure ou quelque tort en sa personne, il sera vengé, lorsque ses beaux-fils, qui le regardent pour leur propre père, seront parvenus à un âge compétent. Cela arrive aussi, car les Sauvages n'ont rien tant à cœur que la vengeance, et c'est pour cette raison que les veuves ayant des enfans trouvent commodément un mary.

Mais si un homme tombe en veuvage et que sa femme luy laisse des enfans de son mariage, pour lors la parenté luy cherche une espouse sortable à son estat, qu'on propose et qu'on amène ensuite dans la cabane du veuf, et, s'il la refuse et que par succession du temps il en prenne une autre à sa fantaisie, il est permis à celle qui reçoit cet affront de chanter pouille et de dire toutes les injures qu'il lui plaist à celui qui l'a refusée et renvoyée. Après quoy, elle casse, rompt et brise tout ce qu'il y a dans la cabane, pille, prend et enlève tout ce qu'il y a de plus beau et de meilleur et l'emporte chez elle, sans que le veuf remarié ny sa femme, qui est réputée pour concubine, y apporte aucun empeschement ny sans dire

aucun
Ils se
dans
cette
ne pa

Si u
plusie
comm
aussy
de de
obsta
term
parm
oncle,

Les
laisse
et de
seurs
et mèn
que cl
ne luy
sembl
la pud
confus
l'autre

Lor
meure
dans s
fusil,
lorsqu

aucune parole; l'un et l'autre ne font que baisser le nez. Ils semblent recevoir en cela quelque confusion, quoyque dans le fond ils ne fassent qu'en rire. Si bien qu'après que cette femme s'est ainsy vengée elle est contente et satisfaite et ne parle plus de cette affaire-là.

Si un homme marié décède sans lignée, et qu'il ait un ou plusieurs frères vivans, un d'entre eux espouse la veuve, comme pour susciter des enfans à son frère mort, il arrive aussy qu'ils espousent souvent les deux sœurs. Ils n'ont point de degré de parenté du costé des femmes qui leur fasse obstacle à l'occasion du mariage. Ils se servent des mesmes termes et prennent les mesmes qualitez qui sont en usage parmy nous, comme de grand-père, grand'mère, gendre, oncle, neveu et le reste.

Les pères et mères aiment tendrement leurs enfans et leur laissent la liberté de disposer de tout ce qui est dans la cabane et de délibérer des affaires de la famille. De là vient que les sœurs ont plus de respect pour leurs frères que pour leurs père et mère, de sorte que lorsqu'un frère désire et souhaite quelque chose d'honneste de sa sœur, elle ne s'en desdit jamais et ne luy refuse point ce qu'il luy demande. Lorsqu'ils sont ensemble, si quelqu'un dit quelque chose contre la bienséance, la pudeur leur vient au visage; ils baissent les yeux et en sont confus, ce qui prouve le grand respect qu'ils ont l'un pour l'autre.

Lorsqu'une femme est accouchée, elle fait lit à part et demeure quarante jours séparée; le quarante et unième elle entre dans sa cabane, où elle bat du feu nouveau avec une pierre à fusil, du tondre, et batte feu, après quoy elle est purifiée, et lorsque les femmes ou filles ont leurs fleurs, elles se bannissent

de leur cabane et chacune fait une loge à l'escart. Les autres leur apportent à manger dans un plat, qu'elles laissent à leur porte, sans les vouloir approcher ny entrer chez elles. Dès qu'elles sont délivrées de cette incommodité, elles reviennent dans leur cabane.

Lorsque les femmes sont enceintes et nourrices, leurs maris s'abstiennent de coucher avec elles, parce qu'ils estiment et prétendent que l'attouchement charnel ruine la substance que l'enfant reçoit dans le ventre de sa mère, le fait dépérir, le peut déplacer et l'exposer à la mort.

Et quant aux nourrices, ils disent que ce mesme commerce corrompt leur lait et que, si elles deviennent enceintes, on ne peut eschapper le nourrisson, veu qu'ils n'ont point d'autre nourriture à leur donner. Mais ils sont souvent les dupes de cette affaire là, car leurs femmes ne se payent point de ces sortes de raisons, s'allant pourvoir secrètement ailleurs et s'embarrassant fort peu de ce régime de vie. Il est cependant vray qu'il y en a beaucoup qui observent cette coustume par la tendresse qu'elles ont pour leur fruit.

Voicy de quelle manière ils font leurs festes pour les morts.

Ils dressent une cabane qui a environ six vingts pieds de long; les escorces en sont neuves et n'ont servy à aucun usage. Ils plantent un may à chaque bout et un autre dans le milieu qui les surpasse en hauteur. Ces mays sont huilez, graissez et peints. Il y a à la cime de chacun un prix, qui appartient à celuy qui le peut joindre le premier et l'atteindre avec la main. Ils entrent ensuite dans cette cabane neuve, où il y a divers estages; ils apportent les ossemens de leurs parens, qui sont dans de petits sacs, ou enveloppez fort proprement dans des escorces. Ils les rangent d'un bout à l'au-

tre
me
troi
feu,
brui
frap
tons
tiran
trem
mesm
mais,
présen
tient a
couver
derniè
hurler
coups d
tent en
sont to
sur la
mesme
leurs n
autre a
planter
haut, u
d'avoir
esclair
meure
l'âme. c
semens

tre et les enrichissent de tout ce qu'ils ont de plus beau et de meilleur et ordinairement de ce qu'ils ont amassé pendant trois années. Cependant les chaudières sont toujours sur le feu, remplies de viandes, et en mange qui veut. Ils font un bruit continu, nuit et jour, avec des tambours ou bien en frappant sur les chaudières ou sur des escorces avec des bastons. Ils sortent de temps en temps et entourent la cabane, tirant des coups de fusil, faisant des hurlemens que tout en tremble ; ils rentrent après cela matachez de noir. Enfin, ce mesme fracas continue pendant trois jours et trois nuits ; mais, avant que le terme n'en soit tout à fait expiré, ils font présent à ceux qui sont invitez à la feste de tout ce qui appartient aux morts, c'est-à-dire de tout le butin, dont les os sont couverts. Lorsque la distribution est faite, ils sortent pour la dernière fois et environnent la cabane en faisant de grands hurlemens ; ils foncent dessus à grands coups de bastons et à coups de perches, faisant un tintamarre enragé, brisent et mettent en pièces toutes les escorces. Cela achevé, les femmes sont toutes prestes avec des fagots de sapin, et en font un lit sur la terre d'un bout à l'autre où la cabane estoit située. En mesme temps ils tuent grande quantité de chiens, qui sont leurs moutons et qui sont estimez parmy eux plus que tout autre animal. Ils en font un festin, mais, avant de manger, ils plantent deux grandes perches et y attachent, au bout d'en haut, un chien qu'ils sacrifient au soleil et à la lune, les priant d'avoir pitié et prendre soin des âmes de leurs parens, de les esclairez dans leurs voyages, et de les conduire dans la demeure de leurs anciens. Cette idée prouve l'immortalité de l'âme. Cette feste estant ainsy achevée, chacun prend les ossemens de ses parens ; ils les portent tous de la main, et les

apportent dans des lieux pierreux, creusez, raboteux et peu fréquentez, ils les laissent là, et c'est la fin de la cérémonie. Ensuite il n'est plus parlé, en aucune manière, des morts, dont on a fait la feste et ils demeurent dans un perpétuel oubly.

Leur opinion est que les âmes, séparées du corps, s'amusement et restent dans le village, errant çà et là, dedans et autour de leur cabane par un allèchement naturel, et à cause de l'amitié qu'elles ont pour leurs parens et amis. Ils disent aussi qu'elles font peur aux petits enfans, aux jeunes gens et à eux-mêmes, principalement la nuit. Ils s'imaginent que ce grand bruit confus, ce tintement et ce brisement d'escorces chagrinent ces âmes, qui se sont assemblées dans cette cabane, et leur font prendre la résolution et le dessein d'aller joindre celles de leurs pères. Ils croyent qu'elle est dans un très-bon pays, dont le séjour est très-agréable, et parce que dans le leur il y a quantité de fraises et de framboises, ils s'imaginent que dans ces contrées, où les âmes résident, il y en a qui sont grandes et grosses comme la teste. Ils estiment que cette région est vers l'orient, que l'air en est doux et bien tempéré, qu'il n'y a ny pluye, ny neige, ny vent, ny pierre, ny montagnes, que tous les chemins sont pavés de robes de loutres, de martres et de castors, en un mot que c'est un pays de récréation, et où l'on n'endure jamais ny soif ny faim, que tous y seront également heureux. Ils nyent entièrement les lieux, où les âmes sont tourmentées, rejetant l'opinion de la résurrection des corps.

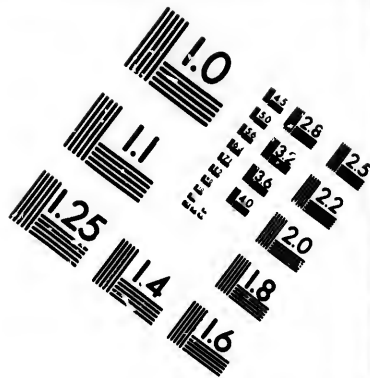
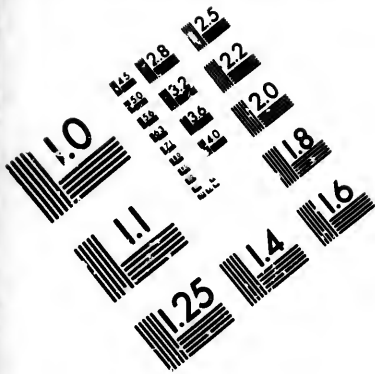
Et comme, parmi les Européens, les filles sont à charge et qu'on est quasi contraint de les doter pour les marier, parmi les Sauvages, au contraire, elles sont la richesse de leurs parens, car celuy qui en veut avoir en mariage n'en a que pour de l'argent, et les achète par un présent considérable, qu'il

fait
plus
il ai
ama
se de
dress
diver
qu'il
sans
trouv
Voi
nes ge
ils les
cabane
bord d
tent pa
sent ce
son esc
homme
et liber
neste et
cas de
constan
amoure
n'en fo
Enfin,
son ama
s'appell
mariées
elles so

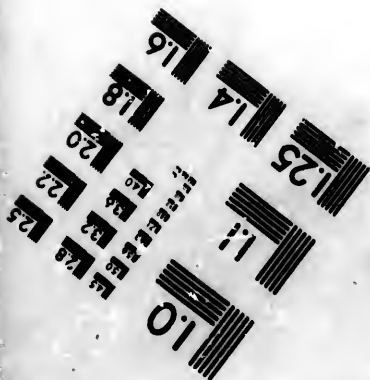
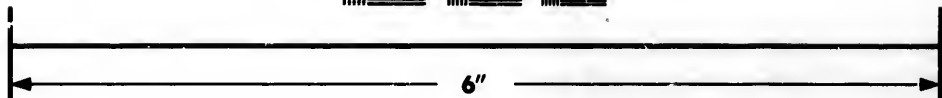
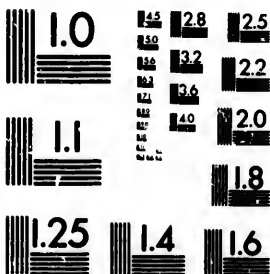
fait à son beau-père prétendu, ou, s'il est mort ou absent, au plus proche de la parenté. Il faut néanmoins qu'auparavant il ait le consentement de sa maîtresse. Il faut sçavoir que les amans galantisent là comme ailleurs, débitent la fleurette, et se donnent réciproquement des marques de respect et de tendresse. Les filles ont cet avantage, qu'il leur est permis de se divertir et de faire le noviciat du mariage, autant de temps qu'il leur plaist et avec autant de garçons que bon leur semble, sans qu'on y trouve à redire, et sans que cela les empesche de trouver un mary, lorsque la fantaisie leur en prend.

Voicy comment ils se conduisent en leurs amours. Les jeunes gens ont des escorces, qui se roulent en forme de flambeau; ils les allument la nuit par un bout et courent ainsi toutes les cabanes, si tel est leur plaisir. Les filles sont couchées sur le bord de l'allée, et, lorsque leur bien-aimé passe, elles l'arrestent par un coin de sa robe. En mesme temps que le galant sent ce signal, il se baisse et pour lors sa maîtresse prend son escorce et l'esteint et fait coucher auprès d'elle le jeune homme, qui lui conte sa passion. Au milieu de cette privauté et liberté entière, il ne se passe souvent rien que de fort honneste et fort respectueux, tant il est vray qu'on fait moins de cas de ce qui est permis que de ce qui est défendu, car c'est constant que dans cette occasion, il ne dépend que des deux amoureux de se satisfaire; néanmoins la plus grande partie n'en font rien, surtout s'ils ont dessein de se marier ensemble. Enfin, quand la belle s'ennuye et veut dormir, elle advertit son amant, qui se retire aussitost qu'elle le luy ordonne. Cela s'appelle parmy eux courir l'allumette. Quant aux femmes mariées, elles sont obligées de prendre d'autres mesures, car elles sont rudement chastiées parmy quelques nations et non





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-1903

28
25
22
20
8

01
01

en toutes, si elles sont convaincues de libertinage, ainsi que je le marqueray dans un autre endroit.

Toutes les nations ont leurs médecins, chirurgiens et apothicaires, qui sont appelez jongleurs. Lorsqu'il y a donc quelque malade, on les fait venir tous les trois, le médecin examine l'estat de la maladie. Après avoir longtems jonglé, c'est-à-dire resvé, ils ordonnent ordinairement de tuer plusieurs chiens, parce que c'est pour eux la viande la plus exquise, et pour mieux couvrir la charlatanerie, il faut qu'il y en ait deux blancs, deux noirs et deux d'une autre couleur; ils en font offrir un ou deux en sacrifice au soleil et à la lune, afin qu'ils prennent pitié du malade. Cette ordonnance ne se fait qu'après une pénible contemplation, parce que les jongleurs ou charlatans n'attribuent jamais la cause du mal aux infirmités ou accidens qui arrivent au corps humain, mais ils prétendent que c'est un sort qui a esté jeté sur le malade par la malice et la meschanceté de quelque ennemy. Or ils font entendre que c'est un esprit protecteur, c'est-à-dire le Dieu qu'ils se sont forgé dans leur imagination, qui leur révèle et leur fait connoître comment et de quelle manière le poison et le sort a esté jeté sur celui qui est infirme. C'est pourquoy le médecin achève son ordonnance, indiquant à l'apothicaire les simples et racines ou animaux qu'il faut avoir pour composer et faire des contre-poisons ou breuvages pour expulser et faire vomir ceux qui travaillent le corps et l'esprit du malade. L'apothicaire exécute l'ordonnance du médecin, cherche les simples ou animaux spécifiés, mais tous les deux jouent fort bien leur rôle, car tout cela ne se trouve jamais, à leur dire, qu'avec beaucoup de peine. Le chirurgien est le plus grand charlatan de tous et le plus insigne jongleur. Le

personnage qu'il fait est assurément humble à voir, et ceux qui le regardent faire ne peuvent s'imaginer autre chose, si ce n'est qu'il est possédé du démon pendant qu'il fait sa jonglerie. Ceux qui sont autour battent des tambours, frappent avec des buschettes sur des chaudières et des escorces, ce qui continue pendant le cours de la maladie pour donner ce bal au malade. Il n'est pas concevable comment un si grand bruit ne fait pas tourner la teste à ces pauvres gens. Cependant, dans ces intervalles, le chirurgien danse, chante, fait des contorsions effroyables, tourne et renverse ses yeux, se rebiffe le nez, enfonce ses maschoires, se disloque le menton; son col tantost s'allonge et tantost se raccourcit; ses poulmons se gonflent, et son estomac s'enfle; ses doigts, ses mains, ses bras s'estendent et se retirent; il crache le sang par la bouche, il en fait sortir par le nez et par les oreilles, et se déchire et incise la peau, et, comme j'ay déjà dit, tout cecy et plusieurs autres choses se font en chantant et dansant; enfin, après toutes ces menées, celui-cy descouvre l'endroit où le sortilège est placé, en telle sorte que, s'il voit que le malade a de la peine à cracher ou à respirer, il luy fait croire que le sort qu'on luy a jeté est un os qui s'est mis en travers du gosier. Il s'approche du malade en faisant des grimaces; il luy prend le gosier avec ses dents, mais tout bellement, faisant semblant de chercher cet os, qu'il trouve tousjours parce qu'il l'a dans sa bouche. Ainsi, après avoir bien fait des façons en cette recherche, il se lève en sursaut et fait un grand cri de joye pour marquer que le sort est levé et crache cet os sur quelque chose. Pour lors tous les assistans admirent son art et sa capacité, et le malade commence à se croire guéry. En un mot toute la science consiste à sçavoir la partie malade qui

luy est déclarée par celui qui souffre, et pour lors il dit qu'il y a dans la partie affligée ou un os, ou une vis de fusil, une espine, ou une areste, ou du poil, ou autre chose semblable. Mais, si le malade ne guérit point et que son mal continue à augmenter, le chirurgien continue aussi de jongler, il luy arrache tousjours quelque pièce ensorcelée, et l'apothicaire, de son costé, opère avec ses médicamens. Lorsque le malade meurt, ils font comme nos médecins, ils se retirent en disant qu'il n'en pouvoit pas eschapper. Cependant, de quelque manière qu'il en soit, ces charlatans-là ruinent et appauvrissent la cabane ou la famille du malade, car, s'il guérit, il leur donne tout ce qu'il possède, et toute la famille en fait de mesme, et, s'il meurt, on ne laisse pas que de leur faire un présent très-considérable. Ces sortes de gens sont respectez et estimez parmy toutes les nations. Ils ont l'adresse mesme de se distinguer des autres en leurs manières et en leurs actions, qui sont extérieurement mieux réglées et plus modérées; leur démarche est aussy plus grave et plus composée que celle des autres. Lorsqu'ils vont quelque part, ou qu'ils sortent de leurs cabanes, ils portent autour de leur cou, sur l'espaule ou sur le bras, une peau de loutre ou de quelque autre beste bien enjolivée, et c'est par cette marque qu'on connoist ces docteurs-là, comme on remarque les chanoines par l'aumuce. Cela fait voir que par tout le monde, les uns abusent les autres, et qu'il y a des trompeurs et des charlatans surtout dans l'école de Galien et d'Hippocrate.

Une chose est néanmoins très-certaine, c'est que tous les Sauvages sont très-habiles et très-experts pour guérir toutes sortes de playes et blessures, de quelque nature qu'elles puissent estre, et cela par la vertu des simples, dont ils ont une

m
le
an
vo
qu
lor
bea
fait
nos
mei
ont
mau
quez
pren
avec
point
voul
qu'ils

To
noiss
sujet.
et de
elles s

meilleure connoissance. Ils ont aussy pour la bruslure, la ge-
 leure, pour les piqueures et les morsures des serpens et autres
 animaux venimeux, mais le bon de l'affaire, c'est qu'ils en-
 voyent et repoussent par ce moyen le mal aussy promptement
 qu'il est venu. Ils sont très-bons anatomistes, c'est pourquoy,
 lorsqu'ils ont des os rompus et bras cassez, ils y procèdent avec
 beaucoup de sagesse, de dextérité et d'habileté, et l'expérience
 fait voir qu'ils guérissent plustost un blessé en huit jours que
 nos chirurgiens en trente, soit parce que ces premiers ont des
 meilleurs remèdes et sont de meilleure foy, et que les autres
 ont plus de malice pour faire valoir leur talent. A l'esgard des
 maux vénériens, ils s'en moquent, car ceux qui en sont atta-
 qués se guérissent dans dix ou douze jours, au plus tard, en
 prenant de certaines poudres qui n'ont nul goust, qu'ils avalent
 avec de l'eau chaude, et c'est pour cette raison qu'on ne voit
 point de vérolée parmy eux, mais ils ont la malice de ne
 vouloir point enseigner leurs secrets aux François, quoy-
 qu'ils ne leur en refusent point au besoin.

 IV

 TRADITIONS DES SAUVAGES.

Tous ces peuples, sans exception, ont, par la tradition, con-
 noissance du déluge; on va voir quelle est leur idée sur ce
 sujet. Ils disent qu'il tomba une si grande quantité de neige
 et de pluye, que toutes les eaux s'estant ramassées ensemble,
 elles surpassoient les plus hautes montagnes, en sorte qu'on

alloit partout en canots et que la terre fut changée en un grand lac, mais ils prétendent que dans cette inondation universelle, où tous les hommes périrent, un ancien de chaque nation fut réservé avec toute sa famille, parce qu'ils eurent l'esprit, voyant croistre les eaux, de faire un très-grand canot, où ils mirent des vivres et des animaux de diverses espèces, et qu'après avoir esté pendant plusieurs jours en grand ennuy, ils jetèrent hors du canot une loutre pour voir si elle ne pourroit point prendre terre quelque part; mais, à ce qu'ils disent, la loutre se noya, car au bout de quelques jours on l'a veue flotter sur les eaux le ventre en haut. Au bout de quelque temps le vieillard envoya un castor pour voir s'il ne découvrirroit point la terre d'un autre costé. Celui-cy, disent-ils, rencontra une espèce de digue de bois sec, mais parce qu'il jesusnoit il retourna au canot, et rapporta avec luy un gros chicot, ce qui fit présumer à l'ancien que les eaux commencent à baisser, et pour lors ils menèrent leur canots vers l'endroit, d'où ils avoient veu revenir le castor, si bien qu'enfin ils aperceurent de loin un gros tas de bois, qui s'estoit ramassé en cette manière.

Ils disent qu'il tomba du ciel une tortue, d'une grandeur excessive, qui flottoit entre deux eaux, et comme il y avoit aux environs quantité de bois sec et d'autres arbres avec leurs branches et leurs racines qui alloient au gré du vent et des eaux, ceux qui rencontroient la tortue s'y accrochoient et demeuroient là, si bien qu'en peu de temps il s'y en accumula une si grande quantité, qu'on s'y promenoit, comme sur un radeau, ce que leur ancien ayant veu, il y débarqua, où ayant trouvé un peu de terre à la racine des arbres, il la ramassa et en fit un sacrifice au soleil, qui la sécha. Ensuite le vieillard,

l'ayant réduite en poudre, la jeta et sema sur les eaux, tellement qu'elle but l'eau dont la terre estoit couverte. Or chaque nation prétend que la tortue qui tomba du ciel s'arresta sur la plus haute montagne qui est dans leur païs, de sorte qu'ils ne conviennent point du lieu.

Si on veut faire quelque attention aux remarques rapportées dans ce chapitre, on pourra penser, comme moy, que tous ces peuples descendent des Hébreux et sont originaires Juifs, ce qui se peut encore observer par les termes dont ils se servent, soit dans les conversations, soit dans les harangues et manières.

Les Juifs s'appeloient autrefois frères et compagnons; les Sauvages en font de mesme. Les Juifs huiloient et parfumoient leurs cheveux, les Sauvages huilent et graissent les leurs. Les Juifs combattoient en désespérez et à la débandade pour la conservation de leur liberté, et aimoient mieux tuer leurs pères et mères. femmes et enfans et se défaire eux-mesmes que de tomber vivans entre les mains de leurs ennemis. Les Sauvages sont si jaloux de leur liberté qu'ils la défendent jusqu'à la mort et ne conçoivent rien au monde qui soit si indigne de l'homme que la servitude. C'est pourquoy on ne laisse rien aux mains des prisonniers qui puisse contribuer à leur destruction, car ils se tuent dès que l'occasion s'en présente, et lorsqu'ils sont au milieu des tourmens, ils les soutiennent avec une fermeté qui estonne ceux qui les font souffrir. Les Juifs estoient inquiets, remuans, séditieux, jaloux de la prospérité de leurs voisins, quoyque de mesme race et de mesme lignée; c'est aussy le vray caractère des Sauvages.

Les Juifs aimoient la guerre, les assemblées, les conseils,

les harangues, et, toujours sous quelque beau prétexte, ils faisoient des perfidies, des trahisons, des massacres horribles. Les Sauvages ne peuvent vivre, s'ils ne festinent souvent; les conseils et les assemblées sont leur pain quotidien, et dans le temps qu'ils font semblant de négocier de bonnes affaires et des alliances avec leurs amis ou ennemis, ils espient l'occasion de faire un bon coup à leur mode, c'est-à-dire de les détruire tout à fait à leur mode.

Les Juifs ajoutaient foy aux rêves et aux songes, et les Sauvages croient que c'est un esprit protecteur qui leur fait voir pendant leur sommeil leur destinée, ce qui doit leur arriver surtout dans leurs entreprises de guerre.

Les Juifs espousaient plusieurs femmes et les répudioient, quand la fantaisie leur en prenoit; les Sauvages observent la mesme chose. Lorsqu'un Juif marié décédoit sans enfans, sa veuve alloit trouver le cadet pour sçavoir s'il vouloit l'espouser. S'il la refusoit, il secouoit ses souliers sur le seuil de sa porte et luy crachoit au visage. Si un homme veuf mesprise et rejette la femme que sa parenté luy destine, elle luy dit des injures, brise, pille et emporte ce qu'elle trouve dans la cabane du veuf. Le Juif puisné espousoit la veuve de son aîné, s'il décédoit sans enfans. Le Sauvage espouse en pareil cas la veuve de son frère. Les femmes juives, après leur accouchement, n'estoient purifiées et n'entroient dans le temple qu'au bout de quarante jours. Les Sauvages n'ayant point de maison de prières, les femmes ne rentrent dans leurs cabanes que quarante jours après qu'elles ont accouché pour coucher avec leurs maris. Les Juives qui avoient leurs fleurs et les hommes qui perdoient leur semence n'entroient point dans le temple; les Sauvagesses, qui ont cette incommodité,

descampent de leur cabane, en font une séparée, sans avoir aucune communication ny avec les hommes ny avec d'autres femmes.

Les Juives enceintes ne couchoient point et n'avoient aucun commerce avec leurs maris; les Sauvages dans le mesme cas font lit à part. Les Juifs honoroient infiniment leurs morts et estoient très soigneux du droit de sépulture; les Sauvages n'ont rien de si précieux que les ossemens de leurs défuntz et ils les conservent comme des reliques. Les Juifs faisoient des festes et prières à Dieu, et intercèdoient pour ceux qui estoient décedés, et les Sauvages font des festes, des festins, des présens et des sacrifices au Soleil et à la Lune, pour les âmes de leurs parens. Les Juifs prioient Dieu de porter les âmes de leurs parents dans l'Eden, c'est-à-dire dans le jardin ou paradis de délices.

Les Sauvages prient le Soleil de conduire et éclairer celles de leur nation pendant le voyage, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées dans la demeure agréable de leurs anciens.

La secte des Esséniens, parmi les Juifs, croyoit que les âmes, en se séparant des corps, traversoient la mer occidentale et alloient faire leur séjour dans des îles ravissantes, où le sucre et toutes sortes de douceurs estoient en abondance, où l'air estoit doux et tempéré et bien épuré, et que là elles estoient exemptes de toutes les misères qui se rencontrent dans la vie humaine, et les Sauvages croyent que leurs âmes vont dans une région située dans l'orient, où tout abonde, sans qu'il y fasse jamais ny froid ni chaud, et que c'est un païs tout tapissé de robes de martres et de toutes sortes de pelleteries.

La secte des Saducéens parmi les Juifs nioit que les âmes fussent tourmentées ni honorées, aussi bien que la résurrec-

tion, et les Sauvages ne veulent pas seulement entendre parler des peines de l'enfer, et disent que ce sont des mensonges et des choses inventées pour faire peur, ne pouvant point comprendre que ce qui est mort puisse ressusciter ny revivre. Les Juifs parloient par paraboles et métaphysiquement, et les Sauvages ne parlent jamais presque autrement. Enfin, si c'est par les Juifs qu'on sçait de quelle manière le déluge est arrivé, on voit aussi que les Sauvages en ont connoissance, mais il ne faut point s'estonner de leurs fables sur ce sujet et sur tant d'autres, puisque les Juifs qui ont esté si proches de Dieu, si soigneux pour l'histoire, n'ont pas laissé que de s'égarer, et si tant d'autres peuples, qui ont eu l'écriture pour suppléer au défaut de mémoire, se sont jetés dans un abyme de chimères, comment les Sauvages, qui ne sçavent ny lire ny écrire, pourroient-ils avoir retenu ce que tant de siècles ont effacé? Après tout, je croy que, sur les observations que je viens de déduire, plusieurs pourroient penser qu'ils sortent et sont issus de la race judaïque, puisque leurs coutumes, manières et cérémonies sont plus conformes à celles des Juifs qu'à aucune autre nation. On verra encore, en plusieurs différens endroits de ce détail, d'autres observations qui confirmeront celles qu'on vient de voir et achèveront de prouver, autant qu'il se peut, mon opinion; mais sçavoir par quel passage ces nations se sont répandues dans le Nouveau Monde, c'est là le secret.

On pourroit penser que, si les Sauvages descendoient véritablement des Juifs, ils auroient à tout le moins retenu leur langue, n'estant pas naturel que les enfans oublient ce que leurs pères et mères leur ont enseigné, dès qu'ils ont commencé à bégayer, estant bien plus probable que les

coutumes, pratiques et manières se peuvent plustost évaporer que les opérations de nostre âme, qui ne sçauroient estre exprimées, ny connues que par la voye des signes et de la parole, qui ne se perd que par la ruine des organes composant le corps humain.

On peut, il me semble, répondre à cette objection qu'un langage mal soigné se rouille et dépérit entièrement, comme font toutes autres choses par succession de temps. La raison et l'expérience nous apprennent qu'une langue se défigure et s'affoiblit, à proportion et à mesure qu'elle est négligée et méprisée. Il est évident que la latine, si estimée dans le monde, seroit perdue et abolie, si, de tout temps, on n'avoit pris soin d'en conserver la pureté par le moyen des livres et volumes, que la fureur du temps a espargnez et dont on a jouy jusqu'à présent. Mais si à l'époque des Césars on avoit généralement bruslé et anéanty tous les escrits latins et qu'ensuite on n'eust pu composer en cette langue, il paroist que l'usage en seroit demeuré si corrompu et si chargé que, si les originaires en parloient à ceux d'aujourd'huy, ils ne s'entendroient point entre eux. Aussi il n'est point surprenant qu'un peuple errant et vagabond depuis tant de siècles, desgarny en tout usage d'écriture et de lecture, qui sont les mères nourrices d'une langue, l'ait tellement abastardie et barbarisée, qu'il n'en reste plus quasi aucun vestige, et si l'on voit tant de langues différentes parmi les Sauvages, il ne faut pas s'en estonner, puisqu'il est constant que Jérusalem estoit remplie de toutes sortes de nations, qui estoient soumises à la circoncision et estoient comprises dans celle des Juifs, comme on le voit dans la harangue que fit Eléazar au peuple, et comme on peut le remarquer aux Actes des Apos-

tres, ch. II, où il est dit qu'il y avoit dans cette ville toutes sortes de nations qui habitoient sous le ciel, Parthes, Mèdes, Elamites, etc. On peut conjecturer de là que les Juifs, renfermés à l'égard de l'observance de toutes les loix et coutumes avec les estrangers circoncis, qui ne faisoient qu'un mesme corps, ne laissoient pas néanmoins d'avoir introduit dans leurs livres la diversité des langues, qui peuvent avoir esté abolies par les habitans du Nouveau Monde.

V

NATIONS HABITANT

DANS LE GOUVERNEMENT DE LAMOTHE CADILLAC.

Comme j'ay parlé de Missilimakinak dans le premier chapitre, il seroit inutile d'en parler davantage. Je diray seulement que le mot de Outaouas signifie en nostre langue Nation des Nez Percez, parce qu'ils percent leurs nez, où ils attachent une petite pierre, bien enjolivée, qui leur tombe dans le milieu de la bouche, entre les deux lèvres. C'est une mode parmy eux, et ils ne croiroient pas estre bien ornés, si cela leur manquoit. Il y a quelques anciens pourtant qui prétendent que c'est un préservatif contre la médecine, c'est-à-dire contre les sortilèges, que leurs ennemis et autres malintentionnez pourroient jeter sur eux pour les empoisonner ou faire mourir. Ce qui prouve encore que c'est une idée des anciens Juifs, car on voit dans l'histoire qu'un nommé Eléazar délivra des

g
pa
C
so
soi
et n
ose
sou
vage
nez
Il
Esso
m'est
avoit
c'esto
qu'ils
réflexi
et Cha
rivière
Il n'es
bien p
le non
qui est
Les
qu'ils
leurs c
comme
les Hu
s'il este
de leur

gens possédez par le démon, en présence de l'empereur Vespasien, de son fils, de plusieurs princes et seigneurs de sa Cour. Il en usoit ainsi. Il perçoit le nez au possédé, et il faisoit passer un anneau creusé au dedans, dans lequel il enchâssoit une herbe, et, dès que le démon venoit à la sentir, il jetoit et renversoit par terre le corps du possédé et s'enfuyoit sans oser y rentrer davantage, ce que le mesme Eléazar faisoit aussy souvent, au nom de Salomon, de sorte que ces nations sauvages peuvent bien avoir retenu la coutume de percer leurs nez et avoir oublié pour quelle raison ils l'ont introduite.

Il y a un lieu, qui est proche de Missilimakinak, appelé Essolon. Lorsque j'y ay passé, je fis attention sur ce nom et m'estant informé à quelques Sauvages pour quelle raison on avoit ainsi nommé cet endroit-là, ils me répondirent que c'estoient leurs Anciens qui luy avoient donné ce nom, mais qu'ils n'en sçavoient point le sujet; sur quoy on peut faire réflexion que Ruben avoit quatre fils, Henoc, Phalu, Esron et Charmi. Comment donc les Sauvages ont-ils donné à la rivière le nom d'Essolon, s'ils n'en avoient jamais ouy parler? Il n'est pas vraysemblable que ce soit par hazard, mais bien plutost, parce que la coutume des Juifs estoit de porter le nom de leurs terres, ou bien de faire porter le leur à celle qui estoit en leur possession.

Les Outavois et Hurons ont les cheveux fort courts, parce qu'ils disent que par ce moyen ils donnent moins de prise à leurs ennemis. Ils laissent une houppe au sommet de la teste, comme les Mahométans. Dans toutes les affaires importantes, les Hurons ne parlent quasi qu'au nom de Sataresky, comme s'il estoit leur véritable Roy. Les Outavois ne sont pas jaloux de leurs femmes, les Hurons le sont encore moins, et elles

sont absolument les maïstresses, en sorte que les hommes ne font quasi rien sans leur consentement. Elles ne se font point une affaire de changer de mary, ou, sans en changer, de coucher avec ceux que bon leur semble, sans que leur mary s'en embaïrresse du tout, disant qu'elles sont maïstresses de leur corps, et qu'elles en peuvent disposer comme elles veulent, tellement que l'on peut dire de cette nation que les femmes et les enfans sont en commun, comme ils estoient en Lacédémone. Les Hurons ne sont amis des Outavois que par nécessité, estant les plus foibles, tant les autres les ont tuez et maltraitez. Ils font ordinairement la guerre à l'Iroquois, aux Sioux, et aux nations du Sud, au delà des Illinois.

Maintenant on va voir quelles sont les nations qui sont autour du lac de Michigan, contigu et joint au lac Huron. Comme j'ay fait la carte de tous les lacs qui n'en font qu'un seul, à le bien prendre, et que j'ay marqué les lieux d'un endroit à un autre, j'ay cru qu'il seroit inutile de les rapporter icy.

Je commenceray seulement par les Isles du Castor; il y a là quelques familles cabanées et qui ont leur champ de bled d'Inde.

L'isle des Pouës est encore habitée par les Pouteouatamis; ce qui fait que nous les appellons les Pouës, c'est parce que la première syllabe de leur nom se prononce ainsi. Cette nation est très-guerrière et ennemie des Iroquois et fait souvent de bons coups. Elle ne garde de mesure avec personne, quoy-qu'elle soit moins nombreuse que beaucoup d'autres. Leur isle est abondante en graines et bien tempérée.

La nation des Noquets est maintenant avilie; il en reste si peu, qu'elle ne doit pas porter un nom de distinction, puisqu'elle est incorporée en plusieurs autres.

Les Malhominy ou Folles Avoines sont ainsi appelez à cause de la rivière où leur village est situé, qui produit une quantité prodigieuse de foile avoine, qu'ils recueillent et ramassent comme nous faisons nos bleds. Ils la font bouillir avec du gibier ou de la graisse. Cette nourriture est saine. Il n'y a point de nation où les hommes soient si bien faits ny si bien tournez que dans celle-cy. Ils ne sont pas si bazanez que les autres, et s'ils ne se graissoient pas, ils surpasseroient les François en blancheur. Les femmes sont aussi assez jolies et plus humaines que celles de leurs voisins.

La nation des Sakis est ainsi appelée, parce que Saky signifie l'entrée de la rivière. Cette nation est guerrière et inquiète l'Iroquois; elle estoit autrefois nombreuse, mais les Illinois, avec qui ils eurent autrefois quelques piques, la destruisirent en partie, lorsqu'ils y pensoient le moins.

Les Puans portent ce nom à cause de leur rivière, dont l'eau est fort trouble. Elle est si remplie de toute sorte de poissons qu'il est difficile de le pouvoir comprendre, si bien que pendant les chaleurs de l'esté, soit à cause de la qualité de l'eau, soit à cause de la trop grande quantité de poissons, on en voit l'eau toute couverte, et comme il est dans un instant pourry et corrompu, on ne peut quasi approcher le rivage, à cause de la puanteur, et par conséquent l'eau en est très-dégoustante. Voilà pourquoy cette nation est appelée les Puans, car de leurs personnes et de leurs manières, ce sont les gens les plus propres qui soient parmy les Sauvages et leurs femmes soit les moins sales, et ont un très grand soin de tenir leur cabane très-nette et bien rangée, ce qui n'est guère le talent des autres Sauvagesses.

Les Outagamis, c'est-à-dire la nation des Renards, sont ainsi

appelez parce que c'est une nation rusée et maline. Ils sont situés sur une très-belle rivière et dans un très-bon pays pour toutes choses. Cette nation se rend puissante, et c'est pour cette raison qu'elle devient tous les jours insolente. Je pense que, si nous n'avions pas eu la guerre de l'Iroquois sur les bras, on auroit pris des mesures pour l'humilier, car elle a déjà insulté et pillé plusieurs fois les François, les traitant d'ailleurs indignement. Ils ne font point la guerre à l'Iroquois. Au contraire, il y a quelque espèce d'alliance entre eux, et c'est la politique de cet ennemi commun de toutes les nations du Nouveau Monde, d'avoir pu tenir dans la neutralité, une nation au milieu de toutes les autres, qui auroit pu beaucoup l'incommoder, si elle luy avoit fait la guerre. Cela fait grand bien à l'Iroquois, parce que, par le moyen du Renard, il mange souvent la poule. Lorsque les affaires vont mal, celuy-cy s'entremet pour les négociations, et réussit souvent si bien que l'Iroquois prend haleine dans cet intervalle, parce qu'il n'y a point de nation qui ne s'estime heureuse et qui ne tienne à grand honneur d'estre recherchée d'un ennemy qui fait tout trembler, en sorte qu'on ne luy refuse point la paix, lorsqu'il la demande. Mais c'est tousjours dans ces pourparlers qu'il prend son temps pour détruire les nations, qui, par un malheureux sort, ont tousjours la sottise de demeurer dans l'indolence, lorsque leur ennemy leur propose la trêve ou la paix, sans que l'expérience les puisse réveiller ny sortir de leur assoupissement. Les Renards sont malpropres tout à fait, grands voleurs, et il faut plutost prendre garde à leurs pieds qu'à leurs mains, car ils s'en servent fort adroitement pour dérober. Ils font la guerre aux Sioux et aux Saulteux et font de bons coups sur leurs ennemis. Ils

so
ce
tel

Ri
san
Mi
rier
lévri
ils lu
mais
plus
comm
cont
ennen
pas, il
domm
et les p
l'Evan
filles, y
et dès
dultère
oreilles
elle ve
loy de
punir
milieu
coupab
aider à
noistre

sont si peu jaloux de leurs filles qu'ils ne les refusent point à ceux qui les leur demandent en leur donnant quelques baguettes.

Le poste de Chigagou vient ensuite. Le mot signifie la *Rivière de l'ail*, à cause qu'elle en produit naturellement sans aucun soin une très-grande quantité. Il y a là le village des Miamis, qui sont des gens fort bien faits; ils sont bons guerriers et extrêmement alertes. Ce sont de vrais et véritables lévriers. Ils inquiètent beaucoup l'Iroquois, et en tout temps ils luy arrachent poil ou plumes. Cette nation est nombreuse, mais elle est divisée en plusieurs villages, par la jalousie des plus considérables qui ne peuvent pas compatir ensemble, et comme ils sont fiers et guerriers, ils font la guerre quasi contre tous les autres. Mais parce qu'ils sont divisés, leurs ennemis les détruisent si souvent, que, s'ils ne se réunissent pas, ils risquent d'estre entièrement anéantis. Ce seroit bien dommage, car ce sont de braves gens, assez humains et civils, et les plus portez, à ce que je croy, à escouter la voix de l'Evangile. Ils ne s'embarrassent point du libertinage des filles, mais à l'esgard de leurs femmes, ils en sont très-jaloux, et dès qu'il y en a quelqu'une convaincue d'infidélité et d'adultère, le mary luy fait raser la teste, luy coupe le nez et les oreilles et la met hors de sa cabane, après quoy elle va où elle veut et les parens n'y trouvent rien à dire, parce que la loy de cette nation est telle. Ils en ont une autre infâme pour punir l'adultère. Le mary prend sa femme et la mène au milieu du village; il publie, à haute voix, le crime dont elle est coupable, et il invite en mesme temps toute la jeunesse de luy aider à la punir. Il la renverse au mesme instant pour la connoistre le premier; ensuite tout le reste y passe, si bien qu'ils

sont quelquefois deux cents ou trois cents hommes, qui ne sont point fâchez de se trouver les bourreaux d'une telle expédition. La plupart du temps la criminelle en meurt, elle en rescappe souvent aussi. Ils prétendent que cette punition est conforme au vice d'une femme infidèle, et que puisqu'elle est sy affamée, il est juste de la rassasier. Cependant les François ont tant fait par leurs reproches, que maintenant ils n'exercent que fort rarement ce dernier chastiment.

On trouve ensuite la rivière de Saint-Joseph. Il y avoit là un fort avec garnison française, et il y a un village de Miamis de mesme nation. Ce poste est la clef de toutes les nations qui bordent le nord du lac Michigan, car au sud il n'y a aucun village à cause des incursions des Iroquois, mais dans la profondeur des terres du costé du Nord, il y en a plusieurs en tirant vers l'Ouest, comme ceux des Mascoutens, Peanguseins? Peaouarias, Kikapoux, Ayouez, Sioux et Tintons.

Les Sioux sont une nation fière et orgueilleuse, qui fait la guerre à toutes les autres; elle surpasse l'Iroquois en bravoure et en courage; ce sont des hommes vigoureux, vigilans, méfians, et véritablement guerriers. L'on peut dire qu'ils ne dorment qu'un pied en l'air, ayant toujours la dague pendue au poing. Leurs arcs et leurs carquois leur servent de chevet. Lorsqu'ils ne sont point surpris, ils sont quasi invincibles, mais lorsqu'ils le sont, ils se battent jusqu'à la mort, et il est rarement arrivé qu'un Sioux ait esté pris en vie, parce que, dès qu'ils voient qu'ils ne peuvent plus résister, ils se tuent eux-mesmes, estimant qu'ils sont indignes de vivre, s'ils ont esté une fois liez, vaincus et faits esclaves. Il est assez surprenant que des gens aussi braves et autant martiaux que ceux

là, ay
si gra
je per
voit c
instan
de qu
rentr
pal su
quelq
alliez
teste,
de lan
leurs
Ils ex
diroit
de Ga
le don
plom

Il y
profon
pide e
costez
bouqu

là, ayent cependant les larmes à commandement, mais d'une si grande force, qu'on ne pourroit peut-estre se l'imaginer, et je pense qu'on ne sçauroit le croire sans le voir, car on les voit quelquefois rire, chanter et se divertir. Dans le mesme instant, on diroit que leurs yeux sont des gouttières baignées de quelque grand orage, et aussytost qu'ils ont pleuré ils rentrent dans leur première joye, vraye ou fausse. Le principal sujet de leurs larmes c'est lorsque leurs ennemis ont tué quelques-uns de leurs gens; pour lors, ils s'adressent à leurs alliez ou au commandant des François. En s'inclinant sur la teste, ils font des heurlemens horribles en versant un déluge de larmes, après cela ils cessent de pleurer et de heurler, et leurs yeux sont aussi secs que s'ils n'avoient point pleuré. Ils exposent ensuite l'estat de leurs affaires, en sorte que l'on diroit que ce sont ces mesmes Juifs qui habitoient la montagne de Garisim, que l'on appelloit les Pleurans, parce qu'ils avoient le don des larmes. Il y a dans leur païs plusieurs mines de plomb très abondantes.

 VI

 MER DE L'OUEST.

Il y a aussi chez cette nation une rivière connue dans la profondeur des terres jusqu'à 1,000 lieues. Elle n'est point rapide et porteroit une barque partout. Elle est bordée, des deux costez, de prairies dont on ne voit pas la fin, avec quelques bouquets de bois. Sa source n'est pas encore connue. La ri-

vière coule et descend du costé de l'Ouest et vient se joindre à celle du Mississipi, qui va à la mer du Sud. Ma pensée est qu'on pourroit, par cette rivière, découvrir la Mer de l'Ouest, car l'expérience fait voir à ceux qui voyagent dans ce pays-là que toutes rivières prennent leurs sources de quelque lac situé sur une montagne, ou hauteur de terre en équilibre, qui a deux pentes qui forment quasi toujours deux ou plusieurs rivières, ce qu'on voit mesme aisément à l'Acadie, où un bras de rivière va tomber dans la mer du costé du Sud et l'autre du costé du Nord. C'est pourquoy ceux qui vont à Québec montent par des lacs ou rivières jusqu'à une certaine élévation des terres, après quoy on va toujours en descendant jusqu'à la mer. Or la mesme observation doit estre faite généralement partout, comme lorsqu'on vient de Montréal au pais des Outavois, on monte la moitié du chemin un peu plus; ensuite au portage de Varles (?) la rivière descend jusque dans le lac des Nipissingues, où elle semble se perdre, et forme la rivière des François, qui se va desgorger dans le lac Huron, par où l'on va jusqu'à Chicagou, où il y a une rivière qui vient et descend de la profondeur des terres de Mississipi à la mer du Sud, si bien que l'on pourroit dire que de Chicagou à une certaine élévation des terres et dans la pente du Nord au Sud, le chemin en seroit partagé par eau à la mer du Sud et vers Québec, et à la mer du Nord en venant par le lac de Michigan, par le lac Huron, par le lac Erié, et par celuy de l'Ontario au fort de Frontenac. Ce qui prouve assez clairement qu'il n'y a rien de si aisé dans le monde, que d'avoir la communication des deux mers par les lacs et rivières, en traversant la profondeur des terres jusqu'à 12 ou 1,500 lieues, et en prenant la rivière de Saint-Pierre qui se joint à celle du Missis-

sipi,
276
coura
Saint
pren
tion d
les au
tomb
car il
est très
du No
Qua
de dir
longitu
quelqu
descha
rivières
et dans
Savag
express
les autre
par les
allant v
quoy ils
pourroit
Enfin,
deur des
faisant c
fort de F
dire à d

sipi, dont la source est au Sud-Ouest à 48 degrez de latitude et à 276 de longitude, et qui passe aux Sioux, on peut la suivre en courant à l'Ouest jusqu'à 1,000 lieues, si bien que si la rivière de Saint-Pierre, aussi grande et aussi belle que celle de Mississipi, prend sa source de quelque lac, situé et assis sur une élévation de terre, qui donne deux pentes, comme il arrive en tous les autres, il est évident qu'il faut que cette autre rivière aille tomber dans la mer de l'Ouest ou dans quelque autre mer, car il est clair que ce ne peut estre dans la mer de l'Est, et il est très difficile de concevoir que ce puisse estre dans la mer du Nord.

Quant à la source de la rivière du Mississipi, nous venons de dire qu'elle est à 48 degrez de latitude et à 276 de longitude. Il y a apparence qu'elle prend naissance dans quelque lac, qui forme une autre rivière, allant au nord se descharger dans le grand lac des Assiniboëls, qui forme des rivières sans fin, lesquelles vont se dégorger vers le fort Nelson et dans les autres grandes bayes. Ce lac est appelé par les Sauvages le grand-père de tous les lacs, voulant dire par cette expression, qu'il est incomparablement plus grand que tous les autres. Les Assiniboëls rapportent qu'après avoir traversé par les lacs et les rivières pendant cent jours de marche, en allant vers le soleil couchant, on trouve la mer salée, après quoy ils disent qu'il n'y a plus de terre. Cela estant, ce ne pourroit estre que la mer de l'Ouest.

Enfin, il faut observer qu'on peut naviguer dans la profondeur des terres, dedans l'eau douce, en barque ou navire, en faisant ce qui suit, sçavoir : de construire des bastimens au fort de Frontenac qui peuvent aller jusqu'à la Galette, c'est-à-dire à deux journées de Montréal, et ensuite revenir audit

fort et par le lac Ontario venir jusqu'à Niagara. Il faut bastir au-dessus de la chute, des autres barques qui peuvent venir par la rivière, par le lac Erié, par le lac Huron jusqu'au pied du Sault de Sainte-Marie et de là jusqu'à Chicagou, jusqu'à la Baye et jusqu'aux Miamis. Au-dessus du Sault de Sainte-Marie, il y faut d'autres barques pour naviguer dans le lac Supérieur. Si bien qu'en faisant une barque sur la rivière de Mississipi, en transportant les effets de Chicagou en canots ou chariots dans cette rivière et conduisant ensuite la barque jusqu'à la mer du Sud, on peut sans contredit naviguer 2,300 lieues de pais, en faisant des bastimens en trois endroits seulement.

Au reste, ce sont les plus belles terres qu'on puisse jamais voir. Elles sont rompues par une infinité de très-belles et grandes rivières, qui vont abreuver tous les lacs, dont j'ay fait mention. Elles sont couvertes de beaux bois francs, comme ormes, noyers, chataigniers, chesnes, merisiers, noisetiers. On y voit de grandes allées de pommiers et de pruniers, comme si on les avoit arrangez, des vignes qui produisent des grappes de raisins d'une grosseur excessive, des beaux paysages, des prairies sans fin; on y voit une infinité de bestes, comme biches, cerfs, orignaux, chevreuils, ours, castors, bœufs sauvages pesant 600 ou 700 livres. Toute sorte de gibier y abonde, comme outardes, oyes, canards, sarcelles, tourterelles, perdrix, cailles, faisans d'Inde et le reste.

La nation Illinoise est nombreuse; ce sont des hommes bien tournez, la signification du nom le fait voir clairement, car Illinois veut dire véritables hommes. Ceux-là ont la mesme méthode que les Miamis; ainsi il seroit inutile d'en parler davantage. Leur village est situé sur une rivière,

qui s
Ce
diver
le dis
souve
soum
comm
mens.
ni sar
six vi
son co
C'es
toutes
voicy
« L'E
tion. C
la paix
d'estre
tout. C
Il a
qu'il le
luy ven
coude s
baissan
ture qu
que fav
fait de
le ciel,
yeux. L
préparé

qui se dégorge à 8 lieues du fort, dans celle du Mississipi.

Celle-cy est bordée des deux costez d'un grand nombre de diverses nations. Le village des Naké mérite néanmoins qu'on le distingue des autres, puisque ce peuple est gouverné par un souverain, à qui ils obéissent avec beaucoup de respect et de soumission. Il est parfaitement bien logé, et, autant que la commodité du pais le peut permettre, il a divers appartemens. Personne n'entre dans le sien, sans qu'il en soit averti ni sans sa permission, ce qu'il n'accorde jamais qu'à cinq ou six vieillards des plus considérables de la nation, qui sont de son conseil.

C'est luy seul qui décide de la paix ou de la guerre et de toutes les affaires importantes qui regardent le public, et voycy les termes dont se sert celuy qui publie ses ordres : « L'Esprit, dit-il, fait la guerre et la déclare à une telle nation. Qu'on se tienne prest pour un tel temps », ou bien il fait la paix. Ainsi il ne prend point d'autre qualité que celle-là, d'estre l'esprit qui gouverne, et qui donne le mouvement à tout. Ce qu'il ordonne est sans aucune opposition.

Il a cent gardes du corps, qui font faction devant les postes qu'il leur prescrit. Lorsqu'il sort de sa maison, si quelqu'un luy veut parler, il met un genou en terre et il appuye son coude sur tout le costé, en portant la main devant la face, en baissant la teste et les yeux vers la terre. C'est en cette posture qu'on luy parle, pour luy demander justice ou quelque faveur. Au moment qu'il sort de sa maison, le peuple fait de grands cris et des hurlemens, levant les mains vers le ciel, comme si c'estoit une divinité qui se fist voir à leurs yeux. Lorsqu'il va à la promenade, il trouve son chemin tout préparé, c'est-à-dire bien balayé, net, arrosé et couvert de

nattes très-propres, bien tendues et parsemées de fleurs d'un bout à l'autre. Il n'y a que luy qui marche dessus ; ceux qui le suivent marchent des deux costez, comme s'ils craignoient de profaner ses pieds, en marchant sur ses pas. Il a plusieurs femmes et concubines qui ont leurs appartemens, sans qu'il soit permis à personne de leur parler ny de les visiter. Lorsqu'il meurt, on casse la teste à ses favoris et à ceux qu'il a le plus aimés, principalement ceux qui ont eu la garde de sa personne, afin, disent-ils, de luy faire compagnie dans son voyage, et ces fols s'estiment très-heureux de cette destinée et se font un grand honneur d'un si funeste choix. On tue mesme jusqu'aux chiens et aux chevaux dont il faisoit le plus de cas.

Dans le village, il y a un temple proprement natté, avec un pilier dans le milieu, où il y a un arc et un carquois avec diverses peaux et figures de serpens. Vers le milieu, il y a au costé droit une espèce d'autel de terre, avec un grand pot de terre, où il y a de l'eau dedans, et proche de la porte il y en a un autre, où il y a du feu qui y est entretenu continuellement par un homme qui en a le soin et la garde luy en est remise. Il y a un village à 4 lieues de Naké appelé Noema (?), où la fille de ce chef gouverne et commande avec autant d'autorité que son père et comme indépendamment de luy.

Le nom de ce village m'a fait faire réflexion que ce nom est juif, car Thobel, fils de Sella, eut une fille nommée Noëma qui estoit unique. Il se peut faire que ses descendans ont toujours tenu ce nom, et l'ont eu en vénération, si bien que par cette raison on peut avoir donné au village le nom de cette dame juive, et comme elle estoit unique et sans doute estimée, on peut par cette raison avoir déterminé que ce seroit

la fille
son v
ter à
verna
peut c
l'impo
saires
qu'il y
ont es
allégu
de par
roit-on
lage a
niser
tombe
nemen
pelle a
obéi p
Lors
sons, e
tenant
des lou
Les
que leu
Ils tra
femme
ce sont
n'ont p
jolies c
tiennes

la fille aînée de ce capitaine, qui gouverneroit en chef dans son village, qui est très-considérable et quasi en état de résister à celui de Naké. Il est bon aussi de sçavoir que cette gouvernante porte le nom de son village. Je sçay bien que l'on peut dire que le hazard peut se rencontrer ordinairement dans l'imposition des noms, soit pour des raisons solides et nécessaires ou mesme extravagantes, mais aussi faut-il avouer qu'il y a de beaux noms qui ne sont tels, que parce qu'ils ont esté proposez depuis leur naissance. Ainsi, si l'on veut alléguer que c'est un pur hazard que le village dont je viens de parler porte le nom de la fille de Thobel, pourquoy pourroit-on trouver mauvais aussi que je pense que ce mesme village a esté ainsi nommé en mémoire de cette fille, pour éterniser son nom, d'autant plus que tout contribue à faire tomber dans cette opinion surtout par la pratique du gouvernement, ayant tousjours la fille aînée d'un souverain? Je l'appelle ainsi parce qu'enfin il est absolu, respecté et trop bien obéi pour luy refuser ce titre.

Lorsque le soleil se lève, tout ce peuple sort de ses maisons, et, se tournant vers ce bel astre, ils font leurs prières en tenant leurs mains vers le ciel, mais c'est en heurlant comme des loups.

Les hommes ont le front et la teste si plats qu'il semble que leur cervelle en doit estre escrasée, et c'est leur beauté. Ils travaillent beaucoup et ne souffrent point que leurs femmes fassent des ouvrages pénibles. On peut dire que ce sont les Sauvagesses qui sont les moins fatiguées. Elles n'ont point la teste plate comme les hommes, elles sont assez jolies et fort propres. Elles sont habillées comme les Égyptiennes. Elles font leurs estoffes et leurs toiles avec des es-

corces d'orme, qu'elles mettent par paquets ou par poignées, comme on fait le chanvre. Elles les mettent tremper dans l'eau pendant quelque temps et les rendent plus blanches que le coton, dont elles font des jupes avec des broderies fort jolies et de différentes couleurs, car elles ont toutes sortes de teintures. Elles portent sur leurs espales plusieurs glands, comme on en portoit autrefois en France. Leurs cheveux sont laccz avec un ruban et tressez autour de leurs testes. En un mot, elles sont passablement bien faites. Ce pays-là est une terre de promesse.

Quelqu'un pourroit s'imaginer qu'on est bien indolent de n'avoir pas appris de ces peuples connus, les raisons de leurs cérémonies et coutumes et certaines autres choses, dont on ne parle qu'à tastons, mais cela n'est pas si aysé qu'on le pense, car il arrive ou qu'ils n'en sçavent rien eux-mêmes, ou bien que ceux qui voyagent, n'ayant pas le don des langues, ne peuvent s'énoncer ny suffisamment concevoir ce qu'on leur veut faire entendre, et ainsi il y a de l'embarras de part et d'autre. D'ailleurs, ce sont de barbares et très-meschantes nations, et il n'est pas de la prudence de trop les questionner dans les premières entrevues. Il s'agit seulement de les mesnager d'abord et de les humaniser insensiblement, à quoy on ne réussit pas mieux que par la voye de la société et de la conversation, mais on n'arrive pas à ce but de plein saut. On ne possède pas tant de langues différentes en un seul jour. C'est beaucoup faire que de pouvoir s'énoncer dans ce qui est précisément nécessaire pour parvenir et toucher l'objet qu'on s'est proposé.

PRO.

LA

FR

LE C

FC

PC

OPPC

LE M

SO

CA

LIE

RO

III

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE AU DÉTROIT DES LACS ÉRIÉ ET HURON. LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE EN ACCÉPTE L'ENTREPRISE.

LE CHEVALIER DE CALLIÈRES ENVOIE LAMOTHE CADILLAC FONDER CE POSTE. LE FORT REÇOIT LE NOM DE PONTCHARTRAIN.

OPPOSITION DE MISSILIMAKINAK A CET ÉTABLISSEMENT.

LE MARQUIS DE VAUDREUIL, SUCCESSEUR DE CALLIÈRES, SOUTIENT LES ADVERSAIRES DU DÉTROIT. LAMOTHE CADILLAC OFFRE DE SE CHARGER DE CE POSTE AU LIÈU DE LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE. LE ROI AGRÉE SA DEMANDE.

VI

Pr
dimin
le dél
n'y e
retou

Il
moye
chos

Co
cela s
dont

i. v

FONDATION
DE LA
VILLE DU DÉTROIT PONTCHARTRAIN

I
PROJET D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT
AU DÉTROIT DES LACS ÉRIÉ ET HURON¹

*Extrait d'un mémoire du sieur Charron
pour le Canada.*

Prévoyant l'estat déplorable où le Canada va tomber par la diminution de son commerce des castors, n'en trouvant pas le débit, ils se vendront à vil prix et les marchands de France n'y enverront pas de marchandises ou fort peu, manque de retour, ce qui en causera la cherté.

Il faut donc de nécessité que cette colonie trouve les moyens de se soutenir d'elle-mesme et fasse fabriquer les choses qui lui sont essentiellement nécessaires.

Comme les estoffes, les toiles, les chaussures et coiffures, cela se peut faire en permettant *l'établissement du Détroit* dont j'ay proposé les moyens ; car la laine des bœufs sauvages

1. Voir pages 22-23.

est bonne à faire draps et chapeaux ; jointe à celle des moutons du pays, la peau servira pour la chaussure avec celle des bœufs domestiques.

Il y a des tanneurs établis dans le pays qui réussissent bien et des chapeliers aussi.

Le chanvre et le lin viennent parfaitement en Canada. Cela est d'expérience

Ainsi il ne s'agit plus que de fabriquer et d'établir quelque manufacture, afin de commencer et d'encourager les habitans à faire de mesme et leur apprendre à travailler en ces sortes d'ouvrages.

Il se trouvera desjà des dispositions à cela dans le pays.

II

ENVOI DU MÉMOIRE DE LAMOTHE CADILLAC

SUR LA FONDATION D'UN POSTE AU DÉTROIT.

Extrait du mémoire du Roi au sieur chevalier de Callières, Gouverneur, et au sieur de Champigny, Intendant de la Nouvelle France.

Versailles, 27 mai 1699.

Sa Majesté leur envoie un mémoire qui a esté dressé par le sieur de Lamothe Cadillac, qui contient une proposition d'établir tous les Sauvages, nos alliés, en corps de communauté, dans l'espace qui est contenu entre le lac Erié, le lac

des Hurons et le lac des Illinois. Comme les raisons dudit sieur de Lamothe sont expliquées dans ce mémoire, Sa Majesté ne les répétera pas icy; elle est seulement bien aise de leur dire qu'elles luy ont paru plausibles et mériter d'estre examinées sur les lieux, estant certain que, si tous les effets que ledit sieur de Lamothe en fait espérer pouvoient avoir lieu et que cet établissement ne fust pas sujet à de grands inconvéniens, Sa Majesté y consentiroit volontiers. Elle veut donc qu'ils assemblent les principaux habitans et les meilleures testes du pays pour examiner cette proposition en présence dudit sieur de Lamothe, et qu'ils discutent avec application toutes les raisons pour et contre ce projet, pour en pouvoir rendre un compte exact à Sa Majesté, et en cas que cette proposition soit trouvée bonne et praticable, Sa Majesté veut qu'ils prennent dès lors les mesures nécessaires pour l'exécuter, aussy tost qu'ils en auront receu l'agrément de Sa Majesté.

LAC

allières,
ant de la

1699.

ressé par
roposition
e commu-
Erié, le lac

III

LAMOTHE CADILLAC

PROPOSE DE RASSEMBLER AU DÉTROIT DU LAC HURON LES NATIONS, NOS ALLIÉES, QUI SONT DISPERSÉES. CE POSTE ARRÊTERA AVEC MONTRÉAL LES COURSES DES IROUOIS ET LES TENTATIVES D'ENVAHISSEMENT DES ANGLAIS. IL EMPÊCHERA LA COURSE DANS LES BOIS ET LA SURABONDANCE DES CASTORS.

Mémoire adressé au comte de Maurepas.

Lamothe prétend qu'il s'agit dans cette affaire de concilier deux parties, dont l'une a raison et l'autre n'a point tort. Ces deux parties sont Messieurs les Fermiers et le Canada.

Sans s'arrêter à diverses et puissantes considérations, ny aux raisons solides qui pourroient estre fournies de part et d'autre, il veut estouffer l'inquiétude de Messieurs les Fermiers et guérir leur maladie, si elle est inévitable. Si elle n'est pas vraisemblable ou si elle est supposée, ils peuvent avoir recours à un autre médecin.

Il s'agit donc d'oster la cause du mal, qui consiste en ce que le Canada fournit une marchandise dont Messieurs les Fermiers disent n'avoir ny le débit, ny une suffisante consommation, tant à cause de la trop grande quantité que de la mauvaise qualité.

Il n'a pas paru jusqu'à présent que Lamothe ait entrepris quelque chose sans succès; c'est ce qui luy donne lieu de

s'engager aux propositions suivantes, et d'en venir à bout, pourveu que la Cour luy accorde l'honneur de sa protection. Il sçait bien qu'il a des ennemis, mais il fait à leur esgard comme un bon voyageur, qui poursuit sa route sans se detourner et sans s'arrester au bruit des jappereaux qui crient après luy. Il n'a pas entrepris de contenter tout le monde; pourveu que ses supérieurs soient satisfaits de sa conduite, cela luy suffit

Premièrement, il s'engage d'empescher qu'il ne descende du castor des Oïtaouas, à commencer depuis 1700 jusqu'à la fin de 1702, qui sont trois années.

Deuxiesmement, que les trois quarts du castor, qui descendra, seront gras ou demi-gras, pourveu qu'on fasse valoir l'un et l'autre, 6 francs la livre.

Troisiesmement, que les habitans du Canada trouveront du profit dans ce commerce et seront ou devront estre contents.

Quatresmement, qu'il donnera les moyens à Messieurs les Fermiers de faire des profits considérables par la voye de ce commerce.

Cinquiesmement, il ramassera en un seul poste toutes les nations qui sont dispersées; ce qui formera une ville considérable qui mettra à l'avenir l'Anglois et l'Iroquois à la raison et qui se trouvera assez puissante pour destruire l'un et l'autre avec le secours de Montréal.

Sixiesmement, il fera civiliser et humaniser les Sauvages, en sorte que la pluspart ne parleront que la langue françoise en dix ans, que, par ce moyen, de païens ils deviendront enfans de l'Eglise et par conséquent bons sujets du Roy.

Pour la preuve des première, deuxiesme et troisiesme pro-

positions, il faut commencer de remettre et restablir les vingt-cinq congés, c'est-à-dire permettre à vingt-cinq canots, de trois hommes chacun, de porter des marchandises dans le poste qui sera establi, qui doit estre au Destroit du lac Huron. Ce moyen amusera et calmera la fougue des coureurs de bois.

Il faut que ceux qui monteront aaudit poste donnent chacun un respondant solvable, qui s'oblige de payer la somme de 1,000 ou 1,500 livres pour celui qui contreviendra et qui entreprendra d'aller en traite au delà du poste estably.

Il s'ensuivra de là que ceux à qui les congés seront accordés par le Gouverneur général, les feront valoir eux-mesmes ou bien par d'autres. Si c'est par eux-mesmes, ils n'auront garde de contreviener et de laisser leur respondant en peine ; si c'est par d'autres, ils choisiront des voyageurs en qui ils auront de la confiance et ne prendront que ceux qui donneront de bons correspondans. Voilà la première chaisne qui les tiendra par un pied.

Et il est évident que tous les Sauvages estant ramassés en un poste, les voyageurs ne songeront point d'aller plus loin, parce qu'ils n'y trouveroient rien moins que ce qu'ils chercheroient, qui est du castor. Ainsi cette réunion des nations en un mesme lieu sera la deuxiesme chaisne qui tiendra les coureurs de bois par l'autre pied, puisque ny le libertinage ny la traite du castor ne les invitera plus à s'esloigner.

Il est nécessaire d'ériger en gouvernement ce poste estably et d'y mettre une forte garnison : ce sera la troisiemesme chaisne qui tiendra les coureurs des bois par le milieu du corps, parce qu'il faut obliger tous les Canadiens et soldats de se loger dans l'enceinte du fort, dont on fermera les portes pendant la nuit, et où l'on fera bonne garde. Ainsi rien n'en

pourra sortir qu'on n'en soit averty, et pendant le jour il y aura assez d'espions, et au bout du compte où iront-ils ?

Pour empêcher qu'on ne descende point de castor, il faut que les congés ou permissions qu'on donnera soient pour deux années entières, si bien que le convoy ne montant qu'au mois de May de l'année 1700, il n'arrivera au poste que l'on veut établir qu'à la fin de Juin, et on sera contraint d'employer le reste du temps à se loger et à se fortifier, outre qu'on ne pourra rien traiter aux Sauvages, qui ne seront pas encore en ce lieu là qu'au mois de May suivant, où ils seront invités de se rendre, ce qui fera que les voyageurs ne pourront traiter qu'une partie de leurs marchandises en 1701, et ils achèveront de trafiquer le restant en 1702, en sorte que le convoy pourra partir pour descendre vers le 15 Juillet de cette troisieme année.

Dans le remuement, qu'on fera faire aux Sauvages pour venir s'établir audit poste, au lieu de s'occuper à la chasse du castor, ils seront contraints de faire leurs cabanes et leur fort et de défricher les terres pour faire du bled Inde, dont ils ne sçauroient se passer. Ils se contenteront de chasser aux environs du village, où les bestes et le gibier sont en abondance, et tout le castor qu'ils tueront ils le traiteront aux François, qui à la vérité ne manqueront pas de leur costé de les faire mettre en robe et de les faire engraisser par les Sauvages, à cause du gain qu'ils y trouveront, par le bon prix qu'on en aura établi, et par le loisir qu'ils en auront par la permission de rester deux années dans ledit poste.

Pour achever la preuve de ces quatre propositions, il faut que Messieurs les Fermiers achètent des marchandises de la première main, ou pour mieux dire qu'ils établissent une

manufacture; il leur faut la première année pour 200,000 livres de différentes sortes, suivant un mémoire qu'on leur en remettra. Il faut qu'ils se contentent d'abord d'un gain raisonnable tant sur les François que sur les Sauvages; si bien que par ce moyen ils auront très-peu de lettres de change à payer et ils retireront de bons intérêts de leurs avances, ou, pour mieux dire, *ils feront de la terre le fossé*; car, outre le gain qu'ils feront sur leurs marchandises, ils gagneront encore sur la fabrique des chapeaux. Pour une explication plus intelligible, il faut supposer que, si Messieurs les Fermiers envoient 200,000 livres de marchandises, ils doivent se contenter de 50,000 livres de profit sur ce capital, ce qui fera au magasin de leur recette à Québec 250,000 livres. Il faut supposer, et il sera vray que les voyageurs ne gagneront que 50,000 livres, ce qui fera en tout la somme de 100,000 escus, à ce non compris les peaux d'original, de cerfs, de biches, de chevreuils, de cariboux, de martres, de loutres, pecquans, renards, et autres menues pelleteries, qui pourront monter à 50,000 livres plus ou moins. S'ils ne veulent pas faire ce commerce, les marchands du Canada le continueront.

A l'esgard de la cinquième proposition, Lamothe assure qu'il en viendra à bout, pourveu qu'on lui fournisse ce qui luy sera nécessaire pour les présens qu'il conviendra de faire aux nations pour les faire rassembler en un seul lieu et au poste proposé, suivant un mémoire qu'il en fera, et qui pourra estre ensuite examiné par le Gouverneur général et l'Intendant du Canada, pour y ajouter ou diminuer ce que bon leur semblera. Cette entreprise sera d'autant plus aisée à exécuter, que le lieu où les Sauvages seront réunis sera leur ancienne demeure, principalement des Outaouas, Sakis et

Hurons, dont les Iroquois les ont chassés. On peut dire que c'est la plus belle situation du monde, que ce sont les meilleures terres et les plus fertiles en toutes choses.

Pour ce qui concerne la sixiesme proposition, il est évident que les Sauvages s'humaniseront, lorsque leurs maisons ou cabanes seront voisines de celles des François, surtout lorsque leur demeure et la nostre seront permanentes. Cet établissement leur paroistra solide et leur osterà la mesfiance qu'ils ont qu'on les veut abandonner, et que, si on va chez eux, ce n'est que pour avoir du castor. Ce lieu, estant érigé en gouvernement, les accoustumera insensiblement à la subordination et à l'honnesteté, parce que le gouverneur fera la distinction de ceux qui se comporteront bien, en leur faisant de temps en temps quelque petite gratification de la part du Roy, et aussy en les faisant manger à la table, ils seront bientost instruits. On voit cela à Québec par ceux qui mangent, par intervalle, à la table de M. de Frontenac. Les officiers de la garnison en useront de mesme, car il leur sera impossible de s'en dispenser.

Il faut choisir les soldats qu'on veut destiner pour cette garnison. Il n'en faut point de malingres ny malfaits. Ce seroit donner une meschante idée de nostre nation. Je crois qu'il seroit bon d'en prendre en France des mieux tournés, dont la pluspart fussent maçons, charpentiers, menuisiers, armuriers, tailleurs de pierres et autres mestiers, pour les incorporer dans les compagnies qu'on voudra y envoyer, et en congédier les plus malfaits qui pourront servir à autre chose en Canada.

Comme il y a desjà divers missionnaires sur les lieux, il leur faut faire une maison dans l'enceinte du fort, pour y prescher

et enseigner la foy, pour y instruire principalement la jeunesse et leur enseigner la langue françoise, à quoy tous les Sauvages, surtout les enfans, ont une très-grande aptitude. L'expérience le fait voir, car nous en avons beaucoup, hommes et femmes, qui parlent françois aussi juste et plus délicatement que les François mesmes. Il faut qu'il y ait de la droiture de la part des missionnaires sur ce chapitre de la langue, et que Sa Majesté ait la bonté de le leur ordonner de la manière la plus forte et pour plusieurs raisons. La première et la plus puissante, c'est que lorsque des Religieux ou autres ecclésiastiques ont entrepris quelque chose, ils n'en démordent pas. La deuxiesme, c'est que par ce moyen ils se rendent toujours nécessaires au Roy et aux Gouverneurs des lieux, qui ont besoin d'eux, pour faire expliquer leurs intentions aux Sauvages, comme aussi pour sçavoir les sentimens de ces peuples dans certaines conjonctures. La troisieme, c'est que, si tous les Sauvages parloient la langue françoise, toutes sortes d'ecclésiastiques seroient reçus à les instruire, ce qui pourroit leur faire perdre les gratifications qu'ils en reçoivent : car, en un mot, quoyque ces *Révérends Pères ne se transportent dans ces lieux que pour la gloire de Dieu, l'un n'empesche pas l'autre*. Tous les ecclésiastiques qui sont en Canada n'y sont que pour un mesme motif. Cependant l'un n'empesche pas l'autre. Il faut demeurer d'accord qu'ils sont seigneurs des trois quarts du Canada. La carte de ce pays-là doit estre sans doute en France. Il n'y a qu'à l'examiner et conclure que tous les noms qu'on y verra de Jésus, de Marie ou de quelque Saint ou chose sainte, que tout cela leur appartient. Pour le voir par un petit détail, il faut sçavoir que la première habitation que l'on rencontre sur le fleuve Saint-

Laurent, c'est la Malbaye, qui appartient à un marchand de Québec. Vient ensuite la Baye Saint-Paul; voilà un saint qui a une très-belle seigneurie. Et depuis là jusqu'à Québec il n'y a que Beauport qui soit à un particulier. Tout le reste, qui est le plus beau et le meilleur, appartient aux ecclésiastiques, soit Jésuites ou autres. La haute ville de Québec est composée de sept ou sept superbes palais : l'un est l'Hostel Dieu, l'autre les Jésuites, ensuite les Ursulines, les Récollets, le Grand Séminaire et l'Evesché. — Il y a peut-estre quarante maisons de divers particuliers, qui leur payent mesme la rente de leurs emplacements et bien chèrement. Cela fait voir que *l'un n'empesche pas l'autre*; mais il faut espérer que cela ne sera pas de mesme au pays des Outaouas, et qu'on suivra sur cet article plus particulièrement les desseins de la Cour.

Pour revenir au fait, il sera bon que le Gouverneur, avec quelques officiers, aille de temps en temps dans les classes pour donner des prix aux enfans, qui se rendront ambitieux par ce moyen, et cela fera grand plaisir à leurs parens.

Il seroit expédient que le Roy fist un fonds pour les pensionnaires Sauvages que les missionnaires prendront chez eux, et que cela se fist de concert avec le Gouverneur. Cela tiendrait mesme en bride les Sauvages, parce qu'ils n'oseroient rien remuer, pendant que leurs enfans seroient renfermés dans le fort françois, et si on voyoit qu'ils voulsent les en retirer, cela donneroit lieu de se mesfier. Ils ne sçau-roient pourtant faire aucune conspiration, parce que, lorsqu'ils veulent faire quelque entreprise, c'est par un conseil général, et il y en a tousjours quelqu'un qui descouvre le secret. Cependant ces pensionnaires seront autant d'ostages pour les François.

Il seroit aussi nécessaire d'y établir une maison de religieuses Ursulines ou des Sœurs, pour enseigner la langue françoise aux filles Sauvages et les instruire en nostre religion. Il ne faut pas craindre qu'elles ne parlent bientôt et plus qu'on ne voudra ; les perroquets et les pies parlent bien, pourquoy trouver de la difficulté aux créatures raisonnables ?

De cette manière-là, les enfans des Sauvages, se meslant avec ceux des François, entreroient en conversation, et il arrivera ce qui arrive partout, c'est que les Sauvages parleront françois, et les François, sauvage, car, s'il y avoit dix enfans qui fussent souvent ensemble et qui parlissent chacun une langue différente, il n'y en auroit point qui n'apprist les dix langues.

Et lorsqu'il y aura des Sauvagesse qui parleront bon françois, et qui seront instruites de nostre foy, s'il y a des soldats ou d'autres François qui veuillent les espouser, il y faut donner les mains, et si le Roy vouloit faire quelque gratification en faveur de ces mariages, ce seroit encore mieux et cela engageroit ces pauvres filles à se convertir plus facilement. Il est certain qu'il n'y a point de Sauvagesse, je ne sçais par quelle inclination, qui n'aime mieux se marier à un médiocre François qu'au plus considérable de sa nation, et tous les Sauvages se font honneur de ces sortes d'alliances, si bien que les enfans, qui en proviendroient, ne parleroient plus que françois, et auroient de l'aversion pour la langue sauvage, comme l'expérience le fait voir tous les jours dans le Canada. Telle a esté la politique des Anglois, qui n'ont réduit sous leur domination ce grand nombre de Sauvages, qui est aujourd'huy le plus fort pilier de leur colonie, qu'après leur avoir enseigné leur langue et avec cela leur hérésie, ce qui est

bien plus déplorable, car ces pauvres gens sont bien plus pieux et dévots que les Anglois mesmes.

Lamothe prévoit bien que Messieurs les Fermiers combattront la deuxiesme proposition concernant l'égalité du prix du castor gras et demi-gras. Leur objection roulera, sans doute, sur ce qui suit : Ils diront qu'il n'y a point de justice de payer, par exemple, un chapon demi-gras comme un chapon tout à fait engraisé, et que chaque marchandise doit avoir son prix, selon sa qualité, et que, par conséquent, il faut donner un prix convenable à la qualité du castor gras et un prix proportionné à la qualité du castor demi-gras.

Leur deuxiesme objection sera que, puisqu'ils augmentent le prix du castor gras, il est juste qu'ils diminuent le prix du Moscovie et du castor sec d'hiver, autrement bardeau.

Leur troisieme objection sera encore que, dans la remise du castor qu'on leur fait, il s'y en trouve une très grande quantité qui vient du pays des Illinois, et que ce castor, venant d'un pays plus sud et plus chaud, doit estre d'un plus mauvais poil que celuy qui est tué dans un pays plus nord et plus froid, et que, par conséquent, estant d'une mauvaise qualité, il faut luy donner un plus bas prix. Ces trois objections paroissent naturelles et sont mesme pénétrantes.

Mais, avant d'y répliquer, il faut expliquer pour quelle raison il est descendu des Outaouas pendant quelques années une si grande quantité de castors secs d'hiver, autrement bardeau, et une moindre quantité de castors gras.

Il faut sçavoir que le prix du castor gras a tousjours esté plus fort que celuy du sec et que, par conséquent, il semble que les habitans du Canada auroient intérêt d'en avoir une plus grande quantité de cette qualité-là. Cela est très-véri-

table, et cela seroit arrivé aussi, si les commis de Messieurs les Fermiers, qui peut-estre suivoient leurs instructions, n'eussent été si difficiles à la recette de ce castor, car lorsqu'on leur apportoit du castor gras, ou mesme plus gras, les receveurs ne le prenoient que pour castor veule. Il estoit inutile à l'habitant de contester et d'affirmer que son castor estoit gras, puisqu'il plaidoit contre son juge et sa partie, qui, par-dessus le marché, l'envoyoit se promener avec des injures. A qui se plaindre? Sera-ce à l'Intendant? Il nous respondra qu'il ne se connoist point en castor, et que personne ne le doit mieux sçavoir que les receveurs des Fermiers.

Voicy encore une raison qui a fait cesser ce commerce de castor gras. Par exemple, un voyageur, qui avoit acheté à Montréal une livre de poudre à 40 sols, la vendoit aux Outaouas pour une livre de castor gras, qui valoit 4 livres 2 sous, 6 deniers; il déduisoit ses frais et il voyoit à plus près son profit; mais ensuite, venant au bureau de la recette, au lieu que sa livre de castor lui valust 4 francs, 2 sous, 6 deniers, elle ne valoit plus que 3 livres, 7 sous et 6 deniers, parce qu'il n'estoit reçu que sur le pied de castor veule, de sorte que tout le profit estoit pour le Fermier, et le pauvre habitant, au lieu d'avoir du gain, se trouvoit en perte par la diminution du prix. Ce qui se dit d'une livre de poudre se doit entendre de toutes les autres marchandises; aussi bien que d'une livre de castor, on en doit entendre toute la quantité.

Il arrivoit encore un autre inconvenient: c'est que, lorsque les voyageurs estoient aux Outaouas, ils achetoient des marchandises les uns des autres pour faire des assortimens; ils vendoient entre eux de l'eau-de-vie, des sirops et autres

liqu
les c
soit
qui c
esto
par
D
ne p
que
réglé
ache
vage
deux
sous
fiqu
qui a
estoin
prix
des F
Il y
fatig
avoic
au m
onére
les F
afin d
cette
positi
neuf l
à l'ha

liqueurs, et le tout estoit payable sur les lieux, tellement que les créanciers estoient obligés de recevoir le castor, qu'il plaisoit à leurs débiteurs de leur donner en payement, sur le pied qui estoit réglé au bureau de Québec, si bien que ceux qui estoient payés en castors gras estoient tousjours en perte par les difficultés qu'on faisoit à la recette.

De sorte que cela a donné lieu aux habitans du Canada de ne plus engager les Sauvages à engraisser leurs castors, parce que le commerce du castor sec s'est trouvé plus solide, mieux réglé et plus certain. Par exemple, un voyageur qui avoit acheté une livre de poudre à 40 sols, s'il la vendoit aux Sauvages pour un castor sec, il voyoit à plus près que, s'il pesoit deux livres; il lui valoit, à raison de 52 sous 6 deniers, 150 sous, et s'il pesoit moins, il ne lui valoit pas tant, mais il trafiquoit tousjours seurement et c'estoit comme une monnoye, qui avoit son cours réglé et certain, au lieu que le castor gras estoit comme une autre espèce de monnoye décriée, dont le prix estoit tousjours incertain, puisqu'il rouloit sur le caprice des Receveurs.

Il y avoit lieu de croire que Messieurs les Fermiers s'estoient fatigués de toutes ces difficultés à cause de l'arrest qu'ils avoient obtenu en 1695, par lequel le castor veule estoit reçu au mesme prix que le castor gras, quoyque ce règlement fust onéreux aux habitans du Canada et lucratif pour Messieurs les Fermiers. Ils y ont néanmoins donné les mains volontiers, afin d'éviter toutes les contestations qui se faisoient à la recette touchant le gras et le veule. Pour preuve de cette proposition, il est certain que six castors secs d'hiver pesant neuf livres, suivant le règlement de l'arrest de 1695, valoient à l'habitant du Canada (le quart déduit pour le Fermier) vingt-

une livres, dix-huit sols, six deniers, et il est de fait que les six castors secs pesant neuf livres, estant bien passés, mis en robe et faits veules, ne doivent peser que cinq livres, qui, estant estimées sur le prix du castor gras, ne peuvent valoir à l'habitant, par l'arrest de 1695, que dix-huit livres dix sols, le quart déduit; par conséquent, Messieurs les Fermiers gaignoient sur l'habitant du Canada, en six castors passés en veule, trois livres, huit sols, six deniers.

A l'esgard de l'arrest, que Messieurs les Fermiers ont obtenu en 1697, par lequel ils ont, de rechef, fait séparer le castor veule d'avec le gras, l'ayant réduit à un plus bas prix, tout cela n'a esté fait que pour recommencer les mesmes difficultez, qui ont esté par le passé, et en veue d'enlever tout le castor gras du Canada, en ne le payant qu'au prix du veule, comme on l'a tousjours fait au bureau de Québec.

Pour répliquer à la première objection de Messieurs les Fermiers, on dit qu'il est d'une nécessité absolue de donner le mesme prix du castor demi-gras que du castor gras, afin d'éviter le mesme inconvénient qui est arrivé par le passé, car si on donnoit un moindre prix au castor demi-gras, ceux qui faisoient la recette du castor n'en recevraient jamais au prix du gras, mais bien généralement au prix du demi-gras.

Il reste à sçavoir comment on connoist le castor demi-gras et de quelle manière on s'y prendra pour le distinguer d'avec le castor gras.

On respond qu'il n'y a point d'enfant au Canada qui ne discerne et ne connoisse certainement le castor demi-gras, qui n'est tel que parce qu'il n'est point veule, car proprement, le veule n'est autre chose qu'un castor sec, gratté, raclé, passé, cousu et mis en robe, ne luy restant qu'autant de cuir

qu'il luy en faut pour soustenir son poil, lequel est en dedans tout blanc et fort léger.

Le demi-gras, au contraire, tient un milieu, parce que son cuir est engraisé en dedans et au dehors, qu'il est plus usé, plus poudreux, plus foulé que le veule et qu'il pue le sauvage; il n'est point tout à fait gras aussi, parce que son cuir du costé du poil n'est point jaune, mais disposé à le devenir. — Le castor veule c'est un verre bien net et bien rincé; le demi-gras c'est un verre sale, mais qui n'empesche pas pourtant de discerner, si le vin qui y est dedans est rouge ou blanc, et le gras est un verre si sale qu'on ne sçauroit distinguer qu'avec peine la couleur dont il est rempli.

Et pour respondre à la deuxiesme objection, qui est enchainée dans la première, on fait voir que Messieurs les Fermiers doivent estre contens de la qualité du castor qu'on leur offre et qui leur donnera un profit raisonnable, car il est certain que pour faire un chapeau, il suffira d'employer un tiers de castor sec sur deux tiers de castor gras et demi-gras. Par exemple, sur six livres de castor on en mettra quatre livres de gras ou demi-gras et deux livres de sec. Ces quatre livres pesant de castor ne reviendront à Messieurs les Fermiers qu'à vingt-quatre francs sur le pied de six francs la livre, et le sec à un escu la livre, à six francs, faisant le tout ensemble trente livres. Il faut réduire ces six livres pesant de castor au tiers, en poil, le cuir en estant osté, cela fera au moins 33 onces de poil de castor; il en entrera au plus neuf onces dans chaque chapeau, si bien que cela fera, par exemple, 3 chapeaux et demi, qui, estant vendus à 18 livres pièce, vaudront, avec les cinq onces de plus, 63 livres, sur quoy il y a à déduire 30 livres pour l'avance. On peut encore oster 15 francs

pour les faux frais; il restera donc encore 18 francs de profit, c'est-à-dire un escu par livre de castor, et par conséquent ce gain estant suffisant, il seroit injuste de diminuer le prix du castor sec, dont la perte accableroit l'habitant du Canada. Il vaudroit mieux, pour concilier toutes choses, confondre le castor Moscovie avec le bardeau, n'y mettant qu'un mesme prix.

Pour la troisieme objection, il paroist qu'elle est tirée par les cheveux, car par ce moyen on feroit passer la plus grande partie du castor sec d'hyver pour castor illinois, et il semble qu'il faudroit qu'un habitant du Canada fust obligé de prendre une attestation ou un certificat du lieu, où ses castors seroient nés et où ils seroient morts, pour prouver qu'ils ne seroient pas castors illinois. En un mot, ne sont-ils pas les maistres à la recette de rejeter tous les castors qui ne sont pas de bon poil, de quelque endroit qu'ils puissent venir?

Messieurs les Fermiers feront encore cette objection : que si on ne diminue pas le prix du castor sec, les habitans du Canada ne se mettront point en peine de le faire passer et de le faire engraisser, parce que ce castor sec leur vaudra autant que s'il estoit gras, à cause de la diminution du poids.

On respond à cela que c'est une erreur, parce que six castors, comme on a dit, estant passés et mis en veule ne pèseront que 5 livres, mais, lorsqu'ils seront engraisés tout à fait, ils pèseront 9 livres; si bien qu'ils vaudront à l'habitant 90 livres, le quart déduit, au lieu qu'en sec ils ne luy vaudroient que 21 livres, 18 francs, 9 deniers, ce qui vaut bien la peine de le faire engraisser, car plus il est gras et plus il est pesant, et ce sera là un moyen pour avoir peu de castor sec.

Si bien que mon sentiment seroit qu'on ne parlast plus de

recevoir au bureau de Québec ni castor veule, ni Moscovie, ni gras d'été, et réduire le tout en castor gras et demi-gras, et en castor sec d'hiver autrement appelé bardeau, toutes les difficultés seroient ostées par ce moyen, s'ils veulent recevoir des manches et mitaines grasses, de les prendre sur le pied du bardeau.

Le sieur de Lamothe vous supplie très humblement, Monseigneur, d'estre persuadé qu'il n'a rien mis dans ce projet qu'il ne le croye utile au service de Dieu et du Roy, et que pour trouver des ajustemens pour conserver un pays qui a tant cousté à Sa Majesté, et à mesme temps pour conserver la bonne volonté de Messieurs les Fermiers, il voudroit avoir des occasions de mesnager leurs intérêts. Il feroit son possible pour les contenter, et il est assuré de faire réussir son projet, si on jette les yeux sur luy.

Il luy seroit, à la vérité, fascheux d'avoir battu le buisson et qu'un autre en prist le lièvre. Tout ce qu'il peut assurer, c'est que c'est battre de sa teste une muraille que d'espérer la conversion de ces peuples par une autre voye que celle qu'il a projetée, car tout le fruit que les missionnaires y ont fait consiste dans le baptesme qu'ils ont procuré aux petits enfâns et qui sont morts avant de venir à l'âge de raison.

IV

LE CHEVALIER DE CALLIÈRES

PRÉFÉRERAIT A LA FONDATION D'UN POSTE AU DÉTROIT

LE RÉTABLISSMENT DES ANCIENS POSTES,

EN RÉTABLISSANT AUSSI LES VINGT-CINQ CONGÉS.

Mémoire pour répondre à celui du sieur de Lamothe.

J'approuve fort le projet du sieur de Lamothe Cadillac, quoiqu'il y ait pourtant quelque chose à rectifier.

La situation du poste du Détroit seroit assurément celle qui conviendrait le mieux dans tout le pays pour le climat, pour la bonté des terres et pour la commodité de la vie, et ce ne seroit pas une difficulté pour y réunir les Sauvages Outaouas. Ce projet pourroit avoir son succès dans les suites, mais j'y trouve, dans la conjoncture présente, deux grands empeschemens :

Le premier, c'est la proximité des Iroquois, qui s'ombrageroient infailliblement de l'establisement de ce poste, qui les borneroit d'une telle manière qu'ils seroient gesnés à leurs chasses dans un pays qu'ils prétendent avoir conquis, quoiqu'à la vérité, les Outaouas ayent continué annuellement d'y faire leur chasse. Je trouve, après y avoir fait une sérieuse réflexion, que ce poste pourroit bien faire perpétuer la guerre entre nous, nos alliés et les Iroquois.

Le deuxiesme empeschement est que par la mesme proximité, il pourroit arriver que nos Sauvages commerceroient

bien plus aisément leur castor avec les Anglois, qui feront tous les efforts imaginables pour les gagner, en leur donnant leurs marchandises à bon marché et en faisant bien valoir leurs peaux de castor, et il est constant que le commerce des Anglois avec nos Sauvages seroit un grand attrait pour eux, en sorte que nous pourrions les perdre par ce moyen.

Je conviens que, si les Iroquois et les Anglois laissoient établir ce poste sans s'y opposer, on pourroit en tirer par les suites de grands avantages, en se conformant aux vues du projet.

Mais il me semble qu'il seroit plus à propos de remettre les garnisons dans les endroits, où elles estoient auparavant, avec les vingt-cinq congés, empeschant néanmoins les voyageurs de sortir des postes, où il y auroit des commandans, pour aller faire leur traite dans la profondeur des bois; mais d'ailleurs seulement que les Sauvages vinssent faire leur commerce dans les lieux établis, afin d'éviter le libertinage et les contestations que les coureurs de bois ont ordinairement avec les Sauvages.

L'affaire des pays esloignés est assez importante pour exciter le Roy à y faire toute l'attention possible. Personne ne peut disconvenir que tost ou tard nos Sauvages tomberont sous la domination de Sa Majesté ou bien sous celle du Roy d'Angleterre. Ce seroit, à mon avis, une mauvaise politique d'abandonner ce qui est en nostre possession, je veux dire un si grand nombre de nations avec leur commerce, ce qui seroit une perte qu'on ne pourroit jamais recouvrer. Ce qu'on évitera en restablisant les congés et les garnisons dans les postes qui estoient déjà établis, et c'est par ce moyen qu'on retiendra un nombre de gens de ce pays, qui n'ont point

d'autre mestier et qui ne sçauoient subsister que par leurs leurs courses; car il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de les empescher de suivre leur fureur. Ce qui vient d'arriver mesme depuis peu des deux canots qui ont passé, quelque précaution qu'on ait prise pour les empescher, il est est à craindre que ceux-ci n'en induisent d'autres à faire la mesme route. S'ils ont attendu jusqu'à ce moment à se desbander, cela n'a esté certainement que dans l'espérance que les vingt-cinq congés supprimés seroient restablis. Ce sera un moyen aussi de faire revenir ceux qui sont résolus de vivre parmi les Sauvages, parce qu'ils espéreront de remonter à leur tour, et les officiers qui se trouveront dans les postes, où ils estoient auparavant, trouveront des expédiens de les faire piller, s'ils vouloient résister, par les mesmes qui exploiteront les vingt-cinq congés.

Si vous entrez, Monseigneur, dans mes sentimens qui, selon ma pensée, sont d'une très grande utilité au service du Roy et pour le bien de la colonie, je puis bien vous assurer que les ordres seront exécutés avec tant d'exactitude de ma part, qu'il n'y aura jamais sujet de s'en plaindre, car il n'en montera, sous quelque prétexte que ce soit, que le nombre que le Roy ordonnera.

Signé : Le Chevalier DE CALLIÈRES.

Vo
fier m
le dét
Canac
l'anné
face;
c'est
prend
Voi
Les
chaste
Cham
les dif
et les
servit
poche
à quoy
advis

V

LAMOTHE CADILLAC

RAPPORTE LES DÉBATS QUI ONT EU LIEU A PROPOS DE SON PROJET

DANS L'ASSEMBLÉE ORDONNÉE PAR LE ROI

ET DANS SA CONFÉRENCE AVEC M. DE CALLIÈRES.

IL COMBAT LES OBJECTIONS.

Vous m'avez si fort grondé qu'il est de mon devoir de justifier ma conduite; il vous sera aisé de l'examiner à fond par le détail que je vais vous faire de tout ce qui s'est passé en Canada sur le projet que j'eus l'honneur de vous présenter l'*année dernière*. Vous n'y trouverez point l'indolence en face; elle n'a jamais été placée au nombre de mes défauts; c'est un vice dont ma vivacité pour l'exécution de vos ordres prendra soin de me garantir très-religieusement.

Voicy, Monseigneur, le fait mot pour mot :

Les principaux habitans du Canada estant assemblés au chasteau de Québec, par ordre de MM. de Callières et de Champigny, le sieur Daubenton leur fit ses propositions pour les différens prix du castor. Cette matière estant fort débattue, et les esprits estant un peu eschauffés, M. de Champigny se servit de ce temps-là, et, en imposant silence, il sortit de sa poche le projet que vous luy aviez adressé. Il en fit la lecture, à quoy Lamothe ne s'attendoit point, n'en ayant eu aucun avis en France ny en Canada.

L'assemblée gardant le silence, Lamothe l'interrompt en prenant toute la substance de son projet.

Première objection de M. de Champigny. — L'expérience fait voir que les Sauvagesses qu'on instruit chez les Ursulines et qui apprennent la langue françoise sont les plus grandes p....., parce qu'elles ne se desbauchent pas seulement avec les Sauvages, mais mesme avec les François, et c'est la mesme chose des garçons, qu'on instruit au séminaire de Québec.

Réponse de Lamothe rendue sur-le-champ. — M. de Champigny fait beaucoup d'honneur aux Ursulines et au séminaire de Québec; il ne les récompense pas mal de leurs soins. Il semble s'estre un peu négligé de n'en avoir pas donné avis à la cour, pour empescher cette despense et empescher en mesme temps le mauvais usage qu'on fait des gratifications du Roy.

Il est vray qu'il y a quelques Sauvagesses francisées, qui se desbauchent pour être trop gesnées et parce qu'on souhaite qu'elles soient religieuses. En mesme temps qu'elles sont capables de religion, on doit les regarder comme des oiseaux sauvages qui n'aiment point la cage, et qui, se sentant encore de l'inclination libertine de leurs parens, se font une idée affreuse d'estre renfermées entre quatre murailles pour n'en sortir de leur vie. Cette objection ne destruit en rien ce projet, puisqu'on convient que les Sauvagesses apprennent aisément la langue françoise et que les Sauvages vont plus loin, puisqu'ils apprennent la latine. C'est sans raison qu'on les sollicite trop fortement d'embrasser l'état ecclésiastique; il vaut mieux les marier pour rendre les instructions qu'on leur donne plus heureuses et plus consolantes, et il est très-aisé de remédier

à l'
nir
L
puro
dans
R
mal l
incess
posé e
M.
dressa
establ
ne con
entrep
Mot
-- « L
pendan
est asse
ramasse
Cela
ment da
Répo
les inter
recevoir
force es
de bonn
point qu
qu'on a
est retor
Paro

à l'avenir aux fautes passées, pourvu qu'on veuille en convenir de bonne foi.

Deuxième objection de M. de Champigny. — C'est une pure vision de vouloir établir des Sœurs et des Ursulines dans les bois, et cela est impraticable.

Réplique de M. Lamothe. — M. de Champigny prend mal le sens de ce projet. On ne prétend pas établir des filles incessamment dans les bois, on veut établir un *poste proposé* et les y appeler ensuite.

M. de Callières confirma la réponse de Lamothe, et s'adressant à M. de Champigny, il lui dit : « Pour achever *un établissement*, il faut commencer premièrement, et si on ne commençoit jamais, jamais aussi on ne feroit aucune entreprise.

Motif de M. de Champigny pour rendre le projet odieux. — « L'auteur du mémoire a raison de dire qu'il empêchera, pendant deux années, qu'il ne descende point de castor ; il est assez habile homme pour prendre le soin lui-mesme de le ramasser et de le mettre tout en sa main. »

Cela fit faire un mouvement à l'assemblée qui donna aisément dans ce panneau et en parut élarée.

Réponse de Lamothe. — De tout temps on a empoisonné les intentions les plus pures, et la vérité mesme est sujette à recevoir des atteintes par l'erreur et par le mensonge ; mais sa force est indomptable, et elle triomphe de tout ; c'est attaquer de bonne heure l'auteur du mémoire, puisqu'il ne paroist point qu'il soit choisi pour aller sur les lieux. Il y a longtemps qu'on a essayé de le rendre odieux, mais c'est un crachat qui est retombé sur la face de celui qui l'a poussé en l'air.

Paroles de M. de Callières. — Il y a de très-bonnes

choses dans ce projet ; il mérite d'estre examiné attentivement et ceci se fait un peu à contretemps.

On repassa aux propositions de M. Daubenton et il ne fut plus parlé de ce mémoire.

Conférence de MM. de Callières et Lamothe sur ce projet. — M. de Callières fait deux objections seulement, qui proprement ne sont que la mesme chose, l'une estant renfermée dans l'autre.

Par la première, il prétend que, par cet établissement, la guerre pourra être perpétuée à cause de l'ombrage qu'ils en pourroient avoir.

Pour la deuxiesme, que la proximité facilitera à nos Sauvages le commerce avec l'Artois.

Réponse de Lamothe. — Les Iroquois ont envie de continuer la guerre, rien ne les en empeschera. Ils en sont fatigués maintenant, et ils ne sont en estat de la continuer que contre nos Sauvages, en cas qu'on les abandonne.

Ils n'ont aucun prétexte contre cet établissement. Le poste proposé est sur nos terres et sur celles des Outaouas ; aussi ils n'ont aucun droit de s'y opposer ny de s'en plaindre.

L'ombrage qu'ils en peuvent avoir n'est pas un droit pour en empescher l'établissement, mais c'est un moyen pour les mettre à la raison, parce que les forces de tous les Sauvages consistent dans l'esloignement et celles du François dans la proximité. Ces premiers sont des loups des bois ; tous leurs coups se font par surprise et leurs jambes sont tousjours les garans de leur salut.

L'expérience fait voir que l'établissement de Montréal nous a réuni une partie des Iroquois et qu'il en a esloigné l'autre ; sans le Montréal, Québec seroit exposé à leurs incur-

si
ju
me
sio
vill
Dét
resp
R
prox
avec
que
s'y es
ment
les na
dans
reste
qu'elle
uns d
structi
parens
Cett
jugé q
nécess
M. de
Lar
d'autre
qui so
motif,
peut d
v.

sions et auroit donné occasion aux Anglois de s'estendre jusque-là

Le poste proposé, lorsqu'il sera établi, couvrira pareillement le Montréal, parce que si l'Iroquois y fait des incursions, il se trouvera comme entre deux feux. S'il sort de son village, il l'affoiblira et l'exposera d'estre enlevé par celui du Détroit. Rien n'est si puissant pour tenir cette nation en respect que l'exécution de ce plan.

Réponse à la deuxiesme difficulté de M. de Callières. — La proximité ne facilitera point le commerce de nos Sauvages avec l'Anglois; au contraire, elle les en détournera, parce que si ce poste n'est point établi, les Anglois et les Sauvages s'y établiront et y viendront négocier sans aucun empeschement. Au lieu que, par cet établissement, on ménagera toutes les nations par les voies ordinaires, c'est-à-dire en engageant dans nos intérêts les principaux par quelques présens et le reste par les alliances des soldats avec leurs filles, lorsqu'elles seront instruites, et les missionnaires, à l'envi les uns des autres, y contribueront par leur application à l'instruction des enfans qui gouvernent toujours l'esprit de leurs parens.

Cette conférence se termina de la sorte. M. de Callières a jugé que le restablisement des vingt-cinq congés est plus nécessaire que l'exécution de ce mémoire, et on a dit que M. de Champigny a esté du mesme sentiment.

Larothé a bien sçu que M. de Champigny a escrit à la cour d'autres difficultés contre ce mémoire; mais il n'ignore point qui sont ceux qui les luy ont suggérées et quel est leur motif, et sans perdre le respect qu'on doit à un Intendant, on peut dire qu'il s'est laissé surprendre et qu'il n'a pas escrit

sur cette matière avec toute la droiture dont il est ordinairement rempli.

Observation à faire. — Personne n'a contesté que le poste proposé ne soit le plus convenable pour le commerce, pour l'abondance de la chasse et de la pesche, pour la facilité des terres et pour la beauté du climat.

On n'a pas impugné non plus l'exemple proposé dans le projet au sujet des Sauvages convertis par les Anglois, sur lequel Lamothe prend son modèle.

On a été forcé d'avouer la facilité que les Sauvages ont pour apprendre le françois.

On a reconnu que les Sauvages ne peuvent rien déterminer en particulier et en secret, ce qui met les François hors de danger d'estre insultés.

En un mot toutes les objections sont les symptômes d'une agonie; en voici une que M. de Champigny donna à toute extrémité.

Objection finale de M. de Champigny. — Les Sauvages sont si libertins que les Jésuites eux-mesmes n'en ont pas pu avoir pour en faire des domestiques et qu'ils sont contraints de se servir de François.

Réponse de Lamothe. — Cette objection ne sort point du sac de M. de Champigny; il ne l'a faite que pour s'en estre rapporté de bonne foy à ceux qui veulent détruire ce projet. Il n'est pas naturel que les Jésuites se soyent mis en devoir d'avoir des Sauvages pour domestiques, parce que cela est contraire à leurs vues :

1° Parce qu'ils prétendent que la langue françoise ne doit pas estre enseignée aux Sauvages, à cause qu'elle les rend plus desbauchés;

2° Que tout commerce, que toute fréquentation entre les Sauvages et les François est dangereuse et corrompt leurs mœurs;

3° Qu'il n'y a que l'esloignement des habitations françoises qui les préserve et les garantisse de cette corruption.

Réponse de Lamothe. — Ce sont plutost trois illusions que trois raisons; car si la langue françoise rend les gens desbauchés et corrompt les mœurs, les rois de France ont eu tort de s'en servir et sont responsables d'un si grand mal pour l'avoir souffert et permis en Languedoc, en Guyenne et dans toutes les autres provinces. Suivant cette maxime, on devoit défendre d'imprimer, ni de lire ni escrire en françois, hors de l'Isle de France.

On sait bien que les mauvaises sociétés sont dangereuses; mais il ne s'ensuit pas de là que tous les François et tous les Sauvages sont meschants pour cela.

On ne dit rien contre ce dessein d'esloigner les Sauvages, parce que cela engageroit trop avant dans la matière et on veut bien avoir de la discrétion dans cette rencontre.

Lamothe a sapé jusqu'aux racines ces trois mauvaises raisons ou illusions dans le mémoire qu'il a donné à Monseigneur.

Par la première, il proteste que ceux qui les avancent n'en voudront pas démordre, parce qu'ils estiment qu'il y va de leur réputation de triompher tousjours.

Par la deuxiesme, c'est que si toutes les nations se réunissoient à une mesme langue, toutes sortes d'ecclésiastiques seroient reçus à les enseigner et à les instruire, et que par conséquent les gratifications seroient divisées et partagées en plusieurs mains et en différens ordres.

Par la troisieme, ils ne seroient plus si nécessaires aux gouverneurs, qui se trouvent forcés d'avoir recours à eux pour sçavoir ce qui se passe parmi les Sauvages, ou pour mieux dire qui ne le sçavent jamais, estant contraints de s'en rapporter à ce qu'on leur dit.

Et par la quatrieme, c'est qu'un motif n'empesche pas l'autre, et peut-estre cette raison est la plus forte.

Enfin, Monseigneur, voilà tout ce qui s'est passé dans l'assemblée, où mon projet fut lu, ou dans la conférence que j'eus avec M. de Callières.

Voilà comment ce passage de l'Escriture qui remplit tant de volumes et qui fait tonner les chaires, que « *la moisson est grande et le nombre des ouvriers petit* », n'est qu'une chanson.

Jésus-Christ n'a pas dit à son lieutenant : Je te donneray la clef du royaume des cieux ; il luy a dit les clefs, pour luy faire entendre que, tout habile pescheur qu'il estoit, il auroit besoin d'aide et de secours pour faire sa pesche, et que tous les autres apostres et disciples seroient autant de passepartout qui ouvreroient la mesme porte du royaume ; c'est ce qui est confirmé par cet autre passage : « Allez et enseignez toutes les nations ». Ce terme est général et n'a rien de particulier. Pourquoi donc y aura-t-il de la préférence d'un Jésuite à un autre prestre et de ce prestre à un autre moine ? C'est une vigne qui appartient au mesme maistre. Tous les vigneronns y doivent travailler sans distinction et se haster à l'envi les uns des autres pour consommer ce grand ouvrage et pour y faire de bonnes vendanges.

Combien de ces âmes payennes coulent en enfer, qui peut-estre seroient sorties de leur assoupissement, si ces ouvriers

du
gen
abu
dest
Il
est
cert
tent
à M
eng
coup
l'exé
réus
culté
Vo
elle
caba
rest
carac
N
remu
ni des
de se
a qu
toute
loisir
le tou
Il d
espèr
de lu

du Seigneur *n'avoient pas disputé* sur la *préférence*. Les gens d'esprit ne peuvent concevoir ce procédé; c'est un abus violent, et il y va, Monseigneur, de vostre gloire de le détruire.

Il résulte de tout cecy que ce plan est bon ou mauvais. S'il est bon, il n'y a point à balancer de le faire exécuter. Il est certain que M. de Callières est tout dévoué à suivre vos intentions; il n'y apportera aucun obstacle; il n'y a qu'à escrire à M. de Champigny de la manière la plus forte et aussi l'y engager en luy donnant *un peu d'encens, car il l'aime beaucoup*. Choisissez ensuite un homme de teste et de main pour l'exécution sur les lieux, et vous pouvez vous assurer qu'il réussira comme vous le souhaitez, malgré les secrètes difficultés qu'on y pourroit faire.

Vous ne devez jamais espérer que cette affaire réussisse, si elle est mise en délibération sur les lieux. *C'est un pays de cabale et d'intrigue; il est impossible de réunir tant d'intérêts différents*. On est bien aise de contrecarrer, c'est le caractère de ceux qui y habitent.

N'accusez pas sur cela Lamothe d'indolence; il est assez remué sur cette affaire; mais il n'est pas maistre des esprits, ni des puissances du Canada; elles savent bien luy ordonner de se taire, quand il leur plaist, et c'est à luy d'obéir. Il n'y a que vostre autorité et vos ordres qui puissent aplanir toutes ces mauvaises difficultés. Si Vostre Grandeur avoit le loisir de l'entendre une demi-heure, vous seriez éclairé sur le tout.

Il est fort désolé de l'impression que vous avez de luy; il espère fort que vous serez dissuadé et que vous continuerez de luy accorder l'honneur de vostre protection et de vostre

souvenir, comme vous le luy avez promis, puisqu'il est avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : LAMOTHE CADILLAC.

A la Couronne, rue Saint-Antoine.

VI

LAMOTHE CADILLAC

RETENU CETTE ANNÉE POUR ALLER FAIRE L'ÉTABLISSEMENT AU DÉTROT,

EXPOSE SES VUES ET SES PLANS A UN PREMIER COMMIS.

Québec, 18 octobre 1700.

Monsieur,

Il est de mon devoir de vous rendre un compte exact de tout ce que j'ay fait au sujet de l'establissement du Détroit, puisque le projet vous a esté renvoyé dans le temps que j'estois en France, et dont vous eustes la bonté de m'entretenir.

M. de Pontchartrain l'ayant renvoyé cette année à MM. de Callières et de Champigny pour le mettre incessamment en avant, au cas qu'il y eust des inconvéniens considérables, ils l'ont tous les deux approuvé et m'ont retenu pour faire l'establissement de ce Détroit, qui fait la distinction du lac Huron d'avec le lac Erié.

Il est fort à craindre que l'exécution de ce projet n'ait esté

trop retardée par les nouvelles que nous avons, que les Anglois se sont fortifiés sur une rivière qui se dégorge dans le lac Ontario, et qu'ils ont continué leurs postes vers le lac Erié.

Si nostre colonie n'estoit pas remplie d'envieux, de désunion, de gens de cabale et d'intrigue, on n'auroit trouvé aucune opposition à se mettre en possession d'un poste si avantageux que, s'il se trouvoit séparé de tous ceux que nous avons, on seroit contraint en peu de temps de tout abandonner, puisque c'est luy seul qui fera l'entière seureté de la colonie, celle de son commerce et la ruine certaine des Colonies Angloises. C'est pourquoy il est très important qu'il ne passe point en une autre main, ce qui seroit inévitable, si on en différoit davantage la possession.

Les difficultés qu'on avoit fait naistre à contre-temps, en croyant que cet établissement pourroit nous faire perpétuer la guerre avec les Iroquois, sont maintenant levées par la paix qui a esté conclue avec eux. Cette nation n'estoit pas en estat de soustenir plus longtems la guerre et ne s'y trouvera pas de sitost pour la recommencer. Voilà pourquoy on ne scauroit plus à propos establir le Détroit, qui se fortifiera plus promptement que les Iroquois ne pourront se repeupler.

C'est un fait incontestable que les forces des Sauvages consistent dans l'esloignement des François et que les nostres s'augmenteront à leur esgard par la proximité, parce qu'il est certain qu'avec un peu de bled d'Inde, ces gens-là ne s'embarrassent pas de faire deux cents lieues pour venir dérober quelques testes, et, lorsque nous voulons nous transporter sur leurs terres, nous sommes obligés de nous munitionner en toute manière et de faire de grands armemens, ce qui

couste des despenses extraordinaires au Roy, et tousjours fort inutilement, puisque c'est vouloir prendre le lièvre avec le tambour.

Mais, au contraire, lorsque nous serons voisins de cette nation et que nous en serons à bonne portée, elle se tiendra en respect et se trouvera forcée de demeurer paisible, ne pouvant faire autrement sans vouloir se perdre sans ressource.

Ce seroit en vain qu'on formeroit cet établissement, si on ne vouloit se conformer à mon mémoire, parce que, si on n'y entretenoit simplement qu'une garnison, elle seroit sujette aux révolutions qui arrivent ordinairement dans les postes avancés ; elle ne feroit aucune impression dans l'esprit des Iroquois et beaucoup moins encore dans celui des Anglois. Pour bien réussir, il seroit bon, suivant ma pensée, de suivre les moyens suivans :

1^o De s'y aller poster avec cent hommes, dont une moitié soit soldats et l'autre Canadiens, afin de faire cette expédition avec toute la diligence possible, et pour désabuser d'abord les Anglois d'y rien prétendre, ensuite leur oster entièrement l'espérance de lier aucun commerce avec nos alliés. Ces forces sont suffisantes pour la première année, parce que ce nombre m'est absolument nécessaire pour me fortifier et pour prendre de justes mesures pour la subsistance de ceux qui voudront s'y établir subséquemment.

2^o L'année d'après, le fort se trouvant hors d'insulte, il est bon de permettre à vingt ou trente familles de s'y établir, d'y emmener leurs bestiaux et autres choses nécessaires, ce qu'elles feront volontiers à leurs frais et despens, ce qui pourra estre continué, comme il est permis dans tous les autres établissemens de la colonie.

3^o Il n'est pas moins nécessaire que le Roy envoie deux cents hommes d'élite, qui soyent, autant qu'il se pourra, de différents métiers et mesme assez jeunes.

Il n'est pas expédient que j'y fasse aucun commerce, non plus que les autres officiers, soldats et habitans, avec les Sauvages, pour oster tout sujet de plainte à ceux des autres postes établis, sur quoy ils sont fort alertes, mais de joindre ce négoce dans celui de la Compagnie générale qui est formée, où elle entretiendra un magasin pour y fournir toutes les marchandises nécessaires aux Sauvages nos alliés et Iroquois, en les leur donnant à meilleur marché que par le passé, ce qui se pourra faire facilement par la voiture des barques. Mais comme il me seroit impossible d'y subsister, sans faire aucun commerce et avec mille livres d'appointemens que j'ay seulement, qui à peine suffiront pour faire boire et manger les principaux des Sauvages à ma table, pour les mettre par ce bon traitement dans nos intérêts, j'espère que vous aurez assez de bonté pour moy de faire connoître à M. de Pontchartrain l'indispensable nécessité de les augmenter, pour ne pas tomber dans celle de ne pouvoir continuer mes services avec l'esclat qui est deu à Sa Majesté.

4^o Il faut établir dans ce poste des Missionnaires de différentes communautés, comme Jésuites et autres religieux et ecclésiastiques des Missions Etrangères. Ce sont des vigneron qui doivent estre receus sans distinction pour travailler à la vigne du Seigneur, avec ordre particulièrement d'enseigner aux petits Sauvages la langue françoise, comme estant le seul moyen pour les civiliser, humaniser et insinuer dans leur cœur et dans leur esprit la loy de la Religion et du Monarque. On prend les bestes féroces en leur naissance,

les oiseaux dans leurs nids pour les apprivoiser et affranchir ; mais pour mieux y réussir, il faudroit que le Roy favorisast de ses libéralités et de ses aumosnes ces mesmes Missionnaires, à mesure qu'ils instruiraient chez eux les enfans des Sauvages, sur le tesmoignage que le Commandant et les officiers en rendront.

6° La troisieme ou quatrieme année, on pourra y establir des Ursulines ou d'autres filles, à qui Sa Majesté pourra accorder les mesmes grâces.

7° Il seroit important qu'il y eust aussi un hospital pour les Sauvages malades et infirmes, n'y ayant rien de plus pressant pour gagner leur amitié que le soin qu'on prend d'eux dans leurs maladies. Les Hospitaliers de Montréal me semblent fort propres pour cela, parce qu'ils connoissent par avance l'humeur et l'inclination des Sauvages, en ayant souvent chez eux.

8° Il faudroit absolument permettre aux soldats et Canadiens mesmes de s'y marier aux filles Sauvagesses, lorsqu'elles seront instruites dans la Religion et qu'elles sçauront la langue françoise, qu'elles apprendront d'autant plus ardemment (pourveu qu'on y travaille avec soin), qu'elles préférèrent tousjours un François pour mary à quelque Sauvage que ce soit, sans que j'en sçache d'autre raison que la plus ordinaire, qui est que les estrangers sont préférés ou, pour mieux dire, c'est un secret de la Toute-Puissance.

9° Ces sortes de mariages affermissent l'amitié de ces nations, comme les alliances des Romains ont perpétué la paix avec les Sabins par l'entremise des filles que ces premiers avoient enlevées aux autres.

On trouvera dans l'exécution de ce projet non seulement

la gloire de Sa Majesté estendue avec esclat, mais encore celle de Dieu, puisque par ce moyen son culte et sa religion seront établis au milieu des nations, et les sacrifices déplorables qu'elles font à Baal entièrement abolis.

Je ne sçauois assez vous exprimer les mouvemens, que mes ennemis se sont donnés pour m'oster l'honneur de l'exécution de mon projet, ce qui semble ne point discontinuer. MM. de Callières et de Champigny ne s'y opposent point; au contraire, ils m'ont retenu pour cette affaire de la commencer au printemps prochain. Lorsqu'on les a veus dans cette résolution, on a fait ce qu'on a pu pour persuader que mon mémoire est impraticable, et j'ai veu vingt parties faites pour le renverser. J'ose vous assurer qu'il n'y a rien à craindre et que tout sera favorable à cette entreprise. J'en respons sur ma vie. M. de Pontchartrain n'aura pas plustost décidé que tout le pays y applaudira, suivant la politique de tous les hommes qui sont bien aises de trouver des difficultés à tout ce qui n'est pas venu de leur sac.

Comme j'emmène mon fils avec moy au Détroit, je supplie M. le Ministre de luy vouloir bien accorder une enseigne ou un ordre pour la première vacance; on a donné celle de ma compagnie au fils de M. de Ramezay, ce dont je suis satisfait. J'espère que vous aurez la bonté de dire un mot en ma faveur à M. de Pontchartrain.

Comme j'ay esté un des dix, qui ont esté choisis par la Colonie pour en regler les intérestz, nous avons approuvé le traité fait par Pascaud avec le sieur de Rodes; mais nous avons rejeté celui qu'il a fait avec le sieur Bourlay (?) et ses associés, comme estant trop onéreux et insoutenable pour les raisons qui en sont marquées et sur lesquelles vous ferez sans

doute attention, aussi bien que M. Amelot qui est très pénétrant. La Colonie envoie deux personnes pour les affaires qui la regardent et pour gérer la vente des castors; on leur a donné leurs instructions. Il y a lieu d'espérer qu'elles s'y conformeront et qu'elles feront mieux leur devoir que les premières.

Permettez-moy de vous assurer que je suis avec un profond respect,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

LAMOTHE CADILLAC.

VII

LA COMPAGNIE FORMÉE DANS LA COLONIE

DEMANDE L'EXPLOITATION EXCLUSIVE

DU FORT DE FRONTENAC, DU DÉTROIT ET DES AUTRES POSTES.

LE CHEVALIER DE CALLIÈRES EN DÉMONTRE L'INCONVÉNIENT.

Québec, 9 novembre 1700.

J'ay eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du 7 de ce mois que les Directeurs de la Compagnie, qui s'est formée en ce pays, m'ont tesmoigné le désir de vous demander que le commerce du fort Frontenac, du Détroit et de tous les autres postes luy fust accordé à l'exclusion du reste de la Colonie; mais, après avoir bien examiné cette affaire et n'ayant pas trouvé de justice dans ces prétentions ni dans cette de-

ma
pes
pein
de t
C
ont
C
jour
donn
expro
chosc
fasc
comp
sion
croyan
donne
Je n
manda
comm
choses
entrep
Je n
si cett
son se
parce
ont bi
comm
Il n
mois e
pagnie

mande, je leur dis qu'ils pouvoient faire seulement celle d'empescher les officiers de commercer dans ces postes sous les peines portées par les ordres du Roy, sans songer à la réunion de tous ces lieux, pour en avoir seuls le commerce.

C'est ce qui fut mis dans un des articles du règlement qu'ils ont fait, dont ils doivent demander la confirmation à la cour.

Cependant, au lieu d'en demeurer là, j'ay esté averty, un jour avant le départ des vaisseaux, que dans les instructions données aux députés qui passent en France, il leur est très expressément recommandé de solliciter fortement les mesmes choses que je leur avois fait rayer à cause des conséquences facheuses au reste de la colonie, ne croyant point que cette compagnie doive avoir tout le commerce du pays, à l'exclusion de tous les autres habitans qui n'y sont point entrés, croyant qu'il faut de l'argent, au lieu qu'il ne s'agit que de donner des signatures pour toute monnoye.

Je n'ay pas trouvé non plus qu'il fust à propos qu'elle demandast le commerce du Détroit, parce que je le regarde comme vostre ouvrage et que je suis bien aise avant toutes choses de sçavoir quelles sont vos intentions touchant cette entreprise.

Je ne sçaurois me dispenser de vous faire connoistre que, si cette compagnie obtenoit la réunion de tous les postes à son seul commerce, la Colonie ne pourroit plus augmenter, parce que les pauvres gens, aussy bien que la noblesse, qui ont bien de la peine à subsister, se trouvant exclus de ce commerce, seront contraints de tout abandonner.

Il n'est pas moins important d'observer que, si, dans les six mois expirés, on n'est point reçu à s'intéresser dans la Compagnie, il ne viendra après ce terme personne de France pour

s'y établir, puisqu'ils ne seroient que des esclaves, des travaux desquels elle auroit tout le profit.

Ses vœux ont été aussy de chasser par exclusion tous les marchands forains, qui sont icy d'un très grand secours par le bon marché, qu'ils font de leurs marchandises tant en gros qu'en détail, et comme elle n'est composée quasi que des marchands de ce pays, ils seroient si bien d'intelligence, dans les suites, qu'ils vendroient leurs marchandises au prix qu'il leur plairoit d'y mettre, et, après s'estre enrichis, ils passeroient en France, comme il se pratique tous les ans; c'est ce qui fait que la Colonie est toujours pauvre.

Je ne sçay quel a été le dessein de M. l'Intendant d'ap-puyer la demande que cette compagnie veut vous faire de la réunion du commerce de tous ces postes, ny celuy qu'il a eu de vous en écrire, sans m'en parler que hier au soir après mes paquets cachetés, estant persuadé que j'aurois pu le faire convenir du contraire, s'il s'estoit conformé à ce que vous nous avez prescrit, Monseigneur, de vous informer en commun de toutes les choses, qui concernent le bien du service du Roy et l'intérêt de la colonie.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

LE CHEVALIER DE GALLIÈRES.

TROU

LE

DE

L'U

Le

la Co

retour

qu'elle

posons

nous p

actions

accord

laquell

que no

Qua

sité de

ce n'a

castors

viendro

Nou

mesme

VIII

LA COMPAGNIE

TROUVE TROP LOURDES LES CHARGES QUI LUI SONT IMPOSÉES POUR LE PRIVILÈGE DU COMMERCE DU DÉTROIT. ELLE DEMANDE D'ÉTABLIR DES POSTES AUX MIAMIS, A L'EMBOUCHURE DE L'OUABACHE, SUR L'OUISCONSIN ET AUX SIOUX POUR EMPÊCHER TOUTE CONCURRENCE.

Lettre des directeurs de la Compagnie du Canada.

Québec, 10 novembre 1701.

Le sieur de La Chesnaye, député l'an dernier en France par la Compagnie de la colonie en ce pays, luy a rapporté, à son retour, les bontés que Vostre Grandeur a pour elle et le bonheur qu'elle a d'estre honorée de sa protection. Comme nous composons la direction qui est chargée de la régie de ses affaires, nous prenons la liberté de vous en marquer nos très humbles actions de grâces et de vous supplier très humblement de luy accorder la continuation de cette puissante protection, sans laquelle nous déclarons qu'elle ne pourra pas avoir le succès que nous nous sommes proposé.

Quand tout ce pays, Monseigneur, s'est veu dans la nécessité de se charger de la sous-ferme des droits de Sa Majesté, ce n'a esté qu'afin de rassembler dans une seule main tous les castors, sans quoy elle connoissoit que ce commerce deviendroit un des plus mauvais qui se puisse faire.

Nous reconnoissons, Monseigneur, que ç'a esté dans le mesme dessein que Vostre Grandeur a eu la bonté d'accorder

à cette Compagnie le poste du Détroit, et celui du fort Frontenac, mais nous supplions très humblement Vostre Grandeur de nous permettre de luy représenter que, si les charges en sont trop fortes, comme elles nous le paroissent, la Compagnie ne pourra qu'avec beaucoup de peine les acquitter.

Ce que l'on a voulu faire entendre à Vostre Grandeur des avantages du poste du Détroit nous a fait appréhender qu'elle ne croye que nous travaillions à luy cacher la vérité; mais, si elle a la bonté de considérer que les particuliers, qui désireroient ce poste, ne sont poussés que du dessein d'y faire traiter et chez les nations voisines le plus de castor qu'il leur seroit possible dans l'assurance d'obliger ensuite la Compagnie de le prendre et de leur en donner des lettres de change sur la France, nous espérons qu'elle sera persuadée de la vérité de ce que nous avons l'honneur de luy escrire, puisque, pour le bien de nostre compagnie, nous sommes obligés de retrancher de cette traite du castor ou de la diminuer le plus qu'il nous sera possible, en mesnageant pourtant l'amitié des Sauvages.

Ainsy, si les profits, qu'on peut espérer de ce poste, se renferment à la seule traite des mesmes pelleteries, ils ne peuvent pas estre considérables, puisque ces sortes de bestes se détruisent facilement et ne se repeuplent pas sy aisément que le castor, outre que le prix en change tous les ans en France et devient quelquefois très peu considérable.

Vostre Grandeur verra, par les estats qui luy seront envoyés, que la despense, faite par M. l'Intendant pour l'establisement de ce poste, se monte à 80,000 livres argent de France, que la Compagnie a esté obligée de promettre de payer l'année prochaine. Elle s'engage encore de payer annuellement.

sur les ordres de M. le Gouverneur général, visés de M. l'Intendant, la somme de six mille livres ordonnées par Sa Majesté, pour le soulagement des pauvres familles de ce pays. Il y a, outre cela, la nourriture de deux officiers qui ont avec eux leurs enfants et domestiques, pour lesquels on désire encore des gratifications, sans y comprendre 28,000 livres, à quoy montera le transport des vivres, rafraischissemens et hardes pour la garnison, au delà des quinze livres par quintal que M. l'Intendant a promis de donner.

Nous vous supplions très humblement de considérer, Monseigneur, que l'obligation qui nous est imposée de faire le transport des vivres, des rafraischissemens, des hardes et des munitions de guerre pour la garnison, est d'une despense excessive à nostre Compagnie, puisqu'il luy faut quarante canots pour cela seulement, et que, comme le nombre des soldats de cette garnison n'est pas limité, et qu'il dépendra de MM. les Gouverneurs généraux d'y en mettre tel nombre qu'il leur plaira, il arriveroit que, dans certaines années, la Compagnie n'auroit pas assez de monde pour porter ce qui seroit nécessaire à cette garnison, ce qui la ruineroit, elle et son commerce.

Si Vostre Grandeur avoit la bonté de régler que la Compagnie donnast quelque modique somme pour toutes ces charges, cela éviteroit bien des difficultés et cousteroit très peu au Roy, parce que si on relève tous les ans cette garnison, les soldats, qui iront prendre la place des autres, pourroient porter, en y allant, tous leurs besoins, et ainsy successivement.

Nous sommes encore obligés de vous représenter, Monseigneur, que nous ne croyons pas praticable la pensée, qu'a M. le Gouverneur général, que les commis et ouvriers que

nous aurons dans ce poste et dans celui du fort Frontenac pour nostre commerce soient tenus de faire et traîner le bois nécessaire à ces garnisons pendant l'hiver, puisqu'il ne leur seroit pas possible de le faire, et que nous ne trouverions pas un seul homme qui voulust entrer à nostre service pour ces lieux-là à cette condition; mais ils pourront tous en amasser chacun pour soy, comme il se pratique ordinairement.

Et comme il nous a paru, Monseigneur, que, quoyque Vostre Grandeur ait eu la bonté de nous accorder pour nostre Compagnie le privilège du commerce exclusif aux postes du Détroit et du fort Frontenac, on pourroit prétendre que ce privilège seroit seulement pour le contour desdits forts, nous vous supplions tres humblement que nous puissions faire, pour le bien de nostre commerce, tout ce qui sera jugé convenable aux environs desdits forts; autrement ce privilège de traite seroit absolument imaginaire, et il deviendroit inutile.

Nostre Direction ayant esté informée, dans le mois de Juillet dernier, que les Coureurs de bois désobéissans et mesme les Sauvages, attirés les uns par le libertinage et les autres par la nouveauté, avoient entrepris d'ouvrir un commerce chez les Anglois de la Caroline et au bas du Mississipi, pour y porter toutes leurs pelleteries, nous députasmes MM. d'Auteuil et Péré à Montréal, près M. le Gouverneur général et M. l'Intendant, pour leur représenter les intérêts de la Compagnie, et leur proposer les remèdes que nous jugions les plus convenables.

Ces remèdes sont, Monseigneur, d'establir quelques postes sur les passages, comme aux Miamis, à la rivière Ouabache, dans le lieu où elle se descharge dans le Mississipi; ce qui serviroit de borne entre cette colonie et celle qu'on establit

au
et
ter
aut
este
ces
aba
C
Lesu
ainsi
cela,
l'Inte
Gran
Colon
lontés
Con
tous le
des M
spirer
d'aller
feroien
et plus
ment d
des pe
s il n'y
puissen
La v
plier le
chargés
les mau

au Mississipi, parce que c'est par là qu'on va à la Caroline, et que les Anglois peuvent venir réciproquement sur nos terres. Il faudroit, outre cela, un poste à Ouisconsin et un autre aux Sioux, le commerce de ces nations ayant toujours esté fait par le Canada, afin que ces Sauvages, trouvant dans ces lieux-là leurs besoins et des François qu'ils aiment, ils abandonnent la pensée d'aller chercher les estrangens.

Ces postes serviroient encore à empescher que le sieur Lesueur ne continue de traiter du castor chez les Sioux, ainsi que les autres auxquels il est défendu. Nous avons, sur cela, présenté des mémoires à M. le Gouverneur général et à l'Intendant, sur lesquels nous espérons qu'ils diront à Vostre Grandeur le bien qu'il en reviendroit à la Compagnie de la Colonie, surquoy nous attendons l'explication de vos volontés.

Comme le fort du Détroit pourroit servir d'entrepôt pour tous les effets, aussy les François, qui seroient dans les postes des Miamis et des autres nations nos alliées, pourroient inspi- rer aux Sauvages esloignés, qui ne viennent pas à Montréal, d'aller porter leurs pelleteries aud. lieu du Détroit; ce qu'ils feroient d'autant plus volontiers que le voyage est aussy facile et plus court qu'à la Caroline et au bas du Mississipi, telle- ment que, par ce moyen, on rassembleroit tout le commerce des pelleteries qui appartient à ce pays; ce qui ne se fera pas, si l'n'y a pas des François bien intentionnés avec eux, qui les puissent engager à faire ce voyage.

La veue que nous avons, Monseigneur, n'est pas de multi- plier le castor; car il n'y en a que trop et nous sommes sur- chargés, non seulement par la quantité, mais encore plus par les mauvaises qualités; c'est plustost afin que les commis dela

Compagnie, qui serviroient dans tous ces postes, peussent inspirer aux Sauvages l'espèce de pelletterie qui seroit la meilleure et de quelle manière il faudroit la préparer; et comme il est indifférent aux Sauvages de quelle pelletterie ils se servent, pourveu qu'ils ayent leurs nécessités, on interromproit, pour quelque temps, cette grande quantité de castors qui est à charge. On en aboniroit les qualités et faciliteroit le moyen de débiter l'amas, qu'il y a présentement en France et dans nos magasins en ce pays.

 IX

LES HABITANTS DE MONTRÉAL
SE RÉCRIENT CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DU DÉTROT.
JALOUSIE DE LEBER.

Extrait d'un mémoire sur le Canada adressé au comte de Pontchartrain par le Roy de la Potherie.

Je touche icy une corde bien délicate, mais un homme qui a été controleur en Canada, ne doit point garder de mesure avec qui que ce soit, puis qu'il doit estre entièrement attaché à son ministre.

On disoit à Québec, l'année passée, que quoyque vous eussiez donné des ordres à M. De Lamothe, pour faire l'establisement du Détroit vous en aviez cependant laissé le résultat à MM. de Callières et de Champigny, selon l'occurrence des affaires de ce pays. L'on tient, Monseigneur, que M. de Cal-

liè
en
pro
?
avé
à c
con
que
flexi
II
estoi
frère
lières.
moise
reques
arriva
devoit
nouvel
résulta
De Ch
portas
Lamo
donc e
un mo
Callièr
la lui e
hazard

lières fit naître à M. De Lamothe des difficultés pour cette entreprise, afin qu'il lui demandast M. de Tonty. Mais le plus probable est que M. De Lamothe le prévint sur cet article.

Tous les apprêts du voyage se firent à Montréal. Vous en avés vu les estats de despense, sans d'autres qui ont esté faits à ce sujet que j'ay signé et que l'on n'a pas voulu vous faire connoistre, de peur que la despense ne parust trop grande, ce que je n'ay sçu qu'à la suite du temps, après plusieurs reflexions.

Il y eut à Montréal du trouble parmi les marchands, qui estoient au désespoir de cet établissement. Mantet, officier, frère de Courtemanche, capitaine des gardes de M. De Callières, M. Le Ber, le plus riche négociant du pays, et la demoiselle Paquot crièrent contre ce départ. — On fit des requestes. C'estoit à qui leur donneroit le contour. *L'Atalante* arriva dans ce tems à Québec, qui donna avis que *le Neptune* devoit arriver dans peu. Comme l'on n'avoit reçu aucune nouvelle particulière par ce premier vaisseau touchant le résultat de la nouvelle ferme du castor, MM. De Callières et De Champigny, appréhendèrent que ce dernier vaisseau n'apportast quelques lettres de vostre part. Ils firent partir M. De Lamothe en diligence. — Toutes ces personnes qui avoient donc eu à cœur ce départ, voulurent le faire surseoir. — En un mot, quand il fallut présenter cette belle requeste à M. De Callières qui avoit donné la permission à quiconque voudroit la lui donner, chacun saigna du nez. — Je ne sçay par quel hazard, il m'en est tombé une copie. — Mais la voicy :

A Monseigneur le Gouverneur Général.

Supplient humblement les intéressés dans les fermes royales de la Nouvelle France, sousignés, après votre permission verbale, Monseigneur, lesquels vous remontrent que Messieurs les anciens intéressés dans les mesmes fermes, voyant les surcharges de castors qui provenoient de ce pays, desquels ils ne pouvoient avoir le débit, auroient représenté à Sa Majesté qu'ils se sentoient obligés d'abandonner le parti, s'il ne luy plaisoit empescher les grands et fréquens equipemens, qui se faisoient pour le commerce des castors chez les nations esloignées par le nombre de François qui obtenoient des permissions pour cet effet. A quoy Sa Majesté auroit eu esgard, ayant pourveu par un édit, qui faisoit inhibition et desfense à feu Monseigneur de Frontenac de délivrer plus de vingt-cinq congés au pays, ordonnant que les dits congés seroient visés de Monseigneur l'Intendant, et enregistrés sur les registres du controlleur, qui seroit estably par la Compagnie, afin que la Cour eust advis du nombre d'hommes et de la quantité de marchandises qui seroient transportés pour les pays esloignés — lequel édit n'ayant esté exécuté, les dits sieurs intéressés auroient de nouveau présenté leurs plaintes à la Cour, ce qui auroit fait supprimer les congés par un autre édit de l'année 1657, avec desfense à mon dit Seigneur de Frontenac, d'en accorder aucun, sous prétexte qui se pust présenter, en conséquence duquel arrest nos dits seigneurs de Frontenac, gouverneur, et Champigny, intendant, estant informés des desseins de l'Anglois et de l'Iroquois, qui se vouloient unir aux nations alliées à la Colonie, pour ravir le commerce par une paix que

ces
rep
tab
à l
ané
alli
esté
com
ind
de l
prof
voul
les p
casto
prix
party
donne
entier
pays
préca
dema
ce qui
pour s
ventie
le sie
sauf r
semen
le res
et nos
leurs

ces derniers recherchoient avec tant d'affection, auroient représenté en Cour qu'il estoit de la dernière importance d'establir et entretenir des garnisons françoises, à Michilimakinak, à la rivière Saint-Joseph et Catarakouy, afin d'arrester et anéantir les propositions, qui se pourroient faire entre nos alliés et les ennemis au préjudice de la Colonie, ce qui auroit esté octroyé de Sa Majesté, avec deslense néanmoins aux commandans des dits Postes de commercer directement ny indirectement sous les peines d'estre dégradés, et aux soldats, de la galère, avec exclusion aux habitans du trafic dans la profondeur des terres. Ce qui fait voir que Sa Majesté n'a voulu ny entendu que le commerce des castors fust fait dans les pays esloignés, prévoyant que la trop grande quantité de castors ne pourroit avoir son débit et qu'il seroit à un si bas prix que les dits sieurs intéressés ne pourroient subvenir au party et payer ce qu'ils l'auroient achepté, ne prétendant pour donner le cours au commerce du castor en France, qu'exclure entièrement les magasins qui se pourroient establir dans les pays Outaouas. Les quels dits sieurs intéressés, avec toute leur précaution, se seroient trouvés surchargés et sentis obligés de demander à la Cour que le castor fust mis à un plus bas prix ce qui auroit entierement osté la subsistance au Canada, qui, pour se maintenir, a esté contraint d'accepter le parti sur les conventions du traité qui a esté signé des supplians. — Et, comme le sieur De Lamothe Cadillac, sur les nécessités supposées sauf respect, Monseigneur, a exposé en Cour que l'establissement du Détroit fairoit la barrière pour éteindre entièrement *le reste de vengeance que pourroient se proposer les Iroquois et nos alliés, qui ne peuvent de si tost perdre le souvenir de leurs morts, que cet establissement empesheroit les pour-*

parlers de l'Anglois avec nos dits alliés, le dit sieur De Lamothe n'ayant eu autre dessein que d'y faire un commerce notable au préjudice de la Compagnie et de toute la Colonie, les suppliants, prévoyant qu'ils ne peuvent se maintenir dans le parti qu'ils ont embrassé sur l'assurance de la Cour, que tout ce qui se feroit dans le pays, seroit réuni et demeureroit en propre à la Compagnie et à la Colonie, à la quelle Sa Majesté a accordé le commerce pendant le temps qu'elle régneroit et ce à quoy aucun édit n'a dérogé du depuis. — C'est ce qui a obligé les suppliants d'avoir recours à vostre justice, sur la quelle ils s'appuyent puisque vous avez esté choisi de Sa Majesté pour rendre justice dans ce pays et protéger ses sujets qui seront contraints de se démettre du parti et de retirer leurs seings et leurs mises, s'il n'y est par vous pourveu.

Ce considéré, Monseigneur, sur les humbles remontrances que vous font les dits intéressés, qui se reposent entièrement sur votre protection, il vous plaise pour le soutien de leurs intérêts, que vous avez toujours pris à cœur, surseoir les dits equipemens du sieur de Lamothe, attendu qu'ils sont contraires aux édits de Sa Majesté, puisqu'il va pour commercer, et à la bonne foy des suppliants, qui ont engagé tout leur bien dans le parti pour le maintien du Canada, jusques à ce qu'il vous ayt plu Monseigneur, représenter à la Cour le tort que l'establisement du Détroit fait à tout le pays, après qu'il vous aura plu ordonner une assemblée générale pour entendre les remontrances d'un chacun.

La requête demeura au croc. La demoiselle Paquot fournit de sa part pour 10,000 francs de marchandises. — Le sieur Leber ne souffla plus — on ne sait d'où vient — mais celuy qui profita le plus fut un marchand qui vendit, lui seul, pour

pl
pa
pa
gag
ma
ont
J.
que
me
afin
tout
depu
Il d
Lac S
dores
roient
n'en fa
Il y a
qui so
ces dé
payer.
Qua
y a pl
La foit
des Sa
chands
leurs n
qui n'a
la moit
car ces

plus de 36,000 livres d'effets. — MM. De Lamothe et Tonty partirent après en bref. Comme l'on sçait que le premier n'est pas tout à fait en odeur de sainteté, et que l'on sçait qu'il a gagné beaucoup de bien, lorsqu'il estoit commandant à Missilimakinak, par une traite d'eau-de-vie, que les missionnaires luy ont reprochée, on a jugé que ce voyage là ne luy vaudroit rien.

Je n'oserois pas tout à fait vous dire mon sentiment sur ce que l'on pense de cet établissement. — Il faudroit que vous me donnassiez un ordre positif pour vous dire ce qui en est, afin que vous ne fussiez pas fâché contre moi. Je sçay que tout le monde crie contre M. de Lamothe, quoique vous ayés depuis accordé la traite de ce fert à la nouvelle Compagnie.

Il est bien doux à tous les sauvages de Missilimakinak, du Lac Supérieur, des lacs Huron et Islinois d'y aller commercer doresnavant, car ils espargnent des 3 à 400 lieues qu'ils seroient obligés de faire pour descendre à Montréal, au lieu qu'ils n'en fairont que 100. Ils y porteront à profusion la pelleterie. Il y a peu de Sauvages qui ne doivent aux marchands françois qui sont obligés de leur faire des avances, et il n'y a pas de ces débiteurs, qui n'aillent au Détroit pour éviter de les venir payer.

Quand tous les Sauvages viennent en traite à Montréal, il y a plus de quatre cents familles des pays qui en profitent. La foire se tient le long des palissades, bordées des cabanes des Sauvages, et de l'autre costé sont quantité de petits marchands qui n'attendent que ce moment favorable pour estaler leurs marchandises. Il n'y a point de marchands dans la ville, qui n'ayent pour lors des interprètes, dont les uns ont le quart, la moitié des profits ou une bonne somme pour leurs peines, car ces marchands auroient pour 100,000 escus de marchan-

dises, qu'ils ne pourroient vendre une livre de tabac sans le secours de leurs interprètes. — C'est dans ce temps que tous ces gens là comptent profiter de quelques douceurs pour faire subsister leurs familles le reste de l'année.

M. de Callières manda, l'année passée, à Teganissorens, le grand chef des Iroquois, qu'il avoit quelque chose à luy communiquer. Il luy parla du projet qu'il avoit eu de faire un établissement au Détroit pour l'avantage de la nation, qui, au milieu de la chasse, trouveroit un asyle à y commercer. Ce chef, qui est plus ami des Anglois, dissimula ce qu'il en pensoit, mais il ne fut pas plus tost hors de Montréal, qu'il dit que sa nation avoit empesché les Anglois de s'y établir.

M. Dulhut, capitaine en Canada, commandoit pendant les dernières guerres un fort au bout de ce Détroit, vers le lac Huron. Il tenoit en bride les Anglois, qui auroient voulu commercer avec les Outaouas.

Le castor va devenir fort rare. Nos alliés ont dit, l'année passée, dans les Conseils généraux tenus à Montréal, qu'ils avoient mangé la terre, voulant dire qu'il y avoit présentement très peu de castors. Ils demandèrent s'ils pourroient dans la suite traiter des chats sauvages et des loups. — On leur dit qu'ils pourroient s'attacher doresnavant à la mesme pelleterie. — C'est ce commerce qui roule beaucoup plus avec les petits marchands, qui ne le sont que pendant la traite. Les Sauvages, qui auront peu de castors, en feront le plus qu'ils pourront et aimeront mieux le porter au Détroit.

Le
Chac
ceme
tans,
muni
Détro
No
à ces
à peir
est ne
avons
de Sa
pris l
ne se
seigne
quiso
par l'o

X

LA COMPAGNIE DE LA COLONIE

EST MISE EN POSSESSION DU DÉTROIT A CERTAINES CONDITIONS.

CADILLAC Y ARRIVE ET S'Y ÉTABLIT.

CE POSTE ATTIRERA LES SAUVAGES DE MISSILIMAKINAK.

Extrait de la lettre du chevalier de Callières.

4 octobre 1701.

Les sieurs de Lamothe et de Tonty, capitaines, Dugué et Chacornacle, lieutenants réformés, sont partis au commencement de Juin dernier, avec cent hommes, soldats et habitans, dans vingt-cinq canots chargés de vivres, marchandises, munitions et ustensiles, pour aller faire l'establisement du Détroit....

Nous n'avons pas oublié de défendre de la part de Sa Majesté à ces officiers, soldats et habitans, d'y faire aucun commerce, à peine d'encourir la rigueur des ordonnances, et, comme il est nécessaire d'y faire la traite avec les Sauvages, nous y avons envoyé deux hommes de probité, qui la feront au profit de Sa Majesté avec toute la fidélité possible, et nous avons pris les autres précautions nécessaires pour empêcher qu'il ne se glisse aucun abus, afin de pouvoir vous rendre, Monseigneur, un compte exact des envoys qui y auront été faits, qui sont dès à présent fort considérables, comme vous le verrez par l'estat ci-joint qu'en a fait faire le sieur de Champigny.

Depuis le départ du sieur de Lamothe, nous luy avons envoyé deux canots, chargés de vivres et de marchandises, dans la crainte que nous avons eue qu'il n'en manquast, et luy avons en mesme temps donné advis de la conclusion de la paix faite entre nous, nos Sauvages alliés et les Iroquois. Nous avons encore fait partir, au commencement de Septembre, deux canots pour conduire les femmes des sieurs de Lamothe et de Tonty, qui sont allées les joindre sur la demande qu'ils nous en ont faite.

Nous examinerons son mémoire, que vous nous avez envoyé, où il y a bien des choses qui ne sont pas praticables, particulièrement en ce pays-là.

Sa Majesté nous ayant ordonné de mettre en possession de ce poste la Compagnie de la Colonie pour jouir du commerce, qui s'y peut faire à l'exclusion de tous autres, nous sommes convenus, sous son bon plaisir, de le luy remettre, à condition de la rembourser de toutes les despenses qu'elle y a faites, qui consistent tant en marchandises, qui y ont esté envoyées pour la traite, qu'en vivres, munitions, ustensiles, achats de canots pour le voyage, construction du fort qui y est établi et engagés de ceux qui servent à cet établissement, à la charge néantmoins de lui faire déduction de la somme de 15,000 livres que Sa Majesté a accordée pour la construction de ce fort.

Cette Compagnie s'est aussy obligée de faire nourrir les officiers qui y commandent, afin qu'ils ayent leurs appointemens quittes, comme Sa Majesté l'ordonne, de faire porter à raison de 15 livres par quintal, les vivres et les hardes des soldats, lesquels sans cela reviendroient à une fois autant.

Ils sont encore engagés de distribuer, dès le premier Janvier prochain, aux pauvres familles de condition, la somme de

6.
de
do
to
pr
est
rev
env
vren
Fran
Le
Détr
sieur
qu'il
24 de
cherch
quatre
long,
toises
deux
la riv
un ma
fait tra
encore
son m
Nous
Missili
establi
Cheva
Le s

6,000 livres au lieu et place des congés, suivant les ordres du sieur Chevalier de Callières, visés du sieur de Champigny, dont l'estat de la distribution qui en sera faite, sera envoyé tous les ans à la Cour, et comme cette Compagnie n'a pas présentement de fonds pour faire le remboursement dont il est ci-devant parlé, elle a affecté les retours qui doivent revenir l'année prochaine des marchandises qui ont esté envoyées à ce fort, et, s'ils ne sont pas suffisans, elle délivrera, pour le restant, des lettres de change payables en France ladite année.

Le sieur de Chacornacle vient d'arriver présentement du Détroit avec cinq hommes, qui nous a apporté des lettres des sieurs de Lamothe et de Tonty. Le premier nous marque qu'il est arrivé avec tout son détachement en bonne santé le 24 de Juillet à l'embouchure de cette rivière, et qu'après avoir cherché l'endroit le plus propre à se placer, il a fait un fort à quatre bastions de bons pieux de chesne de quinze pieds de long, dont il y en a trois en terre, chaque courtine ayant trente toises; qu'il a posté ce fort à trois lieues du lac Erié, et à deux de celui de Sainte-Claire, dans le plus estroit de la rivière, à l'ouest sud-ouest; qu'il a commencé par faire un magasin pour mettre tous ses effets à couvert; qu'il fait travailler aux logemens nécessaires, et qui n'estoient pas encore fort avancés, ce qui l'a obligé de garder presque tout son monde pour tascher de les parachever avant l'hiver. — Nous ne doutons pas que ce poste n'attire les Sauvages de Missilimakinak, et surtout les Hurons, et qu'ils n'aillent s'y établir dès cet automne, comme ils l'ont promis au sieur Chevalier de Callières.

Le sieur de Lamothe nous adresse une description avan-

tageuse du pays où il est, et quoyqu'il marque qu'il vous en adresse autant, nous ne laissons pas d'en joindre une copie.

Nous avons pris la liberté de vous demander, l'année dernière, une gratification annuelle pour les sieurs de Lamothe et de Tonty, et nous vous faisons encore la mesme demande, celle-cy, attendu les grandes peines qu'ils ont eues dans leur voyage et à faire leur établissement. Le sieur Dugué, lieutenant reformé, qui y est resté en garnison, en mériteroit une à proportion, et d'estre avancé, estant le plus ancien des lieutenans reformés et très bon officier. Le sieur de Chacornacle, aussy lieutenant reformé, est celuy qui vient de nous apporter des nouvelles de ce fort, et comme il passe en France, suivant le congé que vous luy en avez envoyé, il pourra vous rendre compte de son voyage, si vous souhaitez, Monseigneur. Il mérite une gratification pour les peines qu'il s'y est données.

 XI

LES IROQUOIS VEULENT S'OPPOSER

A L'ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT.

 LE GOUVERNEUR TOURNE LA DIFFICULTÉ.

Extrait de la lettre du chevalier de Callières au Ministre.

4 octobre 1701.

J'ay desjà eu l'honneur de vous marquer, Monseigneur, par ma première lettre du 6 d'Aoust, que j'avois envoyé le 4 de Juin les sieurs de Lamothe, de Tonty, Dugué et Chacornacle,

avec plus de cent hommes, soldats ou Canadiens, pour faire l'establissement du Détroit avec un *Recollect pour aumosnier des soldats et un Jésuite* pour missionnaire des Sauvages. Vous verrez par les paroles de Teganissorens et des autres considérables qui l'accompagnoient, que j'ay jointes à cette lettre, qu'il me fit de l'opposition, en me disant d'attendre que les chefs, qui devoient venir à Montréal pour la paix, fussent arrivés ; mais, comme il me parut qu'il n'avoit pas mission de me parler de cet article, je ne laissay pas de poursuivre cette entreprise, dans la crainte que, si ces chefs m'avoient demandé de ne point faire cet establissement et que je leur eusse refusé, cela n'eust causé quelque obstacle à la paix, au lieu qu'en trouvant la chose faite par le départ du sieur de Lamothe, ils n'en parleroient pas. Ce qui arriva, leur ayant fait trouver les raisons de cet establissement bonnes, malgré les mesfiances que les Anglois leur en avoient données, quoy qu'ils eussent le dessein d'y aller eux-mesmes, ce que j'avois appris dès l'hyver, qui fut encore une raison pour faire presser le départ du sieur de Lamothe et de faire son détachement aussi fort qu'il est, de crainte que les Anglois ne me prévinsent. Je fis mesme promettre aux Sonnotouans, quand ils seroient de retour à leurs villages, d'y porter du bled d'Inde, sur la nouvelle que j'avois eue que le sieur de Lamothe n'en trouveroit pas à Missilimakinak.

Le sieur de Chacornacle vient d'arriver présentement du fort du Détroit, qui m'a apporté des lettres du sieur de Lamothe ; mais comme nous vous rendons compte dans nostre lettre commune de ce que nous en avons appris, je ne vous le rappelleray point icy.

Vous verrez, Monseigneur, par ce que nous avons l'hon-

Ministre.

le 1701.

gneur, pa
ré le 4 de
acornacle,

neur de vous marquer dans la mesme lettre commune qu'en remettant le commerce de ce fort à la Compagnie, elle s'est engagée de payer les 6,000 livres que vous avez eu la bonté de faire regler pour le secours des pauvres familles de ce pays. Vous avez fait en cela une tres grande charité par le besoin qu'elles en ont, et elles vous en sont redevables.

XII

DESCRIPTION DE LA RIVIERE DU DÉTROIT

PAR LE SIEUR DE LAMOTHE CADILLAC

QUI Y COMMANDE.

Joint à la lettre de MM. de Callières et de Champigny.

8 octobre 1701.

Le mestier de la guerre n'estant pas celuy d'un escrivain, je ne puis, sans ce mérite, faire le portrait d'un pays si digne d'une meilleure plume que la mieme; mais, parce que vous m'avez ordonné de vous en rendre compte, je le feray en vous disant que le Détroit n'est proprement qu'un canal ou une rivière d'une médiocre largeur et de 25 lieues de long, suivant mon estime, située nord-nord-est, et sud-sud-ouest par 41 degrés, par où s'escoulent et s'eschappent doacement et d'un cours moderé les eaux vives et cristallines du Lac Supérieur, du Michigan et du Huron, qui sont autant de mers d'eau douce dans le lac Erié, dans l'Ontario ou Frontenac et

qui v
celles
Se
de c
mesm
de fr
jardin
poids
leurs
dans
encor
un to
sur la
pour
voit a
tive a
presse
c'est la
breuse
leurs
Les fai
relle al
pagnes
haute f
peut ac
de l'im
dont s'
grosseu
Les l
rouge,

qui vont enfin se confondre dans le fleuve Saint-Laurent avec celles de l'Océan.

Ses rives sont autant de vastes prairies, dont la fraîcheur de ces belles eaux tient l'herbe toujours verdoyante. Ces memes prairies sont bordées par de longues et larges allées de fruitiers, qui n'ont jamais senti la main soigneuse du jardinier vigilant, et ces jeunes et anciens fruitiers, sous le poids de la quantité de leurs fruits, mollissent et courbent leurs branches vers la terre féconde qui les a produits. C'est dans cette terre si fertile que la vigne ambitieuse, qui n'a pas encore pleuré sous le couteau du laborieux vigneron, se fait un toit espais avec ses larges feuilles et ses grappes pesantes sur la teste de celui qu'elle accole et que souvent elle estouffe pour trop l'embrasser. C'est sous ces vastes allées, où l'on voit assemblés par centaines le timide cerf et la biche craintive avec le chevreuil, bondissant pour y ramasser avec empressement les pommes et les prunes dont la terre est pavée; c'est là que la dinde soigneuse rappelle et conduit sa nombreuse couvée pour y vendanger le raisin; c'est là que viennent leurs masles, pour y remplir leur fale large et gloutonne. Les faisans dorés, la caille, la perdrix, la bécasse, la tourterelle abondante, fourmillent dans le bois et couvrent les campagnes entrecoupées et rompues par des bouquets de bois de haute futaye, qui font une charmante perspective, laquelle seule peut adoucir les tristes ennuis de la solitude. C'est là que la main de l'impitoyable faucheur n'a jamais rasé l'herbe succulente, dont s'engraissent les bœufs lainés d'une grandeur et d'une grosseur excessives.

Les bois sont de dix sortes : de noyer, de chesne blanc, du rouge, du fresne bastard, du sapin ou bois blanc et du co-

tonnier; mais ces mesmes arbres sont droits comme des flesches, sans nœuds et quasi sans branches que par le haut bout et d'une grandeur prodigieuse; c'est de là que l'aigle courageux regarde fixement le soleil, voyant à ses pieds de quoy satisfaire sa main fièrement armée.

Le poisson y est nourri et baigné par une eau vive et cristalline, et sa grande abondance ne le rend pas moins délicieux. Les cygnes sont en si grand nombre, qu'on prendroit pour des lys les joncs, dans lesquels ils sont entassés. L'oye babilarde, le canard, la sarcelle et l'outarde y sont si communs, que je ne veux, pour en convaincre, que me servir de l'expression d'un Sauvage, à qui je demanday, avant d'y arriver, s'il y avoit bien du gibier: « Il y en a tant, dit-il, qu'ils ne se rangent que pour laisser passer le canot. »

Peut-on croire qu'une terre sur laquelle la nature a distribué tout avec tant d'ordre sache refuser à la main du laboureur, curieux de ses fécondes entrailles, le retour qu'il s'en sera proposé?

En un mot, le climat y est tempéré, l'air épuré pendant le jour; il y fait un vent modéré, et, pendant la nuit, le ciel, toujours serein, respand de douces et fraîches influences, qui font guster la bénignité d'un tranquille sommeil.

Si la situation en est agréable, elle n'en est pas moins importante, parce qu'elle ouvre et ferme la porte pour passer chez les nations les plus esloignées, et dont les vastes mers d'eau douce sont environnées.

Il n'y a que les ennemis de la vérité qui soyent les ennemis de cet établissement si nécessaire à l'augmentation de la gloire du Roy, au progrès de la religion et à la destruction du trône de Baal.

Tr
le
J.
co

Pa
Franc
de Ca
de la
justice
conséc
jesté, c
les po
tenac,
ce dit
au cha
d'estre
en disp
et fort
sept di
gouver
ciers de

XIII

REMISE A LA COMPAGNIE

DES POSTES DE FRONTENAC ET DU DÉTROIT.

Traité fait avec la Compagnie de la colonie du Canada tant du fort de Frontenac que du Détroit pour, par elle, y faire le commerce des castors et d'autres pelleteries, conformément aux accords et conventions y contenus.

31 octobre 1701.

Par devant les notaires royaux à Québec en la Nouvelle-France, soussignés, furent présens Monseigneur le chevalier de Callières, gouverneur et lieutenant pour le Roy en ce pays de la Nouvelle-France, et M. de Champigny, intendant de justice, police et finances audit pays, lesquels ont dit qu'en conséquence des ordres qu'ils ont eus cette année de Sa Majesté, de remettre à la Compagnie de la colonie de ce dit pays les postes du lieu nommé le Détroit et du fort de Frontenac, il auroit esté fait assemblée générale des habitans de ce dit pays, qui ont eue délibérative dans ladite Compagnie, au chasteau Saint-Louis de cette ville, le 8 de ce mois, aux fins d'estre delibéré en leur présence, si ladite Compagnie estoit en disposition de prendre et accepter lesdits postes du Détroit et fort Frontenac, à laquelle assemblée se sont trouvés les sept directeurs généraux de ladite Compagnie, Messieurs les gouverneurs de Montréal et des Trois Rivières, plusieurs officiers des troupes et de justice, et les marchands et habitans

de ce pays intéressés en ladite Compagnie, lesquels, après une mûre délibération, auroient, par résultat dudit jour, déclaré qu'ils acceptoient lesdits postes pour y faire le commerce des castors et autres pelleteries par ceux qui y seront préposés à cet effet, à l'exclusion de tous les particuliers habitans de ce dit pays ou de tous autres, et que l'acte de ladite acceptation seroit passé entre mesdits seigneurs le Gouverneur général et Intendant et messieurs les Directeurs généraux de ladite Compagnie, en conséquence de laquelle délibération ont esté faits les accords et conventions qui suivent entre mesdits seigneurs le Gouverneur général et Intendant, d'une part, et MM. d'Auteuil, procureur général du roi au Conseil souverain de ce pays, de Lotbinière, lieutenant général de cette ville de Québec, Hazeur, Gobin, Macart et Péré, marchands bourgeois de cette ville de Québec, tous directeurs généraux de ladite Compagnie, d'autre part; c'est à sçavoir que mondit seigneur le Procureur général et mondit seigneur l'Intendant, en conséquence des ordres exprès qu'ils ont eus, cette année, du Roy, cèdent et transportent à ladite Compagnie, au nom de Sa Majesté, lesdits sieurs directeurs à ce présens et acceptans, lesdits postes du Détroit et fort Frontenac, pour entrer ladite Compagnie de la colonie en possession desdits postes de ce jour à l'avenir en l'estat qu'ils se trouvent présentement, tant pour y faire le commerce des pelleteries exclusivement à tous autres habitans de ce dit pays, pendant et si longtemps qu'il plaira à Sa Majesté que pour la bastisse du fort qui est construit audit lieu du Détroit et bastimens qui en dépendent, de laquelle bastisse du fort du Détroit ladite Compagnie prendra soin à l'avenir, en sorte que ledit fort soit entretenu et rendu au mesme estat qu'il est, et mieux, s'il se peut, lorsque Sa

M
te
la
ch
qu
ga
gn
les
ava
fair
seig
du I
au r
surpl
naire
et au
seron
tions,
core à
jour,
neur a
pour l
tien de
et ce j
Le pa
la Cor
longte
Comm
frais l
pour l

Majesté jugera à propos de le retirer, si dans la suite des temps elle l'ordonne ainsi, à la charge par la Compagnie de la colonie de ce pays de se charger, tant de toutes les marchandises qui ont esté envoyées audit lieu, suivant les estats, qu'en ont signés les sieurs Radisson et Arnault, préposés à la garde des magasins desdites marchandises et que mondit seigneur l'Intendant a présentement remis es mains de Messieurs les directeurs généraux de la Compagnie, que des autres avances faites par le Roy pour cet établissement, pour par elle faire le payement desdites marchandises et avances à Monseigneur l'Intendant, sur les premiers effets qui reviendront du Détroit, et, en cas qu'ils ne fussent pas suffisans, de livrer au 1^{er} Octobre de l'année 1702 des lettres de change pour le surplus, qui seront tirées sur les directeurs et commissionnaires de ladite Compagnie à Paris et de payer aux engagés et aux préposés à la garde des magasins, les gages qui leur seront accordés conformément aux marchés et aux conventions, faites avec eux par mondit seigneur l'Intendant, et encore à la charge par ladite Compagnie d'acquitter dans ledit jour, 1^{er} Octobre 1702, les billets que Monseigneur le Gouverneur aura tirés et que mondit sieur l'Intendant aura visés pour les gratifications, ordonnées par Sa Majesté pour le soutien des honnestes familles de ce pays, qui en auront besoin, et ce jusqu'à la somme de 6,000 livres, monnoye de France. Le payement de laquelle somme de 6,000 livres sera fait par la Compagnie tous les ans audit jour, 1^{er} octobre, tant et si longtemps qu'elle jouira du commerce dudit poste du Détroit. Comme aussy a esté convenu que le Roy entretiendra à ses frais la garnison que Monseigneur le Gouverneur ordonnera pour la garde du fort dudit lieu du Détroit, et q le com-

mandant et un autre officier seulement seront nourris par la Compagnie, en sorte qu'ils ayent leurs appointemens quittes; lesquels commandant, officiers et soldats ne pourront faire aucun trafic de pelleteries avec les Sauvages ni les François directement ni indirectement sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de confiscation desdites pelleteries et autres peines portées par l'ordonnance du Roy. S'oblige, en outre, ladite Compagnie de faire voiturer de Montréal audit lieu de Détroit, à ses frais, les vivres et autres choses que Sa Majesté fera fournir aux soldats de ladite garnison, moyennant la somme de 15 livres, monnoye de France, par chaque p. 100 pesant, que Monseigneur l'Intendant fera payer des deniers de Sa dite Majesté à ladite Compagnie, au moyen dequoy mesdits Seigneurs les Gouverneur général et l'Intendant promettent, au nom de Sa Majesté de tenir compte à ladite Compagnie, sur et tant moins des avances, qui ont esté faites pour l'establissement dudit poste du Détroit de la somme de 15,000 livres monnoye de France, ordonnée par Sa Majesté pour ledit establissement, et en ce qui regarde le fort de Frontenac, il demeurera en l'estat qu'il est, en pleine et entière disposition de Sa Majesté, sans que la Compagnie y puisse prétendre autre chose que d'y avoir des commis pour y faire le commerce des pelleteries, à son profit exclusivement à tous autres jusques à ce que Sa dite Majesté en ait ordonné, lesquels commis seront logés, ainsi que les marchandises, dans les magasins dudit fort, comme lesdits garde-magasins pour le Roy et les marchandises l'ont esté jusqu'à présent; qu'il sera fait un inventaire de tous les effets qui se trouveront audit fort pour le commerce dudit lieu, après le retour du dernier convoi de cette année, lesquels effets demeureront pour la Compa-

gnie
tur
pro
cas
cha
de l
gnie
Fran
réal
ci de
du fo
tenue
néces
lieu,
pesch
et sol
en gar
ni ind
des au

Fair
midy,
interes
meuré

gnie, qui sera tenue de les payer aux prix portés dans les factures et estats qu'en a mondit seigneur l'Intendant, l'année prochaine, 1702, sur les retours qui en proviendront, et, en cas qu'ils ne suffisent pas, le reste sera payé en lettres de change, qui seront aussi tirées sur lesdits commissionnaires de ladite Compagnie et son directeur à Paris; laquelle Compagnie sera en outre tenue de payer 7 livres 10 sols. monnoye de France, par quintal, pour la voiture desdits effets de Montréal audit fort, et ladite Compagnie jouissant, comme il est dit ci devant, du privilège du commerce des pelleteries audit lieu du fort Frontenac exclusivement à tous les autres, elle sera tenue de faire voiturer au lieu du fort Frontenac les choses nécessaires pour les vivres et hardes de la garnison dudit lieu, conformément aux ordres du Roy contenus dans ses dépêches de cette présente année, et les commandants et officiers et soldats que Monseigneur le Gouverneur général y tiendra en garnison, ne pourront faire aucun commerce directement ni indirectement, à peine de confiscation des pelleteries et des autres peines portées par l'ordonnance du Roy, etc.

Fait et passé à Quebec, au chasteau Saint-Louis, avant midy, le 31^e jour d'Octobre 1701, et ont mesdits sieurs les interessés et notaires signé à la minute des présents demeurée en l'étude de Chambalon, l'un des notaires.

XIV

ALPHONSE DE TONTY AU FORT FRONTENAC.

LE FORT DU DÉTROIT

SERA DÉSIGNÉ SOUS LE NOM DU MINISTRE PONTCHARTRAIN.

Extrait d'une lettre de MM. de Callières et de Champigny.

Nous avons eu avis, par le sieur Desbergères, commandant au fort Frontenac, que le sieur de Lamothe y avoit envoyé le sieur de Tonty pour chercher quelques rafraîchissements dont ils avoient besoin, et qu'en venant il avoit arrêté un canot de trois hommes, coureurs de bois, partis de Montréal, où le sieur Desbergères les a fait conduire.

Le sieur Chevalier de Callières, n'ayant point écrit au sieur de Lamothe au sujet des lettres qu'il a reçues, où il luy mande que le fort du Détroit est fait, il luy marquera, par la première occasion, de le nommer « le fort Pontchartrain », le regardant comme vostre ouvrage, et il a aussy fait nommer celuy de New Savanne, dans la baye du Nord, le fort Phélypeaux; ce qu'il espère, Monseigneur, que vous aurez agréable.

Le nommé Sauton, coureur de bois de profession, ayant esté à Mahatte l'année dernière, sans congé, il y fit une convention avec M. le comte de Bellomont de revenir au Canada pour engager sous main une quantité de Canadiens voyageurs, et les mener à la Nouvelle Angleterre pour ayder à conduire des Anglois au Détroit. Ils devoient y faire un établissement et y porter des marchandises; ledit Sauton se fai-

sant
les v
bois
Nou
ton,
qui n
l'avo
à M.
de le
Nous
reveni
très d

LES
DÉDOMM

Extrait

Les c
toutes l
Détroit
engager
Champ
rendra
On

sant fort, par le moyen de ces marchandises, d'attirer tous les voyageurs désobéissans qui sont dans la profondeur des bois, et d'y faire venir aussy commercer nos Sauvages alliés. Nous n'avons point eu d'autres preuves contre le sieur Sauton, que l'avcu qu'il en a fait à M. le chevalier de Callières; ce qui nous a empesché de luy faire faire son procès. Mais nous l'avons fait embarquer sur le navire *la Seine*, pour le remettre à M. de Louvigny, intendant de Brest, auquel nous escrivons de le mettre en seureté, jusqu'à ce qu'il ait reçu vos ordres. Nous vous prions, Monseigneur, d'empescher qu'ii ne puisse revenir en Canada, ny passer au Mississipy, estant un homme très dangereux et à craindre pour cette colonie.

 XV

LES SAUVAGES INVITÉS A ALLER AU DÉTROIT.

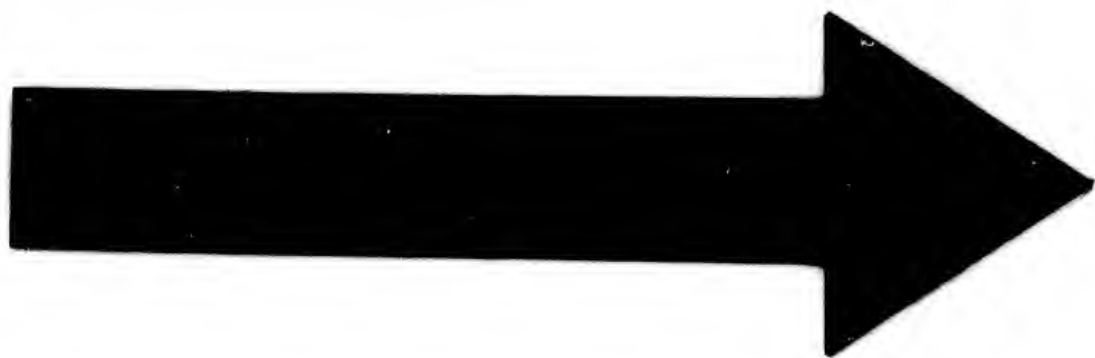
DÉDOMMAGEMENT DE LA COMPAGNIE, DONT IL FAUT LIMITER LE COMMERCE.

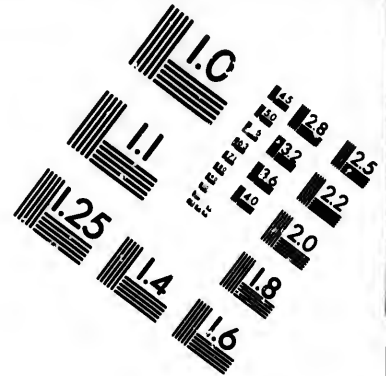
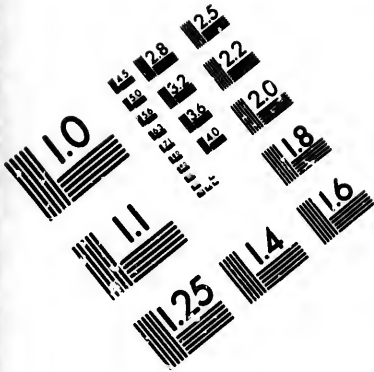
LAMOthe CADILLAC VIENT A QUÉBEC.

Extrait d'une lettre de MM. de Callières et Beauharnois.

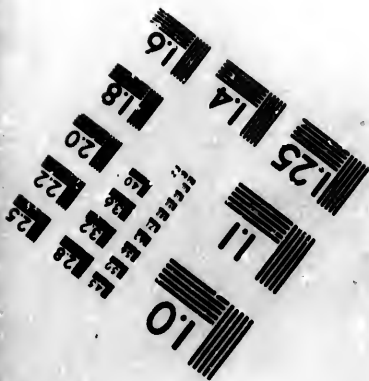
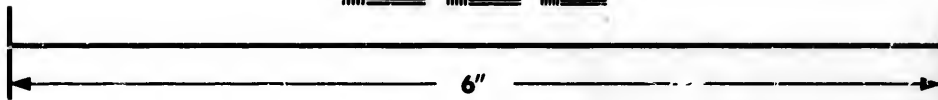
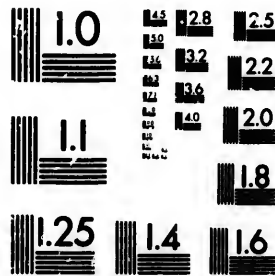
Les directeurs de la Compagnie ont promis, aussitost que toutes leurs pelleteries, provenant du commerce des forts du Détroit et de Frontenac, seront arrivées, qu'ils satisferont aux engagemens qu'ils ont pris avec les sieurs de Callières et de Champigny, qui y tiendront la main, et le sieur de Champigny rendra compte de ce qui se sera passé là-dessus.

On fera jouir la Compagnie de la colonie du fort Fron-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.28
1.32 1.25
1.22
1.20
1.18

1.0
0.8
0.6
0.5
0.4
0.3
0.25
0.2

tenac conformément aux clauses et conditions que Sa Majesté a bien voulu leur accorder, et on les appuyera dans le commerce qu'ils doivent faire à l'exclusion de tous autres.

Le sieur de Callières donnera la protection au sieur de Lamothe, et il a desjà, par avance, fait inviter les Sauvages qui sont descendus cet été à Montréal, à aller s'établir au Détroit.

Les directeurs de la Compagnie de la colonie ont eu raison de vous faire sçavoir que la despense qu'ils sont obligés de faire pour le transport des choses nécessaires aux officiers de la garnison, est grande, par rapport à ce qu'il a fallu porter pour leur établissement ; mais ils n'ont pas lieu de s'en plaindre, puisque nous apprenons par ceux qui viennent d'en descendre qu'avec les 15,000 livres que le Roy leur a accordées les pelleteries qui en sont descendues à Montréal et le reste des marchandises qui sont encore à ce fort, ils ont présentement de quoy se dédommager, et il nous paroist qu'il ne leur en coustera pour cette année que les rafraischissemens qu'ils ont portés aux officiers, les gages des quatre chasseurs avec quelques marchandises pour traiter du bled d'Inde, en outre de celui qu'ils ont cueilli sur le lieu pour la subsistance de la garnison et de leurs gens. — Ces despenses diminueront encore à l'avenir, à mesure que l'on fera une plus grande récolte et qu'on aura une ménagerie sur les lieux.

Puisque Sa Majesté désire que les soldats se fournissent le bois nécessaire pour leur chauffage, les sieurs de Callières et de Beauharnois donneront sur cela les ordres nécessaires. — Les soldats du fort Frontenac couperont leurs bois, comme ils font ailleurs, et on les leur fera traîner par le moyen de deux chevaux qu'on a acheptés, et qui y sont desjà. — Et à

l'es
bee
dép
aur
n'ay
char
Ne
de la
du I
seron
leurs
Sault
permi
eux, e
bois, t
ment
subsis
Ainsy
feront
fassent
Nou
Tonty
bien e
rendre
que no
venu f
est rest

l'esgard de ceux du Détroit, comme il n'y a eu encore ni bœufs ni chevaux, on leur donnera quelques douceurs aux dépens du Roy, dont on conviendra pour les peines qu'ils auront à le traîner, tant pour eux que pour leurs officiers, n'ayant pas assez de domestiques pour faire leur bois et le charrier.

Nous n'estimons pas qu'il soit à propos que la Compagnie de la colonie ait la liberté de faire le commerce hors des forts du Détroit et de Frontenac, — parce que les Sauvages qui seront habitués aux environs, viendront facilement y chercher leurs besoins de la mesme manière que font les Sauvages du Sault et de la Montagne à Montréal, au lieu que s'il estoit permis à cette Compagnie de porter des marchandises chez eux, elle feroit seule, sous ce prétexte, dans la profondeur des bois, tout le commerce du Canada, — ce qui ruineroit entièrement celui des habitans et marchands de Montréal, qui ne subsistent qu'avec peine du peu qu'il s'y en fait à présent. Ainsy, les sieurs chevalier de Callières et de Beauharnois feront entendre au directeur de la Compagnie, qu'ils ne fassent le commerce que dans le contour de ces deux forts.

Nous ne doutons pas que les sieurs de Lamothe et de Tonty ne donnent tous leurs soins et leur application pour le bien et l'avantage du poste du Détroit dans la vue de se rendre dignes des grâces, que Sa Majesté leur fait espérer et que nous avons fait connoistre au sieur de Lamothe, qui est venu faire un tour icy, et ferons sçavoir au sieur de Tonty qui est resté sur les lieux.

II
OPPOSITION DE MISSILIMAKINAK
A L'ÉTABLISSEMENT
DU DÉTROT PONTCHARTRAIN

I
LES OUTAOUAS DE MISSILIMAKINAK
DÉCIDERONT A MONTRÉAL AVEC LE GOUVERNEUR
DE LEUR TRANSMIGRATION.

Lettre du Père de Carheil à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 25 juillet 1701.

Monsieur,

Après avoir en effet désiré depuis tant d'années, comme vous me le marquez, l'établissement du Détroit, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'en apprendre l'heureuse nouvelle n'a pu m'estre que fort agréable. Je me ferois un plaisir de vous y aller rendre, dès à présent, les services dont je suis capable, si l'estat de cette mission me le permettoit. Mais vous sçavez que tout le monde d'icy est descendu à Montréal pour l'assemblée générale qui s'y doit tenir. Il faut attendre leur retour avant que de pouvoir faire aucun mouvement, ne devant prendre d'autres mesures, que

celi
ver
don
dess
quel
soit
vous
de m
huml

Note
Carhei
luy, la
l'avoir
grande

LE
LE DÉPA
LE

Le

Vou
tout m
ne le p

celles qu'ils auront prises eux-mêmes avec monsieur le Gouverneur, sur le dessein de *leur transmigration prochaine*, dont ils ne manqueront pas de l'informer pour apprendre là-dessus ses volontés. Cependant, je vous puis assurer qu'en quelque lieu que j'aille, soit immédiatement au Détroit, soit aux environs, j'y seray toujours parfaitement disposé à vous témoigner efficacement par tout ce qui pourra dépendre de moy, que je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FSTIENNE DE CARHEIL,
de la Compagnie de Jésus.

Note de Lamothe Cadillac. — Par cette première lettre, le P. de Carheil, missionnaire des Hurons de Missilimakinak, prouve, selon luy, la nécessité de l'establisement du Détroit, puisqu'il convient l'avoir désiré depuis tant d'années et en apprendre avec plaisir la grande nouvelle.

II

LE GOUVERNEUR A ANNONCÉ A CADILLAC

LE DÉPART PROCHAIN DES HURONS ET DES OUTAOUAS POUR LE DÉTROIT.

LES PÈRES DE CARHEIL ET MAREST LES EMPÊCHENT D'Y VENIR.

Lettre du Père Joseph Marest à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 28 juillet 1701.

Monsieur,

Vous me faites justice de croire que je contribueray de tout mon possible à l'establisement du Détroit et que si je ne le puis faire autrement, je le feray au moins par le foible

secours de mes prières auprès du Seigneur. Outre mon inclination naturelle et la volonté de nos supérieurs, votre lettre m'y sera encore un nouvel engagement ; estant dans les sentimens que vous marquez, il n'y a point de missionnaire qui ne se doive faire un plaisir d'y aller. Vous ne pouvez mieux faire que d'exécuter le dessein, dont vous me parlez touchant l'eau-de-vie. C'est le moyen de faire réussir cet établissement. *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* Vous ne pouvez mieux seconder les intentions du Roy, qui, dans ces sortes d'établissements qui regardent aussi les Sauvages, a pour but principal le salut de ces pauvres âmes, dont le commerce de l'eau-de-vie les rend incapables.

Nous attendons incessamment le retour de nos Sauvages. Ce sera pour lors que nous saurons leurs véritables résolutions et les intentions de M. de Callières et de nos supérieurs. Pour moy, je suis tout prest dès cet automne, si on le souhaite. Soit que ce soit l'automne, soit que ce soit le printemps, soit qu'on m'envoie mesme en un autre endroit (car vous sçavez que nous sommes enfans d'obéissance), je seray toujours avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

JOSEPH MAREST,
de la Compagnie de Jésus.

Note de Lamothe Cadillac. — Pour la deuxiesme lettre, le P. Marest, missionnaire des Outaouas, n'agit que par un esprit pharisaïque, n'ayant point voulu exécuter les ordres de M. le gouverneur général, ni mesme ceux qu'il a recus (du moins suivant les apparences) de son supérieur de Québec.

« Art. 2^e de la lettre escrite par M. de Callières à M. de Lamothe au Détroit, en date du 24 d'aoust 1701 : « J'espère que les Hurons

et l
aut
prie
sera
C
cette
veni
de P

LE
s

Je n
où j'ay
coup p
Toutes
que je
sition,
Lamothe
Quoyq
toute l'
pas enc
Nos
troit à

et la plupart des Outaouas iront vous joindre au Détroit dès cet automne, et je marque aux RR. PP. Marest et de Carheil que je les prie de les accompagner, afin de convenir avec vous du lieu où il sera le plus à propos qu'ils s'établissent. »

Ces deux missionnaires, bien loin de se conformer à l'article de cette lettre, mirent tout en usage pour empêcher les Sauvages d'y venir. Cela se voit dans les conseils qui ont été tenus dans le fort de Pontchartrain, en date du 30 octobre et du 4 décembre 1701.

III

LE PÈRE ENJALRAN EST RENVOYÉ EN FRANCE.

SELON LUI, LE DÉTROIT DOIT ÊTRE LA TÊTE D'UN BEAU CORPS.

Lettre du Père Enjalran à Lamothe Cadillac.

A Montréal, ce 7 août 1702.

Monsieur,

Je ne sçais que répondre à la lettre que j'ay receu de vous, où j'ay, en mesme temps, receu un honneur que j'estime beaucoup par la confiance que vous tesmoignez avoir en moy. Toutes choses sont icy dans une indétermination si grande que je n'oserois vous donner aucune espérance sur la proposition, que vous me réitérez, de servir de conducteur à M^{me} de Lamothe et à M^{me} de Tonty pour vous aller voir au Détroit. Quoique toutes les deux soyent portées à ce voyage de toute l'inclination de leur cœur, M^{me} de Lamothe ne paroist pas encore icy, et quelqu'un m'a dit qu'elle estoit malade.

Nos Sauvages ont la pensée d'aller par Niagara et le Détroit à Missilimakina. Suivant toutes les apparences, ils

iront passer l'hiver avec vous. La maladie de la plus grande partie et la mort de quelques-uns les ont fort déconcertés. Sans cela, la conclusion de la paix, dans cette assemblée la plus belle qu'on ait encore vue en ce pays, ne pouvoit mieux réussir.

J'attends de trouver d'autres occasions qui me donneront plus de loisir pour vous faire connoître le désir sincère que j'ay de vous faire plaisir et de vous marquer que je suis avec un sentiment d'une estime particulière, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

Signé : ENJALRAN.

Jésuite.

J'avois escrit cette lettre dans le temps de l'embarras, où me jetoient la politique enragée des Sauvages et les différentes intrigues touchant cet établissement du poste du Détroit. Pour moy, j'ay toujours tenu un mesme langage, sçavoir : que le poste du Détroit devoit estre comme la *teste d'un beau corps* que nous cherchions à former ; mais, comme il ne falloit pas avoir un corps sans teste, aussi ne falloit-il pas avoir une teste sans les autres parties du corps. Je ne pouvois non plus pour lors vous dire ce que je ferois pour satisfaire à vos désirs touchant ce que vous recommandiez à l'égard de vostre espouse, car tout estoit dans la suspension, mais présentement, ce qu'il y a de plus certain, c'est que vous et M. de Tonty aurez ce que vous souhaitez, et moy je seray mieux en estat de seconder vos bons desseins, quand on aura les dernières résolutions de la Cour. Cependant les Pères missionnaires resteront sur les lieux, ce qui se peut faire.

Note de Lamothe Cadillac. — Par la troisieme lettre du P. Enjalran, qui est un des plus habiles Jésuites, et le seul qui possède la

langue Outaouase et Algonquine et qui fut choisi pour convoquer toutes les nations à la paix générale, qui s'est faite à Montréal, comme ayant un grand crédit sur leur esprit, il s'explique clairement sur l'importance de l'établissement du Détroit et prouve, dans sa lettre du 27 d'Aoust, qu'il est de conséquence de réunir toutes les missions et les autres postes à celui-cy. Il l'exprime en ces termes : « Pour moy, j'ay esté toujours dans le mesme sentiment. »

Mais parce que ce Père en a dit publiquement son sentiment, la Société du Canada l'a fait passer en France, et sans doute elle luy aura presté quelque autre prétexte.

IV

MESDAMES DE LAMOTHE ET DE TONTY

VEULENT REJOINRE LEURS MARIS.

LE PÈRE VAILLANT PROMIS POUR MISSIONNAIRE DU DÉTROIT.

Lettre du Père Germain à Lamothe Cadillac.

A Québec, ce 25 aoust 1701.

Monsieur,

Quoyque nous n'ayons pas encore eu de nouvelles positives et certaines de vostre arrivée au Détroit, nous en avons néanmoins des conjectures que vous y devez estre heureusement dès le mois de Juillet. Comme vous sçavez, Monsieur, que je prends beaucoup de part à tout ce qui vous regarde, vous voulez bien que je vous en félicite, et que je prie, comme je fais de tout mon cœur, nostre Seigneur de vouloir bénir tous vos desseins pour le bien des Missions et de la Colonie. Tandis que vous aurez ces deux choses en veue, vous ne pouvez manquer d'avoir des succès heureux dans vos

entreprises, non seulement pour les affaires publiques, mais encore pour les vôtres particulières. Tout le monde admire ici la générosité de ces deux dames qui ont bien le courage d'entreprendre un voyage si pénible pour aller joindre leurs maris, sans craindre les grandes difficultés, ni les fatigues ou autres incommodités qu'il faut essayer par des chemins, si longs et si rudes pour des personnes de leur sexe. Après cela, Monsieur, peut-on faire voir une affection conjugale et un attachement plus sincères et plus solides ? Quelqu'un leur disoit agréablement, ces jours derniers, qu'elles alloient passer pour des héroïnes; mais quelques autres dames plus délicates disant à M^{me} de Lamothe, pour la dissuader de ce voyage, que cela seroit bon, si on alloit dans un pays agréable et où l'on pourroit tousjours avoir belle compagnie comme en France, mais d'aller à un lieu inculte et désert, où il n'y aura qu'à se beaucoup ennuyer dans une si grande solitude, qu'elles ne comprenoient pas comment on pouvoit s'y résoudre, elle leur répondit fort sagement « qu'une femme qui aime son mari, comme elle doit, n'a point de plus puissant attrait que sa compagnie, en quelque lieu que ce soit. Tout le reste luy doit estre indifférent ». Voilà quels sont ses sentimens. Je ne vous mande point d'autres nouvelles; elle-mesme vous racontera mieux de vive voix tout ce que nous pouvons avoir appris de nouveau, depuis votre départ, que je ne sçaurois le faire par escrit. Ne doutez pas, Monsieur, que je ne recommande souvent aux Ursulines vos deux chères filles, et que je ne tasche de contribuer de tout ce qui dépendra de moy à leur éducation.

Le petit Cadillac m'a promis d'embrasser une fois son frère pour moy, quand il arrivera au Détroit. S'il oublie de me rendre ce petit service, faites-lui une petite réprimande:

Je
qu
M
lai
do
cro
Mo

M
P. C
aya
M^{me}
luy
réfl
mot
au l
reto
fait
veu
C
pou

J
voit

Je n'écris à aucun de nos Pères, parce que je ne doute pas que le P. Vaillant ne soit parti pour retourner ici avant que M^{me} de Lamothe arrive au Détroit, et je ne sçais s'il en aura laissé quelque autre à sa place. Faites-moy la grâce de me donner quelque part dans votre bienveillance et la justice de croire que je seray toujours, avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : JOSEPH GERMAIN.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette quatrième lettre est du P. Germain, ancien officier de la Société, bon professeur de théologie, ayant beaucoup de droiture et de piété, estant effectivement ami de M^{me} de Lamothe (ce qui pourra bien luy faire donner un exeat). Il luy escrit bonnement sur la fin de sa lettre ce qu'il sçait, sans faire réflexion que son supérieur de Québec avoit promis à M^{me} de Lamothe qu'il luy donnoit le P. Vaillant pour commencer sa mission au Détroit, car il est évident par cette lettre qu'on attendoit le retour de ce Père, mesme avant son départ de Québec, et qu'on n'a fait ce mouvement que pour leurrer M^{me} de Lamothe et dans les veues de faire avorter cet établissement.

Cette lettre se rapporte à la septième du P. Marest, où il marque pour ce qui est du retour du P. Vaillant, etc.

V

LE PÈRE ENJALRAN,

PORTÉ D'INCLINATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT,

EST DEVENU ODIEUX A SA COMPAGNIE.

Lettre du Père Enjalran à Lamothe Cadillac.

Aux Trois-Rivières, ce 30 aoust 1701.

Monsieur,

Je rencontre M^{me} de Lamothe bien résolue de vous aller voir au Détroit. J'aurois esté fort content, si le dessein, qui

devoit me faire monter vers vos quartiers, m'eust permis de l'accompagner. On ne pouvoit déterminer ce qui regarde la mission du poste que vous devez établir, comme un des plus importants, qu'on ne prist des mesures pour les autres missions, car tout ce Pays d'En Haut a besoin de réforme. Monsieur nostre Gouverneur, après m'avoir entendu sur ce chapitre, jugea que je serois le plus propre à rendre service en ce qui est de mon ministère, lorsque nous aurions sçu toutes les intentions de la Cour. Si nous les apprenions assez à bonne heure, je pourrois bien vous aller voir avant l'hiver, et je me ferois un plaisir singulier de vous seconder dans vos glorieuses entreprises, et de vous marquer le sentiment d'estime avec lequel je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : P. ENJALRAN.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette cinquième lettre est du P. Enjalran. Il persiste toujours dans son sentiment, assurant que le *Détroit est le poste le plus important*. Ce Père venoit de passer par toutes les missions généralement, et il convient que tout ce Pays d'en Haut a besoin de réforme; il a effectivement raison. *Sa droiture l'a rendu odieux à ses associés qui s'en sont défaits contre toute justice. Cette lettre prouve encore* que M. de Callières avoit jeté les yeux sur ce Père pour conduire toutes les missions; mais, sans doute, il a esté de la politique de Monsieur le Gouverneur général de céder au torrent et de sacrifier ce bon ouvrier nécessaire à la vigne du Seigneur à l'envie de ses associés.

Personne n'a jamais mieux connu le génie des Sauvages que ce Père, ni a eu tant d'ascendant sur leur esprit, mais son crime a esté d'avoir convenu que le projet de M. de Lamothe estoit merveilleux, et pour cela il luy escrit qu'il se fera un plaisir de le seconder dans ses glorieuses entreprises.

Sa lettre se rapporte aux paroles de M. de Callières, dites dans l'assemblée générale qui fut faite à Montréal le 6 d'août 1701, au troisième article en ces termes : Le R. P. Enjalran est toujours prest à partir pour aller demeurer chez vous (comme vous l'avez

demandé), vous autres quatre nations Outaouoises ; mais il demande aussi que vous escoutiez ses conseils, qui ne tendent à autre fin qu'à prendre vos intérêts en toutes choses. »

VI

LES HURONS VONT S'ÉTABLIR AU DÉTROIT.

LES IROQUOIS NE SONT PAS OPPOSÉS A LA FONDATION DE CE POSTE.

UN JÉSUI TE DOIT Y ÊTRE MISSIONNAIRE.

Lettre du Père François Vaillant à Lamothe Cadillac.

Au fort Frontenac, ce 23 septembre 1701.

Monsieur,

L'heureuse rencontre que nous faisons de M^{me} de Lamothe au fort Frontenac me donne une belle occasion pour vous remercier très humblement de toutes les honnestetés dont vous m'avez comblé tant l'été passé, soit dans nostre marche, soit dans nostre Détroit. Je vous prie de vouloir bien m'en accorder la continuation dans la personne de celui de nos Pères, qui va descendre de Missilimakinak au Détroit, car je ne doute pas que vous n'y en ayez bientôt un, ayant rencontré dans le lac Erié *Quarante Sols* le Huron, qui m'a assuré que les Hurons infailliblement s'alloient établir près de vous dès cet automne. — Pour ce qui est des Iroquois que nous avons rencontrés en chemin, nous ne les avons pas trouvés fort opposés à vostre établissement.

Quelques-uns mesme m'ont tesmoigné de la joye de ce qu'allant dans le lac Erié à la chasse, ils trouveront au Détroit

pour des peaux de chevreuils, de cerfs et de biches, tout ce dont ils auront besoin.

Ainsy vous n'avez plus qu'à penser d'y avoir des marchandises en quantité et à bon marché.

Je ne vous dis point les nouvelles que nous avons apprises ici, parce que c'est M^{me} de Lamothe qui nous les a apprises, et qui vous les dira aussi juste que je pourrois vous les mander.

Je vous prie d'agréer ici mes très humbles services et me croire très sincèrement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: FRANÇOIS VAILLANT, j.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette sixième lettre est du P. Vaillant, qui prouve les esgards que M. de Lamothe a eus pour luy. La chose estoit publique, il ne pouvoit en disconvenir. Sans doute ce Père avoit le mot de son supérieur de Québec, et il veut vendre du galbanum à M. de Lamothe, lorsqu'il luy marque qu'un des Pères de Missilimakinak doit descendre au Détroit pour y tenir apparemment sa place, ce qui n'a pas esté exécuté.

Sa lettre fait voir qu'il a parlé aux Iroquois et qu'ils luy ont témoigné avoir de la joye de l'establisement du Détroit. Donc, l'appréhension qu'on a eue ou qu'on a fait semblant d'avoir de cette nation est mal fondée.

NE S
MI
SE
FA

Je
vous
cherai
manière
Pour
surpro
conclu
l'atten
vray q
pas pu
est vra
velles
M. de
embar
secour
de plu
Ce l
a deu

VII

LES SAUVAGES

NE S'ACCORDENT PAS SUR L'ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT, PARCE QUE LES MISSIONNAIRES LES ONT DIVISÉS. LE PÈRE VAILLANT, QUI DEVAIT Y SERVIR, S'EN EST RETOURNÉ. LE PÈRE MAREST S'EXCUSE DE NE PAS FAIRE DE MOMENT AVANT LE PRINTEMPS.

Lettre du Père Marest à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 8 octobre 1701.

Monsieur,

Je vous suis fort obligé de l'honneur de votre souvenir. Je vous prie de vouloir bien me le continuer tousjours. Je tascherai de m'en revancher auprès du Seigneur, qui est la manière la plus efficace pour tesmoigner ma reconnoissance. Pour ce qui est du retour du P. Vaillant, il n'a pas dû vous surprendre, puisque l'on m'a assuré que cela estoit en effet conclu dès là-bas, et que M. de Callières l'attendoit, et qu'il l'attendoit par la route de Cataracouy. Il est pourtant bien vray que ce Père a esté mortifié, et nous aussi, de ce qu'il n'a pas pu passer par icy, ni allant, ni retournant du Détroit. Il est vray que les Outaouas nous ont apporté d'en bas des nouvelles venues d'Europe, dont il y en a de fort consolantes. M. de La Forest ne fait que partir. Le P. Chardon s'est embarqué avec les derniers, pour aller aussi à la Baye au secours du P. Nouvel, chargé de près de quatre-vingts ans, et de plusieurs incommodités.

Ce Père nous apporte d'en bas des lettres pour vous. Il y en a deux paquets et une lettre simple que j'ai chargé Mikinak

(qui ne vous est pas inconnu) de vous mettre entre les mains. Il se comporte toujours bien à l'esgard des François. Vos lettres vous apprendront sans doute qu'on attend de plus importantes nouvelles par les derniers vaisseaux. Je ne sais si nous les apprendrons ici cette année.

Je ne sçauois vous dire quelle est la pensée de nos Outaouas sur l'establisement du Détroit, et je crois qu'ils seront assez embarrassés à vous la dire eux-mesmes, car ils ne s'accordent pas; plusieurs craignent que l'Iroquois, ne leur ayant pas rendu leurs esclaves, ce qui estoit l'article le plus essentiel de la paix, ne veuille les tromper, mais si on les leur amène cet automne, comme on leur a fait espérer, cela mettra un peu leur esprit en repos. Pour moy, j'attends tous les jours les ordres de nostre R. P. Supérieur, et je ne crois pas pouvoir faire aucun mouvement d'icy au printemps, aussi bien ne pourrois-je estre utile aux Sauvages, qui sont bien résolus de se disperser, chacun de son costé, dans les bois, et cela le plus loin qu'ils pourront. Je vous recommande ceux qui iront vous visiter, et je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: JOSEPH J. MAREST.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette septième lettre est du P. Marest, missionnaire des Outaouas de Missilimakinak. Elle prouve évidemment qu'on avoit conclu dès Québec le retour du P. Vaillant qu'on avoit donné à M. de Lamothe pour commencer sa mission au Détroit. Elle se rapporte à la quatrième sur la fin. Elle découvre quelque chose de plus; car il semble que cette résolution a été prise de concert avec M. de Callières, ce qui n'est pas croyable.

Ce Père a raison d'écrire que les Sauvages ne s'accordent pas sur l'establisement du Détroit. Les paroles qu'ils ont dites en plein conseil font voir que ce sont les missionnaires qui les ont divisés par les mauvaises impressions qu'ils leur ont données, et par les menaces qu'ils leur ont faites, s'ils venoient s'establir dans ce poste.

COM
CI
FA

La
lettre:
la grâ
P. C
escri
déjà
devan
mesga
l'envo
peut d
que j'
appor
rendu
autres
résolu
inutile
Baye

VIII

MISSILIMAKINAK EST SOLITAIRE,

COMME IL N'A JAMAIS ÉTÉ. LES MIAMIS ONT PORTÉ DANS LEUR PAYS
CE QU'ILS AVAIENT EN DÉPOT DANS CETTE MISSION. BEAUX BATIMENTS
FAITS AU DÉTROIT.

Lettre du Père Joseph Marest à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 20 octobre 1701.

Monsieur,

La femme de Quarante Sols nous a rendu le paquet de lettres dont vous me parlez dans celle que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Je m'attendois d'y trouver une lettre du P. Chollenec, qui, au commencement de celle qu'il m'a écrit, par nostre F. Louis Le Boëme, me mande qu'il m'a déjà écrit par la voye de Quarante-Sols, qui estoit party devant. Je ne sçais pas ce qu'est devenue sa lettre. Si, par mesgarde, elle avoit esté oubliée, on m'obligeroit de me l'envoyer à la première occasion, ne sachant pas ce qu'elle peut contenir. Je vous ay desjà mandé par Koutaouiliboua que j'avois chargé Mikinak des lettres que le F. Louis m'a apportées icy pour vous. Je ne doute pas qu'il ne vous les ait rendues fidèlement. Il vous aura pu dire aussy, et luy et les autres Outaouas qui sont dans vos quartiers, quelle est leur résolution (si pourtant ils en ont une fixe); ainsi il me seroit inutile de vous en écrire. M. Arnaud, qui arriva icy de la Baye avant-hier au soir, vous pourra dire qu'on n'a jamais

esté à Missilimakinak, depuis qu'il est habitué, dans une plus grande solitude que nous sommes. Il ne nous a apporté aucune lettre de la Baye; seulement il nous a dit que le P. Nouvel faisoit mission à deux lieues de l'endroit, où vos gens traitoient leur bled. Il vous dira luy-mesme les nouvelles de bouche s'il y en a. Amaioué, qui arriva hier d'en bas avec diverses lettres, ne nous apprend point encore l'arrivée des vaisseaux qu'on attendoit.

On avoit desjà porté aux *Miamis* ce qu'ils avoient ici en dépost. Tout leur sera rendu fidèlement, indépendamment de vostre billet que je n'ay pas pu encore envoyer au P. Avenneau. Ce fort que vous avez déjà achevé, et les *beaux bastimens* que vous me dites, plairont beaucoup à nos Sauvages, mais ce qui leur plaira plus que tout le reste, c'est le bon *marché des marchandises* que vous leur voulez procurer, surtout si c'est pour tousjours. Je vous ay desjà mandé qu'apparemment je ne ferois aucun mouvement cet automne. Je ne suis pas mesme dans le pouvoir de le faire. Je puis bien dire la mesme chose du P. de Carheil, qui m'a prié de vous marquer qu'il est aussi, avec respect, ce que je suis et veux estre tousjours, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: JOSEPH J. MAREST.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette huitième lettre est du P. Marest, elle prouve le contraire de ce qu'il a écrit à M. de Lamothe dans la deuxième du 28 Juillet 1701, où il dit qu'il est tout prest de partir dès l'automne de la mesme année, si on le souhaite, et il paroist qu'il en a esté prié par M. de Callières, aussi bien que le Père de Carheil; mais tout cecy s'est pratiqué pour endormir M. de Lamothe, qui n'en a pas esté d'humeur.

VEULEN

Quoy
ne laisse
regarde
par cela,
sont vos
vouliez p
et, si j'os
Cinq d
marchan
vus plus
ont reçu
par les In
nos Mian
à trois jou
d'Ouabac
venir à ce

IX

ALPHONSE DE TONTY ET LA FOREST,

D'ACCORD AVEC LES JÉSUITES,

VEULENT FAIRE TOMBER LE POSTE DU DÉTROIT PAR UN ÉTABLISSEMENT
AUX MIAMIS.*Lettre du Père Mermet à Lamothe Cadillac.*

A la rivière Saint-Joseph, ce 19 avril 1702.

Monsieur,

Quoyque je n'aye pas l'honneur d'estre connu de vous, je ne laisse pas de vous escrire pour une affaire importante, qui regarde le bien de la colonie aussi bien que la religion, et c'est par cela, Monsieur, que vous pourrez voir que les Jésuites sont vos amis plus que vous ne pensez, à moins que vous ne vouliez pas vous-mesme les honorer de votre bon souvenir, et, si j'ose le dire, de vostre amitié.

Cinq de nos Miamis s'en vont aux Anglois chercher des marchandises, qu'ils apporteront cet été. Jamais on ne les a vus plus empressés pour la chasse du castor que depuis qu'ils ont reçu de beaux colliers de la part des Anglois, apportés par les Iroquois qui sont venus ici. Cela est pour obtenir de nos Miamis la permission de faire un établissement en liberté, à trois journées d'ici, auprès d'une rivière, qui est la source d'Ouabache, dont il n'y a qu'un portage d'une demi-lieue à venir à cette rivière ici, et un autre semblable pour aller à

e plus
porté
que le
où vos
ouvelles
as avec
vée des

nt ici en
amment
P. Ave-
e basti-
nuvages,
t le bon
rocurer,
dé qu'ap-
ne. Je ne
bien dire
ous mar-
eux estre
obéissant

REST.

e du P. Ma-
de Lamothe
out prest de
hайте, et il
que le Père
rmir M. de

une rivière qui descend au Détroit. De là les Anglois pourroient aller ou faire venir de tous les costés tous les Sauvages de nos lacs.

Dans cette dernière rivière, qui va au Détroit, Quarante-Sols, qui ne manquera de déclamer contre le P.^e de Carheil et qui est l'âme de toute l'intrigue de nos Miamis, doit s'établir à vingt ou trente lieues du Détroit, et il a fait des présens fort considérables encore pour tesmoignages de l'alliance que veulent faire ensemble les Hurons et les Miamis de cette rivière. Ledit Quarante-Sols aura le choix des Anglois ou des François pour la traite. Pour y estre plus paisible, il doit aller, dit-on, demander à M. de Callières la permission de faire la traite luy seul, disant que, s'il ne s'approche pas davantage du Détroit, c'est pour ne pas priver les François de l'avantage de la chasse, ou de peur d'incommoder les François qui ont des brebis, vaches ou autres animaux domestiques, que leurs enfans ne pourroient s'empescher de tuer, s'ils estoient plus proches; mais il ne doit decouvrir ni l'alliance qu'il médite avec l'Anglois, ni les ressentimens qu'il doit faire esclater un jour contre les Outaouas. Il n'a mesme pu s'empescher de dire à quelqu'un de ses confidens que les François l'empeschoient de se venger contre les Outaouas, mais que les Anglois pourroient l'aider. Jugez de là, Monsieur, comment il faut se fier aux rapports des Sauvages. Vous pourriez pourtant dissimuler, Monsieur, sur le rapport que je vous ay fait, comme venant de nous; car il pourroit nous faire un mauvais parti. Mais j'ay cru, Monsieur, en vous escrivant ceci, vous obliger. Vous ne devez pas douter qu'il ne manquera pas de nier un cas si vilain; mais si vous me croyez intéressé en ceccy pour n'y pas adjouster tout à fait

foy,
contro
le me
M. l'I
voyer
bien je
teur.

Pour
gence p
envoyer
et si imp
Détroit,
kinak et
ne soit a
Missilima
faites dili

Note de
Mermet. P
est bien a
volontiers
conduite i
menacées,
soit tres rec
sont plus
bon franço
Lamothe,
que de l'av
ou pour m
comme pro
Ce Père
qu'à l'ordin
c'est à la p
avance que

foy, éclaircissez-vous d'ailleurs, et soyez sur la défiance contre les Hurons. Je prends la liberté de vous adresser, sur le mesme sujet, quelques lettres à M. le Gouverneur et à M. l'Intendant, et à nostre Supérieur. Je vous prie de les envoyer au plus tost. Si j'ay l'occasion, vous connoistrez combien je suis, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur.

Signé : JEAN MERMET.

Pour réussir, Monsieur, je vous prie de faire toute la diligence possible, soit pour escrire vous-mesme, soit pour y envoyer nos lettres aux Puissances. Je crois la chose si seure et si importante, que si vostre homme n'estoit parti pour le Détroit, je serois parti exprès pour descendre à Missilimakinak et de là peut-estre à Québec. De peur que vostre homme ne soit arresté par les Sauvages, j'escris la mesme chose par Missilimakinak; mais cette voye sera bien plus longue. Ainsi faites diligence, je vous en prie.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette neuvième lettre est du P. Mermet. Par le premier article qu'elle contient, il semble que ce Pere est bien aise de faire connoistre à M. de Lamothe qu'il luy fournit volontiers une occasion d'acquérir de la gloire, si par ses soins et sa conduite il détourne les maux dont la Colonie et la Religion sont menacées, et il prétend par ce mouvement qu'il fait (quoique la chose soit tres recommandable par elle-mesme) le convaincre que les Jésuites sont plus de ses amis qu'il ne pense, ce qui suppose et veut dire en bon françois, que si les Jésuites estoient des ennemis de M. de Lamothe, ils auroient plustost laissé périr la Religion et la Colonie, que de l'avoir informé du dangereux estat où elles estoient réduites, ou pour mieux dire, selon ses lettres, de leur ruine prochaine et comme prochaine.

Ce Père semble s'alarmer de ce que les Miamis s'empresment plus qu'à l'ordinaire pour la chasse, et il ne prend garde qu'on voit que c'est à la paix générale qu'il ont esté invités à chasser sans crainte. Il avance que Quarante-Sols, chef des Hurons, doit s'establiir à 20 ou

30 lieues du Détroit, et il ignore que le même Quarante-Sols est desjà établi avec son village au Détroit, dans l'endroit que M. de Lamothe leur a destiné. Il le fait l'âme de toute l'intrigue dans un temps, où ce chef ne fait qu'exécuter ce qu'on lui a prescrit. On en veut à ce pauvre homme, parce qu'on a cru que c'est luy qui a parlé contre le P. de Carheil, et on ne voit pas qu'on confond, que c'est un autre Quarante-Sols, qui a esté envoyé à M. de Lamothe pour luy parler de la part des Hurons de Missilimakinak. Enfin, après que ce Père a bien drapé l'innocent *Quarante-Sols*, il tire une conséquence où l'on n'y voit goutte. Voici ces termes : Jugez de là, dit-il, Monsieur, comment il faut se fier aux rapports des Sauvages. Et c'est pourtant sur leur rapport qu'il informe M. de Lamothe de cette affaire importante, qui regarde le bien de la Colonie et mesme de la Religion.

Enfin, par une apostille de sa lettre il revient à la charge, il presse d'envoyer ses lettres remplies de semblables avis à Messieurs les Gouverneur et Intendant, aussi bien qu'à ses supérieurs; il escrit par Missilimakinak, et il y a de quoy s'estonner de ce qu'il n'est pas desjà à Québec et les Anglois aux Miamis.

Voici le nœud gordien de cette affaire importante, dont M. de Lamothe estoit desjà instruit. Deux capitaines, qui sont les sieurs de La Forest et Tonty, prirent rendez-vous à Missilimakinak, dans le mois de Juillet 1701, et ils formèrent là, avec les Jésuites, le projet de faire établir la rivière où sont les Miamis, dans les vues de faire tomber le poste du Détroit. C'est pourquoy les missionnaires de Missilimakinak invitèrent les Sauvages à s'y aller établir, et il fut résolu que ce Père *Mermet* donneroit cette alarme à M. de Lamothe avec le P. Davenant¹. Les Jésuites se faisoient forts de M. de Champigny et les deux officiers de M. Callières, le tout en vue d'obliger Monsieur le Gouverneur général d'envoyer une forte garnison aux *Miamis* pour commencer ce poste, sous prétexte que les Anglois y devoient venir.

1. Ou Davenaut.

Extr
C'est
nière,
voyage.
permis
hyverne
quelques
rangés a
Marest l
de remon
fait desjà
lant, qui
en suis
le serois
sions de
le sçavez
vembre 1
de Mars
1. Ou Bou

X

LES PÈRES CARHEIL ET MAREST,

QUE L'ON SEMBLAIT AVOIR DÉCIDÉS A VENIR AU DÉTROIT,
 FONT AU CONTRAIRE LEURS EFFORTS POUR LE DÉTRUIRE.

Extrait d'une lettre du Père Bonmart¹ à Lamothe Cadillac

A Québec, ce 20 avril 1702.

Monsieur,

C'est avec beaucoup de joye que j'appris, l'automne dernière, que M^{me} de Lamothe se portoit très bien dans son voyage. Je vous en félicite et elle aussy, à qui, avec vostre permission, je présente mes respects. Je souhaite que vostre hyvernement ait esté heureux en toutes manières, et que quelques-uns de nos Pères, avec leurs Sauvages, se soyent rangés auprès de vous, nommément les Pères de Carheil et Marest l'ainé. Si cela est, je me flatte que je n'auray pas moins de remerciements à vous faire pour eux que je ne vous en ay fait desjà, et que je vous en fais encore au sujet du P. Vaillant, qui se loue tour particulièrement de vos amitiés. Je vous en suis donc très obligé, Monsieur, et il me semble que je le serois encore plus, si je pouvois avoir ici quelques occasions de vous servir. En attendant, vous sçauvez, si vous ne le sçavez déjà, que le séminaire de Québec brusla le 15 Novembre 1701, et que le fort de Chambly brusla aussi le mois de Mars dernier. En celuy-cy a péri le R. P. Benjamin, et

1. Ou Bouvart.

personne ne périt en celuy-là. Nous ne sçavons encore rien d'assuré de la paix ou de la guerre entre la France, l'Angleterre et la Hollande. On dit que Jacques II, légitime roy de la Grande-Bretagne, est mort et que son fils a esté reconnu son successeur sous le nom de Jacques III. La cérémonie s'en est faite à Saint-Germain-en-Laye...

Signé : M. BONNART (?).

Note de Lamothe Cadillac. — Cette dixième lettre est du P. Bonnart (?), supérieur des Jésuites. Il semble souhaiter que les PP. Marest et Carheil se soient rangés auprès de M. de Lamothe. Cette lettre suppose qu'il doit en avoir escrit à ces deux missionnaires, ou plutost elle donne lieu de croire par les effets, qu'on ne veut qu'amuser M. de Lamothe, en le remerciant deux ans par avance des esgards qu'il doit avoir pour les PP. Marest et Carheil, qui ont bien résolu de ne point venir aux missions du Détroit et qui, au contraire, ont contribué de tout leur pouvoir à renverser cet établissement.

XI

LAMOTHE CADILLAC

AVERTIT LE GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE
QUE L'ON CHERCHE A ENVOYER AUX MIAMIS LES SAUVAGES,
QUI SONT ATTENDUS AU DÉTROIT.

*Lettre de M. de Lamothe Cadillac écrite au Père Marest,
missionnaire des Outaouas.*

Missilimakinak, 2 mai 1702.

Mon très révérend Père,

J'ay reçu par Mikinak le paquet de lettres que vous luy aviez donné pour me le rendre, et à mesme temps par un

au
m
ce
me
qu
nos
de
nar
que
bon
Co
table
ceux
vous
morts
march
dans
Iroqu
semer
deux ;
noires
ment
puisqu
mal au
moins
feu, ve
discour
ivres e
vages r
r. Illis
v.

autre Sauvage la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je m'attendois que vous me donneriez quelque certitude du temps, où vous pourriez faire quelque mouvement pour venir icy établir vos missions; d'autant mieux que M. de Callières m'écrit qu'il vous prioit d'accompagner nos Sauvages en ce lieu pour prendre des mesures ensemble de l'endroit où vous pourriez vous mettre. Le R. Père Bonnard m'écrit en conformité et m'assure qu'il ne doute point que le R. Père de Carheil principalement ne soit venu ici de bonne heure.

Cependant, si ce que les Sauvages m'ont dit icy est véritable, il paroist que vous avez des sentimens bien opposés à ceux de M. de Callières et de vostre Père supérieur, puisque vous luy avez dit que, s'ils venoient au Détroit, ils estoient morts; que je ne commandois point icy, que je n'estois qu'un marchand qui y venoit pour y traiter mes marchandises; que dans un an ou deux je m'en irois et les abandonnerois aux Iroquois pour les manger; que ce n'estoit point un établissement qu'on y devoit faire, que ce n'estoit qu'une traite ou deux; que vous ne leur mentiez pas, parce que vous, Robes noires, vous sçaviez les véritables nouvelles, et qu'enfin, comment est-ce que je pourrois les garantir contre les Iroquois, puisqu'Onontio luy-mesme n'a pu le faire; que vous aviez bien mal au cœur de les voir venir au Détroit, que vous seriez moins fâché s'ils alloient vers¹ qui doit allumer leur feu, vers la grande rivière du côté des Miamis; que tous ces discours les avoient divisés et qu'ils estoient comme des gens ivres et fous. » Voilà en substance les menaces que les Sauvages m'ont dit que vous leur aviez faites. Sur quoy, ayant

1. Illisible.

essayé de les sonder, les Hurons, qui ont de l'esprit, s'en aperçurent et me répondirent que si un, deux ou trois me le disoient, j'en pourrois douter, mais que le tout leur avoit esté dit en plein conseil, qu'ils l'avoient tous entendu et qu'ils ne pouvoient mentir tous ensemble.

Comme je ne puis me dispenser de rendre compte de tout ce qui se passe icy à M. de Callières, je n'ay pas manqué de luy envoyer toutes les paroles que les Sauvages m'ont dites icy en conseil, et comme je ne veux marcher que dans les voyes de la droiture et de la sincérité, j'ai creu que vous recevriez en bonne part l'advis que je vous en donne, et c'est au R. P. Carheil de voir s'il a tenu ce langage qui seroit bien contraire aux intentions du Roy, de Monsieur le Gouverneur général, et du R. P. Bonnart. Mais, quoy qu'il en soit, rien n'empeschera que je ne mette de mon costé tout en usage pour entretenir avec vous la bonne intelligence et l'union que les Puissances désirent.

Faites-moy la grâce de me croire avec respect, Monsieur et Révérend Père, vostre très humble et très obeissant serviteur,

Signé : LAMOTHE CADILLAC.

Tou
m'écri
sortir l
l'establ
Vous n
damna
ne peuv
que vou
nos sup
le mieu
la justic
teurs et
puisse n
Mais
nos père
de vos
expres, c
auprès e

XII

LES PÈRES ACCUSÉS

RENDRONT COMPTE A LEURS SUPÉRIEURS.

LES ANGLAIS CHERCHENT A S'ÉTABLIR A OUABACHE.

Lettre du Père Marest à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 30 mai 1702.

Monsieur,

Tout ce que j'ay à respondre présentement, parce que vous m'écrivez par Mikinak, c'est que ce que nous avons fait sortir le P. de Carheil et moy n'a pas esté pour empescher l'establissement de vostre poste, mais pour le mieux faire. Vous ne le connoistrez peut-estre que trop dans la suite, condamnant vous mesme vos accusations précipitées. Les choses ne peuvent pas s'exécuter aussitost que vous les pensez et que vous les voulez. Nous nous expliquerons plus au long à nos supérieurs, en leur mandant ce que nous avons fait pour le mieux, et nous espérons qu'à bien juger, selon la raison et la justice, on en sera content, car enfin nous sommes serviteurs et de Dieu et du Roy, sans nul autre interest qui puisse nous porter à faire contre.

Mais voicy une autre affaire à laquelle vous devez penser : nos pères des Miamis nous mandent vous avoir escrit par un de vos hommes, qui hivernoit dans leur mission, envoyé expès, que les Iroquois, les Loups et les Hurons qui sont auprès de vous, et surtout celuy qui crie si haut et duquel

vous escoutez les cris, qui apparemment ne fait tant de bruit que pour se mieux cacher en vous arrêtant uniquement sur nous, agissent de concert pour former à Ouabache un établissement d'Anglois tout à fait opposé à celui du Détroit, et lequel, s'il vient une fois à se faire, renversera infailliblement le commerce de la colonie. Comme nos pères, qui sont sur les lieux, vous en informent, nous n'avons rien à adjouster de nostre part à ce qu'ils vous mandent, n'en ayant point d'autre connoissance que celle qu'ils nous donnent, car on se tient ici dans un fort grand silence à nostre esgard, qui sert mesme à nous jeter dans la défiance.

C'est à vous, sur un avis de cette importance, de ne pas attacher tellement sur nous vostre pensée, que vous ne preniez quelque moment pour la tourner à examiner la conduite de ceux qui sont auprès de vous, pour en reconnoistre la vérité ou la fausseté. Je ne sçaurois comprendre que Mikinak, après tant d'obligations qu'il vous a, ait pu, sans une raison aussi ancienne et aussi forte que celle là, résister aux efforts que vous avez fait pour l'arrêter au Détroit. Mais si on continue à nous faire aussi des crimes de tout, on nous réduira, mesme dans les choses, dont nous avons quelque connoissance, à la nécessité de n'accuser personne, de peur qu'on ne se serve de cette accusation auprès des accusés pour les faire parler contre nous. Au reste, les Sauvages d'icy, ayant vu la qualité de la terre du Détroit et reconnu, à ce qu'ils disent, qu'il n'y a point ou que fort peu de pesche, et que la chasse ne tardera pas à y manquer, plus le monde s'y assemblera près les uns des autres, se forment là dessus une disposition, qu'il ne dépendra pas de nous de pouvoir changer, et il ne sera pas juste de nous

Note
rest, n
M. de l
voit qu
peut so
à celle-
observa
Le de
P. Merr

vouloir faire un crime d'une impuissance apportée à nostre volonté.

Mikinak me dit hier, et me pria de vous escrire, qu'il a déjà invité les Nokés à se venir incorporer à eux, en quelque lieu qu'ils veuillent s'establir. Sur quoy ils ne se déclarent pas encore. La mesme invitation se doit faire aux Sauveteurs, et il est probable qu'ils l'accepteront. Vous avez plus que moy de pénétration pour approfondir leurs desseins. Prenez garde que la Providence, par ce qu'elle pourra permettre, ne nous justifie, car nous sommes dans un lieu où nous pouvons en sçavoir plus que vous sur ce qui peut estre utile ou nuisible à vostre établissement.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : JOSEPH J. MAREST.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette onzième lettre est du P. Marest, missionnaire de Missilimakinak. Cette manière d'escrire à M. de Lamothe, qui est son commandant, est trop impérieuse, et on voit que ce sont des expressions d'un cœur enflé d'orgueil, et qui ne peut souffrir l'autorité, mais comme M. de Lamothe a fait réponse à celle-cy, et qu'il en envoie la copie, il est superflu d'y faire ses observations.

Le deuxième article de sa lettre se rapporte à la neuvième du P. Mermet et prouve le complot.

XIII

LAMOTHE CADILLAC

VEILLE SUR TOUS LES MOUVEMENTS DES PÈRES,

MAIS IL NE S'EN TROUBLE PAS.

Deuxième lettre de M. Lamothe Cadillac écrite au Père Marest, en réponse à la onzième lettre de ce mesme Père.

Mon très Révérend Père,

Je ne veux point vous imiter, je fais response à vostre lettre. Vous m'avez escrit, sans doute, sur les mémoires de votre fidèle mais mal informé correspondant. Le rang que je tiens dans le poste où je suis ne me permet pas d'accuser les personnes, mais il me donne droit de les condamner sur les accusations qu'on m'en fait, et mes jugemens ne sont jamais précipités, lorsqu'ils sont fondés sur des dépositions, qui sont soutenues par la voix publique. J'avois fait plus. Afin de suivre les règles de la prudence, j'avois fait en moy-mesme mon jugement conditionnel, et la lettre que je vous en ay escrite en fait foy.

Vous voulez bien que je vous dise que vous serez forcé tost ou tard de sentir, du moins vous mesme, vos accusations précipitées, si vous ne voulez pas les condamner touchant celuy que vous me marquez crier si haut, puisqu'il n'y a personne ici qui puisse, sans faux tesmoignage, le charger d'avoir ouvert la bouche contre aucun de vos Révérends Pères. Je le justifie parce que la raison le veut et que la justice le demande.

Faites attention à ce que je vais vous en dire, et, si vous n'avez pas la force d'en convenir au dehors, vous ne pourrez du moins éviter de vous sentir remué au dedans. Ce prétendu mauvais trompette estoit à l'assemblée générale de Montréal; il est venu icy par les lacs, il y est arrivé le 23 de Septembre, il en est party le 4 d'Octobre pour aller aux Miamis par le fond du lac Érié, et, ensuite par terre, d'où il n'est revenu que ce printemps, et vos Hurons de Missilimakinak sont arrivés ici à la fin de Novembre, et les paroles qu'ils m'ont dites dans le Conseil sont du 4 Décembre. Voyez et concluez maintenant où estoit et où avoit esté celuy dont j'escoute tous les avis.

J'avoue que vous avez accusé juste par un endroit dans votre lettre, mais à mesme temps vous vous estes mespris par un autre. J'ouvre, il est vray, tant que je peux, deux grands yeux que vous n'avez pas encore vus. L'un se tient tousjours fixé sur tous les mouvemens que vous faites, mais quels qu'ils puissent estre, ils ne l'empeschent pas de dormir; l'autre veille tousjours et se respand partout autour de moy. En sorte qu'il semble n'estre animé et puiser sa lumière que dans la source de son propre zèle pour le service du Roy et pour ce qui regarde le bien de la colonie.

Je ne veux point entrer dans les discussions d'approfondir, si vous en sçavez plus ou moins que moy en ce qui regarde l'utile ou le nuisible de cet établissement. Je vous diray seulement que je suis en lieu et en place de sçavoir mieux que vous que le Roy le veut, que c'est un monarque qui prend ses résolutions de luy-mesme, et que si, par hasard, il emprunte quelque esclarcissement, il a d'habiles ministres remplis de zèle et de pénétration, et dans ce pays un gouver-

neur d'une profonde expérience qui sçait lui rendre compte de tout. Ainsi je crois que vous perdez du temps, lorsque vous vous fatiguez tant à pénétrer l'utile ou le nuisible de cet établissement. Il doit vous suffire, encore une fois, de sçavoir que le Roy le veut, et c'est pourquoy vous ne devriez pas si fort attacher votre veue et votre pensée sur moy, que vous ne preniez quelque moment pour les tourner sur les intentions de Sa Majesté et de Monsieur le Gouverneur général.

Je veux bien vous répéter que vostre correspondant vous a mal instruit. On ne s'est point servi ici, ou, pour mieux parler françois, je ne me suis pas servi des accusations, qu'on a faites contre ce chef, pour le faire parler contre vous. Le bon sens et la réflexion donnent sur cela un plein esclaireissement, puisque vos révérends Pères des Miamis ne l'ont accusé que vers la fin d'Avril, et que les paroles que vous avez cru qu'il a dites contre vous sont du 4 Décembre. Je sçais que, si on vouloit plaider sa cause, on pourroit concevoir que vous vous estes tous laissé prévenir contre luy, parce que vous avez présumé qu'il avoit esté l'âme et le mobile des paroles, que sa nation a dites contre le révérend Père de Carheil.

Je ne sçais point si sa cause touchant l'alliance qu'on dit qu'il médite avec les ennemis de l'Estat est noire dans le fond; tout ce que je sçais bien, c'est que toutes les circonstances qu'on m'en a mandées ne se rapportent en rien.

Au reste, je ne comprends point, quelle méchante brume ou mauvaise influence du Ciel peut avoir, cette année, changé la qualité de la terre du Détroit, puisque tous les mémoires, qui en ont esté fournis par tous les Révérends Pères de vostre société, par tous les François et par tous les Sauvages, en ont

parlé comme de la terre promise de toute l'Amérique septentrionale. Il faut bien que le soleil ait changé sa route pour signe qu'il n'approuve pas cet établissement. Cependant je vous diray que j'ai fait semer du bled cet automne qui nous promet une très belle récolte; que j'en ay fait semer ce printemps, qui la promet un peu moindre; que tous nos bleds d'Inde, quoique faits à la hâte, ont une beauté ravissante. Ainsi je ne m'attacheray point à la qualité de la terre, pourvu qu'elle produise de bons grains et de bons fruits avec abondance.

Mikinak ne vous a pas accusé juste, lorsqu'il vous a persuadé que j'avois fait de grands efforts pour l'arrêter. Je vous assure que ma boutonnière n'en a rien senti. Je ne lui ay parlé qu'en conformité de mes ordres; mais, sans doute, il veut devenir votre héros, à quoy je ne m'oppose point et je m'embarrasse encore bien moins de ses entreprises et de toutes ses irrésolutions.

J'ai fait jusqu'à présent ce que la Cour m'a ordonné. On m'a dit de venir prendre possession de ce poste, de m'y fortifier, de m'y loger, de faire des champs, d'inviter toutes les nations sauvages à s'y établir, de ne point m'embarrasser du reste. M. de Callières m'ordonne de vous protéger dans vos missions et de prendre vos avis dans les occasions. Il me recommande l'union et la bonne intelligence avec tous les missionnaires. Il ne tiendra point à moy, que cet ordre ne soit très exactement exécuté. Lorsqu'on ne fera rien contre le service du Roy ou ses intentions, j'auray toujours un cœur benin, un visage riant et une langue de miel. Je ne doute point que vous ne soyez bons serviteurs de Dieu; j'en ay partout rendu tesmoignage et je n'ay jamais parlé contre vos

mœurs. Je crois encore que vous estes de bons serviteurs du Roy, mais ce qui gaste tout, c'est que chacun se mesle d'expliquer ce qui est de son service, et c'est de quoy je ne conviens point.

Enfin, que me fera-t-on ? Je veux servir le Roy. Que dira-t-on ? Je veux servir Dieu. Je vous croyois avoir satisfait en faisant un établissement, où il ne devoit point se traiter d'eau-de-vie, ayant bien résolu, pour vous plaire et pour vous dispenser de tant crier, d'y tenir sévèrement la main, mais je vois bien que le vieux levain s'est tellement aigri, qu'il ne peut plus revenir en pâte.

Cependant, je feray mon possible pour vous marquer en toutes choses ma bonne volonté. Vous vous mettriez hors d'estat d'en douter, pour peu que vous eussiez de confiance en moy et que vous voulussiez rejeter le serpent souterrain, qui joue si bien son rôle et comme la machine s'apesantit et qu'elle doit porter ses débris aux pieds du tombeau, j'y porte et j'y enterre volontiers et de bon cœur tous mes justes sentimens, estant avec respect, mon réverend père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : LAMOTHE CADILLAC.

I
de
dim
tian
parc
tabl
de v
auss
que
cet e
l'on
bles
coust
ajou
meur
mesm

XIV

TONTY REMET A LAMOTHE CADILLAC

UNE LETTRE DU PÈRE DE CARHEIL EN RECONNAISSANCE DE CE QU'IL
LUI A PASSÉ UNE FAUTE CONSIDÉRABLE. LE PÈRE REPROCHE A
LAMOTHE CADILLAC D'ÊTRE CAUSE DE TOUTES LES ACCUSATIONS DIRI-
GÉES CONTRE EUX.

Lettre du Père de Carheil à Alphonse de Tonty.

A Missilimakinak, le 17 juin 1702.

Monsieur,

Le bon tesmoignage, que vous avez bien voulu me rendre de l'assiduité de Monique à s'acquitter constamment tous les dimanches et tous les jours de feste des obligations du Christianisme, n'a pu m'estre que fort agréable, non-seulement parce qu'il m'asseure que de son costé elle souhaite son véritable bien, mais encore parce qu'il m'asseure conséquemment de votre costé que ce que vous estimez le plus en elle est aussi ce que vous estimez le plus en vous. Il seroit à souhaiter que tous ceux du Détroit ne regardassent les choses que par cet endroit là. On n'y auroit pas tant crié contre moy que l'on y a fait, mais j'ay entendu autrefois icy tant de semblables cris de la part des François, et je m'y suis tellement accoustumé, que je ne sçaurois m'estonner de ceux que j'entends aujourd'huy de la part des Sauvages. Le mesme principe, demeurant le mesme, ne produit jamais partout où il est que les mesmes effets. Les cris des François se sont dissipés sans

nuire qu'à ceux qui les avoient faits contre la vérité. J'espère que les cris des Sauvages se dissiperont avec le temps de la mesme manière. Il ne faut pour cela que distinguer les volontés du Roy que l'on veut confondre. Cette distinction, qui nous est marquée dans toutes les lettres que nous avons reçues soit de M. le gouverneur général, soit de M. l'intendant, soit de nos supérieurs, raccommoquera tout en ostant la confusion qui a causé le bruit.

Mon impuissance d'estre à Missilimakinak avec ceux qui y sont restés et au Détroit avec ceux qu'on y a attirés, n'est pas un sujet qui doive faire crier contre moy, à moins que de vouloir m'obliger à l'impossible d'estre dans deux lieux tout à la fois. Pourquoy y a-t-on réduit le P. Vaillant (qu'on avoit envoyé pour nous aider), sans avoir rien pu nous y préparer, que pour nous réduire nous-mesmes à n'y pouvoir aller dans le mesme temps qu'il s'en retiroit, et que l'on a commencé à y faire crier contre nous. Cependant, nous n'avons rien fait que pour le mieux. Un peu de retardement pour prendre des mesures est toujours nécessaire à la prudence dans les entreprises, et principalement dans celles qui tendent à quelque chose de fixe et de permanent, tel qu'est un nouvel établissement. Au reste, nous sommes surpris qu'aucune des lettres qui nous sont venues du Détroit, ne nous marque rien d'une nouvelle fort importante que nos pères des Miamis nous mandent qu'ils ont fait sçavoir à M. de Lamothe par un exprès envoyé pour ce sujet.

Comme nous n'en avons point icy d'autre connoissance, que celle qu'ils nous en donnent, nous ne pouvons y rien adjoûter de nostre part, et quand nous le pourrions et que nous eussions appris quelque nouvelle particulière, qui d'elle

Le
d'agr
Not
Carhe

mesme nous doit obliger d'en donner avis; toutefois, voyant ce qui se passe à nostre esgard, nous ne sçavons s'il ne vaudroit pas mieux, pour nostre propre seureté, garder le silence que de nous exposer au danger d'estre encore accusés là dessus auprès des Sauvages; car, enfin, on tourne tout en accusation et en procès verbal contre nos fonctions, auxquelles on en veut; mais on aura beau leur en vouloir, nous ne manquerons jamais de nous en acquitter fidèlement, quoy qu'il en arrive.

Pour vous, Monsieur, je ne doute point que vous ne condamnerez toutes ces....., si opposées à la raison, à la justice et à la vérité. Vous n'avez pas oublié ce que nous disions autrefois ici dans quelqu'un de nos entretiens, que tous nos devoirs se pouvoient réduire à ces cinq articles :

- « Serviteur de Dieu pour luy-mesme;
- Serviteur de tout le monde pour Dieu;
- Serviteur de personne contre Dieu;
- Serviteur de Dieu contre tout le monde;
- Serviteur de Dieu contre soy-mesme. »

Personne ne sçauroit s'écarter de son devoir, en suivant ces cinq règles, que je souhaite avec vous qu'on suive au Détroit.

Je suis avec respect, et de vous et de Madame, que vous me permettrez de saluer, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : ÉTIENNE DE CARHEIL.

Le Père Marest vous présente ses respects, et vous prie d'agrèer qu'il salue Madame.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette douzième lettre du P. de Carheil a esté écrite au sieur de Tonty qui est au Détroit capitaine.

Il l'a remise à M. de Lamothe pour la porter à M. de Callières, luy en ayant fait un sacrifice, en reconnoissance de ce que M. de Lamothe luy avoit passé une faute considérable. On peut voir par cette lettre la conduite du Ciel.

Il est certain que M. de Lamothe avoit une confiance particulière dans M. de Tonty, qui en profita, en bon élève de Naples, pour le trahir en travaillant, de concert avec les missionnaires, pour renverser l'establisement du Détroit.

Il pratiquoit cette affaire avec tant d'artifice qu'elle demeura pendant un assez long temps impénétrable à M. de Lamothe.

On voit par cette lettre comment cet Italien et ce missionnaire se chatouillent sur le fait de la dévotion. Ne dirait-on pas que la Monique en question est au moins une demi sainte?

Ce Père ne s'embarrasse de rien, et il fait entendre que M. de Lamothe est ce principe qui fait former toutes les accusations qu'on luy fait tant par les François que par les Sauvages. Il dit qu'elles se dissiperont parce qu'elles sont faites contre la vérité, et il les soutient telles par deux raisons. La première est qu'il faut distinguer les volontés du Roi; la deuxième est sans doute que M. de Lamothe le veut confondre, et pour bien encourager le sieur de Tonty, il l'assure que cette distinction des volontés du Roi leur est marquée par toutes les lettres qu'ils ont reçues de Monsieur le Gouverneur général, de M. de Champigny, intendant, et de ses supérieurs, et que c'est ce qui raccommoiera tout en ostant la confusion, qui a causé le bruit, c'est-à-dire, en faisant rappeler M. de Lamothe de son poste et conséquemment en y faisant substituer M. de Tonty.

De tout cecy, il en faut bien tirer une conséquence sans réplique; ou ce que le Père a écrit est vrai, ou il est faux. S'il est vray, Monsieur le Gouverneur général, Monsieur l'Intendant et les supérieurs des Jésuites ont travaillé de concert pour perdre M. de Lamothe et détruire l'établissement du Détroit. S'il est faux, c'est une imposture du P. de Carheil et une calomnie qu'il impose à ces Messieurs et mesme à ses supérieurs.

Tout ceci s'est découvert par une voie du ciel, qui a renversé par terre le sieur de Tonty et son cheval, et par une lumière qui luy a crevé les yeux sur le chemin de Damas.

On voit encore l'emportement de ce Père, lorsqu'il affirme hardiment que M. de Lamothe a réduit le P. Vaillant à la nécessité de se retirer du Détroit, pour le réduire luy-mesme, dit-il, à n'y pouvoir venir.

Cependant le contraire paroist par les lettres du mesme P. Vaillant, du P. Bonnart, son supérieur, du P. Germain et du P. Marest. Ces deux premiers remercient M. de Lamothe des bons traitemens

et
qu
to
co
pro
sor

M

Je
Gouv
ment
vages
des F
ture e
susdit
ils me
adjous
queroi
Ils me
nombr
quoyqu
bon ma

et des honnestetés qu'il lui a faites, et ces deux derniers l'assurent qu'on attend à Québec le retour de ce Père.

Au surplus, on diroit que ce Père souffre une fièvre chaude, surtout lorsqu'il dit qu'on tourne tout en accusation et en procès-verbal contre leurs fonctions auxquelles on en veut. Où sont donc ces procès-verbaux qu'on a faits? Il faut assurément qu'ils soient dans son coin spéculatif.

 XV

LE PÈRE AVENEAU

MISSIONNAIRE DES MIAMIS LES DÉTOURNE D'ALLER AU DÉTROIT.

Lettre du Père Aveneau à Lamothe Cadillac.

De la rivière Saint-Joseph, ce 4 juin 1702.

Je ne reçus pas si tost, l'année passée, la lettre que M. le Gouverneur me fit l'honneur de m'écrire sur l'establisement des François au Détroit, par laquelle il invite les Sauvages, y comprenant les Miamis, à venir s'établir auprès des François, au poste du Détroit, que je leur en fis la lecture en leur langue, sans leur rien cacher du contenu de la susdite lettre, et maintenant que je leur en ay fait ressouvenir, ils me disent qu'il est vray que je la leur ay lue et que je leur adjoustay que, s'ils alloient s'établir au Détroit, je ne manquerois pas aussi d'y aller, ne voulant pas les abandonner. Ils me respondirent qu'ils craignoient, parmi un si grand nombre de monde, d'esre réduits en peu de temps à la faim, quoyque les marchandises, qu'on leur fait là espérer avoir à bon marché, ne laissent pas de les ébranler beaucoup.

La nouvelle de cent ou deux cents Iroquois, qui doivent venir ici cet été leur parler, que Saint-Michel m'a dit de leur dire de votre part, les a estrangement surpris et leur a donné occasion de douter de la vérité de la paix, s'imaginant n'y pas estre compris, surtout quand on leur a dit encore de vostre part qu'ils se tinsent sur leurs gardes. Ce qui n'a pas empêché néanmoins que quelques jeunes gens ne soient partis depuis peu de jours en guerre contre les Sious, malgré tout ce que les vieillards et moy avons pu leur dire pour les obliger du moins à suspendre leur marche pour quelque temps, qu'ils apprendroient des nouvelles d'Onontio. Vous connoissez encore mieux que moy le génie des Sauvages, je veux dire leur manière d'agir. Ils poussent toujours leur pointe, de sorte que s'ils ont véritablement envie d'aller au Détroit, infailliblement ils iront; sinon ils demeureront là où ils sont, ou au moins ils ne feront pas grand mouvement pour changer de demeure. Je prie Dieu qu'il nous fasse et à eux la grâce de faire en tout et toujours sa sainte volonté. Je salue derechef Madame votre espouse et luy demande quelque part en ses prières, qui suis avec respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : P. B. AVENEAU.

Bientôt que le Père sera icy mesme de retour, je luy mettray en main vostre lettre et une autre du Détroit, que Saint-Michel a apportée. Il arriva hier, et je luy mis entre les mains vostre lettre avec celle de M. de Tonty, que vous me permettez de saluer.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette treizième lettre est du P. Avenau, missionnaire des Miamis; il accuse en avoir reçu une de M. de Callières et l'avoir lue aux Miamis, les ayant invités de s'aller

es
qu
fer
M.
de
ave
170
a
les
rivi
qu'i
prés
que
O
Sauv
Mon
esté

Q

Les
que vo
feray p
Elle
nostre c
conditio
quatrièm
v.

établir au Détroit. M. de Lamothe sait le contraire, par des François qui y estoient présens, ayant dit aux Sauvages de demeurer fermes dans leur village, ce qui se rapporte à ce qu'un des chefs des Miamis a dit à M. de Lamothe, dans le conseil du 27 Juin 1702, au dernier article. Ce Père se fondeoit sur la parole que M. de Callières avoit dite aux Miamis en l'assemblée qui se fit à Montréal, le 6 d'Avoust 1701, où il commence en ces termes dans l'article 6 :

« Pour ce qui est de ce que vous me demandez, Chichikatelo, que les autres villages des Miamis n'en fassent qu'un avec nous à la rivière Saint-Joseph, vous pouvez assurer tous ceux de votre nation qu'ils me feront plaisir de vous y joindre, puisque je suis persuadé, présentement que la paix est faite, qu'ils y vivront beaucoup mieux que dans tous les autres lieux où ils sont. »

On convient que cette parole estoit une raison pour détourner les Sauvages Miamis de venir s'établir au Détroit, si la lettre que Monsieur le Gouverneur luy a écrite pour les inviter d'y venir n'eust esté postérieure.

XVI

QUAND ON NE VOUDRA QUE SERVIR LE ROI,

LA DISPUTE SERA BIENTOT FINIE.

Lettre du Père Marest à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 23 Juillet 1702.

Monsieur,

Les premières paroles de votre lettre me font connoistre que vous souhaitez que j'y responde article par article. Je le feray pour vous contenter.

Elle se réduit à cinq ou six articles. Le premier regarde nostre correspondant prétendu, le deuxième votre jugement conditionnel, le troisième la personne de Quarante-Sous, le quatrième le lieu de votre établissement, sa cause, sa fin, sa

manière, le cinquième le dessein de Mikinak, et le sixième enfin des promesses.

Au premier article, qui regarde nostre correspondant prétendu, je responds que ce fidèle correspondant mais mal informé, dites-vous, sur les mémoires duquel nous vous avons escrit, c'est vous mesme. Ces mémoires, ce sont les lettres que vous avez escrites à nos Pères des Miamis et celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire. Il ne nous a pas esté besoin d'en chercher d'autre. Pouvons-nous estre mieux informés de vos sentiments que par vous-mesme, que par vostre propre tesmoignage ?

Pour le deuxième article, où vous dites qu'il n'y a nulle occasion de vostre part, mais un jugement conditionnel, je responds que la condition manque.

A l'esgard du troisième où il s'agit de Quarante-Sous, je sçais qu'il n'a pu m'accuser, puisqu'il ne me connoist ny ne m'entend, mais je sçais aussi que, s'il n'a pas esté au Détroit, il a crié bien haut aux Miamis contre le R. P. de Carheil, attribuant à ce Père ce qu'il devoit s'attribuer à luy-mesme ; je veux dire la séparation de sa nation. Il se plaignoit hautement que le P. de Carheil avoit empesché son monde de le suivre, mais il ne doit pas appeler son monde, ceux dont il s'estoit séparé pour s'aller joindre à l'ennemy et auxquels il devoit venir se joindre, comme ils en estoient convenus, l'automne passé, avant leur descente à Montréal, dans un conseil tenu pour cela en présence de M. Courtemanche, qui le mit par escrit pour faire rapport à M. de Callières. C'est dans ce conseil que Quarante-Sous s'obligea solennellement de revenir icy pour terminer l'affaire de leur établissement, mais son manque de parole a esté cause que toute sa nation ne s'est

pas
 ha
 enc
 dev
 qu'i
 qu'u
 Pe
 ce n'
 faut
 port
 ment
 qu'on
 s'emp
 c'est a
 qu'il s
 Dan
 regai d
 Si cela
 lité de
 vous de
 Cette f
 qu'ils n
 elinatio
 Vous
 Roy le v
 Nous
 ne nous
 vira qu
 aussi qu
 le nuisib

pas établie au Détroit. Cependant, quoyqu'il eust crié bien haut, aux Miamis, contre le P. de Carheil, on nous mandoit encore qu'il descendoit balle en bouche contre ce Père. Ne devons-nous pas croire que ce qu'il disoit aux Miamis, ce qu'il alloit déclamer dans la descente à Montréal, n'estoit qu'une expression de ce qu'il avoit dit au Détroit ?

Pour l'accusation qu'on a faite contre luy, si elle est fausse, ce n'est pas nous qui l'avons accusé ; ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre, mais aux Sauvages qui en ont fait le rapport aux Pères des Miamis. Nous vous avons dit expressément que nous n'en avons aucune connoissance que celle qu'on nous a donnée des Miamis, où les François ne purent s'empescher de luy en faire des reproches publiquement, et c'est apparemment ce qui a fait eschouer son dessein, parce qu'il s'est veu descouvert.

Dans votre quatrième article, vous dites qu'on a toujours regardé la terre du Détroit comme une terre de promission. Si cela est et que les Sauvages prétextent faussement la qualité de la terre du Détroit pour ne pas vouloir s'y établir, cela vous doit faire voir leur mauvaise disposition pour ce lieu là. Cette fausse raison, qu'ils apportent, en suppose de vraies qu'ils ne disent pas, ou du moins une grande opposition d'inclination.

Vous appuyez sur la volonté du Roy. Vous dites que le Roy le veut, que vous n'avez en vue que son service ?

Nous sçavons quelle est la véritable volonté du Roy, nous ne nous opposons à rien de ce qu'il veut. Quand on ne servira que luy, il n'y aura point de dispute. Ne croyez pas aussi que nous nous fatiguons en vain à examiner l'utile ou le nuisible de votre établissement. Ce sont les Sauvages

qui l'examinent. Nous ne faisons que les écouter, sans prendre party sur une chose dont nous n'avons aucune connoissance que par leur rapport.

Je souhaite que vous disiez vray dans vostre cinquieme article et que Mikinak veuille devenir, en effet, mon héros ; il faudra qu'il devienne parfaitement chrestien. Il ne peut l'estre que de cette manière.

Enfin, après nous avoir fait tout le mal que vous pouvez faire dans l'occasion présente, après avoir tiré contre nous tous les coups que vous avez pu, et au Détroit, et aux Miamis, et à Montréal, en y envoyant et vos lettres et vos accusateurs, vous nous faites de belles promesses et vous dites que vous enterrez tous vos justes ressentimens. Est-ce là enterrer les ressentimens que de les avoir publiés partout où vous pouviez, et en des termes aussi outrés que vous avez fait ?

Mais sur quoi fondez-vous la justice de vos ressentimens ?

La fondez-vous sur l'accusation des Sauvages contre nous ?

Cela n'est pas un juste fondement, il faudroit avoir entendu la défense et l'avoir convaincue de fausseté.

Ce seroit bien à nous de dire avec beaucoup plus de raison que nous mettons en terre, ou, pour parler plus chrestiennement, que nous mettons aux pieds du Crucifix, comme nous faisons, en effet, tous nos justes ressentimens. Car je puis vous assurer que je suis avec toute la sincerité possible et un profond respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : J.-J. MAREST.

Vous voulez bien me permettre de présenter mes hom-

n
je
P.
lui
se
30
I
son
cou
s'ég
scie
d'un
Il
laqu
dit q
atten
Le
condi
Ce
articl
l'accu
bien,
Voy
Miami
deuxi
qui ca
convic
M.
rante-S
Pères,
qu'ils p
dans un
on lui
son mo
Il faut
village
d'aller,
naires,
n'a pas
fait de

mages à M^{me} de Lamothe. Je sçais qu'en qualité de Jésuite je ne lui seray pas inconnu, ni indifférent.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette quatorzième lettre est du P. Marest, on voit qu'elle est en réponse d'une que M. de Lamothe lui a escrite en date du 2 May 1702, dont il envoic copie à la Cour, qui se rapporte aux conseils tenuz au Détroit par les Sauvages, du 30 Octobre et 4 Décembre 1701.

Il est bon de sçavoir que tout ce que ce Père escrit ne vient point de son sac, que ces lettres sont du style du P. de Carheil, qui a beaucoup d'esprit à la vérité et qui est mesme fort savant, mais qui s'égaré, et il paroist en toute sa conduite qu'il luy seroit bon que sa science et son esprit eussent un assaisonnement de bon sens et d'un peu plus de jugement.

Il n'y a qu'à lire la lettre de M. de Lamothe du 2 Mai 1701, sur laquelle ce Père est revenu à la charge par cette quatorzième, où il dit que la condition manque, et il n'en prouve rien, qu'on y fasse attention, M. de Lamothe s'en rapporte.

Le contenu de sa lettre est sur un si, — donc son jugement a esté conditionnel et n'est point décisif.

Ce Père se jette encore dans les broussailles dans le cinquième article de sa lettre, où il dit qu'il sait bien que Quarante-Sols n'a pu l'accuser, puisqu'il ne le connoist ni ne l'entend; mais qu'il sçait bien, s'il n'a pas crié au Détroit, qu'il a crié bien haut aux Miamis.

Voylà desjà un aveu. Comment, Quarante-Sols n'a crié qu'aux Miamis? Pourquoi donc ce Père accuse-t-il M. de Lamothe, dans le deuxième article de sa onzième lettre, d'escouter les cris de celui qui crie si haut, c'est-à-dire, du mesme Quarante-Sols, puisqu'il convient qu'il sçait que ce chef n'a pas crié au Détroit contre eux?

M. de Lamothe a expliqué qu'on a confondu, qu'on a pris Quarante-Sols pour un autre du mesme nom. Il en a fait apercevoir ces Pères, mais comme ils en avoient fait la première démarche et qu'ils prétendent estre infaillibles en toutes choses, comme le Pape dans un concile, ils ont drapé ce pauvre homme à bride abattue et on lui impute également, sans aucune réflexion, de s'estre séparé de son monde pour s'aller joindre à l'ennemi. Où estoit sa résidence? Il faut dormir ou resver pour ne pas sçavoir qu'elle étoit dans le village des Miamis. Cette nation nous est-elle ennemie? On l'accuse d'aller, balle en bouche, à Montréal déclamer contre tous les missionnaires, et M. de Callières sait qu'il a gardé un grand silence et qu'il n'a pas seulement ouvert la bouche contre eux, ayant esté si satisfait de sa conduite qu'il le déclara le chef de toute sa nation, qui

l'approuva comme tel ; mais les Missionnaires, n'ayant pas trouvé cette élection de leur goût, luy ont suscité des mécontents. Dans son sixième article, il répond au quatrième de la lettre de M. de Lamothe. Il n'ose pas tout à fait désavouer que le Détroit soit un bon pays, parce qu'il sait que le P. de Carheil et le P. Enjalran en ont eu de bons sentimens, mais il se rejette sur les Sauvages ; et cependant il paroist par toutes les paroles que toutes les nations ont dites à M. de Callières par la bouche de Jean le Blanc, autrement Otonagan, dans l'assemblée générale qui fut faite à Montréal en date du 6 d'Août 1701, qu'elles avoient pris la résolution d'y venir et de s'y établir.

Voici les propres termes de ce chef dans le troisième article des réponses :

« Nous vous demandons à partir demain et que nous nous en retournions en bonne santé, parce qu'autrement nous ne pourrions aller au Détroit, comme vous le souhaitez et que nous en avons envie. »

Ce qui prouve qu'il n'y a que les mauvais discours qu'on a tenus aux Sauvages, lorsqu'ils ont esté arrivés à Missilimakinak qui les ont fait changer de pensée.

Ce Père poursuit sa lettre en disant que M. de Lamothe appuie sur la volonté du Roi, qu'il dit que le Roi veut cet établissement, qu'il n'a en vue que son service, mais sur ces mots, ce Père fier et hardi luy respond en maître et le traite en inférieur.

« Nous sçavons, dit-il, quelle est la véritable pensée du Roi, c'est-à-dire, en bon françois, que M. de Lamothe ne la sçait point, ni Monsieur le Gouverneur Général, non plus, qui lui a ordonné, dans ses instructions, d'inviter toutes les nations de venir s'établir au Détroit, dont voici la copie :

« Le sieur de Lamothe enverra avertir toutes nations d'En Haut, nos alliées, de l'établissement, que nous avons fait faire au Détroit, pour les inviter à y venir chercher des marchandises qu'ils trouveront à un prix raisonnable, aussi bien qu'à s'y habituer, leur faisant entendre que la vue de cet établissement n'est que pour leur procurer leurs commodités et l'abondance pour leur subsistance, tant par le moyen de la chasse que par la fertilité de cette terre, beaucoup plus fructueuse que celle qu'ils occupent. »

Ce Père poursuit en disant qu'ils ne s'opposent point à rien de ce que le Roy veut, que quand on ne servira que luy, il n'y aura point de dispute.

Ce terme insulte celui qui les commande, voulant dire que, s'il y a des discussions entre eux et M. de Lamothe, c'est parce qu'il ne sert pas le Roy. Ils s'établissent ses juges et le condamnent pendant

qu
du
a d
I
les
apr
s'il
gén
des
S'
ne l
sa l
C'
sate
Calli
En
timer
doute
soins,
mesm

Ayar
de desc
trouve
du cand
le désir

que son Gouverneur général luy fait l'honneur d'approuver sa conduite par toutes les lettres qu'il luy a escrites, et les conférences qu'il a eues avec luy.

Enfin, il se plaint que M. de Lamothe, après avoir frappé tous les coups qu'il a pu contre eux, leur fait de belles promesses, surtout après avoir envoyé ses lettres et ses accusations à Montréal, comme s'il a pu se dispenser de rendre compte à Monsieur le Gouverneur général de ce qui se passe dans son poste, et de luy envoyer une copie des paroles des Sauvages.

S'il en usoit autrement, il pourroit en estre réprimandé, mais il ne les a pas scrvis à plats couverts, puisqu'il leur en donne avis par sa lettre du 2 May.

C'est une supposition réprimandable qu'il ait envoyé des accusateurs contre eux à Montréal. Il s'en rapporte sur cela à MM. de Callières, de Champigny et de Vaudreuil.

Enfin, il finit cette lettre en disant qu'ils ont mis leurs ressentimens aux pieds du Crucifix; cela peut estre vray, mais comme sans doute ils y vont souvent, ils sçavent les y retrouver dans leurs besoins, et il y a apparence qu'il y est allé reprendre l'apostille de cette mesme lettre.

XVII

LE PÈRE MAREST

SE DIT OBLIGÉ DE DESCENDRE A QUÉBEC.

IL NE PEUT ALLER AU DÉTROIT.

Lettre du Père Marest à Lamothe Cadillac.

A Missilimakinak, ce 12 Mai 1703.

Monsieur,

Ayant de fortes raisons qui m'obligent indispensablement de descendre à Québec en quittant Missilimakinak, je me trouve dans l'impuissance de me servir de l'occasion présente du canot et de l'homme que l'on m'a envoyé, pour satisfaire le désir de ceux qui m'engagent à aller au Détroit.

Je vous suis fort obligé de l'honnesteté que vous me faites, en m'offrant vostre maison jusqu'au temps que je puisse estre logé, et aussi de la consolation que m'a causée vostre lettre par l'espérance qu'elle me fait concevoir et par l'avant gust qu'elle me donne de cette parfaite union où nous vivons ensemble.

Vous me marquez que vous m'envoyez les lettres de M. de Callières. Je n'en ay receu aucune, mais seulement ce règlement que vous sçavez et que vous ne devez pas douter qu'il ne nous ait paru, et à vous et à M. de Callières *intelligenti paria*.

Comment dites-vous que vous vous y estes soumis volontiers ? Il n'y a point là de soumission pour vous, mais le contraire de la soumission, qui se trouve tout de nostre costé sans aucun partage, et cela dans une matière où il ne fallut jamais d'autre commandement de la part des hommes que celui de nostre estat, qui nous ordonne de la part de Dieu de faire observer à tous les hommes ce qui regarde le service du Roy.

D'abord que j'ay connu par la lettre de mon supérieur qu'il m'appeloit au Détroit, je me fis un devoir, dès le lendemain, d'en donner avis aux Sauvages, et que je me disposois à luy obéir, qu'ils sçavoient assez que la volonté d'Onontio estoit qu'ils m'y suivissent, qu'ils m'y donnassent donc là-dessus une réponse précise et assurée, que j'estois obligé d'aller premièrement à Québec et que je porterois leur voix à Onontio.

Ils me demandèrent trois jours pour délibérer, ce qui donna lieu de croire qu'ils vouloient se réunir au Détroit; mais je fus bien surpris quand le troisieme jour les gens d'affaire, estant assemblés chez les Kiskakons, me dirent tous

d'u
Mi
ser
niè
que
à le
pris
P
vou
P. a
daig
man
huit
fait u
près
Voilà
d'aut
Dieu,
J'es
respe
obéiss

Note
rest, à
envoye
Quar
suppos
envoyé
près qu
au Détr
Et de
trente

d'une commune voix, qu'ils estoient résolus de mourir à Missilimakinak, et que, quand mesme ils quitteroient, ce ne seroit jamais pour aller au Détroit; que c'estoit là leur dernière résolution, que j'en assurasse Onontio de leur part, et que c'est ce qu'ils luy avoient dit eux-mesmes, l'an passé, à leur descente à Montréal. Je ne doute pas que votre surprise n'égalé la mienne sur une telle détermination.

Pour ce qui regarde les Hurons, c'est à Quarante-Sols à vous informer de ce qu'il a conclu avec eux. Quoyque le P. de Carheil le fust allé voir dès qu'il fut arrivé, il n'a pas daigné ny l'appeler à son conseil, ny le venir voir que par manière d'acquit, la veille de son départ, c'est-à-dire environ huit jours depuis son arrivée, pendant lesquels le Père s'est fait une nécessité de tout ignorer et de ne rien sçavoir qu'après son départ, pour ne point donner lieu à aucun soupçon. Voilà où il en est réduit en sa propre mission. Il n'y a point d'autres consolations que celles qui lui viennent de la part de Dieu, le vrai juge de son innocence.

J'espère vous faire connoître par des effets que je suis avec respect et avec sincérité, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : JOSEPH MAREST.

Note de Lamothe Cadillac. — Cette quinzième lettre est du P. Marest, à laquelle M. de Lamothe a répondu. Ainsi il se contente d'en envoyer la copie.

Quant à ce qui regarde les Sauvages de Missilimakinak, ce sont des suppositions de ce Père, puisque la nation de l'Outaouois Sinago a envoyé un collier sous terre à M. de Lamothe, pour luy dire qu'après qu'ils auroient recueilli leur blé d'Inde, ils viendroient s'établir au Détroit.

Et depuis la lettre du P. Marest, un chef de Hurons est venu avec trente hommes joindre ceux qui sont au Détroit, tellement qu'il

n'en reste à Missilimakinak qu'environ vingt-cinq de cette nation, et ce pauvre P. de Carheil, aussi obstiné que Benoît XIII, qui du temps des autres deux antipapes, se tint en Aragon, où il se fit enterrer avec les habits papaux, et celui-ci veut mourir missionnaire des Hurons à Missilimakinak, à quelque prix qui ce soit, quoiqu'il ne luy reste plus personne.

Si on laissoit agir M. de Lamothe, suivant l'usage des Sauvages, c'est-à-dire par présens et par colliers, il les feroit tous venir au Détroit.

Quoyque ce Père accuse par sa lettre son évacuation de Missilimakinak pour descendre à Québec et venir au Détroit, M. de Lamothe sçait bien qu'on ne fait que l'amuser depuis deux ans par de semblables promesses.

 XVIII

LAMOTHE CADILLAC, A SON PASSAGE A QUÉBEC,

A OBTENU DU GOUVERNEUR

UN RÉGLEMENT DEMANDÉ ET CONSENTI PAR LES PÈRES,

 MA'S LE PÈRE MAREST NE VEUT PAS Y ACQUIESCKER.

Troisième lettre de Lamothe Cadillac écrite au Père Marest, supérieur des missions Outaouases, du 15 Juin 1703, en réponse à la quinzième lettre de ce mesme Père.

Mon très Révérend Père,

J'ai vu par vostre lettre du 12 May qu'on vous a inutilement envoyé un canot pour vous procurer le moyen de vous rendre dans la mission qu'on vous a destinée dans ce poste. J'ai exécuté, de ma part, ce qui a esté réglé par Monsieur le Gouverneur général, vous ne pouvez pas luy en offrir autant. Au contraire, vous avez commencé un acte d'hostilité, qui

ravage entièrement le troisième article de son règlement. Si vous aviez des raisons indispensables pour descendre à Québec, le chemin que vous auriez pu prendre par cette rivière n'auroit rien gasté. Nous aurions pu convenir de tout ce qui regarde l'establissement de vostre mission, à quoy j'aurois donné mes soins pendant le cours de vostre voyage, afin que vous eussiez trouvé toutes choses en bon estat à vostre retour; j'aurois mesme cru que le R. P. de Carheil auroit pu faire vos commissions, *atatem habet*, et, par conséquent, il n'auroit rien omis pour seconder vos bonnes intentions.

Il est vray que je vous ay escrit que je m'estois volontiers soumis au règlement de M. le chevalier de Callières; il me paroist qu'il faut estre fort sensible pour se récrier sur cette expression. Sans doute, vous n'avez fait que deviner la lettre que vous escrit votre supérieur de Québec, qu'il m'a remise ouverte, lorsque j'en suis parti; faites-y attention, et vous verrez qu'il vous mande que c'est luy et les autres Révérends Pères de vostre société, qui ont demandé ce règlement. Donc, j'ai eu raison de dire que je m'y suis soumis volontiers; je ne vois rien dans cette manière d'ecrire qui soit barbare, ni insultant. J'ai lieu d'espérer que, lorsque vous serez ici, vous parlerez peut-estre mieux que vous n'ecrivez, *afin d'y maintenir l'union, comme on le désire*. Vous dites encore dans vostre lettre que ce règlement a esté fait dans une matière, où il ne fallut jamais d'autre commandement de la part des hommes que celui de votre estat, qui vous ordonne de la part de Dieu de faire observer à tous les hommes ce qui regarde le service du Roy. Par ce principe, je conviens que vous montez sur la chaire de Moyse, pour y prescher, ce que

vous ne faites point. Je parle juste. Votre supérieur de Québec vous escrit que le Roy veut que vous vous établissiez au Détroit, qu'il veut que vous y veniez ce printemps; il l'a ainsi réglé avec Monsieur le Gouverneur général, avec moy, avec les directeurs de la Compagnie; et cependant vous avez de fortes raisons pour n'en rien faire. Appelez-vous ce procédé une observation du service du Roy?

Je n'avois point répondu à votre lettre, parce que les Hurons, qui me l'ont apportée, me disent que vous partiez incessamment pour Québec; mais Koupanissé, qui est à raconter ici des galimatias, m'a dit que vous ne deviez partir que vers le 15 de Juillet. Ainsi, je me suis servy de cette occasion pour vous assurer qu'il ne tiendra jamais à moy que nous ne vivions en bonne intelligence, souhaitant que votre voyage soit heureux, puisque je suis avec respect, mon très révérend père, votre très obéissant serviteur,

Signé : LAMOTHE CADILLAC.

Or
— N
nous
coup
corps
marc
M.
vous
en bo
le sou
mandé

III

CONSEILS TENUS PAR LAMOTHE CADILLAC
AVEC LES SAUVAGES.

I

LES OUTAOUAS SONT DÉTOURNÉS DE VENIR
AU DÉTROIT.

LES POUTEOUATAMIS VONT S'ÉTABLIR VERS LES MIAMIS.

Premier conseil tenu dans le fort Pontchartrain.

3 Octobre 1701.

Otontagan parle pour toutes les nations des Outaouas.

— Nous avons, nostre Père, forcé les vents et les lames, tant nous avons envie de vous voir; cela méritoit bien quelque coup d'eau-de-vie, pour délasser nos bras et réchauffer nostre corps, qui a esté bien battu par la pluye pendant nostre marche.

M. de Lamothe. — J'ay bien de la joye, mes enfans, de vous voir aujourd'huy; mais j'en ay davantage de vous voir en bonne santé. Je croyois, Otontagan, que vous aviez perdu le souvenir de boire de l'eau-de-vie, parce qu'Onontio me l'a mandé.

Otontagan. — Il est bien vray que nous avons demandé à Onontio de défendre aux François de Montréal de nous vendre de l'eau-de-vie, parce que nous craignons de gaster les affaires, ainsi que le Gouverneur l'appréhendoit luy-mesme; mais ce n'est pas pour tousjours que nous luy avons fait cette demande. Nostre jeunesse voudroit bien boire un peu en arrivant; nous nous y sommes attendus pendant tout le voyage.

M. de Lamothe. — Vous ne devez point espérer de boire icy de l'eau-de-vie. Il n'en viendra que pour moy; j'en feray boire à ceux qui mangeront à ma table et quelques coups en d'autres occasions. Si vous escoutez la prière et que vous fassiez un bon usage de la boisson, je vous en ay vendre comme aux autres François; prenez courag *ontagan*, soyez un véritable homme; oubliez, tous tant que vous estes, cette malheureuse boisson qui vous dérobe l'esprit, qui fait maltraiter vos femmes et pleurer vos enfans.

Otontagan. — Nous avons, nostre Père, une demande à vous faire : Est-il vray que vous ayez escrit aux Robes Noires, qui sont à Missilimakinak, par les trois Iroquois, que vous avez rencontrés dans le lac Saint-Clair, lorsque vous estes venu avec le convoi?

M. de Lamothe. — Je n'ay point escrit aux Pères Jésuites par les trois Iroquois dont vous me parlez.

Otontagan. — N'avez-vous point escrit par quelque autre voie; car on nous a montré une lettre qui vient de vous?

M. de Lamothe. — J'ay escrit par des François une lettre de complimens aux Jésuites et pour avoir quelque bled par leur moyen; mais pourquoy me faites-vous cette demande?

Otontagan. — C'est que les Jésuites nous ont montré une

lettre qui vient de vous ¹, qui nous avertit de ne point venir au Détroit, et, que si nous venons, nous sommes morts. Ce discours nous a rendus comme des fous et nous avons esté, depuis ce temps-là, comme des gens ivres; c'est ce qui nous a divisés et qui a fait prendre la résolution à plusieurs d'aller vers la Grande Rivière, vers l'Ours qui dort, et d'autres sont à la Baye. Cette lettre porte encore que les Sonnontouans doivent venir icy pour nous trahir, et elle dit que, si l'Onnontagué y vient quelque temps après eux, que ce sera un bon signe et une preuve que tous les Iroquois auront le cœur bien fait. Les Hurons vous diront davantage, et vous entendrez ce que le P. de Carheil leur a dit en plusieurs conseils.

M. de Lamothe. — Je n'ay point escrit aux Robes Noires ce que vous venez de me dire; au contraire, je leur marque par ma lettre que je les attends icy, et j'ay espéré qu'ils viendroient avec vous, parce qu'Onontio me mande qu'il leur a escrit de le faire. Si ce que vous me dites est vray, je suis persuadé que vos esprits doivent s'estre divisés, et je suis bien aise de vous dire que vous avez bien fait de n'avoir point cru le discours des Jésuites. Vous devez les écouter, lorsqu'il s'agit de la prière et qu'ils vous instruisent touchant l'Esprit, qui seul a fait tout et qui gouverne toutes choses, parce que les Robes Noires et les Grises sont les maistres de la prière. Je les escoute moy-mesme, parce qu'ils ne mentent point en cela; mais, pour les autres affaires, je ne vous en responds point. Onontio est le seul, qui est le maistre de la terre; je suis un de ses bras, je ne vous parle que par son ordre et je ne mens jamais.

1. C'est une invention des Pères Marest et Carheil pour mieux convaincre les Sauvages de ce qu'ils disoient et leur faire peur des Iroquois. (*Note de Lamothe.*)

Koïssikouet, le plus ancien chef des Outaouas : — Ouilamek, chef des Poutouatamis, qui vous connoist, m'a chargé de vous dire qu'il alloit faire son village vers les Miamis, que ce printemps il prendroit son arc et ses flesches et qu'il vous viendrait voir ; que si vous lui faisiez donner les marchandises à un prix raisonnable, qu'il y reviendrait souvent avec la jeunesse, qu'autrement il avoit maintenant un chemin pour en avoir.

M. de Lamothe. — Ouilamek sera le bienvenu, c'est moy qui l'ay fait chef ; s'il veut aller ailleurs chercher des marchandises, il fera comme il l'entendra ; cela ne m'empeschera pas de dormir.

 II

LES HURONS INVITÉS A ALLER AUX MIAMIS

PUIS A RETOURNER A MISSILIMAKINAK.

 CADILLAC LEUR DONNE DES TERRES AU DÉTROIT.

Paroles des envoyés des Hurons.

3 Octobre 1701.

Alleyroué et Quarante-Sols. — Ce que les Outaouas vous ont dit, nostre Père, est bien vray : le Père de Carheil nous a dit la mesme chose ; mais nous sçavons le contraire, parce qu'Onontio nous a dit à Montréal de venir cabaner auprès de vous ; cependant ce mauvais discours a divisé tout le village.

1. Cet ar
détourner
2. Cet a
M. de Lam
3. Cet ar
disant tout
leur avoit f
V.

Le Père de Carheil nous a invités à aller faire nostre feu aux Miamis; il ne nous a point donné de repos que nous luy ayons promis de le faire et de retourner au printemps à nostre feu de Missilimakinak. Nous luy avons accordé tout ce qu'il nous a demandé pour nous en débarrasser. Ce que nous luy avons dit n'a esté que des leurres; mais nostre cœur est de nous établir auprès de vous, si vous voulez nous le permettre ¹.

Dans le dernier conseil que nous avons tenu, le Père de Carheil nous a dit de ne point venir au Détroit, que ce n'estoit pas un établissement que vous y faisiez, que vous n'y estiez venu que pour y vendre vos marchandises, après quoy vous deviez vous en retourner à Montréal ².

Nous luy avons dit, avant de partir, que nous vous rendrions compte de tout ce qui s'estoit passé dans nos conseils, où il a tousjours esté; il nous a défendu de le faire. Cela n'empesche pas que nous vous le disions. Nous sommes envoyés pour vous prier de nous donner de bonnes terres et nous marquer près de vous une place pour faire nostre feu ³.

Réponse de M. de Lamothe aux députés de la nation huronne, du 30 Octobre 1701; Quarante-Sols le Jeune a parlé.

— Vous avez bien fait d'avoir obéy au Gouverneur et d'avoir rejeté la mauvaise parole du P. de Carheil, s'il a voulu vous intimider pour vous empescher de me venir voir. Il s'oppose aux intentions du grand Onontio (c'est-à-dire du Roy); mais peut-estre qu'il est paresseux et qu'il regrette sa cabane. Il

1. Cet article se rapporte à ce que Otontagan a desjà dit et prouvé qu'on a voulu détourner les Hurons de venir au Détroit. (L. C.)

2. Cet article fait voir les moyens dont s'est servi le Père Carheil pour avilir M. de Lamothe dans l'esprit des Sauvages. (L. C.)

3. Cet article fait connoistre la confiance que cette nation a en M. de Lamothe, disant tout ce qui s'estoit passé, malgré la défense que le Révérend missionnaire leur avoit faite, et en luy demandant des terres proches du fort. (L. C.)

n'a pas eu l'esprit bien fait, lorsqu'il vous a exhorté à aller faire votre village aux Miamis, puisque le Gouverneur veut que les Robes Noires et les Grises (c'est-à-dire les Jésuites et les Récollets) se cabanent icy pour faire la prière. Vous avez eu de l'esprit de n'avoir donné que des leurres; continuez de le faire, lorsqu'on voudra vous détourner d'obéir à la parole d'Onontio et à la mienne.

Puisque le Père de Carheil vous a défendu de me parler de ce qu'il vous a dit dans vos conseils, c'est une marque qu'il craint; celui qui ne dit pas la vérité appréhende tousjours d'estre repris.

Lorsqu'il vous a dit que j'estois venu icy pour y traiter mes marchandises, peut-estre qu'il l'a cru ainsi; mais il s'est trompé, et vous pouvez voir par le fort que j'ay fait faire et par les terres que nous avons desjà défrichées que c'est un établissement considérable, que celui qui gouverne tous les hommes (c'est-à-dire le Roy) y veut faire.

D'abord que votre nation sera arrivée, je luy donneray un bon canton de terre, et, pour lors, je vous marqueray l'endroit, où il faudra que vous fassiez votre fort.

Sa
nous
Onon
nos ca
nak, e
Dan
au mil
l'esprit
« Que
pourqu
voulez
point le
canots
Détroit.

1. Ceci
l'assemblée
pour toutes
2. Ce det
les Jésuites
Miamis et

III

LA RAISON DE L'OPPOSITION

FAITE A L'ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT,
C'EST QUE CADILLAC Y A CONVOQUÉ LES RÉCOLLETS
ET MESSIEURS DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

*Conseil des Hurons tenu dans le fort du Détroit,
le 4 Décembre 1701.*

Saint-Choïan parle pour toute la nation. — Lorsque nous estions à Montréal assemblés pour la paix générale, Onontio nous a dit de partir promptement, de regommer nos canots, d'abord que nous serions arrivés à Missilimakinak, et de nous embarquer pour venir vous trouver icy ¹.

Dans le temps que nous estions prêts à partir, il a tombé au milieu de nous une mauvaise parole qui nous a brouillé l'esprit ². C'est le P. Carheil qui a parlé et qui nous a dit : « Que vois-je aujourd'hui ? pourquoy coupez-vous vos peaux ? pourquoy jetez-vous dans le feu ? Apparemment que vous voulez faire vostre fort et vos champs autre part ; je n'aurois point le cœur malade, si je voyois tourner la pointe de vos canots vers les Miamis ; peut-estre aussi que vous allez au Détroit. Si vous avez cette pensée, je vous avertis que vous

1. Ceci se rapporte aux paroles que M. de Callières a dit aux Sauvages dans l'Assemblée générale qui s'est faite à Montréal et à la réponse d'Otontagen parlant pour toutes les nations dans le troisième article des répliques du 6 Avril 1701. (L. C.)

2. Ce deuxième article se rapporte au complot qui fut fait à Missilimakinak par les Jésuites, les sieurs de La Forest et de Tonty pour faire établir la rivière des Miamis et faire, par ce moyen, manquer le Détroit. (L. C.)

estes des gens morts ; les Iroquois vous y tueront (c'est-à-dire que les Iroquois les y doivent tuer, les François les livrant par trahison). Vous devez m'en croire, parce que nous, les Robes Noires, nous sçavons les nouvelles véritables. Il peut se faire que vous y serez en paix une année ou deux ; après cela vous vous trouverez là seuls ¹. Comment l'homme qui est là pourra-t-il vous garantir contre les Iroquois, puisque Onontio luy-mesme n'a pu le faire ? M. de Lamothe ne commande point au Détroit ; c'est un marchand qui traite là les marchandises ; lorsqu'il les aura vendues, il descendra à Montréal, et il vous laissera à la merci de vos ennemis. »

Nous avons esté, pendant six jours, en conseil sur cette mauvaise parole, parce que nostre esprit en a esté troublé, et c'est ce qui fait qu'une partie de nostre nation s'est divisée. Cela ne nous a pourtant point empeschés de venir pour mettre nostre village proche du vostre, parce que nous espérons que vous ne nous abandonnerez point en cas de guerre.

Donnez-nous de bonnes terres proches de vous ; nous vous prions de vouloir venir vous-mesme nous montrer le lieu que vous avez destiné pour faire nostre fort.

Paroles de M. de Lamothe Cadillac aux Hurons, du mesme jour 4 Décembre 1701. — J'aurois dilféré² de vous répondre sur ce que vous venez de me dire ; mais comme je vois que la saison est avancée et que vos affaires pressent, je vous diray ma pensée en peu de mots :

« Je loue vostre conduite d'avoir obéy au Gouverneur ³.

1. Cette manière de parler est contre l'Estat, parce qu'elle avilit la nation françoise dans l'esprit des Sauvages et fait voir l'impuissance du Roi, selon le Père. (L. C.)

2. Cet article fait voir que M. de Lamothe a suspendu son jugement, comme il l'a fait dans sa lettre, escrivant à ces missionnaires, au Supérieur de Missilimakinak. (L. C.)

1. Cette
cent rien ce

En venant me trouver icy, vous n'y risquez pas plus que moy. Si le Père de Carheil vous a tenu le langage et le discours que vous venez de me raconter, il a mal parlé, et il n'a pas dit la vérité, et, s'il estoit icy, je luy ferois bien voir que j'y commande, parce que je l'enverrois au Gouverneur, et je suis assuré qu'il n'y reviendrait pas davantage. S'il ne vient point ce printemps, je l'enverray peut-estre chercher pour l'oster de là, et le faire descendre à Montréal, afin qu'il ne vous trouble point l'esprit dans les suites. »

Saint-Chollan. — Si un, deux ou trois vous disoient ce que nous vous avons raconté, vous en pourriez douter; mais ce que nous venons de vous dire nous a esté dit aussi dans le Conseil, où toute la nation estoit assemblée. Nous ne pouvons point mentir tous ensemble ¹.

M. de Lamothe. — Cela estant, ce Père ne vous a point dit la vérité, parce que je ne prétends point vous abandonner sitost. Asseurez-vous que je n'ay point de marchandises à vendre. Ce qui fait que les Robes Noires ne parlent pas bien aujourd'huy, c'est qu'ils ont du chagrin de ce que j'ay amené une Robe Grise, et qu'il y doit venir des prestres, qui ont des collets blancs. Cela les fasche parce qu'ils voudroient estre seuls. Il ne me reste qu'à vous dire que je suis bien aise que vous avez eu la pensée d'approcher vostre village du fort que j'ay fait faire. Par ce moyen, je pourray vous embrasser et vous renfermer entre mes bras, en sorte que ne faisant qu'un mesme corps, nous mourrons ensemble.

Le 6 Décembre, M. de Lamothe marqua les terres, qu'il

1. Cette réponse fait voir que cette nation a de l'esprit et prouve qu'ils n'avancent rien contre la vérité et que la chose est publique. (*L. G.*)

donna aux Hurons, et le terrain où il vouloit qu'ils fissent leur fort ; après quoy Saint-Choüan et quatre autres des plus considérables crièrent avec M. de Lamothe par trois fois : Vive le Roy ! Ils le remercièrent de leur avoir donné ces terres, ce qu'il fit sous le bon plaisir de Sa Majesté.

IV

UN CHEF IROQUOIS

RAMÈNE DES PRISONNIERS CHEZ LES MIAMIS.

LE DÉTROIT RÉGLERA DÉSORMAIS LES DIFFÉREND.

*Conseil tenu dans le fort du Détroit le 7 Décembre 1701
avec les Iroquois.*

Aouendando, chef Sonmontouan, parle par quatre branches de porcelaine. — Mon père, ces quatre branches de porcelaine sont ma lettre. J'amène icy les os de trois femmes de la nation des Miamis (c'est-à-dire trois prisonnières). Onontio (c'est M. le Gouverneur général) m'a dit de les amener icy ; il dépend de vous d'en faire ce que vous jugerez à propos, et, si vous agréez que je les amène moi-mesme chez leurs parens, je le feray. Vous n'avez qu'à me l'ordonner ; je ne serois pas fâché d'aller en personne refaire le cœur des Miamis. Si vous me le commandez, donnez-moy quelque sauvegarde, afin que je sois bien reçu.

Nous regardons ce feu-ci (c'est-à-dire cet établissement : cela fait voir la nécessité de maintenir ce poste), nous, Iroquois.

comme le plus haut de tous les feux, où toutes les nations viendront pour y parler d'affaires.

Il vient, après moy, un autre chef qui amène des prisonniers pour vous en faire le maistre.

Réponse de M. de Lamothe à Aouendando, du mesme jour. — Demain je vous diray ma pensée ; je me suis resjouy en voyant les os de mes enfans les Miamis ; j'espère en voir bientôt davantage. Il est vray que ce feu sera bientôt considérable ; toutes les nations les verront de bien loin et diront : Allons nous chauffer au feu de nostre père. C'est donc icy où il faut que vous veniez, nations Iroquoises, et, s'il arrivoit que quelque esprit malfaisant voulust troubler une si belle paix, portez icy vos plaintes ; suspendez vos haches dans le temps des troubles, jusqu'à ce qu'Onontio soit informé de tout, parce que sur ce que je lui escriray, il réglera nos différends. J'ay la bouche fermée aujourd'huy, demain je l'ouvriray.

Paroles de M. Lamothe au chef Somontouan et autres Iroquois, le 8 Décembre 1701. — Je suis ravy de ce que vous avez amené icy ces trois prisonnières, parce que les hommes n'auront plus maintenant que de bonnes pensées.

Par quatre brasses de tabac. — Ce tabac sera vostre lettre, Aouendando ; vous la rendrez vous-mesme aux Miamis. Parlez-leur ainsi que je vais vous le dire : « Onontio m'a dit d'amener vos os au village des François, qui est au Détroit, je l'ay fait. Celui qui y commande a esté le maistre d'en faire ce qu'il vouloit. Je luy ay offert de vous les amener moy-mesme et de vous les remettre entre les mains ; il m'a dit de prendre courage et de les conduire dans vostre village, vous exhortant d'avoir pour moy les mesmes sentimens et le mesme cœur, que s'il y estoit venu luy-mesme ; il m'a recommandé

aussi de vous dire que nous fumions dans un mesme calumet ¹.»

Par deux brasses de tabac ². — Voilà deux brasses de tabac pour fumer le matin en vous levant. Cela vous encouragera pour marcher et vous délassera le soir, lorsque vous chaufferez vos pieds devant vostre feu.

Par quatre livres de poudre, quatre livres de balles et un fusil. — Ce fusil, cette poudre et ces balles sont pour tuer des bestes pendant vostre voyage, afin d'en boire paisiblement le bouillon. Vous en régalerez aussi les Miamises que vous ramenez chez elles. Voilà un peu de rassade et de vermillon pour les décrasser, lorsqu'elles seront aux portes de leur village.

Paroles du mesme jour du chef Sonmontouan. — J'exécuterai de point en point ce que vous m'ordonnez; voicy ce que je diray aux Miamis, en y arrivant: « Je vous prie de vouloir m'escouter, parce que je veux vous informer de tout. » Je parleray par un collier et une couverture blanche aux Miamis et je leur dois dire :

« Ce collier et cette couverture blanche sont pour tarir vos larmes et pour couvrir le sang de vos morts. Je vois, mes amis, que vous avez encore l'esprit chancelant, mais je vous exhorte d'oublier le passé. Je vous prie d'avalier paisiblement beaucoup de bouillon, afin de laver vos cœurs. Je sçais qu'il vous est difficile de ne point songer à vos morts, mais puisque la terre est maintenant si belle, il faut vivre en bonne intelligence. Regardons tous le village françois, qui est au Détroit; il réglera tous nos différends, s'il en survient ³. »

1. C'est une marque de réconciliation. (L. C.)

2. Le tabac, parmi les Sauvages, est l'âme de toutes choses et le plus fin régal qu'on leur puisse faire. (L. C.)

3. Cela fait voir encore l'importance de ce poste, tant pour la paix que pour la guerre, et ceci se rapporte à la sixième lettre du Père Vaillant. (L. C.)

Il doit parler encore aux Miamis par deux colliers et une couverture rouge et leur dire :

« J'arrange par ce collier les os de vos gens qui sont morts et c'est pour les envelopper. »

Par un troisième collier. — Ce collier est pour porter les os de vos morts.

Par une couverture rouge. — J'ay eu beaucoup de peine à trouver votre chemin, parce que je marchois de nuit ¹; mais maintenant, puisque je suis arrivé, vous pourrez comme moy marcher facilement ². J'ay cassé les branches partout, j'ay aplani la terre, j'ay balisé le chemin, j'ay redressé les branches qui estoient courbées, et j'ay relevé les arbres qui estoient renversés. Voilà donc maintenant tous les chemins beaux; je vous prie de tenir toujours une belle natte, proprement tendue. Mais surtout ne souffrez pas qu'aucun de vous la salisse.

Réponse de M. de Lamothe aux Iroquois. — Les sentimens que vous avez sont fort beaux; donnez-leur de profondes racines, et, puisque les montagnes sont maintenant unies, ne les rendez plus raboteuses ³.

1. C'est-à-dire : Je marchois en temps de guerre. (L. C.)

2. Cela veut dire : Maintenant il n'y a plus d'embuscades à craindre; les rendez-vous seront présentement au Détroit, où nous nous ferons des caresses et où la paix fera son séjour et sera assise sur son trosne. (L. C.)

3. Cela veut dire : Puisque la paix est bien cimentée, soyez en repos, et aimez la tranquillité. (L. C.)

V

LAMOTHE CADILLAC REMERCIE LES HURONS

DE VOULOIR BIEN FAIRE VENIR LES MIAMIS AU DÉTROIT.

Paroles de quatre Hurons, députés à M. de Lamothe par Michipichy, leur grand chef, que les François ont nommé Quarante-Sols.

17 Février 1702.

Nous venons vous parler, nostre père, ne voulant rien faire sans vostre participation. Michipichy, nostre chef, qui est en chasse à trente lieues d'icy, part dans deux jours pour aller aux Miamis, et il nous envoie pour vous faire sçavoir le sujet de son voyage. Nous allons vous raconter ce qu'il leur doit dire.

Par un collier, Michipichy doit dire aux Miamis: « Mes frères, je relève vos morts du Montréal ¹; je les fais marcher droit, sans que le soleil soit brouillé par aucun nuage. »

Par une grande chaudière. — Cette chaudière est pour embellir leur chemin, afin qu'ils marchent légèrement et sans peine ².

Par vingt canons de porcelaine. — C'est pour relever nostre feu que nous avons allumé dans votre village, pour le porter au Détroit auprès de nostre père ³.

1. Il les console des gens, qui sont morts au Montréal dans le temps de l'assemblée générale, et les exhorte à oublier leur chagrin. (*L. C.*)

2. C'est une manière de consoler, comme qui dirait: « Il n'y a plus de remède, prenez patience. Ils sont en repos. » (*L. C.*)

3. C'est une honnêteté qu'il fait aux Miamis, qui auroient reçu six cabanes de la nation Huronne dans leur alliance, et ce chef les envoie pour les incorporer de nouveau avec ceux qui sont au Détroit. *L. C.*

Par quatre couvertes, trois chemises et un capot. — C'est pour envelopper vos gens qui sont morts au Montréal, aussi bien que les os de vos parens qui sont dans votre village, afin que vous puissiez les apporter avec vous plus commodément ¹.

Par deux colliers. — C'est pour vous frayer le chemin depuis votre village jusqu'à celui du Détroit, et j'attache, par ce collier, les deux villages ensemble ².

Par deux grandes chaudières. — C'est pour faire du bouillon la première journée que vous serez sortis de votre village, lorsque vous serez arrêtés le soir pour manger.

Par quatre haches. — C'est pour faire des crochets ³ et pour couper du bois pour faire bouillir la chaudière.

Par un fusil, un sac de plomb et un sac de balles. — C'est pour tuer des bestes, pour vivre pendant que vous serez en route pour venir au Détroit ⁴.

Réponse de M. de Lamothe aux Hurons, du 17 Février 1702.
— Je vous sçais bon gré de ce que vous ne voulez rien faire sans m'en avertir, c'est le moyen d'entretenir entre vous et moy une bonne intelligence; prenez courage, et dites à vostre chef que j'approuve fort son dessein de vouloir engager les Miamis de venir ici pour y allumer leur feu ⁵. S'ils ont de

1. Les ossemens des morts sont, parmi les Sauvages, en grande vénération, et c'est leur donner une preuve de singulière amitié de s'en souvenir et d'en prendre soin. (L. C.)

2. Le Huron prie les Miamis de se rendre avec eux afin de ratifier leurs alliances et de se rendre plus forts. (L. C.)

3. C'est une crémaillère. (L. C.)

4. Il contribue à la dépense et aux frais du voyage pour les engager mieux à venir au Détroit. (L. C.)

5. C'est-à-dire d'y établir, par ce moyen, les Miamis qui seroient tous venus sans qu'il en eust rien coûté, mais on les en a détournés; il n'en est venu que quelques familles. (L. C.)

l'esprit, ils escouteront sa parole, parce qu'il parle en véritable homme. Dites-luy d'assurer les Miamis que, s'ils viennent auprès de moy, nous serons un mesme corps.

Par une brasse de tabac. — J'affermis ma parole dans ma mémoire; ce tabac vous donnera encore de l'esprit.

 VI

CADILLAC

 ARRÊTE LES EFFETS D'UNE FAUSSE NOUVELLE.

*Paroles de Alleouoyé, Huron envoyé par les Outaouas
à M. de Lamothe.*

19 Février 1702.

Les Iroquois ont tué un Kiskakoun, un Sauteur et un Nepissing; le quatrième s'est sauvé, parce qu'il n'estoit point à sa cabane, dans le temps que le coup a esté fait; les ennemis l'ont poursuivi jusqu'à la nuit. Les Outaouas ont envoyé des coureurs; ils ont trouvé leurs morts, à qui on a levé la teste tout entière, ce qui a fait croire que le gros de l'ennemi n'estoit pas loin. Ils ont vu plusieurs chemins des ennemis, qui ont fait connoistre qu'ils sont grand nombre.

Les Outaouas ont envoyé leur jeunesse pour sçavoir ce que c'est, et ils ont envoyé aussi sur tous les chemins, pour tascher d'arrester Aouendando que vous avez fait aller aux Miamis, comme estant celuy qui les a tués par sa fourberie.

Paroles de M. de Lamothe aux Outaouas et Hurons qui estoient au Détroit et qu'il fit assembler dans le fort, du 20 Février 1702. — J'ay le cœur malade, je pleure les enfans d'Onontio, s'il est vray que les Iroquois les ont tués; cependant je vous rafraischis la mémoire de la parole du Gouverneur: souvenez-vous qu'il a esté convenu à Montréal, que, si quelque nation en frappoit une autre, celle qui seroit offensée ne se vengeroit point, mais qu'elle auroit recours au bras d'Onontio pour en avoir raison, et que, si elle n'en recevoit pas une satisfaction raisonnable, en ce cas-là, Onontio doit se joindre à tous ses alliés pour venger les morts. C'est à vous, Alleouoyé, Koulako, Negomo et Miskonaki, que j'adresse ce tabac, pour aller par toute la terre et dans toutes les cabanes y répandre ma parole et que vous défendiez de faire aucun mal à Aouendendo, mais seulement de me l'amener, en attendant que ces choses soient entièrement éclaircies.

M. de Lamothe fit partir dans le mesme temps le sieur Gatinaud avec l'interprète Iroquois. Ce premier sçachant la langue Outaouase, il l'envoya dans le haut du Détroit, pour dire aux Outaouas, Sauteurs, et Nepissings de se tenir paisiblement sur leurs nattes, et fit dire la mesme chose aux Iroquois, qui estoient dans le mesme canton de terre et y faisoient leur chasse.

Instructions données au sieur Gatinaud par M. de Lamothe, pour parler aux Iroquois qui estoient dans la profondeur des terres vers le lac Saint-Clair. — M. de Lamothe a reçu les quatre branches de porcelaine que vous luy avez envoyées par M. de Tonty, que vous avez rencontré cet automne à Niagara; il vous a attendus à la fin de la lune

qui est morte ; il a fait avertir les Outaouas que vous deviez venir le trouver, dans ce temps-là, au fort.

Deux jeunes Outaouas, qui luy ont parlé, ont dit que vous demandiez de voir un François ; au lieu d'un, vous en voyez deux, qui sommes venus pour sçavoir vostre pensée.

Le sieur Gatinaud a eu l'ordre de n'en pas dire davantage et de laisser parler les Iroquois, retenant bien ce qu'ils luy diront, et après qu'ils auront fini leur discours, il leur dira ce qui suit :

« M. de Lamothe croit qu'il est à propos que vous ne veniez au fort que vers le milieu de l'autre lune ¹, parce que toutes les nations s'y trouveront pour lors ; cependant vous estes les maistres d'y venir, quand vous voudrez. Il vous envoie ces quatre brasses de tabac pour fumer dans vostre chemin, lorsque vous viendrez pour le voir. »

Le sieur Gatinaud, est revenu au fort le 27 Février 1702, ayant parlé aux Iroquois Sonnontouans, suivant les instructions précédentes du mesme mois ; il a apporté un grand collier pour M. de Lamothe.

Paroles des Iroquois par un collier. — Nous n'avons pas pu aller au Détroit, dans le temps que nous l'avons dit à M. de Tonty, parce que nous avons eu des malades ; nous nous y rendrons d'abord que la navigation sera libre. Nous prions, par ce collier, M. de Lamothe de vouloir avertir toutes les nations de se trouver au fort dans le mesme temps que nous venons de dire, parce que nous nous y rendrons certainement.

Nous prions encore le chef du Détroit de leur dire qu'ils

1. Les Sauvages comptent l'année par douze lunes. (L. G.)

songent et qu'ils pensent bien à toutes choses, afin que, lorsque toutes les nations seront là assemblées, on puisse vomir tout ce qu'on a de mauvais dans le cœur et qu'il n'y reste plus rien, et, par ce moyen, M. de Lamothe, qui escoutera tous les hommes, réglera les difficultés qu'il pourra y avoir entre nous, qui sommes, pour ce qui nous regarde, fort résolu de faire une paix de durée; nous croyons que, pour y bien réussir, nous avons besoin du secours de M. de Lamothe.

La nouvelle, qui avoit couru chez toutes les nations, de ceux que les Iroquois avoient tués, se trouva fausse; l'alarme estoit générale et tous estoient en armes, et sans les précautions que prit M. de Lamothe, la guerre estoit recommencée, y ayant desjà plusieurs partis levés pour aller tuer les Iroquois, qui n'estoient qu'à trois journées du fort du Détroit. On n'a jamais pu trouver la source de cette nouvelle; cela alloit à l'infini. Ce qui est bien assuré, c'est que quelques mécontents de la paix vouloient faire recommencer la guerre, ce qui seroit infailliblement arrivé sans le poste du Détroit. Les Iroquois l'avoient bien prévu, suivant ce précédent article.

VII

VOYAGE DE MICHIPICHY CHEZ LES MIAMIS.

Paroles de Michipichy.

27 Février 1702.

L'été dernier, Onontio m'a dit d'aller chercher les Hurons qui estoient aux Miamis et de les amener icy pour faire nostre

feu tout proche du vostre. J'ay exécuté sa volonté, je les amène tous, et nous allons nous joindre à ceux qui sont venus de Missilimakinak dans le lieu que vous nous avez destiné ¹.

J'ay donné dix couvertes rouges, cet automne, à un chef des Miamis pour l'inviter à venir icy avec toute sa nation y allumer son feu. Il a accepté le présent, et, ces jours passés, ayant délibéré sur cette affaire et demandé leur pensée, ils ont conclu qu'ils alloient ranger et ramasser les os de leurs ancêtres, et que, l'année prochaine, ils viendroient s'établir au Détroit ².

Je vais vous raconter maintenant la responce que les Miamis ont faite à Auendando Iroquois :

« Voilà un des plus grands calumets qu'on puisse voir ³. Emportez-le chez vous, Auendando; ensuite rapportez-le dans ce village, en nous amenant nos gens que vous gardez prisonniers; pour lors, vous serez le bienvenu, et vos deux fils, que nous ne vous rendrons point maintenant, nous les mettrons sur la paume de la main et ils ne tiendront à rien.

« Voilà un autre calumet, nous vous prions de l'apporter dans vostre village, envoyez-le de suite dans les quatre autres de vostre nation, afin qu'ils donnent la liberté à nos gens.

« Michipichy a donné un collier, chez les Miamis, à Auendando Iroquois.

« Ce collier vous dit que nous vous trouvons fort avares;

1. C'est une réunion de trente familles aux Hurons du Détroit. (L. C.)

2. Ceci fait voir que les Hurons ont tiré parole des Miamis pour venir s'établir au Détroit, et ils y seroient tous, si les missionnaires ne les en eussent détournés, et sans la contrariété de M. de Callières, qui, parlant au chef principal des Miamis, à Montréal, lui dit d'avertir tous les autres Miamis de se ranger à la rivière Saint-Joseph, comme il paroît dans ses paroles du 6 août 1701 en l'article 6, contraire aux instructions de M. de Lamothe qui portent d'inviter toutes les nations à s'habituer au Détroit. (L. C.)

3. Un calumet est le traité de paix ou plutost le signal de la paix. (L. C.)

vos mains sont toujours fermées. Toutes les nations ont obéi à Onontio, en luy amenant tous les prisonniers qu'on a pu ramasser; il a envoyé chez vous un François pour délier les nostres qui devoient venir cet automne au Détroit. Nous tournons tous les jours et à tout moment notre face du costé du village des François qui est au Détroit, et nous rougissons de ne voir venir personne. »

VIII

COMÈTE.

ARRIVÉE D'UN CHEF IROQUOIS AU DÉTROIT.

IL PROMET DE RAMENER LES PRISONNIERS.

Le 27 Février, il parut une comète ayant la teste à l'est et la queue à l'ouest; on s'en est aperçu vers les sept heures du soir. Elle avoit la forme d'un baudrier; sa teste parut fort élançée et la queue s'estendoit vers l'ouest, autant qu'on avoit d'horizon; elle estoit d'un blanc pâle; sa teste sembloit estre directement sur l'entrée de la rivière du Détroit. Elle parut pendant sept jours à la mesme heure. Les Sauvages, l'ayant veue, dirent que c'estoit un signe de guerre, mais M. de Lamothe leur dit que c'estoit un collier, que l'Esprit avoit jeté dans le ciel pour montrer aux nations, qui sont sous le soleil couchant, l'entrée du Détroit et pour les inviter à venir s'y établir.

Le 28 février, Auouendando est arrivé au fort du Détroit, quoiqu'il eust dit qu'il devoit s'en retourner par le sud du

Lac Érié. Ce chef ayant déclaré à M. de Lamothe qu'il alloit joindre les Iroquois, qui estoient en chasse dans la hauteur des terres du Lac Saint-Clair, il luy parla.

Par un grand collier. — J'ay reçu le collier que vos anciens, qui sont en chasse, m'ont envoyé; assurez-les, par ce collier que je remets entre vos mains, que je répandrai par toute la terre leur parole, et, par ce mesme collier, je les assure que, s'ils viennent icy, ils y seront bien reçus. Ils m'ont fait sçavoir qu'ils se rendroient icy, d'abord que la navigation seroit libre. Dites-leur de prendre garde de ne point me faire passer pour menteur dans l'esprit des Nations, parce que je les inviteray à se trouver icy dans le temps qu'ils m'ont marqué.

Par deux brasses de tabac. — Voilà pour vous aider à marcher dans vostre voyage et pour raffermir vos pieds, lorsque vous apporterez le calumet des Miamis.

Réponse d'Aouendando. — Je feray ce que vous m'ordonnez. je viendray icy, lorsque le oudande (?) aura un pied de haut, avec les prisonniers que je pourray avoir.

C
L
donn
qui a
Ce
Détro
Pa
Ce ta
verte
quelq
cette p
Par
Montr
ce calu
autre e
sont po
Par
prisonn
i. M. de
réciproque

IX

LES NATIONS

RECOMMANDENT LE MAINTIEN DE LA PAIX

CONVENUE A MONTRÉAL.

*Conseil tenu dans le fort du Détroit entre les Iroquois,
Outaouas, Hurons, Nepissings et Mississaguez.*

Les Iroquois. — Ce grand calumet rouge nous a esté donné par Changouessy à Montréal, pour empescher ceux qui auront de mauvais desseins de les mettre à exécution.

Ce calumet nous a esté donné aussi pour le rapporter au Détroit, et y venir sans danger ramasser nos prisonniers.

Par une couverture rouge et un petit rouleau de tabac. — Ce tabac est pour estre fumé dans ce calumet, et cette couverture est pour luy servir de tapis; nous garderons pour quelque temps celuy que les Kiskakotûns nous ont donné, et cette porcelaine tient la place de leur calumet.

Par un calumet qu'ils rapportent, qui leur a esté donné à Montréal par les Pouteouatamis. — Parce que la pierre de ce calumet s'est cassée en chemin, nous en avons remis une autre en sa place; ce rouleau de tabac et cette couverture sont pour l'envelopper.

Par un collier. — Nous remercions toutes les nations des prisonniers qu'elles nous ont rendus ¹.

1. M. de Lamothe a fait rendre plusieurs prisonniers aux Iroquois, ce qui a esté réciproque. (L. C.)

Deuxième collier. — Nous enterrons nostre hache de guerre très profondément, nous la jetons dans le centre de la terre; c'est tout de bon que nous parlons, nous n'avons jamais esté si sincères.

Troisième collier. — Nous unissons toute la terre; toutes nos haches de guerre sont cassées; celui qui les faisoit ne vit plus; il a perdu la vie. (Cela veut dire qu'ils prétendent avoir fait une paix perpétuelle.)

Quatrième collier. — Nous nous souvenons toujours d'un calumet, que Oukantikan nous a donné pendant la guerre ¹, en nous disant qu'il ne nous frapperoit point; cependant il nous a cassé la teste par derrière. Ce collier dit que tout est effacé, qu'il faut tout oublier et vivre maintenant en paix.

Par une moitié de collier. — Ce n'est point nous qui avons fait la parole, c'est nostre père, qui a enveloppé tous les os de ses enfans et les a mis dans la terre. Il faut se souvenir de sa parole; pour nous, nous ferons sa volonté.

Par l'autre moitié du collier. — Toutes les nations peuvent venir dans nos villages librement et sans danger.

Par un collier aux Hurons. — Nous ne sommes pas venus ici exprès pour vous, mais puisque nous vous rencontrons en chemin, faisant un, nous voulons vous dire de ne point brouiller la terre et de vous souvenir de ce qui a esté convenu à Montréal.

1. Il rapporte là ce qu'un chef Outavois a fait, qui les avoit asseurés de la paix. En effet, M. de Lamothe l'ayant appris, qui commandoit pour lors à Mississimakinak, fit faire un parti d'Outavois sous main, qui tua cinquante Iroquois, ce qui fit recommencer la guerre, dont la Colonie avoit grand besoin, car les Iroquois et les Anglois l'auroient bien ébranlée, sans le secours que nous eûmes eu de nos alliés, pendant qu'elle a duré, et il assure qu'ils ne feront point de mesme, que cette paix a esté faite par M. le Gouverneur général, au lieu que celle qui avoit esté faite par Oukantikan l'avoit esté indépendamment des François. (L. C.)

Par un grand collier à M. de Lamothe. — Nous vous prions tous de vouloir estre fermes dans ce poste et de ne point souffrir qu'il se fasse aucune mauvaise affaire; faites que la paix soit de durée ¹.

Par un collier adressé à tous les chefs des nations. — Nous vous invitons à venir dans nos villages avec nous, et si vous appréhendez quelque chose, envoyez du moins de vos esclaves Panis pour voir ce qui s'y passe.

X

AUTRE CONSEIL ENTRE LES MÊMES NATIONS

DANS LE FORT DU DÉTROIT.

4 Mai 1702.

Misisenenia pour l'Outaouas Sinago, par le mesme calumet rouge, que l'Iroquois avoit rapporté. — Ce calumet sort maintenant des mains de la femme d'un chef ² qui est mort; il n'a pas esté dansé, comme il faut; il avoit esté donné pour estre porté chez toutes les nations, afin qu'en fumant on eust de bonnes pensées. Ce calumet dit encore que, partout où il sera dépeint, on y sera en seureté. Nous sommes ici auprès de nostre père; nous ne pouvons que suivre ses traces ³.

Par un paquet de castors. — Nous vous invitons à vous

1. Par le collier qu'ils donnent aux Hurons, ils font connoistre qu'ils craignent leur conduite, et par celui qu'ils donnent à M. de Lamothe, ils mettent leur confiance en luy et le prient de ne point abandonner le Détroit. (L. C.)

2. Il s'appelle Changouessy. Il mourut en chemin du Montréal, en venant s'établir au Montréal. (L. C.)

3. Cela veut dire que, si M. de Lamothe leur dit de faire la guerre, ils le feront, et, s'il leur dit de demeurer en paix, qu'ils luy obéiront. (L. C.)

joindre à notre père ; nous vous répétons que Changouessy avoit pris la route de Niagara, dans la pensée que, s'il rencontroit des gens de vos villages, il devoit leur donner sept castors, pour leur dire qu'il frayoit le chemin et qu'il falloit manger ensemble, lorsqu'ils se rencontreroient. Nos gens, ayant trouvé des vôtres, ont fait ce que le mort avoit dit.

Les Iroquois. — On ne vous respond rien sur le calumet et le tabac, que nous avons donnés.

Misenenia pour tous les Outaouas. — Nous n'avons point de response à faire là-dessus ; vous pouvez remporter ce calumet et le peindre. Partout où vous passerez, ce sera une marque de la paix et une sauvegarde pour ceux qui le verront. On dit que les Poutcouatamis sont allés en guerre contre vous, mais nous ne trempons point là dedans.

Le Kiskakoum par un paquet de castors. — Nous nous joignons à la parole de notre père et nous faisons comme luy. Si, par hasard, il arrive que quelqu'un de nostre nation se trouve meslé parmi les Poutcouatamis qui sont allés en guerre, nous ne craignons rien auprès de nostre père, parce qu'il en fera faire la satisfaction et nous l'approuverons.

Ouaboutchik, chef des Nepissings. — Voilà qui est bien que les choses se disent ici publiquement, en présence de nostre père. Il m'a dit que je pourrois chasser ici avec mes frères et qu'au cas que je visse les Iroquois, d'estre paisible avec eux ; mais cela est fâcheux que, pendant qu'on est tranquille, il passe des casse-testes derrière nostre dos ¹.

Voilà qui est bien que vous autres, Iroquois, soyez entrés

1. Il parle de la fausse nouvelle qui court de la guerre des Poutcouatamis, et il déclare, sans façon, aux Iroquois que, si le François recommence la guerre, il en fera de mesme. (L. C.)

chez notre père ; faites ce qu'il vous dira, je feray comme il fera. Voilà des peaux pour vous faire des souliers.

Les Iroquois. — Nous allons nous embarquer dans les canots de ceux qui résident à Montréal, et quand bien mesme les Pouteouatamis auroient fait coup sur nous, vous ne devez rien craindre. Nous vous mènerons jusqu'aux portes de nostre village, et, si vous manquez de vivres, nous vous en fournirons, et, lorsque vous remonterez, nous vous accompagnerons jusqu'à Niagara ; ce que les Pouteouatamis auront fait, ne vous regarde point.

Michipichy parle pour les Hurons. — Nous n'avons point donné de calumets comme vous. Ce n'est pas bien de tenir des conseils dans les bois, comme vous avez fait. C'est ici qu'il faut parler publiquement, en présence de nostre père et non pas dans l'obscurité. Pourquoi n'avez-vous pas amené des prisonniers en venant icy, comme vous l'avez promis à Onontio ? Je viens des Miamis, je sais que leur cœur est bien pendu ; mais ils ne sont point contens de ne trouver icy aucun prisonnier de leurs gens.

Par un collier qu'il donne aux Iroquois. — Je vous exhorte par ce collier à ne tenir aucun conseil dans les bois, mais que ce soit devant le feu de nostre père. N'escoutez aucun mauvais discours ; nous en ferons de mesme. Onontio est le maistre du conseil ; nous ferons ce qu'il a réglé à Montréal, faites la mesme chose ¹.

M. de Lamothe parle par un collier aux Iroquois. —

1. Ce chef des Hurons répond au collier des Iroquois et leur fait connoître qu'ils sont mal informés de l'avoir accusé d'avoir voulu brouiller les affaires, et qu'il faut que ce soit dans le bois, à l'escart, qu'on leur ait fait ce mauvais rapport. C'est pourquoy il les exhorte de ne tenir aucun conseil que dans le fort du Détroit, et qu'il se conformera d'ailleurs à ce que M. de Callières a réglé au Montréal (*J. C.*)

J'auray ici de grands yeux et les tiendray tousjours ouverts pour voir ce qui se passera. Je seray ferme dans ce poste et j'y tiendray la terre unie; le soleil y paroistra sans nuage, afin que toutes les nations y viennent paisiblement et sans danger. S'il arrive que quelque esprit brouillon rougisse la terre, regardez d'abord ce collier, que vous tiendrez tousjours pendu à la plus haute cabane de vostre village, afin que vous vous souveniez de ma parole, qui est de vous adresser à Onontio, d'abord que vous verrez que la terre commencera de se renverser, parce qu'il exécutera ce qui a esté réglé à Montréal, lorsqu'il a fait la paix générale.

Lorsque vous regarderez ce collier, souvenez-vous aussi que vous serez les bien-venus tousjours dans ce lieu.

 XI

LES MIAMIS INVITÉS A LEVER LEUR FEU

 ET A VENIR AU DÉTROIT.

Conseil tenu avec les Miamis dans le fort du Détroit.

22 Juin 1702.

Miamensa, fils de Chichikatalo, parle. — Je suis venu, mon père, sçavoir s'il est vray que nous ne soyons point compris dans la paix générale qu'Onontio a faite, comme plusieurs, qui sont proches de nous, l'assurent. Nous n'en avons aucune certitude, parce que les chefs de nostre nation, qui estoient descendus à Montréal, y sont morts. Un François,

qu
qu
c'e
.
cra
de
que
vien
s'at
L
non
M
d'On
lever
des n
M.
ensui
mang

Mi
robes
vreuil
à Mor
laissées
des so

1. Cet
ne l'a ma
pu pour le

qui est venu ce printemps icy, nous a dit que deux cents Iroquois doivent venir à nostre village; nous ne sçavons point si c'est en paix ou en guerre.

Réponse de M. de Lamothe. — Vous ne devez rien craindre, Miamensa; vostre nation est comprise dans le traité de paix, comme estant les enfans d'Onontio. Je ne crois pas que les Iroquois aillent chez vous en si grand nombre; il en viendra icy quelques-uns pour amener des prisonniers, et ils s'attendent que vous y en amènerez aussi.

Le missionnaire, qui est chez vous, ne vous a-t-il rien annoncé de la part d'Onontio?

Miamensa. — Il ne nous a dit autre chose de la part d'Onontio, que d'estre fermes dans nostre rivière, de ne point lever nostre feu, qu'il ne lèveroit point le sien, qu'il alloit faire des maisons et de grands logemens¹.

M. de Lamothe. — Vous pouvez aller vous reposer et ensuite vous n'avez qu'à venir trois à chaque repas, vous mangerez à ma table.

27 Juin 1702.

Miamensa en présence des autres nations. — Par deux robes de castor, quatre peaux de bœuf et une peau de chevreuil à M. de Lamothe. — Les deux chefs, qui sont morts à Montréal, vous font présent de leurs robes, qu'ils ont laissées chez eux en partant, et ces peaux sont pour leur faire des souliers. Nous n'avons point d'esprit, mais nous ne

1. Cet article fait bien voir que ce missionnaire leur a parlé tout autrement qu'il ne l'a mandé à M. de Lamothe dans sa lettre treizième, et qu'il a fait ce qu'il a pu pour les empêcher de s'y venir établir. (L. C.)

faisons que pleurer nos chefs, qui sont morts à Montréal. Je n'ay rien à dire maintenant.

Aucune nation de cette terre ne dispose de moy; Onontio seul est mon maistre et il délibère seul de ma volonté, et je feray ce qu'il voudra.

Miamensa aux Outaouaset aux Kiskakouns, par plusieurs robes de chats et douze peaux de chevreuils. — Voilà ce que je présente à vous, en attendant que nostre nation vienne, en automne, vous danser un calumet.

Réponse de M. de Lamothe à Miamensa par deux couvertes d'escarlatine. — Voilà une couverture pour vous, Miamensa¹, en voilà une autre pour la veuve Papalankoua; c'est pour essayer vos yeux maintenant, en attendant qu'Onontio ait couvert plus honorablement vos chefs, qui sont morts à Montréal. S'il m'envoie les présens qu'il leur a faits avant leur mort, je vous les feray remettre en main. Soyez fermes dans vos sentimens et laissez à Onontio le soin de vous conduire; c'est un bon père qui chérit tendrement ses enfans.

Par deux brasses de tabac. — Voilà un peu de tabac pour vous remettre l'esprit; fumez-le tranquillement et rejetez le mauvais discours qu'on vous a fait, lorsqu'on vous a dit que vostre nation n'estoit pas comprise dans la paix générale. Je vous parle par la bouche d'Onontio, je suis icy son cœur, et je vous assure que vous estes ses véritables enfans, comme les Outaouas, Hurons, Nepissings et autres nations; ainsi ne craignez rien.

Par quatre livres de poudre et huit de balles. — Voilà

1. C'est le père de ce chef qui est mort à Montréal et qui a été reçu à la place du mort. Il est estably icy maintenant. (L. C.)

de q
coup
en so
ne pa
Pa
exhor
allez
est m
d'Ono
il l'a c
nation
nonce
vous di
ment la
Répo
passion
qu'il m
suis bie
rien dit.
ont dit d
y alloien
Répon
que vous
estre cet
été.

1. On voit
estoit pour le
leur ont dom
ceci se rappé
Jésuites de ce

de quoy tuer des bestes en chemin pour vivre. Avalez beaucoup de bouillon pour vous nettoyer le gosier et l'estomac, en sorte que toutes les mauvaises paroles, qu'on vous a dites, ne paroissent plus.

Par deux brasses de tabac. — Ce tabac est pour vous exhorter, Miamensa, à ne point oublier la parole que vous allez maintenant entendre. Je croyois que la Robe Noire, qui est maintenant chez vous, vous avoit annoncé la parole d'Onontio ; mais, comme il ne l'a point fait, et, qu'au contraire, il l'a changée, je vous déclare, de sa part, qu'il veut que toute nation lève son feu et qu'elle l'apporte auprès du mien. Annoncez à vos gens ma parole et n'escoutez personne, si on vous dit autrement ; il n'y a que moy icy, qui sache certainement la pensée du Gouverneur.

Réponse de Miamensa. — Lorsque mon père aura compassion de moy, qu'il me donnera de la terre au Détroit et qu'il me liera icy les bras, je lèverai pour lors mon feu. Je suis bien aise d'entendre cette parole ; on ne nous en avoit rien dit. Au contraire, la Robe Noire et M. de La Forest nous ont dit dans le conseil d'estre fermes sur nostre feu, et qu'ils y alloient faire de grands logemens ¹.

Réponse des Outaonas Koussikouet. — C'est bien tard que vous devez venir nous danser ce calumet, puisque ce doit estre cet automne ; ce seroit bien, si vous veniez le danser cet été.

1. On voit qu'il persiste à dire que le missionnaire et même M. de La Forest, qui estoit pour lors aux Miamis, leur ont dit de ne point venir au Détroit, et qu'ils leur ont donné de grandes espérances de faire là un grand établissement. Tout ceci se rapporte au complot du mois de Juillet, fait à Missilimakinak entre les Jésuites de ces lieux et ces deux officiers. (L. C.)

XII

LAMOTHE CADILLAC DESCEND A QUÉBEC.

SON RETOUR AU DÉTROIT. LE FORT NOMMÉ PONTCHARTRAIN.

NOUVELLES DE LA GUERRE AVEC LES ANGLAIS.

10 Décembre 1702.

M. de Lamothe reçut une lettre, le 18 juillet 1702, de M. le chevalier de Callières, qui luy marque que le Roy a accordé le poste du Détroit et le fort Frontenac à la Compagnie de la Colonie, et luy escrit aussi de nommer ce fort, Fort Pontchartrain.

Le 21 de Juillet, M. de Lamothe est party du Fort Ponchartrain pour aller à Québec, où il fit un traité avec la Compagnie, par lequel elle s'engage, par ses soins, de le nourrir avec toute sa famille, et de luy payer, par chaque année, la somme de deux mille livres, argent de France; cet accord fut passé par Chambalon, notaire de Québec, et signé de M. de Callières, Gouverneur général, et de Beauharnois, Intendant. Le mesme traité parle que le sieur de Tonty, capitaine, sera aussi nourri avec sa famille, et qu'il luy sera payé, par an, la somme de treize cent trois livres.

M. de Lamothe arriva icy le 6 de Novembre de la mesme année; il trouva que tous les Sauvages estoient allés en chasse.

Paroles de M. de Lamothe aux Hurons et Outaouas qui avoient resté à leur village. — Puisque vous voulez que je vous raconte des nouvelles, je vous diray ce que j'en scais :

1. C'est u
avoient, d'al
général de la

la plus considérable est que nous avons la guerre contre les Anglois. Elle est venue par un gros navire de cent pièces de canons, dans lequel il y avoit quatre cents hommes. Il a pris dans la route deux vaisseaux Anglois, qu'il a menés à Québec.

Quatorze Iroquois des plus considérables de chaque nation ont esté voir Onontio à Montréal. Les Agniés y estoient aussi et ils luy ont dit que les Anglois les ont invités à se joindre à eux pour prendre le casse-teste contre le François, mais qu'ils leur avoient respondu qu'ils regardoient faire, et qu'ils resteroient paisiblement sur leurs nattes.

Les quatre nations Iroquoises ont exhorté les Agniés à estre fermes et à ne point se laisser esbranler par les Anglois, parce que si leur cœur se rendoit mal fait, ils leur déclaroient qu'ils se joindroient à Onontio pour leur faire la guerre.

Quatre Anglois sont venus à Montréal quelque temps avant que j'en sois parti; ils avoient apporté des marchandises qu'ils vouloient vendre à si bon marché, que les François en eurent du soupçon. M. Maricourt, les ayant regardées, reconnut qu'il y avoit de la médecine ¹. On mit des couvertes rouges sur des chiens, des cochons et des chevaux, qui en crevèrent le lendemain. Pour moy, je ne l'ay point veu, parce que j'estois à Québec dans ce temps-là; mais les François du Montréal et des environs me l'ont ainsi raconté. Ils vouloient massacrer les Anglois; mais le Gouverneur les renvoya, sans qu'il leur fist faire aucun mal. Il leur défendit seulement de revenir d'avantage.

1. C'est un tour de M. de Lamothe pour leur oster l'envie, que quelques-uns avoient, d'aller chez les Anglois, y estant invités par des colliers du Gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre.

J'ai veu faire de grands mouvemens à tous les capitaines et aux soldats ; les gens du pays nettoyoient aussi leurs armes. Il paroissoit qu'on se dispoit à quelque grande entreprise. Les mains démangeoient beaucoup au Gouverneur de Montréal, mais estant venu une nouvelle par un François qui venoit d'Orange, que la maladie estoit grande et que les Anglois mouroient en grand nombre, il peut se faire qu'on aura hiverné paisiblement, parce qu'Onontio a dit que, puisque la maladie les faisoit crever, il n'estoit pas besoin de les aller tuer. Tous les enfans et alliés d'Onontio, qui sont aux environs du Montréal, de Québec et mesme ceux de l'Acadie, sçachant qu'il doit faire la guerre aux Anglois, sont venus s'offrir à luy pour prendre la balle, s'il vouloit la leur mettre en main. Mais il les a ramenes, sur disant qu'il estoit assez fort, et que, dans les suites, il leur feroit sçavoir sa pensée.

Onontio a ramassé par des colliers, qui sont venus sous l'eau, toutes les mauvaises paroles, qu'on a laissées tomber chez les Iroquois en descendant à Montréal, et en s'en revenant icy ; rien ne luy a esté caché ¹. Voici maintenant ce qui regarde le Détroit. Le Jésuite, qui fait la prière à Missilimakinak, viendra icy ce printemps prochain ². Il se cabanera au village des Outaouas ; je l'enverray chercher par un canot.

Il en viendra aussi un autre qui fera la prière chez les Hurons, il est maintenant à Sonmontouan ; il viendra cet été.

Je crois qu'il viendra aussi cinq à six familles de François

1. Cet article a fait un si bon effet que les Sauvages généralement ont cru que toutes les résolutions qu'ils ont prises en secret ont esté découvertes, et c'est par ce moyen que M. de Lamothe a découvert ce que le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre leur a envoyé dire. (L. C.)

2. On l'a envoyé chercher par un canot, mais il n'a point voulu venir, quoy qu'il ait reçu l'ordre de M. de Callières. Il n'y a point de missionnaire icy, ce qui jait voir la bonne volonté des Jésuites. (L. C.)

pou
temp
elles
Te
dans
ainsi
tout d
Le
10 A
de leur

Nous
descend
M. de
du Saul
m'ont pe
Les H
terons pe
glois ?

1. Ce qui
dont les mis
2. « Ils e

pour commencer cet établissement; elles arriveront dans le temps que les grains seront meurs, et peut-estre plustost, si elles ont envie de venir.

Tous les François et les missionnaires, qui sont répandus dans cette terre, escouteront ma parole et m'obéiront. C'est ainsi qu'Onontiol'a réglé¹, et on ne manque jamais d'exécuter tout ce qu'il veut.

Les mesmes paroles ont esté répétées dans un conseil du 10 Avril, où les Sauvages estoient assemblés, estant de retour de leur chasse.

XIII

LES ANGLAIS

FONT REMETTRE PAR UN IROQUOIS UN COLLIER

AUX OUTAOUAS DU DÉTROIT.

Conseil des Hurons.

14 Mai 1703.

Nous venons vous prier de nous dire si vous sçavez qu'il descende quelque canot de Montréal.

M. de Lamothe. — Les Outaouas et quelques Iroquois du Sault m'ont averti qu'ils y devoient aller bientost; ils ne m'ont point dit le jour qu'ils doivent partir.

Les Hurons. — Nous venons vous dire que nous ne quitterons point nostre village, et que nous n'irons point aux Anglois².

1. Ce qui est conforme au règlement fait par M. de Callières du 25 Octobre 1702, dont les missionnaires se moquent. *L. C.*

2. « Ils commencent de faire connoître ce qu'ils ont dans l'ame. » (*L. C.*)

M. de Lamothe. — Je n'ay point eu cette pensée de vous; je sçais que les Hurons ont de l'esprit, et qu'ils ne commenceront pas de mauvaises affaires.

Les Hurons. — Lorsque Michipichy, nostre chef, sera de retour de Missilimakinak, il pourra se faire qu'un canot ou deux iront à Montréal pour porter à Onontio la nouvelle de ce qu'il aura fait.

Koussikouet, chef des Outaouas. — Je parle icy publiquement, mon père; on continue de me dire tous les jours que je suis mort, si je reste au Détroit, et on m'assure que vous nous haïssez, et que vous n'aimez pas que nous soyons auprès de vous. Je suis bien aise que tout le monde m'entende, parce qu'il y en a ici qui me tiennent ce langage, et qu'il vient souvent des gens de Missilimakinak, qui nous assurent que cela est vray. Il n'y a pas encore deux ans que M. de Callières nous a dit qu'il unissoit la terre, qu'on n'entendrait plus parler de guerre. Nous luy avons obéi; le voilà pourtant aujourd'hui le casse-teste à la main contre les Anglois; cela est surprenant qu'en si peu de temps la terre commence de se gaster de nouveau.

Pour moy, je ne cache rien. je vous dis en public tout ce qui se passe en particulier. Voilà comment il faut faire, et non pas garder le secret dans les affaires importantes. — Voilà un collier que Kilingoué a apporté. C'est le Gouverneur des Anglois qui nous l'a envoyé pour nous prier de l'aller voir. Mais nous voulons sçavoir, avant toutes choses, si vous le trouverez bon, parce qu'en ce cas-là nous irons, sinon, nous demeurerons icy. Ce sont les Iroquois qui ont donné ce collier à Kilingoué, de la part du Gouverneur des Anglois. C'est le présent que vous font vos

mo
A
—
lang
taou
Onc
Peu
que
tions
suis
vous
guern
soleil
nous
J'ap
cacher
vous
que les
permis
cendre
qu'il vo
sa volo
manger
villages
que les
donnen
Kous
qui a es
a dit.
M. d
v.

morts, les Kiskakouns, Outaouas-Sinagos et Gens du Sable.

Réponse de M. de Lamothe du même jour aux Outaouas.

— Je n'ay point encore trouvé le secret d'enchaîner les langues. D'où me viendrait cette haine pour vous autres Outaouas? Est-ce pour avoir esté les premiers, qui avez obéi à Onontio, et pour estre venus vous mettre auprès de moy? Peut-on haïr ceux qui obéissent? Je vous répète encore ce que je vous ay dit tant de fois : Quiconque frappera les nations qui sont au Détroit, me frappera; si vous estes morts, je suis mort. Je vous tiens tous appuyés sur mes mamelles; je vous renferme dans mon sein pour mourir avec vous. La guerre que nous avons avec les Anglois n'obscurcit point le soleil et ne renverse point la terre à votre esgard. Regardez-nous faire en fumant paisiblement.

J'approuve votre conduite, Koussikouet, de ne me rien cacher. D'où vient donc que le Gouverneur des Anglois veut vous voir aujourd'hui? Est-ce pour vous inviter à faire ce que les Iroquois luy ont refusé? Puisque vous me demandez permission pour y aller, ou non, sachant que vous allez descendre à Montréal, demandez-la au Gouverneur, et faites ce qu'il vous dira. Prenez garde de ne rien faire qui soit contre sa volonté. Prenez patience. Si cette guerre dure, les Anglois mangeront (c'est-à-dire prendront ou détruïront) bientost nos villages, ou bien nous mangerons les leurs; mais il semble que les Iroquois n'ont pas l'esprit bien fait, puisqu'ils vous donnent des colliers de la part du Gouverneur anglois.

Koussikouet. — Ce ne sont pas les Iroquois, c'en est un qui a esté employé par les Anglois, et qui a fait ce qu'on luy a dit.

M. de Lamothe. — Qui est-il, cet Iroquois?

XIV

COLLIER QUI DOIT ÊTRE PORTÉ A MONTRÉAL.

*Conseil tenu dans le fort Pontchartrain
par les Hurons.*

3 Juin 1703.

Quarante-Sols parle. — Je viens vous dire ce que je dois faire à Montréal en chemin; voici un collier qui nous a esté envoyé par les Iroquois et que les Outaouas nous ont apporté; nous ne sçavons point ce qu'il signifie.

M. de Lamothe. — Comment avez-vous reçu ce collier, sans sçavoir pour quel dessein il vous a esté envoyé ?

Quarante-Sols. — Il y a déjà bien du temps que nous l'avons reçu, je n'y estois point, et nos Anciens ont oublié ce qu'il disoit.

M. de Lamothe. — Vos Anciens ne sont point regardés comme des enfans, pour avoir la mémoire si courte.

Quarante-Sols. — Nous ne recevons point ce collier; mais nous l'allons rapporter à Sonnontouan pour sçavoir ce qu'il signifie; parce qu'il est important de ne pas répondre à un collier; c'est l'usage parmi nous. — L'Outaouas pourra vous dire ce que c'est, parce que nos gens l'ont oublié.

M. de Lamothe. — L'Outaouas me répondra que l'ayant reçu, vous devez vous en souvenir; mais puisque ce collier est muet et qu'il a perdu la parole, je suis obligé de me taire.

Par deux bracclets de porcelaine. — C'est pour les donner à Sastaretsy, lorsqu'il sera à Montréal, pour luy dire : « Nous

SOR
gra
tena
sero
P
de C
deux
voir
couv
il est
luy-m
l'y on
qu'on
Sastar
du Fra
M.
ma res
Ononti
que mo

t. Il pré
données, n
de luy-me
luy avoir d
(L. G.)

sommes dans une bonne place au Détroit, et nous y avons de grands champs; il n'en faut point chercher d'autres; maintenant il ne faut faire qu'un mesme feu, et, quand nos terres seront vicilles, nous en chercherons une autre. »

Par un grand collier qu'il doit donner à M. le chevalier de Callières il luy doit dire ce qui suit : « Il y a bientost deux ans que nous sommes au Détroit; nous venons vous voir aujourd'huy et vous dire que nous y avons esté à des-couvert de toutes parts ¹. Le feu de Sastaretsy est un bon feu; il est à Missilimakinak, aux Miamis et à Sonnotouan, c'est luy-mesme qui l'a porté au Détroit. Ce sont les François qui l'y ont mis, et lorsque les nations passeront au Détroit et qu'on verra de la fumée, elles diront : « C'est là le feu de Sastaretsy, et tant que le feu demeurera au Détroit et celui du François, nous nous y chaufferons ensemble. »

M. de Lamothe. — Si ce collier s'adessoit à moy, j'aurois ma response toute preste; mais, puisque vous le portez à Onontio, il vous la fera luy-mesme, puisqu'il a plus d'esprit que moy.

1. Il prétend dire qu'il n'y a pas de contrat passé pour les terres qu'on luy a données, n'ayant mis ny collier, ny présent sur son établissement, et qu'ainsi c'est de luy-mesme qu'il est au Détroit. Et il fait un reproche à M. de Callières de ne luy avoir donné aucune sécurité, depuis deux ans qu'ils sont établis au Détroit. (L. G.)

XV

NATIONS INVITÉES A SE RÉUNIR AU DÉTROIT.

*Conseil tenu par les Hurons, dans lequel se trouvoient
les Outaouas.*

12 Juin 1703.

Quarante-Sols, autrement Michipichy, parle. — Je viens vous rendre compte de ce que j'ay fait dans mon voyage à Missilimakinak. En y arrivant, j'ay dit dans le conseil à Sastaretsy que je faisois la volonté d'Onontio, qui m'avoit dit de le venir voir pour l'escouter.

Je luy ay dit que mon feu estoit aux Miamis, mais que j'avois escouté la parole d'Onontio, et que je l'avois porté au Détroit pour luy obéir.

Par un collier. — S'invite Sastaretsy à quitter son feu de Missilimakinak et à le porter au Détroit, afin que toute nostre nation soit réunie ensemble. — Onontio le désire ainsi. — Il a les yeux bons; il a vu que la terre de Missilimakinak est une meschante terre. Autrefois, il est vray, nous avons esté tués à Taronto; mais la raison en est qu'il n'y avoit point de François avec nous. Il y en a au Détroit, un grand village. Cela nous a mis en seureté. — Celuy qui y commande a de l'esprit; il veille nuit et jour, il prend garde à tout.

Par un deuxième collier. — Sastaretsy, regardez ce collier. C'est le mesme que vous m'avez donné pour m'inviter à me joindre à vous, au village de Missilimakinak,

pa
so
la
no
A
mo
W
« J
m'a
nou
P
par
Je n
pour
Les
plein
Huro
ay re
entend
point
Enf
ciens
descen
ce qu'

1. Il y
2. On t
colliers.

parce que vous disiez que c'estoit la parole du Gouverneur ; songez maintenant à ce collier. Il doit vous ramener là, où est la parole d'Onontio. — C'est au Détroit, où la réunion de nostre nation se doit faire en une bonne terre.

Par deux bracelets. — Un grand chef Iroquois de la montagne de Montréal¹ vous exhorte à la réunion.

Voicy ce que Sastaretsy m'a respondu dans le conseil : « Je porteray mon feu au Saguinan, Onontio me l'a dit ; il m'a promis de me donner un chef françois pour estre avec nous². »

Par un collier que Sastaretsy a donné à Quarante-Sols et par un autre collier à Samaouarez. — Je suis encore jeune. Je ne me mesle que de mon calumet. Ces deux colliers sont pour vous prier de régler entre vous l'affaire en question. — Les Hurons de Missilimakinak n'ont donné un démenti en plein conseil, disant qu'il estoit faux qu'Onontio eust dit aux Hurons de s'aller establir au Détroit proche de vous ; je leur ay respondu que je n'avois point menti ; que je l'avois bien entendu avec tous les Hurons qui y estoient, et que je n'avois point entendu parler de Saguinan.

Enfin, après avoir assez disputé, il a esté résolu que les Anciens qui sont à Missilimakinak, et ceux qui sont au Détroit, descendront à Montréal pour faire vider ce différend et faire ce qu'Onontio souhaitera.

1. Il y a trente Iroquois de la Prière qui sont allés au Détroit. (L. C.)

2. On tâche de porter les Sauvages à faire divers postes pour y mettre des officiers. (L. C.)

XVI

LES NATIONS DU DÉTROIT

RAPPELLENT LES PROMESSES QU'ON LEUR AVAIT FAITES.

ELLES DEMANDENT QU'ON N'ÉLÈVE PAS LE PRIX DES MARCHANDISES.

Conseil tenu dans le fort de Pontchartrain, où estoient les nations Outaouases, Hurons, Iroquois, Loups et Miamis.

29 Aoust 1703.

Le Pesant a parlé pour les nations Outaouases. — Nous vous avons rencontré, nostre père, en descendant à Montréal dans la rivière des François, où vous nous avez dit de venir au Détroit. Onontio nous l'a dit après vous, et vous nous avez assuré l'un et l'autre que nous y trouverions des marchandises à bon marché; c'est pour quoy nous y sommes venus et nous avons esté contens du prix qu'on nous en a fait. Nous vous prions de continuer et de nous les faire donner comme la première année ¹.

Lorsque nous avons esté à Montréal, M. de Callières nous a dit que le Détroit seroit bientôt aussi grand que Québec ², qu'il y viendrait beaucoup de familles Françaises, et cependant nous ne voyons rien de tout cela. M. de Callières nous a dit que les Jésuites viendroient avec nous au Détroit; vous

1. C'est au sujet du grand changement du prix des marchandises. (L. C.)

2. Cette promesse leur a esté faite. (L. C.)

1. Les N
ne veulent
2. Ditte
3. Il fait
ront avec
1. Cela
de s'en so

les avez envoyé chercher ce printemps à Missilimakinak, mais de nos gens, qui sont encore là, ont rapporté qu'ils ont répondu qu'ils ne dépendoient pas de vous, et que vous ne les commandiez point ¹. Il faut bien que cela soit vray, puisqu'ils ne viennent point, quoyque nous sçachions que vous les avez envoyé chercher.

Si on continue de nous donner les marchandises au mesme prix qu'on a fait au commencement, nous asseurons que le reste du village de Missilimakinak et toutes les autres nations viendront s'établir icy ².

On nous a manqué de parole en tout. Nous espérons aujourd'huy qu'on exécutera tout ce qu'on nous a promis, faisant en ce lieu un grand village. Nous parlons en public et en présence d'un grand nombre de François, afin qu'ils se souviennent de ce que nous disons ³.

Nous vous prions, Monsieur de Lamothe, de permettre qu'il y ait plusieurs magasins dans ce village, parce que n'y en ayant qu'un, nous sommes obligés d'essuyer les brusqueries d'un seul marchand; au lieu que, s'il y en avoit plusieurs, nous irions vendre et acheter chez celui qui nous recevoit le mieux et qui nous donneroit les marchandises au meilleur marché. En un mot, nous demandons de n'estre pas réduits de traiter dans un seul magasin et qu'on nous donne la mesme liberté qu'on a à Montréal ⁴.

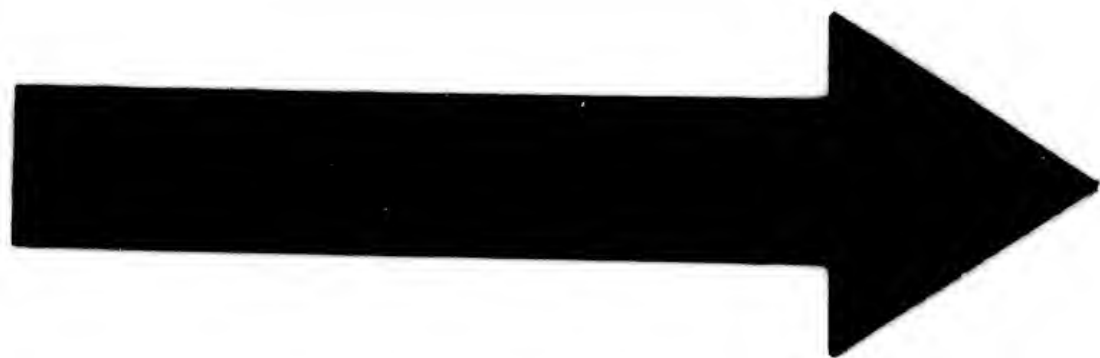
Dans l'assemblée générale qui se fit à Montréal, M. de

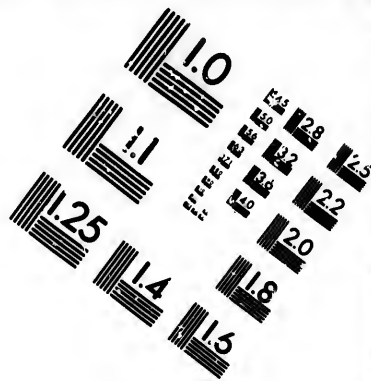
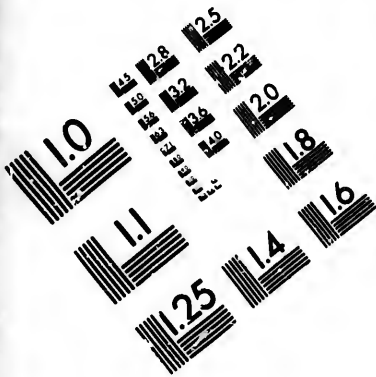
1. Les Missionnaires tiennent toujours le mesme langage aux Sauvages, et ils ne veulent point avoir de commandant. (L. C.)

2. Difficulté d'augmenter cet établissement. (L. C.)

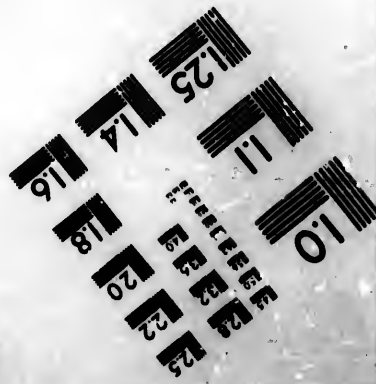
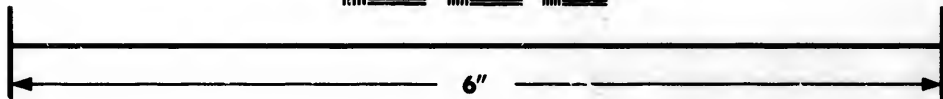
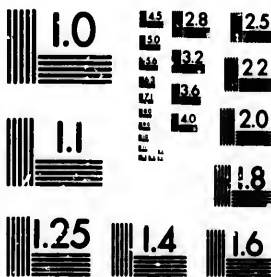
3. Il faut entendre qu'on les trompe et que, n'établissant pas ce poste, ils s'uniront avec l'Anglois pour se mettre en sécurité, puisqu'on ne les y met pas.

4. Cela prouve qu'ils ne peuvent supporter cette servitude et qu'ils ont bien l'air de s'en soustraire en allant aux Anglois.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 973-4503

18
20
22
25

01
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Callières nous a dit que nos enfans, au Détroit, seroient instruits comme les enfans François; mais nous voyons le contraire, les nostres estant bien crasseux, n'ayant aucune personne pour les instruire ¹.

Si on ne nous donne pas les marchandises dans les suites, comme on a fait ci-devant, nous sçavons le chemin des Anglois ².

Si on nous traite bien, comme on a fait jusqu'à présent, nous ne regarderons point ce chemin-là, et nous ferons icy et au Montréal tout nostre commerce ³.

M. de Callières nous a dit qu'il nous feroit boire, de temps en temps, quelques coups d'eau-de-vie et qu'on permettroit d'en traiter à nostre jeunesse; mais nous n'en buvons que rarement et on n'en veut point du tout ⁴.

Nous sommes résolu de passer quelques uns en France pour voir et saluer le Roy ⁵.

Paroles des Hurons. — Quarante-Sols parle pour la nation. -- Onontio et vous aussi, vous avez dit de sortir de Missilimakinak pour venir nous establir au Détroit ⁶; vous nous avez promis que nous y aurions des marchandises à bon marché, mais vous avez dit aussi que c'estoit le Roy qui vouloit faire un grand village au Détroit, et qu'il vous avoit recommandé de nous faire acheter toutes sortes de pelleteries, afin que nous y puissions avoir nos commodités. Nous avons

1. On leur avoit fait entendre qu'on y feroit un séminaire, où on instruiroit les enfans et les jeunes gens. (L. C.)

2. Ils se déclarent nettement dans cet article. (L. C.)

3. Ceci prouve que M. de Lamothe a bien conduit la barque, mais il n'en respond plus. (L. C.)

4. On n'en fournit point à M. de Lamothe, qui sçait bien ce qu'on lui envoie pour sa provision. Avarice de la Compagnie. (L. C.)

5. A respondre par la cour. (L. C.)

6. M. de Lamothe leur en a parlé de cette manière. (L. C.)

esté bi
pour la

Nou
premièr
donnée
à la Co
souhait
de le luy

Lorsq
à y veni
la Comp
avons to
avez par
nostre a
escouter
drons ³.

Nous
des Angl
chez luy
parce qu
augment
aller.

Nous
voyons p
chercher

1. Ceci pro

2. M. de L.
la Cour de P

3. On n'a
obtenir, ce q

4. Les Sauv
les mesures

esté bien aises de cela, parce qu'il n'y a plus d'autres pays pour la chasse.

Nous sçavons que c'est le Roy qui a envoyé au Détroit les premières marchandises. C'est pour quoy on nous les a données à bon marché, mais nous sçavons que celles-cy sont à la Compagnie, c'est pour quoy elles sont si chères; nous souhaitons que le Roy y envoie encore et nous vous prions de le luy escrire ¹.

Lorsque vous estes venu ici et que vous nous avez invités à y venir, vous ne nous avez pas expliqué qu'il n'y auroit que la Compagnie qui y feroit vendre des marchandises ². Nous avons toujours bien escouté vostre parole, quoyque vous nous ayez parlé avec les mains vides, ce qui est une marque de nostre attachement particulier. Nous vous prions de nous escouter à vostre tour et de faire aussi ce que nous voudrons ³.

Nous vous avons dit et bien expliqué ce que le Gouverneur des Anglois a fait l'année passée pour nous engager à aller chez luy en traite ⁴, ce que nous n'avons pas voulu faire, parce que vous ne l'avez pas jugé à propos; mais si on nous augmente les prix des marchandises, nous pouvons bien y aller.

Nous ne sommes pas bien loin des Anglois, et nous ne voyons pas que nous soyons fort à blasmer, si nous y allons chercher nos commodités. Cependant nous ne l'avons pas

1. Ceci prouve qu'ils n'aiment pas passer par les mains de la Compagnie (L. C.)

2. M. de Lamothe n'en sçavoit rien luy-mesme; s'il l'avoit sceu, il auroit prié la Cour de l'en dispenser par rapport à la connoissance qu'il a des Sauvages. (L. C.)

3. On n'a rien donné pour les Sauvages du Détroit. M. de Lamothe n'a pu rien obtenir, ce qui est surprenant.

4. Les Sauvages ont tout déclaré à M. de Lamothe, et, par ce moyen, il a rompu les mesures des Anglois.

voulu faire jusqu'à présent ¹; M. de Vaudreuil m'a dit en dernier lieu que vous nous les feriez donner à bon marché par M. Radisson.

Maconce parle pour les Loups. — Nous croyons qu'on nous traitera comme ceux qui sont icy, puisque vous nous avez promis que vous nous tiendriez sous vos ailes. Pour moy, je suis comme un François, et j'ay le mesme cœur, je vous escouteray toujours ².

Réponses du mesme jour faites aux nations par M. de Lamothe. — Tout ce que M. de Callières nous a dit se rapporte à vos paroles, mais il est mort; la maladie a empesché aussy qu'il ne soit venu des familles françoises. Je crois que les Jésuites viendront cet automne, parce que M. de Vaudreuil me le mande, et vous ne devez pas douter qu'il ne soit vray que je les commande, aussi bien que tous les François qui sont dans ce pays ³.

Si les Jésuites ont tant différé de s'y établir ⁴, c'est que peut-estre on ne leur a pas encore donné tout ce qui leur est nécessaire; c'est ce qu'ils m'ont mandé, lorsque je les ay envoyé chercher ce printemps. Lorsque je suis venu icy avec M. Radisson, vous avez esté contens de luy et du bon marché des marchandises. Je crois qu'il vous contentera encore et que vous entrerez dans ses raisons.

Je ne suis pas le maistre de faire icy plusieurs magasins; vous pouvez vous adresser au Gouverneur général ⁵. Pourveu

1. C'est la pure considération qu'ils ont pour M. de Lamothe qui les a empeschés d'aller aux Anglois. (L. C.)

2. Cela fait voir que ce chef est gagné par M. de Lamothe avec sa nation. (L. C.)

3. M. de Lamothe fait le contraire de ce qu'il dit dans l'espérance de sortir bientôt du Détroit, par le mauvais procédé de la Compagnie à son esgard, de M. de Vaudreuil et de M. de Beauharnois. (L. C.)

4. Cet article se rapporte au précédent. (L. C.)

5. Il parle ainsi, afin que les Sauvages s'adressent à lui avec confiance. (L. C.)

qu'on
cela vo
traite,
moy et
disson
Il est v
seroient
aujourd
et que
affaires.

Je voi
chemin
cipices,
ment de
vous con
la curiosi
escriroy
chaine ³
vos enfan

Il est v
apparten
je suis sin
a pu vou
riche, est

1. M. de L

2. Il leur
leur faisant
cieuse. (L. C.)

3. A respo
mauvais dess

4. C'est un
la grand. ur d

qu'on vous donne les marchandises à un prix raisonnable, cela vous doit estre indifférent, parce que si on vous maltraite, si on vous brusque, vous n'avez qu'à vous plaindre à moy et on fera changer de commis. Je m'assure que M. Radisson vous contentera, parce que c'est un homme paisible. Il est vray que M. de Callières vous a dit que vos enfans seroient bientost comme les nostres ¹; mais la guerre qui est aujourd'huy de l'autre costé du grand Lac, contre les Anglois, et que le Roy fait à toutes les nations, empesche que les affaires avancent pour agrandir ce village.

Je vous exhorte à perdre la pensée de prendre le mauvais chemin que vous avez devant vos yeux ². Il est plein de précipices, de ronces et d'arbres renversés; effacez-le entièrement de vostre mémoire. On fera tout ce qu'on pourra pour vous contenter. Je suis bien aise que vous ayez l'intention et la curiosité de voir le Roy; vous en serez les maistres. Je luy escriray vos desseins et vous en aurez response l'année prochaine ³; je l'informeray aussi du désir que vous avez que vos enfans soyent instruits comme les nostres.

Il est vray que lorsque je suis venu icy, les marchandises appartenoyent au Roy. Je ne sçais pas qui vous l'a dit, mais je suis sincère et n'en disconviens pas, c'est ce qui fait qu'on a pu vous les donner à bon marché, parce que le Roy est riche, estant le maistre de tous nos biens ⁴; mais à présent,

1. M. de Lamothe les encourage et les exhorte à la patience. (L. C.)

2. Il leur inspire d'estre fidèles au Roy et de demeurer dans nostre alliance, leur faisant comprendre que l'alliance des Anglois pourroit leur devenir pernicieuse. (L. C.)

3. A respondre par la Cour. Ce voyage des chefs pourroit faire suspendre les mauvais desseins que toutes les nations pourroient avoir. (L. C.)

4. C'est une bonne raison et qui les frappe le plus, car ils sont convaincus de la grandeur du Roy et qu'il est grand guerrier, pour me servir de leurs termes. (L. C.)

comme il ne pense qu'à faire la guerre, il ne s'en mesle plus. Vous voyez bien, par cette raison, qu'en venant icy la première fois, j'aurois eu tort de vous dire que les marchandises appartenoiient à la Compagnie.

Je suis content de vous autres, Outaouas, Hurons et autres nations, parce que vous m'avez bien obéi; taschez de ne pas donner lieu de me plaindre de vous.

Je sçais que je vous parlois autrefois avec les mains garnies; si je vous parle aujourd'huy avec les mains vides, je ne puis faire autrement ¹. Je vous invite pourtant à ne point laisser tomber par terre les paroles que je viens de vous dire, parce que j'espère que cela sera mieux à l'avenir, et que, M. de Pontchartrain, dont ce village porte le nom, enverra de quoy fortifier ma parole dans les occasions qui se présenteront.

Vous n'avez pas lieu de vous plaindre des autres commis, vous ayant donné les marchandises à bon marché, ainsi que je le crois, quoyque vous me disiez le contraire.

1. Il est nécessaire de faire attention à cet article. (L. C.)

CH

PREM

LE R

TANT AVE

Lettr

J'ay e
long la c
Détroit.
tions vou
Vous a
fait par
Québec
moy, et

IV

CE QUE LAMOTHE CADILLAC A FAIT

POUR LE

PREMIER ÉTABLISSEMENT DU DÉTROI.

LE ROI L'EN CHARGE DÉFINITIVEMENT A SES RISQUES ET PÉRILS.

I

EMBARRAS DE LAMOTHE CADILLAC

TANT AVEC LES MISSIONNAIRES QU'AVEC LES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE

DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Lettre de Lamothe Cadillac à Jérôme Pontchartrain.

Fort Pontchartrain, 31 Aoust 1703.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous escrire, l'année passée, bien au long la disposition de toutes choses concernant le poste du Détroit. Je vous écris encore, sans sçavoir quelles résolutions vous avez prises touchant son établissement.

Vous avez sans doute fait attention au règlement qui fut fait par M. le chevalier de Callières, pendant que j'estois à Québec entre le R. P. Bonnard, supérieur des Jésuites, et moy, et vous n'avez pas apparemment douté, en le voyant,

que tout ce qui y est contenu n'ait esté exécuté de part et d'autre part.

Ce règlement prouve avec évidence l'opposition des Jésuites de ce pays pour empescher les Sauvages de s'establis en ce poste, et j'avois eu lieu d'espérer qu'on satisferoit aux promesses qu'on m'avoit faites, y ayant souscrit par une convention si authentique.

Vous avez eu la bonté de m'escire que le Roy veut que les missions du Détroit soient desservies par les Pères Jésuites, et que leur supérieur de Québec m'en donneroit qui entreroient mieux dans mon esprit que le P. Vaillant n'y estoit entré.

Il semble que vos ordres suffisoient pour engager ce supérieur à pourvoir promptement à cette mission, surtout par la grâce spéciale que vous luy avez accordée de trouver bon que le P. Vaillant reste en ce pays, après s'estre opposé, comme il l'avoit fait, aux intentions de Sa Majesté.

Le règlement de M. de Callières sembloit aussi l'obliger indispensablement de faire pourvoir aux missions, ainsi qu'il y est nettement expliqué.

Vous verrez pourtant que, jusqu'à présent, les Jésuites n'ont rien fait pour l'exécution des intentions de Sa Majesté, que vous avez vraiment expliquées, tant à M. de Callières qu'à leur Supérieur de Québec, dont il vous a plu me donner connoissance.

Je ne sçais si on vous aura mandé qu'il fut convenu, en conséquence du règlement qui avoit esté fait, que la Compagnie de la Colonie payeroit à chaque missionnaire du Détroit la somme de huit cents livres par an, qu'elle leur feroit porter, à ses frais et despens, les choses dont ils auroient besoin

pour le
et qu'e
attenda
ment.

J'ay
la Com
printem
chercher
prétexté
que ce se
on l'avoit

Vous s
leur fasse
que trois
laisser fa
troisième,
faire, les S
s'y seroie
faut faire
font, faire
je ne puis

C'est à v
continue d
conservé,
comme je
exécuter; r
de ce pays
ce point-là

Tout cel
gués ne so

pour leur nourriture et les hardes nécessaires pour leur usage, et qu'elle les feroit loger dans les villages des Sauvages, en attendant qu'on eust le temps de les bastir plus commodément.

J'ay satisfait de ma part aux mesures qu'on avoit prises; la Compagnie y a satisfait de la sienne, ayant envoyé ce printemps (en se conformant au règlement) un canot exprès chercher le P. Marest, supérieur de Missilimakinak, qui a prétexté de grandes raisons pour ne point venir icy, de sorte que ce sont des frais que la Compagnie a faits en vain, comme on l'avoit desjà fait pour le P. Vaillant.

Vous souhaitez que je sois amy des Jésuites et que je ne leur fasse pas de peine. Je n'ay trouvé, après y avoir resvè, que trois voyes pour y parvenir : la première est de les laisser faire; la deuxième, de faire tout ce qu'ils veulent; la troisième, de ne rien dire de ce qu'ils font. En les laissant faire, les Sauvages ne s'establiroient point au Détroit et ne s'y seroient point établis; en faisant ce qu'ils veulent, il faut faire tomber ce poste, et en ne disant rien de ce qu'ils font, faire ce que je fais, et, malgré ce dernier point essentiel, je ne puis encore les engager à estre de mes amis.

C'est à vous, Monseigneur, à dire si vous souhaitez que je continue de faire establir icy les Sauvages, que ce poste soit conservé, soutenu avec éclat. Si ce sont là vos sentimens, comme je le crois, peut-estre suis-je propre pour les faire exécuter; mais j'ose vous dire que les sentimens des Jésuites de ce pays sont totalement opposés aux vostres, du moins en ce point-là.

Tout cela n'a pas empesché que les Sauteurs et Mississagués ne soient venus, cette année, former encore un village

dans cette rivière. Ces deux nations se sont réunies et incorporées ensemble, ayant en cela suivi mon conseil et fait ma volonté. Je l'ay ainsi jugé à propos, estimant que leur réunion leur sera avantageuse et à nous, s'il arrivoit quelque rupture avec les ennemis de l'Estat et de la Colonie.

Trente Hurons de Missilimakinak sont arrivés ici le 28 Juin, pour s'incorporer avec ceux qui y sont établis. Ainsi il n'en reste qu'environ vingt-cinq en ce lieu-là, où le P. de Carheil, qui est leur missionnaire, se tient toujours ferme. J'espère que cet automne je luy arracheray enfin cette dernière plume de l'aisle, et je suis persuadé que cet opiniastre curé mourra dans sa paroisse, sans avoir un paroissien pour l'enterrer.

Plusieurs cabanes et familles des Miamis se sont établies ici, aussi bien que des Népissiriniens; les uns se sont incorporés aux Hurons et les autres parmi les Outaouas et les Oppenago ou Loups.

Le reste des Outaouas-Sinagos, qui sont encore à Missilimakinak, m'ont envoyé un collier en secret pour me dire qu'ils viendront joindre leurs frères du Détroit, après qu'ils auront fait leur récolte. Six grandes cabanes de Kiskakouns m'ont envoyé dire la mesme chose. Je leur ay respondu par un collier que j'allois marquer les terres, où ils pourront faire leurs champs.

Ce procédé de la part des Sauvages fait voir combien on les gesne et qu'on les intimide beaucoup, par l'apprehension qu'on fait glisser dans leur esprit qu'on leur jouera icy un mauvais tour.

Je prends la liberté de vous envoyer la copie des lettres que les Jésuites de ce pays m'ont escrites depuis que je suis au Détroit, avec les Conseils en partie qui se sont tenus dans

ce fort
envoye
crites, p
connois
palemen
conclure
Lorsq
ce lieu, c
il faut, il
dinaire d
remettre
je jugeray
je rendray
Callières d
J'ay des
les colliers
de quelque
promesses
posséder o
les peuples
Vous sça
un denier p
ment. Il est
dérable en
blissement,
crois qu'on
par le bon d
est certain q
c'est de quoy
cas, si l'on v
v.

ce fort. Vous y verrez mes observations à la marge. Je vous envoie pareillement celles que je leur ay respondues ou escrites, parlant d'affaires; et, après avoir examiné le tout, vous connoistrez leur dessein touchant cet établissement, et principalement leur bonne volonté pour moy, d'où vous pourrez conclure s'il m'est aisé de les rendre de mes amis.

Lorsqu'il vous plaira que je fasse une entière réunion dans ce lieu, cela vous sera bien facile; mais, pour y réussir comme il faut, il faut faire un fonds ou une destination sur l'extraordinaire de guerre du Canada de 600 livres, avec ordre de me remettre ces sommes pour les employer dans les choses que je jugeray nécessaires pour le succès de cette entreprise, dont je rendray pourtant un compte exact à MM. le chevalier de Callières et de Beauharnois, intendant.

J'ay desjà eu l'honneur de vous écrire que les présens et les colliers qu'on donne aux Sauvages, lorsqu'ils s'agit surtout de quelque transmigration, sont les gages de la fidélité des promesses qu'on leur fait, et un titre qui les met en droit de posséder ou de délaisser, comme les contrats le sont parmi les peuples policés.

Vous sçavez aussi que, jusqu'à ce jour, on ne m'a pas remis un denier pour contribuer à mettre les Sauvages en mouvement. Il est bien vray qu'on m'a mis en main un fonds considérable en marchandises pour donner une forme à cet établissement, sans qu'il en coustast quoy que ce soit au Roy. Je crois qu'on a eu sujet en cela d'estre satisfait de ma conduite par le bon ordre que j'ay tenu dans cette affaire, puisqu'il est certain que la Compagnie a plustost gagné que perdu; et c'est de quoy je suis mieux informé que personne. En tout cas, si l'on vient à se plaindre des frais qu'il a fallu ou qu'il

faut faire pour soutenir cet établissement, je m'engage volontiers à la dédommager et à la pousser au point que Vostre Grandeur le désire; et, si vous en doutez, je vous en donneray une si bonne idée, quand il vous plaira, que j'ose me flatter que vous en conviendrez. Si ce pays n'eust pas tombé en exclusion de commerce, il se seroit fortifié par luy-mesme.

Je pense que le plus court seroit d'aller au fait avec moy. Ayez la bonté de m'employer dans quelque entreprise, appuyez-moy de l'honneur de vostre protection, et si, malgré la malice plus rusée de mes ennemis, je n'y réussis point, ne vous servez jamais de moy. *Le génie de ceux qui me haïssent est de tuer le temps, en fournissant toujours des raisons et des difficultés insurmontables* dans tout ce que je veux entreprendre, et le mien c'est de prendre les moyens pour les surmonter.

Je ne sçais si le commerce des peaux de bœufs pourra se soutenir, par le mespris qu'on en fait, ne voulant les faire valoir aux Sauvages qu'environ cent sols ou dix francs, ce qui ne leur convient point, parce qu'une peau pèse 240 ou 300 livres, qu'ils sont obligés de porter de 3 ou 4 lieues dans les terres, ce qu'ils tiennent trop pénible, aimant mieux s'attacher à la chasse du castor et d'autres bestes, parce que les cuirs en sont plus légers et plus faciles pour le transport. Si la Compagnie n'en augmente pas le prix, je crois que les Sauvages ne voudront plus se réduire à cette chasse, que dans le temps qu'il n'y aura plus d'autres pelleteries.

Nous avons trouvé une mine de cuivre dans le lac Huron, dont je vous envoie un eschantillon qui me paroist tout purifié. J'en ay envoyé autant à M. de Callières et à MM. les Directeurs de la Compagnie, afin qu'ils puissent prendre des

mesure
mériter
grande,
aller dan
ce poste
Si vou
dans les
mes soins
me transp
tez. Par c
mais, com
ne vous de
capables d
liberté de
lieux où il
mines, que
compenser
ne peut nu
et avantage
Peut-estr
car voilà à c
recevoir tou
mission que
la bouche à
ce moyen, j
de me voir r
Roy ny au p
de s'en plain
La Grand
du fond de c

mesures pour connoistre si elle sera assez abondante pour mériter qu'on en fasse l'entreprise. La commodité en seroit grande, puisque les barques et les navires mesme peuvent aller dans les lieux où elle est, n'estant pas bien éloignée de ce poste.

Si vous voulez me permettre de faire chercher des mines dans les environs des lacs et des rivières, j'y donneray tous mes soins, et, sur les connoissances que je pourray prendre, je me transporteray moy-mesme sur les lieux, si vous le souhaitez. Par ce moyen, vous en serez plus certainement informé; mais, comme je ne suis pas en estat de faire cette despense, je ne vous demande que la permission de choisir douze hommes capables dans le Canada pour cette entreprise, qui ayent la liberté de porter chacun seulement pour 400 livres dans les lieux où ils seront envoyés, et, au cas qu'ils trouvent des mines, que vous vouliez bien me promettre de les en faire récompenser. Cette affaire sera conduite avec exactitude. Elle ne peut nuire à personne, et elle pourra devenir utile au Roy et avantageuse à la colonie.

Peut-estre on fera quelque objection touchant ce dessein, car voilà à quoy on est propre dans ce pays, mais il n'y a qu'à recevoir toutes celles qu'on y fera et les insérer dans la permission que je vous demande. En m'y conformant je fermeray la bouche à tout le monde. Je n'y entends point finesse. Par ce moyen, il ne restera aux envieux que le chagrin peut-estre de me voir réussir. En tout cas, cet essay ne coustera rien au Roy ny au public, et, par conséquent, on seroit mal fondé de de s'en plaindre.

La Grande Rivière, ainsi appelée dans le lac Erié, proche du fond de ce lac, environ 15 lieues d'icy, est fournie, sur ses

rivages et dans ses profondeurs, d'une grande quantité de meuriers. La terre en est aussi parfaitement bonne. Si vous voulez avoir la bonté de m'en accorder six lieues de front des deux costés et autant dans la profondeur, en titre de marquissat, et de haute, moyenne et basse justice, avec les droits de chasse, de pesche et de traite, je feray l'entreprise des soies en y faisant venir des gens de France propres pour cela, qui apporteront la quantité nécessaire de vers à soie. Si vous m'accordez cette grâce, je prendray des mesures pour les faire venir par les premiers vaisseaux, afin qu'ils puissent arriver icy avant l'hiver. A l'esgard de la traite, je n'en feray aucune qu'après le bail fini de la Compagnie.

Vous m'avez promis, Monseigneur, la dernière fois que vous m'avez renvoyé de France, que vous me permettriez d'y repasser, d'abord que le Détroit seroit établi. Le voit à maintenant sur un bon pied. Aussi, j'espère que vous aurez la bonté de m'envoyer une permission l'année prochaine pour y passer, et pour aller vaquer à mes affaires, une fois en ma vie, n'y ayant pu donner aucun ordre depuis vingt ans que je suis en Canada ou à l'Acadie, et je pourray, par ce moyen, vous rendre un compte exact de ce pays; si vous le souhaitez, je ne partiray point d'icy que je ne voie toutes choses hors de risque.

Comme je ne sçais point si Vostre Grandeur m'aura accordé le gouvernement de ce poste et de tous autres esloignés, ou, du moins, le commandement général, comme je l'ay eu du vivant de M. le Comte de Frontenac, et que M. le Chevalier de Callières me l'a accordé par son règlement du 25 Septembre 1763, dont je vous envoie copie, je continueray de vous supplier très humblement de m'accorder cette grâce, et d'y vouloir joindre des appointemens convenables.

No
faire s
je croi
qu'on
d'en d
avoit l
cordé.
lières c
cette ga
par ce n
part de
tenir un
vouliez
Le ch
prié de v
pour alle
qu'il a d
compagn
fasse cap
et qu'on
et troupe
autre che
chose. Il
les vaiss
charge d
marque d
Le che
mieux fa
qui est fr
mais, son

Nous avons fait une très belle récolte, et je suis en estat de faire subsister grassement une garnison de 150 hommes, mais je crois que je ne seray pas en cette peine, par les difficultés qu'on me fait de me donner des soldats. Je me suis contenté d'en demander seulement 50 effectifs, parce qu'on ne m'en avoit laissé que 25, et je ne sçais si ce nombre me sera accordé. Je vous supplie de vouloir bien mander à M. de Callières de m'en accorder encore 50 l'année prochaine, afin que cette garnison soit composée de 100 hommes, et que je puisse, par ce moyen, respondre de tous les événemens, tant de la part de nos ennemis que de nos alliés, qu'il est nécessaire de tenir un peu en respect; mais ce seroit encore mieux, si vous vouliez bien m'en envoyer de France.

Le chef des Hurons, qui est fort absolu sur sa nation, m'a prié de vous escrire qu'il seroit bien aise de passer en France pour aller asseurer Sa Majesté de sa fidélité et du désir ardent qu'il a d'entrer dans son service, et, pour cet effet, il fera une compagnie de 50 hommes de sa nation, pourvu qu'on l'en fasse capitaine, qu'on luy donne un lieutenant et une enseigne et qu'on les paye par mois sur le mesme pied que les officiers et troupes de la Marine sont payés en ce pays. Il y a un autre chef de la mesme nation, qui s'oblige de faire la mesme chose. Ils vous prient aussi de leur faire donner passage dans les vaisseaux du Roy. Je crois qu'ils prétendent faire une charge de peaux pour vous en faire présent, ce qui est une marque de leur bonne volonté.

Le chef principal des Outaouas, qui est un des hommes les mieux fait. que j'aye encore vus parmi toutes ces nations, et qui est francisé, m'a prié de vous escrire pour le mesme sujet; mais, son âge ne luy permettant pas de faire un si long voyage,

il vous enverra son neveu par la mesme occasion avec un autre de ses amis, pour faire offre au Roy de ses services.

Si Sa Majesté veut faire cette despense, ce seroit le vray moyen d'assujettir peu à peu et entièrement ces deux nations. J'estime qu'il faudroit les mesnager un peu dans le commencement, en leur faisant prendre les armes seulement une fois par mois, lorsqu'on en feroit les revues et mesme les en dispenser pendant trois mois d'hyver, parce que pour lors ils sont occupés à faire leur chasse; mais il faut estre fort exact à payer tous les mois les compagnies. Ils demandent d'avoir des drapeaux, et qu'on leur permette de faire leurs habits à leur mode et qu'on leur donne des estoffes rouges. Ils espèrent qu'on leur donnera les armes, comme on les donne aux soldats, et les hardes de mesme, dont ils sont maintenant instruits par l'explication que je leur en ay faite. Ils m'ont dit qu'ils m'obéiroient en tout ce que je leur ordonnerois pour lors pour le service du Roy et à tout autre qui auroit ses ordres. Je leur ay parfaitement bien expliqué comment il faut se comporter dans l'art militaire et comment il faut prendre l'esprit de subordination, ce qu'ils ont trouvé bon.

Il ne faut pas s'en estonner, parce que tous les hommes, en quelque estat qu'ils puissent naistre, ne manquent ny de vanité ni d'ambition, et il y en a toujours d'assez habiles pour prendre du crédit, se faire estimer et respecter des autres. Le chef Huron est déjà si enflé de cette proposition, qu'il a prié M. de Callières de le faire loger à la françoise et j'en ay receu l'ordre estant à Québec, à quoi j'ay satisfait, luy ayant fait faire une maison de charpente de chesne de 40 pieds de face sur 24 de largeur. Elle est située sur le bord de la rivière, sur une éminence qui domine le village de cette nation.

A son exemple, le chef Outaouas est allé, je pense, à Montréal pour obtenir la mesme grâce de M. de Callières, d'où il n'est pas encore de retour. Sans doute qu'il ne la luy refusera pas.

Vous pouvez croire par ce commencement que les choses que j'ay projetées prennent un bon train. Mon sentiment est que cette voye est la plus assurée pour rendre ces gens-là sujets du Roy et pour les faire successivement chrestiens. Cela fera un meilleur effet que cent missionnaires, puisqu'il est certain que, depuis qu'ils preschent l'Evangile à ces peuples, ils n'ont fait aucun progrès, et qu'on peut réduire tout le bien qui en revient au baptesme, qu'ils font des enfans qui meurent après l'avoir reçu.

Permettez-moy d'insister toujours de vous représenter combien il seroit nécessaire d'establis icy un séminaire pour instruire les enfans des Sauvages parmy ceux des François dans la piété, et par mesme moyen pour leur apprendre nostre langue.

Les Sauvages estant naturellement glorieux, voyant qu'on mettroit leurs enfans parmi les nostres, qu'on les habilleroit de la mesme manière, s'en feroient un point d'honneur. Il est vray qu'il leur faudroit laisser dans le commencement un peu plus de liberté, et qu'il faudroit seulement se réduire aux veues de les civiliser et de les rendre capables d'instruction, laissant le surplus à la conduite du Ciel et de celuy qui sonde les cœurs.

Cette despense ne seroit pas bien grande. Je crois que, si Sa Majesté accorde mille escus au séminaire de Québec, il commencera cette sainte et pieuse entreprise. Ce sont des Messieurs si pleins de zèle pour le service de Dieu, et de

charité pour tout ce qui regarde les sujets du Roy en cette colonie, qu'on ne peut se lasser de les admirer, et tout le pays leur a des obligations inexprimables pour la bonne éducation qu'ils ont donnée à toute la jeunesse par leur doctrine, ce qui a produit de très bons sujets dans le service de l'Église en la Nouvelle-France. J'ose vous dire que vous ne pouvez trop tost commencer cette œuvre. Si vous en appréhendez les despenses dans les suites, je vous fourniray des expédiens pour leur continuer cette gratification en la prenant sur les lieux, sans qu'il en couste rien au Roy.

Au reste, il n'y a point à craindre qu'on manque de Sauvages pour faire la chasse et pour fournir de castors et autres pelleteries. Il y a tant de nations dans les environs des lacs et dans les profondeurs des terres qui ne se réduiront peut-estre jamais, qu'elles suffisent pour dépeupler tous ces animaux qui servent au commerce.

La sujétion de servir le Roy de la manière dont je vous ay parlé ne les empeschera point de faire leur chasse dans le temps prospère. On les mettra seulement par ce moyen en estat de les franciser et de prendre les armes pour le service du Roy, lorsqu'on en aura besoin.

Je prévois qu'on vous fera bien des objections sur ce que j'ay l'honneur de vous mander, c'est ce que je ne puis empêcher. Toute l'assurance que je puis vous en donner, c'est de réussir, si vous le voulez. Pour en venir à bout, il faut envoyer de bons ordres, bien décisifs et précis, et parler un peu avec les grosses dents. Ayez la bonté de me donner connoissance de vos intentions et laissez-moy le soin de faire le reste.

On voit par expérience que, si les Sauvages estoient au-

jourd'huy sur ce pied-là, il en reviendrait de grands avantages à la colonie, puisqu'il est certain qu'au premier coup de tambour on mettroit sous les armes ceux qui seroient disciplinés, ce qui entraîneroit sans peine tout le reste à les suivre et faire comme eux. Ainsi, dans la guerre présente, ces gens-là, joints avec nous, feroient des incursions et des inondations terribles sur les Colonies Angloises, au lieu qu'ils sont partagés et qu'ils se contentent de nous regarder faire, trop heureux encore si nous pouvons les tenir en cet estat.

Si ces mémoires eussent été fournis par quelque personne qui eust eu la protection des Jésuites, on les auroit fait trouver d'un goust excellent, et rien n'auroit paru plus aisé d'estre mis à exécution ; mais parce que je ne les ay point consultés ou plutost parce que je n'ay pas esté d'humeur à me laisser traiter en esclave, comme quelques-uns de mes prédécesseurs ont fait, qui ont commandé dans ce pays, on rend impossible tout ce que j'avance ou ce que je propose. Il me semble pourtant que, si la Cour vouloit faire attention aux projets et avis que j'ay eu l'honneur de luy présenter, dont M. de Latouche est bien informé, elle pourroit voir clairement si j'en ay raisonné sagement ou avec extravagance. Jusqu'à présent en quoy ay-je manqué de réussir dans les choses que j'ay annoncées n'estre pas impossibles ?

Il n'est pas besoin de reprendre ny de remonter à divers desseins que j'ay donnés à la Cour, touchant plusieurs entreprises que Sa Majesté avoit projetées. Je me réduis uniquement à parler du Détroit, et je laisse à examiner si ce que j'en ay dit est vray ou faux.

Dans le temps que j'ay eu l'honneur de vous en présenter mon mémoire, souvenez-vous, s'il vous plaist, dans quel

embarras on estoit de la trop onéreuse quantité de castors, dont on ne trouvoit point la consommation en France. C'estoient là les plaintes des anciens fermiers, par lesquelles ils exprimoient estre dans l'impossibilité de soustenir leur bail. Ce fut en quoy j'exposay par un article de mon mémoire que par le moyen de l'establissement du Détroit, je m'engageois à occuper les Sauvages à la chasse des cerfs, biches, orignaux, chevreuils, ours noirs, loups, chats cerviers, loutres, pecquans et autres menues pelleteries pendant l'espace de trois ans, sans qu'ils fissent la chasse du castor, afin qu'on trouvast par ce moyen le temps de faire la vente d'une partie considérable de celui qui estoit en masse. Il reste à voir si ce que j'ay promis jusqu'à présent a esté exécuté, puisqu'il n'est sorti du Détroit qu'environ huit milliers de castors en trois années, et le surplus de commerce d'été en grosses peaux et menue pelleterie, le fait est incontestable.

Il n'y a qu'à voir les livres de la Compagnie, j'en ay devers moy. C'est ce qu'on disoit pourtant au commencement publiquement en Canada, et qu'on a hardiment et impunément escrit à la Cour estre une vision.

La seconde veue, que j'ay eue en donnant le projet de cet establissement, n'a pas esté d'en faire uniquement un poste pour le commerce, mais bien plutost pour la conservation du commerce, puisque c'est le seul endroit pour aller (par canot ou barque) chez toutes les nations qui sont sur les lacs, et que c'est la porte par où on peut entrer et sortir pour commercer avec tous nos alliés. Voilà un mauvais raisonnement d'avoir formé un tel poste.

Ma troisieme veue a esté d'y réunir plusieurs nations, afin de le fortifier par ce moyen et de tenir les Iroquois en res-

pect à cause de la proximité; les ayant renfermés de cette manière, pour ainsi dire entre deux feux, ayant le Montréal d'un costé et le Détroit de l'autre, qui estoit le seul lieu de leur retraite, et où ils trouvoient tous leurs rafraichissemens, lorsqu'on brusloit par des marches générales (ce qui coustoit des sommes immenses) leurs champs et leurs villages. Or du Montréal au dehors il y a divers chemins, c'est-à-dire diverses entrées et sorties relatives l'une à l'autre sans passer mesme les lacs. Voilà donc un poste, en vérité, bien mal trouvé pour tenir en bride non seulement les Anglois et Iroquois, mais mesme nos alliés.

J'avoue que, pour y donner un bon succès, il faut accomplir et effectuer ce que j'ay expliqué dans mon mémoire, c'est-à-dire d'en faire un poste solide, d'y tenir une bonne garnison, de laisser la liberté de s'y établir, de l'inutilité des congés, de ne point souffrir d'autre établissement dans le Pays d'en Haut, parce qu'il n'y a que la cupidité et l'avarice qui font engendrer ces sortes de desseins qui causent une infinité de désordres.

Les autres veues contenues dans mon mémoire ne sont pas de l'essence de cet établissement; elles n'en sont qu'un accessoire et pour le perfectionner. Cependant ce projet a donné l'alarme à toute la Colonie. On a fait sonner toutes les cloches pour faire un carillon et un tumulte confus où on ne connoissoit rien. Pour moy, *je sçavois bien qui estoient les carillonneurs, je les voyois devant mes yeux, mais cependant j'avois mes raisons pour faire l'aveugle.* Je vous les avois esnoncées en mon premier mémoire. J'ay continué de vous en faire apercevoir par toutes mes lettres. Vous en pouvez voir encore par celle-cy un petit trait.

Je ne laisse pas de voir qu'ils ont pour eux la faveur et le grand crédit d'une grande machine qui esbranle toute la masse de l'univers, et que, se roulant sur ce pivot, ils continuent de me vouloir couler et estouffer sous les eaux de la vengeance et de la persécution ; mais tant que j'auray pour bouclier la justice et la vérité, je flotteray et surnageray sur les ondes, comme le nid de l'ingénieur alcyon. Je tascheray de mieux en mieux me conduire et de marcher à la clarté et au flambeau de ces illustres patronnes. Sans elles il y a longtemps que je n'auroys pu résister au torrent. Il est vray que, levant les yeux au ciel, je crie quelquefois dans la foiblesse de ma foy : *Sancie Frontenac, ora pro me.*

Comme plusieurs soldats désirent s'établir en ce lieu et qu'ils me demandent des concessions de terre, ayez la bonté de me mander si vous voulez que je leur en accorde, dont ils prendront la confirmation de MM. de Callières et de Beauharnois ; et si vous souhaitez aussi qu'ils s'y marient, lorsqu'ils seront en estat de nourrir leurs femmes, il seroit, je crois, à propos d'en fixer un certain nombre par an. Ayez aussy, s'il vous plaist, la bonté de me faire sçavoir si vous voulez que je concède des habitations aux Canadiens. Il y en a plusieurs qui me persécutent pour en avoir. C'est à vous de parler décisivement sur cela, car je ne puis vous taire qu'on n'en veut rien faire. Ma pensée est qu'on prétend que cette transmigration affoiblirait les forces du costé de Québec et Montréal. Quant à moy, je ne crois pas que quarante ou cinquante hommes de plus ou de moins dans ces lieux-là y paroissent beaucoup, et y empeschent d'exécuter ce qu'on aura envie de faire ; or ce seroit un grand secours pour ce poste, sans lequel on ne fera jamais rien icy, et il est à pré-

sumer que nos alliés qui y sont déjà établis et ceux qui sont en train d'y venir tireront un mauvais augure et de fâcheuses conséquences de l'infidélité de nos promesses; car on leur a dit qu'on feroit icy un établissement considérable.

Vous pouvez estre informé qu'il n'y a point de poste dans ce pays, principalement où il y a de François, jusque mesme à l'habitation du sieur Juchereau, où il n'y ait des Jésuites. *Il n'y a que le seul Détroit qui en soit exclus*, quoyqu'ils se soyent tous empressés pour en desservir les missions; ce qui fait voir la bonne volonté qu'ils ont pour moy. et si on s'embarrasse beaucoup dans ce pays de ce qu'ils font, pour moy je n'ay pas d'empressement non plus de les y voir, parce que je sçais bien que les cures n'y sont pas si bonnes qu'ailleurs. Néanmoins, on devroit opter et se déclarer, parce qu'on prendroit des voyes pour y faire venir d'autres missionnaires. Peuvent-ils porter leur crédit plus haut, que de se dispenser non seulement de servir cette mission, ce que le Roy désire, mais encore d'empescher les autres d'y venir!

Il est bon que vous soyez instruit qu'il y a plus de cinquante ans que les Iroquois avoient chassé par la force des armes la pluspart des nations dans les extrémités du Lac Supérieur, c'est-à-dire à 500 lieues dans le nord de ce poste, qui est un pays stérile et affreux, et qu'il y a *environ trente-deux ans qu'on les a rapprochés* dans le lieu de Missilimakinak, qui est pareillement une terre ingrate et où ils ont esté réduits à la nécessité de vivre uniquement de poisson, de la manière que je vous l'ay expliqué par une petite relation ¹, lorsque j'estois en France, dont vous eustes la bonté de me dire que vous étiez très satisfait. Il semble donc que Dieu m'a suscité

1. Voir plus haut de la page 73 à la page 132.

comme un autre Moïse pour aller délivrer ce peuple de sa captivité, ou comme un Caleb pour le ramener dans le pays de ses pères et leur ancienne demeure, dont il ne luy restoit que de faibles idées.

Cependant le Montréal joue ici le personnage de Pharaon ; il ne peut voir cette transmigration sans en frémir, et il s'arme pour la confondre. Mais j'espère que la Cour faisant attention que le peuple est une beste féroce sans guide et sans lumière, elle aplanira mon chemin et n'en rompra les digues que pour inonder et faire submerger ceux qui auront la témérité de vouloir renverser un dessein si légitime. Le peuple n'a jamais connu ce qu'il a demandé : il a brisé le sceptre de son premier roy qui estoit Dieu mesme ; il a voulu rejeter et mesme lapider celuy qui leur faisoit pleuvoir des viandes exquises sur les terres les plus ingrates, et qui perçoit les rochers pour les désaltérer. De quoi se plaint le Montréal touchant le poste du Détroit, puisque c'estoit un pays abandonné et dont la possession estoit demeurée aux Iroquois et aux Loups ? C'estoient eux qui y faisoient la chasse et dans tous ses environs, qui en apportoient les peaux, les castors et la menue pelleterie aux Anglois. C'est un fait sans réplique et il faut estre plein d'opiniastreté et d'injustice pour en disconvenir.

Donc j'ay bien pris mon temps pour commencer cet établissement. Les Iroquois s'en sont absolument retirés, ou, s'il y en reste, ils sont meslés avec nos alliés. Toute la chasse s'y fait par nos Sauvages et dont le commerce nous revient. C'est donc un avantage pour le Royaume et un bien qu'on a soustrait et arraché à l'Angleterre. Les particuliers se plaignent que la Compagnie de la Colonie en profite. Je n'en discon-

viens point. Je leur laisse la liberté de crier. Je voudrois seulement qu'ils eussent des yeux pour sçavoir discerner que ce n'est pas la faute de l'establisement ni de celuy qui en a donné le projet.

J'avoue encore qu'il y a eu de la hardiesse de venir planter un commerce de Compagnie, au milieu des peuples non policés et qui commencent d'avoir quelque rayon de subordination, ce qui pourroit bien l'effacer, voyant qu'on les réduit tout d'un coup à la nécessité de prendre ce qu'on leur veut donner, et d'essuyer les brusqueries des commis de Compagnie, qui les traitent suivant leur caprice, ou, pour mieux dire, suivant leur humeur brutale, dont ces sortes de gens sont ordinairement farcis. Je veux croire que les affaires du Royaume ont déterminé la Cour de prendre ce parti-là pour un temps, dans les vues de réunir ce poste, après son bail consommé, au domaine de Sa Majesté. C'est dans ce mesme esprit que je me suis consacré à y servir le Roy, en mesnageant nos alliés, leur faisant concevoir que cette seconde captivité, ou pour mieux dire cette barbarie plastrée, va bientôt finir. Je ne sçais si toutes mes promesses pourront conserver leur patience jusqu'à ce temps-là. Je crains que cette espèce de servitude ne leur fasse prendre la résolution de faire alliance et commerce avec l'Anglois. Il ne faut pas s'en prendre à moy, si cela arrive. Moyse alloit, dans les occasions de murmure, sur la montagne pour y consulter celuy qui l'avoit envoyé avec sa verge ou son baston seulement, et il luy respondoit ses oracles. Je marche sur ses traces. — J'escriis à la Cour; je luy rends compte de ma conduite, des crieries et des murmures d'un peuple insensé, mais je ne reçois point de response. On laisse crier, on escoute mesme les piaillards, et on me laisse

cet os à ronger sans vouloir, il semble, s'en mesler, quoiqu'il n'en couste qu'un coup de tonnerre pour faire trembler et imposer silence à tous ces murmurateurs, car, en un mot, Monseigneur, je vous répéteray ce que j'ay eu l'honneur de vous dire moy-mesme, que cet établissement est bon ou mauvais. S'il est bon, il faut le soustenir, sans que cette affaire soit portée davantage en délibération avec les habitans du Canada, ainsi que vous en avez desjà donné l'ordre à MM. de Callières et de Champigny! Pourquoi donc souffrir encore des délibérations sur ce mesme sujet? Vous avez tonné pour les ordres que vous avez donnés pour commencer cet établissement. Il s'agit maintenant que vous fassiez gronder le tonnerre, que les esclairs y soient meslés, pour l'achever, et pour consommer votre ouvrage, et que les cœurs soient disposés à escouter vos ordres là-dessus, sans avoir envie de vous en entendre parler davantage; car enfin, il est temps que ces conversations finissent. Je sçais bien que pour y parvenir il faudroit que les Jésuites se sentissent un peu de la foudre.

Si cet établissement est mauvais, il est bon que la Cour se détermine plus tost que plus tard. J'en ay dit mon sentiment. J'en ay expliqué les circonstances. Vous avez esté pénétré de la nécessité qu'il y a eu de le faire, et de son utilité pour la gloire du Roy, le progrès de la Religion et l'avantage de la Colonie. Que me reste-t-il maintenant à faire, qu'à imiter ce gouverneur de la Cité sainte, c'est-à-dire de prendre de l'eau et de m'en laver les mains!

Si vous aviez voulu m'en accorder le gouvernement, il en auroit esté de cette affaire comme de toutes les autres. Les criaileries et les murmures se seroient changés en félicitations et complimens, parce que ceux qui me portent envie, et qui

craignent sans sujet mon avancement, trouvent toujours assez de forces pour noircir tout ce que je fais, dans la pensée que je mourray dans la peine, au lieu que, s'ils voyoient leur espérance achevée et finie, ils suivroient le cours ordinaire du monde, qui seroit d'applaudir au projet, contre lequel on s'est tant deschainé.

Toute la grâce que je vous demande, c'est de vouloir esloigner de votre pensée que ce que j'en fais et ce que j'en dis, soit dans les veues uniquement de vous porter à ériger ce lieu en Gouvernement, et que vous ayez la bonté de me l'accorder avec le commandement général de ce pays; mais c'est parce que je suis assuré, et il vous est aisé de le pénétrer, que tout en iroit bien mieux dans ce poste. Tous les hommes se laisseront frapper par l'esclat de l'élévation. Les Sauvages ne douteroient plus de la promesse que je leur ay faite de la part du Roy et de la vostre, qu'on y feroit un établissement considérable et qu'on ne l'abandonneroit point, et les Montréalistes et généralement ceux qui m'en veulent perdroient haleine et finiroient leur mauvaise volonté. Au bout du compte vous n'accompliriez vous-mesme que ce que vous avez eu la bonté de me promettre de vostre propre bouche, et que j'ay peut-estre mérité depuis tant de temps que je suis parmi ces barbares, où j'ay passé ma bonne jeunesse, ayant maintenant quarante-sept ans.

Si vous voulez bien vous-mesme régler les choses qui regardent ce poste, sans les renvoyer au Canada, tout en iroit mieux, parce que, ne me trouvant point sur les lieux, c'est-à-dire auprès du Gouverneur général et de l'Intendant, ils ont toujours quelque raison particulière pour ne point m'accorder la protection que je leur demande, et tout cela se fait pour mes-

nager ceux qui me traversent, ce qu'il n'est pas en mon pouvoir d'empescher, quelque mesure que je puisse prendre. Vous pouvez vous fier à ce que je vous en dis. Ainsi ayez bonté de vous en expliquer décisivement. Vous ne devez rien craindre de ma part, je respons des événemens sur les choses que je vous écris.

On continue d'envoyer faire la traite parmi tous nos alliés sous des prétextes spécieux, qui est une continuation des congés, ce qui cause des désordres infinis par la mauvaise conduite des François, qui, se trouvant encore en plus grande liberté qu'auparavant, y causent tous les scandales que le libertinage est capable d'inventer. Il en survient des suites qui sont honteuses à la nation françoise et il s'y passe des énormités qui méritent correction; tout cela cause mesme des brouilleries si estranges parmi nos alliés, qu'il sera difficile d'y pouvoir remédier.

On a envoyé, l'année dernière, le sieur Boudor, marchand de Montréal, pour aller dans le pays des Sioux y joindre le Sueur. Il s'est si bien prévalu de ce voyage qu'il y a apporté pour vingt-cinq ou trente mille livres de marchandises dans la vue de les traiter dans tout le pays des Outaouas, comme il l'a fait quoyque inutilement, ayant esté pillé en partie par les Outagamis. Je crois qu'il est nécessaire que vous soyez informé de cette affaire, afin que vous y portiez vous-mesme le remède convenable. Je vous en parleray avec connoissance de cause, puisque ce que je vous en diray est arrivé dans le temps que j'estois à Missilimakinak. Voicy le fait :

De tous temps tous nos alliés généralement ont eu la guerre contre les Sioux. Lorsque je fus arrivé à Missilimakinak-

nak, en conformité des ordres de feu M. de Frontenac, qui estoit le plus habile homme qui fut jamais en Canada, je négociai une trêve entre les Sioux et tous les alliés. Je réussis dans cette négociation et je me servis de cette occasion, faisant tourner les armes contre les Iroquois, à qui nous avions déclaré la guerre, peut-estre injustement sur de faux exposés, qu'on avoit faits à la Cour. Ensuite de cette trêve, je fis conclure la paix entre nos nations et celle des Sioux. Elle dura pendant deux années. Au bout de ce temps-là, les Sioux en grand nombre, sous prétexte de venir conformer cette paix et la bien ratifier avec les Miamis, en furent parfaitement bien reçus, et après avoir passé quelques jours dans leurs villages, ils en sortirent fort satisfaits en apparence, et ils avoient effectivement raison de l'estre par le bon accueil qu'on leur avoit fait. Les Miamis, les croyant desjà bien loin, s'endormirent tranquillement; mais les Sioux, qui avoient prémédité leur coup, rentrèrent la même nuit dans leur village, et ayant surpris les Miamis, ils en firent un carnage d'environ trois mille âmes et mirent le reste en fuite.

Cette perfidie irrita toutes les nations; elles vinrent à Missilimakinak m'en porter leurs plaintes et me prier de me joindre à elles pour aller exterminer les Sioux. Mais la guerre, que nous avions sur les bras avec les Iroquois et les Anglois, ne permettoit pas d'escouter cette proposition. Il fallut prendre le parti de bien haranguer et de faire l'orateur pour venir à mes fins, et enfin la conclusion en fut de pleurer les morts, de les envelopper et de les laisser dormir chaudement, jusqu'à ce que le jour de la vengeance fust venu, en leur disant qu'il falloit premièrement nettoyer la terre du costé de l'Iroquois, qu'il en falloit mesme en esteindre la mémoire, après

quoy on vengeroit avec plus de facilité l'action énorme, que les Sioux venoient de commettre contre eux. Enfin je ménageay si bien les esprits que l'affaire fut résolue de la manière que je l'avois proposée. Mais comme les vingt-cinq congés subsistoient dans ce temps-là, et que l'avarice et la cupidité de faire du castor pressoient les François d'aller en chercher chez les Sioux, nos alliés s'en plainquirent fortement, et me montrèrent qu'il y avoit de l'injustice, que dans le temps mesme qu'ils avoient les armes à la main pour nostre propre querelle contre les Iroquois, les François alloient chez les Sioux porter des munitions de guerre pour les faire tuer, et ils me prièrent d'y remédier, d'autant mieux que les François passoient sur leurs terres et devant leurs villages, ce qui estoit violer le droit des gens. — J'en informay M. le comte de Frontenac et M. de Champigny, qui, ayant fait attention aux raisons que je leur en avois mandées, firent publier une ordonnance à Montréal, portant défense d'aller chez les Sioux pour y trafiquer à peine de mille livres d'amende, de confiscation de leurs marchandises, et d'autre peine arbitraire, suivant les avis que j'en donnerois. Cette ordonnance me fut envoyée à Missilimakinak, avec ordre de l'y faire publier et dans tous les autres postes esloignés, ce qui fut exécuté. Je descendis la mesme année à Québec, ayant demandé d'estre relevé, et depuis ce temps-là, malgré cette défense, les François ont continué d'aller commercer chez les Sioux, mais non pas sans avoir essuyé des affronts et des indignités par nos alliés, mesme qui font déshonneur au nom François.

Voicy maintenant où en sont les choses. Toutes les nations s'estant souvenues de la promesse que je leur avois faite, qu'il fut de me joindre à elles pour aller contre les Sioux, après que

la guerre seroit finie contre l'Iroquois, m'ont sommé de la leur tenir, mais comme le temps fournit un bon prétexte, je m'en suis servi, en disant que je me battois aujourd'huy contre l'Anglois et qu'il falloit patienter. Sur quoy elles m'ont répliqué que, si je ne voulois point entrer dans leur querelle, qu'ils avoient une prière à me faire, espérant que je la leur accorderois, qui est d'empescher, comme je l'avois fait dans le temps que j'estois à Missilimakinak, que les François n'allassent pas davantage chez les Sioux pour y porter des armes et des munitions de guerre, me déclarant estre dans la résolution de s'y opposer, qu'il venoit de se faire un combat, où il s'estoit trouvé deux François qui avoient esté tués parmy les Sioux, avec qui ils s'estoient joints.

J'ay envoyé à M. de Callières mon sentiment sur cette affaire, et à M. de Beauharnois, et je leur explique nettement qu'il est important de ne point violer ainsi nos promesses, et que nous ne pouvons le faire, sans nous exposer à perdre la confiance que nos alliés ont en nous, et qu'ainsi j'estime qu'il est à propos de ne plus permettre d'aller en commerce chez les Sioux, sous quelque prétexte que ce puisse estre, d'autant mieux que le sieur Boudor vient d'estre pillé par la nation des Renards, et que le sieur Fuchereau a donné mille escus en marchandises pour avoir le passage libre pour aller à son habitation, parce qu'ils prétendent avoir le droit de le faire, puisque c'est un secours qu'on porte à leurs ennemis. Au bout du compte je ne crois pas qu'ils ayent grand tort.

Ils m'ont représenté aussi que le Sueur alloit chez les Sioux par le Mississipi, mais qu'ils estoient résolus de s'y opposer, et, s'il se mettoit en estat de les forcer, de luy faire une résis-

tance. Ils ne respondoient pas des événemens. Ainsi c'est un avis, que vous pouvez donner au Sueur par le gouverneur de Mississipi.

Tous ces désordres ne viennent qu'à cause des habitations françoises esloignées, qui sont toutes très inutiles ou pour mieux parler très pernicieuses, puisqu'elles ne servent que de prétexte pour obtenir des permissions et des congés. Ceux qui les ont, au lieu d'aller en droiture, font le commerce de castor et de toute sorte de pelleteries par la Grande Rivière, dans le lac Huron, dans le lac Supérieur, dans le Michigan, et généralement dans tous les pays des Outaouas. C'est ainsi qu'on en a usé et qu'on en use encore actuellement. Les sieurs de Laforest et Tonty, et maintenant les sieurs de Juchereau et Pascaud, associés, commercent dans tout ce pays mesme jusqu'aux environs du Détroit; c'est ce qui donne de la jalousie au public et qui cause toutes ces escapades des Canadiens libertins, qui disent sans façon qu'il n'y a que les sages et les obéissans qui en sont les dupes. En vérité, ils n'ont pas tout le tort en cela, car il leur est fascheux de voir que quelques particuliers escument le lait et tondent la laine du pays par les congés et permissions qu'on leur donne.

J'en ay escrit fort souvent, mais on garde un grand silence sur cela. Vous sçavez que le pays des Illinois a esté accordé à M. de La Salle, avec des clauses et des conditions, dont il n'en a effectué aucune, et ce poste n'a servi qu'à fournir bien des contestations avec les fermiers de Sa Majesté à cause de la méchante qualité du castor qui en sort.

C'est pourquoy la Cour a défendu aux sieurs de Laforest et Tonty d'y en faire le commerce; mais, en mesme temps, elle leur a permis d'y trafiquer les menues pelleteries, ce qui

est une surprise manifeste, puisqu'il est certain qu'il n'y en a d'aucune espèce dans ces lieux-là, n'y ayant que des peaux de bœufs et quelques chevreuils; mais ils en trouvent assez par tout ailleurs, ayant tousjours eu la liberté de trafiquer en tous lieux, sans qu'on leur en dise mot, et il n'est pas difficile de pénétrer ce que ce peut estre. Pour moy, je ressemble à saint Jean Bouche-d'Or parce que je dis ce que je pense. Ainsi je crois que toutes ces habitations trop esloignées et où il n'y a aucune règle, font beaucoup de mal et ne sont d'aucune utilité. Celles qui sont proches d'un établissement ne sont pas de mesme. En un mot, il est certain que les expositions que les sieurs de Laforest et Tonty ont fait qu'ils avoient fait des avances au sieur de La Salle, sont des illusions. Ils n'ont jamais esté en estat d'en faire. Tout le monde sçait leurs moyens et leur patrimoine, et ils s'en seroient bien payés depuis près de vingt ans qu'ils jouissent, non seulement de ce poste, mais pour mieux dire de tous ceux des Outaouas par le moyen de celuy-là.

Il est encore arrivé que les Sauteurs, comme je veus l'ay desjà dit, estant amis des Sioux, ont voulu donner passage par leur pays au sieur Boudor et autres pour aller porter des armes et autres munitions de guerre chez cette nation, mais les autres s'y estant opposées, il est survenu des différends entre elles, dont s'en est suivi le pillage, qu'on a fait au sieur Boudor, ce qui a donné lieu aux Sauteurs de faire coup sur les nations des Sakis et des Malominis, en ayant tué trente ou quarante, si bien que voilà la guerre parmi ces peuples.

J'aurois remedié à tous ces désordres et terminé tous ces différends, si je n'estois pas icy avec mon baston blanc, n'ayant aucun fonds du Roy pour l'employer en faveur des Sauvages,

à qui on ne parle jamais pour des affaires importantes avec les mains vides. Il est arrivé assez de semblables tueries, mais j'ay tout pacifié, parce que feu M. de Frontenac m'envoyoit, tous les ans, des présens considérables pour en disposer, selon les conjonctures, dont je lui rendois compte et à Monsieur l'Intendant, prenant des certificats de la distribution que j'en faisois. Depuis sa mort, on a pris une autre route, on n'envoye rien au Détroit pour ces sortes d'occurrences. J'en ay escrit. On ne m'a rien répondu, au lieu de s'adresser à moy, n'y ayant point d'autre établissement que celuy-ci dans tout ce pays, dont M. de Callières m'a donné le commandement général, qui n'en seroit que l'ombre, si on continuoit de pratiquer ce qu'on a commencé, qui est d'envoyer les gens chez les nations avec des présens. Ces envois ne peuvent pas se faire sans frais, ou, du moins, sans donner permission à ceux qu'on destine pour cela de charger leurs canots de marchandises, ce qui fait que ces gens-là n'ont d'autres veues que d'amasser bien du castor, employant mesme à leur profit les présens dont ils sont chargés, n'ayant personne qui ait inspection sur leur conduite.

Il seroit bien plus naturel que tout cela fust adressé en *droiture au Détroit*, et que tout passast par mes mains, parce que je manderois aux chefs des nations de se rendre icy, et je réglerois avec eux toutes leurs décisions, et à l'esgard des distributions et emplois que je ferois des présens, qui me seroient adressés ou à tout autre dans ce poste, j'en donnerois mes certificats. Les autres Officiers qui y sont, missionnaires et mesme commis de compagnie, pourroient donner les leurs. Ainsi, il ne se commettrait point d'abus. Au surplus, qui peut-on choisir pour envoyer régler les querelles

des Sauvages, qui connoisse mieux que moy leurs manières, leurs mœurs et leurs inclinations, et en qui ils ayent plus de confiance ? C'est ce dont les Jésuites ne demeureront point d'accord.

On me préfère de certains regrattiers, qui n'ont aucune autorité parmy nos alliés. Voilà pourquoy, Monseigneur, il seroit, je crois, expédient que vous eussiez la bonté de m'envoyer une *commission de commandant général* de ce poste et des autres esloignés pour m'espargner ces passe-droits.

Quelques Sauvages viennent de m'apprendre qu'il monte quatre canots pour aller dans le nord du Lac Supérieur, par le village des Sauteurs. Je ne sçais point ce que ce peut estre. Sans doute ce sera l'ordinaire, c'est-à-dire des prétextes spécieux.

Je vous écris bien des choses qui pourront peut-estre me donner bien des ennemis, mais n'importe, ayant la vérité et la justice pour moy, je suis au-dessus de tout. Je crois devoir cela au zèle que j'ay de bien servir le Roy.

Au reste, le Siou est une nation qui nous doit estre indifférente, et qui est trop reculée pour en retirer jamais aucun service.

Comme le convoy qui vient de Montréal ne reste icy ordinairement que deux ou trois jours, j'avois, afin d'espargner les vivres, disposé cette lettre pour ne le point arrester; c'est pourquoy j'y parle souvent de M. de Callières, parce que je ne sçavois pas qu'il fust mort, ce que j'ay appris avec douleur, par la perte générale qu'a faite toute la colonie, qui avoit besoin d'un homme d'une telle expérience. J'en ay fait une en mon particulier, puisque vous avez pu voir, par tous les bons témoignages qu'il vous a rendus de moy, qu'il m'honoroit de

son estime et de son amitié. J'espère que vous aurez la bonté de recommander mes intérêts à celui que vous ferez mettre à sa place. Je vous assure que j'ay bien bon besoin de cette protection, à cause du grand nombre de ceux qui me portent envie.

La Compagnie s'estant remise à mes soins pour tous ses intérêts, je les ay embrassés avec affection; c'est ce qui a fait que j'ay surpris ses commis en faute, faisant le commerce dans ce poste. J'en ay donné avis à MM. les Directeurs, qui en useront, comme bon leur semblera dans cette affaire. C'est à eux de suivre leurs lumières sur celles que je leur donne.

J'ay escrit à M. de Vaudreuil, croyant escrire à M. de Callières. Je lui ay demandé de vouloir mettre cette garnison à 50 hommes, pour estre en estat de me défendre au cas que je sois attaqué, ne pouvant en avoir moins dans ce lieu, où je serois abandonné de tout secours. Il m'a fait response qu'il ne pouvoit se défaire d'aucun soldat, parce qu'il en estoit mort plusieurs depuis l'année dernière, et qu'il luy en avoit déserté quelques-uns celle-ci; ce qui est arrivé aussi en ce poste, en ayant déserté neuf qui demandent pourtant à revenir. Quelques-uns disent qu'ils n'ont pris cette résolution que parce qu'on leur avoit promis, en partant de Montréal, qu'après trois ans de service dans ce poste on leur donneroit leur congé. En effet, feu M. de Callières leur en avoit donné sa parole publiquement. D'autres disent que le sujet de leur désertion a esté parce qu'on les accabloit de travail, qu'on leur faisoit faire le service outre cela, et que leur chagrin estoit de voir que les profits en revenoient à une compagnie, qui les traitoit dans leurs besoins de Turc à More. Il y en a enfin qui disent qu'on leur avoit promis de leur donner des terres et de les y laisser

establi, et que, voyant qu'on les a trompés, ils ont pris cette résolution.

Il est très certain que, lorsque je suis parti de Montréal, MM. de Callières et de Champigny leur ont donné cette espérance. J'en suis tesmoin. C'est ce qui a fait que j'en raffraichissois par ma lettre la mémoire à M. de Callières. C'est pour cette raison que MM. de Vaudreuil et de Beauharnois, y ayant fait attention, m'ont permis de les reprendre, attendu que la nouvelle ordonnance contre les Directeurs n'avoit pas esté publiée.

J'avois aussi demandé six familles pour venir s'establi icy, ce que feu M. de Callières m'avoit accordé, et c'est ce qu'on m'a refusé après sa mort, en me disant qu'il ne s'en est point présenté, quoique je sois bien informé par moy-mesme et par ailleurs qu'il en viendroit tant qu'on voudroit, si on ne leur en ostoit pas la liberté.

J'avois aussi demandé des bestiaux; la Compagnie a bien voulu en faire les frais. Les Directeurs me mandent qu'ils ont emprunté deux bateaux grenadiers à MM. de Vaudreuil pour les faire voiturer, ce qu'il n'a pas voulu leur faire accorder.

Vous devez croire que la Compagnie n'a pour but que de gagner dans ce poste, et nullement de contribuer à son établissement. Elle n'a d'autre veue que d'avoir un magasin et des commis, et point d'officiers, ni troupes, ni habitans, se souciant peu de ce qui regarde la gloire du Roy et son service. Permettez-moy de vous représenter qu'à coup seur c'est ce qui va renverser entièrement cette haute colonie, sans laquelle la basse, c'est-à-dire Québec et de Montréal ne peuvent se soutenir. Les Sauvages veulent estre dans une entière liberté de commerce. Vous pouvez le voir par le conseil

tenu dans ce fort en date du . . . Août 1703. Leur résolution en est prise. Il n'y a point de délai à prendre; il faut y remédier par vous-mesme, en ordonnant à la Compagnie de leur vendre les marchandises au mesme prix qu'on les leur a vendues jusqu'à ce jour. Je leur ay donné de bonnes espérances, c'est ce qui me fait croire qu'ils attendront vostre réponse par les vaisseaux qui viendront l'année prochaine.

La Compagnie se plaint sur la perte de son commerce dans ce poste; si cela est, elle ne doit pas balancer de l'abandonner. Donnez-y les mains, Monseigneur, et je vous promets que dans deux ans votre Détroit sera établi par luy-mesme, pourvu que vous laissiez la liberté du commerce à ceux qui voudront s'y établir, sans qu'ils le puissent faire en aucun lieu hors du Détroit. Je vous assure que vous n'aurez pas de plainte là-dessus, et que je feray, quant à ce point, observer un très bon ordre.

La Compagnie semble estre rebutée de ce poste, à cause qu'elle y perd, à ce qu'elle dit, dans le commerce qu'elle y fait. Je lui ay respondu à cet article que, si elle veut me substituer à ses droits et s'en démettre en ma faveur, je les accepteray, en m'engageant de la dédommager du passé, à commencer du jour qu'on a fait des dépenses pour ce poste, jusqu'à celuy que j'en entreray en possession, et de la payer comptant de ses avances, pourvu qu'elle veuille acquitter les lettres de change du castor, que je lui feray remettre tous les ans; et, pour cet effet, je luy donneray bonne et valable caution. Si elle se plaint à vous sur cela, prenez-la au mot, et en me subrogeant à ses droits, et en l'en faisant démettre en ma faveur, je vous offre, Monseigneur, la somme de 10,000 livres par an, que je feray remettre aux Trésoriers de la Marine en ce

pays, sur vostre ordre, ou bien en France si vous le souhaitez. Cela sera payé vivement, tant que la Compagnie de la Colonie ou autre acquittera les lettres de change du castor qui en proviendra. Il n'y a qu'à retenir en France un fonds d'une pareille somme, c'est-à-dire de 10,000 francs, et je mesnageray si bien l'esprit des Sauvages qu'ils auront sujet d'estre contents. Vous voyez bien qu'il est bon, Monseigneur, d'avoir un homme comme moy. Je vous promets que, si la Compagnie accepte ma proposition et que vous vouliez l'approuver, je feray fleurir nostre Détroit, que rien n'y manquera. Je crains qu'on ne me prendra point au mot. La machine aux grands ressorts sçaura bien l'empescher, car on travaille avec application à faire tomber ce poste, ce qui ne peut arriver qu'en le faisant valoir par les mains d'une Compagnie, qui prend toutes ses précautions pour faire en sorte que personne ne s'y établisse. Si je conduisois cette affaire, je ne suivrois pas leurs maximes, il s'en faut beaucoup. Je n'empescheray personne de s'y établir. Ils font les habiles gens, mais je puis vous assurer qu'ils n'y entendent rien. Ils en ont mesme envoyé un compte, par lequel ils font voir 12,297 liv. 17 s. de perte, en quoy ils se trompent, ou du moins ils en font semblant, puisque j'y trouve, sans en dire l'endroit, pour raison, plus de 2,000 livres de profit. Je parle juste et ay mes veues seures.

C'est une chose surprenante de voir la conduite des commerçans François. Elle est bien différente de celle des Anglois et Hollandois. Ces premiers voudroient s'enrichir dans la première année qu'ils commencent quelque entreprise, et ces derniers, qui se conduisent plus sagement, sont bien instruits que dans la première on ne fait que respandre et semer; que

dans la deuxiesme on met son entreprise en estat, et que dans la troisieme il faut travailler efficacement pour recueillir avec abondance ce qu'on a libéralement dispersé. Quiconque s'esloigne de ce point de veue ne peut jamais réussir. Lorsque le hasard s'en mesle, cela n'arrive mesme que dans les occasions de passage et rarement, lorsqu'il s'agit de faire quelque établissement solide. Il ne faut pas s'estonner si les Directeurs de la Compagnie paroissent inquiets. Cela procède de ceux qui la composent. Il y en a deux, qui sont de robe, propres pour faire dresser les actes; les autres sont marchands depuis peu, dont le négoce n'est que par commission, et toute leur science et leur habileté consistent de la vente à l'achat. Il s'en trouve mesme peu, qui ayent mis leurs affaires particulières en bon estat; c'est une expérience journalière en ce pays.

Je ne sçais si on aura pris soin de vous escrire que la Direction a fait un traité avec moy, l'année dernière, approuvé par MM. de Callières et de Beauharnois, par lequel elle s'est engagée, en considération des peines et des soins que je dois prendre pour ses intérêts dans ce poste pour en empescher les fraudes et malversations et le commerce par d'autres que par leurs commis, à me payer par chacun an la somme de 2,000 francs et de me fournir ma subsistance et pour ma famille pendant le temps de son bail.

On ne peut, Monseigneur, s'estre donné plus d'application que j'ay fait, en me conformant aux clauses insérées dans cet acte, passé par deux notaires, signé des sept Directeurs, de feu M. de Callières et de M. de Beauharnois, Intendant. J'ay appris cependant qu'ils vous ont escrit pour se faire descharger de cette somme; mais je ne crois pas que vous ayez fait attention à une proposition aussi injuste et qui esgorge la

bonne foy, puisqu'ils sçavent bien eux-mesmes que j'ay bien gagné mon argent dans les services que je leur ay rendus, et que je continue de leur rendre.

D'ailleurs ayant un bon acte passé, qui se trouve circonstancié de toutes les formalités requises, j'espère que vous ne le casserez pas, sans me donner le temps de me défendre. Cette ingratitude de la part de cette Compagnie ne me fera rien omettre pour entrer dans la conservation de ses intérêts.

Il y a quelque apparence que vous ferez quelques promotions cette année. L'esloignement m'empeschant de voir les places vacantes, je suis obligé de m'en remettre à l'honneur de vostre bienveillance et protection pour m'accorder une des lieutenances de Roy de ce pays, c'est-à-dire de Québec ou Montréal, en cas qu'il y en ait de vacante. J'ajouteray aussi à ma lettre la prière que j'ay desjà eu l'honneur de vous faire, qui est de vouloir bien accorder une enseigne en pied ou ordre pour la première qui vaquera pour mon fils aîné, qui sert dans ce poste avec application. Vous sçavez que vous m'avez promis par vostre lettre de le placer d'abord qu'il y aura occasion. Il en a passé depuis ce temps-là.

Je joins ici copie de certaines observations pour les Directeurs de la Compagnie, afin que vous connoissiez ma conduite, et s'il m'est fort agréable de respondre de mes actions à cinq ou six marchands, qui décrotoient les souliers de leurs maistres, il y a quatre jours, et qui veulent cependant se mesler de ce qui regarde le gouvernement. J'en excepte MM. d'Auteuil et de Lotbinière, me paroissant par leurs lettres particulières qu'ils n'ont point contribué à un grand mémoite, qu'ils ont présenté à MM. de Vaudreuil et de Beauharnois, et que j'estime n'avoir pas esté respondu au Gouverneur.

Il n'est encore mort personne dans ce poste. Je ne vous ennuyéray pas davantage par de longues lettres. J'ay cru le devoir faire cete année pour achever de vous instruire et vous supplier très humblement de faire finir ces piailleries d'une manière ou autre, car enfin tout cela aboutira à faire aller nos alliés chez les Anglois. Je continueray toute ma vie de vous demander uniquement l'honneur de votre protection, estant avec un profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

LAMOTHE CADILLAC.

M. de Tonty, qui est à Québec, me mande que MM. de Vaudreuil et de Beauharnois luy ont défendu de vous escrire au long ce qui regarde ce poste.

II

LA VIGNE DU SEIGNEUR

DEMANDE DES OUVRIERS DE TOUTE SORTE.

*Lettre de Lamothe Cadillac à M. de La Touche,
Premier commis de la Marine.*

31 Aoust 1703.

Monsieur,

Je rends un compte exact au Ministre de tout ce qui regarde le poste du Détroit. Je vous en aurois pareillement informé

si je n'eusse cru tomber dans des répétitions superflues, estant très persuadé qu'il vous renvoye toutes les affaires de cette colonie.

Vous verrez par la lettre, que j'ay l'honneur de luy escrire, l'estat de cet établissement, les empeschemens qu'on y apporte et les moyens que je prends pour les surmonter.

Il y a grande apparence que les Révérends Pères Jésuites ont demandé à la Cour la préférence pour desservir les Missions de ce poste, et on a eu des raisons sans doute pour la leur accorder. Cependant, quoyque les Sauvages soyent icy établis en nombre suffisant pour y avoir au moins deux Missionnaires, on n'a pu venir à bout d'en faire venir aucun, bien que la chose soit réglée, comme vous le verrez par la copie de ce règlement du 25 Septembre 1702, que j'envoye à M. de Pontchartrain.

Les envoyés de la colonie, qui auront passé l'année précédente en France, vous auront dit sans doute les mesures, qu'avoient prises Messieurs les Directeurs de la Compagnie de la colonie pour engager ces pères à venir s'établir en ce lieu, en leur donnant huit cents livres à chacun par an (outre la gratification qu'ils ont du Roi), et en leur faisant porter, à ses frais et despens, les choses nécessaires pour leur subsistance et des hardes pour leur usage.

M. le chevalier de Callières en avoit pris aussi avec leur supérieur de Québec (s'ils en ont un) et moy, mais tout cela n'a fait que de l'eau toute claire, et le Révérend P. Marest, à qui la Compagnie a envoyé un canot exprès, a trouvé des raisons pour se dispenser de venir dans la Mission, qu'on luy a destinée.

Vous pouvez voir par les conseils tenus dans ce fort et par

les copies des lettres que j'envoye à M. de Pontchartrain, quel est le génie de ce pays, et si ces Révérends Pères reconnoissent d'autre supérieur qu'eux-mesmes. Je prendray soin de garder les originaux de ces lettres, dans le cas qu'on ait envie de les voir. Je les montray l'année dernière à M. le Gouverneur général qui ne parut pas satisfait de leur conduite, et ce fut sur cela qu'il fit ce règlement qui leur a esté signifié; mais ils n'y ont eu aucun esgard et n'en ont fait aucun compte.

Peut-on croire que j'aye voulu, sans de fortes raisons, chagriner quelques Jésuites, ny que je me sois mis en teste d'attaquer cette formidable Société? Je n'ay pas vescu jusqu'à présent que je ne sçache parfaitement combien il est dangereux de les rencontrer sur ses pas. Il est vray que j'ay attaqué non pas inconsidérément, mais bien plutost animé du zèle du service du Roy, toute la Société seulement qui est dans ce pays, et j'ay toujours esté si bien fondé dans tous les différends que j'ay eus avec elle, pendant que j'ay eu l'honneur de commander à Missilimakinak (dont tous les autres postes esloignés dépendoient pour lors), et depuis, que je me suis engagé de mettre toutes mes raisons par escrit, si elle y vouloit mettre les siennes, à quoy elle n'a jamais voulu entendre pour en éviter la décision.

N'ay-je pas eu raison d'exposer dans mon projet qu'il falloit laisser travailler toutes sortes d'ouvriers dans le royaume du Seigneur? On diroit que les âmes des Sauvages sont le domaine des Jésuites. Si cela estoit vray, ils devroient du moins le cultiver, et non pas le laisser en proye au loup ravissant. Que! prétexte peuvent-ils prendre pour se dispenser de venir faire leurs fonctions dans les missions de ce poste? Le service de Dieu peut s'y trouver comme ailleurs. celuy du

Roy s'y rencontre puisqu'il le veut, et il est de leur devoir de donner ces marques d'obéissance à l'autorité d'un Gouverneur général. — Mais voicy la thèse des missionnaires de la Société de ce pays : il faut que la volonté du Roy dans les ordres qu'il donne se rapporte et soit conforme à la volonté de Dieu, et c'est sur ce fondement principal qu'ils ont tous écrit, qu'ils crient tant encore contre la traite de l'eau-de-vie, sur quoy on les a satisfaits. — En voicy un trait du P. de Carheil dans son sermon du 25 Mars 1697. « Il n'y a, dit-il, ny puissance divine, ny humaine, qui puisse permettre la traite de cette boisson », d'où il s'ensuit que ce Père passe hardiment sur toutes les raisons d'Estat et qu'il ne voudroit pas mesme se soumettre à la décision du Pape.

Je fais assez mon possible pour les rendre de mes amis, voulant estre véritablement le leur ; mais, si j'ose le dire, toute impiété à part, il vaudroit mieux pescher contre Dieu que contre eux, parce que d'un costé on en reçoit son pardon, et de l'autre, l'offense, mesme prétendue, n'est jamais remise dans ce monde et ne le seroit peut-estre jamais dans l'autre, si leur crédit y estoit aussi grand qu'il est dans ce pays.

Je pense que, s'ils sont si peu empressés pour desservir les missions de ce poste, c'est qu'ils n'aiment nullement la proximité des Establissemens François. Ils en exposent bien des fausses raisons, qui en supposent des vraies qu'ils ne disent pas ; mais du moins, s'ils ne veulent pas servir au Détroit, pourquoy s'opposent-ils que d'autres missionnaires en prennent possession ? Le retardement, qu'ils apportent à faire ce mouvement, n'est fondé que sur l'espérance inutile et perdue de faire revenir les Sauvages, où ils estoient auparavant, par les terreurs paniques qu'ils taschent de jeter dans

leur esprit. Je suis caution sur ma vie que cela n'arrivera point, et je ne crains point leur crédit en tout cecy.

Permettez-moy, en finissant cette lettre, de vous prier de vouloir bien me faire part de vos lumières en me mettant dans un chemin, par où je puisse gagner l'amitié des Révérends Pères Jésuites. Je ne demande pas mieux que de marcher dans cette voye qui esblouit aujourd'huy les yeux de toute la terre, et qui est le torrent auquel il semble que tous les hommes se laissent entraîner. Cela me sera aisé, tant que je n'auray que mes intérêts particuliers à démesler avec eux ; mais lorsqu'il s'agira de faire exécuter les intentions du Roy, et qu'ils s'y opposeront en me disant qu'ils les savent mieux que moy, il s'agit de me prescrire ce que je dois faire en ce cas-là pour demeurer dans le chemin de leur amitié.

C'est ce que je n'ay pu faire jusqu'à présent. Peut-estre que je feray mieux à l'avenir sur les idées que vous m'en donnerez, si vous avez cette bonté.

Je vous supplie de vouloir m'accorder l'honneur de vostre protection auprès de M. de Pontchartrain en luy parlant en ma faveur, touchant les grâces que je luy demande. Vous avez pris plaisir de me faire du bien par le passé ; j'en auray une éternelle reconnoissance ; j'espère que vous me continuerez la mesme grâce, puisque je suis avec un très grand respect,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LAMOTHE CADILLAC.

III

LE ROI DONNE A LAMOTHE CADILLAC

LA DIRECTION ET LE COMMANDEMENT DU DÉTROIT.

*Lettre de M. de Pontchartrain à M. de Lamothe Cadillac,
commandant au poste du fort Pontchartrain au Canada.*

A Versailles, le 14 Juin 1704.

J'ay reçu les lettres, que vous m'avez escrites les 30 et 31 du mois d'aoust dernier, avec les papiers qui y estoient joints. J'ay reçu en mesme temps les plaintes des Directeurs de la Compagnie de la Colonie sur les prétendues pertes qu'elle fait au Détroit, et comme vous les prévenez par l'offre que vous faites de vous charger de ce poste à vos risques et périls, si cette Compagnie veut vous substituer à ses droits, je l'ay proposé au Roi. Sa Majesté l'a agréé, et j'escris à ces Directeurs qu'Elle désire qu'ils vous l'abandonnent, en leur payant les marchandises qu'ils y ont actuellement, et les remboursant des establissemens utiles qu'ils y auront faits. Il faut, pour cet effet, que vous veniez à Québec pour traiter avec eux sur ce pied, et pour prendre les ordres sur cela de MM. de Vaudreuil et de Beauharnois.

L'intention du Roy est donc que vous ayez la direction aussi bien que le commandement de ce poste, et que vous en fassiez le commerce à votre profit, comme la Compagnie auroit pu faire véritablement. Sa Majesté y met une restriction, qui est que la Colonie ne pourra faire désormais que pour

cent cinquante milliers de castor par an. Les nouveaux commissionnaires, avec lesquels on a été dans la nécessité de traiter, n'ont été obligés de payer des lettres de change que pour cette somme, Sa Majesté a réduit à 15 ou 20,000 livres au plus par an le commerce de castor que vous pourrez faire, vous laissant cependant la liberté de faire d'autres pelleteries pour la somme que vous jugerez à propos ; mais, d'un autre côté, Sa Majesté veut bien vous descharger de la somme de 10,000 livres, que vous offrez de lui payer annuellement, jusqu'à nouvel ordre.

Sa Majesté vous défend aussi d'envoyer des canots à Missilimakinak et sur les lacs, et des traitants dans la profondeur des terres, voulant que vous fassiez votre traite au Détroit, où il vous est cependant libre d'attirer les Sauvages pour y porter lesdites pelleteries, et, pour éviter les plaintes que la Compagnie pourroit faire contre vous injustement, Sa Majesté luy permet d'avoir un inspecteur, qu'elle payera à ses despens.

Outre cela, Sa Majesté donne ordre à MM. de Vaudreuil et de Beauharnois de vous donner tous les secours et la protection qui pourra dépendre d'eux. Elle charge M. de Vaudreuil de vous donner autant de soldats que vous demanderez, et M. de Beauharnois de leur faire payer leur solde à l'ordinaire, bien entendu que vous ferez la dépense de leur transport. Elle leur ordonne aussi de permettre à tous ceux qui voudront s'y aller établir de le faire, d'exciter les Sauvages sur lesquels vous avez compté à s'aller établir au Détroit, et de vous faire donner aussi les missionnaires nécessaires à cet établissement.

Avec tous ces secours et tous les autres justes et raisonnables, que vous demanderez et que Sa Majesté vous donnera,

elle espère que vous parviendrez à remplir l'idée que vous avez donnée de ce poste. Vous devez attendre de ce succès des grâces de Sa Majesté, proportionnées au service que vous rendrez, et vous devez compter que je contribueray de ma part à vous les procurer, autant que je pourray. J'explique décisivement les intentions de Sa Majesté à cet esgard à MM. de Vaudreuil et de Beauharnois et aux Directeurs de la Compagnie, afin que vous ne trouviez plus d'obstacle à l'avenir dans cet établissement.

Je suis persuadé que de votre costé vous en agirez en galant homme et que vous ne donnerez aucun sujet de plainte contre votre conduite, et particulièrement sur l'article du castor, dont vous renfermerez le commerce dans lesdites sommes de de 15 à 20,000 livres.

Les choses estant ainsi ordonnées, vous n'aurez plus de desmêlés avec les Jésuites ni avec personne. Si les Pères, qui sont pourtant gens de secours, ne conviennent pas, vous prierez de vous donner d'autres ecclésiastiques. Mais qui que ce soit que vous demanderez, je vous recommande d'avoir soin que le service de Dieu se fasse avec décence, que les débauches, les blasphèmes et les mauvaises mœurs soient bannis de ce poste et que tout s'y passe dans l'ordre. En vous laissant le maistre absolu de toutes choses en cet endroit, j'espère que vous trouverez le moyen d'y attirer les Sauvages, sur lesquels vous avez compté, et que vous conduirez de manière que vous ne donnerez aucune jalousie aux Iroquois, ni occasion de rupture avec nous. Je dois vous avouer que c'est la seule chose qui a fait balancer Sa Majesté sur votre établissement du Détroit, pour éviter ce malheur, qui retomberoit sur le reste de la colonie.

J'ay parlé aux Directeurs de la Compagnie, qui sont en France, des peaux de bœufs, que vous dites qu'on ne paye pas assez; ils prétendent qu'ils n'en sçauroient donner plus de six livres, parce qu'ils ne les vendent que dix en France, et qu'ils y perdroient s'ils en donnoient davantage. Comme il vous est permis de faire ce commerce par vous-mesme sans passer par les mains de la Compagnie, ce sera à vous à voir si vous pouvez en donner. Sa Majesté ne juge pas à propos que vous alliez chercher la mine de cuivre dont vous m'escrivez. Vous aurez assez d'affaires au Détroit, sans vous dissiper par une chose comme celle-là, qui est toujours sujette à beaucoup d'embarras et à beaucoup de faux frais qui n'ont pu estre prévus.

Il n'est point question non plus à présent de la concession que vous demandez avec l'érection en Marquisat; cela ne pourroit compatir avec l'establissement du Détroit. Travaillez à faire réussir cet establissement, après quoy vous ne manquerez point de concessions, ni mesme de poste plus considérable que celuy que vous avez. Je suis bien aise d'apprendre que vous ayez eu une bonne récolte au Détroit l'année dernière.

Le plus seur moyen d'establir solidement ce poste, c'est que ceux qui y demeurent y aient leur subsistance assurée.

Il ne convient point que le chef des Hurons ni son neveu viennent en France, et encore moins de former des compagnies de soldats de ces Sauvages, à la solde du Roy. Je vous marque ci-dessus que M. de Vaudreuil vous donnera autant de soldats François que vous voudrez.

Sa Majesté vous permet de concéder des terres au Détroit, comme vous trouverez bon et convenable au bien de la nouvelle colonie, et que vous laissiez la liberté aux soldats et

Canadiens, qui voudront s'y marier, de le faire, lorsque les ecclésiastiques, qui feront les fonctions des curés, n'y trouveront pas d'empeschement légitime.

Sa Majesté croit avoir prévu par les ordres qu'elle a donnés toutes les demandes que vous pourriez faire et remédié à tous les inconvéniens dont on s'est plaint. Je puis vous assurer encore que si vous réussissez dans l'établissement solide de ce poste, comme vous le promettez et comme je l'espère, je me feray un plaisir de vous rendre service et de vous procurer des grâces de Sa Majesté.

Signé : PONTCHARTRAIN.

IV

LES JÉSUITES ABANDONNENT LEUR MISSION

A MISSILIMAKINAK.

ORDRES ET MOYENS DONNÉS A LAMOTHE CADILLAC

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT.

Extrait du mémoire du Roy au sieur marquis de Vaudreuil, Gouverneur et Lieutenant Général, et aux sieurs Raudot, Intendants.

Versailles, le 9 Juin 1706.

Sa Majesté a esté surprise d'apprendre que les missionnaires, qui estoient à Missilimakinak, ayent abandonné leur mission et bruslé leur maison et leur chapelle. Ils ne peuvent

avoir eu de bonnes raisons pour le faire et Sa Majesté désire qu'ils y retournent... Elle ne prétend pas que ce rétablissement se fasse à ses despens, ny mesme qu'il luy en couste rien sous quelque prétexte que ce soit...

Sa Majesté a agréé qu'on ayt accepté l'offre que le sieur de Lamothe Cadillac a fait de se charger de l'establissement du Destroit, et elle a approuvé que le sieur de Vaudreuil ayt donné l'ordre au sieur de Lamothe d'y retourner... L'intention de Sa Majesté n'est pas que ledit sieur de Lamothe choisisse dans toute la garnison du Canada les deux cents soldats qu'il demande, un à un, mais qu'on luy donne des detachemens des compagnies composées de bons hommes, afin qu'il soit en seureté, autant qu'il sera possible, dans ce poste. Outre ce détachement de deux cents hommes, il demande cent habitans. Sa Majesté estime que cela convient. Elle désire qu'ils luy permettent de les engager et en général elle désire qu'on luy facilite tout ce dont il a besoin, et qu'on ne le mette pas dans la nécessité d'abandonner son poste ¹.

1. En 1705, il eut ordre du Roy d'establir le poste avancé du Déroit du lac Erié, éloigné de 300 lieues, ce qu'il fit avec succès, y ayant établi près de cent cinquante habitans. Il fit transporter, malgré la difficulté des chemins, des bestes à cornes, chevaux et autres animaux propres à l'agriculture, le tout à ses frais et dépens, sur la promesse que luy fit Sa Majesté de luy donner ce poste à titre de seigneurie, dont il luy en fit expédier le brevet, portât privilège de tous les droits seigneuriaux. Dans cette confiance, il fit bastir des maisons, un fort, un moulin, une brasserie, une forge, des jardins. Toute cette dépense luy cousta 150,000 livres. A peine eut-il achevé ces travaux, sans en pouvoir jouir, qu'il fut envoyé à la Louisiane, en qualité de gouverneur.

(Extrait d'une lettre du fils aîné de Lamothe Cadillac, adressée en 1730 au comte de Maurepas.)

é désire
ablisse-
couste

le sieur
issement
reuil ayt
L'inten-
Lamothe
deux cents
donne des
hommes,
le, dans ce
mes, il de-
la convient.
et en général
pin, et qu'on
on poste ¹.

du Détroit du lac
tabli près de cent
mins, des bestes à
tout à ses frais et
ce poste à titre de
vilège de tous les
isons, un fort, un
épense luy cousta
voir jour, qu'il fut
dressée en 1730 au

IV

COMMUNICATION AVEC LE CANADA

PAR DES AFFLUENTS DU MISSISSIPI.

DESSEINS SUR L'ARKANSAS, L'OUABACHE, L'OUISCONSIN

ET LE PAYS DES SIOUX.

JUCHEREAU DE SAINT-DENIS S'ÉTABLIT

SUR L'OUABACHE.

DES FRANÇAIS VONT PAR CE FLEUVE

A LA CAROLINE.

du

qu
dé
du

le
de
ba

et

il a

J

PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

SUR

DES AFFLUENTS DU MISSISSIPI.

I

HENRI DE TONTY DEMANDE LA CONCESSION

DU PAYS DES AKANSAS ET LE GOUVERNEMENT D'UN POSTE A OUBACHE.

Le sieur de Tonty, capitaine, représente qu'il y a trente ans qu'il est au service du Roy, et qu'il a fait de très grandes dépenses qui sont de plus de 20,000 livres pour la découverte du Mississipi, tant avec M. de La Salle que depuis.

Il supplie, en considération de ses services, de luy confirmer le don que ledit sieur de La Salle luy fit de la rivière et pays des Akansas, de luy donner le Gouvernement du poste d'Oubache, avec une compagnie pour s'y maintenir avec sa famille, et la faculté d'y commercer seul, à l'exclusion de tous autres.

Il demande une croix de Saint-Louis ou quelque pension ; il a perdu une main au service.

II

JUCHEREAU DE SAINT-DENYS

OFFRE SON CONCOURS POUR LA COLONISATION DU MISSISSIPI.

Lettre à Jérôme Pontchartrain.

Paris, 27 Février 1700.

Monseigneur,

J'ay l'honneur d'envoyer à Vostre Grandeur le mémoire

qu'elle m'a demandé, conforme à ses intentions pour l'establisement d'une colonie à Mississipi. Le dernier article vous justifiera que la liberté générale d'y aller peut seule y augmenter les revenus du Roy, et rembourser les dépenses de l'establisement.

Si pour l'exécution de ce projet Vostre Grandeur veut bien se servir de moy, je feray en sorte de rendre mon expérience utile, et de vous marquer que je ne me suis pas vainement appliqué, depuis vingt-cinq ans, à connoistre ce qui peut establir et rendre une colonie florissante.

Je suis avec respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

JUCHEREAU DE SAINT-DENYS.

III

JUCHEREAU DE SAINT-DENYS

EST AUTORISÉ A PASSER AU MISSISSIPI AVEC VINGT-QUATRE HOMMES.

*Lettre de Jérôme Pontchartrain à MM. de Callières
et de Champigny.*

Versailles, 4 Juin 1701.

Le Roy, estant bien aise de tenter les entreprises qu'on l'asseure pouvoir le faire profiter de la descouverte du Mississipy, a escouté la proposition qui luy a esté faite par le sieur Juchereau de Saint-Denys d'y establir des tanneries à

certaines conditions dont il leur envoie le mémoire. Sa Majesté leur recommande d'éviter que cet établissement ne donne lieu à aucun abus, et qu'ils l'informent exactement de tout ce qui viendra à leur connoissance sur ce sujet.

*Concession accordée au sieur Juchereau
pour l'établissement d'une tannerie au Mississipi.*

A Marly, le 4 Juin 1701.

Sa Majesté ayant agréé la proposition faite par le sieur Juchereau, lieutenant général de la juridiction de Montréal, d'établir des tanneries dans les terres occupées par les François, au bas du fleuve du Mississipi, elle luy a accordé les conditions suivantes :

Premièrement. — Sa Majesté luy a permis de passer du Canada au Mississipi, avec vingt-quatre hommes, par lesquels il pourra faire conduire huit canots, et de choisir en cette colonie deux personnes de confiance, pour l'ayder au succès de son entreprise, voulant qu'il soit commis, pendant le temps de trois années, un sujet propre pour rendre la justice à sa place, à condition qu'il sera agréé et approuvé par le sieur de Champigny, Intendant de justice, police et finances en la Nouvelle-France.

2^o En cas qu'il ne juge pas à propos d'aller luy-mesme au Mississipi, Sa Majesté luy permet d'y envoyer de mesme ces vingt-quatre hommes et deux personnes de confiance.

3^o Il pourra embarquer sur ces huit canots tous les outils et ustensiles nécessaires aux ouvriers qu'il enverra, et toutes

les marchandises dont il aura besoin, à la réserve d'eau-de-vie, dont il ne pourra porter que pour l'usage des François qu'il employera, Sa Majesté luy faisant défense d'en vendre aux Sauvages.

4° Sa Majesté luy permet d'establiſſer des tanneries dans les lieux où il jugera à propos, et de faire pour cet effet tous les magasins et autres bastimens dont il aura besoin ;

5° D'envoyer, pendant les trois premières années de son establiſſement, trois canots chacune des trois années, à Montréal, pour y aller chercher les choses qui luy seront nécessaires,

6° Et de traiter et négocier toutes sortes de peaux propres à tanner ou à passer en blanc, à la réserve du castor, dont Sa Majesté ne veut pas souffrir qu'il soit fait commerce directement ny indirectement, sous aucun prétexte, sur le Mississipi, le déclarant descheu de toutes les grâces et conditions cy-dessus appliquées, s'il contrevient à ce qui est en cela de ses intentions.

7° Sa Majesté luy permet aussy de faire travailler aux mines de plomb et de cuivre qu'il trouvera.

8° Il sera obligé d'avoir un aumosnier pour dire la messe et administrer les Sacremens à ses ouvriers. Sa Majesté trouve bon qu'il le choisisse, mais il ne pourra l'envoyer, qu'il n'ayt auparavant esté agréé par le sieur Evesque de Québec ou son grand vicaire, en son absence.

Mande et ordonne Sa Majesté audit sieur chevalier de Callières, gouverneur et son lieutenant général en la Nouvelle-France, et audit de Champigny de tenir la main à l'exécution de la concession.

IV

LES ANGLAIS

VOUDRAIENT S'ÉTABLIR SUR LE LAC ONTARIO.

LES COUREURS DE BOIS LEUR ONT OUVERT PAR L'OUABACHE

LE CHEMIN DE LA CAROLINE.

*Lettre du marquis de Vaudreuil au ministre.*1^{er} Octobre 1701.

La paix générale, que M. le chevalier de Callières a faite avec les nations iroquoises, hormis l'Anié, ne laisse pas que de mettre l'Anglois en jalousie, et j'ay sceu d'un Sauvage de nos quartiers, qui estoit aux Aniez dès l'année passée, et qui s'est trouvé à Orange, dans un conseil général, que le gouverneur général de ces quartiers y a tenu, combien il avoit esté touché de la paix qu'ils ont faite avec nous. « Eh, quoy ! leur a-t-il dit, ne voyez-vous pas que le François vous trompe ? Il s'empare de vostre terre (parlant du Destroit). Demeurez icy, c'est vostre pays. Je vous défends d'aller en Canada, si ce n'est pour requérir vos parens. Si vous aimez la prière, je vous donneray des ministres. » Et, contre-balançant ensuite ce que leur avoit dit M. le chevalier de Callières, qui veult estre médiateur, s'il leur arrive quelques querelles : « Allés ; si quelqu'un vous attaque, defendés vous, et je vous protégeray contre vos ennemys. » Il a appuyé cela de présens fort considérables et a fort insisté sur l'union qu'il veult avoir avec eux.

J'ay eu advis aussy, Monseigneur, que la nouvelle que

j'avois eue l'année passée, et que j'eus l'honneur de vous mander, qu'ils vouloient s'establir sur le lac Ontario, estoit véritable. Vous ne vous estes point trompé. Les Iroquois s'y sont opposés; il n'y a point de doute que, si nous avons la guerre avec l'Anglois, il ne fasse tous ses efforts pour attirer les Iroquois. Je crois que le seul moyen de les tenir en bride seroit de faire un établissement devers Quinté, où nous avons eu autrefois une mission, au nord du lac Ontario. C'est leur lieu de chasse; ils en tireroient des secours, et il ne leur seroit point suspect. Le Détroit, d'un autre costé, attirant les gens d'En hault, je ne doute pas que cela ne les empeschast de se déclarer.

Je suis persuadé que M. le chevalier de Callières vous donne de bons mémoires là-dessus, comme sur toutes autres choses.

J'ay instruit les marchands de Montréal des bontés que vous aviés pour eux, touchant ce quy leur estoit deub par les voyageurs du Mississipi et de vos sentimens pour les prests qu'ils feroient par la suite. Je souhaite, Monseigneur, que l'advis que je leur ay donné et le risque de leur argent les rende un peu plus retenus sur ces sortes de prests. J'ay beau faire, il en reschappe tousjours quelqu'un, dont je rends compte à M. de Callières.

Je ne manquerois pas, Monseigneur, de vous envoyer cette année les mémoires dont je vous ay parlé l'année passée, si ce n'est que les sentimens paroissent icy un peu partagés et que je ne veux vous en donner que de fort justes. Il est bien vray, cependant, que cinq de nos *François ont esté à la Caroline par la rivière Ouabache, et qu'ils en sont revenus avec des marchandises angloises et de grandes promesses. L'on ne*

sçait pas encore bien leurs desseins. Quelques-uns tiennent qu'ils doivent aller au bord de la mer trouver les François, pour sonder le gué de ce costé. et prendre leur meilleur parti. Pour moy, M^{on}seigneur, je reviens à mon but, c'est qu'ils y *ont esté, et que voilà le chemin ouvert.* Je ne doute point que vous ne soyés informé de la sortie de Ouabache dans le Mississipi, qui a deux fourches. Ils sont entrés dans la première environ à quatre-vingts lieues des Tamaroas et ont monté environ quarante lieues dans ladite rivière, où ils ont trouvé la rivière par où ils ont esté à la Caroline. Ils l'avoient manquée d'abord, et avoient fait une quantité de chemin sans trouver d'autre rivière de ce costé. Ils furent obligés de redescendre pour prendre la mesme rivière, d'où ils ont esté aux Anglois, puisqu'ils en ont rapporté de la marchandise. Comme apparemment M. le chevalier de Callières vous mande la mesme chose, je le laisse à vous instruire des particularités de ce voyage.

man-
véri-
is s'y
ons la
attirer
i bride
ù nous
o. C'est
ne leur
irant les
peschast

res vous
es autres

ontés que
ub par les
les prests
neur, que
argent les
. J'ay beau
nt je rends

nvoyer cette
passée, si ce
rtagés et que
st bien vray,
la Caroline
us avec des
sses. L'on ne

V

POUR CONSERVER LE COMMERCE DES CASTORS,
 QUI SE FAIT DANS LES PAYS ÉLOIGNÉS,
 LE CANADA DEMANDE DE LIMITER LA COLONIE A L'OUABACHE
 ET DE FAIRE, A PARTIR DE CE FLEUVE, DES POSTES
 SUR LES AUTRES RIVIÈRES EN REMONTANT LE MISSISSIPI.

*Extrait d'une lettre de M. le chevalier de Callières
 et de M. Champigny au ministre.*

5 Octobre 1701.

Nous jugeons bien, Monseigneur, par ce que vous nous faites l'honneur de nous mander, que Sa Majesté veut établir le Mississipi et ne pas détruire le Canada. — C'est pourquoy il nous paroist qu'il est plus à propos que la France fasse cet établissement par elle-mesme que par le moyen de cette colonie, qu'on ne peut démembler tant soit peu, sans luy porter un notable préjudice. D'ailleurs la dépense en estant moins grande du costé de la France, il est constant que ceux qui donnent des avis contraires ne le font que par un principe d'intérêt particulier, sans se mettre en peine de la conservation et du soutien d'un pays que vous protégez si puissamment, Monseigneur, depuis qu'il est sous vos ordres.

Nous sommes bien aises que Sa Majesté ait pardonné aux coureurs de bois, mais nous pouvons l'assurer qu'ils ne seront pas d'une grande utilité au Mississipi, n'étant pas propres à

faire des établissemens, ny à s'attacher à la culture des terres, puisque la plupart ont abandonné par libertinage celle qu'ils ont icy. — Ils n'y peuvent donc servir qu'à la destruction de ce pays, en allant dans le bois chercher le castor et les autres pelleteries pour enrichir les commandans des vaisseaux qui vont en ces lieux, auxquels ils les traitent.

Nous n'ignorons pas encore que ces commandans sont d'intelligence avec le sieur Lesueur dans les veues qu'il donne à la Cour d'attirer les Sioux vers le bas de ce fleuve de Mississipi pour les opposer aux Sauvages, que les Anglois ont mis dans leur intérêt. Il est aisé de voir que ce ne sont là que des prétextes pour prolonger leur traite, ayant d'ailleurs une entière certitude que ces Sauvages n'y descendront jamais, n'estant nullement propres au canot, ny accoutumez à la navigation.

Nous sommes obligez de vous dire, Monseigneur, que les Sauvages Outaouas nous ont assurez à Montréal, l'été dernier, que ledit Lesueur avoit traité du castor avec les Sioux et qu'il s'estoit fait piller exprès ses marchandises pour estre obligé de prendre leur castor en payement, et, comme il est permis aux coureurs de bois de porter, cette année et la prochaine, leur castor au Mississipi, il se servira d'eux sans doute pour y porter le sien, ce qui empesche de pouvoir connoistre, si le castor vient de sa part ou de la leur.

La permission qu'on vient d'accorder au sieur De Juchereau d'emmener de ce pays au Mississipi vingt-quatre hommes dans huit canots, sous prétexte d'y faire une tannerie, achève de nous ruiner, parce qu'il ne manquera pas d'enlever, en y allant, tous les castors et les menues pelleteries qu'il trouvera, et aura ainsy la meilleure partie de la traite des

Pays d'en haut à l'exclusion de la colonie. Car, s'il n'avoit pas ce dessein, quelle apparence y auroit-il de porter des marchandises au Mississipi par le Canada, la dépense en estant exorbitante, le pouvant faire à beaucoup meilleur marché par les vaisseaux, qui vont de France en droiture en ce pays-là? Il n'est pas non plus vraysemblable que ledit sieur Juchereau vienne icy chercher des gens propres pour y aller établir une tannerie, puisque ceux qui en ont en ce pays sont obligez de faire venir des ouvriers de France pour y travailler. — Il est donc constant qu'ils n'ont tous ensemble d'autres veues que la traite du castor et des autres pelleteries, qui seules font présentement subsister le Canada. — Cependant nous suivons les ordres que vous avez donnés au sieur Juchereau, et le sieur Chevalier de Callières luy permettra de partir quand il le demandera.

Ce désordre est venu à un tel point que la plus grande partie des canoteurs, qui conduisent les Missionnaires dans les postes esloignez, ne reviennent plus, quand ils y sont une fois, et malgré toutes les précautions que le sieur de Callières a pu prendre. Il est encore party depuis un mois de la Colonie quatre canots, de trois hommes chacun, pour se débander dans la profondeur des bois, et nous ne doutons point que la bonne réception, que les Sauvages leur feront, parce qu'ils n'ont presque pour toutes marchandises à leur traiter que de l'eau-de-vie, et celle qu'on leur fera aussy au Mississipi, où ils porteront leurs pelleteries, n'engage encore beaucoup de libertins, qui sont icy, à faire la mesme chose.

On a supprimé les congés, dans la crainte qu'on a eue qu'il ne se traitast trop de castor dans les bois. — Cependant ce pays a le déplaisir de voir qu'il y a plus de commerçans

dans les pays esloignez que jamais, sans qu'il luy en revienne aucun profit, toute la traite n'estant que pour Lesueur, les coureurs de bois, et pour les sieurs de La Forest et de Tonty qu'on dit qui ne se contentent pas seulement de la faire aux Illinois, mais encore dans tous les endroits de ces contrées.

Nous avons appris que quelques-uns de ces bandits ont esté chez les Anglois de la Caroline pour lier commerce avec eux, où ils ont esté très bien receus.

Le seul remède que nous voyions pour empescher ces désordres est de limiter cette colonie à la rivière Ouabache, qui est la terre où chassent les Miamis nos alliés, afin d'y pouvoir faire quelques postes, si Sa Majesté l'a pour agréable, pour empescher qu'on n'aille par ce chemin aux Anglois, et, au lieu de recevoir nos coureurs de bois au Mississipi, il faudroit obliger les commandans de ce lieu à nous les renvoyer, avec promesse qu'on leur pardonneroit, ou du moins, nous permettre de faire des postes dans toutes les rivières, en remontant le Mississipi depuis Ouabache, qui se jette de ce pays-cy dans ce fleuve, pour conserver au Canada son commerce de pelleteries, en empeschant, suivant les défenses de Sa Majesté, que ces coureurs de bois ne l'enlèvent, surtout celuy des Sioux, avec qui cette colonie commerce depuis longtemps.

Ces postes fixes satisferoient beaucoup nos Sauvages alliés, ayant demandé instamment au sieur chevalier de Callières, lorsqu'ils estoient à Montréal pour la paix, qu'on leur donnast des François avec eux. — Le bon ordre qu'ils y mettroient tiendroit entièrement ces Sauvages soumis et empescheroit leurs ivrogneries et le libertinage des François avec eux, — ce qui donneroit aussi moyen aux missionnaires de faire les fonc-

tions de leur ministère avec plus de succès et tireroit la colonie du péril où elle est.

Nous ferons de nostre mieux pour diminuer, autant qu'il sera possible, les présens qu'on sera obligé de faire aux Sauvages, mais on ne peut pas se dispenser, dans la conjoncture présente, de leur en faire de considérables, comme nous avons eu l'honneur de vous le faire connoistre cy devant. Les Sauvages ne font point de présens, après qu'on leur en a fait. — D'ailleurs, quand on leur donne quelque chose, c'est ordinairement quand ils sont prests à partir et qu'ils ont fait leur traite, ne leur restant plus rien de leurs pelleteries. Le sieur Chevalier de Callières a défendu aux officiers qui commandent au fort Frontenac et au Détroit d'en recevoir aucun.

VI

LA COMPAGNIE DE LA COLONIE DE CANADA

VOUDRAIT ÉTABLIR DES POSTES AUX MIAMIS
SUR L'OUABACHE, L'OUISCONSIN ET CHEZ LES SIOUX.

*Extrait d'une lettre des directeurs de la Compagnie
du Canada.*

A Québec, le 10 Novembre 1701.

La Compagnie ayant esté informée au mois de Juillet dernier que des coureurs de bois et mesme des Sauvages avoient entrepris d'ouvrir un commerce chez les Anglois de la Caro-

line et au bas du Mississipy pour y porter les pelleteries, elle députa MM. d'Auteuil et Peré pour aller à Montréal proposer à MM. de Callières et de Champigny les remèdes, qu'ils crurent estre les plus propres pour s'y opposer.

Ces remèdes sont d'establiir quelques postes sur les passages, sçavoir : un aux Miamis et à la rivière d'Ouabache, dans le lieu où elle se descharge dans le Mississipy, ce qui seriroit de borne entre la colonie du Canada et celle qui s'establit au Mississipy; d'autant plus qu'on va par là chez les Anglois à la Caroline, et qu'ils peuvent de mesme venir sur nos terres. Un autre à Ouisconsing et le dernier aux Sioux, le commerce de ces nations ayant tousjours esté fait par le Canada, et afin que ces Sauvages, trouvant, dans ces lieux, à satisfaire leurs besoins et les François qu'ils ayment, abandonnent la pensée d'aller chez les estrangers.

Et enfin d'empescher que le sieur Le Sueur ne continue de traiter avec les Sioux.

Par ces establissemens le fort du Détroit pourroit servir d'entrepot pour tous les effets, et les François qui y seroient inspireroient aux Sauvages qui ne viennent pas à Montréal de porter leurs pelleteries au Détroit, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire, d'autant plus volontiers que le voyage est aussy facile et plus court que d'aller à la Caroline et au bas du Mississipy, et par ces moyens on rassembleroit tout le commerce des pelleteries qui appartient à la Colonie.

Leur veue n'est pas de multiplier le castor, puisqu'ils en sont surchargez par la quantité et la qualité, mais que les commis de la Compagnie inspirent aux Sauvages l'espèce de pelleteries qui sera la meilleure et la manière de la préparer.

roit la

il sera
uvages,
résente,
vons eu
Sauvages
— D'ail-
airement
traite, ne
Chevalier
ent au fort

CANADA
s
oux.

Compagnie

embre 1701.
de Juillet der-
uvages avoient
ois de la Caro-

Ils espéroient mesme d'interrompre pour quelque temps cette grande quantité de castors qui est à charge; on en aboliroit les qualitez et faciliteroit le débit des amas, qui sont en France dans les magasins de la Compagnie.

MM. de Callières et de Champigny ont esté persuadés *de la nécessité et de l'utilité de ces établissemens*, mais ils n'ont pas jugé à propos de les promettre, pour ne pas contrevenir à la défense des congez. Cependant ils représentent que l'inconvénient, qu'ils prévoient, demande un prompt secours, de crainte que, si les Sauvages prennent une fois le party d'aller chez les Anglois, on ne puisse pas les faire revenir, et, en ce cas, tous les castors qui sont en France tomberoient en pure perte pour la compagnie de la Colonie, les Anglois pouvant, par ce moyen, en envoyer en Europe et le donner à beaucoup meilleur marché, ne payant pas le droit de quart.

la
on
Me
est
vir
luy
tou
cho
sup
Suc
la
def

VII

LA COMPAGNIE DE CANADA

EXPRIME LA CRAINTE QUE JUCHEREAU NE LUI PORTE

UN PRÉJUDICE CONSIDÉRABLE.

Copie de la requête présentée à Monsieur le Gouverneur général de Canada et à Monsieur l'Intendant par Messieurs les directeurs de la Compagnie des castors contre l'entreprise du sieur Juchereau pour le commerce des cuirs dans le Mississipi.

*A Monsieur le Gouverneur général
et à Monseigneur l'Intendant.*

Remontrent très humblement les Directeurs Généraux de la Compagnie de la colonie du Canada, soussignés, qu'ils ont eu avis que M. de Juchereau, lieutenant général de Montréal, a obtenu du Roy permission d'aller faire un établissement vers le fleuve de Mississipi, et d'y envoyer vingt-quatre hommes dans huit canots ou les mener avec luy pour établir des tanneries, et qu'il pourra faire venir tous les ans trois canots à Montréal pour luy porter les choses dont il aura besoin. Sur quoy lesdits Directeurs vous supplient très humblement de remarquer que le sieur Le Sueur obtint permission d'aller dans ces mesmes lieux pour la descouverte des mines qui y peuvent estre. — Il luy fut deffendu comme audit sieur Juchereau de faire le commerce

des castors, lequel commerce il a cependant fait depuis plus de trois ans, qu'il a obtenu ladite permission, sans avoir encore rien avancé pour l'exploitation desdites mines, s'estant attaché uniquement au commerce des pelleteries, qu'il a mesme envoyées à Montréal à ses correspondans. Mais si ledit Le Sueur a causé un très grand préjudice par ce commerce, ledit sieur Juchereau en causeroit un bien plus considérable, puisque, partant de Montréal avec huit canots, il feroit la plus forte partie de la traite avec les Sauvages par l'achat de leurs meilleures pelleteries, qu'ils renvoyeroient ensuite à Montréal, s'il luy estoit permis, comme il luy est permis, d'y envoyer trois canots tous les ans. Et si ces sortes de permissions avoient lieu, il s'ensuyvroit que ceux qui les auroient obtenues feroient tout le commerce. Le sieur de La Forest en donne une preuve évidente; il ne doit traiter qu'aux Illinois. Cependant il a actuellement une maison à Missilimakinak, où il trafique ouvertement avec les Sauvages du lieu et des environs, et, sous prétexte d'aller ou d'envoyer aux Illinois, il reçoit à Missilimakinak les marchandises qui y sont portées, passant des marchés par-devant notaire avec ceux qui en sont chargés, puis fait des conventions particulières avec eux pour les traiter en secret chez tous les Sauvages indifféremment. — Ainsi toutes ces permissions ruineroient entièrement le commerce du pays, et mettroient la Compagnie de la Colonie hors d'état de soustenir la dépense qu'il convient de faire pour l'entretien du poste du Détroit, et de payer la somme de six mille livres que Sa Majesté ordonne estre donnée aux pauvres familles de ce pays. Si ledit sieur de Juchereau dit qu'il ne fera aucun commerce du castor, il n'est pas croyable qu'il puisse tenir cette promesse, puisqu'il

est trop difficile de passer au travers des nations qui les ont, sans en achepter, les donnant à aussi bon marché qu'ils les donnent.

D'ailleurs il est impossible de le sçavoir, par la difficulté qu'on y auroit d'entretenir des personnes dans un pays si esloigné de celui-cy, qui cousteroient trop cher, quand elles pourroient y estre mesme en seureté de la vie. — Si ledit sieur de Juchereau n'avoit en vue que d'establir des tanneries à Mississipy, il pourroit passer, comme fit Le Sueur, dans des navires qui y vont en droiture et qui luy auroient porté et porteroient plus facilement et à meilleur marché les hommes et les choses dont il auroit besoin, et il ne feroit pas une dépense de plus du triple, s'il n'avoit en veue de bénéficier de la traite, pouvant ensuite envoyer son castor où il voudra.

Ce sont ces considérations, Nos Seigneurs, et plusieurs autres qui obligent lesdits Directeurs, pour s'acquitter de leur devoir envers la Compagnie générale de ce pays, qui se repose sur leurs soins pour ce qui regarde le bien de leurs affaires, qui seroient entièrement ruinées par ces sortes de permissions, de vous supplier de surseoir le départ dudit sieur de Juchereau et desdits vingt-quatre hommes, jusqu'à ce que nous ayons de nouveaux ordres de la Cour. — Après que vous aurez la bonté d'informer Monseigneur le comte de Pontchartrain des raisons cy-dessus et de celles que vous connoissez d'ailleurs parfaitement, et vous ferez justice.

Signé à la minute : CHARTIER DE LOTBINIÈRE,

FRANÇOIS HAZUR, GOBIN, MACART et PEYRÉ.

VIII

JUCHEREAU

SE DÉFEND CONTRE LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI.

OBSTACLES MIS A SON PRIVILÈGE.

Mémoire du sieur Juchereau pour M^{me} la comtesse de Saint-Pierre au sujet de l'establisement du commerce des cuirs dans le Mississipi, suivant l'ordre du Roy.

Il s'est trouvé des gens en Canada assez jaloux de ce que m'a accordé Monseigneur de Pontchartrain, à vostre sollicitation, pour insinuer au peuple qu'il falloit s'opposer à l'exécution de l'ordre du Roy, que j'ay obtenu pour establir le commerce des cuirs dans le Mississipi, en sorte qu'on a présenté requeste, afin que mon entreprise fust sursise jusqu'à ce que Monseigneur en eust ordonné, supposant que le commerce des cuirs que je proposois n'estoit qu'un pur prétexte pour faire moy seul la grosse partie des castors et autres pelletteries qui viennent en Canada, si bien que, pour jouir de la grâce que Monseigneur de Pontchartrain m'a faite, j'ay esté obligé de donner par escrit :

Premièrement, que je promettois, soubz telle peine qu'on voudroit m'imposer, de ne jamais traiter de castor, en quelque endroit que ce soit, ny mesmes aucune autre sorte de pelletterie, jusques à ce que je fusse rendu dans les lieux désignés par mon ordre.

En second lieu, il a fallu signer, comme je consentois qu'on

envoyast avec moy des inspecteurs, qui pussent rendre compte de ma conduite.

Ces deux premiers articles ne m'ont pas fait de peine, car j'ay toujours bien cru qu'ils estoient conformes aux intentions de Monseigneur; mais, outre cela, on m'a obligé de me désister de la permission, qui m'estoit accordée, d'envoyer les trois premières années de mon établissement trois canots chacune desdites années à Montréal, conformément à l'ordre du Roy.

Il faut, s'il vous plaist, demander à Monseigneur de Pontchartrain que je jouisse du privilège de ces trois canots, parce que, si malheureusement le vaisseau, dans lequel on chargera mes effets en France, se perdoit en venant à Mississipi, je n'aurois aucune ressource jusqu'à ce qu'il y ait des magasins établis dans cette nouvelle colonie, si on ne me permet pas d'aller et venir en Canada avec ces trois canots.

D'ailleurs, si mon entreprise réussit, comme j'ay lieu de le croire, je seray dans l'obligation d'y mener ma famille, ce que je ne pourray faire, si on ne me fait pas jouir du privilège de ces trois canots, car il est très seur que, sans cela, le Gouverneur ne me permettra peut-estre jamais de sortir d'icy, si j'y reviens. Il est absurde de croire que je veuille me servir de ces trois canots pour apporter des pelleteries en Canada, puisqu'il m'est beaucoup plus facile de les envoyer par les vaisseaux du Mississipi dont j'auray aussy, avec plus de facilité, les choses qui me seront nécessaires, quand je les y trouveray, car pour venir en Canada il faudroit au moins faire six cents lieues de plus, qu'en allant où viennent les vaisseaux du Mississipi.

Il faut encore demander à Monseigneur de Pontchartrain qu'en considération de la dépense que je fais, qui se monte à

plus de quarante mille livres, il me fasse la grâce de m'accorder quatre milliers de poudre fine, par an, en la payant au prix que les traitans la donnent au Roy; mais il faut qu'il ait la bonté d'ordonner que cette poudre soit chargée dans les vaisseaux du Roy pour m'estre vendue à Mississipi, où je la payeray sur le pied que je marque cy-dessus.

Il faut presser pour me faire avoir un des emplois, desquels j'ay l'honneur de vous parler dans ma lettre.

 IX

BANDES DE CANADIENS

DISPERSÉES SUR LE MISSISSIPI ET LE MISSOURI.

MORT DE HENRI DE TONTY ET DE JUCHEREAU DE SAINT-DENYS.

Extrait d'une lettre de M. de Bienville au ministre.

6 Septembre 1704.

Il veut faire descendre les Canadiens qui sont dans le Mississipi et dans le Missouri, séparés par petites bandes de sept à huit, au nombre de cent dix, y compris les hommes établis à Ouabache sous les ordres du sieur de Juchereau, mort l'automme dernier.

Depuis le 6 Septembre, date de la lettre, il est mort deux officiers au Fort-Louis, à savoir : MM. Levasseur et Tonty, lieutenant d'infanterie et officier canadien. Tonty avoit accompagné Bienville dans l'expédition contre les Alibamons.

X

SI ON ABANDONNE LE DÉTROIT,

IL EST NÉCESSAIRE D'ENVOYER UNE PARTIE DES HABITANTS A LA MOBILE,

UNE AUTRE SUR L'OUABACHE,

UNE TROISIÈME AUX NATCHEZ.

Mémoire des avantages que la Louisiane pourroit retirer en faisant descendre les Canadiens qui s'estoient établis au Détroit.

(Joint à la lettre de M. de Rémonville.)

6 Septembre 1710.

Rien ne peut tant contribuer à l'establissement de la Louisiane qu'une peuplade suffisante pour engager les naturels du pays, qui sont assez nombreux pour former une grande et superbe colonie, quand ils seront incités par une bonne et sage conduite de ceux qui en seront chargés.

En attendant que le Roy soit en estat d'envoyer un nombre de colons suffisant pour remplir cette idée, il n'y en a point de plus courte et de moindre dépense que d'envoyer les Canadiens qui sont au Détroit, si Monseigneur a résolu de les en tirer pour les faire retourner en Canada.

Cette dernière colonie est assez solidement établie pour qu'un aussy petit nombre de gens ne luy puisse estre d'une grande utilité, ny l'affoiblir quand elle ne l'aura pas, d'autant plus que ce sont gens qui en sont déjà séparés et dont cette colonie ne s'est pas aperçue, au lieu que ce seroit

un renfort pour celle de la Louisiane, qui ayderoit beaucoup à son établissement parce que peu paroist beaucoup, où il n'y a quasy rien.

Si Monseigneur ne jugeoit pas à propos de faire descendre ces Canadiens jusqu'à la Mobile, Sa Grandeur pourroit en faire venir une partye à l'embouchure de la rivière d'Ouabache sur le Mississipi, pour y préparer un établissement, qui ne seroit pas avec le temps d'une médiocre considération, tant à cause des mines de cuivre abondantes qui sont dans cette rivière et de celles de plomb qui en sont très voisines, que de la grande chasse des bœufs qu'on y pourroit faire. Un autre établissement aux Natchez, y jeteroit les fondemens de *celuy qui doit estre un jour le siège de la colonie*, si on veut répondre à l'idée que je ne doute pas que Monseigneur ne s'en soit formée, si Sa Grandeur a intention d'en faire quelque chose de grand, pendant que du costé de la mer peu à peu on y passera des habitans de France, autant que les temps le pourront permettre, sans que cela fasse aucun éclat au dehors, que lorsque cette colonie sera en estat de soutenir une insulte, si les ennemis du Roy s'en avoient et cela avec une dépense imperceptible, ce que j'exécuteray, si Monseigneur continue de m'honorer de ce soin.

RÉMONVILLE.

co
C
c'e
ses
ma
son
Gra
bre
pris
Illir
pesc
Ce
d'es
Roy

XI

LE DÉTROIT EXCITE A PILLER

CEUX QUI VONT AU MISSISSIPI.

*Extrait d'une lettre de Diron à Artaguette
à Jérôme Pontchartrain.*

Au Fort Massacre, 12 Février 1710.

J'ay reçu icy de fortes plaintes contre M. de Lamothe, commandant au Détroit, par ceux qui sont venus icy de Canada cette année. Il ne se contente pas de leur dire que c'est un pays pestiféré et misérable. Il a donné encore ordre à ses Sauvages de les piller et de les amener à son fort, pieds et mains liés; ceux qui viennent icy par vostre permission, ne sont guères mieux traités. Le sieur de Graveline, à qui Vostre Grandeur avoit permis, il y a deux ans, pour luy et le nombre de domestiques qu'il luy faudroit, à eu sa femme arrestée prisonnière pendant quatre jours, à ce qu'elle luy a escrit des Illinois. Les mauvais traitemens, à ce qu'ils m'assurent, empeschent que le tiers du Canada ne se jette de ce costé cy. Ce seroit, en leur permettant d'y venir, encore un moyen d'establir bien cette colonie, sans qu'il en coustast rien au Roy, pour envoyer des familles de France.

XII

ON NE PEUT AVOIR DE LIAISONS

AVEC LES MIAMIS ET LES MASKOUTINS ÉTABLIS SUR L'OUABACHE.

Extrait d'une lettre de Lemoyne de Bienville.

27 Octobre 1711.

Toutes les nations qui environnent le poste et qui nous sont alliées continuent leur attachement pour les François, et il reçoit souvent des ambassades des Sauvages du Mississipi. Il n'y a que les nations voisines des Illinois, comme les Miamis et les Mascoutins établis sur Ouabache, avec lesquels on ne peut avoir de liaisons depuis que les Iroquois venant du Canada y ont esté pillés à l'instigation d'un nommé Langlois, interprète du Détroit ¹.

1. Le sieur d'Artaguette a esté mal informé contre Langlois... C'est le seul Canadien qu'on peut dire estre de la meilleure conduite, le plus sage et le plus religieux, approchant des Sacrements tous les quinze jours et vivant en sa famille avec toute la décence possible.

J'ay remarqué depuis mon arrivée icy que M. de Bienville et d'Artaguette ont cru trop facilement ce qu'on leur a dit non seulement pour de pareilles affaires, mais généralement pour toutes choses, sur lesquelles ils ont donné leurs décisions, sans les approfondir.

(Extrait d'une lettre de Lamothe Cadillac du 26 Octobre 1713. Écrite au fort Louis, de la Louisiane.)

ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS

AUX COTES DU GOLFE DU MEXIQUE ET DANS LA VALLÉE

DU MISSISSIPI

(1698-1722)

1699. ÉTABLISSEMENT A LA BAYE DES BILOXYS. — 1700. FORT MAUREPAS, SUR LES BORDS DU MISSISSIPI. — 1700. FORT L'HUILLIER CHEZ LES SIOUX. — 1701-1702. ÉTABLISSEMENT A LA MOBILE. — 1705. ABANDON DU FORT ÉTABLI SUR LE MISSISSIPI. — 1707. COMMENCEMENT DE L'ILE DAUPHINE. — 1709. NOUVEAU FORT A LA MOBILE. — 1709. CONSTRUCTION D'UN FORT A L'ILE DAUPHINE. — 1710. ABANDON DE L'ANCIEN FORT DE LA MOBILE. — 1713. FORT BATI CHEZ LES ALIBAMONS. — 1714. FORT ROSALIE, CHEZ LES NATCHEZ. — 1715. ÉTABLISSEMENT AUX NATCHITOCHEZ. — 1717. LE NOUVEAU BILOXI. — 1717. FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. — 1718. POSTE ÉTABLI PRÈS DES YASOUS. — 1719. ABANDON DE L'ILE DAUPHINE.

ABACHE.

lle.

e 1711.

t qui nous
François, et
Mississippi.
comme les
avec lesquels
quois venant
d'un nommé

ois... C'est le seul
plus sage et le plus
vivant en sa famille

et d'Artaguettes ont
de pareilles affaires,
onné leurs décisions,

713. Écrite au fort

L

E

qu
pl
se
S
no
le
va

vil

LES PREMIERS POSTES DE LA LOUISIANE

RELATION DE PÉNICAUT

I

EMBARQUEMENT DE L'AUTEUR A LA ROCHELLE.

SON ARRIVÉE A LA LOUISIANE. ÉTABLISSEMENT DU FORT DE BILOXI.

LA MANIÈRE DONT LES SAUVAGES PUBLIENT LA PAIX.

PREMIÈRE DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI PAR LE LAC PONTCHARTRAIN.

(1698-1699)

Natif de La Rochelle, je n'avois pas plus de quinze ans, que j'avois la passion très forte de voyager, ce qui, trois ans plus tard, m'engagea, pour satisfaire mon envie, à entrer au service de Sa Majesté sur le bord de M. le Comte de Surgère. Ce fut en l'année 1698, au mois d'Octobre, que nous partîmes de La Rochelle avec deux vaisseaux nommez *le Marin*, commandé par M. le Comte de Surgère, et le vaisseau *la Renommée*¹, commandé par M. d'Iberville.

1. Voir dans le quatrième volume les relations des trois navigations de d'Iberville. — Il y a ici une erreur.

Nostre navigation fut fort heureuse, ayant tousjours eu les vents favorables, qui nous ont conduits jusqu'au cap Saint-Domingue, où nous restasmes onze jours pour nous rafraischir ; nous en partismes le jour de la Saint-Thomas pour continuer nostre voyage. Dieu nous donna un aussy beau temps en sortant du cap de Saint-Domingue que nous en avions eu auparavant, et nous arrivasmes à la province de la Louisiane le jour des Rois de l'année suivante 1699. (?)

Les premières terres que nous découvrismes en y arrivant, ce furent deux isles, à l'une desquelles M. le Comte de Surgère, qui l'aperceut le premier, donna son nom. Cette isle contient cinq lieues de long et un quart de lieue de large. Nous motillasmes dans une rade, qui est entre cette isle et une autre qui fut nommée l'Isle aux Chats, à cause de la grande quantité de chats que nous y trouvâmes. Elle a pareillement sept lieues de long et un quart de lieue de large ; elle est esloignée d'une lieue de l'isle Surgère à l'ouest. Nous débarquâmes à l'isle Surgère, où nous tuâmes une quantité prodigieuse d'oyes sauvages qu'on appelle des outardes dans le pays, et qui sont une fois plus grosses que les oyes de France. Nous y prîmes aussy une telle abondance de poisson et d'huîtres à escaille, que l'équipage des deux vaisseaux s'en trouva incommodé pour en avoir trop mangé. Nous n'aperçûmes dans ces deux isles aucun vestige ny marque que jamais homme y eust esté ; nous y trouvâmes de l'eau douce assez bonne à boire, quoyque ces deux isles soyent esloignées de la terre ferme de cinq lieues. Nous nous embarquâmes soixante hommes dans des chaloupes, pour y aller du costé de l'Est et de l'Ouest, parce que toute la coste de la Floride est ainsi située. Nous trouvâmes une baye environ de

deux lieues de tour, esloignée de l'isle Surgère de cinq lieues.

Dans le fond de cette baye, il y a une terre haute, où M. d'Iberville prit le dessein de faire bastir un fort, auquel nous travaillâmes sans relasche jusqu'à ce qu'il fust achevé. Devant l'embouchure de cette baye, il y a une isle d'environ une lieue de long et d'un demi-quart de lieue de large, esloignée d'un quart de lieue de la terre ferme, que l'on a appelée jusqu'à présent l'Isle aux Chevreuils, pour la grande quantité de chevreuils que l'on y trouve.

En travaillant à nostre fort, nous fusmes bien huit jours sans voir aucun Sauvage du païs. Une partie de nos gens allèrent dans les bois pour chasser aux chevreuils. Le bruit de leurs coups de fusil s'estant fait entendre à quelques Sauvages qui existoient dans les bois les surprit extrêmement. Ils résolurent entre eux de s'approcher pour voir ce que ce pouvoit estre, et y ayant aperceu quelques-uns de nos François, qui abattoient des bois aux environs de nostre fort pour se faire des maisons, ils les examinèrent long-temps, cachez qu'ils estoient derrière des arbres, estant fort surpris de la couleur de nostre visage et de nos habillemens.

Quelques-uns de nos soldats, les ayant veus, leur firent signe de la main d'approcher, et de ne point avoir peur ; ils leur parlèrent en langue iroquoise, parce que la plus grande partie de nos soldats estoient Canadiens de nation, et avoient fréquenté les Iroquois. Après qu'ils leur eurent parlé long-temps, ils les approchèrent. Lorsqu'ils les eurent un peu rassurés, ils en menèrent quelques-uns à M. d'Iberville, qui les receut fort bien, leur faisant donner à boire et à manger. Mais soit que nos vivres ne fussent pas de leur goust, soit que la crainte dont ils estoient saisis à nostre aspect en fust

la cause, ils ne voulurent pas en manger ny mesme y toucher. Ils n'estoient occupez que de nous regarder, estonnés qu'ils estoient de voir des gens, dont la peau estoit blanche avec de grandes barbes, et d'autres sans cheveux, comme il y en avoit parmi nous, ce qui nous rendoit fort dissemblables à eux qui ont la peau fort basanée et une grande chevelure noire qu'ils ont fort soin de conserver. La nation de ces Sauvages se nommoit Biloxi; c'est pourquoy M. d'Iberville donna le nom de Biloxi au fort que nous avons basti dans cet endroit. Ils restèrent deux jours avec nous. M. d'Iberville leur fit plusieurs petits présens, comme d'alènes, de petits miroirs, de bagues, de peignes, de couteaux et de vermillon. Il leur fit connoistre le différent usage de ces choses, qu'ils portèrent à leur village à leur Chef.

Aussitost le bruit se répandit chez les nations des Sauvages, leurs voisins, de l'arrivée des François, et au bout de huit jours, ils vinrent, avec les Chefs de plusieurs villages, chanter leur calumet de paix, qui est la manière de toutes ces nations envers les personnes qu'ils n'ont jamais veues, dont ils veulent s'attirer l'amitié et avoir la paix. Ce calumet est un baston ou canne creuse, long d'environ une aulne, garny tout autour de plumes de perroquets, d'oyseaux de proye et d'aigles. Toutes ces plumes attachées ensemble autour de ce baston ressemblent à peu près à plusieurs éventails des dames de France qui seroient joints ensemble; il y a au bout de ce baston une pipe qu'ils appellent calumet.

Les chefs de ces Sauvages qui estoient cinq nations différentes, et nommées les Pascagoulas, les Capinans, les Chicachas, les Passacolas et les Biloxi, vinrent en cérémonie à nostre fort, en chantant, présenter le calumet à M. d'Iberville, nostre

commandant, qui fuma dans ce calumet, à la manière des Sauvages. Ils frottèrent ensuite de terre blanche, par honneur, le visage de M. d'Iberville, de messieurs ses frères et de plusieurs autres officiers. La feste du calumet dura trois jours, pendant laquelle ils chantèrent et dansèrent trois fois le jour. Ils plantèrent, le troisième jour, un poteau devant la place de nostre fort, à l'entour duquel ils dansèrent, après avoir esté chercher M. d'Iberville. En cette cérémonie un Sauvage luy ayant présenté le dos, il monta sur ses espaulés; un autre luy soutenoit les deux pieds. Ils le portèrent ainsi jusqu'à la place du poteau en cadence, au son de leur chichicois. Les chichicois sont des calebasses, grosses comme les deux poings, remplies de petits cailloux, et qui font un assez mauvais petit bruit, quand les Sauvages les remuent. Ils ont aussy un autre instrument fait d'un pot de terre, en façon de marmite, dans lequel il y a un peu d'eau et couvert d'une peau de chevreuil bien bandée sur l'embouchure du pot, comme un tambour, qu'ils battent avec deux baguettes, ce qui rend autant de bruit que nos tambours. Quand ils furent ainsi arrivez devant le poteau, ils posèrent M. d'Iberville à terre sur une peau de chevreuil, où ils le firent asseoir, et un de leurs chefs, s'estant placé derrière luy, mit les mains sur ses espaulés, en le berçant comme un enfant qu'on voudroit endormir. Ils avoient estalé par terre plus de trois cents peaux de chevreuils, sur lesquelles se placèrent les officiers et les soldats. Quand tout le monde fut assis sur ces peaux, les Sauvages, avec leurs arcs et leurs carquois, qu'ils portent en bandoulière derrière le dos, qui sont faits de peaux de loutre ou de renards. et un casse-teste de bois, qu'ils ont à la main droite, vinrent en frapper le poteau, où ils disent à chaque coup ce qu'ils ont fait

de belles actions de guerre, et mesme plus. Il est permis à tout le monde, tant hommes que femmes, de faire la mesme chose et de se démentir alors les uns les autres.

Les François allèrent ensuite au magazi. du Roy par ordre de M. d'Iberville; ils en apportèrent des cousteaux, des rassades, du vermillon, des fusils, du plomb, de la poudre, des miroirs, des peignes, des chaudières, des capotes et des chemises, des mitasses, des bagues et autres semblab'les bagatelles. Les braguets sont faits de cinq quarts d'une estoffe coupée en deux sur la longueur, qu'ils mettent devant eux et qui, passant entre les cuisses, couvre leur nudité. Les mitasses sont faites chacune d'une demi-aune d'estoffe, coupée en deux, comme un bas, dans quoy ils passent leurs jambes. On leur donna aussy des haches et des pioches. Après quoy M. d'Iberville s'en retourna dans sa chambre, laissant la place du fort aux Sauvages, qui s'y partagèrent ce qu'on leur avoit donné, le regardant avec estonnement, ne comprenant pas à quoy pouvoient servir la pluspart de toutes ces choses. Nous eusmes un plaisir sensible à voir l'embarras où ils estoient.

On le fut dire à M. d'Iberville qui revint dans la place du fort avec les autres officiers et qui ne put s'empescher d'en rire. Il ordonna qu'on leur monstrast à quoy chaque chose servoit. On leur mit leurs chemises, leurs braguets et leurs chapeaux; on cousit leurs mitasses, qu'on leur mit aux jambes, parce que nos Canadiens, dont j'ay desjà parlé, estoient au fait de ces sortes de choses. On mettoit de la poudre dans le bassinet des fusils, qu'on leur avoit donnés; on leur faisoit bander le chien et ensuite tirer; mais quand ils voyoient prendre la poudre, ils ouvroient les bras, laissant tomber le

fusil à terre, en reculant de la peur qu'ils en avoient. M. d'Iberville ordonna aux François de tirer devant eux au blanc, ce qui les rassura, et, comme il s'en trouve toujours quelques-uns plus hardis que les autres, un des Sauvages, s'approchant de nous, fit signe de la main de charger un de leurs fusils, indiquant qu'il vouloit tirer. Le François qui le chargea, soit par malice, soit autrement, luy ayant mis une trop forte charge de poudre, le Sauvage en voulant tirer, au lieu de se pencher en devant, comme on doit faire ordinairement, s'estant au contraire penché en arriere, le coup de fusil le fit tomber à la renverse, le Sauvage d'un costé, le fusil de l'autre. Cet accident fut cause qu'ils furent plus de quinze jours, sans vouloir toucher de fusil.

On leur emmancha leurs haches et leurs pioches et on leur montra la manière de s'en servir; ils nous tesmoignèrent par signes que cela leur faisoit beaucoup de plaisir. Cependant dès ce temps-là, ils avoient des canots, avec lesquels ils alloient d'un endroit à l'autre sur la rivière. Pour les fabriquer, ils allumoient du feu au pied d'un arbre que l'on nomme Cypre, jusqu'à ce que, le feu l'ayant consumé par le pied, l'arbre tomboit par terre. Alors ils allumoient du feu dessus l'arbre, à la longueur qu'ils vouloient faire leur canot. Quand l'arbre estoit bruslé à l'épaisseur qu'ils vouloient pour la profondeur du canot, ils esteignoient le feu avec de la terre grasse, puis ils grattoient l'arbre avec de grosses coquilles de palourdes qui sont espaisées d'un doigt, ensuite ils le lavoient avec de l'eau, de sorte qu'ils le rendoient aussy poli que nous eussions pu faire avec nos outils. Ces canots peuvent avoir vingt-cinq pieds de long; ils en font de toutes longueurs, les uns plus petits que les autres. C'est avec quoy ils vont avec leur

famille à la chasse, à la pesche, en guerre et en tout autre endroit où ils ont affaire.

Lorsque nostre fort fut achevé, M. d'Iberville s'en retourna en France, laissant au fort du Biloxi M. Sauvole pour commandant, avec M. de Boisbriand, major, M. de Bienville, son frère, plusieurs autres officiers, et le R. P. Duru, jésuite, pour nostre aumosnier.

Nous nous préparasmes, après le départ de M. d'Iberville, à faire des courses dans le pays, à droite et à gauche, pour descouvrir le fleuve de Mississipi. Nous prismes des Sauvages avec nous pour nous guider, et allasmes le long de la coste à l'Est, où nous trouvassmes une baye fort plate, qui se nomme la baye des Pascagoulas à cause que dans l'enfoncement de cette baye, il y tombe une rivière, au bord de laquelle les Pascagoulas, une nation sauvage, se sont establis à vingt lieues en dedans des terres, et c'est de cette nation que cette baye et la rivière a pris son nom. Cette baye n'est esloignée du fort de Biloxi que de cinq lieues à l'Est; elle a une lieue de traverse et trois de tour. A l'embouchure de cette baye, il y a une isle, qui en est esloignée d'environ une lieue, nommée l'Isle Ronde, à cause de sa rondeur, mais stérile et point habitée. Nous poursuivismes le long de la grande terre, tousjours à l'Est, et trouvassmes, à une lieue de là, une petite rivière qu'on appelle encore aujourd'huy la rivière aux Poissons, à cause de la grande quantité qui s'y en trouve. A une lieue plus loin, l'on trouve la Pointe aux Chesnes, lieu recommandable pour la chasse et la grande quantité de faisans, d'outardes, de canards et de sarcelles qu'on y trouve, moitié plus gros que ceux de France. En continuant nostre route à l'Est, à trois lieues de là, l'on

rencontre une rivière nommée d'Erbane, esloignée de Biloxi de dix lieues. Elle fut nommée d'Erbane du nom d'un de nos François, qui s'y perdit; on la nomme encore aujourd'huy ainsi. A trois lieues plus loin, il y a une pointe nommée la Pointe aux Huîtres pour la grande abondance qui s'y en trouve. Cette pointe est vis-à-vis d'une isle esloignée d'une lieue. Nous traversâmes pour aller à cette isle, où nous prîmes terre. Nous fûmes extrêmement effrayés, en y abordant, d'y trouver un nombre si prodigieux d'ossements de morts qu'ils formoient une montagne, tant il y en avoit. Nous sceusmes depuis que c'estoit une nation nombreuse, qui estant poursuivie et s'estant retirée dans le pays, y estoient presque tous morts de maladie, et comme la manière des Sauvages est de ramasser ensemble tous les os des morts, ils les avoient portés dans cet endroit. Cette nation se nommoit Movila, dont il reste encore un petit nombre. Cette isle est remplie de deux sortes de bois, de cèdre et de pins, dont l'odeur est fort douce.

M. de Bienville, frère de M. d'Iberville qui nous commandoit, la nomma l'Isle Massacre, par rapport à tous ces ossements. Elle a sept lieues de long et un quart de lieue de large. De là, en costoyant l'isle pour nous en retourner, nous passâmes un trajet de mer, environ d'une demi-lieue, au bout duquel est une autre isle, appelée l'Isle à la Corne, parce qu'un de nos François y perdit sa corne à poudre. Cette isle est esloignée de la terre ferme de trois lieues et a sept lieues de long, comme l'Isle Massacre, et a la mesme largeur. Elle est fort stérile et porte les mesmes bois que l'autre. Quand nous fûmes au bout, nous cinglâmes pendant trois quarts de lieue qu'il y a à passer jusqu'à l'Isle Surgère. où

nous fîmes grande chasse. Après quoy nous traversâmes jusqu'à nostre fort, pour nous reposer quelques jours. Au bout de quinze jours que nous fusmes reposes au Biloxi, nous en partîmes pour chercher un passage pour aller à la découverte du fleuve Mississipi à l'Ouest de nostre fort. Toute la coste est fort plate de ce costé-là jusqu'à cinq lieues au large.

Nous trouvâmes une baye d'une lieue de large et de quatre lieues de circonférence, formant un demi-cerle; nous la nommâmes la baye Saint-Louis, parce que ce fut le jour de Saint-Louis que nous y arrivâmes. Cette baye est esloigné du fort de Biloxi de huit lieues à l'Ouest. Nous y mîmes pied à terre, et nous y trouvâmes une si grande quantité de chasse de toute espèce d'animaux, que nous tuâmes plus de cinquante bestes fauves. Nous en partîmes au bout de trois jours, et à trois lieues de là nous trouvâmes un ruisseau, où le flux de la mer remonte. Les Sauvages, qui nous guidoient, nous firent entendre que ce ruisseau alloit à un grand lac; mais, comme nous n'entendions pas leur langage, nous leur fîmes signe de la main que nous voulions passer outre. A deux lieues de là, nous trouvâmes, à un quart de lieue du bord de la mer, une passe ou petite isle, que l'on appelle la Passe aux Hérons, à cause de la grande quantité qui s'y en trouve. Nous laissâmes la mer à la gauche, et à trois lieues avant dans les terres, nous abordâmes une isle, que nous nommâmes l'Isle aux pois, parce qu'on y en oublia un sac. Nous en partîmes, contre nostre ordinaire, une heure avant le jour pour éviter la piqueure d'une infinité de petites mouches ou cousins, que les Sauvages appellent *marin-gouins* et qui piquent jusqu'au sang.

Le ruisseau que nous avions rencontré correspond à cet endroit, et, à quatre lieues plus loin, nous trouvâmes un grand lac, appelé le lac de Ponchartrain par M. de Bienville. Ce lac a vingt lieues de tour et sept de large. Son embouchure, à l'entrée du lac, a un quart de lieue de large, de la droite à la gauche; les deux costés de cette entrée sont garnis de coquilles, en si grande quantité, qu'elles en forment des élévations, ce qui luy fait donner le nom de la Pointe aux Coquilles. Lorsqu'on est entré dans ce canal en voguant dessus, à une lieue et demie depuis son entrée l'on trouve, à la gauche, une pointe qui se nomme la Pointe aux Herbes, où l'on met les chaloupes à couvert, parce que cela n'est pas profond, et que, dans le temps des vents, il se perd toujours quelques canots. A six lieues plus loin, il y tombe une petite rivière, que l'on nomme en sauvage Choupicatcha, les François la nomment aujourd'huy la rivière d'Orléans, parce que depuis, comme nous le ferons voir en sa place, on a basti près de cette rivière, à une lieue de ce lac, la ville de la Nouvelle-Orléans. A cinq lieues plus loin, en tournant toujours à la gauche sur le lac, on trouve une eau dormante, que les Sauvages appellent Bayouque. C'est un esgout des eaux qui tombent des terres hautes : nous campâmes proche cet endroit. parce que les Sauvages, qui nous guidoient, nous firent entendre que nous irions par là au fleuve de Mississipi. Le lendemain matin, ayant laissé nostre chaloupe dans cette baye, nous en partîmes à pied pour nous rendre sur le bord de ce fleuve. Nous traversâmes, pendant trois quarts de lieue, un bois rempli de cyprès. Ce sont des arbres qui ne viennent que dans des pays bas et marescageux, sont d'une hauteur prodigieuse et rapportent pour fruit une espèce

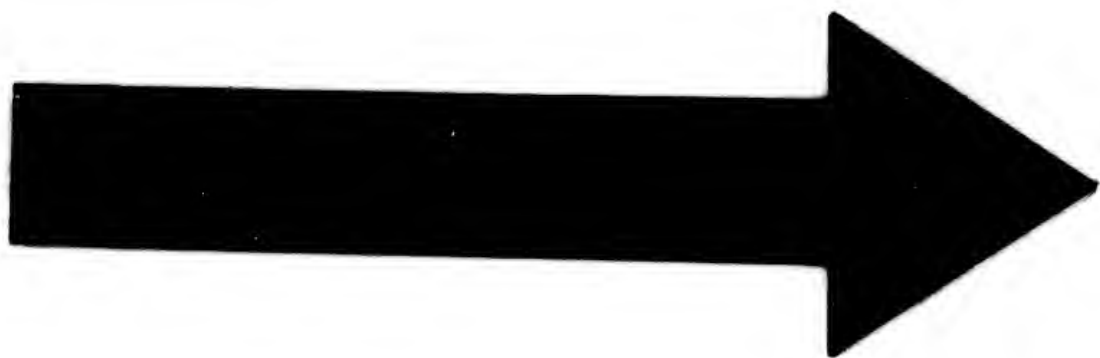
d'olive. Après ce bois, nous passâmes dans de grands roseaux ou cannes, qui portent de la graine, à peu près comme de l'avoine, dont les Sauvages font du pain qui est assés agréable au goust. Ils en font aussy de la soupe qu'ils appellent sagamité. Après avoir traversé ces cannes pendant un quart de lieüe, nous arrivâmes au bord du Mississipi, ce qui nous resjouit fort. Nous regardâmes avec admiration la beauté de ce fleuve, qui avoit au moins une demi-lieue de large dans l'endroit où nous le vîmes, qui est à quarante lieues de son embouchure à la mer. Son eau est blanche, très bonne à boire, et fort légère. Il est bordé en cet endroit de ces cannes, desquelles nous venons de parler. Le pays qui borde ce fleuve nous parut partout ailleurs couvert de toute sorte de bois, autant que nous le pouvions découvrir, comme chesnes, fresnes, ormeaux et autres, dont nous ne sçavons pas les noms. Nous couchâmes, cette nuit, sur le bord de ce fleuve, sous des arbres, sur lesquels les poulets d'Inde, qui sont en très grand nombre, venoient se percher, à la brune, pour y passer la nuit. Nous en tuâmes tant que nous voulûmes au clair de la lune, sans qu'ils se fussent espouvantés de nos coups de fusil. Je puis dire avec vérité que je n'en ay jamais veu de si gros en France, puisqu'ils pesoient presque trente livres, prests à mettre à la broche. Le lendemain nous retournâmes à nos chaloupes, où nous réjouîmes beaucoup ceux qui estoient restés pour les garder, quand nous leur apprîmes que nous avions couché sur le bord du fleuve du Mississipi. — Nous continuâmes ensuite nostre chemin sur le lac de Pontchartrain pour en faire le tour, et nous vîmes coucher à cinq lieues plus loin, sur le bord d'un manchaque, ce qui signifie en françois un destroit,

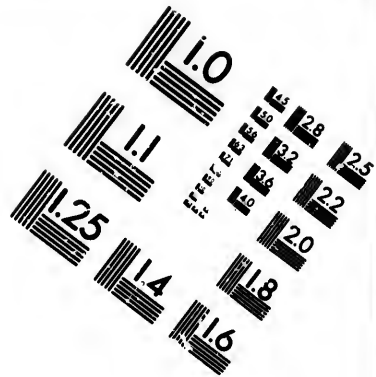
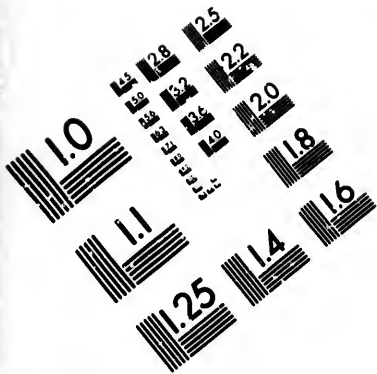
par où passe un ruisseau qui vient du fleuve de Mississipi. On va, par cette rivière, à un autre lac, qui est à deux lieues de là, que l'on nomme aujourd'huy le Lac de Maurepas. Ce lac a bien dix lieues de tour et deux lieues de traverse. Le lendemain nous continuâmes nostre route toujours sur le canal de Pontchartrain, et nous trouvâmes, à une lieue de là, une autre rivière, que les Sauvages qui nous guidoient appelloient Tandgepao, ce qui signifie en sauvage Bled blanc. L'eau en est fort agréable à boire. Trois lieues plus loin, sur le mesme canal, on trouve une bayouque ou eau dormante, appelée Castimbayouque, ce qui signifie lieu d'espaces. Le lendemain nous en partîmes et arrivâmes à cinq lieues de là, à une rivière qui tombe dans le lac que les Sauvages nomment Tulcascha, ce qui signifie en françois Rivière aux pierres. Nous y trouvâmes de ces coquilles ou palourdes, dont j'ay parlé cy-devant, avec quoy les Sauvages grattent leurs canots, quand ils sont bruslés. L'on trouve dans ces palourdes des perles. Nous en donnâmes deux douzaines à M. de Bienville, qui estoit avec nous. Cette rivière n'est esloignée de la Pointe aux coquilles que de trois lieues. Nous quitâmes en cet endroit le lac de Pontchartrain, et nous prîmes nostre chemin sur cette rivière, qui nous conduisit, à une demi-lieue de l', à une autre de ses branches, qui va tomber à l'Isle aux pois, qui n'en est qu'à trois lieues. Nous y couchâmes à cause de la commodité de la rivière, dont l'eau est fort bonne et d'un grand secours pour tous les François qui passent dans ces endroits, parce que l'eau du lac de Pontchartrain est gastée par le flux de la mer, qui entre dedans. Le lendemain nous partîmes de l'Isle aux pois et nous passâmes par de petits rigolets, qui vont abou-

tir à la mer, à trois lieues, près la baye de Saint-Louis. Nous fusmes coucher à l'entrée de la baye, auprès d'une fontaine d'eau douce qui tombe des montagnes; on la nomme aujourd'huy la Belle Fontaine. Nous chassames quelques jours sur la coste de cette baye; nous chargeasmes nos chaloupes de bœufs sauvages et de chevreuils, que nous y avions tués et que nous portasmes le lendemain à nostre fort. En arrivant, nous fismes un détail à M. de Sauvole, le commandant, de la découverte du Mississipi, que nous avions trouvé incomparablement beau, tant par sa largeur que par les charmes de ses bords. M. de Bienville luy fit présent des perles, que nous avions trouvées dans ces palourdes. M. de Sauvole nous dit qu'il en feroit présent à M. d'Iberville. Nous n'avons scu depuis jamais ce qu'elles sont devenues, ni si elles estoient fines ou non.

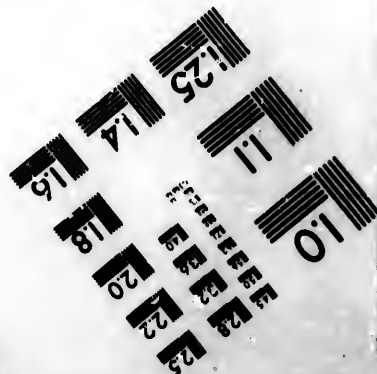
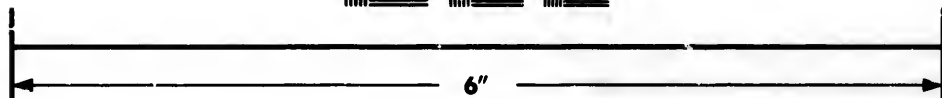
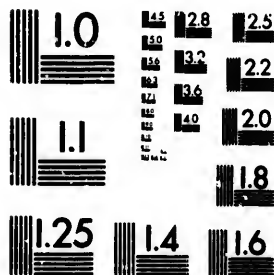
Quelques jours après, les Sauvages qui nous avoient guidés firent entendre à M. de Sauvole qu'ils vouloient s'en retourner à leurs villages, et qu'ils souhaitoient que nous allassions avec eux. M. de Sauvole leur fit entendre que cela luy feroit plaisir. Nous partismes donc dix François avec une chaloupe et nous fusmes coucher, sortant de notre fort, à l'entrée de leur rivière, nommée, comme eux, Pascagoulas, qui est dans le fond de la baye du mesme nom. Nous remontasmes cette rivière vingt lieues depuis son embouchure à la mer, et nous arrivasmes le troisième jour à leur village. Comme c'estoit vers la fin d'Aoust et qu'il faisoit fort chaud, tous les Sauvages y estoient nuds comme la main, les hommes et les garçons; les femmes et les filles avoient seulement un peu de mousse qui leur passoit entre les jambes et couvroit leur nudité, estans au reste du corps toutes nues.

Cette mousse est une herbe très fine et longue d'une demi-aune, que les François qui sont dans le pays nomment par dérision Barbe à l'Espagnole, et que les Espagnols en revanche appellent Perruque à la Française. Nous fusmes parfaitement bien receus de leur grand chef et de tous les Sauvages du village. Ils nous donnèrent à boire et à manger, entre autres choses, du bœuf, de l'ours et du chevreuil et de toutes sortes de fruits en abondance, comme pesches, prunes, melons d'eau, citrouilles, et tout cela d'un goust exquis. Les citrouilles sont bien meilleures qu'en France; elles se cuisent sans eau, et le jus qui en sort est comme du sirop, tant il est sucré. A l'esgard des melons d'eau, ils sont à peu près comme en France. Les pesches y sont meilleures et plus grosses, mais les prunes n'y sont pas si bonnes; il y en a de deux sortes, de blanches et de rouges. Ils nous servirent aussy de leur sagamité, qui est une espèce de bouillie faite avec du bled de Turquie et des haricots qui sont comme en France. Leur pain est de bled de Turquie et d'une graine qui sort des cannes. Ils ont des plats faits de bois et d'autres de terre; ils ne laissent pas, quoique de la main des Sauvages, d'estre fort bien faits. Les femmes des Sauvages font aussy de grands pots de terre, semblables à peu près à de grandes chaudières qui tiennent environ quarante pintes, dans quoy elles font cuire leur sagamité pour deux ou trois familles. C'est la manière dont ils s'arrangent entre eux pour n'avoir pas la peine de faire tous les jours la mesme chose, chacun la faisant à son tour pour leurs cabanes. Ces pots sont de terre grasse et d'une figure ronde, à peu près comme des moulins à vent. Les couvertures des toits sont la plus part d'escorces d'arbres; il y en a d'autres qui sont faites d'un feuillage, que l'on ap-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28 25
32 22
20
8

10
11
12
13
14

pelle en ce pays de tatanier, qui est un arbre particulier du pays. Une remarque que j'ay faite sur les Sauvages, c'est que quelque abondance qu'ils ayent de vivres, ils n'en font jamais d'excès, car ils n'en prennent qu'autant qu'ils en ont besoin; mais fort malproprement, ne mangeant la plus part qu'avec les doigts, quoyqu'ils ayent des cuillères, qui sont de corne de bœuf. Leur viande est ordinairement fumée ou autrement boucanée, comme ils disent en ce pays-là. Ils ont cependant une espèce de gril, sur quoy ils la mettent, mais peu de feu dessous, ne la faisant presque que sécher, la fumée y contribuant autant que la chaleur du feu. Le chef ordonne à ses Sauvages de faire des danses le soir. Cette danse a lieu au son de leur petit tambour et de leur chichicouis; elle se fait en rond, au nombre de vingt ou trente, sans qu'ils se tiennent. Le maistre à danser est à leur teste. Sur un coup de sifflet, ils rompent leur cercle et se meslent entre eux, tousjours en observant la cadence. Puis, sur un second coup de sifflet, ils se remettent à leur rang en rond avec une justesse estonnante. Ils ont encore d'autres danses, dont je parleray dans la suite plus amplement.

Nous couchasmes chés le grand chef sur des lits de cannes, qui sont plates et bandées, comme des lits de sangles, entrelacées les unes dans les autres et couvertes de peaux de bœufs. Le lendemain matin, nous allasmes nous promener dans leur campagne, où ils sèment leur bled. Les femmes y estoient avec leurs hommes à travailler. Les Sauvages ont des bastons plats et crochus, qui leur servent à piocher la terre, car ils ne savent ce que c'est que de labourer, comme on fait en France. Ils grattent le sol avec ces bastons crochus et en déracinent les cannes et les mauvaises herbes qu'ils laissent sur la terre

au soleil pendant quinze jours ou un mois. Ensuite ils y mettent le feu, et quand elles sont réduites en cendres, ils ont un baston, gros comme le bras, pointu par un des bouts, avec lequel ils font un trou dans la terre, de trois pieds en trois pieds; ils mettent dans chaque trou sept ou huit grains de bled et le recouvrent de terre, c'est ainsi qu'ils sèment leurs blés et leurs fèves. Quand le bled a un pied de haut, ils ont grand soin, comme en France, d'esviter les mauvaises herbes, qui viennent dedans, ce qu'ils réitèrent deux ou trois fois l'année. Ils se servent encore aujourd'huy de leurs pioches de bois, quoy que nous leur en ayons donné de fer, parce qu'ils les trouvent plus iégères.

Nous restâmes quelques jours à ce village, et ensuite nous retournâmes à nostre fort.

 II

SECONDE DESCOUVERTE DU MISSISSIPI

REMONTÉ DEPUIS SON EMBOUCHURE A LA MER JUSQU'AUX TAENSAS

PAR M. D'IBERVILLE.

TROISIÈME VOYAGE DE L'AUTEUR DANS LE MISSISSIPI

REMONTÉ JUSQU'AU SAULT SAINT-ANTHOINE.

DESCRIPTION DES BEUFS SAUVAGES.

ÉTABLISSEMENT DU FORT L'HUILIER DANS LA RIVIÈRE VERTE.

 (1700)

Nous estions fort impatiens de l'arrivée de M. d'Iberville, estant tous les jours, à la pointe du fort, à la découverte.

Enfin, la veille des Rois en 1700, nous entendismes tirer du canon de l'isle Surgère, à cinq lieues de nostre fort. C'estoit M. d'Iberville qui arriroit avec M. le comte de Surgère. M. d'Iberville montoit la *Renommée* et M. le comte de Surgère la *Gironde*, qui estoit une flûte de sept cents tonneaux. M. de Sauvole fit advertir tout le monde du fort pour sa réception au bruit des descharges des canons et de toute la mousqueterie des troupes. Il fut receu avec toute la joye possible, mais il ne resta que quatre jours au fort, au bout desquels il choisit soixante hommes pour aller avec luy au fleuve de Mississipi. Il prit pour venir avec luy d'entre les officiers MM. de Bienville et de Chateaugué, ses deux frères, et de Boistriand, aussy deux frères, et M. de Saint-Denis. Il laissa M. de Sauvole, qui estoit commandant du fort. pour faire descharger les deux vaisseaux et faire placer les marchandises et les munitions dans les magasins du Roy. Après qu'il eust donné tous ses ordres, nous partismes avec luy pour rencontrer le Mississipi par son embouchure à la mer. Nous passames d'abord à nos vaisseaux pour y prendre les vivres nécessaires. M. d'Iberville conféra avec M. le comte de Surgères pour la garde des deux vaisseaux pendant ce voyage. Nous partismes dans trois chaloupes. Nous fusmes coucher à dix-sept lieues à l'ouest du fort de Biloxi, proche la pointe à l'Assiette, ainsy nommée parce que M. d'Iberville y en perdit une. De là nous fusmes coucher à douze lieues plus loin, à une pointe nommée la pointe au Trépied. Le lendemain, nous allasmes coucher au bord d'une petite rivière, qui est à six lieues plus loin. Elle fut nommée la Rivière au Chien, parce qu'un crocodile nous y en mangea un. De là, à dix lieues plus loin, nous abordasmes à l'embouchure du

Mississipi, où nous couchâmes sur le bord, à la droite, en remontant. Toute la coste de la mer depuis le fort de Biloxi et dix lieues en montant dans le fleuve sont des bords de terres basses. Il y a, à son embouchure, trois passes causées par deux petites isles; la plus étroite des passes est à la droite et la plus profonde, quoyqu'il n'y ait qu'onze pieds d'eau. Au bout de dix lieues que nous l'eusmes remontée, nous trouvâmes le commencement des bois, qui bordent le fleuve à droite et à gauche. Il y a à cet endroit un petit détroit à droite dans lequel il entre de l'eau du fleuve. On nomma le petit détroit Mardy Gras. A huit lieues plus haut, M. d'Iberville remarqua, à la droite, une place très propre à faire un fort, qu'il résolut de faire bastir en redescendant le fleuve. De là, huit lieues plus haut, on trouva un détour de trois lieues de long en rond, qui est nommé le Détour à l'Anglois. J'en diray la raison en son lieu. A vingt-quatre lieues plus haut, à la gauche en montant, on rencontre une rivière, appelée la Rivière des Chetimachas. Ensuite nous trouvâmes à six lieues plus haut, du mesme costé, la première nation Sauvage, qui habite le bord du fleuve du Mississipi, que l'on nomme les Bayagoulas. Aussitôt qu'ils nous aperceurent, ils s'enfuirent dans le fond des bois avec leurs femmes et leurs enfans, de sorte qu'estant entrez dans leur village, nous n'y trouvâmes personne, mais seulement leurs petits meubles et autres ustensiles dont ils se servent pour leur travail. M. d'Iberville n'en fut pas surpris, remarquant bien que c'estoit la peur qui leur avoit fait abandonner leurs maisons. Il détacha sur le champ deux François et un Sauvage, pour aller à eux et les rassurer. Ils coururent après eux et les joignirent en peu de temps, parce que les enfans les empeschoient d'aller

viste. Nostre Sauvage, qui estoit du Biloxi et les connoissoit tous, leur fit entendre que nous estions de bonnes gens, les exhortant de revenir, et quoy qu'ils ne s'y fissent pas beaucoup, ils ne laissèrent pas de revenir, leur calumet de paix à la main. Quand ils furent arrivez à leur village, ils présentèrent à fumer à M. d'Iberville et à tous les officiers, comme aussi de la farine qu'ils mangent à l'eau froide, de leur pain, du poisson et d'autres denrées de leur façon. Peu de temps après, ils chantèrent leur calumet, comme c'est la manière des Sauvages. Le soir ils demandèrent en leur langue à M. d'Iberville, si nous avions assés mangé et s'il nous falloit autant de femmes que nous estions d'hommes. M. d'Iberville, en leur montrant sa main, leur fit comprendre que leur peau rouge et bazanée ne devoit point s'approcher de celle des François, qui estoit blanche. Nous restâmes dans leur village trois jours, jusqu'à ce que leur calumet fut fini. On leur fit présent de quelques bagatelles, comme de miroirs, bagues, pioches, ce qu'ils regardèrent avec admiration, après leur avoir enseigné à quoy tout cela servoit. M. d'Iberville dit au chef des Sauvages qu'il vouloit partir le lendemain matin et qu'il luy falloit de la volaille pour emporter avec luy. Le village en estoit rempli, aussy nous en donnèrent-ils grand nombre. On prit quatre Sauvages de leur village pour nous servir de guides. M. d'Iberville laissa entre les mains de leur chef un petit François pour luy apprendre la langue sauvage. Nous partismes le lendemain matin. Nous trouvâmes en remontant tousjours le fleuve, à cinq lieues sur la droite, le Manchac, petit ruisseau, dont j'ay déjà parlé, qui va aboutir au lac de Pontchartrain. Il a un courant excessivement rapide, ce qui le rend fort difficile à monter, outre qu'il est fort

estroit. De là nous montasmes cinq lieues plus haut, où nous trouvasmes des bords fort élevés, que l'on appelle en ce pays des Ecores et en sauvage Istrouma, qui signifie Baston rouge, parce qu'il y en a en cet endroit un poteau rougi, que les Sauvages avoient planté, pour marquer la séparation des terres de deux nations, sçavoir : celle des Bayagoulas, d'où nous sortions, et d'une autre esloignée du Baston rouge de trente lieues plus haut, nommée les Ounias. Ces deux nations estoient si jalouses de la chasse de leurs terres qu'ils tiroient sur ceux de leurs voisins, qu'ils trouvoient chassant, passé les limites marquées par ce poteau rougi. Mais aujourd'huy ce n'est plus la mesme chose; ils chassent partout les uns chez les autres et sont bons amis.

A cinq lieues de ce poteau, plus haut à la droite, il y a des écores ou bords de terre blanche, fort hauts, de trois quarts de lieue de long, au bout desquels on trouve une langue de terre, qui, avançant fort avant dans le Mississipy, formoit sept lieues de tour. M. d'Iberville, pour éviter la longueur de ce détour, fit porter les chaloupes à travers cette langue, qui n'avoit qu'une portée de fusil de traverse et nous fusmes à l'instant de l'autre costé dans le Mississipy, où nous remismes nos chaloupes. Depuis quelque temps, la rapidité du fleuve l'a tellement miné, qu'il y fait maintenant passer son cours entier. C'est pourquoy cette langue de terre porte à présent le nom de la Pointe coupée. Vis-à-vis une petite isle, huit lieues plus haut à la droite, il y a un portage remarquable par une croix que M. d'Iberville y fit planter. Nous y chantasmes un *Vexilla Regis* à genoux, ce qui parut fort estonnant à ces Sauvages. Nous leur fismes entendre que cette croix estoit une chose que nous estimions fort dans nostre religion, et qu'ils

se gardassent bien de l'abattre. Ce lieu fut nommé à ce sujet le Portage de la Croix. C'est le grand chemin du village des Sauvages, appelés les Oumas, qui est à deux lieues de là.

M. d'Iberville et les officiers, ayant mis pied à terre à cet endroit, allèrent par ce chemin au village, après nous avoir donné ordre de faire le détour de la coste avec nos chaloupes pour l'y venir joindre. Ce détour a dix lieues. En le costoyant nous trouvâmes l'embouchure d'une grande rivière, appelée la Rivière Rouge. Cette rivière tombe à la gauche dans le Mississipy. Nous en parlerons plus amplement dans la suite. A deux lieues plus haut à la droite, nous trouvâmes la baye des Oumas, devant laquelle il y a une petite isle. Nous mismes pied à terre à la baye, au bord de laquelle est le village. Nous y trouvâmes M. d'Iberville et tous les officiers qui y estoient arrivez, il y avoit deux jours. Nous n'y restâmes que trois jours, et après qu'ils eurent achevé de chanter leur calumet de paix, M. d'Iberville leur fit des présens, comme il avoit fait aux autres. Ils nous donnèrent aussy beaucoup de volailles et de gibier, que l'on embarqua dans nos chaloupes. On ne manqua point d'y prendre quatre de leurs Sauvages pour nous servir de guides, à la place des quatre Sauvages Bayagoulas, que l'on renvoya à leur village. Nous en changeâmes ainsy de nation en nation pour ne les pas fatiguer, et en mesme temps pour assurer les nations, en y arrivant, qui, nous voyant avec d'autres Sauvages, ne s'en effarouchoient point.

A la sortie du village des Oumas, nous continuâmes nostre route tousjours en montant, et à quinze lieues plus haut le Mississipy se partage en trois branches, ce qui forme deux isles d'une demi lieue de longueur, et une lieue plus haut, sur

la droite, nous costoyasmes des bords d'une prodigieuse hauteur et d'une demi lieue de longueur, au bout desquels il tombe dans le fleuve une petite rivière qui vient d'un village à quatre lieues plus haut, et esloigné du bord du fleuve d'environ une lieue. Nous débarquasmes pour aller à ce village, où nous fusmes parfaitement bien reçus. Ces Sauvages s'appellent les Natchez. C'est de tous les Sauvages la nation la plus civilisée. Ils firent beaucoup d'honnestetés à M. d'Iberville et à tous les officiers. Ils chantèrent leur calumet de paix, qui dura trois jours, au bout desquels nous partismes chargez de gibier et de volailles. M. d'Iberville leur fit pareillement des présens, comme il avoit fait aux autres nations qui avoient chanté leur calumet. Nous parlerons dans la suite de leurs mœurs, de leur religion, de leur temple, etc. Estant partis des Natchez, nous costoyasmes à la droite, tousjours en montant le Mississipy, de grands bords de pierre pendant douze lieues, au bout desquelles nous trouvâmes un endroit, que l'on appelle le Petit Gouffre, à cause des tourbillons que le fleuve y forme, pendant un quart de lieue. Huit lieues encore plus haut, l'on trouve le Grand Gouffre, que nous passâmes, et, à deux portées de fusil plus haut sur la gauche, nous mîmes pied à terre pour aller à un village qui est à quatre lieues dans les terres éloignées du bord du fleuve. On nomme ces Sauvages les Tinsas. Nous y fusmes très bien receus, mais je n'ay jamais vu de spectacle plus triste ny plus effroyable à la fois que ce qui arriva le second jour que nous estions à ce village. Il s'éleva tout d'un coup un orage espouvantable; le tonnerre tomba sur leur temple, brusla toutes leurs idoles et réduisit leur temple en cendres. Aussitost ces Sauvages accourent devant leur temple,

en faisant des hurlemens terribles, s'arrachant les cheveux et levant les bras en haut. Le visage tourné du costé de leur temple, ils invoquèrent leur grand Esprit, en criant comme des possédés d'esteindre le feu ; puis ils prenoient de la terre dont ils s'en frottoient le corps et le visage. Les pères et les mères apportoient leurs enfans et, après les avoir estranglez, ils les jetoient dans le feu. M. d'Iberville eut horreur d'un si cruel spectacle, et il commanda d'arrester ce spectacle si affreux et de leur arracher ces petits innocens, ce qui n'empescha pas, malgré tous nos efforts, qu'ils n'y en jetassent dix-sept, et si nous ne les eussions pas empeschez, ils en eussent jeté plus de deux cens.

Au bout de trois jours qu'ils eurent chanté leur calumet de paix, M. d'Iberville leur fit un présent plus considérable qu'aux autres et leur dit d'abandonner cet endroit pour venir s'establis sur le bord du Mississipy, et, voyant que son temps s'approchoit pour retourner en France, et que les autres nations estoient trop esloignées, il prit le dessein de redescendre le fleuve. Nous partismes le lendemain matin et dans la mesme journée nous arrivâmes aux Natchez, où nous couchâmes. Le lendemain au matin leurs chefs vinrent reconduire M. d'Iberville jusqu'au bord de l'eau. Il leur promit de leur envoyer un petit François pour y apprendre la langue. De là nous vinsmes coucher au village des Oumas, parce qu'en descendant, les courans estant rapides, on fait beaucoup de chemin en un jour. Nous fusmes ensuite au Portage de la croix et le lendemain aux Bayagoulas, où nous trouvâmes le petit François, que M. d'Iberville en montant le fleuve y avoit laissé, qui parloit déjà fort bien leur langue. M. d'Iberville luy dit de rester dans ce village pour servir d'interprète aux François

qui y passeroient. De là nous arrivâmes à cette place, que M. d'Iberville avoit remarquée en remontant pour y faire faire un fort, où nous trouvâmes un traversier que M. de Bienville y avoit amené du Biloxi, parce que M. d'Iberville avoit envoyé des Natchez M. de Bienville, son frère, en avant, pour faire venir les provisions et les outils nécessaires pour faire bastir ce fort. M. de Bienville, en descendant des Natchez pour aller au Biloxi, avoit trouvé un petit vaisseau anglois qui estoit en carène en un détour de trois lieues. M. de Bienville alla à luy et luy demanda ce qu'il venoit chercher au Mississipy, et s'il ne sçavoit pas que les François estoient établis dans le pays. L'Anglois, fort estonné, luy répondit qu'il n'en sçavoit rien et partit un moment après pour s'en retourner à la mer, pestant fort contre les François et M. de Bienville. C'est ce qui a fait nommer ce détour, le Détour à l'Anglois, nom qu'il porte aujourd'huy.

Pour revenir à M. d'Iberville, après avoir fait tracer le plan et la grandeur de l'establissement de ce fort, qui fut bien avancé en quinze jours, il fit débarquer les munitions de guerre et de bouche pour les faire transporter dans les magasins du fort. Il fit dresser une batterie de six pièces de canons du costé du fleuve, et il y laissa M. de Bienville, son frère, avec M. de Saint-Denis pour commandant du fort avec vingt-cinq hommes. Ensuite il partit dans le traversier pour retourner au fort Biloxi, suivi de nos chapeux et de cinq François Canadiens, marchands de pelletteries, qui, ayant sçu que nous estions établis au Biloxi, estoient venus pour commercer avec nous. M. de Bienville fit voguer nuit et jour en partant du fort de Mississipy, et le lendemain il aborda ses vaisseaux, où il conféra avec M. de

Surgère sur les vivres qui pouvoient rester dans les vaisseaux. Il se trouva qu'il n'y en avoit plus que pour trois mois; il alla ensuite au fort du Biloxi visiter les marchandises et munitions de guerre qui estoient dans les magasins; il augmenta la garnison du fort de 60 Canadiens, il ajouta 60 hommes que nous y estions, il les avoit amenez sur son bord avec M. Lesueur, et après avoir embrassé M. de Sauvole et M. de Boisbriand, il partit au mois d'Avril de cette année 1700 pour son second retour en France. En partant, il recommanda à M. de Sauvole de donner à M. Lesueur vingt hommes pour aller avec luy à une mine de cuivre qui est dans le païs des Sioux, nation de Sauvages errants à plus de neuf cents lieues depuis l'embouchure du Mississipy, en le remontant jusqu'au Sault de Saint-Anthoine. M. Lesueur avoit eu connoissance de cette mine quelques années auparavant, estant en voyage dans le païs des Outaouas, où il commerçoit. Je fus commandé par M. de Sauvole pour estre de ce voyage que M. Lesueur entreprenoit, parce qu'estant charpentier de mon mestier au service de Sa Majesté et nécessaire pour faire des chaloupes et les radouber, j'ay tousjours esté de tous les partis que j'ay rapportés et que je rapporteray dans la suite, dont j'ay esté tesmoin oculaire.

Pour revenir à M. Lesueur, après qu'il eut pris toutes les provisions et les outils nécessaires et avoir embrassé M. de Sauvole, il partit sur la fin d'Avril de cette année, avec une seule chaloupe, dans laquelle nous n'estions que vingt-cinq personnes. Je ne m'amuseray point à faire une répétition inutile des endroits par où nous passasmes pour remonter le fleuve du Mississipy. Nous en avons desjà fait la description depuis son embouchure jusqu'à la nation des Taensas, qui est

la dernière, jusqu'où nous montâmes avec M. d'Iberville, qui ne voulut pas aller plus haut que ce village. Je diray seulement qu'estant arrivés au nouveau fort, où MM. de Saint-Denis et de Bienville estoient, on nous donna un canot pour descharger nostre chaloupe qui, estant trop chargée, ne pouvoit faire que très peu de chemin par jour. Le lendemain nous partîmes pour aller aux Taensas. Nous fûmes vingt-quatre jours pour pouvoir y arriver, ne pouvant faire que cinq ou six lieues par jour, en remontant le fleuve à cause des courans, qui sont, sur la fin d'Avril et au mois de May, très rapides dans le Mississipy, par suite de la fonte des neiges qui grossissent les rivières tombant dedans le Mississipy, et le font déborder dans ce temps-là.

Quand nous eûmes passé les Taensas dix lieues plus haut à la droite, nous trouvâmes une rivière appelée la Rivière des Yazoux. A quatre lieues en montant dans cette rivière, on trouve à droite les villages, où demeurent six nations sauvages appelées les Yasoux, les Offogoulas, les Tonicas (*sic*). les Coroas, les Quitoupas et les Oassipés (*sic*). Dans ce village nous trouvâmes un prestre françois avec un domestique aussy François, qui nous fit beaucoup d'honnestetés et fut ravi de nous rencontrer. Il estoit venu en mission parmi ces Sauvages pour tascher d'en convertir quelqu'un. Il nous dit la messe le lendemain matin avant nostre départ¹. Nous luy dismes que M. d'Iberville avoit amené un établissement de François

1. Mercredi 14 Avril. — J'ay envoyé prier M. Davion, prestre missionnaire aux Tonicas, à 7 lieues dans la rivière, de nous venir dire la messe...

Les premières habitations des Sauvages sont à 4 lieues dans la rivière, et M. Davion est établi à 3 lieues plus haut, sur les bras de la mesme rivière. Ce missionnaire nous a dit qu'on pouvoit monter dans cette rivière avec toutes sortes de barques près de 60 lieues, et qu'il y avoit plusieurs sortes de pierre de taille et autres propres à bastir. (*Journal du voyage de Lesueur sur le Mississipi.*)

dan le pays, mais il en estoit desjà instruit. Après nous avoir donné la bénédiction, il nous embrassa teus et nous conduisit jusqu'à nostre chaloupe, où nous luy dismes adieu.

Nous remontasmes de cet endroit le Mississipy soixante lieues jusqu'à une rivière appelée la Rivière des Arkansas, moitié large comme le Mississipy, qui court du nord à l'ot. Huit lieues plus haut, du mesme costé, à la gauche, est la nation des Arkansas, dont la rivière porte le nom; il y a dans leur village deux autres nations de Sauvages qui demeurent avec eux, nommez les Torimas et les Kappas, qui nous receurent très bien et nous chantèrent le calumet de paix ¹; mais ils ne purent nous fournir que très peu de vivres, parce que, le fleuve du Mississipy ayant débordé, les bestiaux s'estoient retirés à plus de soixante lieues des bords du fleuve. Cette nation est fort guerrière, et ils sont grands chasseurs. Ils ne vivent que de chasse, quand le Mississipy est bas, parce qu'alors il y a beaucoup de gibier dans leur pays. C'est la cause qu'ils ne sont pas laborieux et très peu adonnés à la culture des terres. Les femmes y travaillent beaucoup plus que les hommes. Elles sont fort jolies et blanches; les hommes sont la pluspart gros et trapus ². Nous y trouvâmes un marchand anglois ³ qui nous aida beaucoup de ses

1. *Lesueur*. Samedi 1^{er} Mai 1700.

2. *Lesueur*. — Les Arkansas demeurent ordinairement sur le bord du fleuve du costé de l'ouest, mais présentement que les eaux sont très hautes, ils se tiennent sur leur champ, à un bon quart de lieue du bord de l'eau. On ne peut dans cette saison y aller sans progues. Ils sont environ cinquante ou soixante cabanes couvertes d'escorce faites en dôme, toutes d'un seul feu. Il y a chez eux une si grande quantité de peschers, qu'ils mangent des pesches toute l'année. Il y a des mûriers et des cerisiers en grand nombre, et d'une sorte de fruit dont ils font du pa'a d'épice et qui est très bon pour arrester le flux. Ils n'ont point de temples comme les Sauvages d'en bas, et la polygamie n'y est point en usage parmi eux. Les hommes sont tous grands, gros et bien faits, et les femmes fort laides.

3. *Lesueur*. — L'Anglois m'avoit fait demander s'il pouvoit venir en assurance.

J'envoyay luy dire qu'il pouvoit le faire sans crainte. Peu de temps après. Il vint

vivres, parce que les nostres commençoient à nous manquer, ce qui nous obligea à partir le lendemain.

Nous trouvâmes à vingt lieues plus loin la baye de Saint-François, que nous nommasmes ainsy et dont le nom luy est resté encore aujourd'huy ¹. Elle a b'en une lieue de circuit. Vingt lieues plus haut il y a des bords eslevez, à la droite, et il tombe en cet endroit une petite rivière nommée la Rivière à Margot ². On va par cette rivière proche le village des Chicachas, à trente lieues du bord du fleuve du Mississipi, avant dans les terres à la droite. Comme ce village estoit trop esloigné, nous n'y allâmes pas, en montant toujours le fleuve quarante lieues plus haut que l'on appelle les Écores à Prudhomme, parce qu'un Canadien françois de ce nom y estoit mort dans un fort qu'il y avoit basti ³, et qui porte encore aujourd'huy son nom. Cinquante lieues plus haut, à la droite, l'on trouve un endroit appelé la Mine de fer. De là, cinq lieues plus loin, toujours en montant à la droite, l'on trouve la Rivière d'Ouabache qui prend son cours de l'est à l'ouest ⁴. Cette rivière est presque aussy grosse que le Mis-

avec vingt jeunes gens à Kansas. D'abord qu'il aperçut le *pavillon de nostre Je-louque*, il tira un coup de fusil et Jeux coups de pistolet, et fit faire une descharge à tous les Sauvages qui l'accompagnoient. Pour luy respondre, je fis tirer un coup de boete, ensuite je luy demanday qui l'avoit envoyé icy. Il me dit que c'estoit le gouverneur de la Caroline. Il me montra son passeport, et me dit que le gouverneur de la Caroline prétendoit estre le maistre de ce fleuve.

1. *Lesueur*. 11 Mai.

2. *Lesueur*. — On dit que des Sauvages Loups qui estoient avec M. de La Salle, lorsqu'il passa par ici, avoient pris une petite fille, à qui les François donnèrent le nom de Margot, et que cette petite Margot s'entult la nuit qu'ils estoient cabanés à cette rivière qui porte son nom (Samedi 15 Mai).

3. *Lesueur*. 21 Mai 1700. — On dit que M. de La Salle fit faire un fort ou retranchement en cet endroit, et qu'un Canadien, nommé Pru.d'homme, estant allé à la chasse, s'égara, et depuis ce temps on appelle ces Écores, les Écores ou le fort de Pru.d'homme.

4. *Lesueur*. 2 Juin 1700. — La rivière de Ouabache est dans une anse, à l'est du fleuve, à son embouchure. Elle vient du N.-N.-O. penéant dix ou douze arpents,

Mississippi à son embouchure. On peut remonter en Canada par cette rivière. Ses bords sont abondants en toute sorte de chasse. A dix lieues plus avant dans cette rivière, à droite en montant, il y tombe une autre rivière appelée des Kaskinempos. Cette rivière prend sa source du costé de la Caroline et passe au village des Cheraquis, nation qui met sur pied un grand nombre d'hommes portant les armes. A quinze lieues plus haut que l'embouchure de la rivière d'Ouabache, à la droite dans le Mississippi, l'on trouve le cap Saint-Antoine ¹. C'est l'endroit où les François des Illinois viennent chercher de la pierre pour faire des meules de moulin. Dans l'endroit de ce cap, les vivres vinrent à manquer tout à fait ². Nous fusmes obligés de rester dans cet endroit vingt-deux jours ³, sans avoir aucuns vivres, chacun sortant tous les matins pour aller dans les bois chercher sa vie au bout de son fusil. Il y en avoit parmi nous autres, qui mangeoient de la sève de bois ; les autres, de jeunes feuilles de vignes et des bourgeons d'arbres, parce que c'estoit le prin-

puis elle retourne au N.-N.-E. Elle a environ quinze ou seize arpents de large à l'entrée. Le fleuve vis-à-vis fait un coude ; il n'a pas plus d'un quart de lieue de large. C'est par cette rivière que l'Anglois, dont j'ay parlé, est descendu, et c'est par cette mesme rivière qu'il prétend faire tout le commerce, qui pourra se trouver dans le Mississipy, si vous n'y mettez ordre, Monseigneur. Ici j'ay pris hauteur et trouvé :

14^o 50' distance du soleil au zénith.

22^o 27' déclinaison nord.

37^o 7' latitude nord.

1. Lesueur. 10 Juin.

2. Lesueur. 7 Juin. — Ni la chasse ni la pesche ne nous fut favorable. Il nous a fallu dire *Benedicite* et Grâces tout à la fois... — 8 Juin. J'ay distribué à tous mes gens un fromage de Hollande, que j'avois conservé jusqu'icy. — 9 Juin. Nous nous estions couchés sans souper. Il nous fallut partir sans déjeuner... Je fis mettre à terre et piocher sur les bords du fleuve pour chercher des pommes de terre, que nous trouvasmes abondamment.

3. Lesueur. Vendredi 11 Juin. — Voyant que mes gens, au nombre de vingt, n'avoient plus la force de ramer, j'ay pris la resolution de rester quelques jours à pescher, en attendant le secours de vivres que j'avois demandé à un Jésuite de ma connoissance, résidant aux Outaouas.

temps et que les eaux estoient si hautes, qu'elles avoient inondé les bords en beaucoup d'endroits. Trois de nos camarades passèrent avec un canot de l'autre costé du bord du Mississipi, où, ayant mis pied à terre, ils attachèrent le canot au bord de l'eau à un arbre ¹. Là, s'estant séparés pour aller chercher à chasser chacun de son costé, ou tuer quelques oiseaux, un de nos camarades, nommé Polonois, aperceut de loin, dans un petit chemin creux où il marchoit, deux ours de suite qui venoient à luy. Il se cacha derrière un arbre, et, comme l'ours en estoit tout proche, il luy tira à la teste son coup de fusil, qui n'estoit chargé que de plomb, mais, par le plus grand bonheur du monde, il luy creva les deux yeux. L'ours, estourdy et ne voyant plus clair, ne faisoit que tourner, sans sçavoir où il alloit, ce qui donna le temps à nostre camarade de recharger son fusil à balle, dont il le tira une seconde fois et de ce coup le tua. Nous autres, qui l'avions entendu tirer deux coups, allâmes à luy. Nous fusmes fort surpris et réjouis en mesme temps d'une si heureuse chasse, et, après avoir coupé l'ours par morceaux, nous le portâmes à nostre chaloupe, ce qui nous aida à subsister pendant sept à huit jours, car les ours du bord du Mississipi sont gros comme des vaches et très bons à manger. J'en parleray en son lieu, en marquant la manière dont on les prend. C'est une chasse très dangereuse.

Nous attendions tous les jours des vivres des Illinois, parce que nous avions rencontré, il y avoit quelques jours, un prestre ², vis-à-vis les Écores à Prudhomme, qui descendoit

1. *Lesueur*. Dimanche 13 Juin.

2. *Lesueur*. Mercredi 18 Mai. — M. de Bouteville, prêtre canadien, est arrivé à notre cabanage avec deux hommes dans son canot. Il m'a dit qu'il estoit parti

à la mer pour aller voir M. d'Iberville; mais, ayant appris de nous qu'il estoit parti pour retourner en France, il avoit changé de dessein, et, avant que de remonter aux Illinois, M. Le Sueur luy ayant représenté le besoin que nous avions de vivres, il nous avoit assistés des siens, autant qu'il avoit pu, et mesme il s'espargna pour nous faire plaisir. M. Le Sueur l'avoit prié de nous envoyer un canot avec des vivres, en luy marquant que nous l'attendrions au cap Saint-Antoine, parce que nous estions si foibles, faute de vivres, que nous n'avions pas la force de ramer pour monter plus haut. Il estoit party à l'instant, et nous avoit promis de voguer nuit et jour pour arriver le plus tost qu'il pourroit aux Illinois, d'où il nous enverroit des vivres. Il ne manqua pas à sa parole, et d'abord qu'il y fut arrivé, il fit descendre un canot rempli de toutes sortes de vivres, qui nous arriva dans le tems de nostre plus grand besoin, au bout de vingt-deux jours. Il y avoit alors peu de monde dans nostre chaloupe, parce que la meilleure partie estoit alors allée chercher dans les bois de quoy subsister. Le R. P. Limoges, Jésuite, estoit dans ce canot avec quatre François pour le conduire¹.

Si tost que le R. Père fut débarqué, M. Le Sueur voulut luy faire compliment pour le remercier; mais le R. Père luy dit qu'avant de le complimenter il falloit secourir les malades. A quoy M. Le Sueur luy dit que par la grâce de Dieu il estoit

l'été dernier de Québec, qu'il avoit hiverné aux Tamaroas et qu'il descendoit aux Tonicas porter les choses nécessaires à M. Davion et à M. de Montigny. J'avois des lettres de ce dernier, je les luy donnay. Après qu'il l'us eut lues, il prit la résolution de rebrousser chemin. — Vendredy 21 May. Je me suis servy de l'occasion de M. de Bouteville pour escrire à un Jésuite de ma connoissance, que ce Monsieur m'avoit dit estre aux Tamaroas, et pour le prier de m'envoyer des vivres.

1. Lesueur. 16 Juin. — Vers les huit heures du soir, le Jésuite de ma connoissance dont j'ay parlé, est arrivé dans un canot d'escorce. — 38° 3' latitude nord.

le plus malade et que tout le monde se portoit bien, ce qui surprit fort le R. Père et les quatre François qui estoient venus avec luy. Quand nous fusmes de retour à nostre chaloupe, nous fusmes ravis de trouver une si grande abondance de vivres. Après les avoir sortis du canot pour les mettre dans nostre chaloupe, chacun se jeta dessus. Le R. Père croyoit que nous en allions tant manger que cela nous feroit du mal; il fut fort estonné que nous ne mangeasmes pas chacun la pesanteur d'un quarteron de viande, et autant d'une espèce de galette ou tourte. Mais, en revanche, nous beusmes assez bien du vin d'Espagne. Après avoir resté trois jours dans cet endroit pour reprendre nos forces, nous en partismes et nous montasmes six lieues plus haut, à la gauche, où nous trouvâmes le cap Saint-Cosme. Ensuite, à huit lieues, sur la droite en montant, l'on trouve l'embouchure de la rivière des Illinois. Les Kascaskias estoient venus s'établir depuis deux ans en cet endroit. En dedans le pais, à deux lieues proche le fleuve, il y a une petite isle déserte qui est vis-à-vis l'embouchure. A trois lieues de là plus haut, en montant à la gauche le fleuve Mississippi, l'on trouve la petite rivière de la Saline, nommée ainsy parce qu'il y a deux sources d'eau salée¹. C'est là que les François et Illinois viennent prendre leur sel. Il y a présentement en cet endroit un établissement de François, dont nous parlerons dans la suite. Nous restâmes pendant quelques jours en cet endroit à la chasse aux chevreuils, où il y en a grand nombre parce que ces animaux aiment fort la saline.

Ensuite nous allâmes à huit lieues plus haut, où l'on trouve une petite rivière, qui est à la gauche, appelée Mara-

1. Lesueur. 19 Juin.

appris de
e, il avoit
x Illinois,
ous avions
il avoit pu,
e. Le Sueur
res, en luy
t-Antoine,
s, que nous
lus haut. Il
oguer nuit et
Illinois, d'où
à sa parole,
canot rempli
is le tems de
ux jours. Il y
t, parce que la
s les bois de
estoit dans ce

e Sueur voulut
le R. Père luy
rir les malades.
de Dieu il estoit

qu'il descendoit aux
de Montigny. J'avois
eut lues, il prit la
e suis servy de l'oc-
connaissance, que ce
ier de m'envoyer des

Ensuite de ma connoi-
- 38° 3' latitude nord.

mec¹. C'est par cette rivière que les Sauvages vont à une mine de plomb qui est à cinquante lieues du bord du Mississipy. L'on trouve à dix-huit lieues de là, plus haut en montant, le village des Illinois, à la droite du Mississipy, sur le bord de ce fleuve. Nous y abordâmes à la voile², en tirant dix ou douze coups de boîtes, ce qui surprit fort les Sauvages, et surtout de voir nostre chaloupe, parce qu'ils n'ont que des petits canots, faits d'escorce d'arbres qui leur viennent du Canada, et quelques pirogues comme dans le bas du Mississipy. Ils nous abordèrent à nostre descente, avec plus de trente marchands canadiens venus pour traiter de pelleteries. Les François qui demeuroient avec les Illinois se mirent sous les armes et firent une agréable réception à M. Lesueur, qu'ils avoient déjà veu en Canada. Il y avoit aussy dans le village trois missionnaires françois et, entr'autres, un nommé M. Berger, grand vicaire de Mgr l'Évesque de Kébec, avec deux autres prestres établis dans ce village, nommés MM. de Bouteville et de Saint-Cosme. Il y avoit aussy deux Révérends Pères Jésuites, sçavoir, les RR. PP. Pinet et Limoges. Les Sauvages chantèrent leur calumet de paix à M. Lesueur, qui leur fit des présens considérables. Nous restâmes dix-

1. *Lesueur*. Mercredi 23 Juin. — Dans cet endroit le fleuve fait deux anses qui luy donnent plus d'une lieue de large. Dans l'anse du costé de l'ouest, il y a une rivière que tous les Sauvages des environs nomment Maramec-Sipy, qui veut dire Rivière à la Barbe, à cause de la grande quantité qui s'y en prend.

2. *Lesueur*. Vendredy 25 Juin. — Vers les sept heures du matin, après trois quarts de lieue faits au N.-N.-E., quatre Sauvages Tamaroas, dans une pirogue, me vinrent apporter deux calumets de la part de leur chef et me présentèrent à fumer. Une isle couverte de bois, de trois quarts de lieue environ et à peu près deux lieues de tour. Le grand chenal de l'est vient du N.-N.-E., et le petit chenal de l'est vient de l'est. Dix ou douze arpents plus haut, sur une prairie à l'est du fleuve, le village des Tamaroas et des Caokias, où nous sommes arrivés vers les neuf heures du matin. Les François et les Sauvages ayant aperçu nostre felouque, firent deux ou trois descharges, et je fis, pour les remercier, tirer deux coups de boîte...

sept jours dans ce village, où quatre de nos François nous quittèrent pour s'en aller dans le Canada. Nous en reprîmes cinq autres à la place, entre lesquels un nommé Chapingas, qui nous servit d'interprète, parlant fort bien la langue de toutes ces nations.

Devant ce village des Illinois, est une isle qui en cache l'entrée. Il n'y a qu'un petit bras du Mississipy, par où l'on aborde tout à l'entour du village. Il y a une très grande prairie, au bout de laquelle sont des montagnes qui font une très belle perspective.

Après avoir embrassé toutes les personnes de notre connoissance, qui nous vinrent reconduire jusqu'à nostre bord, nous partîmes et nous montâmes le Mississipy six lieues plus haut, où nous trouvâmes, à la gauche, l'embouchure d'une très grande rivière, nommée le Missouri¹. Cette rivière est d'une rapidité épouvantable, au printemps surtout qu'elle est dans sa hauteur; car en passant par dessus les isles où elle déborde, elle en déracine et emporte les arbres. C'est ce qui fait que dans le printemps, le Mississipy, dans lequel elle se jette, est tout couvert de bois qui flotte dessus, et que l'eau du Mississipy est alors toute troublée de l'eau du Missouri, qui tombe dans la sienne. On n'a pu trouver jusqu'à présent la source du Missouri, non plus que celle du Mississipy². Les Sauvages qui sont établis sur le bord du Missouri [le descendent ou le montent⁴], sçavoir, au mois d'Aoust que les eaux sont basses, et à Noël sur les glaces, lorsqu'ils

1. Lesueur partit des Tamarois le 12 Juillet 1700, avec une felouque et deux canots, armés de dix-neuf personnes. (Autre relation.)

2. *Ibid.* Le 13 Juillet.

3. Voir au sixième volume.

4. Mots passés dans le texte original.

vontaux mines. Je ne parleray point des mœurs des habitans des bords du Missouri, parce que j'en ay point remonté le Missouri.

Après avoir passé vis-à-vis son embouchure, nous montâmes dans le Mississipy six lieues plus haut, où l'on trouve l'embouchure de la grande Rivière des Illinois, à la droite du fleuve. C'est par cette rivière que l'on va au Canada. Vis-à-vis son embouchure est le commencement des plus belles prairies du monde et d'une très grande estendue. En poursuivant nostre route en montant, à dix-huit lieues plus haut à la gauche, nous trouvâmes la Rivière aux Bœufs¹; à la droite et à la gauche de son embouchure il y a deux rochers escarpés. Nous entrâmes une demi-lieue dans cette rivière et nous campâmes sur un de ses bords. Quatre de nos gens allèrent à la chasse; ils tuèrent un bœuf et une vache sauvages à une demi-lieue de l'endroit où nous estions campez. Aussitôt un des trois chasseurs vint chercher du monde pour apporter cette chasse à nostre camp, ce qui nous fit très grand plaisir dans le besoin où nous estions de manger, car nous avions fatigué toute la journée, sans avoir pris que très peu de nourriture. Quand cette viande fut cuite, nous en mangeâmes une partie, en vidant plusieurs bouteilles d'eau-de-vie, ce qui nous remit beaucoup.

Je n'avois jamais encore bien fait attention à remarquer la manière dont sont faits les bœufs sauvages, qui sont beaucoup différents de nos bœufs de France. Ils ont les cornes basses, noires et fort courtes; une grande barbe de crin sous la maschoire et une autre toupe dessus la teste qui leur tombe sur les yeux, ce qui les rend affreux. Leur poil est d'une laine

1. A 22 lieues au-dessus de la Rivière des Illinois, Lesueur passa une petite rivière qu'il nomma Rivière aux Bœufs. (Autre relation.)

plus fine que celle de nos moutons. Ils ont une bosse sur le dos, fort grosse, qui leur prend au-dessus des deux espauls, et qui va en diminuant jusqu'aux hanches. La première coste de devant est haute d'une coudée plus que les autres au-dessus du dos; elle est large de trois doigts; c'est où commence la bosse. Ils sont fort larges du devant et vont en rétrécissant par derrière. Ils ont la teste fort grosse et le col fort court, et sont le tiers plus gros qu'en France. Ils sont très meschants, surtout quand les vaches font leurs petits. Lorsque l'on va à la chasse de ces bœufs, il faut prendre le dessous du vent; on les approche de très près, autrement ils vous sentent d'un quart de lieue et s'enfuyent. Il y a quantité de loups dans cet endroit, qui sont beaucoup plus petits qu'en France et ont le poil plus noir, long et fin. On y voit aussy des tigres, et des renards surtout, d'une beauté extraordinaire, car leurs peaux sont d'une couleur argentine. Tous ces animaux s'enfuyent de fort loin dès qu'ils voyent du monde.

Estant partis de là, nous trouvasmes à trente-cinq lieues plus haut, en montant dans le Mississipy, une montagne qui est presque dans le milieu, un tant soit peu plus sur la droite du fleuve. On la nomme, à ce sujet, la Montagne qui trempe à l'eau. De là à soixante lieues plus haut, à droite, on trouve une prairie charmante par sa beauté et sa grandeur, au bout de laquelle passe une petite rivière qui tombe dans le Mississipy. On la nomme la Rivière de Moingona, du nom d'une nation de Sauvages qui estoit établie sur ses bords. De son embouchure, montant une lieue plus haut dans le Mississipy, on trouve un rapide entrecoupé de cascades. Ce rapide a sept lieues de long, pendant lesquelles, après avoir deschargé à terre nos marchandises et munitions, nous fusmes obligés de

tirer à bras nostre chaloupe. Après nous estré mis dans l'eau, au bout de ces sept lieues, nous trouvasmes sept lieues navigables; mais, au bout de ces sept lieues, nous retombasmes dans le mesme inconvenient de trouver encore sept autres lieues d'eau basse et de rapides, où il fallut, avant, derechef descharger nostre chaloupe et nous mettre à l'eau pour la tirer encore pendant sept lieues. A la gauche de ces rapides sont des prairies découvertes de plus de dix lieues, depuis le bord du Mississipy. Les herbages de ces prairies sont comme du sainfoin et ne viennent tout au plus qu'à la jarretière. Il y a dans ces prairies une infinité de toutes sortes d'animaux. Quand nous eusmes passé ces rapides, qui nous causèrent beaucoup de fatigues, nous trouvasmes à droite et à gauche des mines de plomb qu'on appelle aujourd'hui encore les Mines de Nicolas Perrot, qui est le nom de celuy qui les a trouvées. A vingt lieues de là, plus haut à droite, on trouve l'embouchure d'une grande rivière, que l'on nomme Ouisconsin. Vis-à-vis de l'embouchure de Ouisconsin il y a quatre isles dans le fleuve du Mississipy et une montagne vis-à-vis, à la gauche, fort élevée, qui contient un portage de la Baye aux Renards, à soixante lieues du fleuve du Mississipy. Cette baye s'approche de quatre lieues du lac de Michigan. C'est par là que les François passent pour aller en Canada, lorsqu'ils reviennent des Scioux. De l'embouchure de Ouisconsin, à dix lieues plus haut du mesme costé, l'on trouve le commencement d'une grande prairie longue de soixante lieues. Le long du Mississipy, à la droite de cette prairie, est nommée la Prairie aux ailes; les fonds de cette prairie vont aboutir à des montagnes, qui font une agréable perspective. Vis-à-vis la Prairie aux ailes, à la gauche, il y a

une autre prairie qui luy fait face, appelée la Prairie des Paquitans, qui n'est pas de beaucoup si longue. A vingt lieues plus haut que ces prairies, on trouve le lac de Bon-Secours, qui a sept lieues de tour et une lieue de traverse, par lequel passe le Mississipy. A droite et à gauche de ses bords, il y a encore des prairies; dans celle de la droite, sur le bord du lac, un fort qui a esté basti par Nicolas Perrot, porte encore son nom aujourd'huy. Au bout du lac l'on trouve l'isle Pelée, ainsi nommée parce qu'il n'y a aucun arbre. C'est sur cette isle que les François du Canada establisent leur fort et leur magasin, quand ils viennent pour trafiquer de la pelletterie et autres marchandises; c'est aussy dans cet endroit qu'ils hivernent, parce que la chasse est fort abondante dans les prairies des deux bords du fleuve. Dès le mois de Septembre, par le moyen de la chasse, l'on y fait sa provision de viande que l'on met près de sa cabane, sur une espèce d'eschafaud élevé, après qu'elle est escorchée et vidée, de sorte que le grand froid qu'il fait dans le mois de Septembre jusqu'à la fin de Mars empesche qu'elle ne se corrompe pendant tout l'hyver, qui est très rude en ce païs-là. L'on ne sort dans cette saison que pour aller à l'eau, où il faut casser la glace tous les jours, et vostre cabane ordinairement est sur le bord de l'eau pour ne point aller loin. Quand le printemps est venu, les Sauvages viennent apporter à cette isle leur marchandise, qui consiste en toute sorte de pelletteries, comme castors, loutres, martes, loups-cerviers, péquants et toute autre pelletterie de toute sorte. Les peaux d'ours servent ordinairement à couvrir les canots des Sauvages et des Canadiens.

Souvent des Sauvages pillent les marchands François Canadiens. Entre autres les Sauvages d'un village, composé de cinq

nations différentes et qui sont distingués par leurs noms, sçavoir : les Scioux, les gens du grand village, les Mentontons, les Mendeouacantons, les Ouyopetons et d'autres Scioux des terres. A trois lieues plus haut, en sortant de cette isle, on rencontre à la droite la Rivière Sainte-Croix ¹, où il y a une croix plantée à son embouchure. Huit lieues plus haut, l'on trouve le Sault de Saint-Antoine, que l'on entend de deux lieues; c'est la chute du Mississipy tout entière qui tombe à plomb de soixante pieds de haut, ce qui fait un bruit semblable à celuy d'un tonnerre qui rouleroit dans l'air. En cet endroit, il faut porter les canots et chaloupes, pour les monter par terre au-dessus pour pouvoir continuer sa route dans le Mississipy. Ce que nous ne fîmes pas, parce que, après avoir considéré quelque temps cette chute de tout le Mississipy, nous retournâmes un quart de lieue en deçà le Sault de Saint-Anthoine, à une rivière qui tombe à la gauche du Mississipy, qu'on nomme la Rivière Saint-Pierre ². Nous prîmes donc nostre chemin par l'embouchure de cette rivière que nous remontâmes quarante lieues, où nous trouvâmes une autre rivière à la gauche, qui tombe dans la rivière Saint-Pierre, dans laquelle nous entrâmes. Nous la nommâmes la Rivière Verte, à cause d'une terre qui se détache des mines de cuivre, s'y détrempe et la rend verte. A une lieue avant dans cette rivière, nous trouvâmes une pointe de terre esloignée des bois d'un quart de lieue. Ce fut sur cette pointe que M. Lesueur résolut de faire bastir son fort, parce que nous ne pouvions pas monter plus haut à cause des glaces, et que c'estoit le der-

1. 16 Septembre.

2. Après avoir fait depuis le Tamaraos 207 lieues et demie, Lesueur quitta en cet endroit la navigation du Mississipy pour entrer dans la rivière Saint Pierre, à l'ouest du fleuve, sur laquelle il fit, jusqu'au 1^{er} Octobre, 44 lieues un quart. (Résumé d'une relation de Lesueur.)

nier jour de Septembre, où l'hiver est déjà commencé, qui est très rude en ce pays-là. La moitié de nos gens allèrent à la chasse, pendant que les autres travailloient à faire le fort. Nous tuasmes quatre cents bœufs sauvages, qui furent nostre provision pour nostre hyver, que nous mismes sur des eschafauds dans nostre fort, après les avoir dépouillés et vidés et coupés par quartiers. Nous fismes aussy dans nostre fort des cabanes et un magasin pour y mettre nostre marchandise. Après avoir entré nostre chaloupe dans l'enclos du fort, nous y passasmes l'hyver dans nos cabanes. Lorsque nous estions à travailler à nostre fort dans son commencement, sept marchands françois du Canada vinrent s'y rendre. Ils avoient esté pillés et dépouillez tout nuds par les Sioux, nation errante qui ne vit que de chasse et de rapine. Du nombre de ces sept personnes estoit un gentilhomme canadien de la connoissance de M. Lesueur, qui l'avoit d'abord reconnu et luy fit donner des habits et à tous les autres pareillement, comme aussy ce qui leur estoit nécessaire. Du reste, ils restèrent avec nous pendant tout l'hyver à nostre fort, où nous n'avions pour tout vivre que la viande de nos bœufs, n'ayant pas mesme de sel pour les manger. Nous eusmes assez de peine au commencement, pendant les premiers quinze jours à nous y accoustumer, ayant le flux du ventre, la fièvre, et si dégoustés que nous ne pouvions pas en sentir le goust; mais peu à peu nostre corps s'y fit si bien, qu'au bout de six semaines, il n'y avoit pas un de nous qui n'en mangeast plus de dix livres par jour et n'en bust quatre escuelles de bouillon. Lorsque nous fusmes accoustumés à cette manière de vivre, elle nous rendit entièrement gras, et il n'y eut plus de malades parmi nous.

Lesueur quitta en
rivièrre Saint Pierre, à
4 lieues un quart.

III

DÉCOUVERTE D'UNE MINE DE CUIVRE ROUGE

DANS LA RIVIÈRE VERTE, PAR M. LESUEUR.

DE QUELLE MANIÈRE LES SAUVAGES VONT A LA CHASSE A L'OURS.

DÉTACHEMENT COMMANDÉ PAR MM. DE SAINT-DENYS ET DE BIENVILLE

POUR ALLER DANS LA RIVIÈRE ROUGE.

ÉTABLISSEMENT DU FORT DE LA MOBILE.

(1701)

Quand le printemps fut venu, nous allâmes travailler à la mine de cuivre. Ce fut au commencement d'Avril de cette année; nous prîmes avec nous douze travailleurs et quatre chasseurs. L'endroit de cette mine estoit esloigné de nostre fort d'environ trois quarts de lieue. Nous tirâmes de cette mine en vingt-deux jours plus de trente mille livres pesant de matières. Nous en choisîmes seulement quatre milliers de la plus belle, que M. Le Sueur, qui s'y connoissoit fort bien, fit apporter au fort, et qui a esté ensuite apportée en France. Je n'en ay pas scéu la réussite. Cette mine est placée dans le commencement d'une montagne fort longue, qui est sur le bord de la rivière. Les bateaux peuvent aller jusqu'au pied de la mine; l'endroit où on la prend est une terre verte, qui est d'un pied et demi d'épaisseur. Il y a par-dessus une terre ferme et dure comme un roc, qui est noire et bruslée comme un charbon de la vapeur qui sort de la mine. Nous grattions le cuivre avec le couteau. Il n'y a aucun arbre dessus cette

montagne. Si cette mine est bonne, on en pourroit faire un grand trafic, puisque la montagne contient plus de dix lieues de suite du mesme terrain. Il paroist, selon les remarques que nous en avons faites, que dans le plus beau temps il y a continuellement un brouillard sur cette montagne. Après vingt-deux jours de travail, nous retournasmes à nostre fort, où les Sioux, de la nation des Sauvages, qui avoient pillé les Canadiens qui s'estoient venus rendre à nostre fort, nous apportèrent des marchandises de pelleterie. Ils avoient plus de quatre cents robes de castors. Ces robes sont de neuf peaux cousues ensemble, que M. Le Sueur acheta et beaucoup d'autres peaux dont il traita avec eux en huit jours de temps. Il obligea leurs chefs de venir loger avec les Sauvages proche le fort. Ils eurent de la peine à s'y résoudre, parce que cette nation, qui est fort nombreuse, est toujours errante, ne vivant que de chasse, et que lorsqu'ils ont demeuré huit jours dans un endroit, il faut qu'ils aillent à plus de dix lieues de là à la chasse pour pou voir subsister. Ils ont cependant une habitation où ils recueillent des fruits, qui sont bien différens de ceux du bas du fleuve du Mississipy, comme des cerises qui sont en grappes ainsi que nos raisins de France, des atoquas qui est un fruit semblable à nos fraises, mais plus grosses et carrées, des topinambours qui ressemblent à nos truffes, et il y a aussi plus de différentes espèces d'arbres que dans le bas du fleuve, telles que du merisier, de l'érable, de la plaine, du lierre qui est un arbre qui vient si gros qu'il y en a ayant cinq brasses de tour. Pour ce qui est des arbres que l'on nomme l'érable et la plaine, on les entaille au commencement de Mars, l'on met dans l'entaille un tuyau qui reçoit son eau, laquelle passe au travers du tuyau et tombe dans un

DUGE

A L'OURS.

BIENVILLE

availler à la
de cette an-
ars et quatre
né de nostre
mes de cette
livres pesant
atre milliers
soit fort bien,
ée en France.
placée dans le
qui est sur le
jusqu'au pied
erre verte, qui
essus une terre
bruslée comme
Nous grattions
re dessus cette

vaisseau, qu'ils ont mis dessous pour la recevoir. Ces arbres coulent en abondance pendant trois mois, depuis le commencement de Mars jusqu'à la fin de May. L'eau que ces arbres distillent est fort douce; on la fait bouillir pour la garder jusqu'à ce qu'elle soit en sirop, et si on la fait bouillir davantage, elle devient en cassonade.

Le froid est encore plus rude dans ces contrées qu'il n'est au Canada. Pendant l'hiver que nous passâmes dans nostre fort, nous entendîmes esclater, comme des coups de fusil, les arbres qui se fendoient par la rigueur du froid. La glace a autant d'épaisseur qu'il y a d'eau douce dans la rivière, et la neige y est condensée jusqu'à cinq pieds de hauteur sur la terre. Toutes ces glaces et neiges fondent ordinairement au commencement d'Avril, ce qui cause le débordement du Mississipy dans le printemps.

Dès le commencement de l'hiver en ce pays, c'est-à-dire au mois de Septembre, les ours montent dans les arbres qui sont creux et se fourrent dans le creux de ces arbres. Ils y restent six à sept mois sans en sortir, et ne s'y nourrissent que de lescher leurs pattes; quand ils y entrent, ils sont extrêmement maigres, et quand ils en sortent après l'hiver, ils sont si gras qu'ils ont un demy-pied de lard. C'est presque toujours dans le lierre ou le cyprès que l'ours se fourre, parce que ces arbres sont ordinairement creux. Quand on veut en tuer, on appuye près de l'arbre, où est l'ours, un autre arbre qui va jusqu'au trou par où l'ours est entré. L'on monte par cet arbre qui est appuyé sur celui où est l'ours, et l'on jette par le trou dans le creux de l'arbre où est l'ours des morceaux de bois sec flambant, ce qui oblige l'animal d'en sortir pour n'y estre pas bruslé. Lorsqu'il vient à sortir du

trou de l'arbre, il le redescend à reculons, comme feroit un homme, et alors qu'il redescend on le tire à coups de fusil. Cette chasse est fort dangereuse, car quoyque cet animal soit blessé quelquefois de trois ou quatre coups de fusil, il ne laisse pas de courir encore sur les premières personnes qu'il rencontre, et d'un seul coup de dent et de griffe il les déchire en un instant. Il y en a de gros comme un cheval de carrosse, et qui sont si forts qu'ils cassent un arbre gros comme la cuisse, assés aisément. La nation des Sioux en fait grande chasse; ils s'en servent pour leur nourriture et trafiquent de la peau avec les Canadiens François. Nous leur vendons en eschange fort cher les denrées qu'on leur porte. Le tabac surtout, qui est du tabac de Brésil, estoit élevé jusqu'à la proportion de cent escus la livre; deux petits couteaux à manche de corne ou quatre balles de plomb y sont sur le pied de dix escus en troc de leurs marchandises de peaux, ainsy du reste.

Au commencement de May, nous jetasmes notre chaloupe à l'eau, que l'on chargea de cette terre verte que l'on avoit tirée des mines, et de la pelleterie de nostre commerce dont nous emmenasmes trois canots chargés. M. Le Sueur, avant de partir, tint conseil avec M. d'Éraque, gentilhomme canadien, et les trois chefs des Sioux, trois frères, à qui M. Le Sueur dit qu'estant obligé de redescendre à la mer, il les prioit de se maintenir bien en paix avec M. d'Éraque, qu'il laissoit gouverneur du fort L'Huillier, avec douze François. M. Le Sueur fit ensuite un présent considérable, leur recommandant de ne pas abandonner les François; après quoy nous nous embarquasmes douze hommes, qu'il avoit choisis pour redescendre avec luy à la mer. M. Le Sueur, en partant, promit à M. d'Éraque et aux douze François, qui restoient

avec luy à la garde du fort, de luy envoyer des munitions de guerre des Illinois, d'abord qu'il y seroit arrivé, ce qu'il fit; car il luy dépescha, en arrivant, un canot chargé de deux mille livres de plomb et de poudre, avec trois de nos gens pour les conduire. Nous restasmes quelques jours aux Illinois, d'où nous partismes, après avoir pris les vivres nécessaires pour redescendre à la mer. Nous couchasmes en descendant à tous les villages que nous avons marquez ci-devant en montant le fleuve; nous mismes pied à terre à l'establissement, où commandoient MM. de Saint-Denis et de Bienville, qui nous apprirent que M. d'Iberville estoit arrivé au Biloxi, il y avoit plus d'un mois.

MM. de Saint-Denis et de Bienville nous firent le récit d'un voyage qu'ils avoient fait dans la Rivière Rouge, avec un détachement de vingt-cinq hommes, pour chercher les Espagnols du costé du Mexique par cette rivière ¹. Ils nous dirent que pendant que nous estions aux Mines, ils l'avoient remontée soixante et dix lieues depuis son embouchure, où elle tombe dans le Mississipy, et qu'au bout de soixante et dix lieues, ils avoient trouvé une nation de Sauvages, nommés les Nassitoches, qui leur avoient chanté le calumet de paix, et que, pendant trois jours qu'ils y avoient demeuré, ils s'estoient informés de leurs chefs s'ils n'avoient point de connoissance où ils pourroient trouver l'habitation des Espagnols, et qu'un de leurs chefs, nommé le Chef Blanc, les avoit conduits par terre avec six de ses Sauvages jusqu'au village des Cadodaquioux, esloigné de cent lieues des Nassitoches, et que, lorsqu'ils y furent arrivez, ils avoient demandé aux Cadoda-

1. Voir le quatrième volume, page 432.

quioux où ils pourroient trouver les Espagnols; mais que ces Sauvages leur firent response qu'ils ne demeueroient plus dans leur village, et que depuis plus de deux ans qu'ils en estoient sortis, il n'y en estoit retourné aucun; ce qui avoit obligé MM. de Saint-Denis et de Bienville de s'en revenir à leur fort.

Les trois personnes à qui M. Lesueur avoit laissé ordre, estant aux Illinois, de conduire un canot, chargé de munitions de guerre, à M. d'Éraque au fort L'Huillier, arrivèrent au fort de MM. de Saint-Denis. Ces hommes surprirent fort M. Le Sueur, quand ils luy apprirent que, le canot qu'ils montoient ayant crevé, ils l'avoient perdu avec toutes les munitions vis-à-vis la mine à Nicolas Perrot.

MM. de Saint-Denis et de Bienville ordonnèrent aussitost qu'on en chargeast un d'autres munitions et de vivres, commandant de faire toute la diligence possible pour arriver en peu de temps au fort L'Huillier. Pour nous, après avoir deschargé nostre chaloupe et nos canots des pelleteries que nous avions trafiquées avec les Sioux, nous descendismes avec M. Le Sueur dans une chaloupe, en peu de jours, au fort du Biloxy, où nous trouvâmes M. d'Iberville arrivé, qui estoit encore occupé à faire descharger les vaisseaux.

Au bout de huit jours que nous fûmes reposés, M. d'Iberville ayant fait charger deux chaloupes de vivres et pris trente hommes avec luy et un pilote, nous allâmes sonder l'isle Massacre, sur le rapport que M. de Sauvole luy avoit fait qu'on y trouveroit un bon mouillage pour les vaisseaux; ce qui fut trouvé véritable à l'est de l'isle Massacre, où il y a devant une petite isle, qui forme un croissant en manière de port, où l'on pourroit mettre trente vaisseaux à l'abry. Pour

entrer dedans, l'on joint, en passant, le terrain tout vase de l'isle Massacre. Son passage pour y entrer et tous les environs d'alentour furent trouvés bons. Nous allâmes ensuite de l'isle Massacre à une baye large de cinq lieues, qui n'est esloignée de l'isle Massacre que de deux lieues. Nous entrâmes dans cette baye et nous fusmes jusqu'à une rivière, qui est à neuf lieues dans le fond de la baye, où elle tombe. Nous la montâmes pendant une lieue, où nous trouvâmes une rivière qui tombe dedans à la gauche, et une lieue plus loin encore une autre qui y tombe aussi. La première rivière qu'on rencontre se nomme la Rivière Saint-Martin, et la deuxième la Rivière à Boutin. Douze lieues plus haut, nous trouvâmes une habitation de Sauvages, qu'on nomme les Mobilien. Ils ne furent pas estonnez de nous voir, parce qu'ils sçavoient desjà l'establissement de nostre fort au Biloxi. Ils voulurent se préparer à chanter le calumet de paix à M. d'Iberville, mais il leur dit qu'il n'avoit pas le temps présentement de rester. Il leur fit cependant quelques présens et partit le lendemain pour redescendre la rivière de la Mobile. Il emmena avec luy un de leurs chefs pour luy montrer un endroit qui est sur une hauteur, à six lieues à la droite en descendant de leur village. Il luy dit qu'il alloit commander qu'on y bastit un fort et qu'il y feroit venir loger tous les François. Nous redescendîmes ensuite la rivière jusqu'à la Baye. En retournant au fort du Biloxi, on rencontre, à deux lieues de la rivière de la Mobile, une rivière nommée la Rivière aux Chiens. Il s'en trouve encore une autre à une lieue plus bas, à la droite, nommée la Rivière aux Chevreuils, et une troisième encore à deux lieues de la Rivière aux Chevreuils, que l'on appelle la Rivière aux Poules. De là nous

fusmes en droiture à nostre fort, où les maladies commençoient à devenir fréquentes, à cause des chaleurs de l'esté, ce qui obligea M. d'Iberville de donner les ordres pour presser d'aller faire construire le fort de la Mobile; après quoy, il partit pour retourner en France avec M. Le Sueur. On avoit fait mettre dans son vaisseau la terre de la mine de cuivre pour en faire une espreuve en France, mais nous n'en avons pas sceu de nouvelles depuis.

Après le départ de M. d'Iberville, M. de Boisbriand prit soixante hommes avec luy et partit pour aller à la Mobile establir le fort dans l'endroit que M. d'Iberville avoit marqué. Pendant ce temps-là, M. de Sauvole, qui estoit gouverneur du Biloxi et qui y estoit malade, y mourut.

M. de Bienville, qui estoit à l'establissement du fort du bord du Mississipy avec M. de Saint-Denis, descendit à la mer et vint prendre le gouvernement du fort de Biloxi à la place de M. de Sauvole, et ayant remarqué que le manque d'eau estoit la cause des maladies, il fit faire toutes les diligences possibles pour faire transporter toutes les marchandises et les munitions du fort de Biloxi au fort de la Mobile, où M. de Boisbriand, qui y estoit, avoit déjà mis le fort et les magasins en estat de les contenir toutes en seureté; ensuite M. de Bienville vint à la Mobile, où il fit perfectionner les ouvrages du fort, tant pour le logement des habitans que pour les fortifications. Ce fort avoit soixante toises en quarré; il y avoit aux quatre coins une batterie de six pièces de canon chacune, qui s'avançoit en dehors en demy-cercle, battoit en face et à la droite et à la gauche, dans les courtines; il y avoit quatre faces de bastimens en dedans, esloignées des courtines de quinze pieds sur le derrière. Ces quatre bastimens estoient

destinez tant pour la chapelle que pour le logement du gouvernement, des officiers, des magazins et des corps de garde, de sorte qu'il y avoit au milieu de ces bastimens une place d'armes de quarante-cinq toises en quarré; les casernes des soldats et des Canadiens estoient basties en dehors le fort, à la gauche, esloignées de cent cinquante pas sur le bord de la rivière de la Mobile. Pendant l'hyver, nous fusmes occupés à perfectionner tous ces bastimens (1702).

 IV

ARRIVÉE DE M D'IBERVILLE A LA LOUISIANE.

DESCENTE DE M. D'ÉRAQUE DU FORT L'HUILIER.

SUJET DE LA GUERRE CONTRE LES ALIBAMONS.

FESTES EXTRAORDINAIRES DES MOBILIENS.

PARTI DE GUERRE CONTRE LES ALIBAMONS COMMANDÉ PAR M. DE BIENVILLE.

DÉTACHEMENT CONTRE LES ALIBAMONS

COMMANDÉ PAR M. DE ROISBRIAND.

(1702)

Vers le commencement du printemps de l'année 1702, M. d'Iberville arriva à la Louisiane ¹. Il alla mouïller à l'isle Massacre, et sitost qu'il fut arrivé il vint à nostre fort de la la Mobile, qu'il trouva très bien basti, et deux jours après il envoya des ouvriers de la Mobile à l'isle Massacre pour y

1. Voir au quatrième volume, le Journal de d'Iberville depuis le 15 décembre 1701 jusqu'au 27 avril 1702 (troisième voyage).

travailler à la construction de plusieurs magazins pour placer les marchandises qu'il avoit amenées dans les deux vaisseaux venus avec luy de France. Il y fit bastir aussy plusieurs casernes pour loger les soldats qui restoient à la garde des marchandises. M. d'Iberville y vint quelques jours après. Il nomma cette isle l'isle Dauphine, et l'isle Surgère fut nommée aussy depuis ce temps-là l'isle aux Vaisseaux, à cause que c'est le premier abord que l'on trouve pour les vaisseaux en arrivant dans le pays. Il retourna ensuite à la Mobile, où il fit faire plusieurs détachemens sur la rivière, en la remontant pour aller chercher les chefs des nations des Sauvages du pais d'alentour. On prit des Mobiliens pour guides, qui conduisirent nos gens, les uns aux Alibamons, nation sauvage dans la Caroline, les autres aux Chactas et aux Chicachas, qui sont des Sauvages du costé des Illinois. Les chefs de ces nations, avec d'autres plus voisines, les Mobiliens, les Thomez et les gens des Fourches, arrivèrent tous ensemble au bout d'un mois à nostre fort, où ils chantèrent le calumet de paix à M. d'Iberville. Celui-ci leur fit à chacun d'eux des présens avant de les renvoyer, et en leur marquant par un interprète de venir librement à nostre fort pour trafiquer leurs denrées et marchandises avec les François, et qu'ils en seroient très contens. Ils s'en retournèrent très satisfaits.

Dans ce mesme temps, M. d'Iberville avoit envoyé un traversier chargé de munitions de guerre et de bouche à M. de Saint-Denis, commandant du fort du Mississipy; ils y trouvèrent M. d'Eraque, avec les douze François qui estoient restez avec luy au fort L'Huillier. Il vint peu de jours après dans les traversiers à la Mobile, où estoit

u gou-
garde,
e place
nes des
e fort, à
ord de la
ccupés à

SIANE.

NS.

DE BIENVILLE.

année 1702,
bùiller à l'isle
tre fort de la
jours après il
sacre pour y

is le 15 décembre

M. d'Iberville, qu'il salua, et à qui il rapporta que M. Le Sueur, l'ayant laissé au fort de L'Huillier, luy avoit promis en partant de luy envoyer des Illinois des munitions de guerre et de bouche, et qu'ayant attendu longtemps sans en recevoir aucune nouvelle, il avoit esté attaqué par la nation des Mascoustins et Renards, qui avoient tué trois de nos François qui travailloient dans les bois, à deux portées de fusil hors du fort, et que, ces Sauvages s'estant retirez, il avoit esté obligé, après avoir enterré les marchandises qui luy restoient, voyant qu'il manquoit de poudre et de plomb, d'abandonner le fort pour descendre avec ses gens à la mer; qu'il avoit rencontré à Ouisconsin M. Juchereau, lieutenant criminel de Montréal en Canada, avec trente-cinq hommes qu'il avoit emmenés pour établir une tannerie à Ouabache, qu'il avoit descendu avec luy aux Illinois, où il avoit trouvé le canot que M. de Bienville luy envoyoit, et qu'il estoit arrivé sur ce canot à l'Establissement de M. de Saint-Denis la veille que le traversier y arriva, et qu'ayant appris par M. de Saint-Denis l'arrivée de M. d'Iberville, il s'estoit servi de la commodité du traversier pour le venir saluer et luy offrir en mesme temps ses services; M. d'Iberville, après luy avoir fait bien des honneurs, l'engagea à rester à la Mobile.

M. d'Iberville passa ensuite à l'isle Dauphine pour y examiner les magazins où l'on avoit placé les marchandises; il examina pareillement les casernes que l'on avoit basties pour les soldats de la garde des magazins.

Dans ce mesme temps, les Espagnols vinrent bastir un fort qu'ils nommèrent Pensacola, à douze lieues de l'isle Dauphine, sur la terre ferme, à l'est de la Mobile de trente lieues. Comme nous estions alors en paix et que c'estoit sur leur

terrain, nous ne jugeâmes pas à propos de nous y opposer ; mais nous verrons par la suite que ce fut le sujet d'une guerre que nous eûmes pendant deux ans avec les Espagnols.

M. d'Iberville, après avoir donné tous les ordres nécessaires et dit adieu à nos officiers, partit au mois de Juin (*sic*) pour retourner en France.

Peu de jours avant son départ, M. de Tonty, gouverneur des Illinois, vint avec des marchands canadiens à la Mobile, croyant y trouver M. d'Iberville ; il salua M. de Bienville, notre gouverneur, avec qui il demeura pendant quelque temps.

Dans ce même temps cinq de nos François demandèrent permission à M. de Bienville d'aller trafiquer chez les Alibamons pour avoir de la volaille ou autres denrées dont ils avoient besoin. Ils prirent occasion de partir avec dix de ces Alibamons, qui estoient à nostre fort de la Mobile et qui s'en vouloient retourner. En y allant, ils s'arrêtèrent à cinq lieues de nostre fort, dans un village où il y avoit trois nations différentes de Sauvages assemblées qui y faisoient leur feste. On les nomme les Mobiliens, les Tomez et les Namabas ; ils n'ont pas de temple, mais ils ont une cabane où ils vontjongler.

Jongler, en leur langage, est une espèce d'invocation à leur grand Esprit. Pour moy, qui les ay veus plusieurs fois, je crois que c'est le diable qu'ils invoquent, puisqu'ils sortent de cette cabane furieux comme des possédés et qu'alors ils font des sortilèges, comme de faire marcher la peau d'une loutre morte depuis plus de deux ans, et qui est pleine de paille. Ils font plusieurs autres sortilèges qui paroistroient

incroyables au lecteur. C'est pourquoy je ne veux pas m'y arrester. Je n'en parlerois pas mesme, si je n'en avois pas esté témoin, aussy bien que beaucoup d'autres François qui y estoient présens avec moy. Ceux qui font ces sortes de tours, qu'ils soient magiques ou autrement, sont fort estimés des autres Sauvages. Ils ont beaucoup de confiance en leurs ordonnances dans leurs maladies.

Ils ont une feste au commencement de Septembre, dans laquelle ils ressemblent par un costé aux anciens Lacédémoniens, c'est que le jour de cette feste ils fouëtent leurs enfans jusqu'au sang. Tout le village est alors assemblé dans une grande place. Il faut que tous y passent, garçons et filles, vieux et jeunes, jusqu'au plus bas âge, et quand il y a quelques enfans de malades, la mère est fouettée pour l'enfant. Après cela, ils font des danses qui durent toute la nuit. Les chefs et les vieillards font une exhortation aux fouettés, leur disant que c'est pour leur apprendre à ne point craindre les maux que leur pourroient faire leurs ennemis, et de se montrer bons guerriers, et de ne point crier ny pleurer, mesme au milieu du feu, supposé qu'ils y fussent jetez par leurs ennemis.

Nos cinq François, après s'estre reposez en voyant cette feste, partirent avec les dix Sauvages des Alibamons, qui les conduisirent jusqu'à dix lieues près de leur village. Ils dirent à nos François de rester en cet endroit, parce qu'ils alloient à leur village, devant avertir les chefs afin qu'on les vinst recevoir le lendemain pour les y conduire; mais pendant que les François dormoient, ils vinrent la nuit sans bruit, se saisirent de leurs armes et en tuèrent quatre, le cinquième s'étant eschappé. Comme il se sauvoit, s'estant jeté à l'eau

pour passer la rivière à la nage, il receut un coup de hache à l'espaule qu'un des Sauvages luy jeta; il s'en vint quelques jours après à nostre fort, ayant pansé en chemin sa playe avec de la gomme de pin, qu'il maschoit et qu'il appliquoit dessus. Voilà le sujet de la guerre que nous fismes aux Alibamons.

M. de Bienville fit aussitost avertir les nations voisines de nostre fort, qui sont les Mobiliens, les Tomez, les gens des Fourches, les Chactas et autres, qui vinrent nous joindre au nombre de dix-huit cents hommes portant les armes, et soixante et dix François que nous estions. Nous avions pour officiers de ce parti MM. de Bienville, de Saint-Denis, de Tonty, ancien Capitaine de Canada. Les Sauvages Mobiliens nous servirent de guides. Ce fut au commencement de Septembre que nous partismes tous ensemble, pour aller contre les Alibamons; mais la meilleure partie de ces Sauvages, au bout de cinq ou six jours de marche, nous quittèrent, et les Mobiliens, qui nous guidoient, nous firent faire beaucoup de chemin inutile, désertans pareillement chaque jour, parce qu'ils estoient amis et alliez des Alibamons contre qui nous les menions en guerre, de sorte qu'au bout de dix-sept jours de marche il ne resta que très peu de Sauvages avec nous, et qu'ayant esté mal guidez par les Mobiliens, nous n'avions pas fait trente lieues de chemin en dix-huit jours. M. de Bienville, voyant cette désertion des Sauvages, qui nous abandonnoient tous les jours, dit à nos autres officiers qu'il estoit inutile d'aller plus loin, puisque tous les Sauvages nous quittoient. Il commanda aux François de descendre à nostre fort de la Mobile, ce que nous fismes en quatre jours de droit chemin.

Quand nous fusmes de retour, M. de Bienville fit

faire, quelques jours après, dix canots, et d'abord qu'ils furent achevés, il nous fit embarquer cinquante François avec nos officiers, dont il estoit le premier, et nous partismes secrètement la nuit pour cacher nostre marche aux Sauvages. Au bout de quelques jours de marche, quand nous fusmes à dix lieues du village des Alibamons, à peu près à l'endroit où les quatre François avoient esté tuez, nous aperceusmes du feu. Il y avoit sur la rivière, à deux portées de fusil de ce feu, quatorze canots de ces Alibamons, qui estoient à la chasse avec leurs familles. Nous redescendismes un quart de lieue, parce qu'il estoit trop grand jour; nous restasmes à une demi-lieue des Sauvages le reste du jour, dans un endroit où nos canots estoient à couvert derrière une hauteur. Nous montasmes six hommes sur cette hauteur pour reconnoistre l'endroit où estoient leurs cabanes, que nous découvrismes facilement de cette hauteur. Il fallut monter la rivière plus haut pour mettre pied à terre vis-à-vis. Lorsque nous aperceusmes que leur feu estoit presque esteint et qu'on les crut endormis, M. de Bienville nous fit avancer. Après avoir passé une petite hauteur, nous descendismes dans un bois, où il y avoit un fort mauvais chemin. Quand nous fusmes proche les cabanes où les Sauvages estoient couchez, un de nos François marcha sur une canne sèche, qui fit du bruit en se cassant. Un des Sauvages, qui ne dormoit pas encore, se mit à crier en leur langue un qui vive, ce qui nous obligea à garder le silence. Le Sauvage, au bout de quelque temps, n'entendant plus de bruit, se coucha. Nous avançasmes alors, mais les Sauvages, nous entendant marcher, en se levant firent le cry de mort et laschèrent un coup de fusil qui tua un des nostres. Aussitost leurs vieillards, leurs femmes et leurs

enfans se sauvèrent. Il n'y eut que les gens portant armes qui se retirèrent les derniers, en nous laschant plusieurs coups de fusil. De nostre costé, nous ignorions si nous en avions tué seulement un, parce que nous ne sçavions, dans la nuit, où nous tirions. Les Sauvages s'estant retirez, nous restasmes à leurs cabanes jusqu'au point du jour; nous les bruslasmes avant d'en partir, pour revenir à la rivière, où nous trouvâmes leurs canots que nous conduisîmes, avec les marchandises qui estoient dedans, à nostre fort de la Mobile.

Nous trouvâmes là dix Sauvages de la nation des Chichas avec un de leurs chefs, qui attendoient M. de Bienville pour luy demander un petit François, afin de luy apprendre la langue sauvage dans leur village. M. de Bienville leur donna le petit Saint-Michel, âgé de quatorze ans, fils de M. Saint-Michel, capitaine du port de Rochefort, qu'ils emmenèrent avec eux. On leur fit aussy quelques présens. Peu de jours après, M. de Saint-Denis, qui estoit retourné d'abord à son établissement du fort du bord du Mississipy, fit sçavoir à M. de Bienville que la nation des Sauvages, nommez les Bayagoulas, avoient esté défaits par les Taensas, qui avoient bruslé leur village; de sorte que les Bayagoulas, qui en estoient eschappez, estoient venus se réfugier, à deux portées de fusil de son fort, où il leur avoit donné un établissement pour y bastir des cabanes.

Sur le commencement de Décembre, M. de Boisbriand, voulant aller en parti contre les Alibamons, demanda quarante hommes à M. de Bienville. Il partit avec cinq canots et les vivres nécessaires pour ce voyage. Il rencontra à soixante et dix lieues, allant dans la rivière des Alibamons, à la

gauche en montant, six des canots des Alibamons; ce qui luy fit juger qu'il y en devoit avoir aux environs à la chasse. Il envoya un soldat françois avec un Canadien à la découverte pour tascher de reconnoistre l'endroit de leurs cabanes. Nos gens, les ayant aperceus de loïn campés sur le bord d'un ruisseau, revinrent au plus viste en averti M. de Boisbriand, qui alla à l'instant avec ses gens, sans faire de bruit, jusque sur eux, sur lesquels il fit faire une descharge. En arrivant, on tua tout ce qu'il y avoit de Sauvages, espargnant seulement les femmes et leurs enfans. On emmena esclaves à la Mobile, avec leurs canots chargez de leur chasse. Les Mobiliens, nos voisins de six lieues, qui sont alliez aux Alibamons, nous ayant veus passer avec ces esclaves en revenant à la Mobile, vinrent les demander à M. de Bienville, le suppliant de vouloir bien les leur accorder, parce qu'elles estoient de leurs parens, ce que M. de Bienville leur octroya. Cette générosité de M. de Bienville a esté la cause que les Mobiliens se sont joints, par la suite, avec nous dans les guerres que nous avons continuées contre les Alibamons.

v
sq
v
il
se
ca
un
de
ra
qu
qu
av
en
ço
la
M

V

DÉTACHEMENT

COMMANDÉ PAR M. DE SAINT-DENYS CONTRE LES SAUVAGES CHETIMACHAS.

AUTRE PARTI DE GUERRE

COMMANDÉ PAR M. DE CHATEAUGUÉ CONTRE LES ALIBAMONS.

FOURBERIE INSIGNE DE LA NATION DES CHACTAS.

(1703)

Au commencement de cette année, M. de Saint-Denis envoya à M. de Bienville une lettre, par laquelle il luy faisoit sçavoir que M. de Saint-Cosme, prestre missionnaire, estoit venu du Canada avec trois François jusqu'aux Natchez, d'où il estoit parti ensuite avec eux pour l'aller voir à son établissement, et qu'en descendant le fleuve, comme ils s'estoient cabanés sur le bord du Mississipy pour y passer les nuits, un parti de quatre-vingts Chétimachas les avoit rencontrés dormant sur le bord du fleuve et les avoit assassinés, enragés de n'avoir pas trouvé les Bayougoulas, au village desquels ils estoient allés pour porter la guerre. Le petit esclave, qui accompagnoit M. de Saint-Cosme, s'estant sauvé, en avoit apporté la nouvelle. M. de Saint-Denis luy marquoit encore qu'il estoit nécessaire de venger la mort de ces François. Sur cet avis, M. de Bienville luy manda de descendre à la Mobile, où l'on tiendroit conseil là-dessus. D'abord que M. de Saint-Denis receut la response de M. de Bienville, il

descendit à la Mobile, où il fut résolu qu'on avertiroit les nations des Oumas, des Chaouachas avec le petit reste des Bayougoulas qui estoient proche l'establissement de M. de Saint-Denis, où il remonta. Peu des jours après, il rassembla un parti de deux cents Sauvages avec dix François, et, après avoir chargé vingt canots des vivres nécessaires, ils allèrent tous assemblés jusqu'à l'entrée de la rivière des Chétimachas, qu'il leur fit remonter la nuit jusqu'à trois lieues de leur village. Les Chaouachas, qui nous conduisirent et qui connoissoient bien le terrain, nous firent cacher dans cet endroit pendant le jour. Quand le soir fut venu, deux de nos Sauvages, avec un de nos François, firent la découverte du village. Le François et les deux Sauvages revinrent, sur le minuit, nous dire qu'ils avoient trouvé des cabanes sur le bord d'un lac, pleines de Sauvages Chétimachas, qui y estoient pour la pesche. Aussitost nous partismes sans faire de bruit, et nous arrivâmes la nuit proche de ces cabanes, où nous nous couchâmes sur le ventre jusqu'au point du jour. Alors nos Sauvages firent le cry de mort et nous pareillement; ce qui donna l'espouvante aux Chétimachas, et, comme ils voulurent s'enfuir, nous fîmes nostre descharge sur eux, dont nous en tuâmes quinze et blessâmes quarante personnes, tant hommes que femmes et enfans; il y en eut plusieurs de blessés qui se sauvèrent; nous liâmes les mains par derrière à nos prisonniers, les faisant marcher devant nous, en nous en retournant. Nous avions parmi ces prisonniers un des Sauvages qui avoit tué M. de Saint-Cosme, à qui il avoit donné six coups de flesche. On luy mit les fers aux pieds et aux mains. Nous conduisîmes tous ces prisonniers à la Mobile à M. de Bienville, qui fit attacher celui qui avoit

tué M. de Saint-Cosme au cheval de bois et luy fit casser la teste. » Sa chevelure fut levée et son corps fut jeté à l'eau. M. de Bienville fit déclarer ensuite à toutes les nations des Sauvages, nos amis, d'aller en guerre contre les Chétimachas et sur les Alibamons, et qu'on leur donneroit dix escus par chaque chevelure d'homme tué ou par prisonnier qu'ils amèneroient.

Dans ce mesme temps, il arriva à la Mobile vingt-quatre marchands voyageurs des Illinois, qui apportèrent des marchandises de pelletterie. Pendant que ces marchands y estoient, des Illinois s'offrirent d'aller avec M. de Bienville en guerre et avec M. de Chateaugué sur les Alibamons. Après avoir fait charger huit canots des provisions nécessaires, ils s'y embarquèrent et remontèrent la rivière des Alibamons. Au bout de huit jours, ils rencontrèrent un party de soixante Alibamons qui alloient en guerre sur les Chactas. Nos gens allèrent à leur rencontre; mais ils ne leur tuèrent que quinze hommes, parce qu'ils marchaient dispersés dans les bois. Les autres, ayant pris la fuite, s'en retournèrent dans leur village où ils jetèrent l'alarme; ce qui fut la cause que M. de Chateaugué, qui avoit dessein de les aller surprendre dans leur village, fut obligé de s'en revenir.

Dans le mesme temps arrivèrent à la Mobile trente-cinq chefs de la nation des Sauvages Chicachas, qui demandèrent à parler à M. de Bienville, à qui ils dirent qu'ils estoient venus le prier de leur faire faire la paix avec les Chactas, autre nation sauvage, avec laquelle ils estoient en guerre depuis longtemps. Ils avoient esté obligez de faire un grand détour pour venir à la Mobile, parce qu'entre leur village et la Mobile, le village des Chactas, leurs ennemis, se

rencontre à moitié chemin, et que c'est la route la plus droite. M. de Bienville, qui ne demandoit pas mieux que de leur faire faire la paix, leur donna M. de Boisbriand avec vingt-cinq François pour aller avec eux au village des Chactas, afin de tascher de les accommoder. Quand ils y furent arrivés, le chef des Chactas vint parler à M. de Boisbriand, qu'il fit entrer dans sa cabane, où il luy dit en particulier, dans son langage, que M. de Boisbriand entendoit desjà passablement : « Où vas-tu avec ces Chicachas ? vas-tu te faire brusler chez eux, comme ils ont bruslé un petit François que M. de Bienville leur donna l'année passée pour apprendre leur langue ? » M. de Boisbriand, fort surpris, luy répondit qu'il ne le sçavoit pas et qu'il ne les croyoit pas assez méchants ny assez traistres pour avoir osé brusler le petit François qu'on leur avoit donné ; qu'au reste, il estoit venu pour faire faire la paix ensemble, afin qu'ils peussent rester en bonne union dans la suite. « Je seray en paix avec eux, luy répondit le chef des Chactas, s'ils te ramènent icy ton petit François. C'est pourquoy, crois-moy, adjousta ce chef des Sauvages, ne va pas plus loin, mais envoie deux de ces Chicachas à leur village et leur dis de te ramener ton François ; mais s'ils ne te le ramènent pas d'icy à un mois, tu connoistras par là que ce que je te dis sera vray. Les chefs des Chicachas, à qui M. de Boisbriand alla parler ensuite, asseuroient de leur costé que le petit François estoit en vie, et consentirent qu'on envoyast deux de leurs gens pour l'aller quérir. Ils les firent partir sur l'instant, avec ordre de faire diligence. Le chef des Chactas dit encore à M. de Boisbriand : « Permettons de mettre ces Chicachas dans une de nos cabanes, car, si les autres ne ramènent pas ton petit François, ceux-cy sont

à nous, et, comme nos ennemis, il faudra qu'ils meurent, puisqu'ils seront alors les tiens. Les chefs des Chicachas consentirent aussy d'entrer dans une cabane en attendant le retour du petit François, qu'ils asseuroient estre vivant. Le mois estoit presque escoulé que les deux Chicachas, qui estoient allez chercher le petit François à leur village ne revenoient pas. D'un costé, le chef des Chactas disoit tous les jours à M. de Boisbriand : « Tu vois comme ces Chicachas, que tu as envoyés pour te ramener ton François, sont des mauvaises gens, et qu'ils n'osent pas revenir parce qu'ils l'ont bruslé, comme je te l'ay desjà dit. » D'un autre costé, les chefs des Chicachas, qui estoient enfermés, luy disoient : « Ils ont fait tuer nos camarades en chemin, car ils seroient revenus. » Il faut avouer que, quelque habileté que puisse avoir un officier, il est bien enbarrassé dans un événement si douteux et si dangereux tout ensemble que celuy-là. Esloigné de cinquante lieues de l'habitation des François, qui n'estoient encore dans ce temps-là qu'une poignée de monde dans la Louisiane, au milieu du village d'une nation sauvage, nombreuse de plus de douze mille hommes portant les armes, M. de Boisbriand estoit incertain également de pouvoir découvrir la vérité des deux costez.

Cependant le temps marqué pour le retour des deux Chicachas et du petit François estoit passé. Toute l'apparence de la justice paroissoit du costé du chef des Chactas, qui presoit M. de Boisbriand tous les jours de décider. Je ne crois pas que sa prudence ayt encore mieux paru que dans cette occasion, car, après avoir averti ses gens de se préparer pour le lendemain matin, il alla trouver le chef des Chactas dans sa cabane et luy dit : « Je suis las d'attendre le retour des deux

Chicachas, qui ne ramènent pas mon François, ce qui me fait croire que tu dis la vérité, qu'ils sont de mauvaises gens, et puis qu'ils nous ont trompez, fais de ceux qui sont dans la cabane ce que tu voudras. Je te les laisse, à cette condition que tes chefs et toute la nation seront toujours les amis des François; je m'en retourne demain à la Mobile avec mes gens. » Le chef des Chactas luy promit, au nom de toute sa nation, qu'ils seroient toujours amis des François. Il luy fit donner le lendemain des vivres pour luy et pour ses gens, et il les reconduisit plus de deux lieues, où il le quitta, en luy souhaitant un bon chemin. M. de Boisbriand s'en revint à la Mobile, fort satisfait d'avoir engagé la nation la plus formidable de tous les Sauvages à estre amis des François, avec lesquels effectivement ils n'ont jamais eu de guerre.

Dans ce mesme temps M. de Bienville receut une lettre de M. de Saint-Lambert, qui luy apprenoit la mort de M. Juchereau à Ouabache, où il avoit dressé un fort et une tannerie. Par cette lettre il le prioit de luy faire sçavoir ce qu'il souhaitoit que l'on fist du fort et des marchandises que feu M. Juchereau avoit amassées. M. de Bienville leur envoya sa response par un canot, où il y avoit six ouvriers pour luy construire des canots, et faire descendre toutes les pelleteries et les trente-cinq personnes qui estoient avec luy. Ces six hommes, que M. de Bienville avoit envoyés à M. de Saint-Lambert, s'estant arrestés au village des Yasoux, en remontant le Mississipy, y trouvèrent M. Davion, un prestre missionnaire qui estoit venu du Canada aux Yasoux pour tascher de les convertir à la foy, ou tout au moins de baptiser leurs enfans. Il avoit esté plusieurs fois exposé à estre assassiné par cette nation, surtout un soir que son zèle l'avoit porté à aller

dans leur temple abattre leurs idoles et les briser par morceaux; il s'en estoit retourné ensuite chez luy, où il avoit porté le reste des idoles, qu'il n'avoit pas pu casser. Il y avoit trouvé un petit garçon qui le servoit, nommé Brunot, à qui il dit de se retirer chez les François, parce que les Sauvages viendroient le lendemain pour le faire mourir. En effet, ils ne manquèrent pas d'y courir pour le tuer, quand ils eurent veu le desgast des idoles qu'il avoit fait dans leur temple. Mais le Grand Chef, qui aimoit ce bon prestre, les fit retirer et empescha qu'on ne le tuast, ny le petit garçon pareillement, de sorte qu'il est encore, par une grâce de Dieu toute particulière, vivant et grand-vicaire de Monseigneur l'Evesque de Kébecq pour la Louisiane.

Nos six hommes partirent le lendemain des Yasoux, où ils avoient couché, et arrivèrent quelque temps après à Ouabache. Ils rendirent à M. de Saint-Lambert la lettre de M. de Bienville, et, après qu'ils eurent fini les canots, ils les chargèrent de plus de douze mille peaux de breufs, qu'ils emmenèrent à l'establissement de M. de Saint-Denis. M. de Saint-Lambert descendit ensuite à la Mobile avec trente hommes, ayant laissé les autres au fort, où estoit M. de Saint-Denis.

Sur la fin de cette année, arrivèrent à la Mobile dix Chicachas, qui amenèrent le petit François, que le chef des Chactas avoit dit à M. de Boisbriand qu'ils avoient tué et bruslé; il s'estoit servi de cette fourberie pour s'exempter de faire la paix avec les Chicachas, en trompant M. de Boisbriand, qui, ne pouvant découvrir la vérité, leur avoit laissé les trente Chicachas qu'ils gardoient dans leur village et qu'ils tuèrent après son départ. Il y a icy sujet d'admirer la sagesse de Dieu qui destruit les desseins des hommes, qui paroissent mesme les

plus prudents, pour leur plus grand bien ; car, si M. de Boisi-
briand eust accordé les Chactas avec les Chicachas, quand il
fut pour leur faire la paix entre eux, comme c'estoit son
ordre et son dessein, ces deux nations, nos deux voisines et
les plus formidables de toute la Louisiane, puisqu'elles peu-
vent mettre sur pied, jointes ensemble, jusqu'à seize mille
hommes portant les armes, estoient capables de destruire
nostre établissement dans son commencement ; au lieu que
par la grâce de Dieu, estant restez en guerre les uns contre les
autres, comme il est arrivé, contre nostre intention, nous avons
tousjours esté en paix avec eux, surtout avec les Chactas, qui
est la nation des deux la plus puissante et la plus proche de la
Mobile. On renvoya donc les Chicachas chez eux, après qu'on
les eut contentés de paroles le mieux qu'on put, et on retint
le petit Saint-Michel, qui parloit desjà fort bien le langage de
ces Sauvages.

Dans ce mesme temps, arrivèrent deux François, des trois
que M. de Bienville avoit envoyés par la rivière de la Made-
leine pour descouvrir les nations qui estoient de ce costé-là.
Ils nous rapportèrent qu'ils avoient esté plus de cent lieues
avant dans les terres de sept nations différentes qu'ils avoient
trouvées, et qu'à la dernière un de leurs camarades avoit esté
tué et mangé par ces Sauvages, qui sont anthropophages.
Cette nation se nomme Atakapas.

VI

DESCRIPTION DU VILLAGE DE NATCHEZ,

DES MŒURS DES SAUVAGES, DE LEUR TEMPLE,

DE LEUR RELIGION, DES OBSÈQUES DE LEURS NOBLES

ET DE LEURS DANSES.

ARRIVÉE DU VAISSEAU NOMMÉ LE PÉLICAN

A LA RADE DE L'ISLE DAUPHINE.

(1704)

Au commencement de cette année, M. de Bienville, ayant examiné ce qu'il y avoit de vivres dans les magasins et ayant vu qu'il n'y avoit environ que pour quatre mois de farine, donna ordre à M. de Bécancourt de monter le traversier avec vingt hommes pour aller à La Havane chercher des provisions de vivres. Pendant ce temps-là, il donna permission à cinquante hommes volontaires d'aller à la chasse pour vivre, où ils pourroient, chez les nations des Sauvages de nos amis, avec ordre de revenir quand ils apprendroient l'arrivée des vaisseaux.

Comme j'estois jeune et que j'aimois avec passion à courir, je me mis de ce nombre. Nous allâmes avec plusieurs canots jusqu'à la baye de Saint-Louis, tous ensemble, où nous fîmes très bonne chasse et pesche, avec quoy nous vivions. Au bout de quelques jours, je proposay à vingt de mes camarades des plus jeunes d'aller ensemble, en remontant le Mississipy, voir quelques-unes des nations du bord du fleuve. Je con-

noissois toutes ces nations, parce que, pour mon particulier, je l'avois remonté desjà trois fois : la première fois avec M. de Bienville jusques vis-à-vis le lac de Pontchartrain; la deuxième avec M. d'Iberville jusqu'aux Taensas, et la troisième avec M. Lesueur jusques au sault de Saint-Antoine. Depuis cinq ans aussi que j'estois dans la Louisiane, j'avois appris assés bien leurs langages, surtout le Mobilien, qui est le principal et qu'on entend par toutes les nations.

Nous partismes donc une vingtaine, sans en rien dire à nos autres camarades, avec trois canots et une chaudière. Nous montasmes jusqu'au Soupnatcha, où nous trouvâmes les Biloxis, petite nation qui demouroit auparavant auprès du premier fort que nous vîmes en arrivant dans le païs. M. de Saint-Denis les avoit fait venir depuis pour s'establi dans cet endroit, parce qu'estant plus proches de son fort, il en tiroit quelquefois des vivres pour subsister plus aisément dans son établissement. Après que nous eusmes couché dans leurs cabanes, nous en repartismes le lendemain matin. Ayant pris quelques petites provisions de vivres qu'ils nous donnèrent, nous portâmes nos canots par terre jusqu'à une demi-lieue de là, où est le Mississipy, sur lequel nous nous embarquâmes. Quand nous fusmes au Baston-Rouge, nous mîmes pied à terre pour chasser; nous entrâmes dans un bois, environ douze que nous estions ensemble, les autres ayant resté aux canots pour les garder et tenir du feu allumé. Au bout du bois où nous estions entrez, nous trouvâmes une prairie. Je n'ay jamais veu de ma vie une si grande quantité de bœufs sauvages, cerfs et chevreuils, qu'il y en avoit dans cette prairie. Nous y tuâmes cinq bœufs, que nous dépouillâmes et coupâmes par morceaux pour porter à nos camarades qui

estoyent restez à nos canots, et, comme il y avoit du feu allumé, nous en fismes cuire à la broche et nous en fismes bouillir pareillement dans nostre chaudière. Nos camarades firent des cabanes sur le bord du Mississipy, pendant que nous estions allés chercher le reste de nos bœufs, que nous apportasmes dans nos canots. Nous nous trouvasmes si bien dans cet endroit que nous y restasmes plus de dix jours. Il y en avoit tousjours quelques-uns d'entre nous qui alloient tous les jours à la chasse, surtout le soir dans les bois, où l'on trouve ordinairement des outardes et des poulets d'Inde, qui y viennent se percher sur les arbres : ainsy nous changions de temps en temps de mets. Le temps ne nous paroissoit long que la nuit, parce qu'entre nous autres, quoique jeunes, nous avions élu un chef à qui nous obéissions, et qui nous posoit en sentinelles, deux à la fois, quand la nuit estoit venue. Une de ces sentinelles estoit avancée à la demi-portée de fusil de l'autre, qui gardoit ceux qui dormoient dans les cabanes. Chacun à son tour faisoit une heure de faction. Au reste, la prière se disoit exactement soir et matin. Au bout de dix jours, après avoir fait cuire ce qui nous restoit de viande, que nous portasmes dans nos canots, nous partismes pour aller aux Outamas, qui est une autre nation de Sauvages, amis des François, qui demeure sur le bord du Mississipy, à trente lieues du *Baston-Rouge*. Ils nous receurent parfaitement bien, nous donnant de leurs vivres en abondance. Nous n'y restasmes que six jours, au bout desquels nous en partismes pour aller aux Natchez, qui est la nation qui m'avoit paru la plus affable et la plus polie des bords du Mississipy. Nous y arrivasmes au bout de trois jours à midy; nous y fusmes receus avec toutes les marques possibles de bon visage et d'amitié. Tout

le monde y estoit en joye, parce que c'estoit le commencement d'une feste des danses, dont je feray la description. Nous restasmes très longtems dans leurs villages, où nous oubliasmes presque les ordres de M. de Bienville, par les plaisirs que nous y receusmes.

Le village des Natchez est le plus beau que l'on puisse trouver dans la Louisiane. Il est situé à une lieue du bord du Mississipy. Il est embelli par de très belles promenades, que la nature y a formées sans artifice. Ce sont des prairies à l'entour, garnies de fleurs, entrecoupées de petits costeaux, sur lesquels sont des bosquets de toutes sortes d'arbres odoriférans. Plusieurs petits ruisseaux d'une eau très claire sortent de dessous une montagne, qui paroist à deux lieues de ces prairies, et, après avoir arrosé en quantité d'endroits, ils se ramassent en deux gros ruisseaux, qui font le tour du village, au bout duquel ils se joignent ensemble, en forme d'une petite rivière, qui court sur un gravier fin et va passer par trois villages, qui sont à une demi-lieue l'un de l'autre, et ensuite il tombe à deux lieues de là dans le Mississipy. L'eau en est très agréable à boire, parce qu'elle est en esté froide comme de la glace, et en hiver elle est tiède.

Ce village a eu autrefois un missionnaire nommé M. de Montigny, un des quatre qui estoient venus du Canada. Mais il n'y est pas resté longtems; n'y ayant pu faire aucun progrès, il a passé en France. On trouve dans ce village tout l'agrément possible pour la société avec cette nation qui n'a point les manières farouches des autres Sauvages. On y trouve toutes les choses nécessaires à la vie, comme bœufs, vaches, biches, cerfs, chevreuils, poules et poulets d'Inde, et quantité d'oyes. Il y a aussi du poisson en abondance de

toutes sortes ; il y a des carpes pesant plus de vingt livres, qui, sont d'un goust exquis. A l'esgard des fruits, il y en a plus qu'en aucun endroit de la Louisiane. Ils ont beaucoup de cerises, qui y croissent en grappes, comme nos raisins en France. Elles sont noires et ont une petite pointe d'amertume, mais elles sont excellentes à l'eau-de-vie. Il y a partout dans leurs bois beaucoup de peschers, de pruniers, de meuriers et de noyers. Ils ont de trois sortes de noyers : il y en a dont les noix sont grosses comme le poing, et qui servent à faire du pain pour leur soupe, mais les meilleures ne sont guères plus grosses que le poulce ; ils les appellent pacanes.

Dès le commencement de May leurs prairies sont esmaillées de toutes sortes de fleurs et d'herbes odoriférantes. Il y vient une infinité de fraises, qui sont grosses comme le poulce et d'un goust exquis. Ils ont du raisin dans leurs bois, qui vient en treille ; la tige s'attache aux arbres, qui croist en tournant tout à l'entour. Ce raisin est petit et un peu aigre ; on en fait du vin qui ne se garde que huit ou dix jours.

Cette nation possède neuf habitations ou villages ; mais village, où nous estions, est le premier de tous et le plus considérable, parce que c'est la demeure du Grand Chef ; on le nomme Soleil, c'est-à-dire noble. Ils sont logés beaucoup plus proprement que toutes les autres nations des Sauvages. Ils ont vis-à-vis leurs maisons des peschers en plein vent, dont les fruits sont excellens, qui font un ombrage agréable à leurs maisons.

Les hommes et les femmes de Natchez sont très bien faits et assez proprement vestus. Les femmes y sont couvertes d'une robe de toile blanche, qui leur traîne depuis le col jusqu'aux pieds, à peu près faite comme nos Andriennes des

dames de France. Elles font cette toile de l'escorce d'ortie et d'escorce de meurier. Elles les préparent ainsy : quand elles ont mis tremper ces escorces dans l'eau pendant huit jours, elles les font sécher fort long-temps au soleil, et quand ces escorces sont bien sèches, elles les battent jusqu'à temps qu'elles soyent en filasse. Elles les mettent ensuite à la lessive et les lavent trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'elles soient blanches. Elles les filent ensuite et en font de la toile, dont elles se servent pour leur usage.

Les hommes sont habillez avec des peaux de chevreuils, qui sont faites comme nos vestes, et leur descendent jusqu'à la moitié des cuisses. Ils ont un braguet et des mytes en dessous qui les couvrent depuis les pieds jusqu'aux hanches. Ils sont assez beaux de visage et leurs femmes aussy. Ils ont le parler assez agréable, ne parlent pas de gosier si fortement que les autres Sauvages. L'habillement des filles est différent de celuy des femmes; elles ne portent que le braguet, qui est fait comme ces petits tabliers de taffetas que les demoiselles portent en France au-dessus de leurs jupes. Les bragquets des filles sont ordinairement faits d'un vaisseau de fil blanc et ne couvrent que le devant de leurs nudités, depuis la ceinture jusqu'à la moitié des jambes. Elles l'attachent par derrière avec deux cordons, au bout de chacun desquels il pend un gland qui leur tombe par derrière. Il y a par devant des franges cousues au bas du braguet, qui pendent jusqu'à la cheville du pied. Les filles portent ce braguet jusqu'à ce qu'elles soient réglées, car alors elles prennent la robe de femmes. Elles sont fort gracieuses et aiment fort les François. C'estoit pour nous un charme de les voir danser pendant le temps de leurs festes, où elles mettent leurs plus beaux bragquets, et les femmes

leurs belles robes blanches, toutes nu-teste, avec de grands cheveux noirs qui leur pendent jusqu'à la moitié des jambes, et à beaucoup jusqu'aux talons.

Leurs danses se font ainsi : les femmes dansent avec les hommes et les garçons avec les filles. Ces danses se font tous-jours de vingt ou trente ensemble, tant garçons que filles. Il n'est pas permis à un homme marié de danser avec les filles, ny aux garçons de danser avec les femmes. Après qu'ils ont allumé un grand flambeau, qui est ordinairement le tronc sec d'un vieux pin, qui brusle pour éclairer la grande place du village, et un autre vis-à-vis la cabane du Grand Chef, le maistre à danser, à la teste d'une centaine d'hommes et femmes, au son d'un petit tambour et des voix des spectateurs, commence la danse au soleil couché, et chacun danse à son tour jusqu'à minuit. Après quoy les hommes se retirent chez eux avec leurs femmes et cèdent la place aux garçons et aux filles, qui dansent depuis minuit jusqu'au matin au grand jour. Ils se livrent à ce plaisir à plusieurs reprises, chacun à son tour. Leur danse est à peu près semblable au nouveau Cotillon de France, avec cette différence que, quand un garçon a dansé dans ce pais-là avec la fille qui se rencontre à costé de luy ou devant, il luy est permis de la conduire au bout du village, dans un des bosquets de la prairie, où il danse avec elle un autre cotillon à la Mississipiennne, puis ils reviennent dans la place du village danser à leur tour comme auparavant. Ils continuent ainsi leurs danses jusqu'au grand jour, de sorte que le matin, les garçons surtout sont comme des déterrez, tant pour avoir perdu le sommeil que pour s'estre fatiguez avec les filles à danser.

Je ne suis point estonné si ces filles sont lubriques et qu'elles

n'ayent aucune retenue, puisque leurs père et mère et leur religion leur enseignent qu'au sortir de ce monde il y a une planche très étroite et difficile à passer pour entrer dans les grands villages, où ils prétendent qu'ils vont après leur mort, et il n'y aura que celles qui se seront bien diverties avec les garçons qui passeront facilement ceste planche. On voit la suite de ces détestables leçons, qu'on leur inspire dès leur bas âge, appuyées de la liberté et de l'oysiveté où elles sont entretenues, puisqu'une fille, jusqu'à l'âge de vingt ou vingt-cinq ans, ne fait rien autre chose, les père et mère estant obligez de leur tenir leur manger tout prest, et encore selon leur goust et ce qu'elles demandent, jusqu'à ce qu'elles soient mariées.

Si par ces infâmes prostitutions elles deviennent grosses, et qu'elles accouchent d'un enfant, leurs père et mère leur demandent si elles veulent avoir leurs enfans; si elles respondent que non et qu'elles ne peuvent pas les nourrir, on estrangle hors la cabane aussitost ce pauvre petit malheureux nouveau-né et on l'enterre, sans que cela fasse la moindre impression; mais si la fille veut avoir son enfant, on le luy donne, et elle le nourrit.

Quand un garçon est convenu de se marier avec une fille, ils vont dans les bois ensemble, et pendant que le garçon est à la chasse, la fille fait une cabane de feuillage dans les bois et elle allume du feu proche la cabane. Quand le garçon est revenu de la chasse, qu'il a tué un bœuf ou un chevreuil, il en porte un quartier à la cabane, et ensuite ils vont chercher le reste. Quand ils sont revenus à la cabane, ils en font rostir un morceau qu'ils mangent à leur souper, et le lendemain ils portent ensemble cette chasse à leur village, dans la maison

du père et de la mère de la fille. Ils avertissent les parens, à chacun desquels on donne un morceau de la chasse, qu'ils emportent chez eux. Le garçon et la fille disnent avec le père et la mère de cette dernière, et ensuite le garçon l'emmené, comme sa femme, chez luy, où elle reste. Alors il ne luy est plus permis d'aller aux danses des garçons et filles, ny d'avoir commerce avec aucun autre homme qu'avec son mary. Elle est obligée au travail du dedans de la maison. Il est permis au mary de la répudier, s'il s'aperçoit qu'elle luy fasse une infidélité, jusqu'à ce qu'elle ayt eu un enfant de luy.

C'est ordinairement le Grand Chef qui ordonne la feste des danses, qui dure huit ou dix jours de suite plus ou moins pour tous les villages de sa domination. Ces festes se font ordinairement, lorsque le Grand Chef a besoin de quelques denrées, comme des farines, fèves et autres semblables, qu'ils mettent à l'entrée de sa cabane, en un tas, le dernier jour de la feste. Ce Grand Chef commande à tous les autres chefs des huit autres villages. Il leur envoie ses ordres par deux de ses laquais, car il en a jusqu'à trente, qu'on appelle des loüés, en leur langue, Tichon. Il a aussi plusieurs servantes, qu'ils appellent Oulchil Tichon, qui luy servent à plusieurs fins. Les chefs des autres villages luy envoient ce qui est parvenu des danses de leurs villages. Sa maison est très grande, on y peut tenir jusqu'à quatre mille personnes. Ce Grand Chef est aussi absolu qu'un roy. Ses gens n'approchent pas de luy, par respect; lorsqu'ils luy parlent, ils en sont esloignés de quatre pas. Son lit est à droite en entrant dans la cabane; ce sont quatre piliers de bois de deux pieds de haut, à dix pieds de distance sur la longueur et à huit sur la largeur. Il y a des barres qui vont d'un pilier à l'autre, sur quoy ils mettent

des planches, qui forment comme une espèce de table bien unie, de la mesme longueur et largeur que le quarré du lit qui est rougi partout. Sur cette espèce de table il y a une natte faite de cannes fines et un grand traversin de plumes d'oyes, et pour couverture ce sont de peaux de chevreüils pour l'esté et des peaux de bœufs sauvages ou d'ours pour l'hyver. Il n'y a que sa femme qui ait le droit d'y coucher avec luy. Il n'y a qu'elle aussy qui puisse manger à sa table. Quand il donne ses restes à ses frères ou à quelques-uns de ses parens, il leur pousse les plats avec les pieds. A son lever, tous ses parens ou quelques vieillards de considération s'approchent de son lit, et, levant les bras en haut, ils font des hurlemens affreux. C'est ainsy qu'ils le saluent, sans qu'il daigne les regarder.

Il faut remarquer qu'un Grand Chef noble ne peut espouser qu'une roturière, mais que les garçons qui en sortent, soit garçons ou filles, sont nobles; que, s'il vient à mourir avant sa femme, il faut que sa femme soit estranglée, pour l'accompagner dans l'autre monde. De mesme une fille noble, c'est-à-dire fille d'une femme de chef noble, quand elle veut se marier ne peut espouser qu'un roturier, et si elle meurt après qu'elle est mariée, avant le mary, il faut que celui-ci soit fait mourir aussy pour l'accompagner en l'autre monde. Les enfans qui proviennent de ces mariages sont réputés nobles ou *Soleils*.

Leur noblesse est bien différente de celle de nos Européens, puisque, en France, plus elle est ancienne, plus elle est estimée. Leur extraction, au contraire, n'est plus estimée noble à la septiesme génération; de plus, ils tirent leur noblesse de la femme et non pas de l'homme. Je leur en ay demandé la raison; ils m'ont respondu que la noblesse ne pouvoit venir

que de la femme, parce que la femme estoit plus certaine que l'homme à qui les enfans appartenoient.

Il y a dans ce village un temple fort estimé parmi les Sauvages pour sa grandeur. Il peut avoir trente pieds de haut et vingt toises en quarré par dedans. Il est en rond en dehors; les murailles ont bien trois toises d'épaisseur; il est basti avec des arbres de noyers, gros comme la cuisse par en bas, tous d'une mesme hauteur. On les plie en haut comme un demy-cercle, en joignant les bouts ensemble; puis ils attachent des cannes, faites et taillées comme nos lattes, de demi-pied en demi-pied depuis le bas jusqu'en haut. Ils maçonnet et remplissent les vuides entre les lattes avec de la terre grasse et la couvrent de paille; puis ils mettent encore d'autres lattes qu'ils lient ensemble comme les premières par les bouts d'en haut en cercle pour tenir en estat la paille qui est dessous; ensuite ils couvrent le tout avec des nattes de canne fendues en quatre. Ces nattes sont longues de dix pieds et de six de large; elles sont à peu près comme des clayes, dont ils couvrent le temple; tous les ans, ils en renouvellent la couverture. Dans ce temple, ils ont un feu continuellement entretenu; c'est le soleil qu'ils disent que ce feu représente et qu'ils adorent. C'est pourquoy tous les matins, au lever du soleil, ils font un feu devant la porte du temple, et le soir au soleil couchant. Le bois pour entretenir le feu continuel du dedans du temple doit estre de chesne ou de noyer, dont on a osté l'écorce; les busches ne doivent pas estre moins longues que de huit pieds, coupées au commencement de chaque lune. Il y a quatre gardes du temple, qui y couchent chacun par quartier et qui entretiennent le feu continuel. Si, par malheur, ils le laissoient esteindre, on leur casserait la teste avec des mail-

lets de bois, qui restent tousjours dans le temple pour cette belle expédition. Toutes les nouvelles lunes, ils font au temple des présens de pain et de farine, qui sont le profit de ses gardes. C'est dans ce temple que l'on enterre les trois premières races des nobles. Il y a dans le temple la figure d'un serpent qu'ils nomment le serpent à sonnettes. On en voit de pareils dans le pays, qui portent des espèces de sonnettes vers la queue et dont la piqueure est mortelle. Ils ont aussy dans ce temple quantité de petites figures de pierre, qui sont enfermées dans un coffre. Ils ont pareillement un collier de perles fines qu'ils tiennent de leurs ancestres mais elles sont toutes gastées, parce qu'ils les ont percées avec un fer chaud. Ils en mettent deux ou trois au col des enfans nobles, quand ils viennent au monde; ils les portent jusqu'à l'âge de dix ans et ensuite on les remet au temple. A toutes les réceptions des femmes chefs on leur met au col ce collier, jusqu'à ce que la cérémonie soit faite, puis on le reporte au temple. On le garde dans un coffre comme une très précieuse relique. Soir et matin le Grand Chef et sa femme, qui seuls ont le droit d'entrer dans le temple, y viennent pour rendre leur culte à leurs idoles, et, lorsqu'ils en sortent, ils racontent au peuple, qui les attend devant la porte, mille mensonges comme il leur vient en pensée.

Il arriva de nostre temps que, la Grande Cheffe (*sic*) noble estant morte, nous vismes la cérémonie des obsèques, qui est bien la plus horrible tragédie qu'on puisse voir. Cela nous fit frémir d'horreur, moy et tous mes camarades. Elle estoit femme cheffe noble par elle-mesme. Son mari, qui n'estoit point noble, fut aussitost estranglé par le premier garçon qu'elle avoit eu de luy, pour accompagner sa femme dans le

grand Village, où ils croyent aller. Après un si beau commencement, l'on mit dehors la cabane du Grand Chef tout ce qui y estoit. Comme c'est l'ordinaire, on fit une espèce de char de triomphe dans la cabane, où l'on mit la morte et son mari estranglé. Un moment après, l'on apporta douze petits enfans morts, que l'on avoit estranglés, et que l'on mit à l'entour de la morte. Ce furent les pères et les mères qui les y apportèrent, par ordre de l'ainé des enfans de la femme cheffe morte, et qui alors, comme Grand Chef, commande autant de personnes qu'il veut faire mourir pour honorer les funérailles de sa mère. On fit dresser dans la place publique quatorze eschaffauds, qu'ils ornèrent de branches d'arbres et de toiles remplies de peintares. Il se plaça sur chaque eschaffaud un homme qui devoit accompagner la défuncte en l'autre monde. Ils sont sur ces eschaffauds, entourez de leurs parens les plus proches; ils sont prévenus quelquefois plus de dix ans avant leur mort. C'est un honneur pour leurs parens. Ils ont ordinairement offert leur mort du vivant de la défuncte, pour la bonne amitié qu'ils luy portoitent, et ce sont eux-mesmes qui ont filé la corde avec laquelle on les estrangle. Ils sont habillez de leurs plus beaux habits, avec une grande coquille à la main droite, et le plus proche parent, par exemple, si c'est un père de famille qui meurt, son fils aîné marche après luy, portant la corde sous son bras et un casse-teste dans sa main droite. Il fait un cri affreux qu'ils appellent le cry de mort. Alors toutes ces malheureuses victimes, de quart d'heure en quart d'heure, descendent de dessus leurs eschaffauds et se joignent au milieu de la place, où ils dansent tous ensemble devant le temple et devant la maison de la femme Cheffe morte, puis ils remontent sur leurs

eschaffauds se remettre à leur place. Ils sont fort respectez ce jour-là, et ont chacun cinq domestiques. Leur visage est tout rouge de vermillon. Pour moy, j'ay cru que c'estoit afin de ne pas laisser paroistre la peur qu'ils pourroient avoir de leur prochaine mort.

Au bout de quatre jours, ils commencèrent la cérémonie de la *Marche des Cadavres*.

Les pères et les mères, qui avoient apporté leurs enfans morts, les prirent et les tinrent sur leurs mains; le plus âgé de ces enfans ne paroissoit pas avoir plus de trois ans. Ils se placèrent à droite et à gauche de la porte de la cabane de la femme Cheffe morte. Les quatorze victimes, destinées à estre estranglées, s'y rendirent dans le mesme ordre; les chefs et les parens de la morte y parurent de mesme en deuil, c'est-à-dire les cheveux coupez. Ils firent alors des hurlemens si effroyables que nous crusmes que les diables estoient sortis des Enfers, pour venir hurler dans cet endroit. Les malheureux destinez à la mort dansèrent, et les parens de la morte chantèrent. Quand on commença la marche de deux à deux de ce beau convoi, l'on sortit la morte de sa cabane, que quatre Sauvages portoient dessus leurs espauls, comme sur un brancard. D'abord qu'elle fut sortie, l'on mit le feu à la cabane (c'est la grande mode des nobles). Les pères, qui portoient leurs enfans morts sur leurs mains, marchoient devant, à quatre pas de distance les uns des autres, et au bout de dix pas de marche, ils les laissèrent tomber par terre. Ceux qui portoient la morte passoient par-dessus et faisoient trois fois le tour de ces enfans. Les pères ensuite les ramassoient, et se remettoient en marche en leur rang, et de dix pas en dix pas ils recommencèrent cette affreuse cérémonie, jusqu'à ce qu'on

fust au temple, de sorte que ces enfans estoient par morceaux, quand ce beau convoy y arriva. Pendant qu'on enterroit la femme noble dans le temple, les victimes furent déshabillées devant la porte, et, après qu'on les eut fait asseoir par terre, un Sauvage s'assit sur les genoux de chacune d'elles, pendant qu'un autre par derrière luy tenoit les bras. On luy passa alors une corde au col, et on luy mit une peau de chevreuil sur la teste; on fit avaler trois pilules de tabac à chacun de ces pauvres malheureux, et on leur donna un coup d'eau à boire, afin que les pilules se détrempassent dans leur estomac, ce qui leur fit perdre connaissance; puis les parens de la défunte se rangèrent à costé d'eux, à droite et à gauche, et tirèrent, en chantant, chacun un bout de corde, qui estoit passé à l'entour du col avec un nœud coulant jusqu'à ce qu'ils fussent morts, après quoy on les enterra.

Si un chef meurt et qu'il ayt encore sa nourrice, il faut qu'elle meure avec luy.

Cette nation suit encore aujourd'huy cette exécrationnable méthode, malgré tout ce qu'on a pu faire pour les en destourner. Nos missionnaires n'ont jamais pu y réussir: tout ce qu'ils pouvoient faire, c'estoit d'obtenir quelquefois de baptiser ces pauvres petits enfans, avant que leurs pères les estranglassent. Au reste, cette nation est trop entestée de sa religion, qui flatte les mauvais perchans de leur nature corrompue, pour qu'on y ait jamais pu faire aucun progrès de conversion et y établir le Christianisme.

Nous avion. demeuré assez longtems dans ce village et nous estions pour ainsy dire saisis de tristesse et d'horreur d'avoir veu un spectacle si affreux. C'est pourquoy nous résolusmes de partir deux jours après pour retourner au fort de

la Mobile, après les avoir remerciez des bons traitemens dont ils nous avoient régalez pendant le temps que nous y avons esté; ils nous reconduisirent jusqu'à nos canots. C'estoit à qui nous fourniroit des vivres, nous priant de revenir le plus tost que nous pourrions. Nous partismes après les avoir embrassés encore au bord de l'eau, et nous vinsmes coucher au Baston-Rouge; nous faisons beaucoup de chemin par jour parce que les courans du Mississipy sont très rapides en descendant.

Nous arrivâmes au fort de la Mobile en quatorze jours, où nous trouvâmes un vaisseau, arrivé de France, qui nous avoit apporté des vivres; ce vaisseau se nommoit le *Pélican*. commandé par M. Ducoudray. Il avoit amené de Paris vingt-six filles; ce sont les premières qui sont arrivées à la Louisiane. Elles estoient fort sages, aussy n'eurent-elles pas de peine à trouver à se marier; elles estoient sous la conduite d'un prestre appelé M. Huet, qui resta à la Louisiane, tant pour l'instruction des François que pour la conversion des Sauvages.

On releva peu de temps après deux compagnies de la garnison et l'on nous laissa d'autres soldats à la place qui ne valoient pas ceux qui s'en allèrent, qui estoient déjà au fait de connoistre le pays.

Les R. P. Dongé et de Limoges s'en retournèrent en France dans le *Pélican*. M. de Bienville chargea M. du Coudray, le capitaine du vaisseau, de plusieurs paquets de lettres pour la Cour.

VII

ARRIVÉE DE LA NATION DES SAUVAGES TOUACHAS

A LA MOBILE.

MORT DE M. FOUCAUT ET DE DEUX FRANÇAIS TUÉS PAR LES COROAS.

CRUAUTÉ INOUIE DES COROAS ENVERS LEURS ENNEMIS.

ARRIVÉE DES NASSITOCHEs AU FORT DE M. DE SAINT-DENIS.

ABANDON DU FORT DE M. DE SAINT-DENIS AU BORD DU MISSISSIPI.

PARTY DE GUERRE CONTRE LES CHÉTIMACHAS

COMMANDÉ PAR M. DE SAINT DENIS.

ARRIVÉE DES APALACHES A LA MOBILE.

(1705)

Au commencement de cette année, une nation de Sauvages nommés les Touïachas, vint trouver M. de Bienville à la Mobile pour luy demander une place pour s'y établir; il leur marqua un terrain à une lieue et demy du fort en descendant, où ils restèrent tant que nous fusmes établis à la Mobile. Ces Sauvages sont bons chasseurs, et ils nous apportèrent tous les jours beaucoup de gibier de toutes sortes. Ils avoient apporté, outre leurs meubles, beaucoup de bled pour ensemen- cer les terres que M. de Bienville leur fit donner. Ils avoient quitté les Espagnols pour venir demeurer sur le terrain des François, parce qu'ils estoient tous les jours exposez aux in- cursions des Alibamons, et qu'ils n'estoient pas soustenus par les Espagnols.

Quelque temps après arrivèrent à la Mobile trois personnes

que M. Davion, prestre, demeurant aux Yasous, envoyoit avec une lettre qui marquoit la mort de M. Foucaut, prestre, et de deux François nommés MM. Dambouret et de Saint-Laurent. Ils estoient descendus du Canada pour voir M. Davion, grand vicaire de Monseigneur l'Évesque de Kébecq. Comme ce prestre estoit tombé malade en chemin, ils prirent au village des Coroas quatre Sauvages, en payant, pour conduire leur canot jusqu'aux Yasous. Ce prestre ayant ouvert son coffre pour payer d'avance les quatre Sauvages de ce qu'ils estoient convenus avec luy pour le conduire, ces Sauvages ayant remarqué qu'il y avoit dans ce coffre plusieurs marchandises qui les tentèrent, cela leur fit prendre la résolution de les assassiner; et le mesme soir, pendant que ce prestre dormoit avec les deux François, les Sauvages leur cassèrent la teste et les jetèrent dans la rivière; ensuite ils emmenèrent le canot et les marchandises à leur village, qui n'est pas loin des Yasous.

Ces Sauvages, qu'on nomme Coroas, sont les plus cruels de tous ceux de la Louisiane. Ils sont presque tousjours à la chasse ou à la guerre, et quand ils ont pris en vie un de leurs ennemis, ils l'attachent à un cadre, qui est composé de deux poteaux de huit pieds de hauteur, esloignés de cinq pieds l'un de l'autre, les deux mains en haut, bien liées, et les deux pieds en bas, en forme de croix de Saint-André. Ce pauvre malheureux attaché ainsi tout nud, tout le village s'assemble à l'entour. Ils ont, en cet endroit, un feu allumé, où ils ont mis rougir des morceaux de fer, comme de vieux canons de fusil, des pelles, ou les fers des haches et autres semblables, ils luy en frottent, lorsqu'ils sont tout rouges, le dos, les bras, les cuisses et les jambes; ils luy descouvrent ensuite la peau tout

à l'entour de la teste jusqu'aux oreilles, la luy arrachant de force. Ils emplissent cette peau de cendre bruslante, qu'il luy remettent sur la teste ; ils luy mettent les bouts des doigts dans leurs pipes allumées, qu'ils fument, et luy arrachent les ongles, le tourmentant ainsy jusqu'à ce qu'il soit mort. Ces Sauvages demeurent sur le bord du Mississipy, à quatre lieues des Yasous.

Dans ce mesme temps, les Colapissas, qui habitoient le bord de Talcatcha, petite rivière à quatre lieues du bord du lac de Pontchartrain, allèrent demeurer sur ses bords à l'endroit nommé Castembayouque.

Six mois après, les Nassitoches, qui avoient abandonné leur habitation dans la Rivière-Rouge, vinrent trouver M. de Saint-Denis, à son fort, pour luy demander un endroit pour s'establir et du secours pour vivre, parce que la plage et le débordement des eaux avoient pourri tous les grains. J'estois alors au fort de M. de Saint-Denis, où M. de Bienville m'avoit envoyé. C'est pourquoy, après qu'il eut reçu le mieux qu'il put ces pauvres Sauvages ruinez, il me chargea de les conduire chez les Colapissas, m'enjoignant de les recommander de sa part à leur chef. Les Colapissas les receurent avec plaisir et les firent placer à costé de leur village, où ils firent leurs cabanes sur le bord du lac de Pontchartrain. Ils ont tousjours depuis esté bien unis ensemble jusqu'à leur séparation, que je rapporteray par la suite, en son temps. Quand je fus de retour à l'establissement de M. de Saint-Denis, je luy rendis response de la commission dont il m'avoit chargé et dont il fut très content.

Quelques jours après, M. de Bienville escrivit une lettre à M. de Saint-Denis, par laquelle il luy mandoit de faire char-

ger toutes les munitions de guerre et toutes les marchandises qui estoient dans son établissement sur des canots, pour les envoyer à la Mobile. Il y montoit tous les jours des chaloupes à cet effet, et quand le fort fut entièrement vidé on l'abandonna pour venir dans la Mobile.

Quelques jours après, M. de Saint-Denis, qui s'enuyoit d'estre enfermé et de ne rien faire à la Mobile, fit un détachement, avec le consentement de M. de Bienville, pour aller en guerre sur les Chétimachas. Il prit seulement avec luy quinze François et les provisions nécessaires dans trois canots. Nous allâmes, en sortant de la Mobile, chez les Colapissas et les Nassitoches, qui demeuroient ensemble, où nous prîmes quatre-vingts de ces Sauvages pour venir avec nous. De là nous montâmes la Rivière de Chétimachas pour aller tomber sur leurs villages, mais nous rencontrâmes en chemin une vingtaine de ces Chétimachas, avec leurs femmes et leurs enfans, qui alloient à la pesche, qui s'enfuirent dès qu'ils nous virent. Il y en eut quelques-uns de tués; les autres se sauvèrent à leur village où ils portèrent l'alarme, ce qui obligea M. de Saint-Denis de redescendre. Nous prîmes une vingtaine de leurs femmes et enfans que nous emmenâmes esclaves à la Mobile.

Quelque temps après, M. de Saint-Denis, soit qu'il ayt reçu quelque mescontentement, soit parce qu'il n'aimoit pas à estre renfermé, s'en alla avec douze François demeurer au Biloxy.

Sur la fin de cette année, une nation de Sauvages, nommez les Apalaches, vint à la Mobile demander à M. de Bienville un endroit pour s'y établir. Ils avoient quitté l'habitation qu'ils avoient sur les terres des Espagnols, quatre-vingt-dix

lieues à l'est de la Mobile, proche la Rivière de Tolacatchina; mais, comme ils avoient esté souvent pillés par les Alibamons, sans jamais avoir esté secourus par les Espagnols, ils avoient esté obligés de l'abandonner pour venir se mettre sous la protection des François. Ils estoient excellens catholiques. C'est pourquoy M. de Bienville leur fit donner, en arrivant, des vivres pour subsister, et ensuite il leur fit distribuer des terres proche les Mobiliens et les Tomez, avec du bled pour ense- mencer la première année leur terre. M. Huet, un de nos prestres, en a tousjours eu beaucoup de soin, allant les pres- cher fort souvent et leur administrer les sacremens.

 VIII

ARRIVÉE ET RÉCEPTION A LA MOBILE

DE DON GUZMAN, GOUVERNEUR DE PENSACOLA.

DESCRIPTION DES SAUVAGES COLAPISSAS ET NASSITOCHEs.

(1706)

Au commencement de cette année, Don Guzman, Espa- gnol et gouverneur du fort de Pensacola pour le Roy d'Espa- gne, arriva à nostre fort de la Mobile pour voir M. de Bien- ville, qui le reçut au bruit du canon et des descharges de la garnison qui estoit sous les armes. Il y demeura quatre jours, où il fut régalaé par M. de Bienville et par tous les officiers.

Pendant qu'il estoit à nostre fort, un Canadien François, nommé Boutin, le pria de luy faire l'honneur de vouloir bien

tenir son enfant avec la fille de M. Lesueur, cousine de M. de Bienville, ce que le señor Don Guzman accepta. On célébra ce baptême avec toute la pompe désirable. La garnison, estant sous les armes, fit trois descharges de coups de fusil; Don Guzman fit jeter, à la sortie de la chapelle, par son valet de chambre, qui marchoit devant, plus demille piastres à tous les soldats de la garnison du fort, et il demanda à M. de Bienville la liberté des prisonniers françois, que celuy-cy luy accorda. Il demanda, avant son départ, à M. de Bienville, deux charpentiers, qu'il emmena avec luy, pour luy bastir deux maisons dans son fort de Pensacola. Son départ fut également salué par l'artillerie et la mousqueterie, et au bruit du tambour.

Quelques jours après le départ du señor Don Guzman, M. de Bienville, voyant que les vivres commençoient à diminuer fortement et qu'il n'arrivoit point de vaisseaux pour en apporter, donna permission à plusieurs personnes d'aller à la chasse ou d'aller vivre, comme ils pourroient, chez les nations des Sauvages, amis des François. Ayant entendu déclarer qu'on nous donnoit cette liberté, je proposay à plusieurs de mes camarades, non pas d'aller une seconde fois aux Natchès, mais d'aller chez les Colapissas, que je connoissois, et où j'avois conduit les Nassitoches l'année dernière, pour demeurer avec eux sur le bord du lac Pontchartrain. J'entendois et je parlois bien leur langage, et j'estois mesme ami des chefs de ces deux nations. C'est pourquoy, après avoir pris des provisions de vivres pour seulement trois jours, qu'on nous distribua, nous partismes douze ensemble, avec deux canots et une chaudière, que nous eusmes soin de mettre dans un de nos canots. Nous estions fournis d'une bonne

provision de poudre et de plomb (c'est ce qui est le plus nécessaire dans ce país). Le plus âgé d'entre nous n'avoit pas plus de trente ans et le plus jeune vingt-quatre. Nous estions au commencement de May, avec le plus beau temps qu'on puisse souhaiter. C'est pourquoy nous ne voyagions qu'à petites journées, mettant de temps en temps pied à terre pour chasser. Dès les premières journées, nous tuasmes deux chevreüils, que nous portasmes à nostre canot. Nous en fismes rostir une partie au bord de l'eau, où nous dressasmes des cabanes de verdure, sous lesquelles nous couchasmes la nuit, après avoir soupé. Un de nos camarades faisoit bouillir la marmite, que nous avions emplie de cette viande, en nous gardant. Quand le jour estoit venu, nous recommencions à voguer après avoir déjeuné. Nous arrivasmes au bout de huit jours chez les Colapissas et les Nassitoches. Nous apportions ce jour-là dans nos canots quantité de gibier, que nous avions tué le mesme jour, proche l'endroit où nous nous estions arrêtés. Comme nous n'avions plus que deux lieues à faire de nostre dernière couchée pour arriver aux Colapissas, nous avons chassé depuis le matin jusqu'à quatre heures après-midy, dans l'intention de porter du gibier à nos hostes pour leur en faire présent en y arrivant. Aussi y avoit-il dans nos deux canots six chevreüils, huit poulets d'Inde et autant d'outardes tuez du mesme jour. Estant arrivés ainsy à leur village, ils nous vinrent embrasser, tant les hommes que les femmes et les filles; tous estoient ravis de nous voir venir demeurer chez eux. Ils se mirent ensuite à faire cuire les viandes que nous avons apportées, et, après le souper, tout le village se mit à danser jusques bien avant dans la nuit. Nous avions dans nostre bande un de nos ca-

marades, nommé Picard, qui avoit apporté un violon dont il jouoit assez bien pour faire faire des figures en cadence à ces Sauvages; ceux-ci pensèrent nous faire mourir de rire, car cet instrument fit assembler tout le village à l'entour de luy. C'estoit le spectacle le plus amusant du monde que de les voir ouvrir de grands yeux et, de temps en temps, faire les cabrioles les plus plaisantes qu'on puisse voir; mais ce fut bien autre chose quand ils nous virent danser le menuet, deux garçons ensemble. Ils auroient volontiers passé la nuit à nous regarder et à nous entendre jouer du violon, si ce n'eust esté que le chef des Colapissas, craignant que nous ne fussions fatiguez, nous vint dire qu'il y avoit des logemens distribuez pour nous. Chacun voulant nous avoir chez eux, le chef des Colapissas retint le joueur de violon chez luy pour le loger; les autres eurent leur logement chez les plus considérables. Pour moy, je fus logé chez le chef des Nassitoches, qui m'avoit prié de venir loger chez luy en arrivant, et qui m'emmena. C'estoit moy qui l'avois conduit, l'année précédente, de la part de M. de Saint-Denis, chez les Colapissas, pour y demeurer avec eux. Je le connoissois pour un des plus honnestes hommes des Sauvages du país. Il m'a eu depuis obligation de la vie, comme je le feray voir dans la suite.

Je ne fus pas fâché d'avoir esté loger chez luy, car j'y ay trouvé tout l'agrément possible. Il avoit deux filles, les plus belles de toutes les Sauvagesses de ce canton. L'ainée avoit vingt ans; elle s'appeloit Oulchogonime, c'est-à-dire, en leur langue, la bonne fille; la seconde n'avoit que dix-huit ans, quoyqu'elle fust plus grande que son aînée. On la nommoit Oulchil, en françois la belle fileuse. Je me levay le lendemain matin un peu tard, parce que nous avions fatigué à danser

une bonne partie de la nuit. A mon lever, je fus estonné que mon hoste apportast un grand plâ de poisson fricassé avec de la graisse d'ours, qui estoit fort bien accommodé. Il y avoit aussy du sagamité, qui est une espèce de pain qu'ils font avec de la farine de bled de Turquie et de la farine de petites fèves meslées. Ces petites fèves sont semblables à nos haricots de France. Nous estions seuls à manger tous deux, et j'estois surpris de ne point voir sa femme ny ses filles, lorsqu'au bout d'une demi-heure elles revinrent ensemble, apportant un grand plat de fraises, car il y en a, dans le commencement de May, en quantité dans les bois. Elles avoient mis ce jour-là leurs beaux braguets de toile d'ortie très blanche. Je leur fis à chacune présent d'une demi-aulne de brocart à fond blanc, meslé de petites fleurs de couleurs rose et verte, pour leur faire à chacune un braguet, mais leur père ne le vouloit pas, me priant de garder cette estoffe pour la fille du Grand Chef des Colapissas, parce que ce chef estoit le premier de leur habitation. Il vouloit absolument que la cadette me rendist son morceau; mais, luy en ayant montré un autre que je destinois pour cela, il me remercia fort. Il ne sçavoit quelle honnesteté me faire, et la mère aussy.

Dans ce mesme temps, deux de mes camarades entrèrent pour me venir voir; il y avoit Picard, le joueur de violon. Sitost que la fille aînée de mon hoste le vit, elle alla l'embrasser; je n'en fus pas fasché, comme j'aurois esté pour la cadette, si elle eust agi ainsi. Il mangea un morceau de poisson avec nous, et, mes autres camarades estant survenus, nous allasmes tous ensemble chez le Grand Chef des Colapissas. J'embrassay sa fille en y arrivant, et je luy fis présent aussy d'une demi-aulne de la mesme estoffe que j'avois donnée aux filles du chef des

Nassitoches, chez qui je demeuroid. Je crois que le père et la mère m'auroient donné volontiers tous leurs biens, tant ils estoient ravis du présent que j'avois fait à leur fille. Nous allames ensuite dans toutes les cabanes des Sauvages, les unes après les autres : c'estoit à qui nous traiteroit le mieux.

Nous fusmes ensuite, l'après-disnée, voir leurs pesches. Ils tirèrent du lac leurs filets, qui estoient remplis de poissons de toutes les grandeurs. Ces filets ne sont proprement que des lignes d'environ six brasses de longueur. Il y a à ces lignes d'autres petites lignes, attachées en quantité tout du long à un pied les unes des autres. Il y a au bout de chaque ligne un hameçon, où ils mettent un petit morceau de la paste de leur sagamité, ou un petit morceau de viande. Ils ne laissent pas de prendre avec cela des poissons pesant plus de quinze à vingt livres. Le bout de la ligne est attaché à leurs canots. Ils les tirent deux ou trois fois par jour, et il y a tousjours beaucoup de poissons pris, quand ils les tirent. Cette pesche ne les empesche pas de travailler à leur terre, car cela est accommodé en moins d'une demi-heure. Lorsqu'ils eurent tiré tous leurs poissons, chacun en emporta chez soy, et, après qu'il fut cuit et accommodé, comme je l'ay desjà dit, avec de la graisse d'ours, on se mit à en manger, chacun devant sa porte, sous des arbres de peschers, à l'ombre. Quand le soleil fut baissé, et que chacun eut soupé, on dansa, comme la veille, jusques bien avant dans la nuit. Leurs danses se font, comme celles dont j'ay parlé dans l'article des Natchès, au son d'un petit tambourin. Nostre joueur de violon tascha de s'accorder avec le son du tambour et les voix des chanteuses. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine et nous faire bien rire qu'il y exerça toute son industrie, encore n'y put-il jamais

parvenir; et, en effet, leur chant est plus sauvage que les Sauvages mesmes. Quoyque ce soit une répétition continuelle, on ne peut réussir à tomber dans leur ton; mais, en récompense, il apprit à beaucoup de filles du village à danser le menuet et la bourrée. Nous nous rassemblions tous les jours après le disner, qui se fait ordinairement parmy ces Sauvages à huit heures du matin. Ensuite nous allions à la chasse, d'où nous rapportions tous les jours quelque gibier au village, de sorte qu'ils estoient ravis de nous voir avec eux.

Les Nassitoches sont plus beaux et mieux faits que les Colapissas, parce que ceux-cy, tant les hommes que les femmes, ont le corps tout piqué. Ils se piquent presque tout le corps avec des aiguilles et frottent ces piqueures avec du charbon de saulx concassé très fin, qui n'envenime point la piqueure. Les femmes et les filles des Colapissas se font ainsy piquer les bras et le visage, ce qui les défigure vilainement; mais les Nassitoches, tant les hommes que les femmes et les filles, ne se servent point de ces piqueures qu'ils hayssent; c'est pourquoy les femmes sont bien plus belles, outre qu'elles sont naturellement plus blanches.

A l'esgard de leur religion, ils ont un temple rond, devant lequel ils se présentent soir et matin, en se frottant le corps avec de la terre blanche et en levant les bras en haut; ils murmurent quelques paroles tout bas, pendant un quart d'heure. Il y a au portail du temple des figures d'oyseaux de bois; il y a dans le temple quantité de petites idoles, tant de bois que de pierre, qui représentent des dragons, des serpens et des façons de crapauds, qu'ils tiennent enfermez dans trois coffres qui sont dans le temple, et dont le Grand Chef a la clef.

Quand il meurt un Sauvage, on dresse une espèce de tom-

beau, ou plustost un eschaffaud à deux pieds. élevé de terre, où l'on met le mort dessus. On le couvre bien de terre grasse et l'on met par-dessus des escorces d'arbres, crainte des animaux et des oyseaux de proye ; puis, par-dessous, on met une petite cruche remplie d'eau, avec un plat plein de farine. Tous les soirs et matins, ils y allument du feu à costé et y vont pleurer. Les plus riches louent des femmes pour remplir ce dernier office. Au bout de six lunes, ils développent le corps du mort ; s'il est consommé, ils mettent les os dans un panier et les portent à leur temple ; s'il n'est pas consommé, ils le désossent et ils enterrent la chair.

Ils sont assez propres dans leur manger : ils ont des pots particuliers pour chaque chose qu'ils font cuire, c'est-à-dire que le pot qui est pour la viande ne sert point pour le poisson ; ils accommodent tout leur manger avec de la graisse d'ours qui est blanche l'hiver, quand elle est figée, comme du saindoux, et l'esté elle est comme de l'huile d'olive. Elle n'a aucun mauvais goust ; ils en mangent avec de la salade, en font de la pâtisserie, de la friture, et tout ce qu'ils accommodent généralement.

A l'esgard des fruits, il s'en trouve peu. Ils ont cependant des pesches, dans la saison, qui sont mesme plus grosses qu'en France et plus sucrées ; des fraises, des prunes et du raisin, qui est un peu maigre et qui n'est point si gros que celui de France. Il y a aussy des noix qu'ils pilent, dont ils font de la farine pour faire de la bouillie à leurs enfans avec de l'eau ; ils en font aussy du sagamité ou pain, en le meslant avec de la farine de bled de Turquie.

Ces Sauvages n'ont pas du tout d'autres poils que leurs cheveux. Ils se les arrachent tant au visage qu'ailleurs ; ils se

pèlent avec de la cendre de coquilles et de l'eau chaude, comme on feroit un cochon de lait, tant les hommes que les femmes et les filles.

Ils ont une manière extraordinaire pour allumer du feu : ils prennent un petit morceau de bois de cèdre, gros comme le doigt, et un petit morceau de bois de muret qui est très dur ; ils mettent l'un à costé de l'autre entre leurs mains, et à force de les tourner ensemble, comme si l'on vouloit mouvoir du chocolat, il sort de dans le morceau de bois de cèdre un petit morceau de mousse qui prend feu. Cela est fait en un instant.

Quand ils vont à la chasse, ils sont habillés de peaux de chevreüil avec son bois, et lorsqu'ils voient un de ces animaux de loin dans le bois, ils font les mesmes gestes que luy, qui, dès qu'il les aperçoit, accourt dessus, et, lorsqu'il est à bonne portée de fusil, ils luy laschent leur coup et le tuent. Ils en tuent beaucoup de cette manière, et il faut avouer qu'ils sont plus habiles que les François, tant à la chasse du bœuf sauvage qu'à celle de l'ours et du chevreüil.

Quand l'hyver fut venu, nous allions sur le canal et dans les bois tuer des outardes, des canards et des oyes sauvages, qui sont beaucoup plus gros qu'en France. Il y en a, dans ce temps-là, des quantités prodigieuses qu'attire le lac de Pontchartrain, sur le bord duquel ils demeurent. Nous en apportions tous les jours rostir dans les cabanes, où les Sauvages faisoient bon feu à cause du froid, qui n'est pas cependant ni si long ni si rude que dans le haut du Mississipy.

C'est ainsy que nous passasmes la meilleure partie de l'hyver. Pour mon particulier, je ne m'y plaisois pas moins dans l'hyver que dans l'esté ; car, pour m'occuper, quand j'estois revenu de la chasse, j'apprenois, proche le feu, aux filles de

mon hoste à parler françois. Elles me faisoient pasmer de rire avec leur prononciation sauvage qui ne vient que du gosier ; au lieu que le françois se parle simplement de la langue, sans estre guttural.

IX

ARRIVÉE DE M. DE NOYAN

ET DE TROIS VAISSEUX A L'ISLE DAUPHINE.

ÉCHOUEMENT D'UN VAISSEAU DE LA MARTINIQUE A L'ISLE DAUPHINE.

COMMENCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ISLE DAUPHINE.

(1707)

Au commencement de l'année 1707, au mois de Février, M. de Noyan, capitaine de frégate, arriva à la Mobile. Il montoit le vaisseau nommé l'*Aigle*. Il avoit aussi amené deux autres petits bastimens. Ce secours vint bien à propos, car il n'y avoit aucuns vivres à la Mobile, et la garnison qui y estoit ne vivoit que de la chasse que les Sauvages d'alentour appportoient.

M. de Noyan avoit emmené avec luy de Paris deux prestres : l'un se nommoit M. de la Vente, grand prédicateur, et l'autre M. Lemaire, qui avoit esté vicaire de Saint-Jacques-la-Boucherie. Il y avoit aussi plusieurs familles de gens de mestier et beaucoup de matériaux, comme de meules et autres choses semblables pour le travail des terres, et surtout grande

provision de vin, d'eau-de-vie et de viandes salées, qu'on fit placer dans les magasins.

Aussitost, M. de Bienville fit donner ses ordres pour envoyer des Sauvages dans tous les endroits où nous estions allés pour vivre, avertir tout le monde de revenir à la Mobile. D'abord que nous le sçusmes, nous en fusmes fort chagrins, mais il fallut nous résoudre à partir. Ce ne fut pas sans peine non plus du costé des Sauvages, car ils nous aimoient véritablement, surtout les filles, qui regrettoient fort de nous voir partir, entre autres, celles à qui Picard avoit commencé à montrer à danser au son du violon. Avant le départ ils nous firent présent de plusieurs peaux de chevreuils, qui nous servirent bien en descendant le Mississipy, car il faisoit bien froid; ils nous fournirent aussy des vivres pour quatre jours. Après les avoir embrassés, nous entrasmes dans nos canots et nous partismes pour descendre à la Mobile, où nous arrivasmes en trois jours. Nous saluâmes MM. de Bienville et de Noyan, auxquels nous contâmes avec quel agrément nous avions demeuré chez les Colapissas, ce qui leur fit plaisir; mais ce qui nous en fit aussy à nous fut de voir les provisions qui nous estoient arrivées et d'y trouver du vin, que nous n'avions pas chez les Colapissas, ce qui nous consola de la perte des faveurs de leurs filles.

Le nombre des prestres estant augmenté, on fit bastir, à la gauche du fort, un plus grand presbytère que celui qu'ils avoient. Il estoit situé sur une éminence d'où ils descouvroient tous les environs.

Pendant ce temps MM. de Bienville et de Noyan envoyèrent deux François Canadiens porter des lettres, par terre, aux Illinois Kaskaskias, parce que M. de Bienville désiroit de sça-

voir combien il y avoit de chemin par terre. On leur donna deux Mobiliens pour guides; ils allèrent de la Mobile aux Chactas, à soixante et deux lieues de la Mobile, ensuite ils passèrent par les Chicachas, qui sont cinquante lieues par delà les Chactas; ils gagnèrent de là la Rivière d'Oüabache, qu'ils passèrent dessus un petit train qu'ils firent, et de là, à trente-trois lieues plus haut, ils trouvèrent les Illinois Kaskaskias, d'où ils revinrent au bout de six mois de voyage, en redescendant le Mississipy. D'abord qu'ils furent arrivés à la Mobile, ils rendirent à M. de Bienville les lettres de messieurs les R. P. Jésuites, et luy dirent qu'il n'y avoit que cent quatre-vingt-quinze lieues par terre, au lieu que par le Mississipy il y en a quatre cents. La nation des Illinois Kaskaskias est catholique. Ces Sauvages ont quitté depuis trois ans l'habitation qu'ils avoient sur le bord du lac Pimitouy, soixante lieues en dedans la Rivière des Illinois, en montant depuis son embouchure, où elle se jette dans le Mississipy, et sont venus s'établir sur une petite rivière qui porte aujourd'hui leurs noms, à deux lieues du bord du Mississipy, à la droite en montant, quarante-trois lieues en deçà de la Rivière des Illinois. Cette nation est fort civilisée, nous en parlerons dans la suite.

M. de Noyan, au bout de deux mois de son arrivée, s'en retourna en France.

Nous allâmes, quelques jours après, à Pensacola avec M. de Chasteaugué reporter au gouverneur du fort les farines qu'il nous avoit prestées l'année précédente. En revenant de Pensacola, comme nous approchions avec nostre traversier de l'isle Dauphine, vers la petite isle de sable qui est devant, nous aperceusmes de loin comme un petit vaisseau marchand.

M. de Chasteaugué fit voguer vers cet endroit pour reconnoître si ce ne seroit pas des Anglois ; nous en estant approchés davantage, nous vîmes que c'estoient des personnes qui nous faisoient signe de les venir secourir. M. de Chasteaugué fit avancer le traversier jusqu'à la portée de la voix. Alors nous les entendîmes crier assés distinctement en françois d'avoir pitié d'eux et de vouloir venir pour leur sauver la vie. Aussytost, ne doutant pas qu'ils ne fussent François, nous allâmes à eux, et nous les secourâmes. Ils avoient eschoué sur la pointe de cette isle, où ils avoient esté poussez par une tempeste, qui les avoit battus pendant dix jours de suite. Plus de la moitié de leur monde estoit périé et tombée dans la mer. Ils avoient esté entièrement démastez ; la proue du vaisseau avoit esté brisée par la violence de la tempeste. Ils avoient esté obligez de jeter en mer tous leurs canons et leurs munitions. Il y avoit quatre jours qu'ils n'avoient pas mangé ; ils estoient si transportez de joye du secours qui leur arrivoit, contre toute espérance, qu'ils baisoient la terre en arrivant dans l'isle Dauphine, où nous les portâmes dans nostre chaloupe. M. de Chasteaugué leur fit aussytost donner à manger, mais peu à la fois, de peur que la quantité ne leur fist mal. Le capitaine du vaisseau, qui se nommoit M. de Saint-Maurice, estoit de la Martinique, et il en estoit parti avec son vaisseau pour aller trafiquer à la Havane et à la Vera-Cruz, où il avoit vendu très bien sa marchandise ; mais, en s'en retournant, il eut un calme qui dura dix-huit jours. Comme les vivres commençoient à luy manquer, quelques matelots, tels qu'il y en a tousjours parmi ces gens-là qui vivent en impies, au lieu d'implorer le secours du ciel, se mirent à jurer et à faire des imprécations contre Dieu ; ils jetèrent en

mer un petit saint Antoine, de sculpture de bois, avec une pierre attachée au col; c'estoit le nom du vaisseau sous la protection de ce saint, à qui le maistre du vaisseau l'avoit dévoué. Dès le lendemain ils eurent cette tempeste que je viens de rapporter, qui fit périr plus de cinquante de ces blasphémateurs qui furent la cause de la perte du vaisseau. C'est ce que M. Maurice, capitaine du vaisseau, dit à M. de Chasteaugué, et que j'ay entendu, comme je le rapporte. Il luy restoit encore quarante mille piastres, qu'il dit qu'on trouveroit à fond de cale du vaisseau dans le sable, et qu'il prioit M. de Chasteaugué de vouloir accepter pour le remercier de l'obligation qu'il luy avoit de luy avoir sauvé la vie à luy et à ses gens. Il luy restoit encore quarante-cinq hommes qui estoient plus morts que vifs la plupart, quand nous les transportâmes à l'isle Dauphine, car à peine avoient-ils la force de se soutenir. M. de Chasteaugué envoya chercher les quarante mille piastres et tout ce qu'on put sauver de ce qu'il y avoit dans le vaisseau, qu'on apporta à l'isle Dauphine. Mais bien loin de recevoir, il remit au capitaine tout son argent et ses effets, et ne voulut pas permettre que personne n'en receust rien, luy disant qu'il en auroit besoin pour acheter quelque petit vaisseau pour retourner à la Martinique, ce qui n'arriva pas sitost. car il fut obligé de rester long-temps avec nous à la Mobile, où nous le conduisîmes avec ses gens dans nostre traversier.

Cette mesme année plusieurs familles, qui demeuroient à la Mobile, demandèrent permission à M. de Bienville d'aller s'establiir à l'isle Dauphine, ce que M. de Bienville leur accorda. Ils y firent bastir des maisons et cultivèrent des jardins; ils y menèrent leurs bestiaux et leurs volailles, ce qui

fut dans la suite un grand soulagement pour les vaisseaux qui venoient de France aborder à la rade de cette isle.

X

ARRIVÉE DE M. D'ARTAGUIETTE A LA LOUISIANE.

M. D'ÉRAQUE EST ENVOYÉ PAR M. D'ARTAGUIETTE AUX ILLINOIS

POUR METTRE LA PAIX ENTRE LES SAUVAGES.

IRRUPTION DES ALIBAMONS AVEC D'AUTRES SAUVAGES

SUR LES MOBILIENS. ILS SONT POURSUIVIS PAR M. D'ARTAGUIETTE.

ACTION HARDIE DE DEUX FRANÇOIS.

(1708)

Sur le commencement de cette année, au mois de Février, M. d'Artaguiette, intendant ordonnateur de la Louisiane, y arriva avec monsieur son frère; il montoit le vaisseau la *Renommée*, dont M. d'Eschilais estoit le capitaine.

Peu de jours après que M. d'Artaguiette fut arrivé à la Mobile, il passa toute la garnison en revue et s'informa de tous les officiers et soldats s'ils se trouvoient contens du païs; ils luy marquèrent tous s'y plaire beaucoup. Il fit pareillement assembler tous les habitans François qui demeuroient à l'entour du fort, de qui il s'informa aussy du païs, qui luy dirent tous qu'ils avoient trouvé le terroir et le climat très propres pour y faire venir des grains et toutes choses en abondance, et mesme plus beaux qu'en France, s'ils pouvoient avoir des chevaux pour labourer les terres, et c'est sur le rapport que

M. d'Artaguiette en fit en France, quand il y fut retourné, qu'on en fit venir dans la suite.

Peu de temps après, M. d'Artaguiette et M. de Bienville, avec seize hommes, allèrent dans des canots au lac de Pontchartrain et descendirent par la rivière de Picatcha au Biloxy, où ils furent voir M. de Saint-Denis, qui les reçut le mieux qu'il put. Après qu'ils y eurent demeuré quelques jours et que les Sauvages eurent porté les canots dans le Mississipy, ils y allèrent ensemble avec M. de Saint-Denis, et remontèrent le fleuve du Mississipy jusques aux Cannes-Bruslées. M. d'Artaguiette trouva les bords du Mississipy très agréables. Il mettoit souvent pied à terre et s'avançoit fort avant dans la campagne pour en connoistre le terroir, qu'il trouva partout très bon et très fertile; enfin, après estre descendu à un endroit, appelé la Pointe-aux-Chesnes, ils y firent une grande chasse de chevreüils et d'outardes, et s'en revinrent à la Mobile.

Quelques jours après, MM. d'Artaguiette et de Bienville, ayant eu avis que des Canadiens François, qui demeuroient aux Illinois Kaskaskias, excitoient les nations des Sauvages, aux environs de cette habitation, à aller en guerre les unes contre les autres, et qu'ils y alloient eux-mesmes pour avoir des esclaves qu'ils vendoient ensuite aux Anglois, envoyèrent M. d'Eraque avec six hommes par un canot; ils luy donnèrent des lettres pour les Révérends Pères Jésuites et des présens pour les Sauvages, afin de les engager à faire la paix entre eux. Quand M. d'Eraque fut arrivé aux Illinois Kaskaskias, il rendit ces lettres aux Révérends Pères Jésuites et fit défense aux Canadiens François d'aller davantage en guerre. Il parla aux Sauvages, leur tesmoignant, de la part

de MM. d'Artaguiette et de Bienville, de vivre en paix avec les autres Sauvages, et leur fit les présens que MM. d'Artaguiette et de Bienville luy avoient ordonné de leur faire; ensuite il monta plus haut, jusqu'au village des Illinois Caouquias, où il fit la mesme deffense aux Canadiens et aux Sauvages, à qui il fit assez de présens pour les engager à se tenir en paix; puis il alla chez les Révérends Pères Jésuites et chez Messieurs des Missions Estrangères, auxquels il rendit les lettres de ces Messieurs et les pria de faire avertir à la Mobile, si les Canadiens recommençoient d'exciter la guerre entre les Sauvages, parce qu'on les puniroit sévèrement. De là il fut sur la rivière du Missouri, parler aux nations des bords de cette rivière pour les exhorter à la paix, et, après leur avoir fait les présens qu'on leur envoyoit, ils revinrent à la Mobile.

Dans le mesme temps deux Sauvages Mobiliens, qui estoient mariez chez les Alibamons et qui y demeuroient avec leurs familles, avoient descouvert que ces derniers, qui estoient les ennemis des Mobiliens aussy bien que les nostres, avoient invité les nations des Cheraquis, des Abécas et des Cadapouces à se joindre à eux pour aller en guerre contre les Mobiliens, brusler leurs villages, et ensuite les maisons des habitans de nostre fort. Ces deux Mobiliens vinrent aussitost à la Mobile en avertir leurs parens, qui nous donnèrent en mesme temps avis de cette descente. Aussitost MM. d'Artaguiette et de Bienville firent entrer tous les habitans des environs dans nostre fort avec ce qu'ils avoient de leurs meilleurs effets; mais les Alibamons, s'estant aperçus que les deux Mobiliens, qui estoient mariez chez eux et qui y demeuroient, n'y estoient pas, se doutèrent qu'ils seroient venus nous

avertir et que nous serions sur nos gardes. Cela fut la cause qu'ils ne vinrent pas cette fois. Cependant MM. d'Artaguiette et de Bienville, qui estoient sortis, sur cette nouvelle, du fort de la Mobile, estoient allez avec un fort détachement au-devant d'eux; cela fut inutile, car après avoir esté plus de dix lieues au-devant et les avoir attendus quatre jours, les vivres venant à manquer, on fut obligé de revenir à la Mobile; et, six semaines après, dans le temps qu'on y pensoit le moins, ils vinrent tomber au village des Mobiliens. Ils ne purent cependant les surprendre, comme ils pensoient, parce que M. d'Artaguiette leur avoit ordonné d'aller, de jour en jour, à la découverte jusques à huit et dix lieues sur leur route; ce qui fit que quand les Alibamons arrivèrent, quoyque avec les autres nations, leurs alliez, ils fussent plus de quatre mille hommes portant les armes, ils ne firent autre chose que de brusler quelques cabanes de Mobiliens à six lieues de nous, et s'en retournèrent au plus viste.

MM. d'Artaguiette et de Bienville, avec plusieurs officiers, sortirent du fort à la teste d'un détachement, qu'on avoit commandé à la première nouvelle de l'irruption; mais les ennemis estoient déjà bien loin, de sorte qu'après avoir tasché bien long-temps de les pouvoir joindre, ils furent obligez de s'en revenir au fort avec le détachement.

M. de Chasteaugué demanda soixante François pour aller du costé de Pensacola, où un Sauvage luy avoit dit que plusieurs de ces Alibamons estoient allez pour y piller quelques habitations. M. d'Artaguiette luy en ayant laissé soixante, il se joignit aussy soixante Mobiliens de bonne volonté, des plus hardis Sauvages, tous armez de fusils. M. de Chasteaugué, nous voyant tous en bonne résolution, nous fit doubler le

pas, ce qui fit qu'au bout de deux heures de marche, nous aperceus un parti de ces Alibamons, qui s'estoit destaché des autres qui alloient du costé de Pensacola. Un Mobilien, qui nous conduisoit, nous fit prendre un chemin qui leur coupoit le passage où nous les joignismes. Nous fismes une descharge, dont il y en eut trente de tuez et sept de blessez, qu'on acheva et à qui on enleva la chevelure aussy bien qu'aux autres qui estoient morts. On en prit neuf en vie, mais les autres s'enfuirent avec tant de vitesse qu'on ne put jamais les atteindre; ce qui nous obligea de nous en revenir au fort, où nous conduisismes nos prisonniers, à qui, sur l'instant, l'on fit casser la teste.

Quelques jours après, les Chactas, qui estoient une nation rebutee de la domination des Espagnols, arrivèrent à la Mobile avec leurs femmes et enfans et prièrent MM. d'Artaguiette et de Bienville de leur donner un lieu pour y faire leur habitation. On leur distribua des terres une lieue plus bas, à la droite, sur le bord de la baye, dans une grande anse d'environ uue lieue de circuit. On la nomme encore aujourd'luy l'Anse des Chactas.

Je ne puis m'empescher de raconter icy l'action de deux François qui ne sera pas, je crois, désagréable au lecteur. Le gouverneur de Pensacola pour le Roy d'Espagne envoya prier MM. d'Artaguiette et de Bienville de luy envoyer trois ou quatre de leurs chasseurs pour luy tuer du gibier. MM. d'Artaguiette et de Bienville luy en ayant envoyé quatre, ils allèrent chasser dans les bois aux environs de Pensacola. Deux d'iceux, dont il y en avoit un qui se nommoit Saint-Michel et l'autre Moquin, furent rencontrés, en chassant dans ces bois, par un party d'Alibamons qui les entourèrent

et les prirent. Ils les menèrent ensuite à huit lieues de là, où ils restèrent pour y coucher jusqu'au lendemain. Quand les Alibamons furent à cet endroit, ils demandèrent à ces deux François ce qu'ils estoient venus faire aux environs de Pensacola. Les deux François, qui entendoient bien la langue mobile, dont ils leur avoient parlé, leur respondirent qu'ils y estoient venus chasser pour le Gouverneur de Pensacola. Deux des chefs du party leur dirent qu'ils les mèneroient le lendemain à la chasse pour voir s'ils disoient vray. Et, en effet, le lendemain matin les deux Sauvages rendirent leurs fusils aux deux François, et les menèrent avec eux à la chasse. Par bonheur pour les François, ils trouvèrent une bande de bœufs sauvages, sur qui les deux Alibamons s'empresèrent aussitost de tirer; mais les François, qui n'avoient pas encore tiré leurs coups, au lieu de tirer sur les bœufs, tournèrent leurs armes contre les deux Sauvages et les tuèrent tous les deux, et, après qu'ils leur eurent enlevé leurs chevelures, comme c'est la coutume de la guerre en ce pays-là, ils s'en allèrent fort loin se cacher dans le bois pendant tout le reste du jour, emportant avec eux les deux fusils des Sauvages et tout ce qu'ils avoient sur eux. Quand le jour fut fini, ils marchèrent toute la nuit et arrivèrent au bout de trois jours à la Mobile, où ils racontèrent à MM. d'Artagniette et de Bienville ce qui leur estoit arrivé, et pour marque ils leur montrèrent les chevelures et les fusils des deux Sauvages.

Cette action paroistra peut-estre inhumaine pour des François à ceux qui ne savent pas la manière des Sauvages, qui n'avoient pas voulu tuer d'abord ces deux François, mais ce n'estoit que pour les réserver à estre bruslez à petit feu dans leur village, comme c'est la manière de faire ordinaire à la

pluspart de ces nations envers leurs ennemis, ce que j'ay desjà rapporté ailleurs.

Dans cette année M. d'Artaguiette fit faire un petit bastiment plat d'environ soixante tonneaux pour la commodité du transport des marchandises de l'isle Dauphine à la Mobile.

X I

ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU FORT DE LA MOBILE

PROCHE DE LA BAYE.

CONSTRUCTION D'UN FORT A L'ISLE DAUPHINE

PAR M. LAVIGNE VOISIN.

RENCONTRE DE QUINZE SAUVAGES CHACTAS

CONTRE CINQUANTE ALIBAMONS.

(1709)

Au commencement de cette année, le fort de la Mobile et l'establisement des habitans des environs du fort furent inondés par le débordement de la rivière, de telle sorte qu'il n'y eut que les hautes élévations qui n'en furent pas endommagées.

MM. d'Artaguiette et de Bienville voyant, suivant le rapport que leur en firent les Sauvages, que nous serions souvent exposez à ces sortes d'inondations, résolurent de faire changer le fort de la Mobile. Ils choisirent la place, où nous avons mis les Sauvages Chactas, sur l'anse de la baye de la Mobile, à la droite. On donna aux Sauvages ce qui nous

prenions la place un autre endroit pour y faire leur demeure, deux lieues plus bas, à nostre droite, en descendant à la mer, sur le bord de la Rivière aux Chiens.

M. Paillou, aide-major, alla avec nos officiers à cet endroit, où l'on avoit arrêté de faire le nouveau fort. Il en traça l'enceinte nécessaire pour le dedans, et ensuite la distance pour les vuides de la découverte des dehors du fort; il marqua aussy, plus loin que ces distances, aux habitans le lieu de chaque famille, leur donnant à chacun douze toises de large de terrain sur vingt-cinq de longueur. — Il marqua en mesme temps l'endroit des casernes pour les soldats; l'habitation des prestres estoit à la gauche du fort et regardoit la mer. On travailla toute l'année à cet établissement.

Pendant ce temps-là, M. Lavigne-Voisin, capitaine de Saint-Malo, vint aborder à l'isle Dauphine, où il mouilla, et vint ensuite à la Mobile voir MM. d'Artaguiette et de Bienville, et, après y avoir demeuré quelques jours, il leur demanda permission de faire bastir un fort à l'isle Dauphine, ce qui leur fit plaisir. Il ne manqua pas d'y faire travailler, aussitost qu'il y fut arrivé; il fit faire à son fort des embrasures pour y mettre du canon, qui défendoit l'entrée du port à tous les vaisseaux qui seroient venus pour y aborder.

Il fit bastir pareillement une église fort belle dans l'endroit, où demeuroient les habitans de l'isle. — La face de l'église regardoit le port où estoient les vaisseaux, de sorte que ceux qui estoient dans les vaisseaux y pouvoient venir en un moment entendre les messes, ce qui fut cause que plusieurs habitans des environs de la Mobile allèrent s'établir à l'isle Dauphine. M. de Lavigne-Voisin, au bout d'un mois, s'en retourna en France.

Cette année une nation sauvage, nommée les Oumas, abandonna son habitation pour venir demeurer sur le bord du Mississipy, proche la Rivière des Chetimachas.

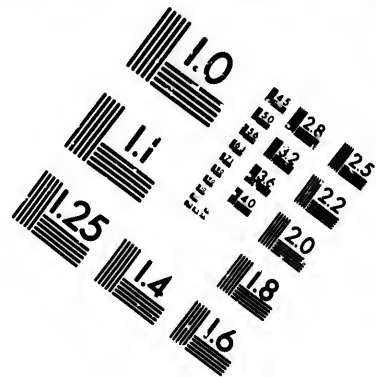
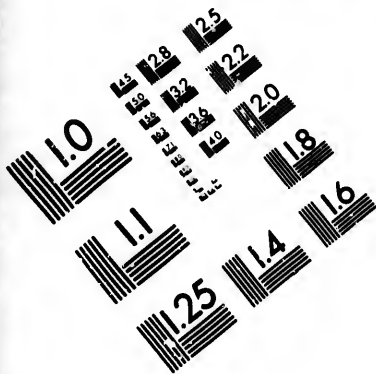
Une autre nation sauvage, nommée les Tonicas, chez qui demouroit M. Davion, ce prestre qui avoit pensé perdre la vie pour avoir brisé leurs idoles, alla s'establiir à la place qu'avoient quittée les Oumas.

Cette année, un party de quinze Chactas, qui estoient à la chasse des ours, fut rencontré dans les bois par un party de cinquante Alibamons, leurs ennemis. Le chef des Chactas, nommé le Dos Grillé, homme de cœur, ne fut point estonné du nombre des Alibamons, et quoy qu'il eust d'abord un coup de fusil de fort loin, dont la balle luy avoit percé la joue, il retira la balle qui luy estoit restée dans la bouche, qu'il mit dans son fusil, dont il tua celuy qui l'avoit blessé. Il fit dans l'instant rassembler ses quinze hommes dans un endroit un peu élevé, d'où, chacun s'estant posté derrière un arbre, ils tuèrent plus de trente Alibamons, qui n'osèrent pas résister davantage et s'enfuirent abandonnant leurs morts et blessés. Les Chactas n'eurent que trois hommes de tuez et trois ou quatre de blessez fort légèrement; ils apportèrent à nostre fort, à MM. d'Artaguiette et de Bienville, les trente chevelures des Alibamons, et deux chevretails qu'ils avoient tuez en venant. On leur fit des présens de marchandises et on leur donna beaucoup de poudre et de balles pour les récompenser de leur bravoure.

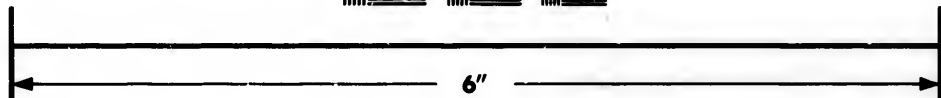
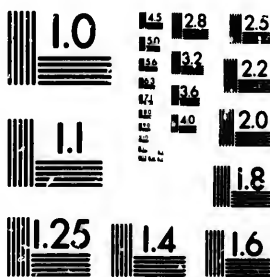
Le chef de ces Chactas en avoit tué huit pour sa part, tout blessé qu'il estoit, comme je l'ay dit, d'un coup de balle dans la bouche.

Plusieurs habitans de la Mobile allèrent cette année s'es-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14380
(716) 873-4903

1.5 2.8
2.2 2.5
3.0 2.2
4.0 2.0
5.0 1.8

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

tablir sur le bord de la mer, dans un endroit appelé Miragouin, à 5 lieues de la Mobile, en tirant du costé de l'isle Dauphine, une lieue au-dessus de la Rivière aux Poules.

Le reste de l'année se termina à perfectionner le nouveau fort que l'on faisoit sur le bord de la mer; on y fit deux batteries en dehors le fort, chacune de douze pièces de canon, qui regardoient la mer.

 XII

ABANDON DU VIEUX FORT DE LA MOBILE.

ARRIVÉE DE MM. DE BÉMONVILLE ET DE VALIGNY

DANS LA FRÉGATE LA RENOMMÉE.

DESCRIPTION DES SAUVAGES APALACHES.

 (1710)

Le nouveau fort de la Mobile, au bord de la mer, estant achevé et les logemens faits, on y transporta tous les meubles et les marchandises sur des canots, on fit des espèces de trains, sur lesquels l'on mit les canons et généralement toutes les munitions et les effets qui estoient au vieux fort.

Les habitans portèrent leurs effets en mesme temps à l'habitation qu'on leur avoit donnée tout proche le nouveau fort, et l'on abandonna entièrement le vieux.

Quelques jours après que nous fusmes bien établis au nouveau, sur le bord de la mer, il arriva un vaisseau qui vint mouiller à la rade de l'isle Dauphine; c'estoit la frégate

nommée la *Renommée*, commandée par M. de Rémonville, qui en estoit le capitaine.

Le sieur de Valigny, officier, qui a esté depuis garçon major du fort, estoit venu dans ce vaisseau avec vingt-cinq François, qu'il avoit conduits pour joindre à la garnison.

L'on débarqua les munitions de guerre et de bouche, que l'on mit dans les magasins du fort de l'isle Dauphine avec des troupes pour les garder. Il vint aussy beaucoup de monde prendre habitation dans l'isle. Il s'y forma ainsi une espèce de petite ville, parce que toutes les personnes libres, qui arrivoient dans les vaisseaux venant de France, s'y établissoient.

M. de Rémonville partit quelque temps après pour aller à la Vera-Cruz, par ordre de MM. d'Artaguiette et de Bienville, pour y traiter de marchandises et eschange de farine et de bestiaux dont nous avons besoin, parce que le débordement des eaux, qui estoit arrivé l'année dernière, avoit inondé toutes les maisons des Sauvages et avoit pourri les grains semés dans la campagne, de sorte que depuis lors nous estions la plus part obligés d'aller dans les bois à la chasse aux bœufs et aux chevreuils pour pouvoir subsister.

M. Blondel, lieutenant d'infanterie, alla demeurer avec trente soldats aux Chactas pour y vivre. Le sieur de Valigny alla avec vingt-cinq soldats dans la baye de la Mobile, du costé de la Rivière aux Poissons; il avoit pris aussy avec luy huit Sauvages des Apalaches, fort bons chasseurs.

Ces Apalaches, dont le village avoit esté détruit par les Alibamons, estoient venus, comme je l'ay dit, s'établir entre les Mobiliens et les Tomez, dans un endroit que M. de Bienville leur avoit donné, avec des grains pour ensemercer leurs

terres la première année, mais l'année que nous quittâmes l'habitation du premier fort de la Mobile, ils nous suivirent, et MM. d'Artaguiette et de Bienville leur marquèrent leur habitation au bord de la rivière Saint-Martin, une lieue au-dessus de nous, du bord de la baye. Les Taouachas furent placés aussy dans la rivière, à aboutir une lieue au-dessus des Apalaches. Ils avoient quitté également les Espagnols à cause des guerres des Alibamons; ils ne sont pas chrestiens comme les Apalaches, la seule nation chrestienne qui soit venue du costé des Espagnols.

Les Apalaches font le service divin, comme les catholiques en France. Leur grande feste est le jour de la Saint-Louis; ils viennent, la veille, prier les officiers du fort de venir à la feste de leur village, et ils font, ce jour-là, grande chère à tous ceux qui y viennent, et surtout aux François.

Les prestres de nostre fort y vont dire la grande messe, qu'ils entendent avec beaucoup de dévotion, chantant les psaulmes en latin comme on fait en France, et l'après disner les vespres et le salut du Saint-Sacrement. Les hommes et les femmes y sont, ce jour-là, très proprement habillez. Les hommes ont une espèce de surtout de drap et les femmes des manteaux, des jupes d'estoiles de soye à la françoise, à l'exception qu'elles n'ont point de coëffures, estant teste nue; leurs cheveux, longs et fort noirs, sont tressez et pendent en une ou deux tresses par derrière, à la manière des Espagnolettes. — Celles qui ont les cheveux trop longs les replient jusqu'au milieu du dos et les attachent avec un ruban.

Ils ont une église, où un de nos prestres françois va dire tous les dimanches et festes la messe; ils ont un fonts

baptismal, pour y baptiser leurs enfans, et un cimetière à costé de l'église, dans lequel il y a une croix, où on les enterre.

Le jour de la Saint-Louis, après le service fini, vers le soir, ils s'habillent en masque, hommes, femmes et enfans; ils dansent le reste du jour avec les François qui s'y trouvent, et les autres Sauvages qui viennent, ce jour-là, à leur village; ils ont des viandes cuites en quantité pour les régaler. Ils aiment beaucoup les François, et il faut avouer qu'ils n'ont rien de sauvage que le langage, qui est meslé de la langue des Espagnols et des Alibamons.

M. de Rémonville revint sur la fin de l'année avec plusieurs sacs de farine; mais il n'a pu faire autant de commerce qu'il auroit souhaité, parce que le gouverneur de la Vera-Cruz ne voulut pas luy permettre un commerce ouvert. On luy envoya à la rade quelques sacs de farine avec ordre de retourner aussitost.

M. de Bienville fit bastir à une lieue du fort, du costé de la mer, une fort belle maison avec un jardin, qu'il y fit planter et beaucoup de terre à l'entour qu'il fit labourer.

XIII

MM. D'ARTAGUIETTE ET DE BIENVILLE

ENVOYENT AUX ILLINOIS POUR CHASTIER DES CANADIENS
QUI Y CAUSOIENT DES DÉSORDRES.

DESCRIPTION DES MŒURS DES ILLINOIS KASKASKIAS,
DE LEUR RELIGION, DE LEURS MARIAGES ET DE LEUR CHASSE.

(1711)

Au commencement de cette année, plusieurs marchands du Canada descendirent des Illinois Kaskaskias avec des marchandises de pelletterie qu'ils apportoient à la Mobile pour y trafiquer. — Ils donnèrent des lettres à MM. d'Artaguiette et de Bienville de la part du R. P. Gabriel Marest, Jésuite, qui marquoit à ces messieurs qu'il les prioit d'envoyer un officier avec des soldats pour empêcher les désordres de plusieurs marchands canadiens qui, sous prétexte d'y commercer, y commettoient ouvertement plusieurs crimes scandaleux, en desbauchant les filles et femmes des Illinois, et les détournant de se convertir à la foy de notre religion, ce qui en empêchoit le progrès. — Sur cet avis, MM. d'Artaguiette et de Bienville y envoyèrent, quelques jours après, un sergent avec douze hommes, dont je fus du nombre. — Quand le sergent fut arrivé, il nous laissa à nos canots et alla à pied jusqu'à deux lieues du bord du Mississipy, où est l'habitation des Illinois Kaskaskias. — Il rendit les lettres de MM. d'Artaguiette et de Bienville au R. P. Gabriel Marest, qui luy con-

seilla d'attendre au lendemain de grand matin pour surprendre ces libertins de Canadiens dans leur lit. Ce sergent envoya la nuit nous avertir de nous en venir aux Illinois et d'apporter toutes nos marchandises, qui estoient dans les deux canots où nous estions. Nous y arrivâmes deux heures avant le jour, mais, soit qu'ils fussent avertis, soit autrement, les Canadiens estoient partis depuis la veille, de sorte que nous n'en trouvâmes aucun. Nostre sergent fut d'avis de rester quelque temps aux Illinois ou pour les attendre, ou parce qu'il en avoit peut-estre l'ordre, à cause que les vivres estoient beaucoup diminués à la Mobile. Nous restâmes donc quatre mois chez les Illinois, et nous y vécûmes en échangeant des marchandises contre leurs denrées, qui sont à très-bon marché chez eux.

Les Kaskaskias Illinois sont fort laborieux et adroits dans la culture des terres; ils les labourent avec la charrue, ce qu'on n'a point fait encore ailleurs, par tout le bas du Mississipy. — Ce sont les RR. PP. Jésuites qui leur en ont donné la connoissance, il y a plus de soixante ans, dès le temps qu'ils demeuroient auprès du lac Pimiteouy, où ils estoient descendus par le Canada chez ces Illinois, qu'ils ont presque tous convertis à la religion catholique.

Le pays où ils sont établis présentement est un des plus beaux de toute la Louisiane et des meilleurs pour la fertilité du terroir. Il y vient du bled aussy beau qu'en France, et de toute espèce de légumes, racines et herbages; ils ont aussy de toutes sortes de fruits d'un excellent goust. C'est chez les Illinois que l'on trouve les plus belles prairies du bord du Mississipy; ils y mettent paistre des chevaux, qu'ils vont acheter chez les Cadodaquioux en échange des

ILLE
CANADIENS

SKIAS,
LEUR CHASSE.

urs marchands
as avec des mar-
Mobile pour y
d'Artaguiette et
rest, Jésuite, qui
voyer un officier
dres de plusieurs
y commercer, y
es scandaleux, en
, et les détournant
ce qui en empes-
Artaguiette et de
ès, un sergent avec
Quand le sergent y
alla à pied jusqu'à
est l'habitation des
res de MM. d'Arta-
Marest, qui luy con-

marchandises. Ils ont dans ces prairies beaucoup de bestiaux, comme bœufs, vaches. Il y a pareillement chez eux beaucoup de volailles de toute nature; ils ont en outre la pesche dans la rivière où ils sont et dans le fleuve de Mississipy, à deux lieues de leur village, où ils prennent beaucoup de poisson, de sorte qu'ils ne manquent de rien de ce qui est nécessaire et commode à la vie.

Ils ont, proche leur village, trois moulins pour moudre leurs grains, sçavoir : un moulin à vent, appartenant aux RR. PP. Jésuites, qui est fort employé par les habitans, et deux autres moulins à cheval, que les Illinois possèdent en propre.

Les femmes des Illinois Kaskaskias sont très-adroites; elles filent ordinairement du poil de bœuf sauvage, qui est fin comme une laine de mouton d'Angleterre. Cette laine est filée aussy fine que la soye et est très-blanche. C'est avec quoy elles se font des estoffes qu'elles teignent en trois couleurs, comme noir, jaune et rouge foncé. Elles s'en font des robes, qui sont à peu près comme les robes des femmes de Bretagne, ou autrement comme les robes de chambre de nos dames de France, qui traissent jusqu'à terre, et au col desquelles seroit cousue une coeffe qui couvriroit la teste; elles ont, par-dessous, une jupe et un corset qui vient jusqu'à moitié les cuisses. Elles cousent avec du fil de nerf de chevreuil, qu'elles font de cette manière : quand le nerf du chevreuil est bien descharné, elles le font sécher deux fois vingt-quatre heures au soleil, et, après l'avoir un peu battu, elles tirent le fil de nerf aussy fin et aussy blanc, que le plus beau fil de Maline, quoy que cependant très-fort.

Les Illinois aiment fort la bonne chère et se festinent très-

souvent les uns les autres ; leur meilleur mets est la chair de chien ou loup privé, qu'ils élèvent dans leur village.

La plus grande partie des Illinois sont chrestiens catholiques. Ils ont dans leur village une église fort grande, où il y a un fonts baptismal. Cette église est fort propre en dedans ; il y a trois chapelles, la grande du chœur et deux à costé. Ils ont un clocher avec une cloche ; ils assistent fort régulièrement à la grand'messe et aux vespres. Les RR. PP. Jésuites leur ont traduit les psaulmes et hymnes de latin en leur langue.

Les Illinois, soit à la messe, soit à vespres, chantent alternativement un couplet avec les François qui demeurent chez eux : par exemple, les Illinois chantent un couplet de psaume ou d'hymne en leur langue, et les François le couplet suivant en latin, ainsy du reste et sur le ton qu'on les chante en Europe, parmi les chrestiens catholiques.

Pour ce qui regarde leurs mariages, quand un François ou un Illinois a dessein d'espouser une de leurs filles, il envoie un présent, selon son pouvoir, au frère de la fille, parce que ce n'est ny le père ny la mère qui peuvent marier la fille, quand ils ont un garçon ; mais c'est du consentement du fils, frère de la fille, que dépend tout l'accord du mariage. Le prétendu envoie donc ordinairement au frère de la fille, sans luy avoir souvent parlé, un présent selon son pouvoir ; si le frère le reçoit et qu'il y consente, il envoie prier ses parens de venir à la maison et leur demande conseil, s'il fera bien de donner sa sœur en mariage à ce prétendu qui la demande. Si les parens en font mention comme d'un honneste homme, alors le frère donne à chacun des parens une portion du présent que le prétendu luy a envoyé, et les parens, dès le jour mesme, envoient au frère de la fille un présent plus considé-

table que celui qu'ils ont reçu. Quand le frère a reçu tous les présens de ses parens, il les fait porter aussitost chez le prétendu, et le lendemain le prétendu vient saluer son frère et le père et la mère de la fille. Ils vont ensemble chez les RR. PP. Jésuites pour se faire escrire sur le registre du mariage. On publie trois bans par trois dimanches ou festes consécutifs, et on les marie ensuite à la messe, comme on fait en France. Le prétendu doit faire ordinairement la nopce chez luy, mais la veille tous les parens qui doivent s'y trouver envoient une pièce de viande au prétendu, et le lendemain ils conduisent à la sortie de l'église le marié chez luy avec sa femme où se fait le festin de la nopce, qui dure approchant jusqu'à la nuit avec des danses à la manière du pays. Si, au contraire, le prétendu qui a envoyé le présent n'est pas accepté, on luy renvoye son présent dès le mesme jour.

Si les parens chrestiens en France usoiient à l'esgard de leurs proches, dans le temps du mariage, de la mesme charité que ces Sauvages catholiques exercent envers leurs parens, en leur envoyant à la place d'un petit présent qu'ils ont reçu un autre beaucoup plus considérable, ce qui leur sert pour leur établissement et pour les maintenir dans leur estat, on ne verroit point en France tant de pauvres familles honteuses réduites à la mendicité. Il n'y auroit pas tant de filles, mesme de bonne famille, renfermées, malgré elles, dans un cloistre, où elles attirent la pluspart, par leurs murmures et leur désespoir, la malédiction du Ciel sur elles et sur ceux qui les ont forcées d'y entrer.

Pour ce qui est de leurs guerres, ils sont très-braves et se servent du fusil et de l'arc. — Ils ne sont point inhumains comme le reste des Sauvages envers leurs prisonniers. S'ils

prennent de jeunes enfans, ils les élèvent dans leur village, les faisant instruire par les Révérends Pères Jésuites dans la religion catholique ; si ce sont des hommes capables de leur nuire ou des vieillards, ils leur cassent la teste.

Ils vont ordinairement à la chasse avec l'arc. Quand ils ont tiré leurs flesches sur un bœuf sauvage, qui, en s'enfuyant, les emporte souvent attachées sur le corps, ils sont si vifs et si légers qu'ils les attrapent à la course, et, en passant à costé du bœuf, ils luy arrachent en courant les flèches qui y tiennent, dont ils se servent plusieurs fois à tirer sur le mesme bœuf, jusqu'à ce qu'il tombe. A l'égard de la chasse de l'ours ou du chevreuil, ils s'y servent de fusils. Ils ont un endroit de chasse, où il y a toute sorte de gibier en quantité, qui a près de quatre-vingts lieues de long. Il aboutit vers le Canada.

Au bout de quatre mois nous descendîmes à la Mobile, où nous ne trouvâmes plus M. d'Artaguiette, qui estoit party pour retourner en France.



XIV

LA LOUISIANE CÉDÉE A ANTOINE CROZAT.

ARRIVÉE DE M. DE LAMOTHE CADILLAC POUR GOUVERNEUR.
 DÉPART DE M. DE SAINT-DENIS POUR ALLER SUR LA RIVIÈRE ROUGE.
 ÉTRANGE ÉVÉNEMENT ARRIVÉ A L'AUTEUR AUX COLAPISSAS.
 ARRIVÉE DE M. DE SAINT-DENIS AUX NASSITOCHEES.
 SON VOYAGE A LA RIVIÈRE DU NORD.
 DESCRIPTION DES ASSINAIS.

(1712)

Sur le commencement de l'année, M. de Lamothe de Cadillac et M. Durigouin arrivèrent à l'isle Dauphine, le premier en qualité de gouverneur, chef de la Louisiane, et le second pour directeur général, defrayez par M. de Crozat, à qui Sa Majesté avoit cédé le commerce de la Louisiane. Ils montoient le vaisseau nommée le *Baron de La Fosse*, dont M. de La Jonquière estoit capitaine. Il y avoit aussy dans ce vaisseau M. Duclos, pour commissaire ordonnateur. M. de Lamothe avoit emmené avec luy madame son épouse, messieurs ses fils et mesdemoiselles ses filles, avec leurs domestiques; il y avoit aussy vingt-cinq filles bretonnes, qui estoient venues de bonne volonté, et outre cela, beaucoup de munitions de guerre et de bouche, et outre cela, beaucoup de marchandises, que M. Durigouin, qui en estoit le directeur, fit

placer tant dans les magasins de l'isle Dauphine que dans ceux de la Mobile.

Quelques jours après son arrivée, M. de Lamothe qui avoit ordre de M. de Crozat de faire des détachemens tant du costé des Espagnols pour y sonder le commerce, que du costé des Illinois pour la découverte des mines, envoya M. de La Jonquière, capitaine du vaisseau, avec M. Durigoin, directeur, à la Vera-Cruz, chez les Espagnols, pour trafiquer des marchandises qu'il avoit amenées de France en eschange de bestiaux dont nous avions besoin, et pour tascher d'ouvrir un commerce libre entre les François et les Espagnols. Mais le gouverneur de la Vera-Cruz ne voulut point entendre parler d'aucun commerce ; il luy fit donner seulement quelques vivres et quelques bestiaux, qu'il luy fit porter à la rade, à son bord, avec ordre de mettre à la voile aussitost pour s'en retourner.

Pendant ce temps, M. de Saint-Denis, qui estoit un officier très-brave et homme d'entreprise, tant pour les partis de guerre que pour la descouverte des mines, fut mandé par M. de Lamothe de descendre à la Mobile, où, quand il y fut arrivé, M. de Lamothe l'engagea à aller jusqu'aux Nassitoches, et des Nassitoches, par terre, jusqu'au Mexique, chez les Espagnols, pour y sonder la liberté du commerce de ce costé là. M. de Lamothe fit un traité avec luy, au nom de la Compagnie, de luy fournir pour dix mille livres de marchandises, dont nous chargeasmes cinq canots. — Il prit aussy un passe-port de M. de Lamothe, avec vingt-deux François, du nombre desquels je fus. Après qu'il eut embrassé M. de Lamothe et M. Duclos, nous nous embarquasmes et nous vogueasmes jusqu'au Biloxi, où il demeuroit.

ROZAT.

NEUR.

ÈRE ROUGE.

APISSAS.

HES.

mothe de Ca-
phine, le pre-
ouisiane, et le
M. de Crozat,
Louisiane. Ils
a Fosse, dont
voit aussy dans
e ordonnateur.
me son épouse,
les, avec leurs
es bretonnes, qui
ela, beaucoup de
aucoup de mar-
le directeur, fit

Le lendemain que nous y fusmes arrivez, il m'envoya dans un canot, avec deux Sauvages du Biloxi, chercher les Nassitoches chez les Colapissas, afin de les emmener avec leurs familles au Biloxi, pour les conduire ensuite avec luy dans leur première habitation dans la rivière Rouge. C'estoit moy qui les avois conduits, il y avoit cinq ans, de la part de M. de Saint-Denis, chez les Colapissas pour demeurer avec eux. Le soir que j'y arrivay, je fus très-bien receu par les chefs des Colapissas et des Nassitoches, mais le lendemain matin que je partis avec ces derniers et leurs familles, la jalousie ou plustost la rage prit aiors aux Colapissas. Voyant que les femmes des Nassitoches quittoient aussi, et s'en alloient avec leurs maris, ils se jetèrent sur ceux-ci à coups de fusils, de flesches et de haches, et en tuèrent dix-sept à costé de moy, sans que je pusse les en empescher. Tout ce que je pus faire fut de sauver le chef, en le cachant derrière moy. Ils prirent plus de cinquante femmes ou filles, le reste, tant hommes que femmes, s'estant enfuis à droite et à gauche dans le bois, où ils purent. Quand la nuit fut venue, ils vinrent me joindre, comme des brebis esgarées, au bord du lac. J'emmenay ce que j'en pus rassembler à M. de Saint-Denis, qui fut fort surpris de ce fascheux événement, se réservant d'en tirer vengeance dans un autre tems et de faire rendre par les Colapissas les femmes et les filles, qu'ils avoient prises aux Nassitoches.

Nous restasmes quelques jours à l'habitation de M. Saint-Denis à attendre le reste des Nassitoches; il en vint bien encore une trentaine. — Enfin, après avoir transporté du Biloxi au bord du Mississipy nos marchandises, que l'on mit dans nos canots, nous partismes pour aller à la rivière

Rouge. Nous nous arrestâmes, en montant, au *Manchacq*, où nous tuâmes une quinzaine de bœufs sauvages; ensuite, le lendemain, nous mîmes encore pied à terre pour chasser. Nous tuâmes huit bœufs et autant de chevreuils; de là nous allâmes droit au village des Tonicas, à deux lieues au-dessus de la rivière Rouge, pour y prendre des vivres le plus que nous pûmes. M. de Saint-Denis parla au chef des Tonicas et l'engagea à venir avec nous, en le payant, ainsi que quinze de ses Sauvages, des meilleurs chasseurs, ce qu'il fit avec plaisir. Nous entrâmes donc tous ensemble dans la rivière Rouge, dont l'embeuchure tombe à l'est dans le Mississipy et vient du nord-ouest. Au bout de huit lieues que nous y fusmes entrez, nous trouvâmes une rivière qui est à la droite, en montant, qui tombe dans la rivière Rouge; on l'appelle la Fourche des Oûassitas, parce que, avant de tomber dans la rivière Rouge, elle fait une fourche. A quatre lieues de là, en montant, nous trouvâmes une grande prairie à la gauche. Quatre lieues encore plus haut, on trouve une rivière appelée la Saline. On remonte à six lieues plus haut, à la gauche du petit ruisseau, qui vient d'un village à quatre lieues de là. Ce village s'appelle en sauvage, *Toux Enongogoulas*, ce qui signifie, en françois, la Nation des Pierres. Ce village est basti au pied d'une chaisne de montagnes qui vient du nord au sud. Leurs cabanes sont faites comme celles des Natchez et couvertes de mesme manière. Ils ont une semblable façon de vivre, ayant demeuré fort longtemps avec eux, jusqu'à ce qu'ils furent contraints d'en sortir à cause des guerres qu'ils ont eues les uns contre les autres, ce qui les avoit obligés à se venir réfugier dans cet endroit. Neuf lieues plus haut, à la droite en montant, on

rencontre une chute d'eau de la largeur de la rivière. Il fallut, en cet endroit, porter nos marchandises et nos canots par terre jusques par delà cette chute d'eau, et à une lieue plus haut nous en trouvâmes une autre, où il fallut faire la mesme chose. A trois lieues plus haut, toujours en montant, on trouve une branche de la Rivière Rouge de douze lieues de long, au bout desquelles elle tombe dans un petit lac qui a deux lieues de long sur une demy-lieue de large. A la droite de ce lac, il y a des bords de pierre fort hauts. A quatre lieues de la sortie de ce lac, il y a une montagne de pierres. Deux lieues encore plus haut, à la gauche en montant, on trouve un lac de huit lieues de tour et de deux lieues de traverse, par lequel passe cette branche de la Rivière Rouge. Cinq lieues plus haut, en montant, on trouve une montagne fort élevée sur le bord de la rivière, appelée l'Écore de la Croix. On prend, une lieue plus haut, une branche de la rivière, à la gauche; nous rencontrâmes en cet endroit le reste des Nassitoches qui s'y estoient venus rendre par terre avant nous. Ils avoient avec eux une nation sauvage de leurs amis, d'environ deux cents hommes, sans leurs femmes et enfans. Ces Sauvages se nomment Doustiany; ils n'avoient pas voulu, après la perte de leurs grains, descendre avec les Nassitoches chez les Colapissas. Ils avoient esté errans de costé et d'autre pendant cinq ans consécutifs, ne vivant que de chasse, de fruits et de pommes de terre. Ils nous suivirent jusqu'au village des Nassitoches, qui est à neuf lieues plus haut dans une isle, que la rivière forme en se séparant en deux branches, elle passe tout à l'entour. Quand M. de Saint-Denis y fut arrivé, il fit assembler les chefs des Doustiany et des Nassitoches et leur dit, en présence

du chef des Tonicas, qu'il falloit qu'ils ensemencassent leurs terres, et qu'il alloit leur faire distribuer des grains qu'il avoit fait apporter pour cela, parce que doresnavant il y auroit tousjours des François qui demeureroient avec eux, et qu'il en auroit besoin dans la suite pour faire subsister les François qui y resteroient. C'estoit pourquoy il les exhortoit à y travailler incessamment, les advertissant qu'ils n'auroient rien à craindre des autres Sauvages, tant qu'ils demeureroient tous ensemble bien unis. Deux ou trois jours après que nous fusmes reposés, M. de Saint-Denis fit donner quelques haches et pioches aux Doustiany et aux Nassitoches. Ils coupèrent des arbres qu'ils nous apportèrent pour construire deux maisons que nous fismes dans leur village, l'une pour y mettre nos marchandises, et l'autre, qui estoit plus grande, pour nous loger.

Au bout de quelques jours, M. de Saint-Denis résolut d'aller chercher les Espagnols avec douze François, quinze Tonicas et autant de Nassitoches, qui vinrent avec nous pour nous servir de guides. On laissa au village des Nassitoches pour garder les marchandises dix François, auxquels il dit de n'en point sortir jusqu'à son retour.

Nous allâmes par terre jusqu'aux Assinaïs, parce que la rivière au-dessus des Nassitoches est remplie d'embaras de bois. Après vingt-deux jours de marche, nous arrivâmes aux Assinaïs; nous avons vescu dans cette route de nostre chasse, en nous arrêtant de temps en temps à cet effet. Nous avions pour marque(?) un espy de bled et un morceau de peau de bœuf. Lorsque les Assinaïs nous aperçurent, ils furent fort surpris; ils n'avoient jamais vu de François, mais seulement quelques Espagnols, qui sont des gueux allant tout nuds et qui son

un mélange de Sauvages et d'Espagnols, quoiqu'il y eust cependant plus de cinq ans qu'ils n'en avoient reçu, depuis qu'ils estoient sortis de leurs villages. Ils chantèrent à M. de Saint-Denis leur calumet de paix, qui dura trois jours. Quand il fut fini, celui-ci leur fit des présens pour les engager à nous servir de guides pour aller chercher les Espagnols. Nous trouvasmes dans leur village une femme nommée Angélique, qui avoit esté baptisée par des prestres espagnols, qui avoient fait une mission dans leur village. Elle parloit leur langue, et comme M. de Saint-Denis la parloit également assez bien, il se servit d'elle pour faire entendre aux chefs des Assinaïs de nous donner des guides en payant. Ils nous donnèrent quatre des leurs, avec lesquels nous partismes. Nous n'avions pas pris grande provision de vivres aux Assinaïs, faute d'y en avoir trouvé. C'est pourquoy il nous fallut vivre encore de chasse pendant toute cette route, mais, malgré la disette et la fatigue, nous surmontions toutes ces peines dans l'espérance d'en estre bien esfrayés par cette descouverte. Nous fismes cent cinquante lieues de chemin en vivant de la sorte, et au bout d'un mois et demi de marche, nous arrivasmes à leur premier village nommé par les Espagnols *il Presidio del Porto*, et que nous appelasmes le village de la Rivière du Nord, parce qu'il est situé sur le bord de cette rivière. D'abord que nous y fusmes arrivez, un capitaine de cavalerie espagnole vint parler à M. de Saint-Denis, qui luy dit qu'il venoit de la part du gouverneur de la Louisiane pour ouvrir commerce avec les Espagnols. Ce capitaine, qui estoit un homme de bon sens, dit qu'il ne pouvoit pas luy en rendre response qu'il n'eust auparavant envoyé un de ses Cana-

diens avec une lettre au gouverneur de Caouil pour le sçavoir, et qu'il pourroit demeurer avec ses gens dans le village, jusqu'à ce que la réponse en fust arrivée. Il fit donner des logemens aux soldats et emmena M. de Saint-Denis loger chez luy, avec Jalot, son valet de chambre, le chirurgien et moy. Nous fusmes bien six semaines sans recevoir de réponse, parce que le gouverneur de Caouil avoit envoyé au gouverneur de Pavaille (?), une autre petite ville qui est esloignée de trente lieues, pour s'informer et sçavoir en mesme temps son avis là-dessus. Ces deux villes sont à soixante lieues du village de la Rivière du Nord; on bat monnoye dans toutes les deux; elles peuvent bien avoir chacune trois quarts de lieue de tour.

Le gouverneur de Caouil envoya un officier avec vingt-cinq soldats cavaliers au village où nous estions avec ordre de conduire M. de Saint-Denis à Caouil, où il alla parler au gouverneur. Il n'y eut que Jalot, son valet de chambre, qui l'y accompagna. M. de Saint-Denis en partant nous dit de l'attendre à ce village, où il nous enverroit de ses nouvelles et ses ordres. Nous restasmes dans cet endroit pendant un mois. Je fus toujours logé chez le capitaine et nos soldats chez leurs hostes, jusqu'à ce que nous receusmes les ordres de M. de Saint-Denis de nous en retourner aux Nassitoches, parce que le gouverneur de Caouil, après avoir examiné son passeport, résolut de l'envoyer au vice-roy du Mexique, à trois cents lieues du village où nous estions — Ce ne fut cependant que l'année d'ensuite qu'il partit de Caouil pour aller au Mexique. — Pour nous, après avoir receu nos ordres, il fallut nous résoudre à partir. Ce ne fut pas sans chagrin que nous quittasmes le village de la

Rivière du Nord. Les Espagnolettes y estoient fort agréables et très fâchées de nous voir partir. Avant mon départ, je remerciay fort monsieur le capitaine, chez qui j'avois logé avec M. de Saint-Denis. Il se nommoit don Pedro de Vilescá ; il avoit deux filles : l'ainée, appelée dona Maria, a esté mariée par la suite avec M. de Saint-Denis, à son retour du Mexique. Je rapporteray son histoire dans son lieu.

Nous partismes donc avec bien du regret et peu de vivres pour le chemin que nous avions à faire. Nous fusmes deux mois à nous rendre au village des Assinaïs, parce qu'il nous falloit arrester souvent pour chasser, n'ayant point autre chose pour vivre.

Estant arrivez dans ce lieu, nous y restasmes quelques jours pour nous y reposer et y prendre des vivres. Quand nous y arrivasmes, il y avoit très peu de Sauvages dans le village; ils estoient allez en guerre sur une autre nation de Sauvages nommez les Kitaeschés (?). Ces Sauvages font la guerre bien différemment que ceux du bord du Mississipy, car ils sont tous à cheval, armez d'un carquois, fait de peau de bœuf et rempli de flesches, qui leur pend en bandoulière derrière le dos; ils ont un arc et un petit plastron aussi de peau de bœuf, dans le bras gauche, avec lequel ils parent les flesches. Ils n'ont point d'autres mors à leurs brides qu'une corde de crin qui passe dans la bouche du cheval; leurs estriers sont soutenus avec une corde également de crin qui s'attache à une peau de biche pliée en quatre, et leur servant de selle. L'estrier n'est qu'une petite planche large de trois pouces et longue de cinq, sur quoy ils mettent le pied pour monter à cheval et pour s'y tenir.

Ils revinrent de la guerre le lendemain du jour que nous

fusmes arrivez à leur village. Ils estoient cent cinquante hommes armez et montez, comme je le viens de dire. Ils se tiennent parfaitement bien à cheval. Ils amenoient avec eux deux prisonniers de six qu'ils avoient pris; ils en avoient mangé quatre en revenant. On mit ces deux prisonniers sur la place, les mains liées par derrière, au milieu d'une garde de douze Sauvages, de peur qu'ils n'entrassent dans une de leurs cabanes, car la manière de ces Sauvages est telle que, si un prisonnier pouvoit, en s'eschappant, soit par force, soit par adresse, entrer dans une de leurs cabanes, il auroit la vie sauve, et il est réputé estre dorenavant de la nation. — Une heure après on dressa deux cadres dans la prairie qui est au bout du village. Ces cadres ne sont que deux piliers, plantez en terre à quatre pieds l'un de l'autre et hauts de neuf pieds, au dessus desquels il y a une barre qui traverse de l'un à l'autre, à laquelle ils attachèrent les prisonniers avec une corde par les deux poings et suspendus en l'air. En dessous il y avoit un pieu enfoncé en terre, où il y avoit un trou. Par ce trou il passe une corde, qui est attachée aux deux chevilles des pieds de ces pauvres malheureux, qu'ils bandent le plus qu'ils peuvent, afin de les tenir bien estendus en l'air, les pieds ne descendant qu'à quinze pouces de la terre. Ils les tiennent ainsy pendant une demi-heure soir et matin; le matin, le visage tourné du costé du soleil levant et le soir au couchant, sans leur donner à manger le premier jour; encore le font-ils danser malgré luy, et le second jour, au matin, ils le rattachent encore de mesme, le visage tourné du costé du soleil levant. Tous les hommes et les femmes du village s'assemblèrent autour des cadres, où estoient attachés ces pauvres languissants. Chaque famille alluma son feu, devant lequel ils mirent un pot plein

d'eau chauffer, et, quand le soleil fut levé, quatre des plus vieux Sauvages, chacun avec un couteau à la main, firent des incisions aux bras, aux cuisses et aux jambes de ces suspendus, dont le sang qui couloit de leur corps tomboit jusqu'au bout des pieds, que quatre vieillards recevoient dans des plats. Ils portèrent ce sang à deux autres vieillards, qui eurent soin de le faire cuire dans deux chaudières, et lorsque ce sang fut cuit, ils le donnèrent à manger à leurs femmes et à leurs enfants. Quand ils eurent mangé ce sang, on détacha du cadre les deux hommes morts, que l'on mit sur une table, où ils les coupèrent. On distribua ces morceaux à toute l'assemblée du village, dont chaque famille en fit cuire dans son pot. Pendant que cette viande cuisait ils se mirent à danser ; ensuite ils retournèrent à leurs places et tirèrent cette viande de leurs pots, qu'ils mangèrent.

J'eus si mal au cœur d'avoir veu cet exécrable festin, que j'en fus desgouté pendant trois jours, et mes camarades de mesme que moy ne purent manger, que nous n'eussions quitté ces cruels anthropophages.

Leurs voisins, avec lesquels ils font la guerre, sont les Aquodocez (?), esloignez de dix lieues au sud de leur village, les Cadodaquioux, à quarante lieues au nord et les Nacanes (?), à cent lieues aussy du costé du nord. Toutes ces nations font la guerre à cheval et ont trois ou quatre chevaux dans leur écurie.

Après les avoir quittez, en nous en retournant, nous passames par un village de Sauvages, nommez les Yatacez, que nous engageasmes à venir demeurer avec nous aux Nassitoches, où nous les conduisimes avec leurs femmes, enfans et leurs bestiaux, chargez de leurs grains et de leurs meubles.

Ils y sont présentement établis et ont toujours vescu, depuis ce tems-là, avec beaucoup d'union parmi les Nassitoches.

En arrivant aux Nassitoches, nous trouvasmes les douze François, que M. de Saint-Denis y avoit fait rester pour la garde des marchandises que nous avions laissées; nous leur desclarames que nous avions ordre de M. de Saint-Denis de l'attendre avec eux aux Nassitoches. Les Tonicas nous quittèrent en cet endroit et s'en retournèrent à leur village.

Pendant cette année, M. de Lamothe fit bastir beaucoup de maisons à l'isle Dauphine, qui se peuploit de plus en plus tous les jours.

 XV

ARRIVÉE DE M. DE LA LOIRE A LA MOBILE.

DESCENTE DE L'AUTEUR AUX NATCHEZ.

PRISE DANS LE MISSISSIPI D'UN MYLORD ANGLAIS VENU

POUR SUBORNER NOS ALLIÉS.

IRRUPTION DES SAUVAGES DANS LA CAROLINE.

ARRIVÉE DE L'EMPEREUR DES SAUVAGES A LA MOBILE.

FORT BATH AUX ALIBAMONS ET LEUR PAIX AVEC LES FRANÇOIS.

(1713)

Vers le commencement de cette année, au mois de Février, M. de Lamothe chargea M. de La Jonquière, qui s'en retournoit en France, de plusieurs paquets de lettres pour M. de Crozat; le sieur de Valigny s'en retourna avec luy.

Au mois d'Avril, la frégate nommée la *Dauphine*, commandée par M. le capitaine Bellanger, arriva icy, elle estoit chargée de marchandises et de munitions de guerre et de bouche, que M. Durigouïn fit transporter tant dans les magazins de la Mobile que dans ceux de l'isle Dauphine.

MM. de La Loire, deux frères, estoient arrivés sur le vaisseau; ils venoient de la part de M. de Crozat pour estre commis à la garde des marchandises. Quelques jours après, le capitaine Bellanger s'en retourna en France sur sa frégate.

Après le départ du capitaine Bellanger, M. de Lamothe envoya MM. de La Loire aux Natchez, avec douze personnes dans deux canots, pour les y conduire avec leurs effets, parce qu'on avoit résolu d'y établir un bureau pour le commerce.

J'estois dans ce tems-là encore aux Nassitoches à attendre M. de Saint-Denis, mais voyant que nous allions manquer de vivres, je descendis avec six de mes camarades dans un canot pour en aller acheter aux Natchez, où je trouvay MM. de La Loire, qui nous firent conneistre qu'ils estoient envoyez de la part de M. de Crozat pour y tenir le bureau de commerce.

Je trouvay chez les Natchez des esclaves, qui estoient de la nation des Chorouachas. Ils avoient esté pris par un fort parti de Chicachas, d'Yasous et de Natchez, qui avoient esté dans le village des Chaouachas, sous prétexte d'y chanter leur calumet de paix; mais ces traistres, au contraire, y estoient allez en guerre, et ils tuèrent le Grand Chef d'abord avec plusieurs personnes de sa famille; ils prirent onze personnes prisonnières, parmy lesquelles estoit la femme du Grand Chef qu'ils amenèrent aux Natchez.

Je fis ce que je pus pour tascher de les retirer, mais je n'en pus jamais rien obtenir. Je fus estonné d'y trouver trois Anglois, qui y estoient venus pour acheter des esclaves. — C'estoient eux qui avoient excité ces nations à la guerre les unes contre les autres, afin que par ce moyen ils peussent trouver bon nombre d'esclaves à acheter pour emmener à la Caroline.

Dans ce mesme tems, M. de La Loire receut un ordre de M. de Lamothe d'arrester un mylord anglois, nommé master You, qui estoit entré dans la Louisiane pour suborner les Sauvages des environs du Mississipy. Il estoit avec deux Anglois alors aux Natchez. C'est pourquoy, après avoir renvoyé le canot que j'avois fait charger de farine pour porter à nos gens qui estoient aux Nassitoches, je restay avec deux François de ceux qui estoient venus avec moy des Nassitoches pour seconder M. de La Loire dans l'ordre qu'il avoit receu. Nous n'osâmes pas arrester ce mylord dans le village des Natchez, parce qu'ils s'y seroient opposez, mais ne doutant pas qu'il ne redescendist le fleuve, nous résolusmes de le descendre avant luy et de l'attendre sur le chemin. Cependant, avant de partir, M. de La Loire voulut le voir pour tascher de descouvrir son dessein, et l'ayant abordé en le saluant, il luy demanda s'il venoit faire quelques emplettes aux Natchez. Ce mylord luy respondit franchement qu'il estoit venu avec d'autres Anglois pour chercher chez les Sauvages des pelleteries achetées, qu'il iroit ensuite par le bas du fleuve passer chez les Calopissas, et de là chez les Chactas, où il avoit un magazin, dans lequel il y avoit beaucoup de marchandises de pelleteries, et que de là, par terre, il s'en retourneroit à la Caroline avec d'autres Anglois, qui com-

merçoient aussy dans d'autres villages des Sauvages. Après que M. de La Loire l'eut quitté et qu'il nous fut venu trouver, je luy conseilloy de le laisser partir devant pour ne point donner de méfiance de nous à ce mylord, et que quand il auroit une journée devant, j'estois seur de l'attraper et de le joindre. — M. de La Loire me crut. — Nous le laissasmes partir un jour d'avance. — Le lendemain nous descendismes avec deux canots, douze hommes que nous estions pour le joindre. — Nous sceusmes par des chasseurs, en descendant le fleuve, qu'il estoit au village des Tonicas, où on luy chanta un calumet, ce qui nous obligea de descendre plus bas et de l'attendre au Manchac, où nous trouvasmes la nation des Sauvages, nommez les Tinssas, qui avoient abandonné leur habitation, à cause des guerres que les Oumas leur faisoient continuellement. Nous les engageasmes à venir avec nous à la Mobile, où on leur donneroit des terres pour y demeurer, ce qu'ils acceptèrent. Nous mismes pied à terre proche de l'endroit, où ces Sauvages estoient arrestez; nous les avertismes de nous esveiller, quand ils verroient passer un canot où il y auroit un Anglois, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. Aussitost qu'il fut passé, leur chef nous montra les présens qu'il leur avoit faits, et nous dit qu'il avoit passé de l'autre costé du fleuve, où il avoit mis pied à terre pour y passer la nuit. Nous nous embarquasmes, et nous fismes entrer dans nos canots les deux chefs des Sauvages Tinssas pour nous y conduire. Nous traversasmes le fleuve, et nous allasmes où il estoit; nous le trouvâmes qui dessinoit. Il fut fort surpris de nous voir venir à luy, le fusil bandé, et encore bien davantage, quand M. de La Loire luy dit qu'il avoit ordre de le conduire à la Mobile. Il fit response que nous

n'avions point de guerre et qu'on n'avoit rien à luy dire, et que, si l'on vouloit qu'il marchast, il falloit le prendre comme prisonnier de guerre. M. de La Loire, qui avoit ordre de l'arrestier à quelque prix que ce fust, luy dit qu'il l'arrestoit de la part du Roy, et en mesme temps se saisit de luy. Il voulut faire quelque résistance, mais ce fut en vain. Nous le fismes embarquer sur-le-champ dans un de nos canots; les quinze Sauvages Chactas qu'il avoit avec luy nous suivirent. La nation des Tinssas descendit le fleuve en mesme tems, à qui l'on donna toutes les marchandises qui se trouvèrent dans le canot de l'Anglois. Nous le conduisimes sans nous arrester jusqu'à la Mobile, où nous le remismes à M. de Bienville, parce que M. de Lamothe n'y estoit pas et qu'il estoit parti pour monter aux Illinois. — M. de Bienville fit donner aux Tinssas l'habitation, où avoient esté placés cy-devant les Chaouachas, à deux lieux de nostre fort. — Le mylord master You ne resta que trois jours à la Mobile, où il fut pendant ces trois jours très bien traité par M. de Bienville, au bout desquels il eut la liberté de s'en aller, et partit seul avec un petit Anglois et gagna le fort de Pensacola, où il fut encore très bien régalé par le señor don Gusman, pendant trois jours; il partit seul alors, parce que son petit Anglois avoit mal aux pieds, mais, voulant gagner les Alibamons, il fut pris par un party de Sauvages, nommez les Tomez, qui estoient à la chasse et qui luy cassèrent la teste. C'est ce que nous n'avons sceu que deux mois après.

M. de Bienville ayant renvoyé chez eux les quinze Chactas, qui avoient conduit le canot, dans lequel étoit le mylord pendant son voyage dans le Mississipy, ces Sauvages, estant arrivés, ne manquèrent pas de publier dans tous leurs villages

que le mylord anglois avoit esté pris par les François. Aussitost les Chactas tuèrent les Anglois qui estoient chez eux, et pillèrent le magazin qu'ils y avoient. Toutes les autres nations en firent de mesme. Ainsi le mal que les Anglois avoient entrepris de faire aux François estoit tombé sur eux.

Les Sauvages ne se contentèrent pas seulement d'avoir fait mourir les Anglois qui estoient chez eux. Les Sauvages Canapouces, les Abekas, les Alibamons, qui sont sur la frontière de la Caroline, sans qu'ils y aient jamais esté excitez par les François, puisqu'alors nous avions la guerre avec eux, allèrent, avec un party de trois mille hommes, faire irruption dans la Caroline, où ils pillèrent plusieurs habitations et firent beaucoup de prisonniers, Anglois et Angloises, ainsy que beaucoup de nègres qu'ils emmenèrent chez eux. M. de Bienville, ayant sceu cette nouvelle, fit racheter tous les Anglois, tant hommes que femmes et enfans, pour renvoyer chez eux tous ceux qui voulurent s'en retourner.

M. de La Loire s'en retourna, pendant ce tems-là, aux Natchez, où je l'accompagnay avec cinq autres François.

M. de La Mothe revint des Illinois vers la fin de l'année avec son détachement. Tous ceux qui l'avoient accompagné dans ce voyage nous dirent qu'il avoit descouvert une mine d'argent fort abondante. Je n'ay jamais sceu précisément l'endroit où elle est située, ny pourquoy on a tardé si longtemps à l'ouvrir, puisque, la Compagnie ayant receu cette nouvelle avec plusieurs barriques de la matière qu'on a tirée de cette mine pour en faire une épreuve, et ayant depuis envoyé cinquante mineurs à la Louisiane pour ce sujet, on n'a pas néanmoins commencé encore à y travailler.

Peu de jours après, les vingt François qui estoient restez

aux Nassitoches, laissez d'attendre M. de Saint-Denis et n'ayant point de vivres, descendirent à la Mobile avec les marchandises qui y estoient.

Dans le mesme temps, le Grand Chef de tous les Sauvages qui sont du costé de la Caroline, que tous ces Sauvages appellent leur Empereur, vint, acompagné de tous les autres chefs de ces nations, trouver M. de La Mothe à la Mobile et ils luy chantèrent le calumet de paix.

Le Grand Chef des Alibamons et ses autres chefs s'y trouvèrent aussy avec luy; il demanda à M. de La Mothe qu'on accordast la paix. Ils proposèrent de faire faire un fort dans leur village, à leurs frais, tel qu'on le souhaiteroit pour y mettre des François. M. de La Mothe, l'ayant pris à sa parole, envoya M. de Latour, capitaine, avec deux lieutenans et cent hommes. Quand M. de Latour y fut arrivé, il choisit une place fort élevée sur le bord de leur rivière, à deux portées de fusil de leur village, où il leur fit faire un fort d'environ cinquante toises en quarré, avec les logemens des officiers et des soldats, et un grand magasin pour les munitions de guerre et de bouche. Ce fort a esté tousjours conservé depuis, bien pourveu de troupes et de munitions, parce que c'est le passage pour entrer dans la Caroline et en sortir.

XVI

ARRIVÉE DE M. ROGEON,

DIRECTEUR DE LA LOUISIANE.

TRAHISON DES NATCHEZ ET MEURTRE DE CINQ FRANÇOIS

PAR LES NATCHEZ.

ENTREPRISE HARDIE DE L'AUTEUR.

VENGEANCE DES FRANÇOIS SUR LES NATCHEZ.

FORT BÂTI DANS LEUR VILLAGE ET NOMMÉ ROSALIE.

(1714)

Dès le mois de Février de cette année, la flûte nommée la *Dauphine* arriva à la rade de l'isle Dauphine, commandée par le capitaine Bellanger. Il amenoit M. Rogeon et son fils, il venoit pour estre directeur à la place de M. Durigouin. Il y avoit aussy sur le vaisseau M. de Varennes, officier, et beaucoup de marchandises et de munitions. Le capitaine Bellanger, après la descharge de son vaisseau, lorsqu'il eut receu de M. de La Mothe un paquet de lettres pour la Compagnie, ne tarda pas à s'en retourner, conduisant avec luy M. Durigouin en France.

M. de La Loire, l'aisné, descendit quelque tems après des Natchez à la Mobile. Chemin faisant, il avoit rencontré un canot, où il y avoit quatre François qui montoient aux Illinois pour y trafiquer des marchandises qu'ils avoient dans leur canot. Ces quatre François, estant arrivez aux Natchez, prirent, en payant, quatre Sauvages des Natchez pour les ayder

à remonter leur canot jusqu'aux Illinois, parce que le courant du Mississipy estoit dans ce tems-là très-rapide. Ils furent ensemble jusqu'au petit gouffre, où, le soir, les Natchez, voyant les quatre François endormis, les assassinèrent, et, après les avoir deshabillez, les jetèrent dans la rivière. Ils redescendirent ensuite, la nuit, aux Natchez, où ils partagèrent les marchandises qui estoient dans le canot et qu'ils emportèrent dans leurs cabanes.

J'estois alors aux Natchez, et quelques précautions qu'ils eussent prises, je ne laissay pas que de m'en apercevoir, ayant veu chez eux des marchandises que ces François avoient apportées dans leur canot. Je le dis au jeune M. de La Loire, avec qui son frère m'avoit laissé pour la garde des marchandises qui estoient dans le magasin des François aux Natchez; mais nous ne fimes pas semblant de nous en estre aperceus. Peu de temps après M. de La Loire, l'aîné, arriva de la Mobile avec trois canots chargés de marchandises et quatorze François. Il y avoit aussi un officier, nommé M. de Varennes, qui faisoit monter aux Illinois des marchandises pour son compte. M. de La Loire, avant de partir de la Mobile, avoit eu ordre de M. de Lamothe de monter aux Illinois pour leur rendre les marchandises, qu'ils luy avoient prestées pour payer les Sauvages, qui avoient esté à la découverte des mines. M. de La Loire resta quinze jours aux Natchez pour y prendre des vivres pour son monde. Pendant qu'il y fut, les Natchez tinrent plusieurs fois conseil pour nous tuer; mais, quoyque nous n'en sceussions rien alors, nous nous tenions toujours bien sur nos gardes, à cause que nous avions appris l'assassinat des quatre François dont nous faisons semblant d'ignorer la mort.

FRANÇOIS

CHEZ.

ROSALIE.

flûte nommée la
phine, commandée
Rogeon et son fils,
M. Durigouin. Il y
es, officier, et beau-
capitaine Bellanger,
esqu'il eut receu de
ur la Compagnie, ne
ec luy M. Durigouin

quelque tems après des
il avoit rencontré un
montoient aux Illinois
d'ils avoient dans leur
vives aux Natchez, pri-
Natchez pour les ayder

Nous demandâmes au grand chef des Natchez huit hommes, en payant, pour partir avec nous dans deux jours. Il les fit avertir sur le champ.

Avant de partir, M. de La Loire eut bien de la peine à faire consentir son jeune frère à rester pour la garde du magasin des marchandises de la Compagnie, parce qu'il voyoit le danger évident qu'il couroit et qui auroit encore esté plus grand que nous ne pensions, si Dieu ne nous eust pas protégés. Après avoir embrassé ce jeune homme, nous le laissâmes aux Natchez, fort chagrin de ce que nous estions obligés de le quitter ainsi, et nous partîmes avec les huit Sauvages, que le Grand Chef nous avoit donnés pour nous aider à ramer en montant le fleuve. Quand nous fusmes embarqués, ce traistre de Grand Chef dit à ces Sauvages, fort haut et en nostre présence, de faire ce que nous leur disions, et que si nous trouvions sur le bord du fleuve des gens qui nous fissent signe d'aller à eux, de n'y pas aller, de peur qu'ils ne nous voulussent faire de la peine ou attenter à nostre vie.

Le soir de la première journée que nous estions partis des Natchez pour monter aux Illinois et que nous estions campez au bord du fleuve, un des huit Sauvages vint s'asseoir auprès de moy, et, m'ayant demandé une pipe pour fumer, que je luy donnay, il me dit tout bas, en sorte qu'il n'y avoit que moy qui l'entendisse : « Où pensés-vous aller, François ? » Je luy respondis : « Aux Illinois. » Mais, après un moment de réflexion, je luy demanday la raison pour laquelle il m'avoit fait cette question. Ce Sauvage me respondit que son cœur pleuroit, parce que le lendemain nous devons estre tuez, et que le chef, nommé le Barbu, qui est le plus meschant des

chefs des Natchez, nous attendoit au Petit Gouffre avec cent cinquante hommes pour nous casser la teste. Ce discours ne me surprit pas, parce qu'un de leurs petits chefs, de mes amis, m'en avoit desjà averti avant de sortir de leur village, quoiqu'il ne l'eust pas dit si clairement. J'en avois desjà parlé à M. de La Loire; mais nous n'avions pas ajouté assez de foy à ce premier avertissement pour nous faire interrompre nostre voyage; ce second avis nous obligea d'y faire plus d'attention. Nous tinsmes conseil entre nous, et ensuite nous appelasmes les huit Sauvages des Natchez qui nous conduisoient, à qui nous promismes un présent considérable, s'ils nous vouioient dire la vérité, avec promesse de ne déclarer jamais que ce seroient eux qui nous auroient avertis. Tous les huit Sauvages nous déclarèrent ouvertement, qu'à six lieues plus haut, au bord, sur la gauche, où les canots sont obligez de passer à raz de terre, à cause d'un gouffre fort rapide qui tourbillonne au milieu du fleuve, cent cinquante Natchez armés de fusils, à la teste desquels estoit le Barbu, nous y attendoient et que nous ne pouvions pas manquer de périr, quand nous serions six fois plus de monde. Cet aveu de huit personnes, qui nous assurèrent tous la mesme chose, nous obligea de relascher.

M. de La Loire, l'aisné, estoit surtout fort embarrassé pour pouvoir retirer son frère, qui estoit resté dans le village des Natchez, à la garde du magasin des marchandises de la Compagnie. Il m'en parla en me paroissant fort triste. Je luy dis que, s'il vouloit me le permettre, j'irois, moy seul, le chercher, et que je le ramènerois avec moy ou que j'y périrois. Après avoir pris nos mesures là-dessus, nous partismes à trois heures après-midy, pour arriver au desbarquement du vil-

lage des Natchez, une heure devant le soleil couchant, afin de pouvoir aller de jour au village, parce qu'il estoit esloigné du bord du fleuve d'une lieue. Quand nous y fusmes arrivés, je dis à nos gens de ne point desbarquer et de m'attendre jusqu'à minuit, et que, si je ne revenois pas alors, ils devoient compter que j'estois mort, qu'ils n'auroient alors qu'à s'en aller. — Je pris mon fusil, ma poire à poudre et mon sac à balles, et je sortis du canot pour prendre mon chemin au village. M. de La Loire vint me conduire jusqu'au bord de la prairie; il m'embrassa en pleurant, et me dit que, si je luy ramenois son frère, il ne seroit pas le seul qui reconnoistroit un si grand service et que toute sa famille m'en auroit une obligation infinie. Je ne luy respondis autre chose, sinon de m'attendre jusqu'au point du jour, et que, Dieu aydant, je ferois tout ce que je pourrois.

Quand je fus au milieu de la prairie, à la vue du village, quelques Sauvages Natchez, qui m'aperçurent de loin, coururent dire à M. le chevalier de La Loire, c'est ainsi qu'on l'appelloit, qu'il venoit un François, car ils ne m'avoient pas reconnu de loin. — Aussitost ce jeune homme vint voir qui c'estoit, et, m'ayant reconnu, il courut au-devant de moy, et se jeta à mon col, en me demandant le sujet de mon retour. Je luy dis, dans le moment, que j'estois tombé malade, et, quand je fus dans sa cabane, je le priay d'envoyer chercher le Grand Chef qui vint un moment après. Je luy dis qu'il y avoit six François de tombés malades dans nos canots, ce qui avoit esté cause que nous avions relasché jusqu'au desbarquement, et qu'il nous falloit le lendemain trente hommes pour apporter nos marchandises dans le magazin de la Compagnie à son village.

Il me répondit qu'il les alloit faire avertir et que nous avions bien fait d'avoir descendu, parce que les Sauvages des Yasoux ne valoient rien et qu'ils nous auroient pu attendre sur le chemin pour nous casser la teste. Je le remerciay, en luy disant qu'il avoit raison, quoyque je connusse bien toute sa trahison. Quand il fut party, je dis au chevalier de La Loire qu'il falloit penser à s'eschapper, quoyque nous fussions gardez par trois Sauvages, qui couchoient dans la cabane où nous couchions. Depuis que je luy eus dit cela, ce jeune homme devint fort inquiet, et il me demandoit à tout moment si nous pourrions nous sauver. Je luy dis, pour le rassurer, qu'il n'avoit qu'à me laisser faire, et que nous nous sauverions certainement. Nous nous préparâmes pour cela, et je luy fis charger son fusil à costé de son chevet, afin qu'il n'eust pas de peine à le trouver. Quand je vis que les trois Sauvages, qui estoient couchez dans nostre cabane, estoient endormis, il me prit envie de les poignarder avec ma baïonnette; mais ce jeune homme me retint, ne le voulant pas absolument, de peur, disoit-il, que cela ne fist du bruit et n'esveillast les autres Sauvages qui estoient alors tous endormis. — Je pris donc ce tems-là pour le faire partir avec moy, et après que j'eus doucement ouvert la porte, je luy dis de prendre le chemin du débarquement par la prairie. Quand je vis qu'il pouvoit bien estre à un quart de lieue d'avance, je fermay la porte de la cabane à double tour, en dehors, où j'enfermay les trois Sauvages. Je jetay la clef dans un tas d'ordures, et je me mis à courir après luy, mon fusil à la main; je le joignis au bout du bois où je luy avois dit de m'attendre. D'abord qu'il me vit, il me demanda si les Sauvages ne s'estoient pas esveillez. « Ils dorment tous d'un pro-

fond sommeil, luy dis-je ; c'est pourquoy nous pouvons marcher à présent en seureté. » Nous courusmes cependant encore près d'un quart de lieue de suite, tant nous désirions d'estre arrivez au desbarquement. Il faisoit de temps en temps clair de lune, et le chevalier de La Loire destournoit alors la teste pour voir si personne ne venoit après nous. Enfin, grâce au Seigneur, nous arrivâmes au bout de la prairie, qui est fort proche le desbarquement, où nous trouvâmes M. de La Loire, l'aisné, qui nous y attendoit avec une autre personne, qui estoit en sentinelle à nous attendre avec luy. Après nous estre fort embrassés, nous montâmes dans nos canots, et nous fîmes mettre pied à terre aux huit Sauvages. M. de La Loire les récompensa tous les huit et fit un présent plus considérable à celuy qui m'avoit averti le premier. Comme nous partions, ils nous demandèrent où nous allions, nous leur respondîmes que nous allions à la Mobile et qu'ils nous reverroient dans peu de tems.

Aussitost que nous fusmes partis, les huit Sauvages que nous avions laissés sur le bord du fleuve s'en allèrent chez eux, aux Natchez, avertir le Grand Chef du départ des François. Tout le village aussitost en fust alarmé; mais le Grand Chef dit absolument que cela ne se pouvoit pas, et que le chevalier de La Loire, ainsi que Pénicaud, estoient couchés dans leur cabane avec trois Sauvages; mais les huit Sauvages luy dirent derechef qu'ils estoient partis avec les autres François. Le Grand Chef se leva promptement et alla frapper, comme un enragé, à la porte de la cabane du chevalier de La Loire, et entendant dire aux Sauvages, qui estoient dedans, qu'ils ne pouvoient pas ouvrir et qu'ils n'avoient pas la clef, il courut au lit du chevalier de La

Loire, où, ne nous ayant pas trouvés, il fit fort maltraiter les trois Sauvages, à qui il avoit donné ordre de nous garder. Ils s'excusèrent en disant qu'il falloit que nous fussions des sorciers, et qu'ils n'avoient point entendu le moindre bruit. Il s'empara de toutes les marchandises du magasin et des hardes, qui estoient restées à la cabane du chevalier de La Loire.

Pour nous, nous arrivâmes à dix heures du matin vis-à-vis le village des Tonicas, où nous mîmes pied à terre. Nous y trouvâmes M. Davion, prestre missionnaire, qui nous embrassa tous. Il nous dit qu'il nous croyoit morts. Ensuite il nous dit la messe pour remercier Dieu de la grâce qu'il nous avoit faite. Nous luy contâmes après la messe comment tout cela s'estoit passé, dont il remercia Dieu cent fois. Pendant que nous luy parlions, nous vîmes arriver trois Natchez, qui venoient, de la part de leur grand chef, exciter le chef des Tonicas à faire tuer le missionnaire et tous les François, que nous estions dans le village, luy promettant que tous ses Sauvages de Natchez se joindroient dans la suite avec eux pour faire la guerre aux François, ajoutant qu'il falloit bien mieux avoir affaire avec les Anglois, qui leur donnoient les marchandises à meilleur compte. Le chef des Tonicas, homme de bon sens autant qu'un Sauvage le peut estre, mais incapable de trahison, vertu fort rare parmi les Sauvages, fut fort estonné d'un pareil discours. Il voulut d'abord luy casser la teste. Il demanda là-dessus le sentiment de M. Davion, qui ne le voulut pas permettre, luy conseillant de les renvoyer sans leur faire aucun mal, parce que M. de Lamothe en auroit peut estre esté fâché. M. Davion escrivit une lettre à M. de Lamothe sur la trahison des

Natchez et leur mauvaise intention ; nous luy rendismes cette lettre en arrivant à la Mobile, ce dont M. de Lamothe fut fort surpris.

Il résolut d'en tirer vengeance le plus tost qu'il pourroit, et, pour ce sujet, il ordonna à M. de Bienville, pour lors lieutenant du Roy de la Mobile, de prendre cinquante soldats et autant d'habitans françois, au nombre desquels je fus, pour aller avec luy et M. Pailloux, major des troupes ; M. de Richebourg, capitaine de compagnie ; M. de Tissené, et MM. de La Loire, les deux frères, pour officiers, avec les provisions nécessaires et des vivres pour trois mois. Nous partismes après en avoir chargé plusieurs canots.

Nous montasmes le Mississipy jusqu'au portage de la Croix des Tonicas, où nous trouvâmes une lettre, enveloppée dans un petit sac de toile, qui pendoit à la branche d'un arbre sur le bord du Mississipy ; cet arbre s'avançoit assez dans le fleuve pour estre aperçu, avec cette inscription en gros caractères, attachée au sac où estoit la lettre : « *Au premier François qui passera.* » C'estoit M. Davion, ce prestre, qui l'y avoit mise. Nous prîmes ce sac, que nous portâmes à M. de Bienville ; il ouvrit la lettre, dans laquelle il estoit marqué qu'un François, nommé Richard, avoit esté pris depuis huit jours par les Natchez en descendant des Illinois, et qu'après luy avoir pris ses marchandises, ils l'avoient amené à leur village, où ils luy avoient coupé les pieds et les mains et l'avoient jeté ensuite dans un borbier. M. de Bienville, à la lecture de cette lettre, connut que la chose estoit plus sérieuse qu'il ne l'avoit crue. Il l'avoit auparavant méprisée et regardée comme une bagatelle, nous accusant d'avoir eu peur ; mais, en lisant cette lettre, je crois qu'il eut véritablement

peur luy-mesme; car il changea le dessein qu'il avoit d'aller droit aux Natchez, et nous fit mettre pied à terre à la Croix du Portage des Tonicas; c'estoit sur les trois heures après-midy. Il fit tirer vingt-cinq coups de boîtes et de pierriers, que nous avions apportez avec nous pour donner connaissance à M. Davion de nostre arrivée. Le vent, qui estoit contraire, empescha qu'on ne l'entendist. La nuit estant close, on en tira encore autant. Nous passasmes la nuit en cet endroit; on posa plusieurs sentinelles en faction aux environs d'où nous estions. Le lendemain matin, à la pointe du jour, nous tirasmes encore vingt-cinq coups de boîtes. Alors les Sauvages nous entendirent et vinrent à nous pour nous servir de guides et nous conduire à leur village, où nous fusmes camper dans une isle qui est dans le milieu de leur baye. Nous fismes un fort dans cette isle, auquel nous travaillasmes sans relasche, festes et dimanches, pour nous retrancher de crainte de quelque irruption des Natchez sur nous. C'est une nation très nombreuse et forte de plus de douze cents hommes portant les armes; or nous n'estions que cent hommes, outre quelques voyageurs qui se joignirent à nous. Quand nostre fort fut avancé, M. de Bienville ordonna à M. du Tissené d'aller avec vingt hommes aux Natchez pour parler à leur chef, à qui il dit qu'il venoit de la part de M. de Bienville, qui les attendoit à la baye des Tonicas pour qu'ils y vinsent luy parler. Il s'en revint le lendemain, après avoir receu parole d'eux qu'ils s'alloient préparer pour y descendre. Et, en effet, quelques jours après, ils vinrent au nombre de vingt-huit, entre lesquels il y avoit plusieurs chefs. Du plus loin que nous les aperceusmes, on planta cinq drapeaux dans le fort; on fit battre tous les tambours et sonner une cloche que nous

avons apportée et attachée en haut d'une des maisons du fort; on tendit quantité de voiles avec des piquets et des perches en façon de tentes dans le fort, de sorte que nous paroissions comme un petit camp de plus de six cents hommes, ce qui est considérable pour les Sauvages.

D'abord qu'ils furent dans le fort, on les conduisit à la cabane de M. de Bienville. Quand ils y furent entrez, ils voulurent se mettre en devoir de chanter leur calumet de paix et de luy donner à fumer, ce qu'il refusa à leur grand effroy; ils crurent que c'estoit leur dernier jour. En mesme temps, M. de Bienville s'estant levé, leur dit d'une voix forte que ce n'estoit point leur calumet de paix qu'il demandoit, mais qu'il estoit venu pour demander satisfaction des cinq François qu'ils avoient commis ce meurtre ou leurs testes, et, entre autres, celle du chef nommé la Terre Blanche. A cela les chefs respondirent qu'il falloit envoyer un canot au village des Natchez pour en donner avis au Grand Chef. M. de Bienville leur respondit qu'ils feroient bien, ou qu'autrement leurs testes en respondroient. On les mit tous dans une cabane avec une bonne garde, et ils n'en sortoient que pour leurs besoins, escortez chacun de deux fusiliers.

Le canot qu'ils avoient depesché ne fut pas longtems à revenir. Ceux qui avoient esté envoyez rapportèrent la teste d'un homme, que le Grand Chef avoit fait tuer exprès, et qui n'avoit pas du tout trempé dans le meurtre des François. M. de Bienville me fit venir pour connoistre si c'estoit la teste du nommé la Terre Blanche. Quand j'eus regardé cette teste, je luy respondis que ce n'estoit pas elle, et que c'estoit la teste du plus simple des habitans de leur village. Aussi-

tost il envoya chercher le jeune chef et luy demanda avec colère s'il se moquoit de luy, adjoustant que ce n'estoit pas là la teste de la Terre Blanche, qu'il vouloit avoir celles des meurtriers qui avoient tué les François. — Le jeune chef luy respondit que le Grand Chef, son frère, aimeroit mieux que tout le village périst plustost que de luy envoyer la teste du chef nommé la Terre Blanche, parce que c'estoit son neveu et le plus brave des chefs, qu'il eust dans tous leurs villages. Il dit ensuite que parmi les hommes venus avec luy, et qui estoient dans la cabane du fort, nous avions quatre de ceux qui estoient coupables de la mort des François. M. de Bienville ordonna qu'on les fist venir devant luy, et leur ayant de mandé la raison pour laquelle ils avoient tué les François, ils respondirent hardiment que cela n'estoit pas vray, mais ils furent démentis par six autres Sauvages, qui les accusèrent derechef tous les quatre. Aussitost M. de Bienville com- manda de les lier et de les faire sortir du fort pour leur casser la teste. Son ordre fut exécuté sur le champ à coups de bas- tons. Parmi eux estoit le nommé le Barbu, le plus meschant de tous les petits chefs. Il avoit commis quantité de meurtres par trahison; aussi toutes les nations le redoutoient et dési- roient sa mort depuis longtemps. Lorsque M. de Bienville eut appris la punition de ces quatre Sauvages, il renvoya les autres dans leurs cabanes et tint conseil avec les officiers sur ce qu'il y avoit encore à faire. Il fut résolu, par rapport à ce que les Natchez sont établis sur le bord du Mississipy, que nous avions besoin de faire la paix avec eux, qu'ils ne manqueroient pas, si on restoit en guerre, d'interrrompre le commerce que nous avons avec les Illinois, et que, par cette raison, il falloit leur accorder la paix aux conditions suivantes :

1° Qu'ils feroient un fort dans leur village, à leurs despens, dans l'endroit que M. de Bienville leur marqueroit et de la manière qu'il le voudroit, avec les logemens et magasins nécessaires, en dedans le fort, pour la commodité des officiers et des soldats qui y restoient;

2° Qu'ils rendroient toutes les marchandises et hardes qu'ils avoient prises, tant dans les magasins de la Compagnie que dans la cabane du chevalier de La Loire;

3° Que le chef nommé la Terre Blanche ne paroistroit jamais dans le village des Natchez, sous peine de la vie, au cas qu'il y fust surpris.

Après que cela eut esté ainsi arrêté dans le conseil des officiers, ils envoyèrent chercher le jeune chef avec tous les autres Natchez qui estoient dans la cabane, et on les conduisit dans la chambre de M. de Bienville, où il leur lut ces trois articles qu'on leur proposoit pour leur accorder la paix. Le jeune chef respondit, au nom de tous, qu'il acceptoit ces conditions et qu'elles seroient fidèlement exécutées, dès qu'on le voudroit; tous les autres dirent la mesme chose, et aussitost M. de Bienville les fit mettre en liberté. Le lendemain, M. Pailloux, qui estoit commandé pour aller avec eux au village des Natchez annoncer la paix au Grand Chef, demanda à M. de Bienville vingt hommes, dont je faisois partie. Je devois servir d'interprète. Nous arrivâmes au village des Natchez avec nos armes en bon estat, parce qu'il faut tousjours se méfier des Sauvages, qui sont fort sujets à trahir leur parole. Nous entrâmes, tambour battant, le drapeau déployé, en bon ordre, de sorte que cela avoit attiré tous les Sauvages de leurs autres villages, qui avoient sceu nostre arrivée. Ils paroissoient tous fort contents de nous voir

arriver pour y conclure la paix, parce que le commun du peuple aimoit fort les François et n'avoit eu aucune part au meurtre des cinq qu'on avoit tués.

Quand M. Pailloux eut lu au Grand Chef les articles de la paix, en présence de tous les autres chefs qui y estoient présents, il approuva les conditions que son frère avoit acceptées, et dit à M. Pailloux qu'il feroit commencer à faire travailler au fort, quand M. de Bienville l'ordonneroit, et qu'on n'avoit qu'à choisir la place. Nous demeurâmes huit jours dans le village, où nous fûmes très bien traités par les Sauvages pendant ce temps-là. Ensuite nous allâmes trouver M. de Bienville au fort des Tonicas, où nous ne restâmes que deux jours, au bout desquels nous retournâmes avec M. de Bienville et cinquante hommes aux Natchez pour parler au Grand Chef et aux autres. Celui-ci, accompagné de ces derniers, vint au débarquement au-devant de M. de Bienville; presque tous les Natchez les suivoient. Il ratifia d'abord les articles de la paix sur le mesme pied qu'on avoit prescrit au jeune chef, son frère.

M. de Bienville choisit une place sur une élévation, proche le village, pour y faire construire le fort, qu'ils commencèrent dès le lendemain, après qu'il en eut ordonné la forme et qu'il en eut fait tracer l'enceinte. Il s'en retourna peu de jours après au fort des Tonicas, laissant M. Pailloux avec douze François pour faire continuer le travail du fort. On fut bien six semaines avant qu'il fust achevé, mais alors on en fit avertir M. de Bienville qui vint avec MM. de Tissenet et de La Loire, les deux frères, et tous les François qui estoient avec luy au fort des Tonicas. Quand il y fut arrivé, il ordonna encore des logemens pour les officiers et des casernes pour

les soldats en dedans le fort, avec des magazins pour mettre les munitions de guerre et de bouche, et les marchandises de la Compagnie qu'ils avoient rendues. — Ce fort fut nommé Rosalie par M. de Bienville. Le Grand Chef vint, avec tous les autres chefs et presque tous les Sauvages des Natchez, chanter devant le fort leur calumet de paix qui dura trois jours. M. de Bienville demeura toute cette année aux Natchez.

 XVII

DESCENTE DE M. DE BIENVILLE A LA MOBILE.

RETOUR DE M. DE SAINT-DENIS DU MEXIQUE.

SON MARIAGE AVEC LA FILLE DU CAPITAINE DON PEDRO DE VILESCA.

ÉTABLISSEMENT D'UN FORT AUX NASSITOGUES.

DESCENTE DES ESPAGNOLS AUX ASSYNAÏS.

(1715)

M. de Bienville, après avoir laissé M. Pailloux pour commandant du fort de Rosalie et M. de Tissenet pour lieutenant, descendit à la Mobile, afin de rendre compte de ce qu'il avoit fait aux Natchez et en mesme tems de prendre des provisions de guerre et de bouche avec des marchandises pour transporter au fort de Rosalie. Il ne resta, en conséquence, que quinze jours à la Mobile, et s'en retourna aux Natchez pour y conduire toutes les munitions et faire perfectionner les logemens qui restoient à faire dans le fort.

M. de Saint-Denis arriva dans cette année à la Mobile avec le señor don Juan de Vilesca, l'oncle de sa femme, et trois autres Espagnols. Il avoit esté près de trois ans à faire son voyage du Mexique, dont il fit le récit à M. de Lamothe, ainsi qu'il suit¹.

D'après ce qu'il rapportoit, il avoit esté conduit par un officier et vingt-catre cavaliers espagnols, depuis la ville de Caouïl jusqu'à deux cent cinquante lieues de là, à Mexico, capitale du Mexique, où il avoit parlé au Vice-Roy, à qui il avoit montré son passeport. Il dit ensuite que le Vice-Roy, qui estoit le duc de Linarès, après avoir regardé ce passeport, luy avoit respondu qu'il avoit fait un mauvais voyage, et, sans vouloir l'entendre davantage, l'avoit fait mettre en prison. M. de Saint-Denis, fort estonné d'un tel procédé, n'avoit pas esté peu embarrassé; il estoit resté dans cette prison plus de trois mois. Heureusement pour luy, quelques François qui estoient au Mexique au service des Espagnols et qui connoissoient bien M. d'Iberville, dont M. de Saint-Denis estoit l'oncle, du costé de sa femme², avoient parlé en sa faveur au Vice-Roy, qui, l'ayant fait venir une seconde fois, voulut l'engager à servir le Roy d'Espagne en luy ofrant une compagnie de cavalerie. Mais M. de Saint-Denis, sans estre touché de cette demande, luy avoit répliqué qu'il avoit fait serment de fidélité au Roy de France et qu'il ne quitteroit son service qu'avec la vie.

L'on avoit desjà rapporté au Vice-Roy que, pendant le temps qu'il avoit demeuré à la rivière du Nord, M. de Saint-Denis

1. Diverses pièces sur les voyages de M. de Saint-Denis se trouveront dans le sixième volume.

2. Marie-Thérèse, fille de Pollet, sieur de Lacombe Pocatière, capitaine au régiment de Carignan et de dame Marie-Anne Juchereau.

E.
pour mettre
marchandises de
fut nommé
int, avec tous
des Natchez,
qui dura trois
te année aux

LA MOBILE.

MEXIQUE.

PEDRO DE VILESCA.

SITOCHE.

NAÏS.

Pailloux pour com-
net pour lieutenant,
pte. qu'il avoit
prendre de provi-
marchandises pour
sta, en conséquence,
etourna aux Natchez
et faire perfectionner
le fort.

avoit fait la cour à la fille du capitaine don Pedro de Vilesca. Le Vice-Roy luy dit, pour le déterminer, qu'il estoit plus de la moitié naturalisé Espagnol, puisqu'il devoit, à son retour, se marier à dona Maria, la fille aînée de don Pedro de Vilesca. « Je ne vous céleray pas, Monseigneur, repartit M. de Saint-Denis, que j'aime dona Maria, puis qu'on l'a dit à Votre Excellence, mais je ne me suis jamais flatté de mériter de l'espouser. » Le Vice-Roy luy assura qu'il pouvoit compter que, s'il acceptoit l'offre qu'il luy faisoit d'une compagnie de cavalerie au service du Roy d'Espagne, don Pedro seroit ravi de luy accorder sa fille en mariage. « C'est dequoy je vous donne ma parole, adjousta le duc de Linarès. Je vous donne du reste deux mois pour songer à ce que je vous propose; vous resterez icy pendant ce temps-là, libre de vous promener dans la ville; vous y rencontrerez plusieurs officiers françois qui sont au service du Roy d'Espagne, dont ils sont très-contents. » M. de Saint-Denis remercia fort le Vice-Roy de toutes ses bontés, et surtout de la liberté qu'il luy rendoit. Après quoy il trouva en sortant de son appartement un officier espagnol qui parloit assez mal françois, et luy dit qu'il avoit ordre de le mener loger chez luy et de luy tenir compagnie dans la ville, lorsqu'il voudroit s'y aller promener. M. de Saint-Denis, qui sçavoit par expérience que, pour estre bien avec les gens de cette nation, il faut les combler d'honneurs et de déférence, répondit à cet officier, dans sa langue, qu'il luy seroit fort obligé de sa compagnie et qu'elle luy feroit beaucoup de plaisir. Il le conduisit donc à sa maison, qui estoit un logis à l'espagnole, c'est-à-dire un chaslet avec des rideaux de toile et des murailles toutes nues, avec des chaises entièrement en bois pour toute garniture. Là, il luy montra une autre chambre à

costé de la sienne, qui donnoit sur un jardin; elle estoit un peu plus propre et plus grande; c'estoit là qu'il dit à M. de Saint-Denis qu'il coucheroit. Ils alloient sortir ensemble, lorsqu'entra le cavalador major du Vice-Roy, qui presenta à M. de Saint-Denis un sac contenant trois cents piastres, que Son Excellence luy envoyoit pour luy servir pendant le temps qu'il resteroit au Mexique. M. de Saint-Denis pria le grand écuyer, en l'accompagnant jusqu'au bas de l'escalier, de marquer au Vice-Roy combien il estoit confus de toutes ses libéralités, après quoy, lorsqu'il fut rentré, il dit à l'officier espagnol, avec lequel il estoit, de le conduire dans un lieu, où l'on pourroit trouver à manger en payant, et où il vouloit avoir l'honneur de luy offrir à disner. L'officier le mena volontiers dans une hostellerie, où venoient généralement la plupart des officiers tant françois qu'espagnols. Ils y firent assez bonne chère, sans estre rançonnez; c'estoit un prix fait, à une piastre par teste. M. de Saint-Denis continua d'y manger pendant les deux mois qu'il devoit demeurer au Mexique. Il y trouva plusieurs officiers françois, au service du Roy d'Espagne, avec lesquels il fit connoissance, ou plustost qui le connoissoient, sans qu'il les connust, parce que la plupart avoient esté amis de M. d'Iberville. C'estoient eux qui avoient parlé pour luy au Vice-Roy; M. de Saint-Denis leur en exprima sa gratitude.

Il fit pareillement connoissance avec plusieurs Espagnols des plus considérables de la ville, qui taschèrent de l'engager à entrer au service du Roy d'Espagne. Il fut mesme invité plusieurs fois à la table chez le Vice-Roy, qui donnoit magnifiquement à manger et tous les jours à disner, surtout aux principaux officiers. Rien ne luy avoit paru si riche que sa vaisselle

d'argent. Ses meubles, ses armoires, ses tables, jusqu'aux chenets de ses chambres, tout estoit en argent massif, d'une grosseur et d'une pesanteur extraordinaires, mais grossièrement travaillé. M. de Saint-Denis eut soin, pendant tout le tems qu'il fut au Mexique, d'observer ses paroles et de ne rien dire qui luy fust préjudiciable, quoy qu'il fust, tous les jours, en partie de bonne chère avec les officiers françois et espagnols, qui faisoient tous les efforts pour l'attirer avec eux. Ils y estoient, sans doute, poussés par le Vice-Roy, mais ils ne réussirent pas. C'est ce qui détermina vraisemblablement le Vice-Roy à luy donner son audience de congé. Un jour qu'il l'avoit invité à dîner chez luy, il l'avoit, après le repas, tiré à l'escart dans un grand cabinet magnifique, où il n'estoit pas encore entré. Le Vice-Roy luy dit que, puisqu'il ne pouvoit gagner sur luy de le faire rester au Mexique au service du Roy son maistre, il estoit libre de s'en retourner à la Louisiane, et qu'il partiroit le lendemain avec l'officier chez qui il estoit logé. Il luy fit en mesme temps présent d'une bourse, dans laquelle il y avoit mille piastres, qu'il luy accordoit, luy dit-il en riant, pour faire les frais de sa noce. Il adjousta qu'il espéroit que dona Maria l'engageroit peut-estre mieux que luy à recevoir les offres qu'il luy faisoit. M. de Saint-Denis remercia infiniment ce seigneur de toutes ses libéralités, mais il ne put obtenir de luy la liberté du commerce entre la Louisiane et le Mexique, qui estoit l'objet de son voyage. Il le quitta à la porte de son cabinet, où il rentra après luy avoir souhaité un bon voyage.

Il retourna avec l'officier espagnol à leur demeure pour se préparer à partir. Il alla dire adieu, en conséquence, à tous les officiers françois avec lesquels il avoit fait connoissance, ainsi

qu'à plusieurs Espagnols de qualité, qui luy avoient tesmoigné beaucoup d'amitié pendant le séjour. Il soupa encore avec eux ce soir-là, et on se quitta en s'embrassant. Le lendemain matin, il commençoit à s'habiller, lorsque le grand écuyer du Vice-Roy entra dans sa chambre et luy dit que Son Excellence luy envoyoit un cheval de son écurie, dont il luy faisoit présent pour faire son voyage. M. de Saint-Denis le remercia et luy dit en espagnol qu'il estoit infiniment reconnoissant à Son Excellence de tous les bienfaits dont il l'avoit comblé, qu'il ne manqueroit pas de faire sçavoir à Monsieur le Gouverneur de la Louisiane et à tous les François la grandeur de ses libéralités et de sa magnificence. Il descendit ensuite pour reconduire le grand écuyer et recevoir son cheval qu'un page du Vice-Roy tenoit par la bride. Il fit beaucoup d'exclamations sur la valeur et la beauté de ce présent. Ce qui donna lieu au grand écuyer d'estaler les richesses de son maistre, qu'il éleva au moins au niveau des plus grands rois du monde; il fit le détail du grand nombre de ses domestiques et de ses chevaux, en disant qu'il en avoit plus de deux mille encore plus beaux que celui dont il venoit de ne faire présent, outre une quantité prodigieuse de meubles et de vaisselle d'argent. M. de Saint-Denis n'osoit pas l'interrompre, quoique son discours eust desjà duré près d'une demi-heure, et il commençoit à s'en ennuyer, lorsque, pour son bonheur, l'officier chez lequel il demouroit et qui avoit ordre de le conduire, l'appela par la fenestre, luy disant qu'il falloit aller déjeuner, parce qu'ils partiroient dans une heure. Il quitta donc ce grand parleur d'escuyer, le remerciant de luy avoir fait connoistre la puissance du Vice-Roy, qu'il ne manqueroit pas, l'assura-t-il, de publier, quand il seroit de retour à la Louisiane

auprès de tous les officiers françois. Lorsque M. de Saint-Denis eut déjeuné, il partit avec l'officier espagnol et dix cavaliers seulement, pour les escorter jusqu'à Caouïl. Ils allèrent à petites journées et furent ainsi près de trois mois pour arriver. Le cheval dont le Vice-Roy avoit fait présent à M. de Saint-Denis estoit un cheval bay, des plus beaux et des meilleurs qu'il eust jamais montés. Quand ils furent arrivés à Caouïl, ils furent voir le gouverneur, qui laissa M. de Saint-Denis libre d'y demeurer huit jours. Son valet de chambre, Jalot, l'attendoit dans cette ville, où il avoit vescu, pendant tout ce tems-là, de son mestier de chirurgien. Il s'y estoit mesme fait une grande réputation parmy les Espagnols, en ayant beaucoup guéri de plusieurs maladies, entre autres des fièvres quartes et des dyssenteries, auxquelles ils sont fort sujets. M. de Saint-Denis fut loger avec l'officier, qui l'avoit conduit dans la meilleure auberge de la ville, où ils n'auroient pas toutefois fait bonne chère, si Jalot ne leur eust pas luy-mesme accommodé leur manger. Au bout de huit jours, le gouverneur de Caouïl donna à M. de Saint-Denis un officier et six cavaliers pour le conduire à la Rivière du Nord. Il luy permit d'acheter pour son valet de chambre un cheval qui ne cousta que dix piastres, quoyqu'il fust très-bon. Enfin, en huit jours, ils arrivèrent au village de la Rivière du Nord, où il fut logé chez le señor don Pedro de Vilescas. L'officier qui l'y avoit amené rendit à celui-ci un paquet de lettres, et s'en retourna au bout de trois jours à Caouïl.

M. de Saint-Denis estoit depuis une semaine environ chez don Pedro, lorsqu'arriva un événement qui avança de beaucoup son mariage.

Quatre villages de Sauvages, qui estoient de la domination

de l'Espagne, prirent résolution d'abandonner leurs habitations et de s'en aller chercher à s'établir hors du territoire des Espagnols ; ils chargèrent tout ce qu'ils avoient de leurs meilleurs effets et de leurs grains sur leurs bestiaux et se mirent en marche pour s'en aller du costé des Cadodaquioux , qui sont à près de deux cens lieues de là.

Le señor don Pedro en fut tout aussitost averti, et il en estoit fort chagrin , estant en partie cause de cette défection, pour avoir donné trop de liberté à ses cavaliers, qui estoient tousjours chez les Sauvages, à les piller et à les chagriner sans qu'ils osassent se défendre. Don Pedro ne sçavoit comment s'y prendre pour arrester ce départ, outre que personne n'osoit aller trouver les Indiens, parce que ces quatre villages réunis formoient plus de mille hommes armez d'arcs et de flesches. M. de Saint-Denis, voyant son embarras, luy offrit, s'il vouloit luy permettre d'y aller seul, de faire en sorte de les faire revenir. Don Pedro, l'embrassant, luy respondit qu'il n'osoit pas l'exposer ainsy, parce que deux nations de ces villages, les plus meschants Sauvages qu'on pust trouver, ne manqueroient pas de le poignarder. Mais M. de Saint-Denis ne s'embarrassa pas de cela. Il monta à cheval suivi de Jalot, son valet de chambre, et alla à eux. Il attacha un mouchoir au bout d'une baguette, qu'il leur montra de loin en signe de paix, et, en les abordant, il leur parla en espagnol qu'ils entendoient bien, leur disant de revenir et qu'on leur accorderoit tout ce qu'ils voudroient, et il leur promit de la part du capitaine don Pedro qu'on ne les inquiéteroît plus doresnavant; puis il leur remontra que hors des terres d'Espagne ils seroient exposez à estre tous les jours en guerre avec les Assinaïs ou les Cadodaquioux, qui font mourir cruellement tous

ceux qu'ils prennent. Il adjousta que l'on feroit défendre à tous les soldats de mettre jamais le pied dans leur village pour aller les inquiéter sur peine de la vie, et qu'ils n'avoient qu'à le suivre, qu'ils entendoient eux-mêmes faire cette défense tout haut aux soldats. — Les quatre chefs de ces nations luy dirent qu'ils ne demandoient pas mieux que de retourner à leurs villages, si on ne vouloit point les inquiéter. M. de Saint-Denis, après le leur avoir promis une seconde fois, les invita à le suivre pour entendre la défense, qu'on alloit en faire à tous les cavaliers, et aussytost tous ces pauvres Sauvages suivirent M. de Saint-Denis pour venir parler au capitaine don Pedro. Tout le monde du village fut très-estonné d'y voir arriver M. de Saint-Denis à la teste de plus de quatre mille personnes, tant hommes que femmes et enfans sauvages.

M. de Saint-Denis, ayant mis pied à terre, parla un moment à don Pedro, qui fut charmé de l'obligation qu'il luy avoit, parce que le gouverneur de Caouïl, qui n'auroit pas manqué de sçavoir que la désertion de ces Sauvages avoit pour cause la négligence du seigneur don Pedro, en auroit escrit au Vice-Roy, ce qui auroit fait tort à ce capitaine. C'est pourquoy, suivant le conseil de M. de Saint-Denis, il fit assembler tous ses cavaliers et fit publier un ban tout haut en présence des chefs des Sauvages, par lequel il estoit défendu aux cavaliers d'aller doresnavant chez les Sauvages les piller ny les chagriner en aucune manière, sous peine de la vie, et ensuite il exhorta ceux-ci à s'en retourner à leurs villages, qu'ils n'ont jamais quittés depuis.

Ce petit service, que M. de Saint-Denis avoit rendu au capitaine don Pedro, avança fort son mariage avec la señora

doña Maria, sa fille. Il se fit, deux mois après, dans l'église du village, qui est desservie par sept Pères Cordeliers espagnols. Quand les articles du mariage furent signés de part et d'autre, don Pedro alla à Caouil pour y acheter des habits de nopces. M. de Saint-Denis y envoya avec luy Jalot pour y faire pareillement plusieurs emplettes qu'il rapporta au bout d'un mois, quand il revint avec le señor don Pedro. Six ou huit jours après leur retour, le mariage se fit avec pompe. M. de Saint-Denis avoit donné à chacun des cavaliers espagnols trois piastres, une cocarde d'un ruban jaune pour mettre à leur chapeau. Il fit présent à sa femme d'un assez beau diamant qu'il avoit apporté de France. La noce dura trois iours, pendant lesquels les soldats espagnols firent bombance, et les descharges de leur mousqueterie ne furent pas mesnagées.

M. de Saint-Denis, après son mariage, resta encore huit mois dans la maison de son beau-père, au bout lesquels il partit avec le frère de ce dernier, don Juan de Vilesca, et trois autres Espagnols de ses parents. Il laissa sa femme enceinte; ce ne fut pas sans verser bien des larmes, mais il luy promit de revenir bientost la prendre pour l'emmener avec luy à la Mobile.

Quand M. de Saint-Denis eut raconté son voyage au gouverneur, M. de Lamothe Cadillac connut bien qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer d'ouvrir le commerce avec les Espagnols. C'est pourquoy il résolut de faire faire un fort dans la Rivière Rouge, chez les Nassitoches, pour empescher les descentes que pourroient faire les Espagnols par cette rivière jusques dans le Mississipy. Il fit, en conséquence, partir vingt-cinq soldats avec un sergent et trois canots de marchandises et des munitions de guerre et de bouche, chargés d'une lettre pour

M. de Bienville, qui estoit aux Natchez. Par cette lettre il luy marquoit d'envoyer M. de Tissenet, ancien officier canadien, qui entendoit très-bien les langues des Sauvages. à la teste de ce détachement, pour aller sur la rivière Rouge faire bastir un fort aux Nassitoches. Dès que M. de Bienville eut reçu cet ordre, il le communiqua à M. de Tissenet, qui partit trois jours après.

M. de Tissenet, à son arrivée, fit des présents aux Sauvages, entre autres des haches et des pioches. Les Nassitoches furent ravis d'avoir un établissement de François dans leur village; ils chantèrent à M. de Tissenet leur calumet de paix qui dura trois jours, et le quatrième ils abattirent quantité d'arbres, qu'ils apportèrent à la place que M. de Tissenet avoit choisie pour y faire bastir un fort. Il fut fini en très-peu de temps. On y fit ensuite les logemens en dedans pour les officiers et les soldats, et un magasin pour y mettre les marchandises et les munitions de guerre et de bouche qu'on avoit apportées. Tous ces ouvrages estant achevez, M. de Tissenet envoya deux soldats aux Yatacez, quarante lieuës plus loin, à la droite des Nassitoches, en descendant du costé du nord, pour avertir les chefs qui estoient restez encore à leur village de venir luy parler aux Nassitoches. Les deux soldats revinrent au bout de quinze jours avec deux Sauvages, à qui M. de Tissenet dit qu'il falloit qu'ils vissent avec le reste de leur village s'establir aux Nassitoches, qu'ils seroient, chez eux, exposez aux courses des Cadodaquioux, qu'on leur accorderoit des fèves pour ensemercer leurs terres, que les François payeroient les vivres qu'ils leur apporteroient. Ils ne manquèrent pas de revenir au bout de quinze jours tous ensemble, avec leurs femmes, leurs enfans et leurs bestiaux

chargez de grains, avec leurs effets. Ils furent se placer dans le village des Nassitoches, à costé d'eux, où ils ont toujours resté depuis, et avec lesquels ils vivent en bonne union.

Le fort que M. de Lamothe avoit ordonné qu'on bastit aux Nassitoches fut fait bien à propos, car le Vice-Roy du Mexique avoit envoyé ordre au gouverneur de la ville de Caotuil d'envoyer des troupes sur les frontières des François pour s'y avancer le plus qu'ils pourroient. Ils estoient venus jusqu'aux Assynaïs avec soixante hommes de cavalerie et un capitaine : c'est ce que M. de Tissenet sceut de deux des quatre Cordeliers que ce capitaine avoit emmenés avec six cavaliers pour leur dire la messe. Ces Cordeliers, estant descendus aux Nassitoches pour y faire la queste, ne croyoient pas y trouver des François; ils furent pris et conduits à M. de Tissenet, qui cependant les receut fort bien et leur fit quelques présens, les priant de venir, les dimanches et les festes, pour y dire la messe, leur promettant qu'on leur payeroit leurs peines. Après quoy ils s'en retournèrent aux Assynaïs dire au capitaine des Espagnols que les François avoient un fort aux Nassitoches, ce qui les empescha de s'avancer davantage du costé de la Louisiane.

XVIII

DÉTACHEMENT QUE FAIT FAIRE M. DE LAMOTHE

POUR LES NASSITOCHEs.

SECOND VOYAGE DE M. DE SAINT-DENIS AUX NASSITOCHEs.

SON SECOND VOYAGE A LA RIVIÈRE DU NORD

ET LA SUITE DE SON HISTOIRE.

(1716)

M. de Lamothe, ayant receu une lettre de M. de Tissenet pour l'avertir de la descente des Espagnols aux Assinaïs, résolut d'envoyer un second détachement aux Nassitoches, afin d'augmenter la garnison du fort. Il commanda, à cet effet, un sergent avec vingt-cinq soldats pour y aller avec des provisions dont on chargea quatre canots.

M. de Saint-Denis, qui estoit bien aise d'aller reconduire le frère de son beau-père, se servit de cette occasion pour l'accompagner jusqu'aux Nassitoches sur la rivière Rouge, parce que c'estoit son chemin pour retourner au village de la rivière du Nord. Après avoir dit adieu à M. de Lamothe, ils partirent, M. de Saint-Denis et don Juan de Vilesca, dans un des canots pour les Nassitoches, où ils n'arrivèrent que trois mois après, les courants qu'il falloit remonter estant alors fort rapides. Au fort des Nassitoches, ils virent M. de Tissenet qui en fut ravi; le senor don Juan s'y reposa quinze jours, après quoy il partit pour retourner chez luy, au village

de la rivière du Nord, avec ses parens et les trois Espagnols qui l'avoient accompagné à la Mobile. — Ayant quitté M. de Saint-Denis aux Nassitoches après plusieurs complimens, don Juan prit son chemin pour les Assynaïs et se rendit ensuite chez luy par terre. M. de Saint-Denis, luy, resta trois mois au fort des Nassitoches. Depuis le départ de l'oncle de sa femme, il estoit fort chagrin de ne l'avoir pas pu accompagner jusque chez son beau-père pour y avoir le plaisir d'y voir dona Maria, mais il avoit craint que le capitaine de cavalerie espagnole qui estoit aux Assynaïs ne l'arrestast. Il avoit sans doute tout le temps et la liberté d'y aller, parce que, estant ollicier volontaire, sans estre obligé à aucun commandement ni à aucun employ, il n'en faisoit qu'en raison de sa bonne volonté. Toutefois, malgré la liberté et l'envie extrême qu'il avoit de revoir sa femme, il considéroit qu'à tenter une seconde fois d'entrer dans le Mexique, où il avoit desja esté arrêté, il s'exposeroit beaucoup, quand mesme il auroit un second passeport du gouverneur général de la Louisiane, puisque le prétexte du commerce n'auroit plus esté receu pour une excuse, d'autant plus que le Vice-Roy luy avoit déclaré à luy-mesme qu'il ne le permettroit jamais, qu'il n'en eust auparavant receu un ordre du Roy d'Espagne.

Il resvoit un jour profondément dans un petit bois, situé à la pointe de l'isle des Nassitoches, sur le bord de la rivière Rouge, où il avoit coustume de s'aller promener souvent seul, lorsque Jalot, son valet de chambre, qui s'amusoit à cueillir des fraises dans ce petit bois, ayant aperçu de loin son maistre près de cette rivière, après l'avoir longtemps considéré derrière un buisson, où il estoit, et ayant connu le cha-

LAMO THE

OGHES.

RD

de Tissenet
Assinaïs, ré-
ssitoches, afin
à cet effet, un
avec des provi-

aller reconduire
occasion pour
rivière Rouge.
au village de la
de Lamothe. ils
Vilesca, dans un
arrivèrent que
remonter estant
ils virent M. de
y reposa quinze
ez luy, au village

grin de M. de Saint-Denis, luy porta, pour le distraire, les fraises qu'il avoit amassées dans un petit panier.

M. de Saint-Denis luy ayant demandé où il les avoit trouvées, Jalot le luy dit, et il ajouta que, dans le Mexique, il y en avoit de meilleures que celles qu'il luy offroit. « Je le croy bien, luy dit M. de Saint-Denis, puisque le pays est plus chaud, le fruit en doit estre meilleur. Aussi, je te diray, Jalot, que j'ay une envie extremesme de passer au travers de ces bois, non pas pour ce fruit, mais pour aller voir ma femme et son fruit qui est le mien. Dona Maria estoit enceinte, quand je la quittay pour aller à la Mobile avec don Juan, son oncle. Quoique le señor don Juan soit party, il y a plus de trois mois, je ne reçois point de nouvelles de ma femme ny de don Pedro, mon beau-père, à qui j'avois envoyé des lettres par don Juan, et je suis si chagrin que je suis résolu d'aller voir dona Maria, quand je devrois y perdre la vie, plustost que de languir icy comme je le fais. — Pourquoy vous troubler et vous inquiéter si longtems? luy dit Jalot. Ce voyage n'est ny difficile ny si dangereux que vous vous l'imaginez. Je sçais tous les chemins à travers les bois pour vous conduire jusque dans la maison de don Pedro, sans que nous soyons jamais aperceus de personne. — Tu n'y penses pas, luy dit M. de Saint-Denis. Y a-t-il quelque apparence de pouvoir faire un chemin de près de douze cents lieues, sans que nous soyons descouverts? — Je le sçay si bien, luy dit Jalot, que j'ay fait ce chemin plus de quatre fois en ma vie, sans jamais avoir eu aucune mauvaise rencontre, et si vous le souhaitez, ajouta Jalot, nous irons, sous prétexte de la chasse, dans un canot jusques à quatre lieues d'icy, en remontant la rivière en un endroit où nous mettrons pied à

terre, pour continuer jusqu'à la rivière du Nord, où est le village de don Pedro. » M. de Saint-Denis, après y avoir resvé un moment, dit à Jalot qu'il vouloit bien se confier à luy et qu'il falloit qu'il prist bien ses mesures pour tascher de réussir dans ce voyage, où ils couroient risque tous deux de perdre la vie, s'ils venoient à estre descouverts; que pour luy il estoit résolu de risquer la sienne et de partir dans trois jours, que c'estoit là le temps qu'il luy donnoit pour s'y préparer. M. de Saint-Denis ne luy en dit pas davantage. Les trois jours escoulés, le matin du quatrième, il alla déjeuner avec M. de Tissenet, et luy dit, au sortir de table, qu'il alloit faire une partie de chasse dans les bois avec Jalot. Il quitta le commandant des Nassitoches pour venir trouver Jalot, qu'il trouva occupé à remplir un sac de viande et de pain, pour vivre dans les premières journées de marche au départ du village. Ils prirent ensuite chacun un fusil avec une provision de poudre et de plomb, et ils partirent dans un canot, avec lequel ils remontèrent la rivière pendant quatre lieues. Lorsqu'ils furent arrivez à l'endroit où Jalot avoit dit qu'il faudroit mettre pied à terre, celui-ci attacha le canot à un arbre qui estoit au bord de la rivière, et ils allèrent ensemble, à droite, dans les bois, où ils marchèrent pendant deux heures; ils s'y reposèrent ensuite jusqu'à la nuit. Après qu'ils eurent mangé un morceau de leur petite provision, quand la nuit fut venue, ils se mirent à continuer leur chemin jusqu'au jour, pendant lequel ils se reposèrent. Le quatrième jour les vivres commencèrent à leur manquer. Jalot dit alors à M. de Saint-Denis qu'il falloit s'avancer plus loin, dans le fond du bois, pour trouver à chasser, parce qu'il connoissoit un endroit où il y avoit ordinairement du chevreuil.

Il mena M. de Saint-Denis à une lieue plus loin ; là ils trouvèrent un ruisseau, où ils rencontrèrent plusieurs chevreuils. M. de Saint-Denis en tua un que Jalot despouilla, et, après l'avoir coupé par morceaux, il alluma en cet endroit du feu et il fit rostir une partie des meilleurs morceaux, ce qui leur dura pendant quatre jours. Ce fut ainsy qu'ils vécurent pendant deux mois qu'ils furent en ce chemin, vivant du bout de leur fusil, et marchant la nuit et se reposant le jour. La dernière journée qu'ils estoient à se reposer dans un bois, qui n'estoit esloigné du village de don Pedro que d'une lieue et demie, M. de Saint-Denis demanda à Jalot, comment il s'y prendroit pour le faire entrer dans la maison de son beau-père sans estre aperceu. « Il faut attendre, luy dit Jalot, qu'il soit minuit passé, parce que les Espagnols, dans l'esté, se promènent fort tard. Au reste, ajouta-t-il, vous n'aurés qu'à me laisser faire et à me suivre ; je vous feray entrer par le jardin qui est derrière la maison de don Pedro. Il y a une haye qui le ferme ; à un des bouts de la haye, il y a un endroit par où j'ay souvent entré la nuit, quand je revenois de voir une Espagnolette, que je connoissois dans le temps de vostre mariage. » M. de Saint-Denis se prit à rire, et luy dit : « Nostre voyage est bien avancé, et j'en ay bon augure, puisque c'est l'amour qui le conduit. » Jalot luy respondit : « Le sort en est bien différent, vous estes assuré de retrouver dona Maria, une espouse qui vous aime, et moy, je ne suis pas certain de retrouver une maïstresse qui est peut-estre mariée. » Ils s'entretenirent l'un et l'autre jusqu'approchant la nuit. Ensuite Jalot tira de son sac un morceau de chevreuil rosty, enveloppé dans une serviette, qu'il estala devant son maïstre, mais M. de Saint-Denis n'en put manger. Pour Jalot, qui avoit

toujours bon appétit, il en mangea beaucoup et s'endormit ensuite profondément. M. de Saint-Denis estoit trop inquiet pour pouvoir en faire autant; il esveilleoit à tout moment Jalot, luy disant qu'il estoit temps de partir. Enfin celui-cy, estant sorti du bois et voyant aux estoiles qu'il estoit presque minuit, revint dire à M. de Saint-Denis de l'attendre et qu'il seroit bientost de retour. Il s'en alla fort viste au village de don Pedro pour examiner s'il ne verroit personne, après quoy il revint toujours courant. M. de Saint-Denis, pendant ce tems-là, estoit dans une impatience extremesme. Il ne pouvoit comprendre pourquoy Jalot ne revenoit pas et pestoit bien fort contre luy, quand, au bout de deux bonnes heures, Jalot arriva, ne disant rien autre chose à son maistre, si non de le suivre. Il le conduisit alors pendant une lieue, en marchant fort viste, par un chemin creux entre deux bords un peu élevez, où il y avoit une double rangée d'arbres qui aboutissoit à une maison de campagne, à costé de laquelle ils passèrent, et allèrent encore une demi-lieue dans la campagne, où tenoit le derrière du jardin de la maison de don Pedro. Jalot descendit dans un petit fossé sec et monta de l'autre costé au coin de la haye du jardin, où il y avoit un fagot d'espines qu'il renversa, puis, estant monté sur la terrasse au bord du jardin, il donna la main à M. de Saint-Denis et le fit entrer avec luy. Pendant que Jalot relevoit le fagot, M. de Saint-Denis avancoit tout doucement dans le jardin; il y aperceut sa femme à la lueur d'un petit clair de lune qu'il faisoit; elle s'y promenoit seule. Il alla à elle pour l'embrasser, mais elle fit un cri, de la frayeur qu'elle eut, dont elle tomba esvanouie. M. de Saint-Denis, ayant heureusement sur luy une bouteille d'eau de la Reine d'Hongrie, luy en mit sous le nez, ce qui la fit revenir

à elle, et, l'ayant reconnu, elle se jeta à son col. Après s'estre embrassé souvent, il la conduisit par-dessous le bras jusqu'à un petit salon qui regardoit ce jardin, au - dessous de la chambre où elle couchoit l'esté, et, après y avoir parlé un peu de tems avec M. de Saint-Denis, elle alla à la chambre de son père et de son oncle, qui vinrent embrasser M. de Saint-Denis. Ils montèrent ensemble à la chambre de dona Maria, où ils luy firent apporter à souper, dont il mangea fort peu avec son beau-père et son oncle, qui n'y restèrent pas long-tems, voyant qu'il estoit fatigué. Ils s'en retournèrent à leurs chambres pour le laisser reposer, et où nous les laisserons aussy jusques à l'année 1718, que M. de Saint-Denis revint pour la deuxième fois du village de la Rivière du Nord à la Louisiane.

XIX

ARRIVÉE DE M. DE L'ESPINAY, DE M. HUBERT

ET DE PLUSIEURS AUTRES OFFICIERS A LA LOUISIANE.

DESCENTE DE M. DE BIENVILLE A L'ISLE DAUPHINE.

VOYAGE DE M. DE GOSSEVILLE A LA VERA CRUZ.

ARRIVÉE D'UN VAISSEAU ANGLOIS A L'ISLE DAUPHINE.

CALUMET DE PAIX CHANTÉ A M. L'ESPINAY

PAR PLUS DE VINGT-QUATRE NATIONS DE SAUVAGES.

ÉTABLISSEMENT DU NOUVEAU BILOXI.

COMMENCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA VILLE

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

(1717)

Au commencement de l'année, le 9 Mars, arrivèrent de France à la rade de l'isle Dauphine trois vaisseaux, sçavoir : le *Dudlow*, commandé par M. de Gosseville ¹; le *Paon*, par M. Dussaut, et la frégate la *Paix*, par M. Japy. Ils amenoient M. de l'Espinay pour commandant en chef de la Louisiane, à la place de M. de Lamothe de Cadillac, et M. Hubert pour commissaire ordonnateur, qui venoit relever M. Duclos. Il y avoit aussi M. Artus pour capitaine, et beaucoup d'autres officiers et grand nombre de soldats, avec quantité de munitions de guerre et de bouche et de toute sorte

1. Je vois dans un autre manuscrit Godeville, capitaine de brûlot, Dussaut-Santille, lieutenant de vaisseau, et Chapy.

de marchandises que l'on fit débarquer et placer dans les magasins de la Mobile et de l'isle Dauphine.

M. de Bienville, ayant sceu par un canot qui s'étoit arrêté aux Natchez, en montant aux Illinois, que M. de l'Espinay estoit arrivé à la Mobile pour commandant général à la place de M. de Lamothe de Cadillac, y descendit peu de tems après pour aller le saluer. Lorsqu'il y arriva, M. de l'Espinay luy donna la croix de chevalier de Saint-Louis, que Sa Majesté luy envoyoit en reconnoissance de ses bons services. Il avoit laissé en partant des Natchez M. Pailloux pour commandant du fort de Rosalie pendant son absence, M. de Villers pour lieutenant, avec soixante hommes.

M. de l'Espinay envoya, quelques jours après, M. de Gosseville, capitaine du vaisseau nommé le *Dudlow*, qui n'avoit pas esté deschargé de ses marchandises, pour tâcher de les commercer à la Vera-Crux. M. de Gosseville n'alla pas aborder droit à la Vera-Crux, mais à une petite ville appelée Villa-Rica. Lorsqu'il y fut, il envoya secrètement deux de nos soldats, qui parloient la langue espagnole, avec un tarif des marchandises contenues dans le vaisseau. Ces deux soldats, s'estant adressez à trois marchands espagnols, revinrent la nuit avec eux; ils entrèrent dans la chaloupe qui estoit à bord, avec laquelle ils allèrent au vaisseau, où ils virent les marchandises qui y estoient. Quand ils furent convenus du prix avec M. de Gosseville, ils firent porter les marchandises à terre après les avoir payées comptant. M. de Gosseville, fort satisfait de ce succès, s'en revint ensuite à l'isle Dauphine; il partit huit jours après pour retourner en France avec les deux autres vaisseaux. MM. de Lamothe et Duclos s'en furent avec luy en France.

Peu de jours après, M. de l'Espinay fit faire un fort à l'isle Dauphine et des casernes pour les soldats. Ce fort estoit situé à demi-portée de fusil du bord de la mer pour la garde des magazins et pour empescher les descentes de ce costé-là.

Pendant qu'on estoit occupé à la construction de ce fort, il aborda à l'isle Dauphine un vaisseau anglois pour y faire de l'eau et du bois. On se servit de cette occasion pour leur rendre les Anglois et Angloises, qui estoient à la Mobile depuis deux ans et demi, que M. de Bienville les avoit rachetés des Sauvages Alibamons et Canapouces¹, lorsqu'ils revinrent de la Caroline où ils avoient fait une irruption. On remit au capitaine tous les Anglois et Angloises qui voulurent bien s'en retourner chez eux.

Pendant ce temps-là, arrivèrent à l'isle Dauphine les Sauvages, amis des François, les plus proches de la Mobile, qui avoient sceu que M. de l'Espinay estoit arrivé pour gouverneur et général de la Louisiane à la place de M. de Lamothe de Cadillac, retourné en France. Les chefs de plus de vingt-quatre nations vinrent chanter leur calumet de paix à M. de l'Espinay. Ces Sauvages sont nommés : les Chactas, les Taouachas, les Apalaches, les Tinssas, les Mobiliens, les Tomés, les gens des Fourches, les Capinans, les Colapissas, les Bayougoulas, les Oumas, les Tonicas, les Chaouachas, les Natchez, les Chicachas, les Nassitoches, les Yataces, les Alibamons, les Canapouces et autres.

Ces calumets durèrent plus de deux mois, parce qu'ils ne purent s'y trouver tous à la fois, estant trop éloignés les uns des autres. Ils furent tous bien reçus de M. de l'Espinay, qui les renvoya chez eux avec des présens.

1. Talapouches (?).

Sur la fin du mois d'aoust, l'entrée du port de l'isle Dauphine fut bouchée par un amas prodigieux de sable, qu'une tempeste épouvantable y rassembla¹, ce fut cause qu'aucun vaisseau n'y a jamais pu entrer. Il fut noyé dans cette isle, par les vagues de la mer, quantité de bestiaux. MM. de l'Espinay et de Bienville, voyant que les vaisseaux qui viendroient dorénavant de France ne pourroient plus mouiller que sur la rade de l'isle aux Vaisseaux où il y a un bon mouillage, résolurent de faire bastir un fort sur la terre ferme, vis-à-vis de cette rade qui n'en est éloignée que de cinq lieues, et couverte à l'est de l'isle aux Vaisseaux dont elle n'est éloignée que d'un quart de lieue, et à l'ouest de l'isle aux Chats d'une demi-lieue. La place que l'on choisit sur la terre ferme pour y bastir un fort, est à une lieue à l'ouest de l'ancien Biloxy, en avançant vers la pointe de la baye, en face de la rade aux Vaisseaux. L'on commença sur la fin de cette année à le bastir; il fut nommé le Nouveau Biloxi.

Dans ce mesme temps, arriva à la rade de l'isle Dauphine la flûte nommée la *Dauphine*, commandée par le capitaine Bellanger². Il avoit amené beaucoup d'ouvriers, entre autres

1. Il est remarquable que le *Paon*, qui avoit entré dans le port de l'isle Dauphine, avoit trouvé dans le chenal vingt et un pieds d'eau, que deux jours après il s'y trouva enfermé: de façon que, la passe s'estant bouchée tout à fait, l'on fut obligé de le décharger et de le faire sortir par le chenal de l'isle au Grand-Gosier, où il n'y a que dix pieds d'eau. Cet événement fut d'autant plus singulier que depuis 1699, que M. d'Iberville en avoit fait la découverte, il n'y estoit arrivé aucun changement. *Journal historique concernant l'établissement de la Louisiane, tiré des Mémoires originaux, par le chevalier de Beaurain, géographe du Roy.*

2. Dans le mois d'Aoust de la mesme année, il se forma en France une Compagnie de commerce sous le nom d'Occident, dont l'édit fut enregistré le 6 septembre. Il y avoit pour lors dans la colonie sept cents personnes et quatre cents bestes à cornes, mais l'on avoit toujours négligé la culture des terres, la garnison et les habitans ne s'attachant qu'à la traite des vivres des Sauvages et au commerce avec les Espagnols de Pensacola qui donnoit tous les ans 12,000 piastres, ce qui avoit esté très préjudiciable à l'établissement du pays, et aux veues que l'on s'estoit proposées de former des habitations sur les bords du Mississipi. (*Journal histo-*

des charpentiers, où il y avoit aussy beaucoup de faux saulniers. On débarqua ces gens-là dans des chaloupes, et on les conduisit au nouveau fort du Biloxi pour y travailler et y faire des casernes et des maisons pour les habitans et les soldats de l'isle Dauphine. On y fit pareillement des magazins pour y mettre les marchandises qui viendroient dorénavant de France.

M. de Bienville, ayant dit à M. de l'Espinay que la dernière fois qu'il estoit descendu des Natchez il avoit remarqué une place très-propre pour y bastir une habitation, sur le bord du Mississipy, à trente lieues depuis l'embouchure du fleuve, en montant à la droite du fleuve, dès que le fort du Nouveau Biloxi fut fini, M. de l'Espinay y envoya, au commencement de l'hyver, les quatre-vingts faux saulniers et beaucoup de charpentiers avec M. de Bienville pour leur montrer la place qu'il avoit remarquée sur le bord du Mississipy, pour y faire bastir ce nouvel établissement. Il donna ordre en mesme tems à M. Blondel, capitaine, d'aller aux Natchez relever M. Pailoux pour le faire descendre à la Nouvelle-Orléans y joindre M. de Bienville et en tracer le plan; mais on y fit cette année quelques logemens et deux grands magazins pour y mettre les munitions de guerre et de bouche que M. de l'Espinay y envoya.

rique concernant l'établissement de la Louisiane, tiré des Mémoires originaux, ... par le chevalier de Beauvain, géographe ordinaire du Roy.)

1. Février 1718. Dans ce temps-là, M. de Bienville fut chercher un lieu convenable sur les bords du Mississipy pour y fixer le comptoir principal. Il choisit celui auquel on a donné depuis le nom de la Nouvelle-Orléans, à trente lieues de la mer, dans le fleuve, *par rapport à la communication du lac de Pontchartrain par le ruisseau Saint-Jean.* Il y laissa cinquante personnes, tant charpentiers que forçuts, pour dessécher le terrain et y construire quelques logemens. (*Journal historique concernant l'établissement de la Louisiane, tiré des Mémoires originaux par le chevalier de Beauvain, géographe ordinaire du Roy.*)

Il arriva, sur la fin de cette année, à la rade aux Vaisseaux un petit bâtiment nommé le *Neptune*, qui apporta beaucoup de marchandises et de munitions, avec plusieurs soldats. Ce petit vaisseau resta toujours à la Louisiane; il servit dans les années suivantes à transporter les vivres nécessaires pour les ouvriers, qui travailloient à la construction de la Nouvelle-Orléans.

M. de Bienville escrivit quelques jours après à M. de Chateaugué, son frère, qui estoit commandant à la Mobile, d'envoyer un détachement au fort que nous avons aux Alibamons, avec des munitions de guerre et de bouche. Il escrivit aussy à M. de La Tour, qui estoit commandant du fort, une lettre par laquelle il luy marquoit de s'entretenir en bonne union avec les Sauvages des Alibamons et des Canapouces.

 XX

DESCENTE DE M. DE BIENVILLE

ÉTABLISSEMENT DES CONCESSIONS.

DÉPART DE M. DE BOISBRIAND POUR ALLER AUX ILLINOIS.

ÉTABLISSEMENT D'UN FORT PROCHE LES YASOUX.

LA PAIX FAITE AVEC LES CHÉTIMACHAS.

ARRIVÉE DE M. DE SAINT-DENIS A L'ISLE DAUPHINE

ET LA SUITE DE SON HISTOIRE GALANTE.

(1718)

Au commencement de cette année, M. de Bienville revint à l'isle Dauphine, laissant pour commandant à la Nouvelle-

Orléans, M. Pailloux, afin d'y faire continuer les travaux. Il résolut avec M. de l'Espinay, d'un commun accord, de faire sonder les passages de l'entrée du Mississipy, pour tascher d'y faire entrer le *Neptune*, tout chargé de munitions et des marchandises qu'il avoit apportées de France, avec les troupes qui estoient dessus. On sonda les trois bras de l'embouchure de ce fleuve, et le plus estroit, qui est à la droite de son embouchure, fut trouvé le plus profond, ayant treize pieds d'eau, *ce qui estoit plus que suffisant pour y passer ce vaisseau, qui remonta jusques à la Nouvelle-Orléans, où il arriva à bon port.* Il y est entré depuis de beaucoup plus forts bastimens qui abordent à raze terre la Nouvelle-Orléans.

M. le commissaire Hubert alla aussy, dans le mesme tems, à la Nouvelle-Orléans par le lac de Pontchartrain, dans lequel tombe une petite rivière, qu'on a nommée depuis ce tems la Rivière d'Orléans. On la remonte depuis le lac jusques à cette place, à trois quarts de lieue près.

Quelques jours après que M. Hubert y fut arrivé, il choisit un endroit à deux portées de fusil de l'enceinte de la Nouvelle-Orléans, du costé de la petite rivière du mesme nom, où il fit bastir une très belle maison. Il vint aussy plusieurs familles, qui demeuroient à l'isle Dauphine, s'establiir à la Nouvelle-Orléans. MM. de l'Espinay et de Bienville y envoyèrent beaucoup de soldats et d'ouvriers pour y avancer les travaux; ils envoyèrent ordre à M. Pailloux d'y faire faire deux corps de cazernes, assez grands pour pouvoir loger chacun mil hommes de troupes, parce qu'il en devoit arriver, cette année, beaucoup de France, outre quantité de familles pour des concessions aux environs, comme cela eut lieu en effet.

IE.

aux Vaisseaux
porta beaucoup
soldats. Ce
servit dans les
saires pour les
la Nouvelle-

s à M. de Cha-
a Mobile, d'en-
aux Alibamons,
l'escrivit aussy
fort, une lettre
en bonne union
pouces.

ILLE

AUX ILLINOIS.

YASOUX.

CHAS.

E DAUPHINE

ANTE.

de Bienville revint
ant à la Nouvelle-

Au commencement de Mars, arrivèrent à la rade de l'isle Dauphine deux vaisseaux, l'un nommé la *Duchesse de Noailles*, commandé par M. de La Salle, et l'autre, une flûte nommée la *Marie*, commandée par le capitaine Japy. Il y avoit au moins dans ces deux vaisseaux cinq cens personnes pour rester dans le país, tant officiers que soldats et autres personnes, qui estoient venues pour obtenir des concessions, qui furent établies de cette année.

La première concession fut celle de M. Pâris Duvernay, dirigée par M. Dubuisson, qui avoit amené avec luy monsieur son frère et ses deux sceurs, avec vingt-cinq personnes et quantité d'effets; elle fut placée à vingt-huit lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur le bord du Mississipy, à la gauche en montant, dans le vieux village des Bayagoulas. Outre la culture des terres, ils y establirent une manufacture de vers à soye; c'est pourquoy ils y firent planter quantité de jeunes plants de meuriers.

Celle de M. de Mœuve, dirigée par M. de Laire et ses deux neveux, avec deux autres personnes, nommées MM. de Chastan et de la Roue, qui avoient quatre-vingts hommes, tant ouvriers que domestiques. Elle fut placée à onze lieues par delà la Nouvelle-Orléans, à la gauche du Mississipy, en montant, dans l'ancien village des Tinssas.

Celle de MM. Brossart, marchands de Lyon, qui y vinrent eux-mesmes; ils n'avoient que dix personnes avec eux. Elle fut établie au village des Nassitoches, soixante-six lieues plus haut que la Nouvelle-Orléans, en montant à la gauche, jusqu'à l'embouchure de la rivière Rouge, dans laquelle il faut entrer et remonter encore soixante-dix lieues pour arriver aux Nassitoches.

Celle de M. de La Harpe, Malouin, qui vint luy-mesme avec vingt-cinq personnes. Elle fut placée à deux cent trente-six lieues par delà la Nouvelle-Orléans, à la gauche du Mississipy, dans le village des Cadodaquioux, cent lieues par delà les Nassitoches. Il y est monté malgré tous les mauvais chemins et les difficultés incroyables qu'il a rencontrées dans la rivière Rouge.

Celle de M. de La Houssaye, gentilhomme de la Picardie, avec quinze personnes, du nombre desquelles estoient MM. Tisserand, les deux frères, qui estoient associez avec M. de La Houssaye. Elle est établie proche le village des Natchez, sur le bord de leur petite rivière, quatre-vingt-huit lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, du mesme costé. Elle appartient aujourd'huy au sieur Pénicaut, autheur de cette relation, qui l'a achetée d'eux.

Celle de M. de Chantoux (?), qui y vint avec huit personnes, est établie à un quart de lieue de la Nouvelle-Orléans, du mesme costé, à la droite du Mississipy en montant.

Celle de MM. Le Page et Legros, associez ensemble, qui y vinrent avec six personnes, près la Nouvelle-Orléans, à costé de celle de M. de Chantoux (?).

M. de Boisbriand, qui estoit arrivé dans le vaisseau nommé la *Duchesse de Noailles*, avoit rendu en desbarquant à l'isle Dauphine un paquet de lettres à M. de Bienville de la part de Sa Majesté, qui luy donnoit la charge de commandant général de la Louisiane. Il y avoit aussy une autre lettre qui ordonnoit M. Pailloux pour major général des troupes, et M. Diron, frère de M. d'Artaguiette, capitaine d'une compagnie aux Illinois. M. de Boisbriand, avant de partir de France, avoit esté fait chevalier de Saint-Louis et

gouverneur des Illinois. C'est pourquoy il partit quelques jours après pour monter aux Illinois avec dix canots ; il emmena avec luy cent soldats et plusieurs officiers, entre lesquels estoient MM. Diron, ses deux frères : l'un capitaine, comme je l'ay desjà dit, et l'autre lieutenant, avec M. Bouchard, aussy lieutenant.

M. de Bienville monta avec eux jusqu'aux Natchez pour y prendre la place de M. Blondel, qui eut ordre d'aller aux Nassitoches, dans la rivière Rouge, relever M. de Tissenet, pour venir joindre M. de Boisbriand aux Natchez, afin de remonter tous ensemble aux Illinois.

M. de la Loire, qui estoit aux Natchez, y alla pareillement avec eux pour estre directeur du bureau et des magasins de la Compagnie.

Dans ce mesme temps, M. de Bienville envoya M. de La Boulaye, lieutenant, avec trente hommes et beaucoup de munitions et de marchandises pour aller établir un fort proche le village des Yasoux. Quand celui-ci y fut arrivé, il choisit une place des plus élevées qu'il pust trouver sur le bord de leur rivière, quatre lieues en dedans depuis son embouchure à la droite, à deux portées de fusil de leur village, où il fit bastir son fort.

Quelques jours après que M. de Boisbriand fut monté aux Illinois, les deux vaisseaux la *Duchesse de Noailles* et la *Marie* s'en retournèrent en France, où ils conduisirent M. de l'Espinay et M. d'Artus. Après leur départ, M. de Bienville envoya M. de Lotbinière avec quarante hommes et les provisions nécessaires aux Nassitoches, dans la rivière Rouge, pour y commander avec M. Blondel.

Peu de temps après, M. de Bienville receut une lettre de

M. Dubuisson, qui commandoit, on le sait, la concession de M. Pâris, établie dans le vieux village des Bayagoulas, sur le bord du Mississipy. Par cette lettre, il luy marquoit qu'il n'estoit point en seureté dans sa concession, tant que les François seroient en guerre contre la nation des Sauvages, nommée les Chétimachas, qui estoient tous les jours en party aux environs de sa concession. Pour peu que ses gens s'en esloignassent, ils estoient exposez tous les jours à estre pris ou tuez, comme cela estoit déjà arrivé à deux des sergents; ils estoient obligez d'estre nuit et jour, les armes à la main, ce qui les empêchoit de pouvoir travailler à leur concession. Sur cet avis, M. de Bienville m'envoya seul chez les Chétimachas pour parler à leur chef et l'engager à faire la paix avec les François. Quoique cette commission me parust fort périlleuse, je ne laissay pas de l'entreprendre, parce que je parlois assez bien leur langue et que je connoissois quelques-uns de ces Sauvages. Je conceus le dessein, non pas d'aller droit au village des Chétimachas, mais de monter au village des Oumas, où j'espérois de rencontrer quelques Sauvages des Chétimachas, qui viennent assez souvent, parce que ce sont leurs plus proches voisins. Je ne fus point trompé dans mon attente; j'en trouvay trois, à qui je parlay. Je leur dis que j'avois ordre de M. de Bienville d'aller trouver leur chef pour leur faire faire la paix avec les François. Ces trois Sauvages furent fort resjouis d'apprendre ces nouvelles, parce que, tant qu'ils ont eu la guerre avec nous, ils ont eu pour ennemis les Sauvages, amis des François, qui estoient tous les jours en party contre eux par ordre de M. de Bienville et qui leur ont tué beaucoup de monde. C'est pourquoy ces trois Sauvages n'hési-

tèrent pas à me suivre, quand je leur dis de venir avec moy jusqu'à la concession de M. Pâris, qui n'estoit qu'à sept lieues de là. — Quand nous y fusmes arrivez, M. Dubuisson leur donna quelques petits présens pour porter à leurs chefs, avec des vivres pour leur voyage. Je les invitay à revenir dans dix jours au plus tard, en leur donnant dix morceaux de bois, qui sont des marques avec lesquelles les Sauvages comptent par nuits, de mesme que nous comptons par jours. Ils ne manquèrent pas de revenir au bout de dix jours, mais ils restèrent sur le bord de leur rivière, qui est à cinq lieues de la concession de M. Pâris. Il n'y eut que les trois Sauvages que j'avois envoyés, qui vinrent à la concession m'avertir que le Grand Chef avec sa femme et quarante Chétimachas m'attendoient à cet endroit pour me parler. J'hésitay un peu à y aller seul. C'estoit courir des risques. Cependant je pris ma résolution, ne voyant personne qui voulust m'y accompagner. Je partis avec les trois Sauvages. D'abord que je fus arrivé au bord de la rivière et qu'ils m'aperceurent, ils firent un cri espouvantable. Je crus alors estre trahi et que c'estoit le dernier jour de ma vie, mais ce cry si estrange n'estoit qu'un cry de joye, car le Grand Chef me receut parfaitement bien et me dit que cela luy feroit grand plaisir à luy et à toute sa nation de faire la paix avec les François. Je luy dis qu'il falloit pour cela qu'ils vinsent à la Nouvelle-Orléans pour y chanter leur calumet de paix à M. de Bienville, nostre commandant. Ils me dirent qu'ils me suivroient partout où je voudrois les mener. Je les conduisis d'abord à la concession de M. Pâris, où M. Dubuisson leur donna des vivres, et, après qu'ils y eurent passé la nuit, nous partismes le lendemain dès la pointe du jour pour descendre à

la Nouvelle-Orléans, où ils restèrent huit jours, parce qu'il fallut attendre la réponse de M. de Bienville, qui manda à M. de Pailloux de leur faire chanter leur calumet de paix et de la conclure aux conditions suivantes :

Premièrement, qu'on ne leur rendroit pas les esclaves qu'on avoit faits sur eux pendant la guerre et qu'ils rendroient tous les François qu'ils pouvoient avoir pris ou qui seroient dans leurs villages.

Secondement, qu'ils quitteroient l'habitation où ils estoient dans leur rivière, pour venir s'établir sur le bord du fleuve de Mississipy, dans un endroit qu'on leur marqua, une lieue au-dessous de la concession de M. Paris, conditions qu'ils acceptèrent tous et qu'ils ont tenues fidèlement dans la suite, puisque quinze jours après ils descendirent avec leurs familles et leurs bestiaux chargez de leurs effets pour s'y venir établir. Avant de les renvoyer, M. de Pailloux leur fit les présens que M. de Bienville avoit marqué qu'on leur fist, dont ils furent très contents.

Cette paix, que l'on fit avec les Chétimachas et qui les avoit obligés à venir s'établir sur le bord du Mississipy, fut la cause de plusieurs changemens d'habitations d'autres nations Sauvages, qui vinrent s'établir sur le bord du Mississipy. Les premiers furent les Chaouachas, qui estoient de vingt lieues esloignez du bord du fleuve, et qui vinrent s'établir trois lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, à la droite en montant, sur le bord du Mississipy. Les Ouachas pareillement, qui estoient esloignez de vingt-cinq lieues du fleuve, vinrent s'établir onze lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, à la gauche en montant, trois quarts de lieue au-dessus de la concession de M. de Mœuve.

Les Colapissas, qui demeuroient au bord du lac de Pontchartrain, vinrent faire aussy leur établissement sur le bord du Mississipy, treize lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, à la droite. Toutes ces nations sont fort laborieuses et sont d'un très-grand secours pour les vivres qu'ils fournissent aux François, tant pour les troupes que pour les personnes des concessions.

Sur la fin de cette année, M. de Saint-Denis, avec Jalot, son valet de chambre, arriva à l'isle Dauphine, où il embrassa M. de Bienville, à qui il ne dit pas grand'chose de son voyage, parce que M. de Saint-Denis estoit fort réservé dans ce tems-là pour M. de Bienville, depuis une pique qu'ils avoient eue ensemble. C'est ce qui l'obligea à taire les circonstances que Jalot, son valet de chambre, m'a rapportées et dont j'ay commencé à parler dans l'année 1716. En voicy la suite.

Quand M. de Saint-Denis fut arrivé au village de la Rivière du Nord, dans la maison de don Pedro de Vilesca, son beau-père, et que dona Maria, surprise par luy dans le jardin, fut revenue de son évanouissement, après avoir reconnu son mary, ils entrèrent dans la maison de don Pedro, qu'elle alla avertir avec don Juan, son oncle, de l'arrivée de M. de Saint-Denis. Ils vinrent aussytost le trouver dans le petit salon du jardin où dona Maria avoit laissé son mary, et, après qu'ils se furent longtemps embrassez, ils montèrent ensemble à la chambre de dona Maria, qui estoit au-dessus de ce salon. L'on y apporta à souper à M. de Saint-Denis, qui mangea fort peu, puis, après bien des complimens de part et d'autre, ils le laissèrent reposer, voyant bien qu'il en avoit besoin et qu'il estoit très-fatigué. Le lendemain il resta fort tard au lit, c'est pourquoy don Pedro et don Juan n'allèrent à la chambre

de M. de Saint-Denis que sur le midy, où ils firent apporter à diner et dinèrent ensemble avec dona Maria. Après le repas, don Pedro tira à part son gendre, et, après bien des marques d'amitié et luy avoir tesmoigné qu'il estoit ravy de le revoir chez luy, il luy dit qu'il le prioit instamment de luy accorder une grâce. M. de Saint Denis, qui n'avoit rien à luy refuser, luy dit qu'il estoit prest à luy rendre tous les services qu'il pourroit, mesme aux despens de sa vie. « Je ne vous aurois pas fait cette prière, ajouta don Pedro, si ce n'estoit que vostre vie est en danger aussy bien que la mienne, dans le cas où vous ne suivriez pas l'avis que j'ay à vous donner. » En mesme tems, don Pedro luy apprit qu'on avoit ordre du Vice-Roy du Mexique de l'arrester, s'il venoit voir dona Maria, qu'un officier de cavalerie avec vingt-cinq cavaliers, de la part du gouverneur de Caotuil, estoit depuis six mois dans le village à l'attendre; qu'il falloit absolument que luy et son valet de chambre ne sorti-sent point de la maison, parce qu'autrement, luy disoit son beau-père, si l'on vous aperçoit, vous serez mené au Vice-Roy, des mains duquel vous ne sortirez pas si facilement que la première fois. J'ay moi-mesme ordre de vous arrester, ce que je ne feray jamais, deust-il m'en couster la vie : c'est pourquoy, luy répéta encore don Pedro, je vous prie de ne point sortir de ma maison, où personne ne vous a veu entrer et où on ne vous descouvrira pas seurement, surtout dans la chambre de dona Maria, où personne n'entre jamais. » M. de Saint-Denis le remercia de son conseil et défendit en mesme temps à Jalot, son valet de chambre, de sortir, soit la nuit, soit le jour, du petit salon où il couchoit au-dessous de sa chambre. Ce qui est surprenant, me dit Jalot, c'est que M. de Saint-Denis passa près

ME.

lac de Pont-
sur le bord
velle-Orléans,
rieuses et sont
ournissent aux
personnes des

nis, avec Jalot,
, où il embrassa
e de son voyage,
é dans ce tems-
u'ils avoient eue
irconstances que
et dont j'ay com-
la suite.

lage de la Rivière
ilesca, son beau-
ans le jardin, fut
voir reconnu son
Pedro, qu'elle alla
ce de M. de Saint-
s le petit salon du
, et, après qu'ils se
ent ensemble à la
essus de ce salon.
Denis, qui mangea
de part et d'autre,
en avoit besoin et
esta fort tard au lit,
lèrent à la chambre

d'un an de cette sorte, sans sortir seulement de la chambre de sa femme que le soir fort tard qu'il alloit se promener avec elle sous une allée d'arbres dans le jardin de la maison. Dona Maria, sa femme, devint grosse pendant ce temps-là de son second enfant. Je crois que c'est ce qui empeschoit M. de Saint-Denis de s'ennuyer, car ils s'aimoient plus tendrement que jamais.

« Pour moy, me contoit Jalot, je n'ay jamais passé de tems qui m'ait semblé plus long, surtout dans l'hyver que l'on ne pouvoit plus se promener dans le jardin à cause des froids. Je me chaulfois quelquefois sur le soir, quand la porte de la maison estoit fermée, dans la cuisine, près du feu, avec une grande, maigre et laide servante qui s'appeloit Luce, plus fière que la fille du plus célèbre barbier de Mexico. » Au bout de dix mois, dona Maria accoucha d'un garçon qui fut nommé don Juan, du nom de l'oncle de la femme de M. de Saint-Denis, qui en fut le parrain avec dona Isabelle, la sœur de sa femme. L'enfant fut baptisé secrètement dans la maison, dans la chambre de don Pedro, par un cordelier. M. de Saint-Denis estoit resté, pendant le baptesme de son fils, dans la chambre de sa femme, et il ne parut pas devant ce moine, de crainte d'estre descouvert. Dona Maria voulut nourrir son enfant elle-mesme. Il ressembloit tout à fait à M. de Saint-Denis.

Au bout de six semaines, le beau tems estant desjà bien avancé, don Pedro, un matin, vint trouver M. de Saint-Denis dans la chambre de sa femme et luy dit, avec un visage qui paroissoit fort inquiet, qu'il estoit averti qu'on soupçonnoit qu'il estoit caché dans sa maison, et que l'officier qui estoit dans le village l'étoit venu voir et luy avoit demandé à voir

de la chambre
promener avec
maison. Dona
temps-là de son
peschoit M. de
plus tendrement
is passé de tems
yver que l'on ne
use des froids. Je
la porte de la
du feu, avec une
eloit Luce, plus
Mexico.» Au bout
un garçon qui fut
la femme de M. de
dona Isabelle, la
secrètement dans la
par un cordelier.
le baptême de son
e parut pas devant
Dona Maria voulut
bloit tout à fait à
s estant desjà bien
M. de Saint-Denis
avec un visage qui
qu'on soupçonnoit
l'officier qui estoit
oit demandé à voir

dona Maria, sa fille; mais qu'il luy avoit répondu qu'elle estoit incommodée et qu'elle reposoit, ce qui l'empeschoit de voir personne. Sur le soir du mesme jour, le frère de don Pedro entra dans la chambre de dona Maria et dit à don Pedro, en présence de M. de Saint-Denis, qu'il venoit d'apprendre d'une personne de ses amis que l'officier de cavalerie qui estoit dans le village avoit envoyé un de ses cavaliers à Caouil avec une lettre adressée au gouverneur, et qu'il appréhendoit que ce ne fust pour avoir un ordre pour visiter la maison de don Pedro, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir M. de Saint-Denis dans sa maison, à cause de l'accouchement de dona Maria; qu'il falloit absolument que quelqu'un l'eust déclaré et qu'ainsy il n'y avoit pas de tems à perdre pour le départ de M. de Saint-Denis. Il fut résolu, sur le conseil de don Pedro et de don Juan, qu'il partiroit au commencement de la nuit du second jour, ce qu'il fut obligé de faire après bien des larmes répandues de part et d'autre et des protestations d'amitié que luy firent don Pedro et don Juan de Vilesca, entre autres de luy mener sa femme dans peu de temps à la Mobile, ce qu'ils luy promirent avant son départ. Ils sortirent, luy et Jalot, par derrière la maison sur les minuit et allèrent jusques aux bois par le chemin creux où ils estoient venus, sans rencontrer personne. Ils marchèrent jusqu'au jour et, quand le jour fut venu, ils s'enfoncèrent dans un bois pour manger et s'y reposer pendant le jour. Ils marchèrent ainsy pendant six semaines sans aucune mauvaise rencontre, ne faisant pas grand chemin chaque nuit, vivant, comme c'est l'ordinaire en ce pays-là, du bout de leurs fusils, quand les vivres dont Jalot s'estoit fourni vinrent à manquer, ce qui eut lieu six jours après leur départ.

Ils avoient desjà passé les Assinaïs de plus de huit lieues, où est la dernière garde des Espagnols, et n'estoient plus qu'à cinquante lieues des Nassitoches, où est le premier fort des François dans ce costé-là. Ils se reposoient ce jour-là auprès d'un ruisseau dans un bois, lorsque Jalot aperçut passer un chevreuil qui alloit au ruisseau; il tira dessus un coup de fusil chargé d'une balle; mais, quoy qu'il fust blessé au travers du corps, il alla tomber fort loin, proche le chemin. M. de Saint-Denis et Jalot le suivirent à la trace du sang, dont les herbes et les feuilles, par où il avoit passé, estoient teintes. Après qu'ils l'eurent trouvé, comme ils commençoient à le dépouiller et à en couper des morceaux pour faire rôtir, deux cavaliers espagnols entrèrent dans le bois, le pistolet à la main, en criant *à mata! à mata!* Un de ces cavaliers lascha un coup de pistolet sur Jalot, en venant à luy, d'assez loin, et le manqua. M. de Saint-Denis, qui avoit son fusil chargé, le tira sur l'autre cavalier et le renversa par terre du coup. Jalot, après s'estre retiré derrière un arbre, avoit jeté une poignée de poudre et glissé une balle dessus dans son fusil; mais le cavalier qui avoit tiré sur luy son pistolet, ayant vu tomber son camarade, n'attendit pas que Jalot eust amorcé son fusil, il s'enfuit au plus viste au grand galop. M. de Saint-Denis, après avoir déchargé son fusil, ne se trouva pas peu embarrassé aussy bien que Jalot, parce qu'ils appréhendoient qu'il n'y eût encore d'autres cavaliers outre ces deux-là. Jalot sortit du bois pour le remarquer, mais il n'aperçut dans le chemin creux aucun autre cavalier que celui qui avoit lasché son pistolet sur luy, qui s'enfuyoit au grand galop du costé des Assinaïs et estoit desjà fort loin. Estant revenu le dire à M. de Saint-Denis, ils allèrent au cavalier qui estoit tombé

du coup de M. de Saint-Denis, mais il estoit desjà mort, la balle lui ayant passé au travers de l'estomac. Jalot se saisit du cheval, dont la bride estoit passée dans le bras du cavalier en tombant. Il y avoit sur la croupe du cheval un petit sac, dans lequel estoient du pain et de la viande cuite, dont Jalot se chargea; ils se déterminèrent aussitost à ne pas rester dans cet endroit plus longtemps, et, quoy qu'il fust grand jour, M. de Saint-Denis monta dessus le cheval et voulut absolument que Jalot montast derrière luy en croupe. Ils marchèrent jusqu'à la nuit; ils se reposèrent bien trois heures dans un bois, dans un endroit où il y avoit beaucoup d'herbe pour laisser manger le cheval; ils trouvèrent un petit lac sur le bord duquel il y avoit six cabanes de Sauvages, dans lesquelles il y avoit trois femmes avec quatre petits enfans tout nus. D'abord que l'homme les vit paroistre, il s'enfuit. Jalot parla aux femmes de ces Sauvages en la langue des Nassitoches qu'elles entendoient bien, et leur dit qu'ils estoient des François du fort des Nassitoches et d'aller quérir leurs maris, parce qu'on ne leur vouloit point faire de mal. Une de ces femmes courut après ce Sauvage qu'elle ramena. Il nous dit en tremblant qu'il avoit appréhendé que nous ne fussions des Espagnols des Assinaïs, qui estoient leurs ennemis et qui avoient pris trois de ses camarades, que les Assinaïs avoient mangez. Ils estoient de la nation des Yatacès, dont la meilleure partie estoit établie avec les Nassitoches. C'est pourquoy M. de Saint-Denis leur dit de venir joindre les autres Sauvages de leur nation, qui demeuroient aux Nassitoches, où ils ne seroient pas exposez à estre pris par les Assinaïs. Jalot leur demanda combien il y avoit de nuits de là aux Nassitoches; ils respondirent trois nuits et demie, c'est-à-dire,

selon nostre manière de compter, trente-cinq heures et autant aussy aux Assinais. M. de Saint-Denys fit entrer le cheval dans une de leurs cabanes, et Jalot amassa avec le Sauvage de l'herbe pour le cheval. Les femmes du Sauvage donnèrent à M. de Saint-Denis et à Jalot de la sagamité, dont ils mangèrent. Après s'estre reposés tout le reste du jour, une demy-heure avant le jour fini, ils se mirent en chemin et arrivèrent trois jours après aux Nassitoches. M. de Saint-Denis fut étonné de n'y pas trouver M. de Tissenet qu'il y avoit laissé, lorsqu'il en partit pour aller voir sa femme. Il y resta quinze jours à s'y reposer avec MM. Blondel et de Lotbinière, et s'en revint ensuite dans un canot avec Jalot à la Nouvelle-Orléans, où il salua M. Pailloux. Il y resta douze jours à considérer les travaux et s'en revint ensuite à l'isle Dauphine trouver M. de Bienville. Voilà les détails, que m'a donnés Jalot, des amours de son maistre. M. de Saint-Denis ne resta pas longtems à l'isle Dauphine. Il alla s'établir au vieux fort du Biloxi, où il fit venir demeurer tous ses esclaves et apporter tous ses effets.

XXI

ARRIVÉE DE M. DE SÉRIGNY

ET DE TROIS VAISSEAUX.

DÉCLARATION DE GUERRE CONTRE LES ESPAGNOLS

ET PRISE DU FORT DE PENSACOLA.

TRAHISON DES ESPAGNOLS,

ILS VONT ASSIÉGER PENSACOLA ET LE REPRENENT.

LES ESPAGNOLS VIENNENT POUR FAIRE UNE DESCENTE A L'ISLE DAUPHINE

ET SONT REPOUSSEZ.

ARRIVÉE DE L'ESCADRE DE M. DE CHAMPMESLIN

ET REPRISE DU FORT DE PENSACOLA PAR LES FRANÇOIS

ET SA DÉMOLITION.

ABANDON DE L'ISLE DAUPHINE.

(1719)

Au mois de Février arrivèrent à la rade de l'isle Dauphine trois vaisseaux qui venoient de France, nommés le *Comte de Toulouse*, le *Maréchal de Villars* et le *Saint-Louis*, commandez par M. de Sérigny. MM. de Villardeau, Le Gac et du Chambeau ¹ estoient venus pour directeurs à la place de M. Rogeon, qu'ils relevèrent. Il y avoit aussy M. de Montplaisir, chef d'une compagnie de trente ouvriers du Clérac, pour travailler à une manufacture de tabac, et M. de Catillou ², gentilhomme irlandois, qui avoit emmené sous ses ordres

1. Une autre relation dit : Larchebault. — 2. Et de Cantillon.

soixante hommes pour travailler à une concession qu'il y venoit établir.

Cette concession fut placée dans la fourche des Ouachitas, sur le bord de la rivière Rouge, à huit lieues, à la droite, en montant dans cette rivière depuis son embouchure, à soixante et quatorze lieues de la Nouvelle-Orléans.

La concession de M. de Bonne, qui estoit venu en qualité de procureur général avec toute sa famille et quinze personnes, fut placée à deux lieues, à la droite, au montant de la rivière d'Orléans.

La concession de MM. Pellerin et Bellecourt, avec quinze personnes et leur famille, fut placée au village des Natchez.

M. de Sérigny avoit emmené plus ces trois vaisseaux beaucoup de soldats, d'ouvriers et deux cent cinquante nègres qui furent employez d'abord à la décharge des vaisseaux et à transporter les munitions et les marchandises dans les magasins de l'isle Dauphine.

Quand M. de Sérigny eut mis pied à terre à l'isle Dauphine, il déclara, quelques jours après, que la guerre estoit ouverte avec l'Espagne. C'est pourquoy il tint conseil avec M. de Bienville et les autres officiers ; là il fut conclu qu'on iroit assiéger le fort de Pensacola, qui est le plus proche que les Espagnols ayent du coste de la Mobile. Il y envoya pour ce sujet M. de Bienville, afin de faire avertir tous les habitans de se tenir prests pour venir à cette expédition : il fit avertir en mesme temps les Sauvages de nos amis les plus proches et leur marqua un jour préfixe pour se rendre à la Mobile. Quand tous les soldats françois et les Sauvages y furent arrivez, MM. de Bienville et de Chateaugué avec les autres officiers et toutes ces troupes partirent de la Mobile pour aller par terre assié-

ger Pensacola, pendant que M. de Sérigny alloit par mer avec quatre vaisseaux attaquer le fort. Les Espagnols ne firent pas de résistance et se rendirent dès le mesme jour par composition qui fut telle :

Premièrement qu'on leur fourniroit deux vaisseaux pour les conduire à la Havane avec les vivres nécessaires ;

Deuxièmement qu'ils laisseroient tous leurs armes et munitions tant canons que fusils, poudres, boulets et vivres qui estoient dans le fort.

Ce fort n'ayant presque rien cousté à prendre et les fortifications n'estant presque point offensées, on y laissa M. de Chateaugué pour gouverneur avec trois cens François et les munitions de guerre et de bouche nécessaires. — On renvoya tous les Sauvages chez eux, et MM. de Sérigny et de Bienville ramenèrent les troupes à la Mobile et à l'isle Dauphine.

Peu de jours après on envoya à la Havane les quatorze cens Espagnols qui devoient y estre renvoyez par composition ; on les fit partir dans les deux vaisseaux le *Comte de Toulouse* et le *Maréchal de Villars*, mais le gouverneur ayant fait armer dix béléandres et fait soulever les prisonniers, que nous y avions conduits dans nos deux vaisseaux, ils s'en emparèrent et firent nos gens prisonniers, et aussitost revinrent mettre le siège devant Pensacola. MM. de Sérigny et de Bienville, qui ne s'estoient point attendus à une pareille trahizon, n'eurent pas assez de tems pour faire assembler les troupes et les Sauvages qu'ils avoient congédiés, pour pouvoir aller au secours de Pensacola ; d'un autre costé M. de Chateaugué ne s'estoit pas préparé à estre assiégé sitost. Il eut encore le chagrin de voir que de trois cens hommes qu'il avoit pour toute garnison, il en déserta quatre-vingt-dix dès le premier

jour qu'il fut assiégé, et que toutes ses exhortations estoient inutiles aux deux cens qui luy restoient, quoyqu'il les encourageast le mieux qu'il pust par ses paroles et son exemple à se bien défendre; ils se défendirent en effet si mal, qu'il fut obligé au bout de quatre jours de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison.

Les Espagnols mirent nos soldats à fond de cale, les mains et les pieds liés. Pour MM. de Chateaugé et de Chambeau, ils furent d'abord conduits à la Havane dans une de leurs béliandres.

Après que les Espagnols eurent repris Pensacola, ils descendirent par le conseil des déserteurs françois du costé de l'isle Dauphine, se flattant d'y entrer et de mettre pied à terre pour la piller, par le moyen de neuf béliandres qu'ils montoient et de nos deux vaisseaux qu'ils avoient armez et garnis de beaucoup de troupes. M. de Bienville, ayant prévu cet événement, avoit envoyé ordre à plusieurs nations différentes des environs de la Mobile de descendre à l'isle Dauphine. M. de Saint Denis y descendit du Biloxi, conduisant avec luy grand nombre de Sauvages des environs où il demouroit, ce qui fut d'un très-grand secours pour l'isle Dauphine. Il y vint aussy beaucoup de monde des concessions, qui la défendirent aux endroits, où ils furent postez, avec beaucoup de courage, de sorte que les Espagnols furent repoussez de tous les costez de l'isle, à toutes les descentes qu'ils tentèrent de faire pendant douze jours et douze nuits consécutifs.

Une des plus fortes de leurs béliandres, dans laquelle estoient les quatre-vingts déserteurs françois, envoya ses hommes à terre en un endroit qui est au commencement de la baye de la Mobile, appelé Miragouin, où ils sçavoient qu'il y

avoit des marchandises de plusieurs personnes des concessions. Ils en pillèrent une partie, qu'ils portèrent dans des canots à leur bédandre, mais y estant revenus une seconde fois, ils furent surpris par un party de Sauvages mobiliens, qui en tuèrent une trentaine et en prirent dix-sept qu'ils conduisirent à la Mobile, où ils eurent la teste cassée. Au bout de douze jours, les Espagnols n'ayant pu réussir dans l'entreprise de l'isle Dauphine s'en retournèrent à Pensacola.

Dans ce mesme temps, M. de Champmeslin, chef d'escadre, arriva avec cinq bastimens de guerre à la rade de l'isle Dauphine; il fit avertir M. de Sérigny de faire assembler ses troupes pour aller par terre à Pensacola, pendant qu'il iroit avec son escadre dans le port pour attaquer le fort. Dès que M. de Sérigny eut reçu cette nouvelle, il en escrivit à M. de Bienville qui estoit à la Mobile. M. de Saint-Denis s'y rendit pareillement avec plusieurs nations de Sauvages qu'il y conduisit. M. de Sérigny, ayant sceu que toutes les troupes y estoient assemblées, partit de l'isle Dauphine pour se rendre à la Mobile et mener toutes ces troupes par terre devant Pensacola.

Quand M. de Champmeslin eut esté averti que M. de Sérigny avoit investi le fort de Pensacola par terre, il entra le premier dans le port avec son vaisseau nommé *l'Hercule*, et fut suivi de quatre autres, qui y entrèrent sans tirer un seul coup de canon. Il n'y eut que le dernier vaisseau, le *Mars*, qui fit feu de ses deux bords sur le petit fort, pendant deux heures, et le renversa entièrement; ce petit fort se défendit seul. Le gouverneur espagnol qui y commandoit, voyant que son fort n'estoit plus en estat de défense, au bout de deux heures fit battre la chamade.

M. de Champmeslin avoit fait face au grand fort, qui ne se défendit aucunement et se rendit d'abord sans tirer un seul coup de canon, de sorte que la reprise de Pensacola ne dura pas plus de trois heures. MM. de Sérigny et de Bienville firent entrer les Sauvages dans le grand et le petit fort, qu'ils furent autorisés à piller pour les récompenser de leurs travaux. Les neuf bélandres des Espagnols et nos deux vaisseaux qu'ils avoient pris par trahison et armez furent pris après un petit combat qui dura tout au plus une heure. Il y avoit, tant dans le grand que dans le petit fort de Pensacola, quinze cens Espagnols, que l'on renvoya à la Havane. Après que les Sauvages eurent pillé tout ce qui estoit dans Pensacola, on fit raser les deux forts entièrement.

Pendant ce tems, M. de Saint-Denis fit donner à M. de Champmeslin et aux capitaines et officiers de marine le divertissement de la danse des Sauvages, qui luy chantèrent un calumet de paix. Ensuite M. de Saint-Denis, de la part de M. de Champmeslin, leur fit une harangue en leur langue, les exhortant d'estre tousjours les amis des François; après ce discours, il leur fit à tous des présens, dont ils furent très-contens. Peu de jours après la démolition de Pensacola, M. de Champmeslin s'en retourna en France avec son escadre. On mena à l'isle Dauphine les bélandres espagnoles et nos deux vaisseaux. MM. de Bienville et de Saint-Denis congédièrent les Sauvages et conduisirent les troupes françoises à la Mobile et à l'isle Dauphine. Comme Pensacola estoit un poste avancé, on y laissa un sergent avec douze soldats pour donner avis des vaisseaux qui aborderoient de ce costé-là. Lorsque M. de Champmeslin arriva à l'isle Dauphine avec son escadre, il estoit venu une flûte nommée la *Marie*,

dans laquelle estoit M. Arnoud¹, capitaine de cinquante mineurs qu'il avoit amenés avec luy, comme aussi beaucoup de soldats, de munitions et de marchandises.

Le capitaine, qui commandoit dans la *Marie*, nommé le sieur Japy, avoit donné en arrivant une lettre à M. de Bienville, par laquelle la Compagnie luy mandoit de faire faire plusieurs bateaux plats pour transporter les effets de beaucoup de personnes, à qui la Compagnie d'Occident avoit accordé des concessions et qui arrivoient l'année suivante; ce qui obligea M. de Bienville d'envoyer des ordres, tant aux ouvriers de la Mobile que du Biloxi, de la Nouvelle-Orléans et partout ailleurs, d'en construire au plus tost et de les conduire au Biloxi.

M. de Sérigny partit environ ce temps-là sur les vaisseaux le *Comte de Toulouse* et le *Maréchal de Villars* pour s'en retourner en France.

Un mois après le départ de M. de Sérigny arriva un bastiment nommé les *Deux-Frères*, qui conduisoit sur son bord grand nombre d'Allemands et d'Allemandes. Il estoit de plus chargé de toutes sortes de marchandises et effets qui leur appartenient. Ce bastiment fut mouiller à la rade de l'isle aux Vaisseaux; on débarqua au Nouveau Biloxi leurs effets et marchandise: et l'on y transporta dans des bateaux plats avec toutes les personnes qui estoient dans le vaisseau.

Sur la fin de cette année plusieurs familles de l'isle Dauphine quittèrent pour aller s'establir au Nouveau Biloxi. On chargea en mesme temps le *Neptune*, petit vaisseau, de beaucoup de marchandises et de munitions de guerre et de bouche

1. Renaud.

qui estoient dans les magazins de l'isle, et grand nombre de familles qui y demeuroient pour les conduire à la Nouvelle-Orléans.

M. Hubert, commissaire ordonnateur à la Nouvelle-Orléans, avoit acheté des Sauvages, sur la fin de cette année, beaucoup de provisions de bled qu'il avoit fait mettre dans les magazins. Enfin, l'on vuida cette année tous les magazins de l'isle Dauphine que l'on transporta à la Nouvelle-Orléans et au Biloxy, où M. de Bienville et les officiers, avec toutes les troupes qui estoient à l'isle Dauphine, allèrent demeurer¹. On laissa seulement dans l'isle un sergent avec douze soldats et un pilote de costes pour faire aborder les vaisseaux qui viendroient de France à la rade de l'isle aux Vaisseaux situez vis-à-vis le Nouveau Biloxy.

1. Décembre 1719. — L'on receut aussy la nouvelle que la Compagnie orientale et celle de la Chine avoient esté réunies à celle d'Occident par édit du mois de may 1719. Cette Compagnie, dont un des membres, M. d'Artaguiette, fut chargé de la régie de la Louisiane, donna ordre de transférer le monde, qui estoit sur l'isle Dauphine, au Biloxy et de là dans le Mississipy aux endroits où on leur avoit accordé leurs concessions et de former le comptoir principal au Biloxy. Ce qui estoit tomber dans le mesme inconvénient de l'isle Dauphine, où la plupart des personnes arrivées de France estoient mortes de misère sur la coste, sans pouvoir travailler aux cultures des terres, n'estant que sables arides. Il sembloit dans ce temps-là que la confusion et le bouleversement de toutes choses avoient fait oublier que l'intention de Son Altesse Royale estoit de cultiver les terres dans le fleuve, seul moyen de réussir à l'établissement de la colonie. *Journal historique concernant l'establissement de la Louisiane, tiré des Mémoires originaux, par le chevalier de Beaurain, géographe ordinaire du Roy.*

XXII

VOYAGE DE M. HUBERT AUX NATCHEZ

ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MANUFACTURE DE TABAC

PAR M. DE MONTPLAISIR.

ARRIVÉE DE SEPT VAISSEAUX A LA LOUISIANE.

ÉTABLISSEMENT DE PLUSIEURS CONCESSIONS.

CONVOYS ENVOYÉS AUX ALIBAMONS.

M. DE SAINT-DENIS REÇOIT LE BREVET DE CAPITAINE ET DE COMMANDANT

DU FORT DES NASSITOCHEs.

(1722)

Au commencement de cette année, M. Hubert, commissaire ordonnateur, partit de la Nouvelle-Orléans, où il demeurait, pour monter aux Natchez; il y fit conduire en mesme tems huit bateaux chargez de marchandises et de ses effets. Il y avoit avec luy toute sa famille avec soixante domestiques qu'il avoit emmenez de France; M. de Montplaisir, chef des Cleracs¹, qui avoit ordre de la Compagnie d'établir une manufacture de tabac dans la Louisiane, y monta pareillement par la mesme commodité avec trente ouvriers en tabac. Ils rencontrèrent en montant M. de la Harpe, Malouin, qui descendoit des Cadodaquioux, d'où il revenoit d'établir sa concession pour aller au Biloxy et de là en France. M. Hubert,

1. Ouvriers de la manufacture du tabac, établie sur le territoire de Clerac (Charente-Inférieure).

en revenant aux Natchez, alla loger avec toute sa famille chez M. de la Loire, directeur des magasins, et le lendemain il y fit transporter toutes les marchandises de la Compagnie et ses effets; il fit réserver deux des plus grands bateaux, chargez de marchandises et de munitions de guerre, qu'il fit partir le lendemain pour les envoyer à M. de Boisbriand aux Illinois.

Quelques jours après que M. le commissaire Hubert se fut reposé aux Natchez, chez le chevalier de la Loire, il fut visiter le terrain des environs. Il trouva un endroit proche la petite rivière des Natchez, à une demy-lieue du grand village, qu'il choisit pour s'y faire bastir une fort grande maison par des charpentiers qu'il avoit emmenez de France, outre plus de vingt ouvriers de différens métiers. Il établit les terres qu'il choisit pour sa concession autour de sa maison. Ces terres aboutissoient d'un bout jusqu'à une lieue de là où estoit le fort de Rosalie, que M. de Bienville avoit fait bastir et où nous tenions garnison françoise, et, à l'autre bout, tant qu'il voulut s'étendre dans les prairies. Il fit labourer ses terres de la mesme manière avec des charrues qu'il avoit eu soin de faire apporter de France, et y fit semer du bled françois qui y vint aussy beau que le plus beau bled de France. Cette concession est une des plus agréables des bords du Mississipy, car M. Hubert l'augmenta d'un moulin à eau pour y moudre du grain. Il s'estoit précautionné à cet effet de faire apporter de France plusieurs meules de moulin; de plus, il avoit parmi ses ouvriers un garçon meunier fort entendu. Ce moulin fut employé dès cette année pour les troupes et pour les Sauvages, qui y apportoitent en foule leurs grains, ce qui rendoit cette concession très-riche. Il fit aussy bastir sur cette rivière un moulin à forge, pour y faire travailler un armurier

et un taillandier qu'il avoit emmenez et qui servirent beaucoup dans le païs, tant pour les armes que pour faire des soes de charrue et autres ouvrages de fer.

M. le commissaire Hubert donna en mesme tems, une lieue plus loin, à M. de Montplaisir une habitation fort belle et fort commode, pour y faire travailler ses trente ouvriers en tabac. Cette manufacture réussit très-bien, car ils en firent dès la seconde année plus de cent mille livres.

Les chefs nobles des Natchez, voyant M. le commissaire Hubert établi proche leur village, vinrent tous ensemble luy chanter le calumet de paix en grande cérémonie. Ils le prièrent ensuite d'obtenir de M. de Bienville la grâce du chef de la Terre Blanche à qui ce gouverneur avoit fait défendre de paroistre dans leur village, sous peine d'avoir la teste cassée, si on l'y arrestoit, pour avoir trempé dans le meurtre des quatre François qui furent assassinez par les Natchez en 1713. M. le commissaire Hubert en escrivit à M. de Bienville, qui luy envoya, au bout de quelque tems, la grâce qu'il avoit demandé qu'on accordast au chef de la Terre Blanche. Les Natchez en furent si réjouis que le grand chef noble ordonna une grande feste de danse dans les neuf villages; cette feste dura huit jours.

Dans ce mesme tems, les Yasoux, les Chacoumas, les Arkansas, les Chactas, les Chicachas, tous Sauvages du haut Mississipy, descendirent aux Natchez, où ils chantèrent à leur tour leur calumet de paix à M. le commissaire Hubert, qui leur fit à tous des présens considérables avant de les renvoyer.

Il estoit arrivé au commencement de cette année à la rade de l'isle aux Vaisseaux, vis-à-vis le Nouveau Biloxi, sept

vaisseaux de France nommez la *Gironde*, l'*Éléphant*, la *Loire*, la *Seine*, le *Dromadaire*, le *Traversier* et la *Vénus*. Ces vaisseaux avoient amené sur leurs bords plus de quatre mille personnes, tant François qu'Allemands et Juifs. Il y avoit aussy soixante filles de l'hôpital général de Paris pour estre mariées dans le pays, et parmi toutes ces personnes il y en avoit grand nombre pour des concessions qui furent établies dès cette année. Voicy les noms et les lieux où ils furent établis.

Premièrement, celle de M. Kolly, dirigée par MM. Dumanoir et Scieur, qui restèrent au Biloxi pendant toute cette année avec soixante et dix hommes qu'ils avoient emmenez de France.

Celle de M. Law, assez connu en France, dirigée par M. Elias avec cent hommes sous luy. Elle est établie sur la Rivière des Arkansas, cent quatre-vingt-douze lieues plus haut que la Nouvelle-Orléans, à la droite en montant. Ils avoient un si grand nombre de marchandises et d'autres effets qu'ils en chargèrent trente bateaux pour monter à leur concession.

Celle de M. Le Blanc, ministre d'Etat en France, dirigée par M. de la Tour, ingénieur, qui estoit avec soixante personnes, fut placée dans la rivière des Yasoux, à deux cent vingt lieues par delà la Nouvelle-Orléans, quatre lieues avant dans la rivière des Yasoux, à la droite, dans le mesme endroit où estoit le fort de M. de la Boulaye, à qui l'on envoya ordre d'aller faire un fort dans la rivière des Arkansas et s'y établir.

Celle de M. le comte d'Artagnan, dirigée par M. d'Artiguère avec quatre-vingts hommes et beaucoup d'effets, fut

placée à six lieues plus haut que la Nouvelle-Orléans, dans un endroit, appelé les Cannes-Bruslées, du mesme costé.

Celle de M. le duc de Charost et de M. le marquis d'An-ceny, son fils, dirigée par M. de l'Épinay, qui avoit cent personnes avec luy et beaucoup d'effets, fut placée à seize lieues de la Nouvelle-Orléans, à la droite en montant, trois lieues au-dessus du village des Sauvages des Colapissas, du mesme costé.

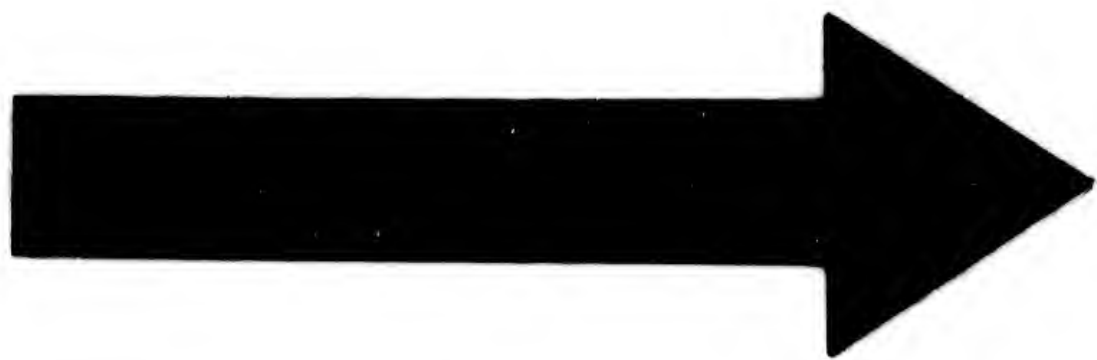
Celle de M. d'Artaguïette, qui envoya pour la cultiver qua-rante-cinq personnes à M. Diron, son frère, inspecteur général des troupes de la Louisiane. Elle fut placée à costé de M. le comte d'Artagnan, cinq lieues plus haut que la Nouvelle-Orléans, à la droite en montant, dans l'endroit nommé les Cannes-Bruslées.

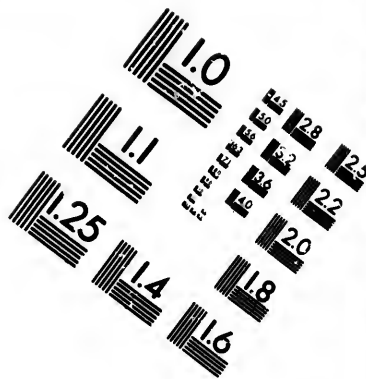
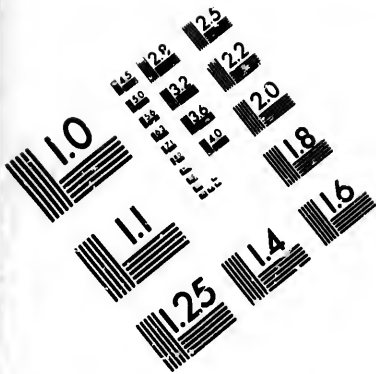
Celle de M. de Mézières, dirigée par M. Marié dans la fourche des Otüachitas, auprès de celle de M. de Cantillon, à soixante et quatorze lieues de la Nouvelle-Orléans, à la gau-che en montant le fleuve et à huit lieues avant dans la rivière Rouge, depuis son embouchure.

Celle de M. de Villemont, qui y vint luy-mesme avec toute sa famille et quinze personnes, fut placée au mesme endroit, à costé de celle de M. Marié.

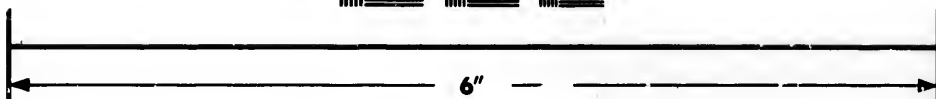
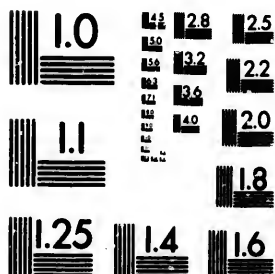
Celle de M^{me} de Chaumont F. A., dirigée par M. de Ré-villon qui estoit arrivé avec trente hommes, fut placée dans la rivière des Pascagoulas, à quarante lieues de la Nouvelle-Or-léans, douze lieues avant dans cette rivière, depuis son embou-chure Cette concession a esté en estat dès cette année de re-cueillir des grains

Celle de MM. Chauvin, trois frères qui ont plus de cent nègres à travailler à leur concession; elle est établie à trois





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
8

1.0
ii
1.0

lieues de la Nouvelle-Orléans, en montant à droite, sur le bord du Mississipy, dans un endroit appelé Chapitoulas. C'est la plus belle et la mieux cultivée des concessions du pays, où il y a moulin et forges.

Celle de M. du Breüil, avec sa famille et dix personnes, fut placée à costé de celle de MM. de Chauvin, en deçà et en descendant le fleuve du Mississipy, sur le bord.

Celle de MM. Guenat et Préfontaine, deux frères associez, avec M. Macy et soixante personnes, au-dessus de M. de Chauvin. Ces trois concessions, qui sont à costé les unes des autres, sont cultivées depuis le lac de Pontchartrain jusqu'au bord du Mississipy et labourées avec la charrue, qui n'est en usage dans le bas du Mississipy que depuis deux ans, ainsi que les forges.

Enfin M. de Bienville fit distribuer cette année des concessions à plus de trois mille personnes, dont il seroit trop long et trop ennuyeux de rapporter ici le détail; j'ay cru qu'il suffisoit d'en rapporter seulement quelques-unes de celles qui appartiennent aux personnes les plus qualifiées, qui seront peut-estre bien aises de connoistre, dans cette nouvelle relation, l'endroit où est établie leur concession et à quelle distance elle peut estre placée de la ville de la Nouvelle-Orléans, de mesme que j'ay marqué dans la nouvelle carte que j'ay faite de la Louisiane.

Peu de jours après que M. de Bienville eut distribué les concessions, il fit partir pour monter à la Mobile par cette rivière un des bastimens arrivez de France, chargé de munitions de guerre et de bouche et avec les marchandises qui y estoient, pour les y débarquer et placer dans les magasins.

M. de Bienville envoya en mesme tems une lettre au

roite, sur le bord
itoulas. C'est la
s du pays, où il

ix personnes, fut
n, en deçà et en
ord.

ux frères associez,
dessus de M. de
costé les unes des
chartrain jusqu'au
arrue, qui n'est en
s deux ans, ainsi

année des conces-
il seroit trop long
j'ay cru qu'il sulli-
es de celles qui ap-
es, qui seront peut-
ouvelle relation, l'en-
quelle distance elle
-Orléans, de mesme
que j'ay faite de la

lle eut distribué les
Mobile par cette ri-
ce, chargé de muni-
marchandises qui y
dans les magasins.
tems une lettre au

commandant de la Mobile de faire partir un convoi de vi-
vres, de munitions de guerre pour porter à M. de Latour,
gouverneur du fort des Alibamons, qui estoit un poste fort
avancé du costé de la Caroline et très important pour empes-
cher l'entrée des Anglois dans la Louisiane, parce que, quoy
qu'on ait abandonné l'isle Dauphine, on conservera la Mo-
bile, par rapport à ce poste, afin de contenir les Sauvages de
ce costé-là.

M. de Bienville envoya aussi le vaisseau nommé le *Dro-
madaire* tout chargé à la Nouvelle-Orléans, pour y placer
dans les magasins les munitions et les marchandises qu'il
avoit apportées de France.

M. Renaud, capitaine, monta vers ce temps-là, avec ses
cinquante mineurs, aux Illinois et ses bateaux chargez de
toutes sortes d'effets. Il y eut aussy plusieurs familles pour
des concessions proche les Illinois qui montèrent avec luy, à
qui M. de Bienville accorda des nègres pour cultiver leurs
terres.

Quand M. Renaud fut arrivé aux Illinois, il rendit une
lettre à M. Diron de la part de M. de Bienville, qui lui man-
doit de descendre à la Nouvelle-Orléans, Sa Majesté l'ayant
fait inspecteur général des troupes de la Louisiane ; ce qui
l'obligea, en descendant, d'aller visiter tous les postes des
bords du Mississipy, où il y avoit des troupes en garnison.

Dans ce mesme tems, M. de Saint-Denis reçut une lettre
de la Cour avec le brevet de capitaine d'une compagnie et de
gouverneur du fort des Nassitoches, où il dut monter quelque
tems après, avec trente hommes de renfort, dans six canots
chargez de munitions de guerre et de bouche. Il avoit cette
obligation à M. de Champmeslin, qui avoit représenté à la

Cour, depuis son retour en France, que M. de Saint-Denis, qui estoit un des plus braves officiers de la Louisiane, estoit cependant sans employ, qu'il avoit esté en partie cause de la conservation de l'isle Dauphine, qu'il l'avoit secourue de bonne volonté, y ayant conduit grand nombre de Sauvages, dont il est fort aimé et à la teste desquels il aborda à l'isle fort à propos pour repousser les Espagnols qui commençoient à y faire une descente. M. de Champmeslin ajouta que M. de Saint-Denis avoit esté de toutes les occasions qui s'estoient offertes à luy pour le bien de la province, quoyqu'il n'ait ny paye ny rang. Tous ces titres avoient déterminé la Cour à luy envoyer le brevet de capitaine et de gouverneur du fort des Nassitoches.

Il arriva, depuis le départ de M. de Saint-Denis, vers la fin de l'année, trois traversiers à la rade de l'Isle-aux-Vaisseaux, dans lesquels il y avoit encore beaucoup de monde, tant pour des concessions que pour servir dans le país, outre quantité de munitions et de marchandises; M. de Bienville en envoya deux à la Nouvelle-Orléans tout chargés. L'on fit débarquer les effets qui estoient dans le troisième pour les placer dans les magasins du Nouveau-Biloxi. Six des sept vaisseaux, qui estoient arrivez à la Louisiane, s'en retournèrent en France; il ne resta que le *Dromadaire*.

L'on travailla le reste de cette année à la Nouvelle-Orléans, où les travaux s'avançoient beaucoup.

XXIII

ARRIVÉE DE M. DE CHATEAUGUÉ

A LA LOUISIANE.

TENTATIVE QUE FAIT FAIRE M. DE BIENVILLE POUR ESTABLIR UN FORT

DANS LA RIVIÈRE DE LA MADELEINE.

ARRIVÉE DE PLUSIEURS VAISSEAUX A LA LOUISIANE.

L'AUTEUR TOMBE MALADE D'UNE FLUXION DONT IL PERD LA VUE,

ET SON DÉPART POUR LA FRANCE.

(1723)

Le huitième de Janvier de l'année 1721, il vint mouiller à la rade de l'Isle-aux-Vaisseaux une petite flûte nommée la *Baleine*, dans laquelle arriva M. de Chateaugué, à qui Sa Majesté avoit donné en France la croix de chevalier de Saint-Louis, et qui en apportoit une pour M. de Saint-Denis. Il y avoit sur ce vaisseau M. de la Harpe, Malouin, qui avoit une concession établie aux Cadodaquioux.

La sœur Gertrude, une des officières de l'hospital général de la Salpêtrière de Paris, estoit venue pareillement dans ce vaisseau avec quatre-vingt-huit filles de cet hospital, toutes élevées dans cette maison dès leur enfance. Elles estoient venues sous la conduite de cette sœur pour estre mariées dans le païs, et elles avoient chacune le fonds de leur prétendu mariage, qui consistoit en deux paires d'habits, deux

NE.

e Saint-Denis,
ouisiane, estoit
tie cause de la
t secourue de
e de Sauvages,
orda à l'isle fort
ommençoient à
outa que M. de
s qui s'estoient
oyqu'il n'ait ny
miné la Cour à
verneur du fort

Denis, vers la fin
e-aux-Vaisseaux,
monde, tant pour
is, outre quantité
enville en envoya
on fit débarquer
ur les placer dans
sept vaisseaux, qui
nèrent en France;

Nouvelle-Orléans,

jupes et jupons, six corsets, six chemises, six garnitures de teste et toutes leurs autres fournitures nécessaires, dont elles estoient bien pourvues pour les faire convoler au plus viste en légitime mariage. Cette marchandise fut bientost distribuée, tant on en avoit disette dans le pays; et si la sœur Gertrude en avoit emmené dix fois davantage, elle en auroit trouvé en peu de temps le débit.

Quelques jours après, M. de Bienville fit armer un brigantin, commandé par le capitaine Bélanger, pour conduire M. de la Harpe à la rivière de la Madeleine. On avoit embarqué dans ce brigantin beaucoup de vivres et de munitions de guerre, avec des ouvriers et des soldats pour faire un établissement sur le bord de cette rivière. Ils la montèrent environ vingt lieues, où ils rencontrèrent un fort de Sauvages retranchés sur un des bords de cette rivière, qui les arrestèrent et ne voulurent jamais permettre que les François s'y établissent. M. de la Harpe leur fit dire par un truchement qu'ils estoient venus pour estre de leurs amis, qu'on ne vouloit leur faire que du bien et leur apporter des commodités pour la vie; mais ils ne voulurent entendre aucune des propositions qu'on leur fit, ils les rejetèrent, nous disant qu'ils estoient contens de leur estat et qu'ils vouloient vivre libres entre eux sans y recevoir aucune autre nation. M. de la Harpe leur fit dire encore que, s'il y avoit quelqu'un de leurs chefs qui vult venir avec eux au Biloxy, on les feroit parler à M. de Bienville, qui ne manqueroit pas de leur faire des présens pour marquer qu'on ne vouloit faire un fort sur le bord de la rivière que pour leur utilité. Ils se présentèrent neuf qui entrèrent dans le brigantin et qu'on conduisit au Biloxy.

Il estoit arrivé, pendant ce temps-là, à la rade de l'Isle-aux-

Vaisseaux un bastiment nommé le *Maréchal-d'Estrées*, commandé par le capitaine Prudhomme, qui venoit du Sénégal. Il avoit amené sur son bord cent soixante-quinze nègres, tant hommes que femmes, qui débarquèrent au Nouveau-Biloxy et que l'on distribua à tous les habitans de la Nouvelle-Orléans, à qui on les envoya et à plusieurs personnes des concessions. La flûte, nommée la *Baleine*, s'en retourna dans ce tems-là en France; la sœur Gertrude repartit dans ce bastiment.

Un mois après le départ de la *Baleine* arriva à la rade de l'Isle-aux-Vaisseaux, un vaisseau nommé le *Saint-André*, chargé de cinq cents barriques de farine. Il y avoit aussy dans ce vaisseau cent familles allemandes venues pour s'establir dans le païs, et qui furent dispersées dans plusieurs concessions qu'on leur accorda en différents endroits du bord du fleuve du Mississipy. On leur donna des nègres pour les ayder à establir leurs concessions; les farines furent placées tant dans les magazins du Nouveau-Biloxy qu'à la Nouvelle-Orléans.

Peu de jours après vint encore une flûte, nommée la *Durance*, dans laquelle il y avoit treize cents barriques de farine. On fit monter ce vaisseau à la Nouvelle-Orléans tout chargé. On distribua aussy des concessions à cent autres familles allemandes amenées par ce dernier vaisseau. Ces concessions estoient situées par delà les Illinois, dans le haut du Mississipi.

M. le commissaire Hubert, ayant envie de retourner en France, demanda sa démission, vendit cette année la concession qu'il avoit aux Natchez à MM. Dumanoir qui l'achetèrent pour M. Kolly, dont ils furent les directeurs. Ils retin-

rent tous les ouvriers que M. Hubert avoit, sur les mesmes gages dont ils estoient convenus avec M. Hubert. Il céda aussi à MM. Dumanoir plusieurs de ses meubles.

Dans ce temps-là, le sieur Penicaut, auteur de cette relation, tomba malade d'une fluxion sur les yeux, dont il perdit la veue. Ayant tasché en vain de se faire guérir dans le pays, il fut conseillé par M. de Bienville, gouverneur général de la province et par tout ce qu'il y avoit de principaux officiers, de passer en France pour tascher de se faire guérir. Il partit dans le vaisseau nommé le *Maréchal-d'Estrées*, le 3^e octobre de cette année 1721, ayant laissé au pays sa femme et ses esclaves. Il y a près de deux ans qu'il est à Paris, sans avoir pu recouvrer la veue, après bien des différentes opérations fort cousteuses. Il s'est vu forcé par là, de présenter un placet à Mgr le comte de Toulouse pour tascher d'obtenir une pension en récompense de vingt-deux années de service, en qualité de maistre charpentier de vaisseau pour le Roy dans ce païs, services dont il a des certificats de tous les principaux officiers de la Louisiane, sçavoir : de M. le comte de Surgère, de M. de Lamothe de Cadillac, de M. Diron, inspecteur général, de M. de Bienville, gouverneur général de la province, de M. de Saint-Denis, ancien officier, capitaine et gouverneur du fort des Nassitoches.

Il a esté de tous les partis, dont il fait mention dans sa relation, comme y ayant esté très-nécessaire non seulement pour le radoub des chaloupes et des canots, ceux qui alloient soit en guerre, soit pour les convois, mais mesme pour servir d'interprète pour les demandes et réponses des Sauvages, dont il parle fort bien les langues. Il a remonté plusieurs fois le Mississipy depuis son embouchure, où il

sur les mesmes
Hubert. Il céda
bles.
ur de cette rela-
ux, dont il perdit
érir dans le pays,
neur général de la
ncipaux officiers.
e guérir. Il partit
rés, le 3^e octobre
s sa femme et ses
à Paris, sans avoir
ntes opérations fort
ésenter un placet à
d'obtenir une pen-
de service, en qua-
our le Roy dans ce
tous les principaux
e comte de Surgère,
iron, inspecteur gé-
néral de la province,
pitaine et gouverneur
mention dans sa re-
ssaire non seulement
es canots, ceux qui
convois, mais mesme
andes et réponses des
angues. Il a remonté
on embouchure, où il

tombe à la mer, jusqu'au saut de Saint-Antoine, qui en est éloigné de neuf cents lieues. Il a esté de mesme fort avant dans les rivières qui tombent dans le fleuve du Mississipy, à droite et à gauche de ses bords, ayant visité presque toutes les nations des deux costés de ce fleuve, esloignées de plus de soixante lieues des bords tant du costé du Canada que de la Caroline.

Quoique les remèdes des médecins oculistes ne luy aient pas rendu la vue, il est toujours dans le dessain de s'en retourner à la Louisiane, où est sa femme, après qu'il aura présenté à Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans un autre placet pour que Son Altesse ait la bonté de luy faire accorder une gratification par la Compagnie des Indes, à qui M. le comte de Toulouze l'a renvoyé, Sa Majesté ayant cédé le commerce de la Louisiane en 1710 à la Compagnie, qu'il a servie continuellement jusqu'au tems qu'il perdit la veue, en 1721.

Tout ce qu'il a rapporté dans sa relation est très-véritable, soit des guerres contre les Sauvages dont il a esté tesmoin oculaire, soit de l'étendue du païs et du cours du Mississipy et de la fertilité de ses bords. Il avoue que, si l'on avoit défriché la trop grande quantité d'arbres dont le pays est rempli, la Louisiane seroit un paradis terrestre par les labou-rages qu'on y feroit, le bled y venant beaucoup plus gros qu'en France. Il y a aussi dans ce pays une abondance prodigieuse de gibier et de poisson de toute sorte, des fruits en quantité et d'un meilleur goust que ceux de France, le climat y estant tant soit peu plus chaud.

Ceux qui liront avec attention cette relation remarqueront qu'il semble que Dieu veuille que ce pays soit habité par les

François pour y faire croistre à sa gloire la religion catholique, et en mesme tems establir un second empire françois, à la gloire de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il paroist visiblement que Dieu est, pour ainsy dire, las de la cruauté inouïe que les Sauvages y exercent les uns contre les autres et qu'il veut leur donner des dominateurs pour en arrester le cours. Il est estonnant, en effet, qu'une poignée de monde, telle que celle qu'avoient amenée M. d'Iberville et M. le comte de Surgère se soit établie parmy des nations innombrables des plus farouches Sauvages, et que des gens qu'ils n'avoient jamais veus, dont les mœurs, la religion et le langage sont bien différens, ayent cependant trouvé le moyen de se maintenir en paix avec eux, de les commander, et les engager mesme à aller en guerre contre les autres Sauvages, leurs parens et alliez, qui ont osé déclarer la guerre aux François depuis vingt-cinq années consécutives qu'on a commencé et continué cet établissement dans ce pays.

Qui ne reconnoistra là-dedans la main du Créateur ? Aussy finirai-je ma relation par ces paroles du Prophète :

Béni soit le Seigneur nostre Dieu qui fait luy seul les plus grandes merveilles. Que son nom soit béni à jamais et que toute la terre soit remplie de la connoissance de sa majesté divine. Ainsy soit-il.

Benedictus Dominus Deus noster qui facit mirabilia solus, et benedictum nomen majestatis ejus in æternum, et repletur majestate ejus omnis terra. Fiat, fiat.

ISIANE.

la religion catho-
nd empire fran-
étienne. Il paroist
e, las de la cruauté
s contre les autres
pour en arrester le
poignée de monde,
erville et M. le comte
tions innombrables
gens qu'ils n'avoient
et le langage sont
moyen de se main-
nder, et les engager
s Sauvages, leurs pa-
rre aux François de-
u'on a commencé et

du Créateur ? Aussy
Prophète :

fait luy seul les plus
t béni à jamais et que
issance de sa majesté

*facit mirabilia solus,
in æternum, et reple-
at, fiat.*

VI

ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

CRÉATION DE LA BALISE.

PASSES ET BARRE DU MISSISSIPI.

PREMIERS VAISSEAUX QUI REMONTENT LE FLEUVE.

LEMOYNE DE BIENVILLE. — M. DE PAUGER.

ALPHABETICAL

LA LOUISIANE

EST RÉGIE PAR LA COMPAGNIE D'OCCIDENT

ET ENSUITE PAR LA COMPAGNIE DES INDES JUSQU'EN 1731

Août 1717.

Il fut établi une nouvelle Compagnie, sous le nom de Compagnie d'Occident, pour faire le commerce exclusif dans toute l'étendue des pays concédés audit sieur Crozat par lesdites lettres patentes du 14 Septembre 1712.

Et par arrest du conseil du Roy du 9 Mars 1719, confirmé par un autre du 11 Avril 1722, il fut accordé à ladite Compagnie 300,000 livres par an, par forme de gratification, pour estre employées tant au payement des garnisons et fortifications de la Louisiane que des honoraires des quatre régisseurs de ladite Compagnie, qui fut nommée, en 1719, Compagnie des Indes.

Le pays des Illinois, situé au haut du fleuve du Mississipy, qui dépendoit du gouvernement du Canada, avoit esté uni et incorporé au gouvernement de la Louisiane par arrest du 27 Septembre 1717.

La Compagnie d'Occident, établie par édit du mois d'Aoust 1717, acheta, par acte du 15 Décembre 1718, des intéressés en la Compagnie du Sénégal, tous leurs droits et privilèges concernant ladite Compagnie du Sénégal, lequel acte fut approuvé par arrest du Conseil du 10 Janvier 1719. — Il faut

observer que cette Compagnie du Sénégal ne jouissoit plus du commerce exclusif dans toute la coste d'Afrique. Le pays de Guinée en avoit esté distrait par arrest du 12 Septembre 1684.

Par édit du mois de May 1719, les Compagnies des Indes orientales et de la Chine furent réunies à la Compagnie d'Occident, et il est porté à l'article 12 que ladite Compagnie d'Occident sera dooresnavant nommée et qualifiée Compagnie des Indes.

Par arrest du 27 Septembre 1720, le privilège exclusif de faire le commerce de Guinée et costes d'Afrique fut accordé à perpétuité à la Compagnie des Indes, à la charge par elle de transporter chacun an, aux Isles françoises de l'Amérique, trois mille nègres. Ainsy, au mois de Septembre 1720, la Compagnie des Indes avoit le privilège exclusif du commerce dans les terres fermes de l'Amérique, ce qui comprend la Louisiane et le Canada, dans toutes les Indes orientales, compris dans le Sénégal et dans la Guinée; mais par arrest du Conseil, du 23 Janvier 1731, la rétrocession de la province de la Louisiane et du pays des Illinois, faite par la Compagnie des Indes, fut acceptée par Sa Majesté, de façon que son commerce exclusif fut borné au commerce des Indes orientales, depuis le cap de Bonne-Espérance, à celui des costes d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au dit cap de Bonne-Espérance, et à l'achat du castor seulement, dans le Canada.

ne jouissoit plus
de l'Afrique. Le
arrêt du 12 Sep-

Compagnies des Indes
Compagnie d'Occi-
dentale Compagnie
qualifiée Compagnie

privilege exclusif de
l'Afrique fut accordé
à la charge par elle
des Indes de l'Amérique,
le 17 septembre 1720, la
charge exclusif du com-
merce, ce qui comprend
les Indes orientales,
l'Afrique; mais par arrêt
de la province
de la Louisiane, faite par la Com-
mandante, de façon que
le commerce des Indes
de l'Afrique, à celui des
Indes jusqu'au dit cap de
Horn seulement, dans le

II

LEMOYNE DE BIENVILLE,

NOMMÉ COMMANDANT DE LA LOUISIANE, RAPPELLE SES SERVICES

DEPUIS VINGT-SIX ANS, ET NOTAMMENT LA PART QU'IL A EUE

A LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

COMME A L'ÉTABLISSEMENT ET A LA CONSERVATION DE LA COLONIE

DANS LES TEMPS LES PLUS DIFFICILES.

Bienville au Conseil de Marine.

Au Fort Louis, 10 May 1717.

Messieurs,

J'ay reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de
m'écrire du 28 Octobre dernier, par laquelle il a la bonté de me
témoigner qu'il est très satisfait de la conduite que j'ay tenue,
en obligeant, avec trente soldats, la nation Natchez, qui est
de mille hommes, de me livrer le chef et les autres complices
qui avoient trempé dans l'assassinat de cinq François. — La
bonne renommée que je me suis acquise en ce pays, parmy
toutes les nations de ce continent, m'a plus favorisé que les
trente soldats que j'avois. — J'ay aussi contraint cette nation
à me faire et construire un fort à quatre bastions chez eux et
gratuitement, et de rendre aux agens de M. Crozat toutes les
marchandises qu'ils avoient pillées.

J'ay reçu inclus, dans la lettre, un ordre du Roy pour
commander dans la colonie en l'absence de M. Lépinay, gou-

verneur. J'en rends mille grâces très humbles au Conseil, et je prends la liberté de l'assurer que cette confiance, qu'il me témoigne par là avoir en moy, m'engagera, autant que jamais, à continuer le zèle et l'attention que j'ay toujours eus pour le service.

Je supplie très humblement le Conseil de trouver bon que j'aye l'honneur de luy représenter mes services passés et ceux que je rends actuellement. Il y a vingt-six ans que j'ay l'honneur d'estre au service du Roy, huit ans dans les gardes de la marine, ayant toujours embarqué pour officier par ordre de la Cour. Je me suis trouvé dans les combats que feu mon frère d'Iberville a rendus par mer et par terre à la coste de la Nouvelle-Angleterre, à Terre-Neuve et dans le Nord. J'avois l'avantage de commander sa seconde batterie sur la frégate *le Pélican*, à l'action du Nord, dans l'année 1697, où nous nous battimes contre trois vaisseaux anglois plus forts que nous, et, après huit heures d'un combat très opiniastre, nous en coulâmes à fond un de cinquante-six pièces de canon, en prîmes un de quarante et dematâmes l'autre, qui nous eschappa à la faveur de la nuit. Je fus blessé à cete occasion dangereusement, dont je suis encore fort incommodé. Comme nous trouvasmes la paix, faite au retour de cette campagne, feu M. d'Iberville prit le parti de me faire servir en ce pays. Dans la pensée qu'il pourroit obtenir plus facilement mon avancement dans la marine, il me laissa commandant, dès la première année qu'il fit la découverte du Mississipy, à laquelle j'eus plus de part que luy, suivant sa relation mesme.

Il y a quatre années que j'y sers en qualité de lieutenant de Roy, après avoir eu l'honneur d'y commander pendant quatorze ans.

Dans les temps les plus durs, que l'on estoit des quatre années de suite sans nous envoyer aucun secours de France, pendant la guerre avec les Anglois et leurs sauvages alliés de la Caroline, qui ont fait inutilement tous leurs efforts pour chasser les François de ce pays-cy et s'en emparer, j'ay sceu conserver la Colonie avec le peu de troupes que j'avois, que j'ay trouvé les moyens de faire subsister aussy bien que tous les habitans.

M. de Pontchartrain, piqué contre feu M. d'Iberville, je ne sçay par quelle raison, avoit résolu de faire retomber sa colère sur moy, comme si j'eusse pu répondre des sujets de mécontentement que pouvoit luy avoir donnés M. d'Iberville. Dans cette idée, il avoit résolu de ne me point avancer ny aucun de ma famille.

Présentement que le gouvernement a changé et que celuy de la Marine a tombé entre vos mains, j'espère que le Conseil, dans le dessein qu'il a de rendre justice à tout le monde, voudra bien faire attention que je suis bien mal récompensé de mes services.

Je supplie très humblement le Conseil de vouloir m'accorder une croix de Saint-Louis, que je crois avoir bien méritée. Cela dissuadera tous les habitans et Indiens de ce pays de la pensée qu'ils ont que je ne suis point estimé et que n'ayant pas le crédit de me rendre service, je n'auray pas celuy de leur en rendre dans leur établissement : c'est ce qui en détournera plusieurs de me suivre. Les Sauvages qui sçavent que cette faveur ne s'accorde qu'à des personnes qui ont esté à la guerre, sont surpris d'en voir à d'autres qu'à moy. Ils le seront encore davantage, lorsqu'ils verront arriver icy décoré M. de Boville, capitaine, qui doit servir sous moy au

Mississipi, et les Espagnols, que l'on voit icy fréquemment, ne le seront pas moins.

Je prendray la liberté de représenter au Conseil que je n'ay que 1,200 livres d'appointemens qui me suffisent à peine pour trois mois, estant obligé de faire de nouveaux établissemens tous les ans. Ces voyages coustent considérablement. Il me faut transporter mes provisions et m'équiper à mes dépens. Je supplie le Conseil de vouloir bien m'accorder 2,400 livres par an pour me dédommager d'une partie des frais que je suis obligé de faire, et une commission de commandant du fleuve Saint-Louis et rivières y affluentes. On me l'avoit accordée en 1714. J'avois l'honneur de recevoir par tous les vaisseaux des instructions du Roy sur les services que j'avois à rendre dans toute l'étendue de ce commandement; les fonds de présens pour les Sauvages étoient partagés, le gouverneur faisoit les présens aux nations des environs de la Mobile, et moy à ceux du fleuve Saint-Louis au nom du gouverneur; et par ces vaisseaux-cy, je n'ay reçu aucunes instructions du Conseil sur le service que je dois rendre.

Je ne peux mesme savoir encore si l'on m'envoyera faire l'establisement des Jachous ou celuy des Natchitoches, qui est plus important pour empescher les Espagnols de s'emparer de ce pays-là, comme ils ont dessein de faire.

Je puis cependant assurer le Conseil que je suivray très exactement les ordres qu'il plaira à M. de Lépinay m'en donner sur ce sujet. — Je ne sçay s'il jugera à propos de me faire délivrer des présens pour distribuer aux nations du fleuve Saint-Louis. Cela seroit bien nécessaire. Les gouverneurs sont ordinairement jaloux.

icy fréquemment,

au Conseil que je
me suffisent à peine
de nouveaux esta-
blissemens considérable-
ment et m'équiper à
choisir bien m'accorder
d'une partie des
commission de com-
munes y affluentes. On
l'honneur de recevoir
du Roy sur les ser-
vices étendus de ce com-
mandement les Sauvages étoient
présens aux nations des
deux rives du fleuve Saint-Louis
et de la Louisiane, je n'ay reçu
le service que je dois

l'on m'envoyera faire
des Natchitoches, qui
des Espagnols de s'em-
pressent de faire.

Conseil que je suivray très
à M. de Lépinay me
il jugera à propos de me
tribuer aux nations du
nécessaire. Les gouver-

J'ay remis à M. de Lépinay un mémoire, qu'il m'a demandé pour envoyer au Conseil, sur tous les établissemens qu'il seroit nécessaire de faire en ce pays. — Je prends la liberté de l'assurer que j'ay dit dans ce mémoire très sincèrement, et suivant les connoissances que j'ay acquises depuis près de vingt ans que j'y suis, la manière dont on doit s'y prendre pour l'établir solidement. Il faudroit, à la vérité, faire un fonds considérable pour y parvenir, mais je ne doute point que, par la suite et après quelques années, on en soit amplement dédommagé par le profit et l'utilité, dont ce pays ne manquera pas d'estre à la France avec le temps.

J'ajouteray, au sujet de ce mémoire, que peut-estre le Conseil en recevra d'autres tout différens du mien, qui pourroient le mettre dans l'embarras de choisir sur les mesures que l'on doit prendre pour l'établissement de cette colonie; mais j'ose assurer icy le Conseil que je doute fort que personne puisse mieux le connoître que moy.

Le Conseil verra sans doute dans toutes les lettres de cette colonie la difficulté qu'a un chacun d'y subsister présentement, dans l'état où il est, par la cherté dont les vivres y sont. — Je le supplie très humblement de vouloir bien y faire un peu d'attention en ma faveur et, pour cela, d'avoir la bonté de m'accorder six tonneaux de port, tous les ans, dans les vaisseaux de Sa Majesté qui viendront icy, pour pouvoir faire venir de France une partie de ce qui me sera nécessaire pour ma subsistance seulement, et me procurer par là le moyen d'y vivre avec quelque décence. — Je prendray à ce sujet de faire remarquer au Conseil que je suis le seul des officiers majors, qui sont icy, auquel la Compagnie de M. Crozat ne fasse aucun avantage. Elle accorde à M. de Lépinay, gou-

verneur, des appointemens, une commission de trois et demy pour cent et dix tonnes de port dans les vaisseaux; à M. Hubert, commissaire ordonnateur, la mesme chose, et à M. d'Artus, commissaire commandant, autant à proportion, et à moy rien, seulement un pour cent des marchandises du pays qui sortiront du fleuve Saint-Louis, lequel un pour cent ne me produira pas deux pistoles par an, de la manière dont elle s'y prend pour y faire commerce, et cela, parce que je n'ay personne en France qui puisse solliciter pour moy.

J'ay l'honneur d'estre, avec un très profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BIENVILLE.

III

ORDRE DE LA COMPAGNIE D'OCCIDENT

A DEUX BATIMENS DE MONTER LE MISSISSIPI.

Instruction de la Compagnie pour le capitaine Béranger, commandant le brigantin le NEPTUNE, armé à La Rochelle pour la Louisiane.

1^{er} Octobre 1717.

Lorsque le capitaine Béranger sera arrivé à la Louisiane il recevra les ordres de M. Hubert pour monter dans le fleuve Mississipi, le brigantin le *Neptune* étant destiné pour la navigation de ce fleuve. Et l'intention de la Compagnie est qu'il monte, s'il est possible, jusqu'aux Illinois, et qu'il mette tout en usage pour y parvenir. Nous luy recomman-

dons, en montant ce fleuve, de prendre la description de son cours et de nous l'envoyer la plus exacte qu'il se pourra.

Instruction pour le capitaine Cathelineau, commandant le brigantin la VIGILANTE armé à La Rochelle.

Item que celle cy-dessus pour le capitaine Béranger, avec cette exception que la Vigilante doit monter aux Yasous.

IV

LA PASSE PRINCIPALE DU PORT DE L'ISLE DAUPHINE

EST BOUCHÉE.

LA COLONIE ATTEND UNE DÉCISION POUR RESTER DANS CETTE ILE

OU LA QUITTER.

Extrait d'une lettre de M. Hubert, commissaire de la Marine.

A l'isle Dauphine, le 26 Octobre 1717.

Je profite du départ du brigantin de M. Crozat, qui va à La Havane y chercher des bestiaux et y vendre des marchandises, pour informer le Conseil de l'estat de cette colonie.

Nous sommes dans l'attente de la décision du Conseil à l'occasion de ce port, dont la passe principale s'est bouchée avant le départ des vaisseaux le *Dudlow* et le *Paon*. Celles qui restent en estat peuvent à peine avoir assez d'eau pour le brigantin, quoyqu'il ne tire que huit pieds d'eau. Jusqu'aux ordres de changer ou de rester sur cette isle, nous resterons

MISSISSIPPI.

mission de trois et
 ns les vaisseaux ; à
 mesme chose, et à
 autant à proportion,
 es marchandises du
 , lequel un pour cent
 , de la manière dont
 t cela, parce que je
 iciter pour moy.
 ès profond respect,

ant serviteur,

BIENVILLE.

D'OCCIDENT

LE MISSISSIPPI.

le capitaine Béranger,
 PTUNE, armé à La Ro-

1^{er} Octobre 1717.

ra arrivé à la Louisiane,
 our monter dans le fleuve
 e étant destiné pour la
 ion de la Compagnie est
 squ'aux Illinois, et qu'il
 r. Nous luy recomman-

dans l'inaction ; les habitans ont cessé de construire et même de réparer, connoissant par eux-mêmes la nécessité d'un changement.

V

ORDRE D'ALLER SONDER LA BARRE DU MISSISSIPI

ET DE RECONNAITRE LA PROFONDEUR, LE COURS

ET LA RAPIDITÉ DES EAUX DU FLEUVE.

Instruction pour le capitaine Voyer, commandant le vaisseau la PAIX, armé à La Rochelle pour le pays de la Louisiane, au mois de Décembre 1717.

10 Décembre 1717.

En arrivant à la Louisiane, il ira mouiller à l'Isle-aux-Vaisseaux, en attendant les ordres de M. Hubert, directeur de la Compagnie audit pays, et nous le chargeons très expressément, aussitôt qu'il aura fait la décharge, d'aller sonder la barre du fleuve du Mississipy avec une perche de bois, sur laquelle il aura marqué les pieds exactement, et d'escrire sur son livre la moindre profondeur qu'il aura trouvée sur la barre et le long de la barre, et de sonder pareillement depuis l'Isle-aux-Vaisseaux jusqu'audit fleuve, et d'y jeter le loch pour en connoistre à fond la rapidité. Pour cela, il entrera une lieue avant dans le fleuve, et, après avoir mouillé sa chaloupe, il jettera le loch pour en savoir le cours et ce qu'il peut faire de chemin par heure, observant de marquer le jour et

MISSISSIPI.

instruire et même
la nécessité d'un

DU MISSISSIPI

LE COURS

EUVE.

mandant le vais-
pour le pays de la

Décembre 1717.

er à l'Isle-aux-Vais-
bert, directeur de la
eons très expressé-
ge, d'aller sonder la
perche de bois, sur
ent, et d'écrire sur
aura trouvée sur la
pareillement depuis
et d'y jeter le loch
Pour cela, il entrera
voir mouillé sa cha-
cours et ce qu'il peut
e marquer le jour et

GOUVERNEMENT DE BIENVILLE.

599

le mois de l'année qu'il aura fait cette observation, ainsi que
le temps qu'il aura sondé.

VI

ORDRE POUR VISITER LES PORTS DE LA COTE,

MONTER LE MISSISSIPI ET TACHER D'EN DÉTRUIRE LA BARRE.

DU CHOIX A FAIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE MANIÈRE A COMMUNIQUER

AVEC LA MOBILE.

*Instruction pour M. Perrier, ingénieur en chef
de la Louisiane.*

14 Avril 1718.

Ce qu'il y a de plus important pour la Compagnie, c'est
d'avoir une connoissance parfaite des endroits où ses vais-
seaux pourront estre en seureté, et de l'entrée du fleuve du
Mississipy. Ainsi, ce sont les premières choses, auxquelles
M. Perrier donnera toute son attention. Pour que nous puis-
sions en recevoir des nouvelles par le retour du vaisseau par
lequel il passe, nous avons écrit à M. de Bienville par les
vaisseaux partis le 25 Octobre dernier de prendre ces con-
noissances, mais cependant il est important que M. Perrier
les prenne par luy-mesme.

Pour cet effet, notre sentiment est qu'aussitost que ledit
sieur Perrier sera arrivé à l'isle Dauphinc, il doit s'occuper,
pendant qu'on travaillera au déchargement des vaisseaux et

aux dispositions nécessaires pour monter dans le fleuve du Mississipy, 1^o à visiter avec M. de Chateaugué, auquel nous écrivons de l'accompagner, l'entrée du port de l'isle Dauphine par la passe qui reste, qui, selon les apparences, est la mesme par laquelle les vaisseaux le *Paon* et la *Paix* en sont sortis l'année dernière; 2^o à vérifier bien exactement combien il y a d'eau sur le banc de sable qui ferme l'entrée de ce port, et à consulter les anciens de la colonie sur les courans et le danger qu'il peut y avoir que cette passe ne devienne encore plus mauvaise.

Il entrera après cela dans la baye de la Mobile pour examiner combien on trouve d'eau depuis l'entrée de la baye jusqu'au fort Louis de la Mobile, et s'il n'y auroit point quelque endroit, où les vaisseaux fussent en seureté. On prétend qu'il y a une anse, à l'Est de la baye, en dedans, dans laquelle on prétend que les vaisseaux peuvent entrer et qu'ils y seroient fort bien. Il s'agit de voir ce qui en est, et si on peut les mettre en seureté contre les ennemis.

En visitant la coste de l'Est de la baye, ledit sieur Perrier pourra voir quel est l'endroit de la Rivière-aux-Poissons, d'où on s'estoit flatté de tirer de la pierre pour la fortification de l'isle Dauphine. Il examinera de quelle nature est cette pierre, si elle est difficile à tirer et à charger, et à combien la toise cube pourroit revenir rendue soit à l'isle Dauphine, soit au fort Louis de la Mobile, en calculant la dépense d'un grand bateau et son équipage, ce qu'il en peut porter et combien il luy faut de temps pour chaque voyage.

Il examinera pareillement ce que c'est que les espèces de dunes d'écailles d'huîtres, qu'on assure estre près de l'isle Dauphine, et dont on peut se servir pour faire de la chaux.

Cela n'est pas douteux, mais il s'agit de savoir s'il s'en trouvera des quantités suffisantes, pour que ce soit un objet sur lequel on puisse compter, en attendant qu'on ayt trouvé dans la colonie de la pierre propre à faire de la chaux, soit qu'on veuille construire à l'isle Dauphine, au fort Louis de la Mobile, et mesme à la Nouvelle-Orléans, où, faute d'autre chaux, on pourroit transporter de celle-là.

Pendant que ledit sieur Perrier sera au fort Louis de la Mobile, il ira visiter le moulin à scie que le sieur Mean a deub construire sur un ruisseau, qui en est à une lieue. Il examinera s'il est bien estably, combien il peut scier de planches ou autres bois en 24 heures, combien il faut d'hommes pour le servir, et si ces mesmes hommes ne peuvent pas, dans de certains temps, travailler à quelque culture ou autres ouvrages.

Nous n'estimons pas qu'il convienne entreprendre présentement aucune fortification ni bastiment, tant à l'isle Dauphine qu'au fort Louis de la Mobile. Ledit sieur Perrier verra, seulement à l'égard des fortifications, si le fort Louis de la Mobile est en estat pour ce qu'il contient, et s'il ne faut point y ajouter quelque petit ouvrage de pieux ou de palissades à la mode du pays. Il verra pareillement si, depuis que l'ancienne passe du port de l'isle Dauphine s'est bouchée, près de laquelle on avoit placé apparemment une batterie de canon, celle-ci a esté changée, et il la fera placer, le plus avantageusement que faire se pourra, pour protéger les bastimens qui pourroient entrer dans le port de l'isle Dauphine.

Pour ce qui est des maisons et magasins appartenant à M. Crozat, et qui ont deub estre remis à la Compagnie, il s'agit de voir avec MM. les Directeurs généraux, s'ils jugeront à propos d'y faire quelques réparations, par rapport à de plus

grandes quantités de marchandises que par le passé qui y arriveront.

Il seroit fort à désirer que ledit sieur Perrier pût exécuter tout ce que dessus, pendant qu'on travaillera au déchargement d'une partye des marchandises à l'isle Dauphine et aux dispositions nécessaires pour aller dans le fleuve du Mississipy, où *on tentera d'entrer avec les vaisseaux mesmes, si on juge que cela se puisse.*

Suivant les ordres que nous envoyons à MM. les Directeurs généraux, ils ne doivent laisser à l'isle Dauphine qu'un des brigantins et les chaloupes ou bateaux qui seront jugés absolument nécessaires, et on doit envoyer les deux autres brigantins avec les felouques, chaloupes, bateaux et pirogues, que l'on pourra assembler, mouiller le plus près que l'on pourra de la barre qui est à l'entrée du fleuve du Mississipy et y faire entrer tous les bastimens, qu'on trouvera pouvoir passer sur la barre, après l'avoir sondée avec grande attention.

Nous donnons ordre à M. de Bienville et à M. de Chateaugué de s'y rendre, et de sonder eux-mesmes la barre. Ainsy ce soin les regarde particulièrement, mais cependant nous sommes bien aises que ledit sieur Perrier y soit aussy, et il doit donner toute son attention à chercher les moyens d'enlever une partie de la barre, soit qu'elle ne soit que de vase, ou qu'il s'y trouve des arbres qui s'y sont embarrassés, et à bien examiner tout ce qui se peut faire sur cela. Il verra si le moulin, que M. de Gilly luy a proposé, ne peut pas estre utile, parce qu'il faut, *par toutes sortes de moyens, ouvrir l'entrée du fleuve.*

Nous avons fait embarquer six dragues de fer, et quatre grapins dans la flûte la *Marie*, pour essayer si, en passant ces

dragues sur la barre, on ne pourroit pas émouvoir la vase, de manière que le courant du fleuve l'emporteroit. Comme il y aura beaucoup de monde sur les trois vaisseaux et autres bastimens, avec lesquels ledit sieur Perrier entrera dans le fleuve, nous croyons qu'il pourroit, avant d'y entrer, faire essayer les dragues. C'est sur quoy il doit conférer ou se concerter, en arrivant, avec MM. de Bienville et Chateaugué et MM. les Directeurs généraux.

En cas donc qu'il soit jugé nécessaire d'y faire des augmentations, ledit sieur Perrier en fera les plans et devis, et verra avec MM. les Directeurs généraux, quels seront les moyens de les faire faire au meilleur marché, soit à l'entreprise, ce qui paroist assez difficile dans un pays où le peu d'hommes qui y sont, font payer leurs journées aussi cher, soit par les ouvriers et faux saulniers que la Compagnie entretient, ou par les soldats qui se trouveront ouvriers, en réglant le prix de leurs journées. Il pourra charger de l'exécution de ces sortes d'ouvrages le sieur Bajot, capitaine, qui a été envoyé il y a quatre ans pour ingénieur, et qui est très propre à conduire des bastimens, parce que c'est à quoy il a toujours été occupé.

Comme il n'y a point d'officier dans la colonie qui soit chargé du soin de l'artillerie, nous prions M. Perrier d'en prendre le détail, et d'examiner en quel estat elle est dans la visite qu'il fera de l'isle Dauphine et du fort Louis de la Mobile; cy joint est l'estat des pièces qui sont dans la colonie, au nombre de trente-neuf. Il est nécessaire de voir si chaque pièce a son affût et ses armes, et de faire faire ce qui y manquera, en observant s'il ne conviendroit pas de monter celles qui pourroient ne l'estre pas sur des affûts de cam-

MISSISSIPPI.

le passé qui y

rier pût exécuter
era au décharge-
Dauphine et aux
fleuve du Missis-
aux memes, si on

MM. les Directeurs
Dauphine qu'un des
ui seront jugés ab-
es deux autres bri-
ateaux et pirogues,
plus près que l'on
fleuve du Mississipy
on trouvera pouvoir
avec grande attention.
le et à M. de Cha-
ux-mesmes la barre.
ment, mais cependant
Perrier y soit aussy,
chercher les moyens
qu'elle ne soit que de
s'y sont embarrassés,
aire sur cela. Il verra
proposé, ne peut pas
les sortes de moyens,
agues de fer, et quatre
ssayer si, en passant ces

pagne, plustost que sur des affûts marins, pour les mouvoir d'un lieu à l'autre plus aisément. Ledit Perrier verra par l'estat cy-joint qu'il y a peu de boulets, mais on en enverra par les premiers vaisseaux. Il peut disposer de ces trente-neuf pièces de canon, dans les endroits, qui de concert avec MM. les Directeurs généraux seront jugez les plus convenables de l'isle Dauphine, fort Louis et baye de la Mobile, parce qu'il en passe seize autres pièces dans la *Victoire*, qui sont destinées pour la Nouvelle-Orléans et le fleuve du Mississipy, ainsi qu'il sera expliqué cy après, aussi bien que le détail des gens destinés à servir ce canon. — Après que ledit sieur Perrier aura pris connoissance des détails cy-dessus, il se transportera à l'Isle-aux-Vaisseaux, où on assure qu'il y a un très bon mouillage pour les vaisseaux, entre ladite isle et la terre ferme. Il est non seulement nécessaire que ledit sieur Perrier, toujours accompagné de M. de Chateaugué, examine à quelle distance de l'isle les vaisseaux peuvent mouiller et si on pourroit establir quelque batterie sur cette isle, sous le feu de laquelle ils fussent en seureté, mais il faut aussy qu'il fasse en sorte de faire le tour de l'isle, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quelque anse, dans laquelle il y eust assez d'eau pour y faire entrer les vaisseaux, et en ce cas combien il pourroit y en tenir, s'ils pourroient y estre en seureté, et si les terres de l'isle sont hautes et de quelle nature elles sont, pour nous en envoyer la description.

En remontant le fleuve jusqu'à l'endroit, où MM. les Directeurs généraux jugeront qu'il faut jeter les fondemens de la Nouvelle-Orléans, il est nécessaire, qu'il fasse le mieux qu'il pourra, une carte du cours du fleuve, dans laquelle il marquera les sondes que MM. de Bienville et Chateaugué auront soin

our les mouvoir
 errier verra par
 mais on en en-
 disposer de ces
 qui de concert
 gez les plus con-
 aye de la Mobile,
 s la *Victoire*, qui
 e fleuve du Missis-
 si bien que le détail
 près que ledit sieur
 -dessus, il se trans-
 re qu'il y a un très
 dite isle et la terre
 ue ledit sieur Per-
 teaugué, examine à
 vent mouiller et si
 r cette isle, sous le
 s il faut aussy qu'il
 our voir s'il ne s'y
 elle il y eust assez
 et en ce cas combien
 estre en seureté, et si
 lle nature elles sont,
 bit, où MM. les Direc-
 les fondemens de la
 it fasse le mieux qu'il
 s laquelle il marquera
 mateaugué auront soin

de faire prendre, et qu'il observe aussy la hauteur des bords du fleuve et tout ce qu'il y aura de plus remarquable.

Nous ignorons l'endroit que l'on choisira pour l'établissement de la Nouvelle-Orléans; mais comme ledit sieur Ferrier entrera dans le conseil qui se tiendra sur cela, il est nécessaire de luy expliquer la principale attention que l'on doit faire dans le choix du terrain. Il s'agit principalement de se mettre dans l'endroit le plus commode pour la communication avec la Mobile, soit par mer, soit par le lac Pontchartrain, le moins en danger d'estre inondé dans les débordemens et, autant qu'il sera possible, près des meilleures terres à cultiver.

Ces différentes considérations nous font penser, autant que nous en pouvons juger sur les relations que nous en avons, que l'endroit le plus convenable est sur le ruisseau de Manchac, appuyant l'enceinte de la ville sur le bord du fleuve et sur le bord du ruisseau. Il s'agit, avant de se déterminer sur aucun endroit, d'examiner celuy-là et de voir si le terrain est convenable. Supposant qu'il le soit, nous y trouverions la Nouvelle-Orléans mieux placée qu'ailleurs, par la commodité de la communication avec la Mobile par le ruisseau, qu'on prétend pouvoir rendre navigable en tout temps avec peu de dépense, et parce qu'il sera aussy très à portée de l'entrée de la rivière Rouge et de la communication avec les habitations qui se forment aux Yasous, d'où nous attendons la première culture du froment (peut-estre mesme qu'il viendra bien aussy par la suite dans cet endroit), et enfin parce que, plus on est avancé dans les terres, plus la subsistance par la chasse est abondante, et plus on doit compter sur la bonté de l'air.

La seule difficulté qui reste à lever, pour déterminer la Nouvelle-Orléans sur le ruisseau du Manchac, supposant le terrain convenable, c'est l'éloignement de la mer, en étant à soixante-cinq lieues. Si cependant les vaisseaux peuvent monter jusques-là et qu'il ne s'agisse que de quelques jours de plus ou de moins, ce ne doit pas estre un obstacle qui balance les autres avantages, parce qu'il ne vient pas tous les jours des vaisseaux, et qu'on jouit des autres commodités toute l'année. Mais, en mesme temps, il y aura une autre attention à avoir qui sera, en remontant le fleuve, de choisir l'endroit le plus convenable, comme pourroit estre le Détour à l'Anglois, pour établir un poste avec une batterie dans un petit fort, qui puisse empescher les vaisseaux ennemis de remonter le fleuve.

Il a esté dit cy-dessus que l'on a chargé seize pièces de canon dans la flûte la *Marie*, avec leurs affûts, armes et boulets, dont quatorze pièces de 8 livres de balles et deux de 6; on pourroit en placer douze de 8 dans ce poste avancé et n'en conserver que deux de 8 et deux de 6 pour la Nouvelle-Orléans, où elles seront bien moins nécessaires.

Le sieur La Palice, enseigne réformé, qui a servy sept ans dans la compagnie de canonniers de Torigny et qui entend le service de l'artillerie, pourroit estre propre pour ce poste sous un autre officier; nous en écrivons à MM. les Directeurs généraux.

Lorsqu'on se sera déterminé sur le terrain, où on placera la Nouvelle-Orléans, nous pensons qu'il faut que ledit sieur Perrier commence par marquer l'enceinte d'un fort qui puisse, par la suite, devenir une citadelle, qu'il faudra simplement renfermer d'abord de pieux à la manière du pays, et, dan

l'enceinte de ce fort, placer les magasins de la Compagnie et les logemens des Directeurs généraux, des officiers majors, officiers et soldats qui composent la garnison de la Nouvelle-Orléans ; après quoy ledit sieur Perrier marquera l'enceinte de la ville et les alignemens des rues, avec les divisions des terrains convenables à chaque habitant dans l'enceinte de la ville, sauf à MM. les Directeurs généraux à leur donner des terres au dehors à portée d'estre cultivées.

La construction des magasins est ce qu'il y aura de plus pressé, dès que l'on aura baraqué pour les hommes ; nous ne pouvons rien prescrire sur leur étendue et sur la manière de les construire — cela doit estre réglé par MM. les Directeurs généraux avec M. Perrier. — Nous luy ferons seulement observer qu'il doit avoir attention, pendant le séjour qu'il fera à l'isle Dauphine et à la Mobile, de rassembler autant qu'il trouvera de planches, bordages et bois d'équarrissage, pour pouvoir s'en servir en arrivant à la Nouvelle-Orléans.

Il est question de commencer par mettre à couvert les hommes, les marchandises, le mieux qu'on pourra ; mais cela n'empesche pas que ledit sieur Perrier ne doive songer en mesme temps aux moyens les plus convenables pour se procurer des matériaux, avec lesquels on puisse faire des bâtimens plus solides. Pour cet effet, il doit establir le plus tost qu'il luy sera possible la fabrique de la brique, si les terres de la Nouvelle-Orléans ou des endroits à portée se trouvent propres à cela, soit en y employant ceux des soldats ou faux sauniers qui sçauront la faire, soit par un briquetier que nous enverrons par les premiers vaisseaux, si nous ne pouvons pas en trouver pour partir avec luy. Pour cet effet, nous envoyons de la brique dans les trois vaisseaux avec lesquels il passe,

qu'il doit avoir attention de faire conserver soigneusement pour faire le premier fourneau.

Après qu'il se sera débarrassé des premiers soins, il est nécessaire qu'il aille luy-mesme chercher, dans les environs de la Nouvelle-Orléans, les endroits où on pourra trouver de la pierre, tant pour basir que pour faire de la chaux, n'estant pas impossible qu'on en trouve. Il faut particulièrement s'attacher à en trouver sur les bords des rivières en remontant, pour que le transport en coûte moins, et le plus tost que l'on pourra bastir en pierre ou en brique sera le mieux.

Au surplus, nous recommandons à M. Perrier de nous escrire par toutes les occasions et de nous mander tout ce qu'il pensera sur ce qu'on peut faire dans la Colonie pour son établissement; et pour que nous sachions plus régulièrement ce qu'il aura fait en exécution de la présente instruction, nous luy recommandons de nous en informer en marge de chaque article de la copie que nous luy remettrons de la présente instruction.

Fait à Paris, en l'Hostel de la Compagnie d'Occident,
le 14 avril 1718.

iers soins, il est dans les environs pourra trouver de la chaux, n'estant particulièrement s'attacher en remontant, le plus tost que l'on en peut mieux.

M. Perrier de nous a mandé tout ce qu'il faut pour la Colonie pour son plus régulièrement présente instruction, former en marge de remettre de la pré-

Compagnie d'Occident.

VII

NÉCESSITÉ DE CREUSER LES BARRÉS DU FLEUVE.

SES APPROCHES FORMIDABLES ET SES SINUOSITÉS

FONT CRAINDRE QU'ON NE PUISSE Y FAIRE UN PORT.

Extrait d'une lettre de M. Hubert.

Isle Dauphine, 25 Avril 1719.

J'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous informer, par le vaisseau la *Victoire*, de l'état de l'entrée du Mississipy. Il y a sur la première barre qui est en dehors de ce fleuve, à ce qu'assurent ceux qui ont sondé, quinze ou seize pieds d'eau, fond de terre argileuse assez dure. Comme il y a là ordinairement de la houpée, il sera difficile que les pontons y puissent estre d'un utile usage; pour creuser on essayera les dragues dans la belle saison et lorsqu'on aura les équipages nécessaires. Il n'y a que onze pieds d'eau sur la seconde barre qui est en dedans du Mississipy; le fond en est de vase, mais il sera difficile qu'un vaisseau qui tirera douze pieds d'eau puisse gouverner en labourant la vase, la passe estant étroite. A ces obstacles il faut ajouter les approches de ce fleuve, qui sont formidables à cause des bancs de sable et des courants rapides qui jettent ordinairement à l'Ouest. La difficulté de remonter cette rivière, qui est rapide et sinueuse, me fait craindre que ce ne sera pas un port, sur lequel on puisse compter bien seurement. Je souhaite me tromper. — A son défaut l'Isle aux Vaisseaux sera d'un bon usage.

VIII

SOINS A DONNER AUX COTES.

RECHERCHE DES MOYENS DE RENDRE LE MISSISSIPI NAVIGABLE.

NÉCESSITÉ D'EN FAIRE BALISER L'ENTRÉE.

EXAMINER LA SITUATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET LA RÉFORMER,

SI CELA EST UTILE..

Instruction pour MM. Le Blond de la Tour, ingénieur en chef de la Louisiane, les sieurs de Pauger et de Boispinel, ingénieurs en second audit pays, et le sieur Franquet de Chaville, aussi ingénieur.

8 Novembre 1719.

1. Ledit sieur Le Blond de la Tour devant servir à la Louisiane en qualité d'ingénieur en chef, suivant la convention particulière passée entre luy et la Compagnie des Indes le 25 du mois passé, la Compagnie luy fait les présentes instructions pour luy donner les idées générales des fortifications, qu'elle juge estre nécessaires audit pays de la Louisiane, et luy expliquer sur ce ses intentions. Elle en remettra des doubles aux sieurs sous-ingénieurs pour qu'ils en soient pareillement instruits.

2. Lesdits sieurs ingénieurs s'embarqueront au port Louis sur le vaisseau que la Compagnie leur indiquera. Elle leur recommande de dresser un journal exact de leur traversée et de la route qu'ils auront tenue. En arrivant au cap François de Saint-Domingue, où ils doivent toucher, ils auront

attention à dresser une carte de la situation de la coste la plus exacte qu'ils pourront et du port.

3. A leur arrivée à la coste de la Louisiane, ils en useront comme à celle du cap; vraisemblablement, le vaisseau, sur lequel ils passeront, ira mouiller dans le port de Pensacola. La première chose que la Compagnie recommande à MM. les ingénieurs, c'est d'examiner avec beaucoup d'attention la situation de ce port, de voir par eux-mêmes si le mouillage y est bon, à combien de brasses on mouille, si le mouillage se trouvera sous le canon des forts qu'on y établira, afin d'estre à l'abry de l'incursion des Puissances Etrangères, les vents qui y règnent, les courants, les hauts fonds, et si les changements de bancs de sable sont fréquents, enfin, d'en lever un plan des plus exacts, en distinguant les distances et faisant des observations sur toutes choses. Ils figureront par une ancre les mouillages du port, marqueront en marge le nombre de vaisseaux qu'il peut contenir et leurs grandeurs.

4. Lorsque lesdits sieurs ingénieurs auront exécuté avec le plus de ponctualité qu'il leur sera possible ce qui est porté par l'article cy-dessus, ils songeront sérieusement à la fortification du port de Pensacola. La Compagnie a déjà donné les ordres à la Colonie pour la disposition d'une partie des matériaux nécessaires à cet effet, comme bois de charpente, pièces et autres. S'ils n'y en trouvent pas en quantité suffisante à l'arrivée, ils en demanderont aux Directeurs généraux de la Colonie, ainsi que les bateaux qui leur seront nécessaires pour en aller chercher, soit le long de la coste, soit dans le fond de la baye dudit port de Pensacola ou tel autre qu'ils jugeront à propos.

5. Lorsque les fortifications du port de Pensacola seront

TES.

PI NAVIGABLE.

RÉE.

S ET LA RÉFORMER,

our, ingénieur en
ger et de Boispinel,
sieur Franquet de

8 Novembre 1719.

devant servir à la
suivant la convention
pagnie des Indes le
fait les présentes in-
générales des fortifica-
pays de la Louisiane,
Elle en remettra des
r qu'ils en soient pa-

nbarqueront au port
ie leur indiquera. Elle
al exact de leur traver-
e. En arrivant au cap
vent toucher, ils auront

commencées, comme elles n'exigeront pas la présence de tous les ingénieurs, et que le sieur Le Blond de la Tour seul peut suffire à en conduire les travaux, il délèguera l'un desdits sieurs ingénieurs en second à l'Isle aux Vaisseaux et à l'Isle Dauphine, et l'autre à l'entrée du fleuve du Mississipy pour la sonder et examiner les moyens dont on pourroit se servir pour la rendre navigable pour tous les vaisseaux de la Compagnie.

6. Les sieurs ingénieurs en second, en se rendant aux endroits cy-dessus indiqués, visiteront exactement toute la coste et en leveront le plan le plus distinct qu'ils pourront. Ils la sonderont avec beaucoup d'attention et marqueront sur la carte qu'ils en dresseront les bancs de sable qui s'y rencontreront, et mettront enfin la Compagnie en estat de juger parfaitement de la situation de toute la coste.

7. Celuy des sieurs ingénieurs qui sera destaché à l'Isle aux Vaisseaux en examinera la situation avec beaucoup d'attention, et comme il est important au service de la Compagnie de s'en assurer la possession, que d'ailleurs le mouillage y est bon, ledit sieur ingénieur prendra les mesures convenables pour y établir un fort, où il le jugera nécessaire pour mettre à l'abry les vaisseaux qui y mouilleront. Si, pour plus grande seureté, il est mesme nécessaire d'y en établir deux, il en enverra le projet au sieur Le Blond de la Tour pour recevoir son avis et exécuter ce qui sera jugé convenable de faire par le conseil qui sera assemblé à cet effet.

8. A l'esgard de celuy des sieurs ingénieurs qui sera détaché à l'entrée du fleuve du Mississipy, sa première attention doit estre de la sonder exactement, d'examiner la barre pour chercher les moyens et pouvoir mettre les vaisseaux de leur

ports en estat d'y passer sans risque d'échouer, soit en essayant d'ébranler ladite barre, qui, vraysemblablement, ne s'est formée que par les arbres que le cours du fleuve y a entraînés, soit en essayant d'agrandir un des chenaux et d'y rejeter le lit du fleuve, soit en faisant les digues et autres travaux qui seront jugez nécessaires à cet effet. Et pour que les vaisseaux, qui ne tireront que dix pieds d'eau, puissent entrer avec plus de seureté dans le fleuve par l'ancien chenal, en attendant qu'on travaille à former une passe plus aisée, ledit sieur ingénieur ne manquera pas de faire balizer l'entrée du fleuve par deux petites tours, sur lesquelles on puisse faire des feux la nuit, et assez élevées pour estre descouvertes de loin pendant le jour.

Ledit sieur ingénieur aura aussy attention de dresser une carte exacte de ladite entrée et d'envoyer, pareillement avec le sieur Le Blond de la Tour, un projet des travaux qu'il jugera nécessaires pour ensuite recevoir son avis et les ordres du Conseil sur l'exécution.

9. Le sieur Le Blond de la Tour fera son séjour ordinaire à Pensacola, et lorsqu'il l'aura mis en seureté par les fortifications qu'il doit y faire construire en arrivant, la Compagnie luy recommande de se transporter, tant à l'entrée du fleuve du Mississipy qu'à l'Isle aux Vaisseaux et à l'isle Dauphine, pour en examiner par luy-mesme la situation et arrester le devis des fortifications et travaux qu'il sera nécessaire d'y faire, et ensuite les ordonner.

10. Lorsque les sieurs ingénieurs auront pourveu à la seureté de la coste par les travaux qu'ils feront faire tant à Pensacola qu'à l'Isle aux Vaisseaux et à l'entrée du fleuve, le sieur Le Blond de la Tour envoyera l'un de ses ingénieurs

en second à la Nouvelle-Orléans et l'autre au poste des Alibamons. Le premier examinera la situation de cette ville et la réformera, s'il le juge nécessaire, en la transplantant dans un endroit plus convenable et moins sujet aux inondations que celui où elle pourroit avoir esté formée; le second examinera aussi avec beaucoup d'attention le poste des Alibamons, et, comme le fort qui y est établi n'est pas suffisant pour mettre la colonie à couvert des incursions des puissances étrangères, il en fera construire un plus régulier et assez grand pour pouvoir renfermer une garnison de quatre à six cents hommes.

11. Les articles cy-dessus contenant les idées générales que la Compagnie peut avoir sur les fortifications, travaux qu'il paroist indispensable de faire à la Louisiane, il ne luy reste rien à recommander auxdits ingénieurs. Elle remet à leur prudence et aux décisions du Conseil de la colonie assemblé ce qui peut luy estre eschappé dans la présente instruction, tant sur les travaux à faire présentement que sur ceux qui seront jugés nécessaires par les suites. La Compagnie recommande seulement aux sieurs ingénieurs de ne passer dans aucune partie de la Colonie sans en lever la carte et de la mettre, par un plan général et le plus exact qu'ils pourront, en estat de juger solidement de la situation.

Fait double à Paris, en l'hostel de la Compagnie des Indes, le 8 novembre 1719.

au poste des Ali-
de cette ville et la
splantant dans un
x inondations que
le second exami-
ste des Alibamons,
pas suffisant pour
ons des puissances
is régulier et assez
son de quatre à six

idées générales que
tions, travaux qu'il
siane, il ne luy reste
Elle remet à leur
a colonie assemblé ce
ente instruction, tant
e sur ceux qui seront
mpagnie recommande
passer dans aucune
e et de la mettre, par
pourront, en estat de

Compagnie des Indes,

IX

ENVOI DE SEPT BATEAUX PLATS

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

PAR L'EMBOUCHURE DU FLEUVE.

22 Aoust 1720.

Nous, Jean-Baptiste de Bienville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant général de la province de la Louisiane.

Il est ordonné au sieur du Tisné, capitaine d'infanterie, de partir avec sept bateaux plats, armés de neuf à dix hommes chacun, pour les conduire, par l'entrée du fleuve du Mississipy, jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Dans les cas imprévus qui pourroient arriver sur la route, nous nous en remettons à la capacité et conduite dudit sieur Du Tisnet. Donné au Biloxy, ce 22 d'Aoust 1720.

Signé : BIENVILLE.

X

LE BILOXI

RÉSIDENCE DE L'ORDONNATEUR ET CENTRE DES AFFAIRES.
FORMATION D'UNE MARINE DANS TOUS LES POSTES CONSIDÉRABLES.
ÉTABLISSEMENT AU RUISSEAU MANCHAC.
NOUVELLE-ORLÉANS. ORGANISATION DE CHAQUE POSTE.
FAIRE UNE ROUTE PAR TERRE DU MISSISSIPPI AU BILOXI.

Mémoire pour M. Duvergier, Directeur, Ordonnateur de la Colonie de la Louisiane, concernant les différentes opérations, qu'il est chargé de faire pour perfectionner les établissemens de ladite Colonie.

15 Septembre 1720.

A son arrivée à la Louisiane, il s'assemblera avec le Commandant général et les ingénieurs, pour s'informer des dispositions qu'ils auront faites pour les fortifications des différens postes, qu'il a esté convenu de fortifier.

Comme l'Isle aux Vaisseaux mérite leur première attention, ils devront commencer par ce poste, afin que les navires, qui viendront y mouiller, puissent s'y trouver incessamment hors d'insulte.

La construction du fort de cette isle demande beaucoup de réflexions de la part de l'Ordonnateur; il doit éviter surtout que le plan ne soit pas trop vaste pour épargner à la Compagnie une dépense aussy considérable qu'elle seroit inutile. Dans un pays où il n'est pas nécessaire d'avoir des places ré-

*Ordonnateur de la
 les différentes opé-
 perfectionner les*

5 Septembre 1720.

semblera avec le Com-
 r s'informer des dis-
 ortifications des diffé-
 fier.

ur première attention,
 n que les navires, qui
 er incessamment hors

le demande beaucoup
 eur; il doit éviter sur-
 our épargner à la Com-
 e qu'elle seroit inutile.
 e d'avoir des places ré-

gulières, il suffira que ce fort renferme un terrain propor-
 tionné au nombre des magasins nécessaires pour les vivres et
 les marchandises fines, quelques maisons pour les employés
 et des logemens pour les troupes; on y pratiquera aussi des
 citernes.

A l'égard des grosses marchandises, comme sont les mâts,
 planches, bois de construction, bray, goudron, résine et pei-
 leteries, on se contentera de construire des hangars ou des
 halles couvertes sous le canon du fort, ce qui sera d'une
 moindre dépense et d'une plus prompte exécution. L'inten-
 tion de la Compagnie est qu'un des Directeurs généraux
 fasse sa résidence à l'Isle aux Vaisseaux, avec le nombre de
 commis qui luy seront nécessaires pour veiller aux charge-
 mens et déchargemens des navires.

Ce Directeur tâchera d'établir à l'Isle aux Vaisseaux une
 basse-cour abondante en volailles, et un jardin potager le
 plus considérable qu'il sera possible, afin de se procurer des
 rafraîchissemens et d'en pouvoir fournir aux vaisseaux qui
 arriveront d'Europe. — La Compagnie est informée que le
 terrain de cette isle est tout sable, mais elle souhaite qu'on y
 fasse des épreuves de semences, parce qu'elle sçait qu'il y
 a d'une nature de sable qui produit encore plus que la meil-
 leure terre.

Les ingénieurs doivent s'appliquer dans le plan de ce fort
 à le rendre redoutable du côté de la mer, afin que les vais-
 seaux, qui y seront au mouillage, soient en toute seureté
 sous son canon.

L'Ordonnateur en enverra le plan à la Compagnie, dès
 qu'il aura esté délibéré d'y faire travailler. Il remettra aussy
 à la Compagnie un estat du nombre des canons qu'on pourra

y placer, de ceux qui se trouvent à la Colonie, et il en demandera encore d'autres, s'il en est besoin, avec la quantité de boulets, munitions et ustensiles, que la Compagnie y fera passer, s'il le faut.

De ce que la Compagnie a touché du port de l'Isle aux Vaisseaux, l'Ordonnateur se fera une mesme idée pour les autres postes qu'il sera nécessaire de fortifier, c'est-à-dire que pour ne pas faire des places de guerre de l'importance de celles d'Europe, il suffira que l'enceinte ne comprenne que les bastimens nécessaires pour les vivres, les marchandises fines, les ustensiles de guerre, le logement des commis et des troupes et que le surplus soit construit autour du fort et sous son canon.

Les principaux postes que la Compagnie s'est proposé de faire fortifier, sont l'Isle aux Vaisseaux, les Alibamons et Ouabache.

Ceux de moindre importance sont le Biloxy et les Illinois. Il y a peu à craindre pour ce dernier poste, qui est fort avant dans les terres et le Biloxy; il se trouvera en quelque sorte défendu par l'Isle aux Vaisseaux. Aussi ces deux forts devront estre beaucoup plus petits que les deux autres.

Le grand nombre de personnes que la Compagnie fait passer à la Colonie, et les maladies qui leur cause le changement d'air, exigent que l'on établisse incessamment un hospital à la Marine, comme le lieu le plus peuplé et du plus grand mouvement. La Compagnie croiroit que l'Isle aux Chevreuils seroit l'endroit le plus commode, se trouvant à une petite distance du Biloxy et à portée de l'Isle aux Vaisseaux, ce qui est très convenable pour éviter les ravages que causent quelquefois des maladies qui se communiquent. Dans

cette vue, l'Ordonnateur se portera sur cette isle, et s'il y trouve un emplacement commode, il fera au plustost ses dispositions pour y bastir ledit hospital.

Il est nécessaire que ce bastiment soit accompagné d'une basse-cour et d'un jardin potager assez grand pour fournir aux malades toutes sortes de rafraichissemens.

La Compagnie n'accepte point l'Isle aux Chevreuils pour cet établissement, s'il s'y trouve des obstacles à surmonter. Elle laisse au contraire le choix du lieu à la prudence de l'Ordonnateur, et il rejettera l'idée que la Compagnie luy en donne, s'il trouve un endroit qui convienne mieux.

L'Ordonnateur se portera au Biloxy, qu'il doit considérer comme le premier comptoir de la Compagnie et le centre de ses affaires. Il y fera son séjour ordinaire, hors des temps que sa présence sera nécessaire ailleurs. Il aura soin de faire fortifier ce poste, suivant les intentions de la Compagnie, et d'y établir des magasins commodes et spacieux; il doit en cela travailler en grand et solidement, en considération de ce que ce poste deviendra de jour en jour plus important.

L'intention de la Compagnie est de faire construire un petit fort au Biloxy, mais, comme il pourroit alors n'embrasser pas assez la défense de la coste, on pourra établir, aux endroits convenables, des batteries à fleur d'eau de manière qu'elles soient soutenues du canon du fort, ou autrement si on le juge à propos.

Après avoir parlé des établissemens de la terre du costé de la mer, rien ne mérite une si grande attention de la part de l'Ordonnateur que de former une marine dans tous les postes considérables. L'abandon qu'on a fait à la Colonie des bateaux que la Compagnie y a envoyés ou fait construire, la dis-

sipation des agrès, et l'inexécution de tous les ordres donnés à cet égard, ont retardé jusques à présent les opérations les plus utiles de la Compagnie.

Il est d'une nécessité indispensable de relever cet objet négligé, sans lequel on ne sçauroit donner du mouvement dans l'intérieur de la Colonie.

L'Ordonnateur donnera donc ses premiers soins à faire construire le plus grand nombre de bateaux qu'il lui sera possible. Il établira au Biloxi ou à l'Isle aux Vaisseaux un garde-magasin des agrès, appareux et ustensiles de toute sa marine. Il aura un maistre d'équipage pour veiller à la conservation des bateaux, et celuy-cy rendra compte au garde-magasin des consommations en nature en faisant un inventaire des agrès, appareux et ustensiles, qu'il fera remettre sur chaque traversier, barque, chaloupe ou pirogue, dont le maistre ou patron demeurera chargé pour en rendre compte audit maistre d'équipage.

Il ne pourra sortir aucuns bateaux sans l'ordre du maistre d'équipage, et pour empescher qu'il ne s'en perde, il sera étably une garde au port où ils seront amarrés.

Tous les matelots seront sous ses ordres, et s'il a besoin d'un ayde, il luy sera donne.

Les colons, qu'il faudra transporter dans l'intérieur de la Colonie, monteront, avec les bateaux du Biloxi, jusques au haut du lac Maurepas et à l'embouchure du ruisseau de Manchac qui se jette dans le Mississipy. Il faudra que l'Ordonnateur fasse un établissement à cette entrée du ruisseau, du costé qu'il jugera le plus convenable. Il devra y avoir un nombre suffisant de bateaux légers pour reprendre les colons qui seront arrivés de la mer et leur faire remonter le fleuve jusque

ordres donnés à
érations les plus

ver cet objet né-
mouvement dans

ers soins à faire
qu'il lui sera pos-
aisseaux un garde-
toute sa marine. Il
la conservation des
garde-magasin des
ventaire des agrès,
e sur chaque traver-
le maistre ou patron
e audit maistre d'é-

ans l'ordre du maistre
s'en perde, il sera es-
marrés.
dres, et s'il a besoin

dans l'intérieur de la
du Biloxy, jusques au
re du ruisseau de Man-
faudra que l'Ordonna-
ée du ruisseau, du costé
evra y avoir un nombre
rendre les colons qui se-
monter le fleuve jusques

aux lieux de leur destination. — Ce poste aura besoin, comme au Biloxy, d'un garde-magasin des agrès, des bateaux et d'un maistre d'équipage, pour avoir l'œil sur ces bâtimens et commander aux matelots. — Il y faudra établir une basse-cour et un jardin potager, pour se procurer des rafraîchissemens.

Il sera nécessaire de suivre le ruisseau de Manchac jusques au Mississipy, afin de le nettoyer et rendre son cours plus libre, y ayant quelques arbres que les inondations ont traversés d'un bord à l'autre.

Depuis le ruisseau de Manchac jusques aux Illinois, l'Ordonnateur aura attention de remettre aux soins du commis des principaux postes, établis le long du fleuve, un petit assortiment d'agrès et ustensiles, afin que les bateaux qui monteront et descendront puissent trouver partout des secours en cas de besoin. Il fera avertir par des piétons de la quantité de colons qui devront monter, pour qu'on leur prépare les vivres.

La Compagnie a fait passer à la Colonie une quantité très considérable de clouds pour construction, des cordages neufs, des cordages vieux, des toiles à voile et tout ce qui est à l'usage des bateaux; ce sera un des premiers soins de l'Ordonnateur de s'en faire rendre compte et d'en demander davantage, s'il luy en faut encore. Il fera des états des quantités qui luy seront nécessaires, afin de correspondre avec ordre.

Il en usera de mesme pour toutes sortes de marchandises et enverra des états particuliers de ce qui sera nécessaire pour chaque poste, afin que la Compagnie en puisse faire faire des ballots particuliers et les faire marquer, de manière que l'on puisse connoître, à leur arrivée, leur destination et les y faire

passer debout. L'on observera de dresser une lettre de voiture ou connoissement de tout ce qui sera envoyé dans chaque poste, et d'obliger les maîtres de barques, qui seront chargés du transport, d'en rapporter un reçu.

La marine étant établie sur ces dispositions, le transport des colons se fera avec diligence, et la colonie prendra bientôt une forme nouvelle. Les bateaux de Manchac ne devront jamais descendre à la mer, ce qui les garantira des vers, et ceux du Biloxy ne remonteront point au-dessus de Manchac. Le transport des colons fera toujours trouver à Manchac des bateaux du Biloxy pour charger les marchandises qui descendront du fleuve.

Comme ce n'est que par le bon ordre que l'on peut porter les grands établissemens à leur perfection, l'Ordonnateur doit commencer par l'établir dans la Direction. Il n'y a actuellement dans la colonie que le sieur Le Gac pour Directeur général, auquel on impute encore bien des défauts. La Compagnie y a fait passer depuis peu le sieur Delorme en la même qualité, et elle se propose d'y envoyer bientôt le sieur Ginoux, qui est attendu d'Espagne.

L'Ordonnateur se servira de ces trois sujets, s'il les trouve capables ; il en fera résider un à l'Isle aux Vaisseaux et destiner les autres, soit auprès de luy ou dans les lieux où il les croira le plus nécessaires.

Il établira au Biloxy un garde-magasin des vivres, un autre pour les marchandises tant d'entrée que de sortie, et un troisième pour la garde des agrès, appareils, ustensiles de bateaux, bois de construction et autres, en observant de charger ce dernier de la garde des pelleteries, attendu que les mites ne se communiqueront point aux effets dont il sera chargé. Ces trois

garde-magasins auront chacun un commis sous eux, et tel nombre de gens de peine qu'il sera nécessaire pour la distribution, entrée et sortie des différens effets, de manière qu'ils n'ayent, pour ainsi dire, que des ordres à donner, afin qu'ils s'occupent à tenir leurs écritures en règle.

Il suffira de deux garde-magasins au poste qui sera établi sur Manchac : l'un aura soin des vivres et marchandises de toute sorte, l'autre sera chargé de tout ce qui regardera la marine et les marchandises de retour.

Quant aux autres établissemens sur le Mississipy, il suffira d'un commis pour ces différens employes, d'autant qu'il n'y aura pas beaucoup de mouvemens pour les affaires de marine; mais il faut établir un teneur de livres au Biloxy, avec les commis nécessaires sous luy pour qu'il puisse tenir le compte général de la colonie, en passant en écritures tout ce qui y entrera et en sortira, comme aussi ce qui y sera consommé.

La Nouvelle-Orléans ou Manchac devant servir de dépôt général pour l'intérieur de la Colonie, il y sera aussy estably un teneur de livres et un commis principal qui doit estre très intelligent.

Dans chaque poste où la Compagnie aura des employez, il doit y estre établi un jardin et une basse-cour, mesme un hôpital, si la garnison est nombreuse.

L'ordonnateur se fera donner, à son arrivée, un estat de tous les employez et de tout ce qu'ils reçoivent de la Compagnie. Il examinera ensuite s'ils remplissent bien leurs fonctions, afin de leur en donner d'autres s'ils n'en sont pas capables, et les placer dans les lieux où ils seront le plus utiles.

Il sera aussy dressé un estat de tous les ouvriers de la Co-

lonie, entretenus par la Compagnie, et de ceux qu'il jugera à propos de prendre encore à son service, sur lequel estat l'on doit marquer les lieux où ils travaillent, et ce qu'ils reçoivent de la Compagnie; cet estat le mettra en situation de connoître si les ouvriers sont employés utilement en se faisant rendre compte de leur travail, et d'en envoyer dans les lieux où il verra que l'on en aura besoin. Il aura soin d'adresser des copies de ces estats à la Compagnie.

Une des plus grandes attentions de l'Ordonnateur doit estre d'avancer l'établissement projeté sur la rivière des Alibamons. Il est d'une conséquence infinie de se couvrir au plustost de ce costé-là et d'y bastir un bon fort.

Il est aussy nécessaire de se poster sur la rivière d'Ouabache, où les Anglois semblent vouloir s'approcher. La Compagnie mande au commandant de la Colonie d'y placer un corps de troupes pour occuper le premier tout ce terrain et empescher que les Anglois n'y pénètrent; l'Ordonnateur y établira une tannerie pour l'apprest des peaux que l'on y traitera, ce qui empeschera que les mites ne les gastent, ce qu'on n'a pu empescher jusqu'à présent, malgré les précautions que l'on y a prises.

Comme la correspondance dans l'intérieur de la Colonie est tous les ans interrompue par les inondations du Mississipy qui le rendent innavigable, il conviendrait de se faire une route par terre depuis le Biloxy jusques aux Illinois. L'Ordonnateur y donnera ses soins. Il faut faire en sorte qu'il parte au moins tous les mois un homme des Illinois pour le Biloxy et du Biloxy pour les Illinois, afin que l'Ordonnateur soit toujours informé des progrès de l'établissement de ce premier poste, que la Compagnie regarde comme le plus impor-

tant de la Colonie par rapport aux retours qu'il procurera, et soit en situation de donner ses ordres sur ce qu'il conviendra faire ou d'envoyer les secours qui luy seront demandés.

L'Ordonnateur s'entendra sur l'exécution de cet article avec le commandant de la Colonie. Ils feront en sorte d'établir de bons ordres dans les postes, où passeront ces coureurs ou messagers, pour que les lettres, qu'ils y laisseront, soient envoyées par des exprès dans les autres postes, qui seront à portée d'eux.

L'une des principales attentions de l'Ordonnateur est de faire travailler à la culture des terres pour rendre la subsistance aisée, parce que c'est le seul moyen de faire baisser de prix la main-d'œuvre et d'avancer les nouveaux établissemens.

Il doit, à cet effet, ne point souffrir de fainéans dans la Colonie et les obliger à se porter au travail, en ne leur fournissant rien pour vivre; mais, pour leur donner de l'émulation et les encourager à bien faire, il fera avancer à ceux qui auront bonne volonté les choses nécessaires pour commencer leurs établissemens et observera de préférer dans la distribution des nègres les habitans qui seront le plus attachez au travail.

Il fera donner des congez aux soldats qui voudront se faire habitans et leur fera faire des avances en nègres et en effets, dont ils feront le remboursement en denrées de leur crû dans des termes raisonnables.

Le riz vient en abondance tout le long du Mississipy, et dans la plupart des autres lieux de la Colonie on commence à en recueillir; il ne reste plus qu'à suivre de près les habitans pour procurer cette denrée en abondance.

Le tabac devant faire une des principales parties du com-

merce de la colonie, il convient de laisser aux nouveaux colons qui voudront s'attacher à cette culture la liberté de choisir le terrain qui y sera le plus propre.

La Compagnie a fixé en dernier lieu le prix du tabac de la première qualité à 25 livres, celui de la seconde à 20 livres, et celui de la troisième à 15 livres.

Jusques à présent le commerce des pelleteries a été très-onéreux à la Compagnie, parce que la plus grande partie de ce qui en a été envoyé en France s'est trouvée gastée des mites. — Cependant on ne peut cesser d'en recevoir des Sauvages sans rompre avec eux, estant leur seul commerce; ainsy il faut continuer cette traite et faire en sorte de ne la faire que dans l'hiver et de profiter de cette saison pour envoyer les peaux en France, ce qui est le meilleur moyen d'en conserver.

L'on pourra tirer une grande quantité de peaux de bœuf de Ouabache, lorsque nostre établissement y sera fait, mais il sera à propos de les tanner pour les conserver, et, à cet effet, d'y construire des moulins à tan. — Il y a des tanneurs à la Colonie, dans les concessions et dans le nombre des trente-six mois¹ que l'on y a fait passer. Comme ils doivent estre peu utiles dans tous les autres endroits, il faut les envoyer dans celui-là.

Il se trouve dans la Colonie de bons bois de construction et de très-beaux masts. — La Compagnie a ordonné par toutes ses lettres que l'on en fist des retours, mais elle n'a pu reussir jusques à présent à faire exécuter cet ordre. — On luy a toujours donné de mauvaises excuses et les directeurs auroient voulu faire entendre qu'il ne s'y trouve point de

1. Engagés.

aux nouveaux
re la liberté de
x du tabac de la
onde à 20 livres,

eteries a été très-
grande partie de
trouvée gastée des
d'en recevoir des
ur seul commerce;
re en sorte de ne la
tte saison pour en-
meilleur moyen d'en

de peaux de bœuf
ent y sera fait, mais il
server, et, à cet effet,
y a des tanneurs à la
e nombre des trente-
me ils doivent estre
es, il faut les envoyer

s bois de construction
agnie a ordonné par
tours, mais elle n'a pu
cuter cet ordre. — On
xcuses et les directeurs
ne s'y trouve point de

masts, si M. de Champmeslin n'avoit pas fait master les vaisseaux de son escadre après la prise de Pensacola et s'il n'avoit pas, à son retour en France, certifié qu'il y en a de très-beaux sur une petite rivière, qui tombe dans la baye de Pensacola.

Il sera très-avantageux que l'on puisse procurer à la Compagnie des retours de bois longs.

Elle fait passer à la Colonie une compagnie de deux cent dix ouvriers suisses, dont on pourra employer partie à la coupe de ces bois.

L'on ne peut douter qu'il ne se puisse tirer un jour une quantité considérable de soye de la Colonie; tout y est propre pour cela. Les vers y viennent à merveille, et les meuriers y sont en abondance; mais comme ils sont répandus dans les bois ou dans des cannes, il est difficile d'en faire usage. La Compagnie a ordonné par toutes ses lettres d'obliger les concessionnaires de transplanter ces arbres autour de leurs habitations. Il est nécessaire d'y tenir la main, au moyen de quoy ces Messieurs produiront, en peu de temps, des nourritures considérables de vers pour remplir cet objet de commerce, que l'on doit regarder comme important.

Depuis que la Compagnie est en possession de la Louisiane, elle n'a point cessé de chercher les moyens de lier un commerce avec les Espagnols. Elle a envoyé différens projets pour y réussir, mais elle a toujours vu avec peine que les commandans et directeurs de la Colonie en ont négligé l'exécution. L'avantage qu'elle sent que l'on tirera de ce commerce luy a fait donner de nouveaux ordres au mois de Février dernier, suivant lesquels elle recommande précisément de faire un établissement à la baye Saint-Bernard,

ainsy qu'elle avoit cy devant ordonné d'y construire un fort et de faire un autre établissement au haut de la Rivière des Cannes, qui tombe dans cette baye.

Ces établissemens faits nous mettent en estat de fixer et de tenir dans notre party les nations sauvages de ce canton, qui augmenteront nos forces contre les entreprises des Espagnols qui en sont très-proches, la Rivière des Cannes prenant sa source où leurs mines sont situées. Le grand éloignement qu'il y a de leurs mines aux établissemens, dont ils tirent tous les secours qui leur sont nécessaires et les marchandises dont ils ont besoin, les doit porter inmanquablement à avoir recours à nous pour s'en procurer.

La Compagnie ordonne encore un autre établissement en haut de la Rivière des Akansas, vers les Padoucas qui commercent avec les Espagnols.

L'on ne doit rien négliger pour former ces établissemens. La Compagnie a recommandé de luy envoyer des estats des qualitez et quantitez de marchandises nécessaires pour l'ouverture et l'entretien de ce commerce.

Le canton des Illinois est remply de mines d'argent, de plomb et de cuivre, qui doivent produire des retours considérables à la Compagnie en y faisant travailler. Elle a envoyé à la Colonie une compagnie de mineurs pour faire l'ouverture de ces mines et commencer ce travail afin de donner l'exemple aux concessionnaires et aux habitans. La troupe du sieur Renault, composée de gens entendus à ce travail, a passé en même temps à la Colonie, mais ces deux troupes n'estoient point encore aux Illinois, suivant les dernières nouvelles de la Colonie. La Compagnie a fortement recommandé de mettre tout en usage pour les y faire passer sans perte de

temps, et pour ne leur laisser manquer de rien de ce qui peut estre necessaire pour les mettre en estat de procurer incessamment des retours, de quelque matière que ce puisse estre.

Comme il se peut fabriquer une grande quantité de bray et de goudron à la Colonie, il est nécessaire de prendre de justes mesures pour en procurer des retours considérables à la Compagnie.

Il a desja esté fait marché avec un nommé Belsaqui pour fournir le baril de goudron à 8 livres en argent, ou à 10 livres en lettres de change ou marchanises. On luy a donné quatre nègres pour le compte de la Compagnie, aux conditions de leur apprendre son mestier et sans luy en fournir un plus grand nombre, avec quelque trente-six mois, afin de se former une plus grande quantité de travailleurs. Mais comme les chaleurs du pays font couler le goudron, lorsqu'il est embarillé, il convient de faire une espèce de citerne, dans laquelle on jettera tout ce qui se fabriquera pendant l'été, et lorsque les chaleurs seront diminuées, on fera emplir les futailles pour estre chargées sur les vaisseaux qui repasseront en France.

La Compagnie a recommandé, il y a longtemps, des constructions de moulins à eau pour moudre le bled et scier des planches. Elle a envoyé un ingénieur machiniste pour y faire travailler, mais on n'a encore rien fait.

Elle a fait passer depuis plusieurs ingénieurs et grand nombre d'ouvriers fort entendus dans ces sortes d'ouvrages, et comme ce pays est arrosé de petites rivières et ruisseaux et que l'on y trouve en abondance tous les bois propres à ces constructions, il faut espérer que l'on ne différera plus à les faire.

Peut estre négligeroit-on de construire des bastimens et fortifications de la colonie aussy solidement qu'on le peut faire, sous prétexte que l'on manque de pierres ou que les carrières sont trop éloignées. La Compagnie sait qu'il y en a plusieurs à portée de la Mobile, dont la pierre est de mesme qualité que celle qui se trouve aux environs de Paris, et qu'il y a une très-belle carrière, où le Ruisseau de Baille prend sa source. Ainsy l'on doit avoir attention à faire visiter toutes ces carrières pour tirer de la pierre de celles d'où le transport sera le plus facile à faire.

L'embaras que la Compagnie a appris qui se trouve dans la distribution des vivres aux troupes ne peut provenir que du peu d'ordre qui se fait dans la manière dont elle se fait. — Ainsy l'Ordonnateur doit régler tous les jours et heures, où cette distribution devra estre faite, et la faire faire par la Compagnie, en chargeant de la réception un des sergens de chaque troupe, en présence d'un officier de la mesme compagnie, qui en fera faire la répartition aux soldats qui composeront la compagnie.

Le mesme ordre doit s'observer pour le prest afin que les décomptes soient toujours faits par compagnie.

L'intention de la Compagnie est que l'ordonnateur tienne sévèrement la main à ce que chaque officier ne soit payé que suivant le grade porté par la commission qu'il aura de la Compagnie, nul officier ne devant recevoir d'appointemens, s'il n'a une commission qui fasse connoître sa qualité.

Cependant, si le cas arrivoit que le commandant de la colonie soit obligé de faire servir un particulier en qualité d'officier, l'Ordonnateur luy fera fournir une subsistance par gratification, et le Commandant fera connoître la

des bastimens et
 qu'on le peut
 pierres ou que les
 ne sait qu'il y
 la pierre est de
 environs de Paris,
 Ruisseau de Baille
 ention à faire vi-
 erre de celles d'où

qui se trouve dans
 peut provenir que
 dont elle se fait. —
 jours et heures, où
 faire faire par la
 un des sergens de
 de la mesme com-
 x soldats qui com-

le prest afin que les
 pagnie.
 l'ordonnateur tienne
 crier ne soit payé que
 ion qu'il aura de la
 voir d'appointemens,
 être sa qualité.

e commandant de la
 particulier en qualité
 arnir une subsistance
 t fera connoître la

nécessité de cette dépense pour en informer la Compagnie.

Tout ce qui est marqué dans le présent mémoire contient les idées générales que la Compagnie peut avoir sur ce qui se peut faire pour le bien de son service et le solide établissement de la Colonie. Elle se remet à la prudence de l'Ordonnateur de suppléer à ce qui pourroit luy avoir échappé, et de changer suivant l'exigence des cas les ordres qu'elle a pu luy prescrire, en faisant cependant connoître les raisons qui l'y auront porté.

Fait et arrêté par nous Directeurs de la Compagnie des Indes, à Paris, en l'Hostel de ladite Compagnie, le quinze Septembre mil sept cent vingt.

Veü, LAW, RIGBY, CASTANIER, D'ARTAGUETTE-DIRON,
 L. MOUCHARD, SAVALETTE, DUPLEIX, DE JULY.

XI

PAUGER VA VISITER L'EMBOUCHURE

DU MISSISSIPI

ET Y FAIRE PLANTER UNE BALISE.

Lettre de M. de Pauger à la Compagnie des Indes

A la Nouvelle-Orléans, ce 14 Avril 1721.

Messieurs,

J'ay l'honneur de vous envoyer le plan projeté à la Nouvelle-Orléans, sur lequel j'ay coté la grandeur des emplace-

mens destinés, de concert avec M. de Pailloux et le sieur Fréboul, aux personnes dénommées sur l'estat ci-joint relatif au plan, pour que le Conseil y donne son agrément ou y fasse tel changement qu'il jugera à propos. J'ay l'honneur de l'informer aussi que, la pluspart des habitans estant présentement occupés à cultiver leurs terres, je profite de ce temps et de l'occasion du Santo Christo pour aller visiter l'embouchure du Mississipy, la sonder et y faire planter une balise. M. de Pailloux m'a accordé pour cela gracieusement une pirogue avec un officier, quatre soldats et trois charpentiers qui ont pris des vivres pour vingt jours, que je tâcherai d'employer le plus utiement qu'il sera possible.

Ayant l'honneur d'estre avec un très parfait attachement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE PAUGER.

XII

PAUGER A DESCENDU DEUX FOIS LE MISSISSIPI.

ON EST ASSURÉ D'UN PORT POUR LES VAISSEAUX DE TROISIÈME RANG.

LA BARRE DU FLEUVE S'EMPORTERA.

Lettre de Bienville au Ministre de la marine.

Du fort de la Louisiane, ce 4 Mars 1722.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de rendre compte à Votre Altesse Sérénissime des nouvelles lumières, que nous avons de l'entrée du

loux et le sieur
tat ci-joint relatif
agrément ou y
J'ay l'honneur de
s estant présente-
ite de ce temps et
visiter l'embou-
anter une balise.
usement une piro-
s charpentiers qui
je tâcherai d'em-

ssant serviteur,
DE PAUGER.

S LE MISSISSIPI.
DE TROISIÈME RANG.
TERA.

de la marine.

isiane, ce 4 Mars 1722.

otre Altesse Sérénis-
avons de l'entrée du

fleuve du Mississipy. Le sieur de Pauger, ingénieur ordinaire du Roy, l'a descendu deux fois jusqu'à la mer. Il a bien voulu me rendre compte de ce voyage. Je ne croy pas pouvoir mieux faire, Monseigneur, que de vous envoyer la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet et d'y joindre le plan qu'il a tiré de l'embouchure du fleuve. Une maladie qui est survenue à M. de la Tour, brigadier des ingénieurs, lorsqu'il se préparoit à voir les choses par luy-mesme, cause un retardement, en ce que l'on continue à faire les déchargemens des vaisseaux au Biloxy qui est hors de portée, au lieu de placer le principal poste sur le fleuve. C'est ce qui m'a engagé, Monseigneur, à dérober la copie du plan, que je prends la liberté de vous envoyer, le sieur de Pauger n'ayant pas voulu me le donner sans ordre de son brigadier. Votre Altesse Sérénissime verra par sa lettre et le plan que nous sommes assurés d'un port pour les vaisseaux de troisième rang, et l'espérance que nous avons que la barre de l'entrée de ce fleuve s'emportera facilement, sans crainte qu'il s'en forme d'autre, sitost qu'on y aura fait quelque ouvrage qui ne couste pas considérablement. Le R. P. Charlevoix, qui a descendu ce fleuve, en est charmé; et comme je ne doute pas qu'il ne fasse à Votre Altesse Sérénissime un détail exact de tout, je crois que je ne dois rien ajouter pour le présent.

Je prends la liberté de vous faire ressouvenir, Monseigneur, qu'il y a trente-un ans passés que j'ai l'honneur de servir le Roy, huit ans dans la marine, où j'ay été de toutes les expéditions de feu mon frère d'Iberville, que j'ay été dangereusement blessé, que j'ay eu plus de part encore que luy à la découverte du Mississipy, ainsi que luy-mesme le témoigne dans ses mémoires, et qu'il y a vingt-trois ans que je commande en cette

colonie sans en estre jamais sorty. Ce qui me fait espérer que
Votre Altesse Sérénissime voudra bien me faire la grâce de
m'en accorder le gouvernement général.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect,
Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
BIENVILLE.

XIII

ORDRE DONNÉ A M. DE PAUGER PAR M. DE LA TOUR
D'ALLER A LA NOUVELLE-ORLÉANS DRESSER UNE VILLE RÉGULIÈRE.
OPPOSITION DE L'ADMINISTRATION.

Lettre de M. de Pauger à la Compagnie des Indes.

Au fort Louis, le 9 Mars 1722.

Messieurs,

Les plaintes que vous faites de ma conduite à M. de la
Tour, pour me justifier, m'obligent d'avoir l'honneur de vous
informer qu'après avoir travaillé, sous ses yeux, au projet du
fort Louis du Biloxy, il m'a donné ordre d'aller à la Nou-
velle-Orléans pour tracer celui d'une ville régulière. A
mon arrivée, qui fut le 29 Mars de l'année passée, n'y ayant
trouvé que quelques baraques parmy des broussailles et des
arbres, à ne pouvoir donner un coup d'alignement, je de-
manday au sieur Fréboul, commis principal, des ouvriers pour
desfricher. Il me fit passer en reveue quelques forçats, distri-

MISSIPI.

fait espérer que
faire la grâce de

d respect,

ssant serviteur,
NVILLE.

M. DE LA TOUR
VILLE RÉGULIÈRE.
ON.

gnie des Indes.

Louis, le 9 Mars 1722.

onduite à M. de la
bir l'honneur de vous
es yeux, au projet du
dre d'aller à la Nou-
ne ville régulière. A
née passée, n'y ayant
es broussailles et des
p d'alignement, je de-
pal, des ouvriers pour
quelques forçats, distri-

bués à droite et à gauche pour domestiques, et qui tiroient ration de la Compagnie. Je les voulus faire travailler. Il en escrivit à M. Delorme, qui luy respondit qu'il avoit eu tort de m'avoir fait faire cette reveue, et le faisant sçavoir auxdits forçats, ils s'absentèrent tous, ce qui m'obligea de prier M. de Pailloux, commandant, de me donner quelques soldats; ce qu'ayant fait gracieusement, il en commanda dix, avec un officier à leur teste, qui travaillèrent pendant douze jours si vivement qu'ils firent des éclaircies à pouvoir tracer toutes les rues sur le devant du fleuve, et auroient continué, si le commis n'avoit insulté les officiers au retour du travail, parce qu'ils demandoient de faire délivrer à chaque soldat un bou-jaron d'eau-de-vie que le sieur Fréboul leur faisoit donner par jour pour tout payement.

Comme il avoit esté arresté au Conseil et que j'en avois l'ordre de M. de La Tour de marquer aux habitans des em- placemens dans les alignemens des rues, je priay M. de Pail- loux et le sieur Fréboul de le faire de concert avec moy, ce que ce dernier refusa, disant qu'il n'y connoissoit rien. Cette distribution faite, j'escrivis au Conseil que j'avois l'honneur de luy envoyer un plan, sur lequel je l'avois marquée par lettres alphabétiques, avec un état relatif des noms des habitans, pour qu'il y donnât son agrément ou y fit les changemens qu'il ju- geroit à propos. Et m'ayant répondu qu'il les approuvoit tous, chacun s'empressa d'abattre du bois pour bastir cette ville, et ce qui y donna d'autant plus d'occasion, c'est que dans ce temps je fus visiter le fleuve et particulièrement son embou- chure. J'en levay le plan et reconnus que tous vaisseaux pou- voient y entrer, et qu'il y avoit des terrains propres à faire de belles habitations entre cette embouchure et la Nouvelle-Or-

léans ; ce qui ayant été sceu, quantité d'anciens habitans du pays sont venus de toutes parts s'y établir, persuadez que la Compagnie prendroit tost ou tard le party d'y envoyer en droiture des vaisseaux, qui seroient à portée de profiter de leur secours et de profiter de leurs denrées. Ainsy, en peu de temps on auroit veu prendre une forme à cette ville, avantageuse à la Colonie ; mais une lettre écrite par M. Delorme au sieur Fréboul renversa ce beau projet, luy ordonnant d'avertir charitablement tous les habitans que c'estoit à luy, comme commis principal, qu'il falloit qu'ils s'adressassent pour avoir des emplacemens et non à moy, et, croyant par là que je les avois trompez, cessèrent entièrement les travaux de cette ville, ce qui m'obligea d'en informer M. de La Tour, qui me permit par sa lettre, que j'ay là ci-jointe, d'aller au Biloxy luy en rendre compte. Il ne me laissa que quinze jours, m'ordonnant de retourner à la Nouvelle-Orléans. M. Delorme, qui m'y avoit écrit pour se disculper du mauvais effet de sa lettre, avoua que le sieur Fréboul l'avoit mal interprétée et ne contribua pas peu à mon retour par ses caresses. M. de Pailloux, qui estoit venu aussi au Biloxy, s'en retourna avec un ordre du Conseil, signé de MM. de Bienville, du Vergier et Delorme, de faire les fonctions de directeur avec celles de son commandement à la Nouvelle-Orléans, où je me suis donné des soins infinis pour regagner la confiance des habitans et arracher la moitié d'un magasin projeté de 125 pieds de long, de 30 pieds de large et de 18 pieds de haut, qui a servy à mettre les grains qu'on avoit traitez des Sauvages et pour recevoir les effets de la flûte l'*Adour*.

Je dis arracher, parce que le sieur Fréboul les a retirez mainte fois de ce travail, pour les occuper à faire des poulaî-

ciens habitans du
 persuadez que la
 y d'y envoyer en
 tée de profiter de
 Ainsy, en peu de
 cette ville, avanta-
 par M. Delorme au
 ordonnant d'avertir
 toit à luy, comme
 ssassent pour avoir
 ant par là que je les
 es travaux de cette
 de La Tour, qui me
 l'aller au Biloxy luy
 quinze jours, m'or-
 léans. M. Delorme,
 a mauvais effet de sa
 it mal interprétée et
 ses caresses. M. de
 7, s'en retourna avec
 enville, du Vergier et
 eur avec celles de son
 où je me suis donné
 lance des habitans et
 de 125 pieds de long,
 e haut, qui a servy à
 s Sauvages et pour re-
 Fréboul les a retirez
 per à faire des poula'il-

lers et autres minuties, en les menaçant, s'ils ne luy obéissent comme aux Directeurs, de les mettre en prison ou de leur retrancher leurs vivres. Ce magasin n'a pas esté sitost achevé que, pour éviter les discussions, et persuadé de plus en plus que, si les prodigieuses dépenses, que la France a fait pour établir ce pays, ont esté peu utilement employées, c'estoit faute de l'avoir bien connu, et jugeant du succès de ma visite du bas du fleuve, j'ay entrepris par l'agrément de M. de La Tour d'en faire de mesme jusqu'aux Natchez, d'en lever le plan et d'en faire de particuliers, des endroits remarquables. — De là j'ay descendu avec le P. Charlevoix, Jésuite, au bas du fleuve. — J'en ay revisité et sondé les passes et les dehors, par où j'ay esté au Biloxy le 1^{er} Février de cette année, pour en rendre compte à M. de La Tour, qui, estant pour lors très malade, m'ordonna de continuer mes voyages, et d'aller à la Mobile. — J'ay examiné ce poste avec M. de Chaville, ingénieur du Roy. Nous en avons levé le plan, ainsi que du cours de la rivière du mesme nom pendant vingt-quatre lieues, et de six dans celle des Chicachas jusqu'aux Écores, qui sont de hautes chaînes de montagnes, où il y a des carrières de pierre de taille, qui m'a paru belle et bonne et facile à tirer, estant sur le bord de la rivière.

Nous sommes redescendus et avons esté à Pensacole examiner la coste et ce poste, en lever les plans et sondes, d'où, en partant pour retourner au fort Louis de Biloxi, le 2 Avril, nous aperçusmes l'*Espiduel*, le *Profond* et la *Bellone*, qui ont esté tesmoins que l'on ne peut faire de voyages semblables en canot, comme tous ceux que j'ay faits depuis six mois, sans courir de grands risques et périls, mais les vues d'avoir une seure connoissance de chaque poste et pour que M. de La Tour

puisse tabler avec certitude sur ce qu'il convient y faire(?)... L'importance de ces services, Messieurs, pour la Compagnie, me flattoit d'en recevoir quelque bon traitement ; mais quelle fut ma surprise, après y avoir essayé des fatigues infinies, que M. de La Tour ait reçu vos dernières lettres. Il me dit en particulier que vous luy aviez écrit que j'avois voulu prendre une autorité extraordinaire à la Nouvelle-Orléans, et y avoir fait paroistre une mauvaise humeur, lorsqu'on a voulu s'y opposer ; que j'y avois distribué, de mon chef, des terres aux habitans et ordonné des dépenses, que j'avois abandonné les travaux de cette ville, sous le prétexte de n'estre pas obéy ; que cette conduite vous faisoit mal juger de mon esprit ; que je devois estre arrêté à mon arrivée au Biloxi, pour avoir quitté mon poste sans ordre ny nécessité ; qu'il ne falloit pas que la qualité d'ingénieur du Roy dont je suis honoré me dispensât de faire mon devoir et que je feray bien de me conduire de manière à ne vous point porter à vous plaindre de moy à S. A. Sérénissime, qui, vous estes persuadé, ne manqueroit pas d'en faire un exemple très sévère.

Il n'en falloit pas davantage, Messieurs, pour achever de m'accabler, ainsi que mon zèle au service de cette Colonie, puisque l'on me fait un crime d'en avoir eu, en m'attirant des menaces les plus déshonorables à mon caractère, et cela sur de faux rapports de commis, qui, n'estant pas peut-estre plus fidèles à remplir leurs fonctions qu'à vous informer de celles des officiers, peuvent estre cause de la difficulté de l'establisement de cette colonie par les promptes fortunes qu'ils font, et leur dépense tant au jeu qu'à autre chose, et ont le tour (*sic*) d'écrire qu'ils en sont insultez pour couvrir leur arrogance et leurs injustices criantes. Vous en jugerez, Messieurs,

MISSISSIPPI.
ent y faire (?)...
r la Compagnie,
ent; mais quelle
ues infinies, que
ettres. Il me dit
ue j'avois voulu
ouvelle-Orléans,
meur, lorsqu'on
ué, de mon chef,
épenses, que j'a-
ous le prétexte de
isoit mal juger de
on arrivée au Bi-
dre ny nécessité;
r du Roy dont je
oir et que je feray
oint porter à vous
ous estes persuadé,
ès sévère.
s, pour achever de
e de cette Colonie,
e eu, en m'attirant
mon caractère, et
, n'estant pas peut-
qu'à vous informer
e de la difficulté de
mptes fortunes qu'ils
e chose, et ont le tour
r couvrir leur arro-
jugerez, Messieurs,

par celle qu'ils m'ont voulu faire auprès de vous. Je suis persuadé que M. de La Tour, qui est droit et plein de probité, vous en rendra compte et vous découvrira la noirceur de leurs calomnies contre moy, qui ay l'honneur d'estre avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE PAUGER.

XIV

IL NE SERA PAS DIFFICILE
DE RENDRE LA PASSE PRATICABLE,
MAIS LES INGÉNIEURS NE S'OCCUPENT QUE DU BILOXI.
IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE ENTRER DANS LE FLEUVE
TOUS LES VAISSEAUX VENANT DE FRANCE.

Lettre de M. de Bienville au Ministre de la marine.

Au fort Louis de la Louisiane, le 25 Avril 1722.

J'ay eu l'honneur d'informer le Conseil, par mes dernières lettres, de l'entrée du fleuve et de l'assurer que des vaisseaux ne tirant pas plus de treize pieds d'eau y pourroient entrer, à pleines voiles, sans toucher, qu'il ne seroit pas difficile de rendre la passe praticable pour de plus gros vaisseaux, le fond n'estant qu'une vase molle et mouvante. J'y aurois déjà fait travailler, si les ingénieurs, qui sont particulièrement chargés des travaux, avoient esté de ce sentiment, mais ils s'occupent uniquement de ceux du Biloxi, qu'on sera obligé, je

crois, d'abandonner. On continue à y faire des déchargemens ; cela retardera l'établissement de cette colonie, et nous jette dans de grandes dépenses à cause de l'éloignement de l'Isle aux Vaisseaux, qui est à cinq lieues de la grande terre où nous sommes établis, et pour les décharger, nous sommes obligés d'y envoyer des traversiers qui, à leur retour, ne peuvent approcher de terre que de trois quarts de lieue. On envoie ensuite des chaloupes pour décharger ces traversiers, et ces mesmes chaloupes échouent à près d'une portée de carabine au large.

Le Conseil connoistra par là, de quelle conséquence il seroit de faire entrer dans le fleuve tous les vaisseaux qui viennent de France, où ils seroient deschargés dans deux jours.

J'ay pris sur moy d'y envoyer deux flûtes, une de trois cents et l'autre de quatre cents tonneaux, qui y sont entrées à pleines voiles.

J'aurois fait la mesme chose de ces deux autres qui viennent d'arriver, si on ne nous avoit pas donné des ordres si précis de faire décharger ces vaisseaux au Biloxi.

XV

LA NOUVELLE-ORLÉANS

DEVANT ÊTRE LE CHEF-LIEU DE LA COLONIE,

ON Y A TRANSPORTÉ TOUS LES EFFETS QUI ÉTAIENT AU BILOXI.

LA BARRE DU MISSISSIPI S'EST ÉCOULÉE.

*Extrait d'une lettre de Bienville au Conseil.*A la Nouvelle-Orléans, 1^{er} Février 1723.

Son Altesse Royale ayant jugé à propos de faire l'établissement principal de la Colonie à la Nouvelle-Orléans, sur le fleuve du Mississipy, Messieurs les Commissaires nous ont envoyé des ordres sur cela par le vaisseau l'*Aventurier*, arrivé ici le 26 de May, et nous avons en conséquence transporté ici tous les effets qui étoient au Biloxi, où il ne reste qu'une compagnie. Il me paroist qu'on ne pouvoit prendre un meilleur party, attendu la bonté du terrain le long du fleuve, propre à produire toute sorte de denrées et mesme de l'indigo, suivant les épreuves qui en ont été faites par des habitans l'été dernier. — On prétend mesme que la qualité en est meilleure que celle de celuy qui vient dans les iles de l'Amérique. — Il en résulte encore un avantage considérable pour la facilité du déchargement des vaisseaux, que l'on amarre aux portes des magasins. La barre de l'entrée du fleuve s'est écoulee, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer le Conseil. Il y a actuellement treize pieds d'eau, et nous travaillons à y établir des batteries et des logemens, pour y tenir une garnison et mettre par là cette entrée hors d'insulte.

XVI

EFFETS FACHEUX

DU FRÉQUENT CHANGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.

CAUSES QUI ONT FAIT QUE LES INGÉNIEURS SE SONT PORTÉS D'ABORD
SUR LE NOUVEAU BILOXI.

PRÉFÉRENCE QUE MÉRITAIT LA NOUVELLE-ORLÉANS.

*Extrait d'un Mémoire de M. Hubert,
ancien ordonnateur de la Louisiane.*

Paris, 11 Avril 1723.

Il est presque impossible qu'on puisse ordonner le détail d'un pays si éloigné et dont on a si peu de véritables connoissances. Le système ne peut qu'en être altéré, s'il ne tombe pas de luy-mesme.

Les différens changemens d'établissemens qu'on a faits en sont une suite nécessaire. Le premier a été sur le fleuve Mississipy, — excellente base (rien de mieux pensé), puisqu'on estoit venu en ce pays dans cette seule veue, que ce fleuve traverse toute cette colonie, et que toutes les terres par où il passe sont parfaitement bonnes. L'insuffisance ou plutôt les vues d'interest l'ont fait transplanter au vieux Biloxi, d'où les mêmes raisons l'ont porté sur la Petite Rivière de la Mobile, à dix lieues au-dessus de celuy qui y est aujourd'huy, où il fut descendu quelque temps après. L'isle Dauphine a esté ensuite occupée, d'où on a retourné sur le fleuve Mississipy pour y former la Nouvelle-Orléans. Le reste de l'éva-

ISSIPI.

SSEMENTS.

ONT PORTÉS D'ABORD

LE-ORLÉANS.

. Hubert,
uisiane.

aris. 11 Avril 1723.

ordonner le détail
de véritables con-
être altéré, s'il ne
.....
mens qu'on a faits en
r a été sur le fleuve
e mieux pensé), puis-
te seule veue, que ce
ue toutes les terres par
l'insuffisance ou plutôt
r au vieux Biloxy, d'où
etite Rivière de la Mo-
qui y est aujourd'huy,
près. L'isle Dauphine a
né sur le fleuve Missis-
ans. Le reste de l'éva-

cument a été porté à l'ancien établissement du Vieux-Biloxy pour la seureté contre les Espagnols, qui venoient de manquer l'isle Dauphine, et, par conséquent, toute la colonie qui auroit été envahie sans l'arrivée de l'escadre du Roy, commandée par M. de Champmeslin. — On a donc cru ne pouvoir, alors, en son absence, s'échapper de leurs efforts que de s'en mettre à l'abry dans un terrain fort par la situation. Mais, la paix faite, il falloit joindre cet établissement par intérim à celuy de la Nouvelle-Orléans, qui ne faisoit que languir, au lieu de le porter malicieusement au Nouveau-Biloxy, en surprenant la bonne foi de MM. les ingénieurs qui n'avoient pas encore eu le temps de le parcourir. — On leur a donc fait croire que c'estoit l'essentiel poste à établir, ce qui a reculé et causé beaucoup de dépense inutile, puisqu'on est obligé de le porter aujourd'huy sur le fleuve Mississipy, où il devoit déjà estre.

Ces différens changemens ont empesché les colons de prendre racine à aucun endroit. Dans l'instabilité, ils n'ont fait que languir et gémir de leur incertitude; c'est ce qui en a mis plusieurs dans une misère affreuse, en perdant les maisons qu'ils ont fait bastir dans ces différens établissemens, et les a mis dans l'impuissance d'en former de quelque valeur. Ce n'est que d'aujourd'hui que quelques autres, qui ne se sont pas entièrement obérés, ont commencé de cultiver, se trouvant sur un terrain qu'on avoit si mal à propos abandonné.

Ces changemens, pernicieux au bien et à l'avancement, ont trop longtems tenu ces habitans dans l'inaction si fatale à cette colonie, ce qui l'a fait regarder jusqu'icy comme infructueuse et à charge à la France.

Voilà ce que produisent les gens faux et appuyez. — Ils prévalent sur les vrais amis de ceux de probité. Comme ils craignent qu'ils ne dévoilent leurs subtilitez et leurs ressorts, ils sapent par des calomnies les plus atroces ces clairvoyans, qui ont assez d'honneur pour s'opposer à leurs mauvais desseins.

Avant de finir ce mémoire on se croit obligé de représenter un petit trait de ce qui s'est pratiqué et se pratique encore au préjudice de cette colonie et du service.

M. de La Tour, dont a cy devant parlé, ayant paru, à son arrivée en ce pays-là, comme un sujet à remplir la première place au préjudice de celui qui l'occupe, sa jalousie ou plutôt son penchant naturel et sa coutume contre les nouveaux venus, luy ont fait dresser, comme à son ordinaire, contre tous ceux qu'il a craint, ses batteries pour le faire tomber, ainsy que ceux qu'il a remplacé luy-même par le succès de ses machines et de ses souterrains, et de ses fourberies. Dans cette veue, il a donc reçu le sieur de La Tour avec toutes les caresses et toutes les demonstrations d'amitié et de confiance pour le mieux faire tomber dans le piège, où il est d'autant plus volontiers entré, que les préventions de France ne l'ont pas fait balancer, ne connoissant pas ses noires allurés, ayant été obsédé par luy et ses adhérens, de manière à ne pas luy laisser le temps d'estre informé par les honnestes gens qu'il avoit proscrits de prendre garde à luy, et dont précautionnément il avoit donné de si mauvaises idées qu'elles suffisoient pour les éloigner. Il a donc commencé, en luy faisant faire de faux rapports, de le brouiller avec eux et avec les directeurs de la Compagnie des Indes. Ce feu allumé, il a fait semer dans le public par ses émissaires des bruits désavantageux dudit sieur de La Tour. Pour y

MISSISSIPI.

appuyez. — Ils
 bité. Comme ils
 et leurs ressorts,
 ces clairvoyans,
 ars mauvais des-

 obligé de repré-
 é et se pratique
 service.
 ayant paru, à son
 remplir la première
 jalousie ou plutôt
 s nouveaux venus,
 e, contre tous ceux
 ber, ainsy que ceux
 ses machines et de
 cette veue, il a donc
 arresses et toutes les
 our le mieux faire
 us volontiers entré,
 pas fait balancer, ne
 été obsédé par luy
 luy laisser le temps
 a'il avoit proscrits de
 ément il avoit donné
 pour les éloigner. Il
 e faux rapports, de le
 de la Compagnie des
 e public par ses émis-
 ur de La Tour. Pour y

donner de la couleur et indisposer contre luy, il luy a laissé captieusement la disposition d'ordonner des besoins du peuple, soit en vivres ou en marchandises, afin qu'estant obligé de refuser on luy en fist un crime, pendant qu'en particulier, à ceux qui se plaignoient de sa dureté, il leur disoit que c'estoit un effet de sa mauvaise humeur. — Le sieur Pauger, ingénieur en second, qui méritoit plus la confiance de M. de La Tour que sa disgrâce, s'en voit privé par ce manège. — Tout cela ne pouvant être un sujet à faire perdre audit sieur de La Tour le cas qu'on faisoit en France de ses services, il l'a donc éprouvé sur ses devoirs et sur sa capacité en luy faisant prendre un mauvais party sur le principal poste à établir, lequel intéressoit essentiellement le prompt établissement de cette colonie et son succès. Voicy comment il s'y est pris finement. Il a commencé par luy dire que l'établissement du Vieux-Biloxy, où on ne s'étoit réfugié que par les raisons qu'on a cy devant exposées, étoit malsain et peu utile, et qu'à une lieue plus loin on trouveroit un terrain spacieux et convenable pour y bâtir une ville, une place de guerre considérable et le poste essentiel pour la défense et le commerce de la colonie, et cela dans le temps que ce ministre d'iniquité, voyant qu'il ne pouvoit plus reculer l'établissement du fleuve Mississipi, dont on avoit envoyé des mémoires, il y a plus de quatre ans, qu'on représentera quand on l'ordonnera, écrivoit luy-même en France qu'il falloit porter l'établissement à la Nouvelle-Orléans. M. de La Tour, plein de cette confiance, n'ayant pas encore eu le temps de parcourir, suivit cette fausse idée, dressa son projet et fit mettre la main à l'œuvre. Ayant depuis visité le fleuve Mississipi, et connu sans doute le piège odieux, il ne peut

que gémir sans oser se plaindre du temps essentiel perdu et des grandes dépenses que cela a occasionné inutilement, puisqu'il a fallu l'abandonner pour s'établir sur le Mississipy.

XVII

LEBLOND DE LA TOUR

S'EMBARQUE SUR L'AVENTURIER AVEC M. DE PAUGER

ET FORGE LE CAPITAINE A ENTRER DANS LE MISSISSIPI.

LA PASSE PLUS PROFONDE QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT A LA BALISE.

NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR DES POSTES JUSQU'A LA NOUVELLE-ORLÉANS

LES PLANTATIONS VONT SUCCÉDER A LA TRAITE.

*Extrait d'une lettre de M. Leblond de La Tour aux
Commissaires du Roi, chargés de la régie des affaires de
la Louisiane.*

A la Nouvelle-Orléans, le 30 Aoust 1722.

J'ay veu avec plaisir le changement que Son Altesse Royale a fait, de transférer la Direction, le Conseil et les Magasins à la Nouvelle-Orléans. Si MM. les Directeurs de la Compagnie des Indes vous avoient fait voir mes lettres, vous auriez veu, Messieurs, qu'à mon arrivée je proposay au Conseil de faire entrer dans le fleuve toutes les flûtes, qui estoient chargées d'ouvriers et effets des concessions, et que j'avois demandé pour celle de M. Le Blanc le *Dromadaire*, qui me

essentiel perdu et
né inutilement,
par le Mississipy.

E PAUGER

LE MISSISSIPI.

ÉCÉDENTE.

ISE.

VELLE-ORLÉANS

A TRAITE.

*e La Tour aux
gic des affaires de*

e 30 Aoust 1722.

que Son Altesse
Conseil et les Maga-
recteurs de la Com-
es lettres, vous au-
proposay au Conseil
flûtes, qui estoient
ions, et que j'avois
romadaire, qui me

fut d'abord accordé; mais après on changea d'avis. M. Le Gac seul s'y opposa, disant que ce vaisseau périroit, sans nulle connoissance de cause. Malgré les représentations que je pus faire, je ne fus jamais écouté. Je m'estois bien informé de la quantité d'eau qu'il y avoit à son entrée, et certainement toutes les flûtes y auroient entré. Si on avoit suivy mon avis, on auroit considérablement épargné à la Compagnie, le monde ne seroit pas péry de misère, et l'on auroit à présent bien du terrain défriché. Ce n'est pas le seul avis que j'avois donné et que j'ay donné du depuis qu'on n'a pas suivi. Il suffisoit que je proposasse quelque chose pour qu'on ne le fit pas. Il semble qu'on vouloit me dégoûter du pays; mais du depuis que vous m'avez accordé l'entrée dans le Conseil, j'espère que les choses en iront mieux, puisque ma seule ambition et l'objet qui m'a engagé à faire le voyage est de faire quelque chose pour le bien de la Colonie, de l'État, et qu'il me fasse honneur. Je n'ay pas, je vous assure, Monsieur, d'autre principe, et j'ose me flatter que la pluspart des gens qui ont veu de la manière dont je me suis gouverné depuis que je suis icy me rendront cette justice.

Comme il estoit de la dernière conséquence que l'*Aventurier* entrât dans le fleuve avec sa charge, je me suis embarqué dedans avec M. de Pauger, pour voir par moy-même les difficultés qu'il y auroit. Je ne doute nullement que, si je n'avois pas pris ce party, il n'eût relâché sans entrer, par la mauvaise intention de ceux qui le conduisoient; et quoyqu'il nous soit arrivé toutes les difficultés et inconvéniens qui n'arriveront jamais à aucun vaisseau, nous sommes cependant arrivés à bon port. Le premier est que le nommé Bérenger étoit chargé de le conduire et de le faire entrer, qui est celuy

qui avoit donné un certificat à M. Le Gac, comme il estoit impossible que le *Dromadaire* entrât, quand je le demanday pour porter la concession de M. Le Blanc, et qui a dit pendant notre voyage que jamais celuy-cy n'entreroit, et qu'il feroit plustost passer un éléphant dans le trou d'une aiguille ; d'ailleurs très-peureux et ne connoissant pas l'entrée, y ayant longtemps qu'il ne l'avoit veue. Au lieu, en partant de l'Isle aux Vaisseaux, de prendre le large pour gagner l'entrée du fleuve, qui avance beaucoup dans la mer, il a toujours cotoyé les Isles de la Chandeleur et au Breton, qui forment une grande anse ; or les vents qu'il faisoit et qui ont toujours duré nous ont empesché de nous élever. S'il avoit pris d'abord le large, comme je dis, dans vingt-quatre heures nous aurions été à l'embouchure, au lieu que nous avons resté un mois ; le même vent auroit esté vent arrière pour entrer. D'ailleurs il nous a toujours dit que l'on ne pouvoit mouiller le long de ces isles, que la tenue n'estoit pas bonne, n'estant que des vases molles. Cependant nous avons essayé des plus terribles tempêtes, estant mouillés seulement sur un grelin, et avons eu toutes les peines du monde à lever l'ancre, toutes les fois que nous en avions besoin. Ensuite les calmes nous ont pris. Il disoit aussy que cette côte n'estoit pas du tout poissonneuse, et pendant ce temps-là nous avons pris une quantité prodigieuse de poisson. Je croy qu'il y a plus de mauvaise volonté en luy que d'ignorance, et que ce n'estoit que pour soutenir ce qu'il avoit dit et écrit : car on ne sauroit nier qu'il ait donné ce certificat à M. Le Gac, qui l'emporta avec luy en France pour se disculper, en cas qu'il arrivât malheur au *Dromadaire*.

Quand nous avons été à l'embouchure, les vents sont venus contraires et le débordement si grand qu'il formoit un

comme il estoit
je le demanday
qui a dit pendant
it, et qu'il feroit
ne aiguille; d'ail-
lée, y ayant long-
tant de l'Isle aux
l'entrée du fleuve,
rs cotoyé les Isles
une grande anse;
rs duré nous ont
d'abord le large,
ous aurions été à
un mois; le même
D'ailleurs il nous a
e long de ces isles,
e des vases molles.
terribles tempêtes,
avons eu toutes les
s fois que nous en
pris. Il disoit aussy
euse, et pendant ce
prodigieuse de pois-
volonté en lui que
outenir ce qu'il avoit
it donné ce certinat
France pour se dis-
romadaire.
e, les vents sont ve-
nd qu'il fornoit un

courant très-violent que nous avons été obligés de touer pen-
dant plus d'une lieue. Ensuite il est venu un vent favorable,
qui nous auroit fait passer tous les hauts fonds et la barre,
sans une mauvaise manœuvre qu'on fit, qui est de carguer la
grande voile, dans le temps que nous estions dans le milieu du
chénal, et les autres voiles, n'estant pas suffisantes pour sou-
tenir le courant et le surmonter, jetèrent le vaisseau sur une
batture, mais sans aucune incommodité. Je profitai de ce
temps-là pour tirer des marchandises du vaisseau, qui étoient
au-dessus des viandes (qu'un bateau estoit venu chercher
pour un convoi des Illinois), que j'ay mis dans le traversier
du capitaine Soleil: sur-le-champ nous nous trouvâmes à
flot. Nous nous y serions mis de même fort facilement en
portant une ancre de toue et nous halant dessus, si je n'avois
pris cette occasion pour ne pas perdre de temps. Quand le
vaisseau eut passé la barre et qu'il fut mouillé à quinze brasses
d'eau, je me rendis icy en bateau et où j'ay souffert beaucoup
des chaleurs et des piqueures des maringouins qui désespè-
rent, et l'on en est cruellement tourmenté dans cette saison.

Pendant que le vaisseau étoit retenu par les vents con-
traires à deux lieues de l'embouchure du fleuve, je profitay de
ce temps-là pour sonder et visiter en canot son entrée, passes
et isles qui le bornent. J'ay trouvé beaucoup de changement
par des augmentations d'islots, qui se sont formés depuis
l'année passée; mais la passe est plus profonde. Ayant bien
exactement chenalé ladite passe, j'y ay trouvé le moins qua-
torze pieds d'eau. Je puis bien croire que le plomb peut avoir
entré au pied dans les vases, mais aussy elles sont si molles
qu'il n'y a point de vaisseau qui ne passe, quand même la
quille toucheroit dessus. Il n'y a point de doute que ceux qui

ne caleront que treize pieds d'eau n'entrent en tout temps, à moins que le chenal ne se comble par la grande quantité d'arbres qui descendent dans les débordemens, ce qui ne s'étoit pas encore veu : car, quoique cette entrée change presque tous les ans, soit en augmentation d'isles et islots, soit en emportant d'autres, il se forme toujours un chenal, par où les vaisseaux peuvent passer. C'est ce que j'ay remarqué et fait remarquer depuis que je suis icy. Ce qui fait qu'il y faut absolument un pilote qui examine et visite tous les huit jours le chenal, et y mette des marques selon le changement qu'il fera. J'ay eu l'honneur de vous mander qu'il y avoit icy un capitaine de brigantin, nommé Kerlasiou; je l'ay proposé au Conseil. Comme son temps estoit fini, il vouloit s'en retourner en France, et MM. de Bienville et Delorme m'avoient mandé qu'on ne pouvoit le retenir. Je luy ay cependant parlé du depuis, et si on luy veut faire une composition honneste, il restera, et je crois que ce sera un grand bien pour la Compagnie, car on ne trouvera jamais un homme plus propre. D'ailleurs le séjour du bas du fleuve n'est pas agréable, et il y a de la peine, surtout l'été et une partie de l'automne, tant des chaleurs que de la quantité des mouchérons et des maringouins, qui font souffrir le martyre. Il est vray qu'avec le temps et quand l'isle de la Balise sera occupée, et qu'on aura coupé les broussailles et jones, il y en aura moins; mais il faudra du temps avant qu'elle le soit par le peu de monde et les secours que nous avons icy. En attendant que l'on soit en état d'y travailler, on pourroit faire mouiller un brigantin vis-à-vis l'isle de la Balise, et donner à Kerlasiou du monde pour amener une chaloupe pour aller au-devant des vaisseaux qui voudroient entrer. Le brigantin serviroit aussy comme

à tout temps, à grande quantité d'habitans, ce qui ne change presque point les islots, soit en été, par où les vents sont remarqués et fait voir qu'il y faut attendre les huit jours le plus tôt qu'il fera. Il y a icy un capitaine qui m'ay proposé au retour de s'en retourner comme m'avoient dit pendant parlé en position honneste, rien pour la Compagnie plus propre. Ce n'est pas agréable, et il est de l'automne, tant de gens et des marins et vray qu'avec le temps, et qu'on aura moins; mais il y a peu de monde et tant que l'on soit en mesure d'envoyer un brigantin de Kerlasiou du monde devant des vaisseaux de guerre, il seroit aussi comme

de patache, où l'on pourroit mettre des troupes pour empêcher que rien ne sorte de la rivière, car il y a des gens icy qui sont bien mal intentionnés et qui ne cherchent qu'à s'évader, comme il est arrivé plusieurs fois au fort Louis du Biloxy, depuis que j'en suis sorty; je ne doute nullement que ces messieurs ne vous en rendent compte. Vous trouverez ci-joint la carte de l'embouchure du fleuve, telle qu'elle étoit quand je l'ay visitée, qui estoit depuis le 25 jusqu'au 30 Juin que le vaisseau est entré.

Il y a dans l'isle de la Balise assés de terrain pour y placer les logemens que Son Altesse Royale souhaite, en faisant des ponts pour communiquer à deux autres isles qui la joignent. Je croy même qu'avec le temps, la laisse de la rivière le fera d'elle-même; mais je crains que dans les grands débordemens et avec un vent du sud ou sud-est, qui vient de la mer, elle ne s'inonde. Il n'y aura qu'à élever les logemens, ainsi que les forts et batteries, au-dessus des grandes eaux. Vous trouverés ci-joint, Messieurs, le plan de ces isles avec les logemens que je projette; quoique ces ouvrages soient extrêmement pressés, il m'est impossible d'y pouvoir travailler à présent. Il faut attendre la fin de l'automne, qui est la saison la plus propre à travailler, et l'hiver; et je crains de trouver dans ce temps-là les mêmes inconvéniens que je trouve à présent pour les bâtimens qu'il y a à faire icy, pour les logemens d'un chacun, les magasins, hôpital, qui est très-nécessaire, ayant beaucoup de malades, la prison, corps de garde, fours, etc. Je n'ay que très peu d'ouvriers, qui ne sont pas logés et qui sont dans la boue ainsi que mes gens; point de bois en provision. Les habitans, avec qui j'ay voulu faire marché, pour nous fournir la grande quantité qu'il nous en faut,

ne sont pas en état à cause de leur récolte, à quoy ils vont travailler, et ils me demandent tous en payement des vivres françois, et nous n'en avons pas nous-mêmes pour un mois. L'évacuation du Biloxy nous retarde aussy beaucoup; nous n'avons pas sullisamment de magasins pour mettre ce qui nous vient. Celuy que j'y avois fait faire, qui est embarqué dans le *Dromadaire*, est plus que sullisant pour tout; mais on a esté obligé d'envoyer ce vaisseau après un brigantin qu'ont emmené des déserteurs, ce qui nous retarde beaucoup. Une partie des ouvriers a été obligée de rester pour aider à cette évacuation, faute de matelots, ceux que j'ay icy estant presque tous languissans et malades, mais point dangereusement, car l'air est très-bon. Il n'y meurt presque personne; ils ne sont attaqués que du dévoyement, maladie qui règne assez en France dans cette saison. J'attribue cela à l'eau de la rivière et aux fruits, ce qui est cause que je n'ay pu, depuis deux mois que je suis icy, me loger. Les ouvrages que nous avons à faire ne peuvent que languir par le peu de monde que j'ay; et, pour que les habitans nous aydent, il leur faut du vin ou de l'eau-de-vie et de la farine; car on ne sçauroit travailler avec des vivres sauvages par la difficulté qu'il y a de les apprêter, et ils ne soutiennent pas assés. Il est véritablement triste que nous ne soyons pas en état d'en donner pour commencement à travailler sérieusement, à faire quelque chose de bon, car le pays le mérite bien. Cette rivière est une des plus belles que j'ay veues, et le terrain qui la borne, des meilleurs. Quel dommage qu'on ne soit pas venu l'établir plustôt; on cultivera icy tout ce qu'on voudra; les maisons qui s'y forment, depuis huit à neuf mois, sont des plus belles, sans pourtant beaucoup de peine: car on ne fait que couper les

bay ils vont tra-
 ment des vivres
 es pour un mois.
 beaucoup; nous
 r mettre ce qui
 qui est embarqué
 pour tout; mais
 ès un brigantin
 retarde beaucoup.
 aster pour aider à
 que j'ay icy estant
 point dangereuse-
 esque personne; ils
 die qui règne assez
 a à l'eau de la ri-
 ay pu, depuis deux
 ges que nous avons
 e monde que j'ay;
 leur faut du vin ou
 e sçauroit travailler
 qu'il y a de les ap-
 l est véritablement
 donner pour com-
 faire quelque chose
 rivière est une des
 la borne, des meil-
 enu l'établir plustôt;
 les maisons qui s'y
 des plus belles, sans
 e fait que couper les

arbres, brûler les cannes et semer, et tout y est venu à mer-
 veille. Il y a du riz pour deux ans, qui est très-bon; on a fait
 plusieurs épreuves d'indigo, qui est très-beau

Je vous supplie, Messieurs, d'avoir la bonté de me mettre en
 état (en nous envoyant quelques ouvriers et des vivres encore
 pour quelque tems) de faire quelque chose qui seroit utile à
 la Colonie, à l'État, et qui me fasse honneur; car je sèche de
 langueur de voir que, depuis que je suis icy, je n'ay pu encore
 rien faire. Il est aussy de la dernière conséquence de faire un
 bon fort à la Mobile pour la mettre à couvert des Sauvages,
 qui sont puissans de ce côté-là. On n'y peut travailler sans y
 apporter des vivres, et même la garnison en manque à pré-
 sent. C'est ce qui est de valeur dans le pays et le meilleur
 argent: car les meilleurs ouvrages s'en feront à meilleur mar-
 ché, en payant partie en vivres et partie en argent, cuivre ou
 marchandises. . . .

En remontant le fleuve, j'ay examiné les endroits les plus
 propres pour placer la Nouvelle-Orléans. Je n'ay point
 trouvé de meilleure situation que l'endroit où elle est; outre
 que le terrain est le plus élevé, elle se trouve à portée d'un
 bayou, qui est une petite rivière, qui tombe dans le lac de
 Pontchartrain, par où l'on peut en tout temps avoir commu-
 nication avec le Nouveau-Biloxi, la Mobile et les autres postes,
 plus aisément que par le bas du fleuve. Il n'y a que le Détour
 à l'Anglois, qui est difficile à remonter dans certaines saisons,
 surtout dans le temps que l'*Aventurier* est venu, à cause des
 calmes qui règnent et des grands desbordemens, que je puis
 vous dire que jamais vaisseau ne sera plus contrarié qu'a esté
 celui-là, tant pour l'entrée du fleuve et à s'y rendre, que pour
 la remonter. Cependant on a surmonté tout, et il n'a resté

que huit jours à monter du Détour à l'Anglois icy, toujours à la toue. Il est vray que j'envoyay M. de Pailloux avec trente-cinq hommes pour l'ayder.

Par la suite, quand nous aurons fait ce qu'il y aura de plus pressé au bas du fleuve et qu'on sera étably icy, l'on pourroit y faire des magasins pour décharger les vaisseaux qui seroient aussy contrariés.

D'ailleurs, il y faut un poste et de distance en distance, pour faire des signaux, du bas du fleuve à la Nouvelle-Orléans, quand il viendra des vaisseaux et qu'on aura besoin de secours.

Vous m'avés fait l'honneur de me mander, Messieurs, qu'outre les affaires dont je suis chargé, je vous rendisse aussy compte de celles qui viendroient à ma connoissance touchant le pays qui, sans exagérer, est très-beau et où l'on fera venir, à la réserve du sucre, à cause des gelées qu'il fait l'hiver, tout ce qui vient dans les isles, et bled françois, quand il y aura assés de desfrichemens faits. Les habitans commencent à s'en apercevoir par la bonne récolte qu'ils auront, quoyqu'ils ne se soient pas donné grand'peine que pour les défrichemens, et on peut dire que ce pays ne commence à s'établir que de cette année. Tout le monde prend des habitations. Nous travaillons à détruire la traite qui est ce qui a gâté ce pays. La pluspart ne faisoit d'autre métier, et, pour un pot d'eau-de-vie qui leur revenoit à 4 livres au Magasin et à présent à 3 livres; ils en avoient aux Natchez 25 livres, et elle s'est vendue jusqu'à 50 livres, aux Illinois 80 livres; ainsy des autres marchandises à proportion, ce qui a jeté beaucoup de billets dans la Colonie, à la charge de la Compagnie. Il me semble qu'elle pourroit retirer une bonne partie des billets

qui restent, en faisant elle-même ce commerce et même en donnant les denrées à beaucoup meilleur marché, en envoyant de sa part, dans les endroits éloignés, des vivres et marchandises, d'autant mieux que lesdits traitans, qui sont chargés desdits billets, viennent prendre aux magasins ce qui leur convient et en rapportent beaucoup d'autres, et la Compagnie est toujours chargée et lezée.....

 XVIII

L'INGÉNIEUR DE PAUGER

PREND PART A LA FONDATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

IL ÉTABLIT LE POSTE DE LA BALISE ET PLACE DES BATTERIES DE CANONS

A L'ENTRÉE DU MISSISSIPI.

*Lettre de Pauger aux Commissaires chargés de la régie
des affaires de la Louisiane.*

A l'isle de la Balise, ce 23 Septembre 1723.

Messieurs,

La lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 Décembre dernier, par la frégate la *Galatée*, sur la conduite que j'ay tenue depuis mon arrivée à la Louisiane, m'oblige de vous en faire de très-humbles remerciemens et d'avoir celuy de vous assurer que j'ay continué à redoubler mon zèle, tant à perfectionner la ville de la Nouvelle-Orléans que d'avoir, seul ingénieur, commencé à former l'éta-

blissement de la Balise, ainsi qu'à mettre en seureté toute l'embouchure du fleuve par des batteries de canons, placées avantageusement, dont M. de La Tour m'a chargé d'avoir l'honneur de vous rendre compte, estant malade depuis plus de deux mois d'une fièvre qui le rend très-languissant. Il paroist que le chagrin y a beaucoup de part, ce qui me mortifie fort et me fait craindre que cette lettre, n'estant pas appuyée des siennes, comme ma précédente, n'ayt pas le mesme succès auprès de vous.

Depuis le départ du vaisseau le *Profond*, porteur de ma dernière, l'*Aventurier* ayant porté vos ordres de transférer le siège principal de la Nouvelle-Orléans, où *j'ose me flatter d'avoir donné occasion*, je m'embarquay avec M. de La Tour sur ce dernier vaisseau pour aller à cette vile capitale par le fleuve, où j'examinay de nouveau son embouchure et y reconnus, de plus en plus, que *l'on pouvoit faire sur l'isle de la Balise un établissement avantageux*, ainsi que des batteries ou forts sur celles les plus en dehors de l'entrée, qui y mettroient jusqu'à des vaisseaux de premier rang en seureté de l'ennemy et des coups de vent.

A notre arrivée à la Nouvelle-Orléans, qui fut le 7 Juillet, y ayant trouvé une cinquantaine d'ouvriers à mon pouvoir, et fait connoistre que, si avec trois ou quatre j'avois fait faire un grand magasin et des défrichemens, je devois me flatter qu'avec un nombre plus grand je ferois faire de l'ouvrage; mes espérances n'ont point esté trompées malgré l'ouragan, Dieu ayant conservé la santé auxdits ouvriers et soutenu leur courage jusqu'au 1^{er} Janvier de cette année, que M. de La Tour fit venir M. de Boispinel pour luy donner le détail et la conduite d'autres travaux, et me chargea de commencer ceux de

seureté toute
nons, placées
éd'avoir l'hon-
depuis plus de
sant. Il paroist
ne mortifie fort
as appuyée des
mesme succès

porteur de ma
es de transférer
j'ose me flatter
M. de La Tour
e capitale par le
uchure et y re-
pire sur l'isle de
que des batteries
trée, qui y met-
g en seureté de

ni fut le 7 Juillet,
à mon pouvoir,
e j'avois fait faire
devois me flatter
ire de l'ouvrage;
malgré l'ouragan,
rs et soutenu leur
ue M. de La Tour
e détail et la con-
mmencer ceux de

l'établissement de l'isle de la Balise, que j'entrepris avec au-
tant de chaleur, courant de costé et d'autre engager les prin-
cipaux habitans à fournir plus de deux mille pieds de bois de
charpente de cypres, presque autant de planches, cinq cents
pilots de 20 pieds de long sur 9 ou 10 pouces de grosseur au
moins, et d'autres matériaux nécessaires dont l'amas a esté
fait en deux mois et demy. Ayant party de la Nouvelle-Or-
léans, le 25 Mars de cette année, avec le vaisseau le *Droma-
daire*, qui en portoit une partie, ainsi que quatorze pièces de
canon, je ne pus me rendre au bas du fleuve qu'en vingt-deux
jours, par les difficultés de prendre en route de ces bois et de
les y conduire en cajeu, dans cette saison que les courans sont
violents ainsi que les coups de vent. Malgré cela, j'ay pres-
que tout employé les matériaux à moins de trois mois, avec
seulement vingt-trois ouvriers, six nègres masles et quelques
soldats qui ont travaillé, ayant eu le même bonheur qu'à la
Nouvelle-Orléans, où tout le monde est encore malade de
fièvres qui en ont enlevé quantité, et malheureusement M. du
Sauvoys, commissaire; mais le nouveau Conseil m'ayant en-
voyé ordre de suspendre les travaux et de remonter avec lesdits
ouvriers jusqu'à l'arrivée des premiers vaisseaux, les farines
et la viande manquant, il a fallu, à mon grand regret, prendre
ce party, ces ouvrages s'exécutant vigoureusement et de bon
cœur, ce qui porte des coups presque irréparables à ce
nouvel établissement. Aussi n'ay-je rien épargné pour engager
le Conseil de nous faire redescendre avec les vivres du pays
et leur ration complète en eau-de-vie, ce qu'il m'a accordé,
et je suis tout arrivant icy avec ces ouvriers, dont quantité
ont gagné la maladie, et un nouveau cajeu de matériaux pour
en recontinuer l'établissement de cette isle de la Balise.

Il me seroit bien avantageux, Messieurs, que vous apprissiez par d'autres que par moy les peines infinies que je me suis données et les chagrins qu'il m'a fallu essayer pour parvenir à l'exécution de toutes ces entreprises; mais je veux finir avec honneur comme j'ay commencé, en surmontant tout obstacle.

Cette isle avoit esté mangée par l'ouragan, jusqu'à estre coupée, et il n'y restoit plus qu'une péninsule de terre un peu élevée, couverte de broussailles et de sources d'eau salées. Des avant-coureurs m'en avoient averty, et je pâlis en la voyant si diminuée. Je la fis défricher et en ay répandu les terres si à propos avec d'autres que j'y ay fait rapporter, qu'il y a non seulement un quay solide de 15 toises de largeur au-devant des maisons élevées jusqu'à la moitié de cette isle qui a 112 toises de long, mais encore plus de 16 toises de largeur par derrière, à y pouvoir faire des jardins, ce qui fait regarder cette isle, de tout le monde, avec envie d'y venir respirer le bon air qui y règne. Ces maisons sont de charpente de bois de cypres bien liées, et posées solidement sur solles et entourées de planches. Selon le plane qu vous envoye M. de La Tour, je vais faire battre des pilots jointifs pour continuer la ligne commencée vers le petit chenal du débarquement, et y feray rapporter des terres pour placer un bon magasin, prévoyant que ce poste sera l'entrepot général, tant pour l'expédition des vaisseaux, qui auroient de la peine à passer la barre, que pour le commerce espagnol, cette nation ayant desjà demandé qu'il y en eust un incessamment pour y venir achepter des marchandises, ce qui m'a fait préparer pour faire faire la chapelle qui en servira en attendant, et dont le clocher ou dôme tiendra lieu de fanal pour y mettre un feu pendant la

ue vous appris-
inies que je me
suyer pour par-
; mais je veux
en surmontant

an, jusqu'à estre
e de terre un peu
ces d'eau salées.
et je pâlis en la
ay répandu les
it rapporter, qu'il
ses de largeur au-
é de cette isle qui
e 16 toises de lar-
dins, ce qui fait re-
vie d'y venir res-
son de charpente
ement sur solles et
ous envoie M. de
tifs pour continuer
débarquement, et y
bon magasin, pré-
al, tant pour l'expé-
ne à passer la barre,
ion ayant desjà de-
our y venir achepter
er pour faire faire la
dont le clocher ou
re un feu pendant la

nuît, lorsqu'on sçaura des vaisseaux à la coste, et ce, suivant le dessin ci-joint que vous aurez agréable de remarquer, de même que le mémoire des matériaux que j'ay dessein d'employer avant de repasser en France, afin de donner une forme à cet établissement, de sorte qu'on puisse le rendre comme imprenable, moyennant une bonne garnison de soldats affectionnez, ne se pouvant attaquer que du costé du chenal où passent les vaisseaux, qui en est pareillement éloigné de près de 200 toises, et cet intervalle estant un haut fond de vase molle, que la mer couvre toutes les vingt-quatre heures de 3 pieds, lorsqu'elle est haute, et découvre à sec, lorsqu'elle est basse, de sorte que les pirogues ne peuvent arriver que par le petit chenal du débarquement, dont le canon peut absolument empescher l'approche. Il seroit de mesme, Messieurs, de la batterie la plus dehors pour mettre les vaisseaux en secuteté, estant projetée sur un islet qui est à 700 toises plus au large, et qu'il faut ranger à portée de fusil pour enfilet le chenal.

J'y ay fait mettre en batterie trois canons de 18 et deux de 12. Il conviendroit y en avoir à la place trente pièces de 36 ainsi que du canon de 24 ailleurs, et je crois M. de La Tour et le Conseil disposés à m'approuver de la faire commencer en terre, s'ils m'envoyoient des nègres d'augmentation des derniers venus par ledit vaisseau *l'Expédition*, estant le salut ou garantie des vaisseaux et de cette colonie en cas de guerre, jusqu'à ce que l'on puisse revestir cette batterie de charpente avec une fausse braye qui luy serviroit de risberme et de défense, ou faire ce revestement de maçonnerie de briques, qui se peuvent faire des plus commodément sur une autre isle qui en est proche de 50 toises, et où j'aurois desjà

commencé à en faire faire, si j'avois eu plus de deux briquetiers et un plus grand nombre de nègres, la terre y estant des meilleures et des bois échouez sur le lieu, comme à l'isle de la Balise. J'en ay construit le fort de la Boulangerie et la cheminée d'une grande forge, faite exprès pour y pouvoir travailler tout le gros fer qui s'employe dans ces sortes d'ouvrages, et celuy d'une drague pour creuser le chenal sur la barre, au moyen d'un petit bâtiment servant de ponton, fixé par des ancres, sur lequel il y aura un cabestan de frappé pour virer sur la drague, qui sera au bout d'un grelin ou haussière portée à une distance, jusqu'à ce qu'elle soit rendue contre ledit bâtiment et sera reportée de même sur la largeur dudit chenal par un canot, bien dix fois par jour, suivant la longueur des dragues et du monde pour y travailler, mon dessein estant de faire cette drague de manière qu'elle enlève les vases pour que les courants de l'eau les emportent dehors.

Il est bien à souhaiter pour moy que ce projet, dont l'exécution va faire voir l'effet, ayt un meilleur sort que d'avoir pensé que de boucher quelques passes principales, par où se déchargent les eaux du fleuve, avec de vieux vaisseaux coulés à fond, n'y ayant à l'entrée de ces passes que 8 à 9 pieds d'eau, cependant, grâce à ces vaisseaux, on pourroit arrester quantité d'arbres à racines pesantes que le fleuve entraîne et qui formeroient des estacades ou embarras, et par la suite des isles, qui, bouchant les passes, augmenteroient indubitablement les eaux dans la principale, où entrent les vaisseaux, dans laquelle il y a un haut fond ou dépost de vase, par endroits endurcie qu'on appelle *barre*, sur laquelle il ne reste que 12 pieds et demi, 14 et 15 pieds d'eau de mer basse. Cette barre n'est formée que par la rencontre de son flux et l'affoiblissement

de deux briques
terre y estant des
omme à l'isle de
boulangerie et la
pour y pouvoir
ces sortes d'ou-
le chenal sur la
nt de ponton, fixé
tan de frappé pour
grelin ou haussière
soit rendue contre
ur la largeur dudit
r, suivant la lon-
availler, mon des-
re qu'elle enlève les
importent dehors.
projet, dont l'exécu-
rt que d'avoir pensé
es, par où se déchar-
seaux coulés à fond,
pieds d'eau, cepen-
oit arrester quantité
entraîne et qui for-
par la suite des isles,
t indubitablement les
siseaux, dans laquelle
par endroits endurcie
reste que 12 pieds et
sse. Cette barre n'est
ux et l'affoiblissement

du courant en cet endroit des eaux du fleuve. Je l'avois dé-
montré à M. Duché pour l'engager de vous faire connoître,
Messieurs, mon zèle au service. et, au contraire, j'ay veu,
dans une lettre écrite au Conseil d'icy, cette idée méprisée,
leur marquant de tâcher de me défaire de ces rêveries ordi-
naires aux ingénieurs de penser ainsy. Cependant c'est le
sentiment de tous les connoisseurs, ainsy que celuy de
M. des Moulins, qui est un marin sage et plein de capacité,
qui vient dessus les lieux qu'il a examinés.

Nos avis sont plus favorablement receus à la Cour, qui nous
a tousjours honoré de réponses obligeantes, en nous faisant
connoître que nous ne pensons pas juste, afin de nous enga-
ger à travailler pour penser mieux, pour ne pas rebuter ceux
qui ne donnent leurs avis qu'en vue du bien du service. Il y a
dans la même lettre un autre endroit : « Est-il possible qu'il y
ait quatre ingénieurs à la Louisiane et qu'il n'y ayt pas en-
core un moulin pour écraser le mahys et moudre le rys ? » Sur-
le-champ j'ay fait connoître à MM. les Conseillers du Conseil
supérieur qu'il y avoit en cette colonie vingt meuniers, char-
pentiers allemands, capables d'en faire, qu'il n'y avoit qu'à
les payer pour en avoir, et leur menay, ainsy qu'à M. de La
Chaise, deux entrepreneurs qui se sont offerts d'en entre-
prendre l'exécution, soit à cheval ou à vent, et en ayant de-
mandé deux mille écus pour faire le premier, à tout fournir
excepté les meules et la ferrure, qui conviendrait mieux à la
Nouvelle-Orléans que l'autre, et qui auroit presque suffi, le
payement partie en vivres pour leurs rations qu'en marchand-
ises du magasin et en argent payable en France pour y faire
subsister leurs familles. La cage de ce moulin devant estre
une bonne maison sur sole de charpente de bois de cypres,

de 42 pieds de long, de 32 pieds de largeur et de 15 pieds de hauteur, bien liées par croix de Saint-André, colombage en écharpes, liernes et de forts planchers, solidement assemblez pour que le rouage du moulin ne l'ébranle point; ce qu'un particulier ne feroit pas faire pour dix mille livres. Cependant MM. les Conseillers se sont récriez que cela estoit trop cher et qu'il falloit qu'ils eussent l'honneur de vous en escrire.

Cet entrepreneur a fait un modillon de moulin à scie pour des planches, très-bien entendu et comme ceux que j'ay veus dans des pays du Nord. On pourroit le faire aller avec des chevaux, n'y ayant point d'endroits connus pour le placer, à cause de la communication du fleuve au Lac Pontchartrain et surtout pour cette ville, que j'ai jugée par là ne pouvoir se placer ailleurs pour estre garantie de l'inondation, y ayant un écoulement d'eaux par le moyen de ce canal, et parce que les terres qui en sortiroient pour le creuser, estant jetées du costé de la ville, regalées en glacis et bien battues, empescheroient les eaux qui viendroient au-dessus de passer outre, feroient une écluse à l'entrée de ce canal pour y réfugier les bateaux et pirogues, afin de les sauver des ouragans qui les brisent et les font périr ailleurs, et garantiroient cette entrée, ainsi que le canal, d'être endommagée par ces coups de vent et le débordement des eaux.

Il seroit également nécessaire, Messieurs, de faire un quay ou digue de charpente depuis ce canal, qui continuast le long de la Nouvelle-Orléans, et qui se feroit par une ligne de pilotis jointifs bien enfoncez, pour servir de remplacement ou de berme à une palissade garnie de paux d'emplacement, comme j'ay veu aux quays de Calais, de Dieppe et du Havre au deffaut de maçonnerie. — Cela est des plus indispensa-

et de 15 pieds de
ré, colombage en
ement assemblez
point; ce qu'un
le livres. Cepen-
ce cela estoit trop
le vous en escrire.
moulin à scie pour
ceux que j'ay veus
aire aller avec des
s pour le placer, à
e Pontchartrain et
à ne pouvoir se pla-
tation, y ayant un
al, et parce que les
tant jetées du costé
es, empescheroient
sser outre, feroient
réfugier les bateaux
ns qui les brisent et
e entrée, ainsi que le
de vent et le débor-
rs, de faire un quay
l, qui continuast le
roit par une ligne de
ir de remplacement
de pax d'emplacement,
Dieppe et du Havre
des plus indispensa-

bles à faire au devant de cette ville pour la garantir entière-
ment des inondations, les terres d'estre mangées tous les ans.
Cet ouvrage, une fois fait, luy conserveroit un quay de vingt-
cinq à trente toises de largeur, des plus agréables et des plus
commodes pour les embarquemens et débarquemens. J'ay
trouvé les principaux habitans des plus disposez à fournir leurs
nègres pour l'exécution de ces travaux, moyennant que la Com-
pagnie leur en accordast et leur en promist d'autres, sur leur
compte, payables en indigo, qui vient admirablement bien dans
toutes les habitations. J'en ay veu de magnifique en redescen-
dant à celle de Sainte-Catherine, où j'ay arrêté exprès pour
faire marché, à la recommandation du Conseil, avec cet habile
charpentier de moulins, et l'on peut dire aussi en bardeaux,
d'entreprendre d'achever d'en couvrir le grand magasin de
deux cent trente pieds de long, élevé à la Nouvelle-Orléans,
marché qu'il a accepté pour le prix de cent sols la toise quar-
rée pour la main-d'œuvre seulement et fournir les lattes.
Je ne sçay encore si ces Messieurs l'approuveront, les ou-
vrages ayant tousjours manqué par des difficultez qu'on
y a opposées, qui ont fait eschouer les entreprises propo-
sées et même commencées, et j'ose dire que, si *je n'avois
pris sur moy tout ce que l'on peut prendre pour les sur-
monter, l'on seroit encore à envoyer les vaisseaux dans le
fleuve et le siège principal seroit resté au Biloxi*, où l'on
n'auroit pu se soutenir, comme on fait icy, avec les vivres
du pays, par la difficulté de les y transporter de ce fleuve.
Il n'y auroit pas là par conséquent un nombre d'habitations
qui deviendront florissantes, si l'on envoie des nègres
suffisamment pour les cultiver, pour leur sûreté, celle de
la Colonie et l'établissement de l'Embouchure, où le com-

merce espagnol va à se lier, si l'on sçait le bien ménager, ce lieu estant un endroit de passage avancé dans la mer, que les navires qui vont et viennent de la Havane et de la Caroline à la Vera-Cruz, à Campèche et à Tampic, vont venir reconnoistre pour assurer la route, et dont ils s'éloignoient trop par la crainte d'approcher des terres si basses, avant qu'il y eust des maisons élevées et que l'on découvre de très loing. Les premiers Espagnols qui y parurent vinrent dans un bateau, lorsque j'y arrivay pour l'établir. Je leur envoyay un pilote et en receus gracieusement le capitaine, nommé don Francisco de Valdès, ses officiers et jusqu'aux matelots de son équipage. Il n'avoit que peu d'argent en pignes, de la viande Tassao et de mauvais sucre; je crus qu'il cachoit les piastres. Je regarday cette aventure comme d'un heureux présage pour ce nouvel établissement, et j'engageay ce capitaine espagnol d'aller à la Nouvelle-Orléans dans une voiture que je luy donnay. MM. les Commissaires y estoient arrivant. Il revint satisfait, et je n'épargnay ny le peu de vin que j'avois, ny autres dépenses pour le bien traiter avec ses gens. Il me promit de revenir au bout de deux mois. Il a tenu parole et a amené avec luy deux marchands espagnols, que j'ay reçu de mesme que la première fois, et mesme à mes dépens, à la Nouvelle-Orléans, estant justement arrivez, dans le temps que j'y ay remonté avec les ouvriers. Ils y ont répandu sept à huit mille piastres, tant dans le public qu'aux magasins de la Compagnie, et ont demandé avec empressement et instance qu'on en fît construire un à l'isle de la Balise, afin d'y venir commercer et de pouvoir profiter pour cela du temps de leurs congez, sans que l'on s'en aperçoive en Espagne. La Compagnie, par la situation de ce poste, pouvant tirer seule profit de ce commerce, je me

en ménager, ce
la mer, que les
de la Caroline
nt venir recon-
noient trop par
t qu'il y eust des
ng. Les premiers
eau, lorsque j'y
ote et en receus
cisco de Valdés,
ipage. Il n'avoit
ao et de mauvais
rday cette aven-
ouvel établisse-
d'aller à la Nou-
lonnay. MM. les
atisfait, et je r'é-
des dépenses pour
revenir au bout
ce luy deux mar-
e que la première
e-Orléans, estant
remonté avec les
ille piastres, tant
agnie, et ont de-
n en fit construire
mercer et de pou-
ge, sans que l'on
e, par la situation
e commerce, je me

suis hâté de revenir, pour faire travailler audit magasin, telle
dépense qu'il m'en puisse coûter, suivant le penchant de mon
zèle ordinaire pour l'établissement de cette colonie, où je ne me
suis déjà que trop abîmé, sans qu'on y ait eu aucun égard, autant
que par la dépense que j'ay faite pour avoir engagé quatre-vingt-
dix ouvriers, dont j'en ay amené soixante-quatre en cette colo-
nie, des meilleurs et des plus habiles que l'on y verra jamais.
Cependant il n'y en a plus que vingt-cinq, les autres y estant
morts de faim et de misère. **A** la vérité, je ne m'attendois pas
à cela, lorsque j'ay pris tant de peine à les engager d'y venir :
ce pays faisoit toute l'espérance du royaume de France et,
pour ainsi dire, de l'Europe dans ce temps-là. Je préféray d'y
venir en second plutost que d'aller en chef ailleurs, mais aux
conditions que je remplacerois M. de La Tour en cas d'ab-
sence, soit par maladie ou autrement, au Conseil supérieur,
suivant mon traité fait avec la Compagnie, signé de M. Law et
des autres directeurs. C'est ce que l'on n'a nullement voulu
reconnoître en ce Conseil, et l'on en auroit fait de mesme à
M. de La Tour, si vous n'y aviez pourveu, puisque l'on a
mesme defendu aux soldats de nous reconnoître pour offi-
ciers; ce qui cause que le bien du service en a tousjours très
souffert, et nous a fait trouver à nos fonctions un degoust,
jusqu'à en tomber malades, quoique, grâce au ciel, j'aye
évité ce malheur en entreprenant, pour réussir, d'obtenir par
supplication et des peines infinies ce que le droit du service et
mon caractère auroient dû faire exécuter avec agrément.
mais bien loin de me rendre cette justice, vous aurez agréa-
ble, Messieurs, de remarquer, par les apostilles du mémoire
ci-joint, si l'on ne m'a pas fourré un lieutenant pour comman-
dant d'un poste, qui n'est poste que parce que je suis venu

l'établir et le former, ce qui n'eut jamais d'exemple. — J'ay eu beau représenter que ce n'est point la règle en France que ce poste ne fust establi; — que la Compagnie avoit mis aux ordres de M. Didier, mon cadet dans le service, pour l'établissement de Polo-Condor, le baron Dombourg, capitaine suisse, qui est icy, ainsy qu'à ceux de MM. de Bourmont et de La Harpe, les capitaines et lieutenans en ce pays, commandez pour establi la baye Saint-Bernard et le Missouri, entreprises bien inférieures à celle de cette embouchure. dont j'ay été chargé. Ainsy l'on n'auroit pas dû me faire cette injustice, ayant l'honneur d'être capitaine réformé au régiment de Navarre et chevalier de Saint-Louis pour mes services en France, et si j'en avois cru MM. de La Tour et de La Chaise, je ne serois pas revenu icy à de semblables conditions; mais l'officier appelé M. de Reboul, ayant beaucoup voyagé et étant d'expérience du service, méritant mieux qu'aucun de la Colonie d'être capitaine, je n'ay nullement hésité à revenir, et à ne pas perdre l'avantage de perfectionner un poste qui, je compte, sera peut-être un jour le principal du golfe du Mexique, estant un port assuré et avantageusement placé pour les gros vaisseaux qui pourroient s'y réfugier en cas de forces supérieures de l'ennemy, et d'où ils en prendroient de nouvelles et choisir leur temps pour le détruire.

J'en borne volontiers toute la récompense en vous suppliant, Messieurs, de faire repasser en France ces vingt-trois ouvriers rechappez, la pluspart estant de chez moy, hommes qui y ont leurs femmes, enfans, ou père et mère qui meurent de faim et de chagrin par leur absence, et dont le tems de leur engagement sera fini le 25 Novembre prochain, où il est stipulé qu'après lequel la Compagnie s'oblige à les faire repasser

emple. — J'ay
 en France que
 avoit mis aux
 ice, pour l'éta-
 ourg, capitaine
 Bourmont et de
 ys, commandez
 ury, entreprises
 e. dont j'ay été
 e iniustice, ayant
 ent de Navarre
 es en France, et
 aise, je ne serois
 mais l'officier ap-
 et étant d'expé-
 la Colonie d'être
 et à ne pas perdre
 je compte, sera
 exique, estant un
 es gros vaisseaux
 s supérieures de
 velles et choisir
 se en vous sup-
 ce ces vingt-trois
 nez moy, hommes
 mère qui meurent
 ont le tems de leur
 chaîn. où il est sti-
 à les faire repasser

en France gratis sur un de ses vaisseaux. — J'espère cette justice de vos bontez, vous assurant que je me feray un mérite d'avoir l'honneur, par reconnoissance, de vous informer à Paris des particularitez pour perfectionner les travaux que j'auray commencez en ce pays plus utilement que si j'y estois resté pour les conduire, ayant celuy d'estre avec respect.

Messieurs. votre très humble et très obéissant serviteur.

DE PAUGER.

XIX

UN PILOTE DOIT BALISER ET VISITER SOUVENT

LE CHENAL.

LA BARRE A COLLÉ JUSQU'AU-DEVANT DE LA BALISE.

*Extrait d'une lettre de M. de Pauger
 au Conseil de la Compagnie des Indes.*

De l'embouchure du fleuve Saint-Louis,
 25 Septembre 1723.

La colonie a fait aussi une perte peu réparable dans la personne de feu sieur Kerlasiou, que le Conseil, à ma sollicitation, avoit destiné pour estre pilote entretenu icy, pour y entrer et sortir les vaisseaux, estant homme tres laborieux et heureux dans ses entreprises, faisant deux voyages contre d'autres un, connoissant les courants et les vents qui régnent en ces costes et surtout la manœuvre particulière qu'il convient de faire à un vaisseau pour entrer dans ce fleuve et en passer la barre de suite, de mesme que pour la descendre. Les plus habiles et les plus expérimentés marins s'y trompent, comme il s'est veu

de ceux de l'*Aventurier* et, en dernier lieu, de la *Galatée* qui, pour passer la barre, firent porter une petite ancre au bout d'une haussière ou touée de trois à quatre cents brasses pour enfiler le chenal à la voile; mais n'ayant mis hors que celle de devant, les vents estant un peu près, joint à un coup de gouvernail donné mal à propos la faisant trop arriver, et le courant luy tombant de biais sur le nez, cela fit abattre cette frégate et sortir du chenal. N'ayant point éventé aucune de ses voiles en arrière pour la résoudre et revenir au vent, il fallut faire passer des marchandises d'arrière en avant, ayant touché du talon, ce qui avoit fait abattre d'abord le devant et fait venir ce vaisseau en travers du courant, au lieu que, quand les vaisseaux tireront plus d'eau par devant, s'ils viennent à toucher le fond qui n'est que de vase, ils resteront toujours debout au courant, leur gouvernail en arrière estant libre, et ils attendront sans risque dans cette situation que la mer remonte, qui marque jusqu'à 3 à 4 pieds dans les nouvelles et pleines lunes, pour continuer de passer la barre, sur laquelle il reste au moins 12 pieds d'eau de mer basse, qui ne l'est que toutes les vingt-quatre heures. Mais cette frégate s'estant, à mer haute, remise à flot dans le milieu du chenal, tenue sur cette longueur excessive d'haussière de trois à quatre cents brasses, les courans luy ont fait faire une embardée, qui l'a fait retoucher de l'autre côté du chenal, qui n'a pas plus de 50 toises de largeur en cet endroit, et cela faute d'avoir pris la précaution de mouiller une autre ancre à une dizaine de brasses pour la fixer. Enfin, cette frégate a mis plus de huit jours à faire une demy-lieue en montant pour passer la barre et près de quatorze en descendant avec des précautions outrées et des peines à crever son équipage. C'est ce qui n'ar-

de la *Galatée*
 petite ancre au
 cents brasses
 mis hors que
 bint à un coup
 p arriver, et le
 t abattre cette
 nté aucune de
 nir au vent, il
 n avant, ayant
 bord le devant
 e, au lieu que,
 vant, s'ils vien-
 e, ils resteront
 n arrière estant
 situation que la
 s dans les nou-
 er la barre, sur
 mer basse, qui
 ais cette frégate
 lieu du chenal,
 de trois à quatre
 e embardée, qui
 qui n'a pas plu,
 la faute d'avoir
 e à une dizaine
 e a mis plus de
 t pour passer la
 des précautions
 C'est ce qui n'ar-

riveroit point s'il y avoit un bon pilote icy entretenu, qui fust laborieux et au fait de cette sorte de manœuvre, qui balisast le chenal avec des bouées et grappins, et qui le visitast souvent pour en connoistre les changemens. M. Dumoulin prétendoit en avoir trouvé d'extraordinaires depuis qu'il avoit monté, tandis que les sieurs Vry et Caron, qui luy avoient servy de pilotes pour entrer son vaisseau dans cette embouchure, comme gens qui en ont l'expérience de plusieurs autres qu'ils avoient entrez avant, assurent avoir trouvé la mesme eau, et aucuns de ces prétendus changemens, sinon que la barre *sur laquelle il n'y avoit, il y a trois ans, que 10 pieds, a coulé jusqu'au-devant de l'isle de la Balise, où il n'y a plus que 13 pieds d'eau, tandis qu'il y en avoit 16 à 17,* ce qui fait connoistre la nécessité indispensable de boucher quelqu'une des autres passes, pour que les courans augmentez dans celle-cy puissent emporter cette barre.

Il en est de mesme pour l'expédition des vaisseaux et pour conserver leurs équipages de ne les point faire monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans, depuis le mois d'Avril jusqu'à celuy de Septembre, que les grands calmes règnent, les grands courans du fleuve, les extrêmes chaleurs, une infinité de mouches qui fatiguent les équipages, de sorte que ceux de l'*Aventurier* et de la *Galatée*, qui ont monté dans cette saison, y ont mis chacun près d'un mois et été réduits sur les dents, dont plusieurs en sont morts, au lieu que deschargeant les vaisseaux icy où il y a un port pour les mettre en seureté des vents et de l'ennemy, soit par des allèges ou dans le magasin qui va estre élevé sur l'isle de la Balise, ils seroient, si l'on vouloit, en quinze jours expédiés, au lieu qu'ils ne l'ont encore esté qu'au bout de cinq ou six mois au plus.

XX

INSTRUCTION NÉCESSAIRE AU SIEUR FIOU,

INSTALLÉ PILOTE DE PORT A L'ISLE DE LA BALISE

PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LOUISIANE

POUR ENTRER LES VAISSEAUX DANS LE FLEUVE MISSISSIPI

ET LES EN SORTIR.

Jointe à la lettre de M. de Panger.

29 Mai 1724.

Sçavoir :

Lorsqu'il se présentera pour entrer dans l'embouchure du fleuve un vaisseau, il convient de donner ordre à son atterrage à l'isle Dauphine ou à celle de l'isle aux Vaisseaux, de mettre en panne au S.-E. de cette embouchure et toujours au-dessus du vent, ou de mouiller à demi-portée de canon de l'isle la plus dehors de l'entrée où il y a huit brasses d'eau, fond de vases dures meslées d'un peu de sable, qui est la meilleure tenue du monde, ledit Fiou ira dans une chaloupe à bord et entrera à la voile ledit vaisseau par la passe à tribord du récif du milieu, jusqu'en dedans dudit récif, de toutes marées; et si la mer est haute et que ce vaisseau soit chargé sur le né (*sic*), il pourra enfile le chenal de toute l'embouchure, supposé qu'il l'ait resondé avant et balisé, et que le vent soit favorable. Au défaut de quoy, il entrera le vaisseau à la toue sur de petites ancres, observant d'en avoir toujours une grosse bien parée, pour laisser tomber au cas que l'haussière vint à manquer ou rompre; il mouillera en dedans dudit

UR FIOU,

BALISE

IANE

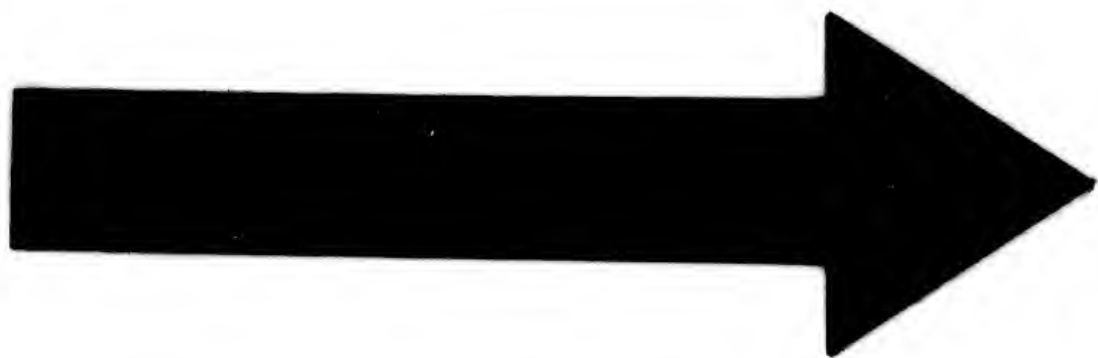
E MISSISSIPPI

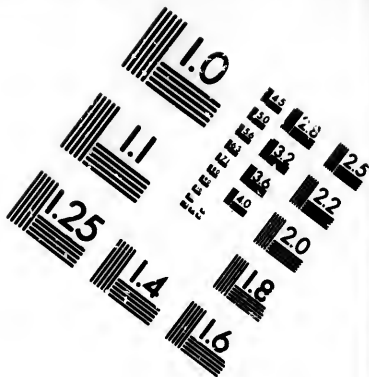
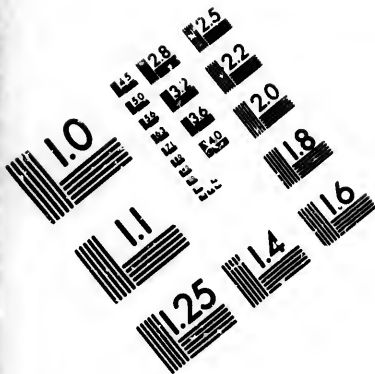
er.

29 Mai 1724.

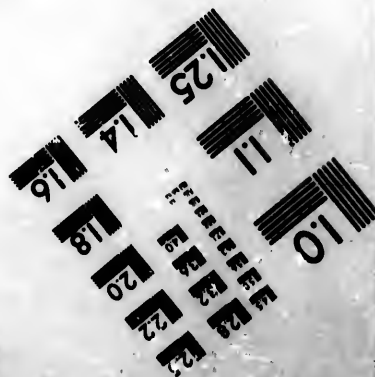
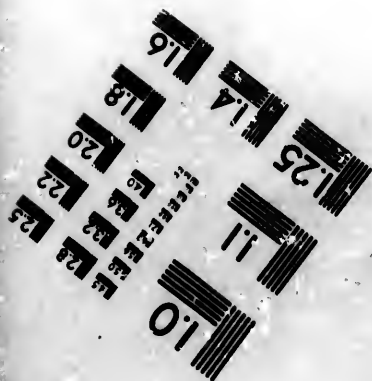
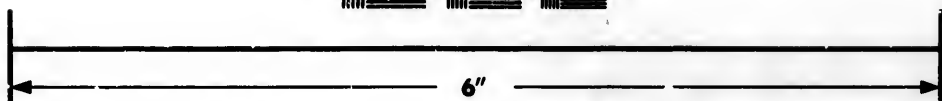
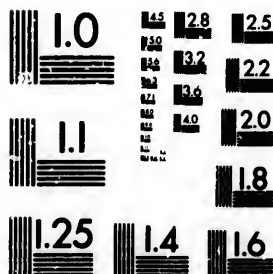
s l'embouchure
er ordre à son
aux Vaisseaux,
chure et toujours
portée de canon
nit brasses d'eau,
sable, qui est la
ns une chaloupe
r la passe à tri-
it-récif, de toutes
sseau soit chargé
de toute l'embou-
balisé, et que le
trera le vaisseau à
en avoir toujours
au cas que l'haus-
a en dedans dudit

récif du milieu, où il y a une espèce de petite rade de 18 à 20 pieds d'eau, où il le fera arrimer pour qu'il tire moins d'eau en arrière que par devant son lest ou chargement, afin que si le vaisseau venoit à toucher, il n'embarast point, ayant toujours son arrière à flot. Il convient de faire mettre à son gouvernail un bon safran pour qu'il puisse bien gouverner où il y a si peu d'eau et des courans si violens; et s'il met le vaisseau à la voile, avoir attention d'éventer le perroquet de fougue en même temps que celle du mast de misaine, afin que, ayant un peu trop arrivé, le vent et le courant luy pesant trop sur le *né.sic* ou le devant, il ne puisse revenir au vent (ce qui le feroit sortir du chenal) et profiter de la pleine mer qui n'est haute que toutes les vingt-quatre heures et sont de jour dans les nouvelles lunes et de nuit dans les pleines lunes, marquant de 2 pieds $1/2$ à 3 pieds et même plus, lorsque les vents du large ou du dehors, favorables pour entrer, soufflent avec violence. Si le vaisseau vient à toucher de mer haute, il fera porter ses ancrs au-dessous dans le chenal pour s'y remettre à flot, par où il en seroit sorti, sinon il convient de s'alléger sur l'isle de la Balise ou bord à bord d'un traversier ou autre bâtiment, s'il s'en trouvoit d'allège. Ce qui demande que ledit Fiou soit pourvu d'autorité du Conseil pour y contraindre les capitaines de ces traversiers et particulièrement d'un ordre que ceux dont il aura les vaisseaux à entrer ou mettre dehors, l'en laissent le maître, comme il se pratique dans toute la Marine. Cet ordre obligera lesdits capitaines de laisser chacun une petite ancre de terre, s'ils en ont, à l'isle de la Balise lorsqu'ils seront dehors, pour pouvoir entrer les autres vaisseaux dans ladite embouchure, il enjoindra d'envoyer à cette isle une dizaine de grappins avec





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 873-4503

15 28 25
32 22
20
33

ii
01
EE
EE

autant de bouées pour baliser le chenal, et obligera ledit Fioü d'en déchouer les arbres et racines pesantes qui s'y arrêteront, ainsi que de le draguer pour le creuser lorsqu'on aura des dragues, de même que de se prester de tout son mieux en tout ce qui concernera l'établissement de l'isle de la Balise. Il faudra aussi le charger des pavillons pour les signaux et même des ustensiles du canon, jusqu'à ce qu'il y ait un maistre canonnier entretenu sur cette isle pour les batteries.

Cette instruction m'ayant été demandée par le Conseil, j'ay eu l'honneur de luy présenter à la Nouvelle-Orléans ce 26 May 1724.

DE PAUGER.

MISSISSIPPI.

obligera ledit
esantes qui s'y
euser lorsqu'on
ter de tout son
nt de l'isle de la
illions pour les
qu'à ce qu'il y
te isle pour les

le Conseil, j'ay
cléans ce 26 May

PAUGER.

TABLE DES MATIÈRES

DIVISIONS DU VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

	Pages
I. — Projet d'une chaîne de postes pour maintenir libre le chemin des Lacs et faciliter de ce côté les communications du Canada avec l'Ouest et le Sud du continent (1683-1695). Grévsclon Dulut.	
II. — Missilimakinak et pays situés au delà (1695). Lamothe Cadillac.	
III. — Établissement d'un poste au détroit des lacs Erié et Huron (1699-1706). Lamothe Cadillac.	1 à 346

DEUXIÈME PARTIE

IV. — Communication de la Louisiane avec le Canada par les affluents du Mississipi. Juchereau de Saint-Denys.	347 à 372
---	-----------

TROISIÈME PARTIE

V. — Établissement des Français aux côtes du golfe du Mexique (1699-1723). Lamothe Cadillac et Le Moyne de Bienville.	373 à 586
VI. — Établissement de la Nouvelle-Orléans et de la Balise, l'embouchure et les passes du Mississipi. Le Moyne de Bienville. De Pauger.	587 à 672

SOMMAIRES DES DOCUMENTS
ET LEURS PROVENANCES

PREMIÈRE PARTIE

POSTES ÉTABLIS SUR LA ROUTE DES LACS AU MISSISSIPI.

CHAPITRE PREMIER

POSTES DANS LES PAYS SITUÉS DEPUIS LE LAC CHAMPLAIN
JUSQU'AU MISSISSIPI.

	Pages
<p>I. — État des nations de la Baie des Puants, du Pays des Illinois et de celui des Sioux. Circonstances qui empêchent le P. Allouez d'avertir Cavalier de La Salle à temps. Lettre du P. Enjalran à Lefèvre de La Barre (Missilimakinak, 26 août 1683)</p> <p style="padding-left: 40px;">(M. Dufossé, libraire, m'a fait connaître cette pièce en Novembre 1881, par l'envoi de son Catalogue de livres sur l'Amérique, intitulé <i>Americana</i>.)</p>	3
<p>II. — Les Iroquois veulent pénétrer dans le Sud et s'emparer de Missilimakinak. Extrait d'une lettre écrite au Roi par Lefèvre de La Barre (4 Novembre 1683).</p> <p style="padding-left: 40px;">(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)</p>	7
<p>III. — Description du pays des Iroquois. Nécessité d'occuper les lacs Ontario et Érié pour conserver les communications avec les Outaouas et protéger les Illinois. Extrait du « Mémoire concernant l'état présent du Canada et les mesures que l'on peut prendre pour la sûreté du pays » (12 Novembre 1685)</p> <p style="padding-left: 40px;">(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)</p>	8
<p>IV. — Les Anglais ont en vue l'occupation des lacs Ontario et</p>	

MENTS
ES

AU MISSISSIPI.

C CHAMPLAIN

Pays des Illi-
empêchent le
ps. Lettre du
inck, 26 août
pièce en No-
de livres surd et s'emparer
te au Roi par
pondance géné-ssité d'occuper
ommunications
trait du « Mé-
et les mesures
(12 Novembre
pondance géné-

lacs Ontario et

Pages

Érié, ainsi que des terres du lac Huron et du Sagouinan.
Extrait d'une lettre de M. de Denonville au Ministre (Ville-
marie, 12 Juin 1686). 11

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance géné-
rale du Canada.)

V. — Les Anglais sur les lacs Ontario et Érié. Ils cherchent
à pénétrer aux Outaouas. Importance pour les Français de
s'établir à Niagara et d'occuper Cataracouy et Chambly.
Extrait d'une lettre du marquis de Denonville au Ministre
(Québec, 8 Mai 1686) 14

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance géné-
rale du Canada.)

VI. — Le gouverneur du Canada veut faire occuper le détroit
du lac Érié et le portage de Toronto. Extrait d'une lettre du
marquis de Denonville à M. de La Durantaye, commandant
aux Outaouas (Villemarie, 8 Juin 1686). 22

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance géné-
rale du Canada.)

VII. — Ordre du gouverneur du Canada à Greyselton Dulhut
d'établir au détroit du lac Érié un poste qui doit mettre cette
colonie en relation avec les Illinois. Lettre du marquis de
Denonville à Greyselton Dulhut (Villemarie, 6 Juin 1686). 23

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance géné-
rale du Canada.)

VIII. — Les Recollets ne sont pas encore rétablis à Cataracouy.
Extrait d'une lettre de MM. de Denonville et de Champigny
au Ministre (Québec, 6 Novembre 1687, et non 1686). 25

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance géné-
rale du Canada.)

IX. — Acte de prise de possession du pays des Iroquois dits
Sonnontouans, fait au village de Totiakton le 19 Juillet 1687. 26

(Archives du Ministère de la Marine. — Volume Correspon-
dance générale du Canada.)

X. — Prise de possession de Niagara par le marquis de De-
nonville (31 Juillet 1687). 28

(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance géné-
rale du Canada.)

	Pages
XI. — Une compagnie anglaise s'est formée pour un établissement aux environs de Missilimakinak. Les Français la préviennent aussi par un autre poste à Niagara. Extrait d'un Mémoire de l'état présent des affaires du Canada sur la guerre des Iroquois (27 Octobre 1687)	30
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	
XII. — Morel de La Durantaye renouvelle la prise de possession des terres des environs du détroit des lacs Érié et Huron faite précédemment par M. de La Salle (7 Juin 1687).	31
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	
XIII. — Prise de possession par Nicolas Perrot, au nom de Sa Majesté, de la baie des Puants, des lac et rivière des Outagamis et des Maskoutins, de la rivière de Ouiscouche, de celle du Mississipi; du pays des Nadouesioux, des rivières Sainte-Croix et Saint-Pierre et autres lieux les plus éloignés (8 Mai 1689).	33
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	
XIV. — Concession accordée au P. Dablon et autres missionnaires sur la rivière des Miamis, ou Saint-Joseph (24 Mai 1689)	35
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	
XV. — Le sieur de La Forest demande la propriété du fort Saint-Louis des Illinois, en commun avec Henry de Tonty (1689).	36
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	
XVI. — Abandon du fort de Niagara (15 Septembre 1688)	38
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	
XVII. — Le Gouverneur du Canada donne ordre de détruire le fort de Cataracouy. Extrait des instructions du marquis de Denonville à Clément de Valrenne (24 Septembre 1689).	42
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	

Pages		Pages
<p>un établisse- naïssais la pré- Extrait d'un Canada sur la 30 ondance géné-</p> <p>se de posses- lacs Érié et 7 Juin 1687). 31 ondance géné-</p> <p>u nom de Sa ère des Outa- aïscouche, de , des rivières plus éloignés 33 ondance géné-</p> <p>utres mission- Joseph (24 Mai 35 ondance géné-</p> <p>ropriété du fort Henry de Tonty 36 ondance géné-</p> <p>mbre 1688) . . . 38 ondance géné-</p> <p>dre de détruire ons du marquis ptembre 1689). 42 ondance géné-</p>	<p>XVIII. — Retour du comte de Frontenac en Canada. Abandon du fort de Cataracouy. Extrait d'une lettre de Frontenac au Ministre (15 Novembre 1689) 43</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)</p> <p>XIX. — Louvigny envoyé à Missilimakinak relever Morel de La Durantaye. Extrait d'un mémoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglais et les Iroquois durant l'année 1690 48</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine. — Collection Moreau St-Méry.)</p> <p>XX. — Frontenac envoie du secours à Missilimakinak. Suites de l'abandon de Cataracouy. Extrait de la lettre du Comte au Ministre (30 Avril 1690). 50</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)</p> <p>XXI. — Concession des terres du fort Saint-Louis des Illinois aux sieurs de Tonty et de La Forest aux mêmes conditions qu'en jouissait le sieur de La Salle (14 Juillet 1690). 51</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)</p> <p>XXII. — Pays d'en haut. Le Gardeur de Courtemanche est envoyé à Missilimakinak, puis aux Miamis, sous les ordres de Louvigny. Extrait d'une lettre de Frontenac au Ministre (20 Octobre 1691) 53</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)</p> <p>XXIII. — État du fort des Illinois. Extrait d'une lettre de M. de Champigny au Ministre (12 Novembre 1691). 55</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine.)</p> <p>XXIV. — Projet de rétablissement du fort de Cataracouy. Extrait d'une lettre du comte de Frontenac au Ministre (15 Septembre 1692). 56</p> <p>(Archives du Ministère de la Marine.)</p> <p>XXV. — Lamothe Cadillac nommé commandant de Missili-</p>	

	Pages
makinak et des pays situés au delà (16 Septembre 1694) (Archives du Ministère de la Marine. — Collection Moreau Saint-Méry.)	58
XXVI. — Opposition de l'Intendant au rétablissement de Cataracouy. Les Iroquois assiègent le poste des Miamis. Extrait d'une lettre de M. de Champigny (11 Août 1695). (Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	60
XXVII. — Difficultés de MM. de Lamothe Cadillac et Tonty avec les Jésuites. Missilimakinak. Illinois. Miamis. Extrait d'une lettre de Frontenac à M. de Lagny (2 Octobre 1695). (Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	62
XXVIII. — Henry de Tonty va aux Assiniboels. Extrait d'une lettre de M. de Champigny au Ministre (6 Novembre 1695). (Archives du Ministère de la Marine.)	65
XXIX. — Rétablissement du fort de Cataracouy. Extrait d'une lettre du comte de Frontenac au Ministre (4 Novembre 1695). (Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale du Canada.)	66
XXX. — Les Iroquois assiègent le fort français de la rivière Saint-Joseph. Extrait de la relation des événements de 1694-1695. (Archives du Ministère de la Marine.)	71
XXXI. — M. de Frontenac veut renforcer le poste de Saint-Joseph par la jonction des Miamis de Malamek. Extrait d'une lettre du chevalier de Callières (27 Octobre 1695). (Archives du Ministère de la Marine.)	72

CHAPITRE II

MISSILIMAKINAK.

Relation du sieur de Lamothe Cadillac, capitaine en pied, ayant une compagnie de la Marine en Canada, ci-devant com-

	Pages
1694)	58
on Moreau	
ent de Ca-	
nis. Extrait	
.	60
adance géné-	
ac et Tonty	
nis. Extrait	
tobre 1695).	62
adance géné-	
Extrait d'une	
mbre 1695).	65
Extrait d'une	
. Novembre	
.	66
ondance	
de la rivière	
énements de	
.	71
oste de Saint-	
mck. Extrait	
bre 1695).	72
en pied, ayant	
i-devant com-	

	Pages
mandant de Missilimakinak et autres postes dans les pays éloignés, où il a été pendant trois années.	73
Ouvrage très curieux, tiré sur l'original de l'auteur et non encore imprimé par D. D. — <i>A Versailles, au Parc-aux-Cerfs, 1718.</i>	
Tel est le titre de la relation que nous publions ici. Nous avons trouvé ce petit manuscrit in-12 de 119 pages chez M. Dufossé. Il provenait de la bibliothèque de M. Michel Chasles, de l'Académie des sciences.	
On trouve un passage de ce mémoire, dans les Considérations de Philippe Buache sur les <i>Nouvelles découvertes au nord de la mer du Sud</i> . Je l'ai vu citer ailleurs et toujours comme de Lamothe Cadillac. L'écriture, quoique plus fine, a des analogies avec celle d'Olivier, secrétaire de l'ancien gouverneur de la Louisiane.	
La date du 31 Juillet 1718, placée à la fin du manuscrit, est postérieure de plus de quatre mois au 6 Février 1718, époque à laquelle Lamothe Cadillac sortit de la Bastille.	

CHAPITRE III

FONDATION DE LA VILLE DU DÉTROIT-PONTCHARTRAIN.

PRÉLIMINAIRES.

I. — Vues sur un nouvel établissement au détroit des lacs Érié et Huron. Extrait d'un mémoire du sieur Charron pour le Canada	135
(Archives du Ministère de la Marine.)	
II. — Envoi du mémoire de Lamothe Cadillac sur la fondation d'un poste dans le détroit. Extrait du mémoire du Roi au sieur chevalier de Callières, Gouverneur, et au sieur de Champigny, intendant de la Nouvelle-France.	136
(Archives du Ministère de la Marine. — Dépêches du Ministre.)	
III. — Lamothe Cadillac propose de rassembler au détroit du lac Huron les nations nos alliées qui sont dispersées. Ce poste arrêtera avec Montréal les courses des Iroquois et les tentatives d'envahissement des Anglais. Il empêchera la course dans les bois et la surabondance des castors.	138
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume Canada. Postes des Pays d'en Haut.) (1693-1724.)	

	Pages
IV. — Le chevalier de Callières préférerait à la fondation d'un poste au détroit du Lac-Huron le rétablissement des anciens postes en rétablissant aussi les vingt-cinq congés.	154
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume Canada. Postes des Pays d'en Haut.) (1693-1704.)	
V. — Lamothe Cadillac, venu en France, rapporte les débats qui ont eu lieu à propos de son projet dans l'assemblée ordonnée par le Roi et dans sa conférence avec M. de Callières. Il combat les objections (1699).	157
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume Canada. Postes des Pays d'en Haut.)	
VI. — Lamothe Cadillac, retenu cette année pour aller faire l'établissement au détroit du Lac-Huron, expose ses vues et ses plans à un premier commis (18 Octobre 1700)	166
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume Canada. Postes des Pays d'en Haut.)	
VII. — La Compagnie, formée dans la colonie pour le commerce, demande l'exploitation exclusive du fort de Frontenac, du Déroit et des autres postes. Le chevalier de Callières en démontre l'inconvénient (9 Novembre 1700)	172
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume Canada. Postes des Pays d'en Haut.)	
VIII. — La Compagnie de la Colonie trouve trop lourdes les charges qui lui sont imposées pour le privilège du commerce du Déroit. Elle demande d'établir des postes aux Miamis, à l'embouchure de l'Ouabache, sur l'Ouisconsin et aux Sioux, pour empêcher toute concurrence (10 Novembre 1701).	175
(Archives du Ministère de la Marine.)	
IX. — Les habitans de Montréal se récrient contre l'établissement du Déroit. Jalousie de Leber. Extrait d'un mémoire sur le Canada adressé au comte de Pontchartrain par Le Roy de la Potherye.	180
(Archives du Ministère de la Marine. — Collection Moreau Saint-Méry. Canada. — Volume 1540-1759.)	
X. — La Compagnie de la Colonie est mise en possession du Déroit à certaines conditions. Cadillac y arrive et s'y établit. Extrait de la lettre du chevalier de Callières (4 Octobre 1701).	187
(Archives du Ministère de la Marine.)	

Pages

tion d'un
anciens 154

da. Postes

es débats
assemblée
l. de Cal-
. 157

ada. Postes

aller faire
es vues et
. 166

ada. Postes

ur le com-
Frontenac,
allières en
. 172

ada. Postes

ourdes les
commerce
Miamis, à
aux Sioux,
1701). 175

l'établisse-
en mémoire
par Le Roy
. 180

oreau Saint-

ossession du
et s'y établit.
tobre 1701). 187

Pages

XI. — Les Iroquois veulent s'opposer à l'établissement du
Détroit. Le Gouverneur tourne la difficulté. Extrait de la
lettre de M. de Callières au Ministre (4 Octobre 1701). 190
(Archives du Ministère de la Marine.)

XII. — Description de la rivière du Détroit par le sieur de
Lamothe Cadillac, qui y commande (8 Octobre 1701). 192
(Archives du Ministère de la Marine. — Canada, Postes des
Pays d'en Haut. Volume 1693-1704.)

XIII. — Remise à la Compagnie des postes de Frontenac et du
Détroit. Traité fait avec la Compagnie de la colonie du Ca-
nada, tant du fort de Frontenac que du Détroit pour, par elle,
y faire le commerce des castors et autres pelleteries, conformé-
ment aux accords et conventions y contenus (30 Octobre
1701). 195
(Archives du Ministère de la Marine.)

XIV. — Alphonse de Tonty au fort Frontenac. Le fort du Dé-
troit sera désigné sous le nom du ministre Pontchartrain.
Extrait d'une lettre de MM. de Callières et de Champigny
(6 Novembre 1701). 200
(Archives du Ministère de la Marine.)

XV. — Les Sauvages invités à aller au Détroit. Dédommage-
ment de la Compagnie, dont il faut limiter le commerce.
Lamothe Cadillac vient à Québec. Extrait d'une lettre de
MM. de Callières et de Beauharnois (1702). 201
(Archives du Ministère de la Marine. — Correspondance générale
du Canada.)

FONDATION DE LA VILLE DU DÉTROIT PONTCHARTRAIN.

OPPOSITION DE MISSILIMAKINAK.

I. — Les Outaouas de Missilimakinak décideront à Montréal
avec le Gouverneur de leur transmigration. Lettre du P. de
Carheil à Lamothe Cadillac (25 Juillet 1701). 204
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en
Haut. 1693-1704.)

II. — Le Gouverneur a annoncé à Cadillac le départ prochain
des Hurons et des Outaouas pour le Détroit. Les P.P. de

	Pages
Carheil et Marest les empêchent d'y venir. Lettre du P. Joseph Marest à Lamothe Cadillac (28 Juillet 1701)	205
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Canada. Postes des Pays d'en Haut.)	
III. — Le P. Enjalran est renvoyé en France. Selon lui, le Détroit doit être la tête d'un beau corps. Lettre du P. Enjalran à Lamothe Cadillac (7 Août 1702).	207
(Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Canada. Postes des Pays d'en Haut.)	
IV. — M ^{mes} de Lamothe et de Tonty veulent rejoindre leurs maris. Le P. Vaillant promis pour missionnaire du Détroit. Lettre du P. Germain à Lamothe Cadillac (25 Août 1701).	209
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
V. — Le P. Enjalran porté d'inclination pour l'établissement du Détroit est devenu odieux à sa Compagnie. Lettre du P. Enjalran à Lamothe Cadillac (30 Août 1701)	211
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
VI. — Les Hurons vont s'établir au Détroit. Les Iroquois ne sont pas opposés à la fondation de ce poste. Un Jésuite doit y être missionnaire. Lettre du P. Vaillant à Lamothe Cadillac (23 Septembre 1701)	213
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
VII. — Les Sauvages ne s'accordent pas sur l'établissement du Détroit, parce que les missionnaires les ont divisés. Le P. Vaillant, qui devait y servir, s'en est retourné. Le P. Marest s'excuse de ne pas faire de mouvement avant le printemps. Lettre du P. Marest à Lamothe Cadillac (8 Octobre 1701).	215
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
VIII. — Missilimakinak est solitaire comme il n'a jamais été. Les Miamis ont porté dans leur pays ce qu'ils avaient en dépôt dans cette mission. Beaux bâtiments faits au Détroit. Lettre du P. Joseph Marest à Lamothe Cadillac (20 Octobre 1701).	217
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	

Pages		Pages
<p>u P. Jo- 205 la. Postes n lui, le u P. En- 207 la. Postes dre leurs Détroit. t 1701). 209 Pays d'en issement ettre du 211 Pays d'en oquois ne suite doit he Cadil- 213 Pays d'en blissement ivisés. Le P. Marest rintemps. bre 1701). 215 Pays d'en amais été. avaient en u Détroit. c (20 Octo- 217 s Pays d'en</p>	<p>IX. — Alphonse de Tonty et La Forest, d'accord avec les Jésuites, veulent faire tomber le poste du Détroit par un établissement aux Miamis. Lettre du P. Mermet à Lamothe Cadillac (19 Avril 1702). 219 (Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.) X. — Les PP. Carheil et Marest, que l'on semblait avoir décidés à venir au Détroit, font au contraire leurs efforts pour le détruire. Extrait d'une lettre du P. Bouvart à Lamothe Cadillac (28 Avril 1702) 223 (Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.) XI. — Lamothe Cadillac avertit le Gouverneur du Canada que l'on cherche à envoyer aux Miamis les Sauvages qui sont attendus au Détroit. Lettre de Cadillac au P. Marest (2 Mai 1702). 224 (Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Postes des Pays d'en Haut. 1693-1704.) XII. — Les Révérends Pères accusés rendront compte à leurs supérieurs. Les Anglais cherchent à s'établir à Ouabache. Lettre du P. Marest à Lamothe Cadillac (30 Mai 1702). 227 (Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Canada. Postes des Pays d'en Haut.) XIII. — Lamothe Cadillac veille sur tous les mouvements des Pères, mais il ne s'en trouble pas. Lettre de Lamothe Cadillac au P. Marest (2 Mai 1702). 230 (Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Canada. Postes des Pays d'en Haut.) XIV. — Tonty remet à Lamothe Cadillac une lettre du P. de Carheil, en reconnaissance de ce qu'il lui a passé une faute considérable. Le Père reproche à Cadillac d'être cause de toutes les accusations dirigées contre eux (17 Juin 1702). 235 (Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.) XV. — Le P. Ayneau, missionnaire des Miamis, les détourne d'aller au Détroit (4 Juin 1702). 239 (Archives du Ministère de la Marine. — Volume : Postes des Pays d'en Haut.)</p>	

	Pages
XVI. — Quand on ne voudra que servir le Roi, la dispute sera bientôt finie. Lettre du P. Marest à Lamothe Cadillac (23 Juillet 1702)	241
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
XVII. — Le P. Marest se dit obligé de descendre à Québec. Il ne peut aller au Détroit. Lettre du P. Marest à Lamothe Cadillac (12 Mai 1703).	247
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
XVIII. — Lamothe Cadillac, à son passage à Québec, a obtenu du Gouverneur un règlement demandé et consenti par les Pères; mais le P. Marest ne veut pas y acquiescer (15 Juin 1703).	250
(Archives du Ministère de la Marine.)	

FONDATION DE LA VILLE DU DÉTROI.

CONSEILS TENUS PAR LAMOTHE CADILLAC AVEC LES SAUVAGES.

I. — Les Outaouas sont détournés de venir au Détroit. Les Pouteouatamis vont s'établir vers les Miamis (3 Octobre 1701).	253
(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)	
II. — Les Hurons invités à aller aux Miamis, puis à retourner à Missilimakinak. Cadillac leur donne des terres au Détroit. Paroles des envoyés des Hurons (3 Octobre 1701).	256
III. — La raison de l'opposition faite à l'établissement du Détroit, c'est que Cadillac y a convoqué les Récollets et Messieurs des Missions étrangères. Conseil des Hurons tenu dans le fort du Détroit (4 Décembre 1701).	259
(Archives du Ministère de la Marine.)	
IV. — Un chef iroquois ramène des prisonniers chez les Miamis. Le Détroit réglera désormais les différends. Conseil tenu dans le fort du Détroit avec les Iroquois (7 Décembre 1701).	267
(Archives du Ministère de la Marine.)	

Pages		Pages
dispute Cadillac	241	
Pays d'en		
ébec. Il che Ca-	247	
Pays d'en		
obtenu par les (15 Juin	250	
SAUVAGES.		
oit. Les Octobre	253	
Pays d'en		
retourner Détroit.	256	
ment du collets et ons tenu	259	
les Mia- Conseil écembre	263	
		V. — Lamothe Cadillac remercie les Hurons de vouloir bien faire venir les Miamis au Détroit. Paroles de quatre Hurons, députés à M. de Lamothe par Michipichy, leur grand chef (17 Février 1702). 266 (Archives du Ministère de la Marine.)
		VI. — Lamothe Cadillac arrête les effets d'une fausse nouvelle. Paroles de Allecouoyé, Huron envoyé par les Outaouas (19 Février 1702). 268 (Archives du Ministère de la Marine.)
		VII. — Voyage de Michipichy chez les Miamis (27 Février 1702). 271 (Archives du Ministère de la Marine.)
		VIII. — Comète. Arrivée d'un chef iroquois au Détroit. Il promet de ramener les prisonniers (28 Février 1702). 273 (Archives du Ministère de la Marine.)
		IX. — Les Nations recommandent le maintien de la paix convenue à Montréal. 275 (Archives du Ministère de la Marine.)
		X. — Autre conseil entre les mêmes nation. (4 Mai 1702). 277 (Archives du Ministère de la Marine.)
		XI. — Les Miamis invités à lever leur feu et à venir au Détroit (22 Juin 1702). 280 (Archives du Ministère de la Marine.)
		XII. — Lamothe Cadillac descend à Québec. Son retour au Détroit. Le fort nommé Pontchartrain. Nouvelles de la guerre avec les Anglais (10 Décembre 1702). 284 (Archives du Ministère de la Marine.)
		XIII. — Les Anglais font remettre par un Iroquois un collier aux Outaouas du Détroit (14 Mai 1703). 287 (Archives du Ministère de la Marine.)
		XIV. — Collier qui doit être porté à Montréal. Conseil tenu dans le fort Pontchartrain par les Hurons. 290 (Archives du Ministère de la Marine.)

	Pages
XV. — Nations invitées à se réunir au Détroit. Conseil tenu par les Hurons, dans lequel se trouvaient les Outaouas (2 Juin 1703)	292
(Archives du Ministère de la Marine.)	

XVI. — Les nations du Détroit rappellent les promesses qu'on leur avait faites. Elles demandent qu'on n'élève pas le prix des marchandises (29 août 1703)	294
---	-----

FONDATION DE LA VILLE DU DÉTROIT.

CE QUE LAMOTHE CADILLAC

A FAIT POUR LE PREMIER ÉTABLISSEMENT DU DÉTROIT.

LE ROI L'EN CHARGE DÉFINITIVEMENT A SES RISQUES ET PÉRILS.

I. — Embarras de Lamothe Cadillac, tant avec les Missionnaires qu'avec les Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France. Lettre de Lamothe Cadillac à Jérôme Pontchartrain (31 Août 1703)	301
---	-----

(Archives du Ministère de la Marine. — Postes des Pays d'en Haut.)

II. — La vigne du Seigneur demande des ouvriers de toute sorte. Lettre de Lamothe Cadillac à M. de Latouche (31 Août 1703)	336
--	-----

III. — Le Roi donne à Lamothe Cadillac la direction et le commandement du Détroit. Lettre de M. de Pontchartrain à Lamothe Cadillac, commandant du poste du fort Pontchartrain au Canada (14 Juin 1704)	341
---	-----

(Archives du Ministère de la Marine. — Dépêches du Canada.)

IV. — Les Jésuites abandonnent leur mission à Missilimakinak. Ordres et moyens donnés à Lamothe Cadillac pour l'établissement du Détroit. Extrait du mémoire du Roi au sieur marquis de Vaudreuil et aux sieurs Raudot, Intendants (9 Juin 1706)	345
--	-----

(Archives du Ministère de la Marine. — Dépêches du Canada.)

Pages
 eil tenu
 Outaouas 292
 es qu'on
 s le prix 294

ÉTROIT.
 ET FÉRILS.
 Mission-
 Nouvelle-
 Pontchar-
 301
 Pays d'en

de toute
 e (31 Août
 336

tion et le
 chartrain à
 Pontchar-
 341

du Canada.)

issilimaki-
 c pour l'é-
 loi au sieur
 Intendants
 345
 du Canada.)

DEUXIÈME PARTIE

COMMUNICATION DE LA LOUISIANE AVEC LE CANADA PAR DES AFFLUENTS DU MISSISSIPI.

CHAPITRE IV

DESSEINS SUR L'ARKANSAS, L'OUABACHE, L'OUISCONSIN
 ET LE PAYS DES SIOUX.

JUCHEREAU DE SAINT-DENYS S'ÉTABLIT SUR L'OUABACHE.
 DES FRANÇAIS VONT PAR CE FLEUVE A LA CAROLINE.

	Pages
I. — Henri de Tonty demande la concession du pays des Akansas et le gouvernement d'un poste à Ouabache	349
(Archives du Ministère de la Marine.)	
II. — Juchereau de Saint-Denys offre son concours pour la colonisation du Mississipi. Lettre à Jérôme Pontchartrain (27 Février 1700).	349
(Archives du Ministère de la Marine.)	
III. — Juchereau de Saint-Denys est autorisé à passer au Mississipi avec vingt-quatre hommes. Concession d'une tannerie (4 Juin 1701)	350
(Canada. — Dépêches du Ministre.)	
IV. — Les Anglais voudraient s'établir sur le lac Ontario. Les coupeurs de bois leur ont ouvert, par l'Ouabache, le chemin de la Caroline. Lettre du marquis de Vaudreuil au ministre (1 ^{er} Octobre 1701)	353
V. — Pour conserver le commerce des castors qui se fait dans les pays éloignés, le Canada demande de limiter la colonie à l'Ouabache et d'établir, à partir de ce fleuve, des postes sur les autres rivières en remontant le Mississipi. Extrait d'une lettre de M. le chevalier de Callières et de M. de Champigny au Ministre (5 Octobre 1701)	356
(Correspondance générale du Canada)	

	Pages
VI. — La Compagnie de la colonie du Canada voudrait établir des postes aux Miamis, sur l'Ouabache, sur l'Ouisconsin et chez les Sioux. Extrait d'une lettre des Directeurs (10 Novembre 1701)	360
(Correspondance générale du Canada.)	
VII. — La Compagnie du Canada exprime la crainte que Juchereau ne lui cause un préjudice considérable	363
(Volume : Postes de la Louisiane 1699-1724.)	
VIII. — Juchereau se défend contre les accusations portées contre lui. Obstacles opposés à son privilège.	366
IX. — Bandes de Canadiens dispersées sur le Mississipi et sur le Missouri. Mort de Henri de Tonty et de Juchereau de Saint-Denys. Extrait d'une lettre de Bienville au Ministre (6 Septembre 1704)	368
(Volumes de la Louisiane.)	
X. — Si l'on abandonne le Détroit, il est nécessaire d'envoyer une partie des habitants à la Mobile, une autre sur l'Ouabache, une troisième aux Natchez. Mémoire joint à la lettre de M. de Rémonville	369
(6 Septembre 1710. — Volumes Louisiane.)	
XI. — Le Détroit excite à piller ceux qui vont au Mississipi. Extrait d'une lettre de Diron d'Artaguciette à Jérôme Pontchartrain (12 Février 1710)	371
XII. — On ne peut avoir de liaisons avec les Miamis et les Maskoutins établis sur l'Ouabache (27 Octobre 1711)	372

rait établir isconsin et rs (10 No-	360
nte que Ju-	363
ons portées	366
issippi et sur chereau de au Ministre	368
re d'envoyer e sur l'Oua- nt à la lettre	369
u Mississipi. érôme Pont-	371
diamis et les 1711)	372

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS AUX COTES DU GOLFE DU MEXIQUE
ET DANS LA VALLÉE DU MISSISSIPI

CHAPITRE V

SOUVENIRS D'UN PIONNIER.

Ce manuscrit, dédié¹ à M. Diron d'Artaguiette, conseiller du Roy, sénéchal de la sénéchaussée d'Auch, est l'œuvre d'un sieur Pénicaud. Le titre en est celui-ci : « Relation ou Annales véritables de ce qui s'est passé dans le pays de la Louisiane, pendant vingt-deux années consécutives, depuis le commencement de l'établissement des François dans

1. Voici les termes de cette dédicace :

Monsieur,

Vous avez toujours eu tant de bonté pour moy que je ne puis me dispenser de vous présenter ce premier ouvrage de ma *Relation*, comme une marque publique de ma très-humble reconnaissance. A qui d'ailleurs, Monsieur, devois-je plus naturellement l'adresser qu'à vous qui avez une connoissance parfaite de la Louisiane, où vous avez commandé plusieurs années, et qui estés à la teste des partis de guerre, que vous conduisiez contre les Sauvages qui avoient osé déclarer la guerre aux François, soit ceux qui sont sur les frontières de la Caroline, soit ceux des bords du Mississipi, que vous avez remonté plusieurs fois. Toutes les troupes qui y sont présentement et tous les habitans des environs de la Mobile, qui ont eu l'honneur de vous y voir et de vous y obéir, Monsieur, regrettent encore cet heureux temps, où votre bonté naturelle se familiarisoit jusqu'à les interroger avec douceur et leur demander s'ils étoient contens de demeurer dans ce pays. Ils furent sensiblement touchés du malheur qu'ils eurent de vous perdre, lorsque la Cour, ayant besoin de vous, vous écrivit de revenir en France, afin de vous donner des emplois plus dignes de votre capacité et deus à votre mérite. Aussi n'étés-vous pas né, Monsieur, avec tant de politesse, pour rester parmi les Sauvages. Je m'estime donc heureux, dans le malheur qui m'a obligé de venir en France, puisque j'ay l'honneur de vous assurer, avec un très-profond respect, que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur.

PÉNICAUD.

le pais, par M. d'Iberville et M. le comte de Surgère, en 1699, continué jusqu'en 1721, où il est fait mention des guerres des François contre les Sauvages, et des Sauvages entre eux; du commerce des François avec les Sauvages, du cours et de l'étendue du Mississipi, des rivières qui tombent dans ce fleuve, des mines, de la religion et des mœurs des Sauvages, de leurs vivres, de leur chasse, de leurs nopces, de leurs festes, de leurs obsèques;

« Des concessions qu'y possèdent à présent les François, avec l'histoire galante d'un capitaine François et de la fille d'un capitaine de cavalerie espagnole du Mexique. »

J'ai connu trois copies de ce manuscrit : une, à la Bibliothèque nationale, portait autrefois le n° 653 du Supplément français, et elle est maintenant le n° 14,613 du Fonds français. La bibliothèque de Rouen possède le second exemplaire, et j'ai vu le troisième dans les mains de M. Thomas Balch, de Philadelphie, qui en a fait présent, avec sa courtoisie ordinaire, à M. Francis Parkman, de Boston.

Un avertissement au lecteur précède ce document, dont le texte est divisé en vingt-trois chapitres. On en a conservé les sommaires.

I. AVERTISSEMENT AU LECTEUR. — Cette relation que je donne au public, je l'ay écrite, chaque année, pendant le temps que je demeurois à la Louisiane en qualité de charpentier pour la construction des vaisseaux du Roy. Comme dans ces pays éloignés les ouvriers sont exposez à servir à toute main pour la défense de la patrie, joint à ce que mon métier m'obligeoit de me trouver avec les détachemens qui alloient soit en parti de guerre, soit pour les découvertes, à cause que j'y estois nécessaire pour le radoubement des chaloupes et canots qui conduisoient les troupes, outre que ma jeunesse et mon tempérament bouillant me faisoient trouver du plaisir à estre de tous ces détachemens qui se faisoient contre les Sauvages, j'ay eu par ce moyen la faculté de remarquer tout ce que j'ay décrit dans cette relation.

Le commencement de ce livre n'aura pas l'attrait ny le plaisir que donnent les romans, qui commencent ordinairement par ce qu'il y a de plus touchant et de plus élevé, mais qui, ne continuant pas de mesme, finissent presque toujours par faire languir et ennuyer le lecteur. Aussi je ne donne pas au public cet ouvrage comme une fable inventée, mais comme une relation sincère et véritable d'événemens dont j'ay esté témoin oculaire pendant vingt-deux années que j'ay demeuré à la Louisiane; et pour marque de la certitude de tout ce que j'ay inséré, c'est que je rapporte les faits année par année.

Grand nombre de personnes qui m'ont connu dans la Louisiane, dont les noms et les actions sont exposez dans cette relation, tous gens de distinction et de qualité qui sont à présent à Paris, m'ont sollicité plusieurs fois de leur en donner la lecture, ce que je ne leur ay cependant pas accordé, mon dessein estant de la mettre au net et de la produire au public auparavant.

Le commencement de ce livre ne sera donc pas ce qui fera plus de plaisir au lecteur, parce que naturellement, quand on arrive dans un pays éloigné où l'on est obligé de faire des découvertes pour en connoistre le terrain, l'on ne peut rapporter que les distances d'un lieu à l'autre, avec les événemens et les remarques qui

- I. — Embarquement de l'auteur à La Rochelle. Son arrivée à la Louisiane. *Établissement du fort de Biloxi*. La manière dont les Sauvages publient la paix. Première découverte du Mississippi par le lac Pontchartrain (1698-1699). 375
- II. — Seconde découverte du Mississippi, remonté depuis son embouchure à la mer jusqu'aux Taensas par M. d'Iberville. Troisième voyage de l'auteur dans le Mississippi, remonté jusqu'au saut Saint-Anthoine. Description des bœufs sauvages. *Établissement du fort Lhuillier dans la rivière Verte* (1700). 391
- III. — Découverte d'une mine de cuivre rouge dans la rivière Verte par M. Lesueur. De quelle manière les Sauvages vont à la chasse à l'ours. Détachement commandé par MM. de Saint-Denys et de Bienville pour aller dans la rivière Rouge. *Établissement du fort de la Mobile* (1701). 416
- IV. — Arrivée de M. d'Iberville à la Louisiane. *Descente de M. d'Eraque du fort Lhuillier*. Sujet de la guerre contre les Alibamons. Fêtes extraordinaires des Mobilien. Parti de guerre contre les Alibamons commandé par M. de Bienville.

se peuvent faire chaque journée de marche, dans l'étendue de ces distances. C'est ce qui sera utile au lecteur voyageur.

Le milieu du livre sera pour le lecteur curieux, qui cherche l'utile et l'agréable dans la lecture, comme la découverte des mines, de quelle manière elles sont, les endroits où elles sont situées, le commerce des François avec les Sauvages, les mœurs des Sauvages, de chaque nation différente, leur religion, leurs temples, leurs vivres, leurs noces, leurs obsèques, leurs festes, leur danse, leur prétendue noblesse, leurs habillemens, enfin leur guerre les uns contre les autres et la manière dont ils la font et comme ils sont armés.

Elle contient aussy l'histoire galante d'un des premiers officiers François de la Louisiane avec la fille d'un capitaine de cavalerie espagnole des frontières du Mexique, arrivée de mon temps, que j'ay apprise particulièrement de son valet de chambre, qui estoit mon ami.

La fin de cette relation sera utile pour les personnes qui sont intéressées dans le pays, à cause des concessions établies que grand nombre de personnes de qualité et de particuliers de Paris y possèdent, qui ne savent peut-estre pas où elles sont placées, ny ce qu'elles leur rapportent. C'est pourquoy j'en marque les endroits, je donne les noms de ces endroits, j'indique à combien de lieues elles sont placées ou éloignées de la ville nommée la Nouvelle-Orléans, et de l'embouchure du fleuve du Mississippi; je fais connoître les rivières sur le bord desquelles elles sont placées, et la distance qu'il y a depuis l'embouchure de chaque rivière où elles sont situées; le nom des personnes à qui elles appartiennent, de mesme que ceux de leurs voisins, c'est-à-dire, des personnes qui ont des possessions à costé de la leur.

	Pages
Détachement contre les Alibamons commandé par M. de Boisbriand (1702)	424
VI. — Détachement commandé par M. de Saint-Denys contre les Sauvages Chétimachas. Autre parti de guerre commandé par M. de Chateaugué contre les Alibamons. Fourberie insigne de la nation des Chactas (1703)	433
VI. — Description du village des Natchez. Des mœurs des Sauvages, de leur temple, de leur religion, des obsèques de leurs nobles et de leurs danses. Le vaisseau nommé le <i>Pélican</i> à la rade de l'île Dauphine (1704)	441
VII. — La nation des Sauvages Touachas vient à la Mobile. Mort de M. Foucaut et de deux Français tués par les Coroas. Cruauté inouïe des Coroas envers leurs ennemis. Arrivée des Nassitoches au fort de M. de Saint-Denys. Abandon de ce fort établi au bord du <i>Mississipi</i> . Parti de guerre contre les Chétimachas commandé par M. de Saint-Denys. Les Apalaches viennent à la Mobile (1705)	457
VIII. — Réception à la Mobile de don Guzman, gouverneur de Pensacola. Description des Sauvages Colapissas et Nassitoches (1706)	461
IX. — M. de Noyan, commandant l' <i>Aigle</i> , aborde à l'île Dauphine avec deux autres bâtiments. Un vaisseau de la Martinique y échoue. <i>Commencement d'un établissement dans cette île</i> (1707)	470
X. — M. d'Artaguiette arrive à la Louisiane. Il envoie M. d'Eraque aux Illinois pour mettre la paix entre les Sauvages. Irruption des Alibamons avec des Indiens d'autres nations sur les Mobiliens. M. d'Artaguiette les poursuit. Action hardie de deux Français (1708)	472
XI. — <i>Établissement d'un nouveau fort de la Mobile près de la baie. M. Lavigne Voisin construit un fort à l'île Dauphine</i> . Rencontre de quinze Sauvages Chactas contre cinquante Alibamons (1709)	481
XII. — <i>Abandon du vieux fort de la Mobile</i> . La frégate la <i>Renommée</i> amène MM. de Rémonville et de Valigny. Description des Sauvages Apalaches (1710)	484
XIII. — MM. d'Artaguiette et de Bienville envoient aux Illi-	

Pages		Pages
424	nois pour châtier des Canadiens qui y causaient des désordres. Description des mœurs des Illinois Kaskaskias, de leur religion, de leurs mariages et de leur chasse (1711).	488
433	XIV. — La Louisiane cédée à Antoine Crozat. Lamothe-Cadillac vient comme gouverneur sur le navire <i>Baron la Fauche</i> . M. de Saint-Denys va à la rivière Rouge. Étrange événement arrivé à l'auteur aux Colapissas. <i>Saint-Denys chez les Nassitoches. Son voyage à la rivière du Nord. Description des Assinais</i> (1712)	494
441	XV. — M. de La Loire à la Mobile. Descente de l'auteur aux Natchez. Prise, sur le Mississipi, d'un Anglais venu suborner nos alliés. Irruption des Sauvages dans la Caroline. Arrivée de l'Empereur des Sauvages à la Mobile. <i>Fort bâti aux Alibamons</i> et leur paix avec les Français (1713).	505
457	XVI. — M. Rogeon, directeur de la Louisiane. Trahison des Natchez et meurtre par eux de cinq Français. Entrepris hardie de l'auteur. Vengeance que les Français tirent des Natchez (1714).	512
461	XVII. — M. de Bienville descend à la Mobile. Saint-Denys de retour du Mexique. Son mariage avec la fille du capitaine don Pedro de Vilescas. <i>Établissement d'un fort aux Nassitoches</i> . Descente des Espagnols aux Assinais (1715).	526
470	XVIII. — Détachement que fait faire M. de Lamothe pour les Nassitoches. De Saint-Denys y va une seconde fois, ainsi qu'à la rivière du Nord. Suite de son histoire (1716).	538
472	XIX. — Arrivée de M. de Lespinay, de M. Hubert et de plusieurs autres officiers à la Louisiane. M. de Bienville à l'île Dauphine. Voyage de M. de Gosseville à la Vera-Cruz. Un vaisseau anglais se présente à l'île Dauphine. Calumet de paix chanté à M. de Lespinay par plus de vingt-quatre nations de Sauvages. <i>Ordre d'établir la Nouvelle-Orléans</i> (1717).	545
481	XX. — Descente de M. de Bienville. Pailloux continue les travaux de la Nouvelle-Orléans. Le <i>Neptune</i> remonte le Mississipi jusque-là. Établissement des concessions. Départ de M. de Boisbriand pour aller aux Illinois. <i>Établissement</i>	
484		
	I. D'autres écrivent Lafosse.	

	Pages
<i>d'un fort proche les Yasoux. La paix faite avec les Ché- timachas. Retour de M. de Saint-Denys (1718).</i>	550
XXI. — Lemoyne de Sérigny arrive avec trois vaisseaux. Dé- claration de guerre contre l'Espagne. Prise du fort de Pensacola. Trahison des Espagnols. Ils reprennent Pensacola et viennent inutilement attaquer l'île Dauphine. Arrivée de l'escadre de M. de Champmeslin. Les Français reprennent le <i>fort de Pensacola</i> et le démolissent. <i>Abandon de l'île Dau- phine (1719)</i>	565
XXII. — Voyage de M. Hubert aux Natchez, et établissement d'une manufacture de tabac par M. de Montplaisir. Arrivée de sept vaisseaux à la Louisiane. <i>Établissement de plusieurs concessions</i> . Convois envoyés aux Alibamons. M. de Saint- Denys reçoit le brevet de capitaine et de commandant du fort des Nassitoches (1720, et non 1722).	573
XXIII. — Arrivée de Lemoyne de Chateaugué à la Louisiane. Tentative que fait faire M. de Bienville pour <i>établir un fort à la rivière de la Madeleine</i> . Arrivée de plusieurs vaisseaux à la Louisiane. L'auteur tombe malade d'une fluxion dont il perd la vue, et son départ pour la France (1721, et non 1723).	581

CHAPITRE VI

CRÉATION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET DE LA BALISE.

- I. — La Louisiane est régie par la Compagnie d'Occident et
ensuite par la Compagnie des Indes jusqu'en 1721 589
(Collection Moreau Saint-Méry. — Correspondance générale
de la Louisiane. 1680-1755.)
- II. — Lemoyne de Bienville, appelé au commandement de la
Louisiane, rappelle ses services depuis vingt-six ans, et no-
tamment la part qu'il a eue à la découverte du Mississipi
comme à l'établissement et à la conservation de la colonie
dans les temps les plus difficiles. Lettre de Bienville (10 Mai
1717). 591
(Correspondance générale de la Louisiane.)

TABLE DES MATIÈRES.

695

Pages		Pages
avec les Ché-).	550	
aisseaux. Dé- du fort de nt Pensacola e. Arrivée de reprement le de l'île Dau-	565	
établissement aisir. Arrivée t de plusieurs M. de Saint- mmandant du	573	
la Louisiane. établir un fort urs vaisseaux fluxion dont (1721, et non	581	
DE LA BALISE.		
e d'Occident et 1721	589	
ndance générale		
ndement de la -six ans, et no- ce du Mississipi on de la colonie ienville (10 Mai	591	
		III. — Ordre de la Compagnie d'Occident de faire monter le Mississipi par deux bâtiments (1 ^{er} Octobre 1717). 596 (Volume Expéditions pour la Louisiane. 1712-1721.)
		IV. — La passe principale du port de l'île Dauphine est bou- chée. La colonie attend une d'cision pour rester dans cette île ou la quitter. Extrait d'une lettre de M. Hubert (26 Oc- tobre 1717). 597 (Volume Correspondance générale de la Louisiane.)
		V. — Ordre d'aller sonder la barre du Mississipi et de recon- naître la profondeur. le cours et la rapidité des eaux du fleuve. Instruction pour le capitaine Voyer, commandant le vaisseau la <i>Paix</i> (10 Décembre 1717). 598 (Volume Expéditions de la Louisiane. 1712-1721.)
		VI. — Ordre pour visiter les ports de la côte, monter le Mis- sissipi et tâcher d'en détruire la barre. <i>Du choix à faire d'un terrain pour l'établissement de la Nouvelle-Orléans</i> , de manière à ce qu'elle communique avec la Mobile. Instruction pour M. Perrier, ingénieur de la Louisiane (14 Avril 1718). 599 (Volume Expéditions de la Louisiane. 1712-1721.)
		VII. — Nécessité de creuser les barres du fleuve. Ses appro- ches formidables et ses sinuosités font craindre qu'on ne puisse y faire un port. Extrait d'une lettre de M. Hubert (25 Avril 1719) 609 (Vol. Correspondance générale de la Louisiane. 1717-1719.)
		VIII. — Soins à donner aux côtes. Recherche des moyens de rendre le Mississipi navigable. Nécessité d'en faire baliser l'entrée. Examiner <i>la situation de la Nouvelle-Orléans et la réformer, si cela est utile</i> . Instruction pour M. Leblond de La Tour, ingénieur en chef à la Louisiane, les sieurs de Pauger et de Boispinel, ingénieurs en second audit pays, et le sieur Franquet de Chaville, aussi ingénieur (8 Novembre 1719). . 610 (Volume Expéditions de la Louisiane. 1712-1721.)
		IX. — Envoi par Bienville du sieur Du Tisné avec sept bateaux plats à la Nouvelle-Orléans, par l'embouchure du fleuve Mississipi (22 Août 1720). 615
		X. — Mémoire pour M. Duvergier, Directeur, Ordonnateur de la

	Pages
colonie de la Louisiane, concernant les différentes opérations qu'il est chargé de faire pour perfectionner les établissements de ladite colonie. <i>Signé</i> : Law, Rigby, Castanier, Diron d'Artaguette, Mouchard, Savalète, Duplex, de July. Différents postes du Biloxi, résidence de l'Ordonnateur et centre des affaires. Former une marine dans tous les postes considérables. Établissement au ruisseau Manchac. <i>Nouvelle-Orléans</i> . Organisation de chaque poste. Faire une route par terre du Mississippi au Biloxi.	616
(Vol. Correspondance générale de la Louisiane. 1720-1722.)	
XI. — Pauger va visiter l'embouchure du Mississippi et y faire planter une balise (14 Avril 1721).	631
(Vol. Correspondance générale de la Louisiane. 1720-1722.)	
XII. — De Pauger a descendu deux fois le Mississippi. On y est assuré d'un port pour les vaisseaux de troisième rang. La barre du fleuve s'emportera. Lettre de Bienville au Ministre (4 Mars 1722).	632
(Vol. Correspondance générale de la Louisiane. 1720-1722.)	
XIII. — Ordre donné à M. de Pauger par M. de La Tour d'aller à la <i>Nouvelle-Orléans</i> dresser une ville régulière. Lettre de M. de Pauger à MM. de la Compagnie des Indes (9 Mars 1722).	634
(Louisiane. — Correspondance générale.)	
XIV. — Il ne sera pas difficile de rendre la passe praticable; mais les ingénieurs ne s'occupent que du Biloxi. Il est nécessaire de faire entrer dans le fleuve tous les vaisseaux venant de France. Lettre de M. de Bienville au Ministre (25 Avril 1722).	639
XV. — <i>La Nouvelle-Orléans</i> devant être le chef-lieu de la colonie, on y a transporté tous les effets qui étaient au Biloxi. La barre du Mississippi s'est écoulée. Extrait d'une lettre de Bienville (1 ^{er} Février 1723).	641
(Louisiane. — Correspondance générale.)	
XVI. — Effets fâcheux du fréquent changement des établissements. Causes qui ont fait que les ingénieurs se sont portés d'abord sur le Nouveau Biloxi. Préférence que méritait la Nouvelle-Orléans. Extrait d'un Mémoire de M. Hubert, ancien ordonnateur de la Louisiane (11 Avril 1723).	642
(Volume Louisiane. — Correspondance générale.)	

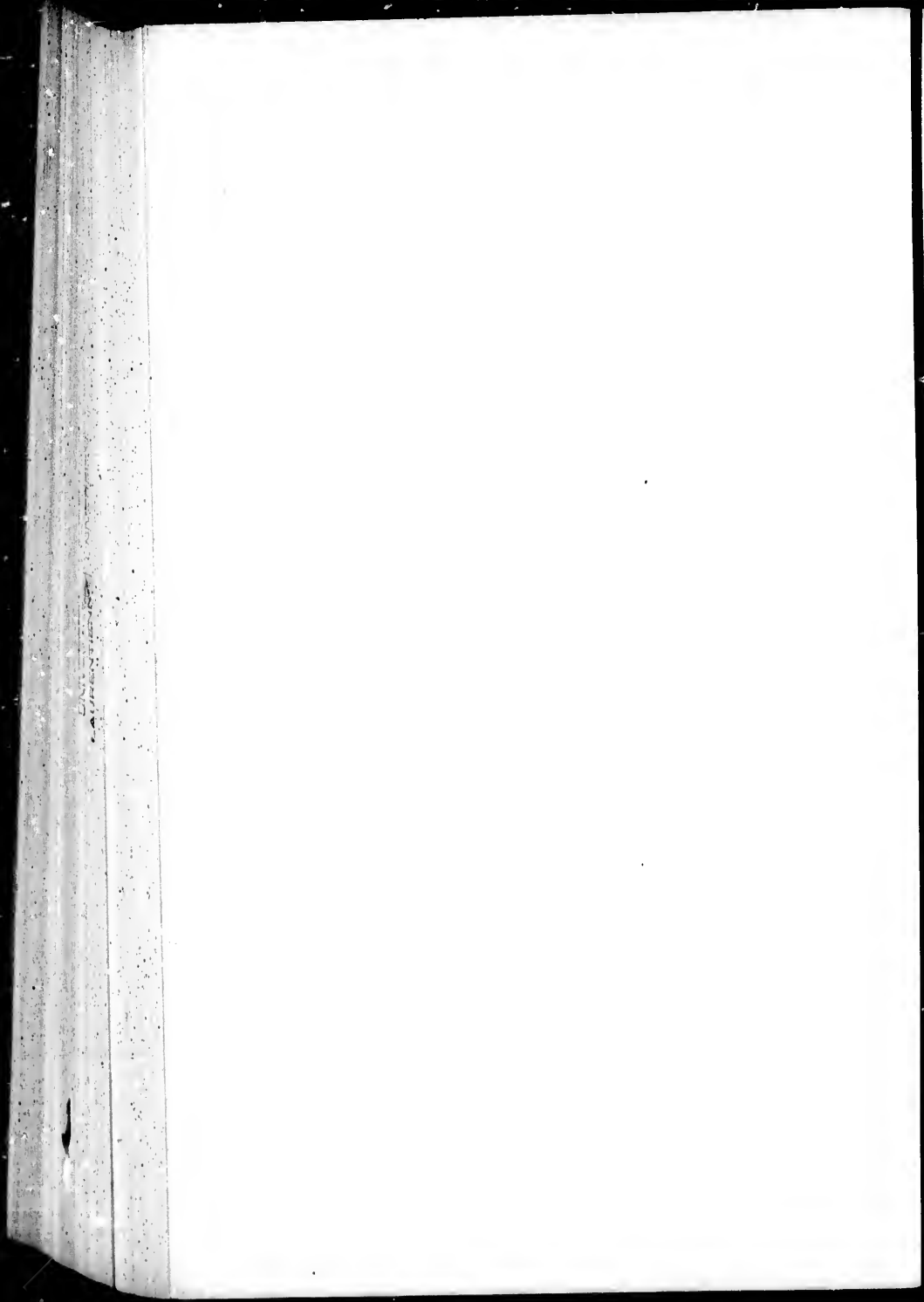
TABLE DES MATIÈRES.

697

Pages

Pages
 ations
 ements
 Diron
 Diffé-
 centre
 con-
 velle-
 te par . . . 616
 .)
 y faire . . . 631
 .)
 a y est
 ng. La
 inistre . . . 632
 .)
 d'aller
 ettre de
 1722). 634
 icable;
 r néces-
 venant
 5 Avril . . . 639
 le la co-
 Bilovi.
 ettre de . . . 641
 établis-
 nt portés
 érait la
 bert, an- . . . 642

- XVII. — Leblond de La Tour s'embarque sur l'*Aventurier* avec M. de Pauger et force le capitaine à entrer dans le Mississipi. La passe plus profonde que l'année précédente. Projet d'établissement à la Balise. Nécessité d'établir des postes jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Les plantations vont succéder à la traite. Extrait d'une lettre de M. Le Blond de La Tour aux commissaires du Roi chargés de la régie des affaires de la Louisiane (30 Août 1722) 646
 (Archives du Ministère de la Marine. — Volume Louisiane. — Correspondance générale.)
- XVIII. — L'ingénieur de Pauger prend part à la fondation de la ville de la Nouvelle-Orléans. Il établit le poste de la Balise et place des batteries de canons à l'entrée du Mississipi. Lettre de Pauger aux Commissaires chargés de la régie des affaires de la Louisiane (23 Septembre 1723) 655
 (Archives du Ministère de la Marine. — Louisiane. — Correspondance générale.)
- XIX. — Un pilote doit baliser et visiter souvent le chenal. La barre a coulé jusqu'au-devant de la Balise. Extrait d'une lettre de M. de Pauger (25 Septembre 1723). 667
 (Volume Louisiane. — Correspondance générale.)
- XX. — Instruction nécessaire au sieur Fiou, installé pilote de port à l'île de la Balise par le conseil supérieur de la Louisiane pour faire entrer les vaisseaux dans le fleuve Mississipi et les en faire sortir. — Jointe à la lettre de M. de Pauger (29 Mai 1724). 670
 (Archives du Ministère de la Marine. — Volume Louisiane. — Correspondance générale.)



ERRATA

- Page 238. A la ligne 43, substituer : *Bouwart* à *Bonnart*.
P. 385. — 28, lire : *Cypre* au lieu de *cyprès* qui doit être effacé par *o* où il se présente.
P. 457. Dans le titre du chapitre, lire : « *parti* de guerre et non *party*. »
P. 469. A la ligne 1, au lieu de : *se pèlent*, mettre : *s'épilent*.
P. 500. — 21, lire : *Presidio del Norte* et non *del Porto*.
P. 501. — 8, mettre : *Paral* au lieu de *Pavaille*.
P. 540. — 26, lire : *deux* et non *douze*.
P. 552. Numéro de la page et non 255.
P. 573. Au titre du chapitre XXII, remplacer la date de 1722 par 1720.
P. 581. L'année du chapitre XXIII est 1721, et non 1723.
P. 642. A la ligne 3, lire : *Système* au lieu de *système*.
P. 656. — 14, lire : *ville capitale* et non *vile* !
P. 658. — 20, remplacer : *plane* par *plan*.
-

A PARIS

DES PRESSES DE JOUAUST ET SIGAUX

RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXVII

x

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

BIBLIOTHÈQUE ORIENTALE. *Paris*, 1872-81, 5 vol. gr. in-8°, brochés. 95 fr.

I. Rig Vêda ou Livre des Hymnes, traduit en français par A. LANGLOIS. — II. Hymnes sanscrits, persans, égyptiens, assyriens et chinois; le *Cin-King*, ou Livre des Vers, traduit par PAUMIER. — III. Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien, par E. BERNOUR. — IV. Le Koran analysé par L. A. BEAUMI. — V. Avesta, livre sacré du Zoroastrisme, traduit par DE HARLEZ.

LES LITTÉRATURES DE L'ORIENT. *Paris*, 1876-80, 4 vol. in-8°, brochés. 37 fr. 50

I. RAMBAUD. La Russie épique. — II. Soubé. Étude sur la littérature sanscrite. — III. GIDLE. Nouvelles Études sur la littérature grecque moderne. — IV. HOFFMANN. L'Avesta, Zoroastrisme et le Mazdéisme.

BIBLIOTHÈQUE LINGUISTIQUE AMÉRICAINE. *Paris*, 1871-86, 11 vol. in-8°, br. 195 fr.

I. Gramática, Vocabulario, Catecismo i Confesionario de la lengua Chibcha. — II. Vocabulario Paëz Castellano, Catecismo, Nociones Gramaticales i dos Pláticas. — III. Grammaire et Catéchisme caraibe. — IV. Ollantai, drame en vers quéchuas du temps des Incas. — V. Gramática, Catecismo i Vocabulario de la lengua goaïra. — VI. Arte y Vocabulario de la lengua Chiquita. — VII. Arte de la lengua de los Indios Baurés. — VIII. Grammaires et Vocabulaires des langues de la Guyane. — IX. Grammaire et Vocabulaire de la langue Tacusa. — X. Gramática de la lengua Kogala. — XI. Arte de la lengua Timuquana.

LECLERC Ch. *Bibliotheca americana*. Histoire, Géographie, Voyages, Archéologie et Linguistique des deux Amériques et des îles Philippines. *Paris*, 1878. in-8°, br., 750 pages 15 fr.

MARGRY Pierre. Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer.

Ces Mémoires et Documents, qui paraîtront tantôt sur un pays, tantôt sur un autre, se classeront d'eux-mêmes par continents et par ordre chronologique. Restés inédits pour la plupart malgré leur importance, ils seront la base de l'histoire de nos découvertes et de nos colonisations. Le Recueil qu'ils formeront deviendra par cela même le complément nécessaire de nos Annales dans les grandes Bibliothèques. Nous avons commencé par l'ouvrage suivant, qui embrasse l'histoire d'une partie considérable du territoire des États-Unis à ses débuts :

Découvertes et Établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1753). *Paris*, 1879-81, 4 vol. gr. in-8°, portraits et cartes 80 fr.

Cet important ouvrage est divisé comme il suit :

Tome I. Voyages des Français sur les Grands Lacs. Découverte de l'Ohio et du Mississippi (1614-1684). — Tome II. Lettres de Cavalier de La Salle et Correspondance relative à ses entreprises (1678-1685). — Tome III. Recherches des bouches du Mississippi et Voyage de l'abbé Jean Cavalier à travers le continent, depuis les côtes du Texas jusqu'à Québec. — Tome IV. Découverte par mer des bouches du Mississippi et établissements de Lemoyne d'Iberville sur le golfe du Mexique (1694-1703).

TEURS

vol. gr. in-8°,
... 95 fr.

A. LANGLOIS. —
... le CHI-KING,
... à l'histoire du
... analysé par LA
... DE HARLEZ.

... 4 vol. in-8°,
... 37 fr. 50

... écriture sanscrite.
... — IV. Ho-

Paris. 1871-86,
... 195 fr.

... Chibcha. — II.
... eales i dos Pláticas.
... en vers qué-
... Vocabulario de la
... quita. — VII. Arte
... Vocabulaires des
... de la langue
... Arte de la lengua

... graphie. Voyages,
... des îles Philip-
... 15 fr.

... ir à l'histoire des

... pays, tanté sur un
... ordre chronologique.
... ils seront la base de
... Recueil qu'ils forme-
... de nos Annales dans
... ouvrage suivant, qui
... des États-Unis à ses

... est et dans le sud de
... 81. 4 vol. gr. in-8°,
... 80 fr.

... ouverte de l'Ohio et du
... de La Salle et Corres-
... me III. Recherches des
... à travers le continent,
... V. Découverte par mer
... oyne d'Iberville sur le

